UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00877503 3

999

LA
CHEVALERIE

PARIS

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MAY ET MOTTEROZ, DIRECTEURS

7, rue Saint-Benoît.

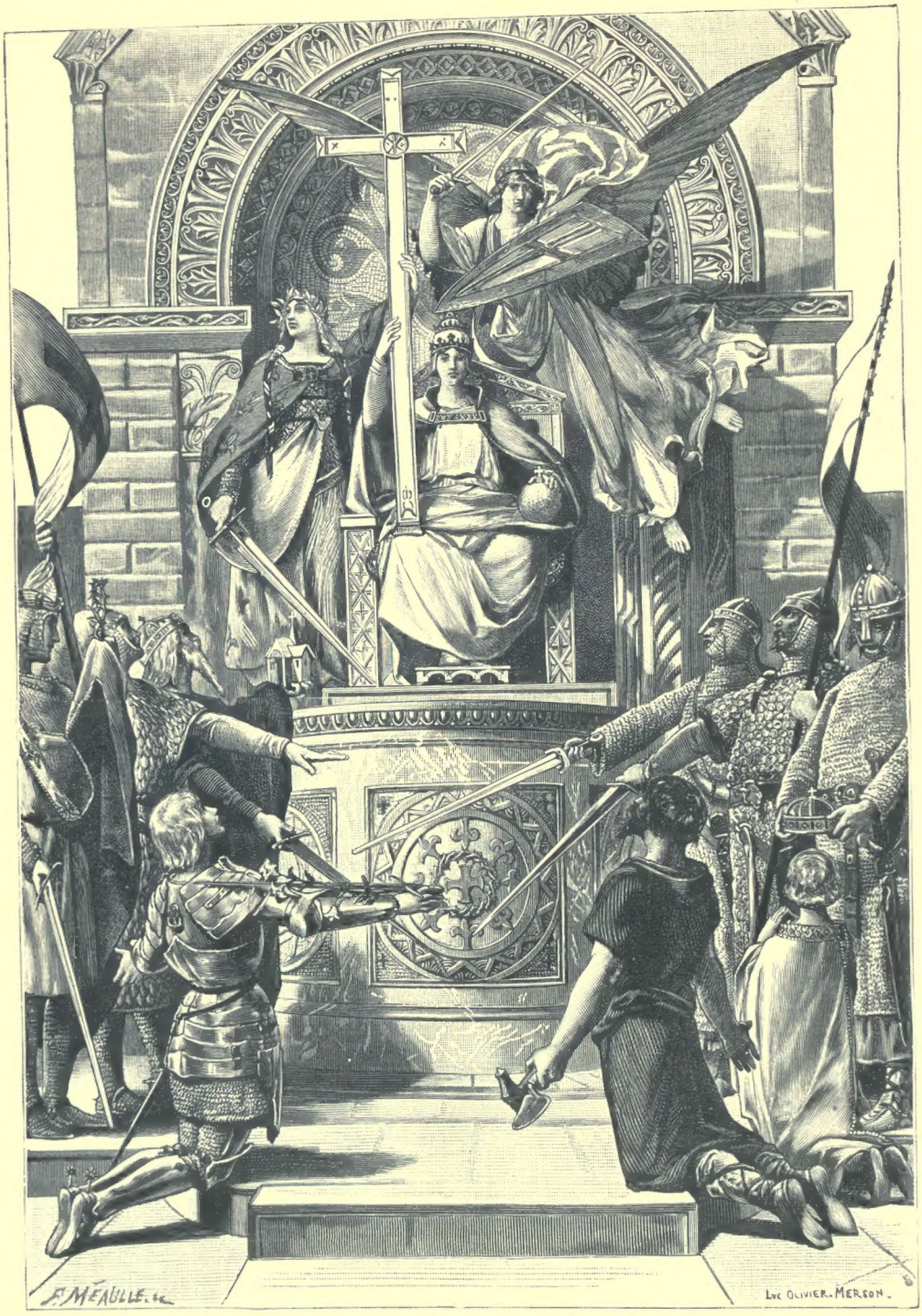
F. MÉAULLE. sc.
Luc OLIVIER-MERSON.

I

FRONTISPICE

La Chevalerie dans le ciel (saint Michel), dans l'histoire (Charlemagne, Godefroi de Bouillon, saint Louis, Jeanne d'Arc), dans la légende (Roland, Olivier, Guillaume Fièrebrace et Renaud de Montauban).

Composition de Luc-Olivier Merson.

LA
CHEVALERIE

PAR

LÉON GAUTIER
MEMBRE DE L'INSTITUT

OUVRAGE AUQUEL L'ACADÉMIE FRANÇAISE A DÉCERNÉ LE GRAND PRIX GOBERT

TROISIÈME ÉDITION

ACCOMPAGNÉE D'UNE TABLE PAR CADRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PARIS
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE
H. WELTER, ÉDITEUR
59, RUE BONAPARTE, 59
1895

30/10

CR
4509
G27
1895

NOMS DES ARTISTES

QUI ONT PARTICIPÉ A L'ILLUSTRATION

DE

LA CHEVALERIE

Grandes compositions hors texte et frises

LUC-OLIVIER MERSON
EDOUARD ZIER — G. JOURDAIN — ANDRIOLLI

Lettres ornées et culs-de-lampe

CIAPPORI

Illustrations dans le texte, dessins archéologiques

F. SELLIER — EDOUARD GARNIER — CH. FICHOT
LIBONIS — STEIN

Toute la gravure sur bois est due

à

F. MEAULLE

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

Composition d'Édouard Zier.

DÉDICACE

Je dédie cette œuvre à la mémoire de Miguel Cervantes Saavedra, qui railla la Chevalerie dans ses livres et fut un vrai chevalier dans sa vie; je la dédie au plus grand des écrivains de l'Espagne et à l'un de ses plus vaillants soldats, à l'auteur de *Don Quichotte,* au blessé de Lépante.

Le 7 octobre 1571, les destinées du monde allaient se décider dans un golfe formé par la mer Ionienne, non loin de ce cap d'Actium où l'empire de la terre avait jadis été disputé par deux rivaux célèbres, et adjugé à Auguste. A Lépante, il n'était pas question de rivalités orgueilleuses, ni d'ambitions personnelles. Deux races, deux religions étaient aux prises, et il s'agissait de savoir si l'humanité appartiendrait à Mahomet ou au Christ. L'heure était solennelle, et je ne sais même pas s'il y en eut jamais de plus grave dans toute l'histoire des peuples. Devant les trois cents galères des Turcs, Don Juan d'Autriche, un grand homme et un héros, avait fièrement aligné ses deux cent neuf vaisseaux vénitiens, espagnols et pontificaux. La bannière du Pape flottait au vent, étalant dans l'air l'image

du Crucifié avec les mots célèbres : *In hoc signo vinces*. Tous les soldats, qui s'étaient préparés à la grande bataille par une communion générale et par trois jours de jeûne, attendaient en frémissant le signal de leur général en chef. Ballotté dans une petite barque, Don Juan, un crucifix à la main, passait devant tous les navires de l'escadre, jetant aux soldats la vigoureuse éloquence de ses derniers encouragements. Tout à coup les trompettes sonnèrent : toute l'armée invoqua la Trinité et salua la Vierge ; un premier coup de canon retentit, puis un second, et la bataille commença. Il était quatre heures du soir. A cinq heures la victoire était gagnée, et le pape Pie V, visité sans doute par un mystérieux pressentiment, s'écriait au Vatican, devant plusieurs prélats étonnés et ravis : « Allez rendre grâces à Dieu. Notre armée a remporté la victoire. »

Or, dans cette lutte sanglante (les chrétiens ne perdirent pas moins de huit mille hommes), il y eut un jeune Espagnol de vingt-quatre ans qui sut se faire distinguer, entre tant de vaillants, par l'impétuosité d'un courage vraiment chevaleresque. Malade, il avait réclamé l'honneur du poste le plus périlleux et s'était jeté comme un enragé sur les galères turques. La bataille ne dura qu'une heure ; mais, durant cette heure épouvantable, il eut le temps de recevoir deux blessures en pleine poitrine et perdit pour toujours l'usage de la main gauche. On l'appela depuis lors « le Manchot », et il se trouva des méchants et des sots pour le plaisanter, plus tard, sur une aussi glorieuse infirmité. Mais quelle rude et admirable réponse il fit un jour à l'un de ces calomniateurs imprudents ! « Cette main a été brisée en « effet, non pas dans une taverne, mais dans la plus éclatante rencontre « qu'aient vue les siècles présents et que verront les siècles à venir. Si mes « blessures ne brillent pas glorieusement aux yeux de ceux qui les regar- « dent, elles sont estimées de ceux qui savent où elles furent reçues. »

Celui qui tenait ce mâle langage, celui qui s'était si héroïquement battu à Lépante, s'appelait Miguel Cervantes Saavedra. Dans la légende ou dans l'histoire, quel chevalier est plus grand que lui ?

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un épisode de sa vie héroïque. Après être entré à Tunis avec le marquis de Santa-Cruz, il fut un jour fait prisonnier par les Infidèles qui continuaient à ravager la mer, et resta cinq ans entre leurs mains. Il se montra aussi « chevalier » dans leurs bagnes qu'à Lépante. C'était lui qui relevait le courage abattu de ses compagnons de captivité ; c'était lui qui se faisait leur consolateur et les exhortait à concevoir des espérances viriles. Quatre fois, il tenta de s'échapper de cette prison ; mais les geôliers faisaient bonne garde. Doué du génie de la résistance, il ne se découragea point et organisa un vaste complot où tous les esclaves chrétiens étaient appelés à jouer un rôle actif. Le complot échoua, et c'est alors que, se dénonçant comme l'unique auteur de tout le mal, Cervantes osa dire à celui dont sa vie dépendait : « Épargne mes frères, et tue-moi. » Il ne fut délivré que le 25 septembre 1580, grâce au

dévouement combiné de sa mère et des religieux de la Trinité. On sait le reste, et quel chef-d'œuvre il écrivit. Mais le grand lettré resta par-dessus tout un grand chevalier. Il aima fièrement la pauvreté, dont il fut aimé : « Assieds-toi sur ton manteau », lui dit Apollon en son *Voyage au Parnasse :* « Votre Seigneurie, répond-il au dieu, ne s'est donc pas aperçue que je n'avais point de manteau[1] ». Un jour que l'ambassadeur de France lui offrait une pension, il la refusa avec une fierté polie et déclara qu'il n'entendait être assisté que par des mains espagnoles. Il avait transporté ses sentiments chevaleresques jusque dans sa façon d'estimer son métier d'écrivain : « Tout poète, s'écriait-il, devrait être tenu pour gentilhomme. » Et ajoutant l'idée chrétienne à l'idée chevaleresque comme une lumière à une autre lumière : « Si je pensais, dit-il ailleurs, que l'un de mes écrits pût inspirer quelque penchant au vice, je me couperais la main qui me reste plutôt que de publier une telle œuvre. » Durant toute sa vie, il se glorifia de sa blessure de Lépante plus que de *Don Quichotte*, et cette seule préférence suffit à le peindre. Dites, dites si ce n'était pas là un vrai chevalier.

Or c'est ce même Cervantes qui a porté à la Chevalerie un coup fatal et dont elle ne s'est pas relevée.

C'est lui (qu'il l'ait voulu ou non) qui a rendu ici-bas la Chevalerie ridicule et qui a mis en gloire les petites vertus prosaïques et poltronnes dont son gros Sancho demeure malgré tout le représentant applaudi et populaire.

C'est lui qui, sans le vouloir, a fait en Espagne la même œuvre que Rabelais en France ; c'est lui qui a dégoûté et dépris les âmes de l'idéal pour les précipiter dans l'amour du réel.

Son rire a tué une chose auguste et c'était la chose même dont il faisait le plus d'estime en ce monde. La Chevalerie a été frappée au cœur par les plaisanteries de ce chevalier.

Ah ! je sais ce que vont me répondre ses admirateurs outrés, ceux qui préfèrent son génie à la vérité : « Cervantes, disent-ils, n'a jamais cessé de distinguer entre la vraie et la fausse chevalerie et n'a jamais commis le crime de les confondre l'une avec l'autre. C'est à l'esprit d'aventure qu'il s'attaque, et non à l'esprit de sacrifice. Il a raillé ceux qui pourfendent des moulins, mais n'a jamais plaisanté ceux qui meurent pour une cause vaincue. » Voilà qui est bien, et j'admets volontiers ces distinctions subtiles. Je me contente d'observer que peu d'intelligences sont capables de les comprendre. Quelques esprits délicats, des lettrés, une aristocratie ; mais la masse énorme du public, non pas. Le peuple — et la bourgeoisie pas plus que le peuple — n'ont rien entendu à toutes ces délicatesses et subtilités. Dès que Don Quichotte apparaît, ce gros public rit d'un gros

[1] Nous empruntons ce trait, comme plusieurs autres, plus haut et plus loin, à une belle Conférence de Jules Claretie en 1864 (*La libre Parole*, p. 127). Voy., dans la *Biographie générale*, l'article d'A. Arnould. = Pour la citation de la page XI, cf. la traduction de Viardot, Hachette, 1875, t. II, pp. 223, 224.

rire inextinguible et épais. Et, encore un coup, ce rire insulte à tout ce que j'aime le plus vivement sur la terre, au moyen âge chrétien, à ma vieille poésie nationale, à ma très chère et très aimée Chevalerie.

La grande faute de Cervantes, c'est de n'avoir pas prévu les conséquences populaires de son œuvre. Il n'a peut-être pas suffisamment connu l'étendue et la force de l'intelligence humaine puisqu'il l'a crue capable d'un discernement aussi difficile. En général, l'humanité ne saisit qu'une seule idée dans toute une œuvre littéraire, et c'est celle que l'auteur a le plus complaisamment mise en lumière. Le reste lui échappe, et dans *Don Quichotte* elle n'a vu, elle ne voit encore que Sancho obèse sur son âne, et une lance ridicule se brisant contre d'ineptes obstacles. C'est tout.

Il m'est arrivé d'assister une fois à la représentation de je ne sais quel *Don Quichotte*, devant un auditoire uniquement plébéien, voire ouvrier, et je me souviendrai toute ma vie de la douleur profonde qui s'empara de moi, quand je vis parodier sous les yeux de ces braves jeunes gens tout l'antique rituel de l'entrée dans la Chevalerie. Ils riaient à gorge déployée; ils riaient de la lance, de l'épée, de l'accolade; ils riaient du vieux dévouement et de ce qu'il y a jamais eu ici-bas de plus grand et de plus beau. Ils riaient, et je pleurais.

Voilà, je l'avoue, un effet que Cervantes n'a pas voulu produire, et je m'assure qu'il n'aurait pas été du côté des rieurs; mais enfin il n'a pas su prévoir qu'on exagérerait son œuvre et qu'à force de la grossir, on parviendrait à la dénaturer. C'est ce que, pour ma part, je ne cesserai jamais de reprocher à cet immortel écrivain, à cet incomparable chevalier.

Certes, les circonstances atténuantes ne lui font pas défaut. La Chevalerie était entrée, depuis longtemps, dans l'ère de sa décadence, et l'on peut dire qu'elle se flétrissait « visiblement » sous les yeux de l'auteur de *Don Quichotte*. Une littérature idiote, celle de nos romans en prose des xve et xvie siècles, exaspérait légitimement la grande âme du blessé de Lépante. Ce n'étaient partout que chevaliers ridiculement empanachés, qui parcouraient le monde en matamores imbéciles et se plaisaient aux quintessences d'un amour puéril. Tout semblait devenir théâtral et faux, et une protestation indignée n'était pas inutile contre une niaiserie aussi contagieuse. Cervantes s'est indigné, il a bien fait; mais où il a eu tort, c'est quand il a dépassé son but. Il lui eût suffi de l'atteindre.

Je me suis dit bien souvent que, si Cervantes avait pu lire notre *Roland* du xie siècle ou notre *Aliscans* du xiiie, il n'aurait pas eu le courage de publier son livre, et l'on sait que les informes débris de nos plus vieux romans ont trouvé grâce devant lui. Il eût pu, à tout le moins, s'élever à une plus haute conception et théorie de la chevalerie; il eût pu saluer en elle « l'Hercule nouveau » qui avait mis la force corporelle au service d'une idée; il eût pu se convaincre que « la société de son temps lui devait, en grande partie, les fondements sur lesquels elle reposait. » Il ne semble

pas qu'il se soit fait une telle philosophie, et il s'est obstiné, lui aussi, à rompre des lances contre des moulins, contre ceux de la Chevalerie errante. Cependant il a beau faire : le cœur l'emporte et il en vient lui-même à aimer le héros ridicule qu'il a fait jaillir de son cerveau. Oui, semblable à ce Pulci, à ce rieur inexorable qui, lorsqu'il en arrive à raconter la mort de Roland, change tout à coup de visage et se met à fondre en vraies larmes, Cervantes, lui aussi, se sent étranglé par l'émotion lors qu'il prête à son pauvre chevalier ce magnifique langage, et digne de nos plus illustres chevaliers : « Je suis chevalier. Tel je vivrai, tel je mourrai, s'il plaît au « Très-Haut. Je marche dans l'étroit sentier de la chevalerie errante, mé- « prisant les richesses, mais non pas l'honneur. J'ai vengé des injures, « j'ai redressé des torts, j'ai châtié des insolences. Je n'ai pas d'intention « qui ne soit droite, et je ne songe qu'à faire du bien à tout le monde. Un « homme qui pense, un homme qui agit de la sorte, mérite-t-il d'être traité « de fou ? Je le demande à Vos Excellences. » Et moi, vaincu par la beauté de ces paroles, je le demande également aux lecteurs de Cervantes.

Je n'admets pas d'ailleurs que l'auteur de *Don Quichotte* ait sauvé le « bon sens » sérieusement menacé, et nous ait, comme on l'a dit, rendus enfin raisonnables. Il ne nous a peut-être rendus que plus prosaïques. L'humanité, quoi qu'on fasse, ne pourra jamais se passer de certains « excès » de courage et de dévouement, tandis que la prétendue raison et le bon sens ne sont trop souvent qu'un égoïsme plus ou moins dissimulé. Je ne crois pas à l'avenir des peuples qui, dans la mauvaise acception de ce mot, sont « trop raisonnables ». Quelque folie d'emportement, de courage et de fierté est nécessaire aux nations dignes de ce nom, et je préfère une race qui produit quelques douzaines de Don Quichottes à une race qui ne produirait uniquement que des industriels et des marchands.

Il m'est doux de proclamer en finissant (et je n'y ai aucun mérite) que le *Don Quichotte* est à mes yeux, comme à ceux des meilleurs juges, un chef-d'œuvre auquel on ne saurait rien comparer. La langue, le style, les paysages, les caractères, tout y est vraiment achevé et nul écrivain ne s'est peut-être élevé à une semblable perfection. Mais, enfin, j'espère qu'on voudra m'excuser si je préfère l'homme au livre. En lisant, en relisant ces pages immortelles, je sens bien que, malgré tout, il me reste quelque chose à pardonner à celui qui les a écrites, et, pour amnistier l'auteur de *Don Quichotte*, j'ai besoin de penser au soldat de Lépante.

LÉON GAUTIER.

Composition de Luc-Olivier Merson. — Gravure de Gusman

PRÉFACE

OTRE première intention avait été de donner à ce livre un titre plus développé : *la Chevalerie d'après les Chansons de geste;* mais nous avons été amené à consulter tant d'autres documents, que nous avons pu nous croire légitimement autorisé à adopter un titre plus général et plus bref.

Les Chansons de geste n'en demeurent pas moins la principale et la meilleure de nos sources, et c'est là qu'à notre sens on trouvera la peinture la plus exacte de la Chevalerie et des temps chevaleresques. Les auteurs de ces poèmes populaires, dont la sincérité n'est douteuse pour personne, ne pouvaient peindre et n'ont peint en réalité que CE QU'ILS AVAIENT SOUS LES YEUX. Nul n'a décrit avec une plus heureuse précision le costume et l'armure, l'habitation et le mobilier, la vie privée et les mœurs de la noblesse féodale. Les bons juges ne s'y sont pas trompés. Il n'est peut-être pas une seule

page de l'admirable *Glossaire* de Ducange et des *Mémoires* de Sainte-Palaye où le témoignage de nos chansons ne soit plusieurs fois invoqué. Jules Quicherat ne les tenait pas en moindre estime, et déclare en bons termes que « leurs héros sont des créations faites à l'image des seigneurs féodaux ». Viollet-le-Duc les cite aussi fréquemment que Ducange. Elles complètent les Chroniques et les Annales ; elles en comblent les lacunes et en précisent les données. Il est d'ailleurs trop aisé de s'assurer que ces poètes parlent la même langue que nos historiens, et que leurs œuvres rendent le même son. C'est ce dont on se convaincra facilement en lisant tour à tour une chronique comme celle de Lambert d'Ardre, un poème comme *Ogier*.

Il semblera à beaucoup de bons esprits que notre entreprise a quelque chose de téméraire, si l'on songe à tant de livres remarquables que la Chevalerie a inspirés. Nous avons voulu, à tout le moins, donner au nôtre un plan nouveau, et c'est par là, peut-être, qu'il se recommande le mieux à la bienveillance des juges compétents. Nous y avons fait la plus large part à la peinture de la vie privée, et l'avons enfermé en un cadre chronologique qui est d'une étendue restreinte. Il est rare que nous remontions beaucoup plus haut que l'avènement de Philippe Auguste, et il est rare aussi que nous descendions beaucoup plus bas que sa mort. C'est vraiment là, comme on l'a dit, « la grande époque du moyen âge », et il y a plaisir à s'y confiner. Le principal défaut des œuvres qui ont précédé la nôtre, c'est, suivant nous, qu'elles embrassent une trop longue période et n'établissent pas une distinction assez nette entre la chevalerie du XIIe siècle et celle du XVIe. Nous espérons avoir évité cet écueil.

Résultat de longues années de travail, ce livre a été, à tous les points de vue, l'objet d'une préparation consciencieuse. L'auteur s'est surtout attaché à y être rigoureusement impartial, et se croirait le dernier des hommes, s'il avait, de propos délibéré, forcé ses couleurs et embelli ses modèles. Son but avoué, c'est de remettre en gloire la vieille France ; c'est de la faire aimer, à

force de la faire connaître; c'est enfin, comme le disait Guizot, « de la faire rentrer dans la mémoire et dans l'intelligence des « générations nouvelles ».

Mais nous avions conçu un autre dessein et qui paraîtra plus hardi : c'était d'agrandir les âmes; c'était de les arracher au mercantilisme qui les abaisse et à l'égoïsme qui les tue; c'était de leur communiquer de fiers enthousiasmes pour la Beauté qui est menacée et pour la Vérité qui semble vaincue.

Il y a plus d'une sorte de chevalerie, et les grands coups de lance ne sont pas de rigueur. A défaut d'épée, nous avons la plume; à défaut de plume, la parole; à défaut de parole, l'honneur de notre vie.

L'auteur de la *Chevalerie* s'estimerait heureux, s'il avait fait des chevaliers.

LÉON GAUTIER.

8 décembre 1883.

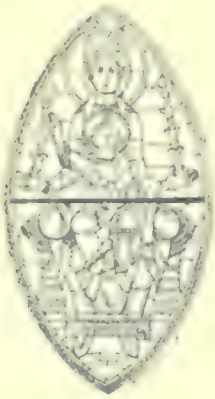

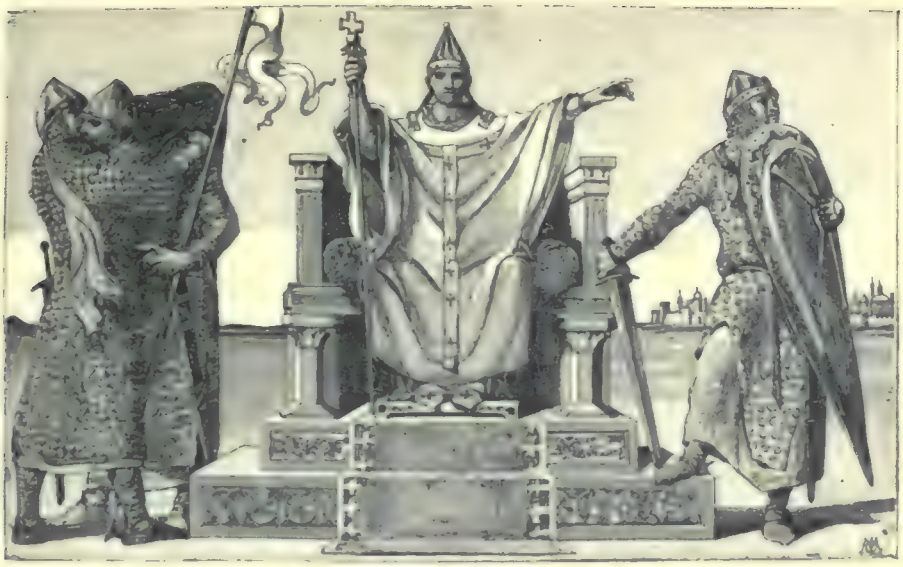

L'Église et la Chevalerie (p. 28). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA CHEVALERIE

I

La Chevalerie n'est pas une de ces institutions officielles et régulières qui font soudain leur apparition dans l'histoire, promulguées par un Pape, décrétées par un Roi.

Quelque religieuse qu'elle soit, elle n'a rien, dans ses origines, qui rappelle les origines d'un ordre religieux. On peut dire, en effet, que tout institut monastique a été conçu dans le génie d'un seul homme. Le grand Ordre bénédictin a jailli de l'intelligence d'un saint Benoît, et le grand Ordre franciscain du cœur d'un saint François. Rien de pareil dans la Chevalerie, et il serait à tout le moins inutile de chercher le lieu de sa naissance et le nom de son fondateur. Ce qu'un grand archéologue

de nos jours[1] a dit de l'architecture romane est scientifiquement applicable aux commencements de la Chevalerie. Elle est née PARTOUT A LA FOIS et a été partout, en même temps, l'effet naturel des mêmes aspirations et des mêmes besoins[2]. Il y eut un moment où les chrétiens de l'Occident sentirent la nécessité d'abriter leur prière sous des églises voûtées en pierre et qui ne brûlassent plus; et l'on vit alors, suivant la gracieuse parole de Raoul Glaber, le sol chrétien se couvrir partout de la robe blanche des églises nouvelles. De là, l'architecture romane. Il y eut un autre moment où l'on sentit partout la nécessité de tempérer les ardeurs du sang germain et de donner un idéal à cette fougue mal dépensée. De là, la Chevalerie.

La Chevalerie, comme nous le montrerons tout à l'heure, DÉRIVE D'UN USAGE GERMAIN QUI A ÉTÉ IDÉALISÉ PAR L'ÉGLISE.

C'est moins une institution qu'un idéal.

On a écrit de longs volumes sur ce noble sujet, et il semble que peu de mots auraient suffi pour définir nettement la Chevalerie et le Chevalier : « La Chevalerie, c'est la forme chrétienne de la con-
« dition militaire; le Chevalier, c'est le soldat chrétien[3]. »

II

A peine a-t-on prononcé les derniers mots de cette définition, qu'un grand problème surgit vivement dans l'esprit : « L'Église

[1] Jules Quicherat, en son « Cours d'archéologie » professé à l'École des chartes. = [2] « Aucun acte souverain ne créa cette association. Elle naquit d'elle-même. » (A. de Barthélemy, *de la Qualification de chevalier*, p. 12.) = [3] Le P. Lacordaire, en ses *Conférences de Toulouse*, a développé un système analogue; mais il a gâté ce beau développement par quelques idées qui appartiennent principalement à la chevalerie affadie de la Table-Ronde : « L'épée disait à Thémistocle : « Sois fort pour ton pays et grand pour toi-même. » Elle disait au chrétien : « Sois fort pour ton Dieu, clément pour les faibles, esclave de ta parole et, jusque dans la fureur du sang, *n'oublie pas l'amour promis et songe à tes couleurs.* » C'était la Chevalerie. Le Chevalier était l'homme de guerre attendri par l'amour de Dieu et par un autre amour délicat, né de l'élévation que la femme avait reçue du Christianisme.... Entouré de ses proches vivants, en face de ses ancêtres morts, le Chevalier venait un jour à l'autel et y prononçait des serments où Dieu, la patrie et *l'amour* se rencontraient sans s'étonner.... Quelquefois il cachait son nom, *ses chiffres*, sa gloire: mais il en restait assez pour reconnaître le chevalier, et, dans ces occasions mêmes où la prudence conduisait le courage, il disait avec Tancrède : « Conservez ma devise; elle est chère à mon cœur; — Les mots en sont sacrés : c'est l'amour et l'honneur. » (*Œuvres complètes*, éd. de 1857, t. V, pp. 173, 174.)

a-t-elle approuvé la guerre? » Nous ne connaissons pas de question plus haute, ni qui appartienne plus intimement à notre sujet[1].

La théorie de l'Église est connue. En deux mots, ELLE HAIT LA GUERRE. C'est en vain que certains sophistes ont essayé d'amoindrir la grande parole du Christ : « Celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée[2]. » C'est en vain qu'ils ont atténué la portée de cette pénitence publique jadis infligée à tous ceux qui avaient pris part à une guerre[3]. A travers de longues hésitations et après d'inévitables tâtonnements, la véritable pensée de l'Église a été magnifiquement formulée par saint Augustin, lorsqu'il a dit : « Celui qui peut penser à la guerre et la peut supporter sans une grande douleur, celui-là a vraiment perdu le sens humain[4], » et lorsqu'il a posé dans le monde ce grand principe, ce principe fécond : « Il faut subir la guerre, mais vouloir la paix[5]. » Un autre axiome, encore, est celui que les Pères du concile de Kiersy jetèrent, en 858, à la tête de la société féodale, encore toute jeune et farouche : « Nous devons, disent-ils, faire la guerre à nos vices et la paix avec

[1] Il convient tout d'abord d'écarter ici toute l'histoire du peuple de Dieu, d'éliminer tout l'Ancien Testament. Les Pères de l'Église, en effet, sont unanimes à déclarer que « l'ancienne loi était l'ombre » et que « la loi nouvelle est la lumière ». Donc, les chrétiens, qui vivent dans la lumière, n'ont plus à se préoccuper des ténèbres; donc, l'ancienne loi est abolie. Il est étonnant que le grand Bossuet, en sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*, ait longuement tracé les lois de la guerre à son royal élève, en s'appuyant presque uniquement sur les textes du *Pentateuque*, des *Juges* et des *Rois*. Ce n'est là, en vérité, ni la législation chrétienne, ni l'idéal chrétien de la guerre. = [2] Matth., XXVI, 52. = [3] Bède, *De Pœnitentia, seu de Remedio peccatorum*, cap. III. *Patrologiæ cursus completus*, éd. Migne, XCIV, 570-571.) Cf. saint Basile : *Epistola ad Amphilochium*, cap. XIII (*Patrologie grecque*, éd. Migne, 1259), et surtout le *Pœnitentiale* de Regimon, abbé de Prum au Xe siècle : « Si quis hominem in bello publico occiderit, quadraginta dies pœniteat (*Patrologiæ cursus completus*, éd. Migne, CXXXII, 295). = [4] *De Civitate Dei*, lib. XIX, cap. VII. = [5] *Pacem habere debet voluntas, bellum necessitas* (*Ad Optatum*, epist. CLXXXIX, *Patrologie*, XXXIII, 855, 856). Saint Augustin dit ailleurs : « Il y a bien plus de gloire à tuer les guerres avec la parole qu'à tuer les hommes avec le fer. Conquérez la paix, mais conquérez-la par la paix, et non par la guerre. » (*Ad Darium*, epist. CCXXIX. *Patrologie*, XXXIII, 1020). « Il ne faut pas faire la paix par la guerre, mais la guerre par la paix. » (*Ad Optatum*, epist. CLXXXIX.) Cette dernière lettre peut être considérée comme un admirable Traité sur la guerre, et le grand génie d'Augustin ne tombe en aucun excès : « Noli existimare nemnem Deo placere posse, qui in armis bellicis militat. In his erat sanctus David.... in his erat ille centurio.... in his erat ille Cornelius, etc.... Non pax quæritur ut bellum excitetur, sed bellum geritur ut pax acquiratur. Esto ergo etiam bellando pacificus, ut eos quos expugnas ad pacis utilitatem vincendo perducas.... Hostem pugnantem necessitas perimat, non voluntas. » (*Patrologie*, XXXIII, 855, 856.)

nos frères[1]. » Et, d'axiome en axiome, nous arrivons ainsi à la célèbre proclamation que Léon X fit entendre au concile de Latran, en 1514 : « Rien n'est plus pernicieux, rien n'est plus funeste à la république chrétienne que la rage inhumaine de la guerre[2]. »

L'Église hait la guerre; mais elle est forcée, hélas! d'en constater l'existence dans le nouveau comme dans l'ancien monde, et se voit amenée à nous en donner une explication philosophique, que nous devons faire ici connaître avec une rigoureuse impartialité et sans prendre le ton de l'apologie. La guerre donc offre aux yeux de l'Église ce triple caractère d'être à la fois UN JUSTE CHATIMENT, UNE EXPIATION UTILE, UNE PRÉPARATION PROVIDENTIELLE[3]. Dès qu'un peuple cesse d'être viril et d'aimer le sacrifice; dès qu'il entre dans l'ère de sa décadence et devient capable d'efféminer le reste du monde; ou quand encore, au milieu de sa prospérité et de sa splendeur, il se fait tyrannique, opprime la conscience humaine et menace les libres destinées de la Vérité sur la terre, Dieu prend entre ses mains un autre peuple et s'en fait une fronde pour frapper cette nation corrompue, altière et dangereuse. Ce sont là ces justes châtiments dont nous parlions; ce sont les redoutables exécutions de la Justice divine. Elles n'expliquent pas cependant toutes les guerres, et il est hors de doute qu'on assiste plus d'une fois, dans l'histoire, à la défaite de certaines nations toutes pures, toutes nobles, et qui ont bien mérité de la Vérité et de Dieu; il arrive que ces nations fidèles sont douloureusement vaincues et sur le point de succomber sous l'effort d'un peuple qui ne les vaut pas. La philosophie catholique de la guerre n'est pas embarrassée par ce spectacle : « Ces nations, nous dit-elle, expient pour elles-mêmes ou pour les autres

[1] Nous ne sommes pas de ces hommes qui se révoltent contre la volonté de Dieu, et qui aiment ces rixes appelées *guerres*. Tout au contraire, c'est la loi chrétienne que nous nous proposons de suivre : *Bellum cum vitiis et pacem cum fratribus habere.* (*Concilia*, éd. Labbe et Cossart, VIII, 667.) Il convient d'ajouter que les Pères du concile ne font que s'approprier ici une formule de Sénèque, en ses *Moralia*. Cette pensée, du moins, est attribuée au célèbre philosophe dans le commentaire de la *Psychomachia* de Prudence. Bibl. nat. lat., 15158, f° 57, v° (*fac simile* de l'École des chartes, 2e série, n° 164). = [2] *Nihil gravius, aut christianæ reipublicæ perniciosius bellorum effera rabie.* (*Concilia*, éd. Labbe et Cossart, XIV, 214.) = [3] Potius deberent, si quid recti saperent, illa quæ ab hostibus aspera et dura perpessi sunt illi, divinæ Providentiæ tribuere, quæ solet *corruptos hominum mores bellis emendare atque conterere, itemque vitam mortalium justam atque laudabilem talibus affectionibus exer-*

peuples, » et cette noble doctrine s'applique aisément aux individus eux-mêmes et au dernier des soldats qui prennent part à ces luttes. La guerre est, en effet, une riche matière à expiation. « Séparations cruelles; foyer qu'il faut quitter tout en larmes; famille qui ne se souvient plus de l'absent; toutes les douleurs physiques : la faim, la soif, les fatigues mortelles et les blessures qui vous tuent lentement sur un champ de bataille abandonné; la mort enfin, la mort solitaire à cent lieues de son pays et des siens, la mort inconsolée » : le soldat, qui veut expier pour lui ou pour les autres, n'a qu'à choisir entre tant de souffrances qu'il peut efficacement offrir au Ciel, et c'est par là qu'il mérite excellemment cette noble dénomination d'Expiateur que nous n'avons pas à commenter plus longuement. Quant à la guerre considérée comme la préparation terrestre du règne de Dieu, il faudrait ici laisser la parole à Bossuet et montrer, avec lui, les empires s'écroulant l'un sur l'autre pour former avec leurs ruines le piédestal où montera l'Église. Mais après Bossuet, il faut se taire.

Telle est la « Théorie catholique du soldat et de la guerre. » Il était, à tout le moins, nécessaire de l'exposer sincèrement dès les premières pages d'un livre consacré à la Chevalerie. Nous n'aurons pas l'occasion d'y revenir.

III

L'Église tolère la guerre, mais n'autorise que les guerres justes[1]. « Or il y a guerre juste, dit saint Augustin, quand on se propose de punir une violation du droit; quand il s'agit, par exemple, de châtier un peuple qui se refuse à réparer une action mauvaise ou à restituer un bien injustement acquis[2]. » Il faut ajouter, avec Raban Maur, le cas odieux et trop fréquent, hélas! d'une invasion

cere, etc. » (S. Augustin, *De Civitate Dei*, *Patrologie*, XLI, 15.) = [1] « Fortitudo sine justitia iniquitatis materia est. Quo enim validior est, eo promptior ut inferiorem opprimat, cum in ipsis rebus bellicis *justa bella an injusta sint* spectandum putetur. » (S. Ambroise, *De Officiis*, *Patrologie*, XVI, 34, 35.) = [2] *Quæstiones in Heptateuchum*, VI : « Justa bella definiri solent quæ ulciscuntur injurias, si qua gens vel civitas, quæ bello petenda est, vel vindicare neglexerit quod a suis improbe factum est, vel reddere quod per injurias ablatum est. Sed etiam hoc genus belli sine dubitatione justum est, quod Deus imperat apud quem non est iniquitas.... In quo bello ductor exercitûs vel ipse populus non tam

qu'il est toujours légitime de repousser[1]. Le plus grand encyclopédiste du moyen âge, Vincent de Beauvais, développe la doctrine augustinienne en plein règne de saint Louis, à l'heure même où toute la France écoutait ou lisait ces chansons de geste auxquelles nous emprunterons les principaux éléments de notre œuvre : « Il y a, dit-il, trois conditions pour qu'une guerre soit juste et licite : l'autorité du prince qui ordonne la guerre; puis, une cause juste; et, enfin, une intention droite. » Mais écoutons ce qu'ajoute l'illustre compilateur du XIIIe siècle : « Par CAUSE JUSTE, il faut entendre qu'on ne marche contre ses frères que lorsqu'ils ont mérité un châtiment par quelque infraction au Devoir, et l'INTENTION DROITE consiste à FAIRE LA GUERRE POUR ÉVITER LE MAL, POUR AVANCER LE BIEN[2]. » Quant aux guerres injustes, le grand évêque d'Hippone les avait depuis longtemps qualifiées d'un seul mot, mais qui est une flétrissure immortelle : « C'est du brigandage en grand[3]. » Que les guerres féodales aient mérité cette qualification outrageante, c'est ce que nous aurons l'occasion et le devoir de constater plus d'une fois.

Forcée de tolérer la guerre qu'elle abhorre, l'Église a organisé contre elle, à travers l'histoire, toute une série d'obstacles superbes et souvent victorieux. La Paix et la Trêve de Dieu sont peut-être les plus connus ; la Chevalerie est le plus beau. Mais l'Église, malgré tout, n'a pu venir à bout de son généreux dessein et s'est vue contrainte, dans la pratique des choses, non seulement de permettre la guerre, mais encore de l'encourager. Elle n'est généralement descendue jusque-là qu'en deux cas faciles à déterminer : quand il s'est agi de mettre le pied sur la barbarie envahissante et sur le mal triomphant, et quand il a fallu que, dans les limites du devoir, les catholiques obéissent aux injonctions de l'autorité civile. Telle a été, depuis les premiers temps de ses annales, la conduite de l'Église vis-à-vis de la guerre. Il est aisé d'en fournir la preuve.

Que l'Église ait autorisé ses enfants à servir dans les armées de

auctor belli quam minister judicandus est. » (*Patrologie*, XXXIV, 781.) = [1] (*De Universo*, *Patrologie*, CXI, 533). = [2] « *Ut Bonum promoveatur vel ut Malum vitetur* » (Vincent de Beauvais, *Speculum morale*, lib. III, pars v, dist. 124). = [3] Inferre bella finitimis et inde in cætera procedere ac populos sibi non molestos cupiditate conterere et sub-

l'Empire romain; que la *militia* ait été permise aux premiers chrétiens, c'est ce dont personne ne saurait douter après avoir lu la belle Dissertation des Bollandistes[1]. La lumière est faite.

Il importe cependant de distinguer ici entre l'époque des persécutions et les siècles qui ont suivi la paix de l'Église.

Durant l'époque des persécutions, les docteurs et les martyrs ne sont pas unanimes sur la question de la *militia*. De grands et généreux esprits ont des doutes. Origène[2], dont la doctrine n'est pas toujours sûre, déclare en termes clairs que « le service militaire est incompatible avec la profession de la foi chrétienne. » Lactance n'est pas moins précis, en proclamant qu'il n'existe aucune exception au décret divin : *Tu ne tueras point.* « L'homme, de par la volonté de Dieu, est un être sacré, et c'est toujours un crime de le tuer[3]. » Mais le grand ennemi de la *militia*, c'est le fougueux, c'est l'incomparable Tertullien, et je ne pense pas qu'on ait jamais rien écrit de plus éloquent contre la condition des armes. « Ainsi, dit-il[4], il serait permis de vivre dans ce métier de l'épée, quand le Seigneur a dit : « Celui qui se servira de l'épée périra par l'épée! » Celui auquel les procès mêmes sont défendus, ce fils de la paix ferait l'œuvre des batailles! Celui auquel il est interdit de venger ses propres injures, infligerait aux autres les chaînes, la prison, la torture, les supplices! » Le plaidoyer est long, et il faut avouer qu'il touche au sublime. Mais, avec les orateurs, il convient parfois de se mettre en garde, et la plupart des raisons de Tertullien ne suppor-

dere, *quid aliud quam* GRANDE LATROCINIUM *nominandum est?* (*De Civitate Dei*, lib. IV, cap. VI, *Patrologie*, XLI, 116, 117.) = [1] *Acta Sanctorum*, t. LX, p. 553 et suiv. = [2] V. notamment la page du *Contra Celsum* (*Patrologie grecque*, XI, 1155), où Origène répond « ad eos qui, a nostra fide alieni, postulant ut arma, publicæ utilitatis causa, sumamus et homines trucidemus. Nec enim jam contra gentem ullam arma capimus, nec bellum gerere discimus, facti pacis filii per Jesum quem sequimur ducem. » (*Ibid.*, XI, 1231.) = [3] « In hoc Dei præcepto *nullam prorsus exceptionem fieri oportet*, quin occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit » (*Divinæ Institutiones, De vero cultu. Patrologie* de Migne, VI, 707, 708). = [4] *De Corona*, cap. XI. *Opera omnia*, éd. Migne, t. II, col. 91, 92. — *Collectio selecta sanctorum Ecclesiæ Patrum*, éd. Caillau-Guillon, t. VI, p. 14 : « Licebit in gladio conversari, Domino pronuntiante *gladio periturum qui gladio fuerit usus!* Et prælio operabitur filius pacis *cui nec litigare conveniet!* Et vincula et carcerem et tormenta et supplicia administrabit nec suarum ultor injuriarum ! Jam stationes, aut alii magis faciet quam Christo! aut et dominico die, quando nec Christo! Et excubabit pro templis, quibus renuntiavit! Et cœnabit illic ubi Apostolo non placet! Et quos interdiu exorcismis fugavit, noctibus defensabit, incumbens et requiescens super pilum quo perfossum est latus Christi! Vexillum quoque portabit æmulum Christi! Et signum postulabit

teraient pas l'examen rigoureux d'un véritable philosophe. Disons tout : ce sont moins des arguments que des images[1].

Une telle parole, malgré tout, devait avoir un grand écho dans la jeune société chrétienne, et la thèse tertullienne a trouvé des défenseurs qui l'ont soutenue jusqu'à la mort. Un certain nombre de martyrs ont préféré la mort à la *militia :* le plus illustre est saint Maximilien, qui, en 295, à Théveste, en Numidie, refusa de rendre à l'Empereur le service militaire auquel il était astreint comme fils de vétéran : « Je suis chrétien, s'écriait-il, et ne puis faire le mal[2]. » Saint Théogène, à Cyzique, fit la même résistance, et c'est en vain que le tribun lui montrait tous ses autres soldats en lui disant : « Eux aussi, ils sont chrétiens[3]. » D'autres, qui avaient accepté la *militia*, y renoncèrent en des circonstances où ils croyaient qu'on leur demandait des pratiques idolâtriques[4]. Mais, somme toute, ce ne sont là que des exceptions, et l'on peut scientifiquement affirmer qu'il y avait dans les légions un nombre considérable de soldats chrétiens[5]. C'est Tertullien lui-même qui l'avoue: « Nous ne sommes que d'hier, et voici que nous remplissons vos *castella* et vos *castra*. » Rien d'ailleurs ne fut ici plus habile que la politique romaine. Pour ne pas se priver de tant de bons soldats, les Empereurs se gardèrent longtemps de rien imposer aux chrétiens qui pût troubler leur conscience. Le serment militaire lui-même fut dégagé de tout ce qui aurait pu faire ombrage à la

a principe, qui jam a Deo accepit! Mortuus etiam tuba inquietabitur æneatoris, qui excitari a tuba Angeli exspectat! etc. » La même thèse est soutenue par Tertullien en son traité *De Idololatria* (*Patrologie* de l'abbé Migne, I, 690, 691), et il conclut en ces termes : « Nullus habitus licitus est apud nos illicito actui adscriptus. » = [1] Ce même système a été soutenu par Julien l'apostat, par les Manichéens, les Albigeois, les Anabaptistes et Érasme. V. Lupi, *De antiqua disciplina christianæ militiæ*, et Catalani *In Pontificale romanum*, dernière éd. de Paris, I, 642-655. = [2] Ruinart, *Acta sincera martyrum*, p. 301. Comme on lui offrait le *signaculum plumbeum*, il répondit, en se servant des paroles de Tertullien : *Non accipio signaculum ; jam habeo signum Christi Dei mei.* = [3] « Ecce et isti omnes qui adstant milites Christiani sunt, et tamen militant. » (*Acta SS.*, t. I Januarii, pp. 134, 135.) = [4] Tel est saint Marcel, centurion, martyr en 298, à Tanger, qui ne voulut point participer à un repas profane qui était donné à l'occasion de la fête de l'Empereur : « Si talis est conditio militantium, ut a diis et imperatoribus compellantur, ecce projicio vitem et cingulum. Renuntio signis et militare recuso. » (Ruinart, *Acta sincera martyrum*, p. 303.) = [5] M. Edm. Le Blant objecte ici que, sur 10,050 inscriptions païennes, il a trouvé l'indication de 450 soldats (le vingtième environ), tandis que, sur 4,734 *tituli* chrétiens, il n'a pu relever que 27 soldats (à peine le deux centième). A cette objection, les Bollandistes répondent que les chrétiens n'aimaient pas à inscrire, sur les tombeaux de leurs frères, cette qualité de soldats de César : « Qui non amabant sepulcris

vivacité de leur foi, et on ne leur demanda de jurer que *per salutem imperatorum, per caput imperatoris, per pietatem et victoriam imperatorum.* Bref, ce fut seulement en 298 que l'on vit tomber le masque de la politique romaine, et que Galérius tenta d'arracher à l'Église l'âme des soldats chrétiens[1]. Jusque-là ils n'avaient pas été sérieusement inquiétés, et chacun d'eux pouvait se dire : « En servant l'Empire, je sers Dieu et l'Église : car je combats « les barbares et j'ouvre des chemins à la Vérité. » Et la grande majorité des Docteurs et des Pères les encourageaient dans cette voie.

Les doutes qui avaient saisi quelques âmes scrupuleuses ne provenaient, avons-nous dit, que des pratiques idolâtriques auxquelles *pouvaient* être assujettis les soldats des empereurs païens. Ces doutes n'eurent plus de raison d'être quand la paix eut été rendue à l'Église, et le concile d'Arles, en 314, ce concile auquel assistèrent tous les évêques de l'Occident, sépara de la communion ceux qui refusaient ou abandonnaient le service militaire[2]. La cause était entendue, et la *militia* décidément permise.

L'idée de la légitimité de certaines guerres et de la glorification du soldat chrétien, cette idée qui eût indigné l'âme d'un Tertullien et celle d'un Origène, fait dans le monde occidental des progrès d'autant plus sensibles, depuis le IVe jusqu'au Xe siècle, que l'on est en pleine horreur d'invasions, de barbarie, de luttes mortelles entre religions et entre races. Certes, il était permis aux Pères apostoliques de rêver une terre nouvelle où aurait fleuri la paix de l'Évangile, où le glaive eût été mis au fourreau, où la brutalité du soldat eût été remplacée par la douceur du prêtre. Mais ces

inscribere servum Dei serviisse hominibus, non minus fugiebant marmori incidere militem Christi Cæsari serviisse. » LX, p. 565.) L'objection de M. Le Blant ne saurait détruire les arguments que nous avons exposés plus haut, ni infirmer les textes de Tertullien et des *Acta.* = [1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. VIII, cap. suppl. L'exemple de Galérius fut suivi par Licinius et Dioclétien. = [2] Can. III : *De his qui arma proiecerunt in pace, placuit abstineri eos a communione*, Labbe, *Concilia*, I, 1427. Les mots *in pace* ont embarrassé les commentateurs. Les uns ont cru qu'il s'agissait « de la paix rendue à l'Église ». Les autres (Surius, etc.) affirment avoir vu un très ancien manuscrit portant la leçon *in bello.* — Dans son canon XII, le Concile de Nicée (325) impose une pénitence sévère aux soldats chrétiens qui, dans la première ardeur de leur conversion, avaient jadis déposé le *cingulum militare*, et qui, *ad proprium vomitum relapsi*, avaient ensuite tout fait pour reprendre leur ancienne place dans l'armée. Mais il faut remarquer qu'ils n'avaient pu faire cette démarche, sous Licinius, qu'en renonçant à la foi et conclure avec Bini que ce canon n'est réellement pas dirigé contre la *militia* : « Non omnis militia, ut calumniantur hæretici, hic prohibetur; sed ea duntaxat quæ est signum idolola-

admirables théories durent quelque peu fléchir devant la rigueur des faits, et il arriva que l'Église, sans cesser de haïr la guerre, dut en supporter la pensée, et même aller plus loin. Ce haut génie qui eut la douleur de vivre en des temps épouvantables et d'être le contemporain des Vandales, saint Augustin, fut un des premiers docteurs qui disciplina, pour ainsi parler, les théories chrétiennes sur la guerre et l'homme de guerre : « Qu'y a-t-il de condamnable dans la guerre? Serait-ce la mort d'hommes qui sont destinés à mourir tôt ou tard? Un tel reproche, en vérité, serait à l'usage des lâches, et non pas des hommes vraiment religieux. Non, non; ce qu'il y a ici de coupable, c'est le désir de nuire aux autres hommes; c'est le cruel amour de la vengeance; c'est cet esprit implacable et ennemi de la paix; c'est cette sauvagerie de la révolte; c'est cette passion de la domination et de l'empire. Il importe que de tels crimes soient punis, et voilà précisément pourquoi, sur l'ordre de Dieu ou d'une autorité légitime, les bons sont parfois amenés à entreprendre certaines guerres[1]. » « Si toute guerre était condamnable, dit encore le grand théologien d'Hippone, l'Évangile l'aurait dit. Il aurait dit aux soldats : « Jetez bas vos armes « et quittez ce métier. » Mais le Seigneur ne l'a pas fait[2] et s'est contenté de leur recommander la modération et la justice. » Et ailleurs, la voix de l'éloquent apologiste se fait entendre avec plus de vigueur : « Que ceux qui prétendent que la doctrine du Christ est contraire à la chose publique, que ceux-là donnent à l'État une armée composée de soldats taillés sur le modèle de l'Évangile[3]. Car c'est une belle race, en vérité, que celle de ces guerriers très courageux et très fidèles qui, à travers mille dangers et avec l'aide d'en haut, triomphent d'ennemis réputés invincibles et ramènent la paix dans l'Empire[4]. Quand ils sont vainqueurs, ces champions d'une

triæ. (Labbe, *Concilia*, II, 71.) = [1] « Quid enim culpatur in bello ? An quia moriuntur quandoque morituri ? Hoc reprehendere timidorum est, non religiosorum. Nocendi cupiditas, ulciscendi crudelitas, impacatus atque implacabilis animus, feritas rebellandi, libido dominandi..., hæc sunt quæ in bellis jure culpantur. Quæ, plerumque ut etiam jure puniantur, adversus violentiam resistentium, sive Deo, sive aliquo legitimo imperio jubente, gerenda ipsa bella suscipiuntur a bonis, etc. » (*Contra Faustum*, *Patrologie*, XLII, 447.) = [2] Epist. cxxxviii, *Patrologie*, XXXIII, 531. = [3] « Qui doctrinam Christi adversam dicunt esse reipublicæ, dent exercitum talem quales doctrina Christi esse milites jussit, etc. » (*Ibid.*) = [4] « Magni quidem sunt et habent gloriam suam non solum fortissimi, sed etiam (quod verioris genus est laudis) fidelissimi

cause juste, je dis qu'il faut se féliciter de leur victoire et de la paix si désirable qui en est la suite ; je dis qu'il y faut voir un don de Dieu[1]. » Tel est le langage de saint Augustin, qui haïssait la guerre, et le moyen âge n'a guère fait que le répéter ou le balbutier. Car c'est la destinée des grands penseurs d'imposer à plusieurs siècles l'empire de leurs doctrines et l'écho de leurs paroles.

Durant les siècles qui séparent ces deux géants des âges chrétiens, saint Augustin et saint Thomas, on assiste à un spectacle qui peut paraître étrange aux esprits superficiels, mais qui est fait pour frapper un observateur impartial. L'Église, dans les canons de ses conciles, continue à manifester, plus d'une fois, son horreur native et profonde pour la guerre, tandis que, dans les écrits de ses docteurs, elle encourage les soldats vraiment chrétiens. Rien n'était plus logique ni mieux équilibré qu'une telle conduite, et l'on n'a jamais su mieux concilier ici-bas les intérêts de l'absolu et ceux du relatif. « La guerre est mauvaise ; mais il convient, puisqu'elle est inévitable, de justifier ceux qui la font honnêtement et pour le seul triomphe du bien. » Au ve siècle, saint Maxime de Turin ne craint pas de rompre avec les anciennes hésitations, et s'écrie que décidément « il n'y a rien de condamnable dans le service militaire[2]. » Un diacre, qui fut l'honneur de l'Église de Carthage au vi^e^ siècle, Fulgentius Ferrantus, se permet de donner un règlement de vie à un général chrétien : « Aime la chose publique comme toi-même, et que ta vie soit comme un miroir où tes soldats voient clairement leur devoir. » Saint Grégoire le Grand, qui mourut au commencement du viie siècle, réserve une de ses belles épîtres aux soldats de Naples, et leur écrit que leur principale vertu doit être l'obéissance[3]. C'est à la nation la plus militaire et la plus virile de son temps, c'est aux Francs que saint Léon IV adresse, au ixe siècle, ce langage très militaire et très viril contre les ennemis de la foi

bellatores, quorum laboribus atque periculis, Dei protegentis atque opitulantis auxilio, hostis indomitus vincitur et quies reipublicæ pacatisque provincis comparatur ; sed majoris est gloriæ ipsa bella verbo occidere quam homines bello, et acquirere vel obtinere pacem, pace, non bello. » (Epist. CCXXIX, *Patrologie*, XXXIII, 1020). Nous avons cité ailleurs les deux dernières lignes qui ne détruisent pas, mais complètent les autres. — [1] « Quando autem vincunt qui causa justiore pugnabant, quis dubitet gratulandam esse victoriam et provenisse optabilem pacem ? Hæc bona sunt, et sine dubio Dei dona sunt. » (*De Civitate Dei*, XV, *Patrologie*, XLI, 440, 441.) — [2] « NON ENIM MILITARE EST PECCATUM, sed propter prædam militare peccatum, etc. » (*Patrologie*, LVII, 517 et suiv.) — [3] « Ad cunctos milites Nea-

chrétienne : « Pas de crainte et pensez à vos pères. Quel que fût le nombre de leurs ennemis, ces vaillants furent toujours vainqueurs. » Et le pape ajoute : « A celui qui mourra en de telles batailles, Dieu ne fermera pas les portes du ciel[1]. » Ne croirait-on pas entendre, par avance, un couplet de notre *Roland*. Quelques années plus tard, en 865, les Bulgares consultent saint Nicolas Ier sur ce cas litigieux : « Est-il permis de faire la guerre durant le carême? » Et le Souverain Pontife leur répond par ces quelques mots qui pourraient servir d'épigraphe à notre livre : « La guerre est toujours satanique en ses origines, et il faut toujours s'en abstenir. Mais SI ON NE PEUT L'ÉVITER, s'il s'agit de sa défense, de celle de son pays et des lois de ses pères, il est hors de doute que l'on peut s'y préparer, même en carême[2]. » Il n'est guère moins vigoureux en son langage, ce beau réformateur qui s'appelle saint Pierre Damien, et qui, à peu près à l'heure où un poète inconnu consacrait notre plus ancienne épopée au souvenir du glorieux désastre de Roncevaux, décernait le titre d'infâme à tous les transfuges et déserteurs[3]. Au Concile de Latran, en 1139, l'Église, qui continue à détester la guerre et essaye de l'adoucir, défend l'emploi trop meurtrier de l'arc et de l'arbalète dans tous les combats entre chrétiens[4]; mais elle ne peut tuer la guerre elle-même et s'efforce à tout le moins de donner aux combattants une âme haute et belle : « Aux yeux d'un soldat, dit Hildebert, ce n'est pas la mort qui est horrible, mais la honte[5]. » Observez que la théorie chrétienne de la guerre devient de jour en jour plus précise, et calculez, si vous le pouvez, le chemin qu'elle a fait depuis le concile d'Arles. Les linéaments de la chevalerie s'accusent de plus en plus distinctement. L'ébauche est devenue un dessin aux lignes arrêtées, et ce dessin va devenir un tableau aux riches couleurs. Bref, le jour se lève où l'on voit

politanos epistola. » (*Patrologie*, LXXVII, 565.) = [1] Epistola ad exercitum Francorum. (*Patrologie*, CXV, 656, 657.) = [2] Bellorum ac prœliorum certamina necnon omnium jurgiorum initia diabolicæ fraude sunt artis profecto reperta.... Et ideo, si nulla urgeat necessitas, non solum quadragesimali, sed omni est prœliis abstinendum. SI AUTEM INEVITABILIS URGET OPPORTUNITAS, nec quadragesimali tempore, pro defensione tam sua quam patriæ seu legum paternarum, bellorum procul dubio præparationi parcendum (*Concilia*, éd. Labbe et Cossart, VIII, 553). = [3] *Patrologie*, CXLV, 368. = [4] Canon 29 : « Artem autem illam mortiferam et Deo odibilem balistariorum et sagittariorum adversus christianos et catholicos exerceri de cætero sub anathemate prohibemus. » (*Concilia*, éd. Labbe et Cossart, X, 1009.) = [5] *De Magnificentia*, *Patrologie*, CLXXI, 1052, Hildebert emprunte aux au-

soudain se fonder de grands Ordres à la fois religieux et militaires. On ne réfléchit pas assez à une telle nouveauté, et nous voilà bien loin de Tertullien. Et à qui demande-t-on des conseils pour la direction du plus célèbre de ces ordres? A un moine, à un cénobite, à un saint, qui mériterait d'imposer son nom à son siècle, et s'appelle saint Bernard. Sur-le-champ, le grand cistercien, le grand moine blanc se met à l'œuvre et écrit sa fameuse lettre aux chevaliers du Temple, qui peut passer pour l'œuvre la plus hardie sur la matière : « Ils peuvent combattre les combats du Seigneur, ils le peuvent en toute sécurité, les soldats du Christ. Qu'ils tuent l'ennemi ou meurent eux-mêmes, ils n'ont à concevoir aucune crainte. Subir la mort pour le Christ ou la faire subir à ses ennemis, il n'y a là que de la gloire, et point de crime. Ce n'est pas d'ailleurs sans raison que le soldat du Christ porte un glaive, mais c'est pour le châtiment des méchants et la gloire des bons. S'il donne la mort à un malfaiteur, le soldat n'est pas homicide, mais (excusez le mot) malicide. Et il faut voir en lui le Vengeur qui est au service du Christ, et le Libérateur du peuple chrétien[1]. » On ne peut guère aller plus loin, et Joseph de Maistre lui-même ne saurait paraître audacieux, si on le compare à celui qui prêcha la deuxième croisade. Seul, Jean de Salisbury, vers le même temps, condense plus vivement encore cette doctrine en un mot typique, et qu'on a souvent répété après lui, non sans l'exagérer parfois : « La profession militaire, aussi approuvable que nécessaire, a été instituée par Dieu lui-même[2]. » C'est le terme de notre voyage à travers les siècles, et il est permis de croire que Jean de Salisbury a dépassé le but. « Institué » semblera peut-être excessif, et la guerre n'est après tout qu'un mal, mais un mal que l'Église est forcée de tolérer et que Dieu fait tourner au triomphe du bien.

Si l'on veut la réduire aux proportions que lui a données saint

teurs païens la plupart des maximes qu'il codifie en ce Traité. = [1] *Ad milites Templi*, *Patrologie*, CLXXXII, 925, 924. = [2] Tout le passage mériterait d'être rapporté textuellement : « Ne me tamen putes inimicari militiæ, et vitia personarum in officia retorquere.... Professio namque tam laudabilis est quam necessaria et quam nemo vituperare potest, salva reverentia Dei *a quo est instituta* (*Policraticus*, lib. VI, *Patrologie*, CXCIX, 596, 597). Et, un peu plus loin : « Quis est usus militiæ ordinatæ? Tueri Ecclesiam, perfidiam impugnare, sacerdotium venerari, pauperum propulsare injurias, pacare provinciam, pro fratribus fundere sanguinem et, si opus est, animam ponere. » (*Ibid.*, 599. Cf. Alain de Lille, *Patrologie*, CCX, 185, 186

Augustin; une telle doctrine est vraiment sage : car, en réalité, depuis la fin des persécutions jusqu'aux croisades, l'Église ne s'est jamais crue en droit de crier à la guerre : « Halte! » Durant ces siècles de fer, elle n'a pu, et n'a dû condamner que les guerres intestines et les guerres privées. Pouvait-elle, devait-elle empêcher Clovis de fonder, par ses luttes héroïques contre les Alamans et les Goths, cette grande unité franke qui allait être si favorable à la grande unité chrétienne? Pouvait-elle, devait-elle retenir Charles-Martel, lorsqu'il courait à Poitiers, pour y préserver non seulement la France, mais tout l'Occident chrétien, de la barbarie orientale? Pouvait-elle, devait-elle amortir l'ardeur de ce Pépin qui prépara si énergiquement toute l'œuvre de son fils, et fallait-il qu'elle l'arrêtât sur le chemin de l'Italie, où il allait donner au trône de saint Pierre cette solidité temporelle dont il avait besoin? Pouvait-elle, devait-elle lier les deux bras puissants de ce Charlemagne qui, d'une main, rejetait les musulmans sur l'Èbre, et, de l'autre, étouffait le paganisme germain? Pouvait-elle, devait-elle, devant l'incessante menace d'une invasion de l'Islam, professer la doctrine insensée de ces Albigeois qui déclarèrent plus tard qu'il fallait considérer « comme des homicides » tous les prédicateurs de la croisade contre les Sarrasins? Je m'adresse ici aux partisans les plus déterminés de la paix, et je les conjure de répondre de bonne foi à ces questions : « N'est-il pas vrai que, sans toutes ces guerres que l'Église a favorisées, nous serions aujourd'hui musulmans, païens, barbares? N'est-il pas vrai que, sans elles, c'en était fait humainement de l'Église? N'est-il pas vrai que, sans elles, la France n'aurait même pas eu la liberté de conquérir son existence? »

Ne pouvant empêcher la guerre, l'Église a christianisé le soldat. Et nous voilà fort logiquement conduits à élucider les origines de cette Chevalerie que nous avons appelée plus haut « un usage germain idéalisé par l'Église. »

IV

Il est un texte de Tacite[1] qui domine ici toute la matière et que d'illustres érudits ont mis en relief longtemps avant nous : c'est le

et suiv.) C'est tout le Code de la chevalerie. = [1] *Germania*, XIII : « Nihil autem neque publicæ,

célèbre passage de la *Germania* qui se rapporte à un rite germain où l'on trouve réellement tout l'élément militaire de notre chevalerie à venir. La scène se passe sous les ombres d'une vieille forêt. La tribu barbare est réunie, et l'on sent qu'il se prépare on ne sait quoi de solennel. Au milieu de l'assemblée s'avance un tout jeune homme, que vous pouvez ici vous figurer avec des yeux glauques, de longs cheveux blonds, et peut-être quelque tatouage. Un chef de tribu est là qui, sans plus de retard, remet gravement entre ces jeunes mains une framée et un bouclier. A défaut de ce semblant de roi, c'est le père même de celui qui tout à l'heure était un enfant et qui désormais sera un homme, c'est son père ou quelque parent qui se charge de cette remise des armes. « Telle est la robe virile de ces peuples, dit fort bien Tacite; tel est le premier honneur de leur jeunesse. Jusque-là, le jeune homme n'était qu'une portion de la famille : il devient par là membre de la république. *Ante hoc domûs pars videtur, mox rei publicæ.* » Cette framée et ce bouclier ne le quitteront plus : car les Germains, dans tous les actes de leur vie privée ou publique, ont l'habitude d'être toujours en armes. Au reste, la solennité est achevée; l'assemblée se sépare, et la tribu compte un *miles*, un guerrier de plus. C'est tout.

« La remise solennelle des armes au jeune Germain, » telle est l'origine première de cette chevalerie que le christianisme viendra un jour animer de sa vie[1]. Le rite barbare n'est, en effet, que le corps de cette création nouvelle, et il faudra le souffle de l'Église pour lui donner plus tard une âme vivante.

C'est donc avec raison que Juste-Lipse, commentant Tacite, a observé que cette remise des armes « était un antique vestige de la création des chevaliers : *Vestigium vetus creandi equites seu milites;* » c'est avec raison que Sainte-Palaye accompagne du même commentaire le texte de la *Germania*, et qu'un érudit de nos jours s'écrie, avec une exactitude plus scientifique : « La véritable origine du

neque privatæ rei nisi armati agunt; sed arma sumere non ante cuiquam moris, quam civitas suffecturum probaverit. Tum, *in ipso concilio, vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus* scuto frameaque juvenem ornant. Hoc apud illos toga; hoc primus juventæ honos. Ante hoc, domûs pars videntur, mox rei publicæ. » (Éd. Lemaire, t. III; Tacite, t. IV, pp. 28, 29.

[1] « Donner des armes », c'est, en des milliers de textes du moyen âge, le synonyme le plus exact de « faire un chevalier » ; Ducange l'a observé avant nous (*Dissertations sur l'Histoire*

miles, c'est cette prise d'armes qui, chez les Germains, marque l'entrée dans la vie civile[1]. »

Toute autre origine ne saurait supporter l'examen de la critique, et il ne se trouve plus personne pour oser soutenir aujourd'hui la thèse de l'origine romaine, avec le P. Honoré de Sainte-Marie[2]; ou celle de l'origine arabe, avec M. de Beaumont[3]. Il ne reste donc plus à expliquer ici que le nom même de chevalier : mais il est trop connu que ce mot dérive de *caballus*, qui a d'abord signifié un cheval de somme et a fini par désigner un cheval de guerre[4]. Le chevalier, d'ailleurs, a toujours gardé le nom de *miles* dans cette langue latine du moyen âge où la chevalerie n'a pas cessé de s'appeler *militia*. Rien n'est plus clair.

Nous ne saurions cependant aller plus loin sans répondre à deux objections qui ne sont pas sans avoir quelque valeur et que nous ne voulons point laisser derrière nous.

V

Dans un certain nombre de textes latins du moyen âge nous trouvons, pour désigner la Chevalerie, une expression que les romanistes nous opposent victorieusement et dont l'origine romaine ne saurait réellement être mise en doute. Veut-on faire entendre que l'on a créé un chevalier, on dit « qu'on l'a revêtu du *cingulum militare*. » Nous nous trouvons ici en plein monde romain, et ce mot faisait partie, à Rome, de certaines locutions qui désignaient l'entrée dans le service militaire[5], la libération de ce ser-

de saint Louis, à la suite du *Glossaire*, éd. Didot, VII, p. 87); mais on pourrait multiplier à l'infini les citations qu'il a tirées de nos poèmes. Il convient d'observer que le don des armes était fréquemment accompagné du présent d'un cheval, comme en ces vers d'*Auberi*, qui peuvent ici servir de type : « Si li dona l'ordre de chevalier ; — ARMES LI DONE ET UN RICHE DESTRIER. » (Éd. Tobler, p. 248, v. 20, 21.) = [1] A. de Barthélemy, *de la Qualification de chevalier*. = [2] *Dissertations historiques et critiques sur la Chevalerie ancienne et moderne*, Paris, 1718, p. 23 et suiv., et surtout p. 30. = [3] *Recherches sur l'origine du blason*, etc., p. 127. = [4] Un des plus anciens textes où l'on trouve le mot *caballarius* est le suivant, que cite Ducange, et qui est tiré d'une lettre d'Hincmar à Charles le Chauve, en 859 : « Per villas, in quibus non solum *homines caballarii*, sed etiam ipsi cocciones rapinas faciunt. » Voy. d'autres textes analogues dans le même article de Ducange, *Glossarium*, éd. Didot, t. II, p. 41. = [5] *Cingulum militiæ sumere, cingulo mereri* (Code Justinien, I, 40, 13; XIII, 24, 9; XII, 30, 2 et 34, 51, V. le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio,

vice[1] et la dégradation du légionnaire[2]. Lorsque saint Martin abandonne la milice, son acte est qualifié de *solutio cinguli*, et l'on jette à tous ceux qui font comme lui cette épithète insultante : *militaribus zonis discincti*[3]. Il s'agit ici de ce ceinturon qui servait à soutenir l'épée de l'officier romain (*cingulum*, *zona*, ou plutôt, *cinctorium*), comme aussi du baudrier, du *balteus* passé sur une épaule et destiné à suspendre l'épée du simple soldat[4]. « Vous voyez bien, disent nos adversaires, que nous avons affaire à une coutume romaine. » Deux observations très simples suffiront peut-être pour venir à bout d'un système aussi spécieux : la première, c'est que les Germains, eux aussi, portèrent de bonne heure, à l'imitation des Romains, « un large ceinturon décoré de bossettes en métal et un baudrier

I, 1181). = [1] *Cingulo liberari, cingulum deponere.* (Code Justinien, XII, 53, 3 ; Code Théodosien, VI, 30, 8.) = [2] *Cingulo spoliari, cingulo solvi.* (Code Théodosien, VIII, 4, 16, 23 et 29 ; XII, 1, 147, § 3 ; XII, 181, § 1 ; XVI, 4, 4, etc. = [3] Boll., *Acta*, LX, 533. — La dégradation militaire s'est faite longtemps suivant le même mode : « De incestuosis et parricidis ut canonice coerceantur, sicut de illo judicatum est qui materteræ suæ filiam stupravit : ut conjugium ultra non repetat *et militiæ cingulum derelinquat.* » (Capitulaires, lib. VI, LXXI, éd. de Baluze, 1780, I, col. 934.) La même disposition est textuellement reproduite dans les Canons d'Isaac, évêque de Langres. (Baluze, *ibid.*, col. 1258.) Dans Aimoin (*Hist. Franc.*, lib. III, cap. LXIII), on trouve encore *balteum auferre*, et toujours dans le même sens. Cf. les *Nugæ curialium* dont l'auteur, à tout le moins, montre ici une certaine connaissance des usages de l'ancienne Rome : « Fit interdum ut ex delicto suo *privatur miles militiæ cingulo*, in his maxime ubi sacrilegia committuntur. Veterique jure statutum est ut qui, non servato militiæ sacramento, religionem quam profitetur impugnat, *cinguli amissione mulctetur.* Fertur hoc edicto Julius compescuisse militem suum (lib. VI, cap. XIII). = [4] « Le ceinturon était porté AUTOUR DE LA CEINTURE pour attacher l'épée (Mela, II, I), par opposition au baudrier, QUI PASSAIT SUR L'ÉPAULE. Les consuls, les tribuns et les officiers supérieurs de l'armée romaine sont toujours re-

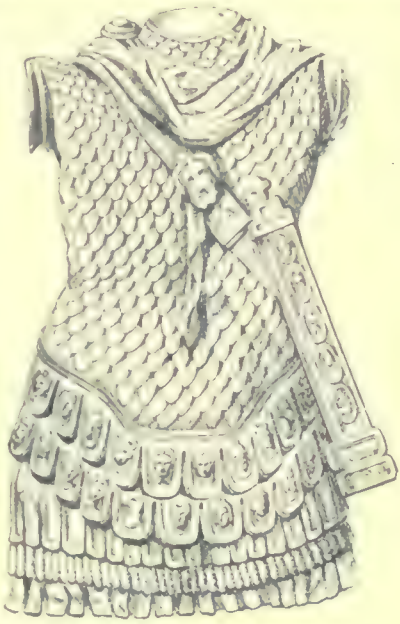

Fig. 1. Baudrier (*balteus*), d'après un trophée du temps d'Alexandre Sévère.

présentés, sur les colonnes et les arcs de triomphe, avec leurs épées attachées à un *cinctorium;* mais les simples soldats portent les leurs suspendues à un *balteus.* » (Rich., *Dictionnaire des antiquités romaines*, pp. 151, 152.) Ce *balteus*, dont il est question au v. 942 du chant XII de l'*Enéide* (Infelix humero quum apparuit alto. — *Balteus*, et notis fulserunt *cingula* bullis), a toujours été orné très richement : « Nobilibus gemmis et cocto lucidus

pour suspendre leur épée, qu'ils portaient à gauche[1] » ; la seconde, c'est que les chroniqueurs des bas temps, qui écrivaient en latin et étaient à l'affût du style classique, furent amenés à adopter tout naturellement le mot *cingulum* en toutes ses acceptions et se servirent de cette périphrase latine : *cingulo militari decorare*[2], pour exprimer cette remise solennelle de l'épée, cet usage évidemment germain qui fut toujours un des principaux rites de la collation de la chevalerie[3]. Il n'y a donc rien de plus ici que le souvenir un peu vague d'un usage romain, avec une rencontre de termes fort naturelle et qui a surtout été le fait de la société lettrée. Pour tout dire en un mot, LE MOT EST ROMAIN, MAIS LA CHOSE EST ET DEMEURE GERMAINE. Entre la *militia* des Romains et la chevalerie du moyen âge, il n'y a réellement de commun que le métier militaire consi-

auro — Balteus effulgens. » (Coripp. Afric., *de Laudibus Justin.*, lib. IV.) Il faut ajouter que les archéologues sont loin d'être d'accord sur l'appropriation du *cingulum* et du *balteus* aux officiers ou aux soldats (V. le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, 662 et 1180, et celui de Rich, au mot *Cinctorium*). — [1] Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re édit., p. 82, Sous la première race, l'emploi du *balteus* est facile à constater scientifiquement. « Bal-

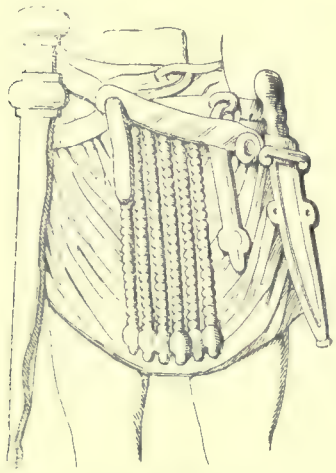

Fig. 2. *Cingulum*, d'après une pierre funéraire du Ier siècle après J.-C.

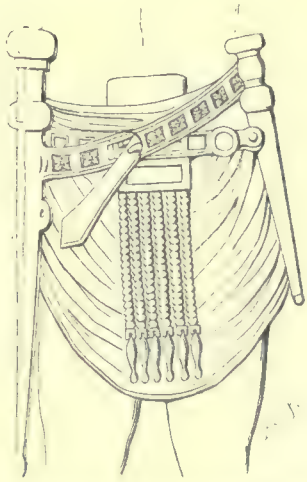

Fig. 3. *Cingulum*, d'après une pierre funéraire du commencement du IIe siècle.

teum magnum ex auro lapidibusque pretiosis ornatum, » etc. (Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, lib. X, cap. XXI.) Les chevaliers du XIIe siècle portent également un *baudré*, qui est souvent *à granz bandes d'or fin* et orné *de chières gemmes*. Pour exprimer la longueur de la barbe, on dit alors qu'elle descend jusqu'au *neu du baudré*. Le *baudré*, qu'il ne faut pas confondre avec la ceinture, n'est pas placé comme dans l'antiquité sur le devant de la poitrine, mais beaucoup plus bas et au-dessous de la taille (V. Quicherat, l. I, pp. 152, 206, 212, 217). = [2] Pierre de Blois, epist. XCIV. (*Max. Bibl. Patr.*, t. XXIV, p. 1112.) Inolevit consuetudo solemnis ut eodem die quo quisque *militari cingulo decoratur*... (Jean de Salisbury, *Policraticus*, lib. VI, cap. X.) = [3] On a dit pendant tout le

déré au point de vue le plus général. L'entrée administrative, officielle, régulière du soldat romain dans une armée hiérarchiquement organisée, cette incorporation savante ne ressemble en rien à l'admission du nouveau chevalier dans une sorte de collège militaire et de société d'élite. En lisant plus loin le rituel singulièrement primitif et barbare d'une réception chevaleresque au XIIe siècle, on se persuadera que ces textes exhalent une odeur germaine et n'ont rien de romain. Mais voici un autre argument et qui semblera peut-être décisif. Le légionnaire romian ne peut en général se soustraire au service; il ne peut éviter le baudrier. Le jeune noble du moyen âge, tout au contraire, est toujours resté libre de se faire armer ou de ne pas se faire armer chevalier, de même que les autres chevaliers sont toujours restés libres de lui ouvrir leurs rangs ou de les lui fermer. Le caractère principal de l'adoubement chevaleresque et qui le sépare décidément de la *militia* romaine, c'est la liberté.

VI

Une objection plus spécieuse a pour objet la Féodalité, que d'excellents esprits s'obstinent à confondre avec la Chevalerie. C'était, il m'en souvient, la thèse favorite de M. de Montalembert, et il prenait plaisir à nous la développer sur son lit de mort.

Or il y a, comme on le sait, deux sortes de féodalité, que les vieux feudistes désignaient fort clairement par deux mots aujourd'hui démodés : « fiefs de dignité » et « fiefs simples ».

Vers le milieu du IXe siècle, les Ducs et les Comtes, qui étaient des fonctionnaires de l'Empire assimilables à nos préfets, se rendirent indépendants du pouvoir central et déclarèrent qu'on leur devrait désormais tout ce qu'on devait jusque-là à l'Empereur ou au Roi. Imaginez, si faire se peut, des préfets de 1884 qui rompraient

moyen âge, au sens actif, « ceindre l'épée », et ces trois mots ont toujours été synonymes de ceux-ci : « faire chevalier ». Aiol *li çaint l'espée* à l' senestre costé (*Aiol*, v. 7146): Li viex *li çaint l'espée* à son senestre lés (*Elie de S. Gilles*, v. 104); Clarenbauz *lor a ceint les bons brans acerez* (*Parise la Duchesse*, v. 1808). L'a li Dus fait chevalier — *Et ceint le tranchant brant d'acier* (*Chronique des Ducs de Normandie*, v, 17, 887). Cf *Renaus de Montauban*, p. 48, v. 29; *Berte aux grans piés*, éd. P. Paris, p. 174, etc., etc. Le seul élément important est ici l'épée, et non pas le baudrier, dont on ne tenait moralement aucun compte.

tout lien avec les ministres et diraient soudain : « C'est à moi qu'on payera l'impôt; c'est en mon nom qu'on rendra la justice; c'est à moi qu'on devra le service militaire. » Tels sont les « fiefs de dignité », et l'on nous accordera que ceux-là, au moins, n'ont rien de commun avec la Chevalerie.

Restent les fiefs simples.

Dès l'époque mérovingienne, on voit un certain nombre de petits propriétaires, qu'on nomme *vassi*, SE RECOMMANDER à des hommes plus puissants et plus riches, qui sont appelés *seniores*. A son *senior* qui lui fait un présent en terres, le *vassus* doit l'assistance et la fidélité. Il est vrai que, dès le règne de Charlemagne, il le suit à la guerre; mais, notez-le bien, c'est à l'Empereur, c'est au Pouvoir central, que, dans la réalité des choses, il doit encore le service militaire. Il n'y a là, comme on le voit, rien de très précis; mais les temps approchent, et tout va changer de face. Vers le milieu du IXe siècle, nous apercevons soudain une foule d'hommes qui tombent à genoux devant d'autres hommes. Que font-ils? ILS SE RECOMMANDENT encore, mais en termes plus nets : « Protégez-nous, et nous serons vos hommes. » Et ils ajoutent : « C'est à vous, à vous seuls et d'une manière fixe, que nous rendrons désormais le service militaire. Mais, en échange, défendez la terre que nous possédons, défendez celle que vous allez nous concéder. Encore un coup, protégez-nous. » Ces gens à genoux, ce sont les « vassaux » aux pieds de leurs « seigneurs », et le fief n'est le plus souvent, comme on l'a si bien dit, qu'une concession de terre à charge de service militaire.

La Féodalité, comprise de la sorte, n'a rien de commun avec la Chevalerie.

Si nous considérons, en effet, la Chevalerie comme une sorte de corps privilégié où l'on était reçu à de certaines conditions et avec un certain rituel que nous ferons bientôt connaître, il importe d'observer que tout vassal n'était pas nécessairement chevalier. On a vu de ces vassaux qui, pour éviter les frais de la réception chevaleresque ou pour d'autres causes, ont préféré rester « damoiseaux » toute leur vie. Le plus grand nombre, à coup sûr, n'agissait point de la sorte; mais, enfin, tous pouvaient le faire, et plus d'un le faisait.

En revanche, nous verrons conférer plus d'une fois la chevalerie à de petites gens qui ne sont aucunement entrés dans le système des fiefs, qui ne doivent à personne le devoir féodal et à qui personne ne le doit[1].

On ne saurait trop le dire et le redire : ce n'est pas le chevalier, c'est le vassal qui doit au seigneur le service militaire ou l'*ost*, et le service *in curte* ou la « cour [2] »; ce n'est pas le chevalier, c'est le vassal qui doit au seigneur « l'assistance » et le « conseil »; ce n'est pas le chevalier, c'est le vassal qui doit au seigneur le relief, les aides, l'hommage.

Un dernier mot. La Féodalité n'a pas tardé à devenir héréditaire; LA CHEVALERIE, AU CONTRAIRE, NE L'A JAMAIS ÉTÉ, et il a toujours fallu un rite spécial pour faire un chevalier. A défaut de tous les autres, cet argument suffirait.

Mais si, au lieu de regarder la Chevalerie comme une institution, nous la considérons comme un idéal, le doute n'est vraiment plus permis. C'est ici surtout qu'aux yeux d'un historien philosophe, la Chevalerie est nettement distincte de la Féodalité[3]. Si le monde occidental du IXe siècle ne se fût pas constitué féodalement, la Chevalerie eût néanmoins pris naissance, et, malgré tout, se fût nécessairement développée au soleil des nations chrétiennes : car la Chevalerie n'est autre chose, comme nous le disions plus haut, que la forme chrétienne de la condition militaire, la Force armée

[1] Nous verrons plus loin, par le menu, que les exemples de vilains faits chevaliers sont très fréquents dans nos chansons de geste : « Ah! Dieu, qu'il est mal récompensé le bon guerrier qui de fils de vilain fait chevalier! » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, § 60, p. 28.) On trouve, dans la *Berta de li gran pie*, un jongleur qui est chevalier, v. 56. Ce pauvre bûcheron, Varocher, qui joue un si beau rôle dans *Macaire*, est armé chevalier par l'Empereur lui-même (v. 2496-2525). Il en est de même de Simon le Voyer, dans *Berte aux grans piés* (p. 186). On rencontre, dans *Doon de Maience*, un marchand qui *por son grant avoir* se fait recevoir chevalier (v. 7601). Mais voici un exemple encore plus topique. Un de nos héros les plus populaires, le comte Amis ne craint pas de descendre jusqu'aux serfs, et transforme en chevaliers les deux serfs qui l'ont si bien soigné durant sa maladie : Les douz bons sers n'i a pas oubliez. — Les fist ansdouz chevaliers adouber. (*Amis et Amiles*, v. 5205.) Nous reviendrons EN DÉTAIL sur tous ces faits en nous contentant ici d'observer, pour finir, que les *bachelers*, si nombreux dans tous nos vieux poèmes, ne sont autre chose que de jeunes chevaliers *sans fief* et sans fortune. Il importe néanmoins d'ajouter que, par la force des choses, UN TRÈS GRAND NOMBRE DES CHEVALIERS POSSÉDAIENT DES FIEFS, et qu'on en vint à exiger la noblesse comme condition de la chevalerie. = [2] Ce service est à double fin : il rend le vassal légalement justiciable de son seigneur et, en second lieu, l'astreint rigoureusement à siéger près de lui pour juger ses pairs. = [3] « On a voulu chercher les origines de la chevalerie sur tous les points de l'horizon

au service de la Vérité désarmée[1], et il était impossible qu'un jour ou l'autre elle ne sortît pas toute vivante du cerveau de l'Église, comme l'antique Minerve du cerveau de Jupiter.

La Féodalité, au contraire, n'est pas d'origine chrétienne. C'est une forme particulière de gouvernement et de société, qui n'a guère été moins rigoureuse pour l'Église que les autres formes de société et de gouvernement. La Féodalité a cent fois dépouillé l'Église, que la Chevalerie a défendue cent fois. La Féodalité, c'est la force; la Chevalerie, c'est le frein.

Considérons Godefroi de Bouillon. Qu'il ait dû l'hommage à tel suzerain, qu'il ait pu l'exiger de tels ou tels vassaux, ce sont là des questions de droit féodal, et la Chevalerie n'y est aucunement impliquée. Mais si je le contemple dans un combat sous les murs de Jérusalem; si j'assiste à son entrée dans la ville sainte; si je le vois ardent et beau, puissant et pur, vaillant et doux, humble et fier, refusant de porter la couronne d'or dans cette ville sacrée où Jésus avait porté la couronne d'épines, je ne m'inquiète plus alors, je ne puis plus m'inquiéter de savoir de qui il relève ni de connaître les noms de ses vassaux, et je m'écrie : « Voilà, voilà le chevalier! » Et que de chevaliers, que de vertus chevaleresques dans le monde chrétien, depuis que la féodalité a cessé d'exister!

VII

La remise des armes « à la germaine » demeure, en résumé, LA VÉRITABLE ORIGINE DE LA CHEVALERIE, et « les Francs nous ont transmis cette coutume, qui s'est perpétuée jusqu'à une époque relativement moderne. » Ce rite simple et presque grossier « était si positivement le signe de la vie civile dans les mœurs des peuples d'origine germanique, que, sous les Carlovingiens, nous en trouvons encore des traces nombreuses[2]. » En 791, Louis, fils aîné de Charle-

politique. Sans discuter ces origines, on peut dire que la chevalerie naît avec le sentiment de la force personnelle chez les races supérieures. Et ici nous n'entendons pas la force brutale, mais celle qui *est la conséquence d'une puissance physique soumise à une intelligence élevée.* » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, V, 6.) = [1] « La Chevalerie, a dit Villemain, était la garde d'honneur de la Féodalité. » = [2] Anat. de Barthélemy, *de la Qualification*

magne, n'avait que treize ans et portait cependant depuis trois années la couronne d'Aquitaine sur son front tremblant. Le roi des Francs sentit qu'il était temps de donner à cet enfant la consécration militaire, qui devait lui assurer plus vivement le respect de ses peuples. Il le fit venir à Ingelheim, puis à Ratisbonne, et lui ceignit solennellement cette épée qui faisait les hommes[1]. Il ne s'agit plus, comme on le voit, ni de framée ni de bouclier, et l'épée prend la première place. Elle la gardera longtemps.

En 838, à Kiersy, même tableau. C'est le vieux Louis, cette fois, qui, plein de tristesse et voisin de la mort, donne à son fils Charles, qu'il aimait entre tous, « les armes viriles », c'est-à-dire l'épée. Puis, aussitôt après, il lui met au front la couronne « de Neustrie ». Charles avait quinze ans[2].

Ces textes sont peu nombreux, mais leur importance est décisive, et ils nous conduisent jusqu'au temps où l'Église va décidément intervenir dans l'éducation du *miles* germain. Les temps sont durs, et il est malaisé de se figurer une époque plus troublée que les IXe et Xe siècles. La grande idée de l'Empire romain ne se concilie plus, dans l'esprit des peuples, avec l'idée du royaume des Francs, et incline, pour ainsi parler, du côté de l'Allemagne, où elle se fixera. Les patries sont en voie de formation, et l'on se demande partout à quel pays on peut bien appartenir. De singuliers royaumes se fondent, qui n'ont pas eu de précédents et n'auront pas de durée. Les Sarrasins hasardent leurs dernières invasions sur nos côtes du Midi; mais il n'en est pas de même des pirates normands, et ils ne cesseront pas, une seule année, de ravager le littoral qui répond à nos côtes picardes et normandes, jusqu'au jour où l'on sera forcé de leur en céder la plus belle partie. On se bat un peu partout, de famille à famille, d'homme à homme. Aucun chemin n'est sûr; les églises brûlent. C'est un effarement universel; il n'est pas d'homme qui ne soit occupé à se chercher des protecteurs. Le Roi n'est plus de taille à défendre personne, et les comtes se font rois. Le soleil de

de chevalier, p. 7. = [1] « Interea anno hoc sequente (791) patri regi rex Illudovicus Engelheim occurrit; inde Renesburg cum eo abiit. Ibique ENSE, *iam appellens adolescentiæ tempora*, ACCINCTUS EST. » (L'Astronome, ann. 791, *Historiens de France*, t. VI, p. 89.) Cf. Annoin, lib. V, cap. II, p. 267. Voy. Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. I, pp. 65 et 109, et Anat. de Barthélemy, *de la Qualification de chevalier*, p. 8. = [2] « In Carisiaso..., ubi dominus Imperator filium suum Karolum ARMIS VIRILIBUS, ID EST ENSE, cinxit, corona regali

la royauté s'éteignant, on demande de la lumière aux étoiles. Dès que l'on voit un fort soldat, résolu et montrant les dents, bien campé en son donjon de bois, bien fortifié dans les limites de sa haie vive, dans ses palissades de branches mortes ou dans ses barrières de planches, bien juché sur sa colline, contre son rocher ou sur sa motte, et dominant de là toutes les routes d'alentour, dès qu'on le voit, on va vers lui, on lui dit : « Je suis ton homme », et toutes ces faiblesses se groupent autour de cette force, qui, dès demain, entrera en lutte avec les forces voisines. Épouvantable pêle-mêle de guerres privées : tout le monde se battant, ou pensant à se battre. Avec cela, les souvenirs encore tout frais de la grande figure de Charlemagne et de l'ancien Empire : une je ne sais quelle grandeur impériale se faisant encore sentir dans l'air des grandes cités; tous les cœurs se soulevant à la seule pensée des Sarrasins et du tombeau du Christ; la croisade se préparant longtemps à l'avance dans la colère et l'indignation de toute la race chrétienne; tous les yeux se tournant du côté de Jérusalem, et, au milieu de tant d'éparpillements et de ténèbres, l'unité de l'Église survivant à tant de majestés détruites. Quel temps!

C'est alors, c'est à cette heure terrible et décisive de notre histoire, que l'Église entreprend de faire l'éducation chrétienne du soldat; c'est alors que, d'un pas résolu, elle va trouver le baron féodal dans sa grossière *ferté*, et lui propose un idéal.

Cet idéal, c'est la Chevalerie.

VIII

La Chevalerie peut être considérée comme un « huitième sacrement » : et tel est peut-être le nom qui lui convient le mieux, qui la peint le plus exactement[1]. C'est le Sacrement, c'est le Baptême de l'homme de guerre. Mais il convient en outre de la regarder comme

caput insignivit, partemque regni, quam homonymus ejus Karolus habuit, id est Neustriam, attribuit. » (L'Astronome, *Vita Hludovici*, ann. 838, *Hist. de France*, t. VI, p. 121. Pertz., *Scriptores*, t. II, p. 643. Cf. *Annal. de Saint-Bertin*, Duchesne, t. III, p. 193, *b*.)

= [1] Il ne saurait entrer un seul instant dans notre pensée d'assimiler la Chevalerie aux sacrements de l'Église, et nous tenons à le déclarer très haut. Nous ne sommes pas, au reste, le premier à employer ce mot, et Lambert d'Ardres (cité par Duchesne, en ses *Preuves de la maison de Coucy*, p. 247) exprime la même idée en termes analogues : « Ei mili-

une Corporation, comme un *Collège* dont tous les membres sont solidaires.

Il est vrai que cette dernière idée n'est pas de date fort ancienne, qu'elle a mis un long temps à se former, et n'est arrivée qu'assez tard à son épanouissement normal. Mais enfin, parmi les formules qui accompagnent la réception d'un chevalier, il en est une qui est, à ce point de vue, très significative : « Je te reçois volontiers DANS NOTRE COLLÈGE[1]. » Singulière confrérie, d'ailleurs, et dont tous les membres étaient chaque jour exposés à se combattre, à se frapper, à se massacrer mutuellement!

Encore fallait-il, pour se tuer ainsi, que ces adversaires eussent une véritable estime l'un pour l'autre et pussent se considérer comme des pairs. Le plus pauvre, le plus humble des chevaliers était l'égal d'un chevalier-roi, d'un chevalier-empereur.

Ils avaient reçu le même baptême.

IX

Que la Chevalerie puisse à la fois être considérée comme une grande Confrérie militaire et comme un huitième Sacrement, on n'en saurait douter après une étude attentive des textes. Mais, avant de familiariser avec ces idées les rudes esprits des IXe, Xe et XIe siècles, il y avait, au préalable, à faire toute leur éducation première. L'idéal chevaleresque n'a pas été conçu tout d'une pièce : mais surtout il n'a pas triomphé sans de longs efforts; et c'est une à une, fort péniblement, fort lentement, que l'Église a fait entrer tant de vertus dans l'intelligence brutale et dans le cœur farouche de nos pères. « Rien ne s'improvise » : telle est la loi de l'histoire. Qui ne le voit pas est aveugle. Cette même Église, à laquelle nous faisons honneur des meilleurs éléments de notre chevalerie, n'a guère mis moins de huit ou neuf cents ans à délivrer le monde de l'esclavage antique. Elle ne pouvait, en réalité, marcher d'un pas plus rapide. C'est le propre de notre temps de s'imaginer,

tarem.... dedit alapam et MILITARIBUS EUM IN VIRUM PERFECTUM DEDICAVIT SACRAMENTIS. » = [1] *Te in nostro collegio gratanter accipio* » : telles sont les paroles rituelles que prononce le roi de Bohême, lorsqu'en 1247 il confère la Chevalerie à Guillaume, comte de Hollande,

au contraire, que tout s'improvise. Nos réformateurs contemporains se persuadent qu'il suffit d'un décret ou d'un vote pour effacer l'œuvre de vingt siècles et créer soudain une nouvelle armée, une nouvelle législation, une société nouvelle. On sait ce qu'il en résulte, que le passé ne meurt pas et que ces nouveautés périclitent. Alors les réformateurs s'irritent contre l'obstacle. Ne pouvant pas improviser à coups de loi, ils improvisent à coups de force. Rien n'y fait, et tout s'écroule. Nul ne peut se passer du temps.

Sous les doigts de l'Église, qui le voulait façonner en chevalier chrétien, le grossier baron féodal était une cire rebelle. Rien de plus brutal, ni de plus barbare. Nos plus anciennes chansons de geste, celles qui ont leur source dans les traditions des IXe et Xe siècles, nous en fournissent un portrait qui ne semble pas chargé. Je ne sais rien, à ce point de vue, de plus terrible que *Raoul de Cambrai*, et le héros de ce vieux poème peut passer pour le type de ces sauvages mal convertis. Ce Raoul est une espèce de Sioux ou de Peau-Rouge, auquel il ne manque guère que d'avoir les joues tatouées et une couronne de plumes sur la tête. Encore le Peau-Rouge est-il croyant ou crédule, tandis que Raoul défie Dieu lui-même. Le sauvage respecte généralement sa mère, et Raoul se moque de la sienne, qui le maudit. Le voilà qui entre un jour dans le Vermandois, contrairement à tous les droits des héritiers légitimes. Il pille, il brûle, il tue; il est partout cruel, impitoyable, horrible; mais c'est à Origni qu'il nous apparaît, pour ainsi parler, dans tout l'éclat de sa férocité : « Vous planterez ma tente au milieu de l'église ; vous ferez mon lit devant l'autel; vous mettrez mes faucons sur le crucifix d'or[1]. » Or cette église est celle d'un moutier de religieuses. Que lui importe? Il brûle le moutier, il brûle l'église, il brûle les nonnes. Parmi elles se trouve la mère de ce Bernier qui est son vassal très fidèle, son compagnon très dévoué, son ami, presque son frère : il la brûle aussi. Puis, alors que les flammes crépitent encore, il se met, en un jour de jeûne, à faire ripaille sur le théâtre même de tant d'exploits sanglants, bravant les hommes et bravant Dieu, la main dans le sang et le front levé contre le ciel[2]. Voilà le soldat, voilà le sauvage du Xe siècle, voilà celui dont l'Église avait à faire l'éducation.

élu roi des Romains, etc. = [1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 50. = [2] *Ibid.*, p. 59 et suiv.

Ce Raoul de Cambrai, hélas ! n'est pas un type unique ; il n'est pas le seul qui, dans notre épopée, jette ce cri de fauve : « Je n'aurai « de joie que le jour où je verrai ton cœur, hors de ta poitrine, « tout nu[1]. » Aubri le Bourguignon n'est pas moins cruel, et ne se met pas en peine de mieux résister à ses passions de Germain. A-t-il le droit de tuer? Il n'en sait rien; mais provisoirement il tue : « Bah ! dit-il, c'est toujours un ennemi de moins [2] ». Il assassine un jour ses quatre cousins, et, plus tard, sensuel autant que colère, déshonore tour à tour la couche de deux de ses hôtes, du roi Orri et du comte de Flandre. Cette épaisse nature de sauvage ne semble même pas connaître la vergogne ni le remords. Il est fort et a un gros poing : c'est assez. Ogier ne vaut guère mieux, en dépit de toute la gloire qui s'est attachée à son nom, et je ne connais rien de plus attristant que l'épisode final du rude poème attribué à Raimbert de Paris. Le fils d'Ogier, Baudouinet, a été jadis tué par le fils de Charlemagne, qui s'appelle Charlot : Ogier ne respire que la vengeance, et ne consent à délivrer la chrétienté des Sarrasins envahisseurs, que si on lui livre le pauvre Charlot. Il veut le tuer, il va le tuer, et s'en réjouit d'avance. C'est en vain que Charlot s'humilie aux pieds de ce brutal et essaye de l'attendrir par la vivacité de son repentir; c'est en vain que le vieil Empereur lui-même lance vers Dieu une ardente prière; c'est en vain que le vieux Naimes, ce Nestor de nos chansons, s'offre à servir Ogier durant toute sa vie et supplie le Danois « de ne pas être oublieux de ce Dieu qui, à Bethléem, naquit de la Vierge ». Tant de dévouement, tant de prières sont inutiles : Ogier, impitoyable, pose une de ses lourdes mains sur cette jeune tête, et, de l'autre, lève sur Charlot l'épée, la terrible épée Courtain. Il ne faut rien moins que l'intervention d'un Ange pour mettre fin à ce drame terrible, où frémit toute la sauvagerie des forêts germaniques[3]. La plupart de ces héros primitifs n'ont à la bouche que cette parole : « Je m'en vais te séparer la tête du buste[4]. » C'est leur cri d'armes. Mais voulez-vous quelque chose de plus épouvantable encore ou de plus « primitif », ouvrez les *Lohérains :* lisez au hasard quelques vers de cette geste enragée,

[1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 130. = [2] « Por ce l'ai mort que mains ai d'anemis. » = [3] *Ogier*, v. 10848-11038. On trouvera dans nos *Épopées françaises*, 2e éd., t. III, pp. 255-255, une traduction complète de cet épisode. = [4] Je vous ferai la teste fors du bu desevrer

et vous vous imaginerez lire quelqu'une de ces pages où Livingstone peint en termes indignés les mœurs de certaines tribus de l'Afrique centrale. Écoutez plutôt : « Begue frappe Isoré sur le heaume noir, tranche le cercle d'or, lui fait entrer son épée dans la cervelle et le fend en deux jusqu'aux dents. Puis il lui met dans le corps son épée Flamberge au pommeau d'or fin, lui prend entre les deux mains le cœur du ventre et le jette, tout chaud, à la tête de Guillaume : « Tenez, lui dit-il, voilà le cœur de votre cousin. Vous pouvez le « saler et le rôtir [1]. » Ici les mots ne suffisent plus; il serait trop modéré de dire, avec Gœdecke [2] : « Ces héros agissent comme des forces physiques, et à la façon de l'ouragan qui ne connaît pas de pitié ». Il faut s'indigner davantage, et nous sommes vraiment en plein cannibalisme [3]. Encore un coup, voilà le soldat, voilà le sauvage que l'Église avait à élever et à instruire.

Tel est le point de départ de ce beau progrès auquel nous allons avoir la joie d'assister ; tels sont les éléments réfractaires avec lesquels ont été fabriqués la Chevalerie et le Chevalier.

Le point de départ est Raoul de Cambrai brûlant Origni ; le point d'arrivée, c'est Girard de Roussillon tombant un jour aux pieds d'un vieux prêtre et expiant son antique orgueil par vingt-deux ans de pénitence. Ces deux épisodes résument plusieurs siècles.

Il y aurait à faire une belle étude sur cette transformation lente du Peau-Rouge en chevalier; il y aurait à montrer à quelle heure de l'histoire chacune des vertus chevaleresques pénétra victorieusement dans les âmes indisciplinées de ces soldats brutaux qui sont nos ancêtres; il y aurait à déterminer à quel moment l'Église fut assez forte pour imposer à nos chevaliers ces deux grands devoirs : « La défendre », et « s'aimer entre eux ».

A coup sûr, cette conquête était, dans un certain nombre d'âmes, terminée vers la fin du XIe siècle. Et le Chevalier nous apparaît achevé, parfait, radieux, dans la plus ancienne rédaction de la *Chanson de Roland*, que nous estimons postérieure à 1066, antérieure à 1095.

(*Gui de Bourgogne*, v. 2935), etc., etc. = [1] *Garins li le Loherains*, II, p. 38. = [2] Jonckbloet a dit de même : « Leur cœur est de fer comme leur armure. » = [3] Aux exemples précédents on en pourrait joindre vingt autres. Fromondin, dans les *Loherains*, prend un jour ses deux neveux par les pieds, et les écrase en les frappant contre un pilier de marbre. Girard de Fraite, autre monstre, se fait païen et brise les crucifix. (Voy. les textes cités par Gaston

Il est à peine utile d'observer que la Chevalerie n'était plus en voie de formation au moment où le pape Urbain II précipita d'une main puissante tout l'Occident chrétien sur cet Orient où le tombeau du Christ était aux mains des infidèles.

L'épanouissement de la Chevalerie dans la légende, c'est Roland ; dans l'histoire, c'est Godefroi de Bouillon. Il n'est pas de nom plus haut que ces deux noms.

X

Ordena questo amore, s'écrie le Rédempteur dans un des plus beaux cantiques attribués à saint François d'Assise, et c'est à saint François lui-même qu'il tient ce langage étonnant : « Modère ton amour ». L'Église a parlé de même aux barbares soldats du IXe siècle. « Réglez votre courage », leur a-t-elle dit. Ils l'ont réglé, et leur sauvagerie est peu à peu devenue de la « prouesse ». C'est à dessein que nous nous servons de ce mot, et il circulait à ce sujet de beaux proverbes : *En la fin l'on conqnoit l'ouvrier, en la prouesse chevalier*, et : *Nul chevalier sans prouesse*. Toutes les autres vertus suivirent en se donnant la main, comme ces Anges couronnés de roses qui donnent la main aux Élus dans le *Paradis* de fra Angelico. Ce fut la Loyauté d'abord, puis la Largesse, puis le Sens[1], et enfin cette perfection de la Chevalerie civilisée à laquelle on a donné le nom de « Courtoisie ». L'Honneur couronne le tout[2]. « Plutôt la mort que la honte » : toute la Chevalerie est renfermée dans ces six mots, qui, par la grâce de Dieu, sont devenus une banalité parmi nous. C'est le beau cri que jetait, sous les murs d'Antioche, Hue le Maine, frère du roi de France : *Qui plus crient mort que honte n'a droit en seignorie*[3]. Et tout le moyen âge a retenti de ce cri.

Quel qu'ait été, d'ailleurs, l'ordre dans lequel se sont succédé ces

Paris : *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 324, 325, etc., etc.) = [1] C'est-à-dire la modération : « Cher fils, observez toujours sens et mesure. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, § 180, p. 101.) Hons sans mesure ne vaut un alier. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 83.) Un des modèles de nos chevaliers, Bohémond, était plein « de *sens* et de proesce et de grant largetés. » (*Antioche*, II, p. 157.) Etc., etc. = [2] « C'est à ses maximes de chevalerie que l'Europe occidentale doit le sentiment de l'honneur, *ignoré de l'antiquité*. » (Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, 7.) = [3] *Antioche*, II, p. 207. Cette même pensée a revêtu bien d'autres formes : Mielz voeill murir que hunte en seit retraite (*Roland*, v. 1701.) Miex vauroie morir que à honte estre en vie. (*Age d'Avignon*,

vertus (et cet ordre importe assez peu), l'Église a donné au soldat un but précis, une loi précise.

La loi, c'est ce Décalogue, ce sont ces dix Commandements de la Chevalerie que nous allons mettre en lumière.

Le but, c'est d'élargir ici-bas les frontières du royaume de Dieu.

Lorsque nos chevaliers assistaient à la messe, on les voyait, avant la lecture de l'Évangile, tirer en silence leurs épées du fourreau et les tenir nues entre leurs mains jusqu'à la fin de la lecture sacrée[1]. Cette fière attitude voulait dire : « S'il faut défendre l'Évangile, nous sommes là ».

C'est tout l'esprit de la Chevalerie.

v. 200.) Miex vaut hom mors et preudons appelés — Que ne fait vis qui est deshonorés. (*Enfances Ogier*, v. 2923.) Mieus voil à honor mort c'à honte repairier. (*Aiol*, v. 6902.) Etc., etc. = [1] « Et pour cette protestation de maintenir la foy de Jesus-Christ, la coustume estoit telle en France que les chevaliers, oyant la messe, tenoient leur espée nue en pal, tandis qu'on disoit l'Evangile. » (Favyn, *le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, I, 90, 91.) Sainte-Palaye (*Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, I, p. 74) ajoute que, de son temps, « ce pieux usage subsistait encore parmi les gentilshommes polonais. »

Les Croisés aperçoivent pour la première fois Jérusalem (p. 41). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE II

LE CODE DE LA CHEVALERIE

Les trois premiers Commandements.

I

SAINTE-PALAYE observe que « les lois de la Chevalerie auraient pu être adoptées par les plus sages législateurs et par les plus vertueux philosophes de toutes les nations et de tous les temps[1] ». On ne saurait guère reprocher à cet hommage qu'un léger parfum de XVIIIe siècle. Il est, au reste, souverainement juste.

Ce Code si vanté n'a jamais été, par malheur, formulé assez nettement, et il est trop vrai que l'or pur de la primitive chevalerie n'a pas tardé à subir plus d'un alliage compromettant. Dès le XIIe siècle (on oublie

[1] *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, éd. de 1781, t. I, pp. 74, 75.

trop cette date), les romans de la Table-Ronde ont répandu parmi nous le goût d'une chevalerie qui peut passer pour moins sauvage, mais qui est moins virile. Les élégances d'un amour facile y occupent la place qui était réservée jadis à la seule brutalité de la guerre, et l'esprit d'aventures y éteint l'esprit des croisades. On ne saura jamais combien ce cycle de la Table-Ronde nous a fait de mal. Il nous a policés, soit ; mais amollis. Il nous a enlevé notre antique objectif, qui était le tombeau du Christ, conquis à coups de lance et à flots de sang. Aux austérités du Surnaturel il a substitué le clinquant du Merveilleux. C'est à cette littérature charmante et dangereuse que nous devrons un jour cette chevalerie de théâtre, vantarde et téméraire, qui nous a été si fatale durant la guerre de Cent ans. C'est contre elle enfin, et non contre notre antique Épopée, que Cervantes aiguisera ses crayons, et il faut avouer que certains griefs du grand satirique ne sont point tout à fait illégitimes. Grâce à cet envahissement regrettable, nous nous faisons aujourd'hui une fausse idée de la véritable Chevalerie, que nous confondons trop aisément avec je ne sais quelle galanterie délicate et parfois excessive. Le temps est venu de protester contre une telle erreur.

La Chevalerie dont nous allons tracer le code est celle des XIe et XIIe siècles; c'est celle des croisades; c'est celle de notre épopée nationale. Elle paraîtra rugueuse et barbare à quelques-uns; mais, en vérité, elle est mâle et saine, et a fait de nous cette forte race dont la gloire a rempli le monde. En dépit de l'invasion des romans bretons, le XIIe siècle demeure, comme l'a dit Jules Quicherat, « le grand siècle du moyen âge », et c'est aux œuvres les plus viriles de ce temps que nous emprunterons les meilleurs éléments des pages qui vont suivre [1].

Il semble qu'on puisse réduire à dix Commandements le Code antique de la Chevalerie, et nous avons voulu les exprimer ici sous une forme populaire qui les fera comprendre d'une façon plus vivante. C'est cette forme même dont il a plu à Dieu de revêtir le Décalogue du Sinaï, pour le graver dans tous les entendements, dans tous les cœurs.

[1] La plupart de nos Chansons du XIIIe siècle (à tout le moins jusqu'à la fin du règne de saint Louis) continuent assez exactement la tradition chevaleresque du XIIe siècle

II

MORT DU ROI ORRI (P. 46)

Le roi de Bavière, Orri, est fait prisonnier par les Sarrasins, qui assiègent une ville chrétienne : « Veux-tu croire à Mahomet ? » lui demande le païen : « Ne « plaise au roi Jésus, répond Orri, que pour le corps je perde l'âme ! » Et il ajoute : « Je ne commettrai point ce crime de renier à la fois mes deux seigneurs, « Jésus de gloire et Pépin notre roi. » Alors, les païens le font lier, puis crient aux gens de la ville : « Livrez-nous le palais et la tour, et nous vous rendrons « Orri, votre seigneur. » Mais Orri lui-même, nouveau Régulus, leur crie de son côté : « Ne rendez pas la ville. Je mourrai. »

Les païens alors martyrisent Orri, le champion chrétien.
Il est là devant la ville, en un grand carrefour;
Ils ont dressé un poteau, et l'y ont attaché.
Puis, chaque Sarrasin lui lance son épieu
Et, de toutes parts, le couvrent de blessures.
Alors il s'agenouille, le roi Orri,
Et tend ses mains vers Dieu son créateur :
« O Dieu, ô Père, en votre douceur,
« Vous avez accepté la mort pour nous remettre en gloire.
« De ce pauvre pécheur recevez l'âme :
« Car, pour mon corps, c'est fini. »
L'âme du bon roi s'en va,
Et les Anges l'emportent devant le Créateur.

(*Auberi*, éd. Tobler, p. 140-143.)

Composition de Luc-Olivier Merson.

I. Tu croiras à tout ce qu'enseigne l'Église, et observeras tous ses commandements.

II. Tu protégeras l'Église.

III. Tu auras le respect de toutes les faiblesses, et t'en constitueras le défenseur.

IV. Tu aimeras le pays où tu es né.

V. Tu ne reculeras pas devant l'ennemi.

VI. Tu feras aux Infidèles une guerre sans trêve et sans merci.

VII. Tu t'acquitteras exactement de tes devoirs féodaux, s'ils ne sont pas contraires à la loi de Dieu.

VIII. Tu ne mentiras point, et seras fidèle à la parole donnée.

IX. Tu seras libéral, et feras largesse à tous.

X. Tu seras, partout et toujours, le champion du Droit et du Bien contre l'Injustice et le Mal[1].

II

Le premier commandement de ce Code trop peu connu en est le plus important et le plus sacré. On ne pouvait devenir chevalier sans être chrétien, sans avoir reçu le baptême. C'était la condition officiellement requise et rigoureusement nécessaire : « Sainte ordene de chevalerie — Seroit en vous mal emploïe, — *Se n'avez batesme ne foi*[2]. » Cette foi était aux yeux de nos pères l'équivalent absolu de la certitude : c'était la *certaine loi*[3]. L'idée de Dieu alors remplissait

pour qu'il nous soit permis d'invoquer ici leur témoignage. Elles appartiennent à la même famille, sont animées du même esprit, rendent le même son. — [1] Ces Commandements ont été souvent exposés sous d'autres formes, et se sont compliqués, plus tard, de certains raffinements de piété, inconnus au XIIe siècle. En 1247, Guillaume, comte de Hollande, ayant été élu roi des Romains, voulut, avant d'être couronné à Aix-la-Chapelle, recevoir l'ordre de la Chevalerie, et voici d'après le *Magnum Belgii Chronicon* (œuvre du XVe siècle) les règles qu'on lui proposa : « La première était d'ouïr tous les jours l'office de la Passion de Jésus-Christ ; la deuxième d'exposer courageusement sa vie pour la foi, la troisième de protéger l'Église ; la quatrième enfin, de défendre les veuves, les orphelins, les pauvres. » — En 1350, Guillaume, comte d'Ostrevant, reçut de l'Évêque de Cambrai une direction plus explicite : 1° Entendre tous les jours la messe à jeun ; 2° Mourir, s'il le fallait, pour la foi ; 3° Protéger les veuves et les orphelins ; 4° Ne faire aucune guerre sans raison ; 5° Ne pas favoriser les causes injustes, mais protéger les innocents opprimés ; 6° Être humble en toutes choses ; 7° Garder les biens de ses sujets ; 8° Ne rien faire de contraire au sort de son souverain. (*Annales Hannoniæ*, cap. XXXVII). Les deux exemples qui précèdent sont empruntés, textuellement, aux *Dissertations historiques et critiques sur la Chevalerie* du P. Honoré de Sainte-Marie, Paris, 1758, pp. 348 et 350. Cf. *Revue des Questions historiques*, III, 1867, p. 353. — [2] *L'Ordene de chevalerie*, éd. Barbazan, Lausanne, 1759, p. 116. Dans *Aliscans* on ne fait Renoart chevalier qu'après l'avoir baptisé. (éd. Jonckbloet, v. 7612 et 7680, etc.) — [3] « Et si creurent en la CERTAINNE LOI. » (*Aubecon*,

tout, animait tout, et c'était l'air même que l'on respirait en ces siècles croyants[1]. On eût dit que « Dieu était présent même physiquement et, à chaque souffle qui frémissait, on croyait le sentir comme derrière le rideau[2]. » Mais cette idée de Dieu n'avait rien de vague, et elle était précisée par l'affirmation de la divinité du Christ : « Il nous aima tant qu'il nous a donné son nom, et nous nous appelons chrétiens[3]. » Avant cette célèbre bataille d'Aliscans, qui doit se changer en un si grand désastre pour la race chrétienne tout entière, le jeune Vivien, qui va bientôt mourir, fait une courte harangue à ses chevaliers : « Ces païens, dit-il, ne croient qu'à « l'Antéchrist, et tous leurs dieux sont chétifs et misérables ; mais « nous croyons, nous, au Roi du paradis, qui est mort et est res- « suscité[4]. » Puis il ajoute, en levant ses yeux au ciel : « Pensez « à nos âmes, ô mon Dieu, et réunissez-les là-haut. Quant à « nos corps, il en sera ce que vous voudrez[5]. » Là-dessus il court, que dis-je? ils courent tous à la mort, au martyre. La foi de ces rudes soldats, cette foi qui est si précise, n'a également rien de fade, ni de mièvre, ni d'efféminé. Nous n'avons pas affaire aux petites sucreries de certaines dévotions contemporaines, mais à un bon et franc miel sauvage. C'est un catholicisme grossier, mais loyal. On ne s'étonnera pas, d'ailleurs, que de tels chrétiens aient été rigoureusement logiques. Ils entendent bien ne pas se tenir sur les hauteurs stériles de la théorie et savent qu'ils doivent pratiquer leur foi : « Écoutez ma chanson », dit à ses auditeurs l'un

v. 1556.) = [1] « La *croix de par Dieu* est mise en tête des lettres, des chartes, des alphabets. On inaugure les voyages, les combats, les jeux même par le signe de la croix. Le charpentier, à son premier coup de hache, ne manque pas de dire : « Or i soit Deus. » Le barbier, en prenant son rasoir, fait le même vœu : « Or i ait Deus part. » (*Histoire littéraire*, XXIV, 415. Cf. XXI, 165.) Il va sans dire que cette citation ne s'applique point uniquement aux XIIe et XIIIe siècles. = [2] Sainte-Beuve, cité par G. Hubault (*de l'Enseignement de l'Histoire de France*, p. 26). Tout le passage mérite d'être cité. « On croyait alors en Dieu, non pas en général et de cette manière un peu vague et arbitraire, dans ce lointain où la science moderne le fait de plus en plus reculer ; mais dans une pratique continuelle et comme si Dieu était présent dans les moindres occurrences de la vie. Le monde alors était semé à chaque pas d'obscurités et d'embûches ; l'inconnu était partout ; partout aussi était le Protecteur invisible et le Soutien... Le ciel au-dessus était ouvert, peuplé de figures vivantes, de patrons attentifs et manifestes... Le plus intrépide guerrier marchait dans ce mélange habituel de crainte et de confiance, comme un tout petit enfant. » = [3] *Antioche*, éd. P. Paris, t. I, pp. 7 et 8. = [4] *Covenans Vivien*, vers 395-399. (Nous avons emprunté une variante au ms. de la Bibl. nat. fr. 1448.) Cf. les vers 369 et suiv. : « Dist [Viviens] : Bone gent asolue, — N'aiez peor de la gent mescreüe. — Il n'ont de Deu ne force, ne aüe. » Etc., etc. = [5] *Covenans Vivien*, v. 455-457.

de nos derniers poètes. « Vous y apprendrez comment on doit se « peiner ici-bas pour y accomplir la loi de Dieu[1], cette loi à la- « quelle obéissent les hommes de bien[2]. » *Essanplir la loi Deu :* tout est là.

L'idée de l'athéisme n'était pas faite, on le comprend, pour entrer dans l'esprit du baron féodal qui se transformait de plus en plus en chevalier chrétien, et c'est à peine si, dans toute notre vieille épopée, nous rencontrons quelques figures d'athées. Ce farouche Raoul de Cambrai, cette sorte de sauvage qui n'est chrétien qu'à fleur de peau, a des moments d'athéisme féroce. Dans le poème si primitif qui lui est consacré et où nous retrouvons, encore toute chaude, la tradition du dixième siècle, il est une heure solennelle entre toutes : c'est celle où Raoul se trouve dans la bataille en face d'Ernaut, comte de Douai, dont il vient de frapper le neveu, et dont il a tué, jadis, ou laissé tuer les deux enfants[3]. A ce duel, où Ernaut représente le droit et Raoul la force, le vieux poète ne craint pas de consacrer plusieurs pages. Le pauvre comte de Douai n'est pas de taille à lutter longtemps contre un pareil ennemi, et voilà qu'il s'enfuit, à travers champs, le poing coupé, perdant tout son sang, et plus qu'à moitié mort. Toute sa fierté est tombée : il se sent perdu, et demande grâce avec l'accent touchant que Chénier doit plus tard donner à sa jeune captive : *Juenes hom sui, ne vuel encor morir.* Il ajoute qu'il se fera moine et laissera sa terre à son vainqueur. Mais rien n'attendrit Raoul, et le seul mot « Dieu » le jette en une rage de possédé : « Je renie Dieu, je le renie, » s'écrie-t-il. « Puisqu'il en est ainsi, lui « répond Ernaut, je ne t'estime pas plus qu'un chien enragé. Quant « à moi, la terre et l'herbe elles-mêmes me viendront en aide, et le « Dieu de gloire, s'il a pitié de moi[4]. » C'est Raoul, d'ailleurs, et non pas Ernaut qui va mourir, et, dans cet instant suprême, le comte de Cambrai retrouve soudain sa foi d'enfant : « Glorieux père, « justicier universel, et vous, douce dame du ciel, venez à mon

[1] *Entrée en Espagne*, Bibl. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI, f° 1. = [2] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 126, § 244. = [3] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 110. = [4] « Voir, dist Raous, il te covient fenir... — Terre ne erbe ne te peut atenir, — Ne Dieux « ne hom ne t'en puet garantir, — Ne tuit li Saint que Dieu doivent servir. » — Ernaus l'oi; s'a geté un soupir. = Li quens Raous ot tout le sens changié. — Cele parole l'a forment empirié, — Qu'à celui mot OT-IL DIEU RENOIÉ, etc. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay,

secours. » Telles sont ses dernières paroles[1], et il est aisé de voir que ce n'est là qu'un faux athée.

Un véritable athée, c'est Gaumadras, dans *Garin de Montglane*, et l'on peut le considérer comme le type du Damné. Si le mot Dieu est prononcé devant lui, il tombe soudain en convulsion. Dans sa lutte contre Garin, il a pour alliés les démons, avec lesquels il a contracté le pacte féodal de l'hommage lige. Il leur appartient tout entier, et se réjouit de leur appartenir. Quand arrive l'heure de sa mort, il se décide à mourir en révolté, en Satan, comme il a vécu. On ne le tuera pas : il se tuera. Il choisit d'ailleurs une mort théâtrale, une mort à grand spectacle. Il s'embarque avec les siens sur une nef qu'il conduit droit contre un roc. Le fatal vaisseau est impétueusement entraîné vers l'infranchissable obstacle où il doit se briser. Les malheureux passagers voient le danger et, affolés de terreur, se réclament de Dieu : « Non, non, s'écrie Gaumadras, c'est le Diable qu'il faut invoquer » ; et ce possédé les tue. Puis il fait le signe de la croix à rebours et, debout sur le vaisseau qui va sombrer, le front levé contre Dieu, implacable, horrible, entend sans effroi le coup de la nef qui heurte le rocher et s'entr'ouvre : « Accourez, démons, accourez ; je suis votre homme, je suis à vous, je... » L'eau entre enfin dans cette bouche qui blasphème, et il meurt[2]. C'est le plus brutal et le plus cynique athée de notre littérature épique. Mais ce n'est pas le seul.

Il ne faut pas sans doute attacher trop d'importance à certaines boutades sacrilèges de quelques-uns de nos héros, auxquelles on peut appliquer la belle parole de Lamartine : « Ce sont là de ces cris qui s'échappent des lèvres, mais après lesquels l'âme court bien vite, avant que Dieu les ait entendus[3] ». Lorsque Fromondin apprend

pp. 118, 119.) = [1] *Raoul de Cambrai*, pp. 122, 123. = [2] *Garin de Montglane* (chanson de la première moitié du XIIIe siècle), Bibl. nat., fr. 24403, f° 107 v°. On trouvera une traduction littérale de tout cet épisode en nos *Épopées françaises*, IV, 2e éd., pp. 107, 108. Cf., dans *Gaidon*, les paroles désespérées du traître Thibaut : « Ma place est en enfer avec Ganelon » (v. 1790), et le scepticisme qui éclate en un passage de *Tristan de Nanteuil*, bien commenté par M. Paul Meyer : « Car li hons qui morra, — Il ne scet qu'i devient, ne ne scet où il va. » (*Notice sur le roman de Tristan de Nanteuil ; Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, I, I, p. 16.) C'est également ce que dit Alard à Renaud de Montauban : « Puis que li hons est mors, ne vaut-il un bouton (*Renaus de Montauban*, p. 76, v. 29). « Ce scepticisme, dit avec raison M. Paul Meyer, est rare au moyen âge. » Et il ajoute « qu'*Aucassin et Nicolette* et *Flamenca* en fournissent d'autres exemples. » = [3] *Le*

qu'on met la main sur son fief : « Alors même, dit-il, que je serais « déjà au Paradis avec les Anges, j'aimerais mieux descendre en enfer « avec les Diables que d'abandonner ainsi ma terre[1]. » Ce n'est là, après tout, qu'une folie passagère, un juron quelque peu prolongé, et qui ne se peut vraiment comparer à la révolte satanique de ce traître Herchembaut que l'auteur de *Doon de Maience* a peint avec un coloris si violent. Cet autre Gaumadras renie Dieu et crache contre le ciel : « Oui, je te renie, s'écrie-t-il, toi et tes bontés. Ni toi, ni les tiens, je ne vous aimerai jamais[2]. » C'est un second degré d'athéisme, qui ne ressemble guère au premier et paraîtra mille fois plus haïssable. Mais il y a pire encore, et l'athéisme, dans nos poèmes, finit par se condenser en une sorte de société secrète et d'institution redoutable. La fameuse « geste des traîtres » arrive à devenir la geste athée, et Hardré, dans *Amis et Amiles*, expose nettement les idées de la secte : « Ne t'avise pas de « servir Dieu, dit-il à son filleul Alori, et ne dis jamais la vérité. « Si tu rencontres un honnête homme, déshonore-le. Brûle villes, « bourgs et maisons. Abats les autels et brise les crucifix[3]. » Nous ne connaissons que trop bien ce langage ; mais qui se serait attendu à trouver, au XIIe siècle, une telle explosion de nihilisme[4] ?

De telles exceptions ne sauraient infirmer la règle, et le plus grand nombre de nos héros croient, sans peine, à un Dieu créateur et personnel. Les chevaliers sont appelés plus d'une fois les *hommes de Dieu*. « C'est pour Dieu que vous supportez tant de douleurs. « Oui, vous êtes vraiment les hommes de Dieu, et votre récompense « est au Paradis[5]. » Ainsi parle à Aliscans le jeune Vivien, dont la mort sera tout à l'heure aussi radieuse que celle d'Olivier et même de Roland. Dans la *Chanson d'Antioche*, dans ce poème qui vaut une chronique, nos barons sont appelés *li Jhesu chevalier*, et le vieux trouvère complète sa définition en ajoutant : *Cil qui Damedieu servent de loial cuer entier*[6]. En toutes les circonstances de leur

Tailleur de pierres de Saint-Point, éd. Hachette, 1862, in-18, p. 65. = [1] *Girbert de Metz* Bibl. nat. fr. 19160, f° 201, v° Cf. *Huon de Bordeaux*, v. 5897 : Se jou devoie tos les jors Diu flamer — Dedens infer, ens la cartre cruel, — Si ferai-jou toute vo volenté. = [2] *Doon de Maience*, v. 5099 et suiv. : « Damedieu renoia si l'escopi assés, » etc. = [3] *Amis et Amiles*, v. 1525-1631. = [4] Nous n'avons pas à traiter ici la question des renégats qui se font musulmans. Ils sont l'objet d'un mépris tout exceptionnel (*Garins li Loherains*, I, 159 ; *Ansirs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 795, f° 12 v°, etc. = [5] *Covenans Vivien*, v. 775-780. = [6] Éd. P. Paris, II, 155. Les Ordres militaires sont particulièrement appelés « la Chevalerie de Dieu ».

vie, dans toutes leurs peines et dans toutes leurs joies, lorsque, dans la grand'salle de leurs châteaux, ils caressent leurs enfants et entendent chanter les jongleurs, ou lorsqu'en pleine mêlée ils ont du sang jusqu'au poitrail de leurs chevaux, partout, toujours, ils élèvent naïvement leur pensée « vers le Dieu qui fit le ciel et la rosée[1]; qui « créa les terres et établit les lois[2]; qui fit jaillir tous les biens « de la terre[3]; qui nous forma à son image[4]; qui jamais ne mentit[5]; « qui naquit de la Vierge[6] et se laissa, pour nous, peiner en sainte « croix[7]; qui a tout à sauver[8] et au nom duquel, enfin, sont faits et « créés tous les chevaliers de la chrétienté[9]. » Jamais, non, jamais, race ici-bas n'a été plus profondément pénétrée de l'idée de Dieu.

Nos chevaliers ne se contentent pas de croire en Dieu : ils estiment que leur devoir est de s'abandonner à lui et de ne point lui mesurer leur confiance. Cette confiance fait intégralement partie du Code de la Chevalerie : *Qui en Dieu a fiance, il ne doit estre mas*, dit l'auteur de *Jerusalem*[10]. Et ailleurs : *Qui en lui a fiance ja n'aura se bien non*[11]. Un jour le feu grégeois tombe sur le camp chrétien et voilà que nos plus fiers barons perdent la tête : « Décidément, » disent-ils, « on ne peut lutter contre de tels ennemis », et ils pleurent. L'évêque de Mautran relève alors leur courage : « C'est Dieu, « dit-il, qui permet ces épreuves ; mais sachez que, le jour où il le « voudra, vous serez dans Jérusalem[12]. » Ces simples paroles suffisent pour ranimer la foi au cœur de nos croisés : leurs âmes se revigourent et leurs fronts se relèvent. Judas Maccabeus, lui, se trouve un jour avec cent hommes devant vingt mille ennemis : son espérance ne bronche pas, *et fiance a que Dex li aidera*[13]. Mais ce n'est pas seulement sur le champ de bataille que se révèle cet abandon à la Providence : « Tu es aussi pauvre que fier, » dit Charlemagne à Aimeri de Narbonne. « — Rien n'est plus vrai, répond le damoiseau ; « mais est-ce que Dieu n'est pas là-haut dans le ciel[14] ? » A tant de petits railleurs qui le plaisantent sur sa pauvreté, Aiol répond, avec

[1] *Beuves de Commarchis*, v. 481, etc., etc. = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 85, etc. = [3] *Bataille Loquifer*, Bibl. nat., fr. 2494, f° 197 v°, 198 r°. = [4] *Bueves de Commarchis*, v. 3557 = [5] Ibid., v. 1469, etc., etc. = [6] *Fierabras*, v. 5971, etc., etc. = [7] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 81. *Fierabras*, v. 346. *Parise la Duchesse*, v. 2026, 2381, 2623, etc., etc. = [8] *Fierabras*, v. 2107, etc. = [9] Bibl. de l'Arsenal, 3351, f° 88 v°, f° 90 r°. (Version en prose de *Girart de Viane*.) = [10] *Jerusalem*, éd. Hippeau, p. 6. = [11] *Jerusalem*, p. 3. = [12] *Jerusalem*, p. 14. = [13] *Auberon*, v. 130. = [14] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 45.

la même fierté : « Si je suis pauvre, Dieu a assez[1] », et il n'est ici que l'écho de son père Élie, qui, en lui donnant quatre sous le jour de son départ, avait ajouté à ce pauvre cadeau ces nobles paroles : « Quand ils seront dépensés, Dieu est aux cieux[2]. » Mais je préfère encore le mot simple et profond de Fromondin dans *Garin le Lohe-rain*[3] : Guillaume de Monclin vient, en bons termes, de professer à son neveu Fromondin tout un cours abrégé de Chevalerie : « Si « vous suivez mes conseils, lui dit-il, vous *monterez en haut pris.* » Et le jeune homme se contente de répondre : « Tout est en Dieu. »

Il ne faut pas s'étonner si de tels soldats savent prier et s'ils sont rigoureusement astreints à la prière par le Code qu'ils ont librement accepté. C'est une pratique, d'ailleurs, qui est commune aux héros de toutes les épopées humaines, et l'on peut dire que l'épopée exclut l'athéisme. On ne se figure pas de tels poèmes sans dieux ou sans Dieu. Sous tous les cieux, dans tous les siècles, les hommes vraiment épiques ont levé les yeux en haut et attendu de là le secours qui doit donner la victoire à leur courage insuffisant, à leur force imparfaite. Nos héros français n'y manquent jamais, et leurs prières ne sont ni moins naturelles ni moins nobles que celles des héros de l'antiquité orientale, grecque ou latine. La meilleure prière, dit un poète du moyen âge, est celle qui *à la bouche met le cuer*[4] : telle doit être, telle est celle de nos chevaliers. Il ne conviendrait pas de leur demander les élans de l'oraison mystique. Ce qui frappe le plus ces esprits ignorants et simples, ce ne sont pas des raisonnements, mais des faits, et nous verrons ailleurs que leur prière offre partout ce caractère. Ils se plaisent à y rappeler les miracles de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et s'attachent de préférence à ceux de ces miracles qui ont le plus vivement saisi leur imagination un peu matérielle et grossière. C'est Jonas vomi par le monstre marin ; ce sont les trois enfants chantant à plein gosier dans la fournaise où le feu ne les touche pas ; c'est Daniel au milieu des lions qui lui lèchent les pieds dans l'ombre ; c'est saint Lazare à qui Jésus crie : « Lève-toi » ; c'est saint Pierre, surtout, que Dieu tient par la main, qu'il sauve de la tempête, qu'il conduit victorieusement à Rome et place enfin sur le

[1] *Aiol*, v. 1014. = [2] Ibid., v. 246. = [3] Ed. P. Paris, II, 161. Ce mot se retrouve dans plus d'un autre poème. = [4] Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 455-456 : « Cil sagement chante et psalmoie — Et ses prieres bien emploie — *Qui à la bouche met le cuer.*

trône du monde. Après cette énumération de faits bibliques qui, chose digne d'attention, concorde exactement avec les peintures des catacombes et avec les sculptures des premiers sarcophages chrétiens[1]; après ce résumé militaire de l'Ancien et du Nouveau Testament, nos héros jugent toujours nécessaire d'affirmer nettement leur foi en tous ces miracles : *Si com c'est voirs et nos bien le creons*, et ils s'estiment enfin autorisés à passer de là à l'objet spécial de leur prière. Mais ici ils sont brefs : quelques mots leur suffisent, et c'est ainsi que souvent, dans ces curieuses oraisons, la préface tient plus de place que le livre[2].

Ont-ils commis quelque méfait ou quelque faute dont ils se repentent vivement, les chevaliers voient soudain passer devant leurs yeux la consolante figure de Marie-Madeleine, qui a été durant tout le moyen âge le type le plus populaire de la pénitence bénie par Dieu. Et l'on entend alors tous les pécheurs jeter ce cri au ciel : « Vous *qui à Marie feïstes vrai pardon*, ayez pitié de nous. » Les meilleurs, au reste, se croient toujours coupables et évoquent cette image de la Madeleine au moment du danger ou à l'heure de la mort. Le bon chevalier par excellence, ce Godefroi de Bouillon qui a l'heur d'être aussi grand dans l'histoire que dans la légende, est le premier à rappeler ce souvenir évangélique, lorsque, sous les murs d'Antioche, il *est bleciés el' foie et el' pomon* et qu'il a naïvement le frisson et la peur de la mort : « Glorieux sire père, qui, par « votre bénédiction, avez ressuscité le corps de saint Lazare; Marie-

[1] « Ce qui me semble dominer dans le cycle des représentations figurées sur les tombes chrétiennes des premiers siècles, c'est l'idée même dont s'inspirent [alors] les liturgies funéraires, et qui [plus tard] fit mettre aux lèvres du pieux Roland ce cri suprême : « O notre « vrai Père, toi qui ressuscitas saint Lazare d'entre les morts et défendis Daniel contre les « lions, sauve mon âme et protège-la contre tous périls. » (Edmond Le Blant, *Études sur les Sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, Paris. Imp. nat., 1878, p. 39.) = [2] Un exemple, UN TYPE est ici nécessaire, et nous l'emprunterons à l'un de nos plus vieux romans : « Dex, dist Amiles, par ton saintisme non, — Meïs saint Pierre au chief de Pré Noiron — Et convertis saint Pol et saint Simon, — Jonas sauvas el' ventre dou poisson — Et Daniel en la fosse au lyon, — Sainte Suzanne garis dou faus tesmoing — Et à Marie feïstez vrai pardon, — *Si com c'est voirs et noz bien le creonz*, — Garissiez hui, etc. » (*Amis et Amiles*, v. 1177. Cf. v. 1667, 1762.) Dans le *Roland*, la formule *Si com c'est voirs* n'a pas encore été trouvée; mais la physionomie des prières est réellement la même (v. 2384, 3100). = A ceux de nos lecteurs qu'une telle étude intéresserait, nous offrons ici l'indication de TRENTE TYPES de prières empruntées à nos Chansons et dont nous nous contentons d'indiquer le premier vers : *Roland*, v. 2384; 3100. — *Antioche*, éd. P. Paris, I, p. 156 (en deux vers); II, p. 272. — *Ogier*, v. 371; 2946; 9167; 10958; 11603. — *Amis et Amiles*, v. 1177; 1277; 1667; 1762. — *Renaus de Montauban*, pp. 175 et

« Madeleine, la belle, s'approcha de vous dans la maison de Simon, « et là, Seigneur, fit une telle *pleuraison* de toutes les larmes de son « cœur qu'elle lava vos pieds de ces pleurs, et puis, par bonne inten- « tion, vous les oignit de myrrhe. Elle fit sagement et en fut bien ré- « compensée : car elle reçut de vous le pardon de tous ses péchés. « Si c'est vrai, Seigneur, et s'il est vrai que nous le croyions, pré- « servez mon corps de la prison et de la mort[1]. » Ainsi prie, ainsi doit prier le chevalier.

Nous n'avons pas encore parlé de la dévotion à la Vierge, mais en réalité elle anime, elle éclaire tous nos vieux romans, et le nom de Marie y est presque autant de fois répété que celui de son fils. Cette dévotion n'a pas, dans nos poèmes sincèrement épiques, le caractère gracieux qu'elle offrira dans les œuvres du XIIe siècle. Elle est toute virile et militaire. C'est plus tard qu'on imaginera la légende charmante, mais quelque peu risquée et puérile, de la Vierge qui remplace un chevalier au tournoi, et tant d'autres récits aimables jusqu'à la frivolité et qui ne sont pas sans porter atteinte à la majesté de la Mère de Dieu. Ici comme ailleurs, nos poètes des XIe et XIIe siècles sont plus simples et plus pieux. Avec ces primitifs, nous gagnons en élévation ce que nous perdons en grâce, et il n'y a rien, dans les contes dévots de Gautier de Coincy, qui soit comparable à cette scène de la *Chanson d'Antioche* : « Toute l'armée française tombant à genoux pour demander à Dieu de lui montrer le vrai chemin de Jérusalem[2] », ou à cet autre épisode d'un poème du même cycle, alors que les Croisés aperçoivent pour la première fois la Ville sainte et se mettent soudain à fondre en larmes[3]. Un vers mâle et fier vaut mieux que tout un poème mièvre et fade.

Le Chevalier était assujetti à d'autres lois religieuses qu'à celle de la prière. Il devait prendre part à la vie sacramentelle des autres chrétiens, mais avec certains privilèges qui paraîtront étranges et dont il est parfois difficile de préciser l'origine.

176; 426; 431. — *Gui de Bourgogne*, v. 2543; 2654. — *Parise la Duchesse*, v. 806; 1585. — *Huon de Bordeaux*, v. 1509. — *Aye*, v. 2969; 6185; 6240. — *Aquin*, v. 1922; 2652. — *Fierabras*, v. 920; 1169. — *Bataille Loquifer*, Bibl. nat., fr. 2494, f° 176, v°. — *Gaidon*, v. 2554. — *Olinel*, v. 497. = *Doon de Maience*, v. 4041. — *Bueves de Commarchis*, v. 102. Etc., etc. Dans notre chapitre intitulé : *Vie domestique du chevalier; la Journée du baron*, nous aurons lieu de revenir longuement sur les Prières du matin et du soir.
[1] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 272. = [2] *Antioche*, I, 195. « Dont sont tous nos François cochié à genoillon. » — [3] *Jerusalem*, v. 15 et suiv.

On peut dire que l'assistance quotidienne à la messe est, sinon un devoir, à tout le moins une habitude de tous les barons, et il ne semble pas qu'ils aient fait à cet égard de distinction sérieuse entre le dimanche et les autres jours de la semaine[1]. Tous les matins, souvent avant le jour et lorsque tout le château est encore plongé dans le silence, le chevalier se lève et, le plus souvent à jeun, va pieusement entendre la messe de son chapelain[2]. S'agit-il du roi de France, la dévotion est la même et le réveil n'est pas moins matinal : le rite est seulement plus solennel, et c'est un évêque qui remplace le chapelain. Aux jours de fête, c'est le Pape qui officie[3]; le Pape, dont nos vieux poètes n'ont pas toujours compris la souveraine magistrature et qu'ils transforment trop volontiers en un aumônier aux gages de l'Empereur.

On a beaucoup écrit sur la beauté des messes militaires, et plus d'un peintre s'en est heureusement inspiré. Mais que dire de ces messes du XIIe siècle, de ces messes chantées devant le front d'une armée chrétienne, le matin d'une bataille, au petit jour, dans quelque plaine immense où l'on entend gronder le bruit terrible d'une innombrable armée de Sarrasins qui jettent à l'avance des cris, des hurlements de victoire? Que dire de ces soldats couverts de mailles de fer, qui se prosternent en même temps devant l'autel improvisé, et offrent leur vie en silence à Celui qui mourut sur la croix? Un rite aussi austère, mais plus singulier, doit précéder et précède toujours le duel judiciaire : les deux champions sont légalement astreints à entendre la messe, avant de se jeter farouches l'un sur l'autre, avant de se dire : « Je mangerai de ta chair et boirai de ton sang. » Ils approchent tous deux de l'autel, s'agenouillent, ouvrent leurs lèvres, reçoivent l'hostie sainte, communient[4]. L'un d'eux est précisément le coupable que l'on

[1] « Nos anciens chevaliers ne se dispensoient presque jamais d'entendre la messe, lorsqu'ils étoient levés, suivant le précepte qu'on lit dans le *Doctrinal* manuscrit de Saint-Germain, f° 105, col. 1. » (Sainte-Palaye, *Mémoires*, t. II, p. 59, note 11). Cf. Honoré de Sainte-Marie cité plus haut, (*Dissertations*, etc., pp. 348 et 350). = [2] Quant li baron se sunt et vestu et paré, — Un gentil chapelain lor a messe canté. (*Gaufrey*, v. 8045-8046.) Cele nuit fut Rollans laidis et malmenés. — L'endemain par matin, quant solaus fu levés, — Li a canté la messe li capelains Fourrés. (*Fierabras*, v. 39-41. Cf. *Gaufrey*, v. 1426 et 1429.) Les textes abondent et surabondent. = [3] Karles fu à Loon... — L'Apostole s'apreste por la messe chanter. (*Saisnes*, éd. Fr. Michel, t. I, p. 23.) Etc., etc. = [4] Thierri et Pinabel, sur le point de commencer leur duel, « bien *sunt confès* e asolt e seigniet ; — *Oent lur messes, sunt*

cherche, et, de ces deux communiants, chose horrible! un seul est innocent et pur. Ce duel est, en outre, un usage brutal, une superstition grossière contre laquelle s'est élevée jadis la voix indignée d'un Agobard et de tant d'autres prêtres de Jésus-Christ. Qu'importe? Ces barbares prétendent sanctifier leur brutalité, et font entrer Dieu dans les intérêts de leur rage. Mélange bizarre de sauvagerie et de foi, que l'Église a dû tolérer, et auquel elle a pu seulement donner un caractère plus élevé. Il est inutile d'ajouter que ce duel nous vient des Germains, et l'on voit par là, une fois de plus, que cette race violente a décidément taillé trop de besogne à l'Église.

La confession est exigée de nos chevaliers tout aussi sévèrement que du dernier des serfs. Au reste, ce sont des âmes droites et simples, et le rigoureux aveu de leurs fautes ne paraît pas leur coûter un grand effort. Ils se confessent avant tous les actes solennels de leur vie, et tout d'abord avant la bataille : « Que chacun de « vous se confesse, et que personne ne cache un seul péché. Puis, « lançons-nous dans la mêlée, et tuons chacun un païen[1]. » Pierre l'Ermite, cependant, ne croit pas inutile de raconter aux croisés que saint André lui est apparu dans la lumière, pour leur recommander d'être vraiment *confès*[2]. On se confesse avant le duel judiciaire[3]. Avant de partir pour un long voyage, on se confesse encore. Quand Begue traverse toute la France pour aller revoir son frère Garin qu'il aime tant, il ne manque pas de s'arrêter à Grandmont *pour ses pechiés gehir* à un ermite *qui Grantmont establi*[4]. C'est la grande préoccupation au moment de la mort. Richard, le fils d'Aimon, est au pied du gibet; il a déjà la corde au cou, et l'Empereur exige qu'on

acumeniiet. (*Roland*, v. 3859.) Ces vers sont conformes à la vérité historique. Quand le champion allait entrer en lice, on célébrait en effet la messe de la Résurrection, ou celle de saint Étienne ou celle de la Trinité. Puis l'on chantait devant lui le Symbole de saint Athanase. Voir le *Ceremonial d'une épreuve judiciaire au douzième siècle*, publié par Léopold Delisle; le *Jugement de Dieu par l'épreuve de la Communion*, par Hilse, Berlin, 1867, in-8°, et un article de R. Reuss, *Revue critique*, t. IV, 1867, pp. 229-231. — [1] « Chescon or se confesse, ne soit pechiés celés; — Puis tornerons arière; kar près somes finé. — Chescon son enemi fière ou brant aceré. » *Destruction de Rome*, *Romania*, t. II (1873), p. 35, v. 1071-1073. = [2] « Mais sains Andrex me dist, ja mar le mescreés, — Que chascuns de vous soit vraiement confessés. (*Antioche*, éd. P. Paris, t. II, p. 165.) = [3] « Un prestre devant li a tantost apelé; — Mené l'a une part ens u vergier ramé; — Devant li à genous es vous Doon geté — *Et de tous ses pechés bonnement confessé.* — Il a en penitanche au prestre demandé — D'aler sus Sarrazins au premerain esté. » (*Doon de Maience*, v. 6794-6800.) = [4] « *Garins li Loherains,*

pende ce jeune baron comme un malfaiteur de bas étage. Certes, Richard n'a pas peur, et il le fait bien voir; mais, en cette suprême angoisse, il ne cesse de répéter : « Je veux être *confès;* » et il ne se console que quand l'évêque Daniel *a entendu sa confession*[1]. On comprend bien, d'ailleurs, que je ne parle pas ici de ce grand phénomène de la conversion et de ces coups de foudre sur le chemin de Damas qui précipitent nos pires chevaliers aux pieds du prêtre : « Tu as bien offensé Dieu; mais, si tu le voulais, tu pourrais encore « être son ami. Oh! je le désire tant[2]. » Tel est le dialogue qu'on entend plus d'une fois dans nos chansons de geste et qu'on entendra, je pense, jusqu'à la fin de ce triste monde. Malgré tout, il arrivait que les meilleurs chevaliers différaient parfois l'aveu sacramentel, et de tels délais, encore aujourd'hui, ne sont que trop faciles à constater. Mais, le soir de la bataille, rouges de sang, percés de vingt coups de lance et sentant leur âme sortir de leur corps, les barons se repentaient d'un tel oubli et, promenant leurs regards autour d'eux, cherchaient avidement un prêtre. S'ils n'en trouvaient pas, ils allaient dans la mêlée aborder leur plus proche parent, l'attiraient à l'écart et se confessaient à lui[3]. A défaut de parent, un ami, un compagnon d'armes suffisait. Par la voix de ses docteurs les plus autorisés, l'Église semble, à tout le moins, ne pas désapprouver cette pratique, et Pierre Lombard, en son *Livre des sentences* qui a été le Manuel théologique et, pour ainsi parler, le grand « classique » de tout le moyen âge, n'hésite pas à proclamer qu'il faut confesser ses péchés à Dieu d'abord, au prêtre ensuite, et, FAUTE DE PRÊTRE, à un parent ou à un compagnon : *proximo vel socio*[4]. L'histoire et la légende s'accordent à nous offrir

éd. P. Paris, t. II, p. 221.) = [1] *Renaus de Montauban*, p. 276, v. 16. = [2] *Girbert de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 340, v°. = [3] Le type de cette confession à un laïque est, comme nous le disons plus bas, le touchant et célèbre épisode du jeune Vivien qui, à Aliscans, se confesse à son oncle Guillaume. C'est Guillaume lui-même qui l'y invite : « Niès, dist li cuens, or te ferai certain ; — De tes pechiez verai confès remain. — *Je sui tes oncles, n'i as or plus prochain* — Fors Damledeu le verai Soverain. » (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 886-889.) Lorsque, dans *Raoul de Cambrai*, Bernier est sur le point de mourir, il appelle Savari : « De ses pichiés à lui confès se fist ; — Car d'autre prestre n'avoit-il pas loisir ». (Éd. Le Glay, p. 327.) Il en est ainsi d'Aleaume dans le même poème : « Confès se fist li bers de ses pechiés — As deus baron[s] qu'il vit aparilliés — Que *d'autre prest[re] n'estoit-il aaisiés.* » (*Ibid.*, pp. 185, 186.) Cf. *Gaufrey* (v. 6178) ; *Renaus de Montauban* (p. 181, v. 28). Etc. = [4] « Si defuerit sacerdos, PROXIMO VEL SOCIO SUO EST FACIENDA CONFESSIO ; sed curet quisque sacerdotem quærere, qui sciat ligare et solvere » (Petri Lom-

le spectacle de ces confessions à un laïque, dont l'usage a persisté très tard. Bayard sur le point de mourir se confesse humblement à son maître d'hôtel « par faute de prestre[1] ». Et rien n'est plus noble, rien n'est plus touchant que cette scène historique, si ce n'est peut-être ce récit légendaire que nous lisons au début de notre *Aliscans*, et où l'enfant Vivien joue le premier rôle Le soir de cette fameuse bataille *où la dolor fu grant*, ce héros de quinze ans fait, avant de mourir, un suprême et douloureux effort pour se pencher à l'oreille de son oncle, le vieux comte Guillaume, et lui confier tout bas l'aveu de ses péchés : « J'ai reculé un jour devant « les païens », lui dit-il. Et il ne se souvient pas d'un autre péché.

Cette confession n'est pas le seul sacrement à l'usage des chevaliers qui nous offre quelque obscurité, et il en est de même pour cette étrange communion symbolique « avec trois brins d'herbe ou trois feuilles d'arbre », dont nous pourrions aisément citer vingt exemples empruntés à nos meilleurs, à nos plus anciens poèmes[2]. Tous nos barons, en effet, ne ressemblent pas au comte Guillaume, qui prend soin de se munir d'une hostie consacrée lorsqu'il engage

bardi, *Sententiarum libri quatuor*, lib. IV, dist. XVII, § 5 ; *Patrologie*, t. I, p. 885). Il va sans dire que ces confessions à un laïque ne sont pas suivies de cette absolution sacramentelle qui appartient AU PRÊTRE SEUL. Au reste, nous n'avons pas qualité pour juger le fond de la question, et la soumettons à qui de droit. — [1] *Le loyal Serviteur*, éd. de la Société de l'Histoire de France, p. 418. — [2] Ramans de Tor, dans la *Chanson d'Antioche* (un poème historique!), commune ainsi « sous l'espèce » symbolique de l'herbe : *De l'erbe devant lui a-il trois peus rompus;* — En l'oneur Dieu les use. (Éd. P. Paris, t. II, p. 235.) Avant la bataille entre Raoul de Cambrai et les fils d'Herbert, « mains gentix hom *s'i acumenia* — *De trois poux d'erbe*, q'autre prestre n'i a (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay., p. 95). Savari, après avoir confessé Bernier, lui administre ce sacrement de l'herbe : *Trois fuelles d'arbre maintenant li rompi;* — Si les resut *per corpus Domini* (*Ibid*, p. 327). Sur le point de mourir, Begue de Belin « *trois foilles d'erbe* a prins entre ses piés ; — Si les conjure de la vertu del' ciel. — Por *corpus* Deu les reçut volentiers (*Garins li Loherains*, t. II, p. 240). Un traître, du nom de Gui, tue à la chasse le duc Beuves d'Antone qui lui demande en vain la communion symbolique : « Companh, si à vos plaz, — Ab de la fuelha e vos me cumergas. » (*Daurel et Beton*, v. 427, 428.) Elie de Saint-Gilles communie de la sorte le fils du comte Amauri de Poitiers : « *Prist une feulle d'erbe*, à le bouce li mist. — Dieu li fait acomoistre et ses peciés jehir. » (*Elie*, v. 244-245.) Quand Hernoul de Beauvais sent les approches de la mort : « Il a pris un poil d'erbe, si le prist à seignier, — En sa boche le mist... el' non *corpus Dei.* » (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 222). Dans *Renaus de Montaubans*, Richard s'écrie : « Car descendons à terre et si nos confesson — Et des peus de cele erbe nos *acommenion* (p. 181, v. 26). Cf. *Gaufrey* (v. 575) : Puis a pris trois peus d'erbe pour aquemuneison ; l'*Estorie des Engles* de Geoffroy Gaimar (Fr. Michel, *Chroniques anglo-normandes*, p. 55) : Prist des erbes od tut la flour ; — Un poi en fist au roi mangier ; — Issi le qunde acumenier ; *Galien* (*Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 329.) Etc., etc. — Mais on ne saurait trop le répéter : « On ne se confesse à un laïque qu'A DÉFAUT DE PRÊTRE et

avec les Sarrasins le formidable combat d'Aliscans[1], et la plupart se contentent, comme nous le verrons, de *peus d'erbe* et de feuilles. Mais à quelle époque remonte ce curieux symbole et quelle en est la source? C'est ce que nous n'avons pu déterminer, malgré de longs efforts. D'autres seront peut-être plus heureux que nous.

Parmi les obligations du chevalier qui se rapportent à ce premier commandement de la Chevalerie, il en est une encore, une dernière : « mourir dans la foi, mourir pour la foi. » Ce n'est pas ici le moment de raconter la mort de nos barons et de montrer combien cette mort ressemble à un martyre; mais il faut se persuader qu'une telle fin passait à leurs yeux pour un devoir : *Chevalier en ce monde-ci — Ne peuvent vivre sans souci. — Ils doivent le peuple defendre — Et leur sanc pour la foi espandre*[2]. Ils doivent : remarquez ce mot. C'est donc pour obéir à la seule voix du devoir que Roland meurt au sommet de son rocher de Roncevaux, couché sur Durandal, les yeux tournés en conquérant du côté de l'Espagne, entouré d'anges[3]. C'est pour obéir à la seule voix du devoir que le roi Orri, dans *Auberi le Bourgoing*, meurt à la façon de Régulus, mille fois plus beau que le héros antique, et jetant dans son horrible agonie ce cri suprême, ce cri superbe : « A Dieu ne plaise que je trahisse mon roi et mon Dieu[4]! C'est pour obéir à la seule voix du devoir que, dans un autre de nos poèmes (peu connu celui-là), le vieil Aimeri de Narbonne, centenaire sans peur et sans reproche, tient tête aux païens qui l'ont fait prisonnier et refuse d'adorer Mahomet. On bat le vieillard à coups d'églantiers et de verges, on lui tranche la chair vive, on lui dresse un bûcher, et le Narbonnais entend déjà le crépitement de la flamme qui va le dévorer. Rien n'y fait et, apercevant sur les remparts de la ville sa femme Ermengart qui assiste en pleurs à cet épouvantable supplice : « Laissez-moi mourir, lui crie-t-il; mais pour l'amour de « Dieu, le fils de sainte Marie, ne rendez pas la ville[5]. » Pourquoi, d'ailleurs, citer ces quelques traits de préférence à tant d'autres? C'est pour obéir à la seule voix du devoir que meurent les héros

l'on ne communie avec des feuilles qu'a défaut d'hostie. » = [1] A s'aumonière mist Guillaume sa main; — Si en tret hors de cel beneoist pain — Qui fut seigniez sor l'autel Saint-Germain. (*Aliscans*, v. 883-885.) = [2] Eustache Deschamps. = [3] *Roland*, v. 2259-2396. = [4] *Auberi*, éd. Tobler, pp. 140-143; éd. P. Tarbé, pp. 30-35. Nous avons donné ailleurs une traduction complète de ce bel épisode. (*Epopées françaises*, 2e éd., t. I, p. 491.) = [5] *Mort d'Aimeri de Narbonne*. Bibl. nat., fr. 24369, f° 15.

légendaires de tous nos poèmes, et que sont morts aussi les héros historiques de toutes nos croisades. Car, ici comme partout, l'histoire vaut la légende ou la surpasse.

Tel est le premier commandement de la Chevalerie, et il ne reste plus à ceux qui l'ont accompli sur la terre qu'à en être récompensés là-haut par la possession de la *gloire asolue*[1] et par le parfum des « saintes fleurs » du Paradis[2].

III

Un second Commandement particularisait le premier, et le Soldat chrétien devait sans cesse avoir sous les yeux ces mots qui étaient faits pour lui servir de cri d'armes : « Défends l'Église. » Nous évitons ici de citer trop souvent ce petit poème du XIIIe siècle, l'*Ordene de chevalerie*, que nous considérons comme un document fait après coup, alambiqué et quintessencié. Nos vieilles Chansons valent mieux et prouvent davantage. Néanmoins, l'auteur de l'*Ordene* a parfois le mérite de condenser avec bonheur toute la doctrine éparpillée dans nos vieux poèmes, et c'est à ce point de vue qu'il faut faire estime de ces deux vers si caractéristiques où l'on s'adresse aux chevaliers eux-mêmes : « Tout votre sanc devez espandre — Pour la sainte Eglise deffendre[3]. » C'est aussi net qu'un article du *Credo*.

Il convient de distinguer ici deux courants.

L'auteur de l'*Ordene* est un clerc qui parle et écrit cléricalement, et il représente toute une famille de théologiens qu'il faut se garder de confondre avec nos vieux poètes nationaux, beaucoup plus militaires, beaucoup moins pieux.

Voulez-vous connaître la véritable pensée de l'Église? Ouvrez le livre officiel où elle a pris soin de la formuler, ouvrez le *Pontifical*, et lisez : « Reçois cette épée au nom du Père, du Fils, du « Saint-Esprit; sers-t'en pour ta défense, pour celle de la sainte « Église de Dieu et pour la confusion des ennemis de la Croix du

[1] « La renomée de nous sera pour tous creïe — Et nous armes seront en la gloire asolue. » (*Prise de Pampelune*, éd. Mussafia, citée dans les *Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 472.) Cf. *Renaus de Montauban*, p. 415, v. 20 : « Qui muert pour l'amour Dieu loier en a mult grant : — Par devant Nostre Sire est couronne portant. Etc., etc. = [2] *Roland*, v. 1856, etc. = [3] *Ordene de chevalerie*, éd. Barbazan-Meon, *Fabliaux*, I, p. 65, note. On y

« Christ. Va, et rappelle-toi que les Saints n'ont pas conquis les « royaumes par le glaive, mais par la foi [1]. »

Pour tout dire en quelques mots, la Chevalerie, aux yeux de l'Église, n'a jamais été, elle n'est encore, elle ne sera jamais que la Force armée au service de la Vérité désarmée. Et je ne sache pas qu'on en ait jamais donné une plus haute, une plus exacte définition.

Le Chevalier, tel que le comprend, tel que le veut, tel que le fait l'Église, doit se tenir en armes à la porte de ce palais souvent menacé d'où la Papauté distribue la vérité aux hommes; il doit, l'épée au poing, se tenir, terrible et fier, derrière ce trône des Souverains Pontifes dont l'indépendance est nécessaire au monde. On doit le voir, à la porte de nos Conciles, montant la garde (s'il m'est permis d'employer ici un mot aussi vulgaire) pour assurer la liberté de ces Assemblées où l'on agite pacifiquement les plus grands problèmes, les plus sociaux, les plus vivants. C'est lui, c'est encore lui qui est fait pour protéger virilement ces milliers de temples du vrai Dieu; ces fonts baptismaux d'où sortent les générations chrétiennes; cet autel où se renouvelle l'immortel Sacrifice qui leur sert à la fois d'expiation et de modèle, et cette chaire enfin d'où l'on dénonce toutes les erreurs, où l'on attaque tous les vices, où l'on proclame toutes les vérités, où l'on enseigne toutes les vertus. C'est lui, c'est encore lui qui est le protecteur né de tous les Ordres religieux, et qui leur doit dire : « Evangélisez, instruisez, baptisez, convertissez, expiez. « Je suis là pour vous défendre. Allez. » C'est grâce à lui que le Bénédictin peut librement défricher tant de terres incultes, instruire tant d'âmes ignorantes, entreprendre tant de missions lointaines, écrire tant de livres vainqueurs. C'est grâce à lui que le Dominicain possède la liberté de l'éloquence, et le Franciscain, la liberté de la pauvreté. Les Œuvres de miséricorde elles-mêmes ne sont pas sans lui devoir quelque chose de leur utile et belle floraison; elles grandissent sous sa garde, et voilà que les Maisons-Dieu reçoivent partout des milliers de malades, les maladreries

lit plus loin : « Se n'estoit chevalerie, — Petit vauroit no signourie, — Car *il deffendent sainte Glise.* » (*Ibid.;* v 437-439.) = [1] « Accipe gladium istum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti et utaris eo ad defensionem tuam ac sanctæ Dei Ecclesiæ et ad confusionem inimicorum crucis Christi ac fidei Christianæ. » (Pontifical Romain : *De Benedictione novi militis.*) Hoc ense... ita famulus [tuus] utatur, quatenus et hostes Ecclesiæ Dei insidiantes reprimat, etc. (Pontifical de Besançon, cité par D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ*

des milliers de lépreux, les monastères des milliers d'affamés. Partout enfin où est l'Église, le chevalier doit se trouver aussi, pour acccompagner cette mère et pour la défendre. *Ubi Ecclesia, ibi miles.*

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans nos Chansons de geste une doctrine aussi élevée, aussi profonde; mais, à défaut de ces idées QUI SONT DEMEURÉES TROP SOUVENT A L'ÉTAT DE THÉORIES, on y rencontrera une notion populaire et franche des devoirs du chevalier à l'égard de l'Église : « En toutes ses actions, dit l'auteur de l'*Entrée en Espagne*, le Chevalier doit se proposer un double but : le salut de son âme et l'honneur de l'Église dont il est le gardien[1]. » MAINTENIR la chrétienté : c'est un mot qui est souvent répété dans nos vieux poèmes, et il dit bien ce qu'il veut dire. Quand les jeunes damoiseaux quittent la maison paternelle, la dernière parole de leurs mères est pour leur rappeler ce devoir auguste : « Servez Jesus-Christ et la sainte Église. » Mais ce n'est pas encore la formule décisive, et la voici. Aux yeux de tous nos épiques, l'humanité chrétienne se compose d'une foule immense, d'un peuple faible pour lequel il faut prier, pour lequel il faut combattre. Au-dessus de cette multitude, qui a droit à la protection et à la prière, planent deux familles d'élite, deux aristocraties, deux groupes lumineux et puissants. Le premier, ce sont les Clercs que Dieu a faits pour prier. Le second, ce sont les Chevaliers que Dieu a faits pour protéger ceux qui prient et ceux pour qui l'on prie. Telle est la théorie qu'expose en bons termes l'archevêque de Reims, au début de *Garin le Lohérain*, et nous ne pouvons mieux faire que de lui céder la parole : « Nous sommes « clercs, et notre devoir est de servir Dieu que nous prierons « pour vos amis. Mais, quant à vous, chevaliers, n'oubliez pas « que Dieu vous a faits pour être le rempart de l'Église[2]. » C'est le même sentiment qui a inspiré ces imagiers naïfs des derniers siècles, représentant un prêtre, un soldat et un laboureur, lesquels se donnent la main et disent : « Je prie pour la France; je la défends; je la nourris. » A-t-on trouvé mieux?

ritibus, t. II, p. 667.) Etc., etc. = [1] « Que mielz me soit à l'arme por le vos loi emplir — Et onor n'ait saint Glise qe devons maintenir. » (Bibl. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI, f° 229, r°.) = [2] « Nus sommes cler; si devons Dieu servir; — Nous prions Dieu por trestous vos amis, — Qu'il les deffende de mort et de peril. — Chevalier estes : Nostre Sire vos fist — Et comanda et de bouche vous dit, — De sainte Eglise salver et garan-

IV

L'Église est ici-bas une faiblesse, mais ce n'est pas la seule, et le Chevalier a la mission de les protéger toutes. Or, malgré les beaux dédains de Cervantes, c'est une mission qu'il faut tenir en estime, c'est un idéal qu'il faut admirer, et nous sommes persuadé que quelques pages, comme l'*Ordene de Chevalerie*, font plus d'honneur à l'humanité et lui ont peut-être été plus utiles que ce *Don Quichotte* dont certains admirateurs excessifs exagèrent la valeur philosophique et la portée morale. Quoi qu'il en soit, le chevalier devait défendre tout ce qui était ici-bas sans défense, et particulièrement les prêtres et les moines « qui font le service de Dieu[2] », les femmes et les enfants, les veuves et les orphelins. L'origine de ces prescriptions n'est pas douteuse; elle est toute chrétienne, et il n'y a ici aucun mélange d'éléments romains, celtiques ou germains. Pas d'alliage : l'or pur.

Ce commandement, qui ressemble à un article de foi, n'était pas toujours d'une pratique aisée. Mais, chose étrange! c'est le dévouement aux prêtres qui a parfois coûté à nos chevaliers les plus pénibles, les plus cruels efforts. Il est trop certain qu'entre le soldat et le prêtre il y a toujours eu un singulier *modus vivendi*. Durant la guerre, ils s'estiment, ils s'aiment, ils se tiennent la main dans la main; mais, en temps de paix, ils se défient visiblement l'un de l'autre. Les brutalités du soldat révoltent le prêtre; la placidité du prêtre agace le soldat. Nos vieilles chansons sont pleines de cet antagonisme inattendu, et nous verrons ailleurs quelle forme sauvage l'auteur de *Garin le Loherain* a donnée à cette haine du baron contre le clerc. Le clergé séculier, que les fabliaux ont tant gouaillé, sert rarement de point de mire à nos épiques, et c'est aux moines qu'ils s'en prennent. Ces moines, à leurs yeux, sont trop riches et trop gras. Ils en rient d'un gros rire anterabelaisien : ils s'en amusent, ils les raillent, et rien ne ressemble plus aux grosses plaisanteries du *Moniage Renoart* et du *Moniage Guillaume* que certaines caricatures de nos jours. C'est plus que gallican.

tir. » (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, p. 7.) = [1] « Et si faisoient le Damedieu mes-

Malgré tout, le précepte est là, et il s'y faut plier : « Tu honoreras les clercs. » On ronge son frein, mais le plus souvent on finit par obéir. Quand le roi Charles épouse la femme charmante qui était destinée à Girard de Roussillon et que Girard aimait, le comte sent la colère lui monter au cerveau, et est sur le point de jeter à Charles un défi violent ; mais le *respect du clergé* le retient. Ce monstre, qu'on appelle Raoul de Cambrai, se met un jour en tête de détruire le moutier d'Origni, et de fait, il le brûle, y compris les nonnes. Mais c'est là un crime véritablement exceptionnel, prodigieux, et dont tout le moyen âge a retenti comme d'un scandale sans pareil. Les chevaliers de Raoul sont, d'ailleurs, les premiers à avoir horreur d'un sacrilège aussi épouvantable : « Nous ne sommes pas », disent-ils, « de ces tyrans qui s'attaquent aux corps saints. » Et l'ami le plus sûr du comte de Cambrai, Gueri le Sor, nature sauvage et abrupte, ne craint pas ici d'adresser à son seigneur les plus sanglants reproches : « Tu es vraiment trop démesuré, lui dit-il, « et, si Dieu te hait, c'en est fait de toi. *Par les frans homes est cil lius « honorés; Ne doit pas estre li cor sains vergondez*[1]. » On sait le reste, et comment Origni fut brûlé. Les nonnes sortent placidement de leur moutier, leur psautier à la main et chantant, d'une voix calme, l'office monastique. Elles supplient Raoul que tout le pays supplie avec elles. Vains efforts, prières inutiles : elles sont bientôt atteintes, mordues, dévorées par les flammes. Un poète de nos jours, M. Coppée, a raconté en beaux vers une légende analogue, à laquelle il a donné un plus heureux dénouement. Son *Liseron* rappelle notre *Raoul de Cambrai*...

Rien n'était plus triste avant Jésus-Christ que le sort des veuves, et les Juifs eux-mêmes regardaient le veuvage comme une honte. L'Église primitive élargit d'aussi étroites idées, et les veuves furent considérées par elle, « comme l'Autel du Seigneur[2] ». Elles occupèrent presque toujours la première place dans la hiérarchie des pauvres de Jésus-Christ; elles en vinrent même à former un ordre véritable, et saint Jean Chrysostome ne craint pas de dire que « sans elles la plénitude de l'Église n'aurait pas son entière perfection[3] ».

tier. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 52). Il s'agit des nonnains d'Origni. = [1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 51. = [2] Constitutions apostoliques, II, 26. = [3] *Homilia XXX in Epist. prima ad Corinthios*. V. le bel ouvrage de M. l'abbé Tollemer : *Des Origines de la Charité*

Quant aux orphelins, l'Église en prenait le même soin : elle leur donnait des professions, les nourrissait, les mariait[1] et enfin leur ouvrait toutes grandes les larges portes des *Orphanotrophia*[2]. Toutes ces traditions chrétiennes passèrent dans la Chevalerie, et rien ne se ressemble davantage que les prescriptions des *Constitutions apostoliques* et les plus belles pages de nos vieux romans. Mais encore ici faut-il se garder de rien exagérer. Devant une société aussi grossière et aussi armée que l'était la société féodale, il ne convenait pas de procéder à la façon de l'Église primitive. Au lieu de dire à nos barons : « Vous défendrez la veuve et l'orphelin », il fallait commencer par leur dire : « Vous ne leur ferez aucun tort »; puis, un peu plus tard : « Vous ne permettrez pas qu'on leur en fasse ». C'est l'ordre qui fut suivi ou encouragé par l'Église. Dans la *Chanson d'Aspremont*, Naimes, que l'on peut considérer comme le type du chevalier accompli et dont on a dit cette belle parole : *Tel conseillier n'orent onques li Franc*, Naimes reçoit du poète cet éloge dont tous nos chevaliers avaient à faire leur profit : « Il ne donna conseil petit ne grant — Par coi preudome deserité fussant, — Les veves fames ne li petit enfant[3]. » Animé du même esprit et sentant les approches de la mort, Charlemagne recommande à son fils de ne pas enlever leurs fiefs aux orphelins, ni leur dernier argent aux veuves[4]. Ce fils, hélas! n'est que trop rapidement oublieux des paroles de son père, et, dans le *Charroi de Nîmes*, on le voit proposer cyniquement au comte Guillaume de lui donner les fiefs de tel et tel baron qui vient de mourir. Mais Guillaume n'est pas de ceux qui écoutent patiemment de telles propositions. Il se révolte, il frémit, il bondit : « Et les « veuves? Et les orphelins? » Le roi pâlit et tremble sous le mépris de Guillaume : « Si l'on touche à ces petits ou à leur terre, » dit ce vrai chevalier, « voici l'épée qui coupera la tête des traîtres et des

catholique. = [1] Constitutions apostoliques, IV, 1 et 2. = [2] Cod. Justin, lib. XXXII, I, tit. III. = [3] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 1, col. 1, v. 6-8. Un peu plus loin, le duc Naimes conseille à Charlemagne ce même amour des petits, mais à un point de vue moins désintéressé, plus politique : « *Aimez les povres, que ce vos a mestier.* — Les orfenins NE VOS CHAUT *d'essilier.* — Norrissiez les, ILS VOS AURONT MESTIER. » (*Ibid.*, p. 1, col. 2, v. 59-60 ; p. 2, col. 1, v. 1.) Les deux fils naturels de Pépin, les usurpateurs du trône de Charles, suivent une politique analogue, lorsque, pour assurer leur pouvoir illégitime, ils protègent les petits, les vilains et les pèlerins. (*Mainet*, fragments publiés par Gaston Paris. *Romania*, 1875, p. 316, v. 57-63.) = [4] *Couronnement Looys*, v. 152 : « Hé! Looys, dist Karles, sire filz, — Tu auras tot mon roiaume à tenir. — Par tel covent le puisses retenir — Qu'à

« larrons. » Et personne n'ose regarder cette grande épée vengeresse, ni celui qui la porte[1].

Jusqu'ici cependant, nous n'avons entendu que des préceptes négatifs, et il est temps de nous élever sur de plus hauts sommets. Dans l'*Entrée en Espagne*[2], il est dit sans ambages que le chevalier doit avant tout « les enfans et les veuves maintenir, essaucier ». Ce n'est pas seulement une certaine catégorie de délaissés ni une certaine sorte de faiblesses que le Chevalier doit défendre : TOUS les petits, TOUS les faibles, TOUS les pauvres ont un droit rigoureux à sa protection. Charlemagne mourant le répète encore à son fils : « Devant les pauvres, il faut t'humilier, il faut te faire petit. Tu leur « dois aide et conseil[3]. » L'*Ordene de Chevalerie*, qu'il nous faut citer en dernier lieu, est naturellement beaucoup plus précis et plus complet : « Le devoir du chevalier est de se faire le gardien des pauvres gens, afin que les riches ne les injurient point. » Et le poète ajoute : « Le devoir du chevalier est de se faire le soutien des faibles, afin que le fort ne les vilipende point[4]. » Dès qu'il aperçoit un pauvre homme ou un étranger, « tout gentilhomme, tout chevalier DOIT l'accompagner afin qu'on ne le touche pas et qu'on ne le frappe point : *car telz est povres qui a coraige fier.* » Ainsi parle un de nos poètes qui méritent le plus cette épithète de « fier[5] », si peu recherchée aujourd'hui, et l'auteur de *Girars de Viane* ne fait ici que condenser en quelques vers un précepte courant et universel.

Avant lui, d'ailleurs, l'Église avait parlé. Dans le plus ancien livre liturgique où l'on puisse lire des prières consacrées à la bénédiction d'un chevalier, dans un cérémonial des premières années du XIe siècle, le soldat chrétien est invité « à être la protection

boir enfant ja son droit ne tolir, — N'a veve fame vaillant un angevin. » = [1] *Charroi de Nîmes*, v. 312 ; 322 ; 366-376. Cf. un passage curieux de *Girart de Roussillon* (trad. P. Meyer, § 127, p. 69), où l'on voit que l'un des plus grands éloges que l'on pût adresser à un baron était « de ne faire nul tort à aucun voyageur, bourgeois, vilain ou marchand. » C'est, du moins, ce que Girard affirme au sujet de Fouque. = [2] Biblioth. Saint-Marc, à Venise, mss. fr. XXI, f° 1. = [3] « Envers les povres TE DOIS humelier — Et SI TOR DOIZ aidier et conseillier. » (*Couronnement Looys*, v. 183.) = [4] « IL DOIT la povre gent garder — Ke li riches ne l'puist foler, — Et le feble DOIT soustenir — Que li fors ne le puist honir. » (Éd. Méon, v. 214). Dans la petite édition de Barbazan (Lausanne, 1759), ce passage est défiguré. = [4] Aux XIVe et XVe siècles, ces idées se sont encore accentuées : « A esté ordonné le très noble et très excellent estat de chevallerie pour conserver, deffendre et garder le peuple en transquillité, qui communement est plus grevé par les adversités de la guerre. » (*Le Jouvencel* de Jean de Beuil, Prologue, éd. Lecestre et Fabre.) Etc., etc. = [5] « Que

vivante de toutes les faiblesses[1] ». Lorsqu'au XIIIe siècle, à Rome, on consacrait un chevalier dans la basilique de Saint-Pierre, l'Archiprêtre lui disait solennellement : « Sois le défenseur et le champion viril des églises, des veuves et des orphelins[2]. » Et nous avons la joie, encore aujourd'hui, de trouver, dans le *Pontifical romain*, l'expression de cette même doctrine que le monde païen n'a point connue et qui demeurera l'éternel honneur de la race chrétienne[3].

Ici, comme partout, la pensée de l'Église est plus élevée que celle de notre épopée militaire.

Nous avons lieu d'espérer que personne ne s'en étonnera.

quant on voit un povre home estraingier, — Tuit gentil home li DOIENT acointier, — Ains qu'on le doie ne ferir ne tochier, — Car telz est povres qui a coraige fier. » (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 19.) = [1] Ms. de la Bibl. Vallicellane, à Rome, D 5, f° 1. = [2] Spondeat suo sacramento militandus in manibus domini Archipresbyteri vel Prioris dicte Basilice, omnium aliarum ecclesiarum, viduarum et orphanorum esse defensor. (Bibl. du Vatican, ms, 4748, XIIIe s.) = [3] « Exaudi, Domine, preces nostras quatenus [hic famulus tuus...] esse possit defensor ecclesiarum, viduarum, orphanorum omniumque Deo servientium, contra sævitiam paganorum atque hereticorum, etc. » (*De Benedictione novi Militis.*) Ce sont exactement les mêmes paroles que dans le manuscrit de la Vallicellane. Or ce manuscrit appartient au commencement du XIe siècle, et l'on voit par là que ces nobles idées ont une origine lointaine.

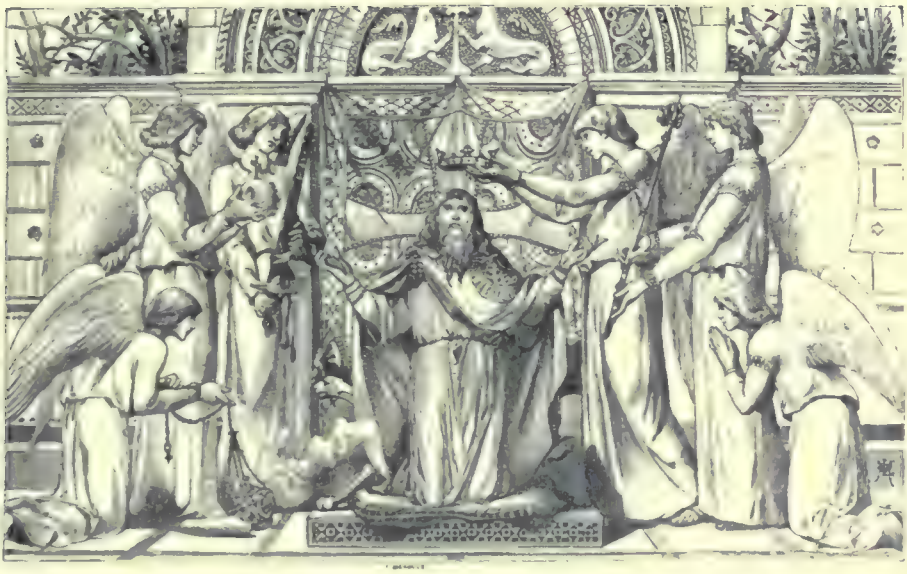

Le premier roi de France couronné par les Anges (p. 61). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE III

LE CODE DE LA CHEVALERIE

Les quatrième, cinquième et sixième Commandements.

V

« Tu aimeras le pays où tu es né » : ce n'est pas assurément sous cette forme dogmatique que nos vieux poètes ont fait parvenir ce noble précepte jusqu'aux oreilles et à l'âme de leurs auditeurs populaires. Ils ont été mieux inspirés, et ont mis en scène des Français qui aimaient la France.

« La France aimée il y a huit cents ans! » Voilà qui est fait pour étonner aujourd'hui quelques esprits, et neuf Français sur dix se persuadent en effet que leur France n'est aimée que depuis cent ans. Nous nous souvenons d'avoir lu certain Discours de distribution de prix, prononcé sous le Directoire, et où l'on trouve textuellement ce paradoxe candide :

« Chers enfants, vous n'avez de patrie que depuis cinq ou six ans. » A en croire les défenseurs convaincus de ce système naïf, il n'y avait en France, avant 1789, ni gouvernement, ni unité; ni industrie, ni art; ni lumière, ni vie. Avant ce Quatorze Juillet qui est la date exacte de la naissance de la France, rien. Depuis lors, tout[1].

Nous sommes la seule nation, dans l'univers entier, qui méprise ainsi son passé et prenne un vif plaisir à ne dater que d'hier. Nos puissants voisins, les Allemands et les Anglais, s'obstinent à placer leurs origines très haut et à les aimer d'un ardent amour. Ce sont des nations traditionnelles, et qui puisent dans leur tradition les meilleurs éléments de leur unité et de leur force. Elles sont loin cependant d'avoir des annales qui soient comparables à notre histoire et aucune patrie ne mérita jamais d'être autant aimée que la nôtre.

Ce n'est pas à dire que l'on soit arrivé, d'un bond, à cet amour.

La vieille patrie celtique, tant aimée jadis, avait fini, grâce aux violences et aux habiletés de la politique romaine, par se fondre avec l'Empire lui-même, et tout nous autorise à croire qu'au ve siècle de notre ère le culte de la Gaule comptait peu de fidèles. Nous ne pouvons, d'un autre côté, appeler de ce beau nom : « amour de la patrie » l'attachement grossier que ce grand et fort guerrier frank, que cette sorte de sauvage aux longs cheveux porte, dans les forêts germaines, à sa tribu nomade, à son clan. Un jour, cependant, cette tribu se met en marche, attirée par l'Occident, comme le fer par l'aimant, et la voilà dans le territoire qui lui a été un jour concédé par Probus. On donne à cette contrée le nom, le cher nom de *Francia*, comme on le donnera successivement à tous les pays habités par la Confédération franke; mais ce n'est pas encore là une vraie patrie. Enfin, ces errants font halte, et s'installent victorieusement dans le grand pays qui doit garder leur nom : Saliens, d'un côté; Ripuaires d'un autre. Chaque tribu conserve d'abord son indépendance et sa loi; mais ce sont des fragmentations sans nombre et des déchirements sans fin. D'étranges royaumes sont formés et déformés, un peu au hasard, par la force des événements et par la fantaisie de ces princes mérovingiens qui souhaitaient avoir un

[1] C'est contre ce système que M. Renan a protesté dans un de ses derniers Discours à l'Académie française, lorsqu'il a parlé de cette patrie française, « construite AU PRIX DE MILLE ANS d'héroïsme et de patience, par la bravoure des uns, par l'esprit des autres, par les souffrances de tous. »

large royaume au nord et quelques cités au soleil du midi. Puis, c'est encore la grande division en Austrasie et en Neustrie qui n'a rien de factice, celle-là, et représente deux civilisations, deux tendances et, pour ainsi parler, deux races différentes. Que veut-on que devienne l'amour de la Patrie au milieu de tout cet éparpillement de forces mal dépensées, et sans but comme sans unité? Attendons. Les Carlovingiens se montrent à l'horizon et vont hâter l'heure bénie où nous aurons une patrie. A vrai dire, ce sont des Tudesques, ces Carlovingiens; mais des Tudesques qui ont le sens de l'unité et savent faire le sacrifice de leurs idées germaines à l'idée latine dont l'Église est, à leurs yeux, la meilleure incarnation et le dernier asile. Ils s'inclinent devant elle, et se mettent bravement à rebâtir le vieil Empire romain. Il semble, à première vue, que rien ne soit plus contraire à cet amour de la patrie dont nous cherchons, non sans quelque angoisse, à déterminer les origines; mais cette patrie et cet amour étaient décidément impossibles avec tous les tiraillements mérovingiens, et il fallait, de toute nécessité, qu'une puissante unité fût de nouveau fondée dans notre monde occidental. Cette unité, sans doute, n'a pas eu de durée; mais elle a donné aux nations modernes le pouvoir et le temps de se reconnaître. Le siècle même où meurt Charlemagne est le siècle où l'on voit se séparer nettement les Allemands, les Italiens, les Français. Le duché de France devient chez nous le noyau de la patrie; mais ce nom si glorieux se dilate et s'étend avec les progrès lents et sûrs des premiers Capétiens. Ceux-ci sont des Français, et cette dynastie est vraiment nationale. On en vient fort naturellement à appeler France *tout* le domaine du roi de France, et ce domaine, grâce à Dieu, s'agrandit tous les jours. Il se fait aimer, on l'aime. Aux rois un peu tremblants des xe et xie siècles, vont bientôt succéder ces rois à cheval, ces rois militants du xiie siècle, dont Louis VI est le premier type, et non pas le moins noble. Mais il n'est pas besoin d'aller jusque-là pour avoir la joie de saluer la patrie définitivement constituée et chaudement aimée. Dans la *Chanson de Roland*, qui fut composée entre 1066 et 1095, le pays aimé par le neveu de Charlemagne, C'EST NOTRE FRANCE DU NORD AVEC SES FRONTIÈRES NATURELLES DU COTÉ DE L'EST ET AYANT POUR TRIBUTAIRE TOUTE LA FRANCE DU MIDI. Le pays qu'aimait Roland est donc celui que nous aimons, et

la France pour laquelle il est mort est cette même France pour laquelle meurent nos soldats de 1884[1]. La patrie, voici la patrie. Elle a mis de longs siècles à se former, A SE FAIRE ; mais, aux battements de nos cœurs, nous sentons qu'elle existe, et qu'elle est aimée.

Telle est la patrie que nos poètes ont célébrée[2]; telle est celle que le Code de la Chevalerie ordonne à nos héros de chérir jusqu'à la mort; telle est celle qu'ils ont aimée.

Il ne faut pas confondre, avec ce large amour, le petit attachement que nous avons pour la ville ou pour le village où nous sommes nés. Rien n'est plus naturel, plus *humain*, plus louable que ce sentiment de second ordre, et il est aisé d'en rencontrer l'expression dans notre épopée du moyen âge. Lorsque l'évêque de Mautran propose successivement la royauté de Jérusalem à tous les chefs de la première croisade, il voit ses offres successivement rejetées par chacun d'eux. Et quel motif les poussait à refuser une aussi belle couronne? Entre tant d'illustres barons, le seul Godefroi était véritablement humble : les autres étaient simplement fatigués et désiraient revoir leur château, leur pays natal. « Plût à Dieu et à saint « Simon que déjà je fusse à Arras, en ma maîtresse maison, et que « je sentisse autour de mon cou les bras de mon fils Baudouin[3]! » Ainsi parle Robert le Frison, ainsi pensent tous les autres. La der-

[1] Le nom de France est donné CENT SOIXANTE-DIX FOIS dans le *Roland* (texte d'Oxford), à tout l'empire de Charlemagne, lequel, en dehors de la France proprement dite, renfermait, d'après notre Chanson, la Bavière, l'Allemagne, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, l'Auvergne, la Flandre, la Frise, la Lorraine et la Bourgogne. Aix-la-Chapelle est en France, et l'on se trouve en France au sortir des Pyrénées (v. 818). Il est vrai qu'en plusieurs autres passages du vieux poème, ce même mot « France » est employé, dans un sens plus restreint, pour désigner le pays qui correspondait au Domaine royal avant Philippe-Auguste, et c'est ce qu'atteste nettement la nomenclature des dix Corps d'armée de Charlemagne (v. 3014 et ss.); mais il ne faut pas perdre de vue le sens général, qui est le plus usité. (*Chanson de Roland*, 12e édit. de L. G., p. 6.) Voir notre mémoire : *L'Idée politique dans les Chansons de geste*, *Revue des Questions historiques*, t. VII (1869), p. 84. = [2] « Il est un lyrique infécond que, dans notre honteuse ignorance, nous avons longtemps vénéré comme le plus vieux de nos poètes : Malherbe, dont quelques vers ont éveillé le génie de La Fontaine. Or, cinq cent cinquante ans avant ce père d'une strophe immortelle, quatre siècles avant le grand poète de la Ballade des dames du temps jadis, Douce France et Terre major étaient déjà célébrées dans les quatre mille décasyllabes de la *Chanson de Roland*, poème français qui sort d'une âme épique et tragique.... Le même cri d'amour, d'enthousiasme et d'orgueil traverse nos autres poèmes de Chevalerie.... Pour ces interminables conteurs.... la patrie est toujours *Douce France*, le plus gai pays, et *Terre major*, le plus grand royaume. De nos jours, huit cents ans après a *Chanson de Roland*, la France n'a plus droit qu'au premier de ces noms. » (*France*, par Onésime Reclus, pp. 1-3.) = [3] *Jerusalem*, p. 184.

nière pensée de ces chevaliers chargés de fer était souvent pour cette petite patrie. Lorsque Aleaume, dans *Raoul de Cambrai*, est mortellement frappé par Gueri le Sor: « Sainte Marie, » s'écrie-t-il en chancelant, « je ne verrai donc plus Saint-Quentin, ni Nesle[1] ! » Leur pays, d'ailleurs, leur paraît toujours plus beau que tous les autres, et c'est ce qu'exprime sans ambages le comte de Flandre, en contemplant les solitudes arides qui entourent Jérusalem : « Je me « merveille fort que Dieu, le fils de sainte Marie, ait pu habiter un « tel désert. Ah ! combien j'aime mieux le grand château de mon « bourg d'Arras[2] ». Le bon chevalier regrettait évidemment que Jésus-Christ ne fût pas né à Arras. Encore un coup, c'est humain, mais étroit. Ce n'est pas la patrie : c'est le clocher[3].

C'est la grande patrie que nos chevaliers doivent aimer; c'est la vraie France; c'est celle qui s'étend « de Seint-Michiel del' Peril jusqu'as Seinz » et « de Besançun jusqu'as porz de Guitsant[4] »; c'est celle qui s'épanouit au soleil « dès Saint-Michel qui desor de la mer sist — Jusqu'à Germaise qui siet desor le Rin[5] » et « dès Huiscent sor la mer de ci que à Saint-Gille[6] ». C'est ce vaste et noble pays que nos poètes louent sans cesse au détriment des Lombards[7] (c'est-

[1] « Et cil s'en vait cui paroit la boele; — Forment li bat li cuers sous la mamele : — « Sainte Marie, glorieuse pucele, — (Se dist Aleaumes qui por la mort chancele); — Mais ne verrai Saint-Quentin ne Neele ! » (Ed. Le Glay, p. 185). = [2] « Merveille moi de Deu, le fil sainte Marie, — Qui chi se heberja en ceste desertie... — Miex aim del' borc d'Arras la grant castelerie — Et d'Aire et de Saint-Pol la grant caroierie — Et de mes biaus viviers la riche pescherie — Que tote ceste terre, ne la chité antie. » (*Jerusalem*, v. 945-954.) = [3] Qu'il y ait eu des confusions possibles entre ces deux amours, c'est ce que démontre le document suivant, écrit dès les premières années de la Révolution, en un temps où l'amour de la Patrie était le plus ardemment exalté : « La Patrie est le pays où l'on est né et où l'on a ses parents, sa famille et son héritage. L'Amour de la Patrie est l'attachement que l'on a pour ses parents, pour son pays et pour tous ceux qui y demeurent et sont nos frères. » (*Catéchisme français à l'usage des gens de la campagne*, s. d.) = [4] *Chanson de Roland*, v. 1428, 1429. « Saint-Michiel del' Peril », c'est le mont Saint-Michel ; les *Seinz*, c'est Cologne ou Xanten ; Guitsand, c'est Wissant (Pas-de-Calais). = [5] *Garins li Loherains*, II, p. 47. Cf. II, p. 115. Germaise, c'est Worms. = [6] *Gui de Bourgogne*, v. 65. = [7] Les Lombards sont les poltrons de notre drame épique, et l'on est assuré de les voir toujours s'enfuir à l'heure de la bataille : « Qu'on « leur fasse garder les chevaux » (dit l'empereur Louis qui vient d'en tuer dix de sa propre main), « en attendant qu'on les brûle dans un fumier. » (*Enfances Vivien*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 196. Voy., dans *Aiol* (v. 8836 et suiv.), un épisode comique où les Lombards jouent le plus triste rôle. On y rappelle que Charlemagne « une porte de piere fist taillier à un jor. — Lonbars le fist baisier as grans et as menors. — Puis lor fist mangier ras et grans cas surceors ». Et l'on reproche de nouveau à ces mêmes Lombards leur poltronnerie légendaire : « Et portent grans espées, si ont grans pessans makes, — Et jetent trestout jus, quant viennent en bataille. » (*Aiol*, v. 8866, 8867.) Cf. *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 231, v. 31, 35 : « Il ne sunt pas Lombart ne Anglois d'outremer, — Ains sont li meillor prince que l'on puisse trover. » Un seul poème, la *Prise de*

à-dire des Italiens) et des Tiois[1] (c'est-à-dire des Allemands) comme pour bien marquer les limites exactes de notre nationalité, et la séparer nettement des deux grands pays avec lesquels on aurait pu la confondre. C'est cette terre incomparable, « la plus vaillant do mont[2] », et qui est belle au regard autant que plaisante au cœur. C'est cette terre charmante « qui abonde en bois, en rivières et en prés, en pucelles et en belles dames, en bons vins et en chevaliers redoutés[3]. » C'est cette douce contrée où tous les habitants ont le cœur sur la main : « Quar France est un païs el' quel on doit trouver — Honor et loiauté et tout bien savourer[4] »; et ailleurs : « En nul pays n'a gent plus douce ne plus vraie[5] ». C'est par excellence la patrie des âmes fières : « Cil poples est plus fiers que lupart ne lion[6] ». C'est ce peuple qui a eu pendant plusieurs siècles l'incontestable honneur d'être confondu avec la race chrétienne elle-même dans tout ce monde musulman où le mot « Franc » est glorieusement synonyme du mot « chrétien », à tel point que ce n'est pas l'Orient latin qu'il faudrait dire, mais l'Orient français. C'est ce sol, béni de Dieu, « d'où tant de bonne gent est sortie ». Il ne faut pas confondre la France avec ces peuples médiocres « où l'on a souci des oiseaux de chasse, et où les chevaliers ont chacun leur amie ». Non; le souvenir de la vraie Croix y est sans cesse vivant, et celui du *digne Sepulcre*[7]. « L'Espagne lutte alors pour son existence contre les ennemis africains de sa foi; l'Italie saigne en tronçons ennemis; l'Angleterre est française par sa cour, ses nobles, ses tribunaux, ses livres; sous le vain nom de Saint-Empire, l'Allemagne est un campement de barbares[8] ». Mais la France des XIe et XIIe siècles est vraiment une patrie.

Pampelune, donne aux Lombards un beau rôle ; mais il ne faut pas oublier que ce poème a été écrit en Italie et par un Italien. = [1] Les Tiois ne sont pas mieux traités que les Lombards. On leur confie les plus viles besognes et Charlemagne les traite de *pute gent sauvage. Saisnes*, II, p. 38. Cf. *Entrée en Espagne*, f° 128. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 404, v 20. = [3] Philippe Mouskes, *Chronique*, v. 8063-8067.) Cf. *Cliomadès*, 237 et ss., cité par Schultz, t. I, p. 121 : Car en anciens escris — Trueve on que tousjours a esté — France la flours et la purté — D'armes, d'onnour, de gentillece, — De courtoisie et de largece. — Ce est la touche et l'exemplaire — De ce c'on doit laissier et faire. = [4] Girart d'Amiens, *Charlemagne*, Bibl. nat. fr., 778, f° 30 r°. = [5] *Berte aux grans piés*, éd. P. Paris, p. 13; éd. Scheler, p. 9, v. 219. = [6] *Antioche*, I, 141. = [7] Beneoiste soit France et de Dieu absolue. — Que tant de bone gent en est de li issue. — Cil conquisent la terre sor la gent mescreüe. — Il ne se penent mie d'oisiaus traire de mue, — Ne chascuns cavaliers n'i a mie sa drue. — La vraie Crois i est sovent ramenteüe — Et li dignes sepulcres.... (*Antioche*, I, pp. 147, 148.) = [8] Onésime Reclus, *France*, p. 3.

L'amour de cette patrie, qui a enfin conscience d'elle-même, éclate à toutes les pages de nos vieux poèmes. Écoutez plutôt : « Quand Dieu fonda cent royaumes, le meilleur fut douce France, et le premier roi que Dieu y envoya fut couronné sur l'ordre de ses anges. Depuis Charlemagne, toutes terres relèvent de la France : la Bavière, l'Allemagne,la Bourgogne, la Lorraine, la Toscane, le Poitou, la Gascogne jusqu'aux marches d'Espagne. Mais le Roi, qui de France porte au front la couronne d'or, a le devoir d'être un vaillant et de conduire une armée de cent mille hommes jusqu'aux ports de l'Espagne. S'il n'agit pas de la sorte, France est deshonorée, et l'on s'est trompé en le couronnant[1]. » Ces mêmes idées sont répétées presque textuellement au début d'un autre de nos poèmes : « La première de toutes les couronnes est celle de France, et le premier roi de France fut couronné par les Anges en chantant : « Tu « seras, lui dit Dieu, mon sergent sur la terre, et tu y feras triom- « pher la Justice et la Loi[2]. » C'est avec cette belle fierté que nos pères parlaient de leur pays. Ces vers excitaient sans doute des applaudissements frénétiques toutes les fois qu'un jongleur les chantait, et les jongleurs devaient les chanter souvent. C'était une sorte de chant national auquel il a manqué seulement une mélodie entraînante et populaire. La *Marseillaise* n'est pas plus belle.

De tels accents sont significatifs, une telle poésie est éloquente. Mais enfin nous sommes une race *concrète* et il fallut condenser un jour la patrie française en un homme. Ce résumé vivant de la Patrie fut Roland. Roland, sans aucune exagération, c'est la France faite homme. Rien ne peut arriver à Roland qui n'arrive en même temps à la France. Quand il se prépare au combat, la France espère; s'il est vainqueur, elle éclate en joie; s'il est vaincu, elle pleure et meurt de douleur. Au moment où va commencer le grand désastre de Roncevaux, il se passe en France quelque chose d'analogue à ce qui s'est réellement passé dans le monde entier à la mort de l'Homme-Dieu. Le poète, qui certes était un sincère

[1] *Couronnement Looys*, Bibl. nat., fr. 774, f° 184. Cf. la version publiée par Jonckbloet, qui n'est pas aussi complète. (V. 11 et suiv.) Le poète ajoute : « Qui fait tort au roi de France doit être poursuivi par bois et par vaux jusqu'à ce qu'il soit mort ou repentant. » = [2] La corone de France doit estre si avant — Que totes autres doivont estre à lui apandant... — Le premier roi de France fist Dex par son commant — Coroner à ses Angles dignemant en chantant. — Puis le commanda ESTRE AN TERRE SON SER-

et profond chrétien, n'a pas craint d'imaginer ou plutôt de constater (car il croyait à ce prodige) tout un ensemble de présages surnaturels : « En France, il y eut alors une merveilleuse tour-« mente; un tremblement de terre depuis Saint-Michel du Péril « jusqu'à Xanten, depuis Besançon jusqu'à Wissant. A midi la terre « se couvrit de ténèbres[1]. » Ne croirait-on pas, en vérité, qu'il s'agit du Calvaire? Mais non, détrompez-vous : *Ç'est li granz doels pur la mort de Rollant.* » Cet illustre vaincu ne pense d'ailleurs qu'à l'Empereur et à la France. A chacun de ses grands coups d'épée, il se demande : « Qu'en dira la France? » et l'honneur de sa famille le préoccupe bien moins que celui de son pays. S'il se refuse si énergiquement à sonner du cor pour appeler son oncle à son secours, s'il commet cette admirable imprudence dont la sagesse d'Olivier cherche en vain à le dissuader, c'est uniquement à cause de sa patrie : « A Dieu ne plaise, » s'écrie-t-il à deux reprises, « que douce France soit abaissée à cause de moi! A Dieu ne « plaise, à ses Saints et à ses Anges, que France perde pour moi de « son honneur[2]! » Et il se lance, éperdu, dans la mêlée. Pendant toute la durée de ce Waterloo, il a la bouche pleine de ce mot : « France ». Quand les barons chrétiens sont tous morts, une parole touchante vient se placer sur ses lèvres : « Terre de France, » dit-il en pleurant, « *mult estez dulz païs*[3]*!* » Enfin l'heure de sa propre mort vient à sonner. Il meurt comme il a vécu, en Français, et, tout rayonnant d'une fierté qui n'est pas, comme on le voit, d'origine espagnole, jette ce cri : « Il n'y aura jamais d'homme tel que « Roland *en France la solue*[4]. » Puis, quand il sent la nuit envahir ses yeux, quand ces affreuses ténèbres l'avertissent des suprêmes approches de la mort, un de ses derniers regards est encore pour la France : « De pluseurs choses à remembrer lui prist, de dulce « France[5]. » *Et dulces moriens reminiscitur Argos....*

Aucune nation ne pourrait, même dans les temps les plus voisins du nôtre, nous offrir un type, un idéal plus glorieux de cet amour de la patrie; mais Roland n'est pas le seul qui soit brûlé de ce beau feu. Tous les Français de nos Chansons sont autant de Charlemagne et de Roland. Ils sont représentés comme une nation choisie,

JANT, — Tenir droite Justise et la Loi metre avant (*Saisnes*, I, p. 2). = [1] *Roland*, v. 1423-1437. = [2] *Ibid.*, v. 1062-1092. = [3] *Ibid.* v. 1861. = [4] *Ibid.*, v. 2511. = [5] *Roland*,

comme une race d'élite. L'auteur de notre *Roland* énumère quelque part les différents corps de l'armée chrétienne, de même qu'Homère fait l'énumération des vaisseaux de la flotte grecque. Dans l'*ost* de Charles, trois *échelles*, trois corps d'armée, sur dix, sont composés de Français. Mais il faut lire le portrait que le vieux trouvère en trace : « La dixième *échelle*, dit-il, est formée des « barons de France. Ils sont cent mille, de nos meilleurs capitaines. « Ils ont le corps gaillard et fière la contenance, la tête toute « blanche et la barbe chenue. Ils montent à cheval, et demandent « la bataille : « Montjoie! Montjoie! » crient-ils. Charlemagne est « avec eux[1]. » Et, voulant les définir en un seul vers, qu'on retienne aisément, le poète ajoute : « Ce sont là ceux de France, qui conquièrent les royaumes[2]. » Roland est fier de ses Français, et s'arrête à les considérer : « Pas un, lui crient-ils, ne vous fera défaut pour mourir[3]. » Et plein d'admiration pour les hommes de la « grande terre[4] », le neveu de Charles s'écrie : « Français sont bons; ils « frappent en braves[5]. » Les autres Chansons de geste ne présentent pas nos Français sous un jour moins avantageux. Partout on les reconnaît à leur courage souvent téméraire, à leurs discours souvent trop longs, à leur gaieté qui fait du bruit. Le caractère national n'a pas changé. Les poètes ont, pour peindre nos héros, un mot qui les peint bien : « Des chevaliers gaillards![6] » Sous leurs heaumes apparaissent des figures fines, facilement souriantes, légèrement railleuses. Ils hasardent volontiers quelque plaisanterie, et se permettent quelque bon mot, même devant le corps de leurs ennemis expirants. Ils s'avancent au combat, grands, superbes, terribles, et toujours avec ce sourire gaillard et cette fière allure. Leur entrée au champ de bataille est la même à Roncevaux et à Waterloo. Les Sarrasins eux-mêmes, comme plus tard les Anglais, ne peuvent s'empêcher de les admirer : « Certes, qui pourrait être « fait comme ces Français, leur ressembler et avoir leur conte- « nance, il en devrait vivre plus longuement![7] » La parole

v. 2375-2581. = [1] *Ibid.*, v. 3084-3092. Il faut entendre ici le mot « Français » dans le sens restreint, et ce sont les hommes du domaine royal à la fin du XIe siècle. = [2] « Suz cel n'ad gent que Carles ait plus chière, — Fors cels de France ki les regnes conquièrent. *Ibid.*, v. 3031-3032.) = [3] V. 1848. = [4] V. 600 : « Tere Majur remeindreit en repos. » = [5] V. 1080, = [6] « Roland s'en rit, le chevalier gaillard. » (*Entrée en Espagne*, Bibl. Saint-Marc, à Venise, XXI, f° 145, v°. Cf. *Roland*, v. 2895, 3086, 3115; *Saisnes*, I, p. 34.) = [7] *Chanson d'As-*

est énergique, et le poète la met sur les lèvres d'un païen.

Ce doux pays de France, on l'aimait tant qu'on n'avait pas la force de le quitter. Avec quelle joie on va en France! Et que de larmes, quand on est forcé de s'en éloigner! « Douce mère, » dit Berte à sa mère dont elle se sépare pour longtemps, « il semble que « j'aie au cœur comme un coup de couteau. — Fille, » répond la mère, « soyez joyeuse et gaie. Vous allez en France[1]. » Aye d'Avignon, prisonnière des Sarrasins, demande à Garnier, son mari, qu'elle ne reconnaît pas : « Je suis née en France; parlez-« moi donc un peu de mon pays et me donnez nouvelles de la « DOUCE CONTRÉE[2]. » Les étrangers, les païens, éprouvent le même regret. L'ambassadeur des Sarrasins, Balan, au moment où il quitte la cour de Charles, « se retourne plusieurs fois afin d'apercevoir encore les Français. » Il regrette Charles, « son riche baronnage, et les Français qui sont si beaux[3]. » Les adieux de Guillaume d'Orange sont encore plus touchants : « Vers douce France il s'est retourné, et un vent de France le frappe au visage : il découvre sa poitrine pour le laisser entrer plus à plein. Placé contre le vent, il se met à genoux : « O doux souffle qui vient de France! « Là sont tous ceux que j'aime. Je te remets entre les mains du « Seigneur Dieu; car, pour moi, je ne pense plus te revoir. » Alors, de ses beaux yeux, il commence à pleurer. L'eau lui coule en ruisseaux sur la face et tout son *bliaut* en est arrosé[4]. C'est ce même sentiment qu'un troubadour[5] a si bien exprimé dans ces quatre vers que nous avons nous-même bien souvent répétés, quand nous étions loin de la France : « Quand le doux vent vient à souffler — du côté de mon pays, — m'est avis que je sens — une odeur de Paradis. »

Il n'est pas étonnant que la France se soit fait aimer à ce point, et un tel pays mérite bien un tel amour.

La France est comme une reine, assise sur un trône au pied duquel deux océans se rencontrent. Sous un ciel d'une douceur et d'une égalité charmantes, elle étale la beauté de ses grands fleuves,

premont, p. 8, vers 6-8. = [1] *Berte aux grans piés*, 218. = [2] *Aye d'Avignon*, v. 1992, 1993. [3] = *Chanson d'Aspremont*, p. 7, vers 140-44. = [4] *Charroi de Nîmes*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 94. = [5] Bernard de Ventadour. « Quan la doussa aura venta — Deves nostre païs, — M'es veiaire que senta — Odor de Paradis. » Pour être tout à fait juste, il faut observer que, dans le texte du *Charroi de Nîmes* et dans plusieurs autres, il s'agit particulièrement de la

III

MORT DE ROLAND (P. 62)

Il est là, gisant, le comte Roland,
Et a voulu se tourner du côté de l'Espagne.
Il se prit alors à se souvenir de plusieurs choses,
De tous les pays qu'il a conquis,
Et de douce France, et des gens de sa famille,
Et de Charlemagne, son seigneur, qui l'a nourri.
Il ne peut s'empêcher d'en pleurer ;
Mais il ne veut pas se mettre lui-même en oubli
Et réclame le pardon de Dieu.
Il lui a tendu le gant de sa main droite,
Et saint Gabriel l'a reçu.
Alors sa tête s'incline sur son bras,
Et il est allé mains jointes à sa fin.
Dieu lui envoya un de ses Anges chérubins,
Saint Raphaël et saint Michel du Péril.
Saint Gabriel est venu avec eux :
Ils emportent l'âme du comte au Paradis...

(*Chanson de Roland*, v. 2375-2396.)

Composition de LUC-OLIVIER MERSON.

la fécondité de ses plaines immenses, la majesté de ses Alpes, de ses Cévennes et de ses Pyrénées. Elle a tous les arbres, tous les vins, tous les fruits. Beau peuple, en vérité; essentiellement jeune et vivant, et dont on se demande comment il pourrait vieillir. Il a dans l'intelligence une clarté que rien ne voile; dans le cœur un dévouement que rien ne lasse; dans la volonté, une énergie qui s'éteint trop facilement, mais se rallume plus vite encore. Parlant bien et aimant à parler longtemps, écoutant moins volontiers et n'agissant pas avec assez de tempéraments, il étonne le monde entier par le désintéressement de ses sacrifices, la rapidité de ses résolutions et la verve de ses entreprises. Il a le courage spirituel et l'esprit courageux; mais surtout il possède l'élan, qui est la première de toutes les qualités militaires. Dieu s'est servi de tant de nobles facultés que sa bénédiction a fécondées. Il a donné pour mission à la nation française de sauver, en toutes les attaques extraordinaires, les destinées de la Vérité sur la terre. C'est la France qui, par Clovis, a mis le pied sur l'arianisme et l'a étouffé; c'est la France qui, par Charles-Martel, a chassé loin de nous le danger toujours croissant des invasions musulmanes; c'est la France qui, par Charlemagne, a délivré l'Europe et la Chrétienté des redoutables excès de la barbarie germaine; c'est la France qui, par Godefroi de Bouillon, par saint Louis, par les Croisades, a décidément fait présent à l'Occident chrétien d'une sécurité que l'Orient menaçait. C'est pourquoi les Papes du moyen âge n'ont pas craint de faire à haute voix, devant toutes les autres nations, l'éloge de la nation française; c'est pourquoi le vieux pape Grégoire IX, contemporain de nos derniers épiques, n'a pas hésité à s'écrier dans un magnifique langage[1] : « Le fils de Dieu, aux ordres duquel tout l'univers est soumis et à qui obéissent les bataillons de l'armée céleste, a établi ici-bas, comme un signe de la puissance divine, un certain nombre de royaumes, divers par leurs peuples et divers par leurs langages. Et de même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'en haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du patriarche Jacob, de même le royaume de France est au-dessus de

France qui parle la langue d'oïl. = [1] Dei Filius, cujus imperiis totus orbis obsequitur, cujus beneplacito cœlestis exercitus agmina famulantur, secundum divisiones linguarum et gentium, in signum divinæ potentiæ, diversa regna constituit, inter quæ, sicut tribus Juda inter filios Patriarchæ ad specialis benedictionis dona suscipitur, *sic regnum Franciæ*,

tous les autres peuples, couronné par la main de Dieu lui-même de prérogatives et de grâces extraordinaires. »

Nos poètes n'ont pas parlé de la France autrement que les Papes, et le début du *Couronnement Looys* vaut la bulle de Grégoire IX.

VI

Les auteurs de nos vieux poèmes ne sont ni moins éloquents, ni moins décisifs, quand il s'agit de ce cinquième commandement qui a pour objet la bravoure du chevalier, et il est à peine utile de signaler le courage au nombre des vertus que le Code de la chevalerie imposait à tous les chevaliers. Chez le vieux Gaulois dégénéré, qui, longtemps encore, s'était souvenu de Vercingétorix et de Civilis; chez le légionnaire romain, qui était scientifiquement façonné à la victoire; chez le jeune guerrier frank, qui avait les instincts et la bravoure féroces du sauvage, et chez cette race chrétienne, enfin, qui avait déjà compté tant de millions de martyrs, il y avait d'évidentes traditions de courage. Ces quatre courants ont formé le fleuve dont nous parlons ; mais il convient de constater qu'ici, comme ailleurs, les éléments germanique et chrétien ont été les plus puissants et les plus féconds. Le courage chevaleresque n'est guère qu'un composé de ces deux courages : il est fait de ces deux métaux. Au reste, le Code de la Chevalerie est ici plus net qu'en aucun de ses autres commandements. Semblables à Néhémias, à ce chevalier de l'ancienne loi qui s'écriait : « Mes pareils n'ont pas peur et ne fuient jamais[1] », nos chevaliers redoutent par-dessus tout d'être regardés comme des lâches. C'est leur plus grand effroi. « Mieus vauroit estre mors que coars apelés[2] » : telle est leur devise, qu'ils répètent sans cesse, et ils ajoutent avec un certain sentiment de terreur « qu'un seul couart feroit une ost descouragier[3] ». Au moment de se jeter dans l'horreur de la mêlée, ils se retournent vers leurs compagnons de bataille, et leur lancent ces mots vainqueurs : « U nos i garrons

præ cæteris terrarum populis prærogativa honoris et gratiæ insignitur. (Bulle de Grégoire IX, Anagni, 21 octobre 1239). = [1] « Num quisquam similis mei fugit? » (II Esdras, VI, 11.) = [2] *Élie de Saint-Gilles*, v. 724. Cf. *Antioche*, éd. P. Paris, I, 129 : « Mieus aime en conquerrant soit ma teste trencie — Que jou muire en fuiant; çou seroit vilonie. » Etc., etc. = [3] *Gaufrey*, v. 5298. C'est le plus beau vers de ce poème médiocre.

tuit, u nos tuit i morron[1]. » Ce qu'ils veulent, c'est prendre leur ennemi corps à corps, c'est le sentir au bout de leur épée. Ils ont, à ce sujet, de magnifiques saillies, que les poètes de notre temps ont heureusement popularisées. « Maudit soit le premier « qui fut archer. Il fut couard : il n'osait approcher[2]. » Les javelots et les flèches leur semblent armes de vilains, et ce préjugé, qui fait d'abord honneur à la vaillance française, finira par lui devenir historiquement fatal. On se rappelle le dédain théâtral que nos chevaliers témoignèrent à Crécy pour les archers génois, et ce qu'il en advint. C'était l'excès d'une héroïque vertu, et il est trop vrai que le XIVe siècle n'est trop souvent qu'une copie exagérée du XIIe, lequel, encore un coup, reste le grand siècle du moyen âge.

Nous disions tout à l'heure qu'il y avait dans l'intrépidité chevaleresque deux éléments principaux : le germanique et le chrétien. Ils ne sont pas toujours suffisamment fondus. Nos chevaliers aiment trop souvent la bataille pour elle-même, et non pour la cause qu'ils y défendent. Le vieux barbare des forêts germaines frémit encore sous leurs vêtements de mailles. A leurs yeux, c'est un charmant spectacle que le sang rouge coulant sur le fer de l'armure. Un beau coup de lance les transporte au ciel : « J'aime mieux un tel coup « que boire et manger », s'écrie fort naturellement un des farouches héros de *Raoul de Cambrai*[3]. Cette admiration naïve éclate surtout dans nos plus vieilles épopées et, en particulier, dans le *Roland*. Au milieu de l'horrible bataille, quand il s'agit de savoir si la victoire restera à l'Islam ou à la Croix, quand une poignée de chrétiens tient tête à des cent milliers de païens, dans cette plaine couverte de mourants qui râlent, nos Français, plus qu'à moitié morts, trouvent encore le temps de juger ou d'admirer les beaux coups de lance ou d'épée[4]. Un maître d'escrime du XIXe siècle n'apprécierait pas plus tranquillement une belle passe dans un assaut.

[1] *Renaus de Montauban*, p. 194, v. 4. = [2] Cent dehais ait qui archiers fu premier : — Il fut couars, il n'osoit approchier. (*Girars de Viane*, p. 7.) Dans sa *Fille de Roland* (acte II, scène IV, p. 74), M. de Bornier a intercalé ces deux beaux vers : « Maudit soit le premier soldat qui fut archer; — C'était un lâche au fond : il n'osait approcher. » = [3] Éd. Le Glay, p. 177. Le mot est prononcé par Gueri le Sor. = [4] Après le magnifique coup d'épée que Roland assène à Grandoigne : *Dient Franceis : « Bien fiert nostre guarant »* (v. 1609), et Roland lui-même s'écrie plus tard, quand il s'apprête à sonner enfin de son cor pour de-

C'est de l'art, mais de l'art brutal, et que le christianisme a eu quelque peine à idéaliser. Il y est parvenu cependant, et les croisades ont eu, à ce point de vue, une influence qu'on n'a peut-être pas assez remarquée. La féodalité n'avait pas « dégermanisé » le courage de nos pères, et ne lui avait rien ôté de sa rudesse antique. Les croisades y jetèrent l'idée de Dieu, et le transformèrent. Comparez entre elles ces deux chansons : *Raoul de Cambrai* et *Antioche*. Le barbare germain rugit dans la première, qui est un écho du xe siècle; l'Église triomphe dans la seconde, qui est un récit de la croisade, écrit en quelque sorte sous la dictée des croisés eux-mêmes. La Féodalité et les Croisades, c'est la thèse et l'antithèse.

« Combatez vos : Diex vos ira aidier[2] » : telle est, en quelques mots, toute la formule du courage chrétien ; et ce vieux vers du xiie siècle n'exprime pas une autre idée que le fameux mot du plus chevalier de tous les chevaliers (c'est de Jeanne d'Arc que je veux parler) : « Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. » Il n'y a pas, à vrai dire, un résumé plus exact du cinquième article de notre Décalogue.

C'est à cette loi, ainsi formulée, qu'ont été glorieusement fidèles tous les héros de notre histoire comme tous ceux de notre légende, et il semble que ces deux groupes de chevaliers, les imaginaires et les réels, rivalisent entre eux de grandeur morale et de vaillance superbe. Les personnages d'*Aliscans* ne le cèdent pas à ceux d'*Antioche*, ni ceux de *Jerusalem* à ceux de *Roland*. La légende n'est ici, comme en tant d'autres cas, que la condensation et la quintessence de l'histoire.

Sous ces murs d'Antioche, où tant d'héroïques courages se sont révélés plus grands que ceux de la Grèce et de Rome, c'est à cette loi qu'obéit cet écuyer encore inconnu, ce Gontier d'Aire, qui entre un jour, lui tout seul, dans la ville assiégée, et mérite ainsi de prendre rang parmi les chevaliers[1]. Durant ce siège aussi mémorable que celui de Troie, c'est à cette loi qu'obéit encore l'admirable Renaut Porquet, qui, prisonnier des Sarrasins, conseille lui-même aux chrétiens de ne pas l'échanger contre un prisonnier païen[3]. C'est à cette loi qu'obéit Foucart l'orphelin, qui ne permet pas à son sei-

mander du secours à Charlemagne : *Colps i ai fait* MULT GENZ(v. 1712). = [1] *Garins li Lohe-rains*, I, p. 18. = [2] *Antioche*, I, 223-225. = [3] *Antioche*, II, p. 25.

gneur, le comte de Flandre, de monter le premier à l'échelle, à la périlleuse échelle qui doit conduire les barons chrétiens jusque sur les remparts d'Antioche, mais qui, après avoir dit sans amertume ces très simples paroles : « Si je meurs, personne ne me pleurera », s'offre comme victime, rejette son *blason* derrière ses épaules, empoigne à deux mains l'échelle, fait une longue prière à Dieu, s'élance et ne laisse que le second rang, en cette magnifique équipée, à des héros tels que Bohemond et Tancrède[1]. Sous les murs sacrés de Jérusalem où tout l'Occident chrétien s'est donné rendez-vous, c'est à cette loi qu'obéit enfin Thomas de Marne, qui se fait jeter dans la ville *à la volée* sur trente lances de chevaliers. « Tant que durera le monde on redira cet exploit, » dit l'auteur de la *Chanson de Jerusalem*[2]. Je l'espère bien. Et mille autres exploits encore, que je ne puis raconter à cette place et qui seront l'éternel honneur de la race française, de la race chrétienne. Il serait temps d'en composer un second *De viris*, à l'usage de nos enfants. L'autre est moins beau.

C'est à cette loi que, dans le domaine de la légende, obéissent ces héros de cent coudées dont les noms furent, durant tout le moyen âge, une leçon vivante de fierté, d'honneur et de courage. Le Code de la Chevalerie que nous essayons de mettre en lumière, n'était pas, en effet, comme les autres codes, un texte aride et froid, et nos pères lui donnaient pour commentaire les exemples des grands chevaliers. Au lieu de répéter aux jeunes écuyers : « Soyez preux », on leur disait plus volontiers : « Regardez Ogier et pensez à Roland. » Les peintures murales, un peu grossières, qui couvraient les murs des châteaux et les hottes des cheminées énormes, les tapisseries aux tons sourds, les verrières éclatantes, les sculptures naïves des portails, tout parlait de ces modèles de la Chevalerie, et les jeunes regards ne les pouvaient éviter. C'est Guillaume Fierebrace, résistant seul à cent mille Sarrasins dans les plaines illustres d'Aliscans[3]; c'est Ogier, tenant tête à tout l'Empire dans son donjon de Castelfort[4]; c'est Vivien, l'enfant Vivien, qui, pantelant et demi-mort, se fait renouer ses boyaux autour du corps et se relance dans la mêlée où il achève de mourir[5]; c'est le bon cheva-

[1] *Antioche*, II, p. 108. = [2] V. 4395 et suiv. = [3] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 868 et ss. = [4] *Ogier*, v. 665. = [5] *Covenant Vivien*, v. 1850-1854.

lier Guron, qui, dans la *Prise de Pampelune*[1], accomplit très fièrement, auprès du roi païen Marsile, le plus dangereux de tous les messages et périt, dans une lâche embuscade, après une lutte inégale et sublime où sa vie n'est prolongée, dit le poète, que par le *sien haut courage*[2]; c'est Roland, le plus glorieux et le plus populaire de tous ces vaillants, c'est Roland qui meurt en tendant son gant à Dieu, sur ce rocher de Roncevaux qui a véritablement dominé tout le moyen âge[3]. Ce sont enfin tous nos chevaliers épiques qui répètent à l'envi cette grande parole d'un de nos plus vieux poèmes : « Voici la mort qui descend sur nous; — Mais, comme il sied aux braves, mourons en combattant[4] ».

VII

Du cinquième au sixième commandement de la Chevalerie, nous estimons que la transition est aisée : car le véritable emploi du courage chevaleresque, le seul usage qui en parût vraiment légitime aux yeux de nos pères, c'était la lutte contre les Sarrasins. Une guerre acharnée, un duel sans fin. Quelques-uns de nos poèmes, il est vrai, sont presque uniquement animés par la rage féodale; mais, quoi qu'on en dise, ce ne sont ni les plus antiques, ni les plus beaux, ni les plus *vrais*. Préférer *Raoul de Cambrai* à la *Chanson de Roland*, c'est faire preuve d'une intelligence qui n'a suffisamment ni le « sens chrétien », ni le « sens français ». C'est la haine du païen qui anime le plus grand nombre de nos vieilles chansons; c'est le souffle de nos croisades qui les échauffe. Sans doute on trouve de plus classiques images et un style plus noble dans ces lettres des Papes où les croisés sont comparés aux athlètes antiques[5]; mais notre vieille épopée exprime le même sentiment en paroles plus héroïques et populaires. Veut-on résumer en un vers la vie tout entière de Charlemagne, on trouve

[1] *Prise de Pampelune*, v. 2892 et suiv. = [2] Grant pièce seroit mort, pour voir je le vous di; — Mès le suen aut corace le maintenoit ensi. = [3] *Chanson de Roland*, v. 2259-2396. = [4] Veci la mort qui desor nos dessant; — Mais com prodom morons en combatant. = [5] Terra sancta, Christi respersa sanguine, plurimos invenit in eisdem partibus strenuos pugiles, athletas inclytos et propugnatores electos, qui, salvificæ crucis assumpto signaculo et posito cum Moyse gladio supra femur, se potenter accingunt. (Lettre d'Ur-

soudain ces huit mots : « *Par lui furent païen en maint leu encombré* [1] ». Veut-on consacrer un résumé aussi bref à tous les exploits de ce libérateur historique de notre France, de ce Guillaume que nous avons trop oublié : « C'est lui, dit-on, *qui tant pena sor païens, sor Esclers* [2] ». Voilà qui dit tout, et il n'est pas de plus belle oraison funèbre.

Les citations ici sont inutiles, et tous nos romans ne sont, à vrai dire, que le récit de cette grande et formidable lutte. Tout ce qui n'est pas chrétien devient Sarrasin aux yeux de nos pères. Clovis lui-même est considéré par eux comme un musulman converti, et c'est à la tête d'une armée de croisés que Charlemagne délivre Jérusalem. Chacune de nos épopées se termine par la prise d'une ville infidèle, et les trois points culminants de toute notre poésie épique, c'est Aliscans, Roncevaux, Jérusalem; deux défaites et une victoire, où nous avons eu les Sarrasins pour adversaires. « Ils se combatent as Turcs moult volontiers — Et souvent sont dans leur sanc baptisié [3]. » Ces deux vers rendent bien toute la physionomie de nos chevaliers et sont le plus ressemblant de tous leurs portraits.

Cette haine contre les païens va jusqu'à la furie, jusqu'au spasme. « Si nous étions en paradis, disent les rudes soldats du douzième siècle, nous en redescendrions pour combattre les Sarrasins [4]. » Les compagnons de Godefroi de Bouillon, dans le premier feu d'un enthousiasme qui s'éteignit plus tard, jettent ce cri de rage dont on n'a pas encore dépassé la vigueur : « Fussent-ils d'acier, les « murs de Jérusalem, fussent-ils d'acier, nous les mordrons [5]. »

bain IV, en 1264; Arch. nat., J, 451, n° 16.) Etc., etc. = [1] *Simon de Pouille*, Bibl. nat., fr. 368, f° 242. = [2] *Enfances Guillaume*, ms. de Boulogne, f° 1. Cf. *Girars de Viane* (p. 2), où l'on dit des chevaliers de la geste de Garin : « Crestienté faisoient avancier — Et Sarrasins confondre et essillier ». = [3] *Moniage Guillaume*. = [4] « Encor me soit le poil elchié changié, — Si ferrai-ge desor les renoiez. — Se je estoie en Paradis couchiez, — Si descendroie. (*Moniage Renoart*, Bibl. nat., fr. 368, f° 278). = [5] Ce langage est tenu principalement par les Normands et les Bretons avant le siège de Jérusalem : « Chascuns se soloit si et vanter et proisier : — Se ja Dex li donoit Jursalem aprochier, — C'as dens mordroit les murs, s'il estoient d'achier (*Jerusalem*, v. 3215-3217). Ce beau zèle, par malheur, se refroidit un peu, et Godefroi de Bouillon est un jour forcé de leur rappeler leurs propres paroles : « Ahi ! jentius barnages, com faites à blasmer ! — A l' venir ceste part vous oi tos vanter — Qui devant Jursalem vous porroit amener, — Tant que cascuns peust les murs avironer, — S'on les avoit d'acier fait faire et manovrer, — Les vaurrés vos manger et as dens entamer. » (*Ibid.*, v. 4525-4550.)

Plusieurs se scandaliseront de tant de colère; mais ils en parlent à leur aise, et nos pères, mieux que nous, connaissaient le danger que l'Islam faisait courir à la Chrétienté. Il faudrait pourtant ne pas oublier que les musulmans sont venus au VIIIe siècle jusqu'à Poitiers, et qu'à Toulouse, en 793, ils faillirent se rendre maîtres de tout le midi de la France. Au IXe siècle, ils infestaient encore nos côtes et menaçaient notre indépendance nationale. Deux races, deux religions étaient là, en présence. Il fallait de toute nécessité que l'Islam reculât, et les croisades n'ont été qu'un refoulement. On sait, d'ailleurs, de quel fléau la Chevalerie a délivré le monde en le protégeant contre le triomphe de Mahomet. On a vu, on voit jusqu'où peuvent descendre les races musulmanes et avec quelle rapidité elles perdent tout sens moral, tout honneur de la vie, toute vitalité sociale. Sans la Chevalerie, l'Occident, vaincu par le fatalisme et les sens, serait peut-être aujourd'hui décomposé et pourri comme l'Orient. Grâce à ceux de ses Commandements qui paraissent le moins *modernes*, le Code de la Chevalerie nous a affranchis et conservés. Il serait peut-être équitable d'en garder la mémoire.

Renaud de Montauban et ses frères tombant aux genoux de Charlemagne (p. 78).
Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE IV

LE CODE DE LA CHEVALERIE

Les quatre derniers Commandements.
Grandeur et Décadence de l'Idéal chevaleresque.

VIII

ACCOMPLISSEMENT rigoureux de tous les devoirs féodaux, fidélité du vassal à son suzerain : tels sont les devoirs compris dans le septième Commandement de la Chevalerie. Le vassal doit strictement l'obéissance à son seigneur toutes les fois qu'il ne lui demande rien de contraire à la foi, rien de préjudiciable à l'Église et aux pauvres. « Dès que l'on tient fief ou terre d'un baron, — On doit partout lui venir en aide, — Pourvu qu'il ne s'agisse pas de détruire les églises — Ni de faire du mal à la pauvre gent : — Car nul ne doit contre Dieu guerroyer. » Ainsi parle l'auteur d'une de nos vieilles

chansons[1]. En ce temps-là, paraît-il, on n'osait pas déclarer la guerre à Dieu.

Nous avons protesté plus haut contre cette doctrine, si étrange et si répandue, qui confond la Féodalité avec la Chevalerie; nous avons, plus vivement encore, protesté contre certains fanatiques qui, au lieu d'accepter la féodalité comme une phase nécessaire de l'histoire, la divinisent aujourd'hui comme la plus parfaite de toutes les formes de gouvernement. L'un de ces enthousiastes nous disait un jour : « Malheur à ceux qui attaquent ces deux institutions si visiblement providentielles, la féodalité et l'esclavage! » On ne réfute pas de telles folies : s'indigner suffit. Mais il importe de ne pas aller trop loin, et de constater que le régime féodal, tant de fois funeste à l'Église et au Bien, était vraiment inévitable au milieu de ce terrible effarement du IXe siècle. Nulle unité n'est plus possible; le pouvoir central perd la tête et abdique; mille ambitions surgissent partout à la fois; les vaisseaux normands remontent les fleuves du nord; les dernières invasions sarrasines effrayent les populations maritimes du midi; le vieux sang germain frémit de nouveau, et la barbarie menace de redescendre, comme une nuit, sur le monde épouvanté. C'est alors, comme nous l'avons dit, que les petits eurent l'idée fort naturelle de se serrer autour des puissants et de leur crier, d'une voix étranglée par la peur : « Protégez-nous, protégez-nous. » Telle est la féodalité. Il n'y a là rien de divin, ni de parfait; mais un phénomène imposé par la force des choses, nécessaire et, dans le bon sens de ce mot, fatal.

Il est, au reste, facile de comprendre que cette protection des grands n'a pas été accordée gratuitement aux petits, et il a fallu que ceux-ci se missent entre les mains de ceux-là : « Nous vous servirons; nous serons vos hommes; nous vous suivrons à la guerre; nous vous serons fidèles jusqu'à l'effusion de notre sang, jusqu'à la mort[2]. » De là, la force incomparable du lien féodal. C'est la reconnaissance passée à l'état de loi sociale; que dis-je?

[1] *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, pp. 99 et 100. Quand les fils d'Aimon se soumettent à Charlemagne, ils s'engagent à faire toute sa volontés *for renoier Jhesu* (*Renaus de Montauban*, p. 336, v. 32), etc., etc. Tous nos poètes, cependant, ne font pas cette exception en faveur de Dieu, de la morale et de la justice : « *Soit drois, soit tors*, s'ai oï tesmoingnier — Doit li hons liges son droit seignor aidier. » (*Gaydon*, v. 3063, 3064.) = [2] « Sire, che dit

c'est la reconnaissance qui entre dans les mœurs et dans les habitudes de toute une race, de tout un monde. Reconnaissance brutale et grossière, je le veux bien, mais sincère et forte. Sans elle et Dieu, c'en était fait de nous.

Ce dévouement du vassal à son seigneur, il est aveugle, excessif, insensé. Quelle que soit la volonté de son baron, le vassal lui répond toujours par ce mot qui est passé à l'état de formule : *Si soit com vous agrée*. Lisez, relisez ce poème barbare, ce poème ultra-féodal, ce *Raoul de Cambrai* dont nous avons déjà parlé. Lorsque le héros de cette épopée de sauvages, lorsque Raoul s'apprête à brûler le moutier d'Origni, son vassal Bernier, dont la mère est religieuse en ce couvent, consent à le suivre jusque dans ce crime : « Mon seigneur Raoul, dit-il, est plus félon que Judas, mais il est « mon seigneur. Pour rien au monde, je ne lui manquerais[1]. » C'est déjà prodigieux, mais ce n'est rien encore. Le crime se consomme; Origni est en flammes; cent nonnes meurent dans l'horrible brasier, et la mère de Bernier n'est pas épargnée. Elle est là, étendue sans vie, avec son psautier qui brûle encore sur sa poitrine. Son fils l'aperçoit : quelle douleur! quelle rage! Mais Bernier est le vassal de Raoul, et c'est encore avec un certain tremblement de respect qu'il va trouver l'assassin de sa mère. Raoul, lui, ne se repent de rien, traite Bernier de bâtard et le frappe d'un terrible coup à la tête. Le sang coule à flots sur le visage de ce fils en larmes, qui ne cesse pas d'être un vrai vassal, supporte placidement cette suprême injure et se contente de demander ses armes[2] : « *De ceste cort partirai sans congié* ». Il ne frappe pas ce misérable; il ne lui rend pas insulte pour insulte, soufflet pour soufflet. Il s'en va, et c'est tout[3]. Ainsi comprenait-on le type du vassal durant l'âge héroïque de la féodalité, et ce terrible roman de *Raoul de Cambrai* est fondé, ne l'oublions pas, sur des faits historiques du xe siècle. On ne saurait, je pense, aller plus loin.

li leres, por Dieu que jou aour, — Je deving vostre hon liges, demain avra quart jor. — Par saint Denis de Franche *miex voil morir o vos* — Entre gent sarrasine et souffrir grant dolor — Que repairier en France à joie et à baudor (*Elie de Saint Gilles*, v. 1554-1558). = [1] Raoul, mes sires, est plus fel que Judas. — Il est mes sires; chevals me donne et dras. — Et garnemens et pailes de Baudas. — Ne li fauroie por l'onnor de Damas, — Tant que tuit dient : « Bernier, le droit en as. » (Éd. Le Glay, p. 56.) = [2] *Ibid.*, p. 68. Il faut ajouter que Raoul sollicite très humblement le pardon de son vassal. = [3] L'enfes Bernier à la chière menbrée — D'un siglaton a la teste bendée. — Il vest l'au-

Les liens de la vassalité sont plus forts que ceux de la famille[1] : le seigneur est plus qu'un père et le vassal est plus qu'un fils. En veut-on une autre preuve, véritablement tragique et plus horrible peut-être que le crime d'Origni? Un traître du nom de Fromont assassine un jour son seigneur, Girart de Blaives, et, dans sa rage intéressée, veut faire disparaître jusqu'au dernier membre de cette famille dont il a tué le chef. Il ne reste, hélas! qu'un tout petit enfant de quelques mois, et ce fils unique de Girart a été confié aux soins d'un vassal dévoué qui s'appelle Renier, et dont la femme se nomme Erembourc. Le traître somme ces braves gens de lui amener le fils de Girart, le petit Jourdain, qu'il veut tuer. Après de longues et émouvantes péripéties que nous aurons lieu de raconter ailleurs, ils s'y refusent et finissent par livrer au meurtrier leur propre enfant, qu'ils font passer pour celui de leur seigneur. Oui, ils sacrifient ainsi leur vie, leur sang, leur chair, et assistent en frémissant au supplice du pauvre petit. Ils pleurent, ils se pâment, ils se meurent; mais, somme toute, ce sont des vassaux, et ils croient accomplir un devoir en sauvant à ce prix l'enfant de leur seigneur[2]. C'est rude.

Le Code de la Chevalerie a tempéré cette rudesse, mais en se gardant bien de trop l'atténuer. L'Église elle-même a compris que c'en était fait de ces jeunes et sauvages générations si, dans l'excès d'une fausse sensibilité, l'on voulait amoindrir la fidélité du vassal, si l'on jetait bas ce rempart, si l'on amollissait la dureté de ces mœurs. Elle s'est contentée de donner aux devoirs du seigneur le même relief qu'à ceux du vassal et de jeter dans ces relations farouches l'esprit de mesure et l'esprit de sacrifice. « Cher fils » (dit Odilon sur son lit de mort à son neveu Girart de Roussillon qu'il veut réconcilier avec Charles), « observez toujours « mesure et sens; aimez votre seigneur et soyez-lui fidèle[3]. » Cette « mesure » n'exclut pas les rapidités du dévouement. Guillaume,

berc dont la maille est ferée — Et lace l'elme, si a çainte l'espée. — El destrier monte à la crupe estelée... — Il sonne un cor à molt grant alenée. — Cinc chevalier ont la noise escoutée, — *Homme Bernier, s'en tiennent lor contée.* — *Vers Berneçon viennent de randonée.* — *Ne li fauront por chose qui soit née.* » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 71, 72). = [1] On demande un jour au duc Naimes s'il est marié : « Non, dit-il, *à mon seigneur ai tot mon cuer doné.* » (Bibl. nat., fr. 2495, f° 100.) = [2] *Jourdains de Blaivies*, vers 487 et suiv. = [3] *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 180, p. 101.

ce libérateur perpétuel des rois de France, Guillaume est à l'église : il se marie. On en est arrivé à cette partie du rite auguste où le fiancé tend son anneau à sa fiancée, quand, tout à coup, on voit entrer dans le moutier un messager tout effaré, qui apporte de mauvaises nouvelles de l'Empereur : « Mon seigneur Louis est en danger », s'écrie Guillaume. Et laissant là l'autel, le prêtre, sa fiancée au clair visage qu'il ne veut plus regarder et qu'il ne reverra plus, le bonheur auquel il ne veut pas penser, il part. Il a le cœur brisé, il est tout en larmes; mais il part[1]. Si Victor Hugo rimait cet épisode, il en ferait un beau pendant à son *Aymerillot*. Même héroïsme chez ce Fouqueret que le père d'Aubri le Bourguignon a jadis nourri et fait chevalier. Aubri est le mortel ennemi de ce vassal dont il a tué les neveux, dont il a voulu déshonorer la fille. Mais voici que le Bourguignon est vaincu et va succomber. Il est désarmé, à pied, perdu. Tout aussitôt le devoir de la vassalité fait entendre sa voix puissante dans le cœur de Fouqueret; le souvenir de ses enfances lui revient soudain en l'esprit; il se rappelle le bon seigneur qui l'a élevé, et, sans plus hésiter : « Tiens, dit-il à Aubri, prends mon cheval et mon épée. « Va. » Et il le sauve[2]. C'est ce que fait Didier pour Charlemagne, dans la grande bataille sous les murs de Pampelune[3]; c'est ce que font tant d'autres vassaux. Il est vrai, toutefois, qu'il y a certaines heures où ce noble sentiment semble s'éteindre dans l'âme de nos meilleurs chevaliers. Oui, certains barons se révoltent brutalement contre leurs seigneurs et portent la main sur ceux « qui les ont nourris. » Mais ce sont là des heures d'aberration et d'aveuglement passagers : ces révoltes n'ont rien de profond, et l'on voit tôt ou tard les révoltés tomber aux pieds de leurs seigneurs, fondant en larmes et demandant grâce. Les quatre fils

[1] *Couronnement Looys*, vers 1405-1406 et ss. « Guillaumes bese la dame o le vis cler — Et ele lui : ne cesse de plorer. — Par tel covent einsi sont dessevré. — Puis ne se virent en trestot lor aé. » = [2] *Auberi*, éd. Tobler, p. 198, v. 21 et ss. « Moult ot preudone el' vassal Fouqueri. — Quant esmaier vit ensi Auberi, — De la pitié li cuers l'en atendri. — Come charbon le viaire ot noirci. — Dont li ramenbre der bon duc seignouri, — Der duc Basin qui fu pere Auberi, — Qui longuement l'avoit soef nouri, — Adoubé l'ot et d'oneur l'ot sasi. — Lors dist en bas que nus ne l'entendi : — « Dieu! que ferai, vrais Rois qui ne menti? — Cist est mes sires que ci voi devant moi. — Se on l'ocist, donques l'ai je trai. » = [3] Quand Dexirier vit Zarlle, plus isnel che livrier, — Se gista de l'arçon et, par le frain d'or clier, — Amena suen cival à Çarllon sans tardier. — Puis li dist doucement : « Mon seignieur droiturier, — Pour mien amour, vous pri que vous doiés montier — Sour cest cheval... » (*Prise de Pampelune*,

d'Aimon[1], les fils de Garin[2], Doon de Mayence[3] et Gaidon[4] tombent ainsi aux genoux de Charlemagne, comme les fils et les petits-fils d'Aimeri de Narbonne tomberont, plus tard, aux pieds du trop débonnaire et trop faible Louis[5]. Un jour on voit (c'est dans *Renaus de Montauban*) quatre mille sept cents chevaliers s'acheminer tête basse, nu-pieds et en chemise, vers la tente du redoutable empereur contre lequel ils se sont révoltés. C'est Girart de Roussillon et Beuves d'Aigremont, c'est Aimon et Doon, ce sont les plus grands seigneurs de France. A peine aperçoivent-ils la majesté du roi, qu'ils se précipitent tous *à genoillons* et lui jurent, en larmes, de ne plus forfaire à leur seigneur[6]. C'est que c'était là le crime des crimes, et celui qu'on ne pouvait comparer qu'à la seule apostasie. Sur les murs de toutes les salles, dans tous nos châteaux du XIIe et du XIIIe siècle, on eût pu écrire ce vers vengeur d'une de nos vieilles chansons : « QUI BOISE SON SEIGNEUR BIEN A DIEU RELENQUI[7]. » Si l'on a commis un tel crime, on ne saurait assez s'en repentir. Mais ce repentir n'a pas suffi aux créateurs inconnus du Code de la Chevalerie et ils ont voulu, ils ont dû se montrer plus sévères. Une pénalité existe contre les vassaux qui ont trahi leur devoir, et elle leur est rudement appliquée. Ce Bernier, de *Raoul de Cambrai*, dont nous parlions tout à l'heure, et qui en vient un jour à tuer son seigneur Raoul en un combat singulier, ce vassal avait bien des raisons pour se venger ainsi de celui qui avait brûlé sa mère dans Origni en flammes et qui l'avait lui-même indignement outragé. Qu'importe! Le lien de la vassalité n'est pas brisé, il ne peut l'être, et voilà Bernier, tout en pleurs, qui, pour expier un aussi grand crime, s'offre à faire aussitôt le grand pèlerinage d'outre-mer[8]. Pourquoi Renaud de Montauban quitte-t-il un jour sa femme et ses enfants? Pourquoi fait-il, lui aussi, le voyage de Jérusalem? Pourquoi s'achemine-t-il vers Cologne, cachant sa gloire, sa naissance, son nom? Pourquoi revêt-il l'humble habit du dernier des com-

v. 1883-1965). = [1] *Renaus de Montauban*, pp. 337-346 ; 320-236. Cf. 289, 291. = [2] *Girars de Viane*, p. 168. = [3] *Doon de Maience*, v. 7308. = [4] *Gaidon*, v. 10296 et ss. = [5] *Enfances Vivien*, Bibl. nat., v. 1448, f° 196. Etc., etc. = [6] *Renaus de Montauban*, p. 38, v. 9 et ss. = [7] *Renaus de Montauban*, p. 79, v. 19 : « Et qui son seigneur boise bien a Dieu relenqui. » Cf. *Charroi de Nîmes*, v. 422 et suiv. — « Vo droit seignor ne devez pas haster, — Ainz le devez servir et hennorer, — Contre toz homes garantir et tenser. » = [8] « Por l'amandise irai à Acre, au

pagnons maçons[1]? Pourquoi? C'est qu'il s'est révolté jadis contre son seigneur, et que cette expiation lui paraît encore mille et mille fois trop douce.

Une telle loi méritait d'avoir une telle sanction[2].

IX

Un commandement nouveau pour la condition militaire et que les anciens ont à peine connu, c'est l'horreur du mensonge. « Ne pas mentir » est une des traditions chevaleresques qui sont demeurées le plus vivantes au milieu des générations modernes. Il n'est pas besoin de citer ici un grand nombre de textes, et nous n'en signalerons que deux, dont l'un est emprunté à l'une de nos plus anciennes chansons, et l'autre à l'une des plus récentes. Ce sont là comme les deux pôles sur lesquels a tourné toute la poésie du moyen âge : *Fins cuers ne puet mentir*, dit l'auteur de *Raoul de Cambrai*[3], qui écrit au XIIIe siècle avec les traditions et l'esprit du Xe. Même note dans cette *Entrée en Espagne*, qui est une œuvre de notre décadence épique. Quand Roland fait en Perse ce voyage fabuleux qui est raconté dans la seconde partie de ce singulier poème, quand il est appelé à professer tout un cours de Chevalerie au fils du roi païen, à Samson, il lui donne une série de conseils précieux, et notamment le suivant : « Amis, li dit Rolant, GART-TOI DE MENTIR : — *Car ce est une tache qui moult fait repentir*[4].

Nous avons vu plus haut qu'un des plus beaux éloges qu'on ait jamais adressés à la noble France, est celui-ci : « C'est la plus vraie de toutes les nations », c'est-à-dire la plus sincère. Ainsi parle l'auteur de *Berte aus grans piés*, et il est bon d'ajouter que

port, — Servir au Temple, etc. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 154.) = [1] *Renaus de Montauban*, p. 403 et ss. Une première fois Renaud avait dit que, « pour son seigneur Charles, il irait *en langes* jusqu'au Mont Saint-Michel. » (p. 170, v° 6). = [2] Sur le dévouement du vassal à son seigneur, voy. encore *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 40, p. 19 et § 136, pp. 74, 75; *Élie de Saint-Gilles*, v. 1586 et suiv.; *Aspremont*, éd. Guessard, p. 14, v. 64 et suiv. et Bibl. nat., fr. 2495, f° 100; *Renaus de Montauban*, p. 362, v. 15; etc., etc. — Au XIVe siècle, Eustache Deschamps place encore ce devoir parmi ceux qui sont le plus nécessaires au chevalier : « Il doit amer son seigneur droiturier — Et dessus tout garder sa seigneurie. » = [3] Ed. Le Glay, p. 180, v. 8. Cf. *Renaus de Montauban* : « Car *cuers ne puet mentir*, pièça que le dit-on » (p. 195, v. 11). « Car *cuers ne puet mentir*, quant ce vient au besoing » (p. 227, v. 2.) Etc., etc. = [4] *Entrée en Espagne*, Bibl. S. Marc à Venise,

cette épithète homérique « au cœur franc », est une de celles que l'on décerne à nos chevaliers dans l'antique chanson de *Giratz de Rossillho* et dans plusieurs autres[1]. Si l'on veut bien, d'ailleurs, remonter à la véritable origine de nos sentiments modernes les plus justement vantés, on reconnaîtra sans peine que « le respect pour sa parole » remonte à l'époque de la Chevalerie. Le respect pour les engagements féodaux a entraîné le respect pour tous les autres engagements. « Ne pas mentir » et « tenir parole » sont, encore aujourd'hui, les deux marques auxquelles on reconnaît un gentilhomme[2].

Il importe peu d'ailleurs que la parole ait été donnée, sous forme de serment, devant l'Évangile ouvert et devant les châsses d'or qui renferment les reliques des saints[3]; ou que la promesse ait été faite, plus simplement, par le chevalier étendant sa main nue[4]; ou que l'engagement, enfin, n'ait été accompagné d'aucune solennité, d'aucun rite. La parole suffit, seule.

Lorsque le comte Guillaume revient de ce grand désastre d'Aliscans où la chrétienté a été vaincue avec lui; lorsqu'il rentre à demi mort et en larmes dans ce beau palais d'Orange qui a jadis abrité tant de prospérité et tant de gloire, lorsque enfin, toute haletante et sans lui laisser seulement le temps de panser ses blessures, l'héroïque Guibourc, sa femme, le pousse sur le chemin de Paris où il va réclamer le secours de l'Empereur contre les Sarrasins, la pauvre comtesse, au moment de dire adieu à son mari, sent tout son courage défaillir soudain et redevient femme une minute. « Ah! lui dit-elle, tu en verras là-bas, qui sont plus belles « et plus jeunes que moi. Tu vas m'oublier. » Guillaume alors, pour la consoler, lui jure de laisser croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à son retour auprès d'elle, et de ne jamais, en son voyage, toucher d'autre bouche que la sienne. Il part, et tient parole.

Mais qu'est-il besoin de tant de récits accumulés? Un mot suffira

fr. XXI, f° 265 r°. = [1] Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps; Charles tenait sa cour à Reims. Il y avait maintes personnes *au cœur franc*. (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, ss. p. 1.) = [2] « Amis, ce dit Rolant, se tu vais esanplir — CHUN IS PLUS GENTILS HOME, gart toi de mentir, etc. » (*Entrée en Espagne*, l. I, f° 265, v°.) = [3] « LES SAINZ LI APORTERENT, n'i ot plus atargié — Et Floovant JURA, quant s'est agenoilliez, — Que il n'antrerai mais en France le renier. » (*Floovant*. v. 142-144). « TU L'AIS SOR SAINS ET PLEVIT ET JURÉ. » (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 59, v°.) = [4] « DE TA MAIN NUE te vi-je fiancier. — N'auroie garde fors que d'un chevalier. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 187.)

pour montrer jusqu'à quel point nos pères faisaient estime de la Sincérité, de cette haute vertu dont le nom est synonyme « d'Honneur ». Parmi toutes les épithètes dont les trouvères accompagnent le nom de Dieu, la plus usitée est celle-ci : « Par Dieu QUI NE MENTIT ».

Cette formule est plus significative que tous nos textes et plus éloquente que tous nos commentaires.

X

Le Code de la Chevalerie ne saurait être assimilé au Décalogue de l'Ancien Testament, consacré par la Loi nouvelle, vulgarisé par l'Église, œuvre véritablement divine et universelle, convenant à tous les siècles et s'adaptant à tous les peuples. Les prescriptions à l'usage des chevaliers ont nécessairement un caractère plus restreint, plus SPÉCIAL, que les Commandements de Dieu. En veut-on un exemple frappant : « Tu ne mentiras point, » dit le texte sacré. « Tu tiendras ta parole, » ajoutent les commentateurs du moyen âge[1]. La nuance est facile à saisir.

Il en est de même pour les préceptes et conseils évangéliques, et il ne faut pas s'attendre à les retrouver textuellement dans le décalogue de la Chevalerie. Il est certain (et, cette fois encore, nous voulons prendre ici un exemple véritablement décisif) que la chasteté est plus d'une fois conseillée, dans nos vieux poèmes, à ces soldats chrétiens, à ces soldats surnaturalisés qui s'appellent les chevaliers. Élie de Saint-Gilles recommande expressément à son fils Aiol « de ne jamais aimer la femme d'autrui[2] »; et l'auteur de l'*Ordene de Chevalerie*, de cette œuvre presque mystique, est là-dessus tout aussi rigoureux qu'un sermonnaire. Même il va jusqu'à demander aux chevaliers de garder la virginité[3]. C'est fort bien, et nous

[1] Nos poètes, qui transforment volontiers les Sarrasins en chevaliers et leur donnent parfois le beau rôle dans leurs chansons, leur prêtent généreusement les vertus les plus chevaresques. Cornumarant, dans la *Chanson de Jérusalem*, a donné sa parole aux chrétiens que les trêves dureraient trois jours, et, contrairement à tous ses intérêts, demeure fidèle à sa promesse : « Ma foi en ai plevie. — MIEX VOLROIE ESTRE MORS QUE ELE FUST MENTIE » (*Jérusalem*, v. 5915, 5916.) = [2] « N'aiés cure d'autrui feme enamer : — Car chou est un pechiés que Dex moult het, — Et se ele vos aime, laissiés le ester. » (*Aiol*, v. 169-171.)

[3] « Sire, par cheste chainturete — Est entendu ke vo car nete, — Vos rains, vo cors

applaudissons à tous ces héros de nos épopées qui repoussent, avec une brutale et superbe énergie, les ignobles avances des princesses sarrasines ou chrétiennes. Nous ne souffrons à ce sujet aucun tempérament, et adoptons le mot de Lacordaire pour désigner ce vice fatal aux individus et aux peuples : « le sens abject ». Mais c'est là un commandement général plutôt qu'un article du Code chevaleresque.

Il en est ainsi de la charité, qui est d'essence chrétienne, et il ne la faut pas confondre avec la libéralité, qui est d'essence chevaleresque. Cette libéralité constitue le neuvième commandement de cette législation que nous essayons de mettre en lumière, et la charité, à vrai dire, n'y tient que peu de place. Parfois, cependant, ces lourds chevaliers, chargés de leur armure de mailles et vivant dans la grossièreté des camps, ont de beaux élans de véritable charité. Cet admirable Godefroi, le prototype de tous les chevaliers et qui a eu une influence notable sur le développement historique de l'idée chevaleresque, ce chef de la première croisade est un véritable « frère de la charité », et s'occupe sans cesse à visiter les pauvres de son ost[1]. Judas Maccabeus, dans le roman d'*Auberon*, est renommé pour être « *as povres gens larges et visiteus*[2]. » Huon de Bordeaux, dans la ville de Tormont, fait, en quelque manière, l'office d'un diacre de la primitive Église : « *La povre gent servoit à lor mangier*[3]. » Il y a même certains de nos héros qui, dans une heure de danger, n'hésitent pas (comme les marins en tempête) à faire

entirement — Devés tenir mout saintement, — Ausi comme en virginité — Vo cors tenir en neteé, — Luxure despire et blasmer : — Car chevalier doit moult amer — Son cors à netement tenir, — Qu'il ne se puist en chou honnir; — Car Dius het mout itel ordure. » (*Ordene de Chevalerie*, texte critique dressé pour le présent livre par E. Langlois. Cf. l'éd. Barbazan, 1759, p. 121, vers 177-185.) = [1] « Godefrois de Buillon, li conte et li marchis — *Vont les povres souvent reviser et veïr ;* — *De lor vivre lor partent*, dont les font esbaudir. — Onques nus meillors princes n'i pot nus deveïr. » (*Antioche*, II, 28, note.) On voit plus haut, dans la même chanson, que, pour fêter l'exploit de Gontier d'Aire, qui est entré dans Antioche, on fait de larges distributions aux pauvres : *As povres de par l'ost firent la livroison.* (*Id.*, I, 225.) Un des premiers devoirs de tout baron, le voici : *Les povres aider — Et les chevaliers povres au besoin visiter* (*Entrée en Espagne*, Bibl. S. Marc à Venise, fr. XXI, f° 1.) Le butin, après la bataille, est généreusement distribué par le vainqueur à tous ses chevaliers : « Bernars s'en torne, assez i ot conquis ; — Assez emmoine et chevaus et roncins, — Coutes et dras et soies et cuissins, — Vaches et asnes et truies et berbis.. . — Or escoutez du baron que il fit. — Trestut l'avoir que il eüst conquis — N'en retint il vaillant un Angevin ; — *Ains le depart aus chevaliers de pris* — Et à tous ceus qui voloient servir. » (*Garins, li Loherains*, I, 184, 185). = [2] *Auberon*, p. 1, v. 15. = [3] *Huon de Bordeaux*, v. 4130. Cf. 1489-1494. Etc., etc.

des vœux solennels, et l'un de ces vœux consiste à fonder un Hôpital, une Maison-Dieu où ils recevront TOUS les pauvres[1]. De tels traits mériteraient une place dans l'histoire de la charité chrétienne. Et il est honteux, pour le dire en passant, qu'on n'ait pas encore écrit cette Histoire.

Tous nos barons n'étaient pas faits pour comprendre cette grande loi de la charité évangélique : leur nature brutale y répugnait, et l'égoïsme antique reprenait ses droits sur ces âmes sauvages. Je ne saurais taire ici la terrible leçon qui leur est donnée dans un de nos poèmes. Cette leçon, c'est un païen qui la fait subir au roi Charles lui-même, au chef et au représentant de tous les chevaliers de nos chansons. Le roi sarrasin, Marsile, est prisonnier du grand empereur. « Convertis-toi, ou meurs, » lui crie-t-on, et voici qu'on lui offre cette abominable option entre le baptême et la mort, que nous avons déjà flétrie plus d'une fois et qui déshonore tant de nos vieux romans. Le roi païen n'hésite pas, et refuse de se convertir à la loi du Christ. Il a ses raisons, et ne se fera pas baptiser : plutôt la mort. « Quels sont, demande-t-il à Charlemagne, ces gros personnages « couverts de fourrures qui sont assis à votre table? — Des évêques « et des abbés. — Et ces autres, si maigres, vêtus de noir ou de « gris? — Des frères mendiants qui prient pour nous. — Et ces autres « enfin, qui sont assis par terre et à qui l'on donne les restes de « votre festin? — Ce sont les pauvres. — Ah! s'écrie Marsile, c'est « ainsi que vous traitez les pauvres, *contrairement à l'honneur et à la « révérence de Celui dont vous avez la foi*. Eh bien! non, décidément « non, je ne veux pas être baptisé, et préfère la mort. » Telle est cette légende qui a quelque chose d'effroyable, et qui donne le frisson comme la scène du pauvre dans le *Don Juan* de Molière. Avant qu'elle eût passé dans nos chansons, un grand réformateur catholique, un grand saint s'en était servi pour émouvoir les âmes de ses contemporains et leur rendre le sens évangélique. Il est permis de la citer après saint Pierre Damien[2].

[1] « Et Grifon reclama le roi celestial; — Et si promet à Dieu le Pere esperital — Que, s'il puet escaper de chel estour mortal, — Que, pour l'amour de li, fera un hospital — Où il hebergera tous povrez quemunal. » (*Gaufrey*, v. 5070 et ss.) — [2] Cette « Histoire des pauvres » est racontée : 1° par saint Pierre Damien, qui en fait honneur à Wittikind ; 2° dans la « Chronique de Turpin », où elle est attribuée à Agolant ; 3° dans le poème d'*Anseis de Carthage*, dont nous avons cité une double rédaction, Bibl. nat., fr. 12450 et

La vertu, la vraie vertu chevaleresque, c'est la libéralité, et, pour dire le mot juste, la largesse. Ce beau mot « largesse » est français autant que chrétien, et a fait une belle fortune dans notre langue. Veut-on résumer en deux mots l'éloge d'un chevalier? On dit de lui qu'il est « *cortois et saige, et larges pour doner*[1]. » Et y a-t-il, même dans Corneille, un vers qui égale la beauté de ce décasyllabe : « *A hennor fere doit chascuns estre larges*[2]. » Un des plus beaux exemples de largesse nous est offert dans cette scène à grand spectacle qu'un poète inconnu a peinte pour nous, au commencement de la *Chanson d'Aspremont*. Naimes, qui a pris la noble habitude de parler fermement à Charlemagne, lui dit avec quelque énergie: « Ne soyez « pas avare en vos dépenses, et que pas un denier ne reste en vos « trésors. Donnez mon bien tout le premier, et distribuez-le « surtout aux pauvres chevaliers, afin que leurs femmes s'en « trouvent mieux[3]. » Le vieux conseiller ne craint pas d'imager sa morale et s'écrie : « Tant en donez as grans et as menus — Que « tuit s'en aillent *de joie revestu*[4]. » Et le poète ajoute : « Tiels i vint fix de povre vavasor — Qui au partir resemblera comtor[5]. » Dans cinquante, dans cent de nos romans, on retrouve textuellement les mêmes appels, pressants et chauds, à tous les chevaliers pauvres : « Venez, et vous serez riches. » Ils viennent, et sont enrichis. « Que tous les pauvres chevaliers s'approchent, » dit encore Charles en ce même roman d'*Aspremont;* et on leur distribue soudain les destriers et les palefrois, le vair et le gris, les éperviers et les faucons, l'or et les bons deniers[6]. « Que tous ceux qui ne possèdent « ni terre ni tenure aillent trouver Fouchier, mon parent, et il « fera riche jusqu'au plus pauvre d'entre eux. » Ainsi parle don

785 (*Epopées françaises*, 2e édit., I, 449), et 4° dans l'*Anseïs et Charlemagne* en prose (Bibl. de l'Arsenal, anc. B. L. F. 214b, f° 137 et ss.), dont nous avons donné un long extrait (*Epopées françaises*, 2e éd., III, 640, note). = [1] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, v. 243. A ce texte on pourrait en ajouter vingt autres : « Mult fu Ogier cremus et redotés : — Les orfelins aida ad relever ; — Povres puceles fist du sien marier. — S'il vit franc home caü en poverté, — Qui sa terre ait par besogne aloé, — Il li rachate por Deu de maïsté. » (*Ogier*, v. 13043-13051.) = [2] *Couronnement Looys*, v. 1335. Cette parole est mise sur les lèvres du Pape, et il s'agit de venir en aide aux prisonniers chrétiens auxquels le roi Galafre vient de rendre la liberté, mais qui sont à moitié morts et tout à fait pauvres. = [3] « Ne soiés mie trop avers despensier.... — En vos tresors mar remanra denier. — Le mien meïsme departez tot premier. — Tant an donez as povres chevaliers, — Que miels en soit à lor povres moilliers. » (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 2, v. 7,13-16). = [4] *Aspremont*, p. 2, v. 35, 36. = [5] *Ibid.*, p. 2, v. 44, 45. = [6] *Aspremont*, Bibl. nat., fr., 2495, f° 67, v°

Fouque, messager de Girart de Roussillon, au moment où la grande lutte va s'engager entre son maître et l'Empereur[1]. Mais il y a peut-être, dans cette dernière proposition, je ne sais quelle petite diplomatie et habileté, et nous préférons nous arrêter devant le spectacle de ce héros historique de la première croisade, de ce noble Baudouin qui, avant de partir en Terre sainte, avait pieusement écouté ce conseil de sa mère : « Donne largement, » et qui avait en effet tout donné, à tel point qu'il fut un jour obligé d'aller demander l'aumône à Tancrède[2]. Il n'y a vraiment rien à ajouter à ce trait, si ce n'est ce beau vers de *Girart de Roussillon*, qui fait honneur à un cœur de femme, mais où la politique tient peut-être trop de place. La Reine, dit le poète, est très libérale et généreuse : « Donner, voilà ses tours et ses créneaux[3]. » Pour un mot féodal, c'est un mot sans pareil. Ses tours et ses créneaux!

Quant aux largesses que les héros de nos vieux poèmes sont censés faire aux chanteurs et musiciens populaires, il ne sied pas d'en parler à cette place, et ce n'est point là de la vraie générosité. Les jongleurs des XIIe et XIIIe siècles étaient en vérité de profonds comédiens. S'ils célébraient les libéralités légendaires des antiques chevaliers, c'était pour arracher aux chevaliers vivants des libéralités réelles : « Les héros de nos chansons sont généreux et « larges. Le moins que vous puissiez faire, c'est de l'être autant « qu'eux. Donnez. » Et l'on donnait.

Mais de tels présents ne sauraient passer pour une œuvre de charité, ni de vraie largesse, et le Code de la Chevalerie n'a rien à y voir. Passons.

XI

Il convient d'avouer que le dixième commandement de la Chevalerie n'a pas été nettement formulé par nos poètes, et que nous le devons véritablement à l'Église : « Combattre tout mal, défendre

[1] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 70, § 128. = [2] « Moult estoit Bauduins de grant sens raemplis; — De sa mere li menbre la bele o le cler vis — Qu'li dist et rouva, quant li congiés fu pris, — Que largement dounast ce dont estoit saisis. — Tout depart ingaument as chevaliers de pris; — Ainc n'en retint à lui vaillant deux Parisis; — Ne mais avoec les autres est à mangier assis. » (*Antioche*, I, p. 170). = [3] « La Reine faisait envoyer de son argent, de l'or vermeil à tous les vaillants damoiseaux qu'elle connais-

tout bien, » voilà qui ne serait pas naturellement venu à l'esprit de ces descendants des Germains que l'eau de leur baptême n'avait pas pénétrés.

Il serait possible de montrer, par une série de textes scientifiquement choisis et savamment gradués, que cette formule philosophique et définitive ne s'est introduite que petit à petit dans le courant des idées de nos pères. On n'arrive pas d'un bond à un faîte aussi éclatant, et il en est de ces apophtegmes comme de certains poèmes, le *Dies iræ* par exemple, qui ont dû subir une longue incubation à travers quatre ou cinq siècles. Dans nos vieilles chansons, la maxime : « Combattre tout mal, défendre tout bien, » se rencontre principalement (chose étrange!) sous une forme négative. Lorsque l'auteur de *Gaidon* en vient à exposer le Contre-code infernal de la Chevalerie, il ne manque pas de mettre ce conseil abominable sur les lèvres d'un de ses traîtres : « *Le Mal hauciez et le Bien abatez*[1]. » C'est notre dixième commandement, mais à rebours, et il suffit d'en trouver la contradictoire pour énoncer le véritable précepte : « Mettez le Bien en haut, mettez en bas le Mal. » Cependant l'humanité ne saurait se contenter de ces conseils négatifs : elle a besoin d'affirmations nettes, et c'est l'Église qui les lui a fournies. La Liturgie s'élance ici avec ses ailes d'or, et nous enlève avec elle sur les plus hauts sommets. Lorsque Guillaume Durand réunit, au XIIIe siècle, les éléments de ce Pontifical auquel son nom est resté attaché, il eut soin de choisir, pour le *Benedictio novi militis*, cette oraison magnifique : « O Dieu, vous n'avez permis ici-bas l'usage de l'épée que pour contenir la malice des méchants et pour défendre la Justice. Faites donc que votre nouveau chevalier ne se serve jamais de ce glaive pour léser injustement qui que ce soit; mais qu'il s'en serve toujours pour défendre tout ce qu'il y a ici-bas de juste et de droit. » *Omnia cum gladio suo justa et recta defendat*[2]. Il existe un texte encore plus caractéristique, encore plus beau, et qui appartient à cette même époque où vivait Guillaume Durand. Lorsqu'on créait à Rome un

sait. Donner, voilà ses tours et ses créneaux. Jamais sur d'aussi beaux yeux cils ne se sont abaissés, jamais cheveux n'ont couvert si belle tête. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, § 561.) De telles largesses ne sont pas, en effet, sans avoir ici un caractère politique. = [1] *Gaydon*, éd. S. Luce, v. 6445. = [2] Martène, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, II, p. 667.

nouveau chevalier dans cette splendide basilique de Saint-Pierre qui était le centre de l'univers chrétien, on remettait très solennellement une épée à cet homme de guerre, « afin qu'il exerçât énergiquement la justice et qu'il abattît le triomphant édifice de l'iniquité, « *ut vim æquitatis exerceret et molem iniquitatis destrueret.* » Et plus loin: « Rappelle-toi, chevalier, que tu dois être le défenseur « de l'Ordre et le punisseur de l'Injustice. » *Ulciscaris injusta, confirmes bene disposita.* Et l'on terminait d'une voix grave : « C'est à cette condition que, vivante copie du Christ, tu régneras éternellement, là-haut, avec ton Modèle divin[1]. » Voilà le langage que l'on tenait à Rome, dans le plus auguste sanctuaire du monde. Imaginez, si vous le pouvez, quelque chose de plus élevé.

En tout cas, c'en est fait, et la grande formule lumineuse est définitivement trouvée.

Le poète de ce temps qui a peut-être le tempérament le plus catholique, et qui, peut-être aussi, a le plus méconnu sa véritable vocation, Victor Hugo, n'a guère parlé de la Chevalerie en termes moins magnifiques. En un des plus beaux vers du dix-neuvième siècle, il définit le chevalier chrétien, tel que le conçoit le Code de la Chevalerie, tel que le veut l'Église : « Il écoute partout si l'on crie au secours. » Voilà neuf mots qu'il faut graver dans sa mémoire.

Il y eut même un moment, au XIIe siècle, où l'Église essaya de créer un corps de chevaliers uniquement chargés de maintenir la paix dans la chrétienté et d'empêcher le scandale des guerres privées. Ces gendarmes de Dieu étaient appelés *paciarii*, *paissiers*[2], et il n'y a peut-être jamais eu de plus beau nom de soldat. L'institution, d'ailleurs, ne réussit pas; mais nous espérons que, parmi nos lecteurs, il en est qui ne font pas estime des institutions et des idées d'après le seul succès qu'elles ont pu conquérir. A tout le moins, le succès n'est pas tout, et les âmes fières ne s'en contentent pas.

Tel est le Code de la Chevalerie, et il ne faut pas s'étonner que l'on ait tenté de lui opposer un Contre-code satanique. Celui qu'on a si bien nommé : « le singe de Dieu », est parvenu, sans trop de peine, à singer la Chevalerie. Rien n'est plus malaisé que d'at-

[1] Ms. de la Vaticane n° 4748 : fragment publié par Catalani, en son Commentaire du *Pontificale Romanum* = [2] Boutaric, *Institutions militaires de la France.*

teindre au sublime, rien n'est plus facile que de le parodier. Ce Contre-code trouve plus d'une fois, en nos chansons de geste, son expression brutale et peut-être exagérée. C'est à la race des Mayençais, c'est à cette race des traîtres que l'on fait honneur de cette législation épouvantable : « Vous ne serez loyal envers personne ; vous ne garderez pas votre foi envers votre seigneur; vous trahirez et vendrez les honnêtes gens; vous élèverez le mal et abattrez le bien; vous raillerez les pauvres; vous déshériterez les orphelins; vous dépouillerez les veuves; vous déshonorerez l'Église; vous mentirez sans pudeur et violerez tous vos serments[1]. » Ces horribles conseils sont accompagnés, dans le poème de *Gaydon*, d'une sorte de liturgie infernale où l'on parodie le sacrement de la pénitence et l'absolution sainte. Même brutalité dans *Renaus de Montauban*[2], et c'est le duc Aimon lui-même qui donne ici les plus invraisemblables, les plus horribles conseils à ses fils; mais il ne s'emporte, lui, que contre les prêtres et les moines dont il leur recommande de *brisier les abaïes :* « Leur chair est vraiment esquise, » leur dit-il en façon de badinage; « faites-la cuire et mangez-en. » Le précepteur païen du païen Renouart, l'enchanteur Piccolet ne fait, du moins, que jouer son rôle, lorsqu'il dit à son élève : « Ne crois pas en Dieu, « ni en la Vierge. Si tu rencontres un homme de bien, bats-le. Fais « le mal partout, fais le mal toujours[3]. » Nous avons dû signaler plus haut le nihilisme épouvantable qui se donne carrière dans une page célèbre d'*Amis et Amiles :* « Refuse tout service à Dieu; fais la

[1] « Et tout avant à Dammeldeu voez — Que ja à home ne tenras loiautez. — Vo seignor lige ja foi ne porterez ; — Les loiaus homes traïssiez et vendez ; — Le Mal hauciez et le Bien abatez. — Se voz à home compaingnie prennez, — En devant lui tout adez le loez — Et en derrier à la gent le blasmez. — Les povres gens laidengiez et gabez; — Les orphenins à tort desheritez, — Les vesves dammes lor doayres tolez. — Les murtrissors, les larrons souztenez — Et sainte Eglise adez deshonorez, — Prestres et clers fuiez et eschievez; — Rendus et moinnes, partout les desrobez — Et Cordeliers et Jacobins batez. — Petis enfans en la boe gietez, — Et coiement les prennez et mordez. — S'on ne voz voit, as mains les estrainglez. — Les vielles gens empoingniez et boutez — Ou an visaiges au mains les escopez, — Les abeies escilliez et gastez — Et les nonnains toutes abandonnez. — En tous les lieus là où voz esterez — Hardiement mentez et parjurez.... » (*Gaydon*, v. 6411 et suiv.) = [2] On peut supposer que ces vers ne sont qu'une effroyable ironie : « Ja trovés vos assés gent de religion, — Clers et prestres et moines de grant aaïson, — Ki sunt blanc sor les costes et ont blanc le guiton. — En cler saïm lor gissent li foie et li poumon. — Et si ont les chars tendres, si ont gras le roignon, — Mioldres sont à mengier que cisne ne poon. — Brisiés les abaïes et froisiés à bandon... — Cuisiés les et mengiés en feu et en charbon : — Ja ne vos feront mal niant plus que venison.... — Miodres est moine en rost que n'est car de moton. » (*Renaus de Montauban*, p 93, v. 13 et suiv.) = [3] *Enfances Vivien*, Bibl. nat.,

« guerre aux gens de bien; brûle les villes, brûle les villages, brûle « les maisons; jette bas les autels et les crucifix. C'est le vrai che- « min de l'honneur. » Ainsi parle Hardré, qui représente toute une lignée de renégats et de maudits[1]. Herchembaud, dans *Doon de Maience*, ne tient pas un autre langage. Avec une joie de damné, il se promet d'incendier toutes les églises, de détruire tous les couvents, de massacrer tous les moines, d'abattre toutes les croix. et de mettre en morceaux toutes les images de Dieu et de ses Saints[2]. C'est, dans toute son horreur, le redoutable phénomène de la possession; mais le plus précieux de tous ces textes est encore, comme on le voit, celui de *Gaydon*. Il est plus complet et plus satanique que tous les autres.

XII

La décadence de la Chevalerie (et quand on parle d'une institution humaine, il faut bien, tôt ou tard, arriver à prononcer ce mot) a peut-être commencé plus tôt que les historiens ne se le persuadent. Il ne siérait pas ici d'attacher trop d'importance aux gémissements de certains poètes qui se plaignent de leur temps avec une amertume évidemment excessive, et nous ne saurions, quant à nous, prendre à la lettre le témoignage de l'auteur inconnu de la *Vie de saint Alexis* s'écriant, vers le milieu du XIe siècle, que tout dégénère et que tout est perdu : « Au temps ancien, le monde était bon; — On y faisait œuvre de justice et d'amour; — On y avait la foi qui aujourd'hui décroît parmi nous. — Le monde est tout changé, le monde a perdu sa couleur.... — Il est pâle, il est vieux, — Il empire enfin, et tout bien cesse[3]. » Le poète exagère singulièrement le mal qu'il constatait autour de lui, et l'on peut dire

fr. 1448, f° 201 et 202. Cf *Epopées françaises*, 1re éd., III, 485; 2e éd., IV, 517. = [1] *Amis et Amiles*, v. 1625-1632. = [2] « Ainsi le desloial Damedieu renoia ; — A li meïsme dist et Damedieu jura — Que jamez hermitain en bois ne trouvera — Que il ne meite mort, tantost que le verra. — Ne moine, ne rendu il n'i espargnera. — Toutes rendations à tous jours destruira; — Et moustiers et yglises trestous combruisera, — Crucefix et images jà n'i deportera. » (*Doon de Maience*, v. 5106-5113.) = [3] « Bons fut li siècles à l' tens ancienor : — Quer feit i ert e justise et amor.— Siert credance dont or n' i at nul prot.—Tot est mudez, perdude at sa color....— Vielz est e frailes,....— Si' st empeirnez, tot bien vait remanant. » (Éd. Gaston Paris, p. 139.)

que, loin de toucher à la vieillesse, la Chevalerie entrait alors dans l'adolescence de sa gloire. Le XIIe siècle fut son apogée, et c'est au XIIIe que se manifestent les premiers symptômes d'une véritable décadence. *Li maus est moult avant*, s'écrie l'auteur du *Godefroi de Bouillon*, et il ajoute avec tristesse : *Tos li biens est finés*. Pour parler de la sorte il avait plus de raisons que le chantre de saint Alexis, et, sous ses yeux, la décadence commençait réellement. Il n'est pas inutile de se demander quelles en furent les causes.

Les romans de la Table-Ronde qui, au regard de juges prévenus ou légers, paraissent si profondément chevaleresques, peuvent être considérés comme une des œuvres qui ont hâté la fin de la Chevalerie. Nous sentons bien que nous allons, par ce prétendu paradoxe, scandaliser plus d'un de nos lecteurs, qui considère les chevaliers d'aventures comme les seuls vrais chevaliers. Qu'importe? *avienne que puet*. Ce sont, en réalité, les héros de nos chansons de geste qui sont les représentants autorisés et ressemblants de la société de leur temps, et ce ne sont pas ces beaux coureurs d'aventures qui ont été si brillamment esquissés par le crayon d'un Chrétien de Troyes. Il est trop vrai que ce charmant et délicat esprit ne donne pas, en ses œuvres, une idée exacte de sa génération et de son siècle. Nous ne dirons pas qu'il embellit tout ce qu'il touche, mais seulement qu'il l'enjolive. Malgré tout ce qu'on en a pu dire, cette École a introduit l'antique esprit gaulois dans une poésie qui, jusque-là, avait été principalement chrétienne et germanique. Nos chansons de geste sont, en effet, d'origine germaine, et la Table-Ronde est d'origine celtique. Sensuels et légers, spirituels et fins, descriptifs et charmants, ces aimables romans ne sont jamais virils et deviennent trop tôt efféminés et efféminants. C'est toujours ou presque toujours le même thème. A travers de beaux paysages pleins d'oiseaux et de fleurs, un jeune chevalier part fièrement à la recherche de l'inconnu, et traverse une série d'aventures qui ont le seul tort de se ressembler un peu trop. Ce ne sont que défis insolents, duels superbes, châteaux enchantés, délicates amours, talismans mystérieux. Le Merveilleux se mêle au Surnaturel, les Enchanteurs aux Saints, les Fées aux Anges. Le tout écrit en un style souverainement français, et, s'il faut tout dire, en une langue claire, polie, châtiée,

parfaite. N'oublions pas surtout, comme nous le disions plus haut, que cette poésie, si profondément attrayante, commença, DÈS LE XIIe SIÈCLE, à être universellement à la mode, et redisons-nous bien que c'était dans le même temps que l'on écrivait à la fois *Perceval le Gallois* et *Aliscans*, *Cleomadès* et le *Couronnement Looys*. Les deux écoles ont coexisté pendant plusieurs siècles; les deux camps se sont partagé les faveurs du public. Mais, dans une telle lutte, il était trop facile de prévoir à qui resterait la victoire. Les dames en décidèrent, et nul doute que la plupart d'entre elles ne se plussent davantage à la lecture d'*Erec et Enide* qu'à celle du *Covenant Vivien* ou de *Raoul de Cambrai*. Quand le grand siècle du moyen âge s'acheva, quand commença l'éclatant XIIIe siècle, c'en était déjà fait de la prépondérance de nos vieilles chansons classiques, et la jeune école, les romantiques de la Table-Ronde triomphaient dans le goût. Par malheur ils triomphèrent un jour dans les mœurs, et ce sont des chevaliers de la Table-Ronde qui, avec les Valois, se sont assis sur le trône de France. C'est la témérité remplaçant le vrai courage; ce sont les belles manières remplaçant les héroïques rudesses; ce sont les folles largesses remplaçant l'austérité charitable de la première chevalerie. C'est l'amour de l'imprévu, même en art militaire; c'est la rage de l'aventure, même en politique. On sait où nous ont conduits cette stratégie et cette politique de théâtre, et qu'il a fallu, pour nous en tirer, Jeanne d'Arc et Dieu.

Les autres causes de la décadence de l'esprit chevaleresque sont plus difficiles à préciser. Il en est une que l'on n'a peut-être pas mise suffisamment en lumière, et c'est, qui le croirait? le développement excessif de certains Ordres de Chevalerie.

Cette affirmation nécessite un commentaire.

Certes, nous sommes un admirateur enthousiaste, passionné, de ces grands Ordres militaires qui naquirent au commencement du XIIe siècle. On n'avait encore rien vu de pareil dans le monde, et il n'a été donné qu'au Christianisme de pouvoir nous ménager un tel spectacle. Donner à une seule âme le double idéal du soldat chrétien et du moine; lui imposer cette double charge; fondre en une seule ces deux conditions et en un seul ces deux devoirs; faire jaillir du sol je ne sais combien de milliers d'hommes qui acceptent

volontiers ce redoutable fardeau et n'en sont point écrasés, c'est la solution d'un problème qu'on aurait pu croire insoluble. Nous n'y pensons pas assez. Nous ne nous représentons pas assez vivement les Templiers et les Hospitaliers au milieu de quelqu'une de ces grandes batailles de la Terre sainte, où le sort du monde était en jeu. Les peintres ne nous les ont pas assez montrés, dans les plaines desséchées de l'Asie, formant un incomparable escadron, un escadron sacré au milieu de la mêlée. On parle sans cesse, et l'on ne saurait trop parler de la charge des cuirassiers de Reichshoffen; mais que de fois ils ont chargé de la sorte, les chevaliers de l'Hôpital et ceux du Temple! Ces moines-soldats ont, en vérité, créé un nouveau genre de courage. Par malheur, ils n'étaient pas toujours en guerre, et la paix en a troublé quelques-uns. Ils se sont trop enrichis, et ces richesses les ont diminués devant les hommes et devant Dieu. Nous ne saurions adopter, pour notre part, toutes les calomnies qui ont été répandues contre l'Ordre du Temple; mais il est difficile de ne pas admettre que quelques-unes de ces accusations étaient fondées. Les Hospitaliers, du moins, n'ont pas donné lieu à de telles attaques. Ils sont, grâce à Dieu, demeurés purs, sinon pauvres, et ont honoré cette Chevalerie que d'autres avaient compromise et amoindrie. Mais, somme toute, ce qui sied le mieux à la Chevalerie, et l'arome qui la conserve le plus sûrement, c'est la pauvreté.

L'amour des richesses n'avait pas gâté que les Ordres chevaleresques, et, de fort bonne heure, tous les chevaliers avaient été atteints. La sensualité et l'ardeur des jouissances avaient pénétré dans les châteaux. « A peine ont-ils reçu le baudrier chevaleresque, qu'ils s'élèvent tout aussitôt contre les oints du Seigneur, s'en prennent au patrimoine du Crucifié et pillent les pauvres. Faut-il qu'ils partent en guerre, leurs sommiers sont chargés de vin et non pas de fer, d'outres et non d'épées, de broches à rôtir et non de lances. On croirait vraiment qu'ils vont à un dîner, et non à une bataille. Il est vrai que leurs écus sont parfaitement dorés; mais ils les rapportent vierges et intacts. Quant aux combats chevaleresques, ils sont représentés sur leurs boucliers et sur leurs selles. Mais c'est tout. » Qui parle ainsi? Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un écrivain du xve siècle : c'est un docteur du xiie. Et le grand

satirique, un peu excessif et injuste, le Juvénal chrétien que vous venez d'entendre, n'est autre que Pierre de Blois[1].

Cent autres témoignages pourraient être cités à l'appui de ces paroles indignées. S'il est permis d'y relever quelque exagération, il convient d'avouer que le fond présente quelque exactitude.

Ces abus qu'engendrent les richesses et que stigmatise déjà plus d'un poète antique[2], ont frappé, au XIVe siècle, l'attention d'un homme considérable, et dont le nom tient une belle place dans la littérature et dans l'histoire. Philippe de Mézières[3], chancelier de Chypre sous Pierre de Lusignan, était un vrai chevalier, qui fut pris un jour de l'idée de réformer la chevalerie. Or ce qu'il trouva de mieux pour arriver à une aussi difficile et aussi complexe réforme, ce fut de fonder lui-même un nouvel Ordre chevaleresque[4], auquel il donna le nom magnifique de Chevalerie de la Passion du Christ[4]. La décadence est attestée, hélas! par le caractère même des réformes que cet honnête utopiste prétend lui opposer. Le bon chevalier se plaint des progrès de la sensualité, et part de là pour permettre et pour conseiller le mariage à tous les membres de son Ordre. Il se plaint de ces maudites richesses dont les Hospitaliers

[1] Epist. XCIV, *Maxima Bibliotheca Patrum*, XXIV, p. 1012-1013 = [2] « Seigneurs, bien est seü, et n'est pas lungement, — Estoient cil proisié et servi largement — Qui chantoient les faiz de l'ancienne gent.... — Mais ore n'ont de ceo cure, ai[n]e le font altrement. — *A l'avoir se sunt pris trestuz communement.* — Veneu ad Coveitise qui tut le mond surprent. — Tuit entendent à lui, neguns ne s'en defent.... — Nus ne vielt mès doner à cui rien ne lui rent — Et en seront lur almes en Enfern le pudlent. » (*Siege de Jerusalem*, British Museum, Hatton, 77, XIIIe siècle, f° 1). Il peut y avoir une certaine exagération dans les vers précédents, où il est permis de constater le dépit de certains jongleurs qui ne se trouvaient pas suffisamment payés; mais il est trop aisé d'invoquer ici d'autres témoignages et ces plaintes étaient passées à l'état de lieu commun: « Les mœurs de la chevalerie commençaient [au XIIIe siècle] à dégénérer singulièrement. A la galanterie platonique des paladins, succédait peu à peu un sensualisme à peine déguisé. Sous la tente on ne parlait plus que de festins. Ceux que la débauche ne perdait pas, le luxe les ruinait. « Paré comme un chevalier se rendant à la Table-Ronde » : c'est un dicton qui ne démontre pas seulement la popularité des héros du cycle d'Artus, mais qui fait la satire de leurs successeurs : « Nos soldats d'aujourd'hui, disent les moralistes, vont à la guerre en habits de noces. » C'est dès le commencement de ce siècle que cette critique se produit. Et déjà, en effet, plusieurs générations avaient rapporté d'Orient le goût du faste et de la mollesse. » (Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, pp. 361, 362.) L'auteur prouve scientifiquement chacune de ses propositions par plusieurs citations de Sermonnaires. = [3] Il mourut le 26 mai 1405, à l'âge d'environ quatre-vingt-douze ans. = [4] V., sur cet Ordre, l'excellent Mémoire d'Auguste Molinier : *Description de deux manuscrits contenant la Règle de la Militia Passionis Jesu Christi, de Philippe de Mezieres* (Archives de l'Orient latin, t. I, 1881, pp. 555-564). = [4] Philippe mit et remit trois fois son œuvre sur le chantier, en 1368,

eux-mêmes commençaient peut-être à mésuser, et les interdit à son institut; mais, malgré tout, le luxe de son temps influe sur son esprit, et il donne à ses chevaliers les costumes les plus éclatants[1], comme aux dignitaires de son ordre les noms les plus pompeux[2]. Il y a quelque chose de mystique dans toute cette conception et de théâtral dans tout cet agencement. Il n'est pas besoin d'ajouter que « la Chevalerie de la Passion » ne fut guère qu'un beau rêve éclos dans une âme généreuse. Malgré quelques adhésions brillantes, l'Ordre ne reçut jamais qu'une organisation théorique et n'eut que des cadres fictifs. L'idée de sauver le tombeau du Christ n'était point le grand objectif des hommes du XIVe siècle, et la lutte de la France et de l'Angleterre occupait alors les meilleurs courages et les plus vaillantes épées. La décadence précipita son cours.

Ce n'étaient pas là, d'ailleurs, les seules causes d'un amoindrissement aussi fatal. On avait ouvert les portes de la Chevalerie à trop de candidats indignes. On l'avait embourgeoisée. A force d'être prodigué, le beau titre de chevalier était avili. Eustache Deschamps, avec sa bonne voix honnête et ferme, constate le scandale et le flétrit: « Figurez-vous, dit-il, qu'on va jusqu'à confier aujourd'hui la Chevalerie à des bambins de huit ou de dix ans[3] ». Il avait beau crier, l'excellent homme[4] : les désordres allaient toujours croissant,

en 1384, en 1396. « Les deux premières rédactions, dit M. Aug. Molinier, se trouvent dans le ms. 1056 de la Bibliothèque Mazarine; la troisième, dans le manuscrit 2251 de la Bibliothèque de l'Arsenal, et dans le manuscrit 813 du fonds Ashmole de la Bodléienne d'Oxford. » = [1] « En donnant à la description du costume réservé aux futurs chevaliers une place qu'on peut juger exagérée, Philippe de Mézières sacrifiait au goût de son temps pour les costumes somptueux. Peut-être aussi pensait-il que de riches vêtements pourraient attirer certains nobles un peu frivoles, qu'une mise trop sévère eût éloignés. » (A. Molinier, l. I., p. 342.) = [2] « Le Chef suprême de l'Ordre s'appellera le Prince; au-dessous de lui, douze dignitaires, le connétable, le grand chancelier, le grand maréchal, le grand amiral, le grand trésorier, le grand proviseur, le grand avocat, le grand procureur, le grand modérateur, le grand justicier et deux grands consuls. Chaque province sera gouvernée par un grand président, ayant sous lui des présidents en nombre variable; sous chacun de ceux-ci, un certain nombre de chevaliers; au-dessous de ces derniers, les châtelains. Tel sera l'Ordre au point de vue militaire. Au point de vue ecclésiastique, il comprendra un patriarche, chargé par le Pape de la conduite spirituelle de l'Ordre (*cura animarum*). Sous lui seront des archevêques, des évêques (si l'Ordre est assez prospère pour en avoir), des chanoines et des prêtres. » Etc., etc. (Aug. Molinier, l. I., p. 340.) Il s'agit ici, notez-le bien, de la première rédaction de Philippe de Mézières. = [3] « Et encore plus me confont — Ce que chevaliers se font — Plusieurs trop petitement, — Que dis ou que huit ans ont. » Eustache Deschamps, cité par Lacurne de Sainte-Palaye en ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, II, p. 90.) = [4] « Mais chascuns vout escuyer devenir.... — S'arment savetiers et charbons; — Escuyer s'appellent garçons. » (*Id.*, *ibid.*, p. 81.) « Les chevaliers estoient

et d'incomparables chevaliers, comme Duguesclin et Bayard, ne purent arrêter la ruine fatale de l'institution. La Chevalerie était condamnée à disparaître.

Il importe de s'entendre sur le véritable caractère d'une telle décadence. La France et l'Angleterre, aux XIVe et XVe siècles, sont encore pleines de chevaliers qui ont grand air. Ils s'envoient des défis superbes; ils échangent des cartels audacieux, et courent d'un bout du pays à l'autre pour s'enfoncer fièrement des lances dans le corps. Ils abondent, les Beaumanoir qui boiraient leur sang. C'est à qui se jettera dans les équipées les plus invraisemblables; c'est à qui commettra les témérités les plus folles. On se raconte ensuite ces beaux coups d'épée, ces grands faits d'armes, et l'inimitable Froissart est le plus charmant de tous ces narrateurs qui rendent leur auditoire chevaleresque comme eux. Mais il faut tout dire : parmi ces chevaliers aux belles armures, il y a trop d'aventuriers qui n'observent point et ne comprennent plus certains commandements de l'antique chevalerie. Les délicatesses du luxe ont remplacé partout les rigueurs de l'antique virilité et les gens de guerre eux-mêmes aiment trop leurs aises. Le sentiment religieux n'est plus la *dominante* de leurs âmes, où l'idée de la croisade ne vit plus. Ils n'ont plus assez de respect pour la faiblesse de l'Église, ni pour les autres faiblesses. Ils ne se sentent plus les champions du Bien et les ennemis du Mal. Le sens de la justice a baissé, comme aussi l'amour de la grande patrie. On est Armagnac, on est Bourguignon : on ne songe pas qu'on est Français. On subit des alliances compromettantes; on est forcé de tendre la main aux routiers. Ce qu'on a appelé la « licence des camps » a singulièrement empiré, et l'on sait dans quel état Jeanne d'Arc trouva l'armée du roi. Partout des blasphèmes, partout des ribaudes. La noble fille balaya ces ordures; mais son action ne fut point d'assez longue durée. Elle était de taille à relever la Chevalerie, qui retrouvait en elle la netteté de son type effacé ; mais elle mourut trop tôt, et ne fut pas assez imitée. Il y eut après elle des âmes chevaleresques et, grâce à Dieu, il y en a encore parmi nous ; mais c'en était

vertueux. — Et pour amour plains de chevalerie.... [On] ne jangloit ne mesdisoit de rien. — Or m'esbahy quant chascun jangle et ment : — Car meilleur temps fut le temps ancien. » (*Ib. ibid.*, p. 51). Sainte-Palaye cite plusieurs autres textes des XIVe-XVe siècles, qu'il est

fait de la vieille institution. Les événements, auxquels nous avons la douleur d'assister, ne nous permettent pas d'espérer que la chevalerie, éteinte et morte, renaisse demain à la lumière et à la vie.

En plein siècle de saint Louis, la caricature et la parodie (ce sont des forces abjectes, mais enfin des forces) avaient commencé l'œuvre de cette destruction future. Nous possédons un abominable petit poème du treizième siècle, qui n'est qu'un pamphlet scatologique contre la Chevalerie. Cet ignoble *Audigier*[1], dont l'auteur est bien le dernier des hommes, n'est pas la seule attaque de ce genre que l'on puisse relever dans la littérature de cette époque. Il y a toujours eu dans la société française un méchant coin où la Chevalerie a été sans cesse l'objet d'un vilain rire et d'une raillerie de mauvais aloi. Certains éditeurs se sont donné la joie de publier ou d'analyser ces textes orduriers, et il nous semble suffisant de les signaler ici à l'attention de notre lecteur. Si l'on en voulait dresser une liste vraiment complète, il y faudrait comprendre les fabliaux, le *Renart* et la *Rose*, lesquels constituent la littérature la plus antichevaleresque, j'allais dire la plus voltairienne que je sache. La filière est facile à suivre depuis le XIIe siècle jusqu'à l'auteur du *Don Quichotte*, que je ne confonds pas avec ses indignes prédécesseurs; jusqu'à ce Cervantes dont l'œuvre a été fatale, mais dont l'âme était haute.

Quoi qu'il en soit, la parodie et les parodistes furent eux-mêmes une cause de décadence. Ils amollirent gauloisement les mœurs ; ils vulgarisèrent les petits sentiments bourgeois, satiriques et étroits; ils firent pénétrer dans les âmes les plus viriles le dédain pour les grandes choses que l'on accomplit avec désintéressement. Ce mépris-

mutile de mentionner après lui. — [1] L'auteur d'*Audigier* raille ainsi qu'il suit l'*adoubement* chevaleresque : « Seignor, or escoutez sans noisier. — Dirai vos d'Avisart et de Raïer — Qui Audigier lor frere font chevalier. — Le vallet amenerent sor un fumier; — Ses armes li aportent en un pannier. — Haubert li ont vestu blanc et ligier. — Quinze sols de marcheis costa l'autr'ier. — En son chief si lacerent heaume d'acier, — Qui trois ans fu en gaige pour un denier. — Tiarz li çaint l'espée qui molt l'ot chier. — Plus mauvais vavassor de lui ne quier.... — Quant Audigier monta, lors i ot feste, — Trois cox fiert le cheval, au quart s'arreste. — Il ot graille le col, grosse la teste, — Et le dos plus agu que nule aresto. — « Hé Dieu! dist Audigier, com bonne beste. — Ge n'i monterai mais, se il n'est feste, — « Ou, por guerre mortel, sauver ma teste ».... — Les queroles commencent sor un fumier. — La poïssiez veoir maint charretier, — Mainte vielle hideuse, » etc. (Méon, *Fabliaux*, IV, 222, 223). Il existe, de la même époque, d'autres parodies des Chansons de geste et de la Chevalerie. (V. *Histoire littéraire*, XXIII, 412; 498-501.) Cf. *Un Dit d'aventures*, poème burlesque et satirique du XIIIe siècle, publié par G.-S. Trébutien, Paris, 1835; etc.

IV

LE DÉVOUEMENT D'UN VASSAL (P. 76)

Girart et sa femme Erembourc font passer leur propre enfant pour l'enfant de leur seigneur, que le traître Fromont veut tuer :

Au traître, assis sur son perron, ils livrent leur enfant.
Il y a là une foule de barons du pays
Qui tous crient à Fromont : « Pitié, pitié ! »
Le traître les entend, ne répond mot ;
Mais prend l'épée, en frappe un coup terrible,
Tranche la tête de l'enfant, qui tombe à terre.
Plus de mille se pâment.
Quand ils se relèvent, ils voient s'ouvrir le ciel,
Et les saints Anges aller et venir,
Qui portent l'âme du gentil damoiseau
Dans le saint Paradis...

(*Jourdains de Blaivies*, éd. Conrad Hoffmann, v. 693-707.)

Composition de Luc-Olivier Merson.

Lys OLIVIER-MERSON

là est un élément certain de décomposition, et on peut le considérer comme l'annonce de la mort. Il nous a tués.

Contre les chevaliers qui, isolément, se montraient indignes et dégénérés, on imagina le terrible appareil de la dégradation. Les historiens modernes de la Chevalerie n'ont pas manqué à nous décrire en détail tous les rites de cette dégradation solennelle, et il y a là une mise en scène qui était bien faite pour échauffer l'imagination la plus froide et épouvanter le cœur le moins timide. Le chevalier juridiquement condamné à subir cette flétrissure était d'abord conduit sur un échafaud, où l'on brisait, où l'on foulait aux pieds toutes ses armes. Il voyait son écu, dont le blason était effacé, renversé la pointe en haut et ignominieusement traîné dans la boue. Les prêtres, après avoir récité les vigiles des morts, prononçaient sur sa tête le psaume *Deus laudem meam*, qui contient de formidables imprécations contre les traîtres. Le Héraut d'armes, qui était l'exécuteur de cette justice, prenait des mains du Poursuivant d'armes un bassin rempli d'eau tiède et le jetait sur la tête de cet infâme chevalier, pour y effacer le caractère sacré qui lui avait été conféré par l'accolade. Le coupable, dégradé de la sorte, était ensuite jeté sur une claie ou sur une civière, couvert d'un drap mortuaire, et enfin porté à l'église, où l'on faisait sur lui les mêmes prières et les mêmes cérémonies que sur les morts[1]. Voilà qui est véritablement effrayant, voire un peu théâtral, et il est aisé de constater que ce rituel compliqué ne contient que peu d'éléments vraiment antiques. Au XIIe siècle, la dégradation était infiniment plus simple. On coupait « près du talon » les éperons du chevalier coupable[2]. Rien n'était plus sommaire, ni plus significatif. Un tel homme était publiquement dénoncé comme indigne de monter à cheval, et par conséquent d'être chevalier. Plus un rite chevaleresque est ancien, moins il est théâtral. Et il en est ainsi de beau-

[1] Nous venons de résumer en quinze lignes plusieurs pages de Sainte-Palaye. (*Mémoires*, I, 516-518), où les preuves font trop souvent défaut. Cf. Honoré de Sainte-Marie (*Dissertations*, etc., pp. 433-435), qui, après avoir cité un passage très intéressant de la Chronique de Duguesclin, rapporte en détail les rites de la dégradation aux XIVe-XVIe siècles, et ajoute : « Ce sont les cérémonies qui furent observées sous François Ier, en 1525, lorsque le capitaine Franget fut dégradé. » V. encore La Colombière : *Traité de l'office du Roi d'armes*, pp. 97 et suiv., et *Théâtre d'honneur*, II, p. 55. — Dans les Ordres religieux on dégradait un chevalier « EN LUI LEVANT LE MANTEAU ». — [2] *Garins li Loherains*, II, 145.

coup d'autres institutions, dans l'histoire de tous les peuples et surtout dans la nôtre.

Qu'une telle pénalité ait prévenu un certain nombre de trahisons et de forfaitures, nous l'accordons très volontiers; mais on ne pouvait lui demander de préserver tout le corps chevaleresque de cette décadence à laquelle ne saurait échapper aucun établissement humain.

Malgré ces inévitables faiblesses et accidents, le Décalogue de la Chevalerie n'en a pas moins régné durant plusieurs siècles en des millions d'âmes, qu'il a rendues fières, pures et grandes. Ces dix Commandements ont été la règle et le frein de ces jeunes générations, qui sans eux auraient été indisciplinées et sauvages. Cette législation, enfin, qui n'est à vrai dire qu'un des chapitres du grand code catholique, a élevé le niveau moral de l'humanité.

La Chevalerie, d'ailleurs, n'est pas morte tout entière. Sans doute le rituel chevaleresque n'existe plus, ni la réception solennelle, ni l'Ordre lui-même, ni les antiques serments. Sans doute, parmi ces commandements augustes, il en est plusieurs que les seuls érudits connaissent et que le monde ignore. La foi catholique n'est plus l'essence de la Chevalerie moderne; l'Église n'est plus assise sur ce trône près duquel se tenaient les vieux chevaliers, l'épée au poing; l'Islam n'est plus l'ennemi héréditaire, et nous en avons un autre qui nous menace de plus près; les veuves et les orphelins ont plutôt besoin de la langue des avocats que du fer des chevaliers; il n'y a plus de devoirs à remplir envers les seigneurs, et même nous ne voulons plus d'aucune sorte de seigneurs; la largesse s'est confondue avec la charité, et la belle haine du mal n'est plus notre principale, notre meilleure passion. Mais, quoi que nous fassions, il nous reste jusque dans les moelles certains éléments chevaleresques qui nous préservent de la mort. La race française, grâce à Dieu, aime encore la patrie française, et (pour ne point parler ici que de notre pays), il y a encore, de par le monde, une foule de belles âmes droites et fortes, qui se passionnent pour tout ce qui est faible et vaincu, qui connaissent et pratiquent toutes les délicatesses de l'honneur et préféreraient la mort à la félonie d'un seul mensonge. Voilà ce que nous devons à la Chevalerie, voilà ce qu'elle nous a légué. Le jour où seront effacés en nos âmes ces derniers vestiges d'une aussi grande chose, nous mourrons.

XIII

Aux yeux de nos pères des XIIe et XIIIe siècles, le Code de la Chevalerie devait avoir sa sanction plus haut que la terre. Et c'est de cette sanction qu'il nous reste à parler.

Le but de tout chevalier doit être, d'après tous nos vieux poèmes, de « conquerre lit en paradis ». Ces rudes hommes de guerre, qui avaient couru par tant de chemins, subi l'inclémence de tant de climats, couché tant de nuits sur la dure, et passé tant de jours sans délacer leurs heaumes et sans dépouiller leurs hauberts, voilà l'idée naïve qu'ils se faisaient de la béatitude éternelle : « Le repos dans un bon lit. » Ce n'est pas très métaphysique, ni fort élevé ; mais c'est si vrai ! « Celui qui mourra aura son lit préparé avec les Innocents[1], » dit l'évêque du Puy en sa belle harangue sous les murs d'Antioche, et c'est là sa péroraison. « Dans le grand paradis, vos places sont toutes prêtes, » s'écrie Turpin sur le champ de bataille de Roncevaux, où va couler le plus noble sang de la terre. La récompense céleste est ailleurs présentée sous la forme d'un beau jardin, où se reposent les vieux soldats morts au service du Christ ; et tel est le sens qu'il faut attacher à ces « saintes fleurs » dont il est si souvent question dans la *Chanson de Roland*[2]. L'image plus connue de la couronne s'offre également à l'esprit de nos pères : « Ceux qui mourront ici auront là-haut couronne de fleurs[3] » ; et il est un vers du *Charroi de Nîmes* qui résume en dix syllabes toute la vie du chevalier chrétien : « *Tant fist en terre qu'es ciex est coronez*[4] ».

Si jamais on a connu ici-bas l'art de mourir, c'est dans la race chrétienne. Les anciens ont trop souvent, jusque dans leur mort, quelque chose de théâtral et de forcé, et personne au contraire ne meurt plus naturellement que les hommes du Surnaturel. Cela est surtout vrai du soldat chrétien, qui sait tomber sans emphase et

[1] « Cil qui morra des nos, bien en soit chascuns fis, — Avoec les Innocens sera pares ses lis. » (*Antioche*, I, 113.) « En son saint Paradis aura lit gaaignié. » (*Ibid.*, II, 220.) « Car chil qui chi morra en aura tel loier — Qu'en Paradis celestre le fera Diex colchier, — Avec les Ignocens servir et aaisier. » (*Jerusalem*, v. 617-619, Lic., etc. = [2] V. 1856, etc. = [3] « Cil qui à cel pont muerent corone auront de flor : — Ce est por assaucier le non dou Creator. » (*Saisnes*, II, p. 50). « Qui muert pour l'amour Deu loier en a moult grant ; — Par devant Nostre Sire est couronne portant. » (*Renaus de Montauban*, p. 415, v. 20, 21.) = [4] *Charroi de Nimes*, v. 15.

simplement. Roland lui-même ne meurt pas en matamore, et son dernier geste est ce geste familier du vassal qui, en signe de soumission, tend son gant à son seigneur. « J'entends les Anges qui chantent au-dessus de ma tête, » s'écrie Vivien, et il ajoute avec plus de simplicité : « Si je pouvais seulement revoir mon oncle Guillaume et recevoir le corps de mon Dieu[1] ! » Nous raconterons ailleurs toutes ces morts incomparables; mais il est nécessaire de donner ici un type plus général, plus « moyen », plus commun : prêtez donc l'oreille, et apprenez comment se termine la vie du chevalier qui est resté toujours fidèle à ce Code de la Chevalerie dont nous venons d'exposer tous les Commandements[2]. « Renaud de Tor, le baron, est descendu de son cheval, — Frappé parmi le corps de quatre dards tranchants — Quand il se vit mort, quelle douleur, quelle colère! — Il tire une dernière fois son épée, passe son bras dans son écu, — Et tous ceux qu'il atteint sont morts. — Mais le sang de ses plaies coule trop abondamment; — Il ne se peut plus aider et tombe à terre. — Alors il s'adresse au seigneur Dieu et à ses Vertus : — « Glorieux sire père, qui fus et seras toujours, — Prends « pitié de mon âme, car le corps est perdu. » — Il se tourne vers la gent de France, et lui fait cinq cents saluts. » Le poète raconte alors comment le mourant s'administre lui-même la communion symbolique : « Puis l'âme s'en est allée, tandis que le corps reste étendu. — « *Te Deum laudamus* », chantent les Anges — Qui l'emportent au ciel. » Encore un coup, c'est là une mort vulgaire, et le moindre chevalier meurt de la sorte. Mais que dire des dernières paroles de Vivien, de Roland, de Renaud?

Une telle fin est le terme enviable de la Chevalerie, et il n'est pas rare que l'Église propose à notre respect et à notre imitation les plus illustres, les plus purs de ces morts glorieux. Chacun de nos grands cycles épiques a pour centre un héros qui devient un Saint. On a dit autrefois *saint* Roland, *saint* Ogier, *saint* Renaud. Et il semble que ces grands chevaliers aient, de plain-pied, passé de nos Chansons en nos Martyrologes.

Telle est la consécration suprême du Décalogue de la Chevalerie; tel en est l'éternel couronnement.

[1] *Covenans Vivien*, v. 1558-1568. = [2] *Antioche*, II, 235.

La mère de Godefroi de Bouillon (p. 119). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE V

L'ENFANCE DU BARON

I

JAMAIS le vieux château n'a été plus animé, plus vivant que ce soir : on y attend la naissance d'un enfant.

Le père, qui est chevalier, n'a pas eu l'idée, un seul moment, de songer à une fille. Une fille! il s'agit bien d'une fille en vérité! Il faut à cet homme de guerre un enfant qui soit homme de guerre à son tour, qui sache chasser le sanglier, lancer le faucon, tenir un fief, défendre son seigneur et faire un jour la grande expédition d'outre-mer pour délivrer le sépulcre du Christ et racheter l'âme de son père.

Et le père joyeux cria : « C'est un garçon[1]. » Vous connaissez ce

[1] Sur les couches, v. *Bataille Loquifer*, Bibl. nat., fr. 2494, f. 181. Cf., dans le *Chevalier*

beau vers de Victor Hugo en son *Revenant* : c'est le cri de tous nos chevaliers, et même de leurs femmes[1]. Voyez-vous, là-bas, ce messager qui accourt vers Fromont[2]? « Dieu vous sauve, seigneur, au « nom de votre fils qui naquit avant-hier et est tout petit. Dites-« moi, pour Dieu, quel nom vous lui voulez donner. — Il s'appel-« lera Fromondin, dit Fromont : car après moi il tiendra mon pays. » Puis, il appelle tous ses barons et leur dit : « Faites-vous joyeux et « rassurez-vous. Il est né, le seigneur dont vous tiendrez vos terres ; « il est né celui qui vous donnera les riches fourrures, le vair et le « gris, les belles armes et les chevaux de prix. » Et le vieux Fromont ajoute avec fierté : « Dans quinze ans mon fils sera chevalier. » Cette petite scène de *Garin le Loherain* peut ici servir de type, et c'était partout la même joie[3].

Le berceau est préparé, et il est de forme gracieuse[4] : car, aux plus vulgaires objets nos pères savaient toujours donner je ne sais quel tour artistique et charmant.

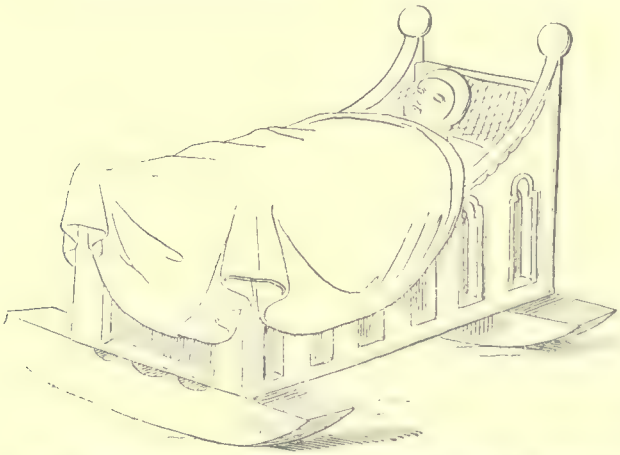

Fig. 4. — Un berceau (xve siècle), d'après le *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-Le-Duc (I, p. 38, fig. 2). — L'original appartenait à M. Viollet-Le-Duc.

Le nouveau-né, le futur chevalier est tout d'abord baigné[5] devant une belle flambée qu'on a allumée pour lui dans la cheminée à vaste hotte, et ce bain rappelle involontairement au père cet autre bain que le jeune noble doit prendre rituellement, en certains pays, le matin du jour où il est fait chevalier. Puis il est emmailloté[6] corps

au Cygne (v. 64 et suiv.), une singulière croyance sur les enfants jumeaux. = [1] « Par la foi que vos doi, UNS DAMOISIEAUX EST NEZ. » Ainsi parle la duchesse Parise dans le roman qui porte son nom (v. 829). = [2] Un des principaux personnages de la grande geste des Lorrains. = [3] *Garins li Loherains*, I, pp. 257-258. Cf. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 4, 5. = [4] Viollet-Le-Duc en son *Dictionnaire du Mobilier* (I, p. 38 fig. 2), et M. Victor Gay, en son *Glossaire archéologique* (I, pp. 45, 46) ont reproduit les principaux types de ces berceaux. Aucun n'a de rideaux. = [5] *Macaire*, v. 1577 ; *Parise la Duchesse*, v. 850, etc. = [6] « Anma-

et bras[1], en des langes de bonne toile ou de « bouquerant[2] ». On ne tardera pas à le revêtir d'une petite robe de soie fourrée, d'un pelisson d'hermine[3] qui ressemble à celui de son père et de sa mère et, par là-dessus, d'un charmant petit manteau[4]. Quand la belle Alaïs au clair visage met au jour Raoul de Cambrai, elle se hâte, pour en faire un chrétien, de l'envoyer à son cousin l'évêque de Beauvais et le confie à deux barons qui l'emportent au galop de leurs chevaux. Vous voyez d'ici le petit Raoul dans les bras de ces gros chevaliers, enveloppé par sa mère « en un chier drap pourprin[5]. » Dieu! que l'évêque fut heureux de voir l'enfant, et comme il se hâta de le baptiser!

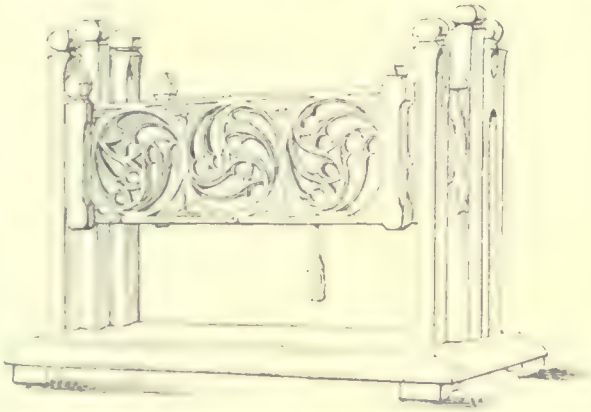

Fig. 5. Un berceau (XVe siècle), d'après le *Glossaire archéologique* de V. Gay, I, p. 118. L'original appartient à M. V. Gay.

La joie, d'ailleurs, est partout. Chevaliers et sergents, tout est en liesse[6]. L'Héritier est né.

Cette heure de la naissance a été, au moyen âge, proclamée bénie

lolé », dit l'auteur de *Parise la Duchesse*, v. 864. En son maluel mult bien envolepée. (*Auberon*, v. 401). Quant les dames l'auront molt bien emmaillotée (*Chevalier au Cygne*, v. 4173). Cf. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, 552. — [1] Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 185. « TOUS LES ENFANTS ONT LES BRAS ENFERMÉS DANS LEUR MAILLOT. » Chez les Romains, les enfants étaient emmaillotés EXACTEMENT DE LA MÊME FAÇON (V. fig. 6). — [2] L'enfant a pris la dame au cors vaillant; — Si l'envoslepe en un chier boquerant (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 4). — [3] Puois lo evolopa en un bel ciselato; — Puersas li vet un ermi pelisso (*Daurel et Beto*, v. 726, 727). — [4] Doon, fils de Gui de Nanteuil, ne sait pas quel est son père. Il a été EXPOSÉ dans une forêt et nourri par un forestier qui lui dit un jour : « Ami, allez chercher la mère qui vous a porté et le père qui vous a engendré. Je vous donnerai le drap qui vous enveloppait quand vous avez été trouvé nouveau-né dans la grande forêt. » L'enfant prit le manteau qui était beau et broché d'or : « Ha, dit-il, cher manteau : je ne suis pas né d'une pauvre famille. » Et il le couvrait de baisers. (*Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IX, 1, p. 251. — [5] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 5. — [6] Quant il fu nez, joie en firent molt grant — Cis de la terre, chevalier et serjant. (*Ibid.*, p. 4.)

Fig. 6. Enfant en maillot, d'après une peinture de Pompéi. (Rich, *Dictionn.* 176 [illegible] *Antiquités romaines*, au mot *Fasciae*.)

entre toutes : « L'ore fu benoïte[1], » et c'était un des anniversaires que l'on célébrait avec le plus de joie[2]. Ce jour-là, les rois tenaient cour plénière, tout comme aux grands jours de Pâques et de la Pentecôte. Il y avait de l'*alleluia* dans l'air.

L'enfant, lui, est dans son berceau et, suivant une étrange légende dont l'origine n'a pas encore été suffisamment éclaircie, il entend, durant son sommeil, la « musique », l'incomparable musique que font les astres en gravitant dans le ciel. Oui, ce que les plus illustres savants n'ont pu que soupçonner, ces oreilles à peine ouvertes l'entendent distinctement et en sont ravies. Fable charmante et qui donne à l'innocence en sa fleur plus de droits qu'à la science en son orgueil. Nos pères, au reste, n'étaient pas difficiles et prenaient volontiers les premières grimaces du nouveau-né pour un sourire presque intelligent. Toutes les mères y sont prises encore aujourd'hui, et les pères bien plus encore. L'*Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem* se retrouve en plusieurs de nos romans. Dans *Auberon*, Brunehaut est à peine née « qu'elle fait mainte risée[3] ». Voilà un rire qui n'existe guère; mais que nous connaissons bien.

Sur les yeux et le visage de l'enfant les baisers pleuvent; et on lui chante déjà des berceuses[4]. Pas n'est besoin de parler des prières[5].

Toutes les naissances ne sont point aussi heureuses, et il en est, dans nos chansons de geste, qui sont ennoblies par la douleur. Le

[1] *Parise la Duchesse*, v. 823. C'est la formule ordinaire. = [2] A ce tanz à costume avoient — Li grant seigneur que il fesoient. — De celui jour qu'il erent né — Grant feste et grant solempnité (*Cleomadès*, v. 1895). — Ce jor tenoit cort molt joieuse — Li rois à Borde sa cité. — Jorz fu de sa nativité : — Por ce la tint grant et plenière (*Roman de la Charette*, v. 6254). Ces deux textes sont donnés par Schultz, *Das höfische Leben zur zeit der Minnesinger*. = [3] *Auberon*, v. 410, etc., etc. = [4] Adoncques commença — A dire une chançon que mainte fois chanta — Dame Aye d'Avignon, quant l'enffant alleta. — La chançon fu moult douce. (*Tristan de Nanteuil*, Notice de P. Meyer, *Jahrbuch fur romanische und englische Literatur*, IX, 1. p. 16.) Et en aprot elalh ditz un bel so, — Bauzan los uelhs e tota la faiso (*Daurel et Beton*, v. 728-729.) = [5] Et prega Dieu que

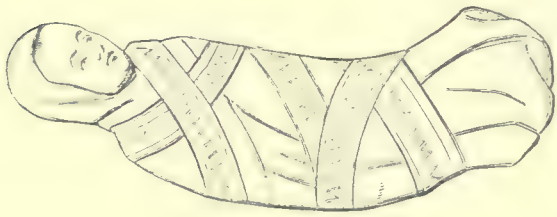

Fig. 7. Enfant au maillot d'après une figure de l'église de Berulles (Aube).

plus pur, le meilleur de nos chevaliers, Roland naît en un bois, près d'Imola, où sa mère est sur le point de mourir de misère et de faim. Cette mère est cependant la propre sœur de Charlemagne, mais qui s'est prise secrètement d'amour pour le sénéchal Milon et a reculé, jusqu'en Italie, devant l'indignation et la colère du grand empereur. Représentez-vous cette forêt pleine de brigands et de fauves, cette naissance au grand air, ce pauvre chevalier qui perd la tête et ce nouveau-né déjà très fort, qui ne veut pas, le gaillard, se laisser emmailloter comme un autre[1]. L'histoire de la duchesse Parise est plus touchante encore. Elle n'est point coupable, cette charmante Parise, et c'est un des plus parfaits modèles que nos poètes aient jamais pu proposer à l'admiration des femmes de leur temps. Fille du duc Garnier de Nanteuil, femme du duc Raymond de Saint-Gilles, elle est un jour très injustement accusée d'avoir empoisonné le frère de son mari. On la condamne à mort; mais, comme elle se déclare enceinte, on se contente de l'exiler. Un vieux baron, du nom de Clarembaut, et qui représente ici le dévouement féodal dans ce qu'il a de plus héroïque, lui donne dix de ses fils pour l'accompagner et pour la défendre... pendant quinze ans. La pauvrette se traîne jusqu'en Hongrie (il y a loin), et met au monde, dans le plus profond d'un bois, un enfant qui *desur l'espaule destre ot une crois roiel*. Les dix chevaliers lui font une sorte de chambre de feuillage près d'un ruisseau; elle s'y cache, et baigne son fils dans l'eau froide. « N'ot autre baing chaufé », dit naïvement le poète qui adresse directement la parole au nouveau-né : « Tu es bien beau, petit enfant; que Dieu te donne santé. Ah! tu « peux bien dire que tu es né en pauvre lieu; mais un jour, n'est-il « pas vrai? tu occiras les persécuteurs de ta mère, les Bérenger et « les Hardré, les Samson et les Alori. » Et en réalité, l'enfant les jeta un jour dans le feu et fit écarteler ses autres ennemis[2]. Voilà toute l'époque féodale en quelques vers. De hauts sentiments, des mœurs brutales.

Que l'enfant soit né dans la joie ou dans les larmes, la première

longa vida l'do. (*ibid.*, 750), etc., etc. — [1] *Charlemagne* de Venise, analyse de M. F. Guessard. (*Bibliothèque de l'École des chartes*, XVIII, p. 402). — [2] *Parise la Duchesse*, vers 822-850. Il serait aisé de multiplier les exemples de ces naissances malheureuses. C'est ainsi que les deux jumeaux d'Aiol et de Mirabel naissent misérablement dans la prison où l'on a jeté leur mère : « Onques nen ot aie de nule feme adable, — Ne mais que de Jesu le pere esperita-

pensée de sa mère est pour le baptême. On ne connaît pas alors ces vains atermoiements dont s'accommode aujourd'hui notre foi imparfaite et molle. Vite, vite, aux fonts!

II

Un poète charmant de ce temps-ci, parlant de cette rapidité toute chrétienne avec laquelle on doit courir au baptême, a écrit cette

Fig. 8. Fonts de Lesquelles-Saint-Germain (Aisne), XIe siècle. (V. l'abbé Corblet *Histoire du sacrement de Baptême*, II, p. 121.)

strophe qui n'est pas selon le goût, mais selon l'esprit du moyen âge : « L'Ange gardien, rempli de zèle, — Serait, je pense, disposé — A prendre l'enfant sur son aile — Pour qu'il fût plus tôt baptisé. » Dans nos vieilles provinces de l'Ouest, les parents eux-mêmes se refusaient naguères à embrasser les nouveau-nés avant que le Sacrement leur eût fait des âmes nouvelles[1].

ble — Et son signor Aiol le fil Elie à l' sage. — Ainc n'i ot alumé cierge ne candelabre, » etc. (*Aiol*, v. 9076 et suiv.) C'est encore ainsi que le fils de Gui de Nanteuil et de la belle Honorée, le pauvre Doon est dès sa naissance exposé dans une forêt où il est trouvé par un *forestier* qui l'élève. (*Tristan de Nanteuil*. Notice de P. Meyer, l.l., p. 9.) Etc., etc. = [1] Le

Ce jour du baptême avait, dans l'esprit de nos pères, une importance à laquelle on ne saurait rien comparer. Quand Parise reconnaît son fils Huguet qui lui a été volé le jour de sa naissance, c'est au nom de son baptême qu'elle lui jette, haletante, ces questions d'où toute sa vie va dépendre : « En quelle terre es-tu né? « Quel est ton père?[1] » Lorsque dans l'horrible mêlée d'Aliscans Guillaume et son neveu Vivien, qui ne se reconnaissent pas, sont sur le point d'en venir aux mains, c'est en évoquant le souvenir du

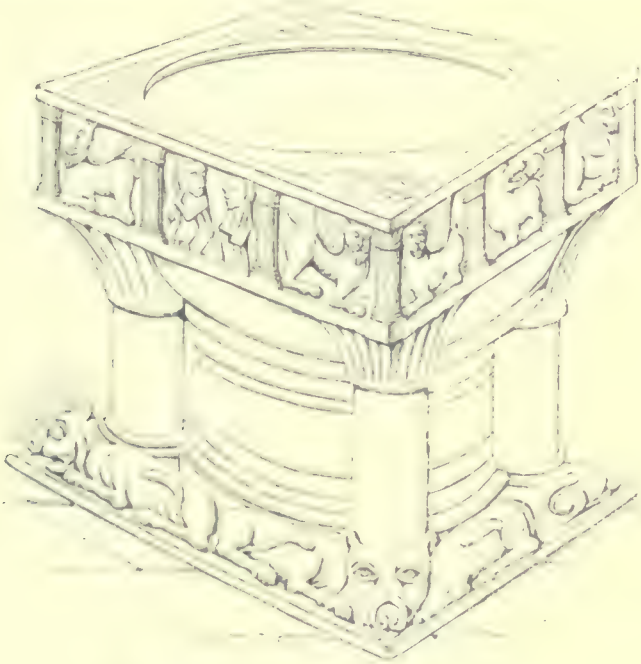

Fig. 9. Fonts de Vermant (Aisne), XIe siècle. (V. l'abbé Corbet, *Histoire du sacrement de Baptême*, II, p. 125.)

saint baptême que Vivien supplie son adversaire inconnu de lui révéler enfin son nom : « Je vous conjure, par la chrétienté, par « le baptême et par le chrême que vous avez reçu, dites, dites-« moi qui vous êtes. » Le vieux baron lui répond, vaincu par ce souvenir : « Je m'appelle Guillaume. » Et ils tombent en larmes dans les bras l'un de l'autre[2].

baptême devait avoir lieu avant que l'enfant eût pris la moindre nourriture : « *Ains qu'il ait en son cors nulle viande entrée*, — Commandés qu'ele soit baptizie et levee. » *Chevalier au Cygne*, v. 4174-4175.) = [1] *Parise la Duchesse*, v. 1448-1450, Cf. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 77, v. 2, et *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 24, § 50. = [2] *Covenans Vivien*,

Les rites essentiels du baptême n'ont pas été notablement modifiés depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours. Ils mériteraient d'être mieux connus, et abondent en beautés originales et profondes, comme notre liturgie en offre tant. Mais nous n'aimons pas assez nos origines pour souhaiter de les connaître davantage.

Dès l'époque qui a suivi directement les persécutions, le baptême par infusion avait été combiné avec le baptême par immersion[1]. Mais, sans entrer ici en de plus amples détails, nous nous contenterons d'observer que, durant tout le cours du moyen âge en Occident, le baptême par immersion ne cessa point d'être pratiqué. « Les bas-reliefs, les peintures des manuscrits, les vitraux sont unanimes à nous montrer les catéchumènes ainsi baptisés[2]. » Le témoignage de nos chansons n'est ni moins clair, ni moins éloquent, et il n'y est jamais question d'un autre baptême. En deux mots, on trempe alors dans une cuve[3] le converti ou le nouveau-né. Cette cuve[4] est quelquefois une sorte d'auge barlongue ; mais c'est le plus souvent un cylindre engagé entre quatre colonnes. Il y en a à Vermant et à Montdidier qui donneront l'idée de toutes les autres. Il faut, de toute nécessité, se les placer devant les yeux pour bien comprendre cent passages de nos vieux poèmes. Sans l'image rien de clair[5].

Donc, l'enfant est conduit à l'église voisine, et toute paroisse, en effet, possède alors des fonts. Rien ne saurait être plus charmant, ni plus joyeux que le cortège qui l'accompagne. « Les dames vont devant, toutes rieuses ; » les chevaliers, « vêtus à la nouvelle guise, »

v. 1814 et suiv. C'est au nom du Baptême que le seigneur demande solennellement conseil à ses pairs : « Or vos pri sor la foi que plevie m'avés... — *Et par le saint batesme...* — Que vos me conseilliés. » (*Renaus de Montauban*, p. 154, v. 37 ; p. 155, v. 1.) Baptiser quelqu'un c'était, suivant l'énergique expression de *Jourdain de Blaivies*, lui mettre *el chief sainte crestienté* (v. 181). On s'en souvenait toujours, et c'était le plus fort de tous les liens. = [1] Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, au mot *Baptême*. = [2] Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 533, 536, 537. = [3] « Comme il ne s'agissait plus de baptiser des païens convertis, mais des enfants nouveau-nés, ces fonts, sont d'une petite dimension et ne diffèrent de ceux que l'on fait aujourd'hui que par leur forme. Il n'est pas besoin d'une cuve bien grande pour immerger un nouveau-né. » (Viollet-Le-Duc.) = [4] Certaines de ces cuves venaient peut-être d'Orient (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7585, 7586). = [5] M. l'abbé Corblet (*Histoire. du Sacrement de Baptême*, II, p. 100) ramène à cinq types différents tous les fonts du xe au xiiie siècle : 1° Fonts tabulaires à réservoir rectangle ; 2° Fonts en forme de cuves, le plus souvent ronds, quelque-

marchent derrière elles, deux par deux; puis, paraît l'enfant dans les bras d'une matrone ou d'une jeune fille, splendidement enveloppé en des draps d'or et de soie sarrasine[1]. Les rites baptismaux commencent. L'enfant est porté jusqu'au seuil du temple, où le cortège fait halte. Le prêtre l'interroge : « Que viens-tu demander à l'Église de Dieu? » Il lui souffle trois fois au visage, lui marque le front et la poitrine avec le signe de la croix, lui impose les mains, lui met le sel aux lèvres et prononce les grands exorcismes solennels. La porte, alors, s'ouvre devant cet innocent, qui vient de mettre en fuite le Démon vaincu. Ce n'est là toutefois que le prologue du Drame liturgique, et voici que le drame lui-même va s'ouvrir : « Ouvre « tes oreilles, » dit le prêtre en touchant les oreilles du nouveau-né. « Renonces-tu à Sa- « tan? — Oui, oui, » répond fortement le parrain. A ce futur athlète de Dieu, à ce futur chevalier on fait une onction entre les deux épaules comme pour le préparer à la grande lutte. Puis, le célébrant quitte la couleur violette qui exprime la pénitence et la nuit pour revêtir enfin l'étole blanche qui signifie la pureté, la joie, la lumière et la béatitude. : « Crois-tu en Dieu, « en Jésus-Christ, en l'Église? — Oui. — Veux-tu être baptisé? — « Oui. » C'est en ce moment qu'on plonge trois fois l'enfant dans la cuve, et l'Église adresse à ce sujet les plus tendres, les plus pressantes recommandations à ses ministres : « Prenez bien garde, en les plongeant ainsi, de faire le moindre mal à ces tout petits[2]. »

Fig. 10. [illegible]

fois ovales ; 3° Fonts monopédiculés ; 4° Fonts pédiculés composés avec quatre colonnes à chapiteaux qui supportent les angles de la table ; 5° Fonts à cariatides. Le savant archéologue donne (II, p. 101) un exemple curieux de cette dernière forme (fonts de Dinan), et nous offre plus loin (II, pp. 115-159) trente-huit autres modèles de cuves baptismales. Nous lui empruntons les figures 8-10 et à Viollet-le-Duc la figure 11. = [1] *Brun de la Montaigne*, v. 1389 et suiv. = [2] « Advertens ne lædatur, immergit. » (*Rituale Romanum.*) L'enfant était exposé à boire

Il ne reste plus qu'à administrer au nouveau chrétien les rites complémentaires du baptême : on l'oint sur la tête avec le chrême ; on le revêt d'une robe blanche ; on lui place entre les mains le cierge brillant qui est l'image de la gloire et de la splendeur éternelles : « Maintenant, va en paix, et que Dieu soit avec toi. »

Encore un coup, combien peu de chrétiens connaissent aujourd'hui la profonde beauté de ces incomparables rites ! C'est lettre morte.

Nos pères des XIe et XIIe siècles avaient ce sens qui nous manque. Au demeurant, tout se passait de leur temps comme du nôtre, à peu d'exceptions près[1]. L'enfant était plongé tout nu dans la cuve baptismale, d'où le dicton : « Nu comme un enfant qu'on baptise[2] ; » mais il est aisé de comprendre que l'on ait de bonne heure adouci la rudesse de cet antique usage et, dans le roman de *Brun de la Montaigne*, qui est une œuvre de la décadence, on parle déjà des vêtements « fort mouillés » que portait le petit Brun en sortant de l'eau sacramentelle[3]. Par respect on n'effaçait pas, on n'osait point effacer le saint chrême sur le front du nouveau baptisé et l'on avait inventé à cet effet une sorte de bonnet spécial que l'on appelait en Allemagne « le chapeau du chrême, » *Kresmenhuot*, et en France le « chrémeau[4] ». Quant à la robe blanche des anciens catéchumènes, elle est toujours en usage parmi nous, et il est des familles où les petites filles font leur première communion avec la robe de leur baptême plus ou moins agrandie et transformée.

Les parrains et marraines de notre futur chevalier méritent une plus longue attention. On en avait quelquefois plusieurs, et la *Chanson de Roland* nous parle en termes fort clairs de ces Françaises de haut lignage que l'on donna pour marraines à la reine Braminonde, lorsqu'on conduisit cette belle captive au baptistère d'Aix[5]. Quand le géant Fierabras reçut le baptême, « les parrains ne lui manquèrent pas, » dit le trouvère inconnu qui lui a consacré ce poème étrange, qu'on chantait au Landit[6]. Il arriva même que ce fut un luxe

l'eau des fonts : « Ainsi tost que Bruns fut dedens l'iave plungiés, — S'il en but [tant ne quant], ne vous en merveiliés. » *Brun de la Montaigne*, v. 1460, 1461. = [1] « Quant li enfes ot pris baptesme — Et seil et oile et ewe et cresme » : tout est à peu près compris dans ces deux vers de *Robert le Diable* cités par Schultz (I, 114). = [2] Schultz, I, 113. = [3] *Brun de la Montaigne*, v. 1465. = [4] Sur le *chrémeau* voy. un texte de 1429, cité par Viollet-Le-Duc, en son *Dictionnaire du Mobilier*, III, 117. = [5] *Chanson de Roland*, v. 3982. Cf. la note de Génin, en son édition, pp. 460-461. = [6] *Fierabras*, v. 1842 : « En l'iauge le plon-

comme un autre, et l'on alla en Allemagne jusqu'à douze parrains et marraines[1]. L'Église dut mettre le holà et s'opposer à une mode qui était vraiment trop peu conforme à l'esprit d'un aussi bel établissement. Elle prétend en effet nous donner près des fonts un second père, une mère nouvelle : douze, c'est trop. Mais la réforme ne se fit pas tout d'un coup, et il y eut, dans la discipline elle-même, des va-

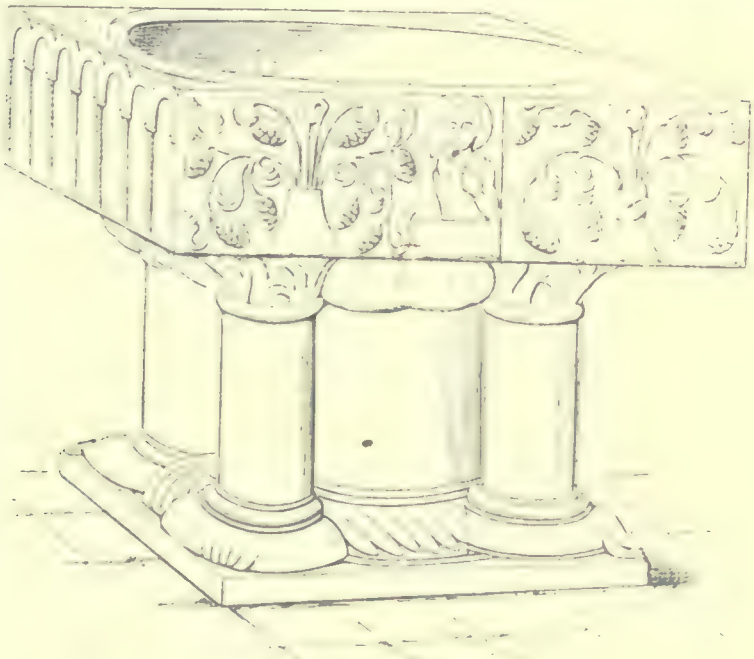

Fig. 11. Fonts de l'église de Saint-Pierre, à Montdidier. [illegible]
V. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, V, 556.

riations qu'il est aisé de comprendre[2]. La société chrétienne parut hésiter, durant une certaine époque de son histoire, entre le principe de l'unité qui semblait si hautement justifié par la raison, et le symbolisme peut-être excessif du dogme de la Trinité. On oscilla entre *trois* et *un*. La plupart des Conciles du XIIIe et du XIVe siècle[3] admettent « deux parrains et une marraine pour un garçon ; deux marraines et un parrain pour une fille. » Ce nombre ternaire devint même tout à fait général au XVe siècle et fut à la mode jusqu'au

gièrent ; *parrins i ot assés* » ; *Gaufrey*, v. 9162 ; *Brun de la Montaigne*, v. 1185 : *Car il avra parrains et marraines assés* ; *Godefroi de Bouillon*, v. 581, etc. — [1] Schultz, I, p. 114. — [2] V. Du Cange, aux mots *Patrinus* et *Compatrinatus*. — [3] Conciles de Salisbury (1217) ; Trèves (1227) ; Compiègne (1229) ; Worcester (1240) ; Cologne (1281) ; Exeter (1287), etc.

concile de Trente[1]. Comment s'y prenaient ces trois personnes pour *tenir* à la fois le petit enfant sur les fonts? Rien de plus simple. L'un le tenait par le milieu du corps, et les deux autres par les pieds : vous voyez d'ici le tableau. Malgré tout, la pensée, l'antique, la vraie pensée de l'Église, très nettement exprimée à Metz en 888[2], le fut de nouveau à Nîmes en 1284, à Bénévent en 1331, dans ce Statut solennel de l'église de Bourges en 1368 : « Qu'il n'y ait qu'un seul parrain[3]; dans les statuts de Tréguier en 1457, et dans la prescription décisive du concile de Trente. Avec sa sagesse habituelle, cette Assemblée œcuménique décida que le baptisé n'aurait désormais qu'un seul parrain, homme ou femme, ou tout au plus *unum* et *unam*. Cette dernière disposition est incontestablement la meilleure, et l'enfant a besoin, en effet, de la tendresse délicate d'une marraine autant que de la protection virile d'un par-

Fig. 12 Un baptême, par Giotto (XIVe siècle).

[1] Ce nombre fut dépassé malgré les prescriptions des Conciles. C'est ainsi que Philippe-Auguste eut trois parrains et trois marraines et que Jeanne d'Arc, une simple paysanne, en eut le même nombre plus de deux siècles après ; c'est ainsi qu'à Lyon, au XIVe siècle, on avait trois, quatre, cinq parrains et autant de marraines (*Livre de raison d'un bourgeois de Lyon au* XIVe *siècle*, publié par G. Guigues, 1882, p. 8 ;) c'est ainsi qu'en Allemagne, comme nous l'avons dit plus haut, on multipliait encore ce nombre de parrains afin d'assurer au petit baptisé plus de protecteurs.... et plus de cadeaux. = [2] « De même qu'il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Baptême, il ne doit y avoir qu'une seule personne qui lève l'enfant des fonts et soit son père spirituel ou sa mère spirituelle. » Les quelques lignes qui précèdent, avec les notes qui les accompagnent, sont le résumé littéral d'un excellent article de M. l'abbé Corblet dans la *Revue de l'Art chrétien* (juillet-avril 1881, pp. 57-40) qu'il a reproduit dans son *Histoire du Sacrement de baptême* (II, pp. 203 et suiv.). = [3] V. en-

rain[1]. Dans un grand nombre de nos chansons, c'est l'unité qui triomphe. Raoul de Cambrai[2] n'a qu'un parrain qui est l'évêque de Beauvais; le seul parrain d'Amis et d'Amiles, de ces deux inséparables, n'est rien moins que l'*apostoile* de Rome, le pape Isoré[3]; c'est l'excellent Renier, fils de Gontelme, qui « lève hors de l'eau » le petit Jourdain de Blaives, fils de Girart, et personne ne remplit avec lui cette auguste fonction[4]. Remarquez l'expression : « Lever de l'eau, lever des fonts. » Elle est significative autant qu'imagée. Dès une très haute antiquité, les parrains sont appelés, en latin, des *levantes*[5]. C'étaient eux en effet qui tiraient des fonts le baptisé, et le soulevaient doucement entre leurs bras presque paternels; c'étaient eux qui présentaient l'enfant au prêtre, afin qu'il lui fît l'onction crucifère sur le haut de la tête[6]. Ce mot « lever » a vraiment eu une belle fortune: il est devenu le synonyme de « baptiser. »

Malgré certains textes d'origine allemande, il est certain que, dans notre France, c'étaient les parrains qui, le plus souvent, imposaient un nom à l'enfant qu'ils *levaient*. Les textes de nos chansons nous attestent qu'il appartenait au parrain de choisir le nom de son filleul, et que ce nom était généralement le sien[7]. Garin le Loherain reçoit un soir l'hospitalité chez Guillaume de Monclin, et il se trouve que, cette nuit-là même, la femme de Guillaume est délivrée d'un beau fils. Or, c'est Garin qui « le tient à baptême, » et le Lorrain ne manque pas de donner au nouveau-né le nom de Garin[8]. Mais il y eut sans doute, en ce temps-là comme au nôtre, des accommodements avec les parrains, et ils se départirent quelque peu de la

core Du Cange, aux mots *patrinus* et *compatrinatus*. = [1] Cf. l'abbé Corblet, l. I, II, p. 205. = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 3. = [3] *Amis et Amiles*, vers 24 et 2457. = [4] *Jourdains de Blaivies*, v. 24. = [5] V. les textes accumulés par Du Cange au mot *Levare*. = [6] Le Rituel Romain, encore aujourd'hui, nous offre cette indication précise et qui se rapporte au baptême par immersion : « Après les mots sacramentels *Ego te baptizo*, le parrain ou la marraine, ou tous les deux ensemble, reçoivent l'enfant de la main du prêtre et le lèvent hors des fonts. » Avec le baptême par infusion on ne pourrait pas se servir correctement des mêmes termes, il convient de dire que l'on « tient quelqu'un sur les fonts. » (Voir notre figure 12). = [7] « Li Rois *li a mis son nom*, l'ges l'ont apellé. » (*Parise la Duchesse*, v. 901.) Cette règle ne semble pas s'appliquer au Pape, aux Évêques, aux personnes ecclésiastiques. Voy. un texte fort intéressant dans le *Chevalier du Cygne*, v. 1149 et suiv. Elias est baptisé par l'abbé Gautier, QUI EST SON PARRAIN avec le duc de Montbas « et une rice dame qui a nom Salomas. » L'enfant demande lui-même à l'abbé (car il est en âge d'être armé chevalier): « Se crestien me fais, sais quel nom me metras? » Et l'abbé lui répond: « T'aras non Elyas. » = [8] « Li Loherens vint de nuit à Monclin. — Li quens Guillaumes moult bon ostel li fist. — La nuit, delivre la dame d'un bel fil. — Li Loherens à batesme le tint, — Et par chierté li mist à nom Garin. » (*Garins li Loherains*,

rigueur de leur droit[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que les parrains étaient, comme de nos jours, moralement obligés à offrir de beaux présents à leurs filleuls. A ce nouveau-né dont nous venons de parler, Garin cède un des marchés de la ville de Metz qui ne doit pas lui rapporter moins de cent livres parisis par an[2]. Le pape Isoré donne à Amis et à Amile « de l'or, de l'argent, de la soie[3]. » Il est des parrains qui vont plus loin et promettent à leur filleul une ville, un comté, ou même (c'est presque trop beau) toute leur succession féodale[4]. Les marraines, plus modestes, se contentent de lui préparer un trousseau plus ou moins riche : manteaux d'écarlate, pelisses et chausses[5]. Ce sont bien là cadeaux de femmes.

Cependant le cortège du nouveau baptisé est sorti de l'église, et il est visible que tous ceux qui le composent sont plus joyeux et plus bruyants. Dans le logis, la mère compte les minutes[6], et frémit de joie quand elle entend le bruit des pas sur le chemin, les voix claires des femmes, le tapage des cavaliers. Puis, le petit escalier tournant s'emplit de cris, et les dames font leur entrée dans la chambre de l'accouchée qui ne les voit pas et n'a de regard que pour l'enfant. « Où est-il? montrez-le-moi. » *Et quant elle le vit, elle ot joie si grant* que tout son cœur *en aloit sautelant*[7]. Puis : « Quel nom lui a-t-on donné? Oh! qu'il est joli[8]! N'a-t-il pas eu

t. II, pp. 211-212.) Cf. *Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 84 : Et Garinés ait le cri escouté. — Un chevalier en prant à apeler. — Ces pairins iert, Gairins fut apelez; *Gaufrey*, v. 9167; *Parise la Duchesse*, v. 901, 902; *Aiol*, v. 57, 58. = [1] Dans le roman provençal de *Daurel et Beton*, Beuves consent à être le parrain du fils du jongleur Daurel, mais au lieu de l'appeler « Beuves » comme lui, il l'appelle « Daurelet » du nom de son père. = [2] En filolage li laissa et guerpi — Un des marchiés de Mez, ce m'est avis, — Qui vaut cent livres de deniers parisis. (*Garins li Loherains*, II, p. 212). = [3] Et lor parrins, qui ot non Yzorez, — Fu apostoiles de Romme la cité. — Ses parrinnaiges fist forment à loer. — Or et argent lor donna à plenté, — Tyres et pailes des meillors d'outremer. (*Amis et Amiles*, v. 24-28. Cf. 1611). = [4] Le duc de Montbas, parrain d'Elias « *li promet ireté*, — Se il vit plus de lui, de trestout son regné (*Le Chevalier au Cygne*, v. 1167, 1168). Dans *Gaufrey*, le bon duc Salomon de Bretagne fut présent à l'un de ses filleuls de « Saint Malo en Bretaigne. » Ajoutons que le dévouement du parrain à son filleul devait être ABSOLU. L'admirable dévouement de Renier qui consent à voir tuer son propre enfant pour sauver la vie de Jourdain de Blaives ne s'explique pas seulement par le dévouement féodal, mais aussi par ce fait, que « Jourdain est le filleul de Renier ». (*Jourdains de Blaivies*, v. 231, 232, etc.). = [5] Et sa bone marine cele li a doné — Un mantel d'escarlate et d'ermine fouré — Et un peliçon rice, bien fait et bien ouvré — Et braies et cemise et un braiiet doré ; — Saullers et rices cauces, tout li a apresté, etc. (*Le Chevalier du Cygne*, v. 1163 et suiv). = [6] Quant il fu baptiziés, puis l'ont fait raporter. — La mère l'a recheu, *moult le pot desirrer* (*Godefroi de Bouillon*) v. 584, 585. = [7] *Brun de la Montaigne*, v. 1495 et ss. = [8] Plus bele riens de fame ne fu né (*Jourdais de Blaivies*, v. 932). Etc.

« froid dans les fonts? » Ce ne sont que baisers et babillage charmants. « Que Dieu soit béni ! » dit enfin la mère. Et tout rentre dans le repos.

Le plus charmant récit de baptême que nous offrent nos vieux poèmes est peut-être celui que nous trouvons dans *Macaire*. La jeune mère n'est rien moins que la reine de France; le nouveau-né n'est rien moins que le propre fils de Charlemagne, le futur héritier de l'immense empire. Mais ne vous attendez à rien de joyeux, ni de solennel. C'est sur la terre de l'exil, c'est chez un petit bourgeois de Hongrie que la pauvre Blanchefleur, — fille de roi, femme de roi, mère de roi, — met au monde ce cher premier enfant si impatiemment attendu et qu'elle arrose de ses larmes. L'Impératrice a été accusée d'un crime abominable; toute la race des traîtres, toute la maison de Mayence s'est liguée contre cette innocence : l'Empereur a cru les accusateurs, et a condamné l'accusée. Si l'on a fait grâce de la mort à la victime d'un aussi perfide complot, c'est à cause de l'enfant qu'elle porte en son sein : mais elle a dû s'éloigner sans retard et quitter la France. Cependant la haine des traîtres n'était pas encore désarmée, et le bon chevalier Aubri, qui avait été chargé d'accompagner la Reine, a été un jour attaqué à l'improviste et mis lâchement à mort. La femme de Charlemagne est demeurée seule, sans défense, au milieu d'un bois où elle serait morte de faim et de douleur sans l'assistance inespérée d'un homme de rien, d'un bûcheron, d'un vilain qui a vraiment le cœur d'un chevalier. Ce libérateur, un des très rares roturiers que nos poètes aient mis en gloire, c'est Varocher. Il a tout quitté, pays, maison, famille, pour servir de guide et de protecteur à cette femme, à cette reine malheureuse. Il a traversé avec elle la France, la Provence, la Lombardie, Venise, la mer : et le voilà, tenez, le voilà qui fait bonne garde en ce moment à la porte de Blanchefleur, tandis qu'elle serre son fils entre ses bras et le contemple longuement. Or, rien n'est plus étrange que la physionomie de ce fidèle gardien, que la Reine essaye de faire passer pour son mari. Il est grand, fort, carré, membru, avec une grosse tête toute ébouriffée. De plus (détail caractéristique) il brandit sans cesse en sa main un énorme bâton noueux, une sorte de massue rustique qu'il ne veut lâcher ni le jour, ni la nuit. Bref, l'homme le plus étrange

qu'on puisse voir. Le poète du XIIIe siècle a bien dessiné cette figure originale, cette sorte de Quasimodo au grand cœur et qui n'a de vilain que la naissance. Sous la garde de ce rude champion, la Reine reste huit jours au lit, « comme c'est la coutume dans les villes [1]; » puis on pense au baptême, et l'hôte de l'accouchée, le bon Primerain vient chercher le nouveau-né pour le porter au moutier voisin. Varocher est là, avec son bâton, qui ne quitte pas son petit protégé et ferme gravement la marche. Passe le roi de Hongrie : « Quel est ce « bel enfant, » dit-il. Primerain lui raconte en bons termes l'aventure de la dame inconnue qui vient d'accoucher en son hôtel et, pendant ce récit, tous les barons éclatent de rire à la vue de Varocher, qui ne se déconcerte pas. On soulève un peu le manteau de l'enfant, afin de le mieux voir : « Eh quoi ! s'écrie le Roi, il a une croix blanche « sur l'épaule droite [2] ! Dieu permet qu'on reconnaisse à ce signe les « enfants de race princière. C'est un fils de roi que nous avons « sous le yeux. » Et il ajoute : « Je veux être à son baptême. » Là-dessus, il fait venir l'Abbé : « Baptisez cet enfant comme si c'était l'hé- « ritier d'un empereur. » Le Roi descend de cheval, ses chevaliers en font autant, et voilà un magnifique cortège qui entre dans la basilique égayée. L'Abbé prépare l'huile sainte pour la première onction ; puis : « Comment le voulez-vous nommer ? » dit-il au Roi. « Il « s'appellera comme moi, Louis. » Le baptême s'achève sous les yeux de Varocher, qui est radieux, mais qui l'est encore davantage quand on lui donne une grosse bourse pleine de deniers. Le poète ajoute naïvement que la jeune mère fut encore mieux soignée par ses hôtes, quand ils surent qu'elle avait plus d'argent à dépenser. A quelque temps de là, elle révélait au Roi sa véritable origine et lui apprenait qu'il avait été, sans le savoir, le parrain d'un fils de Charlemagne. Nous n'avons pas à reconter ici le reste de l'histoire, et nos lecteurs savent où la trouver [3]. Mais, on nous permettra, au sujet de Varocher, de signaler ici un usage profondément chrétien. Les riches et les grands choisissaient parfois les parrains de leurs enfants parmi

[1] Dans *Jourdain de Blaivies* il est question de 19 ou 20 jours, et la nouvelle accouchée ne se lève que pour les relevailles : « Dis et nuef jours ou vint trestouz passez — Voldrai jesir et puis à messe aler — Selon l'uzaige de la crestienté — Que li miens cors n'en soit point encombrez. (v. 2356-2359). Et plus loin : « Dis et nuef jours, voire vint touz entiers — Tant jut la damme, etc. » (V. 2371-2372.) = [2] Sur ce signe miraculeux qui atteste toujours une origine royale, voy. *Parise la Duchesse*, v. 825, etc. = [3] *Macaire*, p. 112-131. Cf., dans cette

les pauvres et les mendiants, « afin de se rappeler que les pauvres étaient vraiment leurs frères. » Cette coutume fleurissait encore aux derniers siècles. C'est ainsi que Buffon eut pour parrain « le plus pauvre homme de Montbard » et pour marraine une mendiante[1]. Il en avait été de même, avant lui, de Montaigne[2] et de Montesquieu[3]. De tels filleuls ont fait honneur aux haillons de leurs parrains.

Il n'y avait guère de baptême sans un grand repas comme de nos jours; mais nous n'avons que peu de détails sur ce banquet plus ou moins solennel, et il n'avait rien, je pense, qui le distinguât de tous les autres.

L'enfant, cependant, dort en son berceau, et nos poètes n'ont pas eu l'imagination assez chrétienne pour placer des Anges près de ce sommeil. Hélas! hélas! l'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour les mensonges. Les romans de la Table-Ronde eurent cette influence néfaste d'acclimater parmi nous les fables celtiques et de nous déshabituer des Anges pour nous accoutumer aux Fées. Nous avons montré ailleurs qu'un grand nombre de nos chansons de geste ont été envahies par ces dangereuses et inutiles fictions. Il en est même qui peuvent passer pour de vrais contes de fées et où l'on trouve jusqu'à la terminologie que Perrault a vulgarisée parmi nous. Tel est ce singulier roman d'*Auberon* où nous assistons au mariage, bien inattendu, de Jules César avec la fée Morgue. Deux enfants, deux jumeaux naissent de cette étrange union : c'est le nain Auberon et, qui le croirait? saint Georges. Le jour même de leur naissance, trois Fées descendent près des berceaux où dorment ces innocents, les prennent dans leurs bras, les caressent, les bercent et sans plus attendre, leur font leurs « dons » ou leurs *souhaits* : « Tu seras roi de « Monmur, dit la première à Auberon. — « Oui, mais tu n'auras « jamais que trois pieds de haut, » s'écrie la seconde qui préfère l'autre enfant et représente ici notre fée Carabosse. — « Sans doute, » reprend la troisième qui, ne pouvant détruire ce souhait fatal, s'efforce au moins d'en atténuer la rigueur; « mais, à l'exception de Celui qui viendra bientôt sauver le

édition, l'excellent Sommaire du poème, p. CLVI-CLX. — [1] Nadault de Buffon, *Correspondance inédite de Buffon* (t. I, p. 525). — [2] *Essais*, l. II, c. XII. — [3] Vian, *Histoire de Montesquieu*, p. 15. Ces trois exemples sont cités par l'abbé Corblet (*Histoire du Sacrement de baptême*, II, p. 185.) Nous

« monde, tu seras le plus beau de toute la terre. » Sur ce, elle le baise doucement sur la bouche et le reporte dans le lit de sa mère[1]. La scène ne manque pas de grâce, mais rien ne vaut encore la grâce de la vérité. Le plus curieux, d'ailleurs, c'est que ces fées de nos romans sont le plus souvent de bonnes chrétiennes. L'une d'elles prédit à Georges *qu'en paradis saintifiés sera*[2], et une autre, près du berceau de Garin de Montglane, tient au nouveau-né un langage qui est presque mystique : « Tu nais « bien pauvre, cher petit; mais Jésus n'est-il pas né dans une « étable[3]? » Voilà des fées qui ont certainement été baptisées, et chacune d'elles pourrait dire, comme Auberon : « Notre Seigneur « m'appelle au paradis, là-haut, et mon siège est préparé à sa « droite[4]. » O singuliers mélanges de la vérité et de l'erreur!

Nous ne voudrions pas tomber ici dans cette sensiblerie que l'on a si justement reprochée à Jean-Jacques; mais il nous faut bien constater, non sans quelque regret, que les mères de nos chevaliers ne nourrissaient pas volontiers leurs enfants, et que l'usage des nourrices était dès lors très répandu. L'auteur du *Roman des sept Sages* n'ose pas aller jusqu'à critiquer une mode si peu conforme aux lois de la nature; mais il se plaint en termes énergiques de la légèreté que l'on apportait au choix d'une nourrice. « Jadis on était plus sensé et c'était la coutume que le fils d'un roi était nourri par la femme d'un duc; l'enfant du duc par une comtesse; celui du vavasseur par une bourgeoise, » et ainsi de suite. « Étonnez-vous après cela, s'écrie notre satirique, que la race de nos jours soit en décadence, quand on voit une femme *toute coursal* nourrir le fils *d'un amiral.* » Et ce moraliste ajoute avec une pointe de philosophie : « On se ressent de la nature de celle qui vous nourrit[5]. »

On ne se contentait pas d'une nourrice, et l'on en donnait jusqu'à

n'avons pas trouvé, dans les poèmes du moyen âge, une seule trace de cette coutume. = [1] *Auberon*, v. 1357-1415. Une scène analogue s'est passée plus haut, lors de la naissance de Brunehaut, fille de Judas Maccabeu. Les quatre fées qui dotent l'enfant s'appellent ici Heracle, Melior, Sebille et Marse. Au premier chant du coq, elles deviennent invisibles (*Auberon*, v. 387-458). = [2] *Auberon*, v. 1381. = [3] *Enfances Garin de Montglane*, Bibl. nat., fr. 1460, f° 9 et 10. = [4] *Huon de Bordeaux*, v. 10462. = [5] *Roman des sept Sages*, éd. Keller, 184. Aux textes cités par Schultz (I, 116) joindre les suivants : *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 7 ; *Brun de la Montaigne*, v. 1867 ; 627-629 ; *Gui de Nanteuil*, v. 116, *Jourdain de Blaivies*, v. 577-579, et surtout *Parise la Duchesse*, v. 944 et 959.

trois à l'enfant noble[1]. Une cour. C'est ce métier que choisit la touchante héroïne d'un de nos meilleurs romans, cette Parise dont nous parlons plus haut, quand elle est chassée de son château et qu'on lui vole son enfant : « J'ai perdu le fils que Dieu m'avait « donné et ne désire plus la lumière du ciel. » Elle offre ses services au comte de Cologne : « *Norice serai bone, car je ai lait assez.* » C'est ainsi, dit le poète, qu'on vit une grande dame devenir un jour nourrice[2]. Il eût été presque aussi étonné de la voir, en d'autres temps, allaiter son propre fils.

A côté de toutes ces duchesses et châtelaines qui se déchargent aussi facilement d'un de leurs premiers devoirs, il faut se donner la joie de contempler enfin une vraie mère. C'est cette rude chrétienne dont Godefroi de Bouillon fut le fils, c'est la comtesse Ide. Celle-là ne permet pas que son enfant prenne le lait d'une seule nourrice, et s'écrie qu'une telle nourriture le « dénaturerait[3]. » Le mot est beau, mais l'étonnement, que cause une décision aussi simple, nous prouve trop clairement que nous avons affaire à une véritable exception. Or il arriva, un jour, que le petit Godefroi s'éveilla en jetant de grands cris et que, pour le calmer, une « damoiselle » lui donna le sein. La mère s'en aperçoit : elle devient noire comme cendre, le cœur lui chancelle, elle est forcée de s'asseoir. Mais, vite, elle se relève, bondit comme une lionne, se précipite sur son enfant, l'arrache à la nourrice, l'étend sur une table et lui fait rendre le lait étranger, le lait qu'il vient de prendre. Ce n'était qu'une gorgée, sans doute,

[1] « Il fut jadis à Romme ung chevalier.... qui avoit épousé une dame comtesse.... Advint que, au disiesme an, la dame fut enchainte d'un fils.... Ils firent l'enfant alaiter et nourrir et gouverner par trois femmes qui n'avoient autre charge.... L'une le baigna, l'autre le coucha et l'autre l'allaita. » (*Les Sept Sages*, éd. Gaston Paris, pp. 6, 7.) En réalité il n'y avait là qu'une nourrice et deux servantes. A ce texte on ajoutera les deux suivants. Dans *Aiol*, le roi Gracien fait élever les deux enfants d'Aiol et de Mirabel : « En sa cambre les fait norir et alaitier — Et ont *quatre noriches, femes à chevalier.* » (V. 9568, 9569.) Dans *Jourdain de Blaivies*, Eremboure entre dans la chambre où est le petit Jourdain avec son propre enfant : « Seule en entra en sa chambre voltre. — *Cinc dammes* treuve de molt grant seingnorie, — *Toutes gentiz* et de molt franche orinne — Qui les anfans ambesdouz i norissent » (v. 576-579.) Ces nourrices employaient parfois le biberon : « C'un cornet li l'afaitièrent — C'onques puis ne l'alaitièrent. » (Texte de *Robert le Diable* cité par Viollet-Le-Duc en son *Dictionnaire du Mobilier*, II, 57 et par Schultz, I, p. 115, note 1.) — [2] *Parise la Duchesse*, v. 944. — [3] Yde nourrit ainsi tous ses enfants : « Tos les norri la dame, par le mien esciant, — Ainc nus d'ax n'alaita ne moiller, ne soignant; — Moult en parloient dame et borjois et serjant. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 659.) Un Ange avait recommandé

mais enfin qui n'était pas de sa substance[1]. Une telle mère méritait d'avoir pour fils le plus parfait des chevaliers.

Le jour des relevailles est arrivé. Durant toute sa grossesse la jeune mère s'était efforcée à devenir plus pieuse encore et tout à fait « sainte femme ». Avant ses couches, elle avait reçu le sacrement eucharistique[2]. Elle veut aujourd'hui qu'après la naissance de son enfant l'église ait sa première visite. On l'y conduit, pâle encore. A cette belle cérémonie des relevailles, à ce rite touchant, que nous avons oublié, on donnait alors la même solennité qu'aux noces elles-mêmes. Les chevaliers y allaient en grand apparat, les dames en riches toilettes. On dirait que c'est un nouveau mariage, et l'on se sert même du mot « noces » pour désigner cette fête où tout le monde est joyeux. La messe est chantée au milieu d'une assistance à la fois recueillie et bourdonnante. Puis, on fait la conduite à la « mariée » qui salue le crucifix en partant. C'est une procession interminable : et quels manteaux! quelles robes! quelles coiffures! Toute l'assistance entre au palais, et se presse dans la grande salle pavée. On complimente la mère, on demande à voir le nouveau-né qui est aux bras de sa nourrice[3]. Des voix retentissent, des vielles s'accordent. Ce sont les jongleurs qui commencent le répertoire de leurs plus jolies chansons. Après l'énorme repas, il y aura peut-être, cet après-midi, tournoi et behourd. Quant à la pauvre mère, elle a besoin de repos, et prend la permission de ne se pas réjouir aussi longtemps que les autres. Tant de bruit, tant de joie la pourrait fatiguer. Silence[4]!

à Beatrix, mère d'Yde, d'allaiter elle-même son enfant : « Après *soit de ton pis alaitie* et gardée ; — Car Damledex te mande qu'ele soit honerée — *Que par lait de soignant ne soit desnaturée.* » (*Chevalier du Cygne*, v. 4176 et ss. Cf. *Godefroi de Bouillon*, v. 685-722.) = [1] Le même trait a été attribué à plusieurs autres princesses. = [2] « La contesse ert enchainte, si prist à agrever. — Volontiers vait as glises le servise escoter. — Ne messe ne matine ne lui puet escaper. — Moult devint sainte feme la dame o le vis cler. » (*Godefroi de Bouillon*, v 566.) = [4] « Ses termes ert venus, mel commence à aler. — Son chapelain ot fait la dame tost mander. — *Corpus Domini* prist; si se fist confesser. — Puis travailla la dame desi à l'ajorner. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 574.) = [3] La nourrice est très richement habillée. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 7.) = [4] Les détails qui précèdent sont tirés des cinq textes suivants : 1° Quant la comtesse ot jut desi à son termine, — Apareillier se fist en sa chambre perrine. — En son dos ot vestu un pelichon hermine. — D'une coroie ert chainte, etc.... — Ses mantiax estoit gris, orlés de sebeline — Et estoit par desos envols d'une porprine. — La contesse est plus bele que fée, ne serine... — A l' mostier Nostre Dame qui del' ciel est roïne, — Se fist messe canter et, quant elle define, — El' palais repaira, le crochefis incline. — Là

III

Jusqu'à sept ans le futur chevalier était généralement confié aux femmes, et ses nourrices ne le quittaient pas[1]. Dans la rudesse des temps féodaux, le baron, quelque peu brutal, n'avait ni l'intelligence ni le goût des grâces enfantines, et nos vieux poètes ne semblent guère en faire plus d'estime. Jusqu'au dernier siècle, jusqu'au commencement du nôtre, il nous est resté quelque chose de cette antique sévérité. Au temps de Philippe-Auguste, on se souvenait d'une époque où le jeune noble n'etait pas admis, avant l'âge de sept ans, à l'honneur de s'asseoir à la table de son père et, au moment même où nous écrivons ces lignes, il est encore quelques familles austères où les enfants n'assistent point à la fin du repas. Toute cette éducation était rude, et un sermonnaire du XIIIe siècle en a résumé l'esprit en quatre mots, quand il dit que le corps des enfants doit être

peüst on veoir maint fil de palasine — Et tante noble dame, tante noble meschine. — Moult furent grans *les noches* en la sale perrine.... — Assés i ot Bretons et de gent Picardine, — Et nobles jogleors.... — Grant joie demenerent tant que li jors decline. (*Godefroi de Bouillon*, v. 598 et ss.) — 2° Desi au terme qu'elle dut relever, — Au moustier va por la messe escouter.... — Cant or fut dite, si en sont retornei : — Grans fu la joie sus ou palais litei. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr., 19160.) — 3° Dusc' à son terme jut, puis si est relevée. — Hé Dex ! com ele fu richement achesmée ! — A moult riche compaigne est à l'mostier alée. — *Desor l'autel a mise une porpre fresée.* — Puis s'en revait arière, quant messe fu cantée. — Des barons de la terre i ot grant assemblée. — Riches furent *les noces* en la sale pavée. — Ce samble qu'ele fust de novel mariée (*Le Chevalier du Cygne*, v. 5769 et ss.) — 4° Et quant ce vint au terme qu'el deüst relever.... — « Tant ai geu à terre, duellent m'an li costé.. » — A l'premerein chastel que il orent trové, — Lai se tant la Duchesse messe dire et chanter. — Illuec se fist la dame baigner et reposer (*Parise la Duchesse*, v. 912-919). — 5° Je vous dirai comment et la propre jornée — La dame qui gisoit d'enfant fut relevée. — Elle fu au moustier moult noblement menée. — L'arcevesque Richier a la messe chantée. — En may par un lundi, après la matinée, — Maint chevalier i ot, mainte dame loée, — Et maint riche mantel, mainte dame parée — De cercles de fin or d'euvre bien eslevée. — Et à son relever fu si joie doublée — Qu'il sembloit proprement, par toute la contrée, — Qu'ele fut de l'autor de nouvel esponsée. — Et, quant au chastel fu la dame ramenée, — Il y ot maint cornet, mainte trompe sonnée, — Mainte belle chanson noblement vielée. — Et, ainsi qu'elle fut dedans sa chambre entrée, — Un hiraut s'escria à moult grant alenée, etc. Ce hérant annonce un tournoi pour le lendemain, et ce tournoi met fin aux fêtes des relevailles (*Bun de la Montaigne*, v. 2019-2044.) Sainte Élisabeth de Hongrie, le jour de ses relevailles, offrait, à l'exemple de la Vierge, un cierge et un agneau ; mais nous ne trouvons rien de semblable dans nos poèmes français. = [1] *Dolopathos*, éd. Brunet et de Montaiglon, vers 1174-1187. (Cité par Schultz : Coustume iert anciennement, — S'uns gentishoms un fil eüst — Ou uns rois, ja ne l' remeust — Devant set ans de sa

sévèrement traité : *Dure nutriendi quoad corpus.*[1] A vrai dire, rien n'était plus sage, et il ne pouvait en être autrement pour de jeunes barons qui étaient appelés à mener plus tard une vie de chasseurs et de soldats. Que fussent-ils devenus, si on les avait élevés avec nos délicatesses et mollesses contemporaines, ces solides gaillards qui devaient se battre pendant le plus long temps de leur vie, et se délasser uniquement de tant de batailles en poursuivant le sanglier, dix heures par jour, dans leurs grandes forêts sauvages? Aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver chez nos poètes de ces peintures mièvres de l'enfance, auxquelles nous sommes un peu trop accoutumés[2]. Un de nos épiques, qui a écrit, à la fin du XIIe siècle, sur les confins de la langue d'oc et de la langue

Fig. 13. Le jeu de paume, d'après le ms. du British Museum, Bibl. du Roi, 14 B V (XIIIe siècle), reproduit par Strutt : *The Sports and Pastimes of the people of England*, pl. VIII (2e éd., Londres, 1810).

d'oïl, l'auteur de *Daurel et Beton* s'est cependant attardé dans le portrait d'un tout petit : « A l'âge de trois ans, Betonnet avait un charmant visage, les cheveux blonds, les yeux comme ceux d'un faucon après la mue, la bouche fraîche comme rose en été, la peau blanche comme neige.[3] » Mais il n'est pas longtemps question de cette gentillesse, et nous en avons fini avec le pastel. A quatre ans, Beton vole les gants dorés du bon roi qui le nourrit et les porte espièglement à la reine qui l'embrasse. A cinq ans, il joue aux échecs et aux dés, pérore gentiment et, surtout, monte admirablement à cheval[4]. Oh! le cheval, c'est le grand attrait du petit enfant féodal, et l'amitié entre l'homme et la bête commence alors de très bonne heure. Certes, les petits hommes de ce temps-là ne

norrice. — Por mal le tenist et por vice — Que devant set ans le veïst — A table où ces peres seïst, etc. = [1] Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 482. = [2] Voy. cependant *Doon de Maience*, v. 1330, 1811. = [3] *Daurel et Beton*, vers 1249-1252. = [4] *Ibid.*, vers 1260-1278.

sont pas indifférents aux jeux qui occupent et ravissent nos enfants. Aux XIIe et XIIIe siècles, on connaissait, que dis-je, on pratiquait les billes[1], les échasses[2], les raquettes et le volant[3], « la balle ou pelote,

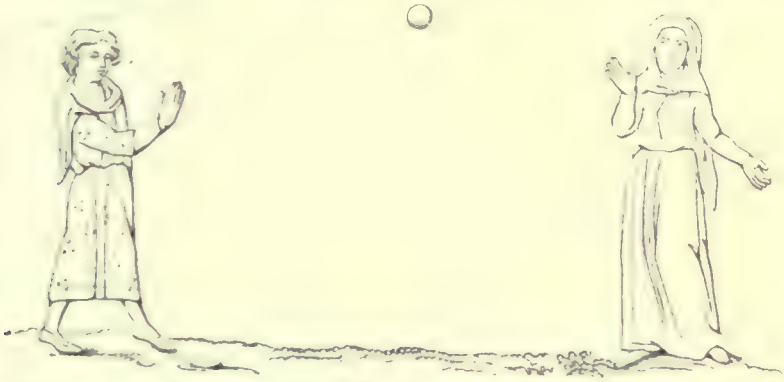

Fig. 14. La balle, d'après le ms. du British Museum, Harleien, 6563 (XIVe siècle), reproduit dans la pl. VII de Strutt.

les boules, le sabot, les bagues et la balançoire. » Les garçons jouaient « à courir, » et à se battre, tout comme aujourd'hui, et ceux qui aimaient déjà les chances du hasard, s'aventuraient dans

Fig. 15. Les raquettes et le volant, d'après un ms du XIVe siècle, qui faisait partie, en 1810, de la Collection particulière de sir Fr. Douce, reproduit dans la pl XXXIII de Strutt

le jeu de « pair ou impair. » On se divertissait à construire de petites maisons comme nos petits Parisiens en bâtissent avec le sable de Trouville ou de Villers[4]. Les joies de Guignol, oui, ces joies elles-mêmes n'étaient pas inconnues de ces siècles primitifs,

[1] A la billette jouent (*Charroi de Nimes*, v. 885) — [2] Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, 478 (fig.) = [3] V. Strutt, *The Sports and Pastimes of the people of England*, éd. W. Howe, 1834, p. 303. Dans le même livre on trouve des figures se rapportant au jeu de balles (p. 96), aux échecs et au trictrac (p. 321). Nous reproduisons les principales, d'après les planches en couleurs de l'édition de 1810. = [4] Le maître des enfants de Gui de Maience les conduit

et les garçons (cet âge est sans pitié) attelaient volontiers des souris aux voitures où se prélassaient les poupées de leurs sœurs[1]. Mais tout cela n'était rien, et il faut également compter pour peu de chose les plaisirs du bain froid[2] et la cueillette des fleurs ou des fraises emmy les bois. Il n'y a vraiment que deux pôles dans la vie joyeuse de l'enfant. A la maison ce sont les *tables*[3], les dés, et surtout les échecs[4], ces éternels échecs que l'on apprend à jouer dès la plus petite enfance, et qui tiendront désormais tant de place dans la vie de notre chevalier. Puis, en plein air, c'est le cheval et toujours le cheval. Dès que ses petites jambes le permettaient, on juchait l'enfant sur une de ces énormes bêtes, sur un de ces gros chevaux entiers qu'affec-

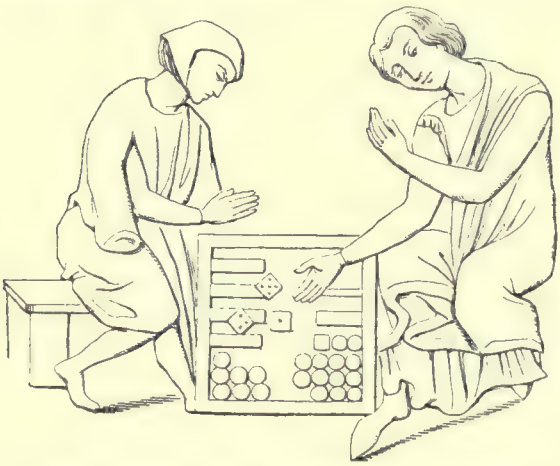

Fig 16. Le jeu de « tables », d'après le ms. du British Museum. Harleien, 1525 (commencement du XIIIe siècle), reproduit par Strutt en tête de l'ouvrage précité.

sur le bord de la mer : De si biaus caïlloutez vos i cuit ja donner — Que vous amerez moult enquenuit à jouer (*Doon de Maience*, v. 318, 319). = [1] Schultz a cité (t. 117-120), à l'appui de chacun de nos dires, toute une série de textes romans ou haut-allemands qui sont irrécusables et que nous croyons inutile de reproduire après lui. Pour les barres et la petite guerre, y ajouter le texte de *Jourdain de Blaivies* (v. 660, 661); pour les danses et la lutte, celui du *Roman de la Charette* (v. 1642 et suiv.). « Les jeux d'enfants, pendant le moyen âge, étaient ce que sont ceux de notre temps : la poupée pour les filles, les petites armes pour les garçons, les chevaux de bois faisaient le fond de ces divertissements de l'enfance. Le manuscrit d'Herrade de Landsberg (XIIe siècle) nous montre deux très jeunes gens qui jouent aux marionnettes. Les petits moulins tournant au vent, les animaux de terre cuite pouvant servir de sifflet, tels étaient les jeux de la première enfance; puis venaient les exercices, l'escarpolette, les échasses, les billes, la pelote; puis, plus tard encore, l'escrime, l'équitation, les joutes, les bagues, les simulacres de combat. » (Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, 477, 478.) On jouait aussi aux petits jeux où l'on donne des gages, au *Roi qui ne ment*, au *Jeu de saint Coisne*, etc. = [2] Les bains étaient alors, comme aujourd'hui, une grande joie, et l'un de nos poètes nous dit « qu'on entendoit la vie — Que mainent li enfant en l'iauète petite. » (*Chetifs*, éd. Hippeau, p. 250.) = [3] C'est le trictrac ou le *jacquet*. = [4] Et fit Ogier nourrir de bonne volenté — Où il aprist asés des eschés et des dés. (*Gaufrey*, v. 10569.) Et quant il ont sis ans, bien galopent destrier — Et d'eschez et de tables les font bien enseignier. (*Gui de Nanteuil*, v. 117.) Aprendoient l'enfant honnour et courtoisie. — Des tables et des dés avoit bien sa partie — Et du jiu des eschés savoit-il la maistrie. (*Le Bastart de Buillon*,

tionnaient nos pères. Le petit ne tardait pas à prendre son assiette sur la croupe immense, s'y tenait droit et raide, écoutait gravement les leçons qu'on lui donnait, frappait de ses petits pieds le flanc rebondi de l'animal; puis, hop! hop! se mettait un jour à galoper bravement. Avant sept ans, c'était fait[1].

Fig. 17. Les échecs, d'après le ms. des Minnesingers de la Bibliothèque nationale. — V. Schultz, I, 418.

Au fils de son seigneur, à un pauvre enfant innocent qu'un traître veut mettre à mort, substituer son propre fils, sa chair, son sang, sa vie, c'est (même au témoignage des poètes du moyen âge) un héroïsme dont peu de vassaux ont accepté le poids. Supposer une mère capable d'un tel sacrifice, c'est ce qui paraît invraisemblable et excessif. Voilà cependant ce que font, très simplement, le bon vassal Renier et sa femme Erembourc pour le fils de Girart de Blaives, pour ce petit Jourdain auquel ils substituent leur propre enfant qui meurt. Nous avons déjà eu lieu de nous étendre sur ce rude et beau récit qu'un trouvère inconnu a placé au début de *Jourdain de Blaivies*, et n'y voulons faire allusion à cette place que pour achever ce portrait ou plutôt cette esquisse de l'enfant noble « avant sept ans ». Donc la pauvre mère se met en route pour livrer son fils à ceux qui le vont tuer. L'enfant leur sourit : car « rien ne sait encore de félonie, » et il ne connaît pas d'homme félon. Et Erembourc place alors, sous ses yeux de mère, ce que serait devenu ce fils bien-aimé, ce gentil petit Garnier, s'il n'eût pas été condamné à mourir de la sorte : « Les beaux jours d'été « vont revenir, et je m'en irai sur ces murs, tout là-haut. De

v. 3836.) Li rois l'a fait aprendre de tot son errement; — Et d'eschés et de tables de ce set-il forment. (*Aye d'Avignon*, v. 2556.) Cf. *Godefroi de Bouillon*, v. 890 et surtout *Parise la Duchesse*, v. 1191 et suiv. Il y a, dans ce dernier roman, un épisode qui est plein de réalité et de vie. Les enfants de la terre de Hongrie prient le fils de Parisse, Huguet, de leur apprendre les échecs : « Et si nous monstreras des eschax et des dez. — Certes tu an sez plus que nus de nos asez, etc., etc. — [1] Quand ils orent cinc ans, si les font chevauchier — Et, quant ils en ont sis, bien galopent destrier. » (*Gui de Nanteuil*, v. 116.) Dou chevaucher

« là, je verrai les enfants, les petits damoiseaux de son âge; « je les verrai jouer à l'écu, à la quintaine, aux barres, lutter « ensemble et se renverser. Et mon cœur repleurera[1]. » Scène charmante, et surtout vraie.

Nous attribuons trop volontiers aux temps modernes certaines fictions instructives et hardies, certains types heureux que nous supposons, non sans quelque témérité et présomption, avoir été inconnus de nos arrière-grands-pères. C'est ainsi que nous faisons honneur à Daniel de Foë du premier de tous les *Robinsons*. Rien n'est en réalité plus vivant, plus *humain* qu'un tel livre. Un homme seul, tout seul, luttant contre la nature entière et la domptant sans autre secours que sa propre industrie et sa confiance en Dieu; un homme recommençant l'œuvre d'Adam et de l'humanité primitive et la recommençant sans Ève et sans Abel, c'est beau, c'est grand, et il n'est peut-être pas de meilleures pages à mettre sous les yeux de nos enfants. Eh bien! le moyen âge, lui aussi, a eu son *Robinson* qu'on racontait aux jeunes barons de dix ans. Il ne faut pas s'étonner s'il est marqué à l'empreinte féodale et s'il ne ressemble que de fort loin à celui de Foë. Chaque siècle a sa façon de voir les choses et leur prête sa propre couleur.

Au commencement de ce *Robinson* du XIIIe siècle, il doit nécessairement y avoir une histoire de traître, comme il y a nécessairement un naufrage au premier chapitre de tous les *Robinsons* modernes. Donc, le vieux comte Gui de Maience habitait un château des bords du Rhin, là-bas, près de l'embouchure du fleuve, non loin de la « mer salée ». C'était un infatigable chasseur, et il n'avait guère eu, durant toute sa vie, que deux passions, mais belles : la bataille et la chasse en bois. Or, un jour qu'il poursuivait un cerf *par la forest parfonde*, il ne fut pas médiocrement surpris et irrité de voir la bête se réfugier soudain dans la petite cour d'un ermitage, et l'ermite tomber à ses pieds en lui demandant grâce pour l'animal aux abois : « Non, non, pas de grâce », s'écrie le chasseur implacable, et il lance sur le cerf le grand dard qu'il tenait à la main; mais la flèche, mal dirigée, atteint l'ermite et

furent jà doctriné ; — L'un ot huit ans l'autre sis ans passez (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr., 19160., f° 46).= [1] *Jourdains de Blaivies*, v. 610-612 et 656-662.

lui perce le cœur. Les Anges descendent du ciel pour recueillir son âme : il meurt. Rien ne peut rendre alors la douleur du meurtrier involontaire : « Je fais le vœu, dit-il, de prendre la place « de celui que j'ai tué et de rester en cet ermitage jusqu'à la fin « de ma vie. »

Cependant nous n'avons pas vu paraître le traître. Le voici.

Le traître, c'est le Sénéchal du vieux comte que l'on croit mort. Rarement les Sénéchaux ont un beau rôle dans nos vieux poèmes; mais celui-ci surpasse encore tous les autres en félonie et prétend s'emparer à la fois de la femme et de la terre de son seigneur. La femme résiste : il la bat et l'aurait tuée sur l'heure, n'était un bel enfant de sept ans, qui est l'aîné des trois fils de Gui, et s'appelle Doolin. Il prend héroïquement la défense de sa mère et se jette, comme un petit lion, sur le misérable qui a osé frapper la femme de son seigneur. Doolin est désormais le héros de notre poème; Doolin sera, tout à l'heure, le Robinson que nous attendons.

Pour se débarrasser des trois enfants, le Sénéchal essaye de les faire noyer; mais on ne vient à bout que du plus jeune, et les deux autres sont lancés, en pleine mer, sur un méchant petit bateau, seuls. Ils gagnent le large, ils sont perdus. Perdus? Non pas. Doolin ne désespère point. Mais son frère, hélas! n'a pas assez de force pour résister à une telle épreuve. Il n'avait que cinq ans, le pauvre petit. Si joli cependant, et avec de si beaux yeux de faucon! La faim le travaille; il ne se peut plus soutenir; il pâlit, ses yeux se ferment, il rend l'âme. Voilà Doolin seul.

Un enfant de sept ans dans un batelet, sur l'océan immense! Au moment où son petit frère expirait sous ses baisers, le soleil venait de se coucher, la nuit tombait. Quelle nuit! Doolin ne voyait rien, et avait faim. Il s'évanouit et resta sans mouvement durant plusieurs heures; mais enfin le soleil « que Dieu fist bel lever » reparait dans le ciel, et l'espérance renaît au cœur de l'enfant qui s'est réveillé. Là-bas, là-bas, quel est ce point noir? C'est la terre; mais elle est à sept lieues, et il faut y arriver. Or, le pauvret est si faible qu'*à paine peut ses bras vers sa teste lever.* Là-dessus, une tempête éclate, épouvantable. Les vagues énormes « ondoient et montent »; le vent fait rage; il pleut, il grêle, il tonne. L'enfant se recommande à Dieu et à la Dame du ciel.

Mais qu'il a faim! Il en est réduit à recueillir les grelons blancs en sa main, à les sucer, à les boire. Quelque branches d'arbres flottent à la surface de l'eau : il en mange, que dis-je? il en *broute* les feuilles. Par bonheur l'orage s'éloigne, le soleil brille, et le vent pousse la petite barque vers la terre. Elle y aborde : il était temps.

Quel est ce rivage, quel est ce pays où le flot vient, si heureusement, de jeter notre naufragé? C'est une immense forêt, pleine de pommes sauvages et de noix qui apaisent sa faim. Mais elle est bien vaste, elle est bien déserte, cette forêt, et Doolin est tenté de regretter son lit. Puis, il y a les loups. « Bah! s'ils viennent, je leur « planterai mon couteau dans le *groïng.* » Où coucher cependant, où dormir? Un bon vieux chêne se rencontre là tout à point, usé par les ans et creux à plaisir. C'est un lit tout trouvé. Il y a plus: c'est une cachette, et notre Robinson s'y blottit. A cette époque, s'il en faut croire notre poète, il y avait des tigres et des lions près de l'embouchure du Rhin. C'est un cas d'histoire naturelle que je n'ai pas à approfondir, et je ne me porte point garant pour la science de ce bon trouvère qui croit aussi à l'existence d'une certaine espèce de tigres, absolument inconnue des savants modernes: le tigre à aiguillon! Ce qu'il y a de certain, c'est que, du fond de son chêne, Doolin assiste au combat de ce tigre avec un lion. Les deux bêtes se tuent, cela va sans dire, et un léopard surgit, qui n'ose pas attaquer l'enfant abandonné. Un léopard! Près du Zuiderzée! Il ne nous manquait plus que cela. Mais enfin, le temps est devenu tout à fait beau, les oiseaux *chantent cler*, les sangliers et les daims bondissent dans le bois, les loups braient, et Dieu conduit, de sa main invisible, cet enfant courageux qui n'a rien perdu de son calme au milieu des plus grands périls, armé de son petit couteau et récitant ses psaumes.

Ce bois était précisement (nos lecteurs l'ont deviné) celui où le père de Doolin avait son ermitage. Le jour vient, et il s'y fallait attendre, où le père et le fils se rencontrent et se reconnaissent. C'est de la « robinsonnerie à deux »; mais elle n'est vraiment ni moins instructive, ni moins touchante que l'autre. Une péripétie, très heureusement amenée par l'auteur de notre roman, va, d'ailleurs, compliquer singulièrement la situation du vieillard et celle de

V

LA PREMIÈRE COMMUNION DE VIVIEN (P. 113)

« Beau neveu, dit Guillaume, voudriez-vous avoir du pain consacré,
« Consacré un dimanche par le prêtre ? »
Vivien dit : « Je n'en ai pas goûté ;
« Mais je sens bien que Dieu m'a visité.
« Puisque vous êtes venu à moi. »
Guillaume alors le communie...

(*Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon, v. 815-858.)

Composition de Luc-Olivier Merson.

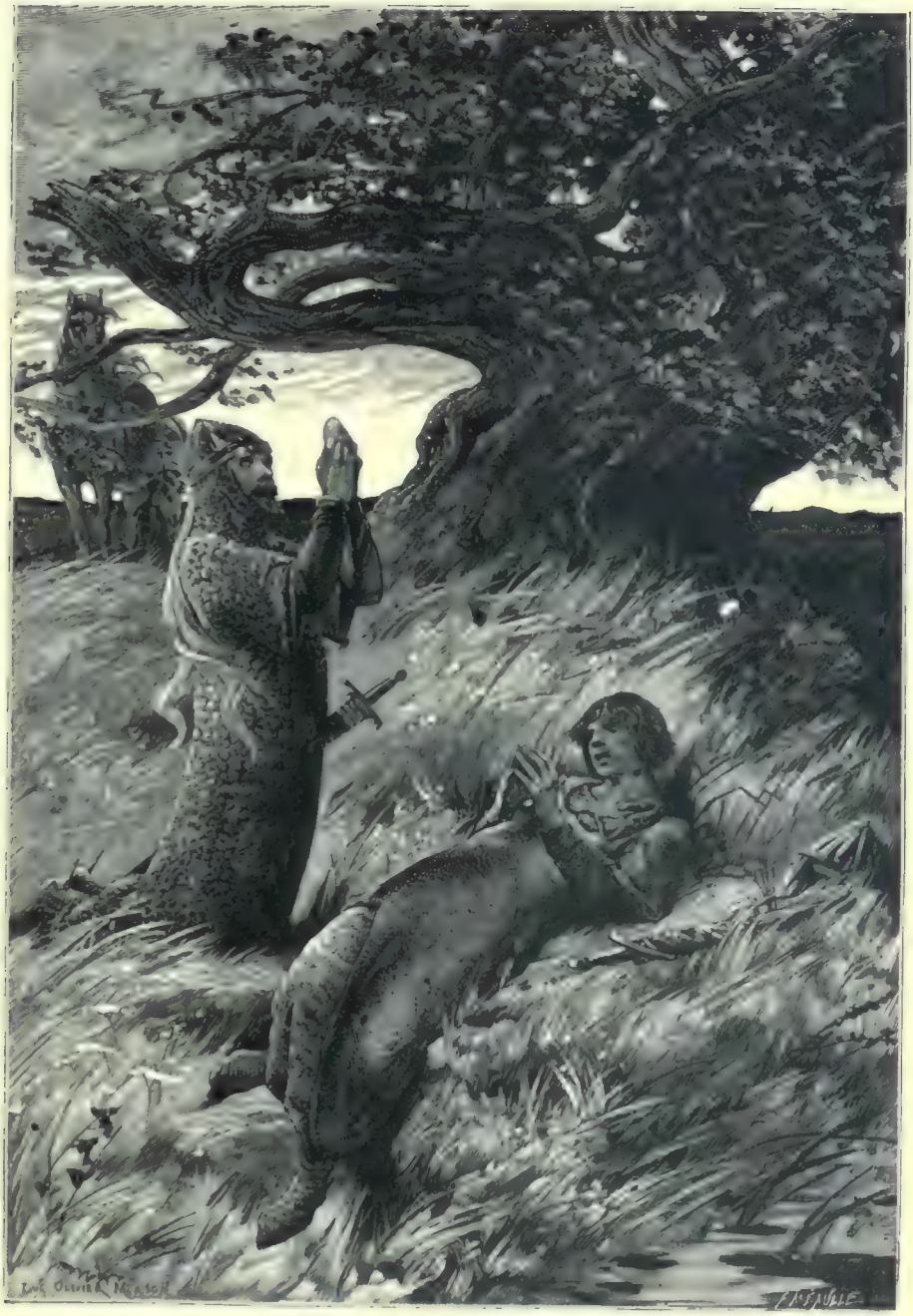

l'enfant. Oubliant le vœu qu'il a fait à Dieu, l'ermite songe un moment à abandonner sa solitude et à revêtir de nouveau sa vieille armure de chevalier. Il a hâte de délivrer sa femme et de châtier le traître qui s'est emparé de son héritage. Ce n'est encore chez lui qu'une pensée vague, un désir qui n'a rien de précis; mais ce n'est pas en vain que l'on viole un vœu solennel, et Dieu punit le vieux comte. Un ange descend du ciel, qui frappe l'ermite et lui enlève la vue. Il est aveugle,

C'est ici que commence la partie la plus intéressante de notre *Robinson*. Il nous semble même que cet épisode est nouveau, que cette donnée est originale et qu'il y aurait là de quoi inspirer un romancier puissant, un autre Daniel de Foë. Un enfant de sept ou huit ans, condamné à vivre, en plein pays désert, près d'un vieillard aveugle qui est son père, qu'il aime, qu'il lui faut nourrir, dont il doit guider la marche et dont il se fait enfin le serviteur attendri et dévoué : c'est une conception qui n'est pas inférieure à celle de *Crusoé*. Le poète du XIIIe siècle n'était pas de taille à développer un thème aussi heureux; mais il a des traits qui sont naturels et charmants. Durant plusieurs années, on assiste jour par jour à la vie de ce bel enfant qui se fait des habits de peaux de bêtes; qui entre en chasse tous les matins et rapporte tous les soirs son gibier à l'aveugle; qui apprête lui-même tous les repas de « la famille »; sale sa viande avec le sel marin, et tresse des nattes avec l'écorce des arbres. Mais on comprend qu'une telle enfance ne saurait durer un long temps. On entend un jour, dans la forêt, le bruit d'un cheval et d'un cavalier qui passent. C'est un messager du mauvais sénéchal, du traître, de celui qui a jeté en prison et veut faire mourir la mère de Doolin. L'enfant se jette sur le félon et le tue d'un coup de bâton. Alors, il contemple, ravi, ce qu'il n'avait pas encore vu : un écu doré, un heaume luisant, une cotte formée de petits anneaux de fer, et surtout une épée, une épée d'acier! A cette vue, toute sa nature s'éveille, tout son cœur bondit. Comment s'y prendre pour revêtir ces armes? Il n'a pas appris, il ne sait pas : « Mès nature l'aprit et Dieu qui l'enseigna ». A défaut de science, il a l'instinct et, au bout de quelques minutes, parvient à se jucher sur le grand cheval, heaume en tête, épée au poing. Au galop, au galop! L'aveugle prête l'oreille

et s'étonne : « Quel est ce cheval? » Il va, en tâtonnant, à sa rencontre. C'est son fils. « Mon Dieu, » s'écrie-t-il, « faites que je le « voie ; faites que je voie mon fils. » Dieu, qui est miséricordieux, fait alors un grand miracle : le vieux comte *ouvri ses biaus iex* et vit. Pouvait-il rien voir de plus beau que son fils?

Doolin, cependant, n'a plus rien qui le retienne au bois. Il a sa terre à reconquérir, sa mère à venger, un traître à punir. Il part, et notre *Robinson* finit[1].

Je me persuade qu'un tel récit devait divertir nos chevaliers autant que celui de Foë nous divertit nous-mêmes, et qu'il était de nature à provoquer des sentiments virils chez ce jeune baron dont nous dessinons le portrait. Tous les *Robinsons* font des hommes.

IV

C'est à sept ans que l'on commence l'éducation de l'enfant noble : nous allons y faire assister notre lecteur.

L'enseignement religieux avait cela d'excellent qu'il ne constituait pas alors un enseignement spécial. Le fatal séparatisme qui consiste à isoler la Foi de toutes les autres sciences, ce fléau n'existait pas, et rien n'était plus sainement et plus fortement chrétien que le milieu où se développait l'âme du futur chevalier. Les prêtres étaient intimement mêlés à la vie du château : ils étaient de tous les deuils, comme de toutes les fêtes. Leurs défauts, qu'on voyait de plus près, ne leur faisaient rien perdre du respect qu'on leur portait. C'est à peine si l'on sent parfois une petite pointe gallicane dans les paroles des vieux chevaliers; « Honorez tous les clercs et parlez-leur poliment, » disent-ils volontiers à leurs fils; « mais laissez-leur le moins pos- « sible de votre bien[2]. » Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une innocente épigramme, un trait qui n'a rien d'empoisonné. Dans les conseils paternels, la piété éclate : « Entendez tous les jours la messe, et ne « faites pas de bruit au moutier[3]. » Il y avait bien, au fond du

[1] *Doon de Maience*, pp. 1-15; 39-76. Il convient d'observer que le poème n'est pas antérieur au XIIIe siècle, et qu'on l'a attribué à la seconde moitié de ce siècle. = [2] *Doon de Maience*, v. 2460. = [3] *Ibid.*, v. 2455 et v. 2458.

cœur de quelques vieux soudards, un mépris inconscient pour ces hommes pacifiques auxquels il était interdit de se battre; quelque chose de comparable au dédain des soldats de Napoléon pour les *pékins*[1]. Disons plus : il existait, dès lors, une petite école « laïque », et Hervis de Metz s'écrie un jour avec la rage du sectaire : « Ils devraient être soldats, tous ces moines gras, tous « ces chanoines, tous ces prêtres et tous ces abbés. Ah! si le « Roi me les donnait[2]! . » Il faut tenir compte de cette tendance, sans doute; mais tel n'est pas le véritable caractère de l'éducation religieuse au XIIe siècle. C'est l'idée, c'est l'esprit de la croisade qui domine et pénètre tout. Dans les châteaux, on raconte avec enthousiasme aux enfants et aux jeunes gens la sublime expédition où l'on vit Pierre l'Hermite se battre lui-même à grands coups de hache, et le récit qui frappe le plus vivement ce jeune auditoire, c'est l'épisode de ce fameux neuvième bataillon, de ce bataillon de prêtres qu'on avait vu sous les murs de Jérusalem au moment du grand assaut : « Ils étaient tous vêtus de blanc, avec une croix rouge sur la poitrine, sans armes, chacun portant une hostie consacrée, tous entonnant d'une voix les litanies et bénissant ensemble l'armée chrétienne[3]. » Ah! voilà qui faisait oublier tous les défauts qu'on pouvait reprocher aux clercs, et voilà aussi quel était le catéchisme des enfants féodaux. Il avait bien son prix.

Dès leur plus jeune âge, les enfants savaient prier et priaient. Quand le pauvre petit Doon est perdu dans le bois, il se blottit dans le creux d'un chêne, fait tranquillement son signe de croix, *et dit ses oresons qu'on aprisez li a*[4]. Et qui les lui avait apprises? Il n'est pas besoin de le demander : sa mère. Mais, du reste, autour de lui, tout le monde priait.

L'enseignement moral tombait aussi des lèvres de tous ceux qui entouraient le jeune baron, et il se confondait avec l'enseignement de la politesse, du maintien, des bonnes manières. Un mot résu-

[1] Au moment où la grande guerre va éclater entre Charles et Girard de Roussillon, Evroïn de Cambrai essaye d'empêcher cette lutte fratricide entre chrétiens : « Voici, répond Charles, voici que dom Evroïn nous a fait un sermon comme le vieux prédicateur de Saint-Denis qui prêche son peuple et le convertit. » *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 66, § 125. — [2] *Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 43. — [3] *Jerusalem*, v. 2977-2991. — [4] *Doon de Maience*, v. 1460.

mait toute cette pédagogie élevée, un mot qui est un des plus beaux de notre langue et qui rend le même son que *chevalerie* et *honneur :* « Courtoisie. »

C'est donc une leçon de courtoisie que l'on va professer devant nous, et cette leçon est donnée au jeune noble par les deux voix alternées de son père et de sa mère. On croirait volontiers entendre les deux demi-chœurs de la tragédie grecque.

« C'est par Dieu, dit la mère, qu'il convient de commencer. Aux heures difficiles de votre vie, dites-vous bien, mon enfant, que ce grand Dieu ne saurait jamais vous faire défaut, si vous avez confiance en lui[1]. Rappelez-vous la belle histoire d'Aiol[2]. Son père Élie était banni de France, déshérité, absolument pauvre et depuis quatorze ans malade. Il habitait une sorte de misérable cabane avec sa femme Avisse et son cheval Marchegai. L'habitation était si basse que la lance du bon chevalier n'y pouvait tenir et restait au dehors (quelle douleur !), exposée à la pluie et au vent. Le jour vint où Élie dut envoyer son fils en France pour reconquérir ses « marches »; et il ne put lui donner qu'une lance tordue, un vieil écu, des armes rouillées et quatre sous; oui, quatre sous seulement; mais il lui tint ce magnifique langage que vous garderez toujours en votre mémoire : *Fiex, quant iceus fauront, Dex est es cieus.* Et l'enfant, de son côté, disait à sa mère : *Se vos n'avés avoir, Dieus a assés*[3]. Voilà qui est parler.

— Il ne vous suffirait pas, ajoute le père, d'avoir confiance en Dieu, si vous n'aviez encore la Justice pour vous; mais soyez assuré, mon fils, que, si vous combattez pour Dieu et le bon droit, vous vaincrez[4].

— Surtout, reprend la mère, soyez humble. Eût-on cent chevaux en ses écuries et tout l'or du monde en ses coffres, fût-on

[1] Dex ne vous faura pas, se en li vous fiés. (*Doon de Maience*, vers 2652.) = [2] *Aiol*, v. 246 et 159. Tout le début de ce beau poème constitue l'exemple le plus complet, le type le plus achevé de ce qu'on appelait « le Castoiement d'un père à son fils ». Il existe, aux XIIIe-XIVe siècles, toute une littérature de Castoiements et de Doctrinaux qui mériterait une longue étude. = [3] Plus loin Aiol dit à ceux qui se moquent de lui : *Se je sui povres hom, Dex a assés — Qui le ciel et le terre a à garder. — Quant Dameldieus vaura, j'arai assés* (vers 1014-1018). Les paroles d'Aiol se retrouvent presque textuellement sur les lèvres du jeune Aimeri, lorsqu'il se propose à l'Empereur pour conquérir Narbonne : « Tu es « aussi pauvre que fer, lui dit Charlemagne. — Pauvre! Est-ce que Dieu, répond l'enfant, « n'est pas là-haut dans le ciel ? » (*Aimeri*, Bibl. nat., fr. 1448, fr. 45.) = [4] Mez Dex ET LI BON DROIS pour qui vous combatrés — Vous tendra en vertu, ja mar en douterés. (*Doon de*

connétable du Roi, tout finit mal, si l'orgueil se loge en votre âme. L'orgueilleux perd en un jour ce qu'il a mis sept ans à conquérir[1].

— Soyez large. Donnez, puis donnez encore, donnez toujours[2]. Plus vous donnerez, mon fils, plus vous serez riche[3]. Qui est avare n'est pas gentilhomme[4], et c'est vraiment douleur que de voir vivre des princes qu'un tel vice déshonore[5]. Ils souillent la royauté. Ce n'est pas assez, ne l'oubliez pas, d'être aumônier aux pauvres, aux veuves et aux orphelins : il faut aller plus loin et comprendre toute la force de ce superbe mot : largesse. Les vilains disent en leurs proverbes qu'il y a tout intérêt à être libéral : *Ne fu pas fols cil qui dona premiers*[6]. Mais ce n'est point l'intérêt qui vous doit guider, et vous n'êtes pas vilain. Dans ce poème qu'un jongleur nous chantait hier, il y a un vers que j'ai retenu pour en faire ma devise... et la vôtre : *En vos tresors mar remanra denier*[7]. Aux chevaliers sans fortune, aux prud'hommes déshérités distribuez vos trésors, les riches fourrures, le vair et le gris, tout[8]. Ne comptez pas; ne promettez pas : donnez.

— Puisque votre père vous parle des chevaliers, j'ajouterai qu'il est encore un don que vous leur devez faire : celui de votre respect. Dès que vous voyez un prud'homme, levez-vous devant lui, et mettez-vous sur-le-champ à son service[9]. Quand vous êtes en chemin, saluez toutes gens[10]. En vos paroles, comme en vos actes,

Maience, v. 2629-2650.) = [1] Hom orguillus, que que nus vos en die, — N'ara ja bien, fox est qui est le chastie. — Quant qu'il conquiert en set ans par voisdie — Pert en un jor par sa large folie. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 74.) = [2] S'un homme pauvre ou riche, marquis ou connestable, — Avoit tout l or du monde et chevaulx pleine estable, — S'il a orgueil en soi, la fin en est doubtable (*Girars de Viane*, en vers alexandrins du XIVe siècle. Fragment conservé dans une version en prose du ms. de l'Arsenal, 5351, f° 79 r°). = [3] Mais donne sans promettre là où que tu pourras. (*Doon de Maience*, v. 5440.) = [3] Soiez larges à tous : car tant plus tu donras, — Plus acquarras d'honneur et plus riche seras. (*Doon de Maience*, v. 2456.) = [4] Car n'est pas gentilz hons cil qui est trop eschars. (*Ibid.*, v. 2458.) = [5] Car rois avers ne vaut mie un denier. (*Ogier*, v. 10613.) Nuns avers princes ne puet terre tenir; — Ains est domages et dolors quant il vit. » (*Garins li Loherains*, II, 148.) = [6] *Aspremont*, p. 2, v. 25. = [7] *Ibid.*, v. 13. = [8] A maint prodomme donnez et vair et gris: — Par ceste afaire monterez en haut pris (*Garins li Loherains*, II, p. 160). S'il voit preudome ki d'avoir soit mendis, — Donner li fait et son vair et son gris (*Anseïs de Carthage*. Bib. nat., fr. 793, f° 2.) Dans *Aspremont* (p. 2, v. 25 et ss.) Naimes dit au roi : « Tant en donez as povres chevaliers — Que mielz en soit à lor povres moulliers. » Et il ajoute : « Le mien meisme departés tot premier. » Cf. le début de *Doon de la Roche* (British Museum, Harl. 4404, etc. etc.) = [9] Se vos veés preudome, si le servés. — Se vous seés en haut, si vous levés. (*Aiol*, p. 6, v. 175, 176.) Cf. *Ogier*, v. 1354. = [10] Salue toutes gens, quant les en-

soyez toujours courtois : cela coûte si peu[1]! Surtout ne raillez pas les pauvres, et portez honneur aux petits comme aux grands[2]. Quand vous êtes chez des hôtes, montrez-leur un visage souriant et joyeux. Ayez l'art chez eux de ne pas tout voir et de ne pas tout entendre, et persuadez-vous qu'ils vous en sauront gré[3]. J'ai à peine besoin de vous dire, mon fils, qu'il vous faut, tout particulièrement, avoir horreur de cette vilenie qui s'appelle l'ivresse. Mangez bien, mais ne buvez pas trop de vin « sur lie[4]. » Quant au jeu, c'est, hélas! le sujet de bien des disputes, et ces fameux échecs, qu'on vante tant, ont coûté la vie, comme vous le savez, à bien des chevaliers. C'est d'un coup d'échiquier que Galien tue le traître Tibert[5]; c'est d'un coup d'échiquier que le petit Landri, dans *Doon de la Roche*, frappe le traître Tomile[6]. Mais les traîtres ne sont pas les seuls à souffrir de ce terrible jeu. Ce charmant Baudouinet, ce neveu d'Ogier le Danois, succombe sous les coups du fils de Charlemagne, qui est armé d'un échiquier[7], et c'est ainsi que meurt également le neveu du grand empereur, le pauvre Bertolais, frappé par Renaud de Montauban[8]. Ceux qui ne perdent pas la vie à ce maudit amusement y perdent souvent leur argent, et jusqu'à leurs chevaux[9]. Défiez-vous des échecs[10].

— Ce qu'il vous faut redouter bien plus que le jeu d'échecs, ce

contreras. (*Doon de Maience*, l. I, v. 2444.) = [1] Parlés cortoisement... — En vos dis et vos fais envers chacun traitable. — Estre doulz et courtois, la chose est peu coustable (*Girars de Viane*, en vers alexandrins du XIVe siècle. Fragment conservé dans la version en prose du ms. de l'Arsenal, 3351, f° 79 r°). = [2] Les grans et les petis tous honorés. — Gardés que nul povre home vos ne gabés (*Aiol*, v. 176, 177.) = [3] Quant venras à l'ostel, mie ne tenseras; — Mais lié et joyeulx en l'ostel entreras. — A l'entrer à l'ostel, moult haut t'estousseras. — Tel chose y peut avoir que point tu ne verras. — Ne te coustera rien, puis que ne le saras, — Et plus t'en ameront ceulx que là trouveras (*Doon de Maience*, v. 2444-2449). Le père de Doon ajoute à ces conseils un autre avis : « Et se tu acroiz rien, voulantiers le pairas. — Et, ce paier ne peux, respit demanderas » (v. 2442). = [4] Ne bevés mie trop de vin sor lie; — Car ne l'tient on à sage, coi que nus die; — Ains en est asottés qu'il soit complie (*Aiol*, v. 217-219). Si vous gardés moult bien de l'enivrer — Et sachiez bien qu'ivreche est grant vieutés (*ibid.*, v. 172-175). = [5] *Galien* (*Épopées françaises*, 2e éd., III, p. 520). = [6] *Doon de la Roche*, Harl. 4404, f° 21 v°. = [7] *Ogier le Danois*, v. 3180. = [8] *Renaus de Montauban*, pp. 51, 52. Cf. p. 389, v. 8. C'est ainsi qu'Huguet, fils de Parise, met à mort quatre fils de barons (*Parise*, v. 1247); et c'est encore à cause d'une partie d'échecs que Fouke tue à moitié Jean sans Terre (*Foulques Fitz Warin*, dans les *Nouvelles françaises* du XIVe siècle, publiées par Moland et d'Héricault, pp. 50, 51). = [9] Et dan Guillaume qui jeue à l'eschequier — Perdu avoit un mul et un somier. (*Covenans Vivien*, v. 990, 991.) = [10] Ce qui vient d'être dit s'applique également au eu de trictrac ou de « tables » : As eskiés ne as tables, fieus, ne jués. — Celui tient-on

sont les vilains[1]. Il convient, mon fils, de n'avoir aucun commerce avec eux; mais gardez-vous surtout d'en faire jamais vos conseillers et vos amis. Ne leur confiez aucun secret; ne leur donnez aucune fonction; ne leur laissez aucun accès auprès de vous. Ah! nous assistons aujourd'hui à de tristes spectacles et qui me révoltent profondément. Ne s'avise-t-on de conférer à des vilains le saint ordre de la chevalerie? Je dis que ce sacrement n'est pas fait pour eux; je dis qu'il y a là un scandale et, qui plus est, un danger. Ces sortes de gens n'ont pas naturellement la noblesse au cœur : ils ne sont nobles qu'à fleur de peau, et sont capables de toute félonie. Girart de Roussillon, lui aussi, avait aimé un fils de vilain jusqu'à en faire son sénéchal et son conseiller, jusqu'à lui donner riche femme et bonne terre. Il en fut bien puni, et ce fut ce misérable, ce Richier qui vendit Roussillon aux pires ennemis de son seigneur. Non, non : un vilain, quoi qu'on fasse, reste toujours vilain jusqu'en ses moelles, et ces cervelles-là sont si dures qu'il n'y peut entrer rien de bon. Bref, un prud'homme ne doit vivre qu'avec les prud'hommes, qui sont ses pairs, et c'est dans ce seul commerce que l'on trouve tout bien. Un vrai baron ne doit pas se compromettre, il ne doit pas se mêler à qui n'est pas baron comme lui, et je ne puis admettre (oui, je vais jusque-là) qu'un valet prenne place à table auprès de son baron. Un peu de fierté ne messied pas au chevalier, et voilà une leçon, mon fils, que vous ferez bien de méditer.

à sot qui plus en set; — Car se li uns les aime, l'autres les het. — Lors commenche grant guerre sans nul catel. (*Aiol*, v. 165-168.) = [1] « Ah! bien, qu'il est mal récompensé, le bon guerrier qui de fils de vilain fait chevalier, et puis son sénéchal et son conseiller, comme fit le comte Girart de ce Richier à qui il donna femme et grande terre : puis, celui-ci vendit Roussillon à Charles le fier. Dieu! pourquoi fallut-il que le Comte ne le sût pas la veille? Il y aurait eu à la porte un meilleur portier. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 28 § 60). « Et autre chose te veill, fiz, acointier.... — Que de vilain ne faces conseillier, — Fill a prevost ne de fill à voier : — Il boiseroient à petit por loier. » (*Couronnement Looys*, v. 206-210.) Ne croire mie ne garçon ne trarin. (*Garins li Lohérains*, II, 160.) Enfant, dist ele, vous irés cortoier.... — N'i alés mie con vilain pautonier.... — As plus preudommes vous alés acointier : — Car de preudomme puet venir tous li biens. (*Huon de Bordeaux*, v. 405-408.) Et ce tu as varlet, gard que ne l'assiez pas — A table delez toi, n'avec luy ne gerras : — Car quant à ung musart plus grant honneur feras, — Et plus te tenray vil. (*Doon de Maience*, v. 2467-2470.) = De tels conseils, à plus forte raison, se rapportent aux serfs : « Qui de son serf fait son seigneur — Ne peut estre sans deshonneur. » (*Proverbes des philosophes*, XIIIe siècle, cité par Leroux de Lincy, *le Livre des Proverbes français*, II, 100). Kiconque fait d'un serf signor — Lui et son regne en grant dolor —

— Il est cependant un emprunt que l'on peut faire aux vilains : ce sont ces proverbes vifs et charmants dont ils se servent sans cesse et que nos poètes citent volontiers à nos bacheliers[1]. Il y a là tout un cours de sagesse populaire dont les vieillards eux-mêmes peuvent faire leur profit. Vous êtes bien jeune encore, mon fils; mais déjà fort désireux de courir à vos aventures et de quitter le nid maternel : eh bien! rappelez-vous ce proverbe[2] : « L'oiseau qui veut partir avant de savoir voler tombe à terre. » Les jeunes gens parlent trop : dites-vous que « sage silence vaut mieux que folle parole[3]; » les jeunes gens aiment le danger : répétez-vous que quelque prudence est ici de rigueur et que « tel se brûle qui pensait se chauffer[4]. » Gardez-vous des traîtres et de ces périlleuses compagnies que votre père signalait tout à l'heure à votre attention et à votre mépris : n'allez pas étourdiment vous jeter dans la gueule du lion ou, pour parler comme nos vilains, « ne ressemblez pas à l'agneau qui joue avec le loup[5]. » Méfiez-vous de vos voisins eux-mêmes : « Qui a félon voisin a souvent mauvais matin[6]; » et persuadez-vous qu'il y a des traîtres un peu partout : *De traïson ne se puet on garder*[7]. Ne vous laissez pas prendre, d'ailleurs, aux belles promesses du premier venu : *Assez vaut miex un tien que quatre tu l'auras*[8], et n'attachez pas trop de prix à la reconnaissance de ceux qui se disent vos meilleurs amis : car « une fois l'homme mort et enfoui, c'est oubli[9] ». Si vous tombiez jamais dans la pauvreté, croyez bien que tous ces beaux

Met..... (*Renart*, v. 2057). Qui d'un serf fait signour, il a malvais loier (*Baudoin de Sebourc*, I. 120, v. 759.) Car qui de serf fait signour — Ses anemis mouteplie (Adam de la Halle, éd. Coussemaker, p. 45.) Ces deux derniers textes sont cités par M. P. Meyer en une note de son *Girart de Roussillon*, pp. 28, 29), et il mentionne encore le mot que Gautier Mape (*De nugis uriatium*, éd. Wright, p. 106) attribue à un chevalier français donnant sur son lit de mort ses derniers conseils à son fils : « Non exaltabis servum ». Quant au mot sur la cervelle des vilains, il est de Gautier de Coincy : « Tant ont dure la toison — Et par ont sotte cerveles — Qu'entrer nus biens ne puet en eles. » (Éd. Poquet, col. 6:8). = [1] La plupart de ces citations de proverbes sont précédées, en nos vieux poèmes, de cette formule : *Mais li vilains le dit en reprover*, etc. = [2] Li oisel qui ce haste ains qu'i puisse voler — Chiet à terre. (*Doon de la Roche*, Harl. 4404, f° 2.) = [3] Et mieus valt bon taisir que ne fait fol parler. (*Destruction de Rome*, v. 154.) = [4] Mais li vilains le dit moult bien en reprover. — Que moult a grant descorde entre faire et penser, — Et tiels se ard et bruit qui se quide chaufer. (*Destruction de Rome*, v. 152, 153.) = [5] L'aignel resemble qui joe à Isengrin. (*Auberi*, éd. P. Tarbé, p. 4.) Isengrin est le nom du loup dans le roman de *Renart*. = [6] *Auberi, ibid.*, p. 3 : Qui a mal veisin si ad mal matin (*Proverbes au vilain*, Oxford, Digby 88, cité par Leroux de Lincy, *le Livre des Proverbes français*, II, 459). = [7] *Bataille Loquifer*, Bibl. nat., fr. 2494, f° 175 v°. = [8] *Aye d'Avignon*, v. 2865. = [9] *Girars de Viane* (éd. P. Tarbé, p. 16).

complimenteurs vous tourneraient rapidement le dos; il est bien connu *que li homs povres si est en grant vilté*[1], et la pauvreté est d'autant plus haïssable qu'elle change le cœur de l'homme et « lui fait faire maint méchef[2]. » Ne comptez, après Dieu, que sur vous-même, et agissez : « Qui cerf chasse cerf prend[3]. » Mais, au demeurant, vous êtes de bonne race, et, comme les vilains le disent en un de leurs plus pittoresques proverbes : *Li fiz au chat doit bien prendre souris*[4]. Ressemblez à votre père, et tout ira bien.

— Votre mère, mon enfant, vous a cité avec raison les dictons familiers qui sont à l'usage des petites gens. Mais il est de plus fières paroles qui sont sorties du cœur de nos poètes, et qui méritent aussi de passer un jour à l'état de proverbes. Celles-là sont plus dignes de vous et constituent le code de l'honneur. « Plutôt la mort que la honte[5] » : c'est le cri que jetait Roland dans la vallée de Roncevaux avant la grande bataille contre les païens; c'est le cri de tout baron chrétien, et ce sera le vôtre aussi, mon fils, en toutes les occasions solennelles de votre vie. On vous a dit, l'autre jour, que le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays[6], et que « *fins cuers ne peut mentir*[7] ». Gravez tous ces enseignements en votre mémoire ennoblie et faites en sorte que l'on dise un jour de vous ce que l'on disait d'Ogier : *Molt fu preudom; si ot le cuer entier*[8]. C'est la plus belle oraison funèbre que puisse souhaiter un vrai chevalier.

— Puisque l'on vous parle d'Ogier comme d'un modèle, songez, mon fils, que le chevalier a des modèles jusque dans le ciel, et levez les yeux en haut. Le prince de la chevalerie céleste, c'est saint Michel, c'est le vainqueur de cette grande et invisible bataille où succombèrent ces Vassaux de Dieu qui s'étaient un jour révoltés contre le Seigneur souverain[9]. J'espère que nous irons

[1] *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 13. = [2] Poverte fait à home son corage muer... — Poverte si fait faire à home maint meskief. (*Aiol*, v. 7112 et v. 7068.) = [3] Ki cerf cace cerf prent : pièce a ke le dit on. (*Renaus de Montauban*, p. 178, v. 19. Cf. p. 352, v. 12.) = [4] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 9, v. 64, 86. = [5] « Miel voeill murir qu'a huntage remaigne. » (*Chanson de Roland*, v. 1091.) « Que vivre à honte mieus vaut mort à honneur. » (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 189.) Cf. *Enfances Ogier*, v. 2925, etc. = [6] *Garins li Loherains*, II, 218. = [7] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 180. = [8] *Ogier*, éd. Barrois, v. 3226. = [9] Del ciel li Angle qui, por lour mesprison, — Trebuchié furent an infernation — Où il n'aront jamais sedolor non. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé,

bientôt, mon fils, faire ensemble le pèlerinage de Saint-Michel du Péril de la Mer : car l'Archange est le grand patron, non seulement de la chevalerie, mais encore de la France. A l'imitation d'un tel champion, les Anges et les Saints n'ont pas dédaigné de se faire chevaliers, eux aussi, et de combattre visiblement dans les rangs de l'armée chrétienne. Au début de cette illustre bataille d'Aspremont où Roland se révéla et conquit l'épée Durendal, on aperçut soudain trois chevaliers mystérieux qui descendaient lumineusement de la montagne sur de grands chevaux blancs : c'étaient saint George, saint Domnin et saint Maurice qui avaient quitté « les fleurs de paradis » tout exprès pour frapper de la lance et de l'épée à côté de nos chevaliers[1]. Mais qu'est-il besoin de remonter si haut? Vous la connaissez, mon fils, cette incomparable expédition qui s'est terminée par la prise de la sainte cité de Jérusalem. Partout des Anges; partout des Saints. C'est comme un vol de faucons qui plane sur notre armée et se jette, terrible, sur les Infidèles. Il y en eut un jour trente mille parmi nous, *plus blans que flors des prés*[2]. Voilà, voilà vos modèles et je me prends souvent à espérer que vous serez un autre saint George, un second saint Maurice. Laissez-moi cet espoir.

— Votre mère a de hautes ambitions, et elles ne lui sont pas interdites. Je serai plus modeste, et vous proposerai seulement des modèles « humains ». Encore ne me laisserai-je pas aller à l'impétuosité de mes désirs. Certes il ne me déplairait pas de vous voir ressembler à ce Roland qui a su mourir comme personne encore (si ce n'est Dieu) n'est mort parmi les hommes; à ce Roland qui expire sur une montagne d'où il domine l'Espagne et les païens, tenant tête à cent mille hommes, conservant son épée, ayant le temps de faire son *meâ culpâ*, et vainqueur jusque dans la mort. Je lui préfère peut être Olivier qui est moins sublime et plus sensé; mais c'est une opinion que je ne voudrais pas défendre trop haut. J'aime aussi ce rude Guillaume « au fier bras » dont l'épée affranchit plusieurs fois la race chrétienne et qui mourut moine à Gellone; et cet enfant Vivien, qui tomba sur le champ de bataille d'Aliscans, où les Anges vinrent cueillir son

p. 2.) = [1] *Aspremont*, Bibl. nat., fr. 2495, f° 65 r°; fr. 25529, f° 64 v°. Cf. *Garins li Loherains*, I, 108; *Jerusalem*, v. 5586. = [2] *Antioche*, II, 262, 265, *Jerusalem*, v. 671; 5587, etc.

âme; et ce Renaud de Montauban, qui, pour expier ses péchés, consentit à cacher un jour son nom glorieux et à se faire valet de maçons à Cologne. Depuis quelque temps, on nous parle volontiers de ces neuf preux[1] qui doivent représenter à nos yeux tout ce qu'il y eut jamais de plus généreux et de plus vaillant dans les entreprises des plus grands capitaines. C'est Josué qui fut longtemps le bras et l'épée de Moïse; c'est David qui se montra soldat et chevalier, autant que pénitent et prophète; c'est Judas Macchabée qui délivra son peuple. Tel est le premier groupe de ces neuf héros, le premier et non le moins beau. Hector, Alexandre et César composent le second, qui résume Troie, la Grèce et Rome; mais il me plaît davantage d'attirer votre regard sur le troisième où éclatent les trois gloires d'Artus le Breton, de Charlemagne de France et de Godefroi de Bouillon. Je ne vous cacherai pas que je préfère ce Godefroi aux huit autres, et que c'est le modèle sur lequel je souhaiterais me régler moi-même, et vous après moi. J'estime qu'il ressemble autant à Olivier qu'à Roland, avec je ne sais quoi de plus pieux et de plus saint. Il était doux autant que brave, et cet homme dont tous les croisés pouvaient dire en le voyant passer : « *C'est li dus Godefrois qui cuer a de lion*[2] », ce vaillant était un agneau. Je pense que personne n'a mieux connu que lui le grand mystère de la croisade, et il ne cessa pas un seul instant, durant cette guerre sans pareille, de se signaler par une modération singulière qui ne permit jamais à personne de douter de son courage. On voyait qu'il pensait toujours au Christ, même dans le cœur de la mêlée, et la vue du Crucifié était sans cesse dans son regard tranquille et assuré. Deux mots de lui, deux mots le peignent. Il prononça le premier à la Porte-David, pendant le suprême assaut de Jérusalem : « Ne redoutez pas la mort, cher-

[1] Il est très explicitement question des « Neuf Preux » dans la *Prise d'Alexandre* de Guillaume de Machaut, écrite peu après 1369 (éd. Mas-Latrie, v. 47-62); mais M. Paul Meyer a pu remonter plus haut. En 1356, sept de nos Neuf Preux figurent à Arras dans une sorte de procession ou représentation dramatique (*Récit d'un bourgeois de Valenciennes*). Vers 1312, Jacques de Longuyon compose le célèbre poème intitulé : *Les Vœux du paon* et y fait nettement figurer les Neuf Preux. Enfin, Philippe Mouskes, en sa Chronique rimée (qu'il termina vers 1242), nous offre les trois types des trois grands groupes dont nous avons parlé plus haut : « Judas Maccabeus, *li mieudres juïs*; Etor, *li mieudres païens*; Ogier (sic), *li mieudres crestiens*. » (Paul Meyer, *Bulletin de la Société des anciens textes*, ann. 1885, p. 44 et suiv.) — [2] *Antioche*,

chez-la[1], » et c'est à ses frères, notez-le bien, à ses frères de chair et de sang, qu'il jetait cette grande parole. Vous connaissez l'autre mot, et il sera répété jusqu'à la fin des temps par tous les véritables chevaliers : « A Dieu ne plaise, disait le nouveau roi de Jérusalem, à Dieu ne plaise que j'aie mon chef couronné d'or, quand Jésus l'eut d'épines[2]. » Et il demeura jusqu'à la mort grave, pensif, et songeant toujours à la passion de son maître. On n'a jamais vu tel croisé. Mais c'est peut-être là un type trop élevé et je me persuade qu'il vaut mieux vous proposer un modèle plus accessible. Somme toute, je ne vous demande que de ressembler à ce cousin de Girart de Roussillon qui s'appelait Fouque et dont un jongleur nous chantait l'éloge, dimanche dernier, avant tierce : « Fouque est preux, courtois, franc, bon, habile parleur. Il connaît la chasse au bois et au marais; il sait les échecs, les tables, les dés. Jamais sa bourse n'a été fermée à personne; il donne à qui lui demande. Bons ou mauvais, tous y ont part, et jamais il ne fut lent à faire largesse. Il est plein de piété envers Dieu : car, depuis qu'il est au monde, il n'a jamais été dans une cour où l'on ait accompli ou proposé une seule injustice, sans en avoir été très profondément affligé, s'il ne pouvait l'empêcher. Jamais il n'a été renvoyé d'un jugement, sans s'être battu en champ clos. Il déteste la guerre et aime la paix; mais, quand il a le heaume lacé, l'écu au col, l'épée au côté, alors il est fier, furieux, emporté, superbe, sans merci, sans pitié, et c'est quand la foule des hommes armés le presse, c'est alors qu'il se montre le plus solide et le plus vaillant. On ne lui ferait pas perdre un pied de terrain, et il n'y a homme au monde qui osât lui tenir tête. Il a toujours aimé les vaillants chevaliers, et honoré les pauvres comme les riches. Et tous, puissants et faibles, trouvent en lui leur appui[3]. » Décidément, mon fils, voilà votre modèle.

— Oui, répète la mère, le voilà. Maintenant, cher enfant, re-

II, 290. = [1] « Ne dotés pas la mort, mais alés la querant. » (*Jerusalem*, v. 5333.) = [2] D'or n'ot pas la corone Godefrois de Buillon : — « Seignor, bien le saichiés, jà ne nos penseront — Que en mon chief ait jà corone d'or en som : — Car Jhesus l'ot d'espines qui soffri passion. — Jà la moie n'ert d'or, d'arjent ne de laiton. » — De l'ort Saint Habreham fist venir un planchon. — (Dechà mer et delà *espic* l'apeloit-on,) — De che fu coronés Godefrois de Buillon. — Por amor Jhesu Crist le fist de tel fachon. » (*Jerusalem*, v. 4821-4829.) = [3] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 161, 162, § 321.

posez-vous d'une aussi rude et aussi longue leçon. Si vous n'en retenez qu'un mot, que ce soit celui-ci, où est nettement résumé tout l'enseignement de votre père et tout le mien : *Fai que dois, aviegne que puet*[1]. Le reste importe peu. Embrassez-moi[2]. »

V

On s'étonnera peut-être qu'au sujet de l'éducation religieuse de notre jeune baron, nous n'ayons pas encore parlé de cette fête de l'enfance chrétienne qui, aux yeux de notre siècle sceptique, a gardé toute sa majesté touchante et marque si heureusement l'entrée de l'enfant dans l'activité de la seconde jeunesse. La « première communion » ne semble pas avoir été, en ces siècles un peu rudes, célébrée avec la même solennité attendrie, avec le même éclat que de nos jours. Nos chansons de geste, à tout le moins, sont muettes sur cette fête qui arrache des larmes aux yeux les plus secs. On n'y trouve qu'un récit, un seul, qui se rapporte directement à ce grand acte. Il est vrai que cet épisode est incomparable et doit être placé à côté, tout à côté de la « mort de Roland ».

C'est la première communion de Vivien, le soir de la bataille d'Aliscans .

Il faut se représenter ici un champ de bataille immense où deux nations, que dis-je? deux races se sont jetées avec furie l'une contre l'autre et sont, depuis de longues heures, occupées à s'exterminer. Les Français, les Chrétiens (ces deux mots étaient glorieusement synonymes), les « hommes de Dieu » sont vaincus : l'Islam est vainqueur. D'interminables files de cavaliers et de chevaux morts indiquent la place où ont eu lieu ces milliers de duels dont se compose alors une bataille. Tous les Français,

[1] *Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, I, p. 77, v. 474. Renaud laisse cette devise à ses fils et à ses frères qu'il quitte pour toujours : « Qu'ils pensent du bien faire. » (*Renaus de Montauban*, p. 442, v. 30.) = [2] On entonçait parfois ces conseils, d'une façon plus rude, dans la tête du jeune baron en lui donnant un coup terrible. C'est ce que fait Gui de Maience, quand il termine son « castoiement » à son fils : « Lors le fiert de la paulme sur le vis qu'il ot gras. — Puis, luy a dit : « Beaul filz, bellement et par gas, — Pour ce t'ai-je feru que ja ne l'oubliras. » (*Doon de Maience*, v. 2478.) = [3] Nos trouvères ont attaché le nom d'Aliscans à la

sauf quatorze, gisent à terre, et les Païens sont encore cent mille. Ce ne sont partout que râles des mourants, cris horribles des blessés, hennissements des chevaux sans cavaliers, hurlements joyeux des vainqueurs. Et là, tout près, dans un joli vallon vert, près d'une fontaine, en un lieu charmant d'où l'on entend les derniers bruits de la mêlée, un tout jeune homme, un enfant est étendu raide, tout blanc, les mains en croix, « sentant bon plus que baume et encens ». On le croirait déjà mort, si sa main close ne venait de temps en temps frapper sa poitrine, si ses yeux ne se levaient parfois au ciel, si l'on n'entendait ses lèvres balbutier le mot « Dieu ». C'est le neveu de Guillaume d'Orange, c'est Vivien qui meurt.

Guillaume, lui, est là-bas, au milieu des quatorze survivants de l'armée chrétienne qu'il domine de sa haute taille; il est là-bas, sur son cheval Baucent, et pense à son neveu qu'il aime comme un fils : « Où est-il, où est Vivien? » Et il s'aventure bientôt à travers le champ de bataille, pour l'y trouver, vivant ou mort. Où est-il, où est Vivien?

Dieu a pitié de Guillaume et le conduit dans le petit coin de vallée où Vivien expire, et voilà le comte d'Orange en présence de ce beau jeune homme au visage blanc, qui n'a plus un mouvement, plus un souffle. Une pensée saisit alors ce rude chevalier qui est lui-même tout couvert de son sang et se bat depuis le matin comme un lion furieux : « Il sera mort sans avoir fait sa première « communion. » Et il s'écrie : « Que ne suis-je arrivé plus tôt! » Le bon Guillaume s'est en effet muni d'une hostie consacrée; il la porte avec lui; elle est là dans son aumônière, comme dans une sorte de ciboire militaire, et il regrette de ne pouvoir la poser pieusement sur les lèvres de son neveu. Mais, hélas! ces lèvres sont froides, ces lèvres sont mortes.

Tout à coup l'enfant fait un léger, un imperceptible mouvement. C'est la vie, qui, comme le dit le vieux poète, lui revient un instant et « lui saute dans le cœur ». Guillaume alors, qui est dominé par une idée fixe, lui adresse très doucement la parole :

grande bataille de Villedaigne sur l'Orbieu, qui eut lieu en 793. Dans cette journée mémorable (et dont ne parlent pas nos Manuels d'histoire), les Sarrasins envahisseurs battirent le comte de Toulouse, Guillaume ; mais, effrayés par l'admirable courage des vaincus, les

« Ne voudrais-tu pas, lui dit-il, manger de ce pain qui est consacré « par les prêtres? » — « Je n'en ai jamais goûté, répond le mou- « rant; mais, puisque vous voilà, je sens bien que Dieu m'a visité. » Alors, dans ce petit vallon herbu, sous le grand arbre, près de la fontaine, se passe une scène indicible. Guillaume devient grave; il devient prêtre, pour ainsi parler : « Tu vas me faire ta confession, » dit-il à son neveu, « parce que je suis ton plus proche parent et « qu'il n'y a pas de prêtre ici. » — « Je le veux bien, répond « d'une voix faible l'enfant Vivien; mais il faudra que vous me « teniez la tête contre votre poitrine. J'ai faim, oui, j'ai faim « de ce pain. Mais hâtez-vous : je vais mourir, je meurs. » Il se confesse en effet, et ne se souvient que d'une faute : « J'avais « fait le vœu de ne jamais reculer d'un seul pas devant les « Païens, et j'ai bien peur d'avoir aujourd'hui manqué à ma « promesse. » Le moment suprême est arrivé. Guillaume tire l'hostie de son aumônière; il la prend entre ses doigts, il la contemple, il l'adore comme au moment de l'élévation; puis il l'approche des lèvres entr'ouvertes de Vivien. Il y avait là des anges par milliers, qui assistaient au sacrement et étaient descendus du ciel pour chercher cette âme et la porter à Dieu. Le visage de Vivien s'illumine une dernière fois; mais la mort lui descend de la tête sur le cœur : il se penche, il soupire, il meurt, et va, dans l'hôtellerie du Paradis, au sein de la joie qui n'a pas de fin, terminer la journée de sa première communion[1].

VI

Tels sont les récits que le jeune baron du XIIe siècle entendait tous les jours, et sur lesquels il réglait son âme; telle est l'éducation religieuse et morale du futur chevalier. Mais il lui reste à apprendre les premiers éléments des sciences humaines, et nous nous trouvons ici en présence d'un grave problème : « Le jeune noble du XIIe siècle savait-il lire et écrire? Son ignorance, au contraire, n'était-elle pas absolue, et n'allait-il point, jusqu'à en tirer quelque gloire? »

vainqueurs se hâtèrent de repasser les Pyrénées. = [1] *Aliscans*, éd. Guessard et de Montaiglon,

L'opinion qui conclut en faveur de cette ignorance est à peu près générale, et il est hors de doute qu'un certain nombre de chevaliers ne savaient pas les lettres. Il y eut même un grand chambellan de France qui, sous le règne de saint Louis[1], fut obligé d'en faire le cruel aveu. Mais il me sera permis d'ajouter que la plupart des héros de nos vieux poèmes ne ressemblent pas à cet infortuné Jean de Nanteuil. Si j'ouvre cette terrible geste des Lorrains où l'on peut constater un état social encore si rude et si barbare, j'y vois qu'Hervis[2] et Garin[3] savent « lire en roman et en latin », écrire et « embriever ». Il en est de même pour le fils de Parise la Duchesse[4], pour les trois enfants de Gui de Mayence[5], pour le petit Aiol[6], pour les fils du comte Witasse de Boulogne[7] et (il est inutile de le dire) pour le fils de Pépin, pour le grand Charles[8]. Nous pourrions aisément multiplier ces textes qui, selon nous, sont scientifiquement décisifs et ne laissent place à aucun doute. Je ne parle pas des preuves que plusieurs savants ont tirées de nos romans d'aventures ou de nos poèmes didactiques du XIIIe siècle; mais je m'en voudrais de ne point faire passer sous les yeux de mes lecteurs le charmant tableau de genre qu'a peint l'auteur du *Dolopathos :* « Ils étaient là, assis par terre devant leur maître; ils étaient là, les enfants de maint haut baron, qui écoutaient ses paroles. *Et chascun son livre tenoit, — Einssi comme il les ensei-*

v. 693-697. V. dans nos *Épopées françaises* (2e éd., IV, pp. 486-493) une autre analyse de cet épisode et une traduction littérale de tout ce passage. = [1] Il s'agit de Jean de Nanteuil, chambellan de France, qui souscrit en ces termes au testament de Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers : *Ego Petrus, canonicus de Roscha, de mandato domini Johannis de Nantolio qui rogatus huic interfuit testamento et sigillum suum apposuit, testamento huic subscripsi pro eo,* CUM IPSE NON HABERET NOTICIAM LITTERARUM. (Archiv. nat., Trésor des Chartes, J 406, n° 6. Musée des Archives, n° 270.) = [2] « Quant ot XII ans moult fu biax bacheler, — ET A L'ACOLLE FU BIEN QUATRE ANS PASSEZ. » (*Hervis de Metz,* Bibl. nat., fr. 19160, f° 3.) = [3] « Li Loherains FUT A ESCOLE MIS... — BIEN SAVOIT LIRE et roman et latin. » (*Garins li Loherains,* I, 179, 180.) = [4] Quant l'anfes ot quinze anz et compliz et passez, — PREMIERS APRIST A LETRES TANT QU'IL EN SOT ASSEZ. (*Parise la Duchesse,* v. 964.) = [5] *Doon de Maience,* v. 232. = [6] BIEN SAVOIT AIOLS LIRE ET EMBRIEVER—Et latin et romans savoit parler (*Aiol,* v. 275-276). = [7] LETRES LOR FIST APRENDRE li quens par cortoisie (*Godefroi de Bouillon,* v. 751). = [8] *Renaus de Montauban,* p. 161, v. 37 : « Karles, nostre empereres, si a brisié la cire. — Quant il fut jovenciaux, SI OT APRIS A LIRE. » Cf. *Doon de Maience,* v. 1930 : LI QUENS IERT BIEN LETRÉS et oresons savoit; *Parise la Duchesse,* v. 42 : Cant e fui petitez, SI FUS MIS A CLERÇON — A SAN POL DE RAVANE. (C'est le traître Béranger qui parle.) L'auteur d'*Acquin* dit de son héros païen, auquel il prête, comme tous nos autres poètes, les habitudes de la race chrétienne : « BIEN FU LETTRÉ : CAR IL EN OT APRINS. — La lettre leist... » (v. 362, 363). Etc., etc. — Tels sont les textes tirés de nos chansons de geste; mais Schultz en cite d'autres (I, 123) qu'il a empruntés aux romans de la Table-Ronde et aux documents latins. Chrétien de Troyes dit de Parcival :

gnoit[1]. » Il ne me déplairait pas non plus de vous faire assister à une leçon d'écriture, avec ou sans coups de férule[2]. Les enfants apprenaient d'abord à écrire avec des tablettes de cire et des « styles », et l'on se gardait bien de leur faire barbouiller le beau parchemin, qui coûtait trop cher. Quand ils avaient fait longtemps des bâtons et des ronds sur la cire souvent effacée, quand on leur reconnaissait l'aptitude suffisante pour arriver un jour à une bonne écriture de scribe, alors, mais alors seulement, on leur daignait confier quelques feuilles de parchemin qui n'était pas sans doute de première qualité[3]. Il faut être économe.

Sur cette question de l'ignorance de nos barons, il convient d'être prudent et de ne tomber en aucun excès. On ne nous fera jamais croire qu'à une époque où il y avait des écoles jusque dans les plus petits villages (la chose est mathématiquement prouvée pour certaines provinces), les jeunes féodaux aient été, de parti pris, condamnés à être moins instruits que le dernier de leurs censiers. Il est certain, tout au contraire, que l'enfant noble avait souvent un précepteur qui, dans le château paternel, était attaché à sa personne : tel est le maître de Doolin de Mayence[4]; tel est aussi le pédagogue dont parle l'auteur du *Roman des Sept Sages*, « lequel doit suivre son élève partout; qui le conduit à l'école; qui (détail piquant) l'empêche de trop manger; qui lui apprend le beau langage, lui inculque les belles manières et ne le quitte même pas quand il s'habille et quand il se couche[5]. » Il arrivait que, dans les bonnes familles et dans les maisons bien organisées, la noble tâche de l'éducation était ingénieusement partagée entre le père, la mère et le précepteur. C'est ainsi qu'Aiol apprend de son père le métier militaire, et surtout l'équitation : car à ces petits-fils des Germains on ne pouvait certes pas appliquer les paroles de

« Quant vit qu'il ot quatre ans passés, — SI LE MIST-ON A LETRE APRENDRE, » etc. (v. 12512). De premiers FU A LETRE MIS. (*Blancandrin*, v. 35, Cf. encore *Roland*, v. 485, 486 et le *Chevalier au Cygne*, v. 5891, etc., etc. Comme nous le verrons ailleurs, les femmes des classes élevées participent à cette éducation, et sont généralement plus instruites que les hommes. = [1] *Dolopathos*, pp. 45, 65, 48 (cité par Schultz). = [2] « Osbernus rector ecclesiæ Uticensis, juvenes valde coercebat eosque bene legere et psallere atque scribere verbis et verberibus cogebat. Ipse propriis manibus scriptoria pueris et indoctis parabat TABELLASQUE CERA ILLITAS PRÆPARABAT. » (Orderic Vital, lib. III, cap. VII, cité par Schultz.) = [3] V. les textes nombreux cités par Schultz, I, 124. = [4] *Doon de Maïence*, v. 252. Cf. *Chetifs*, p. 250 : Laissié l'avoit SES MAISTRES qui l'aprent et castie. Il s'agit ici d'un païen, mais on sait que nos poètes prêtent nos mœurs aux Infidèles. = [5] V. 547. Citation de

Tacite sur leurs ancêtres d'outre-Rhin : *In pedite robur*, et nous avons déjà vu que le baron ne faisait qu'un avec son cheval. La mère d'Aiol lui enseigne le cours des astres « avec la cause du croissant et du décroissant de la lune[1] ». C'est, je l'avoue, un singulier enseignement sur les lèvres d'une mère; mais une telle science était nécessaire à des hommes qui devaient plus tard passer tant de jours et tant de nuits en plein air, comme les bergers qui, eux aussi, sont quelque peu astronomes[2]. Enfin un ermite montre à l'enfant « l'art de lire et d'embriever le latin et le roman ». Voilà une éducation qui, malgré tout, pourra sembler assez complète. Quelques barons du XIXe siècle sont peut-être moins instruits que le fils d'Élie de Saint-Gilles.

Ces chevaliers qu'on se plaît à considérer comme des parangons d'ignorance, on les voit sous la tente, entre deux batailles, se faire la lecture les uns aux autres et parler entre eux, fort sérieusement, d'art militaire, de littérature et de droit. Philippe de Navarre nous a laissé à cet égard un petit tableau de genre qui vaut la peine d'être considéré de près et inspirerait Meissonier. Ce ne sont pas là des soudards ne sachant ni A ni B; mais des hommes d'esprit qui ont reçu quelque éducation première et sont heureux de s'instruire davantage. Il est vrai qu'ils ne sont ni gourmés, ni pédants; il est également hors de doute qu'ils sont moins savants que nos officiers d'aujourd'hui. Mais, somme toute, ils sont de la même race[3].

Schultz, qui mentionne encore un certain nombre d'autres textes. = [1] Aiols le retient bien comme senés — Et des cours des estoiles, de l'remuer, — De l' refait de la lune, de l' rafermer, — De chou par savoit il quant qu'il en ert. — AVISE LA DUCOISE L'EN OT MOUSTRÉ. (*Aiol*, v. 267-271.) Les femmes de nos romans sont un peu astronomes et, dans *Gaufrey*, l'on voit que la belle Fleurdépine se connaît au cours des étoiles et de la lune (v. 1796). Cf. *Godefroi de Bouillon*, v. 450, 451 : « Ele sot de la lune et de geometrie, — Et de l' cors des estoiles et de phylosofie. » Etc., etc. = [2] Li rois l'a fait aprendre de tot son errement — Et d'eschés et de tables.... — ET DU COURS DES ESTOILES, et du trone tornant. (*Aye d'Avignon*, v. 2556.) = [3] « Pendant que j'étais au premier siège de Damiette comme écuyer de monseigneur Pierre Chape, monseigneur Raoul de Tiberiade, sénéchal du royaume de Jérusalem, vint un jour dîner avec lui. Après dîner, monseigneur Pierre me fit lire devant lui en un roman. Monseigneur Raoul dit que je lisais très bien. Messire Raoul ayant été ensuite malade, monseigneur Pierre m'envoya, sur sa demande, auprès de son ami pour lui faire la lecture.... Quand j'avais lu tant comme il voulait, il se mettait à me parler des choses du royaume de Jerusalem, et des usages, et des assises, et il me disait de retenir tout cela. » (Philippe de Navarre, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 525.) M. de Mas-Latrie, qui cite cette page curieuse dans son *Histoire de Chypre* (I, p. 200), ajoute avec infiniment de bon sens et de justesse : « Ce serait se tromper beaucoup, sans doute, que de généraliser les faits

Je sais ce que vont me répondre les ennemis du moyen âge et connais les textes qu'ils vont m'opposer. Il est très vrai, en effet, qu'un certain nombre de nos vieux poètes nous font assister à ce spectacle curieux : « Un seigneur, un roi reçoit une lettre; il en brise le sceau lui-même... et la fait lire par un autre. » Ajoutons que c'est le plus souvent au chapelain qu'incombe cette tâche de déchiffrer et de lire publiquement les *brefs* adressés à son maître[1]. Eh bien! j'estime que cet argument n'est point irréfutable, et que les seigneurs et les rois font parfois lire leurs brefs, parce qu'ils sont écrits en latin. A mes conclusions, d'ailleurs, je ne voudrais pas donner un caractère trop rigoureux, et me contenterai d'affirmer que, si un certain nombre de jeunes nobles demeuraient alors dans leur ignorance native, la plupart, en nos meilleures provinces, étaient assez instruits pour lire un roman, pour écrire une lettre, et même (mais bien plus rarement) pour comprendre plus d'une langue.

Ces derniers mots sont de nature à étonner; mais nos vieux poèmes légitiment peut-être une telle hypothèse, qu'il ne faudrait pas pousser trop avant. Le duc de Nevers, dans *Gaufrey*, se vante de savoir parler le « français, l'allemand, le lombard, l'espagnol, le poitevin et le normand[2] ». Baudouin, dans les *Saisnes*[3], se fait passer pour Persan, parce qu'il sait un peu de

exposés ici par Navarre. On créerait une chose idéale et qui n'a point existé. Peut-on méconnaître cependant combien il y a loin de cette peinture (prise sur la nature même, et où l'on voit, durant les fatigues d'un grand siège, des hommes d'armes converser romans, histoire et jurisprudence) aux idées trop accréditées encore sur l'ignorance des anciens chevaliers du moyen âge. » (*Ibid.*, p. 201.) Nous n'avons jamais rien voulu dire de plus. Cf. Léopold Delisle : *De l'instruction littéraire de la noblesse française au moyen âge*, *Journal général de l'Instruction publique*, 9 juin 1855, p. 522. = [1] Li més a une letre au roi el' poing plantée, — Et Karles la fet lire, quant la cire ot froée, — A un sien chapelain qui li a recordée (*Aye d'Avignon*, v. 796-798.) Dont a traite la letre o tout le querenon, — Et Hernaut la bailla son chapelain Symon. — Chil l'a tantost leüe.. *Gaufrey*, v. 4522-4524.) Li Dus reçoit le brief.... — Son chapelain apele.... — Cil brisa le sael et la letre avisa (*Renaus de Montauban*, p. 28, v. 52-54. Les letres baille, li Loherens les print, — Et les donna son chapelain Henri (*Garins li Loherains*, I, p. 190. Doon a pris le brief, si le baille Ysorés, — Un sage capelain qui bien fu emparlés. — Il a leu la letre environ et en lés (*Gaufrey*, v. 146, 147.) Veés en chi les letres, les saeus et l'escrit. — Le brief traist de son sain et le roi le rendi — Et li rois le rendi son capelain Henri : — Cil a froisset la chire, si esgarde l'escrit (*Auol*, v. 10591-10594.) Il li dona les letres et le brief saelé. — Son capelain les livre; la chire fait froer. (*Ibid.*, v. 10565-10566. Le Roi doue une chartre; il l'a desvolepée : — A un clerc la mostra qui tu de sa contrée (*Jerusalem*, v. 7060-7061). Etc., etc. = [2] *Gaufrey*, v. 9299. = [3] *Épopées françaises*, III, 2e éd., p. 675. Witasse, fils aîné du comte de Boulogne, étant en Angleterre, demande à un passant *sans autre latinier :*

tiois (!). Mirabel, dans *Aiol*[1], est plus savante encore, et cette femme étonnante ne parle pas moins de quatorze « latins », parmi lesquels figurent le grec, l'arménien, le sarrasinois et le *bourguignon*. Il y avait des professeurs de langues qui, comme les interprètes, portaient le nom de *latimiers*[2]. On a cité trop de fois le célèbre texte de Brunetto Latini et plusieurs autres de même ordre, qui ont inspiré à un poète de nos jours ce beau vers mâle et fier : « Tout homme a deux pays : le sien, et puis la France. » On connaît aussi ces vers de *Berte*, qui ont une si haute valeur historique, et qu'on ne saurait jamais citer trop de fois[3] : « C'était alors la coutume dans tout le pays tiois, dans toute l'Allemagne, que tous les grands seigneurs, les comtes et les marquis eussent des Français auprès d'eux POUR APPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE A LEURS FILLES ET A LEURS FILS. » O beau langage, qu'on parlait alors sur tous les rivages de la Méditerranée, et qui était presque le parler universel!

Quant à toutes les autres sciences, le jeune baron n'en savait même pas les premiers rudiments. Dans sa conversation avec les clercs, il glanait bien quelques épis, par-ci, par-là; mais il faut avouer qu'il y avait loin de là à une moisson. Beaucoup d'erreurs et (ce qui est pire que l'ignorance) beaucoup de préjugés. Le tout mêlé à ce singulier amour pour l'encyclopédie qui est le noble caractère de tout le moyen âge. L'assemblage est étrange, j'y consens; mais il est trop aisé de constater qu'il est réel.

VII

Le jeune baron ne connaît guère que par ouï-dire cette admirable Classification des sciences que le XIIe siècle a formulée avec tant de lucidité et où le génie encyclopédique du moyen âge a

« Se il li set le roi d'Engleterre enseignier. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 790). Cf. *Doon de Maience*, v. 232 : En tiois li a dit dont il savoit planté. (C'est le traître Herchembaut qui parle). Il est à peine utile d'ajouter que les messagers étaient astreints à connaître plusieurs langues. C'est ainsi que dans *Gaufrey* (v. 3756) le messager Thierri « fu moult courtois.... *et sot XII lengagez* courtoisement parler. » = [1] *Aiol*, v. 5420. = [2] Li rois a un sien latimier : — Li latimiers par fu tant sages — Que bien aprist de tos langages (*Blancandrin*, v. 33). Cf. *Aye d'Avignon*, v. 2315. Etc. = [3] Tout droit à celui tans que ci je vous devis, — Avoit une coustume ens el' tiois pays — Que tout li grant seignor, li conte et li mar-

ajouté plus d'un élément nouveau aux données de l'antiquité[1]. Il a vaguement entendu parler, par le chapelain paternel, des Sept Arts qu'il ne souhaite pas de connaître plus à fond; du *Quadrivium* qui embrasse l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie; du *Trivium* qui contient la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique[2]. Mais il ne sait point (et combien parmi nous sont dans le même cas!) que ce *Quadrivium* et ce *Trivium*, si vantés, sont loin de représenter toute la science de son temps et font partie d'un ensemble beaucoup plus considérable, beaucoup plus imposant. Il ignore que le mot « Philosophie » désigne alors la totalité des connaissances humaines; que la Philosophie se divise en *Théorique*, *Pratique*, *Logique* et *Mécanique;* que la *Théorique* se subdivise en théologie, physique et mathématique, et que c'est cette troisième subdivision qui constitue le *Quadrivium;* il ignore également que la *Pratique* renferme la Morale, l'Économie et la Politique; que la *Logique* équivaut au *Trivium*, et qu'on a bien voulu admettre, dans la *Mécanique*, les principales industries de son temps, qui sont la fabrication des étoffes de laine et celle des armures, à côté de la navigation, de l'agriculture, de la médecine, du théâtre et (ô bonheur!) de la chasse. Ce dernier trait, dois-je le dire? est le seul qui frappe l'enfant féodal; c'est le seul qu'il comprenne. La chasse faisant partie des grandes connais-

chis — Avoient entour aus gent Françoise tousdis — Pour aprendre françois lor filles et lor fis (*Berte*, éd. Scheler, v. 147-151). — [1] Cette Classification est celle qui prévaut au XIIe siècle et FORME ALORS LA BASE DE L'ENSEIGNEMENT. Voir le *Didascalion* ou les *Eruditiones didascalicæ* d'Hugues de Saint-Victor (lib. II, cap. III-XXX, *Patrologie* de l'abbé Migne, t. CLXXVI, col. 766), et les *Excerptionum allegoricarum libri XXIV* (lib. I, cap. VI-XXI.) qui sont attribués au grand docteur Victorin, mais qui appartiennent en réalité à un écrivain de la fin du XIIe siècle et où le *Didascalion* est presque littéralement reproduit (*Patrologie*, t. CLXXVII, col. 196-202). Etc., etc. On peut réduire cette belle classification au Tableau suivant où nous avons pris soin d'imprimer en italiques les sept divisions du *Quadrivium* et du *Trivium :*

PHILOSOPHIE	I THÉORIQUE	1 Théologie 2 Physique 3 Mathématique.	*Arithmétique* *Musique* *Géométrie* *Astronomie*
	II PRATIQUE	1 Morale 2 Économie 3 Politique	
	III LOGIQUE	1 *Grammaire* 2 *Dialectique* 3 *Rhétorique*	
	IV MÉCANIQUE	1 Industrie de la laine ; 2 Fabrication des armes ; 3 Navigation ; 4 Agriculture ; 5 Chasse ; 6 Médecine ; 7 Théâtre.	

[2] En parlant du païen Lucabel, l'auteur de *Jerusalem* dit : « Mult fu bien DES SET ARS et duis

sances humaines, la chasse passant à l'état de science! « Voilà, » dit-il, « qui est heureusement trouvé. Et comme c'est vrai! »

Que le futur chevalier ignore cette Encyclopédie destinée aux clercs, je le comprends et l'en excuse; mais il est regrettable qu'il ne se soit pas contenté de cette ignorance trop naturelle et se soit forgé vingt idées fausses. Il va sans dire, tout d'abord, qu'il confond trop volontiers l'astronomie avec l'astrologie : « Voulez-vous connaître l'avenir, voulez-vous savoir par avance quel sera le vainqueur d'un duel, apprenez l'astronomie. » Rien n'est plus simple; mais notre ignorant va plus loin et fait parfois entrer la « nigremance », c'est-à-dire la magie, dans le cadre avili des sept Arts libéraux : « C'est grâce à cet art incomparable (écoutez) que l'on découvre tous les vols, qu'on entend le langage de tous les animaux, qu'on voyage en vingt pays durant un seul jour, qu'on s'échappe de toutes les prisons et qu'on peut en un instant jeter à terre les plus redoutables forteresses, les plus imprenables châteaux. » Mais c'est l'art du Diable, et il faut s'en défier[1].

Somme toute, ces superstitions sont peu nombreuses, et sans gravité réelle.

Il est arrivé qu'un jour notre enfant a feuilleté un grand et beau livre à figures, intitulé le *Miroir du monde*. Une de ces figures l'a retenu plus longtemps que toutes les autres : c'est celle où l'on expose tout le système de l'univers[2]. L'idée a son origine dans une

et doctrinés » (v. 1311). = [1] Tout ce qui précède est emprunté à un passage très précieux d'*Anseïs fils de Girbert :* Après aprist li clers astronomie.... — Qui set ceste art, ne vous quier à mentir, — Il set molt bien chou ki est à venir. — Se il veoit dous compaignons venir — Ki en un camp venissent escremir, — Il saroit bien liquels devroit vainkir.... — A yngremance tout au darrain le mist : — Chou est li ars des set li plus haïs : — Car li Diables en est poesteïs. — Par iceste art set on les larecins — Que laron font et par nuit et par dis, — Et si va-on en un jour vint païs, — Et si set on les abais des mastins. — Il n'est oisiaus el' mont tant soit petis.... — Qu'il ne sevist ses raisons et ses dis... — Ja ne seroit en si grant prison mis — Que n'en issist, ains que fut miedis. — Chiaus de laïens aroit en un jour pris — Et tout destruit et le palais bruï (Bibl. nat., fr. 4988, f° 194, 195). Ces deux feuillets méritent d'être publiés *in extenso*. = [2] Généralement, et, sauf indication contraire, nous suivons ici le grand livre classique du XIIe siècle, le *De Imagine mundi* d'Honoré d'Autun (vers 1120). On trouvera le texte, fort peu développé, du *De Imagine mundi* dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, t. CLXXII, col. 121-196. Quelques idées, exprimées plus bas, sont empruntées à la *Philosophia mundi* (*Ibid.*, col. 41-102), qu'on a faussement attribuée à Honoré d'Autun et qui est l'œuvre de Guillaume de Conches. Notre enfant noble NE CONNAISSAIT CERTAINEMENT PAS LE TEXTE LATIN du *De Imagine mundi*, ni celui de la *Philosophia mundi*; mais il pouvait parfaitement avoir eu sous les yeux un de ces Abrégés de toutes les sciences qui, au XIIe et au XIIIe siècle, sous le nom d'*Image*,

fausse interprétation des textes bibliques, mais ne manque, à tout prendre, ni d'élévation, ni de beauté, et le jeune lecteur en a été profondément saisi. Figurez-vous ici sept cercles concentriques s'élargissant jusque dans l'infini. Le centre du monde, c'est notre terre au centre de laquelle est caché l'Enfer, mais où est descendu Jésus-Christ pour racheter tous les hommes. La terre est enveloppée par l'air, l'air par l'éther, l'éther par le firmament, le firmament par le ciel aqueux, le ciel aqueux par le ciel immatériel, le ciel immatériel (qui est le séjour des bienheureux) par le « ciel des cieux » où réside éternellement la Majesté de notre Dieu qui embrasse ainsi tous les univers et tous les êtres dans une circonférence vivante, éternelle, infinie. C'est grand[1].

VIII

C'est beaucoup sans doute que de connaître la contexture générale des univers ; mais on s'estime trop heureux de revenir ensuite sur la terre, et d'y faire quelque halte. Notre jeune baron n'est pas de taille à s'arrêter plus d'une heure aux grandes synthèses de la science, et tous ces cercles ne sont pas, à la longue, sans l'ennuyer un peu. Il se plaît bien plus vivement à regarder une de ces cartes grossières, une de ces étranges Mappemondes qui nous donnent une idée si exacte et si pittoresque de la géographie aux XIIe et XIIIe siècles. Il ne peut même en détacher son regard, et se fait montrer par son clerc le chemin qu'ont suivi les croisés. Il ne veut voir, il ne voit que cela. Par la pensée, il suit l'armée chrétienne; il s'arrête avec elle à Constantinople; il traverse l'Asie Mineure, arrive à Antioche et s'écrie : « Jérusalem, Jérusalem! »

Bien qu'ils crussent assez vaguement à la rondeur de la terre,

de *Bibliothèque* et du *Miroir du monde*, commencèrent à propager dans la foule, POUR LAQUELLE ON EMPLOYAIT SOUVENT LA LANGUE VULGAIRE, les connaissances renfermées longtemps dans les cloîtres. En 1245 Gautier de Metz prit le *De Imagine mundi* d'Honoré d'Autun POUR BASE PRINCIPALE de son long poème, l'*Image du monde*, mais il n'est pas besoin de descendre jusqu'au milieu du XIIIe siècle pour trouver cette petite encyclopédie vulgarisée dans les châteaux. Voy., pour tout ce qui précède, l'*Histoire littéraire*, citée littéralement, XXIII, 294-355, 856, 857. = [1] Nous reproduisons ici une figure composée d'un plus grand nombre de cercles, *où les planètes sont indiquées*. Presque tous les manuscrits de l'*Image du monde*

les géographes naïfs de l'époque féodale ne nous ont laissé que des cartes plates : mais combien intéressantes! Notre planète y est figurée sous une forme ronde ou ovale, et sa plus grande étendue, en ce dernier cas, va du nord au midi. Elle est tout enveloppée[1]

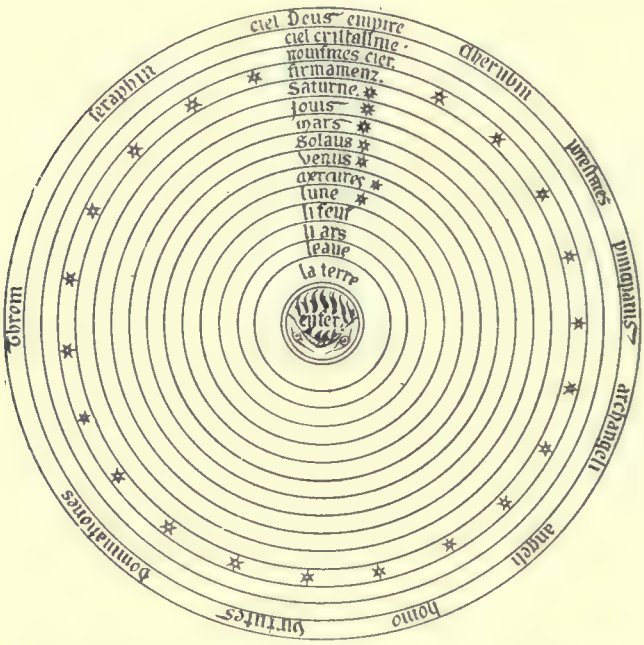

Fig. 18. L'Univers, d'après une figure de l'*Image du monde* de Gautier de Metz (Bibl. nat., fr. 25,407, f° 109).

par la « mer océane » comme par un grand ruban. Dans cette mer qui rappelle l'antique « fleuve Océan », nos dessinateurs enfantins ont figuré des poissons qui sont aussi grands que des îles; des vaisseaux qui devraient, selon la loi des proportions, avoir plusieurs lieues de long, et enfin des îles, qui sont tirées au cordeau, rectangulaires, alignées, correctes. Ces îles, nos pères en faisaient une quatrième partie du monde. C'était la Grande-Bretagne; c'était

offrent cette image plus ou moins modifiée. Au centre l'Enfer est tantôt représenté sous la forme d'une fournaise ardente, tantôt sous celle de Leviathan, etc. Au-dessus des cercles figurant l'enfer, la terre, l'eau, l'air, le feu, « Lune, Mercurius, Venus, Solaus, Mars, Jupiter, Saturne », le Firmament, le *noesme ciel*, le « ciel cristallin » et le « ciel empiré », se tient parfois une grande image de Dieu tenant entre ses mains le monde qu'il bénit. La figure que nous donnons ci-dessus n'offre pas cette dernière représentation. = [1] Comparer la description ci-après avec le texte si précieux de Brunetto Latini sur la Mappemonde (*Trésor*, éd. Chabaille, p. 152 et suiv.). Brunetto Latini ne fait guère, ici comme partout, que traduire ou imiter Solin, écrivain latin du IIIe siècle, qui lui-même, en son *Polyhistor*, s'inspire servilement de Pline. Cette partie de la science du moyen âge LUI VIENT DONC GÉNÉRALE-

l'Irlande; c'étaient les îles Fortunées, et bien d'autres encore qui sont quelquefois fabuleuses. Et toujours ces poissons, ces énormes

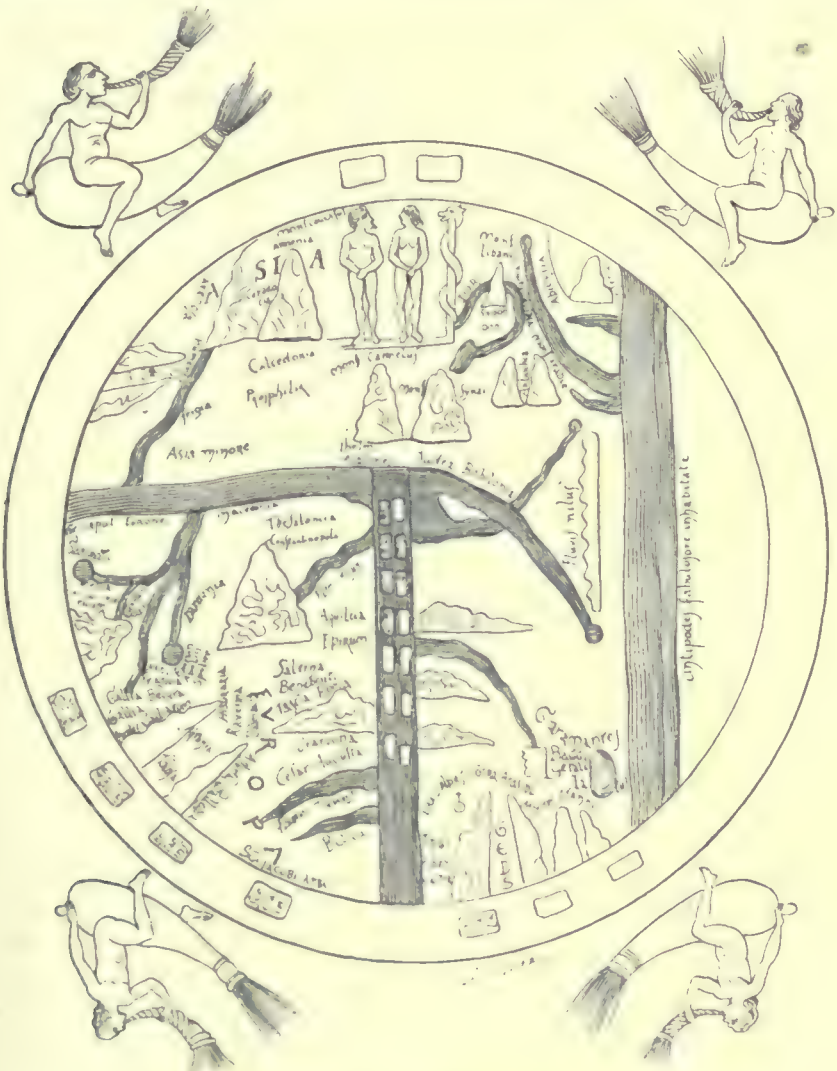

Fig. 19. Mappemonde de la Bibliothèque de Turin, XIIe siècle.
Au-dessous de la *Gallia Belgica*, on n'a pu insérer les mots *Gallia [Lugdunensis]*.

poissons, voguant par escadres. Quant au grand ovale ou au cercle, il est coupé en plusieurs continents par la Méditerranée et d'autres bras de mer. Toute la partie supérieure de la carte est occupée

MENT DE PLINE PAR SOLIN. Cf. les *Excerptiones*, faussement attribuées à Hugues de Saint-Victor (*Patrologie* de l'abbé Migne, t. CLXXVII, col. 209). Etc.

par l'Asie; l'Europe et l'Afrique s'en partagent la partie inférieure, celle-ci à notre droite, celle-là à notre gauche. C'est symétrique[1].

Donc, et en laissant de côté les Iles, « il sont trois terres que je sai bien nomer : — L'une a nom Aise et Erope sa per; —

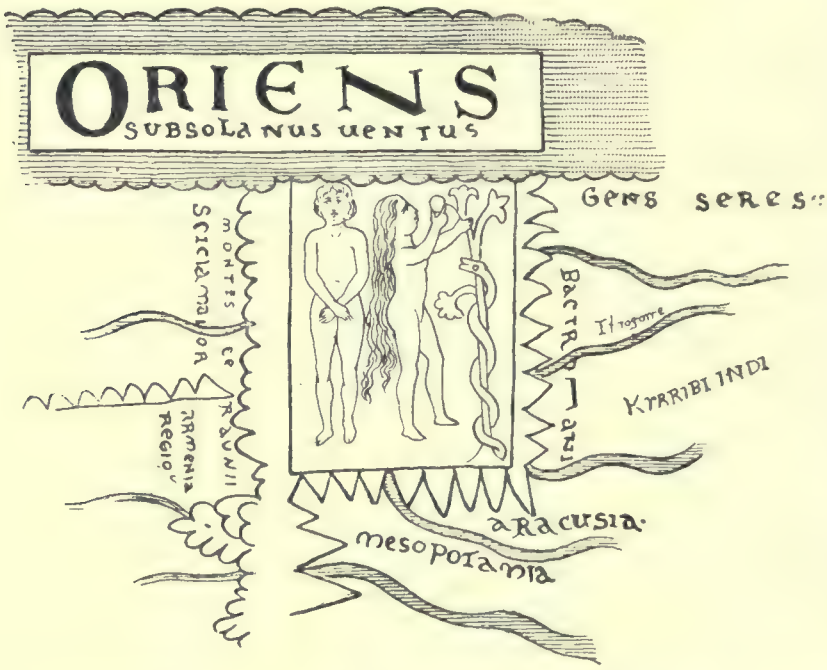

Fig. 20. Le Paradis terrestre et les contrées voisines, d'après la Mappemonde de Saint-Sever, XIe s. (Bibl. nat., lat 8878.)

La tierce Aufrique, plus n'en poons trover. — Ices trois teres se partirent par mer — Qui totes terres fait partir et sevrer. » Ainsi parle un de nos vieux poètes, dont notre enfant a retenu l'enseignement rudimentaire[2]. Au haut de la carte qu'il a sous les yeux[3], il y a une grande belle image carrée qui représente le

[1] Dans toutes les *Images du monde* il y a une image en forme de cercle qui donne une idée très claire de cette disposition. Au milieu du cercle, deux lignes se coupent à angle droit $\frac{\text{Aise}}{\text{Europe}}\Big|\frac{\text{la grant}}{\text{Afrique}}$. = [2] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 4, v. 10-15. = [3] Ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée nette des Mappemondes des XIIe-XIIIe siècles, devront consulter les livres et atlas suivants : 1° l'*Essai sur l'Histoire de la Cosmographie et de la Cartographie au moyen âge*, par M. de Santarem, t. I (1848), p. 186, et suiv.; p. 220 et suiv., p. 405 et suiv., et surtout t. II (1850), p. 107-247 ; 2° l'Atlas de M. de Santarem (Département des cartes à la Bibliothèque nationale), pl. 6 et 6 *bis*, 11 et 11 *bis*, 12 et 12 *bis*; 3° la *Géographie du moyen âge*, par J. Lelewel (Breslau, 1852, 4 vol. in-8°); 4° les *Monuments de la géographie*, de Jomard, 1862, pl. XIII ; 5° l'*Atlas de l'Histoire de la Géographie* de Vivien de Saint-Martin, 1874 (pl. VI); 6° l'opuscule de M. R. Cortambert, inti-

Paradis terrestre. Un énorme Adam et une Ève immense s'y tiennent debout près du serpent qui s'enroule autour de l'arbre fatal. C'est là un point de départ tout indiqué pour ceux qui veulent voyager.... sur une carte : « Je partirai du Paradis, » dit l'enfant,

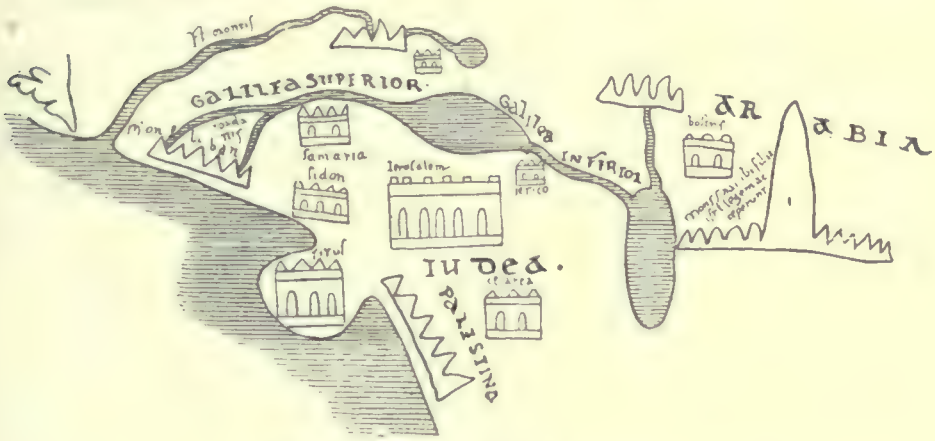

Fig. 21. La Judée, d'après la Mappemonde de Saint Sever

« et espère bien y revenir un jour. » Il prétend d'ailleurs aller jusqu'au bout du monde; mais où est ce bout du monde auquel nos poètes donnent des noms si curieux, mais aujourd'hui si obscurs? Où est le fameux « Arbre qui fent[1]? » Où sont les Bornes

tulé : *Trois des plus anciens monuments géographiques du moyen âge*, Delagrave, 1877; 7° *Choix de documents géographiques conservés à la Bibliothèque nationale*, reproduits par la photogravure (Maisonneuve, 1883). On trouve, dans ce dernier ouvrage (qui vient de paraître au moment où nous écrivons ces lignes), une reproduction exacte de la célèbre Mappemonde du XIe siècle qui orne une *Apocalypse* écrite à l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne. L'original de cette carte est à la Bibl. nat. (Département des manuscrits lat., 8878). C'est ce précieux document que nous avons eu constamment sous les yeux en écrivant les pages qui vont suivre. Nous en reproduisons quelques parties (fig. 18-21). Toutes ces Mappemondes d'Apocalypses ont eu leur origine dans un Commentaire sur l'Apocalypse d'un moine espagnol du VIIIe siècle, nommé Beatus, qui avait eu l'idée ingénieuse d'accompagner son texte d'une carte, sans cesse reproduite ou imitée après lui. = [1] Dans *Jerusalem* (v. 8133, 8134), il est question de l'Arbre qui fent « une fois ens en l'an por renovelement », et l'auteur d'*Aliscans* (éd. Guessard et de Montaiglon, v. 5690) place avant lui cet arbre au delà du pays d'Arcaise qui est habité par les Sagittaires et les Nerons; « Par decha est li grans Arbres qui fent — Dous fois en l'an par rajonnissement ». Cf. *Li Bastars de Buillon*, v. 585 : Tant com li mers tournie avironnablement — Et tant com chieus akoevre le soleil et le vent — Et le mer et le terre *jusqu'à l'Arbre qui fent*. L'*arbre qui fent* est peut-être le même (mais c'est seulement un « peut-être ») que l'Arbre sec, si célèbre au moyen âge, qui figure déjà sur des cartes du XIIe siècle (de Santarem, *Histoire de la cosmographie et de la cartographie*, III, p. 380); qui, dans la mappemonde de la cathédrale de Hereford (*Ibid.*, p. 548) est placé au sud de l'Indus, près du Paradis d'où l'Ange chasse Adam, et qui enfin, sur la Mappemonde dressée en 1456 par Andrea

d'Artus[1]? Où est la *Mer betée*[2]? L'enfant l'ignore, et le voudrait bien savoir.

Le Paradis terrestre existe encore, et l'Arbre de vie y étend toujours ses rameaux divins ; mais personne ne saurait y pénétrer, et un mur de feu, qui monte jusqu'au ciel, le préserve de la profanation du regard humain. Tout autour, ce ne sont, jusqu'à la mer Caspienne, que déserts sans fin, océans de sable et où le pied de l'homme n'oserait se risquer. Au nord s'étale toute l'Asie Mineure jusqu'à l'Euxin. Au midi s'étend la Chine et surtout l'Inde,

Bianco, est également représenté « dans la péninsule du Paradis. » (Id., p. 380.) Marco Polo, de son côté, signale l'Arbre sec « en la fin de Perse vers Tremontaine, dans le royaume de Tonocain » ; il le décrit à peu près comme un platane, et nous le montre seul au milieu d'une plaine immense : « Et n'a nul arbre près à plus de cent milles, mais que d'une part il a autres bien à dix milles. » (Éd. Pauthier, I, pp. 95, 96.) On peut ici se demander quelle est la région dont parle Marco Polo. D'après les commentateurs il s'agit ici du Kouhistan, province qui dépend du Khoraçan, et c'est là qu'il faut placer le Platane sec. Cf. Lazari, *Marco Polo descritto da Rustigniano di Pisa*, Venezia, 1847, p. 292, cité par de Santarem, l. l. III, p. 380. = [1] Tot amenrai l'Empire *dusc'à Bones Artu* (*Jerusalem*, v. 3739). Etc., etc. Les « bones Hercu, Arcu, Artu », comme l'observe P. Meyer (*Romania*, XI, p. 323), « ne sont autre chose que les bornes d'Hercule. » Artus, grâce à son nom, a fini par remplacer Hercule. « Ce est li leus ou premièrement Liber et puis *Hercules*, et puis Cyre firent autel por signe que ils avoient la terre conquise jusques là où plus avant n'avoit pas de gent » (Brunetto Latini, *Tresor*, éd. Chabaille, p. 158). Les « bornes d'Artus » SONT A L'EXTRÉMITÉ ORIENTALE DE L'INDE, et l'on voit, dans le roman d'*Alexandre*, le héros du poème les atteindre un jour sous la conduite de Porus : « Quant li Rois voit les bones, mult fu joians et liés; — Deus images d'or vit, dont est mult mervilliés. » Ces deux statues avaient été dressées en cet endroit par « Libis et Arcus », quand ils vinrent en Orient (*Alexandre*, éd. Michelant, pp. 316, 317, v. 4 et suiv.). Alexandre et Porus leur font un sacrifice de cinquante-trois vaches et chantent « en indois », devant elles, le « chant du sacrifice » (l. l., p. 319, v. 3). = [2] Dex li Saveres — Qui fist et ciel et tere et *Mer betée* (*Aiol*, v. 499, 500). N'ot plus bele pucele dusq'en *la Mer betée*. (*Ibid*, v. 10146.) N'amast tant home *jusqu'à la Mer betée*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 86, v. 31. Cf. p. 207, v. 26,27.) Il n'a bon chevalier *desi à l'Arc* (?) *beté* (*Renaus de Montauban*, p. 146, v. 33). *Beté*, signifie coagulé, figé. Du sang *beté*, c'est du sang caillé : Desoz l'auberc li est le sanc betez. (*Aliscans*, ed. Jonckbloet, v. 715.) De l'cors te saut le sanc, ge l' voi beter. (Id., Bibl. nat., fr. 24369, f° 252, cité par Fr. Godefroy, qui cite encore vingt autres exemples décisifs.) Gautier de Metz, l'auteur de l'*Image du monde*, raconte quelque part la singulière origine de la mer Betée. Il y avait autrefois une mer, célébrée par Platon et qui fut un jour *desroute* et fondue dans la mer par la volonté de Dieu. De là, la mer Betée. (Bibl. nat., fr. 1553, f° 179 b, cité par Fr. Godefroy). Il est facile de reconnaître, dans le passage que nous venons de traduire, une réminiscence de la fameuse Atlantide de Platon, dont le philosophe grec raconte lui-même la disparition : « Au milieu de grands tremblements de terre et d'inondations, en un seul jour et en une seule nuit, l'île Atlantide disparut sous la mer. Aussi depuis ce temps la mer [Atlantique] *a-t elle cessé d'être navigable par la quantité de limon* que l'île abîmée a laissé à sa place. » (*Timée*, t. IX, p. 297, de l'édition de Deux-Ponts; cité par Vivien de Saint-Martin; *Histoire de la Géographie*, p. 97.) Entre le texte de Platon et l'*Image du monde* le lien est évident. La mer Betée, n'est donc pas comme l'ont cru Littré (au mot *beton*), Fr. Godefroy et bien d'autres avec eux, la « mer gelée, la mer glaciale » ; mais c'est CETTE PARTIE DE L'OCÉAN ATLANTIQUE QUI EST A L'OUEST DE L'AFRIQUE et qui, inconnue de nos pères, avait à leurs yeux, un

« Inde la perdue[1] », qui ne renferme pas moins de quarante-quatre régions différentes. Si nous traversons le Gange, nous nous trouvons en pleine Parthie. A l'extrémité sud de notre carte, s'ouvre le golfe Persique, avec cette île célèbre de Taprobane où la verdure est immortelle et qui a le privilège d'avoir deux étés, et, hélas! deux hivers. L'Arabie n'est pas loin, dominée par la masse énorme du Sinaï. Au nord, c'est l'*Aracusia*, la Mésopotamie et Ninive; puis, en inclinant vers l'occident, le fleuve Oronte, les

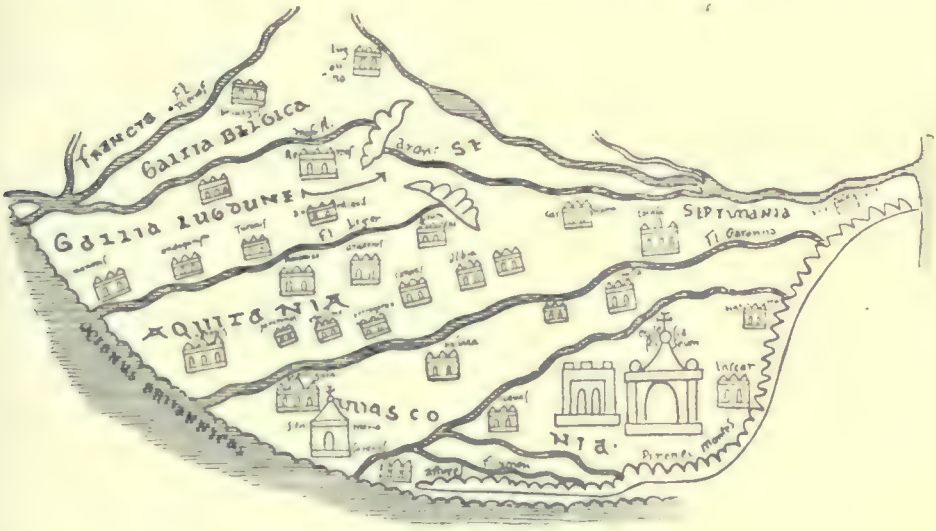

Fig. 22. La France, d'après la Mappemonde de Saint-Sever[2]

premiers rivages de la Méditerranée, la Phénicie, le mont Liban, et la Judée enfin, avec cette Jérusalem sur laquelle notre fils de baron tient longuement ses yeux fixés : « C'est là que Pierre l'Ermite a conduit tous les chevaliers de la chrétienté, et les lâches seuls sont restés au logis. C'est là que mon grand-père est monté à l'assaut; c'est là qu'il a tué vingt Turcs; c'est là qu'il est mort. » L'enfant est tellement ému de ces grands et saints souvenirs qu'il ne se donne pas la peine d'écouter les singulières leçons que son clerc lui débite sur les contrées et les habitants de l'Asie : « C'est

caractère légendaire et mystérieux. = [1] Il vous vausist miex estre en Ynde *la perdue* (*Aye d'Avignon*, v. 605, etc.). = [2] A côté du monastère de Saint-Sever, auquel l'auteur de la Mappemonde donne de si singulières proportions, il y a une église qui est nommée *sancta Maria ....sanensis*. Les premières lettres de ce dernier mot sont effacées dans les manuscrits. Il faut (d'après l'heureuse conjecture de M. A. Longnon) restituer *Mimisanensis*, c'est-à-dire « Sainte-Marie de Mimizan » (Landes), dont l'église dépendait de Saint-Sever.

la reine Asia qui a donné son nom à cette partie du monde, et combien de royaumes doivent ainsi leurs noms à un de leurs rois : la Perse à Persus, la Bithynie à Bithynus, et tant d'autres encore ! Au pied des monts Caspiens vit la race de Gog et de Magog qui se nourrit de chair humaine. Dans l'Inde, le poivre est naturellement blanc, mais devient noir sous l'action de certains feux qu'on allume là-bas pour se débarrasser des serpents. Dans l'Albanie les

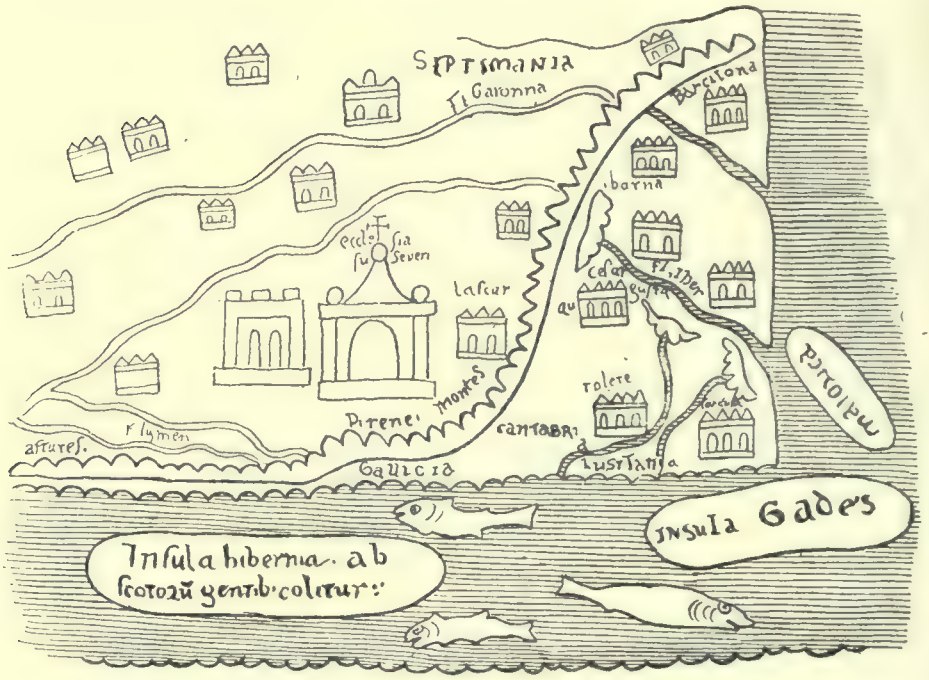

Fig. 23. L'Espagne, d'après la Mappemonde de Saint-Sever.

hommes naissent avec des cheveux blancs. Les cavales de la Cappadoce sont fécondées par le vent. Éphèse a été fondée par les Amazones.... » Mais encore un coup, l'enfant n'écoute pas et murmure toujours entre ses dents : « Jérusalem, Jérusalem ! » Et il ne sort de sa rêverie que quand on prononce le nom de la Mecque : « C'est la clef, lui dit-on [1], de tout l'empire des païens. — Eh bien ! » répond-il, « nous en viendrons à bout, ainsi que de leur Babylone, « Ah ! quand je serai chevalier ! » — « Quand vous serez chevalier, » répond le clerc, « vous aurez à combattre des peuples qui ne res-

[1] Cheste chités de Miekes est li clés apellée — De toute paiennie. (*Li Bastars de Buil-*

« semblent guère aux nôtres et sont d'aspect vraiment terrible. » Là-dessus il se met à lui parler des « Canelieus, » qui ne sont que des Chananéens[1], et des Achoparts qui viennent d'Afrique et où il est permis de voir les descendants des antiques Éthiopiens[2]. Les jongleurs, au reste, lui ont parlé de vingt peuples plus étonnants. Il a fait connaissance, dans le *Roland*, avec ce pays du païen Chernuble où le soleil ne luit jamais, où le blé ne peut croître, où

Fig. 94. La Grèce et l'Italie, d'après la Mappemonde de Saint-Sever.

toutes les pierres sont noires, où il n'y a jamais de pluie ni de rosée, et qui passe à juste titre pour être le séjour des Diables[3]. C'est dans le même poème qu'il a rencontré les hommes d'Occiant-le-Désert dont le cuir est plus dur que le fer et qui vont à la bataille sans armure[4]. Dans le pays d'Arcaise habitent avec Lucifer les Sagittaires et les Nérons, qui vivent « d'espices et d'odeur de piement : » encore un pays où le blé ne pousse pas[5]! Les Canelieus dont il était question tout à l'heure, les Gauffres et les Bougres mangent les cadavres en putréfaction; et, ce qu'il y a

lon, v. 1558.) = [1] P. Meyer, *Romania*, VII, p. 441. = [2] *Id.*, *ibid.*, p. 457. = [3] *Roland*, vers 980-984. = [4] *Ibid.*, v. 3246-3250. Cf. (v. 3221) les Micenes dont l'échine est couverte de soies, comme celle des sanglliers ; mais les Micenes sont probablement originaires d'Europe. (Gaston Paris, *Romania*, II, pp. 530 et ss.) = [5] *Aliscans*, éd. Guessard et de

de plus horrible, c'est que leurs mentons et leurs dents ne font qu'un avec leurs poitrines[1]. La gent de Bocident est mieux partagée, bien qu'elle vive aussi d'épices et ne connaisse pas le froment; mais elle se baigne dans le fleuve de jeunesse, et s'en trouve bien[2]. Les hommes de Bucion sont cornus comme des moutons[3]; ceux de Buridane aboient comme des mâtins[4]; les Espès ont des ongles de lion aux pieds et aux mains et, quand ils hurlent, c'est

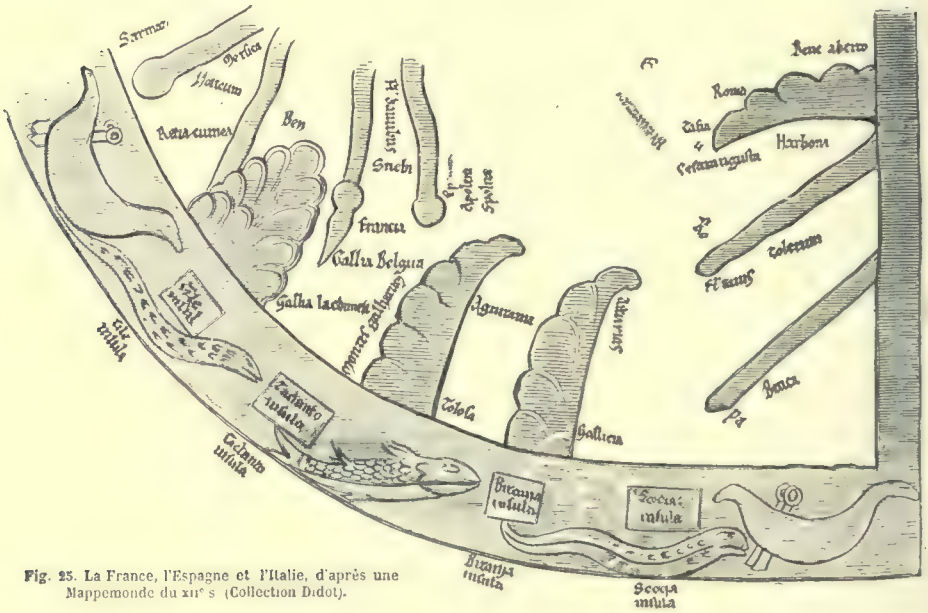

Fig. 25. La France, l'Espagne et l'Italie, d'après une Mappemonde du XIIe s. (Collection Didot).

un tremblement de terre à trois lieues à la ronde[5]. Quant aux pays sans soleil et sans lune, on n'en est plus à les compter[6]. C'est chose commune, presque triviale.

Toutes ces merveilles n'ont rien qui scandalise l'enfant. Il y croit fort candidement, et il convient de dire, à sa décharge, que les clercs eux-mêmes ajoutaient alors une foi entière à bien d'autres fables géographiques. La tératologie, la « science des monstres, » ne joue, hélas! qu'un rôle trop important dans l'encyclopédie du moyen âge[7]. Et la vraie patrie des monstres, c'est l'Asie.

Montaiglon, vers 5690-5709. = [1] *Jerusalem*, v. 8130-8132. = [2] *Ibid.*, vers 8133-8140. = [3] *Ibid.*, v. 7594. = [4] *Ibid.*, v. 7550. = [5] *Ibid.*, v. 7586-7591. = [6] Roi de Garesque qui siet desus le flum : — Soleil n'i luist, ne jor n'i prent escun. — N'i croissent blé ne tremois ne leün (*Covenans Vivien*, v. 1618). Ergame, une terre sauvage : — Soleil, ne lune, ne jor n'i prant estage (*Moniage Rainoart*, Bibl. nat., fr. 368, f° 235, etc., etc.). = [7] Honoré d'Autun,

VI

L'ENFANCE DE ROLAND (P. 226)

Sur la montagne de Laon, dans le riche palais,
Fut Rolandin qui fut de si haut prix,
Et, avec lui, les enfants qu'il aimait chèrement.
Quand ils entendent l'armée de Charlemagne,
Les trompettes, les *ostors*, les destriers,
Ils n'y veulent plus mettre de retard
Et appellent bellement le portier :
« Eh ! gentilhomme, qui tant avez de valeur,
« Laisse-nous sortir et aller jouer là dehors.
« Un jour, nous te ferons chevalier.
« — Taisez-vous, enjôleurs, taisez-vous.
« Je n'ai que faire d'être chevalier.
« Point ne sortirez... »
Ils le rouent de coups, et s'enfuient.

160 (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 25, v. 40 et suiv.)

Composition d'Édouard Zier.

Edouard Zier

Notre écolier n'en sait pas beaucoup plus long. Plus juste envers l'Europe et l'Afrique, il leur attribue à peu près leur situation normale; mais encore ne faudrait-il pas exagérer cet « à peu près. » Il se laisse aller, encore ici, à des incrédulités fâcheuses et à des erreurs regrettables. Il s'imagine qu'au sud de l'Afrique l'Océan bout comme l'eau chaude. Il se figure l'Espagne, l'Italie et la Grèce sous la forme de trois grandes langues presque carrées et qui s'avancent de front dans une Méditerranée qui est parallèle à la mer Rouge. En face de l'Italie, tout juste, il place l'Égypte. L'Espagne n'a pour lui aucune profondeur : au delà de l'Èbre il ne connaît rien, et nos poètes, aussi ignorants que lui, entassent volontiers, dans la petite zone du nord de l'Espagne toutes les villes célèbres dont le nom est parvenu jusqu'à eux : Cordoue, Tolède, Séville. Trois cités, d'ailleurs, lui apparaissent comme les merveilles du monde : Paris, Constantinople et Rome, et les descriptions en abondent dans toutes nos chansons. Rome est la plus auguste, et tous les serments solennels se font « par l'Apostre qu'on quiert au pré Noiron[1] ». Mais Constantinople est plus magnifique, plus riante, plus belle, et les alentours en sont charmants : « Ce ne sont que beaux vergers plantés de pins et de lauriers; la rose y est en fleur; vingt mille chevaliers y sont assis, vêtus de soie blanche et portant faucons sur leurs poings; trois mille pucelles y sont parées de robes brodées d'or et éclairent le pays de leur beauté[2]. » Mais ce n'est rien en comparaison de la ville elle-même, et l'un de nos plus vieux poètes a peint Constantinople, « telle que la concevait l'imagination populaire, enflammée par les récits des voyageurs. Dans le palais, tous les meubles sont

en son *De Imagine mundi*, lib. I, cap. XII (*Patrologie*, CLXXII, col. 123, 124, etc.), parle fort gravement des *macrobes* indiens, hauts de douze coudées, qui passent leur vie à combattre contre les griffons; des nains du même pays qui luttent sans cesse contre les grues, ont des enfants à trois ans et meurent à huit; de certains monstres qui n'ont qu'un seul pied sur lequel ils courent avec une vélocité prodigieuse; de certains autres qui n'ont pas de tête, et ont les yeux sur les épaules, le nez et la bouche sur la poitrine, etc., etc. Cf. la tératologie à l'usage de Brunetto Latini (*Trésor*, éd. Chabaille, p. 159 et suiv.) et surtout les merveilles racontées dans l'*Alexandre* de Lambert le Tort (éd. Michelant, p. 319 et suiv., *passim*.) La plupart de ces fables ont leur origine dans l'antiquité, et ce serait se montrer injuste que d'en rendre responsables les seuls savants du moyen âge. = [1] Le Pré-Noiron, ce sont les jardins de Néron, où l'Empereur fit brûler les chrétiens. Il n'y a pas un seul de nos vieux romans où cette appellation ne soit reproduite plus de cent fois. = [2] *Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel*, éd. Koschwitz,

d'or; les murs sont couverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, et ces récits qui paraissent aujourd'hui fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des Francs stupéfaits dans le palais impérial de Byzance[1]. » Quelles splendeurs!

Ce sont là les trois points véritablement lumineux de l'Europe; mais rien ne vaut aux yeux du baron féodal ces deux lieux bénis entre tous : Jérusalem où est le tombeau du Christ, et le château où vivent sa femme et ses enfants. Beaucoup de chevaliers ne connaissent pas d'autre géographie, et cette science en vaut peut-être une autre.

IX

Un jour qu'il était allé à la ville voisine de son château, notre jeune aspirant à la Chevalerie s'est donné la joie d'assister, ravi, à une grande fête. Le Roi faisait son entrée solennelle : toutes les rues étaient jonchées de fleurs; toutes les maisons étaient tapissées de toiles peintes[2]. C'était joyeux et superbe.

Trois grandes rues conduisaient à la Cathédrale, et je ne sais quel artiste original avait eu l'idée ingénieuse de peindre sur les toiles de la première rue toute l'histoire sainte; sur celles de la seconde, toutes les annales des peuples païens; sur celles de la troisième, tout le passé de la France[3].

C'est pourtant là que notre enfant a appris son histoire.

De l'histoire sainte, il sait à peu près ce qu'un petit paysan de nos jours trouve dans l'Introduction de son Catéchisme. Il passe rapidement devant les premières peintures où le pinceau naïf d'un artiste inconnu a représenté la création du monde par *cil*

vers 265-274. = [1] Gaston Paris, *le Pèlerinage à Jérusalem*, pp. 13-14. = [2] V. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, article *Toile*. = [3] C'est, à peu de chose près, la disposition que l'auteur des *Nerbonesi* attribue aux tapisseries qui ornaient la grande place de Paris, le jour du couronnement de Louis, fils de Charlemagne (*I Nerbonesi*, éd. Isola, t. I, p. 340 et suiv.) : *Intorno alla piazza* [di Parigi], *in quattro parti, ogniuno di per sè, furono posti i tappeti e cortine, a similitudine delle quattro fede del mondo, come Giudei, Pagani, Saraini e Cristiani.* Rien n'est plus précieux que ces quatre chapitres (XIX-XXII) dont on n'a encore tiré aucun parti. Il ne faut pas cependant oublier que les *Nerbonesi* ont été composés durant la première moitié du XIVe siècle, et dans un pays où il était resté plus de traditions de l'antiquité

Damedex qui fu et est et iert[1], *qui haut siet et loin voit*[2], qui fait voler les oiseaux[3], verdir les herbes, pousser les fleurs[4] et qui, de ses deux mains, façonna, sculpta la femme et l'homme[5]. Le Paradis le retient plus longtemps et il s'attache vivement au premier des drames dont notre terre ait été le théâtre. Il considère curieusement cet Adam et cette Ève *dont li mont est peuplés*[6], il les voit avec douleur succomber tous deux à l'*engien du Satenas felon*[7]. C'est en vain que son maître lui dit que Satan ne connut pas au ciel une seule heure de joie et qu'Adam, lui, fut heureux pendant sept heures[8] : cette légende ne console guère l'enfant. Peu lui importe que le premier homme « ait eu trente fils et trente filles et qu'il ait été enterré au Calvaire[9] » : ce qui le frappe, ce qui le navre, c'est que depuis ce jour néfaste toute la lignée d'Adam est *en painne et en frichon*[10]. Et voici en effet que Caïn tue Abel dans les déserts d'Abilant[11]; voici que le déluge engloutit l'humanité et que l'Arche vogue sur les eaux. Ce n'est pas sans surprise, d'ailleurs, que notre écolier apprend que « les hommes libres sont sortis de Sem, les serfs de Cham, et les chevaliers de Japhet[12] ». C'est ce qui peut cependant s'appeler une belle généalogie. Le spectacle de la tour de Babel ne l'afflige pas assez et le divertit trop, et rien ne lui paraît singulier comme ces hommes effarés qui parlent soudain « nonante-neuf langages » et ne s'entendent plus : *Qui demandoit le pierre, chius entendoit chiment*[13]. En revanche il ne voit pas sans un recueillement douloureux « le baron Abraham faire le sacrifice de son enfant que l'ange de Dieu prend entre ses bras et porte au ciel avec les Innocents[14] ». Dès lors il ne se plaît qu'aux grandes guerres et aux grands miracles. Il suit d'un œil ardent Josué, les Juges et les Rois, quand ils poursuivent vaillamment et mettent en fuite tous ces horribles petits peuples chananéens dont Israel était entouré : « Que n'étais-je là ! », dit-il, en frémissant. Mais il est trois prodiges qui résument pour lui toute l'histoire de l'Ancien Testament; il est trois prodiges qui ont joui, au

que dans notre France. = [1] *Ogier*, v. 4102. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 257, v. 11. = [3] *Gaydon*, v. 1242. = [4] *Renaus de Montauban*, p. 410, v. 57. = [5] *Auberi*, éd. Tobler, p. 104, v. 10. = [6] *Fierabras*, v. 1180. = [7] *Jerusalem*, v. 6988. = [8] Honoré d'Autun, *De Imagine mundi*. = [9] Même source. = [10] *Jerusalem*, v. 6990. = [11] *Gui de Bourgogne*, v. 2641. = [12] Honoré d'Autun, *De Imagine mundi*. = [13] *Bastars de Buillon*, v. 5478. = [14] *Amis et Amiles*, v. 1278-1284.

moyen âge, d'une popularité vraiment incomparable et qui remonte à l'âge même des catacombes[1] : Daniel dans la fosse aux lions, Jonas dans la gueule du monstre, les trois enfants dans la fournaise[2]. D'un bond, notre futur chevalier s'élance jusqu'au Christ, après avoir donné un long regard à ce Judas Machabée qui avait tant de droits pour entrer dans ce corps d'élite qu'on appelle ou qu'on appellera « les neuf preux ». Le voilà devant l'étoile de Bethléem, le voilà devant cet enfant-Dieu « qui est né de la Vierge si belle[3] », et il n'y a plus rien qui l'embarrasse. Il connaît la vie de Jésus, mieux que celle de son père lui-même[4]; mais, là aussi, il est certains faits pour lesquels il s'affectionne davantage et qu'il loge plus profondément dans sa mémoire : c'est (sans parler des noces de Cana qui le ravissent toujours et où, naïvement, il transforme en un *saint Architeclin* l'*architriclinus*, le maître d'hôtel de l'Évangile), c'est la résurrection de Lazare[5]; c'est le repentir de Marie-Madeleine, qui « des larmes de son cuer fist tele fondoison » qu'elle en lava les pieds de Dieu « entor et environ[6] »; c'est la conversion miraculeuse de ce Longin qui était aveugle et que le sang du Calvaire « illumina[7] ». Il se les rappelle, il les raconte dans tout leur détail et, pleurant à pleins yeux, récite toute la passion du Christ qui fut « si âprement » mis en croix par Marcus et par Jonatas[8]; qui fut couronné *de joins marrages et d'espines poingnans*[9]; eut le cœur fendu en deux[10]; fut couché dans ce sépulcre que les Sarrasins, « cele pute gent haïe »,

[1] Edm. Le Blant, *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*. Paris, Imp. nat., 1878, p. 39. = [2] *Chanson de Roland*, v. 3100-3106. Cf. *Renaus de Montauban*, p. 175; *Gui de Nanteuil*, 11665-11667, etc., etc. = [3] *Charroi de Nimes*, v. 273. = [4] On trouvera un cours complet d'histoire sainte POPULAIRE, et, en particulier, un récit complet de la vie de Jésus dans les chansons suivantes : *Antioche* (discours du Pape avant la croisade; éd. P. Paris, I, pp. 58, 59); *Jerusalem*, v. 6979-7049; *Doon de Maience*, v. 4040 et ss.; *Amis et Amiles*, v. 1277-1321; *Renaus de Montauban*, pp. 175-176; *Aquin*, v. 2632-2666; *Ogier*, v. 11603-11673; *Fierabras*, v. 1168-1233, etc., etc. = [5] Dernières paroles de Roland : « Veire paterne, ki unkes ne mentis, — Seint Lazarun de mort resurrexis. » (*Chanson de Roland*, v. 2384-2385.) *Jerusalem*, v. 7018. Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 1893; *Renaus de Montauban*, p. 175; *Antioche*, t. I, p. 5; *Ogier*, v. 11669; *Bataille Loquifer*. Bibl. nat., fr. 2495, f° 176, v°. = [6] *Jerusalem*, v. 7022, etc. Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 1894, 1895; *Renaus de Montauban*, p. 175; *Bataille Loquifer*, f° 176 v°. = [7] *Amis et Amiles*, v. 1306-1307; *Jerusalem*, v. 7031-7036. Cf. *Gui de Bourgogne*, 1892; *Renaus de Montauban*, p. 176 ; *Fierabras*, v. 1207 et suiv. = [8] *Parise la Duchesse*, v. 811. Les deux noms sont ingénieusement choisis pour désigner les deux peuples qui furent coupables de la mort du Christ. *Marcus* représente les Romains et *Jonatas* les Juifs. = [9] *Amis et Amiles*, v. 1300 et suiv. = [10] *Doon de*

ont si longtemps possédé pour la plus grande honte de la race chrétienne; descendit jusqu'au fond de l'enfer d'où il fit triomphalement sortir tous ses amis[1]; ressuscita le troisième jour et remonta bientôt dans ce beau ciel où n'entreront jamais les juges iniques, ni les mauvais barons, ni les lâches, ni les traîtres[2].

Telle est « l'Histoire Sainte » à l'usage du jeune baron féodal. Il n'en sait, à vrai dire, ni beaucoup moins, ni beaucoup plus, et y mêle, çà et là, je ne sais quelles ridicules légendes empruntées aux évangiles apocryphes, je ne sais quelles superstitions puériles et sottes[3]. Mais, somme toute, nous venons d'exposer l'exacte étendue de ses connaissances, en prenant soin d'interroger principalement les textes de ces chansons de geste qu'il entendait à la table de son père, qui étaient populaires et formaient une encyclopédie à sa portée. Les vitraux, œuvre cléricale, avaient une tournure plus érudite et n'étaient pas toujours compris de l'enfant noble. Les tapisseries et les toiles peintes tenaient le milieu entre nos épopées et les vitraux, et c'est sur elles que nous ramenons ici l'attention de notre lecteur.

X

L'histoire profane est à peu près ignorée de notre enfant, et il a quelque peine à comprendre les peintures qui sont dues aux décorateurs des places et des rues de sa ville natale. Trois épisodes, trois noms résument à ses yeux toute l'histoire de l'humanité avant le Christ, en dehors du peuple de Dieu : « Troie, Alexandre, César. » Le reste est de la nuit; le reste n'est rien.

L'histoire de Troie ne lui apparaît guère que comme un épisode chevaleresque, et il ne se figure pas les *Grejois* et les Troyens autrement que comme des chevaliers de son temps, heaume en tête, haubert au corps, lance au poing. Aucune idée de couleur locale n'a jamais pénétré dans ce cerveau, et la belle Hélène ressemble pour lui à la jeune châtelaine du château voisin. Mêmes

Maience, v. 4045. = [1] *Aiol*, v. 6207 et ss; *Amis et Amiles*, v. 1311. = [2] *Amis et Amiles*, v. 1313-1316. = [3] Voir notamment l'histoire du chapon que l'on sert à la table d'Hérode et qui reprend soudain sa vie avec ses ailes (*Ogier le Danois*, v. 11617 et suiv. Etc., etc.).

cheveux blonds en tresses longues, même bliaud de couleur vive, même allure gaillarde et, pour tout dire, même coquetterie dont l'enfant ne se rend pas encore un compte exact..., heureusement pour lui. A parler franc, il préfère Hector à Achille, et je l'en félicite : ce goût pour les vaincus est bien chrétien, et je ne m'étonnerai pas de voir un jour admettre Hector parmi les neuf preux au lieu de son vainqueur. La sympathie que notre futur chevalier professe pour les Troyens est d'autant moins étonnante qu'il considère très gravement la France comme une sorte de colonie de « Troie la grant », et que cette étrange légende circule autour de lui. Mais l'attrait des vieilles fictions homériques, bien que défigurées par vingt copistes inintelligents, cet attrait suffirait à le captiver longtemps. Achille *le guerrier*, la belle Helaine *qui tant fist à prisier*, que Paris « *embla à Menelaüs* » et *que Menelaüs conquist puis à l'acier, Quant chil de Troie furent tuit essillié*[1]; le vieux Priamus *à la barbe chenue*, et ce siège de dix ans durant lequel succombèrent 870,000 Grecs et 680,000 Troyens[2], tous ces récits emportent l'imagination de notre jeune baron dans le pays du rêve, et, qui mieux est, de l'idéal. Le jour où l'on montra au jeune Alexandre les peintures qui, dans sa tente, représentaient la prise de Troie : « C'est ainsi, dit le fils de Philippe, que je traiterai le royaume de Perse[3]. » Notre enfant est moins ambitieux, et quand cette même histoire de la chute d'Ilion est offerte à son regard, il se contente de dire en dedans de lui : « Je voudrais ressembler à Hector. »

Plus populaire encore est l'histoire d'Alexandre, qui n'est parvenue jusqu'aux hommes du XIIe siècle qu'avec tout l'appareil légendaire du Pseudo-Callisthènes, surchargée de fictions ridicules et d'ornements de mauvais goût. Cette histoire d'Alexandre, il semble véritablement que ce soit un aimant tout puissant, auquel sont venus successivement s'agréger, par la force des choses, tous les mythes, toutes les superstitions, toutes les fables de l'antiquité. César lui-même, non, César n'a pas été un aimant aussi « attirant », et il lui a manqué de faire autant travailler les imaginations orientales. Alors même que cette merveilleuse histoire n'aurait pas été

[1] *Ansceïs, fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4998, f° 237. Cf. f° 203, et surtout *Alexandre*, éd. Michelant, p. 56, v. 13-23. = [2] Ce sont les chiffres « exacts » que fournit Honoré d'Autun. = [3] *Alexandre*, l. I, p. 56, v. 25-29.

représentée sur ces tapisseries populaires, sur ces décors de rues dont nous donnons ici le commentaire, notre enfant l'aurait certainement apprise à d'autres sources. Quoi qu'il en soit, il la sait par cœur, cette légende merveilleuse, et la répète à tous. Il connaît par le menu les enfances d'Alexandre et comment il dompta Bucifal : « Moult fu liés Alixandres quant il vit le ceval — Qui vers lui s'umelie et ne li fit nul mal. » L'enfant féodal compare souvent l'éducation qu'Aristote d'Athènes donna au jeune prince avec celle qu'il reçoit lui-même. Il voit le fils de Philippe triompher d'un prince grec qui s'appelle Nicolas; créer douze pairs, tout comme Charlemagne; investir Athènes; accepter fièrement le défi du roi Daire; commencer la grande guerre par le fameux assaut de la Roche; mettre le siège devant Tyr; gagner sur les Persans la grande bataille de « Pale »; punir généreusement les misérables qui *Daire lor signor lige ont mort en traïson;* descendre au fond de la mer dans *un moult riche tonnel qui fu de voirre blanc;* voyager dans l'Inde sous la conduite du roi Porus qui avait été son mortel ennemi, et atteindre avec lui les fameuses bornes d'Hercule; échapper aux Sirènes, à ces « pucelles de l'eau », et à vingt autres enchantements qui n'étaient ni moins étonnants ni moins dangereux; assister au bain miraculeux que prennent tous ses chevaliers dans la fontaine *qui sort del flum de Paradis* et *qui la gent rajeunist quatre fois cascun jor;* s'arrêter devant les « arbres prophétiques », les interroger sur sa destinée et apprendre d'eux qu'il mourra *à un an et un mois;* recommencer la guerre; marcher de victoire en victoire jusqu'à Babylone; soumettre la terre d'Amazone où il n'y a que des femmes et dont la reine Amabel vient lui rendre hommage à la tête de mille pucelles *laissant dehors la crine qui pent bloie;* mourir enfin, empoisonné par le *fel Antipater*, pleuré par ses douze pairs et par le monde entier, et n'ayant qu'un regret, un seul regret, en mourant : celui de ne pas avoir eu le temps de conquérir la France, cette tête de monde, et Paris dont il eut fait sa capitale[1]. Ainsi vit, ainsi meurt Alexandre, et c'est sous cette forme que notre petit damoiseau aime à raconter cette merveilleuse histoire, qui ressemble pour lui au plus amusant, au plus varié, au plus étincelant de tous les contes de fées.

Il faut bien le dire, ou plutôt le répéter, César, plus moderne et

[1] *Alexandre*, l. I, p. 524, v. 7, 8, 11, etc. Toutes les citations précédentes sont tirées du

partant moins légendaire que le fils de Philippe, n'a pas projeté dans notre moyen âge la même clarté qu'Alexandre. Il n'est pas apparu à nos pères avec la même auréole, avec la même étoile au front. On en a été réduit, pour lui faire honneur, à traduire la *Pharsale* en vers, et ces vers sont médiocres. Notre jeune baron lui-même est vraiment trop intelligent pour ajouter foi aux hâbleries de ce méchant auteur d'*Auberon* qui fait stupidement de Jules César l'heureux fils de Brunehaut, l'heureux époux de la fée Morgue, l'heureux père de ce nain illustre qui fut l'ami d'Huon de Bordeaux[1]. Bien que figurées sur ses tapisseries, ces fables l'irritent, et deux idées seulement hantent son esprit : c'est que César, a été un jour le maître absolu du monde et que ses meurtriers, chose étrange, ont été les ancêtres de Ganelon[2]. Comment noue-t-il ces idées l'une à l'autre? Il n'en sait rien lui-même, et nous avons ici le devoir de respecter la candeur de son ignorance[3].

La France, voici la France, et le cœur de notre futur chevalier bat malgré lui, quand il se trouve en présence des peintures populaires qui sont consacrées à l'histoire de son pays. La Grèce et Rome disparaissent : reste la France qu'il aime. Ne demandez pas d'ailleurs à cet amour sincère et profond, ne lui demandez pas la forme qu'il a revêtue en 1789 : ce ne serait ni scientifique, ni raisonnable. Il aime une France qui se compose d'une cinquantaine de nos départements, lesquels en ont trente autres (ceux du midi) comme tributaires. Limites un peu vagues, mais amour très précis. Avec cela, mille erreurs singulières et qui ont eu une étrange fortune dans le monde. Où est-elle née, cette idée énorme que notre race descendait de celle de Troie? Et à qui devons-nous la conception première de cette ethnographie plus que bizarre? Depuis Frédegaire, et à travers l'auteur des *Gesta regum*, à travers Paul Diacre, Aimoin, Sigebert de Gembloux et Vincent de Beauvais, elle est acceptée par les clercs et n'a guère cours parmi les igno-

même roman, dont cette page constitue un très rapide résumé. = [1] *Auberon*, v. 1033 et suiv. Cf. *Épopées françaises*, 2e éd., III, pp. 726, 727. = [2] *Chanson de Roland*, texte rétabli d'après les manuscrits de Venise (IV) et de Paris : *Par Guenelun grant peine m'est creüe. — En vieille geste est mis en escriture. — Si anceisur encriesme felun furent — E felunie ourent tuit en custume. — El' Capitolie à Rome en firent une : —* Le vieil Cesar ocirent il par murdre (éd. L. Gautier, v. 1850[5] et suiv.) = [3] V., au sujet des souvenirs de l'antiquité profane, les textes suivants : *Jerusalem*, v. 5536; *Garins li Loherains*, I, 107; *Bueves de Commarchis*, v. 139 et ss; et surtout la *Prise de Pampelune*, œuvre d'un Italien

rants, nobles ou autres[1]. La légende, au reste, est des plus enfantines et se permet avec l'histoire des privautés dont on ne peut que sourire, sans se fâcher. Le bon Philippe Mouskes, après vingt autres, raconte la chose avec une naïveté qui n'a rien perdu de sa fleur. « Quand les Troyens, dit-il, durent quitter leur ville en feu, une partie d'entre eux se réfugièrent dans cette Pannonie qui porte aujourd'hui le nom de Hongrie et y bâtirent certain jour une ville qui s'appela Sicambre ». Va pour la ville de « Sicambre »; mais ce qui est autrement curieux, c'est que nous sommes brusquement transportés (ô chronologie!) à l'époque où régnait Valentinien I. Cet empereur, menacé par les Alains, se jette aux bras des « Troyens » et leur accorde, pour dix ans, une exemption de tribut. Les Sicambres lui viennent en aide; mais il ne faut plus penser, même après ces dix ans, à leur réclamer quelque tribut que ce soit. Ils se veulent indépendants, et conquièrent toute la Gaule. Là-dessus meurt Antenor, qu'on aurait cru vraiment mort depuis longtemps, et il est fort heureux que l'on trouve alors un fils de Priam, Marcomire, dont on fait le premier roi de « Gaille[2] ». Son fils est Pharamond, et le reste va de soi. Quelle histoire! Et combien la vraie est plus belle!

Ces origines troyennes n'étaient pas réellement populaires, et le jeune baron ne les connaît que d'après les dires de son clerc

savant et pédant (v. 440, etc., etc.). = [1] De Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mousket*, Introd., p. CCXLIII. = [2] *Chronique de Philippe Mousket*, v. 158-259. C'est à dessein que nous avons préféré ici la version légendaire adoptée par Philippe Mousket à une autre fable plus compliquée et qui, parmi les lettrés du moyen âge, a conquis un succès plus vif et plus durable. « Frédégaire (VIIe siècle) est le premier qui indique cette théorie historique (des origines troyennes) dans son *Historia Francorum epitomata*. Il dit qu'après la prise de Troie ceux qui quittèrent la ville se divisèrent en deux troupes. L'une, sous la conduite de Francus, s'avança jusqu'aux bords du Rhin et, du nom de leur chef, ceux qui la composaient s'appelèrent *Franci*, l'autre resta sur les bords du Danube, et ceux-là, du nom de leur chef Torchus, furent appelés Torchi. Frédégaire, en d'autres ouvrages, répète cette assertion qu'il assure avoir tirée d'Eusèbe. La Chronique intitulée *Gesta regum Francorum* (VIIIe siècle), la Chronique de Moissac (IXe siècle); celle d'Adon (IXe siècle), Sigebert (XIe-XIIe siècle), Hugues de Fleury (XIIe siècle), Aubri des Trois Fontaines (XIIIe siècle) négligent de rappeler l'opinion de Frédégaire sur les Turcs. Cette opinion n'avait pas cependant été abandonnée. La Chronique de Rorie (XIIe siècle) et celle d'Aimoin († 1108) la répètent; mais nous n'avons pas vu jusqu'ici mentionner le nom de Troïlus. Les Grandes Chroniques de France le signalent pour la première fois : « Turcus et Francio, disent-elles, étaient cousins germains : car Francio était fils d'Hector et Turcus fils de Troïlus. » Il est certain qu'à partir du XIIe siècle Troïlus est regardé comme le père des Turcs. Hugues de Saint-Victor l'indique dans sa Chronique universelle; Vincent de Beauvais le répète, et enfin Raoul de Presles, dans sa traduction de la *Cité de Dieu*,

ou de quelque jongleur raffiné et savant. Les grandes invasions des Barbares ont laissé en son esprit une trace plus profonde : il sait qu'il y eut dans notre histoire une heure solennelle, une heure terrible, et que les Vandres ont failli tuer la France dans l'œuf. Or, les Vandres, à ses yeux, ce ne sont pas seulement les Vandales de 406, mais encore toutes les hordes germaines et finnoises. Il ne les distingue pas fort nettement des Sarrasins, et fait honneur de leur défaite à un Charles-Martel qu'il n'est pas très loin de confondre avec Charlemagne. Cet illustre Clovis à qui nous devons le premier essai solide de notre unité nationale, ce grand politique et ce grand soldat, il n'en sait guère que le nom : « C'était, dit-il, un Sarrasin qui, pendant vingt-six ans, persécuta les chrétiens et les fit pendre ou écarteler. Mais Dieu, le roi du Paradis, l'aima tant qu'il le fit baptiser à Saint-Denis, et depuis lors, il fut plus que jamais *preuz et poesteïz.* » Telle est toute l'histoire *dou premier roi de France qui crestien devint*[1]. De Clovis, notre écolier ne fait qu'un bond jusqu'à Charlemagne, et toute l'histoire de France se résume pour lui dans l'Empereur à la barbe fleurie. Ce fils de Pépin, il le suit depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec un regard qui est plein d'admiration et d'amour ; il contemple, avec un enthousiasme presque savant, la série de tableaux que les peintres populaires lui consacrent. Un premier médaillon lui montre le jeune Charles dans l'Espagne païenne, où il s'est réfugié, sous le nom de Mainet, pour échapper aux traîtres qui ont usurpé le trône de son père : le futur empereur fait bientôt connaître de quel sang il est sorti et offre à la fille d'un roi sarrasin, à la belle Galienne, les charmantes prémices de sa gloire à venir. Un second tableau le représente à Rome où il fait triomphalement rentrer le Pape avec l'aide puissante du danois Ogier; un troisième nous transporte sur le champ de bataille d'Apremont, dans l'Italie du midi, d'où Charlemagne chasse enfin les Arabes envahisseurs et où il assiste aux premiers exploits de son neveu Roland. Les trois scènes suivantes ont pour sujet les grandes luttes du roi de France contre

résume, au XIVe siècle, toutes les anecdotes antérieures. » (*Nouvelles françaises en prose du* XIVe *siècle*, publiées par MM. L. Moland et L. d'Héricault, Introduction ; pp. LXIV-LXV ; *Roman de Troïlus*, pp. 117-304.) = [1] *Floovant*, v. 3-14.

ses vassaux révoltés, contre Girard de Viane que notre peintre a le tort de confondre avec Girard de Roussillon, contre Ogier le Danois, contre les quatre fils Aimon. Puis, voici le grand empereur à Jérusalem où il baise pieusement le Saint Sépulcre arrosé de ses larmes, et à Constantinople d'où il rapporte les reliques de la Passion. Toute la guerre d'Espagne se déroule ensuite, aux yeux de notre enfant comme aux nôtres, en une série de compositions originales et fortes qui se terminent par la figure gigantesque de Roland mourant près des corps inanimés des onze autres Pairs, sur un sommet d'où il contemple l'Espagne. Il ne nous reste plus qu'à prendre part, avec le regard ou la pensée, à l'horrible, à l'interminable guerre de Charles contre les Saxons et leur roi Guiteclin ; mais les dernières années d'une aussi belle vie n'ont pas, hélas! le caractère victorieux des premières. Deux fois centenaire, Charles, avant de mourir, place tristement la couronne d'or sur le front d'un héritier tremblant et frêle, qui est entouré de traîtres et va succomber sous leur effort. Cependant Dieu ne permet pas le triomphe d'un tel crime et envoie à Louis cet illustre libérateur de la chrétienté et de la France qui s'appelle Guillaume « au fier bras » ou Guillaume d'Orange; héros comparable à Charles lui-même, qui, après avoir châtié les traîtres et relevé le trône du nouvel empereur, se fait battre très glorieusement à Aliscans par les hordes païennes, et triomphe enfin de cette gent maudite dans un second combat, qui fut livré sur le même champ de bataille et dont le souvenir a rempli tout le moyen âge.

Après Aliscans, notre futur chevalier ne sait plus rien de notre histoire. Il se perd dans tous nos Charles et dans tous nos Louis, et arrive sans transition au Concile où fut prêchée la première croisade « par l'apostolic de Rome ». Le saut est prodigieux, mais l'enfant ne se doute pas qu'il le soit.

Voici, d'ailleurs, que nous sommes maintenant au courant de toute sa science. Il convient d'observer, en finissant, que C'EST LÀ UN MAXIMUM[1], et tous nos jeunes nobles n'étaient pas aussi instruits que celui dont nous racontons les enfances.

Nous ne voulons excéder en rien.

[1] Aucun baron peut-être ne savait alors les éléments de la Philosophie ; aucun n'aurait pu dire, avec les auteurs du XIIe siècle, qu'il y a trois facultés dans notre âme : l'Intel-

XI

L'éducation du corps était en somme celle que ces générations militaires et rudes tenaient surtout en estime, et il serait malaisé d'en exagérer l'importance[1]. De sept à quinze ans, l'enfant apprenait surtout l'escrime et la chasse, et nous ne parlons plus ici que pour mémoire de l'équitation, dont il possédait déjà les premiers éléments. C'est alors qu'il commençait à vivre familièrement, j'allais presque dire « fraternellement », avec son cheval, et à ne faire qu'un avec lui. L'*escremie* lui coûtait plus de peine, et c'était parfois toute une affaire. Si les bons maîtres manquaient dans le pays, on envoyait le jeune homme chez quelque chevalier mieux partagé : « Rappelle-toi, lui disait-on, que tu seras un jour trop « heureux de posséder une telle science, et tes ennemis (car tu « auras des ennemis) en sauront quelque chose[2]. » Il y avait autant d'escrimes que d'armes différentes : escrime de l'épée, escrime de la lance, escrime du bâton[3]. C'est à ce dernier exercice qu'Aubri le Bourguignon est un jour convié, et il ne s'y prête qu'avec une extrême répugnance[4]. L'escrime cependant était, en général, la grande distraction, le plaisir favori des jeunes gens. Tandis que les vieillards jouaient gravement aux « tables » et surtout aux échecs, les bacheliers, après dîner, s'amusaient à *escremir* ou à sau-

ligence, la Raison et la Mémoire, » etc.. Schultz estime (*Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, t. I, p. 125) que l'on apprenait aux enfants nobles quelques éléments de droit pratique. En ce qui concerne la France, nous n'en n'avons pas la preuve. = [1] Le chevalier devait avoir un corps sain et robuste, savoir courir, grimper, sauter, tirer de l'arc, lancer le javelot, se servir du bouclier et du glaive (textes haut allemands, cités par Schultz). V., dans le même livre, un texte précieux de la « *Vita sancti Thomæ*, auctore Willelmo, filio Stephani »; éd. Giles, p. 178. Les fils de chevaliers préféraient ces rudes exercices à la lecture et à la science sacrée ou profane : Miex aiment bohorder que vespres ne complie (*Godefroi de Bouillon*, v. 756). Et si lor fist savoir d'oisaus et d'escremie,.... — De cembiax, d'envaïe, — Et de corre un cheval par une praerie. — Il i metent lor cure, moult plus qu'à la clergie (*Ibid.*, 750-755). Cette éducation physique donnait de bonne heure une âme vaillante à nos jeunes barons. Le petit Doolin de Mayence, A SEPT ANS, se jette sur le traître Herchembaut, qui maltraite sa mère, et lui met le visage en sang. (*Doon de Maience*, v. 183-187.) Tous nos enfants féodaux sont autant de petits Doolins. = [2] Quant Raous fu jouvenciax à Paris, — A escremir ot as effans apris. — Mestier li ot contre ces anemis (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 112).= [3] Richart sout escremir o virge et o baston (*Roman de Rou*, v. 5824). = [4] Congres apele Auberi le baron; — « Vassal, prendés l'escu et le baston, — Un petitet nos esbanoieron; — Plus volentiers et mieus en mengeron. »

ter dans les prés[1]. On connaît ce charmant tableau qu'a peint l'auteur du *Roland :* « Sous un pin, près d'un églantier, est un fauteuil d'or massif. — C'est là qu'est assis le Roi qui tient douce France. — Son corps est beau et fière est sa contenance. — A celui qui veut le voir, pas n'est besoin de le montrer. — Quinze mille chevaliers de la douce France — Sont assis près de lui sur des tapis blancs : — Les plus sages, les plus vieux jouent aux échecs, — Et les bacheliers légers à l'escrime[2]. Il est aisé de reconstituer toute cette scène, qui se passe joyeusement dans un verger, au milieu d'un beau jour, avant une séance de la cour plénière, avant l'arrivée des messagers païens. Mais il faut ajouter que le spectacle n'était pas toujours aussi reposant, et rien n'était quelquefois plus dangereux que ces assauts et ces duels fictifs. Ces jeunes gens avaient le sang chaud, et en venaient trop facilement aux querelles, aux jalousies, aux coups. Après s'être diverti, on se tuait. L'une des péripéties principales de ce farouche roman de *Raoul de Cambrai* est précisément la mort des deux fils d'Hernaut de Douai, qui sont tués, un lundi de Pâques, après une partie d'escrime[3]. Que de malheurs ont été la suite de ce meurtre, contre lequel le trouvère ne s'indigne pas assez vivement ! Que de sang versé! Que de crimes!

La chasse présentait moins de dangers, avec un attrait bien plus vif. Il ne connaît pas la société du moyen âge, celui qui ne sait pas jusqu'à quel point nos pères aimaient la chasse. C'était, après la guerre, leur passion, leur vie. Ces donjons du XIIe siècle, malgré l'aspect gracieux que leur ont prêté des crayons trop ingénieux, ces gros et lourds châteaux étaient tristes, et leurs habitants, dès qu'ils le pouvaient, se jetaient dans le grand air. Couverte de forêts qu'on défrichait sans trop de hâte, et où pullulaient les sangliers énormes et les grands cerfs, la France se prêtait singulièrement à ces goûts de nos barons; mais il en résultait que la chasse était devenue une véritable science, très compliquée, et un

(*Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 31-33; p. 8, v. 1.) = [1] Quant li Rois a digné, — Lors va esbanoier pour son cors deporter — Et li un escremissent et salent par ces prés. (*Fierabras*, v. 2898-2900.) = [2] *Chanson de Roland*, v. 104-117. = [3] Cil chevalier commencent à jouer — A l'escremie, por lor cors deporter. — Tant i joèrent, à mal l'estut torner. — Après lor giu lor covint à irer. — Les fix Ernaut i covint mort jeter, — Cel de Doai qui tant fist à loer (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 22). Le héros du poème, Raoul, est accusé de ce

métier fort sérieux, qui devait nécessairement être précédé d'un long apprentissage. C'est ce métier que le jeune noble apprenait entre sa septième et sa quinzième année, et nous allons le voir à l'œuvre.

L'enfant, comme nous l'avons dit, commençait à chasser depuis l'âge de sept ans[1], et l'industrie de ce temps fabriquait évidemment de petits arcs et de petites flèches à l'usage de ces apprentis chasseurs. Il existait des maîtres, des professeurs de chasse[2]. Le cours se divisait fort naturellement en deux parties : la vénerie, d'une part, et la fauconnerie, de l'autre, laquelle formait à elle seule une science très étendue, très abstruse et dont les quatre principales leçons pourraient porter ces titres significatifs : « Faire voler l'oiseau. — Le nourrir comme il convient. — Savoir l'appeler. — Savoir le tenir[3]. » Aussi se passait-il un long temps avant que l'élève pût véritablement profiter des leçons de son maître, et s'écrier très fièrement comme le jeune Huon de Bordeaux : « Je sais *muer* les éperviers; je sais chasser le sanglier et le cerf; je sais sonner du cor quand j'ai tué la bête; je sais donner la curée aux chiens[4]. » Voilà ce qui peut s'appeler une belle éducation, et nous le disons sans rire. Car il ne faudrait pas juger les mœurs du XIIe siècle d'après les nôtres, et il n'y a pas de pire historien que celui qui ramène tout à l'époque où il vit.

Transportons-nous plutôt dans une de ces vieilles forêts qui avoisinaient les châteaux : c'est là que le jeune noble passe les deux tiers de sa vie, comme un rude gaillard bien bâti qui hume l'air frais, sans faire d'idylle. Ce qu'il cherche, ce qu'il voit dans le bois, ce ne sont, croyez-le-bien, ni les ruisseaux, ni les fleurs, mais les traces du sanglier ou du cerf dans la terre humide ou sur le gazon fin. C'est réaliste, mais vrai. Telle sera l'occupation et la fièvre de toute sa vie, avec la guerre dont la chasse est l'apprentissage. Qu'est-ce que reproche Ganelon à Roland, au plus

double assassinat. C'est sans doute la même pensée qui anime Aubri le Bourguignon quand il dit : « Ains d'escremir ne vint jor se mal non » (l. I, p. 8). = [1] *Doon de Maience*, v. 183. Cf. *Godefroi de Bouillon*, v. 890. = [2] *Tristan*, éd. Fr. Michel p. 86, 10; p. 87, 15; p. 95, 17. Citation de Schultz, comme les deux suivantes. = [3] Vout li enseignier et mostrer — Cum l'om deit *faire oisel voler*, — *Paistre*, *reclamer et tenir* (*Chronique des Ducs de Normandie*, v. 13679-13681). = [4] *Huon de Bordeaux*, v. 7403-7406. Et s'out apris vaslez petiz — De faucons et d'ostor muier. — Nus ne sout plus de riveier, — De chiens, de moetes, de berser, — De prendre un cerf ne un sengler (*Chronique des Ducs de Nor-*

grand de nos chevaliers légendaires? C'est de passer toute une journée à corner pour un lièvre[1] ou pour deux pluviers[2]. Et quand un de nos vieux poètes fait l'éloge du plus grand de nos chevaliers historiques, de ce Godefroi de Bouillon dont on ne saurait parler sans quelque battement de cœur : « Il désire, dit-il, la bataille contre les païens plus qu'or fin et argent monnayé, plus que déduit de pucelle, plus que vol de faucon[3]. » Comment! plus que *vol d'esmerillon!* plus que *déduit de gerfaut*[4]. Ah! c'est beaucoup nous dire en peu de mots.

L'enfant vivait donc en plein bois, au milieu d'un gibier qu'il apprenait à connaître et à chasser. De retour au château, il allait, tout d'abord, visiter ses levriers, et les perches sur lesquelles se tenaient les faucons de son père. *Faucons sur perche avez, et vair et gris*[5] : c'était alors ce que l'on disait des barons qui passaient pour très riches. Posséder des oiseaux de chasse et des fourrures, c'était, comme nous le dirions aujourd'hui, être plusieurs fois millionnaire. Voulait-on faire un riche présent, notamment à une dame? on lui envoyait un faucon. Rien n'était plus galant[6]. Les enfants avaient leurs chiens et leurs éperviers, et y attachaient le plus grand prix. De charmants épisodes de nos Chansons mettent en lumière cette passion sauvage du jeune noble, cet amour pour le chien ou pour l'oiseau de chasse, bien plus vif que tout autre amour. Car les jeunes filles elles-mêmes ne venaient qu'au second rang : *longo proximæ intervallo.*

Vivien[7] est le fils de Garin d'Anseüne; il est le petit-fils d'Aimeri de Narbonne; il est le neveu du grand Guillaume d'Orange. Mais le pauvre Vivien, hélas! a été, tout enfant, livré aux Sarrasins pour sauver la vie de son père, et le roi Gormond, un pirate danois, s'est un jour emparé de lui, et l'a vendu pour cent marcs à la femme d'un marchand nommé Godefroi. Cette femme le fait passer pour son fils et essaye de lui donner une bonne petite éducation bourgeoise et marchande. Mais le sang est là, mais la vocation est là, et, fils, petit-fils, neveu de héros chevaleresques, Vivien

mandie, v. 21579). = [1] *Chanson de Roland*, v. 1780. = [2] Dans *Jehan de Lanson*, Ganelon s'écrie en effet que, « pour prendre deux pluviers, Roland chasserait toute la journée. » (Bibl. nat., fr. 2495, f°. 21.) = [3] *Antioche*, éd. P. Paris, II, 211. = [4] *Ibid.*, II, 219. = [5] *Garins li Loherains*, II, 218. C'est le langage que tient Béatrix à son mari Begon de Belin. = [6] *Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 260, v°. = [7] V. plus haut le récit de sa mort

ne peut avoir que des appétits et des goûts de chevalier. « Je vais, » lui dit le marchand, « je vais t'apprendre comment on achète et « comment on vend. — Non, non, s'écrie l'enfant, qui a huit ans, « je ne désire qu'un cheval, deux chiens et un épervier. » Il les désire si vivement que, chargé par Godefroi de faire le négoce, et absolument impropre à cet emploi, il échange un beau matin cent « trousseaux » de marchandises contre les chiens et le faucon tant désirés. Il ne faut pas demander s'il fut battu; mais les coups n'y pouvaient rien, et, avec une naïveté digne d'une meilleure cause, l'enfant répondait placidement à son père qui le frappait : « Je vous assure, mon père, que ces lévriers sont excel- « lents[1]. » Voilà l'enfant féodal, le voilà tout entier.

Le jeune Hervis de Metz ressemble étrangement à Vivien, et c'est en vain que l'on essaye d'en faire un marchand. Le sang se révolte, la noblesse se révèle. On a la malheureuse idée d'envoyer Hervis à la foire de Provins, et il y achète, pour trois mille marcs, (payés comptants, s'il vous plaît), un destrier, un faucon et un levrier. C'est cher[2]. Ah! comme ils riaient, les barons des XIIe et XIIIe siècles, comme ils riaient en écoutant ces récits qui étaient si conformes à leurs habitudes, à leurs goûts les plus chers. Ils en mouraient.

C'était là l'élément comique; mais l'amour des enfants pour la chasse et pour les animaux de chasse donnait lieu à des récits autrement dramatiques. Ce grand duel entre Olivier et Roland, cet immortel combat sous les murs de Vienne, qui a eu l'honneur de tenter la plume d'un Victor Hugo, savez-vous quelle en fut la première cause? Un faucon. Certain matin, Roland sort du camp français, faucon au poing, et voit au-dessus de Vienne voler un *mellart*[3]. Le jeune chasseur lance son oiseau, prend deux *mellars* et deux *aines;* mais, d'aventure, perd son faucon dans un verger. Olivier se précipite, et appelle à lui la bête qui, bien dressée, lui obéit et descend sur son bras gauche. Roland a tout vu : quelle colère! « Qui es-tu, toi, crie-t-il à Olivier?

à Aliscans. = [1] *Enfances Vivien*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 187-189. *Épopées françaises*, 2e éd., IV, 427, 428. = [2] « Tout cela ne vaut pas dix livres d'esterlins, lui disent ses oncles. A coup sûr, tu seras battu. — Qu'il ne vous en chaille, seigneurs. » V. *Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, v. 560 et ss. *Épopées françaises*, 2e éd., IV, 414. Les deux légendes de Vivien et d'Hervis sont évidemment copiées l'une sur l'autre. = [3] Un canard sauvage.

« — Je m'appelle Olivier de Gennes et suis fils du comte Renier. « Mon oncle est Girard le fier, que Charles veut chasser de Vienne « par grande félonie. Mais toi, comment t'appelles-tu? — Ami, dit « l'autre, on m'appelle Roland, et je suis le neveu de Charles, « l'empereur puissant. Ton oncle Girard, je le ferai pendre. En « attendant, rends-moi mon faucon. » Ils s'injurient, ils se menacent[1]. La scène est des plus primitives, et il faut être bien aveugle pour ne pas saisir les profondes analogies de cette poésie avec celle d'Homère.

Fig. 26. Comment on prend le faucon *niais*. Bibl. nat., fr. 12400 (comm[t] du XIVe s.), f° 95, v°.

Tous les enfants aimaient la chasse; mais il y en avait qui préféraient la Fauconnerie[2], et d'autres la Vénerie. Les uns tenaient pour les oiseaux, les autres pour les chiens. C'était là un sujet de discussions interminables, durant les loisirs que la paix créait quelquefois aux barons dans ces châteaux où la vie n'était pas sans monotonie et d'où l'ennui n'était pas toujours absent : « Peut-on, disait le fauconnier, peut-on rien imaginer de plus beau qu'un faucon bien dressé? C'est déjà un plaisir charmant que de le prendre au nid, tout petit. Il est vrai que la chose n'est pas sans danger, et qu'à grimper aux arbres pour saisir les petits fauconnets plus d'un brave homme s'est cassé la tête. Mais quelle joie quand on les tient et que l'on commence leur éducation dans la *demeure*, quand on leur coud les paupières, quand on leur rogne ou *rebouche* les ongles, quand on leur attache le *jet* et la sonnette autour du pied! Et quel joli bruit que celui de leur *campanelle!* Je le préfère, quant

[1] *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, pp. 74-78. = [2] Pour donner à nos lecteurs l'idée d'un « COURS ÉLÉMENTAIRE DE FAUCONNERIE AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES, » nous allons résumer en quarante propositions très claires le célèbre traité *De arte venandi* de l'empereur Frédéric II. Ce traité a été traduit en français au commencement du XIVe siècle (Bibl. nat., fr. 12400) et au XVe (Bibl. nat., fr. 1296). C'est d'après la première de ces deux traductions que M. Ét. Charavay a publié un excellent Abrégé de l'œuvre de Frédéric, dont nous nous

à moi, aux plus beaux airs des jongleurs. Mais j'avoue que je préfère encore les faucons à l'état sauvage, et que leur dressage a

sommes servi (*Revue des Documents historiques*, t. I, p. 70-90, avec huit planches reproduisant les plus intéressantes miniatures du ms. 12400) et auquel nous voudrions donner, s'il se peut, une forme encore plus élémentaire et lumineuse. I. Des différentes espèces d'oiseaux de chasse. 1. Le *gerfaut*, entre tous les oiseaux de haute et noble volée, est celui qui offre les plus belles proportions. Son plumage est gris ou blanc; mais les blancs sont les plus recherchés. 2. Le *sacre* a la tête plus ronde, le bec plus bref, le cou plus fin, les plumes plus longues, les doigts plus courts. 3. Le *pèlerin* ou *passager* doit avoir la *cere* (ou peau du bec) et les pieds de couleur verdâtre. 4. Le faucon *gentil* n'est qu'une variété du *pèlerin*; mais il a la tête plus petite, les pieds moins grands, la couleur moins vive. 5. Le *lanier* est inférieur au *gentil* et a le cou plus gros, le corps charnu et long, le pied bleu, gras et court. 6. Toutes les espèces de faucons émigrent chaque année pour suivre les oiseaux voyageurs dont ils font leur proie. 7. C'est de juin à septembre que l'on prend les faucons *gentils* et en octobre les *pèlerins*. 8. Le faucon pris hors du nid, à l'état sauvage, s'appelle faucon *ramage*; celui que l'on prend tout jeune au nid est le faucon *niais*. 9. Les émerillons, autours, éperviers et gerfauts se nomment généralement « oiseaux de poing ». = II. Du faucon niais et de sa première éducation. 10. Il n'est pas toujours aisé de prendre les petits faucons en leur nid qui est placé tantôt au haut d'un arbre, tantôt au sommet d'un rocher. 11. Dès qu'on s'en est emparé, il convient de les

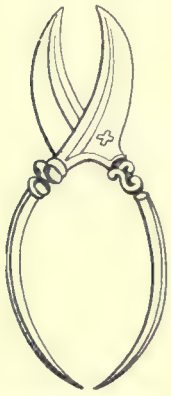

Fig. 27. Les ciseaux pour *reboucher* le faucon, c.-à-d. pour lui rogner les ongles (ms., f° 104, v°)

Fig. 28. Comment on *rebouche* le faucon *niais* (ms., f°. 104, v°).

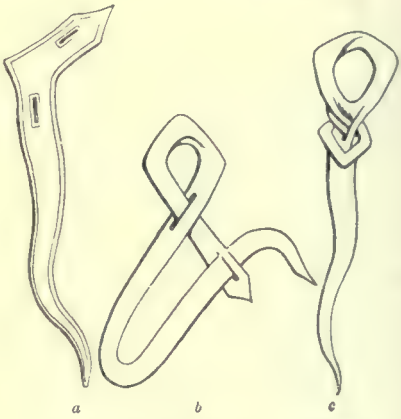

Fig. 29. Ce que c'est que le *jet* : *a*. déployé ; *b*. à demi fermé ; *c*. fermé (ms., f°. 105, r°).

abriter avec le plus grand soin contre la trop vive chaleur, la pluie et la grêle. On les place à cet effet dans une *demeure* qui doit être à l'air par en haut et de trois côtés, et munie d'une terrine qui servira de baignoire aux oiselets. 12. Il ne faut pas que la *demeure* soit placée trop près d'un bois qui pourrait attirer le fauconnet. = III. De la mue. 13. Les oiseaux pris au nid et élevés loin de leur mère supportent difficilement la mue. 14. C'est à la mi-avril, vers la saint Georges, qu'on doit nettoyer et purger le faucon, et le mettre à la mue, soit « sur la pierre », soit en liberté. 15. La « mue sur la pierre » s'accomplit dans une chambre éloignée de tout bruit et où couche le fauconnier, qui fait

Fig. 30 Ce que c'est que le *tournet* (ms., f° 108, r°).

quelque chose de plus pittoresque et de plus vivant. Imagine-t-on rien de plus drôle que ce sac, ce *maillolet* où l'on enferme l'oi-

sortir l'oiseau et en prend les soins les plus délicats. La « mue en liberté » s'accomplit sans l'aide du fauconnier et est beaucoup moins coûteuse. 16. Il n'y a de bons faucons que ceux qui ont victorieusement traversé l'épreuve de la mue, les faucons et les autours *muiers*. Les meilleurs sont ceux « de quatre mues ». = IV. De la nourriture. 17. Quand

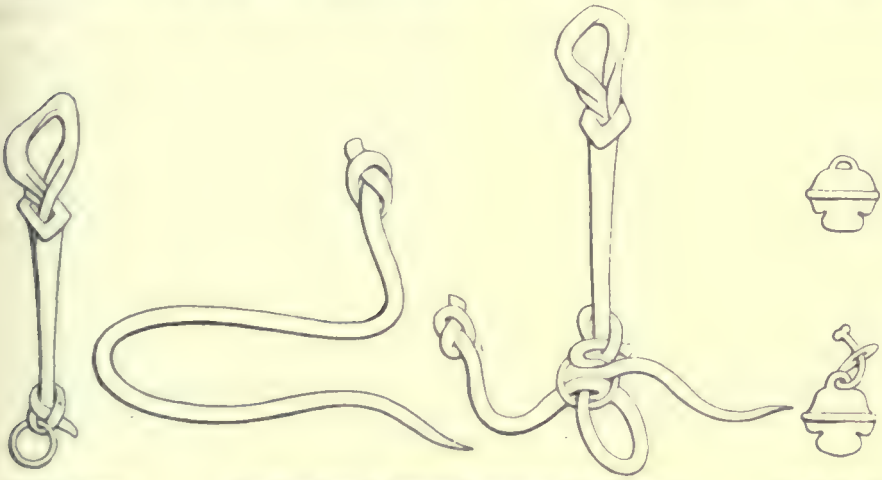

Fig. 31. Le *jet* armé du *tournet* (ms., f° 108, r°).

Fig. 32. La *longe* : *a* déployée ; *b*. attachée au *jet* par le *tournet* (ms., f° 107, r°).

Fig. 33. La *campanelle* (ms., f° 108, r°).

on prend le faucon au nid, il faut éviter de choisir les espèces qui vivent de poisson. 18. A défaut de chairs d'oiseaux, on emploiera celle des quadrupèdes, en préférant toujours les animaux sauvages aux domestiques. 19. Les viandes, provenant d'animaux d'âge moyen, seront données à l'oiseau de chasse crues, dépouillées de tous nerfs et tendons, encore chaudes ou chauffées articiellement. On les découpera au préalable sur une table de bois. 20. Si l'on ne peut se procurer de ces viandes, on les remplacera par le fromage frais et recuit, non salé, ou par des œufs de poule mélangés et cuits avec du lait. = V. De l'apprivoisement du faucon. 21. Apprivoiser un oiseau de proie, c'est l'*adebonairir*. 22. Il y deux espèces d'*adebonairissement*, suivant que l'on a affaire à un faucon *niais* ou à un *ramage*. 23. S'il s'agit d'un faucon *niais*, on le prive de liberté, dès qu'il est en âge de voler. Dans sa « demeure » on ne laisse ouverte qu'une seule issue, une petite porte appelée *treillette* ou *jaiole*, et c'est après quatre jours seulement que, pendant la nuit, on procède aux opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage* dont il sera question plus loin 24. S'il s'agit d'un faucon sauvage, on l'enferme dans un *maillolet*, c'est-à-dire dans une sorte de petit sac de lin où on le maintient énergiquement et d'où sort seulement la tête avec l'extrémité de la queue. 25. C'est dans le *maillolet* que le *ramage* subit les opérations de la *cilieüre* et du *rebouchage*, tandis que le *niais* les subit dans la *demeure*. 26. La première opération notable de l'*adebonairissement* est en réalité la *cilieüre*, qui consiste à coudre les paupières de l'oiseau, à le *ciller*. 27. Vient ensuite le *rebouchage* qui consiste à lui *reboucher*, à lui rogner les ongles. 28. Après quoi on lui met le *jet*, c'est-à-dire une courroie qui soit assez large autour du pied pour ne lui faire aucun mal. A l'autre extrémité du *jet* qui est

Fig. 34. Le faucon sur la pierre avec la *campanelle* à chaque pied (ms., f° 108, r°).

seau pour le « ciller » et le « reboucher? » Et quel spectacle vaut celui d'une perche ou d'un *sedile* où se tiennent, tout droits, les faucons immobiles! Mais la joie qui surpasse ici-bas toutes les autres joies, c'est quand, par une belle matinée de septembre,

amincie, deux mailles de haubert, ou deux anneaux unis ensemble et nommés *tournet* servent à réunir le jet à la *longe*. C'est avec la « longe » qu'on lie le faucon au perchoir. Outre ces entraves, on fixe, au pied du faucon, un peu au-dessus du *jet*, un grelot, appelé *nole* ou *campanelle*, qui sert à retrouver l'oiseau quand il s'égare. 29. Pour reposer le faucon, on le met sur la « perche haute » ou sur le *sedile*. La perche haute est élevée au-dessus de terre jusqu'au niveau des yeux de l'homme. Le *sedile* est un cône de bois supporté par une tige de fer qu'on enfonce en terre. A la tige est fixé un anneau de bois ou de fer qui retient la *longe*. 30. On *décille* l'oiseau, peu à peu et avec les plus grandes précautions, pour l'habituer graduellement à la lumière. 31. Le fauconnier s'exerce, depuis quelque temps déjà, à le porter à pied ou à cheval. La partie supérieure du bras

Fig. 35. Le faucon *ramage*, une fois pris, est enfermé dans le *maillolet* (ms., f° 104, r°)

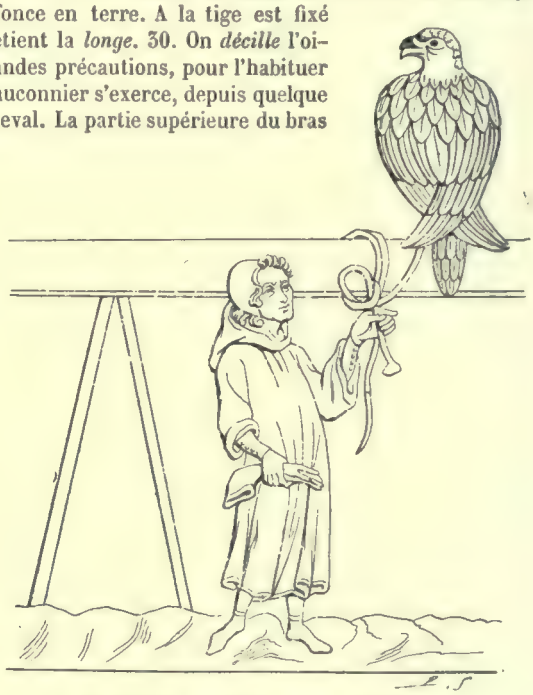

Fig. 36. Le faucon sur sa perche (ms., f° 124, r°).

(en certains pays on n'admet que l'emploi du bras droit) doit descendre le long du corps qu'elle ne doit pas toucher; l'avant-bras est replié à angle droit. Il ne faut pas que l'oiseau se trouve trop près du visage de l'homme dont il aurait peur, et il doit avoir la poitrine opposée au vent. Le pire des fauconniers est celui qui s'enivre: car il tremble et ne sait pas *porter*. 33. On sort l'oiseau le matin, de préférence par une petite pluie, et, pour l'exciter, on lui donne à mordre les *tiroirs* qui consistent, l'un en quelques morceaux de viande fraîche (patte, aile, ou cou de géline); l'autre en quelques os ou en quelque muscle couvert de plumes. 34. C'est alors qu'on l'habitue à obéir à la voix du fauconnier, à son coup de sifflet et même à son geste. 35. Pour l'accoutumer à se jeter en temps utile sur la proie vivante, on emploie le *leurre*. Le leurre est un simulacre d'oiseau en drap rouge, muni d'ailes de perdrix, ou de peau de lièvre. Il est attaché à une laisse, plus ou moins longue, que le fauconnier fait plus ou moins rapidement tourner autour de lui. 36. L'*adebonairissement* dont nous venons de parler est l'adébonairissement *sans chapel;* mais il en est un autre que

par un ciel bleu et un air frais, on part du château à cheval, les dames près de leurs barons, les chasseurs et leurs femmes portant sur leurs gants de cuir les beaux faucons *monteniers* de quatre *mues*[1], et tout ce petit corps d'armée courant gaiement à la découverte de la grue, de la huppe, du *malart* ou du héron. Les damoiseaux, les enfants ne sont pas au dernier rang. Ils lancent, ils *jettent* leurs faucons sur le premier gibier qu'ils rencontrent : l'oiseau part, fait sa pointe, fond sur la bête, lui enfonce

l'empereur Frédéric II se vante d'avoir importé de l'Orient et dont il a perfectionné le mécanisme : c'est l'*adebonairissement avec chapel*. 37. Le *chapel* du faucon est en cuir souple, et suit la forme de la tête qu'il emprisonne jusqu'au cou, ne laissant libres que le bec et

Fig. 37. Le *chapel*, avec ses trous de ventilation : *a*. non muni et *b*. muni de sa courroie (ms., f° 173, r° et v°).

Fig. 38. Deux *ramages*, munis du *chapel*, sont portés par le même fauconnier, de façon à ce qu'ils ne puissent ni voir, ni se battre (ms., f° 183, v°).

les narines. Pour rafraichir la tête de l'oiseau, Frédéric avait imaginé, le premier, de percer cette coiffe de petits trous en haut. Le *chapel* se prolonge en pointe sur le *haterel* ou la nuque. 38. C'est avant de mettre le *chapel* à l'oiseau qu'on le *rebouche*, qu'on lui attache les *jets* et la *campanelle*, et qu'on le *cille* enfin, afin de pouvoir lui ôter et remettre le *chapel* à volonté. 39. La mise du *chapel* doit avoir lieu dans une chambre obscure, avec toute sorte de précautions. La courroie du *chapel* passe entre l'aile supérieure et la queue, et est tenue par le fauconnier entre le *medius* et l'annulaire. On ne *déille* l'oiseau que quand il est habitué au *chapel*. 40. Tels sont les principes généraux du grand art de la fauconnerie. Le reste dépend de l'habileté individuelle du fauconnier et de la manière dont il accoutume l'oiseau à se jeter sur le gibier, à le saisir, à s'asseoir sur sa proie, à se laisser prendre, à revenir au poing. Rien n'est plus long qu'un tel apprentissage : mais, encore un coup, « rien n'est plus beau qu'un tel déduit ». = Les quatorze dessins qui accompagnent la présente note reproduisent quelques miniatures du manuscrit de la Bibl. nationale, fr. 12400. Dans l'article précité de la *Revue des documents historiques*, M. E. Charavay en a pu reproduire un bien plus grand nombre, qu'il a fort bien compris et commentés. Nous renvoyons notre lecteur à ce bon travail, qui a singulièrement facilité le nôtre. = [1] Sor le poing.... un faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Gaufrey*, v. 4954). Si lui avoit

ses ongles dans la chair, et s'assied sur sa proie jusqu'à l'arrivée du chasseur, qui la lui enlève et le rappelle sur son poing[1]. Voilà qui vaut mieux que tous vos grands lévriers avec leurs aboiements sans fin, et vos ignorants veneurs avec leurs prétentions mal justifiées. La vénerie n'est qu'une habitude : la fauconnerie est un art[2]. » — « On voit bien, répond le veneur qui prendra tout à l'heure notre enfant pour arbitre, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de vivre avec des animaux intelligents

tendu son faucon *montenier* — Qui fu *de quatre mues* (*Ibid.*, v. 5050). Es crier par ces perches ces faucons *monteniers* (*Renaus de Montauban*, p. 166, v. 36). Le duc Gui de Poitiers s'élance hors du rang plus vite qu'un faucon de montagne (*Girart de Roussillon*, trad.

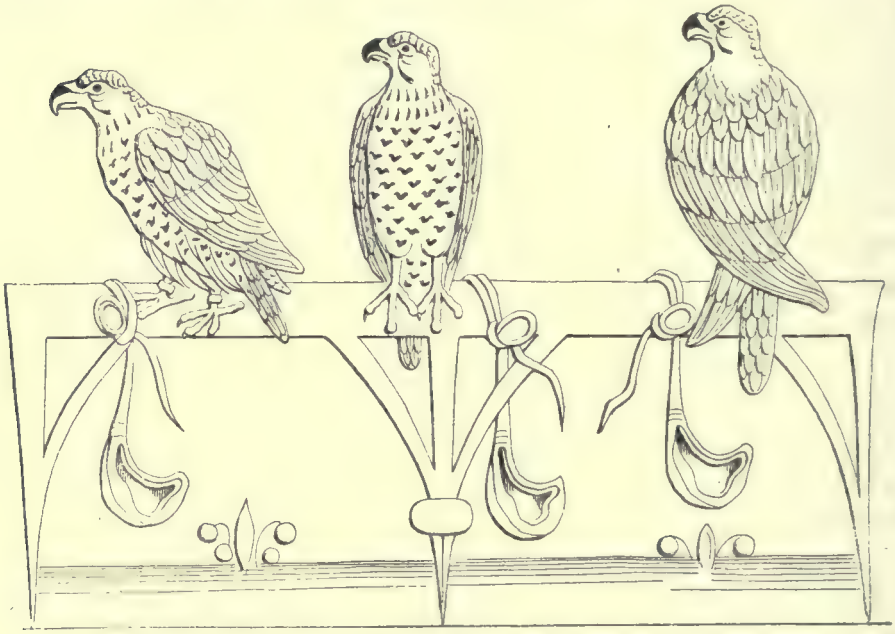

Fig. 39. Les faucons ramages sur la perche, avec leurs *chapels* auprès d'eux (ms., f° 188, v°).

Paul Meyer, p. 81, § 145). Ce passage fixe le sens du mot *montenier*. Albert le Grand, cité par Vincent de Beauvais (*Speculum naturale*, lib. XVI, cap. LXX, t. I de l'édition de Douai, p. 1198), dit que l'une des principales espèces de faucons est le *montanum* MONTANARIUM. Brunetto Latini (*Trésor*, éd. Chabaille, p. 203) parle également des faucons *montains*. Etc., etc. Sur la mue des faucons, voy., plus haut, notre petit « Cours de fauconnerie » — Les faucons qui avaient heureusement traversé l'épreuve de la mue s'appellent dans toutes nos Chansons, des *faucons* ou des *ostors muiers* ou *mués*, etc. = [1] Le passage suivant d'*Hervis de Metz* (Bibl. nat., fr. 19170, f. 4, v°) est peut-être celui qui rend le plus exactement toutes ces péripéties de la chasse au faucon : Sur un estau uns maillars li salli : — Prant son faucon li damoisiax gentis : — Après le gete.... — Boins fut l'oisiax, n'ait pas de l'tot faili. — A premier tor le maillart abasti, — Trestoz ces ongles el' broont li feri; — Desur sa proie li boins faucons s'asist. — Cele part vint li damoisiaus Hervis, — Isnelement sa proie li retint; — L'oisel reclame; li faucons li revint. = [2] Cf., avec le livre

comme le sont mes veautres, mes brachets et mes lévriers. La seule éducation d'un bon limier, sachez-le bien, réclame autant de soins que celle de vos faucons; mais au moins la bête vous caresse et vous aime. Que me parlez-vous de vos départs pour la chasse à l'oiseau? Ce qui est animé et tout à fait charmant, c'est la matinée d'une chasse au cerf ou au sanglier. Les meutes sont là, aboyantes, avec les breniers et les valets *por les relais tenir*[1]. On encourage le limier favori, on l'appelle par son nom : « Eh! Brochart, en avant! » on lui passe les mains sur les oreilles et sur les côtes[2]. On découple les chiens, on les lance, on les met sur la trace : « Allez, allez! » Puis, on se jette en plein bois, et l'on s'y repose, au milieu de la journée, dans les *herberges* des forestiers ou sous des loges de feuillages jonchées de joncs et de glaies[3]. Nouveaux aboiements des chiens : ils sont sur la voie, ils crient, ils atteignent, ils attaquent le sanglier. Le porc énorme se défend, s'accule contre un arbre, fait rouler à terre et éventre dix limiers[4]. Le sang coule, et non pas seulement celui des bêtes, mais le propre sang, le noble sang du chasseur. Les chiens lèchent leurs plaies et celles de leurs maîtres[5], qu'il faut venger, qu'on venge. L'animal est enfin renversé, percé de vingt épieux à la fois, cloué à terre, tué. Voilà qui est autrement émouvant que vos petites poursuites de cailles et de perdrix, voire de hérons et de grues. Cela ressemble plus à la guerre : donc, c'est plus beau. Et j'espère, quant à moi, que je mériterai qu'on dise de moi, après ma mort, ce qu'on a dit jadis du grand chasseur Begon de Belin : *Gentis hons fu, moult l'amoient si chien*[6]. »

Tels sont les discours du fauconnier et du veneur; telles sont

de Frédéric II, le poème en 3600 vers de Deudes de Prades : *Dels auzels cassadors*; le traité d'Albert le Grand *De falconibus, asturibus et accipitribus*, etc., etc. — [1] Quant Begue de Belin s'en va à la chasse : Chevaliers maine avoc li trente sis — Et veneors sages et bien aprins. — *Meutes de chiens* emmena jusqu'à dis. — *Quinze vallès por les relais tenir* (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 221). Dont voit venir parmi ces prés — *Meutes de chiens bien encopléz*. — [2] Li hiemers s'en vient devant, — Son lien el' col... — Dont *li colers* est de fin or (*Partenopex*, cité par Schultz, v. 1817 et suiv.). Li Dus demande *Brochart*, son hemier. — Par devant lui li amaine uns bremers. — Li Dus le prent, et si l'a desloié : — Il li menoie les costes et le ciel — Et les oreilles por mieus encouragier; — Met l'en la route, et il prent à tracier (*Garins li Loherains*, II, 226). — [3] *Chronique des Ducs de Normandie*, v. 9815. — [4] Ensement com li chiens demene le senzler, — Quant il s'esquent as chiens et il les fait rurser (*Jerusalem*, v. 654-655). Là gieta mort le gentil hemier : — Ne l' voulsist Begues por mille mars d'or mier (*Garins li Loherains*, II, 226). — [5] *Ibid.*, II, 244. — [6] *Ibid.*, II, 244.

les controverses auxquelles notre futur chevalier assiste tous les jours et auxquelles il est forcé de prendre une part active. Souvent même, on le met en demeure de se prononcer, une fois pour toutes, entre la Vénerie et la Fauconnerie. Quand sa mère est là, l'enfant préfère la Fauconnerie, parce que sa mère ne dédaigne pas de chasser à l'oiseau et se plaît à ce déduit. Mais, dans le fond de son cœur, il est de l'avis de son père, et préfère les chiens.

Presque tous les matins, il appelle Brochart et part en chasse. Les jours de pluie, il joue aux échecs et travaille à s'y rendre passé maître. C'est par là qu'il achève son éducation.

Les échecs, d'ailleurs, sont un jeu grave, et les frivoles leur préfèrent les dés. Mais notre enfant n'est pas frivole, lui, et demande souvent à son père : « Quand finiront mes enfances? »

Hélas! ces enfances-là sont comme toutes les autres, et finissent toujours trop tôt.

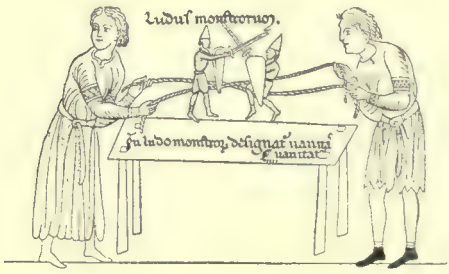

Un épisode de la jeunesse de Roland (p. 208). — Composition de Luc Olivier Merson.

CHAPITRE VI

LA JEUNESSE DU BARON

I

Tout ce qu'il pouvait apprendre au donjon paternel, l'enfant le sait : il a douze ans. Déjà, il porte envie à ceux qui *vont querre honor en estrange contrée;* il se sent à l'étroit; il s'ennuie. C'est l'heure de le jeter en plein monde féodal, loin des siens, chez des étrangers, et de lui apprendre virilement et rudement la vie.

Donc, « avant d'être chevaliers, les jeunes nobles étaient attachés à d'autres chevaliers[1] ». Ils quittaient la maison paternelle, faisaient un long chemin et allaient, durant de longues années, suivre un cours de chevalerie chez un maître plus sévère et plus illustre que leur père. Ce nouvel éducateur du futur

[1] Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, I, 6 et 28.

chevalier était le plus souvent quelque puissant baron; c'était le seigneur suzerain, c'était surtout le Roi [1].

Les Rois ne considéraient pas cette éducation comme une charge, mais comme un privilège auquel ils attachaient un grand prix. Il y a certains de nos romans qui sont nettement antiféodaux et attribuent au seul Empereur le pouvoir de conférer la chevalerie; il y a des textes historiques où l'on voit le prince revendiquer, comme un droit, cette éducation des jeunes nobles dans son palais. Il est certain que la royauté affirmait par là sa suprématie sur tous autres seigneurs, se créait des partisans dévoués et se préparait une excellente armée. Faut-il ajouter que cette jeunesse embellissait et animait les cours[2]? *De leur beauté le palais resplendit.*

Quant aux grands barons, ils s'efforçaient, en cela comme en tout, d'imiter le Roi, et attiraient chez eux les fils de leurs chevaliers. C'était à qui aurait chez lui une école de chevalerie.

Faire l'éducation des futurs chevaliers, c'est ce qu'on appelait les *nourrir*. « Voilà un de mes *nourris* », disait-on en voyant passer un de ces enfants. Telle était l'expression technique. Elle était significative [3].

Plus un baron avait de renommée, plus il avait de *nourris* à sa cour. Quand l'auteur de *Raoul de Cambrai* veut faire l'éloge de son héros, il observe que depuis Cambrai jusqu'en Ponthieu il n'y avait pas de baron qui ne lui confiât son fils ou son *nourri*, son cousin ou son neveu [4]. Il est vrai que parfois les vassaux hésitent à se séparer ainsi de leurs enfants, et, dans *Jourdain de Blaivies*, le traître Fromont est obligé de se montrer impératif, quand il demande à Renier de lui laisser le jeune Jourdain pour le préparer à la

[1] Schultz cite des textes haut-allemands à l'appui de cette proposition : « *Vers l'age de douze ans*, le jeune noble (s'il ne devait pas hériter du domaine) était envoyé *à la cour d'un prince*. » Sainte-Palaye dit mieux encore, parlant surtout de la France : « A défaut des secours paternels, *une infinité de cours de princes* étaient des écoles toujours ouvertes où la jeune noblesse recevait les premières leçons du métier qu'elle devait embrasser. » (I, 3.) Même coutume en Espagne : Mos erat tunc temporis apud Gothos ut domicelli et domicellæ, magnatum filii, *in regali curia nutrirentur*. (Rodrigue de Tolède, *De rebus Hispaniæ*, lib. III, cap. XIX ; cité par Ducange.) Etc., etc. = [2] Nunius vero, pater ejus, fere ab omnibus Castellæ militibus domicellos filios *petiit nutriendos* (Rodrigue de Tolède l. l., lib. V, cap. II). = [3] Doner la vuel à un de mes *nourris* (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 252. Cf. p. 21). Les jeunes damoiseaux étaient en réalité « nourris » chez le roi ou chez les seigneurs qui se chargeaient de leur éducation. = [4] Or n'a baron de ci que en Ponti, — Ne li envoit son fil ou son *nourri* — Ou son neveu, ou son germain cousin. (*Raoul de Cambrai*, l. l., p. 21.)

chevalerie[1]. Mais l'Empereur, lui, ne craint pas, en de telles occasions, d'aller jusqu'à donner les ordres les plus rigoureux. C'est ainsi que Charles mande un jour à Aimeri de Narbonne d'avoir à lui amener sur-le-champ ses quatre fils aînés : « Ils me serviront « six ans. Puis, j'en ferai des chevaliers et leur donnerai de beaux « fiefs[2]. » On ne discutait pas de tels commandements; on partait.

Il est certain que l'éducation et la « nourriture » de tant de jeunes gens induisaient les barons et les rois en de grandes dépenses; mais ils s'en dédommageaient en demandant à ces enfants un véritable service auprès de leurs personnes. De très bonne heure ils en faisaient des écuyers[3], et nous verrons bientôt qu'une telle fonction était loin d'être une sinécure. Puis, les *patrons* s'estiment toujours heureux d'avoir une nombreuse *clientèle*, et la payent. Or, c'était là une sorte de patronat. C'était le patronat militaire et féodal.

Les temps que nous essayons de faire revivre étaient, par beaucoup de côtés, sincèrement primitifs et candides. Entre les *nourris* et ceux qui les « nourrissaient », un lien sacré ne tardait pas à se serrer, et rien ne le pouvait plus rompre. Le jeune noble devait à son éducateur une profonde, une inaltérable reconnaissance, et son respect pour lui revêtait le caractère filial. Ce maître était réellement un second père[4]. Lorsque Roland, dans l'*Entrée de Spagne*, reçoit de son oncle le plus sanglant affront qu'un chevalier puisse subir, lorsque l'Empereur le frappe d'un coup de gant au visage, l'insulté bondit sous l'insulte, il rougit, il tremble, il s'élance sur le roi, il va le frapper. Mais soudain il s'arrête, ses bras retombent, il recule. Que s'est-il donc passé en lui? Il s'est souvenu tout à coup que Charles « l'avait nourri petit enfant[5] ». Plus tard, à Roncevaux, quand ce même Roland sera sur le point de remettre son âme aux anges qui l'attendent, une de ses dernières pensées (la plus touchante peut-être) est encore pour l'éducateur de sa

[1] Fromont fut fel, li traitres faillis.— Un jor encontre Renier, et si li dist : — « Sire Renier, laissiez moi vostre fil. — Ge l' ferai bien conraer et garnir — Tant que il puist desor cheval seir — Et qu'il porra ses garnements soufrir. » (*Jourdain de Blaivies*, v. 772-776.) — [2] *Enfances Guillaume*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 68 v°, 69 r°. Cf. *Epopées Françaises*, 2e éd., IV, 289. — [3] *Jourdain de Blaivies*, v. 805, etc. — [4] Quant [Foulques Fitz Warin] fut de set ans, si le manderent à Joce de Dinan pur aprendre et norir : quar Joce fu chevalier de bone aprise, et il le nory en ses chambres *ou ses enfants*. (*Foulques Fitz Warin*, *Nouvelles françaises du* XIVe *siècle*, publiées par Moland et d'Héricault, p. 29.) — [5] Bibl. de Saint-

jeunesse : « Il est là gisant sous un pin, le comte Roland. — Il se « prend à se souvenir de plusieurs choses, — De tous les pays « qu'il a conquis, — Et de douce France, et des hommes de sa race, « — Et de Charlemagne, son seigneur, *qui l'a nourri*[1]. » Mais il est un poème où la « nourriture » tient encore une plus grande place : c'est *Raoul de Cambrai*, c'est cette chanson de cannibales, c'est cette épopée où le sang coule à pleins bords. Deux personnages y sont au premier rang, qui attirent et retiennent le regard : c'est, d'un côté, ce grossier et cruel Raoul qui, comme nous l'avons vu, met le feu au moutier d'Origni et se rend coupable de vingt autres crimes; c'est, d'autre part, le bon vassal Bernier, que Raoul a jadis élevé et fait chevalier. Or, parmi les nonnes d'Origni, celui-ci brûle un jour la propre mère de Bernier. Il fait plus : il insulte à vingt reprises son vassal et finit par le frapper à la tête[2]. Vous vous étonnez peut-être que Bernier ne réponde pas à ces insultes par d'autres insultes, à ces coups par d'autres coups, et se contente de quitter placidement le service d'un seigneur aussi brutal. Pourquoi, vous dites-vous, pourquoi tant de mansuétude? C'est qu'il a été « nourri » par lui. Tel est le sentiment qui l'anime durant tout le poème, et dont l'expression est presque redondante. Il est vrai qu'à la fin de la chanson, le *nourri* en vient à tuer son seigneur en combat singulier; mais il ne le fait qu'à son corps défendant et *en larmoiant sur son elme*[3]. Puis, quel repentir! « Je fus fou de le tuer : il m'avait nourri et fait chevalier[4]. » Plein d'un remords qui ne fait que grandir, il se résout à faire amende honorable par un rude et lointain pèlerinage et meurt, assassiné, sans avoir pu se pardonner d'avoir été contraint à tuer Raoul, « qui l'avait nourri ». Dans cet épisode on sent, n'est-il pas vrai? vivre et frémir plusieurs siècles de notre histoire[5].

II

Soit qu'il fût nourri à la cour d'un prince ou dans le château d'un seigneur étranger, soit qu'il achevât dans le donjon paternel

Marc à Venise, fr. n° XXI, f° 216, 217. = [1] *Roland*, v. 2375-2380. Cf. *Garin*, cité par Ducange : Mon droit seigneur qui soef me norit, — Qui m'adouba et chevalier me fist. = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 67, 68, etc. = [3] *Ibid.*, p. 123. = [4] *Ibid.*, p. 273. = [5] On pourrait citer ici cent autres épisodes du même genre... Joce de Dinant a nourri,

son éducation chevaleresque, le jeune noble recevait différents noms dont il est nécessaire de bien déterminer le sens. On l'appelait *enfant* et *damoiseau*. Mais il importe, pour déblayer le terrain, de nous demander si le mot *bachelier* a le même sens que les précédents, et s'il exprime comme eux un « aspirant à la chevalerie ».

Il est certain qu'à l'origine ce mot, quelque peu ondoyant, a désigné un petit propriétaire rural, et, plus tard (à l'époque féodale), le possesseur ou tenancier d'un petit bien terrier[1]. Le *baccalarius* était pauvre, mais libre et noble. Bref, c'était un gentilhomme campagnard, mais qui ne possédait qu'un *prædium*, et qui, pour répondre au *ban*, se rendait tout seul, sans vassal, à l'armée du roi ou à l'ost du seigneur. Ce mot, durant tout le moyen âge, a conservé cette signification primitive et implique assez souvent une condition médiocre et, à tout le moins, voisine de la pauvreté. Tel en est le premier sens, qui est heureusement condensé dans ce vers du *Couronnement Looys* : « Bacheler estes, de tere avez mestier[2] », et d'où le second dérive fort naturellement[3].

depuis sept jusqu'à dix huit ans, Foulques Fitz Warin. Celui-ci ne l'oublie pas et s'en montre reconnaissant. Il se bat en effet pour celui qui l'a nourri, et le sauve. Et celui-ci de s'écrier: « Beal fitz, fet il, beneit seyt le temps que je vus unque nory. Quar jamès son traveyl ne perdra qe pur prudhome fra. » (*Foulques Fitz Warin, Nouvelles françaises du* XIV*e siècle*, publiées par Moland et d'Héricault, p. 33.) A ses gens qui fuient devant Ogier, l'archevêque Turpin jette ces mots comme un sanglant reproche: Malvaise gent..., — *Norris vos ai*.. — Par saint Remi mult l'ai mal emploié. (*Ogier*, v. 9521.) Etc., etc. = [1] Ducange, au mot *Baccalarius*. = [2] V. 1359. = [3] Nous allons résumer ici en quelques propositions la doctrine de Ducange, qui est éparse en ses *Dissertations* sur Joinville et en son *Glossaire* : 1° La *Baccalaria* est une sorte de bien rural, *prædii rustici species*. 2° Il y a des *bacheleries* de cinq, de dix manses, etc. 3° Les propriétaires ou possesseurs des *baccalariæ* sont appelés *baccalarii*. 4° Ce sens primitif des deux mots *baccalaria* et *baccalarius* se trouve en particulier dans les Cartulaires du Midi (Beaulieu, Saulxcillanges, Conques). 5° En Espagne, à Barcelone, le mot *baccalarius* a même revêtu un caractère plus bas, et désigne des *rustici* qui ne sont aucunement nobles. 6° Partout et toujours les bacheliers sont représentés comme inférieurs aux comtes, aux vicomtes, aux barons et même aux châtelains. 7° Ils sont, en particulier, opposés aux *milites vexilla ferentes* de Mathieu-Paris, aux *gaudentes insignibus vexilli* de Rigord, aux bannerets enfin qui possèdent *plura et majora prædia* et qui leur sont visiblement supérieurs. Dans un compte de 1340, on paye 30 sous à un banneret et 15 sous seulement (la moitié moins) à un « chevalier-bachelier ». 8° Les bacheliers sont considérés comme une seconde ou même comme une troisième espèce de chevaliers : *Milites secundi et tertii ordinis* (Brunon, *De bello Saxonico* : Guillaume le Breton, *Philippide*); comme des *minores milites* (Mathieu-Paris, ann. 1215), comme des *milites mediæ nobilitatis* (Guillaume, archidiacre de Lisieux, en son Histoire de Guillaume le Bâtard, cap. LXXIX). Par une absurde étymologie, on a été jusqu'à dire « bachelier = bas chevalier ». 9° Ce sens se retrouve en un certain nombre de textes romans dont il est impossible de contester l'importance : « A un CHEVALIER BACHELIER — Qui par pauvreté vot aler — Droit en Pulle à Robert Guiscart (Chronique de

Par une extension facile à comprendre, le même mot fut un jour employé pour désigner le jeune noble qui, n'étant pas marié[1] et ayant encore ses parents, ne possédait pas de fief et devait, lui aussi, se rendre sans vassal à l'ost féodale ou royale. Ce n'est plus ici, notez-le bien, l'idée de PAUVRETÉ qui domine, mais celle de JEUNESSE : et voilà comment *bachelier* en vint à être nettement le synonyme de « jeune ». Quand, plus tard, la notion du chevalier-banneret deviendra plus précise et, en quelque manière, plus officielle, on opposera le bachelier au banneret[2], c'est-à-dire au chevalier qui a déjà acquis des fiefs par héritage ou par mariage, et qui fait fièrement son entrée à l'ost avec plusieurs vassaux sous sa bannière[3]. Mais encore ici, c'est l'idée de jeunesse qui l'emporte, et un vers de *Foulques de Candie* peut passer pour la meilleure de toutes les définitions : *Joenes hom estes et encor bacheler*. Et ailleurs : *Bachelers fut et de joene jovent*[4]. Cette belle jeunesse est, d'ailleurs, l'élément militaire sur lequel les princes sont le plus en droit de compter dans les circonstances vraiment difficiles. Les Païens envahissent-ils la chrétienté, menacent-ils Rome ou la France? c'est aux bacheliers que l'on fait tout d'abord appel. N'ayant ni femme, ni enfants[5], ils craignent moins la mort et aiment moins la vie. Ils

Philippe Mousket). Povres bacheliers estoit, tant com son oncles vesqui (*Histoire de Guillaume comte de Ponthieu*, etc., etc.) Ducange cite des textes nombreux à l'appui de chacune des propositions précédentes, au mot *Baccalarius* de son Glossaire et en la neuvième de ses *Dissertations sur l'Histoire de saint Louis* = [1] On les appelle « varlets à marier ». *Homo qui non habuerit uxorem et est bachelarius* (Charte de Mahaut, comtesse de Nevers en 1223, citée par Ducange qui met parfaitement en relief ce sens « d'adolescent » donné aux mots *baccalarius* et *bacheler*). = [2] Dans toutes les *montres* du XIVe et du XVe siècle, cette opposition est constamment mise en lumière : « Messire Fouque, *chevalier banneret :* Messire Jehan Luce, *chevalier bachelier*, etc., etc. (Montre de 1386, pour Monseigneur Fouque, sire de Monchanu, etc., etc.) Les écuyers ne viennent, tout naturellement, qu'en troisième ligne. = [3] Un bachelier pouvait, *avec l'age*, devenir banneret. (Ducange, l. l.) = [4] Cf. *Garin*, cité par Ducange : *Trestut meschins et joene bacheler*. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces deux vers de *Raoul de Cambrai* où *bacheler* est simplement synonyme de « jeune » : Chevaliers est cis à cel mentel gris — Et li autre est *bacheler* et meschin (éd. Le Glay, p. 321) et ce vers de *Jourdain de Blaivies :* Quant ot quinze ans, si ot bel bacheler (v. 767). Même observation pour les vers suivants de *Huon de Bordeaux :* Mais à son ju entent li bacelers : — De se maisnie perdi l'enfes asés (v. 7499-7500.) Ce sens de « jeune » a encore causé d'autres méprises chez quelques-uns de nos vieux poètes, supposant (TRÈS RAREMENT, il est vrai) l'existence de *bacheliers* qui ne sont pas encore *chevaliers*. Un jour Aiol est reçu chez un hôte dont quatre fils sont aspirants à la chevalerie : « Chi voi teus *bachelers, chevaliers* pevent estre. » (*Aiol*, v. 6467. Cf. v. 4314 et *Renaus de Montauban*, p. 46, v. 37.) C'est une déviation de sens, facile à comprendre. Au lieu de *bacheliers*, lisez ici « jeunes gens ». Voir plus loin, p. 192. = [5] Les bachelers et la jouvente, — Qi de conquerre orent entente, — *Qi n'orent ni femme ni enfants...* (*Brut*, cité dans le Glossaire de Sainte-Palaye, éd. L. Favre, II, 354.)

forment un corps d'armée à part : c'est la jeune garde. Dans le grand combat d'Aspremont, Ogier se démène superbement à la tête de deux mille bacheliers [1] et, dans cette suprême bataille contre l'Émir, où Charlemagne venge enfin le désastre de Roncevaux et la mort de son neveu Roland, la première *échelle*, le premier corps d'armée est composé de quinze mille bacheliers de France, « de nos meilleurs vaillanz ». Au milieu de cette élite et pour l'encourager à bien faire, Rabel et Guinemant portent ostensiblement, l'un l'épée, et l'autre le cor de Roland [2]. On ne pouvait confier de telles reliques à une plus sûre, à une plus belle garde d'honneur [3].

Dans les guerres féodales, c'est encore, c'est toujours aux bacheliers qu'on fait appel. Lorsque l'Empereur donne à Gibouin le fief de Cambrai, Gueri le Sor s'emporte contre lui et lui jette un défi brutal : « Or s'aparellent li legier bacheler, — Cil qui volront les peines endurer [4] ». Quand il y a quelque aventure à courir, quelque entreprise téméraire à risquer, quelque coup à tenter, en avant la jeunesse, en avant les bacheliers! Ils n'ont rien à perdre, et ont tout à gagner. En avant [5]!

Il ne nous reste plus qu'à nous demander si le bachelier était ou n'était pas chevalier. Et c'est en quoi consiste le plus important des problèmes que nous nous proposions de résoudre.

Malgré l'autorité d'illustres savants qui définissent le bachelier « un jeune gentilhomme qui aspirait à être chevalier et tenait un rang entre le chevalier et l'écuyer [6] », j'estime que, dans nos poèmes chevaleresques des XIe, XIIe et XIIIe siècles, il faut considérer le bachelier COMME UN CHEVALIER. Chevalier sans fortune, chevalier sans fief, chevalier très jeune; mais enfin chevalier.

La question ne saurait plus vraiment être posée : elle est résolue

[1] *Chanson d'Aspremont*, Bibl. nat., fr. 25529, p. 58. = [2] *Chanson de Roland*, v. 3014-3022. = [3] Le second corps d'armée est aussi composé de quinze mille *bachelers du même pays*, et c'est dans la dixième échelle que sont les vieux chevaliers, les barons de France. La distinction est des plus claires. = [4] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 15. = [5] Le type de ces appels aux bacheliers (nous essayons de procéder toujours par types) se trouve dans les vers suivants du *Charroi de Nimes*. C'est Guillaume qui parle, au moment de commencer son expédition dans le midi de la France alors occupé par les païens : « Ice di-ge as povres bachelers — As roncins clops et as dras descirez, — Quant ont servi por neant conquester, — S'or moi se vuelent de bataille esprouver, — Ge lor donrai deniers et heritez, — Chasteaus et marches, donjons et fermetez.... — Ce vueil-ge dire as povres bachelers, — As escuiers qui ont dras depanez,... — Tant lor dorrai deniers et argent cler... (v. 642 et suiv.). = [6] Littré. C'était aussi l'opinion de Fauchet : « Bachelier était une dignité entre celle de

par cent textes de nos vieux poèmes, qui ne laissent aucune place au doute[1]. Quand Guillaume Fièrebrace revient de la chasse, il est accompagné de quarante bacheliers, qui tous *chevaliers furent de novel adobé*[2]. Ainsi parle l'auteur du *Charroi de Nîmes*, et celui de *Parise* n'est pas moins clair quand il met en scène un *bacheler*, nommé Beuvon, qui a été récemment *adoubé*[3]. Les mêmes hommes sont, à quelques vers de distance, qualifiés, dans *Renaus de Montauban*, de « chevaliers » et de « bacheliers[4] », et l'on voit très lucidement que les deux mots ont exactement la même valeur. Aiol est depuis longtemps chevalier, lorsqu'on l'appelle encore bachelier[5]. Les bacheliers de la *Chanson de Roland* combattent avec la lance et l'épée, c'est-à-dire avec les mêmes armes que les vieux chevaliers, et ne sont aucunement placés au second rang. Il en est ainsi de tous les autres, et les quelques textes qu'on a pu citer en faveur de l'opinion contraire ne font que témoigner en faveur de la jeunesse des bacheliers.[6]

Mais, au lieu de multiplier de telles preuves[7], je préfère raconter un épisode émouvant que j'emprunte à l'un de nos poèmes les plus sincèrement primitifs, à l'un de ceux qui eussent empêché Cervantes d'écrire son *Don Quichotte* comme il l'a écrit. C'est encore de Guillaume qu'il est question et de ce retour de la chasse auquel nous avons dû faire allusion tout à l'heure. Il revient, entouré de fils de princes et de comtes *chasez :* les meutes aboient derrière lui, les faucons sont au poing des heureux chasseurs, et ils font leur entrée tapageuse dans Paris, par le Petit-Pont. Cependant le neveu de Guillaume vient au-devant de lui, et va mettre fin à toute cette joie : « Vous arrivez à propos, bel oncle, car l'Em-« pereur vient de faire à ses barons une distribution solennelle « de fiefs, de villes et de châteaux. — Et que m'a-t-il donné? — « Rien. On vous a oublié, bel oncle, et nous avec vous. » La colère monte, rouge, au visage de Guillaume; il tremble de rage; il a des regards terribles : « Je vais aller, dit-il, parler à « votre Empereur. » Il escalade les degrés qui conduisent à la

chevalier et d'écuyer. » (*Origines*, liv. I, p. 83.) = [1] V. le *Glossaire* de Sainte-Palaye, éd. L. Favre, II, pp. 354, 355. = [2] *Charroi de Nîmes*, v. 23-25. = [3] *Parise la Duchesse*, v. 1522. = [4] Chevaliers (p. 12, v. 4 et 23). Bacheliers (p. 12, v. 26). = [5] *Aiol*; v. 4399 (bachelier) et v. 491, 2759 et 3908 (chevalier). = [6] V. la note 4 de la p. 190. = [7] *Renaus de Montauban*, p. 162; v. 9 et 10; *Gaufrey*, v. 14, 15; *Godefroi de Bouillon*, v. 3080 et suiv., etc., etc.

VII

UN ADOUBEMENT AVEC LA « COLÉE » (P. 285)

De sa paume, Girart assène un grand coup à Aimeri :
« Souviens-toi de moi, dit-il, et sois preux. »

(*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 65.)

192 Composition de Luc-Olivier Merson.

grand'salle, et l'on entend dans le palais le bruit formidable de ses pas, semblables à ceux du Commandeur, dans *Don Juan :* « C'est moi, crie-t-il, c'est moi, » et il se prend à injurier le pauvre empereur qui tremble comme la feuille. Nous aurons lieu de peindre ailleurs ce tableau d'histoire; mais il est, à tout le moins, nécessaire d'insister ici sur quelques paroles de ce Guillaume, de ce chevalier qui s'est déjà rendu célèbre par tant d'exploits et n'est plus jeune. Le fils de Charlemagne vient de lui dire, en balbutiant, qu'un jour, plus tard, à l'occasion de certaines morts que l'on peut supposer prochaines, il lui fera présent de quelque beau fief : « Dieu! répond le comte, quelle longue « attente doivent subir les pauvres bacheliers sans fortune! Je ne « sais même pas comment nourrir mon cheval. » Et il répète, un peu plus loin, la même pensée sous une forme à peine différente : « Dieu! quelle longue attente pour un bachelier *qui est de ma jo-* « *vente*[1]. » Il y a certes, dans cette objurgation, une ironie facile à saisir; mais le sens du mot « bachelier » ne saurait plus désormais donner matière à la moindre contestation scientifique. Le discours de Guillaume vaut un traité : il confirme notre système.

Bref, il n'est pas permis de regarder le bachelier comme un aspirant à la chevalerie, comme un damoiseau, comme un enfant. Le terrain est déblayé.

III

Le mot *enfant*[2] désigne TOUJOURS l'adolescent qui n'est pas encore entré dans l'ordre de la chevalerie. Les *enfances* d'un héros, c'est l'espace de temps, plus ou moins long, qui précède son élévation à la dignité chevaleresque, et les poèmes qui ont pour titre *les Enfances Ogier*, *les Enfances Garin*, *les Enfances Vivien* sont consacrés à célébrer la gloire d'un « enfant » qui n'est pas encore chevalier, depuis l'heure de sa naissance jusqu'au jour où il reçoit la *paumée* et l'épée.

« *Bachelerie* » étant devenu synonyme de « courage », nos poètes lui donnent volontiers le mot *chevalerie* comme synonyme, au hasard et *vice versa*. C'est décisif. = [1] *Charroi de Nîmes*, v. 80-93. = [2] *Enfes* au cas sujet.

Il serait facile de prouver, jusqu'à l'évidence, l'exactitude de cette interprétation. C'est ainsi que, dans la belle et antique chanson attribuée à Raimbert de Paris, Ogier est appelé *enfant* jusqu'au moment précis où nous assistons à son « adoubement », à sa *chevalerie*[1]. Dans *Girars de Viane* et dans tous nos autres romans, même rigueur, même justesse de termes[2].

L'époque où finissent *les enfances* d'un chevalier est quelquefois représentée par nos poètes comme celle où son caractère se transforme et où il devient un homme nouveau. C'est ainsi qu'Aubri le Bourguignon nous apparaît, durant toutes ses *enfances*, comme un personnage brutal, cynique, cruel, aimant les coups, aimant le sang, et se plaisant à le répandre injustement. Mais à peine chevalier, le voilà transfiguré, et le poète a soin de nous dire : « Sa legerie est toute remainsue, Que il avoit *en s'enfance* tenue. » De telles conversions (est-il besoin de le dire?) n'étaient pas toujours de longue durée.

Les auteurs de nos vieux poèmes ne sont pas les seuls à adopter ce sens, et le Droit l'a consacré. Dans les célèbres *Observances du royaume d'Aragon*[3], il y a un chapitre qui est intitulé : *De la condition de l'enfant*[4]. Celui-ci reçoit le nom d'*enfançon*, et sa condition, réglée par la loi, s'appelle « l'enfançonnat ». Il est établi qu'en principe tout chevalier a le droit de faire un enfant chevalier[5], et la hiérarchie féodale comprend, en Aragon, ces trois degrés : au haut de l'échelle les *richombres*, au bas les *enfançons*, au milieu les *chevaliers*[6]. Rien n'est plus clair, et l'on peut voir ici, une fois de plus, que nos poètes luttent de précision avec les jurisconsultes.

« Damoiseau » a le même sens qu'*enfant*, mais avec quelques nuances dont il faut tenir compte. Le mot *domnicellus* n'est en effet que le diminutif de *dominus*, et le damoiseau est toujours le fils d'un seigneur plus ou moins puissant. Il y a même certains pays où l'on a réservé ce nom (équivalent de *petit seigneur* ou *seigneuret*) aux seuls fils des souverains seigneurs qui sont les rois. En Béarn, la société noble se partage en trois grands groupes, les barons, les

[1] V. 740. = [2] Renier est adoubé chevalier à la p. 21 de l'édition P. Tarbé. Avant cet épisode il est toujours appelé « enfant ; il ne l'est jamais depuis. Etc., etc.= [3] *Observantiæ regni Aragoniæ*, lib. VI. = [4] *De Conditione infantionatûs*. = [5] Ducange, au mot *Miles*, *Glossaire*, éd. Didot, t. IV, p. 401[3]. = [6] Ducange, *Dissertations sur l'Histoire de saint Louis;*

cavers et les *domengers*. Les deux derniers méritent d'attirer notre regard : ce sont les chevaliers, d'une part, et de l'autre, ceux qui aspirent à la chevalerie. Mais, comme nous le verrons plus loin, on n'était pas fait chevalier sans de lourdes dépenses. En France et ailleurs, tous les damoiseaux ne pouvaient supporter une telle charge et restaient longtemps damoiseaux[1]. Longtemps ou toujours[2].

Un synonyme de *damoiseau*, c'est « valet[3] ». Le valet n'est autre chose qu'un « petit vassal », tout comme le damoiseau est un petit seigneur. C'est toujours le jeune noble qui n'a pas encore été admis dans l'ordre de la chevalerie et qui se prépare à y entrer. Sans aucun doute le mot *valet* n'a jamais été, comme celui de *damoiseau*, réservé aux fils de rois, et sa fortune a toujours été un peu moins haute; mais, à tout prendre, il n'a jamais reçu, durant les XIIe et XIIIe siècles, une acception inférieure ou fâcheuse. « Lorsque les chevaliers de race s'honoraient d'être appelés *vassals*, les gentilshommes qui n'avaient pas encore pris rang dans la chevalerie ne rougissaient pas de se nommer *vassalets*[4] ». En réalité l'expression n'est devenue que bien plus tard humiliante et injurieuse, et l'on ne saurait placer avant le XIVe siècle la date d'une décadence que nous expliquerons ailleurs. Le mot *page* a été plus heureux, et a tout justement éprouvé la destinée contraire. Il a d'abord exprimé un homme de condition peu relevée et jusqu'à un aide de cuisine[5], pour arriver à désigner un jour cet être charmant et presque éthéré dont abusent si fort les auteurs de nos opéras. L'aveu est pénible, et je

Glossaire, éd. Didot, t. VII, p. 58. = [1] Il faut ajouter à ce qui précède que « le titre de damoiseau était attaché à certaines seigneuries ». (Note de P. Meyer, en sa traduction de *Girart de Roussillon*, p. 21.) = [2] C'est ce qui ressort d'un grand nombre de chartes où l'on voit des fils damoiseaux nés de pères damoiseaux : Petrus de Falgeyras, domicellus, filius Raymundi de Falgeyras domicelli, quondam, etc. (Arch. nat. J, 1091, n° 15). Etc., etc. = [3] Cette synonymie est mise en lumière par plusieurs textes que cite Ducange. *Glossarium*, éd. Didot, t. VI, 725 et 727) : Jadis estoit *un damoiseau* — Qui moult estoit comtes et beau. — *Li vallez* ot à non Guillaumes... — Il n'estoit mie chevaliers. (*Guillaume au Faucon*). N'estoit mie chevalier, *ains estoit valleton* (*Rou*). Le vallet entent la promesse — Que l'endemain, après la messe, — Le vout ses peres adouber (*Alexandre*). Il n'estoit mie chevaliers — Vallez estoit. Set ans entiers — Avoit un chastelain servi.... — *Pour avoir armes le servoit* (*Fabliaux*, ms. de Saint-Germain; f° 60, cité par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 58). Quand le fils ainé de Witasse, comte de Boulogne, va en Angleterre pour s'y faire adouber par le Roi, il emmène avec lui de jeunes compagnons : Vaslès de son aage a mené dusc' à dis; — Si compaignon estoient et né de son pais. Et lui-même, quelques vers plus loin, est qualifié de *vaslès*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 765.) — [4] Anatole de Barthélemy, *De la Qualification d'écuyer*, p. 1.) — [5] Ducange, au mot *Pagius*, *Glossaire*, éd. Didot, t. V, p. 112 (compte de 1312, etc.). Il y a des pages de cuisine et des pages de palefrenerie; mais ils mé-

suis vraiment fâché de dépoétiser ainsi ce personnage de nos drames lyriques; mais il faut confesser qu'avant les Valois on n'aurait pas eu chez nous l'idée d'infliger le nom de *page* à un damoiseau, à un *enfant*, à un valet[1]. A mesure que le valet descend, le page s'élève[2]. Il a pris sa revanche.

Jusqu'ici cependant nous n'avons eu affaire qu'à des termes (*enfant*, *damoiseau* ou *valet*) qui nous montrent dans le jeune noble un candidat platonique à la chevalerie. Aux XIIe et XIIIe siècles, un seul mot, celui d'*écuyer*, implique l'idée de certaines fonctions à remplir.

L'écuyer, c'est l'enfant, c'est le valet, c'est le damoiseau appelés à exercer, auprès des seigneurs qui les élèvent, certaines fonctions qui ressemblent fort à celles de la domesticité[3].

L'écuyer, c'est l'enfant, c'est le vassal, c'est la damoiseau *occupés*.

Il nous reste à parler de ces occupations qui étaient multiples, variées, pénibles; il nous reste à parler de l'écuyer[4].

IV

Le sens de ce mot ne s'est pas précisé de bonne heure, et, à tout le moins, il y a encore hésitation au XIe siècle. Dans la *Chanson de Roland*, les écuyers font assez mauvaise figure à côté des « garçons » de l'armée, et il est trop clair qu'il s'agit ici de ces vilains ou de ces serfs qui étaient chargés des bas ouvrages et des charrois. Quand Charlemagne en pleurs fait son premier pèlerinage sur le champ de bataille de Roncevaux où gisent les corps inanimés de tant de héros, il donne les ordres les plus sévères à Gebouin et à Othon, à Thibaut de Reims et au comte Milon : « Vous allez garder

ritent tous la qualification de *famulus* que leur donne Ducange. = [1] Sur ce point comme sur plusieurs autres, Fauchet a trouvé la note vraie : « Le mot *page*, jusqu'au temps des rois Charles VI et Charles VII, semble n'avoir été donné qu'à de viles personnes comme à des garçons de pied, etc. ». Cf. plusieurs autres textes cités par Littré au mot *Page*. = [2] L'un des premiers textes où commence à se faire jour cette meilleure fortune est celui de Guillaume Guiart : Metent à mort, es herbergages, — Chevaliers, escuiers et pages. Etc., etc = [5] De là ce discrédit du mot *valet* auquel ont échappé les mots *damoiseau* et *enfant* qui rappelaient souvent, l'un l'idée de « seigneurie » et l'autre celle de « jeunesse ». = [6] Le mot vient, comme on sait, de *scutarius*, « celui qui porte l'écu du chevalier ; » tandis que « écurie » vient de l'ancien haut-allemand *skûra*, étable. Mais, comme le dit Littré, on doit penser « qu'*escuier* a

« ce champ, ces vallées et ces montagnes. — Vous y laisserez les « morts étendus comme ils sont. — Mais veillez à ce que les lions « et les bêtes sauvages n'y touchent pas — *Non plus que les écuyers* « et les garçons[1]. » Les écuyers assimilés aux goujats ou aux fauves! Décidément c'étaient encore de bien petites gens.

Dès les dernières années du XIe siècle, dès les premières du XIIe, certains textes, qui sont principalement normands ou anglais, nous font assister à une transformation du premier sens et semblent nous mettre en présence de jeunes nobles qui, sous ce nom naguère dédaigné, sont attachés à la personne des chevaliers[2]. Mais il y a encore bien des obscurités.

C'est aux XIe et XIIe siècles, suivant nous, que s'est PEU A PEU régularisée la situation du jeune noble, chargé, durant son apprentissage chevaleresque, de certaines fonctions auprès des barons ou des rois. C'est aux XIe et XIIe siècles que l'écuyer noble, *armiger*, *scutifer*, *scutarius*, a vu fixer ses attributions, ses devoirs et ses droits.

Dès que le damoiseau arrivait au château où il devait être nourri, on en faisait un écuyer. Pas de délai. « Laissez-moi votre fils », dit un jour dans *Jourdain de Blaivies*, le traître Fromont au bon Renier. « Je le vêtirai et armerai jusqu'à ce qu'il sache être solide « sur son cheval et porter la lance et l'épée[3]. » Sans un instant de retard, l'enfant est transformé en écuyer, et rien n'était vraiment plus sage que de tailler ainsi dans le vif et de ne pas différer trop longtemps les commencements d'un tel métier. Combien de temps durait cet apprentissage? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer d'après les textes. Cinq[4] ou sept années[5], rarement plus, et souvent moins. Or, comme on était généralement fait chevalier entre la quinzième et la vingt et unième année, il est facile de supputer ici l'âge moyen de nos écuyers, en observant toutefois que les

influé pour donner la forme en *rie* ». = [1] *Chanson de Roland*, vers 2432-2437. = [2] V. Ducange, aux mots *Scutarius*, *Scutifer*, *Armiger*. = [3] Un jour Fromont encontre Renier, et se li dist : — « Sire Renier, laissiez moi vostre fil. — Ge l' ferai bien conraer et garnir. — Tant qu'il puist desor cheval seir — Et qu'il porra ses garnemens souffrir ».... Et immédiatement après : « Or fu Jordains à la cort escuiers. » (*Jourdains de Blaivies*, v. 775-777 ; 805.) = [4] Rotbertus de Grentemaisnilio Willelmi ducis armiger extitit *quinque annis*. Deinde ab eodem duce decenter est armis adornatus et miles effectus. (Orderic Vital, *Historiens de France*, XI, p. 226.) Le fait est rapporté à l'an 1050. = [5] Il n'estoit mie chevaliers. — *Vallez estoit. Set ans entiers — Avoit un chastelain servi.... — Por avoir armes le servoit.* (Fabliaux ; manuscrit de Saint-Germain, f° 60, cité par Sainte Palaye, *Mémoires*, I, 58.)

forces physiques ne permettaient guère de débuter avant douze ans[1]. Cette extrême jeunesse était bien faite pour que les « valets » ou *enfants* ne trouvassent pas leur condition trop rigoureuse. Il semble en effet que l'on s'était proposé d'accentuer en toutes choses leur infériorité vis-à-vis des chevaliers. Dans les actes publics, leurs noms ne figuraient qu'après la souscription des *milites*. Ils n'avaient pas (rien n'est plus facile à comprendre) le droit de toucher à une épée[2]. L'épée est l'arme sainte, l'épée contient dans son pommeau les ossements des saints, l'épée est un reliquaire. La lance même, dans la première sévérité de ce code militaire, est interdite à l'écuyer qui se dédommage en se battant à coups d'épieu ou de perche. Même on va jusqu'à défendre à ces « jeunes » l'emploi du heaume[3] et celui du haubert; c'est tête nue et sans vêtement de mailles qu'ils vont à l'ennemi. Ces rudesses se sont adoucies, et les éperons ont été plus tard la seule marque à laquelle on ait distingué les chevaliers et les apprentis en chevalerie[4]. Il est à peine utile d'ajouter « *que ne se doit un escuier — Armer encontre un chevalier.* » Ces deux vers de *Flore et Blancheflor* sont d'une concision et d'une netteté qui ne laissent rien à désirer. L'écuyer, en d'autres termes, n'a droit contre le chevalier ni au duel, ni au gage de bataille. Il n'est point son pair.

On comprend que cet état d'infériorité ait souvent attristé nos jeunes nobles, et il circulait alors un proverbe caractéristique : *Escuiers sont envieux.* Mais ils pouvaient se consoler en se répétant cet autre proverbe : *Le bon escuier fait le bon chevalier.* Puis, espérer et attendre.

A une époque où tous les enfants étaient rudement élevés, il ne faut pas s'attendre à ce que nos jeunes écuyers soient mis en demeure de connaître les délicatesses et douceurs de la vie. On ne les gâtait pas, et il est un vers de *Garin* qui, les peignant au

[1] C'est sans aucunes preuves que Sainte-Palaye dit (I, 15.) : « On devient d'ordinaire écuyer à quatorze ans ». = [2] V. surtout *Enfances Guillaume.* (Bibl. nat., fr. 774, f° 2 r° v°.) = [3] N'ai cure d'eaume — Qu'encor ne sui chevaliers adoubez (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 13 v°). = [4] « Le chevalier estoit discerné ez esperons qu'il portoit dorez ; l'escuyer les portoit blancs. Ne luy estoit loisible les porter dorez. Maintenant le roturier les porte, tant tout ordre ancien et bon a esté peu à peu abattu. » (Du Tillet, *Recueil des rois de France*, éd. de 1607, I, 431.) Nous ne sommes pas en mesure de déterminer exactement l'époque où cette distinction « par les éperons » s'est véritablement établie et le temps où elle a cessé d'être rigoureuse.

naturel, pouvait alors passer pour un axiome : *Li escuier se painent de servir*. Pauvres enfants! Ils ne mangeaient certes pas leur pain blanc le premier, et cela était vrai sans figure : car on opposait volontiers au pain blanc des châteaux, ou même des couvents, le pain des écuyers, *panis armigerorum*[1] où le seigle et l'orge tenaient sans doute trop de place. Mais à cet âge, on ne regarde guère à la blancheur du pain, et l'on y mord à dents pleines, gaiement.

Les bonnes heures, pour les écuyers, n'étaient pas celles qui se traînaient lentement dans l'ennui des châteaux : c'étaient les matinées de bataille, et leurs premières fonctions, celles d'où ils tiraient leur nom, consistaient à porter alors l'écu de leur baron ; puis à l'armer et à le désarmer. Il faut se représenter ces beaux jeunes gens avant le combat, trottant derrière leurs seigneurs, bien en selle sur leurs énormes *roncins* et portant à leur cou, suspendus par des *guiges* en étoffes d'Orient, ces grands longs écus du XIIe siècle qui vous couvraient un homme entier quand il était à cheval. Au reste, ils n'étaient pas chargés du seul écu, mais encore de toutes les armes du chevalier, et c'est à eux qu'incombait le soin de les entretenir en bon état, bien taillantes, bien luisantes, fraîches et belles[2].

Une bataille, aux XIe et XIIe siècles, n'est, le plus souvent qu'un assemblage confus de mille duels. Pas de stratégie. Les deux armées se mettent sur deux lignes, un peu comme à Solferino, mais sans autant de profondeur. Derrière chaque chevalier se tient son écuyer, et c'est ce qui a permis à un érudit du dernier siècle d'avancer que les écuyers formaient alors une seconde ligne de bataille[3]. J'estime néanmoins que cette régularité n'existait guère qu'en théorie et qu'il y avait réellement, en cet agencement, plus de désordre que de symétrie. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'en

[1] V. Ducange, au mot *Panis* (*panis armigerorum*, *panis vassallorum*, *panis servientalis*.) = [2] *Ogier*, v. 5701 ; *Aiol*, v. 4708 et suiv., etc., etc. Les écuyers doivent en particulier prendre soin des hauberts et les *rouler* (*Aiol*, v. 7077 ; *Renaus de Montauban*, p. 166, v. 35) ; des heaumes et les *froier* (*Aiol*, v. 7076). Mais il ne faut pas oublier la *dominante* de cettte fonction, et c'est avec raison que Ducange la constate en ces termes : Præsertim *armigeri scuta militum deferebant*. C'est ainsi que nous les montrent nos vieux poèmes : Trois escuiers *qui portent lor escus* — Et en lor poins les trois espiés molus, — Devant eux moinent les auferans quernus. (*Les Loherains*, cités par le P. Honoré de Sainte Marie, *Dissertations*, p. 292, et par Ducange qui, au mot *Armiger*, 402[2], les attribue faussement à Guillaume Guiart.) = [3] Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 22.

attendant la grande mêlée, les écuyers tenaient le cheval de bataille, le *destrier* du chevalier, à leur *destre*[1], et qu'ils le donnaient à leur maître dès que paraissait l'ennemi. Puis, la bataille commençait. Chaque chevalier choisissait son adversaire et le boutait de sa lance. La lance de frêne une fois en morceaux, on s'escrimait avec l'épée. Le bon écuyer, lui, ne se battait point et était le témoin frémissant de tant de combats. Les yeux fixés sur son baron, il suivait avec anxiété les péripéties de chaque duel, tendait au chevalier les armes fraîches qu'il avait en réserve et était chargé de la garde des prisonniers[2]. On comprendra facilement que cette attitude défensive ne pouvait pas durer toujours, et qu'avant la fin de la journée les écuyers eux-mêmes devaient quelquefois donner et recevoir de bons coups. C'est là, c'est dans ces occasions si fréquemment répétées que se manifestaient les vocations chevaleresques, et tel était entré damoiseau sur le champ de bataille qui en sortait chevalier, l'épée au poing et le front haut.

On ne peut pas toujours se battre, et force est de rentrer au logis. Or elles sont bien modestes, les fonctions de l'écuyer en temps de paix. Vous souvenez-vous de ces beaux vers de Victor Hugo en sa première *Légende des siècles*, qui ont le Cid pour héros et sont intitulés « Bivar. » Un scheik arabe vient rendre visite au Cid Campéador et le trouve prosaïquement occupé à étriller son cheval, brossant, lavant « et faisant ce qu'il sied aux écuyers de faire ». Le grand poète a trouvé ici la note juste, et c'est l'exacte portraiture de nos écuyers. On ne saurait mieux peindre.

Il se levait matin, l'écuyer, et courait tout d'abord à l'écurie où il était condamné à passer plusieurs heures tous les jours, étrille et brosse en main, commençant par les chevaux de son maître, finis-

[1] Messire Gauvains fut armez — Et si fist à deux escuiers — MENER EN DESTRE DEUS DESTRIERS (*La Charette*, 254, citée par Littré au mot *Destrier*, qui répond au type bas latin *dextrarius*, de *dextra*, main droite). *Li vaslès* saut avant sur un ronchin, ET MAINE LE DESTRIER EN DESTRE. (*Merlin*, de Robert de Borron, cité par Ducange, *Glossaire*, éd. Didot, I, 402[2].) Il en était de même en voyage. Godefroi ayant emmené avec lui quinze chevaliers, « li esquier ADESTRENT les bons chevax d'Espaigne. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1766 et suiv.) C'est aux écuyers que les chevaliers vainqueurs confiaient les chevaux de leurs ennemis morts : Puis saisist le cheval par la regne d'ormier; — Un poi se traist arrière, se l'baille un escuier. (*Renaus de Montauban*, p. 55, v. 9.) Aux tournois, les fonctions des écuyers étaient les mêmes, et il ne faut pas oublier que ces chevaux des vaincus étaient alors une source de richesses. Source étrange, mais certaine.. = [2] Sainte-Palaye, *Mémoires*, 1, 22.

sant par le sien[1]. C'est à lui que l'on confiait souvent le soin délicat de dresser les jeunes chevaux, et il se plaisait à ce rude et périlleux exercice[2]. Puis, il guettait le réveil de son maître : car c'est à lui qu'incombait le devoir de le lever et de l'habiller[3]. Attendait-on un étranger? recevait-on un hôte au château? C'est aux écuyers qu'il appartenait d'aller au-devant de lui, de le débarrasser de ses armes, de s'occuper de son cheval, de conduire le nouveau venu à sa chambre, de le déshabiller, de le vêtir, de lui faire fête[4]. Mais voici que le son d'un cor a retenti. C'est l'heure du dîner. On « corne l'eau », et tous les convives viennent en effet se laver les mains avant de s'asseoir à table. Qui leur a « donné à laver »? Qui a dressé la table? Qui se tient là, derrière chaque baron ou chaque dame, silencieux, attentif, empressé? Qui porte le pain? Qui tranche les viandes? Qui verse le vin? Les écuyers, toujours les écuyers, et ils se glorifient d'être aussi habiles à tous ces métiers que le plus expert de tous les sergents[5]. Si leur seigneur voyage, ils veillent à ses coffres qui sont pleins d'argent et de bijoux[6]. S'il va au tournoi, ils se réjouissent de l'y accompagner et lui rendent aux joutes les mêmes offices qu'à la guerre, criant le nom de leur maître, recueillant les chevaux qu'il a conquis, lui gardant des armes de rechange[7]. A la chasse même emploi, même zèle, et aussi même joie. Le chevalier est toujours doublé de son

Un escuier commande le sien destrier; — Si l'a trop bien froté et estrillié, — Torchié et abevré et aaisié; — En l'estable le maine por herbergier; — Le frain li abati qu'il ot el' cief, — A l' kavestre de cerf l'a atachié, — De l' fain et de l' avaine a à l' mengier. (*Aiol*, v. 2056-2062.) Quand Renaud revient de la chasse, il trouve les rues de Montauban peuplées d'écuyers : Renaus ot par ces rues noise des escuiers — Et des haubers roler et des chevaux torchiés. (*Renaus de Montauban*, p. 166, v. 54, 55.) Les écuyers avaient en particulier le devoir de s'assurer si les chevaux étaient bien ferrés (*Aiol*, v. 2158). Etc., etc. = [2] Sainte-Palaye (*Memoires*, I, pp. 19, 20). = [3] Siei dozel l'aiuderon gen à vestir. (*Giratz de Rossilho*, cité par le même, p. 46.) = [4] Puis [li escuiers] en vient droit esrant à l' chevalier. — Un escamel d' ivoire mist à ses piés, — Andeus ses esperons a resachiés. — Puis les a bien forbis et essuiés, — A l' renge de l'espée bien atachiés. — Ja les pora reprendre li chevaliers. (*Aiol*, v. 2065-2068.) Les armes reçut un varlet; — Uns autres prist lou gringalet; — Li tiers les esperons li oste. (*Chevalier à l'espée*, v. 225, cité par Schultz, avec plusieurs textes haut-allemands). Etc., etc. = [5] Dont out donnée l'eve escuier et garchon. (*Gaufrey*, v. 72.) Li escuier vont les napes oster. *Charroi de Nimes*, v. 816.) Escuiers fu à la cort longuement — Et au mengier servoit devant la jant. — Dedans la cort n'ot nul meillor serjant. (*Jourdains de Blaivies*, v. 1539-1541.) « Si sai moult bien servir à un disner. » (*Huon de Bordeaux*, v. 7407.) Il va sans dire qu'auprès de l'Empereur ces mêmes fonctions sont le plus souvent remplies par des chevaliers, voire par des comtes et des rois. = [6] V. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 75. = [7] Textes haut-

écuyer, et ils sont, pour ainsi parler, inséparables[1]. Au retour de la chasse, du tournoi ou de la guerre, ce sont encore les damoiseaux, les *meschins*, les écuyers qui reçoivent le baron au seuil du château et lui apportent le vin : « Le comte Raoul a demandé le vin. — Quatorze *meschins* courent le chercher, — Tous couverts de pelisses d'hermine. — Il y avait là un damoiseau, né à Saint-Quentin, — Fils du comte palatin Herbert. — Il a saisi une coupe d'or fin, — Toute pleine de piment et de vin — Et s'agenouille devant le palatin Raoul. » Celui-ci, qui est dans une heure de colère farouche et de rage folle, prend la coupe aux mains de l'écuyer, et jette un cri de haine contre ses ennemis mortels : « Écoutez-moi, francs chevaliers hardis. — Par ce vin clair que « vous voyez ici, — Par l'épée qui gît sur ce tapis — Et par les « saints qui ont servi Jésus, — Malheur, malheur aux fils d'Her- « bert[2]! » De telles violences, par bonheur, n'attristaient pas tous les jours les salles de nos châteaux, et les damoiseaux n'avaient pas souvent à y subir de tels spectacles. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, la nuit commence à tomber, et la journée de nos écuyers n'est pas encore terminée. Il leur reste à déshabiller leur maître, dont ils ont eux-mêmes fait le lit ce matin[3]. Cette fois, du moins, tout sera-t-il fini? Non, car il faut donner un dernier coup d'œil à l'écurie et faire la ronde pendant la nuit dans toutes les parties du château[4]. Après un tel labeur, ils devaient bien dormir.

V

Tous les damoiseaux ne remplissaient pas les fonctions d'écuyer; et beaucoup, à coup sûr, ne les remplissaient pas toutes. Rien en effet n'est rigoureux au moyen âge, et il convient toujours de placer auprès de la règle un certain nombre d'exceptions que

allemands cités par Schultz. = [1] On était tellement habitué à voir les chevaliers accompagnés de leurs écuyers que la tante d'Aiol est tout étonnée de le voir seul : « Ne maines escuier, seul t'ai veü » (v. 2081). Fouque recommande aux cent barons qui le suivent de n'emmener avec eux *que deux écuyers sans plus*. (*Girart de Roussillon*, traduction de Paul Meyer, p. 51, § 102.) = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 64, 65. = [3] Les lis firent li escuier; — Si coucha chascun son seignor. (*Le court Mantel*, fabliau cité par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 46.) = [4] Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 46 Pour tant de services, les écuyers

les textes justifient. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *enfants* étaient entre les mains du seigneur, et qu'il était libre de les destiner, selon son bon plaisir, à tel ou tel emploi auprès de sa personne. C'est ainsi que les valets paraissent avoir été quelquefois chargés de porter les messages des barons[1]. Le fait mérite qu'on s'y arrête.

On demandait parfois au damoiseau d'écrire de sa propre main la lettre, le *bref* qu'il allait porter; mais en général c'était l'office des clercs. Nul bref n'est expédié sans être scellé[2]; mais, tandis qu'on fait, pour ainsi parler, la dernière toilette du message, on n'oublie pas le messager. Ces piaffements qu'on entend près du perron, ce sont ceux du cheval qu'on lui a préparé, cheval « *qui est legier pour courre et legier pour aler*[3] ». Surtout, lui dit-on, armez-vous, et armez-vous bien : « car un messager ne doit jamais être sans défense[4]. » Il va partir, il part. Où sont les lettres, où sont les brefs dont il s'est chargé? Là, dans cette petite boîte ou dans ce petit baril qui, suspendu par une courroie, pend à son cou[5]. Il emporte avec lui les provisions qui lui sont nécessaires, pain, fromage, vin; mais, il n'a garde de coucher à la belle étoile et se fait héberger, quand il le peut, dans certaines maisons amies. Le voyez-vous sur la route? Il chante quelque lai et n'a pas oublié, pour égayer son voyage, d'emporter avec lui son épervier sur le poing[6]. Malgré tout, le chemin lui paraît long, et il a hâte d'arriver. Dès qu'il est en présence de celui auquel son maître a destiné cette lettre, il lui adresse, gracieux, un salut qui est tout pénétré de l'idée de Dieu

recevaient PARFOIS des gages. (*Rou*, v. 7057 et suiv., cité par Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, 84.) = [1] Cf. Schultz, I, p. 155, 156, qui donne ici la reproduction d'une miniature intéressante représentant un messager. — [2] Quant le brief fu escript et il fu seelés, — Son mesage apela. (*Gaufrey*, v. 4040.) Blancandis fait un brief escrire; — Puis met le quarignon en cire. (*Blancandrin*, v. 2947, cité par Schultz.) Ses briés a fet escrire... — Et puis les seela de son seel majour. (*Gaufrey*, v. 9114. Cf. v. 5756, 5757.) — [3] *Gaufrey*, v. 5750. = [4] *Ibid.* 3752. = [5] Lors fist un brief à sa devision, — Quant il l'ot fait, si le seele en plon. — En une boiste a mis le quareignon. (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. nat., fr. 12548, f° 81.) De lettres porte li gars plain un barril; — Par la corgie à son col le pendit. (*Garins li Loherains*, II, p. 105.) Une boiste en son sain moult trez bele trouva; — Leitrez avoit dedens. (*Doon de Maience*, v. 2166.) La pucielle ouvri la boiste et coumancha à baisier les laitres et le saiiel de son pere. (*Nouvelles françaises du* XIII*e siècle*, éd. Moland et d'Héricault, *l'Empereur Constant.*, p. 26.) Lettres fist faire et saeler escris; — Li més en porte trestout plain un barril. (*Garins li Loherains*, I, 178.) Ot une boiste de briés plaine (*Amadas et Ydoine*, v. 1690). Citations de Schultz, sauf la première. — [6] Li més descent.. — Son palefroi fist panre à un garson — Et l'esprevier li a mis sor le poing. (*Gaydon*, v. 8709.)

et qu'il accompagne souvent d'un résumé verbal de son message[1] : « Que Dieu qui a fait le monde, qui a créé la mer et y a mis les « poissons, que ce seigneur Dieu vous donne force contre tous « vos ennemis. Voici la lettre que j'apporte[2] ». Puis il tend son bref dont on brise la cire, et qu'on lit[3]. On sait le reste, et il n'y a rien à ajouter, si ce n'est (pour rassurer les âmes compatissantes) que le messager était généreusement payé de sa peine. Il était même payé deux fois, par celui qui l'avait envoyé et par ceux auxquels on l'avait envoyé. Vêtements, chevaux ou argent[4], il n'était pas de beaux présents qu'on ne lui offrît.... et qu'il n'acceptât[5].

Mais tant de fatigues ou de bonnes aubaines n'empêchaient pas notre damoiseau de penser sans fin au jour où il serait fait chevalier. Ce qui le consolait, c'est que les fonctions d'écuyer étaient le dernier degré à franchir pour arriver enfin à cette chevalerie si désirée[6]. Il se le répétait sans cesse, et comptait les jours.

Comptons-les avec lui, et profitons de ce dernier délai pour faire le portrait physique et moral du jeune candidat à la chevalerie.

[1] Il importait que le messager sût bien parler et qu'il connût plusieurs langues : Au mesage la baille qui bien savoit parler... — Et sot douze lengagez courtoisement parler. (*Gaufrey*, v. 3736 et 3758.) = [2] Tel est le type choisi par nous; mais il y a d'autres formules : « Cil Damediex qui fu mis en la crois — Et estora les terres et les lois, — Il saut Raoul.... » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 85.) Etc., etc. = [3] Tantôt le destinataire lisait le *bref* lui-même, tantôt il le faisait lire par un clerc : Li més a une letre au Roi el poing plantée, — Et Karles la fait lire, quant la cire ot froée, — A un sien chapelain. (*Aye d'Avignon*, v. 796-798.) Lors a brisié li rois le seel — Et leü a le brief. (*Cleomadès*, v. 15370, citation de Schultz.) = [4] V. les textes haut-allemands cités par Schultz. = [5] Il faut bien se garder de confondre les simples messagers porteurs de lettres avec les Ambassadeurs, qui sont à tout le moins des chevaliers, et souvent des ducs ou des comtes. Les Ambassadeurs sont entourés d'un tout autre appareil. Ils portent au poing des rameaux d'olivier, s'ils vont demander la paix. (*Roland*, v. 70 et ss. *Renaus de Montauban*, p. 37, v. 6, 7.) On leur confie « le bâton et le gant » : le bâton comme signe d'autorité, le gant pour défier. (*Roland* v. 246, 247; *Renaus de Montauban*, p. 11, v. 8.) Ils font oralement des défis qui brillent toujours par une incomparable insolence : « Le Dieu qui fit la terre, le ciel et la rosée, — Puisse ce Dieu sauver Charles, roi de la terre honorée — Et confondre le duc Beuve.... — Si tu ne consens à servir Charles, — Tu seras pendu au haut d'un arbre ramé ». Ainsi parle le jeune Lobier au duc Beuves d'Aigremont au début de *Renaus de Montauban* (p. 11, v. 28 et ss.), et ce discours peut passer pour le type de tous les autres. L'Ambassadeur lance alors le défi officiel et se retire fièrement, trop heureux quand il ne frappe pas celui ou ceux qu'il vient de défier : *Ce fu mervelle quant il nul n'en feri.* (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 87. Cf. *Parise la Duchesse*, v. 2269 et ss. 2551 et ss., etc., etc.) = [6] Cent textes sont là pour attester qu'on devenait IMMÉDIATEMENT chevalier après avoir été écuyer : Acceptis armis, *ab armigero in militem provectus est*. (Foucher de Chartres,

VI

Sauf d'assez rares exceptions, la beauté de nos damoiseaux est une beauté blonde. Tous nos héros sont blonds[1].

L'idéal des mères, qui est aussi celui de toutes les femmes, est un beau grand garçon au corps moulé[2], élancé, délié, vif[3], au visage régulier et *traitis*[4]. Le jeune homme accompli doit avoir les cheveux blonds comme l'or, et même « plus que l'or », disent certains poètes qui paraîtront sans doute excessifs[5]. Ces cheveux doivent être bouclés, frisés « menu recercelés », et on ne les comprend pas autrement[6]. Mais c'est aux yeux qu'on attache le plus de prix, et il n'y a alors de beaux yeux que les yeux « vairs », les yeux de faucon [7]. Qu'ils soient grands et même un peu gros[8], avec une fière « regardeüre[9] », c'est ce qui ne saurait déplaire. La carnation est blanche et rose[10], une carnation de blond, et nos poètes, qui parlaient tout à l'heure de cheveux d'or, prisent par-dessus tout « une chair plus blanche qu'argent ou cristal[11] ». Un nez droit et mince[12],

Hist. Hieros, liv. III, cap. XXXI, cité par Ducange : *Dissertations*, éd. Didot, VII, 142².) Celjor firent Francois Anseis chevalier : — *Qar ancores servoit au role d'escuier.* (*Saisnes*, I, p. 8.) = [1] Les exceptions sont rares en effet : Voit i venir un gentil esquier.... — *Noire ot la teste* com more de morier — Et blanc le col conme flor d'aiglentier. (*Ogier*, v. 4612-4616.) = [2] Soventes foiz c'est l'enfes regardez. — Lons fu et grailes, parcreüs *et moulez.* — Ne se changast por home qui soit nez. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 169.) = [3] *Girart de Roussillon*, traduction Paul Meyer, p. 66, § 123. = [4] Le vis lonc et *traitis* et la bouche riant. (*Doon de Maience*, v. 3252.) Le visage *ot traitis*, les iex vairs et rians. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1683.) = [5] Les cheveus avoit blons plus *que ors* ne metal. (*Gui de Bourgogne*, v. 3210.) Et les cheveus du chief à fin or resemblant. (*Doon de Maience*, v. 2285.) = [6] En Ogier ot molt très bel bacheler : — Blonc ot le poil, *menu recercelé.* (*Ogier*, v. 60.) Le poil ot bai et cort, *et fut recherchelés.* (*Jerusalem*, v. 2521.) Il ot blonde le poil, *menu recercelé.* (*Parise la Duchesse*, v. 1155.) Etc., etc. = [7] Les elx ot *vairs* et le viaire cler. (*Ogier*, v. 62.) Les iex ot *vairs* el' chief. (*Jerusalem*, v. 2525.) — Les ieus *vairs* en la teste *comme faucon grual* (*Gui de Bourgogne*, v. 2209.) Il avoit les iex *vers* et la bouche riant. (*Gaufrey*, v. 4905.) Et si ot les iex *vers comme faucon mué.* (*Ibid.*, v. 1489.) Les ex *vairs* en la teste *comme faucons muës* (*Fierabras*, v. 1824.) Plus avoit *vairs* les ieuz que *nus faucons muez.* (*Parise la Duchesse*, v. 1156.) Eus *vers* et amoureus et le cors avenant. (*Doon de Maience*, v. 3255.) Les iex *vairs* et rians. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1685.) Etc., etc. = [8] Les iex ot vairs el' chief, *gros les avoit asés.* (*Jerusalem*, v. 2525.) = [9] *Ot fier regardement.* (*Gaufrey*, v. 4911.) = [10] Les elx ot vairs et *le viaire cler.* (*Ogier*, v. 62.) Il ot moult gent le cors et *le viaire cler.* (*Parise la Duchesse*, v. 1155.) *Blanc ot le vis*, bien fu enluminés. (*Aimeri de Narbonne*, B. n., fr., v. 1448, f° 60, 61. Etc., etc. L'épithète constante de *vis* ou de *façon* est *cler* ou *clere.* = [11] Et ot la char *plus blanche que argent ne cristal.* (*Gui de Bourgogne*, v. 2208.) = [12] Il avoit.... *le nés et lonc et droit.* (*Gaufrey*, v. 4911.)

une bouche riante[1] et je ne sais quel vague duvet annonçant la barbe prime[2], voilà qui complète l'ensemble de ce frais et jeune visage. Quant au corps, la grande qualité physique que vantent nos trouvères et qu'ils ne se lassent jamais de vanter, c'est une poitrine et des épaules très larges avec une taille très fine. Le buste en forme de cœur, ou peu s'en faut. Telle est, aux yeux de nos pères, la suprême et parfaite beauté : «*Par espaules fu lés, graisles par la ceinture* » : ce vers, avec quelques variantes sans intérêt, se trouve plus de mille fois en nos chansons de geste[3]. Le reste importe moins; mais on aime assez que le jeune valet, au bout de ses bras nerveux et de ses gros poings, montre des mains blanches et des doigts effilés[4]; on ne dédaigne pas non plus les jambes bien faites et « assez longues pour monter à cheval », ni surtout les pieds bien cambrés, bien *voltis*[5]. Pour tout dire en deux mots, ce qui ravit alors le regard, c'est, chez un jeune homme, l'heureux assemblage de l'élégance et de la force. Il semble qu'après tout nos arrière-grand'mères n'avaient pas trop méchant goût.

La force, s'il faut tout dire, était plus estimée que la beauté, et il ne faut pas s'en étonner chez un peuple encore si rude. Le type aminci du page n'a pu être imaginé qu'à une époque de décadence, et n'aurait aucunement charmé les gros barons du XIIe siècle. Comment se représentent-ils Charlemagne, ce chef auguste de la

[1] Il avoit *la bouche riant.* (*Gaufrey*, v. 4907.) = [2] Un bacheler meschin *de barbe prime.* (*Prise de Cordres*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 168.) = [3] *Gros par les costes, grailes par le baldrer.* (*Ogier*, v. 64.) *El'pis estoit espès, graisles par les costés.* (*Jerusalem*, v. 2524.) *Gros par espaule, graisles par le baudrez.* (*Auberi*, Bibl. nat. fr. 860, f° 141.) *Par espaules fut lés.... grailles par la çainture.* (*Aye d'Avignon*, v. 2512, 2513.) *Gros fu par les espaulez, gresle par le baudré.* (*Gaufrey*, v. 1490.) *Gros fu par les espaules, grailles par le baudré.* (*Fierabras*, v. 1822; *Parise la Duchesse*, v. 1154.) Etc., etc. Plusieurs de ces vers sont appliqués à des chevaliers, et non à des damoiseaux; mais il y a identité entre les deux types. = [4] *Les bras ot lons et les poins bien quarrés.* (*Ogier*, v. 63.) *Les bras gros et nervus* et les poins par devant. (*Doon de Maience*, v. 3234.) Les bras ot *afformés.* (*Godefroi de Bouillon*, v. 1684.) Les mains avoit plus *blanches* que ne soit flor de prés. (*Jerusalem*, v. 2326.) *Les mains beles et blanches*, et si ot gros le col. (*Aye d'Avignon*, v. 2514.) *Les bras gros et nervus et lez poins ensement.* (*Gaufrey*, v. 4912.) *Et s'avoit gros les bras et les poins bien quarré.* (*Ibid.*, v. 1491). Aymeris si fut sage et emparlés; — Prent la pucelle,... — *Les dois li baille que bien avoit formés..* (*Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 60, 61.) = [5] Les piés *voltis* et ganbes ot assés. (*Ogier*, v. 65.) Gros trumiaus et biaus piez cauchiés estroitement. (*Doon de Maience*, v. 3236.) Les gambes avoit graisles, les piés *voltis* et lés. (*Jerusalem*, v. 2525.) Les gambes fors et longes *pour seoir sor*

race chrétienne, cet Agamemnon de l'épopée française? Comme un géant de sept ou huit pieds, qui ploie aisément trois ou quatre fers à cheval et qui sur ses deux mains élève sans trop d'efforts un chevalier tout armé[1]. Tels sont les exercices auxquels se livrent aujourd'hui les Hercules de foire; mais nos pères n'en riaient pas, et admiraient. Peu leur importait que la force fut bête : c'était la force, et ils se pâmaient devant elle. Les Hercules, d'ailleurs, ont rarement beaucoup d'esprit, et leur puissante brutalité suffit généralement à la foule vulgaire de leurs admirateurs. Y a-t-il jamais eu un être plus épais, plus matériel, plus brute que l'illustre Renoart, que cet ami de Guillaume d'Orange[2]. Pas une lueur d'intelligence ne brille sur ce gros visage hébété, et il ne fait rien que de sot ou de cruel. Mais c'est un géant, un géant dont la force est incomparable, et qui tient au poing une massue herculéenne, un *tinel* avec lequel, comme un boucher à l'abattoir, il ne cesse d'assommer Arabes ou Français. D'un coup de cette massue stupide, il écrase certain jour un moine de Brioude qui n'a pas voulu changer de vêtements avec lui[3]. Nos pères trouvaient cela fort drôle, et riaient aux larmes. Ce peuple primitif, ce peuple enfant avait réellement besoin d'une grande force matérielle pour lutter contre tant d'ennemis, et il ne faut pas lui savoir trop mauvais gré de ces goûts qui, fort légitimement, contrarient notre délicatesse. Nous aimons aujourd'hui les enfants qui sont un peu damerets : nos pères les voulaient, avant tout, robustes et « brise-fer ». Ce qui les mettait en joie, ce qui les induisait en un rire énorme, c'était, par exemple, le récit des enfances de Roland, tel que nous le devons à un trouvère trop peu connu. Le plus illustre de nos chevaliers est prodigieux dès le jour de sa naissance. On n'avait jamais vu jusque-là, on n'a jamais vu depuis lors un enfant aussi gros, ni aussi fort. Ses bras et ses jambes sont d'un géant; sa colère est déjà terrible. Le maillot lui paraissant un entrave et une injure, il ne veut pas permettre qu'on l'emmaillote, et se débat furieusement entre les bras maternels, qui sont trop faibles pour le dominer. Nos pères, là-dessus,

cheval. (*Gui de Bourgogne*, v. 2207.) De gambes fu bien fet. (*Gaufrey*, v. 1488.) Etc., etc. = [1] Voy. le *Charlemagne* de Girart d'Amiens et la *Chronique de Turpin*, cités dans nos *Épopées françaises*, 2e éd., III, 118, 119. = [2] Cf. le géant Robastre. (*Gaufrey*, v. 2650, etc., etc.) = [3] *Moniage Renoart*, Arsenal, anc. B. L. F. 185, f° 167. Etc., etc.

poussaient des *Ah!* d'étonnement et d'admiration; mais il ne faudrait pas les faire plus grossiers qu'il n'étaient, et ils n'admiraient pas que la force matérielle. Ces chrétiens avaient une très haute idée de l'âme humaine et estimaient que, pour être vraiment grand, il faut ici-bas connaître la douleur qui est le véritable apprentissage de la vie. Le jeune Roland, avant d'arriver à la gloire, traverse cette belle et nécessaire épreuve de la misère et de l'adversité. Son père et sa mère, Milon et Berte, ont été maudits par le grand Empereur; ils ont dû s'enfuir devant la colère du fils de Pépin; ils errent, demi-nus et sans pain, à travers les villes et les campagnes de l'Italie. Berte, qui est la propre sœur du roi de France, presse, tout en pleurs, le petit Roland contre son sein; Milon se fait bûcheron pour nourrir le neveu de Charles. Rien n'est plus angoisseux, rien n'est plus beau que de tels commencements; mais on ne prévoit guère comment Charles pourra un jour retrouver le fils de sa sœur, comment il pourra se reconcilier avec la mère de Roland. Une expédition des Français dans la Ville éternelle qu'il faut arracher aux Sarrasins, un voyage militaire de l'Empereur en Italie va tout arranger et sera la plus naturelle de toutes les péripéties. Il arrive en effet que Charlemagne traverse, avec toute son armée, la ville de Sutri qui est précisément la résidence du petit Roland et de ses malheureux parents. Grand tapage dans la petite ville qui n'est pas habituée à de telles aubaines; grand bruit d'hommes d'armes et de chevaliers. L'Empereur, installé au palais, ouvre généreusement ses mains et fait des libéralités à tous ceux qui lui en font la demande. Mais voici une visite à laquelle il ne s'attendait guère. C'est un bel enfant blond, « aux yeux de lion, de dragon marin ou de faucon ». Sa beauté n'a rien d'ordinaire et lance des rayons autour d'elle. Il est, d'ailleurs, hardi autant que beau, et, à la tête de trente gamins de son âge, pénètre dans le palais comme dans une ville conquise. Ce qu'il cherche avant tout des yeux, ce n'est pas le trône d'or où s'assoit l'Empereur; ce ne sont pas les tapisseries où l'on a peint les exploits des vieux chevaliers, ni les étoffes d'Orient qui sont tendues entre les colonnes, ni les fleurs qui jonchent le sol. Non, non; il est plus réaliste, et ce qu'il cherche, c'est la table. On lui sert un repas exquis : il le dévore. Rien n'amuse les gens

qui n'ont pas d'appétit comme d'assister à l'appétit des autres. Vous vous souvenez de ces beaux vers de Victor Hugo :

> Nous mangions notre pain de si bon appétit,
> Que les femmes riaient quand nous passions près d'elles.

Charlemagne et sa cour font comme ces femmes, et rient de bon cœur en contemplant la vivacité de ce bel enfant blond aux yeux bleus. Ce qui les étonne davantage, c'est de le voir emporter une partie du repas qu'il avait mise en réserve : « C'est pour mon père « et pour ma mère », dit-il gravement, et il porte en effet ces reliefs de la table royale à son père Milon et à sa mère Berte, qui est fille et sœur de roi. Tout finit par se découvrir. L'enfant merveilleux, l'enfant de Sutri, c'est Roland, et Charlemagne, vaincu par tant de grâce, finit par tendre les bras à sa sœur. La grâce, toutefois, n'aurait pas suffi à obtenir une telle victoire, et la force matérielle, la force brutale en a été l'auxiliaire utile. Le roi de France a eu contre Berte un premier mouvement, qui n'était pas le bon : il a voulu se jeter, à coups de couteau, sur la mère de Roland. Mais celui-ci, furieux, éperdu, terrible, s'est précipité sur son oncle et lui a si durement serré la main qu'il lui a fait jaillir le sang des ongles. Ce dernier argument est sans réplique. Charles, ravi d'être vaincu par un garçon si charmant ET SI FORT, s'écrie en lui jetant un long regard plein d'enthousiasme et d'espérance : « Ce sera le faucon de la Chrétienté » ; et tout se termine dans les larmes de la réconciliation et dans l'alléluia de la concorde. Roland, cependant, qui est beaucoup moins ému, regarde en tapinois du côté de la table et se demande (ô nature!) quels nouveaux plats on va lui servir[1].

Quelque original que soit cet épisode, il faut avouer que la grâce y est par trop sacrifiée à la force, et l'élégance à la grossièreté. Ce n'est vraiment pas là l'*enfant* type de nos chansons; ce n'est pas là, du moins, cet enfant tout entier. J'aime mieux le Roland de *Renaus de Montauban*, et la charmante désinvolture avec laquelle il fait son entrée à la cour de Charlemagne. Certain jour on entend, aux abords du palais, tout un bourdonnement de pas juvéniles.

[1] *Enfances Roland*, Bibl. de Saint Marc, fr. XIII. V. nos *Épopées françaises* (2e éd., III, p. 68 et suiv.) où ce même épisode est raconté sous une autre forme.

C'est un valet qui descend au perron, suivi de trente damoiseaux « de gente façon. » Pas un n'a de barbe au menton; mais quelles belles mines et quels riches costumes! Les « trente » sont vêtus de soie rouge. Leur jeune chef a sur les épaules une pelisse d'hermine : il porte des *heuses*, des bottes d'Afrique et (bien qu'il ne soit pas encore chevalier) des éperons d'or. Il est bien fait; il a le corps droit et beau; il a surtout la tête d'un vrai baron. Quant à son regard, on ne le saurait comparer qu'à celui d'un léopard ou d'un lion. D'un pas assuré il monte les degrés du palais, et arrive en présence de l'Empereur. « Au nom du Dieu qui souffrit passion, je « vous salue, » dit-il à Charles Et le Roi de lui répondre sur-le-champ : « Au nom du Dieu qui fut notre rançon, je te salue. D'où « es-tu, et quel est ton nom? — Sire, répond le valet, on m'ap- « pelle Roland et je suis le fils de votre sœur au clair visage. » Charles l'entend, relève la tête, prend l'enfant par la manche de sa pelisse de fourrure et lui baise quatre fois la bouche et le menton : « Beau neveu, lui dit-il, nous ferons de toi un chevalier [1]. »

Il nous faut rester sur cette scène qui est tout à fait primitive et charmante, et en venir au portrait moral de ces damoiseaux dont nous connaissons maintenant le visage, dont il nous reste à peindre l'âme.

La première qualité qu'on était en droit d'exiger d'un candidat à la chevalerie, c'était « d'avoir la vocation ». Ce mot n'est pas, je le sens bien, sans sonner un peu faux dans une étude sur le moyen âge; mais il se fait comprendre, et on l'excusera. Quand le valet était élevé dans le château paternel ou dans le palais d'un autre baron, une telle vocation n'avait rien que de très naturel. Tout contribuait à l'entretenir, et à exciter l'enfant. C'étaient les interminables récits de son père et des autres chevaliers; c'étaient les chants des jongleurs à la fin des longs repas, et la lecture des vieux romans grossièrement enluminés; c'étaient les histoires brodées sur les tapisseries des châteaux ou peintes sur la hotte des vastes cheminées. Le noble déduit de la chasse et l'apprentissage

[1] Les quelques lignes qui précèdent, depuis les mots : « C'est un valet, » sont la traduction, presque littérale, d'un célèbre passage de *Renaus de Montauban :* « Atant es un vallet descendu au peron; — O lui ·XXX· danziax de mult jante façon », etc. (pp. 119, vers 18-38; et 120, vers 1-3).

de la guerre tenaient sans cesse notre damoiseau en haleine. Bref, il vivait dans un milieu où il ne pouvait devenir qu'homme d'église ou chevalier, et on le voyait, le plus souvent, préférer le heaume à la tonsure.

Mais il y avait des vocations qui se révélaient en des conjonctures moins favorables. Tel enfant noble, dont on ignorait la naissance, était jeté, par je ne sais quelles circonstances, dans une famille de roturiers qui le croyaient roturier comme eux, et l'élevaient à la bourgeoise. Un Montmorency éduqué par un épicier. Ah! c'est là qu'il est beau de voir éclore, se développer, s'épanouir ce qu'on appellerait volontiers (n'était la suite irrégulière des images) la fleur, la belle fleur de la vocation chevaleresque. Le jeune noble se prend, dès ses premières années, à détester le négoce, l'argent, les petits calculs, la petite économie, le petit train-train du bourgeois. Ces étroitesses l'exaspèrent; le rouge lui monte au front, son cœur bondit, sa colère éclate... et il se révèle chevalier.

Nos poètes se sont plu à nous raconter, en longs termes, l'histoire de ces vocations irrésistibles qui se produisaient en un milieu bourgeois. J'imagine que les gros barons devaient bien rire, quand les jongleurs daubaient ainsi les marchands devant eux. Les nobles ont toujours aimé à se moquer de la roture et du commerce, et nos trouvères étaient assurés de réussir dans le château, quand ils raillaient la boutique.

Je suis persuadé qu'en revanche on aurait jeté des pierres au jongleur malavisé qui aurait chanté en pleine rue et devant un auditoire bourgeois les *Enfances Vivien* ou *Hervis de Metz*.

Vous allez en juger.

Vivien est le fils de ce Garin d'Anseüne qui, sur le champ de bataille de Roncevaux et non loin du corps inanimé et radieux de Roland, avait été fait prisonnier par les païens; Vivien est le neveu de Guillaume au fier bras; Vivien est le Roland de la geste d'Aimeri de Narbonne. A peine âgé de sept ans, il tombe aux mains de pirates normands qui s'empressent de le mettre en vente. C'est un bel enfant « qui a la tête blonde, les cheveux frisés, les yeux vairs d'un faucon, la chair blanche comme fleur en été ». Il est là, le pauvre petit, « exposé » au milieu des chevaux et des mulets; il est là qui se lamente. Une marchande l'aperçoit, qui le trouve superbe, et

l'achète. Cette brave femme avait toujours souhaité d'avoir des enfants : « Il y a sept ans, se dit-elle, que mon mari est en voyage. « Je lui dirai que c'est là notre fils, et il me croira. » C'est en effet ce qui arrive, et le bon marchand Godefroy s'empresse de croire au récit de sa femme. Même il se prend, pour *son* fils, du plus tendre et du plus touchant amour. Mais s'il est beau d'avoir un fils, il est convenable, il est sage de faire un sort à cet héritier si longtemps attendu, et de songer pour lui à l'avenir. « Ce sera un marchand, » dit l'excellent homme, et il commence sur l'heure à lui apprendre le métier. « Je te vais montrer comment on achète les draps et les « blés, le poivre et le cumin, et surtout comment on les vend. » A ces mots, Vivien rougit et sent bondir dans ses veines le sang de la race d'Aimeri. Marchand? lui! Lui, le petit-fils, le fils et le neveu de tant de héros! Lui, qui serait né chevalier, si l'on pouvait naître chevalier! Dès lors commence, entre le marchand et ce singulier apprenti, une lutte incessante et dont il est trop aisé de prévoir l'issue. C'est l'antique, c'est l'immortelle querelle entre l'épée et le comptoir, entre les vilains et les nobles, entre le réel et l'idéal. « Je t'apprendrai le poids et les mesures. — Non, non, » répond l'enfant; « j'aime mieux me battre. — Je t'enseignerai le « change des monnaies. — Donner de bons coups de lance, quelle « joie! — Je te montrerai les meilleures foires et les meilleurs « marchés. — Que ne suis-je en selle sur un bon cheval! Que « n'ai-je des chiens et des éperviers! — Je te vais acheter de bon « gros drap pour t'en faire des habits et de bonnes grosses bottes « qui dureront longtemps. — Les païens, les païens, où sont les « païens? Tout est là; les tuer. — Gagner de l'argent, tout est là. » Tel est le dialogue que l'on entendait tous les jours chez le bon Godefroy. Pour qui a l'oreille un peu fine, il est aisé d'en entendre aujourd'hui de tout semblables, et l'âme humaine ne change guère.

Mais il est temps pour Vivien de passer enfin de la parole aux actes. On lui confie un jour cent francs pour faire ses premiers achats; on le lance dans les affaires. Quelle imprudence! Ces pièces d'or brûlent les doigts du futur chevalier : « Voudriez-vous me « vendre ce beau cheval pour cent francs? » dit-il à un écuyer qui passe sur le chemin. L'écuyer lui cède sur-le-champ sa monture, et empoche la somme; mais il se trouve que le beau cheval n'est,

hélas! qu'une abominable rosse, et que notre jeune marchand a été indignement volé. Douleur de Godefroy, reproches, dispute. Très calme et riant lui-même de sa déconfiture, l'enfant Vivien demande gravement des nouvelles de la guerre de Constantinople. Décidément ces deux âmes ne sont guère faites pour s'entendre : l'une ne songe qu'aux deniers entassés et à une bonne petite vie bourgeoise sans bruit et sans horions; l'autre ne rêve que de chevaux, de chasses et de bataille : « Savez-vous, dit un jour l'enfant, ce que je « ferais de tout votre argent? Je bâtirais un grand château avec une « salle où l'on jouerait sans cesse aux échecs et aux *tables*. » L'infortuné marchand ne comprend rien à ce singulier idéal, et hoche la tête avec un sourire de découragement. Cependant il tente, il commet la faute de tenter un dernier essai, et envoie son fils à la foire de Tresai. Cette fois, c'est un véritable désastre. Vivien, de moins en moins marchand, vend trois cents *vairs* pour soixante francs (il nous faut aujourd'hui réfléchir quelque temps pour comprendre l'énormité d'un tel crime) et se débarrasse de ses trousseaux de marchandises pour acquérir des chiens et des éperviers. « Malheureux, crie le pauvre Godefroy, tu as perdu toute ma for- « tune. — Vous auriez beaucoup de peine, mon père, à trouver « de meilleurs chiens pour prendre la caille. » Il est tout consolé, lui, et essaye en vain de remettre en joie l'inconsolable Godefroy. Pour le coup, sa vocation est trop visible, et l'on n'en pourra faire qu'un chevalier. Mais quel chevalier[1]!

Rien ne ressemble plus à la vocation de l'enfant Vivien que celle du jeune Hervis de Metz, et il est à croire que l'un de ces deux héros chevaleresques a été servilement copié sur l'autre[2]. Cependant il y a dans les aventures d'Hervis certains traits qui peuvent passer pour originaux. Ce chef de la terrible geste des Lorrains a une origine à moitié roturière. Sa mère est noble, mais son père n'est qu'un bourgeois. Prévôt de Metz, remplaçant au besoin le Duc absent;

[1] *Enfances Vivien*, Bibl. nat., fr. 1448, fr. 186-v° 189, v°. Cf. une autre analyse, *Épopées françaises*, 2e éd., IV, pp. 421-428 et, plus haut, pp. 165-176, Esmeraude, dans *Aiol*, a été forcée d'épouser un usurier; mais elle en a un fils qui a, comme Vivien, une âme chevaleresque : « Or ai de lui un fil..... — Nient plus que li escouffles peut l'ostoir ressembler, — Ne se peut li miens fiex à son sens atorner. — Mes fiex demande tables et eskiès pour juer, — Les chiens et les oiseus ne peut il oublier. — *De la route as frans homes ne le peut on geter* (*Aiol*, v 7121 et suiv.). Le dernier vers est significatif. — [2] Il est difficile d'établir scientifiquement si

mais, malgré tout, bourgeois. Par bonheur, il y a une belle parole d'un Père de l'Église qui s'applique fort heureusement à notre jeune damoiseau : « *Filii matrizant;* c'est à leurs mères que les fils ressemblent. » Cette ressemblance n'empêche pas Hervis de commettre cent folies, mais qui du moins ne sentent pas leur roturier. On lui donne quatre mille marcs pour aller à la foire de Provins, et il n'imagine rien de mieux que de faire le magnifique avec un argent si péniblement amassé par son père. Il dépense mille marcs à héberger splendidement les bourgeois de Provins, étonnés et ravis d'une telle aubaine. Le premier jour, il en invite quatre-vingts à dîner; le second jour, cent soixante; le troisième, deux cent quarante; le quatrième, trois cent vingt. Et quels dîners! Des grues, des *jantes*, des *malards*, des perdrix! Au sortir de table, chaque invité reçoit *pour veïr* un gros cierge, un énorme *tortil* de cire. On n'est pas plus libéral, et c'est d'un vrai baron. L'an d'après, même attitude à la foire de Lagny; mais ce n'est pas, comme à son retour de Provins, un cheval, un faucon et trois chiens qu'il ramène triomphalement à Metz : c'est (qui le croirait?) une charmante jeune fille, qui était tombée aux mains de je ne sais quels écuyers et mauvais garçons, et qu'il leur a rachetée, argent comptant, pour la somme de quinze mille marcs. « Ah! s'écrie naïvement le vieux poète, le bel achat que fit là le damoiseau, quand il acheta ainsi la belle Béatrix, celle qui fut plus tard la mère de Garin le Loherain et du duc Bègue du château de Belin! » Béatrix était digne en effet de devenir la femme d'Hervis, et elle avait au front la double couronne d'une pureté sans tache et d'une noblesse princière. Fille du roi de Tyr et véritablement chrétienne, elle avait pu, certain jour, répondre très fièrement à Hervis : *Ma chaasté ai encor avec mi — Si dignement com le jor que nasqui*, et lui dire, une autre fois, avec un orgueil qui n'était pas moins justifié : « Vous ne vous abais-« serez pas, en me prenant pour femme. *De vostre pris n'abaisserez* « *por mi.* » L'enfant, comme on le voit, n'eut pas à se plaindre des témérités où l'avait jeté son irrésistible et noble vocation [1].

Une autre vocation, non moins impérieuse, et qui se manifeste

la priorité appartient aux *Enfances Vivien* ou à *Hervis de Metz.* = [1] Voy. deux analyses d'*Hervis de Metz*, dans l'*Histoire littéraire*, t. XXII, et dans nos *Épopées françaises*, 2e éd., IV, p. 413-415. La première est l'œuvre de M P. Paris; nous devons la seconde à M. Fr.

en des circonstances plus étranges, est celle de Betonnet, fils de Beuves d'Hanstonne. Pour sauver le fils de son seigneur, qu'un traître veut faire mourir, un pauvre hère, un jongleur pousse l'héroïsme jusqu'à lui substituer son propre enfant qu'il a la douleur, l'épouvantable douleur de voir tuer sous ses yeux. C'est ce même sacrifice qu'accomplit le bon chevalier Renier pour sauver le petit Jourdain de Blaives, et cet incomparable dévouement est, comme on l'a dit, « un des lieux communs de la littérature féodale [1] ». Une littérature qui a de tels lieux communs n'est peut-être pas, pour le dire en passant, indigne de l'estime des bons juges. Quoi qu'il en soit, le jongleur s'appelle ici Daurel, et l'enfant, qu'il sauve au prix de sa chair et de son sang, a nom Beton. Il nourrit cet enfant; il l'élève maternellement; il le couve des yeux, afin de voir si ce fils de baron, élevé comme un fils de jongleur, ne donnera pas quelque jour les signes d'une vocation chevaleresque. Ces signes, le bon Daurel les redoute comme jongleur et, comme vassal, les espère. La situation est vraiment intéressante et dramatique. Le petit Beton, d'ailleurs, ne fait pas attendre trop longtemps les symptômes qu'on craint ou qu'on désire. Dès l'âge de sept ans, il n'aime que les chevaux et les armes; mais on veut dès lors le soumettre à une épreuve décisive, et l'épreuve est typique. On lui présente cent marcs d'argent : « S'il les prend, c'est qu'il est fils de jongleur. » Avons-nous besoin d'ajouter que Betonnet les repousse superbement, et avec le geste indigné d'Hippocrate rejetant les présents d'Artaxercès [2]? A neuf ans, il part seul en chasse, suivi de chiens, épervier au poing. A onze ans, il est passé maître en escrime, et en fournit volontiers la preuve. Cependant tant de témoignages ne suffisent pas au jongleur, et la vocation du fils de Beuves lui semble encore incertaine. Il lui faut des arguments plus victorieux : « Beau fils, lui dit-il, prends tes bonnes armes « et ton destrier courant. Et battons-nous, oui, battons-nous en- « semble. » L'enfant résiste et ne veut pas lutter contre celui qu'il croit son père. L'autre insiste, ordonne. La lutte commence, et elle n'est pas de longue durée. L'heureux Daurel est renversé par le jeune baron qui vient, tout en pleurs, le relever et le prendre

Bonnardot, qui publiera prochainement une édition critique de ce joli poème. = [1] Paul Meyer, *Daurel et Beton*. Introduction, p. XXIV. = [2] *Daurel et Beton*, éd. Paul Meyer, p. 49.

par la main. Le bon jongleur n'y tient plus et, tout joyeux de sa défaite, révèle au fils de Beuves le secret de sa naissance[1]. Où sont les obstacles dont une vocation, une vraie vocation ne triomphe pas?

Nous voici maintenant en présence d'un damoiseau qui est placé dans les circonstances habituelles de la vie féodale, qui se sait noble et attend l'heure où il recevra le sacrement de la chevalerie. Mais à celui-là même on ne ménage point les épreuves, et il importe en effet de savoir s'il a l'esprit et le cœur vraiment chevaleresques.

Que ces épreuves soient brutales, c'est ce qui ne saurait étonner ceux qui connaissent ces races sauvages et ces siècles de fer.

Notre type, ici, sera cet Aimeri de Narbonne que Victor Hugo a chanté.

C'est le jour de la nativité du « baron », saint Jean-Baptiste; c'est le 24 juin. Le duc Girard est dans son donjon de Vienne, où l'on peut croire qu'il s'ennuie. Ni guerre, ni tournoi, ni chasse. Il s'est mis à l'une de ses fenêtres « de molt riche façon », et, à travers les meneaux aux fines moulures, se donne la joie de laisser errer son regard à l'aventure dans la campagne. Regarder les passants, c'est la grande occupation de ceux qui n'ont rien à faire, et elle n'est pas sans charme. Soudain, « entre deux tertres, parmi un val profond », Girard aperçoit toute une troupe de beaux jeunes gens, qui chevauchent à fond de train sur des mulets d'Aragon et ne tardent pas à déboucher sous les murs du château, près du perron. Ils sont bien montés : leurs selles sont brodées, leurs freins sont à boutons d'or. Leur chef est jeune comme eux, et comme eux charmant. Il descend de son mulet et monte allègrement à la salle, portant sur le poing un faucon plus blanc qu'une feuille de peuplier ou de saule. Rien qu'à le voir, tout le sang de Girard frémit; il change de visage et s'écrie : « Comme il ressemble à notre famille! » Le duc de Vienne, une fois saisi de ce doute, veut décidément savoir à quoi s'en tenir, et se propose d'éprouver le nouveau venu : « N'allez pas au-devant de lui, dit-il à ses sergents; ne l'accueillez « point; ne lui parlez pas. » Devant ce silence étrange et cet abord glacial, Aimeri s'indigne, et sa colère s'allume : « Si c'est ainsi que

[1] *Daurel et Beton*, l. l., pp. 54, 55. Une autre vocation est encore celle du petit Doolin de Mayence, dont nous avons plus haut raconté les aventures « robinsonnières ». La première fois qu'il voit un chevalier en armes, il comprend soudain tout le mécanisme de l'armure.

« vous recevez vos hôtes, sachez qu'il y a des auberges au bourg et « que j'ai encore quinze livres d'or. » Et il ajoute : « Vous m'avez « tout l'air de *gloutons losengiers*, et je me vengerai de vous. » Là-dessus, Girard éclate de rire et, reprenant sa gravité, demande à son neveu : « Ne serais-tu pas un jongleur? Fais ton métier. » Et se tournant vers le dépensier du château : « Voilà un garçon qui ne « sait même pas comment on porte un faucon. Prends-lui son « oiseau, et mets-le sur la perche. » Aimeri se met de nouveau en rage. Il n'entend pas qu'on le traite aussi cavalièrement, ni surtout que l'on doute ainsi de son talent de fauconnier : « Décidément, » dit-il à Girard, « je retourne vers mon père; car, à coup sûr, « mon oncle n'est pas ici. — Si tu es jongleur, » reprend l'autre qui veut pousser l'épreuve jusqu'au bout, « c'est le moment de nous « dire une petite chanson. Tiens; voici ma pelisse d'hermine. Ce « sera ton salaire. Va. » Cette fois, le jeune damoiseau n'y tient plus : il prend son épervier et s'en sert, comme d'un marteau, pour frapper Girard en plein visage. Le sang coule sur le visage du pauvre duc, qui feint la colère : « Pendez-le, s'écrie-t-il, pendez-le. » Soixante écuyers et sergents se jettent alors sur le « glouton » et s'apprêtent à lui faire un mauvais parti. Pâle et tremblant, Aimeri les tient tous en respect sous la fierté de son regard : « Je « suis le fils de don Hernaut le baron; je suis le neveu de Girard. « Arrière! » Girard l'entend, court à lui, le presse entre ses bras joyeux, lui baise la bouche et le menton : « Ah! tu es bien de la « famille, lui dit-il, et tu as un cœur de baron. » Et l'épreuve s'achève dans ce baiser et dans ces larmes [1].

D'autres épreuves étaient celles que les événements eux-mêmes faisaient subir aux fils des barons ou des rois. La féodalité ne donnait lieu que trop naturellement aux guerres et aux haines privées, aux compétitions de terres et de droits, et le *mineur* féodal n'était que trop souvent exposé à de réels, à de graves dangers. On était parfois contraint de le mettre en sûreté chez quelque protecteur puissant, et il fallait attendre qu'il fût chevalier pour lui donner l'occasion de reconquérir son honneur avec son bien. C'était dur et long. Tous les damoiseaux, d'ailleurs, avaient ici un modèle

Onques mez armeure ne vit ne ne s'arma, — *Mez Nature l'aprist* et Dieu qui l'enseigna. (*Doon de Maience*, v. 2199). Il y en a vingt autres. — [1] *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, pp. 45-46.

qu'ils ne se lassaient pas de considérer : héros incomparable, et de qui les enfances étaient chantées dans tous les châteaux de l'Europe chrétienne. Qui pouvait se plaindre d'avoir une jeunesse trop rude et trop éprouvée, quand celle de Charlemagne lui-même, de ce Charles « dont la grandeur a pénétré le nom », avait été délaissée, solitaire, angoisseuse? Ah! l'on se consolait aisément de toutes ses peines, en songeant aux redoutables obstacles dont avait dû triompher la grande âme du fils de Pépin. A peine son père était-il mort qu'il connut le poids de la douleur. Ce père avait été empoisonné par deux bâtards qui souhaitaient également de se débarrasser du fils légitime, et voilà le petit Charles au pouvoir de ces deux traîtres dont la légende nous a conservé les noms : Heudri et Rainfroi. Par malheur, l'enfant n'était pas encore de taille à lutter contre ses frères, et n'avait d'autre défense que sa fierté. Une première fois, ses amis l'arrachent aux misérables qui le veulent perdre, et lui assurent une retraite chez sa propre sœur, au duché d'Angers; mais les traîtres, à force de ruses, remettent un jour la main sur leur victime et se proposent d'en finir rapidement avec ce petit roi, avec ce lionceau qui décidément les gêne. Le tuer, c'est facile; l'empoisonner, c'est bien; mais ils trouvent que leur vengeance serait incomplète, s'ils ne se donnaient pas la joie d'humilier devant leur bâtardise le véritable héritier de la couronne de France : « Tu vas, lui disent-ils, nous servir à table. » Tout ce que Charles a de sang dans les veines lui monte alors au visage. Il empoigne un paon rôti et le jette, brûlant, à la tête de Rainfroi. Puis, saisissant une broche de cuisine et la brandissant aussi fièrement que si c'eût été sa future épée Joyeuse, il en perce le bâtard qui rugit de rage et le veut égorger sur l'heure. Le palais s'emplit d'un inexprimable tumulte: repas interrompu, cris de rage et cris de victoire, bruits d'armes. Le petit Charles, encore tout fier de son premier exploit, mais trop faible pour résister longtemps, est littéralement emporté par les partisans de la royauté légitime, qui s'enfuient au galop de leurs *auferans* et le cachent dans une forteresse, à quelque distance de Reims. Mais Reims est trop près des bâtards, et les bâtards sont trop puissants. Il faut, de toute nécessité, il faut conduire l'enfant plus loin et lui ménager un meilleur asile. Chose cruelle à dire : la chré-

tienté ne peut offrir ce refuge à celui qui est appelé à porter au front la première et la plus belle de toutes les couronnes chrétiennes, et c'est chez les infidèles qu'on est forcé d'abriter la jeunesse de celui qui sera un jour leur plus terrible ennemi. On passe les Pyrénées; on se hâte; on arrive à Tolède, chez le roi sarrasin Galafre. C'est là que Charles va se cacher comme un coupable et qu'il est contraint, hélas ! de dissimuler jusqu'à sa naissance, de voiler jusqu'à son nom. Ce n'est plus Charles, c'est « Mainet ». Quelques amis dévoués veillent sur lui, dans l'ombre, et leur principale occupation consiste à empêcher ce fils de lion de se révéler lion trop tôt. Il se consume, cet enfant royal; il ne rêve que de batailles et s'irrite contre ceux qui le retiennent. On le réserve pour le trône de France, on le lui fait entendre, on le lui dit; mais il est trop jeune encore pour avoir le sens politique et ne s'explique point la prudence qu'on lui impose. Le roi païen qui l'a si bien accueilli, le bon Galafre est en guerre contre ses voisins, et le fils de Pépin ne désirerait rien tant que de lui prouver sa reconnaissance en distribuant des coups de lance à tous les ennemis de son hôte. Le jour arrive (et l'on devait s'y attendre) où Mainet, comme un jeune fauve, échappe à la surveillance de ses gardiens et tombe au milieu d'une bataille où son jeune courage se donne carrière. Il frappe, il renverse, il tue. Mais c'est à l'émir Bruyant qu'il veut s'attaquer, c'est à cet ennemi mortel de Galafre. Il le cherche, bondit sur lui, l'atteint. Le grand duel commence, mais ne dure pas longtemps et, quand la poussière se dissipe, nous voyons, près d'un cadavre horriblement décapité, un beau jeune damoiseau qui, semblable à David, tient fièrement une tête coupée. Le damoiseau, c'est Mainet, et la tête est celle de Bruyant. Cependant, les « enfances » et les épreuves du fils de Pépin ne sont pas près de prendre fin ; mais un sourire de jeune fille va bientôt récompenser ce vainqueur de son premier exploit et de tant d'autres dont le récit serait trop long. Et voici que nous voyons apparaître, dans la brume d'un horizon peu lointain, la très aimable figure de la fille de Galafre, le sourire jeune et frais de cette Galienne qui sera bientôt la femme de Mainet, ou, pour mieux parler, de Charlemagne[1].

[1] *Charlemagne*, de Girard d'Amiens, Bibl. nat., fr. 778, f° 23 v°-53 v°. Cf *Mainet*, poème du XIIe siècle, mis en lumière par M. Gaston Paris (*Romania*, juillet-octobre 1875).

Une des plus rudes épreuves que l'on pût infliger aux jeunes damoiseaux, c'était de les priver de leur fortune et de leur dire : « Nous ne vous donnerons rien. Cherchez ailleurs. » On sait les avantages, véritablement énormes, que le droit féodal assurait au fils aîné, et il n'est pas étonnant que les cadets, désireux d'un meilleur sort, aient eu parfois la soif, la noble soif des aventures. Quand ils n'entraient pas dans l'Église où ils faisaient souvent d'assez médiocres clercs, ils se jetaient dans les entreprises téméraires et lointaines. Les poèmes qu'ils entendaient chanter tous les jours dans le château de leurs pères, ces vers héroïques étaient bien faits pour développer de telles idées dans ces jeunes cerveaux. On n'y voit que damoiseaux dépouillés de leur héritage et qui conquièrent de grands royaumes à coups de lance. On y assiste à ce spectacle (toujours si intéressant pour les déshérités de la fortune) de pauvres gens que leur seul mérite conduit à la richesse. « Quand je suis venu à Paris, j'étais en sabots » : ce mot n'est pas d'hier, et Aimeri de Narbonne le répète, sous une autre forme, à ses enfants qu'il déshérite : « Quand j'allai à Vienne, je ne possédais rien[1]. » Autour des princes, dans toutes les cours, il y a un grand nombre de ces cadets sans fortune, de ces « valets » qui regardent à tous les points de l'horizon pour savoir où ils pourraient bien chercher la gloire... et le reste. « *Jouvencel somes, acroissons nostre pris — Et querons los en estrange païs*[2]. » Sans doute, ils connaissent tous les dangers de ces aventures; mais ils se redisent volontiers le beau proverbe chevaleresque : « *Car ne puet estre, ce est chose passée*[3] — *Hounours par armes sans perill conquestée*[4]. » Et ils partent.

Un autre idéal que se forgeaient les jeunes nobles et que nos poètes offraient très volontiers à leur regard, c'était un beau mariage qui leur donnât du même coup la fortune avec la gloire. Je ne connais, à ce point de vue, rien qui soit plus invraisemblable et plus charmant que le *Departement des enfans Aimeri*. Ah! voilà une chanson qui devait ravir les damoiseaux et les faire longuement rêver. Écoutez plutôt : « Aimeri est pauvre, et ne possède réellement que

[1] *Departement des enfans Aimeri*, seconde rédaction, version du ms. Harl. 1321, f° 65 v°. = [2] *Garin le Loherain*, I, 79. = [3] *Enfances Ogier*, v. 2307 et ss. : Car joenes hom qui à prouece bée, — Qui vuet en armes sa vie avoir usée, — Doit querre hounour tant que il l'ait

Narbonne, qu'il veut laisser, non pas à l'aîné (remarquez-le bien), mais au plus jeune de ses sept garçons. C'est sa façon d'entendre la liberté de tester, et elle n'a rien, comme on pourrait le croire, de rigoureusement contraire au droit féodal. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette décision du « vieux de Narbonne » n'est pas de nature à plaire à nos six damoiseaux qui se voient cependant forcés d'en prendre leur parti et de se taire : car ils savent que le vieillard est entêté et brutal. Ils vont être, d'ailleurs, rapidement consolés, et vous allez voir comment un baron féodal s'y prenait pour « établir » ses enfants. Aimeri interpelle tout d'abord l'aîné de ses fils, qui s'appelle Bernard : « Ce serait grand'ver-« gogne, lui dit-il d'une voix terrible, si vous espériez quelque « bien à Narbonne. Par la foi que je dois à saint Pierre de Rome, « vous n'y aurez même pas la valeur d'une pomme. » L'enfant regarde son père, étonné. L'autre continue : « Prenez cent che-« valiers avec vous, et allez droit à Brubant. Il y a là un duc très « fier, qui a la plus belle fille du monde. Allez la demander à « son père. Partez. » Sans paraître alors trop ébaubi, Bernard répond très simplement : « Puisqu'il vous plaît ainsi, mon père, je « le veux bien. » Et se tournant vers ses chevaliers : « A cheval! » leur dit-il, et les voilà en selle. La femme d'Aimeri, la mère de Bernard, prend tout au plus le temps d'embrasser son fils et de lui donner « comme présent d'étrennes » trois sommiers chargés d'argent et d'or. On précipite les adieux, on *broche* les destriers, on part au galop, on perd de vue les tours et le donjon de Narbonne, on passe les collines, les vallées, les montagnes. Où est située la ville de Brubant? Je l'ignore, et le poète du XIIe siècle l'ignorait, je pense, autant que moi. Mais enfin, la voilà qui apparaît soudain aux yeux des Narbonnais, tout ensoleillée, toute splendide à voir : « Oh ! » s'écrie Bernard, « la belle ville ! » Il ne se donne pas le loisir de l'admirer longtemps, et y fait bravement son entrée à la tête de ses cent chevaliers. Ils ne descendent de cheval qu'à la porte du palais, sous les oliviers, et montent à pas lourds l'escalier de pierre qui conduit à la grand'salle. Le Duc s'y tenait au milieu de tous ses

trouvée. — Souvent doit estre sa vie aventurée, etc. Dans une chanson plus ancienne, un père dit à son fils : Querrez hennor dont vous n'avez neant, — Si com ge fis tant com fui de jovent (*Charroi de Nîmes*, v. 623 et 624).

barons, comme s'il se fût attendu à cette singulière visite : « Beau « doux sire, lui dit Bernard d'une voix claire, le comte Aimeri vous « mande que vous me donniez pour femme votre fille, la belle. » Le père y consent sur l'heure, et la jeune fille arrive tout à point pour donner son consentement à un mariage aussi inattendu : « Ma fille belle et sage, je vous ai donné un mari. — Béni soit Dieu ! « Nommez-le-moi, beau sire. — C'est Bernard de Narbonne la riche. « — Je ne le refuse point. » On appelle l'évêque qui se hâte, et Bernard, sous sa bénédiction, a bientôt « fiancé et juré » la damoiselle. Le lendemain, messe solennelle et grande fête dans la salle voûtée. C'en est fait : Bernard est marié, bien marié, et le poète ajoute naïvement : « De ce fils d'Aimeri, je ne veux plus rien vous « dire, ni de sa femme que Dieu bénisse. » Passons aux autres.

Cette scène que je viens d'analyser exactement d'après notre vieux poème, cette même scène y est servilement reproduite jusqu'à deux ou trois fois, et ce que nous venons de raconter de Bernard pourrait, sauf deux ou trois mots, s'appliquer à Garin et à Hernaut. Rien de plus vif, de plus populaire, de plus profondément épique que ces répétitions presque littérales. C'est ainsi que nous voyons Garin, chassé par son père de Narbonne, se diriger vers la ville d'Anseüne qu'il délivre des Sarrasins et où il épouse la fille du duc Naimes, Eustache à la tête blonde. C'est ainsi que nous voyons Hernaut le roux, également chassé par Aimeri, s'éloigner de sa chère Narbonne, sauver à coups de lance la ville de Girone assiégée par les païens et devenir soudain le mari de la belle Béatrix. La destinée de Beuves est plus originale, et c'est lui qui est demandé en mariage. Le roi de « Gascogne la grande » vient de mourir, et ne laisse après lui qu'une fille, Helissent la belle. Conformément aux plus strictes lois du droit féodal, l'orpheline va trouver le roi Charles qui est son propre seigneur : « Mon père est mort : je « viens vous demander un mari. » Le Roi, sur-le-champ, la prend par la main et, appelant Beuves : « Prends, lui dit-il, prends cette « dame pour femme. » — « Mille mercis, » répond Beuves, et il appelle l'évêque qui sur-le-champ les marie. On ne saurait aller plus vite.

C'est ainsi que quatre des fils d'Aimeri assurèrent leur fortune par de beaux mariages ; c'est ainsi qu'ils acquirent les duchés de

Brubant, d'Anseüne, de Girone et de Commarcis. Et ces duchés là valaient des royaumes[1].

Il est vrai qu'Aïmer et Guillaume, leurs frères, furent moins rapidement heureux ; mais quatre damoiseaux richement mariés, quatre sur six, c'en était assez pour satisfaire, dans les châteaux du XIIe siècle, les auditeurs les plus difficiles. Nous ne serons pas plus exigeants.

Quoi qu'il en soit, les épreuves de nos damoiseaux ont pris fin, et nous n'avons plus ici qu'à parler de leurs vertus... et de leurs vices.

VII

Le damoiseau est courageux : c'est son métier. Son plus vif désir, dès l'âge de dix ans, serait de suivre les grands chevaliers tout emmaillés de fer qui partent à l'ost sur leurs gros destriers, leurs longues lances au poing. Ces départs le mettent en rage et les chevaliers rient bruyamment des colères de cet enfant qui est forcé de rester à la maison, avec sa mère, avec les femmes : « Me « voilà déshonoré, dit gravement le petit valet, et je vais être tenu « pour vil. » Ce sont les propres paroles du petit Guibert, de ce septième enfant d'Aimeri de Narbonne, quand il assiste au départ de ses frères qui courent à leurs aventures. C'est en vain que son père lui promet, lui réserve à lui seul toute la ville et tout le duché de Narbonne : rien, rien ne peut le consoler[2]. Dans cette geste des Narbonnais, il n'est pas d'enfant qui n'ait cette précocité de courage. Vivien, l'admirable Vivien dont nous aurons lieu de parler si souvent, a un frère de quinze ans qu'on a dû laisser dans les murs d'Orange, au moment où va se livrer la grande et décisive bataille d'Aliscans : « Vous êtes trop jeune *et de petit aé*, » dit bienveillamment Guillaume à l'enfant Guichardet, « pour aller ainsi à la ren- « contre des païens. Votre regard n'est pas capable de supporter le « spectacle d'un champ de bataille couvert de morts. Restez avec

[1] *Departement des enfants Aimeri*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 87 et ss. Nous en avons donné une analyse sous une autre forme dans nos *Épopées françaises*, IV, pp. 509-519, et une traduction complète, *ibid.*, I, pp. 497-501. — [2] *Departement* ; version du ms. du British Museum, Harl. 1321, f° 67, 68. Cf. dans le *Covenans Vivien* (v. 1248) la belle parole de Guichardet : « Se ge remaing, pou me doit l'en prisier. »

« votre tante Guibourc. Plus tard nous verrons à vous faire che-
« valier. » Guichardet pleure, Guichardet reste; mais il a son idée, qu'il met rapidement à exécution. Il pénètre dans l'écurie dont il a déverrouillé la porte, y prend un destrier « fort et courant », le selle et part sans armes. C'est en vain d'ailleurs que Guibourc, « la comtesse au fier visage », envoie cent bacheliers à sa poursuite. L'enfant revient de lui-même, par un chemin détourné, et supplie sa tante de l'*adouber* chevalier. Il est rare, comme nous le dirons ailleurs, de voir ainsi l'Ordre de la chevalerie conféré par une femme; mais rien ne semble ici plus naturel. Guibourc lace le heaume sur cette jeune tête, revêt son neveu du haubert, lui ceint l'épée au côté gauche. On dit qu'à peine armé, le nouveau chevalier fit un temps de galop et s'élança du côté des païens. Mais tant d'émotions l'avaient vivement agité, et il était en larmes[1].

Les petits Lorrains ne le cèdent pas aux petits Narbonnais, et ont le même sang dans les veines. Quand le tout petit Hernaudin apprend la mort de son père Begon : « Dieu! si j'avais au corps « un haubergeon, pour aider mon oncle Garin contre ses enne-
« mis! » Garin est là, qui l'entend et est ravi de ce cri de rage. Il prend l'enfant entre ses bras : « Vous êtes trop hardi, beau ne-
« veu; mais vous ressemblez tant à mon pauvre frère, *le riche duc* « *cui Diex face merci!* » La scène est charmante[2].

Les chanteurs de la geste du Roi ne pouvaient pas se montrer inférieurs à ceux des autres cycles, et proposer aux jeunes nobles de moins beaux modèles. Le seul Charles ne leur suffisant pas, ces poètes eurent un jour l'idée de remonter à son père Pépin et de rimer certain épisode de son histoire ou de sa légende qui avait été jadis raconté en bons termes par le moine de Saint-Gall[3]. A ceux qui le plaisantaient sur sa petite taille, le roi Pépin donna une

[1] *Covenans Vivien*, v. 1155-1191 et 1230-1276. = [2] *Garins li Loherains*, II, p. 268. = [3] « Là [dans le palais de Charles] il y avait un lion qu'on y nourrissait depuis longtemps; — On n'entendit jamais parler de bête plus cruelle. — Il a rompu sa cage, il l'a mise en pièces.... — Charles-Martel, sans plus de retard, se lève; — Il emmène sa femme avec lui, ne l'a point laissée. — Il n'y en a pas un seul qui n'ait quitté la table. — Pépin le voit, il rougit de colère, — Entre dans une chambre, n'eut pas le visage troublé. — Il trouve un épieu, fièrement le paumoie — Et va droit vers le lion, que ce soit sens ou folie. * Quand Pépin tient l'épieu, ne veut plus demeurer, — Vers le lion s'en va, n'a désir de s'arrêter. — Devant, en pleine poitrine, le sut bien assener. — L'épieu jusqu'à

VIII

LA VEILLÉE DES ARMES (P. 315)

A la chapelle du baron saint Martin
Veilla le damoiseau jusqu'au matin...

(*Garins li Loherains*, II, p. 185.)

224 Composition de G. JOURDAIN.

preuve de son grand cœur. Il assistait à un combat d'animaux, et c'était là un des divertissements qui plaisaient le mieux à la brutalité de la race germaine. Tout à coup on le vit se jeter dans l'arène entre un lion et un taureau qui luttaient, terribles. D'un coup, d'un seul coup, il tranche la tête du lion et, regardant d'un air railleur ceux qui lui eussent souhaité une ou deux coudées de plus : « David était petit, leur dit-il, et cependant il tua Goliath; « Alexandre était petit, et certains de ses capitaines, plus grands « et mieux faits que lui, avaient moins de force et moins de « cœur. » Ainsi parle l'annaliste, et il faut avouer que le poète a quelque peu embelli ou défiguré cette historiette plus ou moins apocryphe. Il s'agit, dans la chanson, d'un lion qui s'est échappé de sa cage et qui effraie Charles Martel lui-même. Pepin, qui est encore un tout jeune homme, saisit un épieu, marche résolument au-devant de la bête, lui perce la poitrine, la cloue à terre. Charles embrasse le jeune vainqueur, et sa mère fond en larmes. Voilà un début qui annonçait un grand roi; voilà, pour nos damoiseaux, un modèle de plus.

Mais c'était le petit Roland, c'était « Rolandin » qui, dans ce même cycle de Charlemagne, était surtout le type achevé du jeune courage et l'idéal de l'enfant noble. Tous lui voulaient ressembler, même par les mauvais côtés ; tous lui ressemblaient un peu.

L'âme d'un damoiseau, aux XIe et XIIe siècles, se compose, comme celle de Roland, d'un certain nombre d'éléments dont il est aisé de constater la présence, mais dont il est plus difficile d'apprécier exactement les véritables proportions. Trop de barbarie et de rudesse; un peu d'espièglerie ; beaucoup de courage...

Figurez-vous un départ d'armée durant les temps héroïques du moyen âge : un départ pour la guerre sainte, pour la croisade. Bruits d'armures, piaffements de chevaux, retentissement d'olifants ; adieux trempés de larmes ; longues files de chevaliers s'achemi-

la garde lui fait au cœur couler, — Parmi le cœur lui fait le froid acier passer. — Mort l'abat sur la terre. Le lion ne peut se relever. — Chacun est accouru regarder la merveille. — Charles Martel lui-même vient son fils embrasser — Et sa mère, de joie, commence à pleurer : — « Beau très doux fils, dit-elle, comment osas penser — A si hideuse « bête d'aller te mesurer? » — « Dame, répond Pepin, on ne doit redouter — Chose « qu'on ne pourrait sans honte éviter. » Pepin avait vingt ans. (*Berte aux grans pies*, éd. Scheler, v. 35 et ss.)

nant sur les routes, plus pensifs que bruyants, et suivis de leurs écuyers qui portent leurs armes. Çà et là, quelques jongleurs lyriques, qui chantent des chants de guerre, semblables à ceux de Conon de Béthune ou de Thibaut de Champagne. Telle nous apparaît l'*ost* de l'empereur Charles, quand elle se dirige vers l'Italie, pour y faire au roi païen Agolant cette terrible guerre qui doit se terminer, en Calabre, par la célèbre bataille d'Aspremont. Or, un jour, cette belle armée passe à Laon, sous le donjon, et le bruit qu'elle fait en passant éveille l'attention de quelques enfants qu'on a enfermés dans ce palais *plenier*, pour les empêcher de suivre les croisés. Ils sont en rage, ces fils de barons, et ne rêvent, nuit et jour, qu'à des projets d'évasion. Mais quand ils entendent le son des cors d'ivoire et les hennissements des chevaux de guerre ; quand, à travers leurs petites fenêtres qui ressemblent à des meurtrières, ils aperçoivent les écuyers qui cherchent des logements pour leurs maîtres; quand ils se disent que c'est là l'armée de Charlemagne et que bientôt ils n'auront plus aucune occasion de la rejoindre, les enfants n'y tiennent plus, et veulent tenter un grand coup. Ils sont cinq, mais le plus tapageur, le plus terrible est Roland. On a mis cet aiglon dans cette cage; mais, dût-il en briser les barreaux, il n'y restera pas.

Par malheur, il y a, au château de Laon, un « portier » auquel on a spécialement confié la garde de ces enfants et qui ne semble pas entendre fort bien la plaisanterie. Roland entreprend d'abord de le corrompre, et essaie de tous les moyens de séduction : « Laisse-« nous, lui dit-il d'une voix câline, laisse-nous aller jouer un peu « là dehors. » Il l'amadoue; il l'appelle gentilhomme; il le monseigneurise : « Sais-tu ce que nous ferons, quand nous serons « grands? Nous t'armerons chevalier. » Mais l'autre ne se laisse pas prendre à ces enjôleries : « Chevalier! vilain métier! On y re-« çoit de vilains coups. J'aime mieux dormir. » Puis, d'une voix sévère, il ajoute : « Rentrez chez vous, et amusez-vous avec vos faucons. « Vous ne sortirez pas. » Roland bat en retraite, mais ne désespère pas de venir à bout d'une telle résistance, et y emploie successivement la douceur et la force : « Rien que pour voir passer « les chevaliers, beau frère portier, laisse-nous sortir; dis. — Non. « — Ah! tu ne veux pas faire ce que nous voulons! Tiens, voilà ce

« que tu mérites. » A ces mots, les enfants se précipitent sur le malheureux, le rouent de coups de bâton et le laissent pour mort, étendu roide sur la place. Puis, ils ouvrent les portes et s'esquivent.

L'armée de Charles vient de partir; elle est déjà loin. Les cinq enfants sont à pied, et font triste figure : « Çà, dit Rolandin, il « nous faut des chevaux. Puisque nous n'en avons pas, prenons-« en. » Cinq bons Bretons passent fort à propos : « C'est notre « affaire, » dit le neveu de Charles qui, comme vous le voyez, dirige toute l'entreprise. « Allons, allons, sus, sus! » Ils tombent à coups de poing sur les Bretons effarés, les rossent, les désarçonnent, et sautent sur les chevaux qu'ils trouvent excellents. Mais les pauvres chevaliers, qu'ils viennent de dépouiller si prestement, vont se plaindre à leur roi Salomon de cette bande effrontée de petits brigands inconnus : « Quels sont ces enfants? » Il importe de le savoir, et on lance mille hommes à leur poursuite. On les enveloppe, on les cerne, et les voilà au centre d'un grand cercle formé de barons qui se rapprochent de plus en plus et les regardent curieusement. « Eh! c'est Roland! » dit tout à coup une grosse voix avec un gros rire, et cette voix est celle du roi de Bretagne qui vient de reconnaître le neveu de Charlemagne : « C'est Roland, « c'est Roland! » répètent en riant tous les chevaliers. Les cinq enfants, eux, ne savent pas trop s'ils doivent rire ou pleurer; mais tout finit bientôt comme ils le désirent; on oublie qu'ils ont assommé un portier et démonté cinq Bretons; on leur pardonne; on leur fait fête; on leur permet de rester dans les rangs de la grande armée et de prendre part à la grande croisade. Roland triomphe[1].

Tous les « enfants » n'avaient pas la mutinerie de Roland. Il y en avait qui étaient graves et savaient, dès l'âge de douze ans, donner à la vie sa véritable couleur. Je m'en voudrais de terminer les quelques pages que je consacre aux vertus de nos apprentis chevaliers, sans avoir tracé d'une main rapide le portrait de l'un de ces damoiseaux, de belle race et de grand air, et qui sont épris du devoir, du seul devoir. J'intitulerais volontiers ce portrait :

[1] *Aspremont*, éd. Guessard, pp. 15, 16. La traduction complète de cet épisode se trouve dans nos *Épopées françaises*, 2e éd., III, pp. 79 et ss.

« Un fils, » et je regrette fort vivement que Victor Hugo ne l'ait pas fait figurer dans la splendide galerie de sa *Légende des Siècles*. C'est plus beau qu'*Aymerillot*.

« Un fils! » Il faut tout d'abord se figurer ici la majesté d'un père féodal. Quoiqu'il vécût avec ses enfants tous les jours et à toutes les heures du jour, il en était redouté autant qu'aimé, et démentait ainsi l'antique proverbe : *E longinquo auctoritas*. On commençait par trembler devant le père : on l'embrassait ensuite. Tous ses fils attachaient sur lui leur regard, pour lui ressembler, et mettaient la main à l'épée pour le défendre. Vie patriarcale mêlée de brutalités militaires et dont il ne faut exagérer ni la beauté, ni la rudesse. La légende suivante en fait foi, et elle est plus historique que bien des histoires.

Donc, en ce temps-là, les Anglais de Londres s'étaient passionnés (qui le croirait?) pour un jeune Français de douze ans qui avait récemment débarqué à Douvres et habitait leur ville depuis quelques jours. On ne parlait que de cet enfant merveilleux. Il était beau à plaisir, et tous les autres enfants de son âge lui ressemblaient « comme une pie ressemble à un faucon ». Qui ne l'aurait aimé? Il était si adroit à l'arc turquois, si habile à l'escrime! Mais surtout si généreux! Ce n'étaient tous les jours, à son hôtel, que distributions de riches fourrures, de chevaux, d'éperviers. Il était alors aisé de se faire, à Londres, vêtir à peu de frais : on allait à la maison du jeune Français, où vingt sergents donnaient, sans les compter, les manteaux, les bliauts, les pelissons d'hermine. Tous les pauvres connaissaient le chemin de cet hôtel béni. Le Roi avait pris le jeune valet à son service, et tous les châtelains, toutes les châtelaines d'Angleterre répétaient à l'envi : « Oh! le bel enfant, le bel enfant! » Sa mère, en France, priait pour lui.

Il s'appelait Witasse. C'était le fils du comte de Boulogne et le frère de ce Godefroy qui devait un jour refuser si chrétiennement de porter la couronne d'or dans la sainte cité de Jérusalem.

Or, dans le moment même où le damoiseau de Boulogne jetait cet éclat sur la ville de Londres, il arriva que Rainaume, comte de Montreuil (un traître), entra sur la terre de son seigneur le comte de Boulogne qui venait de tomber gravement malade et dont le fils aîné était en Angleterre. Il y entra à la tête de mille chevaliers,

pilla tout, saccagea tout, brûla tout. L'histoire de la féodalité est pleine de ces abominables violences, qu'il faut, si l'on tient à rester honnête homme, très vivement détester et flétrir. Un messager se jeta sur je ne sais quel cheval, et courut, bride abattue, au château du comte de Boulogne : « Votre pays, tout votre pays est en « flammes. » Le pauvre vieux comte entend cette nouvelle, frémit, bégaie, essaie de se soulever sur son lit; mais retombe, hélas! abattu par le mal. La comtesse s'arrache les cheveux : « Mon fils, « mon cher fils, que n'êtes-vous là ! » On se décide à envoyer un messager à ce jeune vengeur, et la courageuse femme du pauvre comte malade relève alors la tête, reprend courage, devient fière et presque sublime : « C'est moi, dit-elle à son mari, c'est moi « qui, en attendant votre fils, m'occuperai de vous lever une « armée. Je serai *soudoière*, je serai *locresse* de chevaliers. Pourvu « que l'enfant arrive à temps! »

Quatre jours après, le messager du comte de Boulogne débarque à Douvres. C'est là qu'il monte à cheval, pour n'en plus descendre avant d'entrer à Londres. Il mange sur son cheval, et ne boit que trois fois durant tout son voyage. Il brûle la route. Épuisé presque autant que sa bête, il a enfin la joie de mettre pied à terre sur le seuil du palais où habite le roi d'Angleterre. C'est précisément l'heure de son repas. Un tout jeune homme se tient derrière lui, cheveux blonds et yeux souriants, qui lui tient sa coupe d'or. C'est Witasse. Le messager arrive, entre sans façon, prend l'enfant à part et ne lui dit que quelques mots : « Votre père est malade, et « un traître s'est emparé de sa terre. Venez. » Sans plus hésiter, le valet remet la coupe d'or entre les mains du Roi : « Je n'ai pas « soif, dit celui-ci, et ne demande point à boire. — Prenez-la, ré- « pond brutalement le damoiseau : sinon, elle tombera par terre. » Et, sans rien ajouter, il part. Ceux qui voyagèrent sur la route de Londres à Douvres virent alors, avec stupéfaction, passer comme la foudre un bel enfant sur un gros cheval en sueur. Pas de halte, pas d'arrêt. Plus vite, plus vite encore. C'est à peine si le cavalier prend le temps de se prosterner « en croix » devant l'autel de la cathédrale de Cantorbéry. Plus vite, plus vite. Le voilà sur le port de Douvres. Quels sont ces mariniers? Des Boulonnais. « Vite en bateau ! » Plus vite, plus vite encore! On arrive sur la côte de

Boulogne, et un horrible spectacle s'étale sous les yeux de ce jeune voyageur qui est si pressé. Tout le Boulonnais est en feu. « Vengeance, vengeance! » Witasse alors remonte à cheval, rencontre le traître qui a envahi le domaine paternel, le tue et, sans mot dire, retourne en Angleterre. Il a vengé son père.

Quelques jours après, comme midi sonnait au maître moutier de Londres et que le roi d'Angleterre se mettait à table, il vit devant lui un tout jeune homme, cheveux blonds et yeux souriants, qui s'apprêtait à lui tenir sa coupe d'or. Le valet était tout poudreux et avait, chose étrange, des éperons aux pieds : « D'où venez-vous, « Witasse? lui demande le Roi qui le soupçonne de quelque aven- « ture amoureuse. — J'arrive de tel lieu, répond fièrement l'enfant, « où je ne pouvais envoyer un messager en ma place. » Modeste et silencieux, il cache la vérité, et se tait sur son admirable dévouement. Le Roi ne l'apprit que quelque temps après et, plein d'admiration : « Il faut, s'écrie-t-il, que l'enfant soit chevalier dès « demain ». Le lendemain, ce modèle des fils, Witasse, n'était plus damoiseau[1].

VIII

Le damoiseau n'a pas que des vertus; mais, sous peine d'être injuste, on voudra bien remarquer que les défauts et les vices du jeune baron féodal ne diffèrent pas sensiblement de ceux que les philosophes et les poètes de tous les pays ont reprochés aux jeunes gens de tous les siècles. C'est monnaie courante.

Le damoiseau est colère, et le sang lui monte aisément au cerveau. Quand la femme de Charlemagne se vante devant le jeune Aimeri d'avoir fait baiser son pied à Girard de Vienne qui croyait naïvement baiser le pied de l'Empereur, quand elle commet l'imprudence de faire à ce neveu de Girard le récit d'une aussi méchante plaisanterie et qui passait alors pour un sanglant outrage, Aimeri sent la rage le mordre au cœur, saisit un couteau et le lance à la tête de l'impératrice qui se renverse en arrière *sor la coute* et esquive le coup. On se jette sur Aimeri qui veut l'égorger sur place, on le saisit, on l'emporte dehors, tandis que ce furieux

[1] *Godefroi de Bouillon*, v. 883-1534.

crie de toutes ses forces : « Partons, partons ! » aux jeunes valets qui l'ont accompagné[1].

C'est au jeu surtout, c'est quand ils ont la douleur de perdre quelque partie d'échecs, que nos damoiseaux ne se possèdent plus et deviennent fous de rage. Pourquoi Charlot, fils de Charlemagne, casse-t-il, d'un coup d'échiquier, le crâne de Beaudouinet, fils d'Ogier? C'est parce que Beaudouinet l'a fait irrévérencieusement « échec et mat[2] ». Renaud de Montauban est à peine chevalier qu'à la suite d'une querelle de jeu, il enfonce un échiquier dans la tête de Bertolais, neveu de l'Empereur[3]. Ces terribles échiquiers du XIIe siècle ne ressemblaient guères à nos petits damiers en bois léger, qu'un enfant peut briser avec ses petits doigts : ils étaient massifs et leurs quatre angles formaient autant de coins terribles qui entraient mortellement dans les os et dans les chairs. Quand le fils d'Olive et de Doon de la Roche, quand le petit Landri est forcé d'assister au mariage de son père avec une seconde femme, il entre en une fureur étrange et, s'adressant à l'archevêque qui bénit cette union maudite : « Toi, s'écrie-t-il, je te tuerai quand « je serai grand. » Puis, se tournant vers la nouvelle épouse : « Je « me vengerai », lui dit-il, et il frappe d'un coup d'échiquier je ne sais quel traître qui a osé, devant lui, calomnier sa mère[4]. Rien ne calme cette petite âme furieuse, mais qui, du moins, est furieuse pour un bon motif. C'est le même sentiment, c'est la même rage, quelque peu légitime et excusable, qui anime l'enfant Gautier dans cette épopée de la colère qui s'appelle *Raoul de Cambrai :* « Si je vis assez pour avoir un jour le heaume lacé en ma « tête et l'épée à mon poing, je ferai payer cher votre mort, oncle « Raoul[5]. » Mais je ne connais pas de violence qui soit comparable à celle de Renier et de Girard, fils de Garin de Montglane, telle qu'elle nous est racontée dans *Girars de Viane*. Violence inexcusable, sans frein, stupide. De gros jeunes Germains qui ne veulent pas attiédir la chaleur de leur sang et sont enragés au sens propre de ce mot. Ils arrivent un beau jour à la cour du Roi, et sont fort scandalisés, tout d'abord, qu'on ne leur fasse pas un plus bril-

[1] *Girars de Viane*, pp. 51, 52. = [2] *Ogier le Danois*, v. 3152-3155. = [3] *Renaus de Montauban*, pp. 51, 52. = [4] *Doon de la Roche*, British Museum, Harl. 4404, f° 14-22. = [5] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 143.

lant accueil. Ils se mettent à table, et on ne leur sert qu'un *povre mengier :* un petit pain et « une fois à boivre ». Voilà qui les met déjà en mauvaise disposition ; mais ils sont bien plus furieux quand le Sénéchal refuse brutalement de l'avoine à leurs mulets, et quand il a l'audace de frapper l'un d'eux de son bâton de pommier. Renier hausse le poing, lui brise l'os de la *goule*, le tue roide, saisit le cadavre par un de ses pieds et « le jette au grenier ». Terrifiés par cette exécution sommaire, tremblants, effarés, les sergents et les écuyers s'enfuient de tous côtés : c'est une panique universelle, et il n'y a de tranquille et d'assuré dans toute la cour que le meurtrier et son frère. Ils sont même tout joyeux. Pendant la nuit, *il se font aaisier* et *fringues et dances ont assés à couchier*. Le lendemain, c'est une autre affaire. Ils veulent pénétrer auprès du Roi qui entend la messe dans la chapelle de son palais; mais, comme ils sont pauvrement vêtus, l'huissier les repousse : « Ces petites gens à cotte grise sont vraiment plaisants de vouloir entrer au palais, quand tant de hauts barons, couverts de fourrures et vêtus de cendal d'outre-mer, sont obligés de rester à la porte! » L'huissier aurait mieux fait de se taire; car il s'attire cette verte réplique de Renier qui est devenue célèbre : « Sache, misérable, « que *le cuers n'est mie ne ou vair, ne ou gris*, mais qu'il est *ou* « *ventre, là où Deus l'a assis* ». Là-dessus, ces forcenés se précipitent sur la porte du palais, sur cette porte auguste et presque sacrée: d'un premier, d'un seul coup de pied, Renier, *li damoisels gentis*, la brise en deux moitiés. Le « portier » essaie en vain de résister à ce brutal, à cet insensé qui n'est plus un homme. L'infortuné est frappé à son tour, écrasé sous sa porte, piétiné, écervelé, tué, et les deux jeunes valets, contents d'eux et souriants, paraissent enfin devant l'Empereur, qui tremble de peur et... s'empresse de les armer chevaliers[1].

Le damoiseau est léger, comme tous les jeunes gens; mais chez nous, en France, sa légèreté revêt souvent la forme de la gaminerie. Gaminerie un peu parisienne, et telle qu'on a pu la constater dans l'épisode de Roland et du portier de Laon. On n'est pas impunément Français, et cette race a toujours aimé le franc rire. Je ne

[1] *Girars de Viane*, pp. 15-21.

dis pas qu'elles soient toujours attiques, les plaisanteries de nos jeunes nobles du XIIe siècle; mais elles sont parfois d'un bon comique, qui est très naturel et très vivant. Une de celles qui devaient le plus aisément provoquer ce rire un peu épais de nos pères est à coup sûr l'histoire de Floovant et de son maître. Il est vrai que cette affabulation est empruntée aux *Gesta Dagoberti regis*[1] et qu'on a jadis fait honneur à Dagobert lui-même de cette vraie équipée de collégien; mais le poète du XIIe siècle, auquel nous devons une nouvelle édition de ce récit, l'a si agréablement arrangé et adapté à son temps qu'il peut passer pour original. La scène se passe au temps où la mode était en France de porter barbe au menton. Clercs et laïques, tous étaient barbus, et le comble du déshonneur consistait à être glabre. Un voleur était-il pris en flagrant délit : « Qu'on le rase. » Or, nul n'avait une plus belle barbe en France que ce duc de Bourgogne, nommé Sénéchal, dont le roi Clovis avait fait le précepteur de son fils Floovant. On peut même ajouter qu'elle était trop belle, puisqu'elle donna au damoiseau royal une si étrange et si fâcheuse tentation. Comme son maître s'était endormi, le jeune écervelé s'approche, et la fantaisie lui prend soudain de couper ces beaux grenons, ces tresses superbes. C'est ce qu'il fait avec le petit couteau bien affilé qui lui servait à peler des pommes. Mais quelle douleur et quelle rage, quand Sénéchal s'éveille ! « Votre père, dit-il à Floovant, vous fera couper la tête et les « membres. » C'est en vain, d'ailleurs, que l'enfant essaie de l'apaiser et lui promet trente destriers, quinze châteaux et le harnois de trois cents chevaliers : « Non, non, reprend le pauvre ébarbé; votre « père saura tout. » Là-dessus, il cache, dans son manteau de satin, son visage enlaidi et déshonoré, et ne le découvre que quand il paraît devant Clovis. « Voici, dit-il, l'œuvre de votre fils. » Le pauvre Floovant n'en fut pas quitte à moins de sept années d'exil. C'était chèrement payé[2]. Mais ce n'est pas Floovant qui, comme on le dirait aujourd'hui, tient dans notre épopée « l'emploi des comiques »; ce n'est pas lui; mais Hernaut de Girone, que l'on appelle encore Hernaut le Roux. Ce frère de Guillaume d'Orange est en quelque manière le « farceur » attitré de nos chansons de geste. C'est sa

[1] Cap. VI et VII, reproduits par les *Chroniques de Saint-Denis*, lib. V, chap. III. V. la Préface du *Floovant*, de Guessard et Michelant pp. VI, VIII. — [2] *Floovant*, vers 42-146.

fonction: faire rire. Lorsque son père l'a chassé de Narbonne avec cinq de ses frères pour l'envoyer chercher fortune ailleurs, il s'achemine avec eux vers Paris. La route est longue et le voyage abonde en épisodes de tous genres. Voilà de joyeux damoiseaux, certes, et qui ne connaissent pas l'ennui. Ils ressemblent d'ailleurs aux enfants de tous les pays et de tous les temps, qui ne se lassent pas d'entendre cent fois la même histoire et rient d'aussi bon cœur à la centième. La grande, l'éternelle plaisanterie parmi les frères d'Hernaut, c'est de le supposer « sénéchal du Roi », de lui en donner le titre, et de lui rendre « pour rire » tous les honneurs qui sont dus à cette haute charge. Guillaume l'en a investi avec une solennité plaisante: « Dorénavant, lui a-t-il dit, sois hardi et fier, et *soutiens bien justice.* » Ils arrivent ainsi aux portes de Paris, où le Roi tient sa cour. Mais, hélas! la ville est « enconbrée », et il n'y reste plus un seul logement libre. Que faire? Hernaut ne perd pas la tête et, comme l'abbé de Cluny se plaint de ne pas trouver un gîte, tout abbé de Cluny qu'il est: « Calmez-vous, lui dit-il très gravement. Vous voyez pré-« sentement devant vous le Sénéchal du Roi en personne. Oui, mon-« seigneur, le Sénéchal lui-même. Vous aurez un logement. Allez. » Il n'en coûte pas à Hernaut de faire de telles promesses; mais il se demande anxieusement comment il les pourra tenir. Le voilà qui erre à Paris, dans la grand'rue, et une bonne odeur de cuisine arrive jusqu'à lui. « Ho, ho! dit-il, qu'est ceci? Et qui fait ainsi « ripaille? » Sans plus de façon, il entre dans une belle maison où sont attablés des bacheliers. Fort étonnés de voir ce grand garçon faire irruption dans leur salle, ces joyeux convives lui apprennent qu'ils sont les hommes du duc de Bourgogne et composent sa suite. « Que m'importe! s'écrie Hernaut. Je suis le Sénéchal du Roi, et « j'ai besoin de ce logement. Sortez. » Comme ils résistent, il les roue de coups, et demeure enfin maître de la place; puis, il installe l'abbé de Cluny dans une belle chambre bien tapissée, et le laisse chanter matines avec ses moines. Il s'agit maintenant de loger le bon roi de Pavie, Boniface, qui circule à pied dans les rues, à la recherche d'un *hôtel :* « Je suis le Sénéchal du Roi, lui dit Hernaut. « Vous serez logé tout à l'heure ». Là-dessus, il entre dans un palais tout étincelant de lumières; *grant luminaire par leanz esgarda.* « Qui êtes vous? » dit-il aux hôtes de cette magnifique habitation.

Il se trouve qu'il a devant lui le légat du Pape et deux archevêques. Il les déloge et dit à Boniface : « Entrez. » Même aventure avec de gros Allemands dont il convoite le logis : « Quelle belle mine « vous avez ! » leur dit-il d'abord. Comme le Renard, il débute par des compliments, mais ne tarde pas à en venir à l'argument décisif des coups de bâton : les Allemands lui cèdent le terrain et vont se plaindre à l'Empereur de cet étrange et trop envahissant sénéchal. Pendant qu'ils se donnent cette peine, Hernaut se prélasse dans la maison dont il les a dépossédés : « Qu'on me fasse venir des jongleurs ! » dit-il. Mais c'est la dernière de ses escapades. Tout se découvre, et les gens de l'Empereur sont sur le point de faire un très mauvais parti au sénéchal Hernaut et à ses frères qui le défendent. Par bonheur l'affaire s'arrange, et Charlemagne, ravi de la hardiesse de ces beaux jeunes gens de Narbonne, leur confère à tous la chevalerie. Ils l'avaient bien méritée[1].

Il y a plus d'une sorte de légèreté, et Gautier d'Aupais n'a pas la même physionomie qu'Hernaut de Beaulande. Néanmoins, c'est encore un étourneau, et qui offre plus d'une ressemblance avec nos étourneaux contemporains. Son père est un petit gentilhomme des environs de Beauvais, qui serait heureux de le voir réussir aux tournois et l'envoie, certain jour, à l'une de ces fêtes coûteuses. Le jeune homme y réussit peu, mais, en revanche, dîne fort bien à l'auberge et n'a pas un denier pour payer sa note. Ce sont aventures journalières. Il joue « pour se rattraper » et perd jusqu'à ses habits. Son père l'accueille à coups de bâton et le frappe si fort qu'il lui *deront* sa chemise, laquelle était pourtant *de fort filage*. Humilié, furieux, Gautier jure de quitter la maison paternelle, où sa mère et ses sœurs, les bonnes âmes, essaient en vain de le retenir. Il aurait été, je pense, jusqu'au bout du monde, s'il n'eût été arrêté en chemin par le sourire d'une jeune fille. C'était la fille d'un vavasseur, et Gautier s'éprend pour elle d'un très vif et très charmant amour. Afin de la voir un instant tous les jours, il accepte, chez le père, l'humble emploi de guetteur. Le métier est dur, et l'on gèle là-haut, dans la *gaite;* mais, que voulez-vous? il *la* voit. On l'admet bientôt

[1] *Departement des enfans Aimeri*, 2e rédaction : ms. du British Museum. Harl. 1321 (xiiie s.), fo 75-86. Cf. Brit. Mus. Bibl. du Roi, 20 B XIX (xiiie s.). Cette rédaction a été traduite et délayée en prose au xve siècle (Bibl. Nat., fr. 1497). V. *Épopées françaises*, 2e éd., IV, p. 311

au service de la table, et, la voyant plus longtemps, il s'estime plus heureux. Pour pénétrer encore plus près de celle qu'il aime, il va jusqu'à apprendre consciencieusement et longuement le métier de jongleur. Il déclame, il vielle, il chante, et parvient ainsi à pénétrer un jour dans la chambre « encortinée » de la jeune fille. Puis, effrayé de son audace et très timide, il s'enfuit. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il s'enhardit peu à peu et que ce roman (c'est l'éternel roman) se termine par un mariage. Cette vieille histoire a un bon parfum de nouveauté[1].

Le damoiseau n'est pas sans être sensuel et débauché et, parmi les jeunes nobles du XIIe siècle, il en est plus d'un qui ressemble à cet Aubri le Bourguignon, type du vice sauvage et de la brutalité indomptée. *Quant vos estiés jovenciaus de grant pris*, dit un jour Fouqueré à ce Germain mal dégrossi, il n'y avait pas un seul chevalier, ni un seul bourgeois, *s'ot bele fille qui eüst cler le vis*, — *Que n'en feïsses tes bons et tes delis*[2]. Il convient cependant d'observer que les jeunes nobles du XIIe siècle sont plus chastes qu'on ne pourrait le croire. C'est ainsi du moins que nos poèmes nous les présentent, et nous n'avons pas lieu de suspecter leur témoignage. On a dit avec raison que, dans le cœur de l'homme, il n'y a place à la fois que pour une grande passion. Nos damoiseaux aiment trop la guerre pour aimer beaucoup les femmes. Je serais même assez tenté de croire qu'ils leur préféraient encore leurs faucons et leurs chiens. Dans toutes nos chansons de geste (qui nous paraissent ici moins bien informées), ce sont les jeunes filles qui font toujours les avances, et ces grands blondins aux cheveux frisés ne les reçoivent pas toujours fort galamment. Ils ne succombent qu'à la dernière extrémité. Il est vrai qu'on n'a jamais rien vu de plus effronté que ces donzelles, ni de plus brutalement agressif. Elles s'offrent, elles se livrent. C'est Luciane, dans *Aiol*, qui dit au héros de cette jolie chanson : *Car vos tornés vers moi, jovente bele*[3]. C'est Claresme, dans *Gaydon*, qui envoie à son ami ce message sans pudeur : *Dites Gaydon qu'il a moult bele amie*[4]. C'est Aiglentine, enfin, qui, dans *Gui*

et ss.; note. = [1] *Gautier d'Aupais*, éd. Fr. Michel. Analyse de l'*Histoire littéraire*, XIX, p. 768 et ss. L'œuvre est relativement moderne (XIVe s.) = [2] *Auberi*, éd. Tobler, pp. 194, v. 30; et 195, v. 4-6. Cf., au début d'*Hervis de Metz*, l'épisode des écuyers qui veulent déshonorer la belle Béatrix, etc., etc. = [3] *Aiol*, v. 2172. = [4] V. 8243.

de Nanteuil, fait le même aveu dépouillé d'artifice : *Sire, dist la pucele, toute m'avez conquise*[1]. Les amoureux les plus ardents ne tiennent pas de nos jours un autre langage, et c'est vraiment le monde renversé. Les Sarrasines ne parlent pas, d'ailleurs, autrement que les chrétiennes, et nos poètes, qui ignorent absolument l'art de la nuance et les secrets de la couleur locale, ont peint avec les mêmes couleurs les Françaises et les Arabes. Salmadrine dans *Doon de la Roche*[2], Malatrie dans *Bueves de Commarchis*[3], Esclarmonde dans *Huon de Bordeaux*[4], Floripas dans *Fierabras*[5] et Rosemonde dans *Élie de Saint-Gilles*[6], ces cinq païennes n'ont rien qui les distingue à nos yeux de la fille d'Isoré, dans *Anseïs de Carthage*, et de la fille de Gueri le Sor, dans *Raoul de Cambrai*. Ce sont partout les mêmes avances; c'est partout la même effronterie. Esclarmonde jette à Huon ce soupir sans vergogne : *Je vos aim tant que je ne puis durer*[7], et un vers d'*Elie*, où il est question de Rosemonde, résume naïvement tout le système : *Et s'amor li presente la bele au cors legier*[8]. Ah! certes oui, elles le « présentaient », leur amour, et de telle façon qu'elles forçaient les pauvres jeunes gens à le prendre quand même. Elles ne rivalisaient que de hardiesse et ressemblaient plus ou moins, en leur brutalité emportée et sensuelle, à la Bélissent d'*Amis et d'Amiles*, qui, pensant à Amile, s'écrie, dans un accès d'amour enragé : *Il ne me chaut se li siècles m'esgarde; Car trop i a bel home*[9]. Cri sauvage, cri bestial, et qui fait penser au « bel animal humain » d'un grand écrivain de nos jours.

S'il faut dire ici toute ma pensée (et j'aurai lieu de la développer plus loin), je ne crois pas que, sur cette attitude de leurs héroïnes, le témoignage de nos poètes puisse être accepté sans un contrôle sérieux et véritablement scientifique. Ce que nos trouvères épiques connaissaient le moins bien dans la société de leur temps, c'étaient, à coup sûr, les femmes, mais c'étaient surtout les jeunes filles, et il convient de réduire à leur juste valeur leurs allégations épicées et leurs récits de haut goût. Je demeure persuadé, malgré tout, que le jeune noble, en ces siècles de fer, était trop profondé-

[1] *Gui de Nanteuil*, v. 537. = [2] Brit. Mus. Harl. 4404, f° 52. = [3] V. 2678 et ss. = [4] V. 5835 et ss. = [5] V. 2799, etc. = [6] V. 1505, etc. = [7] *Huon de Bordeaux*, v. 5852. = [8] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1505. = [9] *Amis et Amiles*, v. 659, 661.

ment chasseur et guerrier pour avoir le loisir d'être très amoureux. Telle est la vérité, tel est le terme moyen auquel il faut se tenir, en prenant toutefois le soin d'ajouter que les romans de la Table ronde allaient singulièrement modifier un tel état de choses, mettre la galanterie à la mode, efféminer les âmes et changer enfin notre damoiseau en dameret.

Il ne faut rien exagérer, et l'amour que la jeune fille inspire à l'homme adolescent, cet amour naturel et vif n'a jamais cessé un moment de réjouir et d'éclairer la terre. Nos jeunes barons, *li joule damoisel qui aiment par amor* [1], n'ont donc pas été sans le connaître. Un de nos héros les plus « primitifs » se rappelle avec joie ses premières amours : « Qu'est devenu le temps où j'étais jouvenceau? « Oh! c'était le *bon siècle*. Je préférais alors un chapeau vert à cent « marcs d'argent, et faisais maint *cembel* pour belles dames[2]. » Mais enfin cet amour a toujours, chez nos damoiseaux, quelque chose de violent et de brutal. Voyez Roland sous les murs de la ville de Vienne; voyez-le au moment d'engager avec Olivier ce duel interminable qu'ont si bien raconté l'auteur de *Girars de Viane* et, après lui, le plus grand poète de notre siècle. La scène est, en vérité, des plus animées, et voici que les dames, toutes les dames de la cité sont sorties hors des murs (les imprudentes, les coquettes) pour venir assister à la terrible joûte entre Olivier et Roland. Il en est une, parmi elles, dont la beauté fait pâlir toute autre beauté. Longs cheveux blonds frisés, un chapeau d'orfèvrerie sur la tête, des yeux de faucon, des pieds moulés, des mains dont la blancheur n'est égalée que par celle des fleurs d'été, un visage frais que le sang vermeil empourpre doucement : c'est Aude, c'est la belle Aude. Elle a revêtu ce charmant costume que nos poètes du XIIe siècle voyaient tous les jours passer sous leurs yeux, et jeté sur ses épaules un petit manteau court qui lui va à ravir. Elle est charmante, elle jette de la lumière autour d'elle. De son premier regard, Roland l'aperçoit et la distingue entre toutes. Que va-t-il faire, ce neveu de roi, ce héros? Va-t-il, à la façon d'un chevalier de la Table ronde, soupirer intérieurement, graver ces chers traits dans sa mémoire et se promettre tout bas de conquérir un bien si désirable? Point. Roland se jette dessus. C'est un brutal, et qui n'a encore que cette façon de comprendre

[1] *Godefroi de Bouillon*, v. 148. = [2] *Auberi*, p. 160, v. 10-15.

l'amour. Il la saisit, et la veut enlever, là, sous les yeux de tous ces chevaliers, de toutes ces dames. Aude, qui a l'honneur de représenter, dans notre épopée, la jeune fille vraiment chrétienne et virginale, Aude jette alors des cris ardents : « Olivier, mon frère Olivier! » Puis, elle ajoute : *Mais ja ne plaise au Roi de majesté — Que de mon cors soit faite tel vilté.* Olivier se précipite, et attaque fièrement Roland : « Vous êtes duc, et moi comte, lui dit-il : nous « pouvons nous battre, » et, sans plus tarder, ils se donnent de ces énormes coups dont le secret est aujourd'hui perdu. Olivier, qu'excitent l'amour fraternel et la vue de sa sœur en péril, étend Roland par terre, et, sans attendre qu'il se relève, s'empare de la belle Aude et la met dans Vienne à l'abri de tout danger. La voilà sauvée ; mais elle aime Roland[1].

Quelles que soient la brutalité et la sauvagerie de cet amour, je le préfère encore à l'amour romanesque et criminel d'Huon de Bordeaux pour la belle Esclarmonde La sensualité est ici plus raffinée, et l'on sent l'influence néfaste de la Table ronde. A peine nos deux amants sont-ils coupablement tombés dans les bras l'un de l'autre qu'une épouvantable tempête éclate autour d'eux et brise le navire qui, témoin de leur faute, semble maudit par Dieu. Ils errent longtemps sur la mer, accrochés à une misérable planche, et sont jetés un jour sur la plage d'une île déserte : « Ah! s'écrie « Esclarmonde, nous voilà tombés en grande honte. » Et l'autre lui répond : « Tristan est mort par l'amour de la belle Iseult; mourons « de même, vous et moi. *Acolons nous; si morrons plus soef*[2]. » Les jeunes nobles du XIIe siècle ressemblaient plus à Roland qu'à Huon, et, malgré mille réserves, je ne puis m'empêcher de les en féliciter chaudement.

Le damoiseau n'est pas seulement léger et sensuel ; il est encore orgueilleux, jaloux, colère. Tel est Charlot, tel est ce fils de Charlemagne que l'auteur d'*Ogier le Danois* et surtout celui d'*Huon de Bordeaux* ont peint avec de si noires couleurs. Ce que son père lui reproche le plus vivement, c'est de fréquenter les traîtres et de s'en faire l'ami : *Miex aimme asés les traitors laniers Que les preudommes; s'en ai le cuer irié*[3]. On le voit un jour tuer le fils d'Ogier, et allu-

[1] *Girars de Viane*, pp. 90-92. = [2] *Huon de Bordeaux*, v. 6786-6811. = [3] *Ibid.*, p. 41, vers 95, 96.

mer ainsi dans tout l'empire l'incendie d'une guerre épouvantable; puis, tendre aux deux fils du duc Seguin de Bordeaux une embuscade où il succombe lui-même. Il y a là le souvenir évident d'un personnage très historique, et notre Charlot n'est autre que « Charles l'enfant, » fils de Charles le Chauve, mort le 29 septembre 866, à la suite d'une équipée du même genre. Le personnage historique et le héros de la légende ne valent pas mieux l'un que l'autre, et quand Reginon accuse le premier de *levitas juvenilis*[1], il se sert d'un euphémisme que nous ne saurions appliquer ni à l'un, ni à l'autre; mais que méritaient, sans aucun doute, un certain nombre de nos valets du XIIe siècle.

Il vaut mieux ne pas rester sur un tel spectacle, et se figurer, une dernière fois, le jeune noble du temps de Louis VII ou de Philippe Auguste, beau, fort, courageux, superbe, lancé au milieu de quelque bataille épique, et conservant dans cet héroïsme quelque chose d'humain et de charmant. *Jouenes hom sui, ne vuel encor morir*[2]; tel est le cri que jette Ernaut (nous l'avons déjà entendu) en fuyant devant Raoul de Cambrai. Qui s'attendrait à trouver, dans la plus sanglante de nos épopées, ce cri si naturel et si vrai, ce même cri qu'André Chenier a placé sur les lèvres de sa jeune captive : « Je ne veux pas mourir encore ».

Au reste, le temps d'épreuve est passé, et l'on vient (ô bonheur, ô joie !) de signifier à notre damoiseau qu'il ait à se préparer à recevoir la chevalerie. Enfin !

IX

A quel âge était-on admis à ce huitième sacrement?

Il est hors de doute qu'il existe un lien entre l'âge de la majorité et l'époque où l'on pouvait être adoubé chevalier. Mais l'âge de la majorité a lui-même varié.

Dans les tribus germaines, il n'est point partout le même. C'est douze ans chez les Saliens[3]; quinze ans chez les Ripuaires[4]. Ces

[1] *Reginonis Chronicon*, Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 583. = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 118. = [3] Loi Salique, tit. XXIV (éd. Behrend, p. 28). « Les Barbares, dit M. Paul Viollet (*Le Droit du XIIIe siècle dans les Coutumes de Touraine-Anjou et d'Orléanais*, p. 77), les Barbares ont même connu une majorité DE DIX ANS. Elle figure dans deux Lois anglo-saxonnes. = [4] Loi des Ripuaires, LXXXI (83), dans Walter, *Corpus juris*, t. I, p. 191. M. Paul

différentes dates ont dû persister plus ou moins longtemps dans les pays qui furent habités par les descendants de chacune de ces tribus, et il y aurait là le sujet d'une étude curieuse. Mais de tous les Germains on peut dire ce que Théodoric disait des Goths : « C'est la force qui fait la majorité ». Dès qu'il était de taille à se battre, le jeune barbare était majeur.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'adoucissement des mœurs et sous l'influence visible du droit romain, il y a eu, parmi nous, une tendance de plus en plus marquée à reculer l'époque de la majorité et, pour dire la chose nettement, à la fixer partout à vingt ou à vingt et un ans. Cette tendance est déjà très accusée au XIIe siècle. Dans Glanville[1], dans le *Très ancien Coutumier Normand*[2], il n'est question que de vingt et un ans « accomplis ». Au XIIIe siècle, l'usage s'accentue encore plus vivement. Il est vrai qu'en Beauvaisis l'antique tradition germaine a persisté et qu'on y est majeur à quinze ans[3]; mais la Coutume de France indique vingt ans[4]; mais la deuxième partie du *Très ancien coutumier normand*[5], mais la *Très ancienne coutume d'Anjou*[6], mais les *Établissements de Saint Louis*[7] sont unanimes à inscrire le chiffre, désormais consacré, de vingt et un ans. Quant aux textes du XIVe siècle, l'unanimité en est encore plus frappante; mais il convient ici de bien s'entendre sur ce chiffre. Il s'agit alors de vingt et un ans, NON PAS ACCOMPLIS, mais seulement TOUCHÉS.

Eh bien! toutes ces variations qui se sont produites, quand il a fallu déterminer l'âge de la majorité légale, nous allons les retrouver dans les mœurs et dans les lois de nos pères, quand il leur faudra déterminer l'âge exact où le jeune noble pourra être armé chevalier.

Encore une fois, il y a entre ces deux questions un parallélisme évident. Mais, sur le terrain de la Chevalerie, l'idée germaine a résisté bien plus énergiquement, bien plus longtemps, que sur celui de la Majorité.

Viollet, auquel j'emprunte ces citations (l. l. pp. 77, 78), ajoute que la majorité DE DOUZE ANS figure encore dans un document allemand du XIe s. (acte de 1027, environ, dans Senkenberg, *Corpus juris feudalis germanici*, Francf., 1740, p. 9), et que cette même majorité a persisté dans la Hesse jusque dans la seconde moitié du XVe s. = [1] VII, 9. = [2] Première partie, c. VI. = [3] Beaumanoir, XV, 14 et 30. = [4] *Ibid.* = [5] Cap. CLXXVIII. = [6] Cap. II. = [7] Éd. Paul Viollet, t. I, p. 19. « En Orléanais comme en Anjou et en général dans l'ouest de la France, le gentilhomme [au XIIe s.] est majeur à vingt et un ans. (Paul Viollet, *Le Droit*

Dans nos chroniques, comme dans ces chansons de geste qui reflètent si exactement la vie chevaleresque, nous trouvons à cet égard des textes difficilement récusables. Ces textes nous prouvent qu'on pouvait être fait chevalier à DOUZE, à TREIZE, à QUATORZE, à QUINZE, à DIX-SEPT, à DIX-NEUF ANS[1]. Si j'avais à établir une moyenne, c'est à quinze ans que je me tiendrais. Quinze ans : l'âge de la majorité chez les Germains.

Il faut cependant tenir compte ici de ces mêmes influences qui expliquent tant de variations au sujet de l'âge de la majorité, et force nous est de constater « une tendance de plus en plus marquée » à reculer l'époque de la chevalerie et à la fixer, comme pour la majorité, à vingt et un ans. Mais cette tendance n'a pas triomphé aisément[2].

Au XIIIe siècle, les « vingt et un ans » sont généralement de rigueur. Si Arthur est fait chevalier à quinze ans, c'est pour des raisons d'ordre politique. Si Philippe le Bel est plus tard adoubé à

du XIIIe *siècle*, etc., p. 78.) Ce remarquable Mémoire n'est qu'un extrait du grand ouvrage de M. P. Viollet sur les *Établissements de Saint Louis*. = [1] DIX ET DOUZE ANS. Car s'il avoit X *ans*, je vous jure et fiance — Qu'il seroit chevalier. (*Brun de la Montaigne*, poème du XIVe siècle, v. 1709.) Et si fust maintenant en la XIIe *année*, — Chevalier le feroie.... (*Ibid.*, v. 1528.) Quant il aura XII *ans*, chevalier le ferés. (*Ibid*, v. 1652.) 2° TREIZE ANS. Fu adobés Witasses à XIII *ans et demi*. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 1665.) *A* XIII *ans* et V *mois* fu ses termes asis — Que chevaliers doit estre. (*Alexandre*, p. 13, v. 5.) 3° QUATORZE ANS. Anno 1065, Henricus rex accinctus est gladio, anno regni sui nono, *ætatis suæ quatuordecimo*. (Hermann. Contract., *Historiens de France*, XI, p. 22.) 4° QUINZE ANS. Puis ne se virent *devant quinze ans passez*, — Tant que ils furent de nouvel adoubé. (*Amis et Amiles*, v. 36, 37.) Cf. *Garins li Loherains*, I, pp. 237, 238. *Élie de Saint-Gilles*, v. 389 et 406, etc. 5° DIX-SEPT ANS. Foulque le Reschin est fait chevalier en 1060 par son oncle Geoffroi Martel : Ætas autem mea *decem et septem erat annorum*, quando me fecit militem. (*Frag. hist. Andegav., auctore Fulcone, comite Andegavensi ; Historiens de France*, XI, 138.) 6° DIX-NEUF ANS. Henri, fils de Guillaume le Bâtard, *anno ætatis suæ decimo nono* sumpsit arma a patre. » (Guillaume de Malmesbury, cité par Ducange, *Dissertations sur l'Histoire de Saint Louis*, éd. Didot, VII, p. 87. Cf. *Breve Chronicon Sancti-Martini Turonensis*, *Historiens de France*, XII, p. 65.) Etc., etc. = [2] « [Nos anciennes] lois fixèrent à VINGT ET UN ANS la majorité, aussi bien que l'obligation d'accepter le duel ET LA PERMISSION D'ÊTRE ADMIS A LA CHEVALERIE. On dérogea néanmoins, dans la suite, à la disposition qui concernait la Chevalerie... On trouve, dans nos Romans et dans d'autres auteurs plus sérieux, BEAUCOUP D'EXEMPLES de chevaliers faits à quatorze et quinze ans, ET QUELQUEFOIS ENCORE PLUS JEUNES. Il semble même qu'on eût fait une nouvelle loi qui admettait les jeunes gens à la Chevalerie dès la quinzième année, puisque *l'aide de chevalerie* pouvait être levée par le seigneur aussitôt que son fils (pour la chevalerie duquel ce droit était levé) avait atteint cet âge de quinze ans. IL FAUT DONC METTRE DES EXCEPTIONS A LA RÈGLE GÉNÉRALE DE QUELQUES AUTEURS, QUI DÉCIDENT FORMELLEMENT QU'ON NE POUVAIT ENTRER DANS LA CHEVALERIE QU'A VINGT ET UN ANS. (Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, I, 61, 62). Ducange dit encore plus catégoriquement : *Ad militiam capessendam* NULLA FERE ERAT ÆTAS DEFINITA (au mot *Miles*, t. IV, p. 402[1]).

seize ans, c'est pour une cause analogue, et déjà, en effet, il était roi de Navarre. En revanche, les fils de saint Louis et ceux de Philippe le Bel sont armés après leurs vingt ans[1]. « On n'est majeur, on ne peut être chevalier qu'après être entré dans sa vingt et unième année » : telle est la règle définitivement adoptée et en dehors de laquelle on ne saurait signaler en France qu'un petit nombre d'exceptions. Nous voilà bien loin des traditions germaniques, et même de la coutume du XIIe siècle.

Bref, notre damoiseau à nous, le damoiseau dont nous suivons la vie jour par jour, n'a encore que quinze ans, et sera *adoubé* le mois prochain. Il était temps : car ses plumes, comme le dit une vieille devise, devenaient plus grandes que le nid : *Pennæ nido majores*. Il ne peut contenir sa joie, et parcourt en chantant toutes les salles du château : « Chevalier! chevalier! je vais être chevalier! »

[1] Louis X n'est adoubé qu'à vingt-quatre ans; mais on ne s'était décidé à ce retard que pour faire ses frères chevaliers en même temps que lui. C'était, d'ailleurs, l'extrême limite, et un mandement du 8 mai 1295 punit d'une amende les écuyers nobles qui n'ont pas reçu la chevalerie à vingt-quatre ans accomplis.

Galien armé chevalier par Roland mort (p. 269). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE VII

L'ENTRÉE DANS LA CHEVALERIE

I. Théorie et Histoire.

I

Il y a, chez nos vieux poètes, plusieurs mots pour exprimer l'Entrée dans la Chevalerie. On est ceint du glaive ou du baudrier. On est *fait*, on est *armé*, on est *adoubé* chevalier[1]. Ce dernier mot paraît avoir été le plus usuel, en même temps qu'il est le plus technique ; mais il n'est point sans offrir quelque difficulté. Qu'il vienne de l'anglo-saxon *dubban;* qu'il ait d'abord signifié « frapper » ; qu'il y ait là, enfin, une allusion pittoresque à ce fameux coup de paume que le consécrateur devait donner sur la nuque du nouveau chevalier : j'y consens[2] ; mais en

[1] Là fu Garins *chevaliers adoubés*. (*Garins li Loherains*, I, p. 64.) Etc., etc. = [2] L'étymologie « adoptare », proposée par Du Cange (*Dissertations*, etc., éd. Didot, *Glossaire*, t. VII,

observant toutefois que ce sens est, dans notre langue, quelque peu « préhistorique », et que, dans les plus anciens monuments de notre poésie nationale, *adouber* a tout simplement le sens d'*armer*[1]. Au demeurant le coup de paume en question n'est peut-être pas aussi ancien qu'on pourrait le supposer, et ce n'est même pas, comme nous le dirons bientôt, un élément essentiel de l'*adoubement*[2].

Quel que soit le mot qui désigne l'Entrée dans la chevalerie, cet événement notable n'en est pas moins attendu par le jeune damoiseau avec un enthousiasme impatient et fiévreux. C'est l'idée fixe, la pensée suprême, l'idéal unique. L'écuyer se dit : « Quand serai-je chevalier? » Le chevalier, marié depuis quelques années, dit à sa femme : « Quand nos enfants seront-ils chevaliers? » Le vieux baron, contemplant d'un regard éteint les plus jeunes de ses garçons : « Voyez, s'écrie-t-il, voyez mes fils. Si le roi du Paradis le « permettait, s'il me conservait saine et sauve la vie jusqu'à ce « que je les visse devenir chevaliers[3], mon cœur, mon vieux cœur « en serait tout joyeux. » La Chevalerie, c'est le rêve, c'est le but, c'est l'honneur souverain. On a dit (et rien n'est plus vrai) que notre siècle avait « le tourment de l'infini ». Ce mot de Schlegel ne peut s'appliquer au moyen âge, qui n'avait réellement rien d'aussi « tourmenté » ; mais on sera juste en disant que, si nos pères n'avaient pas le tourment de la Chevalerie, ils en avaient la passion.

Les scolastiques ont eu parfois le tort de réduire la vérité à des classifications un peu sèches et forcées ; mais leurs procédés, même excessifs, ne sont point à dédaigner. A propos de l'entrée dans la

p. 86 et ss.), est absolument inadmissible. = [1] Paien descendent pur lur cors *aduber*. (*Roland*, v. 3159.) Li Emperere tuz premerains *s'adubet*. (*Ibid.*, v. 2987.) « Seignor, ce dist Ogiers, or tost de l'*adouber* .» (*Gui de Bourgogne*, v. 800.) « Mès or vos veil par amor demander — Que tu me soffres ton cors à *adouber*. » (*Aliscans*, v. 4810-4811.) On trouvera vingt autres exemples de ce sens dans notre Glossaire du *Roland* (12e éd., p. 495) et dans le *Dictionnaire* de Fr. Godefroy (t. I, p. 110.) Cf. la note de P. Paris, *Garins li Loherains*, t. I, pp. 64, 65. = [2] *Lever*, qui signifiait *baptiser*, a-t-il eu, par extension, le sens « d'armer chevalier? » On ne saurait s'appuyer, pour le prétendre, que sur ces vers de *Roland :* D'altre part est uns païens Valdabruns. — Celoi *levat* le rei Marsiliun. (*Roland*, v. 1519, 1520.) Le sens est bien douteux, et il n'est sans doute question que d'un mode de parrainage. Cependant le manuscrit de Lyon traduit *celoi levat* par *Il adoba*. = [3] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 68 v°, 69 r°. C'était la dernière préoccupation au moment de la mort; c'est celle de Begon de Belin, quand il est sur le point de

Chevalerie, le chapelain de notre futur chevalier s'est proposé d'écrire un petit Traité qu'il a divisé en cinq chapitres, auxquels il a donné pour titres : *Quis? Quando? Ubi? Per quem? Quomodo?* Il a même essayé de condenser ces cinq questions en un vers, en un seul vers hexamètre ; mais, s'il faut tout dire, la tâche était rude, et il n'y est point parvenu.

Nous suivrons néanmoins le plan de notre chapelain ; mais, pour plus de clarté, nous traduirons ses idées en français : « Qui peut « être armé chevalier? Quand reçoit-on l'ordre de la Chevalerie? « Où le reçoit-on? Quelle est l'autorité qui le confère? Quels sont « les rites de ce « huitième sacrement » auquel tant de milliers « d'âmes attachaient un si haut prix? » Telles sont les cinq questions auxquelles nous allons successivement répondre....

II

« Qui peut être armé chevalier? » Nous serions volontiers tenté de répondre : « Tout le monde », et ne serions pas très loin de la vérité. De la Chevalerie on ne peut pas dire, on ne dira jamais que c'était une institution « fermée », ou, si vous l'aimez mieux, une caste. On n'en élimine rigoureusement que les infirmes, parce qu'ils ne sont pas en état de faire bonne figure en bataille, et que toute la Chevalerie se résume vraiment en un seul mot : Se battre. L'Église, très sagement, exclut les estropiés de l'autel, où ils seraient ridicules, et le moyen âge, très sagement aussi, les a exclus de la Chevalerie où ils auraient été inutiles. La vilenie de l'âme, l'infamie des mœurs, la flétrissure que l'opinion publique inflige à certaines professions ou à certaines origines, toutes ces infirmités morales sont de nature à interdire l'accès de la Chevalerie aux âmes basses et déshonorées. Certes, Richard Cœur de Lion aurait bien voulu faire un chevalier de Mercadier, de ce chef de routiers, de ce bandit qui fut son compagnon d'armes ; mais il ne le put pas. C'était vraiment la chose impossible. Ne pouvant anoblir ce brigand, il se borna à l'enrichir. Voilà qui est plus aisé[1].

rendre l'âme : « Ha! Biautrix, gentis franche moillier, — Ne me verrez à nul jor desoz ciel.... — Mi doi afant, li fil de ma moil'ier, — Se je vequisse, *vous faissiez chevalier.* » (*Garins li Loherains*, II, p. 240.) = [1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, p. 426.

Donc, la Chevalerie est « ouverte ».

Elle est ouverte aux vilains, et nos chansons, que nous avons eu déjà l'occasion de citer à ce sujet, nous en offrent plus d'un exemple fameux qu'il est utile de remettre en lumière. Ce pauvre bûcheron, ce Varocher, qui s'engage si héroïquement au service de la reine de France indignement calomniée et proscrite, qui abandonne pour elle femme et enfants, qui se fait son guide et son défenseur, qui la conduit en Hongrie et protège le petit Louis, né dans l'exil, comme il a protégé sa mère, cette sorte de tâcheron trivial et presque ridicule, dont la grosse tête ébouriffée fait rire tous les passants, ce vilain très vilain reçoit un jour la chevalerie des propres mains de l'empereur de Constantinople. Oui, un empereur lui ceint l'épée, un duc lui chausse les éperons, une reine lui fait revêtir le *ciclaton* réservé aux nobles. Elle fait mieux, et s'écrie : « Il n'y a pas dans le « monde entier un homme plus loyal[1]. » Si vous donnez à ces derniers mots leur véritable signification, vous vous persuaderez que la Chevalerie était alors la souveraine récompense, et que le dernier des vilains y pouvait légitimement prétendre. Cet autre paysan, ce Simon le Voyer, qui a fait un si généreux accueil à la très douce et très innocente femme du roi Pepin, à la reine Berte, cet homme de petite naissance est admis à la même récompense, au même honneur. On jette sur ses épaules un manteau de drap d'or; le Roi lui attache le brant d'acier au côté gauche, et le duc Naimes, les éperons aux pieds. Ses deux fils sont faits chevaliers en même temps que lui, et reçoivent comme lui le baiser de Pepin[2]. Une telle élévation ne surprenait personne, et le fait était bien moins rare qu'on ne pourrait le penser. Nos romans sont pleins de récriminations contre ceux qui introduisent des vilains dans l'ordre auguste de la Chevalerie. « Il est bien mal récompensé le bon guerrier qui de fils de vilains fait chevalier » : ainsi parle l'auteur de *Girart de Roussillon*, et l'on sent qu'un tel cri sort du plus profond de son cœur[3]. C'est qu'en effet l'on en vint à abuser étrangement de ces adoubements de vilains. Sans parler de certaines provinces où les bourgeois s'attribuaient le privilège de pouvoir ceindre l'épée chevaleresque[4], il arrivait alors, au grand scandale

[1] *Macaire*, v. 2506, 2513-2522. = [2] *Berte aux grans piés*, éd. P. Paris, p. 180; éd. Scheler, v. 3170 et ss. = [3] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 28, § 60. = [4] Il en était

des véritables chevaliers, que certains parvenus se faisaient donner la *colée*, comme aujourd'hui certains financiers se font donner la croix. Témoin ce marchand dont il est question dans la chanson de *Doon de Maïence*. Il n'avait jamais cherché, en toute sa vie, qu'à gagner de l'argent, et c'était son unique mérite : *mès pour son grant avoir l'ot on fet adouber*[1]. Le vers est typique, et pourrait s'appliquer à bien des chevaliers de notre temps. C'est que l'adoubement était, en effet, un excellent moyen pour se faire des créatures. Quand le traître Herchembaud veut perdre les enfants de Gui de Maïence, il cherche tout d'abord à corrompre leur précepteur : « Je te ferai chevalier, » lui dit-il[2]. Telle est aussi la promesse que fait le jeune Roland au portier de ce château de Laon, où il est gardé à vue ; mais le portier, âme vulgaire, tient la Chevalerie en petite estime : « C'est « un métier, dit-il, où l'on reçoit de mauvais coups », et il repousse brutalement, comme nous l'avons vu plus haut, les fallacieuses avances du neveu de Charlemagne[3]. Il n'en est pas de même de ces deux serfs qui restent si héroïquement fidèles au pauvre Amis, lorsqu'il est frappé de la lèpre, et ils se laissent joyeusement adouber chevaliers[4]. Un dernier trait. La Chevalerie est accessible aux jongleurs, aux comédiens eux-mêmes[5]. C'est beaucoup dire en peu de mots.

Mais ce serait travestir la vérité que d'aller plus loin ou de trop généraliser. Si nombreux que soient de tels faits, ce ne sont, malgré

ainsi dans la sénéchaussée de Beaucaire : « Notum facimus quod usus et consuetudo sunt et fuerunt longissimis temporibus observatæ, et tanto tempore quod in contrarium memoria non existit, in senescallia Bellicadri et in Provincia, quod BURGENSES CONSUEVERUNT a nobilibus et a baronibus et etiam ab archiepiscopis, sine principis auctoritate et licentia, CINGULUM MILITARE ASSUMERE ET SIGNA MILITARIA HABERE ET PORTARE, ET GAUDERE PRIVILEGIO MILITARII.... Die Martis post octabas Pentecostes, anno Domini 1298. (V. Du Cange, au mot *Miles*, éd. Didot, t. IV, p. 402. Ex cartophylacio regio, scrinio *Ordinationes*, I, f° 227.) = [1] Marcheant ot esté pour avoir conquester, — Mès pour son grant avoir l'ot on fet adouber. (*Doon de Maience*, v. 7601, 7602.) — [2] *Doon de Maïence*, v. 240 et ss. : « Se tu veus bien ouvrer selon ma volonté, — Chevalier te feroy dedens un an passé. » — [3] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 15, v. 48 et ss. : « Hé ! gentix hom, tant faites à prisier, — Lai nos aler la fors esbanoier... — Se nos sons grans, c'armes puissons baillier, — Nous te ferons par ma foi chevalier. » = [4] *Amis et Amiles*, v. 3235-3267. La liberté, la *franchise* est cependant la condition ordinairement requise. On dit d'Aubri le Bourguignon qu'il faisait volontiers des chevaliers à ses frais : Ilueques n'ot serjant ne chevalier, — S'IL FUST FRANS HOMS et d'armes ot mestier — Que à son coust ne l'fache chevalier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 248, v. 23-25.). = [5] *Berta de li gran pié*, *Romania*, n° 11, juillet 1874, p. 341 : « Ma un çubler li fut qui fu li plus alter, — E qe era adobé à lo de çivaler, — Et estoit plus anomés en cort de princer, — Qe nul autres qe faça qel mester. » Un certain nombre de troubadours

tout, que des exceptions. Tout autre est, je ne dirai pas la règle, mais l'usage général, et il convient ici de le formuler clairement : « C'est avec des damoiseaux, c'est avec des fils de chevaliers, c'est avec de jeunes nobles que l'on fait principalement les chevaliers. » Parmi ces candidats à la Chevalerie, il en est qui ont subi certaines épreuves et exercé le rude métier d'écuyer ; mais ce n'est point là une condition absolument indispensable et, le plus souvent, la noblesse suffit. Il est vrai que le jeune noble ne naît pas chevalier ; mais il appartient à un groupe social où, parvenus à un certain âge, tous les hommes sont armés chevaliers. L'homme de guerre fait de son fils un homme de guerre, quand le garçon est assez fort pour vêtir une armure et tenir une épée. Rien n'est plus naturel, et c'est la force des choses.

III

« Quand recevait-on le *sacrement* de la Chevalerie ? » Il ne s'agit point ici de l'âge du candidat, et cette question a été élucidée plus haut. Mais n'y avait-il pas certains jours qui fussent plus particulièrement réservés à ce rite solennel ? Oui, certes, et nos pères, race très religieuse, choisissaient de préférence les grandes fêtes de l'année liturgique. Ils étaient assurés, ces jours-là, d'avoir autour d'eux une assistance nombreuse, un public en liesse. Les bourgeois et les vilains eux-mêmes, qui remplissaient l'église, prenaient un vif plaisir, après l'office, à assister à la « quintaine » qui terminait la fête. Les grands ne dédaignent pas, croyez-le bien, les enthousiasmes de la foule, et vont jusqu'à les rechercher un peu trop volontiers. Nous avons relevé, dans nos vieux poèmes, cinq jours de fête qui sont plus spécialement consacrés aux *adoubements :* Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et la Saint-Jean[1]. Une seule de ces

commencent par être jongleurs, et il en est plusieurs, parmi ces derniers, qui, comme Perdigon, sont un jour faits chevaliers. = [1] 1° Noel. « *A la Nativité* chevaliers vos feron ; — Donrai haubers et hiaumes et escus à lion. » (*Renaus de Montauban*, p. 47, v. 37.) — 2° Paques. Ce fu *à Pasques* que l'on dit en esté ; — Guillaumes ot Vivien adoubé. (*Covenans Vivien*, v. 8, 9.) *A Pasques* en avril chevalier en sera. (*Fierabras*, v. 257.) *A une Pasque* après, une feste joïe, — Les fist tous chevaliers au moustier Saint-Helie. (*Doon de Maience*, v. 12483-12484.) A Pasques en avril, — L'a adobé li peres. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1688.) Etc., etc. On est quelquefois adoubé durant l'octave de Pâques : Henricus rex (Henri IV) *in quarta feria Pasche* gladium cinxit. (*Chronicon Lobiense. Historiens de France*, t. XI, p. 416.) Etc.

fêtes tombe en hiver, et c'était la moins recherchée : car l'adoubement réclamait le plein air, le printemps, la joie. Sacrer un chevalier en hiver, c'était presque un contre-sens. Pâques et la Pentecôte sont visiblement les dates préférées : *A Pasques en avril que soés est li tans*[1], et ailleurs : *Ce fu à Pentecoste qu'est pleniers li estés*[2]. Ne me parlez pas de décembre pour cette fête de la jeunesse, mais de ces beaux mois qui s'appellent avril, mai et juin. La floraison des nouveaux chevaliers est si bien faite pour coïncider avec celle des églantiers et des pommiers ! Nos pères, sans aucun doute, ne subtilisaient pas là-dessus ; mais ils sentaient très vivement ces harmonies, dont ils ne se rendaient pas un compte exact. Ils subissaient l'influence du printemps, sans être de taille à l'expliquer scientifiquement. Puis, cette fête de Pâques était vraiment la fête des fêtes, le *dies dierum*. C'était le premier jour de l'an, c'était le sommet de l'année liturgique, et toutes les traditions de la primitive Église étaient encore vivantes et frémissaient, pour ainsi parler, dans le cœur de ces rudes chrétiens.

On n'a pas assez remarqué, à ce point de vue, que les nuits de Pâques et de la Pentecôte étaient, depuis la plus haute antiquité chrétienne, sanctifiées par des veilles dont la liturgie a gardé la trace et où tout le peuple fidèle jouait un rôle actif. Entre la *veillée des armes*, dont nous aurons lieu de parler tout à l'heure, et les belles vigiles liturgiques de Pâques ou de la Pentecôte, il

— 3° Pentecôte. « S'atendrai *Pentecoste*, la glorieuse feste ; — Puis, les adouberai » (*Aiol*, v. 6502-6505.) Ce fu *à Pentecoste*.... — Que li Rois ot les freres de novel adobés. (*Renaus de Montauban*, p. 49, v. 25-26.) Etc., etc. Les textes historiques ne sont pas ici moins nombreux que ceux de nos vieux poèmes. C'est un jour de la Pentecôte que Foulques le Reschin fut armé chevalier par son oncle Geoffroi Martel : In hujus extremo vitæ anno me nepotem suum ornavit in militem, in civitate Andegavi, *festivitate Pentecostes*, anno ab incarnatione Domini 1060. (*Hist. Andegav. fragm.*, auctore Fulcone, comite Andegavensi ; *Historiens de France*, t. XI, p. 158.) C'est le même jour qu'est adoubé Henri, fils de Guillaume le Conquérant. (*Breve Chronicon Sancti-Martini Turonensis*, *Historiens de France*, t. XII, p. 65.) C'est le même jour encore que le roi d'Angleterre adoube Geoffroi Plantagenet. (Récit de Jean, moine de Marmoutier, en sa Vie de Geoffroi, *Chroniques d'Anjou*, publiées par P. Marchegay et A. Salmon, p. 285.) « Un grand nombre de fils et de frères de nos rois, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui de Philippe le Bel, reçurent la chevalerie *le jour de la Pentecôte*. » (Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, t. I, pp. 145-146.) Etc., etc. — 4° L'Ascension. Pris ot ses armes *droit à l'Ascension*. (*Ogier*, v. 6455.) Et le fist chevalier *à une Ascension*. (*Renaus de Montauban*, p. 16, v. 31 f°.) 5° Nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin. *A feste saint Johan* que l'on doit aourer, — En a fait li gentiex vint et cinc adober. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 5727-5728.)

= [1] *Godefroi de Bouillon*, v. 1688. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 49, v. 25.

y a une corrélation naturelle et glorieuse. Je ne voudrais pas m'aventurer dans la voie d'un symbolisme dangereux, mais je ne saurais néanmoins oublier que la fête de la Pentecôte est l'anniversaire de la fondation de cette Église à laquelle tous les chevaliers vouaient jadis leur épée et leur vie, et je songe involontairement aux différents Ordres du Saint-Esprit qui ont honoré l'Église et la France. Plus encore que Pâques, la Pentecôte était décidément une solennité chevaleresque, et je ne saurais m'en étonner. Ce matin-là, à la grand'messe, nos jeunes damoiseaux étaient fort émus dans le moutier, en écoutant une « séquence » tout nouvellement composée et que les clercs prenaient plaisir à leur traduire : « Dans les labeurs soyez notre repos et, dans les ardeurs brûlantes, notre rafraîchissement et notre abri. » Nos futurs soldats goûtaient singulièrement ce beau verset, eux qui allaient sans doute être bientôt appelés à souffrir de si rudes labeurs sous le soleil ardent de la Terre-Sainte. *In labore requies, in æstu temperies.*

Les fêtes liturgiques n'étaient pas les seuls jours qui vissent naître ainsi des chevaliers nouveaux. On profitait volontiers de ces autres fêtes, tout intimes, qui peuplaient soudain la solitude des châteaux ou des palais. A propos d'un mariage ou d'un baptême princier, on ceignait l'épée à quelques valets[1]. L'adoubement d'un fils de roi ou de comte entraînait toujours d'autres *adoubements*[2]. On s'empressait, pour faire honneur à un prince, de donner à son fils, nouveau chevalier, le charmant et incomparable cortège de vingt, de cinquante, de cent nouveaux *adoubés*. C'était une délicatesse, une recherche, un luxe. Mais tous ces usages[3], faut-il le dire? nous semblent en somme trop gracieux et civilisés. L'*adoubement* que nous préférons à tous les autres, c'est celui qui avait lieu en pleine mêlée ou le soir d'une bataille, sans apprêts, quand on était tout haletant de la lutte et couvert d'un sang rouge et noir. Malgré le caractère un peu horrible de cette consécration improvisée, il y avait, dans ce rite farouche, je ne sais quel air de

[1] Il en est ainsi, le jour du mariage de Beuves d'Hanstonne : « Beuves *a fait*, pour l'amour sa moillier, — *Tout maintenant cent noviaus chevaliers.* » (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. nat., fr. 12547, f° 151.) C'est de la sorte que les choses se sont passées aux mariages des deux frères de saint Louis, Robert en 1238 et Alphonse en 1241. (Sainte-Palaye, *Mémoires*, t. I, p. 146.) Etc., etc. = [2] *Beuves d'Hanstonne*. Bibl. nat., fr. 12548, f° 190. Etc., etc. = [3] Les païens convertis sont armés chevaliers immédiatement après leur baptême. (*Prise de Cor-*

triomphe, d'espérance et de joie. C'était encore une fête. Aussi, quand les croisés luttent sous les murs d'Antioche et que, devant les admirables exploits de l'écuyer Gontier d'Aire, Godefroi de Bouillon s'écrie : « Nous le ferons chevalier, dès qu'il le voudra », le damoiseau s'empresse très chrétiennement de refuser un tel honneur qui lui semble mêlé de trop de joie : « Non, non, dit-il, pas « d'*adoubement*, pas de nouveaux chevaliers, avant que nous ayons « conquis le saint Sépulcre [1]. » Le mot n'est pas loin d'être sublime.

IV

« Où était-on armé chevalier? » Sur le champ de bataille, tout d'abord, en quelque heure d'enthousiasme et de victoire, après quelque insigne prouesse. Ce noble usage remonte à une très haute antiquité, et nos plus vieux poèmes nous en offrent de beaux exemples. C'est ainsi que le Danois est un jour adoubé sous les murs de Rome, après s'être couvert de gloire dans une de ces grandes batailles qui ont assuré les destinées chrétiennes de la Ville éternelle; c'est ainsi qu'il est créé chevalier, après avoir arraché aux mains des païens vainqueurs cette oriflamme qui était véritablement un drapeau, et qui était vraiment le drapeau de la France [2]. C'est ainsi qu'en pleine mêlée, Bertrand, fils de Bernard de Brebant, se présente un jour aux yeux de son père, et lui demande de le faire chevalier : « Tu ne sais pas seulement, lui répond brutalement ce « père terrible, tu ne sais pas tenir une lance; » et il frappe au visage ce fils indigné, qui, pour toute réponse, se jette au milieu de l'armée païenne et essaie de se faire tuer [3]. On peut s'imaginer, d'ailleurs, que de tels adoubements n'étaient pas compliqués, et que leur rituel était des plus simples. En deux minutes c'était fait [4].

L'archevêque Turpin n'y fait pas tant de façons et se lance dans la bataille, en jetant ce cri étrange : *Je sui evesques; or me fez che-*

dres, Bibl. nat., fr. 1448, f° 176. Etc., etc.) = [1] Le duc de Bouillon s'écrie : « Quelle hore qu'il voura, chevalier en feron. » Et Gontier répond : « Seigneurs, ce dist Gontiers, à Dieu beneiçon. — Ains que viene au sepulcre, ne nous adouberon. » (*Antioche*, t. I, p. 225.) = [2] *Charlemagne*, 4e branche : Bibliothèque Saint-Marc à Venise, ms. fr, t. XIII, analysé par M. F. Guessard, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVIII, p. 595 et suiv. Cf. nos *Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 55. = [3] *Enfances Vivien*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 197. = [4] Lors desciendi li rois Kalles à tant. — La bone espée a çainte Ogier au flanc. — Chevaliers fu Ogiers d'or

valier[1]; mais c'est là un procédé par trop sommaire, et un consécrateur, à tout le moins, était rigoureusement nécessaire pour la création d'un véritable chevalier. Depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe, la mode des adoubements sur le champ de bataille ne fit que se développer dans la France et dans l'Europe chrétienne. Elle donna lieu à des abus. La Chevalerie, avons-nous dit, doit être surtout considérée comme une récompense, comme la plus noble et la plus enviable de toutes les récompenses, et c'est le soir d'un grand combat que l'on a vraiment quelque plaisir à se figurer de beaux jeunes gens, pâles et blessés, recevant la *paumée* et chaussant les éperons d'or. Après la bataille, c'est fort bien; avant, c'est excessif. J'admire très vivement le roi Juan de Portugal, lorsque, avant la bataille d'Aljubarotta en 1385, il place au premier front de l'armée les soixante chevaliers qu'il vient de créer, et qu'il leur lance ces fières paroles : « Beaux seigneurs, je vous envoie au premier chef « de la bataille. Faites tant que vous y ayez honneur : car autre- « ment vos éperons d'or ne seraient pas bien assis[2]. » Voilà qui est fort beau; mais si je me réjouis des quatre cent soixante-sept chevaliers français que l'on créa avant la victoire de Rosebecque, je suis un peu moins fier des cinq cents que l'on improvisa avant la défaite d'Azincourt. Il ne m'arrive pas souvent de me trouver du même avis que Brantôme, et j'en serais volontiers trop fier; mais je me vois forcé de lui donner raison quand il préfère la chevalerie conférée après le combat à celle qui se donnait d'avance[3]. Et je ne puis m'empêcher de terminer tout ce qui concerne les « adoubements en bataille » par ce beau trait qui nous rappelle le souvenir d'un des plus grands chevaliers dont s'honore notre histoire nationale, de ce Duguesclin qui a mérité qu'on lui consacrât la dernière de nos chansons de geste. La scène se passe longtemps après la mort de ce rude et glorieux capitaine, en 1423, le soir de

en avant. (*Ogier*, v. 746-748.) = [1] *Aspremont*, Bibl. nat., fr. 25529, f° 77 r°. = [2] « Beaux seigneurs, l'Ordre de la chevallerie est si noble et si haulte que nul bon cœur ne doit penser, qui chevallier soit, à villonie, à ordure, ne à vilté ne couardise quelconque; mais doit estre fier et hardy comme un lyon quand il a le bacinet en teste et il perchoit ses ennemis. Et pourtant que je vueil que aujourd'huy vous montrés prouesse là où il appartiendra à monstrer. Je vous envoie et ordonne tous au premier chief de la bataille. Or faites tellement que vous y aiés honneur : car autrement vos esperons dorés ne seroient pas bien assis. » (Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, XI, p. 166.) = [3] Brantôme, *Capitaines français*, t. I, p. 14 et ss., cité par Sainte-Palaye, *Mémoires*, t. I, p. 252. C'est à cet excellent érudit que nous avons

la bataille de la Brossinière. Ce fut une de ces rares, de ces très rares victoires, qui consolèrent un peu la France durant la guerre de Cent ans, comme Coulmiers nous consola en 1870. Un petit rayon de soleil dans la tristesse de notre nuit. Le vainqueur de 1423 s'appelait le comte d'Aumale, et c'était un cousin du roi. « Il termina cette brillante journée, comme il était d'usage, en faisant plusieurs chevaliers sur le champ de bataille. Le jeune André de Laval fut du nombre, et il lui ceignit la propre épée de Duguesclin en lui disant : « Dieu te fasse aussi vaillant que celui qui la porta![1] » Si nous étions une nation un peu plus traditionnelle, si nous aimions plus vivement l'honneur antique de la France, nous garderions avec plus de fierté le souvenir de ces fières paroles. Mais nous en sommes, hélas! à ignorer jusqu'au lien qui a uni les deux grandes âmes de Duguesclin et de Jeanne d'Arc, et il n'y a peut-être pas dix Français aujourd'hui, oui, dix, qui connaissent ce trait touchant de la libératrice d'Orléans, envoyant un jour son petit anneau de jeune fille à la veuve de ce Bertrand Duguesclin qui, cinquante ans auparavant, avait tant et si bien travaillé à délivrer la France de Charles V[2]. Avoir une si belle histoire, et ne pas la connaître!

Quelle que fût la poésie de ces adoubements sur le champ de bataille, on se résignait le plus souvent à entrer dans la Chevalerie par une voie plus prosaïque, et c'était en temps de paix que l'on faisait réellement le plus de chevaliers. Cette fête était de celles qui, comme nos premières communions, rassemblaient la famille éparse et l'attendrissaient vivement. La cérémonie avait pour théâtre un château ou une église, suivant que la famille du novice et le novice lui-même avaient adopté le rituel militaire ou le rituel liturgique. L'église que l'on choisissait était généralement le *moutier* le plus voisin, et c'est par exception que l'on alla plus tard se faire adouber dans le sanctuaire de quelque pèlerinage célèbre, à Sainte-Catherine ou au Saint-Sépulcre[3]. Mais les rites laïques (il faut bien le dire) demeurèrent longtemps en possession de la vogue, et voilà pourquoi nous sommes amenés à nous demander quelle partie du

emprunté la substance des lignes qui précèdent. = [1] *Revue archéologique et historique du Maine*, t. I : « La bataille de la Brossinière. » = [2] Voir le beau livre de Siméon Luce : *la Jeunesse de Bertrand*, p. 129, note 2, et p. 130. = [3] « Bons chevaliers se font au Saint-Sépulcre de Nostre-Seigneur par amour et honneur de lui. Aultres se font à Sainte-Katherine, là où ils ont leurs devotions. (*La Salade*, par Ant. de la Sale;

château était spécialement réservée à une aussi auguste et aussi vivante solennité. C'étaient les prés ou les champs qui s'étendaient devant les murs de la ferté ; c'était, plus souvent encore, la « place » devant le perron[1]. Les premiers rites de l'adoubement, l'attache de l'épée et la *paumée*, n'exigeaient pas un espace trop étendu, et le seul perron y aurait suffi. Au point de vue simplement pittoresque il n'y avait pas de plus bel emplacement, et je me permettrai de le recommander vivement aux décorateurs et aux peintres. Au haut de ces degrés, tout prenait un aspect grandiose, et mille spectateurs eussent pu suivre aisément tous les détails d'une telle solennité. Mais quand on en arrivait aux derniers actes du rituel militaire, quand le nouveau chevalier était astreint à sauter en selle, à faire un temps de galop et à abattre une *quintaine*, ni le perron ni la *place* ne lui suffisaient plus. On était donc forcé de sortir du château : le nouveau chevalier marchait en tête, entraînant la foule. C'est en pleine campagne que la cérémonie s'achevait, par une belle journée d'avril, près des pommiers en fleurs. J'ai à peine besoin d'ajouter que nos damoiseaux aimaient à se faire adouber dans le palais d'un roi, et je ne voudrais pas jeter une note triste dans la description d'une fête aussi joyeuse en ajoutant que l'on était quelquefois contraint de recevoir la chevalerie sur son lit de mort[2]. La cérémonie, certes, était des plus touchantes et bien faite pour inspirer une œuvre d'art. Mais, décidément, j'aime mieux le champ de bataille.

Et voici que nous savons maintenant quelles étaient les conditions requises pour entrer dans le Collège de la Chevalerie, à quelles époques de l'année avaient lieu ces consécrations solennelles, et quel en était le théâtre ordinaire.

Mais quel était le consécrateur? A qui appartenait le droit de créer de nouveaux chevaliers? Il importe de le savoir.

V

Tout chevalier a le droit de faire des chevaliers[3] : c'est le principe qu'il faut poser d'abord et qui domine toute la matière; c'est la

milieu du xve s. Citation de Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 118. = [1] En la place descendent desos un aubespin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1610.) = [2] Trésor des Chartes, reg. JJ. 70, ch. 365. = [3] Ducange, *Glossarium*, au mot *Miles*, éd. Didot, t. IV, p. 401[3]. Cf. Sainte-

IX

AELIS (P. 385)

Guillaume, vaincu à Aliscans, vient demander des secours à l'empereur Louis, qu'il a jadis placé sur le trône.

Mal accueilli par toute la cour et surtout par sa sœur l'impératrice Blanchefleur, il se précipite sur elle et s'apprête à la tuer, quand, tout à coup, une « damoiselle » se jette à ses genoux et lui demande grâce : *Devant lui est la bele agenoillie; — Le pie li a et la jambe enbracie : — Merci, biaus oncles, por Deu le fil Marie.*

Cette damoiselle c'est Aelis, qui est la fille de Blanchefleur et la nièce de Guillaume.

Elle sauve sa mère. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 3139-3231.)

coutume antique et primordiale; c'est l'esprit, la vie, l'essence de l'institution.

La Chevalerie est une société où tous les membres ont le droit de faire entrer de nouveaux membres, et autant de nouveaux membres qu'ils le veulent. Tout est là.

Il y a dans la main et dans l'épée de tout chevalier une puissance (j'allais dire un fluide, mais je n'ose) qui est véritablement capable de créer d'autres chevaliers. C'est là le plus noble et le plus précieux privilège du *miles*. Si l'on n'avait pas tant abusé d'un mot aussi sacré, je dirais volontiers qu'il y a là comme un sacerdoce militaire. Mais, au demeurant, la Chevalerie, ici comme ailleurs, a été inconsciemment calquée sur l'Église. Il est des circonstances où tout chrétien est investi du droit de faire un chrétien, et l'eau du baptême peut, en de certains cas, tomber de toutes les mains sur tous les fronts. C'est ainsi que tout chevalier pouvait très légitimement se dire en lui-même : « Je puis faire d'autres chevaliers, » et relever fièrement la tête.

Mais on comprendra facilement que, dans la pratique des choses, un tel droit n'ait pas été exercé par tous les chevaliers. Le candidat, très jeune et sans aucune expérience, promenait curieusement son regard autour de lui et se demandait avec quelque anxiété : « Quel parrain pourrais-je bien choisir? » Or le premier chevalier qui frappait ses yeux, c'était son père. Il n'est pas besoin, croyons-nous, d'être un très profond observateur du cœur humain, pour se persuader que le jeune damoiseau choisissait volontiers son père pour parrain. « Entre *pater* et *patrinus*, dit le chapelain de notre « château, il y a si peu de différence! » Rien n'est plus fréquent, dans nos chansons de geste, que de voir un père adouber son fils. C'est ainsi qu'Hervis de Metz est un jour armé chevalier par son père qui est le duc Pierre[1]. Mais je ne connais point, en vérité, de type plus complet et plus beau de ces adoubements paternels que la scène d'*Aiol*, où l'on voit le jeune héros de ce charmant poème, sur le point de partir à la cour de Louis, solliciter de son père les armes chevaleresques. La mère, la pauvre mère, assiste à cet adoubement qui lui présage une longue absence : « Mon fils,

Palaye, *Mémoires*, I, pp. 67, 112, etc. = [1] *Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 21.

« lui dit-elle, n'oubliez pas votre père, qui est malade. — Mon fils, « dit le père, n'oubliez pas votre mère qui va rester ici toute seule. » C'est alors que le vieil Élie ceint le *brant d'achier* et donne la *colée* à son fils. Aiol peut partir : il est chevalier[1].

Il est à peine nécessaire d'ajouter que, si le damoiseau n'a plus son père auprès de lui, il se tourne tout naturellement vers ses plus proches parents, afin de choisir parmi eux le parrain dont il a besoin. L'oncle est ici tout indiqué, et il y a dans nos épopées un oncle qui est merveilleusement paternel. C'est cet admirable Guillaume d'Orange, c'est ce héros qui (chose rare en nos vieux poèmes) n'a pas d'enfants. Mais il aime tant ses neveux! Mais il aime tant son neveu Vivien! Il ne veut laisser à personne l'honneur et la joie d'en faire un chevalier, et voici qu'en un certain jour de Pâques, *que l'on dit en esté*, Guillaume arme Vivien : « Je fais le vœu, « bel oncle, de ne jamais reculer d'un pas devant les Sarrasins. » Ainsi parle le nouveau chevalier, avec toute l'impétuosité et toute l'imprudence de la première jeunesse. Hélas! il ne tint que trop bien ce vœu téméraire, et mourut à Aliscans[2].

Il est un autre parrain que les novices préféraient souvent à leurs oncles, à leurs pères. Ce parrain, que les mœurs, les coutumes et le droit s'accordaient à leur indiquer, c'était le seigneur. *Le* seigneur ou *un* seigneur. Les jeunes nobles avaient intérêt à se placer sous le patronage de quelque baron riche et puissant. Il en est de même aujourd'hui à la veille d'un baptême. Tous les chrétiens, sans doute, peuvent tenir un nouveau-né sur les fonts ; mais

[1] Il apela son pere par amistié.... — « Sire, por amor Dieu, m' aparelliés. — Quant je venrai à l'roi qui Franche tient, — Que ne soie entrepris por escuier. » — Quant l'entendi Elies, moult en fut liés : — « Biaus fiex, molt estes sages et afaitiés : — Les armes arés-vos molt volentiers. » — Isnelement le fist aparellier. — El'dos li ont vestu l'auberc doublier. — Et Avisse li lache l'elme ens el'cief : — Puis, l'apela Elies par amistiés — Qu'il li vaudra ja çaindre le branc d'achier — Et doner la colée; s'ert chevaliers. » * « Or, en irés en France, fiex, dist li mere, — Servir roi Loeys nostre enperere. — ...Por Dieu n'obliés mie vostre chier pere — Qui chi remaint malades en tel contrée... » — Il est venus à l'lit u gist ses pères, — Et Elies l'apele, çaint li l'espée... — Elies a la paume amont levée; — Si en dona son fil une colée : — « Biaus fiex, che dist li Dus, Dex li Saveres — Te doinst pris et barnage longe durée.., — Por Dieu n'obliés mie la vostre mere — Qui chi remaint si seule et esgarée. » (V. 475-534.) = [2] Guillaumes ot Vivien adoubé, — Le fil Garin d'Anseüne l'ainzné. — Por seue amor en ot cent adoubez. — Dist Viviens : « Beaus oncles, entendez. — Par tel covent l'espée me donez — Que ge promet, voiant vos, Damedé, — Le Glorieus de sainte majesté, — Voiant Guibor qui m'a norri soef, — Et voiant vos et voiant toz voz pers, — Que ne fuirai, en trestot mon aé, — Por Sarrazin, por Tur, ne por

la famille de l'enfant, par un calcul qui n'a rien de trop condamnable, choisit de préférence ceux que leur fortune et leur nom recommandent à son attention quelque peu intéressée. Il arrivait donc, fort souvent, que nos futurs chevaliers demandaient la *colée* à un comte, à un duc, à leur suzerain et, (remontant vivement l'échelle jusqu'au plus haut degré), à l'Empereur ou au Roi[1].

Nos chansons peuvent nous éclairer quelquefois sur certains points que l'histoire a laissés dans l'ombre. Il en est ainsi de ces adoubements par les princes, sur lesquels nous sommes assez mal renseignés, et il s'est produit, à cet égard, un mouvement dont les annalistes ne se sont pas suffisamment rendu compte. Nous sommes convaincu, quant à nous, que les Rois et les Empereurs ont habilement profité de cet élan qui entraînait vers eux tant de damoiseaux, jaloux de recevoir leur épée de la main d'aussi hauts personnages, heureux de se créer de puissants protecteurs et assurés enfin de faire, sous un tel patronage, un plus brillant chemin dans le monde. Nous sommes convaincu que les Rois et les Empereurs en vinrent un jour jusqu'à réclamer pour eux seuls, sinon la création, du moins la *confirmation* de tous les nouveaux chevaliers. Il n'est pas moins certain que cette tentative échoua, et qu'en général l'antique usage prévalut. Au lieu de faire un bond au-dessus de tous leurs consécrateurs naturels, les *valets* continuèrent, le plus souvent, à demander la colée à leurs pères, à leurs seigneurs directs, à quelque grand baron du voisinage, à un simple chevalier, et la confirmation royale n'intervint qu'assez rarement. Tout cela, on le comprend, ne se passa pas en un jour, ni sans quelques péripéties intéressantes. Nos vieux poèmes, par bonheur, ne sont pas là-dessus aussi muets que l'histoire.

Que les *enfants*, que les écuyers aient éprouvé le très vif désir d'avoir leur épée ceinte par la main d'un roi, en un beau palais de marbre, sous les yeux de mille barons vêtus de mailles d'argent, devant mille dames couvertes de bliauts de soie et d'or, rien n'est

Escler. (*Li Corenans Vivien*, v. 12 — 19) = [1] Girart et Renier, fils de Garin de Montglave, traversent toute la France pour aller à Paris se faire adouber par l'Empereur. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 10 et suiv.) Les enfants d'Aimeri de Narbonne, Beuve, Aumer et Guillaume sont envoyés par leur père à Charles qui marie Beuves et adoube Aumer. (*Departement des enfans Aimeri*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 88). Ces « envois d'enfants » à l'Empereur sont tellements fréquents, dans nos vieux poèmes, qu'on en pourrait citer plus de

plus facile à comprendre, et la solennité était autrement émouvante, autrement riche et belle que dans le château de leur père. Que ces pères eux-mêmes aient là-dessus partagé le sentiment de leurs fils et les aient volontiers envoyés à la cour du Roi, c'est ce qui est attesté par cinquante de nos chansons. La scène, d'ailleurs, se passe toujours de la même façon. Le vieux baron, jetant les yeux sur ses aînés, les trouve un jour assez *corsus* et assez forts pour empoigner une lance et jouer de l'épée. La même parole, alors, lui monte toujours aux lèvres : « Allez demander à l'Empereur de vous faire « chevaliers... et de vous donner des terres. » Ils partent, et, à travers je ne sais quelles aventures, joyeuses ou terribles, et dont le récit forme parfois le tissu de tout un roman, ils entrent un matin dans Paris, poudreux et souriants, épuisés et ravis tout ensemble, oubliant les fatigues du voyage et se faisant immédiatement conduire au palais où le Roi les attend, les bras tendus. Dans nos épopées, qui reflètent exactement les mœurs du XIe et du XIIe siècle, les plaids solennels de Pâques et de la Pentecôte s'achèvent rarement sans ce beau rite de la création de nouveaux chevaliers, et les Rois, pour attirer à leur cour les damoiseaux de tous pays, leur font alors des largesses royales. C'est là de la bonne politique, et l'on ne saurait être, en même temps, plus généreux et plus adroit.

Dans une de nos chansons qui nous offrent le plus de détails sur la vie intime de nos pères et dont nous avons utilisé le plus souvent le témoignage exact et vivant, nous trouvons le récit d'un de ces adoubements par un roi. Rien n'est plus charmant que ces pages trop peu connues de *Godefroi de Bouillon*. Nous sommes à Boulogne, et le fils du comte Witasse, qui s'appelle Witasse lui-même, est envoyé par son père à la cour du roi d'Angleterre, pour y être admis dans l'ordre de la chevalerie. Le jeune *valet* est si beau qu'on ne saurait, *el' regne Loeïs*, le comparer à aucun autre valet ou *meschin*. Il emmène avec lui dix autres damoiseaux, vingt-six écuyers et sergents, quatre chevaliers et quatre chevaux de prix, sans parler de l'argent monnayé, des fourrures, des oiseaux de chasse. Ah ! ce

cinquante exemples : « Envoiez le l'empereor Pepin ; — Si fera bien chevalier le meschin. » (*Garins li Loherains*, cité par Ducange au mot *Adobare*, etc., etc.) Le type le plus complet (mais un peu trop moderne) de ces adoubements par un roi est celui de Witasse, fils aîné du comte de Boulogne, qui est fait chevalier par le roi d'Angleterre. (*Godefroi de Bouillon*, 1541 et suiv.) Nous en parlons plus loin.

fut un beau départ et, de Boulogne à Douvres, une belle traversée. Le jeune Boulonnais et son cortège font halte à Cantorbéry, puis à Rochester. « Où est le Roi? demande-t-il à un passant. — A Londres. « — Allons à Londres. » Witasse y arrive avant le coucher du soleil et se loge devant l'église Saint-Paul. A peine arrivé, il fait montre de magnificence. Sa chambre est splendidement illuminée et projette de vives clartés dans la rue : « Que tous ceux qui ont faim viennent « manger chez moi; la table est mise. » Les pauvres accourent; les sergents et les chevaliers ne se mettent point en retard, et l'on commence déjà à parler, dans Londres, de ce jeune damoiseau de France qui est plus libéral, plus royal que le roi lui-même. « Je suis le fils « du comte de Boulogne, dit-il à ce roi, le lendemain matin, au « sortir de la messe, et je viens vous demander mes *garnimens*. » On l'embrasse, on lui fait fête, on l'adoube avec un luxe très joyeux[1]. Il revêt une chemise de cendal, des chausses de *diaspre*, un manteau *osterin*. Il n'a jamais paru aussi beau, et le poète qui le compare avec les autres damoiseaux, confesse naïvement que ce jeune meschin « de treize ans et demi » l'emporte autant sur eux que le gerfaut sur la pie, l'argent sur le plomb et la rose sur l'ortie. C'est le Roi lui-même qui lui ceint l'épée, et le bachelier, à la suite d'une glorieuse *quintaine*, est nommé sénéchal d'Angleterre avant la fin de la journée. Dieu! combien de manteaux et de fourrures, combien de bliauts et de pelissons furent distribués ce soir-là dans la bonne ville de Londres! Le nouveau chevalier faisait largesse à tous, et ne voulait rien remporter à Boulogne. Et les jongleurs chantaient, et les psaltérions retentissaient, et la joie éclatait partout. On se souvint longtemps de cette fête.

Le frère de Witasse, qui se nommait Godefroi, fut tout simplement adoubé par son père, à Boulogne. Il n'était pas possible, en effet, de renouveler souvent de pareilles dépenses, et l'aîné de la famille était souvent le seul qui pût se donner la joie d'un tel luxe. Il en coûtait pour être *adoubé* par un roi.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Rois attachaient un véritable prix à ces adoubements, qui étaient de nature à favoriser leurs empiètements comme à augmenter leur prestige. Ils auraient

[1] *Godefroi de Bouillon*, v. 764 et ss. Nous avons vu plus haut (pp. 228-230) comment Witasse, avant d'être adoubé, vengea son père menacé par un traître.

souhaité les multiplier à l'infini et parvenir un jour à faire enfin proclamer ce grand principe : « Le Roi peut seul armer des chevaliers. » C'est ici que les historiens nous font à peu près défaut et que nos vieux poètes les suppléent avantageusement. On peut en effet diviser nos chansons en deux groupes distincts : les *royales* et les *féodales*. Or, c'est dans nos romans antiféodaux que les prétentions de nos rois se font jour avec le plus d'éclat et d'audace, et rien n'est plus précieux, à ce point de vue, qu'un épisode trop peu remarqué de la *Chanson d'Aspremont*. Au début de ce poème qui appartient à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, on voit Charlemagne défendre énergiquement à tous les nobles de faire des chevaliers : « Qu'il n'y ait pas de capitaine assez hardi « pour ceindre l'épée à un seul damoiseau. » Et quelques vers plus loin : « Charles défend à tous ceux de la contrée d'y faire un seul « chevalier. Que les damoiseaux viennent à la cour, quand elle « sera assemblée. Chacun y recevra un cheval, une épée, un bon « haubert, une ventaille fermée, une bonne robe de soie gironnée ; « et, s'il le veut, on le fera sur l'heure chevalier. » Contre tous ceux qui enfreindraient la défense du Roi, la pénalité est sommaire. On les force à quitter leur terre[1]. Proscrits !

Les empereurs et les rois de nos romans ont encore été plus loin, et Charlemagne, dans une autre version de cet *Aspremont* que nous venons de citer, va jusqu'à jeter ce cri qui est presque révolutionnaire : « Sera chevalier qui voudra. » Tout aussitôt il met en pratique cette audacieuse théorie : et le voilà, dit le poète, qui fait des chevaliers avec des hommes de tout lignage. « Ceux qui sont serfs, sont quittes de tout servage[2]. » C'est le comble du césarisme, et l'on n'est jamais descendu jusque-là dans la réalité

[1] Nainmes parole à la chière grifaigne : — « Oiès, dit-il, que deffent Karlemaigne. — Et si commant à tos ciax d'Alemaigne, — A ciels de Puille et à ciels de Romaigne, — De Lombardie, de France et de Bretaigne, — De Normandie et d'Anjou et dou Maingne, — Et si deffent à tos ciels d'Aquitaigne — Que mar i ait nul si hardi chastaigne — Qui damoisel nesune espée çaigne. — Se le set Karles, ja n'iert jours ne s'en plaingne. — N'iert tant hardiz qu'en sa terre remaigne. * « Signor, dit Naimes à la barbe meslée, — Karles deffent à cels de la contrée — Ne se penst ja nus hons itel pensée — Que chevalier i face en sa contrée. — Veigne à la cort, quant ele iert asemblée : — Chascuns aura et cheval et espée, — Et bon haubert et ventaille fermée — Et bonne robe de soie gironnée. — Se il tant fait qu'il viengne à l'asenblée, — Chevaliers iert tantost, se lui agrée. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 3, v. 6 — 26.) = [2] Version du ms. de la Bibl. Nat., fr. 25529 (anc. Lavallière, 123). Voy. *la Chevalerie d'après les textes poétiques du moyen*

des choses. Mais nos chansons, à tout le moins, mettent ici en lumière une tendance fort réelle du pouvoir central. Il était bon de la connaître.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que d'un consécrateur, mais, de bonne heure, on en voulut avoir plusieurs. Ce luxe, comme on peut le penser, ne convenait qu'à des fils de rois, de ducs et de comtes, et non pas à de petits hobereaux de campagne. Quoi qu'il en soit, ces consécrateurs se partagent la besogne. L'un chausse un éperon, le second chausse l'autre; un troisième (le plus haut seigneur, celui-là) ceint l'épée; un quatrième donne la *paumée;* un cinquième, enfin, amène au nouvel adoubé le beau cheval fougueux sur lequel il va s'élancer.

Les choses, par bonheur, ne sont pas toujours aussi compliquées, et, au lieu de cinq consécrateurs, nos écuyers de haut parage se résignaient aisément à n'en avoir que quatre, même trois, voire deux[1]. Il y avait là toute une série de combinaisons, sur lesquelles

âge, Revue des questions historiques, t. III, 1867, p. 360. = [1] Nous allons, suivant notre usage, indiquer ici les types de chacun de ces adoubements par plusieurs consécrateurs : 1° Adoubement par six consécrateurs. Soz le palès ot deus arbres plantez. — Là fu un pailes erranment aportez. — Iluec s'asist Renoars l'alosez. — *Guillaumes* l'arme, et *Bueves* li senez — Et *Aymeris* et *Guiberz* li membrez. — Li cuens *Bernarz* n'i est mie arestez. — Chauces de fer, blanches com flor de prez — Li ont chaucies... — *Bertrans* li a les esperons fermez... — Li cuens Guillaumes li ceint l'espée au lez. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7657-7680.) 2° Cinq consécrateurs (y compris celui qui donne ou amène le cheval). Renaus, li filz Aimon, ne s'i vaut atargier — Et Aymonet l'aisné a fait tost haubergier : — Il a vestu l'auberc, lacé l'iaume d'acier. — Uns esperons li cauce dus *Naymes* de Baivier — Et le senestre après li bons Danois *Ogiers*. — Floberge li a çainte *Karllesmaines* au vis fier; — Collée li dona *Rollans*, li frans guerriers. — De bon cuer et de vrai le commence à seignier. — « Vassaus, dist Karllesmaines, Dex te veulle hui aidier! » — Un destrier arrabi lui font apareillier. — *Oliviers* li dona... (*Renaus de Montauban*, p. 424, v. 37, 38; p. 425, p. 1-9.) 3° Quatre consécrateurs. Renaut le fil Aimon a pris à apeler : — « Vassaus, dist Karlesmaines, vos estuet adober... — *Karles* li laça l'iaume... — *Ogiers* li çaint l'espée... — Et *Naimes* l'esperon... — La colée li done rois *Salemons* li ber... — Chevaliers fu Renaus. (*Ibid.*, p. 48, v. 24, 37.) Par devant Karllemaine amenèrent Yon. — Il caucha unes cauches de fer li vaillans hons; — Ses esperons li cauche *Estous* li filz Odon; — Courtain, l'espée Ogier, li a ceint *Salemon*. — La collée li done *Rollans*, li niés Karllon, — Et *Renaus* le seigna... (*Ibid.*, p. 425, v. 17-23.) 4° Trois consécrateurs. Sur un paile aufriquant adoubent le baron — L'esperon d'or li cauche *Garins* le bon baron — Et le senestre aussi li a cauchié *Doon*. — ... *Berart* li chaint l'espée au senestre giron; — La colée li donne. (*Gaufrey*, v. 9201-9208.) 5° Deux consécrateurs. La adoba Kallemaine son fil. — Les cauches furent de fin argent massis; — Les esperons à or li ont sus mis; — Si li caucha dux *Namles* li floris... — Le brant li çainst *Kall s* de Saint-Denis... — Son fil dona li Rois son arrabi (*Ogier*, v. 7507-7520.) Là a l'anfes Berarz son ordre receu; — *L'Ampereres* li chauce son esperon agu — Et l'autre li dus *Naymes* qi le poil ot chenu. — L'ampereres de Rome li ceint le brunc molu. — La colée li done... — Li rois Lohot li done le brun baucent crenu. (*Les Saisnes*, I, 158. Si l'on compte Lohot,

il n'est pas nécessaire d'attirer trop longuement le regard de nos lecteurs ; mais on avouera, d'ailleurs, qu'un tel cérémonial était

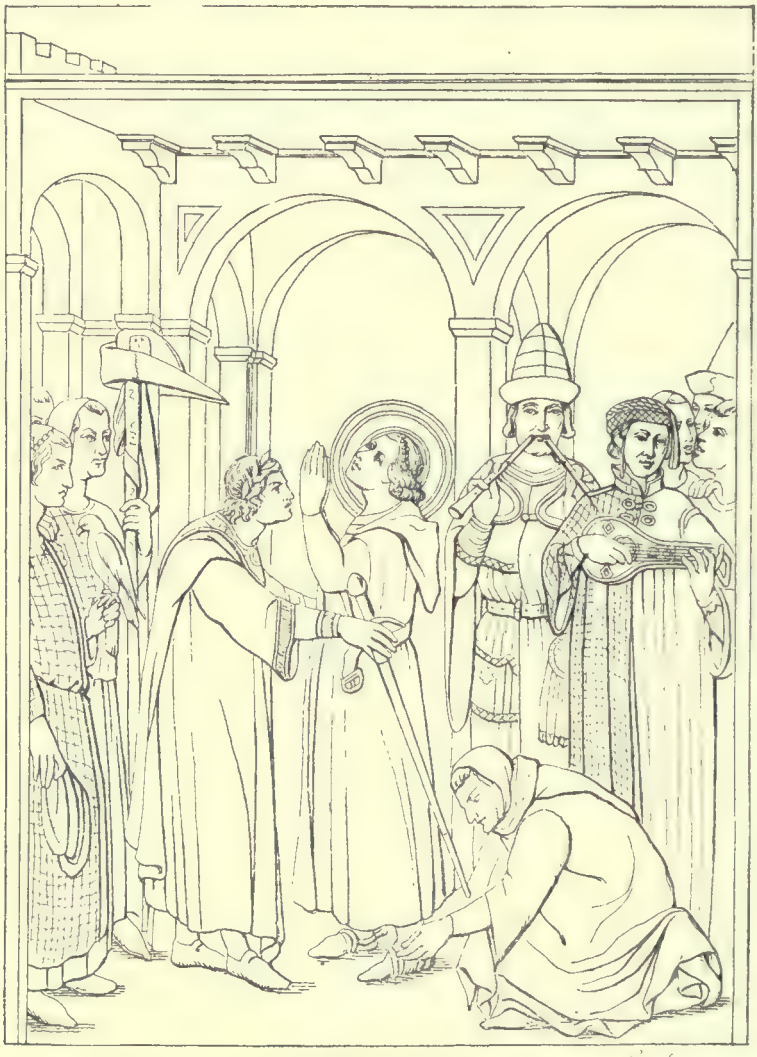

Fig. 40. L'entrée de saint Martin dans la chevalerie, d'après une peinture de Simone Memmi (XIVe siècle).

vraiment imposant et grandiose. Tous ceux qui prenaient quelque part à ce rite sévère remplissaient très sérieusement leur office. Les éperons s'attachaient gravement ; gravement on ceignait l'épée ;

il y aurait ici trois consécrateurs au lieu de deux.) Le bon Symon a fait Pepins apareillier— Et lui et ses deux filz, chascun fait chevalier... — Dux *Namles* leur ala les esperons chaucier — Et li bons rois *Pepins* leur ceint le brant d'acier. — La colée leur donne, puis les ala baisier. (*Berte aus grans piés*, éd. Scheler, v. 3170-3175.) Gerart et Guielin fist li cuens apeler. — La nuit orent veillié au moustier Saint-Omer. — Renaus de Montarmier et

gravement on donnait l'énorme coup de paume sur la nuque. C'était religieux, tranquille et beau. Je ne puis jamais penser à cette solennité militaire et touchante, sans me rappeler la belle composition que Simone Memmi a consacrée à l'*adoubement* de saint Martin. C'est une scène du moyen âge : que dis-je? c'est le moyen âge tout entier, saisi sur le vif par l'âme et par le pinceau d'un grand artiste.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que d'adoubements « laïques »; mais, dès le douzième siècle, il arriva que, dans certaines conjonctures et en certains pays, on cléricalisa l'entrée dans la Chevalerie. Voilà sans doute de quoi étonner ceux de nos contemporains qui croient tout affranchir en voulant tout laïciser; mais il convient d'avouer que, durant les siècles de saint Bernard et de saint Louis, les âmes étaient attirées par un aimant dont nous ne connaissons plus la puissance. Il y avait des damoiseaux qui faisaient le voyage de Rome, pour avoir l'honneur d'être armés par le Vicaire du Christ. Beaucoup d'autres se jetaient aux genoux de leurs évêques, et leur demandaient humblement l'épée chevaleresque[1]. Les exemples abondent, et l'office de la *Benedictio novi militis* en vint un jour à triompher des antiques préjugés. Les Abbés, qui rayonnaient sur un certain nombre de châteaux et de châtelains, se firent, surtout en Angleterre, remarquer par leur ardeur à faire de nouveaux chevaliers. Il fallut que l'Église éteignît ce beau feu et qu'un concile, tenu à Westminster, leur défendît formellement ces adoubements irréguliers[2]. En Espagne, on ne penchait pas de ce côté, et cette race très fière, trop fière parfois, en vint un jour à inventer fort naturellement l'adoubement « par soi-même ». Les rois espagnols se couronnaient bravement de leurs propres mains (on aime assez cette crânerie), et les chevaliers espagnols se ceignaient eux-mêmes de l'armure chevaleresque[3]. Ces fiertés-là ressemblent singulièrement à de l'orgueil,

Navari le ber — Et maint autre grant prince furent à l'adestrer. — *Guillaumes* Fièrebrache ne s'i volt arrester; — A ses neveus ala les esperons fremer. — Ains n'i laissa nulun fort que lui adeser — Et *Aymeris* li quens cainst chascun le bran cler. — La colée leur donne. *Bueves de Commarchis*, v. 64-72). Etc., etc. — [1] Ducange, au mot *Miles*, éd. Didot, IV, p. 401, Cf. Honoré de Sainte-Marie, *Dissertations historiques et critiques sur la Chevalerie*, p. 126. = [2] « *Ne abbates faciant milites* ». Ce concile est de 1102. (V. D. Cellier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, éd. Vivès, XIV, 6. Cf. Ducange, au mot *Miles*; éd. Didot, IV, p. 400.) = [3] Manu propria se accinxit cingulo militari. (Rodrigue de Tolède, *De Rebus hispanicis*,

mais ne sont pas sans avoir parfois quelque caractère de grandeur. Nous n'étions pas, en France, aussi glorieux et aussi roides, et plus d'un jeune noble, plus d'un prince, s'estimait heureux, durant toute sa vie, d'avoir été adoubé par une femme. Ce n'était pas déchoir, en vérité, et de telles femmes n'étaient pas des petites-maîtresses. L'histoire et la légende s'accordent à nous offrir le noble spectacle de ces adoubements féminins, où les esprits vraiment philosophiques trouveront une nouvelle preuve de cette élévation que le moyen âge chrétien a su communiquer au caractère et au rôle de la femme. L'antiquité n'a rien connu de pareil. Au moment où les deux voix de ce grand orateur populaire qui s'appelait Pierre l'Ermite et de ce grand pape qui avait nom Urbain II lancèrent tous les barons de la chrétienté occidentale sur le chemin de Jérusalem, tout nous invite à croire que les femmes ne découragèrent pas leurs maris ou leurs frères. La fille de Philippe Ier, la femme de Tancrède, Cécile, voulut adouber de ses propres mains un certain nombre d'écuyers qui allaient partir pour la guerre sainte[1]. Il y eut beaucoup de Céciles, et l'on peut regretter que les historiens ne nous aient pas, comme Orderic Vital, laissé le nom de ces modestes héroïnes. Nos romans sont ici plus prolixes et, si j'ose le dire, plus « historiques ». Lorsque le frère de Vivien, le petit Guichardet, s'échappe de la ville d'Orange pour s'élancer au secours *de son frere charnel* qui va mourir bientôt à Aliscans, sa tante Guibourc ne veut pas le laisser courir à une aussi rude aventure sans lui avoir donné de ses propres mains les armes du chevalier. C'est elle qui lui vêt le haubert, c'est elle qui lace le heaume clair autour de cette jeune tête, c'est elle qui lui ceint l'épée[2]. L'enfant trouve que Guibourc est bien lente; il pleure; il s'échappe de nouveau et, rencontrant au milieu de la grande mêlée son oncle Guillaume qui ne le reconnaît pas et l'appelle *chevalier frere :* « Vous ne me reconnaissez pas? Je « m'appelle Guichardet, et suis votre neveu. Guibourc a fait de

lib. IX, cap. x.) Cf. Ducange, l. l., p. 401. = [1] Cicilia, Philippi Francorum regis filia, quæ Tancredi uxor fuit, Gervasium Britonem, Haimonis Dolensis vicecomitis filium, *militem fecit*, aliosque plures armigeros militaribus armis contra paganos instruxit. (Orderic Vital, lib. XI; éd. Le Prévost, IV, 245.) = [2] Dame Guibor li vet armes doner; — Vest li l'auberc et lace l'eaume cler, — *Ceint li l'espée* au senestre costé. — Iluec l'adoubent soz un arbre ramé. — Quant armez fu Guichardez à son gré, — Adont s'en torne, si prent à galoper. (*Covenans Vivien*, v. 1270-1276.)

« moi un chevalier, et je viens vous aider à délivrer mon frère « Vivien. » Guillaume lui saute au cou[1].

De quelque poésie cependant que Guibourc soit revêtue, il en est qui verraient plus volontiers la chevalerie conférée à un jeune damoiseau par un sourire et par des mains plus jeunes. Une tante, c'est bien; une fiancée, c'est mieux. Que ces difficiles se rassurent : il nous est aisé de les faire assister à cette autre scène qu'ils estiment plus gracieuse. Ce gros géant, un peu bête et très brutal, Robastre, est un jour adoubé par les petites mains de Plaisance, et ce n'est pas une épée, mais une cognée que la *gentil dansele* lui attache au flanc[2]. Je dois dire que, comme tableau de genre, je préfère encore l'adoubement de Jourdain de Blaives par la belle Oriabel qui deviendra sa femme. Le jeune valet s'apprête à combattre le terrible Sortin, et il est à craindre qu'il ne succombe dans ce duel inégal. L'amour n'en va pas moins son train : « Me « jurez-vous de me prendre pour femme, si vous sortez vainqueur « de ce combat? — Ah! répond naïvement Jourdain, je le jure « bien volontiers et me sens plus heureux que si l'on m'avait donné « Paris. *Mais ne l'osoie dire.* » Alors Oriabel, toute rayonnante, va chercher à l'écurie un superbe cheval pour son fiancé. Puis, l'adoubement commence, et c'est la pucelle qui, elle-même, attache l'épée au flanc de Jourdain. Mais il est un autre rite devant lequel elle hésite un peu. Est-ce que vraiment elle osera donner la *colée* à ce damoiseau? « Je suis femme, dit-elle, et il ne convient pas « que je frappe un homme. — Si, si, frappez, je vous en prie. » Elle n'hésite plus, et donne le coup d'usage sur cette chère tête qui s'incline devant elle : « Soyez chevalier, et que Dieu vous donne honneur et courage. » Puis, redevenant femme : « Si vous aviez par hasard envie d'un baiser, prenez-le. » Il en prend trois, et saute à cheval[3].

[1] Ibid., v. 1304-1320. = [2] Une gentil dansele dont il a fet s'amie — *L'adouba* l'autre jour et chainst une cuignie. (*Doon de Maience*, v. 8261, 8262.) Et ne vout sa cuignie lessier si feitement — Que li dona sa fame Plesanche la vaillant — *Et l'en fist chevalier* et la li chainst au flanc. (*Gaufrey*, v. 3678-3680.) = [3] Adonc s'arma li anfes maintenant. — Il vest l'aubere, lace l'iaume luisant, — Et la pucelle li apporte le brant. — *Elle meisme li a ceint à son flanc.* — Puis, li a dit trois mos aparrissans : — « Damoisiaus sire, Dex voz soit lui garans — Qui vos envoit proesse et hardement. — Se mes chiers peres vos ceinsist or le brant — Et la colée voz donnast maintenant, — Il voz venist, espoir, plus à talant. — Car je suis femme, si n'est pas avenant — Que je ja fière sor home en mon vivant. » — « Si ferez, dame, ge l'voz

La science des transitions nous fait absolument défaut pour passer d'un aussi charmant épisode à un récit presque terrible, et qui est même un peu poussé au noir. Il nous reste, en effet, à parler d'un dernier consécrateur, dont un historien n'aurait jamais songé à faire mention et qui appartient uniquement à la légende : un mort.

Il s'agit de ce fils d'Olivier, de ce jeune Galien, auquel sa mère apprend un jour le secret de sa naissance et qui se met héroïquement à chercher son père à travers tout le monde chrétien. Peu de conceptions poétiques sont aussi fortes et seraient mieux faites pour inspirer un drame. Après des aventures plus ou moins vulgaires, et qu'il est inutile de rappeler ici, le jeune homme, ô joie! trouve enfin son père Olivier. Mais, hélas! où le trouve-t-il? Sur le champ de bataille de Roncevaux, pantelant, expirant, n'ayant plus à lui que cinq minutes avant sa mort. Et l'illustre ami de Roland n'a guère que le temps de jeter à son fils ces derniers mots d'une voix éteinte : « Aime Charles, et défie-toi de Ganelon. » L'enfant ne s'arrête pas longtemps à des regrets stériles. Il jette un regard sur le corps de son père, et se lance soudain au milieu des païens. Quels coups de lance! Quels exploits! On vit le soir descendre de la montagne un jeune damoiseau, tout rouge de sang : c'était Galien, qui venait de venger son père. Ce héros cependant n'était pas encore chevalier, et l'on assista alors à un grand miracle. Le corps inanimé de Roland mort était là, sous les yeux de l'Empereur, sous les yeux de Galien. Au milieu du silence, le bras droit de l'ami d'Olivier se leva lentement et tendit à Charles son épée par la pointe. Le Roi comprit, et fit présent à Galien de cette incomparable épée; puis, par une inspiration

pri et commant. — « Por vostre amor ferrai-je mieux dou brant. » — La damme l'oit que fu preus et vaillant. — *Une colée li donna maintenant :* — « *Chevaliers soiez*, dist la dame au cors jant. — Que « Diex te doinst honor et hardement. — Et s'uns baisiers vos venoit « à talant, — Se l'preïssiez, et des autres avant. » — Et dist Jordains : « Cent mercis voz « en ranz. » — Trois fois la baise trestout en un tenant. (*Jourdains de Blaivies*, v. 1744-1765.) Cf., pour d'autres adoubements par des femmes, les romans de *Gui de Nanteuil* et d'*Auberon :* « Gui demande ses armez, on li va aporter... — *Ayglentine la bele le servi à l'armer.* — Cele li ceint l'espée qui fu moult à loer. (*Gui de Nanteuil*, v. 942-950). A Brunehaut sa taie adont requist — Que chevalier tantot de lui fesist. — Les armes voelt avoir que li promist. — Dist Brunehaus : « Ce soit à ton pourfit. » — Dessus le col le palme li assist; — Puis li a dit sans ire et sans despit : — « Dès or soies chevaliers Jhesu Crist. » — Si faitement à joie et à delit — Fu chevaliers... (*Auberon*, v. 1624-1632.)

sublime : « Tu vas être chevalier », lui dit-il. Mais à un tel héros, il ne fallait pas un adoubement banal. Le fils de Pépin s'incline alors vers Roland, prend le bras du mort, et fait donner par cette paume froide la *colée* à Galien. Or jamais *colée* n'avait été encore administrée de la sorte, et, depuis lors, elle ne le fut jamais.

C'est la seule fois, même dans notre légende, qu'un chevalier vivant fut ainsi fait et créé par un chevalier mort[1].

VI

Nous savons maintenant quels étaient les candidats admis à la Chevalerie. Nous savons *où*, *quand*, *par qui* étaient créés les chevaliers nouveaux, et nous avons répondu à ces quatre questions de notre chapelain, qui nous paraissaient tout à l'heure quelque peu pédantes et indiscrètes : *Quis? Ubi? Quando? Per quem?* Mais il nous reste à résoudre un cinquième et dernier problème, le plus difficile de tous et qui exige une solution plus détaillée : « Comment faisait-on un chevalier? *Quomodo?*

La plupart des historiens de la Chevalerie sont ici tombés en d'étranges erreurs et ont, mal à propos, confondu toutes les époques. Ils ont lu et relu ce charmant petit poème dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, l'*Ordene de Chevalerie*, qu'ils considèrent comme un Manuel classique, et en ont hasardé un commentaire plus ou moins fidèle. Mais, en réalité, ces vers faciles et aimables ne sont pas faits pour donner une idée exacte de la Chevalerie des XIe et XIIe siècles. L'*Ordene*, qui est une œuvre du temps de saint Louis, révèle, comme nous l'avons dit, un état de choses très avancé, une civilisation délicate, de la poésie, des raffinements. Il en est ainsi de la *Benedictio novi militis*, que l'on trouve dans les anciens Pontificaux. Ce ne sont là que des œuvres faites après coup, des perfectionnements, des théories, des codifications sym-

[1] Tout le récit qui précède est tiré du *Viaggio di Carlo Magno in Espagna*, compilation italienne du XVe siècle. L'auteur italien s'est visiblement inspiré de nos vieilles chansons de geste et a mis à profit, plus ou moins directement, l'*Entrée en Espagne*, la *Prise de Pampelune*, *Roncevaux*. (V. l'édition de *Viaggio* donnée par Cerutti, Bologne, Romagnoli, 1871, t. II, 179 et suiv.; 203, 205; 218, 219. Cf. l'analyse détaillée que nous en avons donnée : *Épopées françaises*, 2e éd., t. III, pp. 332, 333.)

boliques et quintessenciées. Mais il n'y a là rien de primitif, rien d'original, rien de « natif ».

Rappelez-vous l'origine, simple et brutale, que nous avons dû assigner à la Chevalerie; n'oubliez pas que c'est LA REMISE DES ARMES AU JEUNE GERMAIN. Un vigoureux soldat remet une hache ou une épée à un soldat plus jeune : tel est le premier et le plus ancien de tous les rituels chevaleresques. Pas d'autre élément: c'est tout.

A ce premier élément, tous les autres sont venus s'agréger peu à peu, naturellement, par la force des choses.

C'est ce que nous allons démontrer.

Remettre une épée au jeune noble qui est appelé à se battre, c'est fort bien, et il ne saurait s'en passer; mais depuis le IXe siècle, au moins, les nobles ne se battent plus qu'à cheval, et tous les chevaliers, comme leur nom l'indique, sont forcément des cavaliers. Il est donc tout naturel de commencer par mettre le novice en état de piquer son cheval et de le précipiter sur l'ennemi. De là, le « chaussement » des éperons.

Des éperons, c'est bien; mais une bataille n'est alors qu'une série de duels. On se bat de près, on se bat corps à corps, et si le chevalier n'a pas les membres et la tête enveloppés de fer, il sera, en une minute, atteint mortellement, désarçonné, perdu. Donc, avant de lui ceindre l'épée, on lui revêt une bonne chemise de mailles à capuchon, et l'on entoure son front d'un bon casque protecteur, qui lui couvre le nez. De là, la remise du haubert et du heaume.

Pour être plus dispos et plus gaillard, le jeune féodal a voulu ce matin prendre un bain, mais un bain qui n'a rien d'emblématique ni de liturgique. Ce n'est pas encore du symbole : c'est de l'hygiène.

Le voilà donc baigné, éperonné, chaussé, vêtu, emmailloté de fer. Le moment solennel est venu : ON LUI CEINT L'ÉPÉE. C'est là l'essence, et, comme le diraient les théologiens, la « forme » du sacrement de la Chevalerie. Le reste est accessoire.

La *colée* elle-même, ce gros coup de paume sur la nuque, n'est venue que plus tard, et n'est pas nécessaire à la validité du sacrement. Nous sommes en mesure de citer, nous citerons vingt épisodes de nos chroniques et de nos chansons, où la paumée

n'apparaît pas et où l'on n'est fait chevalier que par l'épée. A quelle époque a paru le coup de paume en question? D'où vient-il? Quel en est le sens exact? Nous essaierons plus loin de répondre à toutes ces demandes.

Quoi qu'il en soit de cette sorte de *confirmation* sauvage, de cette *paumée* que le consécrateur laissait tomber sur le cou du novice et qui était de force à l'assommer, il est certain que cette brutalité fut de bonne heure accompagnée d'un petit sermon, où ne pénétra d'abord aucune idée chrétienne : « Sois preux ». Puis, le nouveau chevalier était invité à montrer qu'il était bon cavalier. Il prenait son élan, et, d'un bond, comme un clown de cirque, sautait sur son gros cheval. Le déshonneur, c'était de toucher l'étrier. Là-dessus, il faisait, en piquant des deux, un beau temps de galop, un *eslais*, sous les yeux de mille spectateurs émerveillés et qui battaient des mains. Mais il lui restait encore à prouver son adresse et sa force, et qu'il saurait aisément abattre son adversaire sur le champ de bataille. On avait, à cet effet, sur des *estaches*, sur des pieux, disposé des mannequins et des trophées d'armes : il fallait que l'*adoubé* les abattît d'un coup de lance sans cesser de courir sur son destrier énorme. C'était là cette *quintaine*, cette sorte de carrousel dont nos pères raffolaient et que nous aurons lieu de décrire ailleurs par le menu. La cérémonie se terminait par là. Au milieu des acclamations et des cris de joie, le jeune chevalier descendait enfin de cheval et allait se reposer un peu, ou se fatiguer à autre chose.

Tel est le premier mode de l'adoubement. Tout y est matériel, germanique, barbare. L'Église n'intervient point, elle ne paraît même pas; on ne la sent ni derrière le consécrateur, ni derrière le consacré. Les sept ou huit éléments qui composent ce rituel primitif sont uniquement militaires, et c'est ce qui nous décide à choisir ce dernier mot pour qualifier tout le système. C'est le mode « MILITAIRE ».

Mais on comprendra que l'Église ne pouvait demeurer longtemps la spectatrice indifférente des développements d'une institution aussi importante et qui semblait ainsi se dérober à son action. Il n'y a vraiment aucune exagération à comparer l'Église, durant le moyen âge, à un soleil qui pénètre tout de son rayonnement et

auquel rien de vivant ne peut définitivement se soustraire. Peu à peu, sans transition brusque, sans secousse et par le seul effet d'une nécessité sociale, l'adoubement, QUI NE CESSA PAS D'ÊTRE LAÏQUE, devint chrétien. Il est vrai de dire que cette évolution ne réussit point partout, et que l'antique mode d'adoubement subsista à côté du nouveau; mais la transformation fut importante, et souvent définitive. Rien de plus simple, toutefois. Quelques familles, plus chrétiennes que les familles voisines, estimèrent que, dans ces rites décidément un peu grossiers, on ne faisait pas à Dieu une part digne de lui, et entreprirent de réparer un aussi regrettable oubli. Le futur chevalier fit tout d'abord déposer ses armes sur l'autel de quelque moutier, afin que cet attouchement sacré leur communiquât un caractère auguste et sacramentel. D'autres damoiseaux allèrent plus loin, et prièrent un prêtre de bénir leur grosse épée. Observez toutefois que le prêtre n'avait pas ici le caractère d'un consécrateur. IL BÉNISSAIT L'ÉPÉE, ET NE L'ATTACHAIT PAS. Malgré tout, on venait de faire un pas décisif, et l'on ne s'en tint pas là. Ce qui manquait à l'entrée dans la Chevalerie, c'était une préparation qui fût proportionnée à la majesté d'un tel acte; passez-nous le mot, c'était une « avenue », et l'Église la lui donna. Personne ne s'entend mieux qu'elle à *préparer*, et elle le fit bien voir. Il n'en coûta pas beaucoup aux futurs chevaliers d'entendre, le matin de leur adoubement, cette messe qu'ils entendaient tous les jours, et qui avait seulement, ce jour-là, une physionomie plus solennelle. C'était quelque chose déjà, mais ce n'était pas assez. On se souvint alors de ces grandes veillées solennelles qui avaient lieu, dans toutes les basiliques du monde chrétien, durant les deux nuits lumineuses de Pâques et de la Pentecôte, et qui se terminaient, à l'aurore, par le baptême de tant de catéchumènes vêtus de robes blanches. La *veillée des armes* est sortie de ces deux nuits-là : elle n'en est que l'imitation, et presque la copie. Le chevalier passa dans une église toute une nuit à attendre son second baptême, et ce fut le rite le plus chrétien de cette solennité où Dieu pénétrait de plus en plus. Pour christianiser l'adoubement, il n'y avait plus qu'à christianiser le petit sermon, trop militaire et rude, qui accompagnait la remise de l'épée ou la *colée*. Ce fut chose aisée. Au

lieu de dire : « Sois preux », on dit : « Aime Dieu ». Et l'évolution fut accomplie.

Tel est le second mode de l'adoubement. Une seule épithète lui convient, et nous la lui imposons volontiers. C'est le mode CHRÉTIEN.

On aurait pu en rester là ; mais l'Église jugea nécessaire d'aller plus loin. A côté des deux premiers rituels, qui continueront (ne l'oublions pas) à coexister durant tout le moyen âge, elle en imagina un troisième. Il est tout à elle, celui-là ; elle y a mis son empreinte ; il est souverainement et uniquement catholique ; mais il a nécessité une sorte de coup d'État. L'élément laïque y est relégué au second rang, et, pour tout dire en quelques mots significatifs, le consécrateur du nouveau chevalier N'EST PLUS UN LAÏQUE, MAIS UN PRÊTRE. L'évêque prend décidément la place du chevalier, du père, du seigneur, du suzerain ou du souverain. C'est lui qui non seulement bénit, mais qui attache le glaive. C'est lui qui dit : « Sois chevalier. » C'est lui qui donne la *colée*. Sans doute, elle est bien transformée, l'antique colée, et ce n'est plus le gros coup de poing barbare sur la nuque. La main douce de l'évêque ne saurait donner de tels horions. L'évêque ne frappe pas : il touche. Quelques petits coups de plat d'épée suffiront à ce consécrateur pacifique. Mais malgré tout, et à travers une transition qui s'est peut-être fait plus vivement sentir que les précédentes, l'entrée dans la Chevalerie est véritablement devenue CLÉRICALE. Ce n'est plus l'adoubement, mais la *Benedictio novi militis*. C'est dans les Pontificaux que l'on trouve ce nouveau rituel, et non plus dans les chansons de geste. Bref, le premier mode a été uniquement militaire ; le second était religieux, mais encore laïque ; le troisième est LITURGIQUE, et ce nom lui doit rester.

Nous souhaiterions avoir, dans les pages précédentes, fait vivement sentir à nos lecteurs l'enchaînement « fatal » des idées et des faits qui, depuis le IXe jusqu'au XIIIe siècle, ont successivement produit les trois formes principales de l'adoubement chevaleresque. Mais nous voyons que rien ne saurait ici remplacer des exemples, des textes, des types. Et nous allons demander à nos vieux poèmes, comme à nos vieux livres liturgiques, la mise en action, vivante et chaude, de ces trois rituels dont nous avons, hélas ! parlé si froidement.

VII

C'est à l'adoubement « selon le premier mode » ou à l'adoubement militaire que se rapportent nos plus anciens textes historiques. Le rite est ici d'une absolue simplicité: il est austère et rude. C'est l'antique « remise des armes », à la germaine. Pas de coup de paume sur la nuque, pas de *colée*. Cette brutalité elle-même est encore absente, et il nous paraît difficile de préciser l'heure exacte où nous pourrons scientifiquement la constater pour la première fois. Il est probable qu'elle remonte assez haut, et elle est certainement d'essence barbare; mais, à s'en tenir aux textes, il n'y a rien de certain avant le XIIe siècle. Quand Guillaume le Conquérant, en la dix-neuvième année de son règne, voulut faire chevalier son fils Henri, un de ses historiens se contente de nous dire en termes fort simples « qu'il le revêtit des armes viriles[1] ». C'était la formule la plus ordinaire, et nous lui trouvons une certaine saveur de belle antiquité. Ce même Guillaume « avait jadis reçu du roi de France les insignes de la chevalerie »[2]. Toujours pas de colée. « Être orné des armes chevaleresques » : c'est encore, à cette époque, un terme consacré[3], et il n'est pas sans poésie. En Allemagne[4], le rituel est alors le même qu'en Normandie et en Angleterre, et les Rois eux-mêmes, quand ils sont faits chevaliers, sont uniquement « ceints de l'épée ». Toujours pas de colée. Mais qu'est-il besoin de se perdre en ces détails? Nous avons l'heur de posséder, pour la France de l'Ouest, durant le premier tiers du

[1] Henricus, anno regni patris sui Guillelmi tertio, natus est in Anglia. Vicesimo primo ejusdem regni, ætatis vero decimo nono, sumpsit arma in Pentecosten. (*Breve Chronicon S. Martini Turonensis; Historiens de France*, XII, p. 65.) Anno DECIMO NONO regni, Henricum filium suum juniorem virilibus induit armis. (Henri de Huntindon; *Historiens de France*, XI, p. 210.) = [2] Willelmus [dux Normanniæ], ubi primum potuit per ætatem, militiæ insignia a rege Francorum accipiens... (Guillaume de Malmesbury, lib. III; *Historiens de France*, XI, p. 177.) C'est ce que répète Aubri des Trois-Fontaines, (Ibid., XI, p. 351.) = [3] Robertus de Grentemaisnilio Willelmi ducis armiger quinque annis extitit : deinde ab eodem duce decenter est *armis adornatus* et miles effectus. (Orderic Vital, *Historiens de France*, XI, p. 226.) Cum vero beatus Bertrandus attigisset juvenilis robur ætatis, *militaribus armis est decoratus*. (Vie de S. Bertrand de Comminges, écrite vers la fin du XIIe siècle, *Acta Sanctorum Octobris*, t. VII, pp. 1149 et 1173.) = [4] Henricus rex (Henri IV) accinctus est gladio, anno regni sui nono, ætatis autem suæ decimo quarto. (Hermann. Contract., *Historiens de France*, XI, p. 22.) Henricus rex in quarta feria Paschæ gladium

XIIe siècle, une admirable page de chroniqueur, une page presque unique et pleine de lumière, qu'il nous faut citer ici, et citer intégralement. On la dirait empruntée, presque servilement, à une chanson de geste, et nous ne sommes pas assuré que le moine de Marmoutier, qui en est l'auteur, n'ait pas eu sous les yeux quelque texte poétique dont il a cherché à traduire la mâle énergie en un beau latin un peu pédant et chargé d'épithètes. Il s'agit de la « chevalerie » du jeune Geoffroi Plantagenet et des armes que ce fils du comte d'Anjou reçut des mains du roi d'Angleterre Henri. C'était en 1129. Écoutez[1].

Geoffroi avait alors quinze ans. Il savait bien monter à cheval et était très beau ; mais ce n'étaient là, au dire de son verbeux panégyriste, que les moindres de ses vertus. « Envoyez-moi votre fils à « Rouen : je le marierai avec ma fille et, puisqu'il n'est pas encore « chevalier, je l'adouberai moi-même le jour de la Pentecôte. » Tel fut le message que reçut un jour le comte Foulques, et ce message venait du roi d'Angleterre. L'obéissance était facile : il obéit.

Cinq barons sont choisis pour accompagner le damoiseau, cinq barons qui portent de grands noms : Hardouin de Saint-Mars, Jaquelin de Maillé, Robert de Semblançai, Jean de Clervaux, Robert de Blois. Vingt-cinq damoiseaux, du même âge que Geoffroi, marchent derrière lui avec un beau cortège de chevaliers. On hâte les préparatifs de départ, on se met en route, on arrive à Rouen.

cinxit Vormatiæ. (*Chronicon Lobiense*, *Historiens de France*, XI, p. 416.) = [1] « Excedens itaque pueritiæ metas, adolescentiæ primævo flore vernans, quindecim annorum factus est... Ex præcepto insuper Regis exactum est a Comite, ut filium suum nondum militem ad ipsam imminentem Pentecosten Rotomagum honorifice mitteret, ut ibidem, cum coæquævis suis arma suscepturus, regalibus gaudiis interesset. Nulla in his obtinendis fuit difficultas : justa enim petitio facilem meretur assensum. = Ex imperio itaque patris gener Regis futurus, cum quinque barombus, Jaquelino videlicet de Malliaco, Roberto de Semblenciaco, Harduino de S. Medardo, Roberto de Bloio, Pagano de Clarævallis, et viginti quinque de coætaneis suis, multo etiam stipatus milite, Rotomagum dirigitur. Fama vero præcurrente, nuntiatum est Regi quia comitis Andegavorum filius advenisset. Lætatus est itaque Rex in iis quæ dicta sunt ei super generi sui adventum, mittitque a latere suo nobiliores quosque, ut eum cum debito honore et reverentia ante regiam deducerent majestatem. Introgresso autem aulæ Regiæ atrium interius, suis et regiis militibus circumsepto, vulgi etiam stante corona, Rex, qui antea nulli assurgere consueverat, ipsi assurgens obviam procedit, pio stringit amplexu, dulcia tanquam filio infigens oscula; propria eum manu deducens, sibi consedere facit. = Rex adolescentem multiplici alfatur eloquio, multa ei proponens, ut ex mutua confabulatione respondentis prudentiam experiretur. Adolescens vero, ut sapientium moris est, verborum compendio studens, eadem etiam verba rhetoricis exornans coloribus, paucis innotescere satagebat. Rex satis superque

Le roi anglais, qui avait coutume de ne se lever jamais devant personne, se lève devant le jeune baron, va à sa rencontre, le presse dans ses bras et, après ces premiers épanchements d'une affection dont il n'était pas coutumier, se prend à interroger le jeune chevalier et à lui faire subir une sorte d'examen. Le bon historien nous assure que Geoffroi subit victorieusement cette épreuve, et qu'il répondit, en véritable rhéteur, aux questions de son royal examinateur. Nous aimons à penser qu'il n'employa pas autant de figures, et fut plus simple.

Cependant le soir est tombé : la nuit est venue, cette nuit de la Pentecôte durant laquelle on baptisait jadis tant de nouveaux chrétiens et qui était aussi solennelle que la nuit de Pâques. Demain, demain matin, Geoffroi sera créé chevalier.

C'est dans une chambre privée que notre futur chevalier se prépare aux rites solennels. L'usage voulait que l'on y préludât par un bain : Geoffroi et ses vingt-cinq compagnons se plongent dans cette eau qui n'a pour eux rien de symbolique. Puis on lui revêt une chemise de lin, une robe de drap d'or, un bliaut de belle couleur pourpre, des chausses de soie et des souliers où sont brodés des lions d'or. Les vingt-cinq autres damoiseaux sont, en même temps que lui, couverts de lin et de pourpre. Et voici que cette belle jeunesse sort enfin de cette chambre, alerte, parée, brillante, superbe. Le jeune prince anglais marche à leur tête, et notre annaliste, qui n'est pas sans aimer la rhétorique et sans connaître sa Bible, ne

admirans, admodum delectatus est super prudentia et responsis ejus. Tota dies illa in gaudio et exsultatione expanditur. Illucescente die altera, balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est. Compertus Rex a cubicularis, quod Andegavensis et qui cum eo venerant ascendissent de lavacro, jussit eos ad se vocari. Post corporis ablutionem, ascendens de balneorum lavacro, comitis Andegavorum generosa proles Gaufredus, bysso retorta ad carnem induitur, cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchilii et muricis sanguine tincta tegitur, caligis holosericis calceatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur. Ejus vero consodales qui cum eo militiæ suscipiendæ munus exspectabant, universi bysso et purpura induuntur. = Talibus itaque, ut prætaxatum est, ornamentis decoratus regius gener, quasi flos lilii candens roseo superfusus rubore, cum illo suo nobili collectaneo comitatu de secreto thalami processit in publicum. Adducti sunt equi, allata sunt arma : distribuuntur singulis, prout opus erat. Andegavensi vero adductus est miri decoris equus Hispaniensis, qui tantæ, ut aiunt, velocitatis erat, ut multæ aves in volando eo tardiores essent. Induitur lorica incomparabili, quæ maculis duplicibus intexta, nullius lanceæ vel jaculi cujuslibet ictibus transforabilis haberetur. Calceatus est calceis ferreis et maculis itidem duplicibus compactis; calcaribus aureis pedes ejus adstricti sunt. Clypeus, leunculos aureos imaginarios habens, collo ejus suspenditur; imposita est capiti ejus cassis

craint pas ici de le comparer à la rose et au lis : *quasi flos lilii candens, roseo superfusus rubore.*

C'est en plein air que le rite de la consécration doit être désormais célébré, et l'on a déjà songé à amener les chevaux et à disposer les armes qui sont destinées aux jeunes chevaliers. Le destrier qu'on a réservé à Geoffroi est un magnifique cheval d'Espagne, dont les pieds sont plus rapides que l'aile des oiseaux. Cette comparaison, un peu banale, est fréquente dans nos vieux poèmes, et c'est là que l'historien a sans doute été la puiser. Le fils du comte d'Anjou est là, sous les yeux de mille spectateurs; il est immobile et dans l'attente de ce qui va se passer. On lui ajuste tout d'abord un bon haubert à mailles doubles, qu'aucune lance ne pourra percer; on lui attache aux pieds des chausses de mailles ; on lui suspend au cou un écu orné de lions d'or ; on lui enfonce sur la tête un heaume contre lequel s'émousseront les meilleures épées et où étincellent vingt pierres précieuses. Puis, voici la longue et bonne lance de frêne avec son « fer » en acier de Poitiers, et voilà l'épée qu'on a été chercher dans le trésor du roi, l'épée qui est l'œuvre de ce merveilleux ouvrier, de ce Galant dont parlent toutes nos chansons. C'est fini : le jeune homme est équipé des pieds à la tête, il est armé, il est chevalier. Il ne lui reste plus qu'à monter à cheval sans l'aide des étriers et à prendre part aux *behourds* qui terminent la fête. Mais, en vérité, ce mot « terminent » n'est pas tout à fait juste : car, selon notre historien, la fête ne dura pas moins de sept jours. Le huitième, Geoffroi se maria.

Tel est le récit de Jean, moine de Marmoutier. Quels que soient ses emprunts à nos chansons, il est digne de fixer notre attention.

Malgré toutes les magnificences dont on l'a revêtu, malgré l'éclat

multo lapide pretioso relucens, quæ talis temperaturæ erat, ut nullius ensis acumine incidi vel falsificari valeret. Allata est ei hasta fraxinea ferrum Pictavense prætendens. Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus, in quo fabricando fabrorum superlativus Galanus multa opera et studio desudavit. Talter ergo armatus tyro noster novus, militiæ postmodum flos futurus, mira agilitate absque stasu gratia in velocitatis equum prosilit. Quid plura? Dies illa tyrocinii, honori et gaudio dicata, tota in ludi bellici exercitio et procurandis splendide corporibus elapsa est. Septem ex integro dies apud Regem tyrocini celebre gaudium continuavit. (Johannis Turonensis, monachi Majoris Monasterii, *Historia Geoffredi Plantagenistæ, Andegavensis comitis et ducis Normannorum. Historiens de France*, XII, 521, *Chroniques d'Anjou*, publiées par P. Marchegay et A. Salmon, pour la Société de l'histoire de France, p. 255 et suiv. Cf. du Cange, au mot *Miles*, IV, p. 390.)

des costumes, malgré la durée de la fête, cet adoubement n'a rien de compliqué. C'est toujours l'antique « remise des armes », précédée d'un bain et d'une vêture solennelle. Pas de *colée*, pas de sermon, pas même de *quintaine*. Notez que nous avons affaire à un adoubement presque royal, dans une des plus grandes villes de France, au centre d'une de nos provinces les plus civilisées, en plein douzième siècle. Et jugez par là des autres adoubements à la même époque.

Rien n'est plus sauvage, à ce point de vue, que les plus anciens textes de nos chansons, et ils rendent exactement le même son que les textes historiques du même temps. J'oserai dire qu'ils sont plus historiques, plus *vrais*. Ouvrez *Auberi le Bourgoing*, ouvrez ce poème barbare[1]. Comment le héros de cette chanson adoube-t-il un jour ce Gautier, auquel il doit la vie? Il ordonne qu'on le couvre de riches vêtements, lui remet des armes, et lui fait enfin présent d'un bon cheval. C'est tout, et le poète ne craint pas de dire : *Si li dona l'ordre de chevalier*. Voilà qui n'est pas compliqué. Dans *Ogier*, même simplicité ; mais le décor est ici plus beau que le drame. Charlemagne est sous les murs de Rome, qu'il essaye d'arracher aux païens vainqueurs. Ogier, qui est encore tout jeune, a rendu la terre toute rouge de sang sarrasin, et étonné l'armée par mille exploits incomparables. L'Empereur, qui avait eu jadis quelques raisons pour se défier de cet enfant, l'Empereur n'y tient plus, il descend de cheval et, en pleine bataille, le ceint soudainement de l'épée : *Chevaliers fu Ogiers d'or en avant*[2]. C'est fier, mais sec. D'autres poèmes sont plus détaillés, mais plus matériels. Quand il nous raconte comment Aubri fut fait chevalier, l'auteur de *Garin le Loherain* ne se perd pas dans l'analyse du rite chevaleresque, et constate à peine la remise des armes ; mais il s'arrête avec quelque complaisance devant le spectacle de ce fort et rude jeune homme : « Il était *eschevis* et moulé ; il avait les épaules énormes et la taille fine; il n'y avait pas de plus bel homme en soixante cités. » On sent ici que l'on a affaire à un siècle qui est brutalement épris de

[1] Li Borgignons ne se vout delaier; — Isnelement fist acesmer Gautier; — De riches robes le fist apareillier. — Si li dona l'ordre de chevalier. — Armes li done et un riche destrier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 248, v. 17.) = [2] « Danois, dist [Karles], tenés vestre auferant.... — Et cele espée, por coi n'est çainte au flanc? » .... — Et dist Ogiers : « Car à vos m'en atant. » — Lors desciendi li rois Kalles à tant. — La bone espée a çainte Ogier au

la force musculaire : « Regardez-le, dit Garin à son frère Begon. « S'il vit, quel baron ce sera ! [1] » On ne saurait demander à l'auteur de *Raoul de Cambrai* de faire montre de plus de délicatesse. Le comte de Cambrai, quand il adoube Bernier, se contente de le faire armer. Bernier, lui, saute à cheval, se couvre de son écu à bandes d'or, saisit sa lance où cinq clous d'or fixent le gonfanon, et fait un temps de galop sous le regard émerveillé de cent barons qui se disent l'un à l'autre, tout bas [2] : « C'est vraiment un beau chevalier. » Il serait aisé de multiplier ces exemples; mais il est préférable de les résumer et, pour ainsi parler, de les condenser en un ou deux types. C'est à *Garin le Loherain*, c'est à ce terrible vieux poème qu'il nous faut encore emprunter ici notre récit le plus significatif et le plus concluant [3]. Les deux principaux acteurs de cette scène un peu farouche, ces deux personnages sont un vieux chevalier qui s'appelle Fromont et un tout jeune damoiseau qui est son propre fils et se nomme Fromondin. Contraste saisissant et charmant. A la vue de l'enfant qui marche accompagné de vingt autres valets, Bernard de Naisil se précipite vers lui, lui baise la bouche et le visage et, appelant Baudouin de Flandre : « Le beau neveu que nous avons ! Si nous « allions demander à Fromont le *poestis* d'en faire un chevalier. — « Je le veux bien, dit le Flamand. Allons. » Ils y vont et sont fort mal reçus. C'est en vain qu'ils font remarquer à ce père brutal que

flanc. — Chevaliers fu Ogiers d'or en avant. (*Ogier*, v. 743 et ss.) = [1] Li Borguignon ont Aubri adoubé — Et l'Allemant et Huedes le sené, — Li quens Joffroi d'Angiers la grant cité — Et Hernais qui d'Orleans fu nés. — Quant mangié orent et midis fu passés, — Chevaus demandent, on lor a amené. — Les escus prennent, behorder vont as prés. — L'erbe i est verde et gent i ot assez. — Aubris fu biaus, eschevis et molés, — Gros par espaules, graisles par le baudré. — N'eut plus bel home en soissante cités. — Mout bien li siet l'escus enluminés. — Cil qui l'esgardent cuident qu'atout soit nés. — Moult bel behorde tout contreval les prés. — Bien li avint, si fu de tous loués. — Li dus Garins l'a à Begon monstré : — « Freres, dit-il, par Dieu, or esgardez. — Cil iert preudons, se il vit par aé. » (*Garins li Loherains*, I, p. 84.) = [2] Li quens Raoul qui molt fist à loer — A l'endemain fist Bernier adouber — Des millors armes que il pot recouvrer. — El' dos li vest l'auberc tenant et cler — Et lace l'elme qui fu à or parez — Et çainst l'espée c'on li fist presenter. — Son bon destrier Bernier i va monter. — Dès que Bernier fu el' destrier montez, — A grant mervelle parfu biax adoubez : — L'escu saisi qui fu à or bendez — Et prent l'espieu qui fu bien acerez, — Le confanon à cinc clos d'or fermez; — Fait un eslais, si s'en est retornez. — Emmi la place fu molt grant li barnez. — Dist l'uns à l'autre : « Cis est molt bien armez ». (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 23, 24.) Cf., dans le même poème, un adoubement du même ordre, pp. 18-20). = [3] Devant les autres est venus Fromondins, — Et out o lui de damoisiaus bien vint... — Bernars

son fils a déjà la taille d'un homme, que sa poitrine est large et ses bras énormes, et qu'il est capable de mettre en pièces les lances de tous ses ennemis. « Vois donc comme il est fort, vois donc « comme il est beau. — Non, non, il est trop jeune, » répond le vieux, qui ne veut pas qu'on le trouve vieux et qui, à la façon de don Diègue, se prend à jeter un superbe défi à la tête de Bernard et de Baudouin. Mais, enfin, il se rend à leurs raisons, et change tellement d'avis, qu'il veut que son fils soit adoubé sur l'heure. Vite on prépare les cuves, on les remplit d'eau : Fromondin entre dans la première, et ses compagnons dans les autres. Au dehors on entend le piaffement des chevaux et les voix des écuyers qui tiennent en main les destriers et les palefrois. Entre toutes ces bêtes de prix, il en est une qui attire tous les regards : c'est Beaucent, c'est le cheval du vieux Fromont. Le jeune Fromondin va droit à lui, au sortir de son bain, et, par un bond osé, saute *de plaine terre* sur le bel animal. Puis il caracole sur le bon cheval et heurte en passant don Bernard de Naisil, qu'il renverse à moitié. C'était pour jouer. Il éclate de rire, et crie à son oncle : « Sire vieillard, je vous prie de vouloir bien faire partie de ma « maison. » L'autre ne sourcille pas, et en prend occasion d'adresser un petit sermon à son neveu : « Je le veux bien, dit-il, mais « à la condition que vous ferez toutes mes volontés. Et il est trois « choses que je vous recommande tout d'abord. Sachez, je vous « en prie, éperonner votre cheval, honorer les nobles chevaliers « et donner aux pauvres. » La cérémonie s'achève par ce petit discours, ou plutôt par un repas homérique en plein air. Il n'y a même pas eu de remise solennelle de l'épée.

Il n'en est pas de même dans un autre épisode qui va compléter

le voit, à l'encontre li vint, — Il li baisa et la bouche et le vis. — Il en apelle le Flamenc Bauduin : — « Or esgardez quel nevou avons ci ! — Et car prions Fromont le poesti — Que il feïst chevalier de son fil. — Et je l'otroi, » li Flamens respondi. — A Fromont vienent, si l'ont à raison mis. — « Or esgardez, biaus niés, » Bernars a dit, — « Com cil est biaus et de bras et de pis. — Car en faisons chevalier, le matin. — Il puet « moult bien grosses lances croissir — Et guerroier ses mortés anemis. — Se tu « vivois jusqu'au jor de l'juïs, — En meilleur point n'iert chevaliers tes fis. » — Et dist Fromons : « Merveilles avez dit. — Il est trop jones, ne le pouroit sofrir »... — A son hostel est venus Fromondins. — Les cuves font d'iave trestout emplir. — Entrés i est li damoisiaus de pris — Et des vallés chascuns la soie prist. — Là veïssiez les chamberlans venir — Qui portent robes et bons dras de samis, — Les escuiers aus murs et aus roncins, — Aus palefrois et aus chevaus de pris. — Fromons envoie Baucent à Fro-

le précédent et qui nous représente la dernière phase et la plus brillante de l'adoubement « sans colée ». La scène se passe à Boulogne, et l'*enfant* qui va recevoir la chevalerie est celui de tous nos héros qui l'a peut-être le plus honorée devant les hommes et devant Dieu. Il fait beau, il fait doux : c'est le mois d'avril, c'est le jour de Pâques. Godefroi, fils d'Eustache, comte de Boulogne, va être adoubé par son père, et jamais roi, jamais *amiral* n'aura été mieux armé. On commence par lui revêtir des chausses *serrées et tenans* qui sont plus blanches que la fleur *aparissant*, et sans plus tarder, on y attache les éperons qui « tranchent; » on le couvre ensuite d'un haubert dont les pans sont brodés en fils de laiton entrelacés dans les mailles, et qui a jadis appartenu au premier mari de la belle Orable, à Tibaut d'Afrique. Il serait trop long de parler du heaume clair, du cercle d'or, et de ce nasal où éclatent cinq pierres précieuses. Une escarboucle ardente rayonne au sommet, et, sur ce casque chevaleresque, il y a tant de topazes, d'émeraudes, de saphirs, d'*aimants*, de *jaconces* et de diamants, qu'un riche Vénitien ne pourrait LUI-MÊME se donner le luxe d'un tel objet d'art. Mais le moment est venu de ceindre le *brant* au jeune bachelier, et l'épée qu'on lui donne est celle-là même avec laquelle fut tué jadis un des plus terribles ennemis du nom chrétien, Agolant. Il est superflu d'ajouter qu'elle sort de la forge de Galant et qu'on ne lui connaît qu'une égale, qui est la propre épée de Roland, Durendal. L'écu qu'on attache au cou de Godefroi est orné de deux lionceaux blancs, et le cheval qu'on lui amène est tout caparaçonné d'un blanc *diaspre* qui retombe jusqu'à terre. Godefroi est superbe à cheval, avec son gros épieu et son gonfanon aux trois aigles volants : « Allons aux champs, » dit-il; et il y court, accompagné de tous ceux que l'on vient d'adouber avec lui, de son père et de tous les

mondin. — Son bon destrier que il paramoit si. — Bone est la selle qui de Tolouse vint. — De plaine terre saillit sus Fromondins, — Fist un eslai, arières s'en revint; — Hurte decoste dant Bernart de Naisil, — Por un petit que il ne l'abati : — « Sire viellars, » tout en riant li dit, — « De ma mesnie serez, je le vous pri. » — Et dist Bernars : « Sire, « vostre merci, — Par tel couvent que ferez mon plaisir. — Or vous convient des espe- « rons ferir — Et honorer les chevaliers gentis; — Donner aux povres et le vair et le « gris. — Car une chose vous aconte et vous dis : — Nuns avers princes ne puet terre « tenir, — Ains est domages et dolors quant il vit. » — Dist Fromondins : « Je ferai « vo plaisir. » — El' vergier entre où li mangiers fu mis. — A une table est assis Fromondins. — Dejouste lui Guillaume de Monclin... (*Garins li Lorrains*, éd. P. Paris, II, p. 145-148.)

autres barons. Ah! la belle chevauchée! La mère du nouveau chevalier, la comtesse Yde, la suivait sur un palefroi qui était *soef amblans*, et j'imagine bien, quoique le poète n'en dise rien, qu'elle essayait surtout de voir son fils Godefroi, et qu'elle le dévorait des yeux. On chevaucha tout le jour; mais quel repas le soir, quels chants de jongleurs, quels contes charmants, et quel sommeil enfin jusqu'au petit jour clair du lendemain matin[1]!

VIII

On ne saurait placer avant le XIIIe siècle la rédaction du poème que nous venons de citer, et auquel on a imposé le nom de *Godefroi de Bouillon;* mais depuis longtemps déjà, en certaines régions de la France que la science devra un jour déterminer exactement, la *colée* était d'un usage général. Je me persuade qu'elle nous est venue par le Nord, et qu'elle n'est pas chez nous fort antérieure au XIe siècle. Dans les chroniques comme dans les poèmes du XIIe siècle, les exemples fourmillent, et cette forme d'adoubement, tout comme la première, a subi certaines transformations qui l'ont rendue de moins en moins grossière, de plus en plus civilisée et élégante. C'est la marche ordinaire et l'ordre logique. Un historien du XIIe siècle, que l'on ne connaît pas assez et que ne goûtent pas assez vivement les historiens de la vie privée, Lambert d'Ardres, parle de l'*alapa* à toutes les pages de sa charmante et vivante chronique. On peut même dire qu'il a trouvé la formule définitive de ce rite barbare, lorsqu'il nous raconte l'adoubement d'Arnoul II, comte d'Ardres et de Guines, et qu'il nous montre, en termes vifs, le père de ce jeune prince qui lui donne solennellement le soufflet militaire ou la *colée*, « sans que le nouveau chevalier lui puisse rendre un tel coup ». *Dedit ei militarem*, NON REPERCUTIENDUS, *alapam*. La scène se passe à Guines, le jour de la Pentecôte de l'année 1181, en pleine cour comtale, sous les yeux de nombreux spectateurs qui vont consacrer aux fêtes et aux festins le reste de cette bienheureuse journée[2]. Mais c'est en

[1] *Godefroi de Bouillon* (v. 1687-1738). Cf. les épisodes suivants, qui nous offrent également le type exact des adoubements « sans colée » : *Gui de Nanteuil*, v. 942 et ss.; *Siège de Barbastre*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 124, v°; *Aiol*, v. 6550 et suiv.; v. 10317 et suiv.; *Godefroi de Bouillon*, éd. Hippeau, v. 1579 et suiv. Etc., etc. = [2] Il s'agit du

vain d'ailleurs que, dans le même texte, Lambert d'Ardres élève presque cet adoubement à la hauteur d'un sacrement : les deux mots NON REPERCUTIENDUS ne perdent rien de leur éloquence matérielle, et caractérisent fort bien cette façon brutale d'entrer dans la Chevalerie. Il faudrait citer ici dix autres textes du même historien, et, nous transportant soudain au milieu du XIIIe siècle, faire encore assister notre lecteur aux adoubements allemands de ce temps plus délicat. L'auteur de la *Grande Chronique belge* observe candidement[1] que, pour éviter les frais écrasants de la chevalerie nouvelle, la plupart des chevaliers de son temps se contentaient de la *colée*, et le même chroniqueur raconte ailleurs que Guillaume de Hollande, élu roi des Romains en 1247, reçut sur la nuque ce terrible coup qui créait les chevaliers. Il vous est libre, il vous est facile, entre Lambert d'Ardres et le *Magnum Belgii Chronicon*, d'étager cent textes aussi décisifs.

Nos vieilles chansons ne sont pas moins concluantes, et dès le commencement du XIIIe siècle, la brutalité de la *paumée* y est exprimée en un style encore plus pittoresque et plus saisissant. Le début d'*Élie de Saint-Gilles* est, à ce point de vue, un chef-d'œuvre d'exposition sauvage et vraie. Le père d'Élie, Julien de Saint-Gilles, a la barbe toute blanche. C'est un fier baron, qui ne s'est jamais rendu coupable d'une trahison, qui a toujours aimé le fils de sainte Marie, qui a porté honneur aux moutiers et a fait construire des ponts et des hôtelleries pour les pauvres voyageurs. Mais enfin, « il y a cent ans qu'il a été fait chevalier », et il éprouve le besoin de « se

père d'Arnould II, comte d'Ardres et de Guines, auquel son père confère la chevalerie en 1181, et le chapitre de Lambert d'Ardres a pour titre : *Quomodo idem Arnoldus effectus est miles.* « Pater ejus.... convocavit filios suos et notos et amicos in curiam suam apud Ghisnas in die sancto Pentecostes, et EI MILITAREM, NON REPERCUTIENDUS, DEDIT ALAPAM, et militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis. (Lambert d'Ardres, *Chronicon Ghisnense et Ardense*, cap. XCI; éd. du marquis Godefroy Ménilglaise, p. 201.) Les passages qui suivent, quoique moins importants, ont aussi leur valeur : « Eidem comiti... in signum militiæ, gladium lateri et calcaria... sui militis pedibus adaptavit, *et alapam collo ejus infixit*, quam tamen, in ipso militariæ promotionis ejus die, variis REDEMIT munusculis et lautioribus quam regalibus expensis. (*Ibid.*, cap. LXXXII. l. l. p. 195.) *Licet militarem nondum recepisset alapam*, in armis tamen strenuus erat. (*Ibid.*, cap. XC; l. l. p. 199.) = [1] Plerique milites moderni temporis, patrimonis intendentes, omissis sumptuosis solemnitatibus, saltem *per infractum colaphum*, militarem consequuntur dignitatem. (*Magnum Belgii Chronicon*, anno 1247.) Dans la même chronique, à la même année, il est dit que lors de l'adoubement de Guillaume de Hollande, le roi de Bohême lui administra la paumée : « Rex Bohemiæ *ictum impegit in collum tironis.* »

reposer et de bien vivre ». Là-dessus, il fait venir son fils Élie, ou plutôt, il le fait comparaître devant lui dans la *salle perrine*. Pour exciter la colère du jeune homme, il lui reproche de n'avoir encore accompli aucun exploit : « A ton âge, dit-il, j'avais déjà conquis « châteaux, fertés et villes. » Le jeune Élie se cabre sous l'aiguillon de ces paroles, d'autant que le vieillard se demande tout haut si son fils ne serait pas plutôt appelé à vivre dans un cloître et à être « moine reclus à Noël ou à Pâques ». Pour le coup, c'en est trop. Élie veut partir et quitter pour toujours ce château où il est forcé de dévorer de tels outrages : « Tais-toi, malheureux, tais-toi, lui « crie son père. T'imagines-tu partir ainsi, sans escorte et sans « armes ? Mais l'on dirait en te voyant passer sur les routes : « Vous « voyez ce jeune homme ? C'est le fils de Julien-à-la-Barbe. Son père « l'a chassé de sa terre. » Non, non ; tu ne partiras pas ainsi. Et je « m'en vais, sur l'heure, te faire chevalier. » Se tournant alors vers ses hommes : « Qu'on prépare une quintaine, dit-il, et qu'on m'ap- « porte mes armes. » La cérémonie commence tout aussitôt. Le vieillard ceint l'épée à son fils ; puis, haussant la main et la laissant tomber comme un marteau sur le cou de l'enfant, ce terrible centenaire lui donne un tel coup, qu'Élie en est à moitié renversé. Le nouveau chevalier sent la colère lui monter à la tête et couvre tout bas son père d'injures : « Ah ! dit-il, si c'était un autre ! Mais « c'est mon père, et mon devoir est de ne pas me plaindre ». Il se calme, relève la tête, monte brusquement à cheval et abat, d'un coup de maître, tout l'appareil de la quintaine. « Ce sera un preux ! » s'écrie alors le vieux, qui est ravi. Mais la mère pleure en pensant que son fils va la quitter. La scène est à la fois féodale et « humaine » [1].

[1] Chou est d'un conte qui fut nés à Saint-Gille. — Signor, il vesqui tant que la barbe ot florie. — Ains ne fist en sa vie traison ne boisdie, — Ains ama mout forment le fieus sainte Marie — Et mout bien honora mostier et abeïe, — Et si fist bons pons faire et grant ostelerie. — Juliens ot à non, moult [ot] grant signorie. — Un jor estoit li Quens en se sale perine ; — U que il voit ses homes, si lor commenche à dire : — « Signor baron », dist-il, « li cors Dieu vous garisse ! — Il a mout bien cent ans mes armes portai primes, — Ainc puis ne fis nul jor traison ne boisdie »... = Juliens se seoit ens el' palais de marbre, — Tout entor lui sa gent et son barnage. — Il les a apelés comme preudon et sage : — « Signor, fait-il, li cors Dieu bien vos fache. — Bien a cent ans premier portai mes armes ; — Ne puis mais paine endurer de bataille. — De ma mollier que je mout pris en haste — Ai je un fil, Dameldé le me salve.... — Veés mon fil qui est en cele sale. — Gent a le cors et lées les espaules — Mout me mervel confais est ses corages, — S'il vaura

La colée se compose de deux gestes et d'une parole[1] : hausser la main, l'abaisser lourdement sur le cou de l'adoubé, et accompagner le tout d'un petit sermon qui n'a d'abord rien que de militaire : « Sois vraiment chevalier et courageux contre tous tes ennemis ». Ou bien : « N'oublie pas d'être fidèle à ton seigneur ». Ou, plus simplement encore : « Sois preux ». Ces deux mots en disent long. Ils disent tout.

Un type, moins exceptionnel que celui d'*Élie de Saint-Gilles*, est ici nécessaire, et nous l'empruntons à ce beau roman de *Girars de Viane* où le trouvère ne fait sans doute que remanier un poème antérieur. « Pour adouber le damoisel Aimeri, — Ils descendent près d'un buisson fleuri. — C'est le duc Girard avec ses frères. — On lui revêt un bon haubert *tresli;* — Girard lui ceint l'épée d'acier fourbi — Et, de sa paume, lui assène un grand coup : — « Souviens-toi de moi, et sois preux, Aimeri. — Grand merci, Sire, « a répondu l'enfant. — Je serai preux, s'il plaît à Dieu et si je « vis. » — On lui amène alors un destrier arabe. — Et sur-le-champ, il y monte. — Au cou lui pend son fort écu arrondi; — Il tient au poing son roide épieu fourbi, — Fait un temps de course emmi le pré fleuri. — Et tous de se dire l'un à l'autre : « Voilà, certes, « un bon chevalier. » Tel est le rite le plus usuel[2], et ce texte nous dispense d'en citer beaucoup d'autres[3]. Il importe cependant

estre, comme destriers en garde, — Moines reclus à Noel et à Pasques. — Or deüst estre à Paris et à Chartres — Ou en Espaigne u au roi de Navaire — Et servist tant Loeys le fieus Charle — Que de son fief eüst grant heritage. — J'en conquis tant, quant fui de son eage, — Dont j'ai encore quatre chastieus en garde — Et trois chités et fretés jusqu'à quatre. — Mais par l'Apostle que on requiert en l'arche, — Aler s'en peut et tenir son voiage. » — Elyes l'ot, et tressailli le table. — Aler s'en vaut, quant li vieus le regarde : — « Tais toi, lechieres, li cors Dieu mal te fache! — S'or t'en aloie ensi sans guenage, — Tost diroit-on à Paris u à Chartres : — « Veés le fil Juhen à la barbe. — Par mal- « talent l'a cachiet de sa marche; » — Ains te donrai mon destrier et mes armes.... » — Li vieus li çaint l'espée à son senestre lés; — Il a hauciet le paume, si li done un cop tel — Por un poi ne l'abat et ne l' fist enverser. — Et quant le voit li enfes, le sens quida derver; — Il dist entre ses dens coiement à chelé : — « Dan vieus, moult estes faus et « gangars et enflés. — Se l'eüst fait un autre, ja l'eust comperé. — Mais vous estes mes peres, ne m'en doi airer. » — On li trait en la place un destrier sejorné — Et Elies i monte, qui gentieus est et ber. — Il geta à son col un fort escu bouclé — Et a pris en son poing un fort espiel quarré — Et on fait la quintaine tost drechier ens el' pré (*Elie de Saint-Gille*, v. 4-116). = [1] Quand Charles adoube son fils Louis : *Haucha le palme*, ens el' col li assist : — « Chevaliers soies, dist li peres, biaus fix, — Et corageus envers tes anemis. » (*Ogier*, v. 7314-7316.) C'est le type le plus classique et le plus bref que nous puissions faire ici passer sous les yeux de notre lecteur. = [2] *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 65. = [3] Nous allons donner l'indication de dix-huit adoubements « avec colée » : 1° *Ogier*,

d'ajouter que la *colée*, qui (en de certaines régions tout au moins) n'avait pas fait partie du rituel antique de la Chevalerie, en vint un jour à remplacer parfois tous les autres rites. On fut fait chevalier par la SEULE colée[1]. C'est étrange, mais certain. Puis, il arriva que le gros coup sur le *haterel* fut un jour trouvé trop grossier, et qu'un cérémonial élégant fut substitué à l'antique rudesse. Un coup de paume, fi donc! C'est laid, c'est lourd. Un coup de plat d'épée est aussi militaire, et serait plus gracieux. La miséricordieuse Église, qui n'aime point les brutalités, adopta volontiers et inventa peut-être cet accommodement, qui ne fut pas le dernier. Car enfin la vieille, l'antique, la rude colée, après avoir été remplacée par le poétique coup d'épée sur l'épaule du nouveau chevalier, en est un jour venue, grâce à un jeu de mots, à se transformer en une accolade familière qui n'est trop souvent ni un baiser sincère, ni un baiser de paix...

Quoi qu'il en soit, nous avons achevé tout ce qui concerne l'adoubement militaire, et nous voici en présence de l'adoubement religieux.

IX

L'adoubement « religieux » n'a pas été découvert tout d'une pièce, en un jour, par quelque inventeur de génie; mais c'est par infiltration, si j'ose ainsi parler, que le christianisme a pénétré l'antique cérémonial de la Chevalerie. Un long temps s'est écoulé avant que les mœurs militaires de nos barons se soient imbibées de foi et de piété. On y est venu cependant, mais sans bond violent et petit à petit. La plus grande innovation a été la Veillée des armes, et c'était à peine une innovation : car, indépendamment des grandes veillées liturgiques de Pâques et de la Pentecôte, nos pères con-

v. 6988 et suiv. ; 2° *Ibid.*, v. 7314-7316; 3° *Aubert*, éd. Ad. Keller, *Romwart*, p. 223; 4° *Garins li Loherains*, II, p. 181 (c'est le seul exemple de *paumée* que nous puissions constater dans ce vieux poème, où il y a cependant plusieurs récits d'adoubements); 5° *Aiol*, v. 7147, 7148; 6° *Parise la Duchesse*, v. 1869; 7° *les Saisnes*, éd. Fr. Michel, t. I, p. 138; 8° *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7683; 9° et 10° *Girars de Viane*, p. 61 et p. 65; 11° *Renaus de Montauban*, p. 48, v. 31; 12° *Ibid.*, p. 425, v. 7; 13° *Enfances Vivien*, Bibl. nat., 1448, f° 203, v° 204; 14° *Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 84; 15° *Gaufrey*, v. 9208; 16° *Auberon*, v. 1628; 17° *Enfances Ogier*, éd. Scheler, v. 1181, 1182; 18° *Berte aux grans piés*, éd. Scheler, v. 3175, etc., etc. = [1] V. le texte déjà cité du *Magnum Belgii Chronicon :*

naissaient ces longues veillées conteuses dont il est question dans un texte célèbre des premières années du XIIe siècle[1], et où l'on chantait les vies des saints et les exploits des héros épiques. La Veillée des armes n'a donc été, à tout prendre, qu'une imitation ou, suivant notre jargon conetmporain, une « adaptation ». Quant à l'audition de la messe, c'était pour nos chevaliers une habitude de tous les jours. Dans la déposition des armes sur l'autel, il faut voir également la copie intelligente et presque originale d'un usage qui remontait à une haute antiquité, et l'on sait que l'on plaçait ainsi, sur la pierre sacrée, les chartes contenant des promesses et des engagements solennels. Il est également fort naturel qu'on ait fait entrer la pensée et le nom de Dieu dans le petit discours laïque qui accompagnait la colée, et qu'après avoir dit : « Sois prud'homme », on en soit venu, à travers vingt transitions délicates, à dire un jour : « Souviens-toi de la passion et de la mort de Jésus. » Reste donc la bénédiction de l'épée : mais l'Église, cette éternelle et incomparable bénisseuse, avait, depuis longtemps déjà, introduit partout l'usage de bénir les habitations de l'homme, la chambre et le lit nuptial, les fruits nouveaux, les œufs et le pain, et jusqu'aux plus vulgaires des objets qui servaient à la vie de tous les jours. Bénir la lance et l'épée avec lesquelles on devait poursuivre et abattre les ennemis du Christ; bénir le heaume et le haubert qui pouvaient rendre invulnérable le corps des amis de la sainte Église, c'était le plus simple de tous les devoirs. Mais c'est ici, encore un coup, qu'il faut établir une distinction formelle entre le second et le troisième mode de notre adoubement, et ce n'est pas en vain que nous avons attribué au second mode cette épithète : « religieux » et, au troisième, cette autre : « liturgique ». BÉNIR L'ÉPÉE OU LA CEINDRE, c'est fort différent.

Dans l'adoubement « religieux », le prêtre se contente de faire sur l'épée le signe de la croix; dans l'adoubement « liturgique »,

Plerique milites moderni temporis, patrimoniis intendentes, omissis sumptuosis solemnitatibus, saltem *per infractum colaphum militarem consequuntur dignitatem*. (Du Cange, au mot *Alapa*.) Philippe de Beaumanoir (cité par Anatole de Barthélemy, *de la Qualification de chevalier*, p. 14) raconte que l'on fut un jour forcé, pour donner de la validité à une enquête, d'improviser un chevalier. La chose fut rapide. *Et li donna li uns une colée, et dist : Chevaliers soyes.* — [1] *Vita sancti Willelmi*. Quæ enim regna, quæ provinciæ, quæ gentes, quæ urbes Willelmi ducis potentiam non loquuntur; QUI VIGILIIS SANCTORUM non resonant et modulatis vocibus decantant, etc. (*Acta Sanctorum Mau*, VI, p. 811.)

l'Évêque est le consécrateur. Ce n'est plus un laïque, c'est lui, c'est l'Évêque qui, de ses mains ointes, attache le glaive au flanc du nouveau chevalier, en lui disant : *Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.* Un dernier trait suffira à distinguer les deux modes, que personne désormais ne pourra plus confondre. La langue de l'adoubement « religieux » est presque toujours la langue vulgaire du pays où l'on crée le nouveau chevalier. La langue de l'adoubement liturgique a toujours été le latin.

C'est à l'adoubement selon le second mode que l'avenir était réservé. Le militaire a fini par paraître décidément trop grossier; le liturgique a semblé parfois trop clérical, dans le mauvais sens de ce mot, et quelques-uns y ont pu voir un envahissement de l'Église. L'accusation était injuste, mais spécieuse, et les hommes de guerre ont le plus souvent préféré se faire chevaliers entre eux. Un rite sincèrement chrétien leur a suffi, et ils ont tenu à garder leur caractère de consécrateurs. Ce rite, d'ailleurs, a subi plus d'une transformation à travers les siècles du moyen âge. On lui a donné, dans l'*Ordene de Chevalerie*, la parure d'un symbolisme compliqué, et les xive et xve siècles lui ont encore ajouté je ne sais quels perfectionnements et raffinements qui composent la Chevalerie moderne. Nos poètes, nos dramaturges, nos peintres ne connaissent guère que celle-ci, et l'affublent de panaches; mais son origine est celle-là même que nous venons de lui attribuer, et il ne reste plus qu'à faire assister nos lecteurs, d'une façon claire, à tous ses développements historiques.

Nos chansons, grâce au ciel, sont pleines d'adoubements « religieux »; mais il est rare d'en trouver une description véritablement complète et qui nous offre à la fois les cinq rites augustes de la veillée des armes, de la messe solennelle, de la déposition des armes sur le saint autel, de la bénédiction de l'épée, et de ce petit sermon « à la chrétienne » qui doit accompagner la *paumée*. Il ne convient pas, au reste, de s'en inquiéter outre mesure : car il suffit, en réalité, d'un de ces éléments ou de deux, pour donner scientifiquement à une « chevalerie » des xiie et xiiie siècles ce caractère religieux qui la sépare si nettement des adoubements militaires. Le fils aîné de Witasse, comte de Boulogne, veille durant toute la nuit qui précède son entrée dans la chevalerie : il

X

FIANÇAILLES DE ROLAND AVEC LA BELLE AUDE (P. 300)

Ce fut en mai, *qu'il fait chaut et seri* ;
Les bois sont en feuilles ; les prés sont verts...
Charlemagne tint sa cour (il n'y en eut jamais d'aussi belle)
Au palais seigneurial de Vienne.
Après le dîner, avant le départ,
Dame Guibourc sortit d'une chambre
Tenant par la main la belle Aude,
Dont la beauté illuminait tout le palais :
« Donnez-la-moi, dit l'Empereur ;
« Je la demande pour mon neveu Roland. »
Lors appelle son neveu qu'il aime tant
Et lui donne Aude pour épouse et pour *pair* ;
Par mi la main li vait li Rois baillier.
Et l'Archevesque fut là pour les fiancer...

(*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, v. 177-178.)

Composition de G. Jourdain.

s'impose cette veillée au nom de la vierge Marie, et ne quitte le moutier qu'après y avoir entendu la messe du matin. C'est ainsi que veillent Hervis le Loherain ; les deux neveux d'Aimeri de Narbonne, Gerart et Guïelin ; Gui, fils d'Anseïs de Carthage, et cinquante autres[1]. Quant à la messe, l'auteur de *Girars de Viane* constate que, de son temps, c'était la coutume des nouveaux chevaliers (LA COUTUME : pesez ce mot) d'entendre pieusement la messe et de prier le Seigneur Dieu avant de recevoir leurs armes[2]. Deux

[1] Sur cette Veillée des armes, voy. notamment les textes suivants : 1° « En certains pays, le futur chevalier *passe la nuit précédente à veiller* et à prier debout. » (Helinand, † 1257, *Chronicon*, publié dans la *Bibliotheca Cisterciensis* de Tissier, VII, 192 ; reproduit par Vincent de Beauvais, *Speculum*, IV, 1250.) M. Lecoy de la Marche, qui cite ce texte précieux, ajoute avec raison « que la Veillée des armes n'a pas dû être PARTOUT en usage. » (*La Chaire française au moyen âge*, p. 356.) Le fait est absolument certain. — 2° Li rois Gibers qui Tu gentis et beirs — A fait l'enfant à un moustier meneir. — *La nuit villa de si à l'ajorneir* — Et avoec lui teis quinze bacheleir, — Tuit fil à contes qui sont de son reignei ; — Si parant sunt et de son parantei. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346 v°.) 3° *La nuit veilla* li enfes el' non sainte Marie — Entresi qu' el' demain que l'aube est esclarcie ; — Ainc ne s'en volt movoir, si ot la messe oie... * Quant Witasse *ot veillié enfresi c' à l' matin*, etc. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1576-1580.) Cf. un autre passage du même poème où il n'est pas fait mention de la Veillée des armes à propos de l'adoubement de Godefroi ; mais il faut observer que ce dernier adoubement a lieu le jour de Pâques, et qu'on a pu juger inutile de mentionner ici l'antique veille liturgique qui se confondait avec la veillée militaire. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une hypothèse. — 4° *A Saint-Vinchent va veillier* et prier ; — Ensemble o lui li demaine et li per, — Li fil as contes, li jouene bacheler, — *Veillent o lui* por l'enfant honerer. — Trosc à l'demain qu'il virent le jor cler. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 795, f° 75). Il s'agit de l'adoubement par Charlemagne de Gui, fils d'Anseïs.) — 5° *La nuit veillait* Hervis li baichelers (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 47.) — 6° Gerart et Guielin fist li cuens apeler. — *La nuit orent veillié* au moustier Saint-Omer (*Bueves de Commarchis*, v. 64, 65), etc., etc. = On remarquera que les textes précédents appartiennent au XIIIe siècle, et nous n'en connaissons pas d'antérieurs. Pour les siècles suivants, il serait trop aisé de multiplier les citations : « Aultres [chevaliers] se font, qui sont baignez en cuves et puis revestus de neuf, et *cette nuyt vont veiller en l'eglise* où ils doivent estre en devotion jusques après la grant messe chantée. (*La Salade*, d'Antoine de la Salle, du milieu du XVe siècle, citée par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 118.) Etc., etc. Une dernière remarque est de rigueur. Il semble que la Veillée des armes eut lieu, TOUT D'ABORD, durant la nuit qui précédait une bataille (la PREMIÈRE bataille peut-être à laquelle assistait un chevalier). C'est du moins ce que fait, dans *Garins li Loherains*, le nouveau chevalier Rigaut : A la chapelle de l' baron saint Martin, — *Veilla Rigaus* de ci à le matin (II, p. 185.) Il en est de même, dans cette vieille chanson, pour Begon de Belin qui *veille* avant de combattre Isoré le Gris (*Ibid.*, II, p. 156 ; note). Un texte moins clair est celui qui se rapporte à Fromondin dont l'adoubement paraît se faire en deux journées. C'est avant la seconde que le jeune homme s'en va à Saint-Seurin de Bordeaux : « La nuit veilla, grant luminaire fist. » Mais cette veillée est également une préparation à la grande bataille qui a lieu le lendemain (*Ibid.*, 156 et 160, 161), et l'on ne peut tirer de là aucune conclusion rigoureuse. — La nuit qui précédait le duel judiciaire, les Champions veillaient également, et cet usage semble remonter à une haute antiquité. (V. la Chronique d'Adhémar de Chabannes, qui se termine en 1029, etc.) = [2] Por messe oir l'enmeinent à mostier, — Que C'EST COSTUME *à novel chevalier*, — *Ains qu'on li doie ses garne-*

cycles qui sont souvent en désaccord, celui du Roi et celui de Guillaume, s'accordent à nous raconter le touchant épisode des armes chevaleresques que l'on étale pieusement sur l'autel, afin que ce contact les sanctifie à tout jamais, et Jean de Salisbury nous ajoute, en son latin, que c'était là un usage général, auquel il ne paraît pas d'ailleurs attribuer une grande ancienneté[1]. C'est surtout dans les textes latins qu'il est fait allusion à la bénédiction de l'épée, et les anciens Pontificaux nous offrent, à côté de la *Benedictio novi militis* dont nous parlerons plus loin, la *Benedictio ensis et armorum* qui laisse aux laïques le droit de ceindre l'épée et ne donne à l'évêque que celui de la bénir[2]. Reste le sermon, et il a traversé bien des phases. D'abord brutal et tout grossier : « Sois brave », il prend peu à peu une teinte religieuse, et devient à moitié chrétien : « Que le vrai Dieu te donne le courage; » puis, enfin (mais non sans peine), tout à fait pieux : « Si je te donne cette « épée, c'est à la condition que tu sois le champion du Seigneur[3]. » Ce sont là des nuances, si l'on veut; mais ces nuances que nous

mans baillier, — Doit oïr messe et Damedeu proier. (*Girars de Viane*, p. 21.) Cf. les textes suivants : « Henriet firent baignier et nestoïr. — Au mastinet, quant vint à l'esclaircir, — *Vont oïr messe* li chevalier jantil, — Et si mena Bernier son joene fil. — Geri l'arma et chevalier le fit. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 322). *La messe escoute* de l'evesque Renier (*Ibid.*, p. 149). *Au mostier vait le servise escouter* (*Hervis de Metz*, fr. 19160, f° 46). Quant Witasse ot veillié enfresi c' à l' matin — Et il ot messe oïe *à l'autel saint Martin* (*Godefroi de Bouillon*, v. 1579, 1580). Remarquez ces derniers mots : c'est en effet devant l'autel de saint Martin que, de préférence, se tiennent les veilleurs. (Cf. *Garins li Loherains*, II, p. 185.) = [1] Au moment d'adouber l'enfant Gautier, neveu de Raoul de Cambrai : « *Les riches armes porterent au moustier.* » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 149.) Cf. *Enfances Guillaume*, Bibl. nat., fr. 1448, v. 83 : Guillaume, adoubé par l'Empereur, ne veut point porter ses armes avant qu'elles aient été déposées sur l'autel de Saint-Denis. — Le texte de Jean de Salisbury est emprunté à son *Policraticus*, lib. VI, cap. x : « Inolevit consuetudo solemnis ut, eo die quo quisque militari cingulo decoratur, *gladioque super altare posito et oblato*, etc. = [2] Heinricus rex in quarta feria Paschæ [anno 1065], gladium cinxit Vormatiæ, Eberardo Treverensi episcopo benedicente (*Chronicon Lobiense, Historiens de France*, XI, p. 415.) Dans le manuscrit de la bibliothèque Vallicellane à Rome, qui est côté D 5, et qui remonte A LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIe SIÈCLE, on trouve LE PLUS ANCIEN EXEMPLE de la *Benedictio ensis* (f° 1) : « Exaudi, quæso, Domine, preces nostras et hunc ensem, quo hic famulus N se circumcingi desiderat, majestatis tuæ dextera bene dicere dignare, » etc. Le Pontifical romain consacre à la Bénédiction de l'épée la première partie de son rite *De Benedictione novi militis*, et deux de ces belles prières (*Exaudi* et *Benedic*) se trouvent déjà au XIe siècle dans le manuscrit de la Vallicellane (f° 1). La *Benedictio armorum* a précédé la *Benedictio militis* et NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE CONFONDUE AVEC ELLE. = [3] Le sermon laïque, qui est fait pour accompagner toujours la colée, a tout d'abord un caractère exclusivement militaire : Li Rois li çaint un riche brant d'acier, — El' col li fiert l'Emperere à vis fier. — Ce li a dit : « *Soies proudum*, Renier. » (*Girars de Viane*, p. 21.) Le brant li çainst Kalles de Saint-Denis. — Haucha le palme, ens el' col li assist : — *Chevaliers soies*,

voudrions vivement faire saisir, ces nuances, c'est de l'histoire; que dis-je, c'est l'Histoire.

Jusqu'ici, cependant, nous n'avons pas vu paraître le symbolisme, et le symbolisme en effet ne paraît jamais qu'assez tardivement. Ce n'est point un début, mais une consécration ou un raffinement, et quelquefois une décadence. Donc, avant le XIIIe siècle, l'adoubement est religieux : il n'est pas symbolique. Mais voici l'*Ordene de Chevalerie*, voici ce petit poème, savant et dogmatique, attrayant et élevé, et où la fleur de symbolisme s'épanouit en toute liberté. Fleur un peu artificielle, mais non sans charme.

L'*Ordene* est une œuvre d'art : c'est une théorie faite après coup ; c'est une sorte de petit Traité scientifique dont on ne retrouve les doctrines dans aucune de nos chansons de geste, dans aucun de nos poèmes sincèrement populaires.

La scène se passe en Terre sainte, et cette scène n'est à vrai dire qu'un dialogue. Les deux interlocuteurs sont, d'une part, un chevalier chrétien, un prisonnier et un vaincu, qui s'appelle Hue

dist li peres, biaux fix, — *Et corageus envers tes anemis.* » (*Ogier*, v. 7313-7316). On voit le « sermon » prendre PETIT A PETIT une teinte religieuse; mais il s'en faut, durant un long temps, qu'il soit nettement chrétien : « Tien, Renoart, *Diex te croisse bontez* — Et vasselage, et proesce et barnez » (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7684, 7685). « Chevaliers soies, Dix te doinst hardement. » (*Le Chevalier au cygne*, v. 1265). « Or soiez si preudome que Diex vous veuille amer. » (*Bueves de Commarchis*, v. 78.) C'est la comtesse Ermengart qui tient ici ce langage à ses fils.) Cependant, dans *Renaus de Montauban*, le « sermon » a déjà pris une allure plus chrétienne : La colée li done rois Salemons li ber... — « Or tien, ce dist li Rois, *Jhesus te puist salver*, p. 48, v. 31, 32). Dans certains romans de la décadence épique, ce caractère s'est encore plus vivement accentué : *Des or soies chevalier Jhesu Crist* (*Auberon*, v. 1650). L'auteur d'une version du *Departement des enfans Aimeri* est presque mystique : En l'honneur Dieu qui le mont estora, — Te doing ce brant, meilleur ne vi pieça. — Par un convent que deviserai jà : — *C'est que Dieu aimes* (Bibl. nat., fr. 24369, f° 53 v°). Ce même sermon renfermait, depuis longtemps, des conseils moraux plus ou moins développés : « Or vos convient des esperons ferir — Et ben requerre vos morteus anemis — Et alever et parens et amis, — Et honorer les chevaliers de pris. — Donés aux pauvres, etc. » (*Ogier*, v. 7331 et suiv.) Mais enfin, c'est au XIIIe siècle seulement que ce petit discours en arrive à ressembler à un sermon clérical, et je ne connais, à ce point de vue, rien de plus significatif que le fragment suivant du *Magnum Belgii Chronicon*. La scène se passe en 1247, et il ne s'agit rien moins que de l'adoubement de Guillaume de Hollande. Le roi de Bohême lui donne une grande *alapa* sur le cou, et lui tient le discours suivant : « Ad honorem Dei omnipotentis te militem ordino et in nostrum collegium gratanter accipio. Sed memento quoniam Salvator mundi coram Anna pontifice pro te colophyzatus, et illusus coram Pilato præside, et flagellis cæsus, ac spinis coronatus, coram Herode rege vestitus chlamide et coram omni populo nudus et vulneratus, in cruce suspensus est, cujus opprobria meminisse te suadeo, cujus crucem acceptare te consulo, cujus etiam mortem ulcisci te moneo. » On ne saurait guères être plus pieux, et c'est par là qu'on peut finir cette petite « Histoire du sermon laïque après la colée ».

de Tabarie, et, de l'autre, un grand prince païen, un conquérant et un vainqueur, qui se nomme Saladin. Or il se trouve que le vainqueur est attiré par le vaincu, comme le fer par l'aimant, et que, dans l'esprit du Sarrasin, une seule idée germe et grandit : « Je voudrais être chevalier ». De là, tout le poème.

« Comment fait-on les chevaliers ? » Telle est la question de Saladin, anxieuse autant que sincère, et vous allez entendre la réponse du chrétien : elle est fière. La première condition pour être chevalier, c'est d'être chrétien, et Hue de Tabarie, dans notre *Ordene*, le dit vertement à Saladin : « Le saint Ordre de la Che-« valerie n'est pas à votre portée : car vous êtes de la loi mauvaise, « et vous n'avez ni le baptême ni la foi. Vous faire chevalier, ce « serait une aussi grande folie que de couvrir un fumier de soie « pour l'empêcher de sentir mauvais. » La leçon est peu polie, mais qu'importe? Saladin insiste, Saladin commande. Le prisonnier doit obéir, et c'est ici que commence le commentaire animé de tous les rites de la grande solennité. Le bain est le premier de ces rites et, en même temps, de ces symboles : « De même, dit le « chevalier consécrateur, que le petit enfançon sort sans péché « des saints fonts après le baptême; de même vous devez sortir « de ce bain sans tache et sans vilenie. » Nous voilà déjà transportés sur de belles hauteurs, et malheur à l'intelligence qui ne comprendrait point la noblesse d'un tel langage! Le novice sort du bain, déjà tout transfiguré et rayonnant, et est déposé sur un lit de parade : « *Conquerre lit en Paradis*, tel est le but de la cheva-« lerie. » Saladin, très attentif et respectueux, se laisse en silence habiller de vêtements blancs comme les catéchumènes de l'Église primitive : « Il faut, s'ils veulent parvenir à Dieu, que les che-« valiers soient purs dans leur âme et dans leur chair. » Après cette leçon de chasteté, le chrétien jette une robe vermeille sur les épaules de son docile compagnon : « Souvenez-vous que vous « devez répandre tout votre sang pour la défense de la sainte « Église. » Le futur chevalier présente alors ses pieds restés nus aux mains de son professeur de chevalerie, et celui-ci les couvre avec des chausses noires, « pour lui bien rappeler la terre d'où « il est venu et où il retournera, et pour le préserver de l'or-« gueil. » Mais voici que le consécrateur prend une voix et une

attitude plus solennelles; voici que le moment décisif approche. Le *cingulum*, la ceinture est alors placée autour des reins de l'aspirant. Cette ceinture est blanche, et rappelle de nouveau au soldat chrétien, au défenseur de l'Église, le devoir si important de la chasteté. Aux chausses brunes sont alors attachés les éperons d'or : « Désormais le chevalier devra être aussi docile à l'éperon de la « volonté divine, que son cheval sera docile aux coups de ces épe- « rons matériels. » Mais il est temps de donner à ce chevalier l'arme qui est le signe distinctif des chevaliers, l'épée à deux tranchants : « Avec l'un il doit frapper le riche qui opprime le « pauvre, avec l'autre il doit punir le fort qui persécute le fai- « ble. » C'est bien là l'idéal chevaleresque; c'est bien là, comme nous l'avons dit plus haut, la Force armée au service de la Vérité désarmée.

Quelques rites encore, et la solennité touchera à son terme. Sur la tête du nouveau chevalier on pose une coiffe blanche : elle lui remettra sans cesse dans la mémoire le prix qu'il doit attacher, loin du péché, à la blancheur de l'âme conservée par l'innocence, ou reconquise par la pénitence. La cérémonie devrait ici se terminer par le soufflet, ou plutôt par la colée; mais Huon de Tabarie n'ose pas frapper ainsi le roi païen, et se contente de lui adresser un dernier sermon qui résume tous les autres. « Il est quatre choses, « dit-il, que doit toute sa vie observer un chevalier, s'il veut garder « intact son honneur. C'est, d'abord, de ne jamais frayer avec les « traîtres; c'est de ne jamais mal conseiller une dame ni une « damoiselle, mais au contraire de leur porter grand respect et de « les défendre contre tous; c'est, ensuite, d'observer pieusement « les jeûnes et les abstinences; c'est enfin d'entendre la messe « tous les jours et de faire une belle offrande au moutier. » Saladin écoute, ravi, les paroles du chevalier chrétien et se montre digne d'être chrétien lui-même en rendant sur-le-champ la liberté au prisonnier qui lui a tenu un si fier, un si admirable langage[1].

[1] L'*Ordene de Chevalerie* se trouve dans les manuscrits suivants : 1° Bibl. nat. fr., 837, f° 152, v°, 1re col., à f° 154, v°, 1re col ; XIIIe siècle, complet. Une copie en a été faite au XVIIIe siècle. (Bibl. nat., fr. 781, f° 155 et suiv.) — 2° Bibl. nat., fr. 1553, f° 410, v°, 1re col., à f° 415, v°, 2e col., XIIIe siècle, complet. — 3° Bibl. nat., 25462, f° 149, v°, à 157, v° (manuscrit Picard, excellent, utilisé par Burbazan. — L'*Ordene* a été mis en prose et se trouve, sous cette forme, dans les manuscrits de la Bibl. nat., fr. 1971,

Tel est l'*Ordene de Chevalerie*, qu'il importait de résumer ici. Il convient, suivant nous, de considérer ce poème comme une œuvre où la fantaisie individuelle joue un certain rôle. Ce qu'il y a de plus vrai dans ces vers généreux et chrétiens, c'est l'esprit général; mais il ne faudrait pas prendre à la lettre tout ce symbolisme raffiné, ni s'imaginer qu'il fût universellement compris et pratiqué sur toute la surface du sol catholique.

Quelque théorique, quelque alambiqué qu'il puisse paraître, l'*Ordene de Chevalerie* a eu son influence sur les développements de l'institution. Disons mieux : ce n'est pas l'*Ordene* lui-même, mais tout le courant d'idées, tout le système, toute la doctrine dont l'*Ordene* a été un jour l'expression plus ou moins exacte. Grâce à tant d'additions savantes et de superfétations pieuses, l'adoubement a fini par devenir, aux XIVe et XVe siècles, quelque chose d'effroyablement complexe et qui demanderait un long commentaire, avec de bons professeurs pour le donner. Des jeûnes austères; des nuits passées en prière, avec un prêtre et des parrains, dans les saintes ténèbres d'une église; les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie avidement recherchés, et reçus par le candidat en grande dévotion et piété; des bains qui étaient réellement devenus symboliques et figuraient la pureté nécessaire dans l'état de la chevalerie; des habits blancs que l'on revêtait à l'imitation des anciens néophytes, et enfin l'assistance à des sermons où tout le *Credo* était passé en revue, commenté, défendu: tels étaient les préliminaires du grand rite, tel était le prologue du grand drame de l'adoubement. Mais ce n'étaient là, en effet, que des prolégomènes et une préface, et quelques-uns pouvaient trouver qu'elle était bien longue, l'avenue qui conduisait à ce palais. Enfin se levait le grand jour. Le Novice entrait solennellement dans l'église et, d'un pas lent, s'avançait vers l'autel, portant son épée en écharpe. Il la présentait au prêtre, qui la bénissait liturgiquement et la suspendait, bénie et sacrée, au cou du jeune candidat. Parmi les futurs chevaliers, quelques-uns restaient alors dans l'église pour le complément du rite chevaleresque; mais d'autres

1972, 1973 (XVe s.), 1130 (fin du XVe ou commencement du XVIe). Les mss. 19809 et 19810 ne nous donnent que le commencement de ce petit Traité (en prose). = Nous devons cette bibliographie à M. Ernest Langlois, qui a bien voulu dresser pour nous un texte critique de l'*Ordene*.

préféraient aller au château, voire en pleine campagne. Dans l'un comme dans l'autre cas, on voyait alors le novice s'approcher du consécrateur et lui tendre son épée : « Quel est votre dessein « en entrant dans l'Ordre? Et n'aspirez-vous vraiment qu'à l'hon- « neur de la Foi et de la Chevalerie? » Le jeune baron répondait plus ou moins fermement, mais de façon à satisfaire la sévérité plus ou moins apparente de l'interrogateur officiel qui daignait enfin lui accorder l'objet de sa demande. Vite alors, on le revêtait des armes chevaleresques, et, s'il y avait des dames, les dames s'en mêlaient. On lui attache d'abord l'éperon gauche, puis l'éperon droit, le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse (il y a des cuirasses maintenant), les brassards et les gantelets. Tout cet équipement est lourd autant qu'éclatant, et l'on peut aisément se le figurer d'après les innombrables pièces qui font l'honneur de nos musées. Chargé de ces aciers étincelants, timide et modeste, le Novice demeure à genoux et attend la minute décisive qui va faire de lui un homme nouveau, un chevalier. Le Consécrateur ne prolonge pas trop longtemps cette attente douloureuse, et lui donne sur l'épaule ou sur la nuque trois coups de plat d'épée. Parfois le vieil usage a persisté et c'est la main, c'est la paume du consécrateur qui vient, non plus s'abattre sur le *haterel*, mais toucher la joue du consacré. Tout s'est adouci, tout dégénère. En ce moment, on entend une voix qui dit : « Au nom de Dieu, de saint Michel « et de saint Georges : je te fais chevalier. » C'en est fait : le novice n'est plus novice; il est chevalier. Cependant il n'a pas encore son casque en tête; on le lui ajuste. Il n'a pas son bouclier au bras : on le lui attache. Il n'a pas sa lance au poing : on la lui présente. Puis, à cheval, à cheval! Le chevalier s'élance sur le beau destrier paré. S'il peut se passer d'étriers, c'est parfait. Il est en selle, il est superbe, et « fait parade de sa nouvelle dignité », en exécutant de belles caracoles sous les yeux émerveillés des dames. C'est l'ancien *eslais*, un peu humanisé, et vous avez pu d'ailleurs, dans tout le récit qui précède, discerner aisément les éléments de l'antique cérémonial qui ont persisté dans le rituel du XVe siècle. Ils y sont un peu noyés; mais ils y sont[1].

[1] Dans les deux pages qui précèdent, nous avons fidèlement (parfois même littéralement) résumé la doctrine de Sainte-Palaye. (*Mémoires*, t. I, p. 69-75.) Chacune des propo-

Quelle complication cependant! Et combien je regrette les rites sauvages du temps de Philippe Auguste! Combien je regrette l'antique coup de paume sur la nuque; la remise agreste et farouche de la grosse et lourde épée; le vieux sermon primitif, qui était militaire et chrétien tout ensemble, et tout ce brave vieux rituel sans phrases, sans agréments et sans panaches!

X

L'Église, dès le xe ou le xie siècle, avait trouvé ces rites trop grossiers et avait pensé à leur donner un caractère décidément liturgique, et c'est ce qui nous amène, par une transition toute naturelle, à parler ici de notre troisième et dernier mode d'adoubement, dont le caractère essentiel est facile à déterminer : « Ce n'est plus un laïque, mais un évêque qui est le consécrateur chevaleresque. » Tout se passe à l'autel; tout se dit en latin.

Cette date que nous assignons aux plus anciens adoubements liturgiques est de nature à scandaliser quelques érudits, et il en est qui les vieilliraient volontiers de quelques siècles.

« A quelle époque remonte réellement la *Benedictio novi militis?* » Sur cette question, comme sur tant d'autres, les érudits ne sont pas d'accord. Mais il importe de ne pas s'arrêter à une telle mésentente et de résoudre le problème, qui est véritablement important.

On a trop volontiers, on a trop longtemps confondu la « Bénédiction du nouveau chevalier » avec la *Bénédiction des armes* ou la *Bénédiction de l'épée*. Ce sont là deux rites essentiellement différents et qui, dans les anciens Pontificaux, ont été tantôt séparés, tantôt réunis. L'Évêque bénit la lance, l'épée, le *vexillum*, le haubert, l'écu : c'est fort bien, et cette bénédiction forme l'utile prologue de la consécration, du Sacre d'un nouveau chevalier. Mais CE SACRE, ne l'oublions pas, CONSISTE ESSENTIELLEMENT DANS LA CINCTION DE L'ÉPÉE PAR LA MAIN DE L'ÉVÊQUE CONSÉCRATEUR et dans une *colée* fort adoucie, qui est accompagnée de ces mots : « Sois chevalier. »

La question étant ainsi posée, nous n'avons pas à nous préoc-

sitions précédentes est appuyée, chez ce bon érudit, par des preuves qu'il est inutile de reproduire. (*Ibid.*, pp. 119-127.)

cuper ici de l'époque où l'on voit pour la première fois un évêque bénir les armes d'un chevalier, mais de celle où, pour la première fois, on voit un évêque consacrer et, passez-nous le mot, fabriquer un chevalier.

Dans une petite bibliothèque de Rome, et dont les seuls érudits savent le chemin, à la Vallicellane, on conserve un manuscrit[1], dont plusieurs savants ont déjà invoqué le témoignage[2]. C'est ce qu'on appelle un *Ordo romanus* ou, pour parler plus clairement, un Cérémonial, un Rituel. L'écriture présente tous les caractères d'une minuscule lombarde de la fin du xe siècle ou, tout au plus, de la première moitié du xie. Le grand Mabillon, qui l'a connu et le mentionne, l'attribue au temps des Ottons[3], et tout porte à croire qu'il a été effectivement écrit sous Otton III, entre les années 983 et 1002. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y lit[4] ce distique très significatif

[1] Manuscrit coté D 5. Petit in-folio, parch. 150 feuillets. Précédé d'un *Index* très détaillé qui contient toutes les rubriques du Rituel et qui a été rédigé au siècle dernier. Titre de la même époque : *Ceremoniale antiquum sive Ordo romanus et Rituale. Codex XI sæculi* (comme on peut juger par l'écriture ci-contre) *conscriptus regnante Ottone III, imperatore*

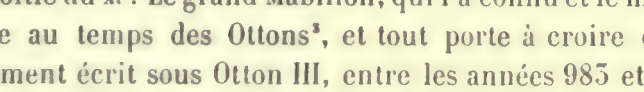

Romano, uti ex folio 129 *a tergo colligitur*. On lit, en effet, au f° 129, v°, col. 2, les vers suivants, à la fin d'un passage qui est qualifié dans l'*Index : Mos celebrandi litanias in vigiliis Paschæ* : « Sancta Dei genitrix, Romanam respice plebem, — Ottonesque love, sancta Dei genitrix. = Tertius Otto tue [nixus solamine palme, — Presto sit venie tertius Otto tue] = Hic tibi, si quid habet, devoto pectore prestat, — Spargere non dubitat hic tibi [si quid habet]. = Gaudeat omnis homo, quia regnat tertius Otto; — Illius im-

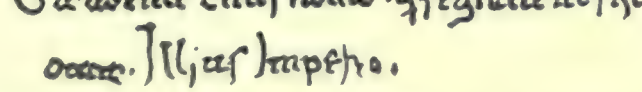

perio gaudeat omnis homo. (La lacune a été comblée par un travailleur moderne, à l'aide du ms. 451 du Mont-Cassin.) = [2] C'est ce manuscrit, « découvert par Bianchini » que Catalani, en son Commentaire du *Pontificale romanum*, oppose principalement à Martène pour prouver au Bénédictin français l'antiquité de la *Benedictio novi militis*. Mais Mabillon avait déjà déclaré depuis longtemps que le fameux *Ordo Romanus*, publié au xvie siècle par Cassander, Hittorp et Ferrari, ne méritait aucune confiance, « si ce n'est, ajoutait-il, pour quelques éléments empruntés à notre manuscrit de Vendôme ET A CELUI DE LA VALLICELLANE. » (*Museum Italicum*, éd. de 1724 : *In Ordinem romanum Commentarium*, p. 9. = [3] Mabillon, l. l. p. 9. = [4] F° 129, v°.

et dont l'intérêt historique égale la médiocrité littéraire : *Gaudeat omnis homo, quia regnat* TERTIUS OTTO. — *Illius imperio gaudeat omnis homo.* Un peu plus haut, on y supplie la mère de Dieu « de jeter un regard favorable sur le peuple de Rome et de protéger les Ottons. » Le livre, destiné à fixer les rites romains, a été probablement écrit à Rome. Même au cas où l'on admettrait que l'on a affaire à une copie, et non à un original, on ne pourrait certainement le placer après 1050.

Eh bien ! si nous ouvrons ce manuscrit au premier feuillet[1], nous y tombons en pleines prières militaires. C'est, tout d'abord, la *Benedictio vexilli bellici;* puis vient, tout aussitôt après, la bénédiction de l'épée avec ces superbes prières, *Exaudi* et *Benedic*, qui se lisent encore aujourd'hui dans le *Pontifical romain* et qui ont,

[1] Voici le texte du manuscrit de la Vallicellane. Il a été transcrit, pour nous, par notre confrère et ancien élève, M. Grandjean, membre de l'école de Rome, auquel nous devons également la Notice bibliographique que nous avons insérée plus haut. « F° 1, col. 1 : *Benedictio vexilli bellici* : Omnipotens sempiterne Deus, qui es cunctorum bene — dictio et triumphan-

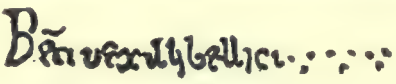

tium fortitudo, — respice propitius ad preces humilitatis nostre — et hoc vexillum, quod bellico usui preparatum est, — celesti benedictione sanctifica, ut contra — adversarios et rebelles nationes sit va — lidum tuoque munimine circumseptum, sit — que inimicis Christiani populi terribile atque in te confidentibus solidamentum — et victorie certa fiducia.

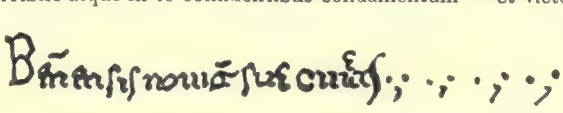

Tu es enim — Deus qui conteris bella et celestis presidii spe — rantibus in te prestas auxilium. Per.... * *Benedictio ensis noviter succincti.* — Exaudi, quesumus, Domine, preces nostras, et hunc — ensem, quo hic fumulus tuus N se cir—cumcingi desiderat, majestatis tue — dextera benedicere dignare, quati — nus defensio atque protectio possit esse — (col. 2) ecclesiarum, viduarum, orphanorum — omniumque Deo serventium contra sevitia[m] paganorum aliisque insidiantibus sit pavor — terror et formido. Per...* *Alia oratio.* Famulum tuum. N, quesumus, Domine pietatis — tue custodia muniat, ut hunc — ensem quem, te inspirante, desiderat — suscipere, te adjubante, illesum custodiat. Per... * *Alia oratio.* Bene dic, Domine sancte. Pater omnipotens, — per invocationem sancti Nominis tui — et per adventum Filii tui, Domini nostri, Jhesu Christi — atque per donum Spiritus Paracliti, hunc ensem, — ut his, qui hodierna die, tua pietate, — eo precingitur, visibiles inimicos sub — pedibus conculcet victoriaque per omne — potitus, semper maneat illesus. Per. *Tunc cantatur Antiphona iste :* Speciosus forma. — Accingere gladio tuo super femur. * *Oratio.* Omnipotens sempiterne Deus que famulum tuum — N. eminenti mucrone circumcin — gi jussisti, fac illum contra cuncta — adversantia, ita celestibus armari presi — diis; quo nullus hic et in evum tempesta — tibus bellorum turbetur. Per... » Ce passage est précédé d'une *Benedictio retium ad capiendos pisces* et suivi du rite : *Ad capillaturam inci-*

comme on le voit, une antiquité suffisamment respectable. Jusqu'ici, cependant, rien de particulier, si ce n'est que c'est là, sans doute, le plus ancien texte de ces prières. Mais voici où l'intérêt commence. A la suite de la bénédiction de l'épée, le chœur entonne l'antienne *Speciosus forma*, que nous retrouverons tout à l'heure dans la plupart des autres Pontificaux, et qui marque l'instant précis où a lieu la cinction de l'épée. Le verset *Accingere gladio tuo super femur*, qui continue l'antienne, n'est pas moins caractéristique, ainsi que l'oraison suivante, où l'on dit à Dieu : « C'est vous, Seigneur, qui avez ordonné à votre serviteur d'être ceint du glaive. » La chose est évidente : au moment où l'on entonnait le *Speciosus forma*, le soldat n'était pas encore ceint de l'épée ; au moment où l'on commençait l'oraison, il en était armé. Mais quelles mains avaient attaché le glaive au côté du nouveau chevalier? C'est ce que ne dit pas le manuscrit de Vallicellane, et l'on n'y trouve point cette rubrique précieuse que nous rencontrerons tout à l'heure dans un autre *Ordo romanus*, visiblement dérivé de celui-ci : *Deinde cingat eum Episcopus, dicendo : Accipe hunc gladium.* »

Malgré l'absence de cette rubrique, malgré cette lacune si clairement comblée par les textes postérieurs[1], j'affirme que, suivant toute probabilité, C'ÉTAIT L'ÉVÊQUE QUI CEIGNAIT L'ÉPÉE. Mais, somme toute, il n'y a que probabilité, et non pas certitude.

En dehors de ce texte de la Vallicellane, il n'y a rien à citer AVANT LE DOUZIÈME, ni même AVANT LE TREIZIÈME SIÈCLE. Celui de tous les savants chrétiens qui a tenu entre ses mains et analysé le plus de textes liturgiques, Martène, s'écrie avec raison[2] : « Je n'ai JAMAIS, dans les anciens Pontificaux, découvert aucune trace de la *Benedictio novi militis.* » Et l'illustre Bénédictin ne peut, dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, rien publier de plus ancien, à cet égard, qu'un extrait du Pontifical de Guillaume Durand, lequel remonte à la seconde moitié du XIIIe siècle.

En vain, d'ailleurs, alléguerait-on l'autorité d'un autre *Ordo*

dendam. = [1] Dans l'*Ordo Romanus* publié, au XVIe siècle, par Cassander, Hittorp et Ferrari, et reproduit dans la *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XIII, p. 659 et ss. Nous en donnerons plus loin une analyse détaillée. = [2] Cum Ecclesia abhorreat a sanguine, « BENEDICTIONEM NOVI MILITIS » IN ANTIQUIS PONTIFICALIBUS QUOS MIHI, SUMMA CUM DILIGENTIA ET MAGNO STUDIO, PERLUSTRARE LICUIT, NUNQUAM DEPREHENDI (*De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 666.

romanus très développé[1], qui a été publié au XVIe siècle, et que les éditeurs de la *Maxima Bibliotheca Patrum* ont fait entrer dans leur Recueil. Il est reconnu depuis longtemps que cet *Ordo* n'est qu'une compilation sans critique et une mosaïque de fragments rapportés. On peut se servir de ce texte qui reproduit les principaux traits du manuscrit de la Vallicellane, on peut s'en servir utilement pour une époque postérieure; mais, comme on n'en connaît pas les sources exactes, on devra toujours en suspecter l'autorité[2].

Il ne reste donc devant nous que le texte de la Vallicellane avec ses obscurités et ses lumières[3], et je pense qu'on ne sera pas téméraire en concluant que la *Benedictio novi militis* a probablement été un usage d'origine pontificale et romaine, et qui, de Rome, a rayonné lentement sur les autres pays de la chrétienté. Je ne pense pas, pour tout dire en quelques mots, qu'il ait été introduit en France avant le XIIe siècle. Il n'y a été d'un usage courant qu'au temps de saint Louis.

XI

Dans l'état actuel de la question, la *Benedictio novi militis* est représentée par trois familles de textes. C'est d'abord le fameux *Ordo vulgatus*, qui a été successivement publié par Cassander, Hittorp, Ferrari, et par les éditeurs de la *Maxima Bibliotheca Patrum*, et qui est manifestement un dérivé du texte de la Vallicellane; c'est, en second lieu, le *Pontifical* de Guillaume Durand, qui est passé presque intégralement (c'est son plus grand honneur) dans la rédaction officielle du *Pontifical romain;* c'est, enfin, le texte si précieux du manuscrit 4748 de la Vaticane,

[1] L'*Ordo Romanus* en question (connu sous le nom d'*Ordo vulgatus*) a été successivement publié : 1° par Georges Cassander (Cologne, 1559); 2° par Melchior Hittorp (*De divinis Ecclesiæ catholicæ Officiis*, Cologne 1568); 3° par G. Ferrari (Rome, 1591); 4° Dans la *Maxima Bibliotheca Patrum* (Lyon, Anisson, 1677, t. XIII, p. 639 et suiv.) = [2] En son *Museum Italicum*, éd. de 1724, *In Ordinem Romanum commentarium*, p. 9, Mabillon publie quinze *Ordo*, d'après les meilleurs textes, et ne fait même pas entrer dans sa compilation le fragment de la Vallicellane. = [3] Cf. le texte de Pierre de Blois (1130-1198), plusieurs fois remarqué avant nous : « Militaris hodie disciplina prorsus evanuit et se in quandam delinquendi libertatem et scurrilitatis speciem deformavit. Olim se juramenti vinculo milites obligabant quod starent pro reipublicæ statu, quod in acie non fugerent et quod vitæ propriæ utilitatem publicam præhaberent. Sed et HODIE TIRONES ENSES SUOS RECIPIUNT DE ALTARI, ut profiteantur se filios Ecclesiæ, etc. (Epist. XCIV, *Maxima Bibliotheca*

qui ne remonte pas plus haut que le XIIIe siècle, mais qui est le plus *romain* de tous nos textes, et nous fait connaître, par le menu, les rites spéciaux usités dans la basilique de Saint-Pierre de Rome pour la création des nouveaux chevaliers. Il n'est pas, d'ailleurs, impossible qu'on découvre un jour de nouvelles familles de manuscrits[1], et nous souhaitons fort vivement de telles découvertes, comme on souhaite, comme on doit souhaiter la diffusion d'une belle idée ou d'une belle œuvre d'art. Cela dit, il nous reste à ouvrir les antiques Pontificaux, à les traduire, à les animer de notre souffle, à leur rendre la vie.

On ne s'étonnera pas que nous donnions la première place au *Pontifical* de Guillaume Durand et que nous l'offrions ici comme le type le plus complet de ce rite magnifique ; comme celui qui est assurément le plus « français »....

La Messe pontificale est célébrée dans la cathédrale récemment achevée ; l'Évêque est là, l'Évêque qui, au moyen âge, a l'importance et le prestige d'un roi. Le graduel s'achève et les derniers neumes du dernier *Alleluia* retentissent en vocalises joyeuses. C'est alors (le moment est bien choisi) que le prélat procède à cette bénédiction de l'épée, qui forme le premier acte du drame liturgique. Pour bénir ce morceau de fer, qui sera peut-être appelé à sauver la Vérité, l'évêque lit, d'une voix solonnelle, quelques-unes de ces prières si injustement méconnues et qui sont l'honneur de la littérature catholique : « Bénissez cette épée, afin que votre serviteur puisse être, désormais, contre la cruauté des hérétiques et des païens, le défenseur des églises, des veuves, des orphelins et de

Patrum, t. XXIV, p. 1012). = [1] On ne saurait considérer comme une « famille » des textes semblables à celui qu'a publié Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*, I, pp. 89 et 90, et qui est, pour la plus grande partie, emprunté à plusieurs autres familles. L'*Exaudi*, en effet, se trouve dans le *Pontifical* de Guillaume Durand, dans l'*Ordo romanus*, dans le Pontifical romain, etc., etc., et la seconde partie de l'*Accipe hunc gladium* se lit textuellement dans le ms. 4748 de la Vaticane. Somme toute, il y a vraiment fort peu d'éléments originaux dans le texte de Favin ; mais il y faut cependant noter cette belle formule : *Serve Christi, sis miles in nomine Patris ✝ et Filii ✝ et Spiritus sancti. Amen;* l'antienne *Confortare* ET ESTO VIR, et l'oraison *Deus qui providentia* où se trouve cette noble parole : *Propitiare ut... omnis hostium suorum fortitudo virtute gladii spiritualis frangatur ac, te pro illo pugnante, penitus conteratur.* « Pour clore la cérémonie, ajoute Favin, on chantait le cantique des enfants de Choré, qui est le 44e psaume, commençant : *Eructavit cor meum verbum bonum*, duquel le 8e verset était répété par trois fois. » Or, ce huitième verset est le suivant, dont la splendeur ne peut échapper à aucun regard : *Dilexisti Justitiam et odisti Iniquitatem.*

tous ceux qui servent Dieu. » Et l'Évêque ajoute : « Bénissez cette épée, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel ; bénissez-la au nom de l'avènement de Jésus-Christ et par le don du Saint-Esprit consolateur. Et puisse votre serviteur, qui a surtout votre amour pour armure, fouler aux pieds tous ses ennemis visibles et, maître absolu de la victoire, demeurer toujours à l'abri de toute atteinte. » Il nous semble, en vérité, que les philosophes et les poètes les plus illustres de l'antiquité païenne eussent admiré ce ferme et bon langage, et que leur idéal n'allait pas jusque-là. Et que n'eussent-ils pas dit en écoutant ces paroles que l'Évêque emprunte ensuite à l'Ancien Testament : « Béni soit le Seigneur Dieu qui forme mes mains au combat et mes doigts à la guerre. Il est ma miséricorde, il est mon refuge, il est mon libérateur. » Puis, après un dialogue entre l'Évêque et le Chœur, la voix grave et lente du prélat se fait entendre de nouveau : « Dieu saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez toutes choses et les disposez comme il convient, c'est pour que la Justice ait ici-bas un appui, c'est pour que la fureur des maudits ait un frein, c'est pour ces deux causes seulement que, par une disposition salutaire, vous avez permis aux hommes l'usage de l'épée. C'est pour la protection du peuple que vous avez voulu l'institution de la Chevalerie. A un enfant, à David, vous avez autrefois donné la victoire sur Goliath. Vous avez pris par la main Judas Machabée, et lui avez donné le triomphe sur toutes les nations barbares qui n'invoquaient pas votre nom. Eh bien ! voici votre serviteur, qui a courbé tout récemment son front sous le joug de la condition militaire : envoyez-lui du haut du ciel les forces et la vaillance dont il a besoin pour la défense de la Justice et de la Vérité ; donnez-lui l'augment de la foi, de l'espérance et de la charité ; donnez-lui la crainte et l'amour, l'humilité et la persévérance, l'obéissance et la patience. Disposez tout en lui comme il le faut, afin qu'avec cette épée il ne frappe jamais personne injustement et afin qu'il défende avec elle tout ce qui est juste, tout ce qui est droit. » Cependant l'épée, la grande épée, est toujours sur l'autel, nue. L'évêque la saisit, toute parfumée et consacrée par ce contact presque eucharistique, et la place dans la main droite du futur chevalier : « Reçois-la au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Puis, il fait

rentrer le glaive dans son fourreau, et (voici l'instant solennel) en ceint le soldat qui est agenouillé devant lui. « Sois ceint de l'épée, « ô très puissant. » Le chevalier tire alors le glaive du fourreau avec un geste superbe et, plein de fierté, de confiance, de joie, il le brandit à trois reprises, l'essuie sur son bras gauche comme s'il était déjà couvert du sang des ennemis de la Vérité, et le remet au fourreau. Le nouveau chevalier et l'évêque se donnent le baiser de paix, et le pasteur dit au soldat : « Sois un soldat « pacifique, courageux, fidèle et dévoué à Dieu. » Ici on retrouve le soufflet, l'*alapa* des anciens rituels ; mais ce n'est pas un poing rude et brutal qui l'assène sur le cou du soldat : c'est une main douce qui, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, caresse délicatement la joue du nouveau chevalier. « Réveille-toi « du mauvais sommeil, lui crie alors l'évêque, et sois éveillé dans « l'honneur et dans la foi du Christ. » S'il y a quelques chevaliers présents, ils attachent alors les éperons aux pieds de ce défenseur de l'éternelle Justice. La cérémonie se termine, dans le *Pontifical* de Guillaume Durand, par la bénédiction solennelle du *vexillum*, et dans le *Pontifical romain*, par cette rubrique qui ne manque pas de beauté : *His dictis, novus miles vadit in pace.*

In pace. Et c'est un soldat[1] !

Tout autre est le texte de l'*Ordo romanus*, qui constitue la seconde de nos familles et mériterait la première place à raison de l'antiquité de ses origines, si nous étions plus scientifiquement renseignés sur chacun des éléments qui le composent. On y retrouve tout le texte de la Vallicellane, mais singulièrement augmenté, dilaté, orné. C'est une longue série de Bénédictions

[1] *Pontifical* de Guillaume Durand (*De antiquis Ecclesiæ ritibus*, II, 667, 668). In Benedictione novi militis hoc modo procedatur. Pontifex enim, priusquam dicatur evangelium, benedicat ensem : *Exaudi, quæsumus*, etc. Alia benedictio : *Benedic, Domine sancte*, etc. Possent etiam hic dici aliæ benedictiones armorum... Armis .. benedictis CINGAT ILLI ENSEM, præmittens : *Benedictus Dominus Deus, qui docet manus meas ad prælium.* Et, dictis tribus primis versibus cum *Gloria Patri*, dicitur versus : *Salvum fac servum tuum. Esto ei, Domine... Domine, exaudi... Dominus vobiscum.* Oremus : *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui cuncta solus ordinas...* Post hoc Pontifex ensem nudum sumit de altari et ponit illum in dextra manu, dicens : *Accipe gladium istum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*, etc. Deinde, ense in vagina reposito, CINGIT ILLI ENSEM cum vagina, et CINGENDO dicit : *Accingere gladio tuo super femur, potentissime*, etc. Ense igitur acto, miles novus illum de vagina educit et evaginatum ter in manu vibrat. Et, eo super brachio terso, mox in vaginam reponit. Quo facto, INSIGNIENS ILLUM CARACTERE MILITARI, dat illi osculum pacis, dicens : « *Esto miles pacificus, strenuus, fidelis et Deo devotus.* Et mox dat sibi alapam

d'armes, au milieu desquelles on a intercalé la Cinction de l'épée et la Consécration du chevalier nouveau. Le titre est significatif: « Rite pour armer un défenseur de l'Église ou un autre cheva- « lier. » L'idée ecclésiastique est ici plus dominante encore que dans le Pontifical de Durand. C'est par la bénédiction du *vexillum* que commence la fonction liturgique, et l'évêque invoque tout d'abord le Dieu, « qui est la vraie force des triomphateurs », afin que ce gonfanon soit, en quelque manière, « entouré par le nom de Dieu, » et devienne terrible pour tous les ennemis du peuple chrétien. Puis, c'est le tour de la lance, et le consécrateur ne manque pas de rappeler ici le souvenir du fer qui a percé le le cœur du Rédempteur, suspendu sur la croix. C'est au nom de saint Michel qui est le chef de la Chevalerie d'en haut, c'est au nom de toutes les Vertus célestes, que l'on prie Dieu de se faire l'auxiliaire de celui qui portera ce drapeau dans la bataille, et l'on prononce les noms d'Abraham et de David, qui furent jadis de glorieux soldats, des soldats vainqueurs. Le texte de la bénédiction de l'épée est à peu près le même que dans le *Pontifical* de Durand[1], et il n'y a pas lieu de s'en étonner : car c'était là le texte capital et celui qui semblait naturellement destiné à subir le moins de variantes. Cependant, le futur chevalier, le *defensor Ecclesiæ* est à genoux, et c'est sur lui que descend maintenant la bénédiction épiscopale. Le moment « sacramentel » est venu, et l'Évêque ceint l'épée à l'homme de guerre: « Reçois ce glaive avec la bénédiction de Dieu, et puisses-tu, par la « vertu de l'Esprit saint, repousser, à la pointe de cette épée, tous « tes ennemis et tous ceux de la sainte Église ! » Le chœur chante alors, tout d'une voix, les beaux versets: *Speciosus forma præ filiis*

leviter, dicens : *Exciteris a sommo militiæ et vigila in fide Christi et fama laudabili.* Tunc nobiles astantes imponunt sibi calcaria, ubi hoc fieri mos est, et cantatur Antiphona : *Speciosus forma præ filiis hominum; Accingere gladio super femur tuum, potentissime.* Oremus : *Omnipotens sempiterne Deus, hunc famulum tuum,* etc. Ultimo dat illi vexillum, ubi hoc fieri mos est. = Le *Pontificale romanum*, dont nous n'avons pas besoin de citer le texte bien connu, EST, pour ainsi dire, CALQUÉ SUR LE *Pontifical* DE GUILLAUME DURAND, et en reproduit tous les traits principaux. Il y a cependant, entre les deux rédactions, certaines différences qu'il importe de noter : 1° Ce n'est pas après l'Évangile, mais après la messe que l'on crée les chevaliers au Pontifical romain, et même *quacumque die, loco et hora.* 2° Un assistant tient le glaive nu devant l'Évêque qui le bénit. 3° Après avoir ceint l'épée au Novice, l'Évêque reçoit de nouveau cette épée et en frappe trois coups sur les épaules du chevalier à genoux, en lui disant : *Esto miles*, etc. = [1] Les deux prières : *Exaudi, quæsumus* et *Benedic, Domine sancte* sont communes à l'*Ordo* et au *Pontifical* de Durand. Il en est de même, un peu plus loin, après la cinction de l'épée, de l'orai-

hominum, Specie tua et pulchritudine et *Propter Veritatem* qui sont tirés du psaume XLIV. Puis, les prières reprennent leur cours. Jusqu'ici le chevalier n'a reçu que les armes offensives. Il est temps de songer aux autres, et de faire en particulier descendre la bénédiction du Ciel sur cet écu énorme, qui est une sorte de retranchement où l'on souhaite que le chevalier soit toujours à l'abri. On le place ensuite sous la protection de ces trois illustres chevaliers qui s'appellent saint Maurice, saint Sébastien et saint Georges, et au moment où l'évêque remet l'écu au soldat, les chants du Chœur éclatent de nouveau : *Scuto circumdabit te Veritas ejus.* Ce texte semblait tout indiqué, et le verset suivant, également tiré du psaume XC, n'est pas moins de circonstance : « Tu n'as rien à « craindre désormais des flèches qui tomberont autour de toi. » Mais la cérémonie a déjà duré un long temps : elle touche à sa fin, et l'Évêque congédie le nouveau chevalier, en demandant pour lui, les yeux levés en haut, les joies de la terre et celles de l'éternité [1].

C'est à Rome, c'est dans l'antique basilique de Saint-Pierre que nous sommes transportés avec notre troisième et dernière famille de textes, et il convient de se représenter ici, non pas les magnificences du Saint-Pierre que nous connaissons tous, mais la vieille église que Michel-Ange a fait abattre, et qui était bâtie sur le plan de nos Basiliques des premiers siècles, avec ses deux portiques de colonnes et les poutres peintes de son *laquear*, moins vaste, plus joyeuse, aussi belle peut-être que l'œuvre du XVIe siècle. L'*Ordo*, que nous fournit le manuscrit 4748 de la Vaticane, commence par cette rubrique significative : « Comment on fait un chevalier dans la sacro-sainte Basilique de Saint-Pierre ». En effet,

son *Omnipotens sempiterne Deus, famulum tuum*, etc. = [1] *Ordo Romanus, Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIII, p. 745 et suiv. Ordo ad armandum Ecclesiæ defensorem vel alium militem. In primis benedicat Episcopus vexillum ejus, hoc modo : *Omnipotens sempiterne Deus, qui es sanctorum benedictio et triumphantium fortitudo, hoc vexillum cœlesti benedictione sanctifica*, etc. Post, benedicat lanceam : *Respice... ad benedicendam hanc lanceam militaris instrumenti, qui a milite latus filii tui Domini nostri Jesu Christi pro nostra salute in cruce pendentis permisisti lancea perforari.* Oremus : *Per interventum beati Michaelis archangeli, omniumque Virtutum cœlestium, præsta huic viro auxilium dexteræ tuæ. Et sicut benedixisti Abraham, adversum quinque reges triumphantem*, etc. Post hoc, benedicat ensem : *Exaudi*, etc. Alia [oratio] : *Benedic*, etc. TUNC BENEDICAT MILITEM : *Famulum tuum, quæsumus, Domine, pietatis tuæ custodia muniat, ut hunc ensem quem, te inspirante, suscipere desiderat, te adjuvante, illæsum custodiat.* Deinde CINGAT EUM EPISCOPUS dicendo : *Accipe hunc gladium, cum Dei benedictione tibi collatum, in quo, per virtutem Spiritus Sancti, resistere et ejicere valeas omnes inimicos tuos...* Quo accincto, canant clerici has antiphonas : *Speciosus*, ver-

le chevalier est ici sacré *vice et auctoritate Apostolorum ;* il est, en quelque manière, armé par les saints apôtres Pierre et Paul, et tout est, non seulement liturgique, mais pontifical. Ce texte a grand air, en vérité, et le petit sermon qui accompagne la dation de l'épée est d'une fière et émouvante beauté : « Prends cette épée. Exerce avec elle la vigueur de la justice ; abats avec elle la puissance de l'injustice. Défends avec elle l'Église de Dieu et ses fidèles. Disperse avec elle les ennemis du Christ. Ce qui est par terre, relève-le. Ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est injuste ici-bas, abats-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que, glorieux et fier du seul triomphe des vertus, *Justitiæ cultor egregius,* tu parviendras au Royaume de là-haut, où, avec le Christ dont tu portes le type, tu régneras éternellement. » Nous ne pensons pas qu'on ait jamais tenu un langage plus haut, et c'est pour nous une heureuse fortune de terminer par là tout ce qui concerne les rites augustes de l'entrée dans la Chevalerie[1].

Nous sommes sur un sommet : n'en descendons pas[2].

XI

Le chemin que nous avons parcouru a été long, quelquefois obscur et souvent pénible ; mais c'est peut-être un de ces voyages dont on dit plus tard : « Je suis heureux de l'avoir fait. »

sum *Accingere* cum *Gloria;* antiphonam *Specie tua* cum Psalmo : *Propter Veritatem;* cum *Gloria* et repetitione antiphonæ *Specie tua.* Oremus : *Omnipotens sempiterne Deus,... fac illum contra cuncta adversantia ita cœlestibus armari præsidiis quo hic et in ævum nullis tempestatibus bellorum turbetur*, etc. Tunc benedicat scutum,... [et] det ei Episcopus : *Accipe scutum militiæ salutaris, obstaculum inimicis, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti ut, robore protectus superni juvaminis, non timeas populi millia te circumdantis.* Oremus : *Per merita sanctorum martyrum tuorum et militum Mauritii, Sebastiani et Georgii*, etc. Deinde circumstantes dicant antiphonam : *Scuto circumdabit te Veritas ejus...* cum psalmo : *A sagitta*, etc. Sequitur Oremus : *Conserva... famulum tuum... et ab omnibus adversitatibus redde securum, ut in præsenti vita gaudeat et futura.* = [1] Ms. de la Vaticane, 4748 (XIIIe s.), d'après le texte publié par Catalani (*Pontificale romanum*, éd. de Paris, I, 647). *Ordo qualiter in sacrosancta beati Petri basilica de Urbe aliquis militetur.* « Spondeat suo sacramento militandus, in manibus dicti domni Archipresbyteri vel Prioris dicte Basilice, omnium aliarum ecclesiarum, viduarum et orphanorum esse defensor atque in necessitatibus propugnator et virilis adjutor... « Per eumdem [gladium] vim æquitatis exerceas, molem iniquitatis potenter destruas et sanctam Dei Ecclesiam ejusque fideles propugnes atque protegas.... Desolata restaures, restaurata conserves, ulciscaris injusta, confirmes bene disposita, quatenus in hoc agendo, virtutum triumpho gloriosus, Justitiæ cultor egregius, cum mundi Salvatore cujus typum geris in nomine, merearis sine fine regnare. » = [2] On a remarqué, avant

Les étapes, d'ailleurs, ont été nombreuses, et il importe de les faire, une dernière fois, passer sous notre regard :

Une épée qu'on remet à un homme de guerre : telle est l'origine lointaine de tout ce cérémonial militaire ; telle est la première forme du rituel chevaleresque. On y joint plus tard un gros coup de paume qu'on fait brutalement tomber sur la nuque d'un jeune noble en lui disant : « Sois brave. »

Puis l'idée chrétienne pénètre peu à peu cette sauvagerie primitive, et nous avons eu la joie d'assister au spectacle de ce lent et heureux envahissement. Le jeune noble, façonné par l'Église et par sa mère, croit qu'il attirera la bénédiction du Dieu sur son épée, sur sa lance et sur son haubert, s'il les dépose sur l'autel de quelque moutier. De là à les faire bénir par un prêtre, il n'y a pas loin. Entendre la messe n'est pas pour lui une affaire, et il ne voudrait pas manquer à cette habitude le matin de son adoubement. Les veillées religieuses auxquelles il a pris part, avec toute sa famille, durant les nuits qui précèdent les grandes fêtes, lui donnent fort naturellement l'idée de se préparer, par une veille spéciale, au sacrement de la Chevalerie. Si peu religieux, si brutal, si *soldat* que puisse être le chevalier qu'il a choisi pour consécrateur, ce chevalier ne peut plus désormais se contenter de lui dire : « Sois un brave chevalier » ; et il faut, de toute nécessité, que, dans son petit sermon, il fasse, lui aussi, pénétrer l'idée chrétienne : « Sois, lui dit-il, sois un chevalier de Jésus-Christ. »

Jusqu'ici néanmoins le Consécrateur a été un laïque ; mais il arrivera un jour où, sous l'empire de certaines circons-

nous (An. de Barthélemy, *De la qualification de chevalier*, p. 23), que l'affiliation aux Ordres militaires ne conférait aucunement la chevalerie. On était reçu *frère* dans un de ces ordres *per pallium*, PAR LA COLLATION DU MANTEAU DE L'ORDRE ; mais cette réception solennelle ne dispensait personne de se faire adouber chevalier. C'est ce que disent très nettement les *Stabilimenta Hospitalis Hierosolimitani* : « Qui sub gradu militiæ, ad hoc idonei et apti, pro forma stabilimentorum et consuetudinum, ad professionem Ordinis nostri admitti postulabit, *priusquam habitum suscipiat et professionem faciat*, CINGULO MILITIÆ DECORETUR NECESSE EST. (Ulm, 1496, in-f°.) « Nul en l'Ospital ne requierge estre frere-chevaliers, ne li a esté promis (avant qu'il receust l'habit de la maison de l'Ospital, mesmement quand il sera de tant de eage, QU'IL PEUST ESTRE CHEVALIER AU SIÈCLE. (Alfonse de Portugal, Bibl. nat., fr. 13531, f° 20.) Néanmoins, il est permis à un Hospitalier de se faire adouber par le frère-chevalier qui recevra sa profession ou par tout autre frère-chevalier (*Stabilimenta*, l. I), « le tout par la volonté du Maistre et du Commandeur et par le Conseil des Frères de la maison. (Alfonse de Portugal, l. I.) On peut dire QU'IL EN ÉTAIT DE MÊME POUR TOUS LES AUTRES ORDRES.

tances et en de certains pays, l'Évêque consacrera des chevaliers.

Alors l'antique adoubement deviendra la *Benedictio novi militis*, et le vieux rite barbare se transformera en un chapitre du *Pontifical*.

C'est notre dernière étape, et la fin de ce long voyage.

L'adoubement selon le mode liturgique (pp. 302 et 311). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE VIII

L'ENTRÉE DANS LA CHEVALERIE

II. Un Adoubement à la fin du XIIe siècle.

onour doit querre li nouviaus adoubez[1] : tel est le texte que médite, depuis plusieurs jours, ce fils de baron dont nous avons longuement raconté l'enfance et la jeunesse. Il est vrai qu'il le médite à sa façon, militairement et rondement; mais il y prête enfin toute l'attention dont est capable un jeune féodal de seize ans. Même il a demandé à son père le sens précis du mot « honneur », et celui-ci lui a répondu que l'honneur consistait à bien se battre en se disant : « Advienne que pourra », et avec un peu de gloire par-dessus le marché. Ce ne sont pas les mots dont il s'est servi, et ils sont en effet trop modernes; mais c'est la moralité de son petit sermon.

[1] « Le nouveau chevalier doit chercher honneur. » (*Enfances Ogier*, Ars. 5142, f° 83.)

Cependant le grand jour approche, le jour de l'adoubement. Pour cette solennité dont va dépendre toute sa vie, le jeune homme a eu à choisir entre les deux fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte : « Quel jour mon père a-t-il été fait chevalier? — « Le jour de la Pentecôte. » Il n'hésite plus.

Plus tard, quand la chevalerie tournera au raffinement, les novices s'y prépareront par plusieurs jours de jeûne[1]; mais la vérité nous force à dire qu'au XIIe siècle nos barons étaient moins austères sans être moins religieux, et qu'ils se contentaient en général des jeûnes imposés par la tradition et la discipline.

Nous voici à la veille de la Pentecôte.

Cette vigile était presque aussi solennelle, dans la jeune société chrétienne, que la propre vigile de Pâques. On y baptisait des milliers de catéchumènes, et cette fonction liturgique était aussi étendue, aussi belle que celle de la nuit pascale. Demain, c'est demain qu'on célébrera la descente de l'Esprit; demain, c'est demain que du haut de la tribune de la cathédrale, les clercs feront tomber sur les fidèles une pluie de roses, destinées à figurer les langues de feu qui illuminèrent le Cénacle. O le beau jour!

Ce samedi-là, il y a au château une grande animation, qui se laisse aisément comprendre. Sur quelque meuble de la grand'salle ou de sa chambre, la mère du nouvel adoubé a disposé la chemise blanche qu'il doit revêtir le lendemain, les éperons d'or, la robe d'hermine[2]. C'est ainsi que de nos jours on étale presque triomphalement la toilette de la mariée, et il y a en effet plus d'une similitude entre le mariage et l'*adoubement*. Si quelque riche donateur a envoyé au futur chevalier quelque étoffe de prix, on la déplie, on la fait chatoyer au jour, on l'admire[3]. Mais quel est ce bruit que l'on entend à la grande porte? Non, ce n'est pas du bruit : c'est mieux. Il y a là tout un petit orchestre organisé, et ce sont les jongleurs qui viennent souhaiter la bienvenue au chevalier de demain[4]. Ils ne le quitteront plus, et s'attacheront à lui,

[1] Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 69. = [2] Dame Alaïs corut aparillier — Chemise et braies et esperons d'or mier, — Et riche ermine de paile de quartier. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, 149.) = [3] Witasses li cortois qui tant fist à proisier — S'en va à son ostel, n'a cure d'atargier. — La veïssiés cendax et pailes desploier. — A trente chevaliers fist li Rois dras taillier — Que il dona trestos por Witasse essauchier. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1542-1546.) = [4] La peüssiés véoir... — Harpeors et Bretons, giges et chifonie, — Et conteors

escomptant par avance les beaux présents qu'il sera obligé de leur faire. Les voilà bon gré mal gré dans la salle, où ils jouent de la vielle, de la harpe, de la *gige* et de la *chifonie*. On n'a pas le temps d'écouter encore leurs chansons ou leurs contes; mais on y viendra, et ils y comptent bien. Les pauvres ne s'oublient pas non plus, et ont raison : on leur fait largesse[1], et c'est une habitude qu'on a prise depuis plusieurs jours. Cependant les heures s'écoulent, et l'on peut se dire que la nuit va bientôt tomber. Qu'on se hâte : il est temps.

L'attention du lecteur doit ici se partager entre deux lieux bien différents : l'église d'une part, et le château de l'autre. Le jeune baron, d'après un usage qui commence à se répandre, aurait voulu faire bénir ses armes par la main d'un évêque; mais il veut, à défaut de cette bénédiction, faire donner à sa chère épée une consécration définitive et presque sacramentelle. Et voici qu'en ce moment son jeune frère est chargé par lui de porter ses armes sur l'autel du moutier voisin. Oui, c'est sur cet autel où descend Dieu, c'est là qu'on pose la lourde épée qui doit faire couler le sang. Elle y restera toute la nuit[2].

Au château la scène est plus banale. Dans la grand'salle, d'où l'on a provisoirement éloigné les jongleurs, on dispose soudain une dizaine de cuves énormes[3]. Ce sont, à vrai dire, des baquets, de véritables baquets[4] que l'on remplit d'eau chaude[5]. Tel est le bain qui est rituellement destiné au futur chevalier et à ceux qui, en même temps que lui, recevront demain le sacrement de la chevalerie.

de sons et mainte joglerie. — Moult demainent grant joie en la sale polie, — Por l'amor de l' vallet, dusc' à la nuit serie. (*Ibid.*, v. 1570-1575.) Etc., etc. = [1] Par trestotes les rues fist li enfes huchier — Qu'il viegnent à sa cort qui or volra mengier. — Onques n'en ot la nuit à son ostel wissier. — Livroison fist as povres doner... (*Ibid.*, v. 802-805.) = [2] Inofevit consuetudo solemnis, ut eo die quo quisque militari cingulo decoratur, *gladioque super altare posito et oblato*, etc. (Jean de Salisbury, *Policraticus*, lib. VI, cap. x.) Les riches armes porterent au mostier. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 149.) Dans les *Enfances Guillaume* (Bibl. nat., fr. 1448, f° 83, 84) le héros du poème se refuse à se revêtir de ses armes, avant de les avoir déposées sur l'autel de Saint-Denis. Etc. = [3] Soissants cuves ont fait d'eve emplir. — En l'une en entre li damoisiaus gentis — Et des vallée casceuns la soie prist. (*Ogier*, v. 7296-7298.) Les cuves font d'iave trestot emplir (*Garins li Loherains*, II, 146). Un autre manuscrit nous donne : « Cinquante cuves; » un autre : « Une grant cuve. » [Chevaliers] se font qui sont baignez en cuves. (Ant. de la Salle, *La Salade*, œuvre du milieu du xve siècle, citée par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 148.) Etc. = [4] Sur la forme de ces baignoires, voir l'excellent *Glossaire archéologique* de Victor Gay, p. 103 et 104. = [5] On

L'heure de ce bain n'a pas toujours été la même. Certains le prenaient avant la Veillée des armes[1], certains autres le lendemain matin[2]. Mais, quel que fût le moment, il avait le même caractère et, pour ainsi parler, la même physionomie. Singulier mélange de poésie et de prose, d'idéal et de réel. Il ne faut pencher, pour le bien juger, ni d'un côté, ni de l'autre. Je me persuade qu'à l'origine, comme je l'ai insinué plus haut, ce bain n'avait rien de symbolique, et qu'il convient de le considérer alors comme un acte d'hygiène[3]. La chose est d'autant plus probable qu'il est parfois accompagné d'une sorte de massage, auquel nos pères paraissent avoir attaché une certaine importance en d'autres circonstances, fort vulgaires, de leur vie de tous les jours[4]. Mais enfin le symbole n'a pas tardé à se greffer sur la réalité. C'est le cours ordinaire. Comme il est intelligent et a l'esprit ouvert, notre jeune baron n'a pas tardé à découvrir une véritable analogie entre ce bain et le baptême, entre la confirmation et la *paumée*. Les hommes d'Église l'ont aidé à aller un peu plus loin, et à la fin du XIIe siècle, ce symbolisme est définitivement constitué. On a renoncé au massage, qui ne se prêtait pas aisément au symbole, et qui paraissait décidément un peu barbare : « Ce bain, s'écrie l'enfant, est fait pour effacer toutes les vilenies de ma vie passée, et j'en vais sortir tout pur[5]. » En attendant, il s'y plonge avec plaisir, mais non sans

fait les cuves d'aïge caude raser (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 72 r°, col. 2) . = [1] Witasses li vaslés à la chere hardie — Baigniés s'est et lavés avec sa compaignie... — La nuit veille li enfes. (*Enfances Godefroi*, éd. Hippeau, v. 1547, 1549, 1576.) Aultres [chevaliers] se font qui sont baignez en cuves, revestus de neuf, et celle nuit vont veiller à l'église. (Ant. de la Salle, *La Salade*, précédemment citée.) Etc. = [2] Henriet firent baignier et nestoïr — Au mastinet, quant vint à l'esclarcir. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 322.) A Saint-Vinchent va prier et orer — Trosc' à l'demain que virent le jor cler — C'on fait les cuves d'aige caude raser. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 72 r°, col. 2.) Cf. les *Saisnes*, éd. Fr. Michel, I, 138, etc., etc. = [3] C'est ce qu'indique le vers précédemment cité de *Raoul de Cambrai* : Henriet firent baignier et *nestoïr*. = [4] C'est le sens du verbe *costoïr*. Quand Ogier adoube le fils de Gerin : « Baignier le fait et très bien costoir. » (*Ogier*, éd. Barrois, v. 6983.) Avant d'adouber son fils Louis, Charlemagne lui dit : « Car vos alés baignier *et costoïr*. (*Ibid.*, v. 7292) On massait ainsi les morts. (*Roland*, v. 2962.) Cf. *Mort de Garin*, éd. Le Glay, v. 3451, 3452. Mais le plus singulier exemple de massage est celui que l'on faisait administrer à ses hôtes, en même temps que le bain, ou le soir, dans leur lit : Si l'ont en la chambre mené, — Si l'ont baignié et costeï. (*Atré perilleux*, Bibl. nat., fr. 2168, f° 14a.) Si li dona or et argent — Et bons sergans à luy servir — Qui bien le savent costeïr. (*Athis*, Bibl. nat., fr. 375, f° 120.) Si l'ont tant tost cum puet en la chambre guiée — Où ele fud noblement custiie et baignée. (*Horn*, éd. Fr. Michel, v. 4955.) Ces trois derniers exemples sont empruntés par nous au *Dictionnaire* de Fr. Godefroy, qui n'a pas compris le sens de ce mot. Nous y reviendrons. = [5] Li bains

gravité. On ne bavarde pas trop dans les cuves. Le rire est interdit; la pensée est ailleurs, plus haut. Autour de ces baignoires sans grâce et sans style, circulent, actifs et affairés, les chambellans qui portent sur leurs bras les robes de soie et les belles fourrures. C'est un va-et-vient continuel. On sort du bain, et les sergents jettent sur les épaules des futurs chevaliers la chaleur du vair et du gris, l'éclat de la soie et du *samit*[1]. Certains parents et amis (de gros seigneurs ceux-là) profitent volontiers de l'occasion pour faire présent d'un costume complet au jeune homme qui sera demain leur égal dans la bataille et au tournoi. En sortant de là, il éclate de jeunesse et de beauté. Quelle robe! quel bliaut! quel manteau! Tout n'est que pelleterie, or et satin[2]. Et maintenant, à l'église!

est teus cil qui i doit entrer — La vilonie en doit toute laver. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 795, f° 72 r°.) = [1] Là veïssiés ces chamberlens venir — Qui portent robes de dras et de samis. — Cil s'en vestirent, quant vint au departir. (*Ogier*, v. 7299-7301.) Dans les *Enfances Vivien* il est question de soixante bacheliers qui se

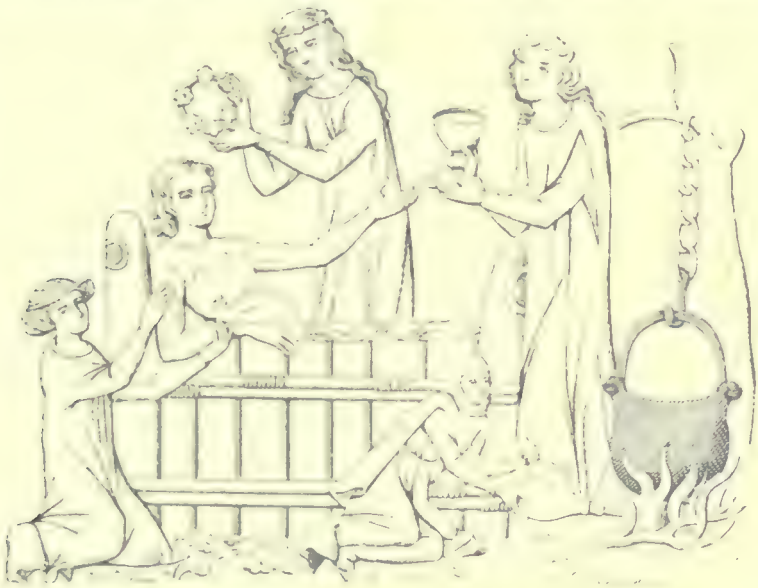

Fig. 61. Une scène de bain, d'après le manuscrit de la Bibl. nat., fonds allemand, n° 52, v. 1500; reproduit par M. V. Gay, en son *Glossaire archéologique* [illegible]

baignent, et ont chacun « une pucele » pour les servir, et ces pucelles ne sont rien moins que des filles de comte. (Bibl. nat., fr. 1448, f° 204.) Cf. la figure ci-dessus = [2] Baigniés s'est et lavés avec sa compagnie, — Et li rois d'Angleterre ne les oublia mie : — Garnemens lor tramist à lor herbergerie — Apareillié se sont par moult grant cortoisie. — Li damoisiax Witasses... — Vesti une chemise de cendal de Rossie, — Par desore un bliaut de paile d'Aumarie. — Calcés ot d'un diaspre qui fu fais en Persie, — Un mantel ostorin qui par terre balie... — Tant comme le girfaus est plus biax d'une pie

A Rome, au XIIIe siècle, le bain avait un caractère plus poétique. Lorsqu'on faisait un chevalier à Saint-Pierre et que ce chevalier était d'origine romaine, il était d'usage, *juxta morem patriæ*, qu'il prît un bain d'eau de rose. Cette singulière coutume, d'où venait-elle? N'y a-t-il pas quelque corrélation entre cette eau de rose qui venait de l'*Ara cœli* et les rosiers de la Portioncule? L'influence franciscaine, en d'autres termes, n'est-elle pas ici visible et réelle? Je l'ignore, et la préférerais, en tout cas, à une influence orientale. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après ce bain parfumé, notre chevalier était déposé nu sur un lit de parade où il était condamné à prendre quelques instants de repos[1]. Malgré tout, je préfère l'usage français.

La nuit va tomber sur le vieux donjon, et le moutier le plus voisin est à une lieue. Entouré de ces jeunes valets qui se sont baignés tout à l'heure avec lui et qui, comme lui, seront faits chevaliers demain[2], notre damoiseau de France dit rapidement adieu à sa mère, à ses sœurs, à tous les siens. Adieu qui n'a rien de cruel et qui n'est, par bonheur, qu'un « au revoir » très prochain. Il est fort touchant, ce rite de la veillée des armes, mais je ne le crois pas antérieur à la seconde moitié du XIIe siècle[2]. Ces compagnons d'adoubement que le jeune baron entraîne avec lui, ce sont des fils de comtes, ses parents, ses pairs. La route se fait joyeusement, mais sans vain tapage. Pendant que le crépuscule descend, le long de ces petits chemins bordés de haies en fleurs et pleins de chants d'oiseaux, on parle des différentes phases de la grande solennité de demain. On s'entretient aussi des usages qui sont en vigueur dans les autres contrées, et l'on prend plaisir à les comparer avec la coutume de son propre pays. Le voyage n'est pas long, et voici que l'on aperçoit, un peu dans l'ombre, le portail de l'église dont le tympan est orné des quatre animaux symboliques qui figurent les quatre Évangélistes.

— Et argens plus de plonc et la rose d'ortie, — Tant est plus biax li enfes de tote sa maisnie. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1549-1563.) = [1] Si vero fuerit Romanus qui fuerit militandus, juxta morem patriæ ante omnia debet de aqua rosacea nudus lavari et in lecto strato nudus prius quiescat. (Bibl. nat., 4748, XIIIe siècle, cité par Catalani en son Commentaire du *Pontifical romain*.) L'eau de rose en question venait du monastère de l'*Ara cœli*, et Catalani affirme l'avoir constaté sur un manuscrit de 1517, appartenant au marquis Pompeï Frangipani. Les Franciscains, d'après Wadding, sont à l'*Ara Cœli* depuis 1249, 1251. = [2] A Saint-Vinchent va villier et orer, — Ensenble o lui li demaine et li per, — Li fil as contes, li jouene bacheler — Villent o loi por l'enfant honorer. (Bibl. nat., fr. 795, f° 72.) La noit villa... — Et avec lui teis quinze bacheleir, — T[uit] fil à contes qui sont de son regnei : — Si parant sont et de son parantei. (*Gir-*

Contre le trumeau un grand Christ est debout, qui enseigne et bénit le monde. On le salue en passant. Puis, la lourde porte roule sur ses gonds, et ces beaux jeunes gens entrent, joyeux et recueillis, dans la basilique qui les attend. On n'y distingue plus rien, si ce n'est un grand foyer lumineux, au fond, dans une de ces chapelles qui s'ouvrent sur la galerie du chœur[1]. C'est là qu'aura lieu la Veillée, et, dès le premier regard, il nous est aisé d'apprendre à quel saint est consacrée cette humble chapelle, ornée de vitraux qui ce soir ne nous disent rien, et de grossières peintures murales que la flamme des cierges met en lumière. Ah! nous le reconnaissons aisément. Ce saint en habit de chevalier qui donne à un mendiant la moitié de son manteau militaire, ce saint en costume d'évêque qui renverse fièrement toutes les idoles des païens, c'est lui, c'est celui sans lequel nous ne serions aujourd'hui ni français, ni chrétiens : c'est saint Martin[2]. Les jeunes barons ne dissimulent pas leur préférence pour le Saint et pour la chapelle qui lui est consacrée; mais, en leur piété naïve et chaste, ils n'oublient pas la mère de Dieu, et c'est en son nom qu'ils commencent leur veillée[3]. Elle sera longue, elle sera dure. Il leur est interdit de s'asseoir un seul instant. Debout, il faut qu'ils restent debout pendant dix heures. Debout ou à genoux[4]. Ils prient pour eux et pour les leurs, et voilà de quoi les occuper longtemps : « Accor-« dez-moi l'honneur, et à mon père la vie[5]. » Remarquez qu'ils ne demandent pas l'honneur pour leur père : il en est tout revêtu à leurs yeux, et ils croiraient lui manquer de respect en supposant qu'il en pourrait avoir besoin. Puis, ils se laissent aller au flot de leurs pensées, qui n'ont rien d'affecté ni de mièvre. Ils pensent aux rudes coups de lance qu'ils donneront, peut-être aussi à ceux qu'ils

bers de Metz, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346 v°.) L'usage [de la veillée] remonte au moins au XIIIe siècle. (P. Paris, *Garins li Loherains*, II, 156, note.) = [1] Et li vallés s'en va à Saint-Seurin. — La nuit veilla, *grant luminaire fist*. (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, 156.) = [2] A la chapelle de l' baron saint Martin — Veilla Rigaus de ci à le matin (*Garins li Loherains*, II, 185.) Quant Witasse ot veillé enfresi c' à l' matin — Et il ot messe oïe à l'autel saint Martin. (*Godefroi de Boullon*, v. 1579, 1580.) = [3] La nuit veilla li enfes el' non sainte Marie. (*Ibid.*, v. 1576.) = [4] Dans certains pays le novice passe la nuit précédente à veiller et à prier debout, sans avoir le droit de s'asseoir un instant, si ce n'est en cas de malaise subit. (Helmand, † 1257, Tissier, *Bibl. patr. Cist.*, Bonnefontaine, 1660, in-f°, t. VII, p. 292; reproduit dans Vincent de Beauvais, *Speculum*, éd. de Douai, IV, 1250, et cité par Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, p. 356.) = [5] Alés est à Saint-Pol, bonement li deprie — Qu'il li otroit honor et son pere

recevront. Ils ne sont pas sans avoir quelque distraction, en songeant au grand jour qui se lève pour eux, à leur haubert bleu, à leur heaume que surmonte une escarboucle lumineuse, au tranchant de leur grosse épée, à la guerre prochaine, à leurs prochains exploits. On serait distrait à moins, et il faut accorder à ces enfants le bénéfice des circonstances atténuantes. Pour s'arracher à ces idées, ils prient de nouveau. Une petite lumière blanche pénètre enfin dans le sanctuaire, qui s'éclaire peu à peu et dont les vitraux deviennent transparents. Il n'y a pas à en douter : c'est l'aurore. Cette nuit, en vérité, commençait à devenir bien longue. Le jour, voici le jour[1].

Un bruit de pas se fait entendre dans l'église déserte et sonore. Ce sont les serviteurs habituels de l'autel; c'est un prêtre, qui se prépare à dire la messe. Notre jeune damoiseau avait un moment espéré que l'Évêque lui-même viendrait prendre une part active à cette grande fête de sa vie[2]; mais il lui a fallu renoncer à cet espoir. L'Évêque est, en ce moment, fort occupé de ses visites pastorales dont il tient un registre exact. Il est à vingt lieues du Plessis, et les chemins sont mauvais. Il ne viendra donc point, et a délégué, en sa place, un des chanoines de son chapitre. Quel que soit d'ailleurs le célébrant, cette messe est très solennelle et de très lointaine origine[3]. Elle est fort antérieure à la Veillée d'armes, que les anciens ne connaissaient pas et que le père de notre chevalier considère lui-même comme une superfétation ou une nouveauté.

doinst vie. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1574-1575.) = [1] La nuit veilla desi à l'ajorneir. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346 v°.) Tresc' à l' demain qu'il virent le jor eler. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 72 r°, col. 2.) Enfresi qu'el' demain que l'aube est esclaircie. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1577.) Cette nuyt vont prier en l'eglise où il doivent estre en dévotion jusques après la grant messe chantée. (*La Salade*, d'Antoine de la Salle, œuvre du xve siècle, citée par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 118.) Etc., etc. = [2] La mese escoute de l'évesque Renier. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 149.) = [3] Por messe oïr l'ameinent au mostier : — Que c'est coustume à novel chevalier, — Ains qu'on li doie ses garnemens baillier, — Doit oïr messe et Damedieu proier — Que il li doinst honor moutiplier... — Après la messe en ont mené Rainier — Por adouber ou grant palais plainier. (*Girars de Viane*, p. 21.) Au matinet, quant vint à l'esclarcir, — Vont oïr messe li chevalier jantil, — Et si mena Bernier son joene fils; — Geri l'arma et chevalier le fist. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 322.) Au mostier va le servise escouter. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346 v°.) Ainc ne s'en volt movoir, si ot la messe oïe. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1578.) Au mostier vont le servise escouter. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 72 r°, col. 2.) Etc., etc. D'après Lambert d'Ardres, il semble que la messe ait été quelquefois célébrée le lendemain de l'adoubement. (Duchesne, *Preuves de la maison de Coucy*, p. 247.)

Plus tard, le Novice voudra, en cette heure auguste, faire une confession générale de toutes les fautes de sa vie[1] et s'approcher du sacrement eucharistique; mais, au XIIe siècle, nous ne pouvons scientifiquement constater que sa présence à la messe. Il y assiste avec une piété grave, et n'est distrait que par la vue de certain médaillon de vitrail, lequel représente l'adoubement de ce saint Martin qui fut chevalier en son temps. Il reçoit la dernière bénédiction du prêtre et se dirige enfin vers le portail avec ses compagnons de veille. Il est six heures du matin, en mai. L'air est frais, et ils ont faim.

La sortie de l'église est quelque peu bruyante : il y a si longtemps que cette jeunesse n'a jasé et chanté! En retournant au château, *moult mainent grant hustin*[2], et j'imagine qu'ils sont bien dignes de quelque pardon. Pensez donc qu'ils ont été pieux durant dix heures, et qu'ils seront chevaliers avant ce soir.

Au château, la table est mise et, à belles dents, nos futurs chevaliers mordent dans le pain blanc et dans la venaison[3]. Ils ont besoin de prendre des forces pour la solennité qui est proche, pour l'*eslais* et pour la quintaine. La journée en effet sera rude autant que belle, et ils ont besoin d'y préparer leurs muscles presque autant que leur cœur.

C'est aussitôt après le repas que l'adoubement commence.

Notre jeune valet se retire dans sa chambre où sa mère a pris soin de disposer en bel ordre toutes les pièces de son costume d'apparat. C'est la couleur blanche qui domine partout. Les braies et la chemise « sont plus blanches que grésil ou que fleur en avril[4]; » blanches sont aussi les chausses de soie (nous dirions aujourd'hui les bas)[5]. Les souliers viennent de Montpellier; la robe est de lin[6];

[1] Et quant on verra le point du jour, on querra le Prestre pour confesser [l'escuier] de tous ses péchiés. (*Vetus Ceremoniale creationis Militum de Balneo*, cité par Ducange, *Glossarium*, éd. Didot, VI, 825, col. 2; IV, 398, col. 2.) Le novice recevoit la communion après que le prêtre lui avoit passé l'épée autour du cou. (Mabillon, Préface sur le IIIe siècle de l'Ordre de Saint-Benoît, art. XCVI, p. 16, cité par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 119.) = [2] El' palais repaira; moult mainent grant hustin (*Godefroi de Bouillon*, v. 1581.) = [3] Quant il orent mengié et pain et char et vin, — Li Rois l'a adobé (*Godefroi de Bouillon*, v. 1582, 1583.) = [4] Braies, chemise ot de chainsil — Plus blanche que flur en avril. (*Lai du désiré*, v. 97.) Cemse et braies de cainsil — Plus blanches que flor ne gresil. (*Fregus*, cité par Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, III, 174.) = [5] Unes calches li lachent serrées et tenans — Qui plus estoient blanches que flors aparissans. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1691, 1692.) = [6] Dans les Comptes de la chevalerie de Robert d'Artois, il est

le bliaut *est entaillié;* la manteau, qui a coûté fort cher, est d'une richesse qu'il faut renoncer à décrire[1]. Comme il a bon air, comme il est beau sous ces splendides habits! Les dames l'ont aidé à revêtir le bliaut et le manteau[2], et en ont savamment disposé les plis. Personne ne s'entend comme elles à donner la dernière main à un affublement masculin : des féminins pas n'est besoin de parler. L'enfant n'a jamais été si beau. Rien qu'à le regarder, les femmes sourient. « Comme il me ressemble! » dit le père, et il se souvient du jour où il a été lui-même armé chevalier. Un tel souvenir le rajeunit de vingt ans.

Le damoiseau descend de sa chambre, traverse la salle et met le pied sur le perron. Et, au moment où paraît, dans la lumière du matin, sur le seuil de la porte, ce jeune homme aux couleurs fraîches, aux cheveux blonds, aux larges épaules, au sourire décidé et à la fière allure, ce n'est sur toute la *place*[3] qui s'étend devant le perron qu'un long cri d'admiration et de joie. Les quinze familles de ses compagnons d'armes sont là, avec la sienne, et chacune s'écrie : « Qu'il est beau! » en pensant à son propre enfant. Tout à coup deux trompettes suraiguës[4] se font entendre, et annoncent officiellement le commencement de la solennité. Un orchestre leur répond soudain, composé de ces jongleurs qui sont arrivés la veille[5]. Leurs voix se mêlent à leurs instruments, comme aux acclamations de toute l'assistance. Mais je sens, hélas! qu'il faudrait, pour peindre un tel spectacle, une plume plus hardie, une palette plus colorée que la mienne. Toutes ces dames aux longues tresses blondes et qui sont revêtues du plus beau et du plus riche costume

question de la *roba lingia Comitis*. (*Historiens de France*, XXI, p. 580.) Cf. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 69. = [1] Chemise et braies aportent à Rainier; — Chausses de paile, solers de Montpellier. — El' dos li vestent un frès hermine chier — Et un bliaut que ot fait entaillier; — Un mantel riche qui valut maint denier — Ont afublé au nobile guerrier. (*Girars de Viane*, cité par Honoré de Sainte-Marie, *Dissertations*, etc., p. 353. Cf. l'éd. P. Tarbé, p. 21, d'après un manuscrit différent et qui ne contient pas le second des vers cités plus haut. * Chauces ot de brun paile et dras de chier bofu, — Ceinture à membres d'or, si ot riche tissu, etc. (*Les Saisnes*, LXXXII, éd. Fr. Michel, I, p. 138.) Li Borgignons ne se vout délaier. — Isnelement fist acesmer Gautier, — De riches robes le fist apareillier. — Si li dona l'ordre de chevalier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 248, v. 17.) = [2] Les dames l'ont antr' eles de riches dras vestu. (*Les Saisnes*, LXXXII, éd. Fr. Michel, I, p. 158.) Cf. Sainte-Palaye, *Mémoires*, p. 29 et 123. = [3] *En la plache* li traistrent un destrier morentin... — *En la place* descendent desos un aubespin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1599 et 1610.) Etc., etc. = [4] A ces paroles ont deus grailles sonez; — François apelent del' palais seignorez, etc. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7651, 7652.) = [5] *Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 47, etc.

que l'on ait jamais pu signaler dans notre histoire au regard des véritables artistes; ces chevaliers couverts de mailles qui sont vernies en bleu, en rouge ou en vert, et ornées de broderies d'orfroi; ces enfants blonds et roses qui se blottissent contre leurs mères; ces jongleurs sombrement vêtus et armés d'instruments aux formes les plus variées, les plus étranges; ces prêtres et ces moines si familiers avec leurs voisins et si attentifs à un spectacle qui n'a rien de clérical; ce grand espace que l'on a laissé vide sous le perron et où va se passer tout à l'heure une scène si solennelle, un drame si grave; ces chants joyeux, ces sonneries de trompettes, ces éclats d'orchestre, ces toilettes éblouissantes, ces cris enthousiastes, cette foule effarée, ces grands et forts jeunes gens s'avançant à pas lents vers de vieux chevaliers qui vont être leurs consécrateurs et leurs parrains; l'idée de l'Église et du Christ qui domine tout le tableau et en pénètre tous les personnages; Dieu et la féodalité, la guerre et la jeunesse, tous ces éléments se heurtant, se pénétrant, et finissant par se fondre en une originale et curieuse harmonie qui n'a rien de faux, ni de mou; mais qui est énergique, fière, militaire, virile, française... Ah! les mots manquent.

Donc notre jeune baron descend les degrés du beau perron, et s'avance lentement sur l'herbe de la « place ». Au milieu de ce gazon, les sergents ont pris soin d'étendre un « beau tapis d'Andre » ou un « paile aufriquant ». Sans ce tapis, pas d'adoubement[1]. Tous les yeux sont fixés sur ces quelques pieds carrés qui, pour eux, sont en ce moment tout l'univers.

Tout vient de prendre un air plus solennel. Plus de cris, plus de chants, plus de paroles. Un grand silence.

Le Novice s'est placé gravement au milieu du tapis. Un premier parrain[2] s'approche alors de lui, vieillard à barbe blanche et qui

[1] Un paile d'Andre ont desus l'erbe mis; — Là adoba Kallemainne son fil. (*Ogier*, v. 7306, 7307.) An mi leu do tref ot un chier paile estendu. — Là a l'anfes Berarz son ordre receü. (*Les Saisnes*, LXXXII, éd. Fr. Michel, I, p. 158.) Là fu un pailes erra[n]ment aportez; — Iluec s'asist Renoars l'alosez : — Guillaumes l'arme. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7658-7660.) Sur un paile Aufriquant adoubent le baron. (*Gaufrey*, v. 9201.) Et Brunehaus fistestendre un tapis; — Jules Cesars les armures sus mist, etc. (*Auberon*, v. 1612, 1613.) Nous avons emprunté les exemples précédents à nos différents cycles; mais on en pourrait facilement citer beaucoup d'autres. — [2] On a adopté pour ce récit le système de l'adoubement par plusieurs consécrateurs, lequel était plus solennel et moins commun que l'autre. Nos types principaux (que nous avons déjà signalés à nos lecteurs) sont empruntés à *Renaus de Montauban*, p. 48 et p. 424; *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7660

a pris part jadis à cette grande expédition en Orient que commanda le roi Louis le Jeune. Il se baisse et, d'une main un peu trem-

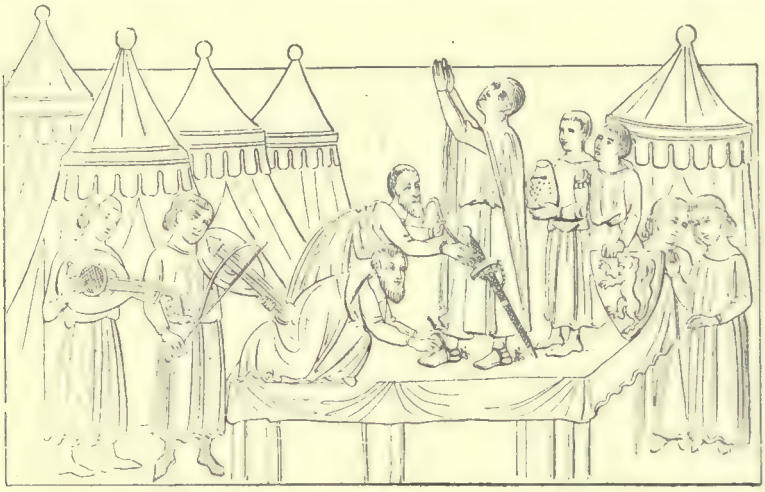

Fig. 42. Un adoubement (d'après le ms. de la Bibl. nat. fr. 782, XIIIe siècle).

blante, enveloppe en des chausses de fer[1] les fortes jambes de l'enfant et attache à ses pieds[2] les deux éperons[3] d'or fin[4] : « J'es-

et suiv., *Bueves de Commarchis*, v. 64 et suiv. Etc., etc. =[1] On *chaussait* ou on *laçait* les chausses en mailles de fer : Chauces de fer, blanches com flor de prez — Li ont chaucies. (*Aliscans*, v. 7663, 7664.) Chauces de fer li font aparillier. (*Girars de Viane*, p. 21.) Unes cauches li lachent, bien font au bacheler. (*Gui de Nanteuil*, v. 944.) Unes cauches li caucent *doi conte* de franc lin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1884.) Etc., etc. La principale qualité que l'on demandait aux chausses, c'était d'être *serrées* et *tenans*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1689.) =[2] On dit *ad libitum* « chausser » ou « fermer » les éperons : Esperons d'or li ait es piez fermez. (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 84.) Et li Rois li calcha les esperons d'or fin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1585.) Richars li a chainte l'espée : — Le diestre esperon li caucha. (*Richars li biaus*, v. 5146, 5147.) Etc., etc. Il y avait quelquefois un « consécrateur » pour chacun des deux éperons : Uns esperons li cauce dus Naymes de Bavier — Et le senestre après li bons Danois Ogiers (*Renaus de Montauban*, p. 425, v. 2, 3.) On a vu dans la note précédente qu'il en était de même pour les chausses : Unes cauches lui caucent doi conte de franc lin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1584.) =[3] « L'éperon, aux XIe-XIIe siècles, était d'or ou doré. Sa forme générale n'a pas changé. C'est une talonnière à deux branches recourbées, attachée au pied par une bride ou un sous-pied, et portant une tige pointue destinée à aiguillonner le cheval. L'extrémité seule de la tige a varié dans sa disposition. Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, les sceaux nous représentent l'éperon armé d'un petit fer de lance qui est de forme conique ou losangée. » (G. Demay, *le Costume de guerre et d'apparat*, p. 30.) Pas de molettes avant le XIIIe siècle. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, v. 404.) =[2] Les éperons étaient le plus souvent, sans doute, en argent doré : « Pierre chaussa des éperons d'argent doré (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 124, § 238) ; ou en argent : Le destrier hurte des esperons d'argent (*Amis et Amiles*, v. 142) ; ou en bronze fondu (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, v. 403) et probablement doré, quand ils étaient portés par les chevaliers. Dans *Elie de Saint-Gilles* (v. 1467) il est question d'*esperons à esmal*. En Italie, on était fait chevalier *à sproni d'oro*. (*Nerbonesi*, éd. Isola, IV, 35.)

XI

GIRART DE ROUSSILLON, CHARBONNIER, ET SA FEMME BERTE, COUTURIÈRE (p. 437

« Fut couturière la Comtesse, et jamais vous ne vîtes femme si active de ses doigts. Et les damoiseaux de dire, par derrière : « Regardez la beauté de la char- « bonnière. N'était le charbon de son mari qui la rend noire, il n'y aurait si gen- « tille dame jusqu'en Bavière. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 244, § 533)

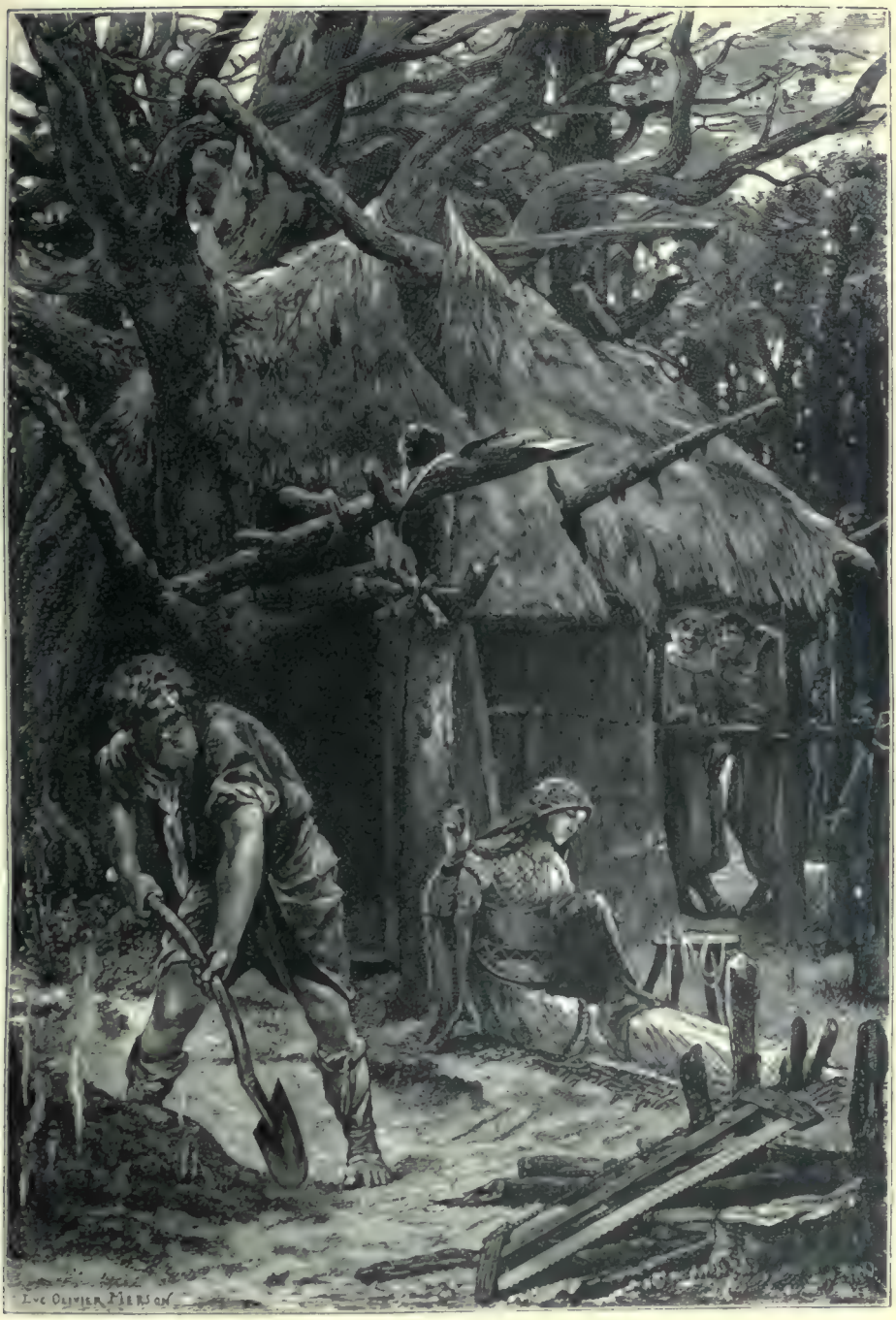
Luc Olivier Merson

« père bien, se dit-il en lui-même, qu'il se conduira de telle « sorte qu'on ne les lui « tranchera jamais sur « les talons, ou qu'on ne « les lui brisera point à « coups de hache en signe « de dégradation et de « honte[1]. » Et il s'éloigne à pas comptés. Puis, sortent des rangs les deux oncles du nouvel adoubé, les deux frères de son père qui reviennent de Terre sainte et ont eu la douleur d'assister au désastre de Tibériade. Entre leurs bras et avec une dignité qui a quelque chose de sacerdotal, ils portent, l'un le haubert et l'autre le heaume de leur beau neveu. Le haubert[2] est blanc[3], à doubles mailles[4] et sans plastron. Il descend jusqu'au genou et est fendu par derrière et par devant. Au bas de la jupe et aux manches, il est orné d'une sorte de broderie grossière en fils d'ar-

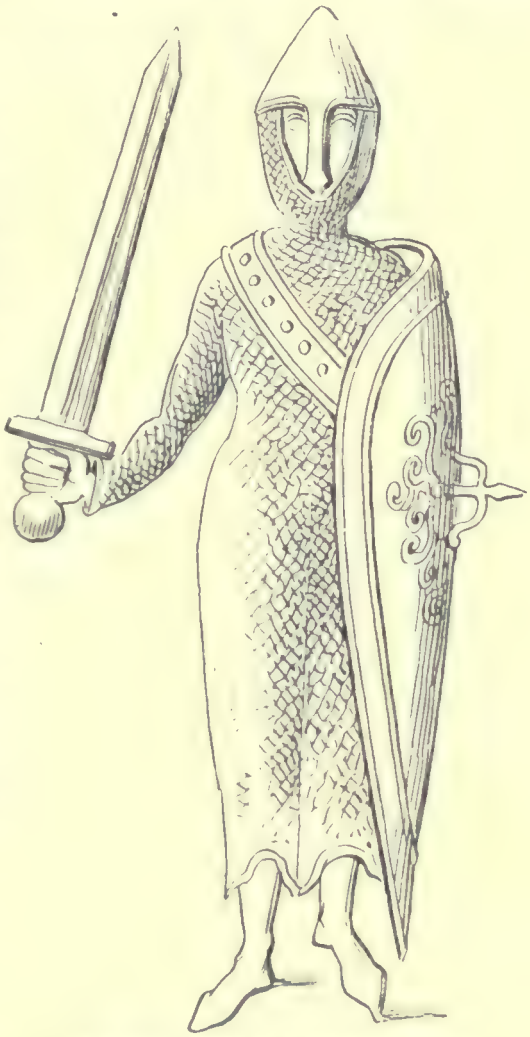

Fig. 43. Haubert, heaume, écu et épée, d'après le sceau de la ville de Soissons (XIIe siècle).

[1] Nous avons parlé ailleurs de ce mode de dégradation : Li esperons li soit coupé par mi — Près du talon, au branc d'acier forbi. (*Garins li Loherains*, II, p. 145.) « A coups de hache on brisait l'éperon aux talons du chevalier, s'il avait encouru la dégradation (G. Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat*, p. 29). = [2] Le haubert est une CHEMISE DE MAILLES que l'homme de guerre, en bataille, porte sur les autres vêtements (braies, chemise de toile et bliaut). A la fin du XIIe siècle, le haubert s'arrête aux genoux. Ses manches vont jusqu'au poignet ou plus souvent encore, à la même époque, « se continuent en une sorte de poche qui enveloppe la main. » Il est fendu « devant derrière » et muni d'un capuchon également en mailles, qui enserre toute la tête et n'y laisse de visible que les yeux, le nez et la bouche. = [3] El' dos li ont vestu *un blanc auberc* (*Aiol*, v. 7143). = [4] El' dos li vestent

chal[1]; mais surtout il est muni d'un bon capuchon qui enferme le menton, cache les oreilles, serre le crâne, couvre une partie du front et ne laisse à peu près paraître que les yeux, le nez et la bouche. Et encore la bouche! Le heaume[2] est une calotte de fer, fort pointue, qui se termine en haut par une grosse pierre en façon de rubis, se change autour du front en un cercle orné de petites pierres bleues ou rouges, et se prolonge le long du nez en une sorte de petite pièce rectangulaire qui a reçu le nom de « nasal. » C'est là le casque à la vieille mode, et l'on commence déjà à en adopter un autre, qui sera beaucoup plus gênant et ne sera guère plus gracieux. Le heaume est laid, s'il faut tout dire, et ne saurait qu'enlaidir celui qui le porte. Pas de visage jeune avec une telle coiffure; tous les âges se ressemblent. Le haubert s'enfile comme une chemise, par le cou; le heaume s'attache aux mailles du haubert par un certain nombre de petits lacs de cuir, et il faut quelque patience chez celui qui fait les nœuds. Mais enfin c'est fini, et voilà

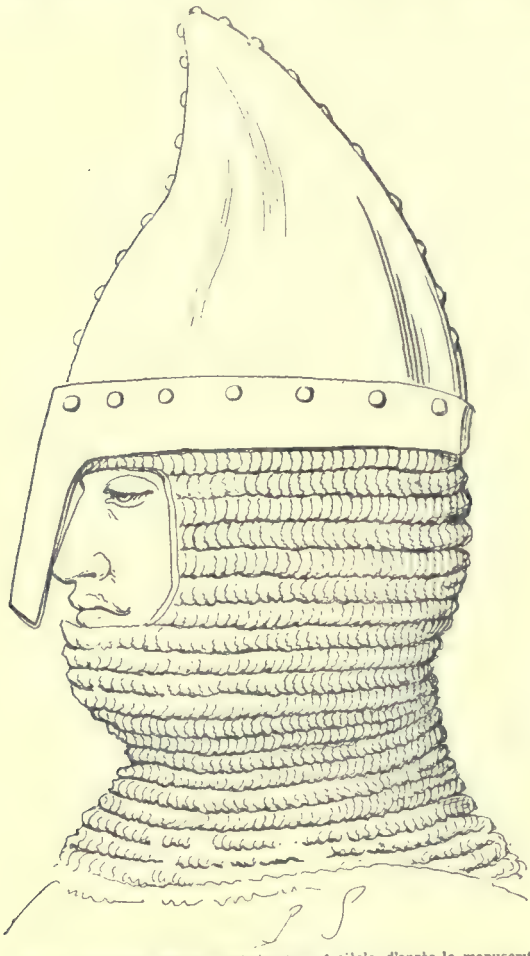

Fig. 44. Heaume, *nasal* et ventaille du XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, reproduit par Viollet le Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 105)

un très haubert *doublier* (*Girars de Viane*, p. 21), etc., etc. = [1] Vestu li ont un blans haubert *saffré* (*Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 24369, f° 15), etc. = [2] *Un elme li lacherent qui clers fu et luisans* (*Godefroi de Bouillon*, v. 1700). — Le heaume est un casque généralement conique, bordé d'un cercle qui reçoit une riche ornementation et muni à sa

notre jeune baron qui est décidément tout enveloppé de fer. On ne voit plus que ses jeunes moustaches et ses grands yeux brillants.

S'il est permis d'en faire l'aveu, le jeune féodal n'a pas été jusqu'ici très ému par le rite chevaleresque. On ne lui a encore donné que des armures destinées à le préserver des coups de l'ennemi et, dans son jeune courage, il les méprise. Il voudrait combattre les païens, corps nu contre corps nu. Mais il en sera tout autrement des armes tranchantes et de l'acier qu'il est appelé à tremper un jour dans le sang chaud des Sarrasins. Ce qu'il attend par-dessus tout, c'est l'épée. Comme on discutait un jour devant lui sur cette question délicate : « Quel est le moment précis où « l'on devient véritablement chevalier? » il répondit : « C'est l'in- « stant où l'on sent pour la première fois le contact de l'épée. Ce « seul attouchement suffit, et le reste n'est rien. » Aussi, quelle n'est pas son émotion, lorsqu'il voit le seigneur de son père se diriger droit vers lui, tenant l'épée, la fameuse épée, l'épée si ardemment attendue et désirée, qui est suspendue au riche baudrier, et sur laquelle tombe en ce moment un beau rayon de soleil. L'enfant pâlit et rougit tour à tour, et s'estime heureux que son nasal et son capûchon de mailles lui cachent en ce moment une bonne moitié de son visage. Il tremble d'émotion et de joie contenue; il ferme les yeux; il se recueille. Quand il sort de cette espèce de demi-sommeil, il sent, ô bonheur! il sent l'épée qui lui bat le flanc gauche et, rouvrant les yeux, aperçoit son seigneur qui achève en souriant de lui ceindre le baudrier[1] : « Mon cher enfant, lui dit ce consécrateur un peu redouté, je pourrais vous dire que cette épée sort de la forge du célèbre forgeron Galant, à qui l'on doit Durendal, Joyeuse et tous les brants illustres dont les jongleurs vous ont parlé. Je pourrais ajouter qu'elle a été jadis essayée sur le fameux perron d'acier qui était, dit-on, devant la porte du palais

partie inférieure d'une pièce quadrangulaire, nommée *nasal*, qui est destinée à protéger le nez. = [1] La remise du baudrier passe pour l'un des rites les plus importants de l'adoubement chevaleresque, à tel point qu'au lieu de dire : *Miles fieri*, on dit volontiers : *Cingulo militiæ decorari* (Pierre de Blois, epist. XCIV, *Maxima Bibliotheca Patrum*, XXIV, 1012; Jean de Salisbury, *Policraticus*, lib. VI, cap. X.) Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il ne faut voir dans cette périphrase qu'une expression savante et « cléricale ». Dans nos vieux poèmes, ce n'est pas le baudrier, mais l'épée QUI JOUE TOUJOURS LE PREMIER RÔLE.

de Charlemagne à Aix (soyez assuré que je ne l'ai jamais vu) et où s'ébrécha Courtain, la fameuse épée d'Ogier de Danemark. Je pourrais enfin vous raconter là-dessus une longue histoire, un peu terrible, et vous faire croire que je l'ai conquise sur un émir sarrasin, dans une lointaine et superbe aventure. Je préfère, sans façon, vous dire la vérité. Cette bonne épée, c'est moi qui l'ai fait forger tout simplement, et je l'ai longtemps portée. Un jour (c'était près de Jérusalem, lors de notre dernier pèlerinage au Saint Sépulcre), je fus attaqué par vingt païens qui m'arrachèrent toutes mes armes et me mirent en mauvais point. Soudain parut quelqu'un, qui leur reprit vaillamment l'épée des mains, en tua deux, dispersa les autres et me sauva. Vous connaissez mon sauveur : c'était votre père. Ressemblez-lui, et tout ira bien. » L'enfant jette alors un long regard sur son épée, et baise avec respect le pommeau qui est creux et renferme d'augustes reliques. Il y a là quelques cheveux de ce saint Bernard qu'a connu le père de notre chevalier et un petit morceau de la robe que portait l'archevêque de Cantorbery, Thomas Becket, lorsqu'il fut lâchement assassiné en défendant les droits de Dieu et la liberté de l'Église. Il existe, certes, des reliques plus célèbres, mais il n'en est pas de plus authentiques ni de plus éloquentes. L'enfant en est fier, et relève enfin la tête[1].

Ce n'est plus son seigneur : c'est son père, son père lui-même qui est devant lui, et qui lui dit tout bas : « Courbe la tête; je te « vais donner la colée. »

Nous voici en effet arrivés au rite le plus brutal de toute la solennité et à l'instant fatal que redoutait le plus la mère de notre *adoubé*. Elle eût préféré le rituel anglais « sans paumée » au cérémonial de France qui a précisément la paumée pour caractère distinctif. Mais, devant l'inexorable volonté de son baron, elle a dû se résigner, et attend.

[1] L'épée qui a été le plus usitée au XIIe siècle est l'épée dite normande. Elle est courte; large du talon. La pointe, comme nous le verrons plus loin, « est formée par une diminution insensible, et elle est allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt presque dans toute sa longueur. La croix de la poignée, les *quillons* sont droits, quelquefois recourbés vers la pointe, ou enroulés à leur extrémité. Le pommeau est plat et circulaire ». (G. Demay, *Le Costume d'après les sceaux*, p. 149.) Une autre épée (celle qui est représentée dans notre fig. 43) est à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe. Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre des deux tranchants, règne sur toute la longueur de la

Le père du nouveau chevalier est un peu rude et fort épris des brutalités du vieux temps. Ce n'est donc pas un petit coup léger et presque caressant qu'il assène sur la nuque, sur le *haterel* de son fils[1]; mais un formidable coup de sa paume droite. Il y met toute sa force, qui est encore terrible, et l'enfant chancelle. Un peu plus il tombait[2] : « Ah! dit-il en frémissant, si ce n'était pas mon « père[3]! » La mère, elle, n'a pas osé regarder, et il faut que sa voisine lui dise que tout est fini. Le père, en effet, s'est dépouillé de sa rigueur et embrasse maintenant son fils, qui est militairement devenu son pair : « Sois brave et sois bon. Rappelle-toi que « tu es d'un lignage qui ne doit pas *fausser*. Honore les chevaliers, « donne aux pauvres, aime Dieu. Et que le Seigneur, qui fut mis en « croix, te défende lui-même contre tous tes ennemis. Va[4]. » L'enfant, d'une voix assurée, repond à son père : « Je vous remercie, « beau sire, et puisse Dieu vous entendre. Que je le serve et qu'il « m'aime[5]. » C'est tout son discours, et il en vaut de plus longs. Et il se dit en lui-même : « J'aime mieux encore recevoir la colée du bras « vivant de mon père que, comme Galien, du bras mort de Roland. »

lame. (G. Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat*, p. 55.) Le pommeau de l'une et l'autre épée est creux et renferme des reliques. (*Roland*, v. 2345 et ss.; *Gaydon*, v. 1307 et ss.; *Mainet*, v. 326, 527, etc.) = [1] Lors a li Rois le bras amont levé, — El' haterel a Ogier assené. — Ainsi le fait chevalier ordené (*Enfances Ogier*, v. 1181.) Etc., etc. = [2] La paume hauce Bueves li alosés : — Tele li donne que tous est cancelés. (*Bueves d'Hanstonne*, Bibl. nat., fr. 12548, f° 190) Li vieus li çaint l'espée à son senestre lés. — Il a hanciet le paume, se li done un cop tel — Por un poi ne l'abat et ne l' fist enverser (*Elie de Saint-Gilles*, v. 104). Une paumée ens el' col li assist — Por un petit que il ne l'abatist. — Voit le Rigaus, à pou n'enrage vis; — Il met la main au bon bran acerin, — Fors le sacha un grant pié et demi — Qu'il en voloit le bon vassal ferir. — Hervis le voit; pas ne li abeli : — « Que vues-tu « faire, enraigés, maufés vis. — Il est costume, et on le fait ensi. » — Et dist Rigaus : « Male costume ad ci. — Mal dehés ait qui primerains la mist. » (*Garins li Loherains*, II, 181. = [3] Et quant le voit li enfes, le sens quida derver; — Il dist entre ses dens coiement à chelé : — « Dan vieus, mout estes faus et gangars et enflés. — Se l'eust fait un autre, ja l'eüst com- « peré. — Mais vous estes mes peres, ne m'en doi airer. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 106-111). Cf. le vers du *Chevalier au Cygne :* La collée li donne *el' non d'acordement* (v. 1264). = [4] Chevaliers soies, dist li peres, biaus fix, — Et corageus envers tes anemis (*Ogier*, v. 7315, 7316). Très « douz enfant, fait ele, pensés dou bien ouvrer; — Or soiés si preudome que Diex vous veuille amer. — Vous estes dou lignage qui ne doit pas fauser. (*Bueves de Commarchis*, v. 65 et ss.) Or vous convient des esperons ferir — Et ben requerre vos morteus anemis, — Et alever et parens et amis, — Et honorer vos chevaliers de pris. — Donés as povres et le vair et le gris... — Nus avers princes ne puet monter en pris. (*Ogier*, v. 7351 et suiv.) Que Damedex qui en la crois fu mis — Te doinst povoir contre tes anemis. (*Auberi*, cité par Ducange au mot *Adobare*.) Etc., etc. = [5] Ce li a dit : Soies preudom, Rainier. — « Grant mercis, sire, ce dist li frans guerrier. — Si serai-je, se Deus me vuet aidier. » (*Girars de Viane*, p. 21.) « Dex vos oïe, sire, » se dist Gautiers. (*Raoul de Cambrai*, p. 149.) « Dex vos oie, sire, » dist Auberis. *Auberi*, citépar Ducange au mot *adobare*.) Et Renaus li respont : « Dex m'i laist si ovrer — Que

Durant les siècles qui vont suivre, les choses ne se passeront pas aussi brièvement. Avant la consécration définitive du nouveau chevalier, il aura à subir tout un interrogatoire, et comme un véritable examen : « Que venez-vous faire dans l'ordre de la Chevalerie? » Et encore : « Ne visez-vous qu'au bien et à l'honneur de « la Religion[1]? » On ira jusqu'à lui imposer le serment[2]; mais il est aisé, au flair, de sentir que ces rites n'ont pas le parfum antique. Ce sont là d'évidentes additions et des embellissements modernes. Au XIIe siècle, le jeune *adoubé* se contente de se consacrer mentalement au service de l'Église (c'est ce qu'il a fait ce matin durant la messe)[3] et de faire parfois, en lui-même, quelque vœu semblable à celui de l'enfant Vivien dans un de nos plus vieux poèmes : « Je jure de ne jamais reculer d'un pas devant les Sarrasins[4]. » L'Église n'eût pas approuvé la témérité d'un tel vœu.

Cependant les quinze compagnons de notre jeune baron sont adoubés après lui sur le même tapis, avec la même solennité et les mêmes rites. La cérémonie nous semblerait aujourd'hui un peu longue ; mais il ne faudrait point juger nos pères d'après nos idées qui sont molles et nos goûts qui sont raffinés. Je n'ai jamais vu qu'on se soit plaint au XIIe siècle de la durée de ces adoubements. Plus la famille du nouveau chevalier était puissante et noble, plus on armait de chevaliers avec lui. Telle était la règle, et les exemples abondent[5].

Mais quelle est cette animation soudaine dans la foule des spectateurs? Pourquoi ce bruit, cet effarement, ces cris? On se recule, on s'écarte, on fait la haie. Qu'arrive-t-il?

Un hennissement clair se fait entendre. C'est l'entrée des chevaux.

je l' doive servir et il me puist amer. (*Renaus de Montauban*, p. 48, v. 35, 36.) Etc., etc. = [1] Sainte-Palaye, *Mémoires*, etc. I, pp. 70 et 121 = [2] *Ibid.*, p. 71. = [3] Inolevit consuetudo solemnis ut, eo die, quo quisque militari cingulo decoratur,... *quasi celebri professione facta*, se ipsum obsequio altaris DEVOVEAT et gladii, id est officii sui jugem Deo spondeat famulatum (Jean de Salisbury, *Policraticus*, lib. VI, cap. x). = [4] Par tel covent l'espée me donez — Que ge promet, voiant vos, Damedé, — Que ne fuirai en trestot mon aé — Por Sarrazin, por Tur ne por Escler. (*Covenans Vivien*, v. 13-19.) A Deu *vouai*.... Que ne fuiroie por Turc ne por Escler. (*Aliscans*, v. 909, 910, etc.) = [5] C'est parfois le nouvel adoubé lui-même qui adoube SUR-LE-CHAMP d'autres chevaliers. (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 47.) Mais le plus souvent c'est le même, ou ce sont les mêmes consécrateurs. Ici, les textes sont innombrables et nous ne pouvons citer que les plus « typiques » : Là adoba Kallemainne son fil... — Puis *en adobe plus de soissante et dix*, — Tos fix à contes, à dux et à marchis. (*Ogier*, v. 7307, 7317, 7318.) *Cent chevaliers fist li Rois adouber* (le jour de l'adoubement de son fils) —Qui il a armes et garnemens donés. (*Bueve*

En vérité ils manquaient à la fête, et l'on ne conçoit guère que l'on puisse faire un chevalier sans un cheval.

Ce sont des bêtes énormes, des bêtes superbes. Pas une seule jument : rien que des chevaux. Ces jeunes gens qui les amènent sont des écuyers qui seront bientôt chevaliers à leur tour : j'aperçois parmi eux le frère du nouvel *adoubé*, qui se montre tout joyeux de la joie de son aîné, et est rouge de bonheur.

Le cheval de notre baron est un présent de son seigneur. La bête est jeune, mais de race. Quand il a fallu lui donner un nom, l'enfant a longtemps hésité entre « Veillantif » et « Marchegai » ; mais c'est le premier de ces noms qu'il a décidément choisi. Ainsi s'appelait le cheval de Roland, et il aime tant Roland ! Il a déjà essayé Veillantif ; il l'a monté ces jours derniers ; ils se connaissent. Dès que le cheval paraît, il l'embrasse d'un regard. C'est en vain que l'animal se cabre et bat la terre du pied ; c'est en vain que l'écume lui monte au mors, toute blanche ; c'est en vain que des frissons de révolte et de jeunesse courent sur son beau poil noir. Il a trouvé son maître. Dans tout l'auditoire on chuchotte, non sans quelque anxiété : « Est-il bon cavalier ? En viendra-t-il à bout ? « Comment va-t-il monter ? » Mais l'inquiétude et la curiosité ne sont pas de longue durée. Un cri, un seul cri se fait bientôt entendre, qui sort à la fois de toutes les poitrines et trahit l'admiration universelle. Après avoir donné à la bête fringante quelques tapes amicales sur le cou, l'enfant s'est éloigné de quelques pas ; puis, d'un bond, s'est mis en selle, sans toucher l'étrier. « Il n'a « pas touché l'étrier », disent les barons ravis. Et les femmes répètent : « Il n'a pas touché l'étrier. » L'heureuse nouvelle fait alors le tour de toute l'assemblée, et sera demain colportée dans tout le pays. Sans étrier[1] !

d'Hanstonne, Bibl. nat., fr. 12548, f° 190.) En même temps que Guillaume, l'Empereur adoube soixante damoiseaux. (*Enfances Guillaume*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 83, 84.) Guillaumes ot Vivien adoubé..... — *Por seue amor en a cent adoubez.* (*Covenans Vivien*, v. 9 et 11.) Quand le roi d'Angleterre adoube Witasse, fils du comte de Boulogne : En dona *à trente* armes por amor de l' meschin. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1609 et suiv.) — Les textes des historiens sont ici, comme partout, en parfait accord avec ceux de nos poètes, et, à ce point de vue, Lambert d'Ardres est particulièrement précieux. Quand Arnoult II est fait chevalier par son père en 1181, son père confère en même temps la chevalerie à plusieurs autres damoiseaux. (Duchesne, *Preuves de la maison de Coucy*, p. 247, etc.) = [1] *De plaine terre saillit sus Fromondins ;* = *Fist un eslai*, arrières s'en revint. (*Garins li Loherains*, II,

Lui, modeste et calme, se tient sur Veillantif au repos. Il attend qu'on lui apporte ses deux dernières armes, celles qu'on ne donne

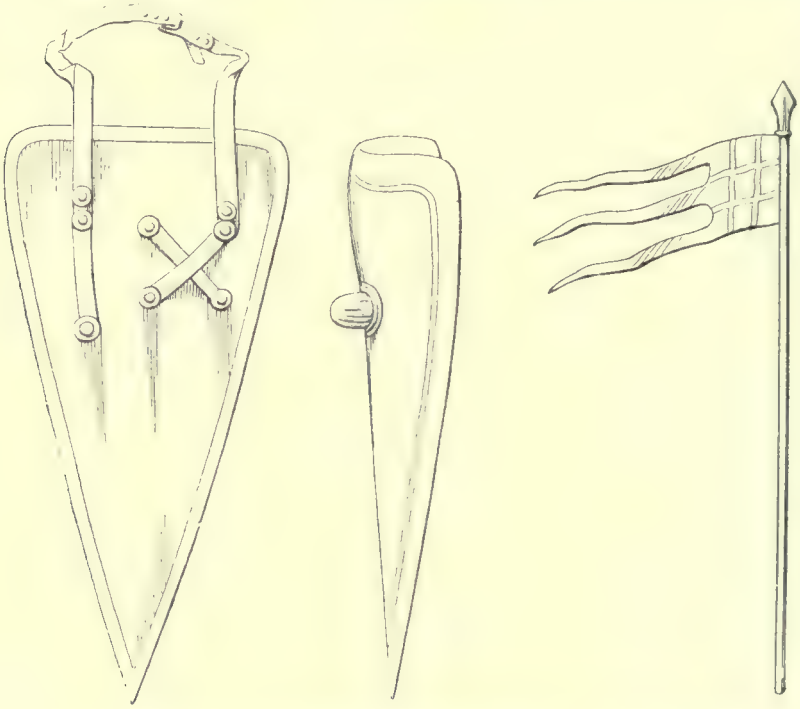

Fig. 45, 46, 47. Écu vu à l'envers, écu vu de côté, d'après les dessins de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du mobilier*, V, p. 543, reproduits avec l'autorisation de l'éditeur). — Lance et gonfanon, d'après le sceau de Raoul, comte de Vermandois (1116).

qu'au cavalier en selle : l'immense écu cambré, qui couvre un

147.) *De plaine terre est es archons saillis ; — Fist un eslais*, arière est revertis ; — Urte du coute duc Namon le flori, — Si que por poi qe il ne l'abati. (*Ogier*, v. 7323-7326.) Li quens Raoul, qui molt fist à loer — A l'endemain fist Bernier adouber — Des millors armes que il pot recouvrer : — El' dos li vest l'auberc tenant et cler — Et lace l'elme qui fu à or parez — Et çainst l'espée c'on li fist presenter : — Son bon destrier Bernier i va monter. — Dès que Bernier fu el' destrier montez, — A grant merveille par fu bien adoubez. — L'escu saisi qui fu à or bendez — Et prent l'espieu qui bien fu acerez, — Le confanon à cinc clox d'or fermez. — *Fait un eslais*, si s'en est retornez. — Emmi la place fut molt grant li barnez. — Dist l'uns à l'autre. « Cis est molt bien armez. » (*Raoul de Cambrai*, p. 23-24.) On lui amainne un auferrant destrier. — Gautiers i saut *qu'estrier n'i vost baillier*. — Lors, li baillièrent son escu de quartier.... — Hante ot mout roide... — *Fait un eslais*, si s'en retourne arier. — Dist l'uns à l'autre : « Ci a bel chevalier. » (*Ibid.*, p. 149, 150.) On li amoine un auferrant destrier. — Il i monta par le senestre estrier. — A col li pendent un escu de quartier — Et en son poing un roit espié d'acier. — *Fist un eslès* sor l'auferrant corsier. — Qui le veïst des esperons brochier — Et par la cort guenchir et eslascier — Et son escu lever et embrascier, — Et son espié brandir et pamoier... — Dist l'uns à l'autre : « Ci a boin chevalier. » (*Girars de Viane*, p. 21, 22.) On voit par ce dernier exemple que le nouvel adoubé daignait parfois se servir de l'étrier et, en second lieu, que l'on montait à cheval *par le senestre lé*. (Cf. *Jourdains de Blaivies*, v. 893.

homme tout entier[1], et la lance qui a huit pieds de haut[2]. Sur l'écu à fond d'azur sont peints deux lions d'or; au haut de la lance flotte un étroit et long gonfanon rouge, à trois langues, et dont les pointes descendent jusque sur le heaume du jeune chevalier. Rien ne lui manque plus, et il ne lui reste qu'à prouver à toute cette foule qu'il est vraiment un cavalier accompli. Monter à cheval, c'est fort bien; mais comment trotte-t-il, et sait-il galoper? Allons, allons, un temps de galop!

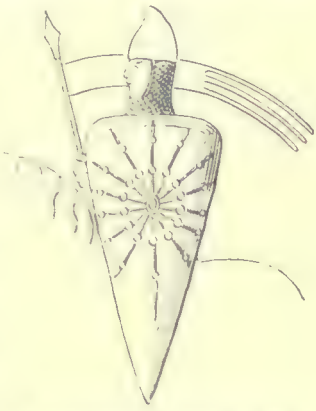

Fig. 48. Le chevalier à cheval avec l'écu, la lance et le gonfanon, d'après le sceau de Robert de Vitré (1158-1161).

Ce temps de galop s'appelle l'*eslais*, et il est un des éléments les plus obligatoires, les plus officiels, de ce long rituel de l'adoubement chevaleresque. L'enfant s'y soumet très volontiers, donne de l'éperon et part comme un orage. Les cris redoublent; l'admiration est à son comble. Il s'amuse de cet enthousiasme, caracole et fait peur aux gens avec son gros cheval[3]. Les dames frissonnent un peu et jettent de petits cris d'effroi; les barons rient de leur peur et les rassurent; l'*eslais* est fini.

Gui de Bourgogne, v. 2266, *Antioche*, II, 153); mais le saut en selle sans le secours de l'étrier a toujours été considéré comme le fait d'un cavalier émérite. C'est ce que fait encore Godefroi déjà vieux, sous les murs de Jérusalem : Li Rois saut en la sele qu'à estrief ne sot gré. (*Jerusalem*, v. 6696.) C'est ce que fait aussi le vieux Doon, sexagénaire et père de douze enfants : Puis sailli es archons, que n'i baitla estrier. (*Gaufrey*, v. 225.) Tout ce qui concerne le cheval et son harnais trouvera naturellement sa place dans le chapitre consacré à la vie militaire. = [1] L'écu du XIIe siècle est de forme oblongue, cambré, *voutis*, pointu par en bas. Ses proportions sont énormes (dans la tapisserie de Bayeux, environ 1^m,30 de long et 56^c de large). On le fabrique avec des planches recouvertes de cuir, et l'on assujettit ce cuir sur le bois au moyen de bandes de fer qui deviendront un jour l'une des origines du blason. Sur l'écu ainsi composé, des peintres spéciaux figurent des animaux ou des fleurons. Au centre de l'écu est une proéminence nommée dans l'antiquité *umbo* et au moyen âge *boucle* (qui a donné son nom à l'*écu bouclier*, puis au *bouclier*). Quand on ne se bat pas, on porte l'écu suspendu à son cou par une courroie nommée *guige*; quand on se bat, on passe son bras gauche dans les *enarmes*, qui sont des espèces d'anses disposées à l'intérieur du « bouclier ». On trouvera dans notre chapitre sur la « Vie militaire du chevalier », des Notices beaucoup plus détaillées sur chacune des pièces de l'armure défensive et offensive au XIIe siècle. = [2] L'élément principal de la lance est le fût, *hanste* ou bois, qui est de frêne, de pommier ou de charme. Cette *hanste* (qui est alors unie et toute droite) se termine à sa partie inférieure par une pointe ferrée que l'on nomme *arestuel*, et à sa partie supérieure par un fer qui est généralement en forme de losange. C'est au-dessous de ce fer que l'on fixe, avec quelques clous, le gonfanon de forme rectangulaire, à trois ou quatre langues. Le gonfanon est de couleurs variées, et parfois orné de figures qui ne deviendront héraldiques qu'au XIIIe siècle. = [3] Fait un eslai, arrières s'en

Mais, après l'*eslais*, reste la quintaine. C'est la dernière épreuve du nouveau chevalier, et le dernier plaisir, hélas! d'une aussi belle journée.

Notre jeune baron est bon cavalier, et vient d'en fournir la preuve. Mais est-il adroit? Est-il fort? Cette lance qu'il *paumoie* si fièrement entre ses jeunes doigts, cette longue lance en bois de

Fig 49. Le chevalier à cheval, avec l'écu, l'épée, les étriers et les éperons (d'après le sceau de Raoul de Fougères, 1162 G Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat*, pl. XII, fig. 55)

frêne, sait-il s'en servir? Et s'il avait là un païen devant lui, saurait-il, du haut de son cheval, le viser au bon endroit, l'atteindre, le frapper, l'abattre? C'est ce qu'il s'agit maintenant de savoir[1], et c'est ce que va démontrer la *quintaine*. A l'œuvre!

Pour un tel exercice, une longue étendue de terrain est rigoureusement nécessaire. Mais n'y a-t-il pas, près du château, cette immense prairie où l'on va se promener le dimanche[2]? Les quinze

revint ; — Hurte de coste dant Bernart de Naisil — Por un petit que il ne l'abati : — « Sire viellars, tout en riant li dit, — De ma mesnie serez, je le vous pri », etc. (*Garins li Loherains*, II, 147.) = [1] *Verrai com sès tes armes manoier* — Et ton cheval conduire et eslessier, etc. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7725, 7726.) « Alés delivrement, la quintaine levés. — Si i ferons joster nos noviaus adobés : — Verrons com i ferront des espiés noelés. (*Renaus de Montauban*, p. 49, v. 30-32.) Si i ferai un caup por mon cors esprover, — Savoir se mès poroie mes garnimens porter — Ne en ruiste bataille chevalier encontrer. (*Aiol*, v. 8640.) = [2] Une quintaine drecent là fors es preis. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 25.) Une quintaine

adoubés s'y dirigent, à la file, *haut chantant à vois clere*[1], joyeux et le cœur en fête, sur leurs beaux chevaux tout frémissants et ruisselants de sueur. Toute l'assistance les y précède ou les y suit. Le pré se couvre de chevaliers et de dames[2] en bliauts de cendal, en manteaux d'hermine. C'est une mosaïque éclatante et un brouhaha joyeux sur l'herbe verte. Vêtus d'habits plus sombres, les gens de peu, les vilains s'empressent au second rang, et prennent leur petite part à cette grande fête. Le spectacle est tout à fait charmant.

Mais enfin qu'est-ce que la *quintaine?*

La quintaine[3] est une sorte de mannequin grossier que l'on dispose au haut d'un poteau (*estache* ou *paisson*) et qui se compose invariablement des deux éléments suivants : « un ou plusieurs hauberts, un ou plusieurs écus. » Les écus, naturellement, sont toujours placés sur les hauberts. Et cette poupée fort primitive représente, aux yeux de nos chevaliers, un de leurs ennemis, un infidèle, un païen.

A un signal du seigneur ou du roi, à ces mots : « Levez la quintaine », les sergents s'empressaient, et mettaient debout le poteau qui avait été préparé à l'avance et était étendu à terre.

a drecie ens es prés. (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. nat., fr. 12548, f° 190.) Une quintaine faites drechier es prés. (*Aiol*, v. 8659. Cf. v. 9922.) En mi ces prés, sor la rivière large, — Une quintaine metrai (*Élie de Saint-Gilles*, v. 69, 70). Etc., etc. = [1] *Bueves de Commarchis*, v. 92. = [1] De maintes dames veüs et esgardez (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 26). = [2] La plupart des érudits nous paraissent s'être trompés sur la nature de la quintaine : Ducange, en sa VIIe *Dissertation sur l'Histoire de saint Louis*, la définit ainsi qu'il suit : « Une espèce de buste, posé sur un plateau *où il tourne sur un pivot*, en telle sorte que celui qui avec la lance n'adresse pas au milieu de la poitrine, mais aux extrémités, le fait tourner ; et comme le buste tient dans la main droite un baston ou une espée et de la gauche un bouclier, il en frappe celui qui a mal porté son coup. » Rien n'est plus contraire qu'une telle description à tous les textes de nos vieux poèmes, où il n'est question ni de buste, ni de pivot. Même inexactitude dans cette note de Le Glay en son édition de *Raoul de Cambrai* (p. 24) : « L'exercice de la quintaine consistait d'ordinaire à élever sur un pivot les pièces d'une armure. Et le cavalier devait, la lance en arrêt, s'élancer à toute bride sur le pivot et le frapper en plein milieu, sous peine de voir la quintaine se déranger et les lourdes pièces de l'armure le frapper à la tête, aux cris et huées des assistants. » L'article de M. Viollet-le-Duc en son *Dictionnaire du Mobilier* est superficiel et sans précision. Quant aux représentations fournies par Strutt (*The Sports and Pastimes of the people of England*, liv. III, c. I (éd. W. Howe, 1834, p. 113 et ss.), elles ne répondent en rien aux indications très précises de nos textes français, et ce sont d'autres *quintaines* que les nôtres. (Cf. une note de P. Paris, *Berte aux grans piés*, p. 245.) Les textes suivants, que nous sommes forcé de citer in extenso, sont de nature à justifier chacune de nos affirmations. 1° *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 25, 26 : Une quintaine drecent, là fors es preiz, — *De deus escus, de deus haubers safrez*. — L'enfes Bernier c'est en haut escriez : — « Sire Peraut, envers « moi entendez... — En la quintaine, c'il vos plaist, me guiez. » — Et cil respont : « Vo-

Il s'agissait, pour les joueurs, de se précipiter alors au galop de leurs chevaux, la lance en arrêt, et de donner en passant un coup de lance contre la quintaine.

Et la victoire appartenait à l'heureux chevalier qui, D'UN SEUL COUP, arrivait à percer les écus de part en part, à démailler les hauberts, et enfin (c'était là le chef-d'œuvre du genre) à arracher de terre le poteau lui-même, qui ne faisait plus qu'un tas informe avec les écus troués et les hauberts en lambeaux.

Pour augmenter la difficulté du jeu et offrir plus de résistance aux coups des joueurs, on juxtaposait souvent, l'un devant l'autre, plusieurs de ces poteaux, munis ainsi d'écus et de hauberts. On n'allait guère au delà de deux *paissons;* mais enfin, il y avait cer-

« lentiers et de grez ». — Beraut le guie, Bernier fu desreez : — *En la quintaine fu si grans cox donez*, — Ja par bastart mais si grant ne verrez, — *Que les escuz a ambedens trouez* — *Et les haubers desmailliés et fauseiz.* — *Li uns des pex est fendus et troez* — *Que très par mi est li espiex passés.* — Il fait son *tor*, si s'en est retornez ; — D'ambes deus pars est mervelles loez, — De maintes dames veüs et esgardez. 2° *Elie de Saint-Gilles*, v. 70 et ss. : *Une quintaine metrai sor ·II· estaces* — Et si avra ·II· escus de Navaire — *Et un auberc dont tenant ert la maille*, — *Et s'i feras un cop par vaselage.* — *Se tu le perces et tu l'auberc desmailles*, — Lonc le proeche le te ferai je auques... » — Il se traient arière, et li enfes s'aïre — *Et fiert en la quintaine mout grant cop à delivre*, — *Les escus a perciés et les haubers deslice.* — *Les estaces abat et toutes les debrisse.* 3° *Aiol*, v. 9925 : La quintaine fout faire ens el' pré verdoiant. — *Ce fu de quatre estaces d'un fort escu tenant.* — Aiols point le destrier c'on claime Pasavant... — *Et fiert en la quintaine* par son fier maltalent — *Que l'escu fait percier sor la boucle à argent* — *Et les paissons tout quatre froisa de maintenant.* — *L'escus et la quintaine caï de maintenant.* 4° *Aiol*, ibid., v. 8638 et suiv. « Je vous pri et requier por sanite carité — Que vous *une quintaine faites drechier es prés.* — Si i ferai un caup por mon cors esprover... » — Elies point et broche *et trespasse un fossé* — *Et fiert en la quintaine un cop desmesuré* — *Que rés à rés la tere fist l'estache froer* — *Et si fist la quintaine par devant lui verser.* 5° *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7719 et suiv. « Renoart sire, dit Guillaume au vis fier. — Por vos ai fet *la quintaine drecier* — *Sor .V. estaches, sor .V. haubers doublier* — *Et .V. escus qui tot sont de quartier...* » — François s'arengent, si se traient arrier — Et Renoars a hurté le destrier, — L'escu enbrace à loi de chevalier, — Brandist l'espié au fer tranchant d'acier, — *En la quintaine fiert grant cop et plenier :* — *Les .V. escus fist toz fraindre et percier*, — *Les .V. haubers desrompre et desmaillier*, — *Les .V. estaces et froer et brisier* — *Que en un mo[n]t a fet tot trebuchier;* — Au tor françois est revenuz arrier. 6° *Renaus de Montauban* (p. 49, v. 35; p, 50, v. 13). La quintaine ont levée par le commant Karlon... — Atant s'est eslaisiés Renaus, li fiuz Aimon, — Et a brocié Baïart qui li cort de randon — *Et a brandi l'espié qui fu agus en son* — *Et fiert en la quintaine par tel devision* — *Que l'escu a percié et l'estache deront*, — *De la terre esracha* tot voiant maint baron. — *Tot abat en un mont Renaus, cil de Dordon.* — 7° *Godefroi de Bouillon*, v. 1620 et ss. *Une quintaine lievent sur deus estaus dolés ;* — *Un hauberc i ont mis qui à or fu saffrés* — *Et desore fu mis un fors escus listés.* — Et Witasse li enfes i vint tos abrievés. — *Un colp i vait ferir*, quant il fu achesmés — *Que par desos l'escu fu li haubers fausés*, — *Par dedelés l'estache est li espiés passés* — *Enfresi que as poins li est outre colés.* — *D'autre part l'en traist fors ; puis est outre tornés.* — *Ligonfanons de soie est en l'escu remés.* Etc., etc.

tains cas exceptionnels où l'on avait à jeter bas quatre ou cinq *estaches*. C'est presque invraisemblable[1].

Tel est pourtant le jeu qui a ravi et passionné toutes les générations de nos pères, moins difficiles et moins raffinés que nous ne sommes ; telle est l'origine de tous les « carrousels » contemporains. Que le haubert antique ait été remplacé par une tête en carton, il importe peu. C'est le même exercice ou le même jeu, et les cavaliers de Saumur, en 1884, ne sont ici, sans le savoir, que les copistes des chevaliers du XIIe siècle.

C'est à regret cependant que, pour nous faire mieux comprendre de notre lecteur, nous avons tout à l'heure assimilé la quintaine à un jeu. C'était plus qu'un jeu : c'était une épreuve. Que dis-je ? c'était parfois l'épreuve suprême et décisive, et dont pouvait dépendre toute une vie chevaleresque. Pensez-y donc. Le vieux baron féodal s'était posé, toute sa vie, ce grand problème : « Mon « fils saura-t-il se battre ? » Et voici l'instant venu où, grâce à un exercice un peu sauvage et puéril, il va enfin avoir la réponse à cette question qui l'inquiète et le dévore. Vous comprenez son anxiété. Il ne faut pas se figurer, après tout, que l'horizon de la vie féodale fût très étendu, et il nous semble préférable de voir humblement les choses comme elles étaient. Tous ces barons étaient avant tout des soldats, et tous ces châteaux des écoles de cavalerie.

Au début d'une de nos plus curieuses chansons, nous assistons à une scène qui, dans sa rudesse sincèrement féodale, nous fait comprendre toute l'importance de la quintaine. Le vieux comte Julien de Saint-Gilles veut éprouver son fils Élie, dont il vient de faire un chevalier. Or c'est un baron de la vieille roche que ce Julien, et, lorsqu'il donne la paumée à son enfant, il lui détache un coup à assommer un bœuf. Mais il ne se tient pas pour satisfait, et attend avec fièvre l'heure de la quintaine : « N'oublie pas, dit-il « à Élie, que si tu n'abats pas la quintaine, je te déshérite. Tu pour- « ras chercher ailleurs une autre terre ; tu n'auras pas la mienne. « Marche. » L'enfant obéit, en rongeant son frein, et ce n'est pas sans peine que ce Rodrigue subit les brutalités de ce Don Diègue. Il se lance à corps perdu et, pour son coup d'essai qui vaut un

[1] Deux pieux (*Elie de Saint-Gilles*, v. 70 ; *Godefroi de Bouillon*, v. 1620, etc.), Quatre pieux (*Aiol*, v. 9921) ; cinq pieux (pour le géant Renoart, *Aliscans*, v. 7721).

coup de maître, perce les écus, déchire les hauberts, met en miettes les poteaux. Oh alors! le vieux père se déride enfin, il exulte, il triomphe, il rit : « Je te donne ma terre, dit-il à Élie. « Elle est à toi. » Mais Élie n'a pas oublié les menaces paternelles, et c'est à son tour d'être fier. « Vous parlez follement, s'écrie-t-il. « Je n'en veux pas, de votre terre, et, pour rien au monde, je ne « consentirais à rester en ce château. Je pars. » Il dit adieu à son père, et court à ses aventures[1].

Un beau coup de quintaine suffisait à faire la fortune d'un homme, tout comme aujourd'hui un bon livre ou un discours éloquent. Quand Renaud de Montauban, sous les yeux de Charlemagne, troue l'écu et brise le poteau, l'Empereur ravi laisse éclater son enthousiasme. Il n'y tient plus, et s'écrie : « Tu seras le Sénéchal de tout mon empire[2]. » Premier ministre! Pour un tour de force dont sont aujourd'hui capables les derniers écuyers de nos cirques! Oui, certes, et cela n'étonnait aucunement nos pères. Encore un coup, il faut se mettre en leur place : la guerre était leur état normal et la condition de leur existence. Ce qu'ils estimaient le plus, c'était le bon guerrier, et le bon guerrier était, à leurs yeux, celui qui savait le mieux tuer son adversaire. De là l'importance et la vogue de la quintaine. Certains premiers ministres, en d'autres époques, sont arrivés au pouvoir par des moyens qui ne valaient peut-être pas ces coups de lance.

La « quintaine », d'ailleurs, ne figure pas que les païens : elle est encore le symbole visible des félons et des traîtres. Avec quelle joie on frappe dessus : « Tiens, Ganelon, tiens. » Dans ce « Robinson du moyen âge » que l'on peut si aisément composer avec la première partie de notre *Doon de Maience*, le vieux Gui, qui vit depuis longtemps caché au fond d'un bois, donne un jour les armes chevaleresques à son cher petit Doolin, qui a quinze ans. C'est un adoubement très rustique et incorrect. Le père n'a pas de lance à

[1] Un quintaine metrai sor deux estaces... — Et s'i feras un cop par vaselage. — Se tu le perces et tu l'auberc desmailles, — Lonc le proeche te le ferai je auques. — *Et se je voi que tu ensi le faches — Qu'à honte tort n'à moi n'à mon lignage, — N'en porteras de l' mien qui un seul denier vaille.* — Moi et ma fille demorons en mes marces : — Quant je morai, *siens ert mes iretages.* » Élie se tire victorieusement de l'épreuve, et le vieux Julien de s'écrier : « Biaus fieus, mout serés preus, li cors Dé vous garisse. — Dès or vous doins « ma tere, si l'arés toute quite. — Sire, che dist li enfes, vous parlés de folie. — Ge ne me « remanroie por à perdre la vie. » (*Élie de Saint-Gilles*, v. 70 et ss., v. 139 et ss.) = [2] Senes-

donner à son fils : « Prends cette perche. » Il n'a pas sous la main les éléments d'une vraie quintaine, mais il sait s'en passer : « Tu vois ce hêtre, lui dit-il. Cours dessus au galop, et que je sache « si tu es vraiment adroit *à cheval pommelé.* » Le jeune Doon ne se le fait point dire deux fois : il pique sa bête, atteint le hêtre du premier coup, et met sa perche en morceaux. « Bien, très bien, « s'écrie le père. — Ah ! dit l'enfant qui a saisi son épée et s'est « mis à pourfendre le *fau*, il ne faut pas vous étonner, mon père. « Je me suis figuré que cet arbre était le traître Herchenbaut, « mon persécuteur et celui de ma mère. Voilà pourquoi j'ai visé « si bien et frappé si dur[1]. »

Le jeune baron dont nous écrivons l'histoire n'a pas encore, comme Doolin de Mayence, rencontré des traîtres sur son chemin. Il n'en veut qu'aux Sarrasins, et c'est aux Turcs qu'il pense lorsqu'il met sa lance en arrêt et enfonce ses éperons dans les flancs de Veillantif. Un grand silence se fait soudain dans la prairie. Tous les yeux des hommes sont fixés sur la quintaine, et tous ceux des dames sur le « quintainier ». Que va-t-il arriver? Vous le devinez sans peine. Cinq minutes s'écoulent. Un coup sec retentit; puis, un bruit de ferraille et de bois brisé. On s'élance du côté de ce bruit, et les dames font cercle autour d'un petit monticule où l'on distingue deux écus qui sont à jour, deux hauberts déchirés comme un habit de pauvre, et un poteau fendu par le milieu. Le gonfanon de la lance a été perdu dans la bagarre; mais enfin la quintaine est à bas, et le nouveau chevalier est décidément vainqueur. C'est à qui lui fera fête, lorsqu'avec son brave Veillantif il revient à reculons, en arrière, *au tor françois*[2]. Il fait le salut de l'épée, descend de cheval, se laisse embrasser par les dames[3], répond à sa mère qu'il n'est aucunement fatigué, boit un plein hanap de vin qu'on lui présente[4]... et essaye d'être modeste.

N'allez pas croire cependant que tout soit terminé. Ces hommes étaient de fer, et l'on était homme de bonne heure. Notre enfant remonte à cheval : car il lui faut maintenant *behourder* un peu avec

chal vos ferai de ma grant region. (*Renaus de Montauban*, p. 50, v. 23.) = [1] *Doon de Maience*, v. 2538-2577. = [2] Au tor françois est revenuz arrier. *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7744. = [3] Cortoisement a tret le brant d'acier... — Dame Guiborc l'est alée embracier (*Ibid.*, v. 7745, 7749, etc.) = [4] Repairié sont, quant il ont behordé, — A l'ostel Begue ont le vin demandé

ses amis, voire avec les écuyers et les damoiseaux. Behourder, c'est se battre pour rire, et le behourd, c'est de l'escrime à cheval. Le jeune baron est d'autant mieux disposé à accepter cette nouvelle fatigue que plusieurs de ses compagnons n'ont pas été heureux à la quintaine[1] et espèrent prendre leur revanche au behourd. Donc, on se dispose dans le pré; on s'apparie deux par deux; on se défie; on se jette l'un sur l'autre; on fait tourner les destriers sur eux-mêmes; on les lance, on les arrête court, et l'on brise joyeusement sa lance contre l'écu de son adversaire[2]. Autour de chaque paire de combattants, un cercle s'est formé, et ce ne sont partout que cris et battements de mains. Un beau soleil jette ses clartés sur cette petite guerre qui menace parfois de devenir plus sérieuse qu'on ne voudrait. Plusieurs valets sont déjà blessés, et il faut que le père du nouvel adoubé intervienne enfin, avec sa grosse voix, pour mettre fin à un plaisir qui se change en danger. *Li cuens a fait le jeu laissier Qu'il ne se blecent as lances abaissier*[3]. Mais, ici encore, le héros du jour, c'est notre jeune baron : « Il n'y a pas, dit un jongleur fort applaudi, « il n'y a pas de plus bel homme en cinquante cités. La targe « enluminée lui sied à merveille, et ceux qui le regardent se « disent qu'il a dû naître avec cet écu. S'il vit *par aé*, quel baron « ce sera ! » Et un second jongleur approprie à la situation le couplet suivant de *Garin le Loherain :*

Le Roi tint cour dans la cité de Langres — Où les barons sont venus de mille lieux divers. — C'est là que Garin fut adoubé chevalier — Avec Fromont, Guil-

— Et il lor fu volentiers presenté. (*Garins li Loherains*, I, 66.) = [1] Assés i ont feru et Norment et Breton, — Mès ne l'ont empirié la monte d'un boton. (*Renaus de Montauban*, p. 50, v. 11, 12.) = [2] Li Borguignon ont Aubri adoubé... — Quant mangié orent et midis fu passés, — Chevaus demandent, on lor a amené. — Les escus prennent, *behorder vont as prés*. (*Garins li Loherains*, I, 86.) Le behourd, que l'on vient de mentionner, n'est pas précédé d'une quintaine; mais il n'en pas de même dans *Aliscans*, le jour de l'adoubement de Renoart, et c'est après la quintaine que le behourd commence : « Por Renoart ennorer et prisier, — Ont bouhordé vallet et chevalier. — La veïssiez essaier maint destrier. — Et trestorner, et poindre, et eslessier; — Maint forte lance i veïssiez brisier — Sor les escus qui sont peint à or mier. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7752 et suiv.) = [3] *Aliscans*, l. l., v. 7759, 7760. Cf. le beau début de *Girart de Roussillon*. Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps. Il y avait maintes personnes au cœur franc. Le Pape vint et prêcha. La messe dite, Charles monte au palais jonché de fleurs. Au dehors, Girart et sa mesnie bâtissent des quintaines et se livrent à maint exercice. Le Roi l'apprend, et le leur défend. *Il craint que des jeux on n'en vienne aux disputes*. (Trad. P. Meyer, p. 1, § 1.)

laume, Begon le vaillant — Et maint prud'homme dont je tais les noms. — Belle est la fête et les nouveaux chevaliers l'ont bien célébrée. — Après le repas ils sont sortis du palais — Et ont été à leurs maisons où ils sont montés à cheval. — Ils ont pris leurs écus et ont jouté. — Begon est monté sur le bon cheval Baucent — Qui fut très beau et lui avait été donné par le Roi. — Begon était preux, il était de grande noblesse — Et, tenant bellement l'écu enluminé, — Il chevauche aussi droit que faucon empenné. — Et tout le baronnage de France le contemple[1].

Ainsi chantent les jongleurs, et ils ne sont que l'écho de toute l'assemblée.

La nuit approche, l'ombre descend sur les prés, et il faut songer à revenir au château. Nouveau repas ; nouvelle séance de musique ; nouvelle et dernière distribution de présents superbes à toute l'assistance. Les jongleurs remettent dans leurs étuis leurs psautérions, leurs *ciphonies* et leurs vielles ; les convives, un peu alourdis, prennent congé et s'éloignent. Ce château, si bruyant tout à l'heure, devient peu à peu silencieux et désert. Le nouveau chevalier dit adieu à sa mère, se désarme, se jette sur son lit et dort.

Retiré dans sa chambre, le père ne dort pas, et suppute, en homme d'ordre, ce qu'a bien pu lui coûter cette terrible journée. Certes la fête a été belle, et l'on croit qu'il n'y est guère venu moins de cent chevaliers et de deux cents damoiseaux[2]. Mais que de dépenses, juste ciel, que de dépenses[3]! Et comme ils ont été bien inspirés, ces législateurs inconnus qui ont accordé au seigneur le droit de recevoir une *aide* pécuniaire de tous ses vassaux « pour l'adoubement de son fils aîné ». Il n'y a pas, non, il n'y a pas de meilleure coutume. Trois autres *aides* du même genre lui sont encore dues : « le jour de son départ pour la Croisade, » mais il en revient; « le jour où il est fait prisonnier, » mais il l'a déjà été trois ans en Terre Sainte, et « le jour enfin où il mariera sa fille aînée, » mais elle n'a encore que sept ans. Un adoubement de fils aîné, décidément c'est bien cher, et toutes les *aides* du monde ne couvri-

[1] *Garins li Loherains*, I, p. 65. = [2] Signor, franc chevalier, bien l'avés oï dire, — Quant bachelers s'adoube, jouene de barbe prime, — Por la joie de li li autre s'esbaudissent... — *Tels set cenz en i ot.* (*Elie de Saint-Gilles*, v. 117.) = [3] Ces dépenses qui, comme le dit Lambert d'Ardres (cap. LXXXVI, éd. du marquis Godefroy de Menilglaise, p. 195), étaient parfois royales (*lautiores quam regales expensæ*), étaient ordinairement supportées par le consécrateur du nouveau chevalier, et c'était là une des formes du luxe des grands seigneurs. C'est ce que faisait Aubri de Bourgogne : Et li Borgoins fist forment à proisier. — Hueques n'ot serjant ne chevalier (*sic*), — S'il fust frans hons et d'armes ot mestier, — Que à son ostel

ront pas de tels frais. Ah! ce soir il comprend, il approuve; il admire ceux qui restent damoiseaux toute leur vie pour ménager leur pauvre bourse, ou qui se contentent d'une petite *paumée* en famille[1], ou qui imitent ce personnage de *Garin le Loherain*, cette sorte de bohème, ce Rigaud qui professe un si magnifique dédain pour les riches fourrures dont on lui fait présent avant de lui ceindre l'épée chevaleresque[2]. Voilà les vrais sages, les voilà!

Il ne veut pas s'endormir ce soir avant de s'être rendu, à première vue, un compte sommaire de tous ses déboursés. Ils sont énormes, et je me contente de transcrire ici les seuls titres des principales dépenses :

« Chevaux donnés aux nouveaux chevaliers (six chevaux *liards*, sept noirs, « deux *sors*[3]).

« Faucons et éperviers donnés aux mêmes[4]

« Robes et armes de mon fils[5].

« Robes et armes de ses quinze compagnons[6].

ne l' fache chevalier. (*Auberi*, p. 248, v. 22.) C'est ce que fait encore Guillaume d'Orange, dans *Aliscans*, pour son neveu Vivien qu'il adoube chevalier. Il lui donne, comme nous le verrons tout à l'heure, « cent heaumes, cent targes neuves, cent écus, et de la pourpre, et des manteaux, et des gonelles, et des selles, et des armes, tant que les siens en voulurent. » Parfois il arrivait que les frais se partagaient entre le nouvel adoubé, son père et le consécrateur : Mult fu grande la feste el' palais seignoris. — Li Rois i done assés et du vair et du gris, — Et Aymes de Dordon palefrois et roncins — Et Renaus garnemens riches et de grans pris. (*Renaus de Montauban*, p. 50, v. 33.) Sur ces frais de la réception dans la Chevalerie, qui se compliquaient parfois de quelque donation considérable de charge ou de fief (*Godefroi de Bouillon*, v. 1535 et ss. etc.), voy. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 63, et surtout Du Cange, au mot *Miles* de son *Glossaire*, IV, 399, etc. = [1] « Plerique milites moderni temporis, patrimoniis intendentes, omissis sumptuosis solemnitatibus, saltem per infractum colaphum, militarem consequuntur dignitatem. » (*Magnum Chronicon Belgii*, ann. 1247.) = [2] Tout cet épisode de Rigaud, dans *Garin le Loherain*, est véritablement charmant. On lui persuade de prendre le bain chevaleresque : « Or vous alez baigner un seul petit — Et vous « arez et le vair et le gris ; » Il répond qu'il n'en a pas besoin : « Ne sui cheü en gué ne en « larris. » Il refuse également le vair et le gris dont on veut l'affubler: « Je n'ai que faire ne de vair ne de gris ; — Trop de buriaus a mes peres Hervis. » Bon gré mal gré il faut qu'il revête un riche manteau et un pelisson hermin « qui li traîne demi pié acompli ». Mais il demande un couteau, et coupe un pied et demi de cette traîne qui l'embarrasse : « Or puis mieus courre et lever et sallir ». (*Garins li Loherains*, II, pp. 179-181.) = [3] *Expensa militiæ comitis Atrebatensis anno* 1237, *Historiens de France*, XXII, 580, 581 : « Equi novorum militum, etc. » Un cheval noir vaut alors 12 livres, un cheval liard 14 livres, un cheval « sor » 18 livres. A ses compagnons done... *chevax et palefrois*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 887.) Si li dona l'ordre de chevalier. — Armes li done... *et un riche destrier*. (*Auberi*, p. 248, v. 20.) Aymes [i done assés] palefrois et roncins. (*Renaus de Montauban*, p. 50, v. 30.) = [4] A ses conpaignons done *ostoirs et espreviers*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 887.) Li vaslés fait mener quatre chevax de pris. — Assés portent deners d'argent, et vair et gris, — *Ostoirs et espreviers et griffax ademis*. (*Ibid.*, 770 et suiv.) = [5] « Pro roba lingia Comitis et necessariis, etc. » (*Expensa militiæ comitis Atrebatensis*, l. l., 580.) = [6] *Expensa militiæ comitis*

« Robes données à ma femme et aux dames invitées, fourrures, vair et gris, « hermine, martre, etc. [1].

« Fermaulx, ceintures d'or, etc. [2].

« Dîner [3].

« Présents aux jongleurs [4].

« Récoltes détruites dans la campagne par les chevaliers et valets, et qu'il « faudra payer aux vilains [5].

« Largesses et aumônes [6]. »

La *Summa totius expensæ*, le total est tellement effrayant que je renonce à l'idée de le faire connaître à mes lecteurs. Quant au vieux baron, il en est littéralement épouvanté et, pour l'oublier durant quelques heures, prend le parti héroïque de se coucher et de dormir.

Pendant ce temps, le nouveau chevalier rêve de sa chevalerie nouvelle. Il va donc avoir le droit de porter l'épée au côté [7]; il va donc avoir le droit d'entrer, tout armé, à l'église [8]; il va donc avoir

Atrebatensis, l. l., 582 : « Pro quindecim paribus robarum escarlate, pro novis militibus. » p. 580 : « Robæ sericæ novorum militum et cendatum ad easdem robas, et culcitræ pictæ, » etc., etc. (Cf. *Enfances Guillaume*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 83.) A ses compagnons done *garnemens* et conrois. (*Godefroi de Bouillon*, v. 887.) Li vaslés n'a mantel ne bliaut ne hermine — Que li ne doinst trestot. (*Ibid.*, v. 868.) « Quant je à Termes vos oi armes doné, — Por vostre amor i furent adoubé — Cent chevalier et d'armes conreé. » (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 842-844.) L'édition Guessard et de Montaiglon, d'après le manuscrit de l'Arsenal, contient, avant cette laisse, un couplet de plus, où Guillaume rappelle, avec plus de détails, le souvenir de l'adoubem nt de Vivien : « Neveu Vivien, — Quand je t'adoubai chevalier, dans mon palais à Termes — Par amour pour toi je te donnai cent heaumes, — Cent targes neuves, cent escus — Et de la pourpre, et des manteaux et des gonelles, — Et des selles et des armes, tant que les tiens en voulurent. » = [1] *Expensa comitis Atrebatensis*, l. l. 582 ; *Historiens de France*, XXII, p. 5 : Li Rois i done assés et du vair et du gris. (*Renaus de Montauban*, p. 50, v. 34.) = [2] *Expensa militiæ comitis Atrebatensis*, l. l., p. 581 : « Pro uno fermallo quem Comes habuit die suæ militiæ ad collum suum... Pro tribus emeraudis, etc. » = [3] « Diem solemnem in lautissimis et delicatissimis cibis et potibus peregerat. » (Lambert d'Ardres, cité par Duchesne en ses *Preuves de la maison de Coucy*, p. 234.) Ce fu à l'endemain que jors fu esclarcis — Que Karle tint sa cort, l'Emperere au fier vis ; — De l' vin servi Renaus et Aalars li marchis. — Guichart porta le pain et li preus Richardins. — Molt furent bien servi li chevalier de pris. — Chars ont et venoisons et cers de graisse pris — Et piment et claré ont assés à estris. — Tuit beneïssent Karle, le roi de Saint-Denis : — Car pièça mais ne furent nul jor si bien assis. (*Renaus de Montauban*, p. 51, v. 4 et ss. Cf. l'*Expensa* de Robert d'Artois.) = [4] *Expensa militiæ comitis Atrebatensis*, l. l. 80 : « Summa ministerellorum... Pro estivatore imperatoris... Pro trompatoribus... = [5] Pro bladis destructis per equitantes. (*Expensa pro militia Philippi, filii regis*, 1267, *Historiens de France*, XXI, 597.) = [6] Livraison fist as povres doner. (*Godefroi de Bouillon*, v. 805.) Par trestotes les rues fist li enfes huchier — Qu'il viegnent à sa cort qui or volra mengier. = Onques n'en ot la nuit à son ostel wissier. (*Ibid.*, v. 802 et ss. = [7] Quar nus ne ceignoit brant d'acier — Adonc, *s'il n'estoit chevalier*. (*Blanchandrin*, cité par Ducange, au mot *Miles*, IV, p. 401.) = [8] Car je vous di en verité — Que li chevalier a pooir — *De toutes ses armes avoir — Et en sainte eglise avorter*, — Quant il vient le messe escouter, — Que nus mauvés ne contredie — Le serviche le fill Marie. (*Ordene de Chevalerie*, éd. Méon,

le droit de porter le vair et le gris[1]; il va donc avoir le droit de s'asseoir à la table des autres chevaliers[2] et le plaisir de voir tout le monde se lever devant lui[3] ! Que d'honneurs ! Mais aussi que de devoirs ! A quand la prochaine guerre ?

De même que Gœthe disait en mourant : « Lumière, lumière, » le nouveau chevalier, s'éveillant en sursaut, s'écrie : « Bataille, bataille. »

Et il se rendort.

v. 462 et ss.) = [1] Or vous alez baigner... — Et vous arez et le vair et le gris. (*Garins li Loherains*, II, p. 179.) Lire la note de P. Paris. = [2] Ducange, au mot *Miles*, 401[3]. L'exemple cité n'est que du XIVe siècle. = [3] Et se doit on contre eus lever — De si loing c'on les voit venir. (*Ordene de Chevalerie*, éd. Méon, v. 458, 459.)

Le roi Yon de Gascogne apprend à sa sœur Clarisse qu'il la veut marier avec Renaud de Montauban (p. 355).
Composition de Luc-Olivier Merson

CHAPITRE IX

LE MARIAGE DU CHEVALIER

I. Théorie et histoire.

I

On ne saurait le nier : la féodalité n'a pas eu sur le mariage une influence heureuse. Cette vérité est faite pour éclairer toutes les pages qui vont suivre, et il nous est impossible de ne pas la proclamer tout d'abord. Nous attachons un prix tout particulier à ne prendre position, dans notre œuvre, ni parmi les admirateurs enthousiastes, ni parmi les ennemis fanatiques du système féodal. La féodalité, qui était inévitable, a pesé, d'un poids inévitable et inconscient, sur toutes les institutions des siècles qu'elle a dominés, et il convient de ne pas plus s'irriter contre elle que contre la pesanteur dans le monde physique.

On a pu *tout* donner, on a *tout* donné en fief : des titres, des

fonctions, des rentes, des droits, des coutumes, des terres. C'est ce qui résulte des derniers travaux sur la matière; c'est ce qui s'est produit dès les premiers temps du régime nouveau. Mais la féodalité n'a pas tardé à prendre une allure principalement militaire. Ce qui importait le plus aux barons de cette rude époque, c'était d'avoir des vassaux qui fussent vraiment en état de se battre auprès d'eux et pour eux, heaume en tête et lance au poing. Voilà pourquoi, jusqu'au XIIe siècle, les femmes ont été jugées incapables de tenir un fief; voilà pourquoi le sort du mineur, dans les familles nobles, a été si lamentable durant la première période des temps féodaux. Tant qu'il n'a pas l'âge de donner ou de recevoir de bons coups en bataille, l'enfant ne sert à rien, et le seigneur peut confisquer, peut reprendre sa terre. C'était roide sans doute, et l'on n'a pas tardé à apporter quelque adoucissement à une législation aussi barbare. Mais enfin telle était l'essence du système, et ils ne se trompent pas, les juristes qui en arrivent à définir le fief: « Une terre que l'on tient à charge de service militaire. » Tout dérive de là, tout s'explique par là.

Quelles sont les conséquences d'une telle doctrine en ce qui concerne le mariage? Elles sont faciles à prévoir, et portent une atteinte fatale à la dignité comme à la liberté de l'union conjugale.

Un baron meurt, ne laissant qu'une fille pour héritière de son fief. Une fille de six ans, une mineure. Le seigneur suzerain estime, il déclare qu'il est gravement lésé dans le plus sacré et le plus important de tous ses droits. Quel service, en effet, peut lui rendre cette fillette? A quoi est-elle bonne? Voici justement qu'une guerre vient d'éclater : va-t-elle accourir à son aide, lui amener ses arrière-vassaux, grossir son *ost*, se jeter avec lui dans l'horreur de la guerre? Non, n'est-ce pas? Vous voyez bien qu'elle est inutile au seigneur, et même nuisible. Un tel scandale ne saurait se prolonger longtemps et il faut, de toute nécessité, que le fief soit *servi*. Le seigneur, en grommelant, consent à attendre quelques années; mais, dès que la fille est en âge d'être mariée, dès quelle a douze ans (douze ans!), il la somme de prendre un mari, et la pauvre enfant ne peut se soustraire à cette obligation qui est rigoureuse et, dans toute la force de ce mot, légale. Il est vrai que le suzerain lui donne à choisir entre trois chevaliers. Mais enfin si elle ne les aime ni l'un

ni l'autre? S'ils lui déplaisent tous les trois? S'ils sont tous trois brutaux ou laids? Si, enfin, elle ne manifeste aucun goût pour le mariage? Il n'importe : « Choisis ». Elle choisit.

Il faut ajouter, pour être juste, que la mineure avait elle-même un véritable intérêt à se donner un défenseur dans un mari, et que même elle pouvait, dans la rigueur du droit, forcer le suzerain à lui offrir un tel choix. Puis, il ne faut pas se représenter les jeunes filles du XIIe siècle comme nos premières communiantes : petites, frêles, toutes jeunettes d'esprit et de cœur. Les femmes des âges héroïques étaient de bonne heure vigoureuses de corps et d'âme, et je pense qu'elles ne s'estimaient pas à plaindre, pour être ainsi mises en demeure de se donner un mari. Malgré tout, il n'y avait rien là qui offrît le caractère chrétien d'une véritable liberté et, parmi ces mariages *forcés*, il en était plus d'un qui était fatalement malheureux. C'est contre quoi nous protestons.

Nos vieux poèmes sont remplis d'épisodes qui mettent en action ce droit étrange, et ce sont nos chansons de geste (on ne le sait pas assez) qui sont peut-être le meilleur commentaire des *Libri feudorum*. Un jour, devant la porte du palais de Charlemagne à Paris, on voit tout à coup se présenter une toute jeune fille qui ne paraît aucunement embarrassée. C'est Helissent, fille d'Yon de Gascogne. Elle descend au bas du perron, franchit d'un pas sûr les degrés, entre dans la grand'salle, s'incline devant la majesté du Roi et, sans hésitation, sans ambages : « Il y a deux mois, dit-elle, que mon père « est mort. Je vous demande un mari[1]. » Il en est de même de la belle Aiglentine, qui deviendra un jour la femme de Gui de Nanteuil, de la belle Aiglentine « qui a *le chief blond* et est plus blanche que sirène », et elle fait également son apparition à la cour de l'Empereur, non pas, dit naïvement le poète, pour assister aux séances du tribunal royal, mais *pour mari demander dont ele avoit mestier*[2]. Les veuves, que la législation place parfois dans la même situation que les mineures, ne se montrent pas moins empressées à réclamer leur droit, et l'on connaît l'histoire de la duchesse de Bourgogne dans *Girars de Viane* : « Mon mari vient « de mourir : mais à quoi sert le deuil? C'est la coutume, depuis

[1] *Département des enfans Aimeri*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 87 et ss., Cf. *Épopées françaises*, 2e éd., I, p. 501. = [2] *Gui de Nanteuil*, v 481 et ss.

« le temps de Moïse, que les uns meurent et les autres vivent. « Trouvez-moi un mari qui soit puissant : car j'en ai bien be- « soin pour défendre ma terre[1]. » Le Roi la donne sur l'heure à Girard de Viane; puis, jetant sur elle un regard et la trouvant *gente* et *acesmée*, il se décide... à la garder pour lui.

Ce privilège de marier ses vassales est un de ceux que les Rois (en qualité de seigneurs suzerains) exerçaient avec le plus de plaisir. Il n'y avait rien de plus charmant, en effet, que de prendre une belle jeune fille par la main et de l'offrir, toute rougissante, à quelque comte puissant dont on se faisait un partisan et un ami. Ce n'était pas long, d'ailleurs, ni compliqué. On donnait à la fois un fief et une femme à son vassal deux fois ravi. C'est ainsi qu'à Raoul Taillefer le roi de France cède en même temps *le fié de Cambrisin* et Alaïs au clair visage, la plus belle femme qu'on pût voir[2]. C'est encore ainsi qu'au milieu de la foule éclatante de ses barons, l'empereur Othon prend par la main la belle Ydain et la donne au comte Witasse de Boulogne, avec toute la terre de Bouillon[3]. Il arrivait quelquefois que, par un hasard charmant, le choix du seigneur ou du souverain confirmait un choix antérieur de la jeune fille. Un jour le bon duc Milon, qui va bientôt quitter le siècle et se faire moine à Saint-Seurin, entre dans la chambre de ses deux filles : « Allons, leur dit-il, mettez vos plus belles robes, et venez voir les « deux chevaliers qu'on vous destine ». Or, elles avaient jeté les yeux sur Garin le Lorrain et sur Begue son frère; mais, en vraies femmes qu'elles étaient, s'étaient bien gardées d'en rien dire à leur père. L'aînée (une fûtée) se contente alors de lui faire une observation très sage : « Ces barons que vous nous offrez sont peut- « être de mauvais chevaliers, et, qui sait? des traîtres. — Point, « reprend le bon duc qui ne veut pas les laisser longtemps dans « l'embarras. Ils s'appellent Garin et Begue. » Les jeunes filles ne se le font pas dire deux fois, revêtent leurs plus beaux *bliauts* avec leurs plus riches *pelissons hermins*, et (les coquettes!) étalent sur leurs épaules la beauté de leurs longs cheveux. Le Roi leur fait accueil, et il donne, sans plus tarder la *bien faite* Aelis à Garin, et la belle Biatris à Bègue de Belin : « Sire, disent-elles en riant,

[1] *Girars deViane*, p. 35. = [2] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 3. = [3] *Enfances Godefroi*, v. 86 et ss. Cf. *Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346 v°.

« tout à votre plaisir[1] ». Les jeunes filles de nos jours ont plus de réserve, mais sont peut-être moins franches.

Les choses, par malheur, ne se passaient pas toujours aussi joyeusement, et cet usage de marier ses vassales n'était pas sans favoriser bien des injustices. Les Rois distribuaient trop volontiers les fiefs ET LES FEMMES « disponibles » aux barons qui les avaient bien servis : le tout fort tranquillement et comme la chose la plus naturelle du monde. L'un n'allait pas sans l'autre. C'est ce qui donne au début de *Charroi de Nîmes* une si étonnante tournure et odeur d'antiquité. « Un de ces jours, dit le Roi au comte Guillaume « qui le menace, un de mes pairs mourra : je vous donnerai la « terre et la femme, si vous la voulez prendre[2] ». Là-dessus, il se met, blême de peur, à lui proposer successivement tous les héritages vacants : « Prenez la terre du marquis Béranger qui « vient de mourir, et prenez sa femme avec son fief. » C'est alors que Guillaume le fier entre en rage et qu'il atterre ce misérable roi : « Vous avez, sire, la mémoire bien courte. Ne vous souvient-il pas « qu'un jour, au milieu d'une bataille contre les Sarrasins, vous « fûtes renversé de votre destrier et en grand péril de mort. Un de « vos comtes vous vit en ce danger : il accourut et fit avec son épée « le vide autour de vous, comme le sanglier avec les chiens ; puis, « il descendit de son cheval, vous tint l'étrier et vous mit en selle. « C'était le marquis Béranger, c'était celui dont vous m'offrez la « femme. Or il a laissé un fils qui est tout jeune encore. Je tuerai « le premier qui touchera à l'enfant[3]. » Ainsi parle Guillaume, mais tous les barons n'avaient pas le cœur aussi haut que lui.

A mesure que l'on s'avance vers le XIIIe siècle, de telles iniquités, de tels scandales, deviennent de plus en plus rares ; mais la femme et le fief sont difficilement séparables et n'ont que trop souvent la même destinée. C'est la force des choses et l'essence du droit. A tout le moins, on ne doit pas se marier, on ne se marie guère sans l'agrément du seigneur ou du roi. *A moillier la prendra, se le Roi le consent :* ce vers de *Gui de Nanteuil* est d'une éloquente

[1] *Garins li Lohcrains*, II, p. 65 et ss. = [2] C'est textuel : « Ira yvers, si revenra estez. — Un de ces jorz morra uns de mes pers. - Tote la terre vos en vorrai doner. — Et la moillier, se prendre la volez. » (*Charroi de Nimes*, v. 75-78.) = [3] *Ibid.*, v. 329-376. Louis a déjà fait plusieurs autres offres à ce noble et terrible Guillaume : « Prenez la terre au preu conte Foucon (v. 310), Prenez la terre al Borgoing Auberi — *Et sa mar-*

précision et justesse[1]. Mais enfin, quoi qu'on dise, ce ne sont pas là les conditions d'un mariage vraiment libre et, disons-le, vraiment chrétien.

Il est trop certain qu'alors la terre est tout et que la volonté de la femme est comptée pour peu de chose; mais c'est surtout le veuvage qui a eu à souffrir de ces étranges rigueurs de l'idée féodale. Ils ne comprennent pas les veuves, ces seigneurs qui veulent avant tout qu'un fief soit « servi ». Ils ne leur laissent même pas le temps de pleurer, et ont hâte de les remarier vite, plus vite encore. Il y a à peine un mois qu'Helissent, dame du Ponthieu, a perdu son mari, et voici qu'un matin son frère, Beaudouin de Flandre, paraît devant elle et lui propose un autre époux. L'argument fraternel mérite d'être cité, et est bien féodal : « Celui-ci « est plus riche que l'autre ». La femme fait semblant de résister un peu; mais, dès que son frère l'a mise au courant et a prononcé le nom de son nouveau mari qui s'appelle Fromont : « *Sire, dist-* « *elle, je ferai vo plaisir* ». Sans plus attendre, le frère prend sa sœur « par le poing » et la donne à Fromont. On célèbre la noce sur-le-champ, et le poète nous apprend qu'on s'y divertit beaucoup : *Asez i ont le jor gabé et ri*[2]. Une veuve d'un mois!

Ce n'est point là, d'ailleurs, un fait unique. D'autorité, Charlemagne remarie en bloc toutes les veuves de ses barons qui sont morts pendant la dernière campagne d'Espagne[3]. Begue de Belin vient de mourir, et son frère Garin est dans les larmes. Rien n'est plus sincère, rien n'est plus profond qu'une telle douleur; mais pourquoi faut-il que ce noble Garin ne respecte pas les larmes de sa belle-sœur et ne trouve pour la consoler que cette parole brutale : « Un autre chevalier vous reprendra pour femme[4]. » Pourquoi faut-il aussi que nous voyions ailleurs une autre veuve qui, sur l'avis de ses barons, consent à se remarier avec l'un des meurtriers de son fils[5]. Je veux croire que nos poètes ne sont pas ici

rastre Hermensant de Tori, — La meillor feme qui onc beüst de vin. » (V. 319-321.) = [1] V. 586, Cf. *Garins li Loherains*, I, p. 116 et ss.; *Fierabras*, v. 2810 et suiv., etc., etc. = [2] *Garins li Loherains*, I, pp. 157, 158. = [3] Le jor fu cele lie qui ot son avoé, — Et qui ne le trova si a grant duel mené. — Et Karles l'emperere la fist bien marier. (*Gui de Bourgogne*, v. 4009-4011.) = [4] *Ibid.*, II, 268 : Vos reprendra uns chevaliers gentis : De vous fera son bon et son plaisir. = [5] *Anseïs, fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 290. On remarquera que ces derniers exemples appartiennent, pour la plupart, à la geste brutale des Lorrains.

de véritables historiens et qu'ils ont souvent calomnié leurs héros. Mais à coup sûr nous voilà bien loin des délicatesses admirables du veuvage chrétien et de ces nobles sévérités de l'Église qui *tolère* les secondes noces et n'a jamais pu se décider à leur donner son entière et joyeuse approbation.

D'autres vices entachent le mariage féodal et je dois signaler tout d'abord l'excessive rapidité avec laquelle on le conclut. Pour dire le vrai, on ne le conclut pas : on le bâcle. Aux exemples précédemment cités il faut joindre le joli tableau de genre que nous offre un poème trop peu connu : le *Departement des enfans Aimeri.* Le vieil Aimeri veut se débarrasser de ses fils, et ne trouve pas de meilleur moyen, comme nous l'avons vu plus haut, que de leur faire faire de beaux mariages, très rapides: « Vous seriez fous, « leur dit-il, de compter sur mon héritage, et vous n'aurez pas « Narbonne la large. » Puis s'adressant à Garin : « Tu vas partir en « Bavière, et tu diras au duc Naimes de te donner sa fille, avec la « ville d'Anseüne, ses ports et son rivage. Il est vrai que cette « terre est en ce moment au pouvoir des Sarrasins: mais tu n'auras « qu'à la leur reprendre. » Garin est charmé de l'aventure et se met en route avec mille chevaliers qui marchent derrière lui. Ils ne comptèrent pas les journées de marche; mais elles furent nombreuses et longues. Les voici en Bavière. Le jeune baron aperçoit le château de Naimes, descend de cheval, escalade les degrés du perron. Le vieux duc à la grande barbe était assis dans sa grand'-salle. Garin le salue et lui expose en quelques mots le but de son voyage : « Tu es de haute race, lui répond Naimes, et je te « vais donner ma fille au clair visage. » Il appelle aussitôt la pucelle à la tête blonde : « Belle, lui dit-il, je vous ai donné un « mari. » — « Béni soit Dieu », lui répond-elle. On fait venir l'archevêque Samson, et il les marie. C'est bref[1].

Il ne faut pas s'étonner si de tels mariages ont été souvent l'origine et la cause de grandes guerres, et nos poètes ici sont rigoureusement d'accord avec l'histoire. Rien n'était, en réalité, plus favorable à ces effusions de sang que toutes ces compétitions de femmes et de fiefs. Le roi de Moriane, Thierri, vient d'être mortel-

[1] *Département des enfans Aimeri*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 87. Nous avons traduit tout ce petit poème en nos *Épopées françaises*, 2e édit., I, p. 499.

lement blessé par un trait d'arbalète, par un *quarrel* que lui ont lancé les Sarrasins : il sent qu'il va mourir, et ne se console qu'à la pensée de laisser à sa fille Blancheflor un puissant défenseur et mari. C'est sur le lorrain Garin qu'il jette les yeux, et il l'envoie chercher au plus vite : « Je vous donne Blancheflor, avec ma terre « et mon pays. » Garin accepte, sauf le consentement du roi Pepin, et les promesses des deux fiancés s'échangent sur les reliques des Saints : « Et maintenant, dit le roi Thierri, qu'on m'ôte ce *quarrel* de « ma chair. » On le lui arrache : il meurt. Garin ne s'attarde pas et va demander à l'Empereur, qu'il trouve à Langres, la sanction de son mariage avec Blancheflor. Mais alors, au milieu de la cour, une voix s'élève, qui proteste contre une telle union : « Vous oubliez, « sire, que vous m'avez promis le premier fief qui serait vacant. C'est « à moi, à moi seul, qu'appartient Blancheflor. » Qui parle ainsi ? C'est Fromont de Bordeaux, qui va devenir le mortel ennemi des Lorrains. Garin lui répond d'abord avec quelque tempérament et douceur ; puis s'emporte et éclate en injures. Il va jusqu'à se jeter sur lui et l'eût frappé, si l'Empereur lui-même ne l'avait retenu par son manteau. Garin n'épousa pas Blancheflor, mais ce fut là le commencement de cette terrible lutte, de cette lutte de sauvages, dont le récit suffit à remplir presque toutes les pages de la geste des Lorrains. Voilà pourquoi tant de chevaliers moururent ; voilà pourquoi tant de châteaux furent *brisés*, tant de villes anéanties, tant d'enfants déshérités. *Iluec commence li grans borroflemens*[1].

Tandis que l'Église persuadait au baron de regarder sa femme comme une créature auguste, baignée comme lui dans le sang de Jésus-Christ et son égale devant Dieu, la féodalité, si souvent opposée à l'Église, lui soufflait au cœur je ne sais quel reste de mépris. Ces hommes de guerre n'avaient réellement d'estime que pour la guerre, et la plus belle dame leur plaisait moins, en somme, qu'un beau coup de lance ou un beau cheval. C'est ce qu'exprime fort bien l'auteur de *Girbers de Metz*, dans une page vraiment très fine. Donc, la fille d'Anseis était un jour à sa fenêtre : corps bien fait, visage rose, chair blanche comme fleur de lys. Sous la fenêtre passent deux cavaliers, Garin et son cousin Girbert : « Regarde, cousin Girbert, regarde. Par sainte Marie, la belle

[1] *Garins li Loherains*, p. 112-126.

« dame! » Vous croyez peut-être que l'autre va renchérir sur un tel éloge et jeter un regard du côté de la fenêtre : « Ah ! répond-il, la « belle bête que mon cheval! » Garin cependant suit sa pensée : « Je n'ai rien vu de si charmant que cette jeune fille avec ses « fraîches couleurs et ses yeux noirs. — Je ne connais pas de « destrier qu'on puisse comparer à mon cheval[1]. » Le dialogue pourrait continuer longtemps, et n'a rien de forcé : c'est l'expression exacte de la vérité. Dans l'esprit de tous les soldats, au fond, tout au fond, il y a toujours eu une sorte de dédain pour la femme... qui s'en console en les domptant. Mais enfin le dédain persiste, avec je ne sais quelle moue railleuse devant les futiles occupations des femmes, devant leurs chiffons, devant la légèreté de leur esprit. « C'est folie que de se fier à une femme[2] », répètent à l'envi tous nos poètes. « Un cœur de femme, c'est chose si légère », s'écrie un des personnages de nos romans qui ont le plus de sagesse et de bon sens[3]. « Sur sept mille femmes, dit l'auteur d'*Amis et de Amiles* qui s'appuie sur l'autorité de Salomon, il y en a bien trois ou quatre *de bien parfaites, qui croire les voldroit*[4]. » Ce que les barons s'interdisent avant toutes choses, c'est de les consulter sur leurs affaires : « Maudit soit le chevalier qui va demander « conseil à une dame, *quant il doit tornoier*[5]. » Et ailleurs : « Ils « sont bien mal inspirés, ces princes qui vont chercher conseil « dans les chambres des dames[6] ». Il faut voir comme on repousse celles qui veulent, à tout prix, se mêler de ce qui ne les regarde pas : « Retournez dans vos chambres peintes et dorées; mettez-vous « à l'ombre, mettez-vous à l'aise; buvez, mangez, faites de la « tapisserie, teignez de la soie. Mais rappelez-vous bien que vous « ne devez pas vous occuper d'autre affaire. Notre métier à nous, « c'est de frapper de l'épée d'acier. Silence[7] ! » Si elles insistent,

[1] *Girbers de Metz*. Le texte original est cité dans l'*Histoire littéraire*, XXII, 624, 625. = [2] *Gaydon*, v. 9124; *Amis et Amiles*, v. 1218. Etc., etc. = [3] Le vavasseur Gautier dans *Gaydon* (v. 8500 et ss.) : Et cuer de fame resont mais si legier — C'on ne se puet en elles affier. = [4] V. 1220-1222. = [5] *Raoul de Cambrai*, éd., Le Glay, p. 44. = [6] *Renaus de Montauban*, p. 14, v. 5 : « Mal dahé ait la barbe à noble princier — Ki en chambre de dame vait por lui conseillier. » = [7] « Mal dehait ait (je le tang per lanier) — Le gentil home, quant il doit tornoier, — A gentil dame quant se va conseillier. — Dedens vos chambres vos alez aasier. — Beveiz poison por vo pance encrassier — Et si pensez de boivre et de mengier : — Car d'autre chose ne devez mais plaidier. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 44.) « Dame, ce li dist Bues, ales vos ombroier — Et par dedans vos chambres qui sont paintes d'or mier, — Laiens o vos puceles pensés de chastoier; — Pensés de soie taindre, ce

les chevaliers se fâchent. Une mauvaise ardeur sauvage leur monte à la tête : ils rougissent, ils tremblent de colère et, en vrais barbares, appliquent sur la face de la dame un coup de poing énorme qui fait jaillir le sang. Généralement la leçon profite. La dame dit humblement : « Merci » à son baron, et il en est qui poussent l'abnégation jusqu'à ajouter : « Quand il vous plaira, mon seigneur, « vous pourrez me donner un second coup[1]. » C'est peut-être aller un peu loin dans la voie de l'héroïsme, et je m'assure que la plupart de nos contemporaines s'arrêteraient en chemin.

Il est hors de doute que la législation féodale laisse au mari un pouvoir plus étendu que notre législation actuelle. Il faut que la femme en prenne alors son parti : elle ne peut, durant le mariage, ni « ester en justice », ni faire de contrat sans le consentement de son époux. Celui-ci (chose plus grave) a vraiment le droit, oui, le DROIT de la battre. Même il est deux cas que le législateur spécifie et où la paume du mari peut légitimement s'abattre sur le dos ou sur le nez de la femme. C'est, tout d'abord, si elle tombe jamais dans la honte de l'adultère ; et c'est, en second lieu, si elle se permet de donner un démenti à son baron. Il est vrai que la législation tend à s'adoucir, et déjà, au XIIIe siècle, le bon Beaumanoir, en ses *Coutumes du Beauvaisis*, déclare que le mari ne doit battre sa femme que raisonnablement. *Resnablement* est charmant; mais, pour un mari en colère, la tentation est quelquefois bien forte, la pente bien glissante, et l'on a parfois le poing plus dur et plus prompt qu'on ne voudrait...

II

Tant de rudesse était heureusement tempérée par la nature et le droit naturel, mais surtout par l'Église et le droit canonique. On ne se fera jamais une idée vraie du moyen âge, si l'on ne se

est vostre mestier. — Li miens mestiers si est de l'espée d'acier — Et ferir et joster, etc. (*Renaus de Montauban*, p. 13, v. 37, et p. 14, v. 1 et suiv.) = [1] Blancheflor va trouver son mari, l'empereur Pepin, et lui demande du secours en faveur des Lorrains : Li Rois l'entent; à poi n'esrage vis, — Hauce le [poing], sor le nez la feri — Que quatre gotes de sanc en fist issir... — Et dist la dame : « La vostre grant merci ! — Quant vos plaira, si porés referir ». (*Mort de Garin*, p. 102.) Dans *Amis et Amiles*, même brutalité. Le premier de ces deux héros dit à l'autre, en parlant de Lubias : « S'elle voz dist orgoil ne faussetez, — Hauciez la

représente l'Église, lumineuse et belle, derrière chacun des hommes de cette dure époque, semblable à cette Muse superbe que le pinceau d'Ingres a si hardiment posée derrière le portrait de Cherubini. Elle était là, en effet, montrant à nos barons récalcitrants le bien qu'ils devaient faire et contre lequel ils se cabraient. Elle eut sur la législation du mariage une influence décisive. Pour la mieux diriger, elle la retint en son attribution spéciale, et toutes les questions matrimoniales, jusqu'à la fin de l'ancien régime, se réglèrent devant les tribunaux ecclésiastiques. Ce n'était pas privilège, mais justice.

« Quel âge avez-vous? N'êtes-vous point parents ou alliés? Donnez-« vous enfin votre libre consentement au mariage? » Telles sont les trois questions que l'Église pose d'abord aux futurs époux. *Ætas, remotio parentelæ, consensus personarum :* telles sont, en d'autres termes, les trois conditions requises pour la validité de l'union conjugale. Rien n'était plus sage.

« L'homme ne peut prendre une femme avant l'âge de quinze ans accomplis ; la femme ne peut prendre un époux avant l'âge de douze ans accomplis. » Cette règle prudente, cette décision formelle de l'Église n'était point faite pour contenter les familles nobles, qui sautèrent par-dessus. La féodalité avait vraiment des exigences terribles. Pour que le même baron pût un jour posséder deux fiefs au lieu d'un; pour qu'en certains cas, il fût deux fois duc ou deux fois comte; pour arrondir enfin sa châtellenie et sa terre, il n'était pas de sacrifices que l'on n'acceptât, et l'on vint, très scandaleusement, à marier entre eux des bambins de cinq ans. L'Église protesta; mais les lois de l'Église, c'était bon pour les bourgeois, pour les vilains. On la laissa protester, et l'on se maria à tout âge. Un de nos poètes se plaint en bons termes de ces unions prématurées : « Ah! dit-il, tout dégénère. Jadis, l'homme ne se mariait qu'a trente ans passés, et la jeune fille en bel âge. Quand venait le jour de leur mariage, ils avaient tant de honte et de pudeur

paume et el' chief l'en frappez. » (V. 1068, 1069). C'est ce que fait Amile : Hauce la paume, enz el nés la feri (v. 1133). La femme d'Hertaut s'élevant courageusement contre son mari qui prépare une trahison : Hauce le poing qu'il ot gros et quarré. — Si l'a ferue par entravers le nés, — Que li clers sans l'an est aval coulez. (*Gaydon*, v. 4255-4258.) Il est vrai que cet Hertaut est du lignage de Ganelon; mais les exemples surabondent dans les meilleures gestes, et ce n'est point là la « spécialité » des traîtres.

qu'ils s'imaginaient que tout le monde les regardait. Ce n'était partout que foi et loyauté. Mais aujourd'hui l'avarice et la luxure triomphent, et l'on marie ensemble deux enfants de douze ans. Prenez garde qu'ils aient des enfants[1]. » Les jongleurs devaient parfois chanter ce couplet d'*Aiol* devant des familles où de tels scandales s'étaient produits; mais on se contentait de baisser la tête un moment, et l'on recommençait dès le lendemain. Ce que l'on refusait au prêtre, on ne pouvait l'accorder au poète.

La question de la parenté souleva bien d'autres orages. Il faut tout dire : c'était rude. Avant le concile de Latran en 1215, il était, jusqu'au septième degré, défendu de contracter mariage. Le Concile s'émut de tant de sévérité, et n'interdit plus l'union conjugale qu'au quatrième degré. Mais il ne faut pas oublier que les alliés et les parents spirituels étaient assimilés aux véritables parents. Vous étiez parrain d'un enfant, et contractiez par là avec votre commère une parenté qui avait ses degrés, tout comme l'autre, et qui interdisait le mariage dans les mêmes conditions. Encore un coup, c'était sévère, et il semblerait, au premier abord, que d'aussi rigoureuses dispositions n'aient donné lieu qu'à des abus. Il est trop vrai qu'on se servit des austérités de l'Église pour favoriser ses propres passions. Au bout de quelques années de mariage, un mari, fatigué de sa femme, découvrait soudain qu'il était son parent : « Vite, vite, cassons un mariage aussi sacrilège, aussi « abominable, aussi contraire aux lois divines et humaines. » On le cassait, et le mari, cet admirable chrétien, tombait aux bras d'une autre femme. Ainsi donnait-on satisfaction à ce désir de changement et de nouveauté qui est l'essence de la volupté. C'était un rétablissement, canonique et pieux, de l'antique divorce. Il se trouva, hélas! des évêques et des prêtres pour sanctionner de telles infamies: on ne doit pas hésiter à le proclamer et à les flétrir. Malgré tant d'apparences fâcheuses, la loi était bonne, et il ne faut regarder ici qu'au véritable dessein de l'Église qui était d'inspirer aux générations chrétiennes un respect profond pour la famille et une horreur plus profonde encore pour tout ce qui pouvait, même de fort loin, ressembler à un inceste. Somme toute, nous devons à cette heureuse sévérité de belles races au sang très pur et que n'ont

[1] *Aiol*, v. 1704 1715.

XII

GIRART DE FRAITE CONVERTI PAR SA FEMME AMELINE (P. 441)

« Laisse là ta tristesse, dit Ameline.
« Convoque les hommes de ta terre ;
« Va servir Notre-Seigneur à Rome
« Et aider Charles à *envair* les païens.
« Pour pénitence tu les frapperas. »
Girart l'entend, et le cœur commence à lui *attendrir* :
« Femme, dit-il, je veux me *raccorder* avec Dieu. »

(*Aspremont*, éd. Guessard, p. 17, 18. — Le peintre a réuni cette scène à celle où Girart reçoit insolemment l'archevêque Turpin, messager de Charlemagne : *Ibid.*, p. 14, 15.)

Composition de Luc-Olivier Merson.

LVCOLIVIE

pas enlaidies, que n'ont pas amoindries ces unions consanguines condamnées aujourd'hui par la science autant que par la foi. Si nos barons avaient six pieds de haut, d'aussi riches couleurs, de si gros poings, une force musculaire si admirable, s'ils étaient beaux autant que forts, si des flots de sang rouge coulaient sainement dans leurs veines et si leurs enfants leur ressemblaient, ils le devaient, sans le savoir, à cette Église contre laquelle ils aimaient tant à se mutiner, contre laquelle ils jetaient ce cri de révolte niaise : *Maugré en aient li prevoire lisant — Et li clergié qui la loi vont gardant*[1]. Nous n'en sommes pas moins tout disposé à plaindre les pauvres âmes « qui s'aimaient d'amour tendre » et dont l'Église se refusait impitoyablement à consacrer l'amour. Elle est certainement touchante, cette pauvre Rosamonde qui, sur le point de se marier avec Élie de Saint-Gilles qu'elle a tant aimé, apprend tout à coup qu'un tel mariage est impossible, à raison de la parenté spirituelle qui unit les deux fiancés : « Vous avez « tenu le même baptisé sur les fonts. Pas de mariage. » Élie *a de pitiet ploré*, Rosamonde se pâme... et (je m'en vais la dépoétiser, hélas!) demande un autre mari[2].

C'est à la troisième condition du mariage, c'est au libre consentement des futurs époux que l'Église attache avec raison le plus de prix. Certes il n'y a rien de si auguste que la bénédiction de Dieu descendant du ciel sur deux jeunes fronts; il n'y a rien de si beau que ce geste du prêtre, cette main levée qu'il suspend gravement au-dessus des deux mariés pour bénir leur mariage. Mais enfin ce n'est point là l'instant solennel du rite; ce n'est pas, comme le disent les théologiens, la « forme » du Sacrement. Cette forme, cette essence du Sacrement, c'est le consentement, c'est le *oui* de ceux qui tout à l'heure étaient fiancés et qui, ce mot décisif une fois prononcé, sont époux. Ce sont les époux chrétiens « qui sont les ministres du Sacrement » et SE marient EUX-MÊMES devant le prêtre. A ce consentement nécessaire vont s'ajouter tout à l'heure les bénédictions de l'Église, comme un trésor utile et magnifique, mais qui n'est point canoniquement indispensable. Telle est la doctrine de Rome[3], que tout le moyen âge a acceptée; telle

[1] *Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 249. = [2] *Elie de Saint-Gilles*, v. 2675-2689. = [3] C'est ce que montre D. Martène avec sa précision habituelle en son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, et

est celle dont on trouve l'application dans toutes nos chansons de geste.

Le droit féodal exige que le jeune noble ne se marie pas sans le consentement de son seigneur : précaution fort sage, et destinée à prévenir de fâcheuses complications. La jeune fille, de son côté, ne se marie pas sans le consentement de ses parents[1]. Enfin l'Église, qui a horreur du clandestin et aime le grand jour[2], enjoint aux époux de faire précéder leur mariage de trois bans ou publications en pleine paroisse, en plein office, et elle leur commande de faire leur déclaration solennelle devant leur curé et en présence de deux témoins[3]. Mais c'est le *oui*, c'est toujours le *oui* des époux qui est la condition sacrée de leur union, la condition sans laquelle leur mariage est nul : « Voulez-vous épouser cette dame au clair visage, « demande l'Abbé à Huidemer dans notre vieux poème de *Beuves* « *d'Hanstonne*. — Oui, répond-il, et je lui donne toute la Bourgogne « en douaire. — Et vous, pucelle que je vois ici pleurer, voulez-vous « prendre ce baron pour mari? — Non, répond-elle; je ne veux pas « de ce traître. » Le mariage n'a pas lieu[4]. Les choses, par bonheur, ne se passent pas, d'ordinaire, aussi tristement, et rien n'égale l'empressement avec lequel on prononce le *oïl* sacramentel. Voyez plutôt Aubri de Bourgogne et la reine Guibourc *à la clere fachon :* « Dame, dit l'ermite qui les bénit, voulez-vous le Bourguignon pour « mari? — Oui, beau sire : car il m'est *bel et bon*. » Puis, le saint homme appelle Aubri par son nom : « Voulez-vous Guibourc pour

il observe avec raison que les fameux mots *Ego vos conjungo* sont inconnus dans les anciens Rituels. « En quoi consiste, se demande Martène, la *magna vis* du Sacrement, en quoi consiste sa forme? Dans ces mots : *Ego N. accipio te in meam. Ego N. accipio te in meum*, et le mariage enfin ne peut être contracté que *per consensum*. » — Bref, la célébration du mariage « se résume dans la déclaration faite par les conjoints de leur consentement au mariage devant leur propre curé et en présence de deux témoins. » = [1] Dans la *Prise de Cordres*, Bertrand déclare qu'il ne prendra Nubie pour femme que SI LE PÈRE DE LA JEUNE FILLE CONSENT A CE MARIAGE. Ce père (l'Aumaçour) refuse, et Nubie s'incline respectueusement, en disant : « Faire m'estout la vostre comandie » (Bibl. nat., fr. 1448, f° 175.) = [2] Ecclesia clandestina nunquam approbavit matrimonia, sed quæ *in facie Ecclesiæ, coram testibus, confirmante pastore*. (Martène, l. l.) = [3] *Coram sacerdote et duobus testibus*. Aubri et Guibourc se marient devant un ermite, mais avec les deux témoins requis : En la chapele.... — Où Auberis a receü le don — De la Roïne à la clere fachon, — Guiborc adestre *Gaselins*, li frans hom, — Et *Tiescelins* qui moult estoit preudom. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 157, v. 10-14.) = [4] Premièrement on apele Huidemer : — « *Volés avoir ceste dame au vis cler?* — « Oïl, dist-il, moult le puis desirer. — Toute Bourgoigne li doins en quiteé. — ... Et vos, « pucele que voi ici plourer, — *Volez vous prendre cest baron naturé?* — Sire, dist-ele, merci, « pour l'amour Dé — Je ne prendroie le traïtor prouvé. (*Beuves d'Hanstone*, Bibl. nat.,

« femme, avec le royaume qu'elle vous apporte? — Oui, par saint « Fagon, s'écrie Aubri, et il y a assez longtemps que je désire ce « présent. » Les voilà mariés[1].

Cette belle doctrine du libre consentement a fait fortune dans la société chrétienne, où elle a heureusement contre-balancé les grossièretés et rigueurs du droit féodal. Les pères et les mères consultent volontiers leurs filles[2]; les frères, leurs sœurs; et mal leur en prend de ne pas le faire : « Ma belle sœur, dit un « jour le roi Boniface à Hermengart, je vous ai donnée au meil- « leur chevalier de la terre. » Mais Hermengart n'est pas fille à se payer de mots et à se laisser imposer un tel choix : « Sachez que « je n'aurai jamais d'autre mari, d'autre seigneur qu'Aimeri. » Et elle se prend à énumérer, avec une fierté qui n'est peut-être pas exempte de coquetterie, tous les partis qu'elle a déjà refusés, et le Doge de Venise, et Savari d'Allemagne, et tant d'autres[3].

On connaît mieux le charmant épisode du roi Yon de Gascogne, lorsqu'il annonce à sa sœur, la belle Clarisse, qu'il vient de la marier : « Le Roi entre dans la salle pavée, où il trouve sa sœur assise sur un coussin de soie. Elle a sur ses genoux une enseigne *frettée* qu'elle enlumine gentiment (car elle est lettrée), et elle se dit en son cœur qu'elle sera à Renaud : « Belle sœur, lui dit le « Roi, je vous ai mariée. » La jeune fille l'entend, change de couleur, baisse la tête sur son *enseigne* et est en proie à ses pensées : « Pour l'amour de Dieu, beau frère, à qui m'avez-vous donnée? « — Vous êtes bien tombée, répond le Roi, et je vous ai donnée « au plus vaillant de tous les chevaliers qui aient jamais ceint

fr. 12548, f° 130.) = [1] Li sains hermites fist la beneïçon : — « *Dame*, dist-il, *voulés le* « *Bourgignon?* — Oïl, biau sire, que moult m'est bel et bon. » — Et puis apele Auberi par son nom : — « *Volés Guiborc* à trestout le roion? » — Dist Auberis : « Oïl, par saint « Fagon. — Moult a grant tens que je desir cest don. » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 157, v. 15-21.) Turpins li archevesque... — A demandé Berart *se la dame li grée* : — « Oïl, cher « dist Berart, de cuer et de pensée. — Et vuos, dist l'Archevesque, douche dame senée, — « *Vous grée bien Berart* à la chiere membrée? — Oïl, dist Flordespine, bien me plest et « agrée. » — Adonques la li a l'Archevesque AFFIÉE. (*Gaufrey*, v. 7170 et ss.) Notez que dans ce dernier cas il ne s'agit, en effet, que de fiançailles, et c'est bien plus tard que Bérard épouse Flordespine (v. 9175, 9176). = [2] « Filla, dist la Raine, e' vos voio en proier,... — Qe *contra vo voloir ne vos le vole doner*. (*Berta de li gran piè*, *Romania*, 1874, p. 351, vers 515 et 520.) Marsile, fiançant sa fille au roi Anseïs de Carthage : « Fille, fait-il, je vous ai mariée. — Se il vous plaist, *dites ent vo pensée*. » (Bibl. nat., fr. 793, f° 11, v°.) Etc., etc. = [3] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 55, 56.

« une épée, à Renaud, fils d'Aimon. » La pucelle l'entend, et est réconfortée : « Comme il vous plaira », répond-elle[1]. Il ne faut pas se méprendre sur le sens de ces aimables vers. Le roi Yon *semble* disposer de sa sœur et la marier suivant son bon plaisir; mais la jeune fille ne cède si facilement que parce que son cœur se trouve d'accord avec les intérêts de son frère. N'oubliez pas ce vers qui est décisif : *Elle a dit à son cuer qu'a Renaut ert donée*[2]. On la consulte enfin, et elle est vraiment libre.

Les plus rudes barons répugnent à prendre une femme malgré elle. Cet Aimeri dont il vient d'être question et qui est aimé d'Hermengart, lui fait à ce sujet une déclaration très nette. La première fois qu'il l'aperçoit, il va vers elle, rejette son manteau derrière ses épaules et lui passe les deux bras autour du cou. Là-dessus ils s'avancent l'un près de l'autre, et parlent longuement d'amour : « J'arrive de bien loin pour vous chercher, lui dit Aimeri. « Mais ne craignez pas de me dire toute votre pensée. Pour tout « l'or de dix villes, je ne voudrais pas vous prendre contre votre « gré[3]. » Je crois, d'ailleurs, qu'Aimeri était assez sûr de son affaire.

Le plus bel épisode qui se rapporte à la liberté du mariage nous est offert dans un poème de la décadence, dans l'*Entrée de Spagne*. Honteusement frappé par Charlemagne, Roland a quitté l'Espagne et vient de débarquer en Orient. Il y arrive précisément au moment où le roi de Persie veut marier sa fille, toute jeune et toute belle, avec un roi voisin, du nom de Malquidant, qui est vieux et que la pucelle n'aime pas. Contre cette abominable violence, personne ne proteste; les courtisans approuvent, les conseillers se taisent, et c'est au milieu de ce silence servile que Roland fait son entrée dans la salle du Conseil. Il se fait expliquer le cas; puis, soudain, se lève, et éclate en paroles indignées : « Savez-vous pourquoi je « suis venu ici? Personne parmi vous, ni grands, ni petits, n'ose « sonner un mot; je parlerai. Puis donc que le hasard m'a conduit « en ce pays, je déclare que je suis tout prêt à livrer bataille pour « prouver cette grande vérité : c'est qu'il n'y a rien de plus contraire

[1] *Renaus de Montauban*, p. 113, v. 25 et ss., Cf. *Epopées françaises*, 2e éd., III, p. 240. = [2] *Renaus de Montauban*, v. 29, p. 113. = [3] Li Cuens parla comme saiges membrés : — « Belle, dist-il, qués est vostre pansés? — Que vos sanble de moi, ne me celés. — De « ong vos vien querre, bien lou savez. — Por ceu vos pri, que, se ne me volés, — Que « vo talant ici me descovrés, — Ansois c'à vent en soit un mot alés. — Et bien sachiés,

« à la loi de Dieu qu'un mariage se faisant contre le gré de l'homme « ou de la femme. J'ai dit. » On a prononcé ici-bas beaucoup de discours plus longs, mais qui étaient peut-être moins éloquents[1].

Telles étaient les conditions du mariage, que l'Église avait sagement déterminées. Afin d'affirmer plus nettement encore que le libre consentement des époux était à ses yeux la plus sacrée de toutes, elle leur tenait ce langage conforme à toute sa doctrine : « Vous n'entrerez dans le temple, le jour de votre mariage, qu'après « avoir exprimé votre libre consentement en présence de témoins, « à haute et intelligible voix, publiquement, clairement. » C'était SOUS LE PORCHE que le *oui* se prononçait. Et ces deux beaux jeunes gens qui entraient, radieux, sous les voûtes du moutier, ce n'étaient plus des fiancés, mais des époux.

III

Il restait à régler les conditions pécuniaires du mariage, et ce n'était pas petite affaire. Tandis que le système romain de la dot[2] persévérait dans les pays de droit écrit, le douaire[3], qui était d'origine germanique, triomphait dans les pays de droit coutumier[4]. On connaît la définition du douaire, et que c'est le droit assuré à la femme « de jouir, après la mort de son époux, d'une partie des biens qui, au jour du mariage, étaient la propriété du mari[5] ».

« se vos me refusés, — Qui me donroit tout l'or de dis cités, — Ne vous prendroic, SE CE « N'IERT VOSTRE GREZ. » (*Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 60, 61.) = [1] « Savés por « quoi sui en cest diz entré? — Por vos barons qui tant sont esgaré, — Quant por « defandre vos droiz, se vos l'avé, — Grant ne petit n'i a un mot sonné. — Mais puis que « sui par destin arivé, — Dont je vos di que je sui apresté — De la bataille de bone vo- « lanté, — Et proverai, por vive vérité, — Que *mariage qui se feit contre gré — D'om ne « de fame*, REVELLE LA LOI DÉ. — N'en dirai plus, que dit en ai asé. » (*Entrée de Spagne*, Bibl. S. Marc, Venise, fr. XXI, f° 258, r° et v°). = [2] *Dos* ou *maritagium* : « Quod a muliere datur viro ». = [3] Donatio propter nuptias uxori a marito facta = osculum. = doarium. = [4] Excepté dans la Haute-Marche et dans l'Auvergne, où la « dot » est en vigueur, et dans la Normandie, où la dot, avantage fait par les parents de la jeune fille au moment du mariage, se combine avec le droit aux acquêts (non-nobles) de la législation coutumière. Sauf ces deux régions, le régime de la communauté est adopté dans tous les pays coutumiers. [5] La communauté comprend : 1° les meubles apportés de part et d'autre; 2° les *conquêts* (biens acquis pendant le mariage); 3° les revenus des immeubles de chacun des deux époux. [5] Le mari est le seigneur et maître de la communauté. [5] La femme, s'il y a mal-gérance, peut renoncer à la communauté à la mort du mari. En habits communs elle vient jeter sa bourse ou sa ceinture sur la tombe de son mari, dès que le corps est en terre. (A. Tardif, Cours de droit professé à l'École des chartes.) = [5] La douairière a droit, en tout cas, au

C'est, en d'autres termes, « une constitution d'usufruit au profit de la femme[1]. Dans nos vieilles chansons dont les héros sont des rois, des comtes ou des ducs, le douaire s'entend de ces magnifiques présents de fiefs, de terres ou de villes, que, le jour même des noces, le mari donne gracieusement à sa femme. C'est ainsi qu'Aimeri de Narbonne fait don à sa femme Hermengart du beau douaire qu'il lui a promis et qui comprend « le Narbonnais et le Beaulandais[2] ». C'est ainsi que Bernier dit, en parlant de la fille de Gueri le Sor qu'il est sur le point d'épouser : « De Ribemont « soit ma femme doée[3] ». On ne s'étonnera point qu'il soit ici question du douaire, et non de la dot romaine : car enfin nous sommes dans un milieu germanique, et il faudrait être trois fois aveugle pour contester ici l'influence des lois barbares.

Tout est réglé, tout est achevé, et le droit a fini son œuvre. Mais il y a ici-bas autre chose que le droit : les idées et les mœurs sont d'un plus haut prix.

Les idées sur le mariage, les mœurs du mariage, c'est l'Église, c'est principalement l'Église qui les a créées.

La femme que le droit laisse encore dans un certain état d'infériorité[4], et qui, « dans les plus vieilles chansons de geste, est encore maltraitée, saisie par les cheveux, souffletée, menacée du bâton ou de l'épée[5], la femme, malgré tout, commence à être partout considérée comme l'égale de l'homme, comme sa *per*[6]. Un serment sacré l'unit à son mari, et elle aime à lui rappeler qu'elle est, non seulement sa *per*, mais sa *jurée* : « Je suis votre jurée[7] »,

manoir principal, au chief-manse (excepté si c'est une place forte ou le chef-lieu du fief). En cas d'adultère, la femme perd son droit au douaire. = [1] Vitæ provisio mulieribus in virorum proprietatibus data. Dans nos anciens *Rituels*, le mari disait à sa femme : « De cest anneau je vous espouse, et de mon cors je vous honore, et *de mes biens je vous doue.* » = [2] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 55, r°. Le jour du mariage, à la demande de sa mère, ce douaire est solennellement donné à Hermengart. (*Ibid.*, f° 66, v° b, f° 67, r° a). = [3] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 224. = [4] L'étendue de la puissance maritale est, comme on l'a dit plus haut, plus vaste au moyen âge qu'elle ne l'est aujourd'hui. La femme, en droit, ne peut faire de contrat, et ne peut ester en justice sans le consentement de son mari. En certains cas graves (démenti donné au mari, adultère) le mari peut la battre. = [5] J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 167. = [6] Elye le dona *à moillier* ET A PER. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2749.) « J'ai vostre suer *à moillier* ET A PER. » (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 73, v°.) C'est l'expression constante, la formule de rigueur, le « cliché ». Dans sa *Chaire française au moyen âge*, M. Lecoy de la Marche constate également, d'après les sermonnaires du XIIIe siècle, « qu'une fois mariée, la femme devient LA COMPAGNE ET L'ÉGALE DE L'HOMME » (p. 400). = [7] *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 2047; *Doon de Maience*, v 11320, etc., etc. =

dit Guibourc à Guillaume qui va la quitter pour un si long temps. Les mots eux-mêmes trahissent le progrès accompli, et nos héros n'appellent pas leurs femmes autrement que : « douce amie », « douce dame » ou « ma sœur belle[1] ». Enfin cette idée tend partout à triompher, idée à laquelle nous sommes si profondément attachés depuis que nous avons l'honneur de tenir une plume : « Hiérarchiquement placée au-dessous de l'homme, la femme, en tout le reste, EST SON ÉGALE. »

Il est vrai qu'animés à son endroit d'une salutaire terreur, un certain nombre d'écrivains monastiques, surtout au XIIe siècle, comparent volontiers la femme au Diable et vont jusqu'à plaider la cause de son infériorité intellectuelle et morale. C'est là un accident qu'il faut noter pour être juste; mais ce n'est pas, en vérité, la *dominante* des siècles que nous étudions. La femme est alors entourée d'honneur et de respect. L'éloge de la « preudefame » est partout[2]. « Une bonne femme, dit un de nos vieux poètes, suffit pour éclairer un royaume[3], et un moine ajoute : « Nous devons « aimer, servir et honorer la femme, car nous en sommes tous « sortis. Nous sommes tissus, nous sommes ourdis par elle. » Vivant tous les jours avec son mari dans un château où les hivers sont longs, la femme en arrive, par la force des choses, à conquérir sur l'esprit de l'homme une influence que l'antiquité grecque et latine n'a point connue et ne pouvait connaître. Il y a là une intimité qui ne saurait exister dans les pays de la lumière, où les habitations sont étendues et où les femmes sont reléguées dans une partie spéciale de la maison. Pas de gynécée dans nos châteaux. On vit, on se meut, on respire dans un espace de quelques mètres[5]. Le plus fin, dans un tel milieu, ne tarde pas à gouverner le plus lourd. La femme règne ou, plutôt, gouverne.

[1] *Jourdains de Blaivies*, v. 505, 533, etc., etc. = [2] Le prode fame doit on chière tenir — Et li ammer et durement cherir — Et la mauvaise vergonder et honnir. (*Chanson d'Aspremont*, éd. Guessard, p. 17, v. 66-68.) Par desus toute creature — Doit preudefame estre honorée. (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 472.) Bone femme, n'en dout de rien, — Est si trés sainte et si très nete — Qu'eut plus soef que violete, — Que fleur de lis, ne fresche rose, — Et Diex en li maint et repose. — Nule esmeraude, nule gemme — N'est tant nete com nete fame, — Tant esmerée, ne tant pure. (Id., ibid.) = [3] Kar une bone fame tout un regne enlumine. (*Charlemagne*, de Girard d'Amiens : Bibl. nat., fr. 778, f° 94, r°. = [4] Si devons nous, jor et nuit, fame — Et incliner et aürer, — Amer, servir et honorer. — De fames sommes tuit issu — Et tuit ourdi et tuit [t]issu. — Nous ne povons vivre sans eles. — Tuit sont nourri de leurs mamelles. (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 472.) = [5] Cf.

Tandis que nos poètes se sont plu à rabaisser le caractère de la jeune fille, ils ont souvent (chose étrange) ennobli celui de la femme mariée, et créé ces types incomparables de l'épouse féodale et chrétienne : Berte, Ameline, Guibourc. Mais, d'ailleurs, il y avait dans le ciel du moyen âge un astre bien plus radieux et qui n'illuminait pas seulement un royaume, mais le monde chrétien tout entier. L'écrivain peu tempéré qui s'est permis d'écrire « qu'au XIIIe siècle Dieu changea de sexe » a commis une méprise véritablement impardonnable et j'affirme, pièces en mains, qu'au XIIe siècle la Vierge n'a pas reçu de nos pères l'hommage d'un amour moins profond et moins vif. Une des appellations que les auteurs de nos chansons donnent le plus fréquemment à Dieu, est celle-ci : « Dieu, le fils de sainte Marie ». Toutes les femmes, toutes les mères jetaient les yeux sur elle, en haut, et y trouvaient la règle de leur vie. Toutes lui criaient avec saint Bernard : « Vous « êtes le chemin des errants, le pardon des pécheurs, la vie du « monde ». Moins mystiques, les hommes s'estimaient heureux de posséder, dans le pommeau de leurs épées, quelque relique de la Vierge sainte, et lui dédiaient cette veillée qui précédait leur adoubement. Ils honoraient davantage leurs *jurées* et leurs *pers*, en pensant à cette mère de Dieu qu'ils aimaient d'un amour grave. Outrager une femme, c'était outrager son modèle et son type céleste, et le plus brutal y regardait à deux fois.

Malgré tant de poésie, les passions ne s'éteignirent pas au cœur des hommes, et il y en eut qui se lassèrent de la banalité du mariage; mais c'est là qu'ils trouvèrent, devant eux, l'Église terrible et leur barrant le passage. Il faut bien avouer qu'elle ne fut pas toujours la plus forte et qu'il y eut, même dans les rangs de l'armée cléricale, de regrettables et honteuses défections. Jusqu'au XIe, jusqu'au XIIe siècle, on trouve des exemples de divorce; mais c'est à tort que l'on a confondu plus tard le « *dessoivrement* » avec le divorce. Le *dessoivrement*, que l'Église permet, n'est qu'une séparation de corps, qui n'autorise pas les époux à contracter un nouveau mariage[1].

Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 348. = [1] On peut réduire à quelques propositions tout ce qui concerne ce point de droit : 1° Le *dessoivrement* (*deseparamentum*) est une véritable « séparation de corps » qui permettait aux époux de vivre séparément, MAIS NON PAS DE CONTRACTER UN AUTRE MARIAGE. 2° On ne prononce le *dessoivrement* que pour des causes graves et déterminées. 3° Il y a un *dessoivrement* volontaire et pour lequel suffit le

Nous trouvons, dans une de nos plus vieilles chansons, un exemple notable de cette cruelle et rare séparation, et qui mérite d'être ici rapporté. Il s'agit de ce pauvre comte Amis qui est un jour frappé de la lèpre, comme de la foudre. Sa femme (elle se nomme Lubias) ne ressemble pas à ces *preudefames* que l'on doit « chières tenir[1] ». Elle a soudainement horreur de ce lépreux, et vient demander à l'Évêque ce *dessoivrement* qui, d'après la loi, ne peut être en effet prononcé qu'après une véritable enquête ecclésiastique. Deux chevaliers prennent entre leurs bras le pauvre Amis qui tremble la fièvre et le conduisent devant l'Évêque. Lubias montre au prélat, d'un doigt implacable, l'infortuné qui ne peut se défendre : « Séparez-moi, *dessevrez-moi* de ce malade, et je vous « donnerai trente livres de deniers parisis, avec mon mulet « d'Arabie. » L'Évêque lui répond fièrement : « Dame, lui dit-il, la « dernière personne qui eût dû nous dévoiler ainsi la maladie « de votre mari, c'était vous ». Mais elle, d'une voix colère : « Les « évêques, dit-elle, sont nés pour m'obéir. Si vous ne faites ce « que je vous demande, laissez là votre crosse. » Cependant, dans toute la ville, l'opinion publique s'émeut. On s'attroupe, on murmure autour de ce misérable lépreux, dont la laideur effraye tous les regards. Ce n'est pas lui que l'on plaint : c'est sa femme. « Elle « a raison, dit le peuple, et est décidément trop mal mariée. » Pour favoriser ce retour de l'opinion, Lubias répand habilement ses largesses sur les bourgeois et sur les nobles : à ceux-ci, des *soudées;* aux bourgeois, des fourrures. L'Évêque, qui eût dû résister jusqu'à la mort, l'Évêque se croit alors obligé de céder, et en appelle inutilement au jugement de trois autres prélats. Le pauvre lépreux, devant cet abandon universel, finit par demander lui-même sa séparation juridique, mais à la condition que sa femme daigne lui envoyer le relief de sa table. On le *sépare;* on le chasse de sa propre cité; on le conduit dans une misérable masure aux

consentement des époux : c'est quand ils veulent, L'UN ET L'AUTRE, entrer en religion. 4° Dans tous les autres cas, le consentement des époux ne suffit pas, et il faut une enquête sur les griefs déclarés. 5° C'est la juridiction ecclésiastique (seule compétente en matière matrimoniale), qui est chargée de mener à fin cette enquête. 6° En cas de *dessoivrement*, les enfants sont donnés à la mère, s'ils sont au-dessous de sept ans, et la moitié de la dépense incombe au père. S'ils sont plus âgés, ils sont donnés deux au père, trois à la mère (par exemple), et ainsi de suite. (Cours de droit professé à l'École des chartes par M. A. Tardif.) = [1] *Chanson d'Aspremont*, éd. Guessard, p. 17, v. 66.

portes de la ville, où le vient visiter un seul consolateur, un seul ami. Ce consolateur, cet ami, c'est son fils, c'est son petit Girard qui a sept ans. Que Dieu le bénisse, et maudisse Lubias[1]!

Malgré la perfidie de certaines Lubias[2], malgré les complaisances coupables de certains évêques, malgré tout, le grand principe de l'indissolubilité du mariage a triomphé dans la société chrétienne.

Et c'en est fait du divorce.

[1] *Amis et Amiles,* v. 2109-2231. Tout cet épisode est merveilleusement raconté dans le vieux poème. Le très regretté Léopold Pannier, qui pensait à faire un drame d'*Amis et Amiles,* aurait trouvé là un de ses plus puissants effets : Ce comte jadis puissant, que le clergé conduit processionnellement hors de la ville, et qui recommande à ses chevaliers l'honneur de sa femme et le sort de son fils; cette femme hypocrite et cruelle qui veut conquérir à tout prix une liberté mauvaise; cet enfant de sept ans qui proteste contre la « condamnation » de son père; ces évêques qui luttent; ce peuple dont les sympathies vont tour à tour au lépreux et à sa femme, et, comme décor, ce palais princier du XIIe siècle, ces fortifications de la ville, cette porte que va franchir le pauvre « séparé » : il y aurait là de quoi tenter un « adaptateur » intelligent. = [2] Le poète donne évidemment tort à Lubias et n'est pas partisan du divorce : Se le servist et joïst et amast, — La sainte gloire en eüst en sa part. — MARIS ET FAME, CE EST TOUTE UNE CHARS. — NE FAILLIR NE SE DOIVENT. (*Amis et Amiles,* v. 2115-2118.)

Aude meurt de douleur en apprenant la mort de son fiancé Roland (p. 382). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE X

LE MARIAGE DU CHEVALIER

II. Avant le mariage.

I

Elle habite dans le château voisin, à la Ferté-Henri. Fille de chevalier, appelée à être un jour femme de chevalier et mère de chevaliers. On la nomme Aélis[1].

Son histoire jusqu'à l'âge de seize ans ne présente qu'un incident digne d'être signalé. C'est le départ de son père pour la Terre sainte, d'où il ne revint pas. L'enfant avait alors six ans, et son père avait, je ne sais trop pourquoi, le pressentiment de ne plus jamais la revoir. On lui trouvait en général « plus de sens et de prouesse » que cet âge ne le comporte : belle déjà et de clair visage, mais surtout bonne

[1] Les noms de femmes nobles, qui sont les plus répandus au XIIe siècle, sont les suivants :
I. D'après les textes historiques : Ada ; Adela, Adellia, Hadellia ; Adelaïs, Adelis, *Aelis*, Aalis,

et de grant doctrinage. Il fallait la voir avec son petit bliaut fait d'une étoffe « à bestes et à flors ! » Le pauvre baron en raffolait et ne se lassait pas de l'embrasser. Le jour où il partit, il se tourna vers son vieux seigneur qui restait en France, et lui dit : « Je vous recom-« mande ma fille Aelis. Conseillez-la bien. » On ne le revit plus[1].

Il importe peu de savoir comment s'acheva le reste de cette enfance, qui fut un peu banale. Les petites filles de ce temps-là ressemblaient fort aux nôtres et jouaient au petit ménage[2] ou à la poupée[3]. Surtout à la poupée, qu'elles attifaient de leur mieux, habillaient, déshabillaient et rhabillaient. C'était aussi charmant et aussi neuf qu'aujourd'hui, aussi charmant et aussi neuf que dans mille ans : car l'humanité, somme toute, ne change pas ses plaisirs autant que l'on pourrait le croire. Les fillettes du XIIe siècle se plaisaient aux raquettes et aux volants[4], tout comme nos pensionnaires du XIXe ; mais elles apprenaient surtout le grave jeu des échecs qui devait remplir et animer leur vie. Et rien n'était plus amusant que de voir ces blondines, très sérieuses, tenir tête à leurs grands-pères et pousser contre eux leurs *rois*, leurs *chevaliers* et leurs *aufins*[5].

Alix, Alaïs, Aleïs, Alecia, Alicia, Alipsa, Azelicia; Agatha ; *Agnes*, Agnesilla; *Alienor*, Aenor, Alpaïs; Amicia; Anna; Avelina. *Beatrix;* Berengaria (dans le Midi); Bernarda; Berta; Blancha (en Espagne). Catherina; Christiana; Clementia; Constantia. Dyonisia. *Elisabeth* = *Isabella*, Isabellis, Isabel, Elisa; Elissendis; Eremburgis; Ermensendis. Flandrina; Florentia. Garsendis; Gertrudis (en Allemagne); Girauda, Giralda; Gisla; Guiburgis = Guibourc. Hamelina; Haduisia, Havissia; Heloïsis; Hermengardis; Hildegardis; Ida. Joeta; *Johanna* (et ses diminutifs), Jordana. Juliana. Lætitia; Laurentia, Loreta; Lucia. Mabilia; *Margareta*, *Maria; Mathildis* = Mahaut; Matthæa; Melisendis. Oda, Odelina. *Petronilla* = Pernelle; Philippa. Sancia (en Espagne); *Sibylla*. Theophania. Valentia. *Yolandis*. Nous soulignons les plus usités. — Certains noms semblent réservés aux non-nobles : Jaquelina, Jehannota, Nicole, Thomassa, etc.). II. D'APRÈS NOS ROMANCIERS (qui inventent souvent des noms à effet) : Adeline; Aelis; Alaïs; Agaie, Agayette; Aiglentine; Aliste (?), Ameline; Anfelise; Aude; Augalete; Avisse, Aye, Beatris; Belissent; Berte, Bertain; Blanchandrine; Blanchefleur; Blonde. Brunissent. Claresme; Clarisse. Emmeline; Eremborc; Ermengart; Esclarmonde; Eudain; Euriant, Eustace = Ytace. Flandrine, Flandrinette; Flordespine; Flore, Florette; Florote, Floripas; Fregonde (?). Galienne; Gaudisse; Genièvre; Germaine (?); Gille, Gillain; Guibourc. Helissent; Hersent, Honorée; Joïe; Josiane; Lubias; Ludie; Lusiane; Lutisse. Mabile, Mabire; Mabilette, Malatrie; Marcent; Margiste (?); Margalie, Marie; Matabrune; Mirabel. Nicolette, Nubie. Olive; Oriabel. Parise; Passerose. Rissent; Rosemonde. Salmadrine (?), Seneheult; Sibille; Sinamonde (?). Uzile. Yde, Ydain; Ydoine. Etc., etc. = [1] *Le Chevalier au cygne*, v. 6600-6943, et surtout v. 6601-6629, et v. 6921. = [2] *De dictis quatuor ancillarum sancte Elisabethe;* texte cité par Schultz, l. l., t. I, p. 118, note 1. = [3] V. le texte de Lambert d'Ardres, *Chronicon Ghisnense et Ardense*, cap. CXXXIV, édition du marquis de Godefroy Menilglaise, p. 321, ligne 22. = [4] Strutt, *The Sports and Pastimes of the People of England*, éd. W. Howe, 1834, p. 303, etc. = [5] Ele avoit quatorze ans et demi seule-

Mais les échecs ne sont, hélas! qu'une partie, une faible partie de l'instruction des jeunes filles, et notre Aelis est experte en bien d'autres sciences. Elle ne s'en vante pas trop.

Les filles des châteaux voisins sont loin d'être aussi savantes : car rien n'est plus variable, en ce temps-là, que l'instruction des femmes nobles ou roturières. Il y en a qui sont tout à fait ignorantes; il en est d'autres qui sont presque trop doctes. Il convient donc de ne rien exagérer, et une « moyenne » est ici, comme ailleurs, ce qu'il y a de plus rigoureux et de plus vrai[1].

Ce qu'on a voulu tout d'abord leur apprendre, ce sont ses prières. L'Église[2] exige que les jeunes filles sachent le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, et l'on ne s'est pas encore mis en tête de désobéir à l'Église; mais, d'ailleurs, on n'a pas voulu s'en tenir à ces prières véritablement élémentaires et universelles. L'enfant possède un Psautier, et sait par cœur plusieurs de ces admirables chants que l'on peut considérer comme le langage le plus naturel de l'humanité de tous les âges[3]. Elle entend la messe tous les jours[4], et, chose plus rare, sait l'entendre. Au commencement, elle dit, d'une gentille voix bien convaincue, cette prière qu'un clerc lui a apprise : « Faites que je m'unisse au grand désir que les saints

ment. — Bien sot jouer as tables, as eschés ensement. (*Gaufrey*, v. 1793, 1796.) Cf. *Floovant*, v. 1485. = [1] Cette « moyenne » est indiquée, avec beaucoup d'impartialité et de justesse, par M. Ch. Jourdain, en son *Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge* : « Outre la langue maternelle, cette instruction comprenait la récitation de fabliaux et de romans; le chant; l'art de s'accompagner sur les instruments les plus en vogue, comme la harpe et la vielle; un peu d'astronomie; un peu de fauconnerie; la science des échecs et des dés, si familière à la société féodale, et enfin les connaissances médicales nécessaires pour soigner, au retour d'un tournoi, d'une chasse ou d'un combat, les chevaliers blessés » (p. 9.) = [2] Concile de Béziers en 1246. « Avant tout on apprend aux enfants le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* qu'ils doivent réciter chaque fois qu'ils entrent dans une église, au moins en langue vulgaire, s'ils ne les savent en latin. » (Bibl. nat., lat. 17509, f° 151, cité et traduit par Lecoy de la Marche (*La Chaire française au moyen âge*, p. 429.) = [3] Thomas de Cantimpré (né en 1201, mort en 1263), *Bonum universale de apibus*, Duaci, 1627, in-8, lib. I, cap. XXIII, p. 93. Anecdote touchante, bien résumée par Ch. Jourdain (l. l., p. 29) : « Les enfants d'une petite école se cotisent pour acheter un Psautier à un de leurs camarades qui est pauvre, etc. » = [4] Robert de Blois, *Castoiement des dames*, éd. Méon, *Fabliaux*, II, pp. 196, 197. Au XIVe siècle, le « Menagier de Paris » fait encore cette même recommandation à sa jeune femme : « Oyez messe CHASCUN JOUR et vous confessez souvent ». Cf. le *Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* (lequel ne fut fini qu'en 1372) : « Belles filles, quant vous prendrez à vous lever, si entrez au service du hault Seigneur, et commanciez vos Heures... Après, gardez que vous oyez *toutes les messes* que vous pourrez oir. » (Éd. De Montaiglon, p. 10, 11.) Ces deux livres, le *Menagier* et le *Livre du Chevalier de la Tour Landry*, SONT CEUX QUI FONT LE PLUS SINCÈREMENT CONNAÎTRE LE VÉRITABLE

patriarches avaient de la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le rachat de leurs âmes; » et, au moment de l'élévation, elle obéit humblement à la rubrique de son livre qui lui fait cette recommandation naïve : « Ici parlez vous-même à Dieu, remettez-vous entre ses mains, et exposez-lui tous vos besoins comme votre cœur vous le dira[1]. » Elle ne s'endort jamais sans avoir récité cette prière extra-liturgique, cette prière à la Vierge qui a été si profondément populaire et que des centaines de manuscrits nous ont conservée : « Je viens aujourd'hui vous implorer, vierge Marie. Puissiez-vous, avec tous les Saints et les Élus de Dieu, vous tenir près de moi pour me servir de conseil et d'appui en toutes mes prières et requêtes, dans toutes mes angoisses et nécessités, dans tout ce que je suis appelée à faire, à dire et à penser, tous les jours, toutes les heures, tous les instants de ma vie[2]. » Bref, elle sait sa religion, à laquelle elle mêle quelques superstitions puériles, mais sans danger. Elle se confesse et communie avec une sincérité très recueillie; elle est pieuse; elle connaît et aime Dieu, et ce n'est pas l'élément le moins précieux de sa petite science.

On avait voulu tout d'abord l'envoyer à l'école voisine, avec un alphabet pendu à sa ceinture[3] et de petites tablettes d'ivoire, afin qu'elle y apprît à écrire en prose, et même en vers[4]; mais on a dû y renoncer, parce que l'école était trop loin. Quelques petites filles étaient déjà, à cette époque, élevées par des religieuses, dans certains couvents[5]; mais on a préféré faire venir au château une institutrice, une *maîtresse*, qui n'a pas quitté l'enfant pendant cinq

MOYEN AGE. Nous n'avons, par malheur, rien de pareil pour la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe; mais nous verrons ailleurs, d'après cent textes de nos chansons de gestes, que l'usage de la messe QUOTIDIENNE était universel, à cette dernière époque, dans toute la société des châteaux. = [1] Bibl. nat., anc. S. F. 254 (XIIIe siècle). = [2] Bibl. nat., lat. 1177 (XIIIe siècle). Cette prière, appelée *Obsessio*, est une des plus populaires du moyen âge, une de celles qui se trouvent dans le plus grand nombre de manuscrits. Nous en avons publié une traduction dans notre *Choix de prières d'après les manuscrits du moyen âge.* = [3] Alphabetum pueri qui vadit ad scolas, quod... ligatur ad corrigiam ejus, ne ille amittat. (Bibl. nat., lat. 1595.) Sermon anonyme, cité par Lecoy de la Marche (*La Chaire française au moyen âge*, p. 418). Il n'est peut-être ici question que des petits garçons. = [4] Et quant à l'escole venoient, — Les tables d'yvoire prenoient. — Adont lor veïssiez escrire, — Letres et vers d'amor. (*Flore et Blancheflor*, éd. Dumeril, p. 12.) = [5] « Les filles reçoivent, dès l'âge de discernement, la même instruction primordiale [que les garçons]. *Elles sont confiées aux religieuses dans les couvents*, et quelquefois, devenues adultes, se refusent à quitter la maison qui les a vues grandir et se consacrent à Dieu pour la vie. (Bibl. nat., lat. 17509, f° 143. Sermon de Jacques de Vitry, cité et résumé par Lecoy de la

ou six ans[1]. Puis donc qu'elle a treize ans aujourd'hui, faisons-lui, si vous le voulez bien, passer un examen. Elle sait lire et écrire en *roman* et en latin[2], peut à volonté réciter ou déchiffrer son Psautier et ses Heures[3], et c'est elle qui, le soir, fait à ses frères illettrés la lecture de certains romans qu'on a récemment achetés à des jongleurs de passage[4]. Le dernier qu'elle leur a lu, c'est *Gui de Bourgogne*, qu'ils ont trouvé si intéressant et lui ont fait relire trois fois. Ce matin, il est arrivé un manuscrit de Contes et de Fables dont elle commencera dès demain la lecture à haute voix, si le chapelain ne s'y oppose pas trop. Il aurait préféré, lui, les Miracles de la Vierge : elle aime mieux, elle, les *lais* et les histoires. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle sait le latin[5], mais elle en balbutie gentiment quelques mots dont elle sait à peu près le sens. En revanche, elle ne calcule pas mal et, durant les nuits d'été, alors que le ciel bleu est plein d'étoiles, elle sait nommer à sa mère ébahie et à son grand père qui dort un peu le nom des principales constellations[6]. Le Chemin de saint Jacques lui est familier, et elle raconte à ce sujet d'impossibles et charmantes légendes. Mais l'amour de la poésie ne lui enlève pas le sens pratique : elle est un peu pharmacienne comme on peut l'être au XIIe siècle); un peu chirurgienne; un peu médecin[7]. La vue d'une blessure ne l'effraye pas, et ses petites mains ne craignent pas le sang. Elle sait le secret de certains onguents,

Marche l. l., pp. 429, 430). = [1] Une nef a au havene aprestée, — Si a dedens la pucelle menée — Et avec li une damme honorée; — C'EST SA MAISTRESSE qui lonc tans l'a gardée. (*Jourdains de Blaivies*, v. 3135-3138.) = [2] *Latin sot bien lire et rommant.* (*De la Dame qui lisoit Ores de Nostre-Dames et Vigiles de mors*, cité par Jourdain, l. l. p. 11.) Car [Berte] bien estoit letrée *et bien savoit escrire.* (*Berte*, éd. Scheler, v. 402.) = [3] Béatrix fait faire en son château l'éducation de sa fille Ydain : Ydain a commandée à l'maistre Salemon. — Ses chapelains estoit... — Chil aprist la pucelle à la clere fachon — *Son Sautier et ses Eures* par bone intencion. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7077-7080.) En son lit en seant prist ses Heures à dire : — Car bien estoit letrée. (*Berte*, éd. Scheler, v. 401, 402.) = [4] *Chevalier aus deus espées*, v. 4266; *Flore et Blanchefleur*, v. 231, et autres textes cités par Schultz. = [5] Ele avoit quatôrze ans et demi seulement. — *Bien sot parler latin et entendre rommant* (*Gaufrey*, v. 1794.) Je ne parle ici que pour mémoire, et sans y croire aucunement, des quatorze *latins* ou langages que sait parler Mirabel (*Aiol*, v. 5420), et de ce passage de *Girart de Roussillon* où l'on fait le portrait de Berte, qui est la fille de l'empereur de Constantinople : Elle sait mettre en roman le chaldéen et le grec, et connait à fond le latin et l'hébreu. (Trad. de Paul Meyer, p. 8, § 16.) Il est trop évident que (sans parler des exagérations qui sont familières aux poètes) c'est là une éducation tout à fait exceptionnelle. = [6] Et du cours des estoiles, de la lune luisant — Savoit moult plus que fame de chest siècle vivant. (*Gaufrey*, v. 1796, 1797.) = [7] *Perceval*, v. 5718; *Gaufrey*, v. 5925 et autres textes nombreux, cités par Roquefort, *Marie de France*, 1832, in-8, t. II. p. 191 et ss.; par Fr. Michel, *Roman de la Violette*, 1834, in-8, p. 104 et ss.; par Schultz, I, pp. 158, 159, etc.

et triture dans son mortier certaines herbes qui guérissent à peu près toutes les maladies. Elle a pu, durant la dernière guerre, donner la preuve de ses petits talents, et n'a pas remis en place moins de trois bras cassés. Mais cette petite « ambulancière » est avant tout une rieuse, et ce qu'elle aime le plus, ce qu'elle sait le mieux, c'est le chant[1]. Elle chante, seule, à son lever, le matin; elle chante *clair et seri* à la fin des grands repas que donne sa mère; elle chante toujours et partout : « Vierge, pucele henorée, — Vierge munde et pure, — Par voz est reconfortée, — Humaine nature, — Par voz est enluminée — Toute creature[2]! » Et certains autres jours, au printemps : « C'est à Paskes en avril — Que chantent oisillon gentil... — *Zo fricandés zo zo — Zo fricandés zo*[3].» Elle ne craint pas d'aborder les pastourelles et chansons d'amour : « Li dous regars de la bele m'ocira[4]. » : ou : « Encor un chapelet ai — Ki fut m'amie[5] », ne sachant pas trop ce qu'elle dit, ou le sachant un peu trop. Elles ne sont pas « bégueules » les fillettes du temps de Philippe Auguste; mais elles ne sont hardies, en général, qu'à fleur de peau. Comme les jeunes parisiennes du XIVe siècle, elles savent, fort naturellement, marcher « la teste droite, les paupières basses « et arrestées, et la veue droit devant eles quatre toises et bas à « terre, sans espandre leur regard à homme ne à femme qui soit « à destre ou à senestre, ne leur regard changer en divers lieux « muablement, ne rire, ne arester à parler à aucun sur les rues. » A l'église, elles ont continuellement leurs yeux sur leur livre ou au visage de l'image, « sans papelardie, ayant leur cuer au « ciel, et aourant de tout leur cuer[6] » : ce qui ne les empêche pas d'être de vigoureuses gaillardes et de chasser au faucon avec une science consommée. Elles connaissent le cheval, et rien

[1] Se vos avez bon estrument — De chanter, chantez hautement. — Biaus chanter en liu et en tens — Est une chose moult plaisans. (*Castoiement des dames*, de Robert de Blois, *Fabliaux*, éd. Méon, II, p. 198.) Cf. d'autres textes cités par Ch. Jourdain, l. l., pp. 12, 13. = [2] *Recueil de Motets français des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par G. Raynaud, p. 136. = [3] *Ibid.*, p. 137. = [4] *Ibid.*, p. 18. C'est un refrain commun à plus d'une chanson; c'est un cliché. = [5] *Ibid.*, t. II; ms. d'Oxford, XCII, 92. = [6] Tout ce qui est entre guillemets est emprunté au *Menagier de Paris*, I, pp. 15, 16. Il ne faut pas oublier que cette œuvre appartient à la fin du XIVe siècle; mais, déjà au XIIIe, Robert de Blois, en son *Castoiement des dames*, LEUR DONNE A PEU PRÈS LES MÊMES CONSEILS : Moustier est maison d'oroison. — N'i doit parler se de Dieu non. — Ne laissiez pas vos iex aler — Folement ça ne là muser, etc. (*Fabliaux*, éd. Méon, II, p. 197.) A l'église, d'ailleurs, les femmes sont séparées des hommes : Siècent à diestre les femmes au moustier. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl.

n'est plus aimable à voir que ces belles jeunes filles sur leurs *sambues*, partant en chasse, jetant leur rire franc dans les bois, osées et charmantes, viriles et aimables, un peu semblables aux jeunes Anglaises de nos jours, mais plus libres. Voilà, somme toute, une instruction qui n'a rien de profond ni de compliqué, mais qui formait de belles et fortes jeunes femmes. Nos arrière-grand'mères, s'il vous plaît, et dont il ne serait ni équitable ni décent de médire.

Des occupations plus humbles et plus ménagères remplissent et honorent la vie de cette jeune fille dont on ne saurait, en bonne justice, comparer l'instruction à celle de nos bachelières contemporaines. Elle coud, elle file, elle tisse, elle brode[1]. Comme couturière, elle n'a pas d'égale, et c'est elle qui taille les chemises et les vêtements de ses frères[2]. Sans doute elle aime mieux faire courir ses doigts fins sur des broderies d'argent et d'or[3]; mais, pour excuser cette préférence, elle se dit que, comme l'héroïne d'un de ses romans favoris, elle pourrait au besoin vendre le produit de son travail et nourrir toute sa famille[4]. Pour tout dire, elle ne désire pas en faire l'épreuve. Ce qui lui plaît beaucoup moins que la broderie, c'est le soin et la façon des lits[5], c'est le service de la table[6]. Bien qu'elle ne soit aucunement prude et qu'elle en soit même à ignorer ce qu'est la pruderie, elle ne désire pas qu'on la charge d'accueillir les hôtes[7] et de désarmer les chevaliers au retour du tournoi. Passe encore pour les chevaux. Elle promène volontiers sa

nat., fr. 4988, f° 261 v°). = [1] V. les textes cités par Schultz, I, pp. 151-153. Cf. Labarte, *Arts industriels*, IV, p. 349. = [2] La princesse sarrasine, prise à Reggio, dit à Clairon, fils de Girart : « Bien sait chascune servir un chevalier, — De chief laver, de dras coutre et taillier, — Et del' lit faire où il se doit couchier. — Nous ne savons servir d'autre mestier. » (*Aspremont*, Bibl. nat., fr. 25529; anc. Lav. 123, f° 83.) Cemise et braies blances a — Qu'Ydoine cousi et tailla — De blanc cainsil. (*Amadas et Ydoine*, v. 3765, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, 175.) = [3] Les deus filles Constance, ne vos en mentirai, — Sorent d'or et de soie ouvrer. (*Berte*, éd. Scheler, p. 51, v. 1379, 1380.) Là en droit (il s'agit de cette Aiglentine, qui est la femme de Gui de Nanteuil) commença ouvrer d'un tel mestier — Qu'elle ouvroit de fin or dessus un paile chier. — En la mer n'eust poisson ne seussist pourtraictier, — Ne nul oisel volant c'on seüst pronuncier — Que Esglante ne face en ouvraige emploier. (*Tristan de Nanteuil*, Notice de Paul Meyer, l. l., p. 6.) = [4] C'est ce que fait Béatrix dans *Hervis de Metz* (cité dans l'*Histoire littéraire*, XXII, p. 593, et par Schultz, I, 153). = [5] *Aspremont*, v. la note 2. = [6] V. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 12. = [7] Lusiane est chargée par sa mère Ysabeau de recevoir le jeune Aiol. Elle le fait déchausser et déshabiller, « et quant il se cocha, bien le covri. » (V. 2156, 2157). C'est ici qu'il est nécessaire et loyal de dire quelques mots au sujet d'une singulière occupation (si c'est une naïveté, comme je le crois, elle est véritablement formidable) que quelques-uns de

petite main blanche sur les plis de leur cou : elle s'amuse de leurs piaffements, qu'elle apaise, et n'a aucune horreur pour l'écurie, où elle vient souvent s'enquérir si Marchegay est bien ferré et si Passavant a de bonne avoine[1]. Mais, somme toute, voilà bien des affaires, et cette journée de jeune fille est décidément bien remplie.

A travers tant de travail, il lui faut quelque repos. C'est la promenade tout d'abord, la promenade aux prés et aux bois, et elle en

Fig. 50. Jeunes filles se faisant des couronnes de fleurs (British Museum, Bibl. du Roi, 2 B, VII, commencement du XIVe siècle.) Reproduction d'une gravure du livre de Th Wright : *A History of domestic manners and sentiments during the Middle ages.* (London, 1862.)

profite, comme les jeunes filles de tous les peuples et de tous les temps, pour cueillir des fleurs et s'en faire des chapeaux ou des couronnes. Elle ne sait pas « labourer rosiers »[2], et ne possède pas cette belle science du *courtillage* ou jardinage, que le Menagier de Paris, à la fin du XIVe siècle, enseigne si doctement à sa toute jeune

nos trouvères attribuent à nos jeunes filles. Pour endormir les hôtes de leurs pères, elles les massent ou les *tastonnent*. Les textes sont irrécusables et ne laissent aucun doute; témoin celui d'*Aiol :* Douchement le tastonne por endormir (v. 2158); celui de *Girart de Roussillon* (trad. P. Meyer, § 257, p. 132), etc., etc. « Un tel massage, pendant le sommeil, faisait partie jadis des soins dus par une hospitalité attentive. Au moyen âge, les « détails de l'hospitalité, tels que le coucher et le bain, étaient laissés aux femmes. Mais « on comprend que, dans une société à certains égards beaucoup plus libre que la nôtre, « non seulement en paroles, mais en actions, ce qui était à l'origine un traitement purement hygiénique ait conduit à des abus. » (P. Meyer, *Romania*, IV, 394.) Rien n'est plus juste ni mieux pondéré que cette observation et, bien qu'on voie « des dames au-dessus de tout soupçon, *tastonner* leurs hôtes pour les faire dormir », il n'en faut pas moins condamner très rigoureusement un usage aussi étrange et périlleux, et dont il faut chercher l'origine ailleurs que dans la race chrétienne. = [1] Lusiane la bele le sert à gré : — Quant qu'ele pot le sert à volenté... — De l' solier avala tous les degrès — Et vint à Marchegai por esgarder ; — S'aplanoie ses crins et ses costés — Et a un escuier o lui mené : — Garder li fait les piés, s'il sont feré — Et on le trova bien encor clavé. — Lors s'en torna la bele à l' cors molé — Et laise le ceval bien ostelé; — De l' feure et de l'avaine li done assés. (*Aiol*, v. 2131-2142.) = [2] *Ménagier de Paris*, I, p. 2.

femme[1]. Ses chapeaux de violettes lui suffisent, avec un peu de chant et beaucoup de danse. Elle a peut-être bien une passion trop vive pour ce dernier plaisir, et c'est pour tempérer cette ardeur que sa mère (une grande danseuse en son temps) lui raconte de terribles histoires, dont elle rêve la nuit. Il y a surtout le récit, très authentique et qui donne la chair de poule, de certain « bal » imaginé par certain comte le jour de Noël. Il allait à la croisade et voulut en chemin se divertir dans un de ses châteaux; mais hélas! la danse fut si ardente et les danseurs si nombreux que le plancher de la salle s'effondra tout à coup. « L'un des premiers cadavres que le châtelain trouva sous les décombres fut, dit-on, celui de son fils[2]. » Notre jeune fille a frémi de cette histoire... et a continué à danser, s'estimant sans doute assez légère, elle et les siens, pour ne faire écrouler aucun plancher. Elle sait chanter en dansant[3] et, comme un excellent coryphée, entonne elle-même les chants, parfois un peu crus, qui servent d'orchestre à ces rondes: car enfin ce ne sont guères que des rondes, avec je ne sais quelles figures où les chevaux de bois jouent un rôle[4]. Elle en rit fort candidement et s'en amuse à cœur plein; mais le chapelain, lui, ne rit pas, et prétend que le Diable est de la partie. Ce pauvre chapelain a bien d'autres tendances à combattre, et s'emporte principalement contre certaines superstitions d'origine païenne, absolument païenne, auxquelles il trouve qu'Aelis est vraiment trop attachée. Ne s'avisait-t-elle pas, il y a encore peu de temps, de « se tirer la bonne aventure », et n'y avait-il pas là, vraiment, une pratique tout à fait condamnable? Son oncle paternel, sur le point de s'embarquer pour la Terre-Sainte, lui avait jadis donné un fort mauvais exemple. Il avait ouvert, au hasard et les yeux fermés, la grosse Bible de l'abbaye prochaine, et s'était dit que

[1] *Menagier de Paris*, II, p. 43. = [2] Bibl. nat., lat. 15970, f. 515. Cité et résumé par Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen-âge*, p. 414. = [3] « Il faut se représenter les danses de ce temps posées comme au XVIIe siècle et accompagnées de chants. C'étaient de simples *rondes*, formées par une chaîne d'hommes et de femmes se donnant la main, et conduites par un coryphée, de l'un ou l'autre sexe, qui avait la mission d'entonner les couplets. Les prédicateurs comparent sans ménagement la danseuse chargée de ce rôle à la génisse qui marche en tête du troupeau en faisant sonner sa clochette. Le maître du bétail, c'est le Diable. » (Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen-âge*, p. 413, d'après le ms. de la Bibl. nat., lat. 17509, f° 146, etc.) = [4] *Anecdotes historiques, Légendes et Apologues tirés du Recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, publié par Lecoy de la Marche, pp. 168, 169.

la première ligne, à gauche, en haut, aurait pour lui la signification et la valeur d'un oracle décisif sur sa propre destinée. C'est ce qu'on appelait alors *Sortes Sanctorum* ou *Apostolorum*, et ce dernier mot s'explique aisément par l'Évangile et les Épîtres que l'on consultait tout aussi superstitieusement que le Psautier. Le pauvre homme était tombé sur ces mots du livre de *Job* : *Antequam dies ejus impleantur, peribit*, et en avait conçu une grande terreur que rien n'avait encore justifiée; et il avait déjà près de soixante ans. Mais on avait fabriqué d'autres *sortes*[1], plus ingénieux encore, et moins chrétiens, s'il est possible. Sur un morceau de parchemin étaient écrites cinquante réponses, correspondant à cinquante fils de soie, de différentes couleurs, qui pendaient fort gracieusement, comme une frange, au bas de cette sorte de charte. La jeune fille touchait un de ces fils à l'aveuglette et s'empressait de lire la réponse de l'oracle, laquelle était généralement d'une précision désespérante : « Un grand bonheur est sur le point de t'arriver. » Ou bien encore : « Prends garde : il fait de l'orage aujourd'hui. Mais sois patiente : le beau temps reviendra demain. » Les Sorts n'ont été spirituels qu'une fois avec elle : « Pourquoi « désires-tu changer de vie; tu as le miel, et tu désires le vinaigre. » Notre jeune fille a pris un jour le parti de rire de ces enfances : car elle n'est point sotte, et il y a plusieurs mois qu'elle ne trouve plus aucun plaisir à ce singulier et périlleux divertissement. Elle lui préfère aujourd'hui les chants des jongleurs, les contes, les *lais*,

[1] V. l'intéressant article de M. F. Rocquain, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (XLI, année 1880, p. 437 et suiv.) L'auteur a publié le texte complet d'un de ces *Sortes* en provençal et (d'après Pithou) en latin. Le provençal est de la seconde moitié du XIIIe siècle; le latin est plus ancien. Les trois réponses que nous avons citées correspondent aux nos (prov.) 52, 31 et 49. Il en est d'autres qui mériteraient d'être mentionnées : « Comme le vaisseau en mer, quand il est gouverné, aborde au lieu désiré, ainsi parviendras-tu promptement au but de tes espérances (n° 13 prov.). Comme le semeur jette en une bonne terre sa semence qui fructifie en son temps, de même tu arriveras à l'objet de tes désirs (n° 24). Prends garde au grand lion qui te vient dévorer : crie vers Dieu, et il te délivrera (n° 33). Tu cherches à prendre par les cornes le cerf qui court : c'est chose difficile (n° 10). Défie-toi de ton voisin et de ses belles paroles (n° 14). En ce moment éloigne toi : les Sorts refusent de te répondre. Un autre jour reviens, et ils te diront la vérité (n° 37); etc. Cf. la note de Paul Meyer en sa traduction de *Girart de Roussillon* (p. 185, n° 4) et un article de M. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 3e série, IV, pp. 167-178). — Une pratique plus innocente est celle que signalent MM. de Montalembert et Schultz (d'après les dépositions de Guta, une des servantes de sainte Elisabeth de Hongrie). Les jeunes filles écrivaient sur des cierges ou sur de petits morceaux de parchemin les noms des douze Apôtres. On déposait ensuite ces petits cierges ou ces billets sur l'autel, et l'on tirait au

les grands poèmes longs et lourds, et surtout la représentation des Mystères et des Jeux. Elle a assisté, bouche béante et yeux ravis, à un véritable mystère liturgique, que les prêtres ont représenté le jour de Pâques dernier dans l'église de la ville voisine; mais elle a préféré encore (c'est une mondaine) le *Jeu de saint Nicolas*[1] et

Fig. 51. Jeune femme, en costume de chasse, d'après le sceau d'Alix, duchesse de Brabant, 1290. (G. Demay, le *Costume au moyen âge, d'après les sceaux*, p. 106.)

l'*Adam*, qui n'ont rien de liturgique. La vie en plein air la ravit, d'ailleurs, bien plus que tous ces plaisirs. Son cheval Regibet est pour elle un camarade, et ils passent ensemble de longues heures sous bois[2]. Grande amie des faucons[3] et des chiens, cette belle fille est une chasseresse[4] que rien n'effraye. L'épervier au poing, elle est aussi sculpturale que les Grecques de Phidias, et je me demande

sort le Patron céleste que l'on devait avoir sur cette terre. Sainte Elisabeth, par trois fois, reçut ainsi saint Jean pour patron. (*Sainte Elisabeth*, éd. Mame, p. 125.) L'usage paraît allemand. = [1] « La représentation des Mystères religieux, notamment de celui de saint Nicolas, était une des grandes distractions des jeunes enfants. » (Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, p. 430, note 3, d'après le ms. de la Bibl. nat., lat. 152, f° 45.) = [2] Voy. dans *Aiol*, un joli portrait de jeune fille à cheval: « Ele met la jambe outre, par grant nobilité; — Le piet met es estriers; esperons ot dorés. — Qui veist la pucele ceval esperoner — Et le arnas conduire et le destrier guier, — De cors de gentil feme li peüst ramenbrer. » (V. 7483 et suiv. Cf. *Gaufrey*, v. 6986). = [3] Vint à la perce où ses oisiaus estoit. — Ele l'esgarde, puis l'apele trois fois. — Li oisiaus fu et sages et cortois. — Isnelement sor ses poins s'aseoit. (*Ogier*, v. 1056 et suiv.) = [4] Voy. dans Strutt (l. l. pp. 13 et 30) la reproduction de miniatures du XIVe siècle, représentant des dames à la chasse.

pourquoi nos statuaires et nos peintres s'amusent encore à sculpter et à peindre des Dianes, quand ils ont d'aussi charmants modèles que ces belles féodales de quinze ans, aux tresses dorées et aux yeux bleus, primitives, joyeuses, passionnées, bruyantes, charmantes.

Il nous reste à faire leur portrait, un peu plus en détail, mais surtout à faire celui de la *nôtre.*

II

C'est une blonde, vous n'en avez pas douté un seul instant, et peut-être, en tous nos romans, ne rencontrerez-vous pas une seule brune. On compare ses longs cheveux à l'or pur et fin, à l'or *mier* ou *esmeré*, à l'or des coupes et des mangons; et véritablement cette comparaison n'est pas une flatterie. Tantôt elle les laisse pendre, au naturel, sur ses épaules; tantôt (mais cette mode commence à passer) elle les met en tresses et les entrelace avec des fils ou des galons d'or. Les belles nattes ainsi galonnées retombent, épaisses, sur sa poitrine et le long de ses bras[1]. Elle ressemble de la sorte à la statue de sainte Luce qui est au porche de la cathédrale, ou, pour parler plus correctement, c'est cette statue qui lui ressemble. Sa carnation est celle des blondes : *Desur le blanc est le vermeil assis*[2]. Elle est « toute blanche et rose[3] » et les poètes emploient trop souvent les mêmes images pour la peindre. Il faut, d'ailleurs, excuser les pauvres gens, et les images n'abondent pas autant qu'on pourrait le croire. Donc, ils disent que ses jolies couleurs lui donnent tout l'air de la rose en mai, le matin, *quand le soleil en abat*

[1] Sur ses espaules avoit ses crins jetés. — Plus sont luisant que n'est or esmerés. — A un fil d'or les avoit galonnés. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 693, f° 7, v°.) Si cheveul resenbloient d'or fin ou de laton. (*Gaufrey*, v. 8538.) Qui plus furent luisans d'une coupe dorée. (*Doon de Maience*, v. 680.) Qui plus furent luisans de fin or à mangon. (*Ibid.*, v. 177.) Ses crins sur ses espaules plus luisoient d'or mier. (*Destruction de Rome*, v. 254.) Si ceveil erent sor, menu recercelé, — A un filet d'or fin gentement galoné. (*Fierabras*, v. 2039, 2040.) Le chief avoit si blont de blondeur esmerée — Que ce sambloit fins ors, quant ert desgalonnée. (*Bueves de Commarchis*, v. 2100, 2101.) Dans ce dernier poème (v. 43) on partage cependant les femmes en trois catégories distinctes d'après la couleur de leurs cheveux : *blonde, brune* ou *baie.* = [2] *Aquin*, v. 311. = [3] Et fu blanche et vermeille, à point encolorée. (*Bueves de Commarchis*, v. 2098.) Ele est plus blanche que la noif qui resplent — Et plus vermeille que la rose flerant. (*Prise d'Orange*, v 666.) Etc., etc.

la rosée[1]. « Elle est si blanche que la neige de février l'est moins qu'elle, la neige sur la gelée, la neige qui brille[2]. » La fleur d'aubépine et la fleur de lis ne sauraient davantage lutter de blancheur avec cette enfant[3], non plus que les sirènes, ni les fées[4]. L'épithète homérique la plus souvent employée dans nos poèmes est celle qu'on lui peut donner sans mensonge : « Aélis au clair visage[5]. » Un cou pareil à de l'ivoire *replané*[6] (encore une comparaison qui n'est point neuve) soutient gracieusement un visage régulier et rond[7] que domine un beau front blanc, poli comme le cristal[8]; les yeux, comme ceux du jeune garçon dont nous avons plus haut esquissé le portrait, les yeux *vairs*, toujours gais et riants[9] sous des sourcils *deliés*[10], ne sont pas moins beaux (c'est beaucoup dire) que ceux d'un faucon de montagne[11]. La bouche est petite, comme celle d'un enfant[12], et les lèvres ont la couleur de la fleur du pêcher : vermeillettes plutôt que vermeilles[13]. Quant aux dents, elles sont petites, serrées, égales, et sont *fait par compas* comme

[1] *Aspremont*, Bibl. Nat., fr. 25529, f° 84. (Le texte porte : *Quant li soulcus.*) La rose samble en mai la matinée. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 3098.) Ele fo fresca.. com roza de rozier. (*Daurel et Beton*, v. 143, 144.) La color ot plus fine que rose en la brancele. (*Godefroi de Bouillon*, v. 374.) La car ot tenre et blance comme flours en esté, — La face vermellete comme rose de pré. (*Fierabras*, v. 2008.) Etc., etc. = [2] Sa char ont bele et blanke, plus que nois en fevrier. (*Destruction de Rome*, v. 255.) Plus blance [estoit] d'assés que n'est la nois sor giel. (*Renaus de Montauban*, p. 170, v. 9.) Plus estoit blance que la noif qe desciant (*Ogier*, v. 12070.) Ele est plus blanche que la noif qui resplent. (*Prise d'Orange*, v. 666.) = [3] Blance ot la char comme est la flors d'espine. (*Prise d'Orange*, v. 279.) Blanche [a] la char comme la flor en l'ente. (*Ibid.*, v. 205.) Et fu assés plus blanche que flors en la ramele. (*Godefroi de Bouillon*, v. 373.) = [4] Qui plus blanche est que serainne ne fée. (*Amis et Amiles*, v. 473.) = [5] « A l'vis cler » se trouve dix mille fois dans nos vieux poèmes : A la Roïne qui a cler le visaige. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 183, v. 22.) Etc., etc. = [6] Le col plus blanc qu'ivoires replanés. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 7, v°.) = [7] Le visage ot roont et les iex vairs. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7094.) D'autres préféraient les visages ovales, longs : Le vis *lonc* et traitis, bien fet et avenant. *Doon de Maience*, v. 3628.) = [8] Le front plus blanc que cristaus. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 7, v°.) Le front bel et plané. (*Fierabras*, v. 2013.) Si ot plus blanc le front que n'est nois sor jalée. (*Parise la Duchesse*, v. 3086.) = [9] Vairs ot les ex, ce samble toz jors rie. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 218.) Vairs eulz et clers, qui tot adés li rient. (*Prise d'Orange* v. 280.) Iex vairs, gais et rians. (*Bueves de Commarchis*, v. 2099.) = [10] Sorciex ot bruns deliiés, haut le nés. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 7, v°.) = [11] Les oes avoit plus noirs(?) que falcon moutenier. (*Destruction de Rome*, v. 256.) Faucons, ne nus ostoir, ne oiseus d'outremer — Ne porte si biaus ieus ne de si grant clarté. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1710, 1711.) Les ex vairs et rians plus d'un faucon mué. (*Fierabras*, v. 2014.) = [12] Bouce petite come enfes de trois mois. (*Ogier*, v. 1032.) Bele ot la boce, petite et deduiant. (*Ibid.* v. 12072, etc.) Bouche brief et petite. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7098.) La bouche petitete. (*Fierabras*, v. 2010.) = [13] Levres vermailes come flour de peskier. (*Destruction de Rome*, v. 259.) Les levres ot grossetes, dou rouge i ot assés. (*Fierabras*, v. 2012.) Plus vermelle [est la boce] qe rose espanissant.

s'il fussent planté[1]. Cette égalité, cette régularité des dents est un trait de beauté auquel on attache alors beaucoup de prix. Pas n'est besoin d'ajouter qu'on pourrait comparer son haleine à un encensoir de moutier lorsqu'il est embrasé devant l'autel[2]. Je n'ai rien à vous dire de son nez qui est *traitis*[3], et de son menton qui est *fourcelé*[4]. Nos poètes, qui sont des idéalistes, n'en parlent pas fort longuement, non plus que du reste de son corps, et concentrent sur son visage presque tout l'effort de leur pinceau. Bras arrondis et un peu longs[5], mains blanches[6], pieds bien *moulès*[7] : c'est tout. Elle est encore grêle[8] et espère bien le demeurer toujours : car on n'aime alors que les tailles fines, les poitrines peu développées[9], les hanches basses et les côtés étroits[10]. Mais je félicite nos vieux trouvères de ne point s'attarder trop longtemps en ces détails qui ne sont pas, après tout, d'un réalisme bien excessif, surtout si on le compare aux procédés violents de certaines écoles de nos jours. Ils préfèrent comparer notre Aélis à « un ange qui descend du ciel[11], » et, pour être un peu vieille, la comparaison ne manque pas de grâce. On la fera, je pense, jusqu'à la fin du monde, et je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient. Mais l'image que nos romanciers préfèrent, celle qu'ils ressassent le plus est empruntée à la lumière. Dès qu'une jeune fille, dès que notre Aélis entre dans un palais ou dans une salle, ils s'écrient aussitôt « que cette

(*Ogier*, v. 12073.) = [1] Et la bouche bien faite et les dens ot igués — Et sont fait par compas, con s'il fuissent planté. (*Elie de Saint Gilles*, v. 1704, 1705.) Les dens petis et serés et tenans — Qui plus estoient de nul ivore blanc. (*Ogier*, v. 12074, 12075.) Et li dent sont seré — Ki plus estoient blanc k'ivoire replané. (*Fierabras*, v. 2011, 2012.) Les dens clers et rians? (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7091.) = [2] Li alaine de li par flaire tant soef — Que nes uns encensiers de mostier enbrasés. (*Elie de Saint Gilles*, v. 1706, 1707.) = [3] Si ot traitich les nés. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 293, f° 7 v°.) = [4] *Bueves de Commarchis*, v. 3336. = [5] Les bras reons et plains, espaulles avenans. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7096.) Bras bien mollés. (*Anseïs de Carthage*, l. l.) = [6] Et les mains blanches comme flors en esté. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 90.) = [7] Les braces longues et les piés bien molés. (*Ibid.*) = [8] Bel a le cors, s'est gresle et eschevie. (*Prise d'Orange*, v. 278.) Longue, gresleite, estroite, bien feite et achesmée. (*Doon de Maience*, v. 674.) = [9] Petites mameletes, cors bien fait et molé, — Dures comme pumetes, blankes com flours de pré. (*Fierabras*, v. 2037.) Ces deux vers peuvent passer pour le type de plusieurs centaines d'autres qui expriment la même idée en termes presque analogues. (*Ogier*, v. 12076 et suiv.; *Destruction de Rome*, v. 260.; *Bueves de Commarchis*, v. 3339, 3340 ; etc., etc.) = [10] Gent ot le cors et grailles les costés, — Les hances basses. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat., fr. 793, f° 7, v°.) Les ances ot bassetes et estrois les costés. (*Elie de Saint Gilles*, v. 1703.) Basse avoit la hancete et deugié le costé. (*Fierabras*, v. 2015.) = [11] Che samble uns angles de l'ciel soit avolés. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 283, v°.) Qui saint angre du chiel de biauté resembla. (*Doon de Maïence*, v. 7965.) Ange resanble qui descende de nue. (*Entrée de*

beauté illumine soudain la salle et le palais[1] ». Après tout, elle est juste, cette image naïve, et il y a, entre la beauté et la lumière, une corrélation nécessaire, évidente. Je ne préfère à cette métaphore que les deux ou trois vers de *Girart de Roussillon*[2], qui valent le plus charmant de tous les portraits en pied et s'appliquent fort bien à notre Aélis : « Elle a un corps charmant et tout virginal, et un maintien si digne que les plus sages demeurent silencieux, émerveillés de sa beauté. » J'allais en effet oublier le « maintien » de celle que je peins, le maintien qui est à la beauté ce que l'âme est au corps et le style à la parole. Aélis se tient droite et un peu fière; Aélis a grand style.

Son âme est plus difficile à peindre que ses traits, et force nous est d'avouer que les documents nous font ici défaut. Rien n'est plus scientifique que de croire au témoignage de nos vieux poètes, quand ils décrivent l'armement et le costume, l'architecture et le mobilier, la vie privée et les usages de l'époque où ils vivent et de la société qu'ils ont sous les yeux. On peut même les supposer capables (et rien n'est plus vrai) de reproduire exactement les mœurs et les caractères des chevaliers qu'ils fréquentent, du monde militaire où ils se meuvent. Mais je ne saurais admettre qu'ils aient aussi bien connu les mœurs et caractères des jeunes filles ou des femmes. Encore aujourd'hui, nos romanciers vivent trop souvent en dehors de nos familles et loin de nos foyers, et notre littérature n'est pas, à cet égard, le reflet exact de notre société. On ignore tous les trésors d'humilité, de dévouement et de haute vertu qui sont cachés dans chacune de nos maisons. Nos drames et nos romans n'en font rien soupçonner, et l'on ne nous juge, hélas! chez les nations voisines, que d'après leur témoignage qui n'est pas précis et leurs portraits qui ne sont pas ressemblants. Or nous avons possédé chez nous de ces peintres inexacts depuis les origines mêmes de notre vie intellectuelle, et malheur à ceux qui voudraient juger la société française d'après le *Renart*, les *Fabliaux* et le *Roman de la Rose!* Nos trouvères épiques n'étaient pas des clercs; un certain nombre exerçaient le

Spagne f° 260, v°.) = [1] De sa beauté le palais en resplant (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 178, etc., etc.) Quant ele fu dedens ens el' palais entrée, — Tote la sale en est de lui enluminée — Pour la très grant beauté que Dieu li a donée. (*Garin de Montglane*, fr. 24403, f° 25.) Dans le même poème il est dit que Mabile « tant soloit estre bele et ses vis colorez — Que *toz li mons* estoit de li enluminez. (f° 60, v°). = [2] Trad. Paul Meyer, p. 8, § 17

métier de jongleurs. Moitié comédiens, moitié poètes ou éditeurs. Je ne les crois pas capables de faire un portrait de jeune fille.

La plupart des jeunes filles de nos chansons sont représentées par nos poètes comme d'horribles petits monstres, tels qu'on aurait beaucoup de peine à en trouver, même sous la hutte du sauvage, même dans les forêts où campaient les barbares. Effrontées et plus que cyniques, ne se préoccupant pas de savoir si le monde entier a les yeux fixés sur elles, et obéissant quand même à la seule brutalité de l'instinct. Leur « agressivité » dépasse toute imagination, comme elle est contraire à toute vraisemblance et à toute observation sincère de la nature humaine[1]. Je sais qu'il ne faut pas demander aux jeunes châtelaines du XIIe siècle cette admirable délicatesse et perfection des contemporaines de saint François de Sales et de Bossuet; je sais que, trop grossières encore et trop libres, elles n'ont que de lointains rapports avec Mme de Sévigné et Mme de Grignan; je sais enfin que, pour ciseler cette admirable, cette incomparable statue, la femme chrétienne et française, il a fallu l'effort et le ciseau de plusieurs siècles. Mais je ne puis, non, je ne puis admettre, qu'après plusieurs siècles de christianisme, tant de jeunes filles, en plein pays chrétien, en plein pays de France,

[1] Le type des jeunes filles chantées dans nos chansons de geste est certainement la fille de Charlemagne, la Belissent d'*Amis et d'Amiles*, et il semble que nos autres poètes n'aient fait que copier ce grossier modèle: Li cuens Amiles jut la nuit en la sale, — En un grant lit à cristal et à saffres. — Devant le Conte art uns grans chandelabres — Et la pucelle de sa chambre l'esgarde : — « Hé Dex, dist ele, biaus pere esperitable, — Qui vit ainz home de si fier vasselaige, — De tel proesce ne de tel baronnaige, — Qui ne me deingne amer ne ne m'esgarde ; — Mais par Jhesu, le pere esperitable, — Or ne lairai ce que je voil en face — Ainz nulle fame ne fu onques si aspre — Que anquenuit an son lit ne m'en aille: — Coucherai moi desoz les piauls de martre. — Il ne me chaut se li siècles m'esgarde, — Ne se mes pere m'en fait chascun jor batre: — Car trop i a bel homme. » Ce qu'elle dit, Belissent le fait. (*Amis et Amiles*, v. 646-704.) Cette même scène du lit est reproduite dans *Anseïs de Carthage* (Bibl. nat. fr. 793, f° 5, r° et v°); dans *Auberi*, avec des circonstances particulièrement honteuses (Bibl. nat., fr. 860, f° 105); dans *Doon de la Roche* (Brit. Mus., Harl. 4404, f° 52) et dans le *Bastars de Buillon* (v. 2210-2216). Il est vrai que, dans ces deux derniers cas, le fait est attribué à des païennes; mais ce n'est même pas une circonstance atténuante. Sans aller jusqu'à cette extrémité d'audace cynique, un grand nombre de nos héroïnes se montrent criminellement agressives et sans pudeur. La fille de Gueri le Sor, qui est chrétienne (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 219-225), le dispute ici à Esclarmonde qui est encore païenne (*Huon de Bordeaux*, v. 5849-5852). Pour être moins odieuses, une infinité d'autres jeunes filles n'en font pas moins toutes les avances avec une effronterie digne d'un plus mauvais sort. Il y a le groupe des païennes qui a à sa tête cette abominable Floripas, dans *Fierabras* (v. 2251, 2741, 2812) et où l'on distingue la Rosamonde d'*Elie de Saint-Gilles* (v. 1505, 1470), la Maugalie de *Floovant* (v. 1472) et la Flordespine de *Gaufrey* (v. 6558, 7144); mais il y a aussi le groupe des chrétiennes qui est aussi imper-

aient réalisé le type vulgarisé par nos jongleurs. Dès qu'on me montrera des textes historiques, des textes dignes de foi, je m'inclinerai, plein tout à la fois de tristesse et de déférence : car, dès que je suis en présence d'une preuve scientifique, je deviens soudain respectueux et fais sur l'heure le sacrifice de mes plus chères amours. Donc j'attends ces preuves, qui ne devront point porter sur des exceptions, mais sur l'ensemble ou sur la généralité des femmes, et d'ici là je croirai faire preuve de critique en rejetant le témoignage suspect de nos poètes mal informés. Ce sont là des caricatures, et non pas des portraits.

Il est, d'ailleurs, facile à mes lecteurs de consulter ici toutes les pièces du procès, et je me fais un devoir de les leur fournir très loyalement[1].

Tous nos poètes, cependant, n'ont pas commis le crime de créer un type aussi contraire à la vérité, et il en est que nous pouvons, que nous allons citer.

La liberté de paroles, la liberté d'allures est ce qui caractérise, tout d'abord, celle que nous essayons de peindre. Elle n'est point ignorante. *Pleine de chasteé*[2], elle n'a pas cette innocence craintive, ni ces réserves rougissantes des jeunes Françaises de notre temps. Pour se mouvoir au milieu de tant de dangers, il était peut-être nécessaire qu'elle les connût : mais il faut bien confesser qu'elle ne les a point toujours évités avec assez de prudence. Que voulez-vous? elle est curieuse, et ressemble à ces belles filles de Vienne, qui sortent de leur ville assiégée pour aller regarder de plus

tinent et aussi nombreux. C'est la fille d'Anseïs dans *Girbers de Metz* (Bibl. nat., fr 19160, f° 254, 255); c'est Seneheut dans *Auberi* (Bibl. nat., fr. 860, f° 141); c'est (sur l'ordre de son père, hélas !) la fille du châtelain de Saint-Omer au début d'*Ogier* (v. 50 et suiv.); c'est, dans *Aiol*, la fille de Thierry le Forestier (v. 1790) et Lusiane (v. 1992, 2150, 2169, 2486); c'est Beatrix dans *Raoul de Cambrai* (éd. Le Glay, v. 129). Aiglentine, dans *Gui de Nanteuil* (v. 475), est un peu moins hardie que Florote dans *Floovant* (v. 505) et que Claresme dans *Gaydon* (v. 8288). Hermengart, dans *Aimeri de Narbonne*, est d'une attitude plus correcte que la duchesse de Bourgogne dans *Girars de Viane* (pp. 35-39), qu'Olive dans *Renier de Gennes* (Arsenal, 3351, f° 44-48), que Marie dans *Tristan de Nanteuil* (Notice de P. Meyer, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IX, 383) et que Florette et Germaine dans les *Enfances Garin* du XVe siècle (Bibl. nat., fr. 1460, f° 26 et 51). Mais ce sont là des différences peu essentielles, et qui n'améliorent guère un type que nous méprisons grandement et essayons ici de faire mépriser de nos lecteurs. = [1] V. la note précédente, où nous avons réuni à peu près tous les textes connus de nos chansons. = [2] Au mostier est li dus Garins entrés — Et la Roine au gent cors honoré — Et dis pucelles *pleines de chasteé*. (*Garins li Loherains*, II, 34.) Je ne connais pas de plus belle épithète homérique.

près la joute sanglante d'Olivier et de Roland. C'est si beau la bataille, c'est si beau le duel! Aude est là, avec elles, dans tout l'éclat de sa première jeunesse, un chapeau de pierres précieuses sur la tête, un manteau court sur les épaules et le sang vermeil sur les joues. Vous savez comme elle fut punie de sa curiosité, et que Roland l'enleva brutalement. Alors elle redevient chrétienne et jette vers le « Roi de Majesté[1] » un beau cri de pudeur effrayée. C'était un peu tard sans doute; mais le cri fut entendu. Notre Aélis n'irait peut-être pas jusque-là, mais il ne s'en faut guère. Comme Aude, elle aime le péril, et s'y aventure; comme Aude, elle saurait se défendre, même de l'ongle et des poings[2]. Très fine, d'ailleurs, et sachant employer, pour assurer sa pureté, non seulement la rude *paumée* qui s'abat soudain sur la face des téméraires[3], mais toutes les ressources, mais tous les engins de la ruse[4]. Point rêveuse, point « lamartinienne » ni « laquiste », elle se sert volontiers du mot propre qui est souvent le mot cru, et est faite pour entendre sans sourciller les chansons légères des jongleurs, voire quelques-uns de leurs fabliaux, mais qui ne sont pas des plus « avancés[5] ». Un jour cependant sa mère s'est fâchée tout de bon contre un de ces chanteurs sans vergogne qui voulait leur réciter, avec accompagnement de vielle, l'épisode de Lusiane dans *Aiol*[6] et le début d'*Ogier le Danois*[7] : « Assez de sottises comme cela, » lui a-t-elle dit, en lui montrant sévèrement la porte. Néanmoins la mère et la fille en ont trop entendu, et une telle littérature les aurait pu mettre en mauvais point, si elles n'avaient été résolument chrétiennes. Les romans n'ont pas rendu Aélis coquette : elle l'était naturellement, et jusqu'à ces dernières années, se plaisait aux belles parures, aux bliauts entaillés, aux « chapelets » d'orfèvrerie, aux ceintures où étincelaient des figures de lions et de dragons. Elle a été guérie de ce défaut capital par deux moralistes, un jongleur (de l'espèce honnête) et un pauvre vieux prêtre rural. Comme elle était un jour sortie en grande toilette et se pavanait sur la place de l'église avec

[1] Mais ja ne plaise au Roi de majesté — Que de mon cors soit faite tel vilté. (*Girars de Viane*, p. 90.) = [2] Cf. *Gaufrey*, v. 1946 et ss.; *Aiol*, v. 6350 et ss.; *Tristan de Nanteuil*, résumé de Paul Meyer, premier article, pp. 22, 23. = [3] *Gaufrey*, l. l. = [4] *Le Chevalier au Cygne*, v. 3957 et ss. = [5] En 1372, le chevalier de la Tour Landry raconte à ses filles des histoires que les plus « tolérants » d'entre nous ne consentiraient pas aujourd'hui à laisser lire à leurs enfants. = [6] *Aiol*, l. l., v. 2109 et ss. = [7] *Ogier*, v. 48 et ss. On en pourrait citer bien

plusieurs amies attifées de même façon, elle aperçut un jongleur qui était fort affairé et semblait en quête : « Que cherchez-vous ? » lui demanda-t-elle. Et celui-ci, les regardant d'un air railleur : « Une chrétienne[1] », répondit-il. Quant au curé, ayant aperçu les lions et les dragons de sa belle ceinture : « C'est l'image, lui « dit-il, de ceux qui vous dévoreront en enfer[2]. » Elle a compris la leçon, elle en a profité, et il ne lui reste plus guère à se corriger aujourd'hui que de certain penchant à ce que ses amies appellent du bavardage. Sans être de celles qui savent celer aussi bien un secret « que prestre son sermon quant est en l'escaffault[3] », elle ne met pas toujours une garde sur ses lèvres, parle trop vite et parle trop. Mais voilà bien tous ses défauts, et la liste, par bonheur, en est épuisée. Elle est, d'ailleurs, toute charmante et bonne, et l'on ne saurait lui reprocher ces rudesses de cœur, ces colères et violences dont les filles de baron ne sont que trop coutumières[4]. De la paresse elle ne connaît que le nom, voit tous les jours la lumière du premier matin, et n'est pas de celles qui se plaisent à chanter d'une voix molle et en bâillant : « Li tans s'en vait — Et rien n'ai fait ; — Li tans s'en vient — Et ne fais rien[5]. » Nous disions tout à l'heure qu'on la pourrait accuser d'être bavarde ; mais c'est qu'elle parle fort bien en vérité, et que toutes ses paroles sont pleines de sens[6]. Cette sagesse précoce est intimement mêlée, chez elle, à une grâce avenante[7] qui en relève le prix : « Elle est sage et courtoise[8] », disent tous ceux qui la voient. On

d'autres. = [1] Cette aventure est fort bien racontée par Étienne de Bourbon, qui mourut en 1261, mais qui rapporte le plus souvent des histoires plus ou moins antérieures à l'époque où il écrit. (*Anecdotes historiques, tirées du Recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, par Lecoy de la Marche, p. 230.) Nous l'avons très légèrement modifiée. = [2] *Ibid.*, p. 236. = [3] *Hernaut de Beaulande*, ms. de l'Arsenal, 3351 (anc. B. L. F., 226), f° 7. Fragment du XIVe siècle). = [4] Aux jeunes païennes qui sont en voie de se convertir, nos poètes ne craignent pas d'attribuer d'épouvantables cruautés. Floripas, dans *Fierabras*, demande que l'on se hâte de tuer son père, qui refuse de se convertir (v. 5907, 5955) ; elle tue elle-même le chartrier qui ne veut pas la laisser parler aux prisonniers français (v. 2086) et jette sa « maîtresse » par la fenêtre (v. 2191) ; Nubie, dans la *Prise de Cordres* (Bibl. nat., fr. 1448, f° 170), empoisonne son père ; Flordespine, dans *Gaufrey*, fait également tuer un chartrier qui la gêne (v. 1856). Etc., etc. = [5] Étienne de Bourbon, éd. Lecoy de la Marche, p. 346. = [6] Je n'ai jamais vu demoiselle parler si bien ni se comporter avec tant de simplicité. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 14, § 28.) Pour le sens et le gent parler, on ne saurait trouver sa pareille. (*Ibid*, p. 8, § 16.) = [7] Son air est loyal et prévenant ; ses yeux clairs ; son visage riant. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 14, § 28.) = [8] Sage fu et courtoise, à raison enparlée. (*Bueves de Commarchis*, v. 2097.) Et s'est sage et courtoise, et parlans à raison. (*Ibid.*, v., 3343.)

pourrait ajouter « fière », et c'est de parti pris que je n'ai point classé cette fierté parmi ses défauts : car il y a de bonnes et belles fiertés, et qui ne sont aucunement de l'orgueil. Cette fierté achève de la rendre tout à fait virile, et l'on connaît d'elle plus d'un trait de courage. Attaquée certain soir en compagnie de son frère par je ne sais quels larrons qui infestaient le pays, elle s'arma d'une hache danoise et se fraya un passage dans le sang[1]. Une autre fois, en temps de guerre, ne pouvant se battre elle-même et délivrer son père prisonnier, elle tança vertement certain damoiseau de ses amis, qui restait là, bouche béante, et pris d'un peu de peur : « Ne voyez-vous pas que mon père, qui vous a tant aimé et *soefment norri*, est en péril de mort. Qu'attendez-vous, mauvais? Vous ne ressemblez guères aux vôtres qui sont preux, et serez couard toute votre vie. Taisez-vous, et allez. » L'autre y alla et délivra son seigneur[2], ou plutôt ce fut cette fille vaillante qui fut sa vraie libératrice. Au reste, c'étaient tous les jours des alertes nouvelles, et la vertu qui, en ce temps-là, convenait le mieux aux filles, n'était pas précisément la douceur. Il fallait se défendre, et c'est à quoi toutes les héroïnes de nos chansons semblaient inviter Aélis. Un jour qu'on lui demandait : « A quelle jeune fille de nos « chansons voudriez-vous ressembler? » elle demanda la permission de réfléchir quelques instants, et répondit ensuite, d'une voix posée : « Je voudrais ressembler à la belle Aude, qui mourut en « apprenant la mort de son Roland; je lui voudrais ressembler... « à la condition que Roland ne mourût pas[3]. Je voudrais encore « ressembler à Hermengart de Pavie, qui tint à choisir elle-même « son mari[4]; à cette Berte, femme de Girard de Roussillon, qui

[1] *Aiol*, v. 5978 et ss. Cf. dans *Hernaut de Beaulande*, le trait de la belle Fregonde qui s'habille en homme pour délivrer Hernaut. (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3351, anc. B. L. F. 226, f° 27, 29, 31, 32). Etc., etc. = [2] Foulques Fitz Warin a été « nourri » par Joce de Dinan. Celui-ci a deux filles, dont l'une, Hawise, a le même âge que Foulques. Or, le château de Joce est un jour attaqué par Water de Lacy, et Joce va succomber. Alors Hawise va trouver Foulques, qui est alors âgé de dix-huit ans, et lui tient le langage suivant : « Tès toy, fet-ele. Poy ressembles tu ton pere qui est si hardy et si fort, et vous estes couard et toujours serez. Ne veiez vus là qe mon seignour, qe grantment vus ad chery et suefment norry, est en peril de mort par defaute de ayde. Et vus, maveys, » etc. (*Foulques Fitz Warin, Nouvelles françaises du* XIIIe *siècle*, publiées par Moland et d'Héricault, pp. 31, 32.) = [3] « Ne plaise à Dieu, ni à ses Saints, ni à ses Anges — Que, Roland mort, je reste en vie. » — Lors perd sa couleur et tombe aux pieds de Charles — Elle est morte. (*Roland*, v. 3718-3720.) = [4] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 55, 56.

« fut si bonne couturière en son temps, mais surtout si bonne « chrétienne, si simple et si loyale[1]; et enfin à cette Aélis, de la « chanson d'*Aliscans*, dont je porte le nom et qui eut la joie, « l'ineffable joie de sauver un jour la vie de sa mère et l'honneur « de sa race[2]. » Puis, elle ajoute en se tournant vers sa mère : « Par bonheur je n'ai rien à craindre de semblable, et dois me « contenter d'une affection moins héroïque. » Là-dessus, elle embrasse sa mère..... et je finis mon portrait.

Cette Aélis, de la chanson d'*Aliscans*, dont il vient d'être question et que notre jeune fille se propose surtout pour exemple, cette figure charmante a vraiment éclairé tout le moyen âge et peut passer pour le type exact de la jeune féodale, apaisant peu à peu la brutalité de ces siècles de fer, calmant son père et ses frères, leur arrachant l'épée des mains, les charmant et les domptant. C'est l'influence, c'est la véritable influence de la femme, résumée en un puissant épisode, que l'on contait partout, qui faisait partout du bien, et qu'il est vraiment nécessaire de connaître, avant d'en arriver aux préliminaires de notre mariage....

Guillaume a été vaincu à Aliscans et a eu la douleur de survivre seul à un aussi épouvantable désastre. Roncevaux, si on le compare à cette tuerie, Roncevaux n'était qu'un accident d'arrière-garde. La race chrétienne va être effacée de la terre; Mahomet règne.

C'est alors qu'éperdu de douleur, le vieux héros vaincu remonte à cheval, sans prendre le temps de panser ses blessures et, pantelant, sans haleine, collé à son destrier qui est à la fois en sueur et en sang, fait, presque d'un trait, le chemin d'Orange à Laon. Il y a loin. Enfin, voici Laon, voici le palais du roi Louis. Le Comte respire : il va enfin descendre de cheval ; il va raconter la grande défaite d'Aliscans à un auditoire indigné qui, sans doute, s'écriera d'une voix unanime : « Vengeance, vengeance ! » Dans ce roi qu'il a mis lui-même sur le trône, qu'il a délivré de tous ses ennemis, auquel il a donné sa propre sœur en mariage, il va évidemment trouver l'appui dont il a besoin, que dis-je ? dont l'Église a besoin. Cet espoir ranime un moment ses dernières forces, et il pense en

[1] « Je n'ai jamais vu damoiselle se comporter avec tant de simplicité. Son air est loyal. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 14, § 28. Cf. p. 8, § 16; p. 15, § 27; etc. =
[2] *Aliscans*, éd. Jonckbloet, vers 3152 et suiv.

lui-même aux grandes Représailles futures. Mais quoi ! Quels sont ces rires et ces chuchotements ? Que disent ces passants tout bas ? Comment ! c'est lui, Guillaume, que l'on montre au doigt, c'est lui qui met ainsi tous ces gens en liesse : « Quel accoutrement ! » dit l'un. « Quelle barbe ! » dit l'autre. « Quel cheval ! » dit un troisième. Et de rire. Il descend à la porte du palais, et personne ne se présente pour lui faire accueil, pour lui tenir son cheval, pour attacher le destrier à l'arbre qui est sous le perron. On s'éloigne; on fait le vide autour de lui; on s'amuse de ce déguenillé, de ce mendiant, de ce va-nus-pieds. Il finit par se nommer. « Guillaume, c'est Guillaume ! » ce bruit se répand soudain par tout le palais, mais ne change pas les âmes. « Un vaincu ! que « vient-il faire ? Nous demander du secours ! Troubler notre repos ! » Ceux qui s'écartent de lui avec le plus d'horreur, ceux qui se moquent de lui avec le plus d'âpreté et le plus de fiel, ce sont ceux-là mêmes qui lui doivent leurs fiefs, leurs terres, leurs biens et jusqu'aux fourrures dont ils sont couverts. Il a beau leur crier, avec une sorte d'effarement : « Je vous dis que les chrétiens ont été vaincus à Aliscans; « je vous dis que Vivien est « mort; je vous dis que tous les Français sont morts. » Ils ne l'écoutent pas, ils s'enfuient, ils le laissent seul. Alors, épuisé de dégoût et de douleur, ce grand capitaine, ce héros, sent toute sa fierté l'abandonner avec toutes ses forces. Il se laisse tomber, pense à sa femme vivante, à son neveu mort, et fond en larmes.

Reste le Roi ; mais le Roi lui-même trouve que cette visite est, à tout le moins, inopportune. La Reine, qui est la propre sœur de Guillaume, partage trop volontiers le même sentiment sur le nouveau venu, et quand il entre dans la grand'salle avec ses habits en lambeaux, son pauvre manteau usé, sa chemise noircie et sa tête *herupée*, elle ne vient pas au-devant de lui. Elle reste fièrement juchée sur son trône, et n'a pas un sourire, pas un mot pour ce grand champion de la chrétienté, pour cet infortuné, pour ce vaincu qui est son frère. D'ailleurs c'est le jour de son couronnement, et Guillaume a mal choisi son heure. Décidément ce n'est qu'un trouble-fête, et dont il faut se débarrasser au plus vite..... Alors, terrible, farouche, sentant tout le sang de ses veines lui monter à la tête, Guillaume se redresse, se jette sur cette ingrate,

XIII

LA MÈRE DES QUATRE FILS D'AIMON (P. 447)

Poursuivis par Charlemagne, proscrits par leur père et cachant leur misère au fond de la grande forêt d'Ardenne, les fils d'Aimon se disent un jour : « Si nous « allions voir notre mère, qui a tant pleuré à cause de nous ? » Ils y vont, et se présentent à la porte du château paternel ; mais ils paraissent tellement misérables qu'on les prend pour des ermites, pour des *peneanciers* :

Leur mère sort de la chambre dont la porte est ouverte,
Et ses fils la regardent, tenant leurs têtes basses :
Quand la Dame les vit, fut toute émerveillée,
En ressentit une telle peur, qu'elle ne put se ranimer...
Mais bientôt regarde Renaud, court lui parler,
Et tout son sang frémit en elle...
Renaud avait une cicatrice sur le visage, devant ;
S'était fait cette plaie en jouant au behourd, étant petit enfant.
Sa mère le regarde, le reconnaît :
« Renaud, lui dit-elle, si tu es Renaud, pourquoi le cacherais-tu ? »
Quand Renaud l'entend, il veut cacher ses larmes.
La Duchesse le voit, ne doute plus ;
Pleurant, les bras levés, va baiser son enfant ;
Puis, tous les autres, cent fois de suite...

Renaus de Montauban, éd. Michelant, p. 89, 91.)

Composition de LUC-OLIVIER MERSON.

F. MERRITT

la saisit par ses tresses blondes, la traîne sur le plancher, tire du fourreau sa grande épée nue et, d'un coup, d'un seul coup, s'apprête à la tuer, quand soudain, à la porte, dans la lumière qu'elle éclaire, paraît une toute jeune fille, belle, douce, riante. C'est la fille de la reine, c'est la nièce de Guillaume. Sous le regard ému de tous les assistants qui tremblent de peur, au milieu de ce silence mortel où elle jette une espérance, elle s'avance vers le forcené et, sans dire un mot, s'agenouille à ses pieds. Quel discours vaudrait l'agenouillement d'une telle suppliante? Guillaume hésite, bégaye, ne sait que faire. L'enfant parle enfin : « Je « ne me lèverai que quand vous aurez pardonné à ma mère. » Il commence à sentir qu'il va pleurer, embrasse sa nièce, laisse tomber son épée, balbutie des excuses. Que voulez-vous? C'est l'histoire éternelle. Il pleure, il pardonne, il est pardonné. Mais la plus heureuse, c'est encore la petite Aélis, et le vieux poète s'écrie avec un enthousiasme naïf et que nous partageons absolument : « Dieu! comme la belle Aélis est joyeuse! » Pas plus que nous[1].

Telle est l'influence de la jeune fille; mais voici que l'heure du mariage sonne pour elle.

Trop tôt, quelquefois.

III

Celle dont nous racontons l'histoire a pour mère une femme de sens qui n'a pas voulu marier sa fille trop jeune. C'est le travers des familles nobles en ce temps-là, et il n'est pas rare de rencontrer alors de petites mariées de douze ans[2]. Vous avez vu en quels termes énergiques l'auteur d'*Aiol* se plaint de ce scandale et le flétrit[3]. Mais il est probable que ce satirique a eu le sort de la plupart de ses confrères, et n'a point fait beaucoup de conversions.

Notre Aélis, qu'on ne mariera point avant seize ans, et qui en a quinze, pense au mariage depuis quelques mois. Là-dessus elle a

[1] *Aliscans*, éd. Jonckbloet, vers 3152-3231. = [2] Quand Nicolette est aimée de Doon de Maience, elle a *onze* ans (*Doon de Maience*, v. 3630, 4159, etc.), et sa seconde « fiancée » Flandrine n'a que douze ans (*Ibid.*, v. 7190). Parise se marie à l'âge de quinze ans (*Parise la Duchesse*, v. 411.) Cf. les textes historiques qui, plus précieux ici que ceux de nos chansons, en corroborent le témoignage. = [3] *Aiol*, v. 1714, 1715.

(c'est bien son droit) ses petites préférences et ses grosses aversions. Bref, elle a son idéal en tête, comme tant d'autres, et n'en dit rien à sa mère qui sait tout. Ce qu'elle redoute, ce qu'elle abhorre, ce sont les vieux, et elle s'est fait le serment de ne pas se laisser marier avec un vieillard, comme sa cousine, comme plusieurs de ses amies. L'autre matin, un jongleur chanta devant elle quelques fragments de chansons où les héroïnes exprimaient fort vivement la même horreur : « *N'ai cure de viellart qui le pel ait froncie ; — Ne porroie soufrir la soie char flaitrie*[1]. Et ailleurs : *Par ce viellart sui traïe et honnie; — Je n'ai de lui amour ne compagnie, — Ne biau solas*[2]. Et plus loin, enfin : *Trop par est fox vielz homs qu'aime meschine*[3]. Aélis ne dissimulait pas son approbation et sa joie en entendant ces belles maximes, et au dernier vers, « Il est fou, le vieil homme qui aime jeune fille », elle ne put s'empêcher de s'écrier : « Oh! c'est bien vrai! » Un regard de sa mère lui fit comprendre qu'elle avait été trop expansive... et trop sincère.

Celui quelle souhaite pour mari est un damoiseau *touset de barbe prime*[4], qui avant tout soit brave, et sache frapper de l'épée[5]. Un tout jeune homme qui se batte bien et qui l'aime. Il va sans dire qu'il devra être, qu'il sera beau, courtois et bien appris[6]. Dirai-je enfin son rêve, qu'elle eut l'an passé et qui n'était peut-être pas des plus raisonnables? C'est que l'on donnât pour elle un grand tournoi et qu'elle épousât le vainqueur[7]. Mais elle a appris, cer-

[1] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1735 et ss. C'est ainsi que Rosamonde parle à son père, et elle ajoute en termes encore plus réalistes : [Li viellars] a le loi à le pume porrie — Qui par defors est verde et par dedens vermine, etc., etc. = [2] *Beuves d'Hanstonne*, Bibl. nat., fr. 12548, f° 80. C'est une mal-mariée qui s'exprime de la sorte, et elle conçoit le projet d'assassiner son vieux mari pour en épouser un jeune. « N'aurai mais joie tant comme il soit en vie. — « Je le ferai occire à grant haschie. — Do de Maience donrrai ma druerie,» etc. = [3] *Prise d'Orange*, v. 628. Cf. *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 7535, f° 55, v°. Hermengart de Pavie refuse André de Hongrie pour mari : « Car il est viex, s'a la barbe florie, — Et si est rous, s'a la chière flaistrie.— Mielx volroie estre ens en un feu broïe — Que je me fusse lés sa pance froïe. — Je n'aurai ja tel home ». Etc., etc. = [4] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1732. Un baceler juene, de barbe prime (*Prise d'Orange*, v. 625). = [5] *Que feme aime tost home qui bien fiert en bataille* (*Aiol*, v. 5597). « Sire Bernier, dit la dame senée (la fille de Gueri le « Sor). — Se je vos aim, n'en doi estre blasmée.... — Quant mes pere ert en sa sale pavée, — « Trestuit disoient à maisnie privée — *Cui vos feriés de la lance plenée — Ne remanoit en la « cele dorée.* — De vos avoir estoie entalentée. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 225.) = [6] « Si je jamès nul averoy, dit la belle Melette (fille de William Peverel), yl sera *bel, corteys et bien apris*, et le plus vaylant de cors de tute la crestienté. » (*Foulques Witz Warin, Nouvelles françaises du* XIII*e siècle*, éd. Moland et d'Héricault, pp. 24, 25.) = [7] William Peverel donne un tournoi afin que sa nièce Melette puisse ainsi choisir le vainqueur pour mari. Le

tain jour, que le vainqueur, dans le dernier tournoi, était vieux, laid et brutal : et elle se persuade aujourd'hui qu'il vaut peut-être mieux se donner la peine de choisir son mari avec plus de sagesse et de discernement. En tout cas, elle n'est pas femme, grâce à Dieu, à faire estime de l'argent, des terres et des fiefs : elle a l'esprit et le cœur trop hauts : « Il n'y a pas un seul chevalier « au monde que je choisirais pour sa richesse. Car je n'attache « aucun prix à la fortune, et celui-là seul est vraiment riche, « à mon gré, qui a ce que son cœur désire[1] ». Et encore : « Qu'il « ait une bonne épée fourbie et fasse pour moi chevalerie par « amour[2], je le tiens quitte de tout le reste. S'il n'a point de « terres, j'en ai pour deux[3] ».

La première fois qu'on lui parla de *lui* (elle s'en souviendra toujours), c'était un lundi après la messe, et ce fut sa mère qui, la première, prononça ce nom, ce cher nom, devant elle. Je ne vais pas toutefois jusqu'à prétendre que la jeune fille n'y eût pas pensé. Elle était précisément, comme la Clarisse de notre *Renaus de Montauban*, occupée à une tapisserie sur canevas et, fort heureusement pour elle, avait la tête penchée sur sa tâche[4]. Je dis : « heureusement », car il est certain qu'elle rougit. « Maintenant, dit la « mère à sa fille, réfléchissez à loisir, et voyez si ce baron vous « plaît. Car je ne veux pas vous marier contre votre volonté[5] ». La réflexion ne fut pas longue, parce qu'elle durait en réalité depuis quelques semaines, depuis quelques mois peut-être. Et, à quelques jours de là, la mère pouvait dire au « fiancé » de sa fille : « Je vous la confie, comme Jésus confia sa mère à saint « Jean[6] ». Leur première promenade eut lieu le dimanche de Pâques, vers la fin d'avril. Il y avait dans l'air un bon parfum d'aubépine avec des chants d'oiseaux, et tous ceux qui voyaient passer

vainqueur est Guaryn de Metz : « Et yl à grant joie la prist, et la damoiselle luy (*Ibid.*, p. 28). = [1] Certes... yl n'y a chevalier en tot le mound que je prendroy par richesse et par honour de terre... De la richesse ne fas-je force : quar, je le puis bien dire, qe cely est riche qe ad qe son cuer desire. (*Ibid.*, p. 24, 25.) = [2] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1733, 1734. = [3] J'amaisse miez un legier baicheler, — Prou et hardi por les armes porter. — *C'il n'eüst terre, jeu en eüsse* assez. (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 8.) Ainsi parle Béatrix, qui refuse de se marier avec le vieux roi d'Espagne. = [4] *Renaus de Montauban*, p. 113. = [5] « Filla, dist la Roïne, e « vos voio enproier — Que primament vos diça porpenser — S'elo vos plas cel... civaler, — « Que contra vos voloir ne vos le vole doner. » (*Berta de li gran pié*, éd. Mussafia, *Romania*, 1874, p. 351.) = [6] *Doon de Maïence*, v. 7969 et ss.

ces deux beaux jeunes gens, rougissants et cachant leur joie[1], s'écriaient tout d'une voix : *Ele est bele et il biaus; bele asemblée i a*[2].

Je ne sache pas qu'il y ait dans la vie de l'homme une heure plus aimable et plus fraîche que celle des fiançailles, et voilà bien ce qu'on peut appeler la « *primavera della vita* ». C'est le temps des longs espoirs et des faciles promesses qui prennent

Fig. 52. Les fiançailles et la dation de l'anneau (d'après le ms. latin de la Bibliothèque du Vatican coté n° 1389, XIVe siècle, reproduit par Mercuri, *Costumes historiques*, t. I, p. 13, fig. 7).

volontiers la forme d'un serment solennel. L'Église ne s'est jamais refusé à bénir ces engagements candides et sincères; mais elle a dû mettre les jeunes âmes en garde contre des précipitations irréfléchies et des pétulances dangereuses. Ce dialogue charmant : « Je vous prendrai pour femme. — Et moi, pour mari », a failli, qui le croirait, devenir un véritable péril et dont il a fallu que les législateurs prissent quelque souci. Dans un moment d'entraînement on se laissait aller à dire : *Je vous prends* au lieu de : *Je vous prendrai*, et certains fiancés se considéraient dès lors comme véritablement mariés. Bref, les fiançailles dégénérèrent plus d'une fois en un petit mariage clandestin dont

[1] Quant venoient à l' terme qu' aloient espouser, — Avoient il tel honte, ce sachiés par verté, — Quidoient tous li puples les deüst esgarder. (*Aiol*, v. 1706 et ss.) = [2] Ce joli vers se trouve dans deux de nos romans : *Gaufrey*, v. 7216; *Doon de Maience*, v. 3867.

les époux, fatigués l'un de l'autre, pouvaient un jour réclamer l'invalidité légale. Par bonheur, l'Église veillait, et défendit énergiquement l'emploi du « présent » dans cette fameuse phrase, où elle n'autorisa que le « futur ». Pour parler la langue des canonistes, elle interdit, dans les fiançailles, les *verba de præsenti* qu'elle réserva au seul mariage, et n'y toléra (sans enthousiasme) que les *verba de futuro*[1]. Elle alla plus loin, et entoura d'une utile publicité les saintes promesses des fiancés : elle leur donna plusieurs témoins, et le jour vint où elle voulut qu'elles fussent échangées dans la paroisse et devant le curé de l'un des deux jeunes gens[2]. Tant d'excellentes lois ne furent pas l'affaire d'un jour, et nous n'en trouvons que peu de traces dans nos vieilles chansons. Mais nous y rencontrons assez fréquemment cette solennité des *fois* qui ne doit pas être confondue avec celle des fiançailles[3]. Sur une table on dépose gravement les reliques des Saints; deux hommes s'en approchent : un jeune homme, un vieillard. « Je jure, dit l'un, de vous donner ma fille en mariage. — Et « moi, de la prendre pour femme. » En certains cas, c'est l'un ou l'autre de ces deux « jureurs » qui est le seul à prêter ce serment. On ne voit pas que la femme intervienne.

Parmi tous les récits de fiançailles que l'on rencontre dans nos

[1] « Les préliminaires du mariage sont d'abord le Contrat; puis, les Fiançailles, auxquelles l'Église donne une grande solennité et qui constituent déjà un engagement sacré. Le prêtre les sanctionne par une formule différant peu de celle du mariage lui-même. Aussi arrive-t-il souvent qu'il s'y trompe et que, croyant fiancer, il marie. De là, une foule de malentendus et de procès, dont les tribunaux ecclésiastiques sont encombrés. L'évêque de Paris, Étienne Tempier, en se plaignant de cet abus au clergé de son diocèse, lui prescrit de ne jamais employer d'autres termes (pour les fiançailles) que les suivants : *Tu Martine, promittis per juramentum quod duces Bertam in uxorem, si sancta Ecclesia consentiat. Et vice versa.* (Bibl. nat., lat. 16481, n° 128.) Aussi les fiançailles devaient toujours se faire PAR PAROLES DU FUTUR. (Lecoy de la Marche, *La Chaire française*, pp. 398, 399. Cf. Schultz, I, 492.) = [2] In primis ergo præcedebant Sponsalia, futurarum nuptiarum promissa fœdera, quæ, ex concilio Remensi anni 1583, fieri debent nonnisi coram paræco vel ejus vicario, idque in ecclesia et non alibi (nisi de ordinarii licentia gratis concedenda), quatuor vel tribus saltem testibus præsentibus et sine aliqua juvenum petulantia. (D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus.*) Les Fiançailles *de futuro* ne constituaient qu'un droi réciproque à un mariage futur, et l'obligation d'être fidèle sous peine d'infamie et de pénitence ecclésiastique. Elles comportaient en outre : 1° Le Serment; 2° les *Arrhae sponsalitiæ*, et 3° certains présents, *Sponsalitia largitas.* (*Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, des docteurs Wetzer et Welte, art. *Fiançailles*, de M. de Moy.) = [3] En-qui *donent les fois* et li a creanté — Que il avra sa seur à l'gent cors honoré. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2709.) Aymeri de Nerbone i fu *as fois doner* — Sor les saintes reliques font Ga-

vieux poèmes, il en est un que nos fiancés préfèrent à tous les autres, et qu'ils ont voulu écrire sous la dictée du jongleur. Dans la grande salle du palais de Vienne où Charlemagne tient sa cour, on voit soudain apparaître une charmante jeune fille, qui s'arrête, pudique, sur le seuil. C'est la belle Aude, c'est la fille de Renier de Gennes et la sœur de cet Olivier qui, après avoir lutté contre Roland dans un duel à jamais mémorable, a fini par tomber dans ses bras et par lui dire : *Je vous aim plus que home qui soit né.* Même il a ajouté : « Je vous donne ma sœur. » La voilà, cette sœur dont la beauté ne se peut comparer à aucune autre. Charles l'aperçoit et en est lui-même tout saisi d'admiration : « Je vous la demande pour mon neveu Roland, » dit-il en se levant. Sans plus tarder, il appelle son neveu et lui donne Aude *à per et à moillier.* Il met la main de la belle jeune fille qui rougit dans la main de Roland qui rougit aussi. L'Archevêque est là, *qui devant tous les a fait fiancer,* et l'on s'occupe à fixer le jour des noces, lorsque tout à coup un messager entre, poudreux et effaré, dans la salle : « Les Sarrasins, dit-il, les Sarrasins sont « entrés en France. » Une grande rumeur s'élève : « La guerre, la

lopin jurer — Qu'il penra la puchele à mollier et à per. — Et Galopins respont : « Si « con vous commandés (*Ibid.*, v. 2691-2694). Sor une table font les Sains aporter. — Illueques font les sacremens jurer, — Bernier de l' prendre et Geri de l' donner. Vait s'en Bernier, *quant s'amie a jurée.* — Trois fois la baise, à Dieu l'a commandée (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 228). Dans ce dernier texte, la femme n'intervient pas réellement dans l'engagement ; mais elle est présente. Il en est de même dans letexte suivant des *Lorrains* qui est peu connu : « Une fille ai li fors rois Anseys, — Ce dist la geste la belle Biautrix ; — Il n'ai tant gente en quarante païs. — Li Rois la fait fors d'une chambre issir ; — Uns arcevesques par mi la main l'a prins ; — Si l'adestroient trois comte palaisin — Li Rois la baise, de jouste lui l'assist. — Il apelai Gibert le fil Garin : — « Car preneis « fame, Gibert, biaus dous amins. — Veis si ma fille, la belle Biautrix ; — Il n'ai si belle en « quarante païs. — Je n'ai plus d'oirs por ma terre tenir ; — Car de ma guerre furent mi « fil ocis. — Qui ceste arai si devenra mes fis ; — Li secles d'or li iert ou chief assis ; — Si « serai roi et sires du païs »... — Li Dus l'entent, follement respondi : — « Drois empe- « reres, la vostre grant merci. — J'ai eil à faire que nosses maintenir. » Cependant il se ravise : « Avoc Gibert L'ALA JURER Garins. — De ce fist bien que ostages en print, — Et l'Empereres moult bon termine i mit. — Des nosses faire ont le termine assis. (Bibl. nat., fr. 19160, f° 257 r° et 257 v°.) Tous les textes précédents sont un type de « *fois* » : mais le suivant constitue de véritables *fiançailles*, OU INTERVIENT LE CONSENTEMENT DE LA FEMME : « Turpins, li archevesques à la chière membrée — A demandé Berart se la dame li grée : — OIL, chen dist Berart, de cuer et de pensée. — Et vous, dist l'Archevesques, « douche dame senée, — Vous grée bien Berart à la chière membrée ? — Oïl, dist Flordes- « pine, bien me pleit et agrée. » — Adonques la li a l'Archevesques AFFIÉE. (*Gaufrey*, v. 7170 et suiv.) On voit, d'après ce dernier texte, combien les fiançailles ressemblent à un mariage, et quel danger l'Église a dû conjurer.

guerre[1]. » Et il tenait encore la main d'Aude dans la sienne, ce Roland qui allait mourir à Roncevaux...

Les deux fiancés dont nous écrivons le « Mémorial » n'ont pas eu besoin, eux, de tant de *fois,* ni de serments, ni d'apparat. Ils ont le cœur droit et s'aiment : c'est assez. Seulement, un matin, la jeune fille a tendu au jeune homme un anneau d'or[2] où leurs deux noms étaient gravés et qu'il s'est empressé de mettre à son doigt[3]. C'est le gage d'amour par excellence[4], et par un charmant échange, le fiancé en passe un, quelquefois, aux petits doigts de la fiancée. L'anneau, d'ailleurs, est honnête, légitime, religieux, et il ne faudrait pas le confondre avec les autres gages d'amour, qui sentent l'illicite et, pourquoi ne pas le dire, l'immoral. Elles étaient belles sans doute, les tresses blondes que la dame du Fayel donna au sire de Coucy; mais on sait assez qu'elle n'avait pas le droit de se dessaisir d'un tel trésor[5]. Je n'aime pas davantage ces jolis cordons brodés que les dames envoyaient à leurs « amis », et où elles écrivaient de si charmantes choses, qu'elles auraient mieux fait de ne point écrire : *Je sui druerie; — Ne me donnez mie. — Ki nostre amur desevre — La mort puist receivre*[6]. Je ne saurais non plus approuver ces *manches* de dames[7] que portaient nos barons en signe d'amour éternel. C'étaient de vraies manches, plus ou moins plissées, plus ou moins larges, suivant la mode du jour. On se les attachait à l'épaule ou au bras et, comme elles étaient fort

[1] *Girars de Viane*, p. 178. = [2] L'anneau est un gage d'amour dans maints textes du moyen âge. (P. Meyer, trad. de *Girart de Roussillon*, p. 18, note 1.) = [3] Un anel oste de son doi; — Ou sien le mist et dist : « Amis, — Par cest anel d'or vous saisis — De m'amour tousjours loiaument. » — Et du sien doit un anel prist... — De leurs deus nons entreposés — Estoit'il anelés letrés. (*Amadas et Ydoïne*, v. 1252 et ss., cités par P. Meyer, l. l., et par Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, 21.) C'est ainsi que Claresme, dans *Gaydon*, envoie un anneau au héros du poème. (*Gaydon*, v. 8668 et 8734.) = [4] On échangeait parfois les anneaux : Quand Godefroi se fiance avec Florie, il lui dit : « Et vesey ung aniel c'ou doy vous demora ». — Et Flourie le prist, c'un autre l'en donna ». (*Godefroi de Bouillon*, version remaniée, v. 15555.) = [5] Et elle dist : « Si tant m'amés, — Vous les emporterés o vous, — Et avec vous est mes cuers tous. — Et, se sans mort je le pooie — Partir, je le vous bailleroie. (*Chastelain de Coucy*, v. 7344, 7472, 7611, cités par Viollet-le-Duc, *Architecture*, V, p. 358.) = [6] « Ces cordons ont pu être (rien de plus naturel) ceux que les dames portaient à leur cou... Mais il est sûr que les dames savaient faire de jolis cordons brodés pour ceux à qui elles désiraient marquer leur bienveillance. Nous possédons encore un de ces gages d'amour. Il sert d'attache au sceau de Richard Cœur de Lion appendu à une charte de 1190. M. L. Delisle l'a décrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (5, IV, 56 et ss.) et a publié, en la complétant, l'inscription suivante, qui est brochée dans la soie même de ce cordon : *Je sui druerie*, etc. » (P. Meyer, *Romania*, II, p. 427, note 2.) = [7] Ce n'était pas, comme l'a cru Viollet-le-Duc (*Mobilier*, IV, 87. Cf. VI, 175) « une pièce d'étoffe précieuse,

longues, elles descendaient parfois jusqu'aux pieds des chevaliers, qu'elles devaient singulièrement gêner. Les dames les envoyaient clandestinement à *leurs* chevaliers, qui en faisaient parfois leur gonfanon et se plaisaient à les faire flotter au vent. Dans les tournois, on reconnaissait les barons à ces manches : c'étaient leurs couleurs. Par bonheur, il n'est pas donné au Mal de ne jamais tomber ici-bas dans le ridicule, et tant de *manches* accumulées faisaient rire. Il est question, dans *Godefroi de Bouillon*, de plusieurs centaines et milliers de bacheliers qui, en un jour d'apparat, portent TOUS une manche de dame à leur bras[1]. C'était presque un uniforme. Mais combien toutes ces futilités et quintessences étaient dangereuses! C'est à l'aide de ces engins puérils et de ces symboles niais que le mauvais amour s'est perpétué durant le moyen âge avec des airs d'amour platonique, qui le rendent encore plus périlleux et haïssable. Il faut avoir le courage de condamner ces vilenies, dût-on faire sourire certaines gens dont il ne faut pas tenir le sourire en estime. Le petit anneau d'or d'Aélis est plus poétique, en vérité, que toutes ces tresses blondes et toutes ces manches brodées. Rien n'est beau que le bien; le bien seul est aimable.

IV

Les fiançailles de nos deux jeunes gens vont bientôt toucher à leur fin. *Il* vient tous les deux jours *la* voir à la Ferté-Henri, et ces jours-là, elle revêt dès le matin son plus riche bliaut, son plus beau *pelisson hermin* et (le dimanche) son plus éclatant manteau *sabelin*, sur lequel s'étalent ses beaux cheveux d'or[2]. Il s'est une fois « trompé »

brodée par la main aimée »; mais une véritable manche, de ces manches qui pendaient jusqu'à terre. « Por enseigne ot une manche — De chainsil deliée et blanche. (Robert de Blois, Bibl. nat., fr. 24301, 611[6].) La comtesse de Flandre dit à Auberi qu'elle le reconnaîtra facilement à la quintaine : « Conoistrai vos à l'escu de quartier — *Et à la manche que vos ai fait baillier.* » (Éd. Tobler, p. 74, v. 18, 19.) Et Aubri, en effet, « puis *fait la manche sus au vent baloier* (*Ibid.*, p. 75, v. 12) *et d'une manche porta le confanon.* » (*Ibid.*, p. 78, v. 13.) Dans *Gaydon*, même présent de Blonde à Amaufroi : « Voit Amaufroi, s'a la coulor changie; — Piesa li a donné sa druerie — Et par amors *out sa manche envoïe.* » (v. 8251-8253.) Foulques de Candie « s'ot une manche de cendal dusqu'as piés. » (*Foulques de Candie*, cité par Viollet-le-Duc, *Mobilier*, VI, 175.) Vouroie une manche de vous — Ridée au bas, large dessous. (*Chatelain de Coucy*, cité par le même, v. 703 et ss.) Cf. Schultz, I, p. 470, notes 1, 3, 4; p. 471, note 1. = [1] *Chascuns ait manche à dame,* si iert plus grans delis. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3153.) = [2] Les deux filles de Milon font

de jour et l'a trouvée en toilette plus simple; mais, après avoir un peu rougi, elle s'est résignée à ce qu'il la trouvât un peu moins belle. Elle s'est dit fort sagement : « C'est ainsi qu'il me verra presque tous les jours de ma vie », et elle n'a point voulu changer d'atours. Les surprises succèdent aux surprises, les petits bonheurs aux grands. Ils ont plus d'une fois dîné ensemble, et l'on a bien voulu permettre qu'ils s'assissent l'un près de l'autre. Ils ont, ô joie! mangé tous deux à la même écuelle[1], et il faut voir comment il lui laissait les meilleurs morceaux « sans en avoir l'air ». Je crois même que ces jours-là, il jeûnait tout de bon; mais tant de sobriété ne saurait durer longtemps, et notre fiancé ne mourra pas de faim.

Les jours coulent, rapides. Ce sont, tous les matins, nouveaux présents. Le chapelain de la Ferté-Henri déclare que c'est là cette *sponsalitia largitas* qui est permise, qui est recommandée aux fiancés. Le jeune homme, entre autres dons, envoie à la jeune fille des « Saluts » en vers qui sont tout à fait charmants et qu'il a composés lui-même... en collaboration avec un jongleur :

Flor de lis, rose espanie,
Taillie pour esgarder,
Je vous aim sans tricherie :
Si n'en puis mon cuer oster[2].

*
* *

C'est la rosete, c'est la flor,
La violete de douçor.
Sa grant biauté, sa grant valor,
M'i fet penser et nuit et jor,
Et tient mon fin cuer en baudor.
Simplete et coie,
Blanchete et bloie,
Dieus vous doinst joie
Et grant honor[3] !

Voilà ce que peut dire un cœur vraiment épris, et ce qu'il pourrait dire avec un peu moins de rhétorique.

ainsi leur toilette pour Garin et Begon : « Ens en la chambre monterent por vestir. — Vestent bliaus et pelissons hermins — Et affublerent les mantiaus sebelins. — Sor les espaules tornent arrier lor crins. » (*Garins li Loherains*, II, p. 67, 68.) = [1] Berengier fait Eudain o yaus seïr. — A s'escuelle manga tot à loisir; — Por ensignier et pour plus chier tenir. — Bauces assiet sa gent, si com il doit. — Uzile a prise belement par le doit. — A s'escuielle le fait mangier tout droit. (*Anseïs, fils de Girbert*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 245.) = [2] *Recueil de motets français*, par G. Raynaud, p. 146, n° cxx, n° 1. = [3] *Ibid.*, p. 150, n° cxxiv, n° 2.

Mais les jours coulent, plus rapides encore. Et, un matin, la mère d'Aélis, grave et des larmes aux yeux, dit à sa fille : « Tu n'as « plus que huit jours à passer près de moi. » Huit jours, qui seront huit années pour la fille et huit minutes pour la mère...

Les invités lointains sont déjà en route ; les robes de la mariée sont sur le point d'être terminées : les jongleurs annoncent leur arrivée ; on tapisse la grand'salle ; on chante, on pleure, on prie.

C'est samedi le jour du mariage, le grand jour.

Les mariés sortent de l'église (p. 431). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE XI

LE MARIAGE DU CHEVALIER

III. Un mariage à la fin du XIIIe siècle.

I

Pas un nuage au ciel : le soleil s'est levé en plein bleu. Les cloches des petites églises rurales annoncent la messe[1], et paraissent plus joyeuses que d'habitude. Tout est reposé, tout est doux, et il semble qu'on ne soit agité qu'à la Ferté-Henri. Agité, ou, tout au moins, fort affairé. La toilette !

La jeune fille est entourée de dames et de servantes, qui sont occupées à l'*atorner*[2].

Il n'y a pas, à cette époque, de toilette spéciale pour le jour des noces. La fiancée se revêt seulement

[1] Au matin sont levé. — Au mostier vont qu'on a les sainz soné. (*Moniage Renoart*, Bibl. nat., fr. 368, f° 243.) = [2] Les dames ont la pucele atorné, — De riche porpre vestu et

de ses plus riches, de ses plus beaux habits. On peut légitimement supposer que toute cette parure est neuve et sort des mains du tailleur ou couturier : mais c'est tout. Rien ne distingue cette belle toilette de celle qu'Aélis portait le jour de Pâques, ou même dimanche dernier. Nos pères n'avaient pas inventé, pour leurs mariées, cette couleur charmante : le blanc.

Ce qui va l'occuper le plus longuement, ce qui l'a fait se lever ce matin plus tôt que d'habitude, ce sont ses beaux cheveux d'or. Elle aimait jusqu'ici à les porter flottants sur ses épaules : mais elle ne veut plus désormais les avoir que tressés, et vous la voyez, qui, armée de son peigne d'ivoire[1], vient de séparer ses cheveux en deux grosses nattes blondes. Sa servante Mahaut[2] lui présente de jolis rubans ou bandelettes de soie, et des galons d'or, qu'elle entrelace habilement avec ses cheveux. C'est ce qu'on appelle des *crins galonez*[3]. Presque toutes les femmes ajoutent à ces tresses « naturelles » un emprunt, plus ou moins notable, de faux cheveux[4]; mais Aélis est assez riche pour ne rien emprunter. Elle prêterait plutôt. Au bout d'une petite moitié d'heure, ses deux nattes sont achevées, et tombent sur son dos, luisantes et lourdes. Par un

Fig. 53. Femme noble du XIIe siècle tressant ses nattes (d'après le dessin de Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, 188).

conraé. (*Ibid.*) = [1] Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du mobilier*, IV, 174) cite sur le peigne des textes de *Lancelot du Lac* et du *Roman de la Charette*. Schultz y ajoute des citations de *Parceval* (v. 31612 et 31625) et de *Tristan* (Fr. Michel, I, 209). = [2] Mahaut est un nom de servante. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 6783.) = [3] A deus filz d'or ont ses crins *galonez*— Qui plus resp[l]andent que orfrois amerez. (*Lorrains*, Bibl. nat., fr. 19160, f° VIII.) Ses crins ot *galonés* à un fil d'or batu. (*Renaus de Montauban*, p. 134, v. 21.) Sa crine crespe fu *à or galonée*. (*Aliscans*, v. 3105.) Etc., etc. L'usage de ces tresses n'aurait duré, suivant Viollet-le-Duc, que jusqu'en 1170. Je le crois BEAUCOUP PLUS PERSISTANT, d'après le témoignage de TOUTES nos chansons. Comme on le voit ci-dessus dans notre dernière citation, les cheveux étaient quelquefois *crespe*, c'est-à-dire crepés. Sur cette admirable coiffure du XIIe siècle, cs. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du mobilier*, III, p. 186-188), dont les dessins valent mieux que toute une dissertation, et J. Quicherat (*Histoire du costume*, 1re éd., p. 164), qui ajoute avec raison : « Sur le front, les femmes portaient un chapelet, un tressoir, ou bien un cercle d'orfèvrerie. Quelquefois ces diadèmes assujettissaient sur le chef une voilette de ce fin tissu qu'on appelait « mollequin ». Les plus sévères avaient des guimpes. » = [4] Sur

geste charmant, elle les ramène sur le devant de ses épaules, se regarde un peu dans le miroir, et s'estime satisfaite.

Elle n'a pas eu besoin de se blanchir le teint[1]. Que l'on peigne les statues des saints ou les crucifix, c'est fort bien; mais les chrétiennes ne doivent ni se peindre, ni même se poudrer de safran. Un poète de la fin du XIIe siècle, Gautier de Coincy, dit que certaines femmes de son temps étaient « ensafranées, » « *come s'estoient ou safran nées*[2] », Aélis n'est pas de celles-là. Telle elle est sortie du bain, hier au soir[3], telle elle est aujourd'hui, et sa beauté est vraiment *de droite nature*.

Fig. 51. Coiffure de femme noble au XIIe siècle. Dessin de Viollet-le-Duc (*Mobilier*, III, p. 186, reproduit comme le précédent avec l'autorisation de l'éditeur.)

A ceux qui trouvent que sa toilette dure un peu bien longtemps, elle pourrait répondre que ce jour-ci ne ressemble point à tous les autres, et qu'elle n'est pas, en temps ordinaire, de celles dont parle la chanson : « Quant la bele fu levée — Et quant elle fu lavée[3] — Ja la messe fu chantée[4]. » Ce serait une grande erreur de croire que les jeunes filles et les femmes nobles s'habillassent tous les jours avec ces beaux vêtements d'apparat, dont certaines statues de Chartres donnent une idée si exacte. Un archéologue de notre temps[5] observe avec justesse qu'une fois attifée de la

les faux cheveux, voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, III, p. 206. = [1] Blanche ert com flor de lis, — Mais ce ert de droite nature. — Sor li n'avoit autre tainture. — A visage de crucefiz — Avient li tains et le vernis; — Mais dame ne s'en doit meller. (*Durmars*, v. 1914; cité par Schultz, I, 186, note 5.) C'est à dessein que nous ne citons pas ici le *Roman de la rose*, trop récent pour l'époque où nous plaçons notre action. = [2] Ed. Poquet, col. 471. Gautier de Coincy ne se lasse pas d'attaquer le fard et les fardées : « Tele se fait moult regarder — Par son blanchir, par son farder, — Qui plus est laide et plus est pesme — Que pechié mortel en quaresme, » etc. (*Ibid.*) = [3] Sur l'usage du bain, la veille du mariage, voy. le *Chevalier au Cygne*, v. 4056, 4057 : « La mere l'emmena à l'ostel aaisier. — La nuit fist la pucele acesmer et baignier ». Le lendemain des noces, autre bain, qui est aromatique : « Tos les huis de l' palais a-on clos et serrés. — A l' lit la demoisele ot des dames assés. — Les puceles des chambres li ont uns bains temprés, — A herbes precioses moult bien fais et colés. — Quant ele fu baignée et ses cors acesmés, — Si fu li mengiers riches as dames conreés. (*Ibid.*, v. 4220 et suiv.) = [4] « Quant Aelis fu levée », etc.; chanson populaire citée plusieurs fois par les Sermonnaires du XIIIe siècle (Bibl. nat., lat. 17509, f° 146; 16482, au mot *Mulier*; 2516, f° 42). V. Lecoy de la Marche, *La Chaire française*, p. 409. Cette même chanson se trouve dans les chansonniers du moyen âge, avec de curieuses variantes. Aux trois vers cités plus haut on en ajoute parfois un quatrième : « Et Diable l'ont emportée. » (*Recueil de Motets*, de Gaston Raynaud, t. II, p. 158.) = [5] Cette toilette du XIIe siècle « était si belle que les pauvres femmes ne pou-

sorte, une « pauvre femme » était obligée de se tenir roide tout le jour, comme une statue, et qu'elle ne pouvait plus faire œuvre de ses dix doigts. C'est fort bien : mais, n'en doutez pas, nos châtelaines du XIIe siècle, qui n'étaient point des sottes, réservaient une toilette aussi gênante pour les seuls jours de fête, et savaient *s'aaisier* tous les autres jours, c'est-à-dire se mettre à l'aise et travailler. Pour un jour de noces, c'est bien différent. Si, ce jour-là, on ne portait pas le grand costume, le costume d'apparat, quand le porterait-on?

Aussi la chambre de la jeune fille, cette chambre où elle vient de reposer pour la dernière fois, est-elle éblouissante de soie et d'or. Tous ses vêtements de luxe y sont étalés sur des perches ; toutes les étoffes, alors connues, y sont splendidement représentées[1]. C'est un pêle-mêle fulgurant et un fouillis charmant.

Il y a là les *pailes*[2], et l'on entend, par ce mot bien connu de notre mariée, les TISSUS DE SOIE BROCHÉE, les brocarts d'or ou d'argent, les draps tissés de soie unie et d'or. Pour se donner le luxe de porter des habits de *paile*, il faut être fort riche : châtelaine à tout le moins, presque comtesse.

Il y a là ces grosses étoffes DE SOIE ÉPAISSE et solide, « composées de six fils et le plus souvent blanches, vertes ou rouges », les *samits*[3]. C'est moins estimé que le *paile;* mais c'est encore bien beau, et cela vaut le double du *cendal*[4]. Avec du samit est orné le fourreau de l'épée de son mari [5]; avec du samit est recouvert le seul manuscrit qu'elle possède et qu'elle emportera à son nouveau château : une *Vie de saint Thomas le martyr*, en vers et fort belle[6].

Il y a là de ces *cendals* ou *cendés*[7], qui sont LÉGERS à la main et d'un prix abordable. Les uns sont rayés, les autres unis : ceux qui font le

vaient plus rien faire après s'être habillées ». (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, IV, 411.) A un accoutrement aussi compliqué Viollet-le-Duc oppose avec raison l'habillement si simple et si commode du XIIIe siècle. = [1] On trouvera dans Schultz (I, p. 249 et ss., p. 267 et ss.) UNE ÉNUMÉRATION COMPLÈTE DES ÉTOFFES EMPLOYÉES DURANT LE MOYEN AGE. = [2] Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, III, 362, 367). Cf. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*, I, p. 279 et ss. = [3] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 358. Les *samitz* d'Orient étaient toujours préférés aux autres : « Les plus riches samitz de Tir. » (*Meraujis de Portlesquez*, éd. Michelant, p. 10.) = [4] Viollet-le-Duc, *Ibid.*, p. 360. = [5] *Ibid.*, 359. = [6] *Ibid.* = [7] *Ibid.*, p. 358. L'existence du velours n'est pas certaine avant le XIVe siècle.

plus d'effet sont écarlates. Ils éclatent au milieu de toutes ces splendeurs, et les éteignent. C'est avec un *cendal* de cette sorte qu'Aélis a fait, de sa propre main, le gonfanon qui flotte au haut de la lance de son mari [1].

Il y a là des *ciclatons* qui ressemblent au *samit* [2]; des *osterins*, ou draps de soie teints en pourpre [3]; des *diaspres* [4], ou draps de soie brochés à fleurs et qui arrivent de la Perse par Alexandrie; des *pourpres* [5], qui sont des soieries à reflets changeants; de ces étoffes de Mossoul, parfois brochées d'or, d'une légèreté presque légen-

Fig. 55. Étoffe de la fin du XIIe siècle, d'après une autre conservée au musée de Beauvais. Dessin d'Édouard Garnier.

daire, qui ont l'aspect de notre crêpe de Chine et avec lesquelles on fait de si jolis bliauts de dames [6]. Toute cette partie de la chambre d'Aélis, où sont exposés ces tissus de l'Orient, ressemble à l'Orient lui-même et jette des rayons.

Cependant il faut penser à la toilette plus simple qu'Aélis portera tous les jours, et elle ne saurait songer, en effet, à s'habiller, tous les matins, de *paile*, de *diaspre* et de mousseline. Donc, voici les lainages [7] qui sont fabriqués chez nous, « en Flandre, en Picardie, en Champagne, en Languedoc » : bonne et loyale fabrication; étoffes honnêtes comme la race qui les fait. Pour l'hiver, lainages épais, bleus, garances, bruns ou verts; pour l'été, petits lainages, serges,

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 358. — [2] Ibid., p. 362. — [3] J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 153. — [4] *Aiol*, v. 9824; *Godefroi de Bouillon*, v. 1556; *Doon de Maience*, v. 935 et 7906; *Chetifs*, éd. Hippeau, p. 205, etc., etc. — [5] Au sujet des *pourpres*, il y a deux systèmes en présence : les uns y voient des étoffes violettes, les autres, des étoffes auxquelles un apprêt spécial donnait un reflet particulier. — [6] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 366. — [7] D'énormes quantités de drap se fabriquaient en

étamines, tiretaines et droguets. Cela ne flatte point l'œil, mais cela dure.

Puis voici les toiles[1], les bonnes et braves toiles, que font les tisserands dans leurs caves, les toiles avec lesquelles on fait les

Fig. 56. Étoffe du XIIIe siècle, conservée au musée de Berlin. Travail italien ou sicilien où l'influence orientale est évidente. Dessin d'Édouard Garnier.

doublures des *pelissons*, les braies et les chemises. Devant tant de trésors, elles ont l'air de se cacher.... comme la vertu.

Avec les fourrures, nous retrouvons le luxe. Les nobles abandonnent dédaigneusement aux vilains ou aux hobereaux de campagne les peaux de genette, d'agneau noir, de lièvre et de renard, et n'accordent guère leur faveur qu'à ces quatre fourrures : le vair, le gris, la martre zibeline et l'hermine. Le *gris*, C'EST LE DOS DE L'ÉCU-

Flandre, en Picardie, en Champagne et en Languedoc. Presque toute la population des grandes villes, dans ces provinces, y mettait la main. Chacune avait son espèce particulière qu'on reconnaissait au tissu et à la teinture. Ici c'était l'écarlate; là le bleu; ailleurs le rouge garance, le brun, le noir, le vert. D'autres localités faisaient leur spécialité des petits lainages : les étamines, les serges, les tiretaines et droguets. (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., pp. 153, 154.) = [1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, 373. Il y avait aussi des toiles de coton ou *bougueranis*, originaires de Boukkara, en Tartarie. (*Ibid.*, p. 369.)

REUIL DU NORD; le *vair*, C'EST LE VENTRE DU MÊME ANIMAL[1], « que l'on emploie en échiquier avec le *gris* ». L'hermine est mouchetée, et l'on a pris soin « de disposer symétriquement, sur la belle fourrure blanche, la houppe de poils noirs qui est au bout de la queue de l'animal[2] ». Il n'y a rien à dire de particulier sur la martre, avec laquelle on faisait de si riches pelisses pour les comtes et les rois; mais on observera, non sans quelque étonnement, que l'on teignait volontiers les belles fourrures blanches, surtout en rouge[3]. Ces siècles aimaient le rouge.

Si l'on nous permettait de passer une seconde fois devant toutes ces étoffes, nous prendrions le temps d'admirer les dessins des soieries. Il y en a à compartiments géométriques ou à *compas*[4]; il y en a de *roées* ou à rosaces[5]; il y en a qui nous montrent des animaux d'or sur un fond de couleur vive; il y en a qui nous offrent des lions et des oiseaux *affrontés*[6]; il y en a avec des inscriptions étranges et que certain clerc (qui a été en Orient) prétend être de l'arabe[7]; mais il n'en est pas bien sûr. Ces dessins sont relevés, sur toutes les robes, par des franges, par des passementeries d'or, par des orfrois qui sont eux-mêmes ornés de dessins orientaux[8]. On ne fait pas d'économie sur ces galons : on en a mis partout..., excepté sur la laine. On n'a pas osé.

Mais il est temps qu'Aélis choisisse entre tant de richesses. Les heures vont vite, et il ne lui en reste plus qu'une seule, avant son départ pour l'église. Hâtons-nous.

La toilette commence : grande affaire[9].

J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 141. = [2] *Ibid.*, p. 153. = [3] *Ibid.* = [4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 157. Les étoffes « à compas » offraient surtout « des cercles et des anneaux ». (*Ibid.*, IV, p. 112.) = [5] Schultz, I, 250. *Roé*, qui signifie « à rosaces » suivant Burguy, signifierait « rayé » selon Scheler. = [6] Schultz, I, pp. 252, 258, 264, 265. = [7] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 360. = [8] *Ibid.*, IV, pp. 149, 150. L'*orfroi* consiste tantôt en broderies faites sur l'étoffe même de la robe ou du bliaut; tantôt en bandes cousues sur les manches, etc. (*Ibid.*, IV, 153.) = [9] A. COSTUME DES FEMMES DURANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIIe SIÈCLE. — I. CHEMISE ET CHAINSE. 1° La chemise des femmes, durant la seconde moitié du XIIe siècle, est très longue et descend jusqu'aux pieds. 2° Elle est faite en *cainsil*, c'est-à-dire en toile de lin ou de chanvre. 3° Sa première qualité est la blancheur : Une chemise *blanche com flor de pré* — Ont là vestue Beatris au vis cler. (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° VIII.) En une molt *blanche* chemise (*La Charette*, v. 4579; cité par Schultz), etc., etc. 4° On ne la passait pas au bleu, mais au safran; on l'*ensafranait* (J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 182). 5° La chemise est plissée, *ridée* : « Deliée, blanche et ridée ». (*Dolopathos*, p. 134, cité par Schultz.) 6° Ainsi « plissée et gaufrée par le fer de la repasseuse, elle ressemblait à une aube de prêtre;

II

La chemise, en fine toile de lin, est blanche « comme fleur de prés » avec une légère teinte de safran qui n'est point désagréable,

mais n'apparaissait qu'aux poignets et au bas de la jupe. » (J. Quicherat, l. l., p. 147.) 7° Certaines chemises étaient très riches, « à petits plis, bordées de ganses d'or au col et aux manches qui restaient visibles ». (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, t. III, p. 174, fig.) C'est contre ce luxe de mauvais aloi que les prédicateurs se sont fort légitimement emportés : *Pretiosior est camisia concubinæ quam superpellicium sacerdotis*. (Bibl. nat., lat. 17509, f° 139, cité par Lecoy de la Marche, *Chaire française*, p. 408). 8° Quoi qu'on ait écrit sur ce sujet, le *chainse* n'est pas toujours le même vêtement que la *chemise*. C'est ce que prouvent, jusqu'à l'évidence, un certain nombre de textes où la chemise et le chainse sont représentés comme DEUX pièces DIFFÉRENTES du costume des femmes : « Ydoine s'est desafublée, — A tere a sa cape jetée.— EN CHAINSE remest seulement — ET EN CHEMISE sainglement. » (*Amadas et Ydoine*, Bibl. nat., fr. 375, f° 321.) Si ot UN CHAINSE deliié — ET *une moult blance chemise*. (*Chevalier as deus espées*, éd. Fœrster, v. 4274.) Elle est vestue en itel guise — DE CAINSE BLANC ET DE CHEMISE. (*De Lanval*, Bibl. Nat., fr. 2168, f° 57.) Se il velt demain chanter messe — Praigne *le chainse* à la prestresse — OU sa chemise. (*Renart*, éd. Méon, v. 3537, etc.) 9° Le chainse est blanc comme la chemise; de toile, le plus souvent, et de toile très fine; parfois en étoffe plus riche, en *diaspre*, etc. Il est long, et va jusqu'à être traînant. Enfin, il est plissé, *ridé*, comme la chemise. (V. les nombreuses citations de F. Godefroy, en son *Dictionnaire*, au mot *Cainse*.) — 10° En résumé, le chainse, dans les textes des XIIe et XIIIe siècles, est tantôt une chemise, purement et simplement, et tantôt (comme dans les vers cités plus haut) une seconde chemise, une sorte de peignoir traînant, avec lequel les femmes pouvaient aller et venir dans la maison. (*Aiol*, v. 2105-2108.) — 11° On s'est mépris sur le *wardacorsium* en le considérant comme un corset. (Lecoy de la Marche, l. l., p. 408.) Ainsi que le prouvent les textes publiés par Ducange, au mot *Gardecorsium*, c'était une tunique de dessus. La *fascia pectoralis* dont il est question dans les sermonnaires n'est qu'un bandage ajusté autour de la poitrine des jeunes filles et dont le moyen âge a emprunté l'usage à l'antiquité romaine. (Rich, *Dictionnaire des antiquités*, p. 267.) = II. PELISSON HERMIN; ROBE. 1° Sur la chemise, les femmes portent directement (comme les hommes) le « pelisson hermin ». Celles qui, voulant faire pénitence, s'imposent la haire au lieu de chemise, ont le pelisson sur la haire : Ains puis ne vesti lange par nule asentison. — La haire avoit vestue sos *l'ermin pelichon*. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7073, 7074.) 2° Le pelisson hermin est une robe « qui était de pelleterie enfermée entre deux étoffes (la fourrure apparaissant seulement sur les bords). Il prenait place quelquefois entre la chemise et le bliaut et, en d'autres cas, tenait lieu du bliaut lui-même. Ce double usage est attesté par une infinité de passages de chansons de geste ». (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 163.) Il n'y a de trop, dans cette excellente définition de Quicherat, que le mot « quelquefois ». Le pelisson ENTRE LA CHEMISE ET LE BLIAUT est, au contraire, d'un usage ON NE PEUT PLUS FRÉQUENT. Viollet-le-Duc s'est complètement mépris sur la forme et l'usage de ce vêtement (*Mobilier*, IV, p. 175, etc.). 3° D'après des textes publiés par Ducange et dont on ne semble pas avoir utilisé le témoignage (ils ne sont par malheur que du XIVe siècle, mais encore très valables), la pelleterie du pelisson hermin était couverte d'une étoffe de soie, « de cendal SUR LE CUIR » et « devers le poil, DE TOILE ». (Ducange, Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roi, en 1351, *Glossarium*, éd. Didot, v. 181[1] et 181[2]). Il est évident que l'on portait le « côté toile » sur la chemise et le « côté soie » extérieurement. Le « côté soie » était couvert par le bliaut. 4° Le pelisson était un vêtement

et son luxe ne consiste qu'en petits plis ou *rides* d'un effet simple et charmant. Aélis n'a même pas voulu qu'on l'ornât d'une broderie d'or aux manches et au cou, et s'est souvenue du dicarpéteur de

très chaud, voire trop chaud; mais sa vogue et son usage constant s'expliquent, durant une longue partie de l'année, par l'insuffisance du chauffage dans les châteaux et par la basse température qui régnait le plus souvent dans les salles immenses de l'habitation féodale. 5° Il est certain que, pendant la belle saison, le « pelisson hermin » pouvait et devait être remplacé par une « robe » plus légère et où la fourrure tenait moins de place. C'est ce que les historiens du costume n'ont peut-être pas mis en suffisante lumière. 6° La robe

Fig. 57. Le bliaut « simple », d'après un ms. du monastère bénédictin de Saint-Pierre de Salzbourg, attribué au XIe siècle et que nous croyons du XIIe s., reproduit dans les *Costumes du moyen âge chrétien*, de J. de Hefner, t. I, p. 54, pl. 54.

Fig. 58. L'surcot « simple », d'après un ms. de la Bibliothèque de Bamberg, également attribué au XIe siècle, et que nous estimons du XIIe), reproduit dans les *Costumes du moyen âge chrétien* de J. de Hefner, t. I, p. 65, pl. 62.

des dames nobles est de riche étoffe, le plus souvent en *paile* ou en tissus d'Orient, fins et souples. Elle n'est aucunement décolletée; mais est parfois munie d'une traine contre laquelle a tonné la sévérité des prédicateurs. (Lecoy de la Marche, *Chaire française*, p. 406.) C'est comme une autre chemise tombant jusqu'aux pieds et ne laissant que le cou à découvert. La robe s'appelle aussi « cotte »; mais ce dernier nom caractérise surtout la robe

l'an dernier qui tonnait si fort contre le luxe de l'habillement des femmes et s'était écrié, dans un moment d'indignation éloquente : « Certaines chemises coûtent plus cher que le surplis d'un prêtre. »

très simple du XIIIe siècle, en drap ou en laine. 7° Robes, pelissons et bliauts de dames, tous ces vêtements étaient l'œuvre de couturiers ou tailleurs. (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, IV, 216.) En parlant du bliaut de Beatrix, l'auteur du *Chevalier au cygne* s'écrie : Dex ! com fu gentiex maistres qui si le sot taillier (v. 4065.) = III. Du bliaut. 1° Le bliaut est une tunique de dessus qui se porte sur le pelisson hermin (*Chevalier au Cygne*, v. 4062, 4065 ; *Godefroi de Bouillon*, v. 185-187) ; ou sur la robe (*Ogier*, v. 1022, 1023) ; quelquefois, mais rarement, sur la chemise : Une chemise blanche com flor de pré — Ont là vestue Beatris au vis cler. — Puis li vestirent un bliaut d'or ovré (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° VIII). 2° Il y a un fait qui domine ici toute la matière : c'est qu'à tout le moins, il y a eu au XIIe siècle deux espèces de bliaut a l'usage des femmes. Le bliaut « simple » et le bliaut « composé ». Nous les allons étudier l'un après l'autre. 3° Le bliaut « simple » était un vêtement de dessus « qui avait la forme des blouses des gens de la campagne et était brodé au collet et aux manches. » (F. Godefroy en son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, au mot *Bliaut*.) Sur ce bliaut fort bien décrit par J. Quicherat (*Histoire du costume*, 1re éd., p. 148, 149) et qui ne descend souvent qu'à mi-jambes, on plaçait une ceinture plus ou moins riche. C'est ce même vêtement qu'un autre archéologue a peint en termes fort exacts : « Le bliaut des femmes est une tunique serrée à la taille et au buste, lacée sur les côtés [ou par derrière], fermée sur la poitrine par un bouton ou une agrafe et munie d'une ceinture. » (Victor Gay, en son *Glossaire archéologique*, au mot *Bliaut*.) — 4° Le bliaut « composé », celui dont les statues de Chartres nous offrent l'image, est formé, suivant M. Viollet-le-Duc, de deux éléments bien distincts : « *a*. Un corselet juste au corps, à manches longues, lacé ou boutonné par derrière ou sur les côtés. *b*. A ce corselet étaient cousues soit une jupe plus courte que la robe, fendue des deux côtés, soit deux pentes en manière de tablier, l'une par devant, l'autre par derrière. » (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, p. 41.) « Le corsage s'ouvrait sur le devant avec galons de passementerie. A sa partie inférieure était cousue une étoffe crépelée, souple, qui pressait le ventre et le haut des hanches, et était lacée par derrière. Les manches étaient très larges. Au moyen d'un galon ou d'un en-

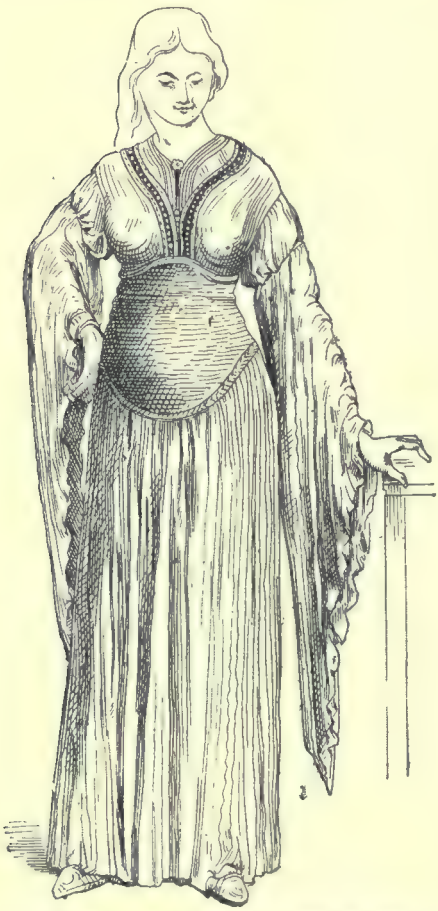

Fig. 59. Le bliaut « composé », d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 143), reproduit, ainsi que les suivants avec l'autorisation de l'éditeur.

Elle s'est bien promis de ne jamais mériter un tel reproche, même le jour de ses noces, et elle s'est tenu parole. Sur cette chemise qui descend jusqu'aux pieds, Aélis s'empresse de revêtir cette sorte de robe qui forme alors l'élément principal du costume des femmes, comme de celui des hommes, le *pelisson hermin*. Une très fine fourrure d'hermine a été enfermée par le tailleur entre deux étoffes, de façon à n'apparaître qu'aux bords du vêtement, aux manches et au cou. L'une de ces deux étoffes est de la toile : c'est celle qu'on ne voit pas et qui touche directement la chemise. L'autre, au contraire, celle qu'on voit, est une bonne et belle soie, un *cendal* de haute valeur. Aélis a longtemps hésité sur la couleur de ce

tredeux, la jupe, fendue par derrière et plissée à très petits plis, était cousue à cette sorte de large ceinture. » (*Ibid.*, pp. 44, 45.) 5° Pour plus de clarté, nous croyons qu'il faut faire de cette sorte de large ceinture UN ÉLÉMENT SPÉCIAL du « bliaut composé », et c'est ce qui nous décide à affirmer que, dans ce bliaut, on doit réellement distinguer TROIS ÉLÉMENTS : « *a*. le corsage ; *b*. la jupe ; *c*. la pièce du milieu ». Tel est le système que nous adoptons et que nos figures 59 et 60 feront plus aisément comprendre. 6° Les archéologues qui, comme J. Quicherat, n'ont admis qu'une sorte de bliaut, sont forcés d'expliquer les statues de Chartres et les autres par l'emploi (COMBINÉ AVEC CELUI DU BLIAUT SIMPLE) d'une sorte de corset extérieur ou, en d'autres termes, d'un *gilet justaucorps* nommé *gipe*, « qui, ajusté sur le buste comme une cuirasse, en dessinait toutes les formes » (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 165) : Puis li vestirent un bliaut d'or ovré — *Et une gipe* de griz sans arester (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° VIII). Bien peu de textes (encore sont-ils obscurs) justifient une telle doctrine, et il nous semble plus fondé d'admettre nettement deux espèces de bliaut, ainsi que nous venons de le faire. — 7° Le bliaut « simple » est celui que nous voyons figurer dans la plupart de nos vieux poèmes ; mais nous ne l'appelons « simple » qu'à cause du peu d'éléments dont il est formé. Il était souvent fort riche. 8° Les bliauts de nos chansons sont le plus ordinairement en étoffes de soie, parfois brochées d'or, en *paile*, en *samit*. (Certaines de ces étoffes sont d'importation orientale.) Ils étaient rarement fourrés. (V. les nombreux exemples cités par F. Godefroy en son *Dictionnaire*, au mot *Bliaut*.) Ils comportaient quelquefois des manches très longues, tailladées et qui descendaient jusqu'à terre. C'est contre ces manches et contre les corsages trop ajustés qu'ont surtout protesté les prédicateurs. (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, p. 44.) 11° Ils étaient très étroitement lacés ; bordés de galons d'or (En son dos ot vestu un bliaut à orfrois, *Gui de Nanteuil*, v. 751 ; Vestu ot un bliaut entaillié à orfrois ; *Saisnes*, couplet XXXIII) et même enrichi de pierres précieuses (Un bliaut d'Abilant à oysiaus colorez, — De pieres precieuses fu tot entor orlés ; *Aye d'Avignon*, v. 3702-3705). 12° Il était souvent *entaillié*, c'est-à-dire orné de découpures en forme de langues. *Gironné* a le même sens (*Godefroi de Bouillon*, v. 3222 : Et tant riches bliaus *entailliés a girons*). Les bliauts *entailliés* se terminaient par des dents ∨∨ et les bliauts *gironnés* par des *girons* ∨∨. 13° Les bliauts étaient serrés à la taille par une ceinture en orfèvrerie où l'on multipliait trop souvent les prodigalités

Fig. 60. Le bliaut « composé », vu de dos

« cendal » et a fini par adopter un rouge foncé, presque violet. Un léger galon d'or pare le bout des manches, qui sont serrées au poignet, et le bas de la jupe, qui s'arrête à la cheville. Une passemen-

du luxe le plus déraisonnable. Cette ceinture (QUI TOMBAIT AU-DESSOUS DES HANCHES et se portait parfois sur le pelisson en l'absence du bliaut) était ornée de pierres fines auxquelles

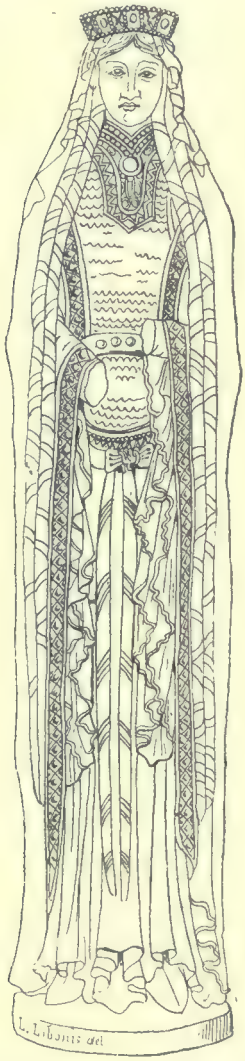

Fig. 61. Le bliaut « composé », la ceinture, et le cercle d'orfevrerie, d'après une statue de Notre-Dame de Corbeil (aujourd'hui à Saint-Denis).

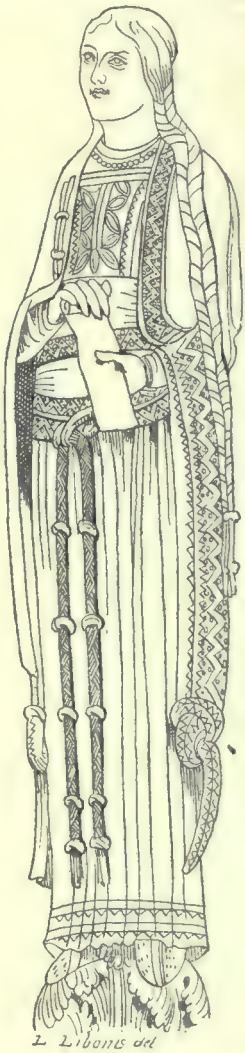

Fig. 62. Le bliaut « composé », le manteau et la ceinture, d'après une statue du portail de la cathédrale de Chartres.

on attribuait parfois des vertus médicinales ou merveilleuses : D'une coroie ert chainte qui fu de tel orine — Nus hom qui l'ait sor lui ne dotera vermine. — La bocle ert d'un topasse qui luist et enlumine, — Et d'un riche achatois estoit faite l'espine. — Entor avoit

terie toute semblable agrémente l'encolure ou, comme on disait, la *goule* du pelisson, un peu au-dessous de l'hermine qui déborde. Ce vêtement, qui est assez étroit et ajusté, n'est pas, s'il faut tout dire, d'un effet léger et gracieux. Il n'amincit pas : il « engonce »,

asise mainte riche sardine, — Et maint brasme et maint saffre : chascuns a sa mechine. (*Godefroi de Bouillon*, v. 601-606.) Cette ceinture consistait, d'autres fois, en cordelettes de soie tressée, qui étaient serrées par des bagues. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 108, Voy. notre fig. 62.) = IV. Le manteau. 1° Sur le pelisson ou sur la robe (quand on ne portait pas le bliaut), mais le plus souvent sur le bliaut, les femmes nobles portaient le manteau : Atant es la contesse, s'ot un pale vestu ; — Dessor ot afublé un mantel qui d'or fu. (*Renaus de Montauban*, p. 134, v. 19, 20.) Cf. *Godefroi de Bouillon*, v. 190.) 2° Ce manteau qui est un vêtement très riche, est de soie. Il est souvent fourré, et presque toujours orné de galons d'or ou d'*orfroi*. Tantôt il est attaché sur l'épaule droite, et le bras gauche alors le relève gracieusement (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 109, 110; cf. notre fig. 64) ; tantôt, mais plus rarement, on l'attache sur le devant. 3° Le manteau, dans sa coupe, était tantôt de forme demi-circulaire, tantôt « plus que demi-circulaire » (*Ibid.*, IV, 109). 4° Le *siglaton* que portent les deux sexes, est un manteau rond.

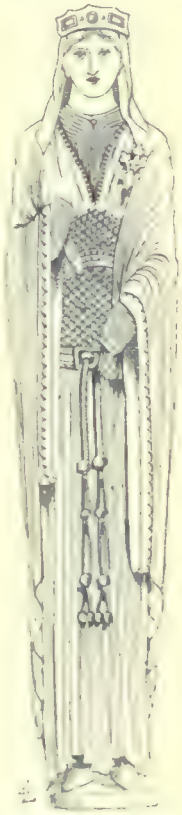

Fig. 63 Le bliaut « composé », la ceinture et le cercle d'orfèvrerie, d'après une statue de la « Porte royale » à la cathédrale de Chartres

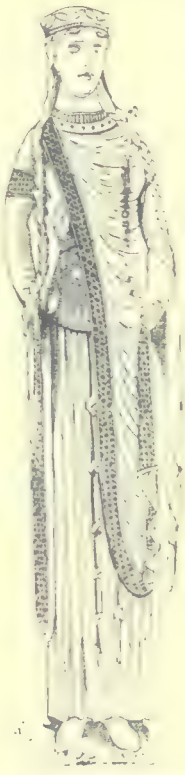

Fig. 64 Le bliaut « composé », le manteau attaché sur l'épaule droite et le cercle d'orfèvrerie, d'après une statue du portail de la cathédrale de Chartres.

B. Costume des hommes durant la seconde moitié du XIIe siècle. — I. Les braies. 1° La première pièce du costume masculin, c'est le caleçon, ce sont les *braies* dont l'origine gauloise est bien connue. On sait assez que la *Gallia braccata* s'étendait entre le Rhône, la Garonne et les Pyrénées, et que, d'ailleurs, les Germains portaient aussi des braies. — 2° Les braies sont presque toujours en *cainsil*, en toile de chanvre ou de lin : Il ot chemise et braies d'un cainsil afloré (*Aiol*, 9822). Braies vest et chemise de bon cainsil (*Girard de Roussillon*, éd. Fr. Michel, p. 313). Cemise et braies de cansil (*Fregus*, éd. Fr. Michel, p. 174, cité par Fr. Godefroy, en son *Dictionnaire*, au mot *chainsil*). — 3° Les braies étaient blanches : Chemise et blanches braies lor done à grans plantés (*Renaus de Montauban*, p. 96, v. 12). Dimanche arons Pasque, bien le savés, — Que toutes gens se doivent bel atorner, — Blanches braies vestir et endosser

et j'imagine (mais je n'ai pas de preuves à l'appui d'une telle témérité) que, dans le pelisson hermin, on a dû supprimer un jour la fourrure du corsage et même celle de la jupe, pour ne laisser un peu d'hermine qu'à l'encolure et aux manches. En d'autres termes, le pelisson a tourné à la robe. Attendez, d'ailleurs, pour en juger, qu'Aélis ait revêtu sa tunique de dessus, son *bliaut*

(*Aiol*, v. 1210 et suiv.). Et unes braies de cainsil, — Plus blances que n'est flors d'avril (*Atre perilleux*, Bibl. nat., fr. 2168, f° 14ᵃ, cité par Fr. Godefroy, l. l.) — 4° Les braies, au XIIᵉ siècle, sont généralement étroites et collantes. Quand on porte des chausses (c'est le cas ordinaire), les braies sont courtes. En l'absence des chausses, elles descendent jusqu'au pied, et c'est ainsi qu'on en peut signaler quelques-unes dans la tapisserie de Bayeux, qui est de la fin du XIᵉ siècle. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, 71). — 5° Les braies sont retenues à la taille par une ceinture en étoffe et à boucle qu'on appelle le *braïer :* Desiques u braïer l'a le ber pourfendu. (*Gaufrey*, v. 5503.) De l'chief jusqu'el' braïer l'a fendu et copé. (*Renaus de Montauban*, p. 128, v. 31.) La quisse et le genoil jusqu'à l' neu de l'braïer. (*Aiol*, v. 6175.) Cette ceinture était assez importante, puisqu'on y put cacher quelques menus objets, comme des clefs ou des anneaux. (Viollet-le-Duc, l. l., III, p. 86 et p. 178.) = II. Les chausses. 1° La seconde pièce du costume masculin, ce sont les *chausses*, qu'il faut considérer comme de véritables bas. Les *braies*, c'est le haut-de-chausse; les *chausses*, le c'est le *bas* de chausse. — 2° Il y avait des chausses en étoffes de tout genre : en fil (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 124), en tricot, en laine, en drap. Dans les familles riches on ne se servait guère que de chausses en soie : c'était là un véritable luxe et auquel on attachait un grand prix : Il ot cauces de paile (*Aiol*, v. 9822). Unes chauces de paile, soliers poinz à lion (*Parise*, v. 66). Calces ot d'un diaspre qui fu fais en Persie (*Godefroi de Bouillon*, v. 1556). Etc., etc. 3° Un des grands centres de fabrication des chausses en soie paraît avoir été la ville de Bruges : « Elle fabriquait pour cet usage un tissu moelleux et coûteux qui n'était abordable qu'aux riches. » (J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1ʳᵉ éd., p. 154.) De Bruges en Flandre venoie, — Cauches de soie en aportoie. (*Eustache le Moine*, v. 807, cité par Schultz, I, p. 219, note 2.) — 3° Les chausses étaient le plus souvent de couleur sombre, et notamment brune : Cauces ot de brun paile. (*Renaus de Montauban*, p. 99, v. 4. Cf. p. 96, v. 13.) Mais il y avait aussi des chausses à bandes rouges et noires (*Amadas et Ydoine*, v. 3770, cité par Schultz, l. l., note 1); il y en avait de rouges, de « taintes en bresil » (*Perceval*, v. 2794, cité par le même, l. l., note 4), etc. 4° Le luxe des chausses ne consistait pas seulement dans leur étoffe ou dans leur couleur; il y avait des chausses à jour, des *cauces percies* (*Aiol*, v. 8273), des *chauces detrenchies* (*Aye d'Avignon*, v. 2319), etc. = III. La Chemise. — 1° La troisième pièce du costume masculin, c'est la chemise, qu'il faut considérer comme un vêtement de dessous, à manches et fermé. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, 173). — 2° Il ne faudrait cependant pas exagérer, comme l'a fait Quicherat (*Histoire du costume*, 1ʳᵉ éd., p. 138), cette idée de « tunique » ou de « robe » : la « chemise » de nos pères ressemblait réellement à la nôtre et était réellement une chemise (que l'on quittait durant la nuit) — 3° Quelques grands seigneurs se donnaient le luxe de chemises en soie : Vesti une chemise de cendal de Russie (*Godefroi de Bouillon*, v. 1554); mais presque toujours les chemises du XIIᵉ siècle étaient comme les nôtres, en toile de lin ou de chanvre, en *cainsil* blanc : Brages vest et chemise de bon chainsil. (*Girard de Roussillon*, éd. Fr. Michel, p. 313, etc., etc.) — 4° On était arrivé à faire pour cet usage des toiles très fines : « Le messager Pierre portait une chemise de toile; jamais vous ne vîtes de si fine étoffe. » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 124, 237.) — 5° Le *cainsil* était parfois « à fleurs » : Il ot chemise et braies d'un cainsil afloré. (*Aiol*, v. 9822.) — 6° « La chemise est plissée, gaufrée par le fer de la repasseuse » (Quicherat, *Histoire du costume*, 1ʳᵉ éd., p. 147) et

qui est précisément inventé pour corriger les imperfections du pelisson... en le cachant presque tout entier. Ici le luxe éclate, et Aélis le laisse éclater. Tout est permis. C'est le vêtement des dimanches, ou même des grandes fêtes, et qu'on porte dix ou vingt fois par an. La belle tunique, très légère, en soie verte brochée

« ensafranée » (p. 182) comme les nôtres sont passées au bleu. — 7° Ce sont, d'après le même érudit, les pans flottants et les longues manches de la chemise que l'on aperçoit sous le haubert dans un certain nombre de monuments figurés du XIIe siècle, « de sorte qu'on voit comme deux bannières de toile blanche voltiger autour des jambes du cavalier ». *Histoire du costume*, 1re éd., p. 149. Cf. G. Demay (*Le Costume de guerre et d'apparat*, p. 8, pl. II.) Cette mode gênante n'a été ni générale ni durable. = IV. LE PELISSON; LA ROBE. — 1° La quatrième pièce du costume masculin est le « pelisson ». — 2° Le pelisson est une ROBE FOURRÉE, généralement très longue, et tombant sur le pied. Ce vêtement, qui est d'un usage journalier, se porte le plus souvent ENTRE LA CHEMISE ET LE BLIAUT, et, en d'autres cas, tient lieu du bliaut lui-même. (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 163.) 3° C'est de la pelleterie RENFERMÉE ENTRE DEUX ÉTOFFES, et la fourrure n'apparaît qu'aux bords. — 4° Ces deux étoffes (comme nous l'avons dit plus haut (et nous le répétons à dessein), c'est de la toile, pour le côté qui touche la chemise; c'est de la soie de différentes couleurs, pour le côté extérieur et visible. (*Comptes de* 1351, publiés par Ducange, au mot *Pellicium*, éd. Didot, t. V, p. 181.) — 5° Le poil de la fourrure est tourné du côté du corps. C'est ce poil qui est recouvert de toile, et c'est le cuir qui est recouvert de soie. (*Id. ibid.*) — 6° Que le pelisson se portât sous le bliaut, c'est ce qui est attesté par cent textes de nos chansons : Lors a vestu une peliçon d'ermine — Et PAR DESEUR un ver bliaut de sie. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 218.) Un pelisson hermin li ont el' dos geté.— Et DESORE un bliaut. (*Aiol*, v. 8599, 8600. Cf. 9821 et suiv.) Etc., etc.— 7° Quand on s'habille, on met d'abord ses braies, puis sa chemise, puis ses chausses, puis ses souliers, puis le pelisson, que l'on recouvre soit d'un manteau, soit d'un bliaut. (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 237, p. 124) Quand on se déshabille, on ôte d'abord son manteau, puis son bliaut, puis son pelisson, puis sa chemise, puis ses braies : Et s'osta son bliaut, et l'ermin peliçon. — Sa chemise et ses braies. (*Renaus de Montauban*, p. 250, v. 2.) Quelquefois on ne portait que le pelisson SANS BLIAUT. — 8° Le pelisson était surtout d'hermine, et l'on disait couramment un *pelisson hermin*. (V. les textes cités plus haut.) — 9° C'était surtout à l'encolure du pelisson que l'hermine était apparente, et c'est ce qu'on appelait les *gueules* du pelisson : Moillent les geules dou pelisson hermin. (*Gaydon*, v. 1414.) Et moillièrent les gueules de l'ermin pelisson. (*Aye d'Avignon*, v. 175.) Lermes li moillent le menton — Et les gollées (? dou pelison. (*Roman de Troie*, cité par Ducange, éd. Didot, t. V, p. 181.) — 10° Les gueules, ce n'est pas (comme l'a cru Viollet-le-Duc) un camail, mais un simple collet de fourrure, plus ou moins large et épais. — 11° Au lieu d'avoir des *gueules* en fourrures, certains pelissons étaient bordés, à l'encolure, de passementerie d'or : El' peliçon hermin tot d'orfroi engoulé. (*Aiol*, v. 9823.) La fourrure pouvait également être apparente au bout des manches, et c'était encore (comme le bas de cette robe fourrée) une place tout indiquée pour recevoir une garniture d'orfroi. — 12° On pouvait donner à ce vêtement usuel une apparence de grand luxe, en multipliant les galons et les passementeries : Quatre peliçons gris de fin orfroi bandé. (*Renaus de Montauban*, p. 161, v. 12.) Chascun avoit... hermin pelichon — As bendes d'or listées entor et environ. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1779, 1780.) — 13° Le pelisson était un vêtement très chaud dont l'emploi s'explique par l'insuffisance du chauffage dans les habitations de cette époque, mais qui, en été, devait être d'un usage très rigoureux? Il pouvait alors être remplacé par une « cotte » ou « robe non fourrée », qui descendait également très bas : Blanche chemise et braies a vestu maintenant. — Et par desores vest une cote avenant — Et puis après, un porpre. (*Floovant*, p. 781 et suiv.) Il s'agit de

d'or, descend presque aussi bas que l'habit de dessous. Les manches, très larges et fort longues, traînent jusqu'à terre, et l'on voit, par-dessous, les manches ajustées du pelisson avec leur étoffe violette et leurs galons d'or. Le corsage du bliaut est collant avec un petit décolletage carré, sous lequel on aperçoit la *goule* de la robe fourrée. La jupe, fendue par derrière, est à tout petits

Maugalie qui se travestit en homme. (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, pp. 285, 286.) — 14° « Les grands personnages, dans les provinces de l'ouest, portaient vers le milieu du XIIe siècle la *cotte longue* tombant sur les pieds, par-dessous le bliaut. Cette robe était assez ample pour ne pas gêner les cavaliers. » (*Ibid.*, III, pp. 285, 287.) Telle est la robe que porte Geoffroi Plantagenet. (*Ibid.*, II, p. 218.) On peut généraliser ces dernières propositions de Viollet-le-Duc et

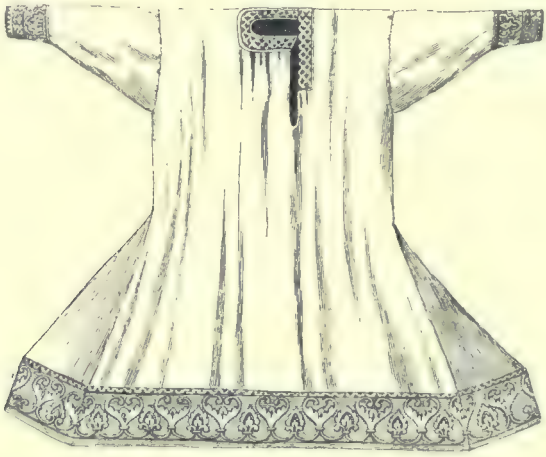

Fig. 65. Bliaut d'homme « simple », conservé au Trésor impérial de Vienne, d'après un dessin de J. Quicherat, en son *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 148.

affirmer « qu'en été le pelisson était souvent remplacé par la robe. » = V. Le bliaut. 1° La cinquième pièce du costume masculin est le bliaut, qui est une tunique ou robe de dessus. — 2° Les hommes ont porté rarement le bliaut *composé*, et presque toujours le bliaut *simple*, dont nous allons parler. — 3° « Le nom de « bliaut » s'applique aux robes de dessus des hommes et des femmes, pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles. » (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, pp. 38, 39.) — 4° C'est un vêtement de riche et de noble, et qui n'est point à l'usage des petites gens. — 5° Le bliaut se porte généralement sur le pelisson ou sur la robe, sous le manteau. — 6° Le type parfait du bliaut masculin a été donné par J. Quicherat, en son *Histoire du Costume* (1re éd., p. 148), d'après une pièce des plus rares, qui est conservée au Trésor impérial de Vienne (fig. 65). « La date de ce bliaut est certaine. On lit sur les bordures d'une large bande de soie brochée dont il est paré par le bas une double inscription en latin et en arabe, d'où il résulte que cet ornement fut tissé à Palerme en 1181. » — 6° « Cette tunique est d'une soie sergée de couleur bleue tirant sur le violet. Les manches vont en entonnoir depuis les entournures jusqu'aux poignets. Le corps est bâti avec des pointes qui procurent une largeur extrême par le bas. L'encolure est étroite. La hauteur totale de tout le vêtement est de 1 mètre 30. » — 7° La forme

plis. Entre le corsage et la jupe, le tailleur a cousu une pièce d'étoffe, souple et légère, non moins juste que le corsage et qui emboîte très étroitement les hanches et le ventre. Cette « pièce du milieu » se lace par derrière, comme le corsage lui-même dont elle forme le prolongement, et on la serre autant qu'il est humainement possible, comme nos « cuirasses » d'aujourd'hui. Toute l'encolure de ce bliaut d'apparat est ornée de larges galons d'or; les manches énormes, munies du même galon, sont tailladées et découpées. Mais ce qui frappe tout d'abord les yeux, c'est la ceinture, la magnifique ceinture, qui est jetée négligemment sur les hanches et retombe par devant jusqu'au bas du bliaut. L'orfèvre n'y a pas travaillé moins de deux mois, et y a enchâssé, sans les compter, les topazes, les agates, les escarboucles et les sardoines. Notez que chacune de ces pierres a une vertu

de ce bliaut concorde parfaitement avec tous les textes de nos vieux poèmes, et il faut se représenter, pour les bien comprendre, une tunique à manches larges et moins longue que le pelisson ou la robe. — 8° Pour mettre le bliaut, il fallait simplement passer la tête dans un trou; mais, s'il y avait des bliauts sans couture, il y en avait de fendus : « Bliaus ont de coton porfendus lez les cors » (*Aye d'Avignon*, v. 2321); il y en avait aussi de lacés par derrière ou sur les côtés : « Li Rois avoit un bliaut endossé — Qui tous estoit de soie naturel, — Et à fiex d'or sont laciet li costé ». (*Huon de Bordeaux*, v. 3621-3623.) — 9° Le bliaut est un vêtement de luxe et pour lequel on n'épargne rien. Il est en étoffe précieuse, presque toujours en soie. La plupart des bliauts de nos vieux poèmes sont en *paile* (*Roland*, v. 303; *Godefroi de Bouillon*, v 6555); en *samit* (*Amis et Amiles*, v. 1739, 1740. Cf. les *Lorrains*, ms. de Montpellier, f°s 40 et 44, cités par F. Godefroy); en *cendal*, (*Fierabras*, v. 1927). Mais il y en a de plus ordinaires : en coton (*Aye d'Avignon*, v. 2321) et en futaine : Quidam miles de corte, nomine Wido, calumpniabat Amicum Coraldum et infantes ejus pro servis suis; sed Amicus Coraldus dedit ipsi Widoni viginti solidos, et uxori ejus caligas, et filio ejus *unum blialdum de fustanis*. (Cartulaire de Paray, aux Archives nationales, f° 32, r°, pièce non datée, mais probablement du XIe-XIIe siècle.) — 10° Les bliauts sont (comme celui de Vienne, cité plus haut) ornés, à l'encolure, aux manches et au bord inférieur, de bandes de soie brodée (J. Quicherat, l. l., p. 148) ou de passementeries d'or : Richars ot un bliaut trestot à or batu. (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 203.) Ces derniers bliauts, qui étaient d'un usage fort répandu, étaient appelés « bliauts à orfrois ». — 11° Moins coquets que les bliauts de femmes, ceux des hommes, cependant, étaient parfois *entailliés* ou *gironnés* (*Fierabras*, v. 1821; *Renaus de Montauban*, p. 596, v. 14; *Godefroi de Bouillon*, v. 3222), c'est-à-dire ornés par en bas de découpures en forme de dents et de « girons ». — 12° On portait en guerre le bliaut sous le haubert. Quand Roland vient au secours de Turpin, à Roncevaux : Si li tolit le blanc osberc legier; — Puis sun bliaut li ad tut detrenchiet, — En ses grans plaies les pans li a fichiet. (*Roland*, v. 2171-2175.) C'est ce qui apparait encore plus clairement dans ces vers d'*Huon de Bordeaux*, cités par Bartsch en sa *Chrestomathie de l'ancien français* : « Li autre l'ont maintenant desarmé; — De l'dos li ostent le bon osberc saffré; — Ens el' bliaut est Hues demorés. » Autres textes, non moins clairs : Dou dos li traient le bon hausbere treslis; — Saingles remest en bliaut de samis. (*Amis et Amiles*, v. 1739, 1740). Desor un bliaut de samit — Vesti un bon haubert tresli. (*Flore et Blancheflor*, 2e version, v. 947, cité par Fr. Godefroy en son *Dictionnaire de l'ancien français*). Etc., etc. = VI. Le manteau 1° La sixième pièce du costume masculin est le

spéciale : telle préserve de la fièvre, telle autre éclaire en pleine nuit et rend inutile toute autre lumière. Aélis est toute joyeuse de la montrer, et regrette presque d'être obligée de jeter, sur

manteau. — 2° Plus encore que le bliaut, le manteau est un vêtement noble. — 3° Développé, le manteau du XIIe siècle est le plus souvent semi-circulaire, ou parfois quadrangulaire. — 4° Le principal élément du manteau est, à l'origine, UNE FOURRURE, et la soie ou le drap n'est alors qu'une doublure. Tel est le manteau que revêt le messager Pierre,

Fig. 66. Premier mode d'attache du manteau, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 106), reproduit, comme les fig. 67 et 70, avec l'autorisation de l'éditeur.

dans *Girart de Roussillon :* « Il agrafa un manteau phrygien de zibeline, dont la doublure était de *paile* neuf, teint en pourpre » (trad. Paul Meyer, p. 124, § 239). Cette fourrure était surtout de la zibeline ou de la martre. — 5° Les « peaux de martre » dont il est question dans nos plus vieux poèmes, ne sont à vrai dire qu'un manteau de fourrures. Quand Ganelon est désigné pour aller en ambassade auprès du roi Marsile, il est indigné, furieux. Il rejette de son cou « ses grandes peaux de martre », *et est remés en son blialt de palie* (v. 302, 303). Il est question, dans *Aye d'Avignon*, de trois mille chevaliers qui ont des chausses de soie, des bliauts de *ciglaton*, « *et grans piaus marterinnes*, et hermins peliçons » (v. 2684). Ces manteaux fourrés étaient longs et traînants (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 52, § 104), et c'était un vêtement très solennel et magnifique. — 6° Les manteaux cependant ne tardèrent pas à n'être plus fourrés. En d'autres termes, la pelleterie n'y figura plus qu'à l'état de doublure, et c'est la soie ou le drap qui en fut le principal élément. Déjà, dans le *Roland*, il est question d'un *mantel sabelin*, « Ki fut cuverz d'un *palie alexandrin* » (v. 462, 463). C'est avec ces éléments, AINSI COMBINÉS, que le *mantel* conquit sa forme définitive. — 7° Le manteau était toujours très riche, orné de

tant de richesses, ce manteau qui est alors la principale marque à laquelle on reconnaît la femme noble. Mais laissez-la faire : elle saura montrer, quand même, et son bliaut, et sa ceinture, et son manteau. Elle attache gracieusement celui-ci sur son épaule

franges, de passementeries, de pierres précieuses. — 8° Les *tasseaux*, autre ornement du manteau, semblent avoir été de petites pièces carrées d'étoffe précieuse, dorées et garnies de pierres fines, que l'on cousait au manteau sur le devant et au bas, comme le parement de l'aube. (Ducange, au mot *Taxellus;* Littré, au mot *Tasseau.*) Nous n'en trouvons

Fig. 67. Deuxième mode d'attache du manteau, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 107)

la mention que dans un assez petit nombre de poèmes, lesquels sont relativement modernes : S'ot bon mantel au col, de drap de Monpeslier. — Li sebles et les lasmes et li tasel d'or mier. — Fussent grief à avoir que's volsist esligier. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3258 et ss.) Un mantel ostorin qui par terre balie. — Li tassel furent fait el' regne de Claudie (*Ibid.*, 1557. 1558). Li mantiax de son col et la pane qu'i fu — Et li tassel à brasmes qui sont à or tissu — Valurent bien cent livres de fin argent fondu. (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 203.) — 9° Le manteau s'agrafait de deux façons principales : *a.* Sur le devant du cou avec une ganse et des coulants, avec un anneau ou un nœud (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, IV, pp. 107, 108. V. notre fig. 66). Ou, *b.*, sur l'épaule droite avec une agrafe ou un nœud (*id. ibid.*, fig. 67). — 10° En dehors du manteau semi-circulaire ou quadrangulaire dont nous venons de parler, il existe encore le manteau rond, dit *ciclaton* (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, IV, p. 328), lequel est commun aux deux sexes, mais qui est surtout porté par les dames (*Auberi*, cité par Ducange : Si comme feme, vestus d'une siglaton). — 11° La *chape* enfin, qu'il ne faut pas confondre avec le manteau, est exactement ronde, avec un trou au milieu

droite avec une agrafe qui est ornée d'un saphir et d'un rubis, et le relève, plus gracieusement encore, avec son bras gauche. La fente du manteau est sur le côté, et l'on voit toute la ceinture avec un tiers, que dis-je, avec la moitié de ce bienheureux

pour passer la tête (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, 93). Elle semble avoir été le vêtement distinctif des messagers ou ambassadeurs (*ibid.*, III, 101). — 12° Le manteau proprement dit, quand il est jeté par terre, est un signe de défi. On exprime par là que l'on est prêt au combat, que l'on accepte un duel. Quand Thiébaut accepte le défi de Gaydon : Dou mantel gris est Thiebaus deffunblez... — Devant François l'a à terre gieté — Et remest saingles en bliaut gironné (*Gaydon*, v. 597 et suiv.). Et il ne remet son manteau que quand le combat est décidé : « Baron, dist Karles, si soit com dit avez. » — Et Thiebaut r'a son mantel affunblé (*ibid.*, v. 621, 622). = VII. Les souliers et les heuses. — 1° La septième pièce du costume masculin, ce sont les souliers, qui, généralement, pour la noblesse, sont faits d'étoffe, légers, souples, à semelle très mince et toujours dépourvus de talons (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, IV, 338). — 2° On y emploie le cuir aussi bien que les étoffes. « Étoffes et cuirs sont brodés de diverses couleurs et d'une excessive richesse » (*ibid.*, III, 160). — 3° Il y a des souliers qui sont lacés; d'autres sont à pattes; à boutons (*Renaus de Montauban*, p. 96, v. 13), à

Fig. 68. Soulier de saint Bertrand de Comminges, d'après l'*Histoire du costume en France*, de J. Quicherat (1re éd., p. 157).

Fig. 69. Soulier à quartier panaché, d'après l'*Histoire du costume en France*, de J. Quicherat (1re éd., p. 156).

boucles et à cordons; d'autres sont ouverts; d'autres présentent sur le devant, au milieu, une couture saillante bien piquée et quelquefois cachée sous une plaque de métal; enfin, les bandelettes reviennent à la mode, et leur usage se perpétue jusque dans les premières années du XIIIe siècle (Viollet-le-Duc, l. l., III, 160 et IV, 335). — 4° Le luxe des souliers était très recherché. Il y en a qui sont ornés de galons ou de lanières d'applique en cuirs de couleur ifférente (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 157). Il en est de « vermeils et ornés par devant d'une fleur » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 124). On les dorait : Soliers à or ovrés (*Aiol*, v. 9822). On les brodait : Une chauce de paile, soliers poinz à lion (*Parise*, v. 66). Elie de Saint Gilles reproche à son fils Aiol d'en porter de *pains* (*Aiol*, v. 8273). On employait enfin à leur fabrication le cuir de Cordoue, le *cordouan* le plus fin (*Huon de Bordeaux*, v. 437). — 5° Il ne faudrait pas, d'ailleurs, s'étonner à l'excès de ce luxe qui n'a rien d'étrange. La coutume orientale de baiser le pied était encore très répandue (*Huon*, v. 437, *Floovant*, v. 113), et il fallait que les souliers de nos barons fussent presque aussi beaux que la mule du Pape (Viollet-le-Duc, *Mobilier*, III, 159). — 6° Les modes les plus ridicules sévirent sur les chaussures du XIIe siècle. Il faut, parmi elles, signaler, après Orderic Vital, l'emploi des *pigaches*, ou pointes exagérées, que Foulques le Reschin, comte d'Anjou, mit ou remit à la mode; l'usage de certaines pointes, encore plus compliquées et en forme de « cornes de béliers », qu'inventa à la cour de Guillaume le Roux un certain Robert, justement surnommé « le Cornu », et enfin la hauteur exagérée que l'on donna aux quartiers qui retombèrent au-dessus du talon à l'instar d'un panache. (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 156.) V. notre fig. 68. — 7° Il va sans dire que l'on aimait à se chausser

bliaut. Au reste, rien n'est plus riche que ce manteau aux plis artistiques et qui s'arrête à mi-jambe. Il est en *paile*, de couleur pourpre, et garni de larges broderies sur les bords. Pour tout dire, Aélis trouve qu'il lui sied bien, et voilà qui nous dispense de tout autre éloge.

très juste et que l'on appréciait « les biaus piez cauchiés estroitement ». (*Doon de Maïence*, v. 3236.) — 8° Avec les souliers proprement dits, il faut se bien garder de confondre les *heuses*, qui sont de vraies bottes, en bon cuir, des chaussures de voyage, de fatigue, de chasse, solides, imperméables, « pour soi garder de la boe et de froidure, quant on chemine par païs et pour soi garder de l'eaue ». (Texte du XIVe siècle cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, 452.) Quand Guillaume au court nez revient de la chasse et qu'il entre, furieux, au palais de l'Empereur : Par tel vertu a le planchier passé, — Rompent les heuses de l'cordoan soler. (*Charroi de Nimes*, v. 55, 56.) Quand Roland fait son

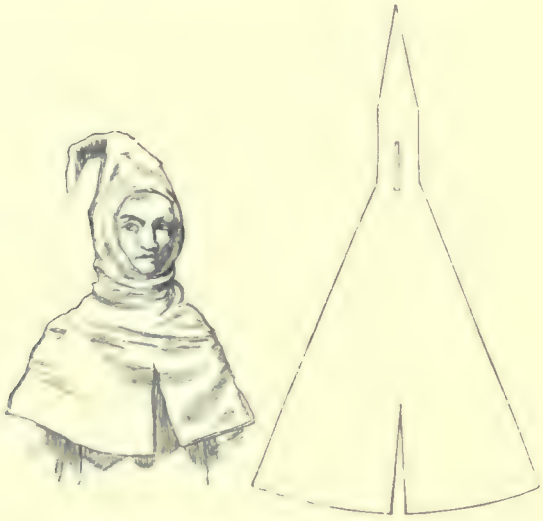

Fig. 70. Le chaperon, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 132).

apparition à la cour de Charles, le jeune voyageur est chaussé de *heuses d'Afrique* (p. 119, v. 23). Elie de Saint-Gilles porte des *heusses cordouanes*. (*Elie*, v. 1467.) — 9° Sous ces heuses préservatrices, on portait parfois des souliers de luxe : « Pierre mit des souliers vermeils, munis d'une fleur ; il chaussa des houseaux de cordouan et des éperons d'argent doré. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 124, § 238.) — 10° Il y avait plusieurs espèces de heuses, qui étaient plus ou moins étroites. Celles de Ganelon, dans la *Chanson de Roland*, sont assez évasées d'en haut pour que le traître y puisse placer les bracelets, les *nusches* que la reine Bramimunt envoie à sa femme : Il les ad prises, en sa hoese les butet (v. 641). = VIII. La coiffure des hommes. — 1° Il n'y eut pas, au XIIe siècle, qu'une seule espèce de coiffure, et ce fut peut-être la pièce la plus variable du costume masculin. — 2° La coiffure d'apparat, à domicile, les jours de fête, c'est le *chapelet* ou le *tressoir* orné de pièces d'orfèvrerie. J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 160.) — 3° La coiffure « utile », pratique, c'est, en hiver, le bonnet, dont la forme est absolument celle du bonnet phrygien. — 4° On fit ensuite, à l'usage des deux sexes et

Durant les longues heures qu'elle vient de consacrer à sa toilette, Aélis s'était contentée d'une chaussure découverte et uniquement destinée à la chambre[1]. Mais, si charmants qu'ils soient, ces *eschapins* jurent maintenant avec son riche accoutrement, et on lui enferme les pieds en deux petits souliers, très étroits, à bec pointu[2], en beau cuir de Cordoue brodé d'or[3]. Des bijoux, de véritables bijoux. Sur sa tête elle tient à ajuster elle-même un petit voile circulaire[4] (c'est si difficile à bien poser!), et sur ce voile, qui est très léger et très fin, elle permet qu'on lui mette enfin son cercle d'or[5], garni d'émeraudes[6] et délicatement émaillé. A cette véritable couronne que le voile fait merveilleusement ressortir, la jeune fille préférait encore les simples *chapels* de roses qu'elle portait jadis au temps de la Pentecôte[7], qui coûtaient si peu,

sous le nom de *coifes*, des bonnets en toile qui devaient tenir quelque peu du turban. Puis les chapeaux de poils de chameau et de toutes sortes de feutres parurent durant les dernières années du règne de Louis VII. Ces chapeaux sont à basse forme et à petits bords. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 123, 519.) — 5° La coiffure la plus populaire, celle qui est portée A LA FIN DU XIIe SIÈCLE par les deux sexes DANS TOUTES LES CLASSES, c'est le chaperon, en forme d'entonnoir plissé autour du cou, avec une ouverture pour laisser passer le visage. (J. Quicherat, l. l., p. 160; Viollet-le-Duc, l. l., III, p. 137, 519. Cf. notre fig. 70.) — 6° Sous le chaperon, en temps de paix, on porte un petit bonnet de toile, de laine et de soie, juste à la tête, et un peu semblable aux bonnets de nuit de nos enfants. Pendant la guerre, on le porte sous le heaume, et nous aurons lieu d'en reparler dans notre note sur le costume militaire.

[1] « Les escapins (escarpins) étaient des chaussures entièrement découvertes, à quartier bas, pour la chambre. De cette façon est chaussée une femme que l'auteur de *Garin le Loherain* (II, p. 112) a voulu peindre dans le négligé de la douleur : Toute dolante hors de la chambre issist — Desafublée, *chaucie d'escapins*. — Par ses espaules li raioient si crin. (J. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re éd., p. 157.) C'étaient des pantoufles. = [2] V. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 409. Ces souliers ne méritent pas le nom de *rostrati*, consacré aux fameux souliers à la poulaine qui, « interdits au XIIe siècle, reparaissent au XIIIe ». = [3] Elle ot caucié un cordoans estrois; — Panturé furent à or sarrasinois. (*Ogier*, v. 1027, 1028.) Sur le luxe et la coquetterie de la chaussure, voy. Schultz, l. I, t. I, p. 188, notes 1-4. = [4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, IV, 502. « Ce voile, en tissu de soie, avait environ 80 centimètres de diamètre. » = [5] Et fu *d'un cercle d'or* son chief avironnez. (*Aye d'Avignon*, v. 3704.) *Un cercle* ot en son chié d'une ovre tregitée — Et fu de riches pierres tot environ orlée ; — Et desor fu la tresse qui sembloit sororée. (*Parise*, v. 3078-3080) *Un capel* ot u cief à pierre d'orient — Qui tout fu *de fin or* ouvré menuement. (*Doon de Maïence*, v. 3634, 3635.) Etc., etc. En réalité, les *cercles* étaient (comme le dit fort bien Viollet-le-Duc) de véritables couronnes ornées de pierres précieuses, de perles et d'émaux. (*Dictionnaire du mobilier*, III, p. 120.) = [6] Un cercle d'or... — A riches esmeraudes qui getent grant clarté. (*Aye d'Avignon*, v. 3704. 3705.) Au lieu du cercle, on mettait volontiers, les jours plus ordinaires, un simple galon d'or : Et un orfrois a mis desus sa teste. (*Garins li Loherains*, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, IV, p. 160.) = [7] Chapel de flors qui petit couste. — Ou de roses, à Pentecouste. (*Rose*, v. 2168, 2169.) Mais capeaus de roses avoient — En lor chiés mis et d'aiglentier — Por le plus doucement flairier. (*Le Lai du Trot*, XIIIe s.) Ces couronnes de fleurs naturelles étaient si goûtées qu'elles donnaient

XIV

RENAUD A SAINT-PIERRE DE COLOGNE (p. 497).

Pour faire pénitence et sauver son âme, Renaud de Montauban s'enfuit de son château, se sépare de tous ceux qu'il aime, et, cachant son nom avec sa gloire, arrive un jour à Cologne, où l'on construit le moutier de Saint-Pierre. Il se présente au maître maçon : « Si vous le voulez, dit-il, je travaillerai pour vous, et « porterai la pierre. » Lors, il va vers une pierre qui était grande et large : « Allez-« vous-en, dit-il aux quatre hommes qui allaient s'en charger : je vais la porter seul. » Il y mit la main, et la souleva. (*Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 446-447.)

 Composition d'Édouard Zier.

Edouard Zier

étaient si jolis et sentaient si bon. Le *cercle* est plus beau : le *chapel* était plus joyeux. Mais il serait oiseux d'y penser davantage. C'est fini. La toilette de noces est achevée.

Aélis n'est point coquette; mais elle sait s'habiller, et fait, d'une voix qui n'a rien de trop impatienté, vingt observations à chacune de ses servantes : « Ce pli ne fait pas bien; il est trop lâche. Il est trop serré maintenant. Examine bien tout autour de moi. Donne-moi le miroir. Regarde par derrière, tandis que je regarde par devant. Là, je crois que c'est tout[1]. » Elle n'ajoute pas, comme certaine dame de sa connaissance : « Je vois un poil « de travers dans mon sourcil; remets-le en place[2]. » Mais, somme toute, elle n'est pas trop mécontente de sa petite personne, et s'envoie un sourire de satisfaction contenue.

« Eh bien! ma chère enfant, te voilà singulièrement attifée, dit soudain la grand'mère qui vient d'entrer dans la chambre. Si tu étais tous les jours habillée de la sorte, tu ne pourrais plus, je le crains bien, faire œuvre de tes dix doigts[3], et il te faudrait, immobile comme une statue et solennelle comme une châsse, t'occuper uniquement... à regarder travailler les autres.

« — Ne craignez rien, bonne mère, et mettez-vous l'âme en paix. Je me sens en effet toute gênée en cet accoutrement, et ne saurais même point me baisser. Mais soyez assurée que je ne le porterai qu'aux grands jours, et lorsque l'Église défend le travail. Quand il sera usé, je le donnerai à quelque pauvre moûtier, pour en faire chasubles ou chapes[4]. Ce sont là, comme vous le

lieu à une industrie d'une véritable importance. « Dans certaines villes, et notamment à Paris, il y avait des Corporations de fabricants de chapels de fleurs. » On en portait dans les repas. (Tous les éléments de cette note sont empruntés à Viollet-le-Duc, l. l., t. III, pp. 121 et 119.) = [1] Ce qui précède est extrait du roman de *Partonopeus de Blois*, admirablement traduit par J. Quicherat en son *Histoire du costume*, 1re éd., p. 166. = [2] *Id.*, *ibid.* = [3] « Les pauvres femmes du XIIe siècle ne pouvaient plus rien faire après s'être habillées. » Telle est la thèse de Viollet-le-Duc (l. l., IV, p. 411), et il s'y complaît souvent. A ces toilettes fastueuses il oppose les vêtements si commodes et si simples du XIIe siècle, et ne craint pas de comparer les châtelaines de 1150 aux grandes dames du XVIIIe. Deux petites observations suffiront pour atténuer la portée de ces critiques : il n'y avait que les femmes très riches qui s'habillassent de la sorte au temps de Louis VII et de Philippe Auguste, et elles ne s'attifaient ainsi qu'aux jours de fête. Durant la semaine, elles n'étaient aucunement vêtues « comme les statues de Chartres ». = [4] Quand on dépouille de ses vêtements la femme de Gui de Maience : Dez riches dras qu'ele ot l'ont toute despouillie... — Et puis lez donna on une povre abeie. (*Doon de Maience*, v. 934, 936.) C'est par hypothèse que j'ajoute ici qu'on en faisait des vêtements sacerdotaux; mais l'hypothèse n'a

savez, nos toilettes d'apparat ; mais nous en avons d'autres pour tous les jours. Une bonne cotte de laine ou de drap (on commence à en faire, qui sont vraiment fort commodes)[1], et, s'il faut un peu plus de solennité, un bliaut tout d'une pièce, moins long que notre robe, et serré aux flancs par une simple cordelette. Une guimpe sur la tête[2] et, aux pieds, des souliers qui ne sont pas brodés. Qu'en dites-vous, grand'mère?

« — Je dis que c'est parfait et que, malgré ta couronne qui éblouit mes pauvres yeux, je te veux embrasser dix fois. Partons. »

III

La toilette d'un homme ne saurait jamais durer un aussi long temps que celle d'une jeune fille, alors même que celle-ci, d'aventure, ne serait pas coquette. Certes, au XIIe siècle, il y a de nombreux points de ressemblance entre l'ajustement d'une femme noble et le vêtement d'un baron. La chemise, le pelisson, le manteau, le *chapel*, ne sont pas sans offrir une affinité qui est frappante. Cependant notre jeune chevalier n'a mis qu'une heure à se vêtir, tandis qu'Aélis, assistée de trois servantes et de sa mère, n'en a guère dépensé moins de quatre. C'est la faute de ces tresses blondes; c'est la faute de ce bliaut dont j'ai essayé de faire comprendre l'économie un peu compliquée ; c'est la faute des servantes, qui sont si lentes, et de la mère qui ne trouve jamais sa fille assez belle ; c'est la faute du miroir. On me comprend, enfin, et celui qui va être le mari d'Aélis, fort vif de sa nature, est cependant le premier à l'excuser... ce jour-là. Il est prêt, lui, et n'est guère moins

rien que de très vraisemblable. = [1] Ce changement de costume, cette substitution de la cotte de drap à l'*hermin pelisson* et à la robe de soie, ne fut un fait accompli qu'au commencement du XIIIe siècle (Voy. Viollet-le-Duc, l. l., IV, p. 411). = [2] La guimpe était une sorte de voile, de toile fine de lin ou de mousseline, qui couvrait une partie de la tête, le cou et les épaules des femmes : il fut adopté par les veuves et conservé plus tard par les religieuses. Ce capuchon est, dans nos romans, porté par les jeunes filles ou par les femmes, comme une coiffure ordinaire, avec laquelle on sort, avec laquelle on va à l'église (*Amadas et Ydoine*, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, III, p. 210). On portait quelquefois des guimpes avec la toilette d'apparat (*Ogier*, v. 1029) ; mais c'était, parait-il, une coiffure assez chaude et qu'on se hâtait d'ôter dès qu'on le pouvait : Oste sa guimple por le caut qu'ele avoit (*Ogier*, v. 1029). Pour le chaut qu'ot eü s'estoit desafublée. — Jehenneite et Martine li ont sa guimple ostée. (*Gui de Nanteuil*, v. 457, 458.)

beau qu'elle. Ses jambes sont couvertes de chausses en soie brune, qu'il a fait venir de Bruges. Il n'a pas, en revanche, accepté l'usage efféminé de la chemise en soie et a préféré une belle toile blanche, un bon *cainsil* qui est à la fois solide et fin. Son « pelisson hermin » est tout à fait semblable à celui qu'Aélis porte tous les jours. C'est de la pelleterie qui est enfermée entre deux étoffes, l'une de toile, l'autre de soie. Il est inutile d'ajouter que c'est cette dernière qu'on porte au dehors : un beau *paile* rouge incarnat, broché d'or, avec des gueules d'hermine à l'encolure, et de larges galons d'orfroi au cou et aux manches. Le bliaut est à peu près celui que sa femme revêtira demain : c'est une tunique, moins longue que le pelisson, et qui n'a pas plus de quatre pieds de haut. Elle est en soie légère, en *cendal* bleu foncé. Ses manches sont serrées au poignet et évasées au haut du bras. Des *orfrois*, bien plus larges que ceux du pelisson, décorent non seulement ces manches, mais le bas de la jupe et l'encolure qui est munie d'une fente verticale. Sous le galon, le bliaut est *entaillié* ou, pour être ici plus exact, *gironné*. Le manteau, qui est demi-circulaire, est doublé de fourrure : car c'est là le grand luxe et, dût-on étouffer sous le poids, dût-on suer à larges gouttes, on met partout du vair et du gris, de l'hermine et de la martre. La soie de ce manteau est la même que celle du pelisson : même grain, même couleur. Sur le devant et au bas, à droite et à gauche, éclatent quatre pièces carrées, très riches, qui sont brodées d'or et sur lesquelles on a jeté des pierres fines : ce sont les *tasseaux*. Une agrafe retient élégamment ce splendide vêtement sur l'épaule droite. Notre baron *sait* porter le manteau, et c'est vraiment un art. Il sait lui donner de beaux plis, et le rejeter derrière lui avec une désinvolture étudiée. C'est un homme de goût, et il a formellement refusé de se soumettre à la mode qui sévit alors sur les chaussures, dont on fait vraiment la chose la plus ridicule du monde. Ses souliers se terminent par une pointe, mais légère et à peu près raisonnable. Pas de ces *pigaches*, ni de ces « cornes de béliers » qu'un goût dépravé impose alors aux chevaliers de certaines provinces. Un *cordouan* très fin, des semelles très minces, pas de talons. Reste la tête, la jeune tête bouclée qu'il faut couvrir ou, plutôt, parer. On ne saurait, en effet, adopter aujourd'hui

le « bonnet » de tous les jours qui serait fait pour déshonorer une si riche toilette, et notre baron entoure son front d'un *chapelet*, auquel il a voulu donner la même forme qu'à celui d'Aélis, qu'il a fait incruster des mêmes émeraudes et orner des mêmes émaux. C'est fini, d'ailleurs, et bien fini. La toilette de noces est achevée.

Il se montre alors à sa fiancée dans toute sa gloire, et, plus curieux de regarder le costume de la jeune fille que désireux de faire admirer le sien, lui demande en souriant : « Me trouvez-vous bien de la sorte? »

« Et elle ne lui répond qu'un mot : « Partons. »

IV

L'église n'est pas loin, et vous entendez d'ici les belles cloches qui tintent joyeusement la messe[1] ; néanmoins il faudra bien à nos mariés un quart d'heure pour arriver devant le porche du moûtier. Ils ont décidé qu'ils ne feraient pas cette promenade à pied ; mais, suivant l'usage, à cheval. Sans doute (comme plusieurs de leurs voisins qui ont aspiré à passer pour de grands seigneurs), ils auraient pu se donner le luxe de se marier dans la chapelle du château[2] : ils ont un cousin qui est évêque et serait volontiers venu les bénir. Mais ils ont préféré, fort sagement, ne pas faire autrement que leurs pères avaient fait. Le cortège s'organise devant le perron.

En tête s'avance un groupe de jongleurs, formant un véritable orchestre : vielles, gigles, flûtes et harpes[3]. Les instruments ont des

[1] Au matin sont levé ; — Au mostier vont qu'*on a les sainz soné*. (*Moniage Renoart*, Bibl. nat., fr. 368, f° 243.) Il s'agit d'une matinée et d'une messe ordinaires. = [2] Il n'y avait guère, à l'origine, que les grands seigneurs ou les suzerains (ceux enfin qui avaient un palais *principel*) qui se mariaient ainsi dans leur chapelle ou y mariaient leurs enfants : « Adonques fist tost l'Evesque mander, — *A sa chapelle fait sa fille espouser*. — Grans sont les noces ou palais principel. (*Hervis de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 2.) Cf. le *Departement des enfans Aimeri*. Bibl. nat., fr. 1448, f° 87 et suiv.; trad. dans nos *Epopées françaises*, I, pp. 496, 499 et 500. Mais, comme il arrive toujours, les petits seigneurs VOULURENT IMITER LES AUTRES, et il en résulta des abus que l'Eglise dut réprimer. « Il est sévèrement défendu, s'écria-t-elle, de se marier dans les « chapelles et oratoires privés. » (Statut. synod. Guillelmi Majoris, episcopi Andegavensis, *Spicilegium*, t. II, et Concilium Senonense, sub Tristando archiepiscopo, art. IV et V, *Spicilegium*, t. V.) Ces dernières indications sont empruntées par nous à Martène, en son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. Ce que l'Eglise craignait par-dessus tout, dans ces mariages au château, C'ÉTAIT LA CLANDESTINITÉ. V. la note 1 de la page suivante. = [3] Le cortège est conduit à l'église « *au son des instru-*

formes bizarres, et les hommes des têtes étranges. L'Église exige des fiancés qu'ils se marient à jeun[1]; mais nos jongleurs ne sauraient être astreints à une telle pénitence, et sont déjà de belle humeur.

Aélis a longtemps réfléchi à cette grave question : « Irai-je au moûtier sur un palefroi ou sur une mule? » Elle s'est décidée pour la mule, qui est la monture généralement adoptée par les dames de son temps[2]. Rien, d'ailleurs, n'est plus charmant que la bête qui l'attend en battant la terre de son joli sabot. « C'est une belle mule noire, mouchetée de rouge, le pied sûr, le poil luisant, la croupe large et pleine, et deux longues oreilles toujours en branle[3]. » Mais c'est son harnachement qu'il faut voir. La *sambue*[4] est ornée d'ivoires qui sont incrustés d'or; la *couverture* est en samit écarlate; sur le *frontail* éclate une escarboucle qui sert aisément de flambeau pendant la nuit et qui passe (mais Aélis n'en croit rien et fait, quand on lui en parle, sa petite moue sceptique) pour préserver de toutes les maladies. Ce qu'il y a de plus *bel* et *plaisant*, c'est encore le poitrail, qui est muni de trente grelots d'argent. Quand la bête se met en marche, toute cette sonnetterie est charmante à entendre, et les jongleurs eux-mêmes sont moins plaisants[5].

ments. » (Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 392, d'après les textes des sermonnaires du XIIIe siècle.) Cum duceretur *cum instrumentis organicis* ad parrochiam ecclesiæ beatæ Virginis. (Etienne de Bourbon, éd. Lecoy de la Marche, p. 365.) = Item, ne nuptiæ in occulto fiant, neque post prandium; sed sponsus et sponsa *jejuni* a sacerdote jejuno in monasterio benedicantur. (Concile de Rouen en 1072; Orderic Vital, IV, 9, éd. Leprévost, II, p. 240.) Par *monasterium*, il ne faut pas entendre un monastère, mais l'église paroissiale, que (par une extension de sens facile à comprendre) nos pères appelaient volontiers « le moûtier ». = [2] Dans le *Chevalier au Cygne*, Beatrix, la fille de la duchesse de Bouillon, monte, le jour de son mariage, « *sur un mulet amblant*, por soef chevalchier » (v. 4068). En revanche, dans *Daurel et Beton*, la sœur de Charlemagne, le jour où elle épouse le duc Beuves, *cavalga un palafre corren* (v. 177). La mule était, malgré tout, la monture préférée des dames pour toutes leurs promenades et en tous leurs voyages. Ez Pelissant qui descent *de la murle* (*Amis et Amiles*, v. 1993.) Et la Roïnne *sur un murl arragon* (*ibid.*, v. 1653). La ducoise se pasme *sur un mul sejorné* (*Renaus de Montauban*, p. 97, v: 26). Et la Roïnne [monte] *sur un mul afautré* (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 64, v°). Cf. *Aye d'Avignon*, v 55 et 913; *Gui de Nanteuil*, v. 78 et 431; *Hervis*, l. l., f° 31; *Gaufrey*, v. 1460, 2021; *Doon de Maïence*, v. 8951, etc., etc. = [3] Alphonse Daudet : *La mule du Pape* (Contes choisis, éd. Charpentier, p. 51). = [4] La puchele est montée sur la riche sambue — Qui toute estoit à soie et à fin or batue (*Gaufrey*, v. 2035, 2036). Par *sambue*, il faut entendre « la selle de femme ». Les femmes s'y asseyaient, les jambes pendantes, sur le flanc gauche de la selle. La monture était dirigée par un homme qui, à pied ou même à cheval, tenait la bride. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, III, p, 458.) V. Schultz, l. l., t. I., p. 386, 387. = [5] Une moult riche mule li ont appareillie. — La sele fu d'ivoire, s'est à or entaillie. — U frein ot une pierre de moult grant segnorie — Dont l'en voit clerement par la nuit oscurie.

C'est son grand-père aujourd'hui (demain ce sera son mari) qui la prend entre ses bras encore vigoureux et la met en selle[1]. Elle y est assise, les jambes pendantes, très gracieuse, caressant le cou de sa mule qui fait de petits plis, et s'amusant à entendre les premiers bruits des grelots. L'aïeul, plus grave, se place à sa droite : c'est lui qui, remplaçant le père mort, la doit conduire à l'église[2]. Mais le mari n'est pas loin, bien campé sur son palefroi qui piaffe, sur sa selle émaillée « à fleurettes d'azur[3] », avec ses *heuses* de cordouan qui recouvrent et préservent ses souliers

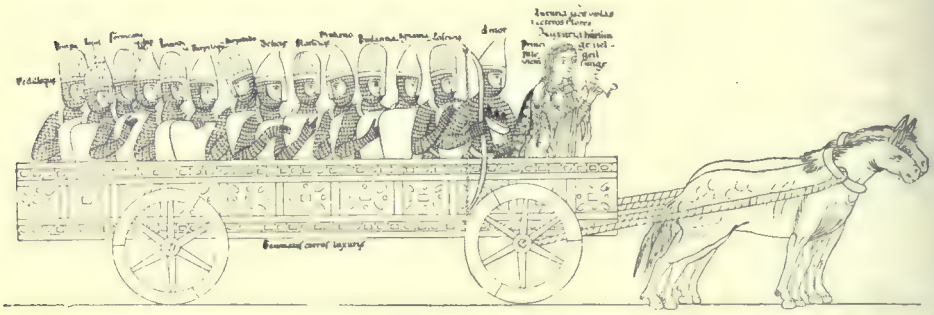

Fig. 71. Une voiture d'apparat au XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg. Tous les personnages sont symboliques.)

brodés d'or, fier et riant tout ensemble. Près de lui, la mère d'Aélis (un peu triste) et sa propre mère (fort joyeuse) sur de belles mules *afeutrées*. Puis, deux par deux, trois par trois, tous les parents, tous les amis, revêtus de la magnificence des mêmes costumes ; les femmes en bliaut d'apparat, leurs tresses blondes étalées sur leurs manteaux de soie, le cercle d'or au front. Sur une sorte de char

— Ja qui l'ara sus li n'i ara maladie. — Sus la sambue monte qui feite iert par mestrie.— Trente sonneites ot par derier la cuirie. — Quant la mule galope l'ambleüre serie, — Adonc font les sonneitez si très grant melodie, — Que harpe ne viele n'i vausist une alie... — Sus la riche sambue est maintenant puïe. (*Gaufrey*, v. 2021-2034. Texte utilisé avant nous par Viollet-le-Duc, *Mobilier*, IV, p. 315, etc.) C'est au poitrail des chevaux que l'on plaçait surtout les *eschelettes :* Li poitraus fu mult riches, oevres i ot assés; — Mil escheletes d'or i pendent lés a lès. — Tantost com li chevaus commence à galoper, — Nus deduis ne seroit plus biaus à escouter. (*Gui de Bourgogne* v. 2334-2337.) = [1] C'est ainsi qu'Aiol met Mirabel en selle : Entre ses bras le prist, si le lieve el' destrier. (*Aiol*, v. 6742.) Quand Yde se marie avec Witasse, comte de Boulogne, « li baron l'ont levée sur un mul espagnois. — Dui conte l'adestrerent. (*Codefroi de Bouillon*, v. 193, 194.)=[2] A défaut du père, c'est le frère aussi, qui conduit sa sœur au moûtier. Ainsi fait le roi Yon de Gascogne pour sa sœur Clarisse qui épouse Renaud de Montauban : « Li rois Yus de Gascoigne l'a au mostier menée. » (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 11.) A défaut de parents, ce sont de hauts personnages, des comtes. (*Moniage Renourt*, Bibl. nat., fr. 368, f° 243?) = [3] Li archon sont dessus à esmail tresgeté, — A flouretez d'azur pourtret et floureté (*Doon de*

« peint à flours[1] » on a fait asseoir les plus vieux invités, qui se rappellent leur jeunesse et rient tristement. A droite et à gauche du chemin, on voit, sur deux haies, tous les petits vassaux, tous les vilains de la terre en habits de dimanche, et les bourgeois venus de la ville avec les bourgeoises effarées qui, un peu envieuses de tout ce luxe, regardent avec mélancolie leurs cottes et leurs surcots de drap, et deviennent rêveuses. Mais le moment du départ est venu. L'orchestre de jongleurs éclate en une fanfare victorieuse; les grelots y mêlent leur voix d'argent et le défilé commence au milieu des arbres verts d'où les oiseaux s'envolent. Au moment où le cortège est forcé de s'arrêter à la grand'porte, une voix claire fait entendre la chanson d'amour que préfère notre fiancée[2] :

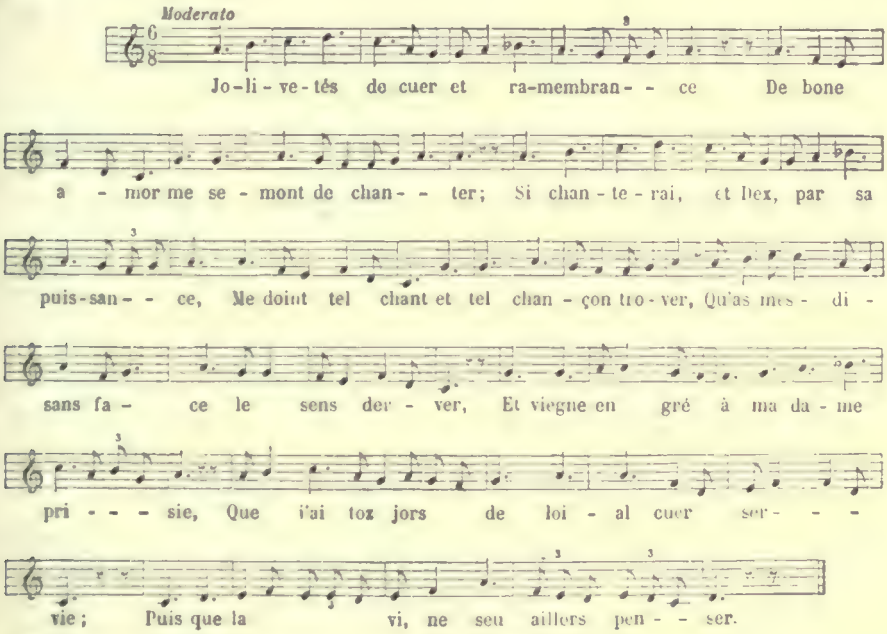

Et une autre voix de jongleur répond à son compagnon par

Maïence, v. 6619, 6620) ; etc. = [1] *Gaufrey*, v. 4692 Sur les voitures de cette époque, v. Schultz, l. l., I, 380 et suiv.; Viollet-le-Duc, *Mobilier*, II, p. 510. = [2] Ce couplet (Bibl. Nat., fr. 844, f° 132, v°) est de Gillebert de Berneville, qui vivait au XIIIe siècle, et appartient, par conséquent, à une époque postérieure à celle que nous peignons; mais il exprime exactement ET LITTÉRALEMENT les mêmes idées que celles du XIIe siècle. Nous devons cette « transcription en notation moderne » à l'obligeance de M. Lavoix.

cet autre *motet*, dont on prétend que notre chevalier est l'auteur :

Chançonnete, va t'en tost
Au rossignol en cel bois
Di qu'il me voist saluer
La douce blonde au vis cler,
Et que je l'aim sans fauser;
Mès certes ne l'os nommer[1].

Le dernier vers fait sourire Aélis, qui se tourne vers lui et lui dit gentiment : « Osez ».

L'église est au sommet d'une colline : force est à nos gens de descendre de leurs chevaux ou de leurs mules, et c'est, cette fois encore, le grand-père d'Aélis qui « en sa brace la prent[2] » et la fait descendre doucement sur le tapis de paile. On respire partout un parfum pénétrant : les quinze marches qui conduisent au moûtier ont été jonchées de roses et de glaïeuls. On ne marche que sur des fleurs. Les maisons voisines sont « encourtinées » d'étoffes voyantes et claires qui flottent au vent. Et les jongleurs de musiquer toujours, et les conversations d'aller leur train, et les rires frais et sonores de s'entrecroiser gaiement. Soudain tout cesse : le Prêtre a paru.

C'est sous le porche qu'a lieu le véritable mariage[3], et les cérémonies de l'église[4] n'en seront, en quelque manière, que le complément et la parure. C'est là, en présence de ces nombreux témoins[5], devant cette porte fermée de l'édifice sacré, à l'ombre de cette statue du Christ et sous ces voussoirs peuplés de Saints en pierre, c'est là que les deux fiancés vont donner à leur union leur

[1] *Recueil de Motets français des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par Gaston Raynaud, t. I, p. 14, n° VIII, 1°. = [2] *Macaire*, v. 756, 757. = [3] Nuptiæ communiter solent celebrari *ad valvas Ecclesiæ*. (Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*.) Cum duceretur... ad parrochiam... *et esset sub porticu ecclesiæ ut sponsa sua ei consentiret* et matrimonium ratificaretur per verba de presenti, ut moris est, et sic in ecclesia matrimonium solempnizaretur in misse celebratione et aliis. (Etienne de Bourbon, éd. de Lecoy de la Marche, p. 366.) Tous les Rituels SONT UNANIMES à placer, A L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE OU SOUS LE PORCHE, l'acte principal de la célébration du mariage, c'est-à-dire le consentement des époux. = [4] Nous avons dû, entre tant de Rituels différents, adopter ici un type unique que nous avons fidèlement suivi (sauf en quelques points soigneusement indiqués). C'est l'ancien Pontifical ou Rituel, conservé jadis à l'abbaye de Lire, au diocèse d'Evreux, que nous avons choisi, comme étant le plus complet et le plus beau de tous ceux qui ont passé sous nos yeux. Martène, qui le publie *in extenso* dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus* (II, col. 356-359), l'attribue au XIIe siècle. Nous imprimons en petites capitales tous les éléments tirés de ce Rituel-type que, pour plus de rapidité, nous appellerons désormais le « Rituel de Lire ». = [5] SUB TESTIMONIO PLURIMORUM (Rituel de Lire).

libre et solennel consentement, et le Sacrement consiste dans le *oui* qu'ils vont prononcer. Aélis ne rit plus : elle est devenue pâle. L'*autre* est sérieux. Le Prêtre [1], lui, est calme et procède lentement (trop lentement même) aux constatations qu'exige la sagesse de l'Église. « Il n'y a pas, n'est-ce pas, d'empêchements canoniques[2]? « Vous avez l'âge voulu. Vous n'êtes point parents. Vous êtes chré- « tiens tous deux. Vos parents consentent. Les publications ont été « faites, et les *bans* proclamés trois fois dans l'église paroissiale, « pendant l'office. Personne ne s'oppose à votre mariage. Vous « avez des témoins : « Quelques centaines? dites-vous. » Deux « auraient suffi[3]. Nous sommes en un temps liturgique où l'Église « permet la célébration des noces[4]. Tout est bien, et il ne me « reste plus qu'à vous demander solennellement votre consente- « ment au mariage. C'est le moment de vous recueillir, de vous « dire en vous-mêmes que vous allez avoir de grands devoirs à « remplir[5], et de penser à Celui qui, pour bénir d'avance tous les « mariages de ce monde, assista aux noces de Cana. Priez. » Tout fait silence, sous le porche, sur la place, et Aélis entend les battements de son cœur. L'heure est grave.

D'une voix forte et qu'on entend de loin, le Prêtre leur demande le consentement sacramentel[6], et l'on entend alors, mais moins distinctement, deux jeunes voix qui lui répondent : « Oui, je, « Henri, je te prends pour femme. — Oui, je, Aélis, je te prends « pour mari. » Cette seconde voix est, à la vérité, plus tremblante

[1] D'après l'*Ordo II* publié par Martène, etc., etc., le prêtre arrive vêtu de l'aube et de l'étole, avec l'eau bénite. = [2] Ces empêchements sont résumés dans les vers suivants, qui ont été cités bien des fois avant nous et que les canonistes savent par cœur : « Votum, conditio, violentia, spiritualis — Proximitas, error, dissimilisque fides, — Ætas, turpe scelus, sanguis, conjunctio, tempus... — Hæc, si canonico vis consentire rigori, — Te de jure vetant jura subire thori. » (Pierre de Blois, epist. CXV.) Les fidèles reçoivent, à trois reprises, lors de la publication des bans, l'injonction de déclarer, sous peine d'excommunication, les empêchements qu'ils pourraient connaître. = [3] Tout mariage doit se faire : 1° *In facie Ecclesiæ;* 2° *Coram testibus;* 3° *Confirmante pastore.* Martène ajoute avec raison : « Ecclesia clandestina nunquam approbavit matrimonia. » = [4] On ne célèbre pas de noces dans l'Église : 1° Depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie; 2° depuis le dimanche de la Septuagésime (ou en certains pays moins sévères, depuis celui de la Quadragésime) jusqu'à l'octave de Pâques; 3° depuis le lundi des Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. V. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 398. Chacune des trois grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte avait, comme on le voit, son Avent ou son Carême. = [5] Doceat [presbyter] quomodo simul in lege vivere debeant. (*Ordo II* publié par Martène.) C'est l'origine du discours de mariage. L'usage n'en était pas très répandu dans les églises du moyen âge. = [6] Requiratur

que la première; mais non sans quelque fermeté et décision. En ce moment les deux époux ont la main droite dans la main droite, et se regardent en rougissant. Tous les yeux sont fixés sur eux. Ils sont mariés[1].

Il ne faut pas s'attendre à demeurer longtemps sur ces sommets, et la réalité nous en fait rapidement descendre. On ne connaît pas à cette époque nos distinctions subtiles et fausses entre le mariage « civil » et le religieux. L'Église est chargée de tout ce qui concerne le mariage, l'Église seule, et il lui faut en ce moment penser aux intérêts temporels des mariés. Si l'on est en pays de douaire, on fait ici la lecture solennelle du contrat de douaire; si l'on est en pays de dot. on récapitule, à haute et intelligible voix, les divers éléments dont se compose la dot de la femme[2]. Mais voici où l'idée chrétienne se fait de nouveau sentir : pour sanctifier cette richesse dont on vient de préciser la destination et l'objet, les deux époux et leurs témoins se mettent à distribuer des deniers aux pauvres qui attendaient cet instant et qui sont là, nombreux et faméliques. Cette belle jeune femme, couronnée d'or et en vêtements de reine, jetant ces deniers tout neufs dans la main de ces mendiants, c'est un spectacle qu'on ne saurait oublier[3]. Un jour, on a raconté à Aélis qu'une statue de pierre, sous un porche semblable à celui-ci, était tombée sur un usurier qui allait se marier, et l'avait tué[4]. Elle n'a pas peur d'un tel accident ; car elle ne sait même pas ce que c'est que l'usure, et sa petite bourse est vide.

Nouveau rite : c'est la « dation » de la femme à son mari par son père et par sa mère[5]. Mais, hélas ! en cette occurrence, la mère est seule, et, se souvenant de celui qui l'a précédée dans la mort, éclate en sanglots. Tous les assistants pleurent, ou vont pleurer. Ces Français du XIIe siècle étaient en effet plus sensibles qu'on ne

CONSENSUS UTRIUSQUE A SACERDOTE. (Rituel de Lire.) = [1] Martène insiste avec raison sur le *contractum per consensum matrimonium.* Les mots *Vos conjungo* sont, dit-il, inconnus dans les anciens Rituels, « et ce sont les mariés qui se marient : Ego N. accipio te in meam. Ego N. accipio te in meum. » = [2] Le rituel de Lire appartient à un pays « de dot », et non de douaire. C'est pourquoi on y lit en cet endroit : ET FIET RECAPITULATIO DE DOTE MULIERIS. Mais, dans les autres Rituels, c'est le douaire qui est ici spécifié très nettement : *Legitur dotalitium, cunctis audientibus.* (*Ordo IV*, publié par Martène, etc., etc.) = [3] ET PONANTUR DENARII ALIQUI IN MEDIUM. PAUPERIBUS DIVIDANTUR. (Rituel de Lire.) = [4] Etienne de Bourbon, l. l., pp. 365, 366. = [5] ET TUNC DEMUM DETUR FEMINA A PATRE VEL AMICIS SUIS, QUEM VIR RECIPIAT ET PER MANUM DEXTERAM TENEAT, SACERDOTE INCOHANTE : MUNDA, DEUS, etc., Cf. l'*Ordo II*, publié par Martène : Deinde faciat parentes, sicut mos est, *dare eam;* et l'*Ordo IV : Detur*

veut bien le croire et, à tout instant, l'*eau du cœur* leur montait aux yeux. Aélis, toute blanche et le regard à terre, renonce à empêcher ses larmes de couler. Mais la mère fait enfin sur son âme un effort héroïque, contient sa douleur, s'avance vers le jeune baron et lui « donne » sa fille. La main nue de l'époux presse alors la main nue de l'épouse[1] : « A tout jamais, dans la foi de Dieu et dans la mienne, saine ou malade, je promets de la garder. » Ces mots étranges : « saine ou malade » semblent détonner au milieu de toute cette poésie : ils sont cependant plus profonds que tous les autres, et attestent une meilleure connaissance du cœur humain. Ils expriment clairement le caractère éphémère de la beauté, de la jeunesse et de la force : ils valent un sermon.

Quand le prêtre est tout à l'heure sorti de l'église, il portait un livre entre les mains, et sur ce livre[2] un petit anneau d'argent qui brillait au soleil. Il le faut bénir[3], ce cher anneau qui va symboliser tous les engagements que viennent de prendre Aélis et son mari. En certains diocèses, on l'asperge d'eau bénite[4]; en d'autres, on se contente d'une belle prière : « Que le Créateur et le Conservateur du genre humain, que le Donneur de la grâce et de l'éternel salut, fasse descendre sa bénédiction sur cet anneau. » Alors l'époux prend le petit cercle d'argent et le met successivement, avec je ne sais quel respect attendri, à trois doigts de la main droite de sa femme, disant tour à tour : *Au nom du Père;* puis, *du Fils;* puis, *du Saint Esprit*[5]. Après quoi, il le place à l'un des doigts de la main gauche d'Aélis : c'est là qu'il restera jusqu'à la mort, en signe d'affection et de fidélité. Ce rite était tellement significatif, il frappait tellement l'esprit concret des hommes du XIIe siècle, que l'on disait communément : « épouser une dame *d'anel*[6]. » Peu importe, d'ailleurs, que la matière de l'anneau soit plus ou moins riche ; qu'il soit niellé ou orné de pierres fines; qu'on y ait gravé les noms de Dieu ou de ses Saints[7], et qu'il ait des vertus plus ou

femina, etc. = [1] Si notre baron avait épousé une veuve au lieu d'une jeune fille, la main de la femme n'aurait pas été nue, mais *tecta*. (*Ordo IV*, etc.) = [2] *Ordo X*. = [3] DEINDE BENEDICAT [SACERDOS] ANNULUM, et tout ce qui suit. (Rituel de Lire.) = [4] Pontifical d'Auxerre, au XIVe siècle, cité par Martène. = [5] A Rouen, on faisait ainsi toucher l'anneau à *tous* les doigts de la femme. = [6] Trait a un anelet dont il l'ot espousée. (*Aye d'Avignon*, v. 2000.) Et mainte dame *espousée d'anel*. (*Gaydon*, v. 5202.) = [7] Un anel d'or li met o doi meillor. — Escrit i sont *li nom Nostre Seignor*. — Qui l'ait o lui, ja mar auret paor. — Qu'il soit vencus ne noiés à tail jor. (*Prise de Cordres*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 164, r°.) Il s'agit du

moins merveilleuses : un simple annelet d'argent est aussi précieux que les plus riches bagues. « De cet anneau je vous épouse; « de mon corps je vous honore; de mon bien je vous doue[1] » : voilà ce que dit le mari en passant l'anneau aux doigts de sa femme. C'est tout un contrat.

Dans la contrée qu'habitent nos jeunes époux, on a conservé un souvenir vivant de l'antique loi des Francs Saliens, qui voulait que le futur époux offrît symboliquement « le sou et le denier » à la famille de la future épouse. C'était un achat, un véritable achat, et il est certain qu'au XIIe siècle on ne se mariait plus *per solidum et denarium;* mais, lorsque l'époux prononçait ces mots : « De mon bien je vous doue », il plaçait délicatement, dans la petite bourse de l'épouse, trois gentilles pièces de monnaie, trois deniers neufs. Ne pouvant lui mettre entre les bras les champs, les bois et les manoirs dont il composait son douaire, il lui en donnait le symbole. On alla jusqu'à frapper pour cet usage des deniers spéciaux, des deniers « pour espouser ». C'est notre pièce de mariage[2].

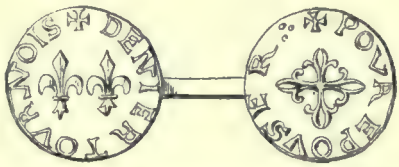

Fig. 72. « Deniers pour espouser » (XVII-XVIIIe s.), d'après le *De antiquis Ecclesiæ ritibus* de D. Martène.

Cependant nous sommes toujours sous le porche. Il ne reste plus qu'à donner aux époux une marque du respect dont le nouveau Sacrement les rend dignes aux yeux de l'Église : on les encense[3]. C'est alors seulement qu'au milieu des parfums de l'encens et des fleurs, les portes du temple s'ouvrent à deux battants devant eux.

mariage de Guibert avec la belle Agaie. = [1] Rituel de Reims, de 1585 (en français), etc. Cf. l'*Ordo IV* (en latin) : « De isto anulo te spondeo; de isto auro te honoro; de ista dote te doto. » Dans ce même *Ordo*, on ajoute ce rite très caractéristique et que je n'ai point trouvé ailleurs : « Tunc procedat ad pedes [viri] mulier. » = [2] Pour tout ce qui précède, v. Martène : *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, II, p. 346. Cf. les vers suivants : Puis esposa sa femme *et d'argent et d'or mier* (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4077), et surtout ceux-ci, qui se rapportent au mariage de Begue de Belin avec Beatrix, et de Garin avec la « bien faite Aelis » : Deus arcevesques i out au beneïr. — Là les espousent et d'argent et d'or fin (*Garins li Loherains*, II, p. 69). = [3] Ce rite n'est pas constaté dans le Rituel de Lire; mais on le trouve dans le Pontifical d'Auxerre au XIVe siècle. C'est après avoir aspergé l'anneau qu'on encense les époux.

On aperçoit soudain le fond du moûtier, les vitraux de l'abside, l'autel. Ils s'avancent, encore tout émus et tremblants, entre deux haies d'amis et de curieux ; mais, arrivés au milieu de la nef, ils se prosternent[1] et demeurent ainsi étendus un assez long temps sous la main bénissante du prêtre : « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, « Dieu de Jacob, jetez dans l'intelligence de ces deux jeunes gens « les semences de la vie éternelle ». Puis, s'adressant au jeune couple toujours prosterné : « Que Dieu vous bénisse et vous ap- « prenne lui-même à lui être agréables dans votre corps et dans « votre âme ». Là-dessus, les époux se relèvent, et sont conduits dans le chœur tous deux près l'un de l'autre, la femme à la droite de son mari. La messe commence : c'est celle de la Trinité[2].

A l'Offertoire, les deux époux, cierges en main, font leur offrande, qui est riche[3]. Après le *Sanctus*, ils se prosternent de nouveau pour recevoir la grande Bénédiction solennelle du prêtre. C'est alors que quatre jeunes barons étendent un *paile* de couleur pourpre au-dessus de la tête des mariés[4]. La coutume est antique et belle, et il

[1] Post hæc introducuntur in ecclesiam et prosternunt se in medio ecclesiæ. (Rituel de Lire.) = [2] Introductis illis in chorum ecclesiæ, ad dexteram partem, et, statuta muliere ad dexteram viri, incipiat missa de Sancta Trinitate. (*Ibid.*) Sur la messe de mariage, voy. les textes suivants, que l'on pourrait multiplier à l'infini : Levés se sont, au moustier sont alei — Por le servise oïr et escouteir. — Là print la dame Mavoisin li menbreis. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 346, v°.) L'arcevesque de Rains lor a messe cantée : — Le jor fu Mirabiaus beneïte et sacrée. (*Aiol*, v. 8310, 8311.) Li veskes de Bordeaus a la messe cantée. (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 13.) Cf. *Gaufrey*, v. 4681; *Doon*, v. 7975-77, etc., et surtout, en ce qui concerne la messe du lendemain du mariage, le *Departement des enfans Aimeri* (Bibl. nat., fr. 1448, f° 87 et suiv.; *Epopées françaises*, 2e éd., I, 500). = [3] Ordo II : « Sponsus et sponsa, candelas ardentes in manibus tenentes, offertoria offerent. » A la grant glise ont la dame menée ; — Grant fu l'offrande qu'i offre li barné. (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 42 v° et 44 r°.) — [4] Post Sanctus, prosternunt se in orationem, extento pallio super eis quod teneant quatuor homines ad quatuor cornua. (Rituel de Lire.) Martène, d'après les anciens Rituels, etc., établit la proposition suivante : « Dum cantaretur Benedictio, *velum purpureum, in signum pudoris*, super sponsum et sponsam expandebatur. » Ce *pallium*, c'est un voile, et l'on dit des époux, en ce moment de l'Office sacré, qu'ils sont « voilés » : *Tunc velet eos sacerdos, virum super scapulas, puellam super caput, et ponat jugalem super humeros eorum.* (Pontifical d'Arles, xiv° siècle.) Un des noms du *pallium* était, en effet, *jugale*, *jugatis*. En français on dit le *paile*, et c'est sous *le paile de color* que Turpin bénit le mariage d'Agaie et de Guibert (*Prise de Cordres*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 164 r°). On dit aussi *couvertour*, et c'est ce dernier nom que l'on trouve dans un charmant épisode de *Doon de Maïence* qui mérite d'être placé sous les yeux de notre lecteur. Il s'agit du mariage de Garin avec *Mabireite au cler vis* : Et Turpin l'archevesque lor a messe cantée. — Quant *sous le couvertour* l'orent encourtinée, — Et li Roi la Roïne a par la main combrée. — Dessous le couvertour l'a lès li aclinée. — Do i maine tantost Flandrine la senée. — Dessous furent tous sis, par joie et par risée. — Quant la Beneichon fu sur Garin jetée (v. 11521 et suiv.). Pendant qu'ils sont sous le poêle (où ils gardent généra-

est à peine utile d'ajouter, avec les vieux Rituels, que cette sorte de voile exprime l'extrême rigueur et délicatesse avec laquelle les époux devront cacher leur amour que Dieu bénit. J'aurais préféré qu'on eût gardé la forme même du voile antique, et qu'on en eût vraiment enveloppé le jeune couple. Quoi qu'il en soit, la grande *Beneïchon* descend sur ces heureux, et c'est presque textuellement

Fig. 75. La Bénédiction nuptiale, d'après une miniature du ms. du Vatican n° 1381 (XVI° s.), reproduite par Meneuri (*Costumes historiques*, etc., t. I, p. 15, pl. 8).

celle que l'Église romaine a insérée dans ses livres vraiment œcuméniques : « Que la femme soit aimable comme Rachel, sage comme Rébecca, fidèle comme Sara. » *Sit verecundia gravis, pudore venerabilis, doctrinis cœlestibus erudita.* Si de telles beautés ornaient le rituel de quelque paganisme antique, nous n'aurions pas assez d'admiration pour des idées aussi hautes, ni assez d'enthousiasme pour un aussi grand style.

La messe s'achève ; l'*Agnus Dei* vient d'être chanté. Une scène

lement une attitude plus grave) les deux époux reçoivent la grande Bénédiction du prêtre, et c'est ce qui donne l'intelligence de ces deux mots « bénis » et « sacrés » que l'on applique aux mariés : « Puis les a l'Arcevesques *beneïs et sacrés.* (*Fierabras*, v. 6019.) Le jor fu Mirabiaus *beneïte et sacrée* (*Aiol*, v. 8311) ; etc.* Dans les seconds mariages, pas de *pallium*, pas de voile (Pontifical de Rouen, au XIVe siècle) ; etc., etc.* On place sous le poêle les enfants nés avant le mariage. (*Chronique de Normandie*, éd. F. Michel, 1834,

charmante va clore cette série de scènes charmantes qu'ignorent nos peintres et que je leur voudrais apprendre. L'époux s'avance à l'autel, et reçoit du prêtre le baiser de paix. A qui va-t-il le reporter? Il n'est pas besoin de le demander. A sa jeune femme, qu'il embrasse très chastement au milieu du sanctuaire, au pied du crucifix, près du corps de Jésus-Christ lui-même qui est conservé dans cette colombe d'or au-dessus de l'autel[1]. Quel baiser!

On sort de l'église, à travers une foule compacte[2] et bruyante, et les jongleurs prennent de nouveau la tête du cortège. Il y a bientôt deux heures que tout ce monde de parents et d'amis est recueilli, grave et silencieux. Quelque détente est nécessaire. Les dames parlent.

Au bas de la colline, les chevaux et les mules attendent. Dames et chevaliers y montent en jasant. Puis, en route pour le château!

Plusieurs de nos vieux poètes nous ont laissé des descriptions vivantes de ce retour de l'église. Ils ont peint les rues, tapissées de feuillages verts; les *encensiers* où les parfums brûlent en plein air; les groupes de jongleurs qui viellent ou chantent sur le passage des mariés et, plus loin, en dehors de la ville, les chemins fleuris et les champs en fête[3]. Et l'on se souvient involontairement de cette chanson populaire de la Gascogne que cite un poète moderne en

p. 64, citée par Viollet-le-Duc, *Mobilier*, I, pp. 325, 326.) Sur le poêle, consulter le livre de Schultz, l. l., t. I, p. 492. = [1] Rituel de Lire, Cf. l'Ordo II : « Ad ultimum supradictus sponsus pacem de presbytero accipiat suæque sponsæ ipse ferat. » Chez les Grecs, les époux recevaient la sainte Eucharistie. Le même usage a persisté quelque temps dans l'Église latine (Sacramentaire de Gelase; mss. de Gellone et de Reims cités par D. Martène, l. l.). C'est après la messe que, d'après le Rituel de Lire, on bénit solennellement le pain et le vin : Post missam benedica[n]tur panis et vinum in vasculo, et quitent in nomine Domini. * Sur les couronnes que les époux portaient jadis au sortir de l'église (*Coronæ capitibus impositæ*, etc.), cf. encore D. Martène, dont on ne saurait trop utiliser le témoignage, toujours scientifique et sûr. = [2] A l'issir de l' moustier l'ont sur un mul levée. — Par desor une mule richement afeutrée, — Sor la sanbue à or fu la dame posée. (*Aiol*, v. 8312-8314.) = [3] Quant la messe est chantée, molt i ot de barons. — La pucele adestra uns riches dus, Raimons. — Es chevax sont monté auferrans et gascons; — El' palais descendirent et as maistres-maisons. — Li Rois fera les noces, etc. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4080 et suiv.) Gascelin doit Senneheut espouser. — En tout le mont n'a meillor baceler. — Quant cil l'entendent, Deu prennent à loer. — De la grant joie corent un cor soner, — Toutes les rues firent encortiner, — Et à la terre les vers erbes jeter, — En ensencier font le feu alumer, — Cil jougleour i vont por vieler. (*Aubri*, éd. P. Tarbé, pp. 37, 38.) Ce dernier passage convient aussi bien à l'entrée au moûtier qu'à la sortie de l'église. En ce qui concerne les *encensiers* en pleine rue, c'était un usage constant les jours de fête : Là veïssiez le bon chastel garnir, — Encortiner de dras et de samis — Les encensiers par les rues tenir. (*Garins li Lohe-*

une de ses meilleures pages : « Tous les chemins devraient fleurir, — Tant belle mariée va sortir; — Devraient fleurir, devraient *grainer*, — Tant belle mariée va passer ».

A un carrefour de la route, grand tapage. C'est toute une cavalcade qui vient au-devant des nouveaux époux[1]; on s'embrasse, on rit; puis, les deux cortèges réunis se dirigent sans trop de hâte vers le palais, où tout est prêt pour les recevoir. C'est dans la grand'salle, dans la salle *pavée*, que la grande réception[2] doit avoir lieu[3], et, depuis plusieurs jours, on l'a disposée et parée à cet effet. On l'a badigeonnée et peinte à nouveau[4]; on en a couvert les murs de tapisseries sur canevas et surtout de belles pièces de soie rouge et verte; on a dévalisé tous les bords de la rivière pour couvrir le pavé de joncs, tous les jardins pour le joncher de roses[5]. Elle est superbe, cette salle, même quand elle est vide et nue; mais elle n'a jamais paru si belle qu'avec toutes ces joncheries et pavoisements multicolores. Il faut y faire une entrée solennelle : elle le mérite bien. Attendez. Le cortège vient de pénétrer dans la cour; les jongleurs débouchent sur la place; les mariés descendent de leurs montures. Deux par deux, les parents et les amis s'avancent vers le perron, et en montent lentement les degrés. Une belle rayonnée de soleil tombe en ce moment sur tous ces costumes, sur toute cette soie, sur tout cet or, sur toutes ces têtes blondes, sur tout ce fourmillement de dames et de chevaliers. C'est splendide.

On ne dînera pas dans la salle; mais dans la prairie voisine, sous

rains, II, p. 195.) Une belle « sortie l'église » (un jour de fête liturgique, le jour de la Saint-Étienne, à Metz) est celle qui est racontée, un peu plus loin, dans ce même poème que nous venons de citer : Le jor fu feste d'un cors saint beneï. — De l'mostier ist li Loherains Garins — Avec sa femme la cortoise Aelis. — Quatre vins dames i ot de moult grant pris, — Toutes vestues et de vair et de gris. — Devant Garin l'enfes Girbers ses fils — Et, après lui, de damoisiaux ot vins. — Grans fu la joie qu'on fait devant Garin. — As eschelettes font le mabre tentir, — Les damoiseles chanter et esbaudir. — Haute est la feste (II, p. 260). Presque tous les détails qui précèdent conviennent, fort exactement, au jour du mariage. = [1] *Renaus de Montauban*, p. 114, v. 18, 19. = [2] Après la messe sont de l'mostier parti; — *Ou pallais montent* qui fu biaus et polis. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 319.) Grans sont les noces *ou palais principel*. (*Hervis* ibid., f° 2.) Li quens a fait ses noches *en son palais pavé*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 558.) Granz sont les noces *sus el' palès pavé*. (*Prise d'Orange*, v. 1879, etc.) = [3] Mult furent grans les noces *en la sale pavée*. (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 23). Etc., etc. = [4] In istis [nupciis] l'on fait la maison *pingi* et juncheare (ms. de Sermonnaires, Bibl. nat. lat. 16481, n° 61, cité par Lecoy de la Marche, *La Chaire française*, p. 400, note 1). = [5] Mult fu bien por[t]endue la grant sale pavée — De jons et de mentastre, de rose enluminée. (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 16,

des tentes[1]. Il est alors de bon ton (c'est ce qui dure encore et durera toujours) d'inviter de grands personnages à ses noces, et le point d'honneur consiste à en inviter le plus possible. Plus on en a, plus on est fier[2]. C'est même l'objet de certaines rivalités, compétitions et jalousies : « J'avais à mes noces tant de comtes. — « Et moi tant ». Le malheur, c'est qu'à l'imitation des Empereurs et des Rois, on estime qu'il est nécessaire de faire des cadeaux à tous ses invités : bliauts, manteaux, hanaps et le reste[3]. Chacun de ces présents doit être accompagné d'une bonne parole, d'un sourire, et c'est à peine si notre chevalier trouve un instant pour se réfugier dans sa chambre où son frère l'attend. Il s'agit d'un échange de fiefs qu'ils veulent conclure aujourd'hui et soumettre au consentement d'Aélis. L'échange se fait[4], sans aucune difficulté, sans aucun débat. Pour le confirmer Aélis embrasse son beau-frère, et son mari aussi.

Ces trompettes qui sonnent là-bas, ces claires trompettes disent en leur langage que le dîner, le grand dîner est prêt. Sous les *aucubes* sont dressées les tables chargées d'or. La plus belle des tentes, celle qui est toute couverte de soie bleue, est destinée aux nouveaux époux, à leurs parents les plus proches, aux plus illustres invités. Guidée par les écuyers, la foule énorme se pré-

17) v. la note précédente, etc., etc. = [1] Aiols [qui] estoit sires de toute sa contrée — Ne vaut faire ses noces en le grant tor quarrée, — N'en maison, n'en chastel, ne en sale pavée ; — Ains les fist desous Lengres en une large prée. — La peüsiés veir mainte aucube levée, — Et mainte riche tente d'or et d'argent fresée. — Molt sont rices les noces. (*Aiol*, v. 8319-8325.) Cf. *Aimeri de Narbonne*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 66, v°, etc., etc. = [2] Quant gens de grant paraige se veulent marier, — Se semonent grans gens pour estre à l'espouser ; — Et, de tant com semonent gent de plus grant valeur, — Est la feste plus grande, et si ont plus d'onneur. (Bibl. nat. lat., 16498, *in fine*. Cité par Lecoy de la Marche, en sa *Chaire française*, p. 399.) = [3] Aux noces du comte Eustache de Boulogne on vit l'Empereur donner un riche manteau à chaque invité : Por l'amitié d'Uitasse que moult forment ama, — Un mult riche mantel à chascun d'ax dona. (*Godefroi de Bouillon*, v. 166, 168.) Quand Elie de Saint-Gilles épouse Avise : Se les noches sont grans, ne l'esteut demander ; — Maint riche vasel d'or i fu le jor doné. (*Elie*, v. 2751, 2752.) Lorsque le duc de Lorraine, qui est ruiné, marie sa fille au Prévot de Metz qui est très riche, c'est le Prévôt qui fait les cadeaux et qui paye les jongleurs (Bibl. nat., fr. 19260, f° 2, v°). L'usage de ces présents était descendu des Empereurs et des Rois jusqu'aux petites gens. Le sermonnaire, que nous avons cité plus haut, reproche à son auditoire, où étaient sans doute représentées toutes les classes de la société, ce luxe de présents et ces dépenses excessives des noces. Il constate tout d'abord que l'on invite « *amicos et parentes ad nuptias. Postea*, l'on donet robes *ad istas divites nuptias ; postea*, l'on donet *diversa fercula ; postea* l'on donet *cantilenas ad ultimum* ». (Bibl. nat., lat. 16481, n° 61, cité par Lecoy de la Marche, l. l., p. 400.) = [4] V. dans *Garins le Loherain* (II, p. 7, et suiv.) la belle scène féodale de l'échange de fiefs entre les deux frères Garin et

cipite vers les tables, mais non sans quelque désordre et tumulte. On s'inquiète de savoir où l'on sera placé, on se heurte, on crie, on rit. Il n'y a un peu de calme (en apparence au moins) que dans la maîtresse-tente où l'on a eu soin de placer le marié près de la mariée[1]. C'eût été cruauté que de les séparer : ils ont tant de choses à se dire! Autour des convives circulent les sénéchaux affairés qui portent les paons rôtis sur des plats d'or[2]. Derrière les

Fig. 74. Un repas d'apparat, d'après le *Meliadus* du British Museum, Additionnal mss., n° 12 228 (XIVe siècle). Reproduction d'une gravure du livre de Th. Wright : *A History of domestic manners and sentiments in England during the Middle ages.* (London, 1862.)

deux époux, deux chevaliers, deux barons, se tiennent gravement, qui ont tenu à honneur de les servir[3], et le marié leur dit : « Je ne saurais, comme un héros de roman, vous donner aujour- « d'hui deux de mes châteaux pour la peine que vous voulez « bien prendre[4]. Je n'en ai que deux pour moi-même. Mais je « vous saurai gré, au fond de mon cœur, de nous verser du vin « à ma dame et à moi. » Le baron s'incline, prend la grande

Begon. = [1] *Deleis sa fame* qui molt ot cleir le vis — Seoit Gibers, li fis au duc Garin ; — Dejoste lui seoit li dus Garins. (*Girbers de Metz*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 319, v°.) On conduit Garin à la maître-table : « Lui et sa fame assirent leis à leis — Et Anseis (le père de la dame) sist au maistre costés — Et à senestre Gibert li aloseis. (*Ibid.*, f° 310.) L'usage devait certainement varier suivant les pays, et il n'y a pas ici de règle générale. = [2] La veïssiés ces senichaus alleir, — Par mi la table ces riches mès porteir — Et ces poons rostir et empevrer. (*Girbers*, l. l., f° 310.) = [3] Quand le marié est un personnage considérable, ou quand un Roi assiste au festin, ce sont des Comtes qui servent. Au grand dîner qui suit le mariage du Chevalier du Cygne et auquel assiste l'Empereur : « Quinze comtes servirent. » (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4088). Aux noces de Guillaume et de Guibourc : Li cuens Bertrans les servit au digner — Et Guileberz et Guielins li bers. (*Prise d'Orange*, v. 1880, 1881.) Il faut noter que le comte Bertrand est le propre neveu de Guillaume, ainsi que les deux autres servants. = [4] *Girbers*

coupe d'or fin, et remplit les deux hanaps qu'on lui tend. La belle « au clair visage » y trempe ses lèvres en même temps que son mari[1], qui boit plus longtemps. Ils ne mangeront guère.

Je m'en voudrais de décrire ici (détail vulgaire) tous les plats qui passent et repassent sur les tables. C'est par centaines qu'on les compte, et qu'on est fier de les compter[2]. On en parlera longtemps

Fig. 75. Les jongleurs aux noces. Instruments de musique : 1° la vielle.
Reproduction d'une gravure du *Costümkunde* de H. Weiss (cf. Schultz, I, 433), qui est empruntée aux documents originaux.

dans le pays, mais le souvenir de ces noces demeurera surtout dans la mémoire de ceux... qui n'y ont point assisté. Les bourgeois et les vilains ne diront pas : « Les mariés étaient charmants » ; mais : « Il y avait tant de plats à leur dîner de noces ». Les jongleurs[3], qui sont là, groupés dans un coin, ont quelque chose de moins banal et sont plus dignes de notre attention. Du-

de Metz, ibid., f° 319. = [1] C'est ainsi que Fromondin sert Girbert, le jour de ses noces : Adons laissa le mantel sebelin, — Par les espaules le laissa jus chaïr. — A ces deus mains print la coupe d'or fin. — Gibert en sert et sa mie au cler vis. (*Ibid.*, f° 319, v°.) = [2] « Li mingiers FU MOULT GRANZ, ja plus grant ne verez. — Les noces furent faites à joie et à santé. » Ces deux vers de *Parise* (v. 3095, 3096) relatifs aux noces de Huguet, peuvent ici passer pour un type. Cf. *Le Chevalier au Cygne :* Quinze comtes servirent de riches venoisons — *Et de tans autres mès dont jo ne sai raisons* (v. 4088, 4089). Dans un texte de Matthieu Paris, cité par Schultz (I, p. 488), il est question (!?) de *triginta millia ferculorum* = [3] Sur la présence des jongleurs aux noces, et sur les riches présents qu'on leur fait, les textes abondent. V. en particulier les suivants : 1° Aux noces de Bernier et de la fille de Gueri le Sor : Un jougler chante, onques millor ne vi. — Dist Gautelés : « Bon chan-

rant le repas, qui est long, ils se contentent de jouer leurs plus beaux morceaux d'orchestre. Quelques-uns (mais de dernier ordre

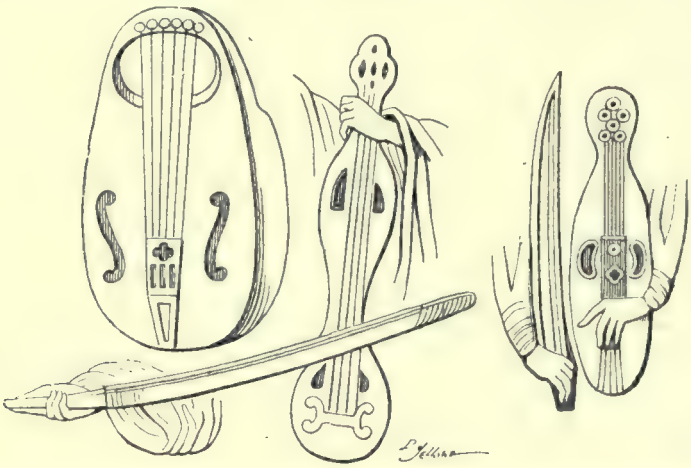

Fig. 76. Les jongleurs aux noces. Instruments de musique : 2° la *guiterne* ; 3° et 4° la *gigue*. (Même source que la fig 75.)

ceux-là) jonglent et marchent sur la tête. C'est seulement à la fin du repas que l'on commence à chanter et à conter[1].

teour ad ci » — « Voir, dist Bernier, onques millor ne vi — Dès icele eure que de mere « nasqui. — Je li donrai mon destrier arabi — Et mon mantel et quant que j'ai vesti. » — « Et je mon mul, » dist Ybers li floris. — « Chantés, biau frere. » Et cil s'est esbaudis. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 237.) 2° Cil jugleor i vont (aux noces) por vieler. (*Aubri*, éd. Tarbé, pp. 37, 38.) 3° Se jor la prist Ganor à moillier et à per. — Qui veïst jougleors du païs assembler ! — Tantost qu'il ont oy de ces noces parler, — Tant en y est veuus que que nus nes puet esmer ; — Ainz de si riches noces n'oy nus hons parler. — Qui à cel jor oïst vieler et tromper, — Tabors et chalemiaus et estrumens soner, — De merveilleuse joie li peüst remembrer. (*Aye d'Avignon*, v. 4102-4109.) 4° Le jour du mariage de Guiteclin avec Sebile : Cel jor ont menestrel auques de lor talanz. — Guiteclins les paia d'or fin et de besanz. (*Saisnes*, couplet v.) 4° Asez i orent harpeor et jugleor. — Et dras de soie et hermins engoulez — Et muls d'Espaigne et destriers sejornez. (*Prise d'Orange*, v. 1883-1885.) 5° Asés ot en la sale princes de grans renons — Et bons vielors et canteors de sons. — Li Chevaliers le Chisne lor fait molt riches dons : — Mantiax vairs lor dona et hermins pelichons, — Et muls et palefrois et argent et mangons. — Ainc le jor ne s'en plainst ioglerres ne Bretons. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4090-4095.) 6° Cant ont mangié cil chevalier nobile, — Chantent jougleor et vielent et timbrent. — Dist l'uns à l'autre : « Dix ! com or somes riche. » (*Prise de Cordres*, Bibl. nat., fr. 1448, f° 176). 7° Ains n'i ot sogleor n'eüst bone sodée, — U mantel vair et gris, ou grant cape fourée. (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 24, 25.) 8° Mainte harpe et mainte viele — Et maint estrument, sans mentir, — Ioi ssiés le jour retentir. (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 636.) 9° Nec aliquis eorum [joculatorum], quantumlibet imperitus, irremuneratus abscedit. (Bibl. nat., lat. 2516[a], f° 57 ; manuscrit de sermonnaire cité par Lecoy de la Marche en sa *Chaire française*, p. 400.) On voit plus tard les ménestrels faire des quêtes aux noces pour leur Hôpital de Saint-Julien des Ménétriers, fondé par eux en la rue Saint-Martin à Paris. « Ils cueillent l'aumosne saint Jullien *es nopces où ils vont* et es pardons accoutumez. (*Archives Nationales*, JJ, 161, n°s 98 et 270.) = [1] Ces séances des jongleurs après le repas de noces sont si-

Ce qu'on chante, je vais vous le dire.

Le premier chanteur veut être « actuel » et raconte les amours d'Oriabel pour Jourdain de Blaives, son jeune mari. Jourdain va partir, et elle ne veut pas se séparer de lui : « Laissez-moi aller « avec vous. Je serai votre dépensier et votre économe. Je serai « même votre écuyer; oui, je mettrai les selles aux chevaux, et « je les ferrerai moi-même. Quand vous monterez à cheval, je vous « tiendrai l'étrier. A votre retour je vous ôterai vos éperons et « vous déchausserai. Si enfin l'idée vous en vient, vous pourrez « *à moi esbanoier :* car je vous aime bien. » Et elle ajoute, encore plus suppliante : « Laissez-moi aller avec vous. Je coucherai le « soir sous votre escalier, et serai votre petite servante; mais du « moins je vous verrai aller et venir, et cela me consolera : car « je vous aime bien ». Jourdain se laisse fléchir, et ils partent tous deux[1].

Le second jongleur est plus militaire. Il raconte l'histoire de ce sublime corps d'armée, composé de femmes, que l'on vit, sous les murs d'Antioche et sous ceux de Jérusalem, prendre une part si virile à la lutte contre les infidèles : « Les voyez-vous, dit-il, remplir de pierres leurs grandes manches et se pencher vers les blessés, tandis que leurs maris les suivent du regard en pleurant. Les pauvres blessés se tournent vers elles : « A boire, à boire », et elles les réconfortent dans leurs âmes comme dans leurs corps : « Les Anges, disent-elles, les Anges sont là-haut qui vous atten- « dent. » Elles n'ont plus de souliers, leurs pieds sont en sang, leur âme est en deuil : mais elles ne désespèrent point, et méritent, autant que leurs maris, le nom de Croisés et celui de Chevaliers[2]. »

Le troisième jongleur fait l'éloge de cette Berte qui épousa Girard de Roussillon : « Plus Girard la connut, plus il l'aima. Il n'avait jamais vu sa pareille pour la sagesse et pour le sens. » Le chanteur, ensuite, la montre tombée dans la misère et faisant noblement le métier de couturière, tandis que le Duc fait vaillamment celui de charbonnier. Sous le charbon, cependant, elle

gnalées dans le *Moniage Renoart* : Cil jogleor ont asez vielé; — Li conteor ont maint conte conté. (Bibl. nat., fr. 368, f° 243.) Moult par i dit on lais, canchons, notes et fables. (*Gaufrey*, v. 4703.) = [1] *Jourdains de Blaivies*, v. 2100-2125. = [2] Les éléments de ce récit chanté

reste toute belle, et les damoiseaux s'arrêtent à la regarder : « N'était le charbon de son mari, il n'y aurait si gentille dame. » Elle passe vingt-deux ans dans cette ombre, pure, bonne, résignée, chrétienne, parfaite. Au bout de ce temps, Girard n'y tient plus et va un jour assister à une joute : « Girard alla voir cette joute avec tout le monde, soutenu entre les bras de sa femme qui le tint si cher. La dame vit les vassaux jouter, et il lui souvint de la vie de son mari qui avait jadis coutume, lui aussi, de prendre part aux joutes. Elle en eut telle douleur que, pour un peu, le cœur lui eût fendu. Les larmes lui coulent des yeux et tombent sur la barbe de Girard. Le Comte se releva, et dit sa pensée : « Dame, je sais maintenant qu'en ton cœur tu as du regret d'être « avec moi. Va-t'en en France. — Ne plaise à Dieu, répond-elle, « que je vous abandonne jamais en mon vivant. Je sauterais plutôt « en feu ardent. » Et le Comte la baise sur-le-champ[1]. »

S'il faut tout dire, ces chants sont beaux, mais un peu sévères pour une journée de noces. L'auditoire est devenu grave. Les dames pleurent : les unes sur Oriabel, les autres sur Berte. Les hommes parlent de guerre à propos de Girard, et s'animent plus qu'il ne convient. Il devient urgent de jeter un peu de joie dans cette gravité qui n'est pas de saison. C'est alors qu'un « conteur » récite l'histoire amusante de Renart, et apprend à nos barons « comment il fit descendre Ysengrin dans un puits[2]. C'est alors aussi qu'un chanteur entonne la jolie chanson : « *En grant dolour, — En grant paour — En grant tristour — Et nuit et jour — Sui pour l'amour — A la mellour, — Et pour la flour, — Ce m'est avis, — De toutes celes du païs.* » Il termine par un bon coup d'archet et, regardant Aélis et son mari : « *Son ami serai, — Tant com je vivrai*[3]. » Des chansons d'amour, par malheur, on ne tarde pas à passer aux chansons à boire. La vérité nous contraint d'avouer que la plupart sont vives, et que nous ne les ferions pas chanter aux noces de nos filles. Nos arrière-grands-pères ne détestaient pas le mot cru, et il restait chez eux assez d'éléments gaulois pour qu'ils aimassent les gauloiseries, et les aimassent à l'excès. Somme toute, ils valaient

sont empruntés aux deux poèmes d'*Antioche* (I, pp. 65, 66, 160; II, 223, 224, 225) et de *Jérusalem* (pp. 11, 123, 169), etc. = [1] *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 245, §§ 553-554. = [2] *Renart*, éd. Méon, t I, p. 241, v. 6487-6912. = [3] *Recueil de Motets français*, par

mieux que leurs chansons, et leurs femmes ne ressemblaient pas aux donzelles qu'ont imaginées ces auteurs de pastourelles impures où une sempiternelle Marot se laisse sottement courtiser par un sempiternel Robin. Ces sottises nous exaspèrent, et je dois dire, à la louange d'Aélis, qu'elles l'exaspéraient aussi. Il existait au XIIe siècle et il existe au XIXe, une race de chrétiennes que nos poètes n'ont pas connues et que nos romanciers ne connaissent pas. Ce sont celles que nous aimons : il ne nous chaut des autres.

Aux autres tables, sous les autres tentes, on a été moins calme qu'à celle des époux. La grosse plaisanterie pesante et niaise [1], la plaisanterie bête reprend ici tous les droits qu'elle a perdus sous le regard d'Aélis. Elle éclate, elle triomphe. Puis, on boit beaucoup, et ces vins épicés alourdissent la tête. Ces chevaliers sont des soldats qu'il ne fait pas bon d'avoir devant soi, quand ils ont l'œil trouble et la langue épaisse. Une dispute terrible s'élève dans une de ces tentes de fête. Deux barons sont aux prises. L'un d'eux arrache des mains de l'autre la coupe d'or qu'il voulait aller présenter au nouveau marié; l'autre la reprend, furieux et ivre, et s'en fait une arme terrible dont il assène un coup mortel sur le front de son adversaire. La peau est coupée, l'os est entamé, le sang coule à ruisseaux. Chacun des deux barons a ses amis, qui le défendent. On se divise en deux camps, on se défie, on se roue de coups, et plusieurs chevaliers râlent à terre [2]. Les jeunes époux, heureusement, sont tout à leur joie, et ne savent rien de cette épouvantable aventure. Le repas est achevé : ils se lèvent, et vont dans le verger respirer, seuls, les parfums de l'herbe. Ce dîner, ce terrible dîner n'a pas duré moins de trois heures.

Gaston Raynaud, n° CCXXXIII, pp. 239-240. = [1] On trouvera des exemples de ces plaisanteries dans le *Moniage Renoart* (Bibl. nat. fr. 368, f° 243). La littérature grivoise du moyen âge, qui est SI ABONDANTE et si méprisable, peut nous donner quelque idée de cette liberté de langage. On disait tout. = [2] V., dans *Garin le Loherain*, la scène, si admirablement racontée, de la terrible querelle de Bernard de Naisil avec Garin. C'est le jour du mariage de Pepin avec Blancheflor, c'est pendant le repas de noces que la dispute éclate : Bernars l'oït, à poi n'esrage vis, — Tressaut la table, vers Garin se guenchit — Que la nef d'or li vout des poins tollir. — Li vins espant sor son pelliçon gris... — Garins le voit, si ne l'vout plus soufrir — Grant coup li done de la coupe d'or fin — Qu'il li abat le cuir et le sorcil; — De sanc vermeil le fait trestout covrir. — Des taubles saillent de chevaliers set vint; — D'ambedeus pars et parent et ami : — De rustes cous commencent

Les convives se lèvent de table, bruyants et lourds, et ne tardent pas à se partager en deux groupes : les damoiseaux et les bacheliers, d'un côté; les dames, de l'autre. On peut aisément deviner le plaisir que vont choisir les jeunes gens. Ils ont besoin, après un tel repas, de se dégourdir et de se battre. On organise des joutes : il y a *behourd*[1]. Même on a pris soin de disposer, dans le pré, tous les éléments d'une quintaine[2]. Un peu appesantis par les vins qu'ils ont bus, les joueurs ne visent pas aussi juste que d'ordinaire, et la quintaine n'est pas renversée du premier coup. En revanche ces jeunes gaillards se frappent trop rudement, et il en est qui seront écloppés durant plusieurs mois. Ce sont là petits accidents, et dont on rit. Cette race est encore matérielle et quelque peu sauvage : il la faut prendre telle qu'elle est.

Là-bas on *carole :* il y a bal[3]. Les chevaliers prennent les dames par la main, et l'on entre en danse. Elles ne sont pas compliquées, les danses du temps et, comme nous l'avons dit, ce ne sont que des rondes; mais des rondes chantées, et chantées par les dames elles-mêmes[4]. Lorsqu'elles sont essoufflées, des ménestrels les remplacent, et les chevaliers s'en mêlent : ceux-là avec leurs vielles,

à ferir, etc. etc. (II, p. 16 et suiv.) = [1] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 1448, f°s 66, 67. A tornoiement jostent, n'i out autre mellée. (*Renaus de Montauban*, p. 114, v. 21.) Ce n'étaient pas là de vrais tournois, mais de simples joutes, et, sous un autre nom, des « behourds ». = [2] Lors du mariage d'Yde avec Witasse : Li esquier avoient la quintaine levée. — Le jor ot mainte hanste pechoie et froée. (*Godefroi de Bouillon*, v. 102, 103.) = [3] As tables seient longuement (le jour du mariage). — Assez i ot vins et viandes. — *Après mangier furent moult grandes — Les karoles et les baleries.* (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 638.) Il faut noter ici que ces « bals » du XIIe siècle N'AVAIENT JAMAIS LIEU LE SOIR, MAIS DURANT LE JOUR, et c'est plus tard seulement que, comme dans le *Roman de Hem*, en 1278 (analyse de Peigné-Delacourt, pp. 33, 34), les *caroles* durent « *dessi au jour... que peu s'en falli.* » La danse était, d'ailleurs, une des habitudes les plus chères à nos pères : Après mangier sont en estant levei. — Grant feste font li chevalier menbrei. — Assés i ot dansei et querollei. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 346, v°.) Es ombres sont aléez dessous les oliviers. — La karole commenchent que les cors ont legiers... — La karole commenchent dessous les pins ramés. (*Gui de Nanteuil*, v. 2441, 2442, 2447.) Gui saisit Ayglentine, entre ses bras la prent, — Et ele embrache lui par les flans doucement. (*Ibid.*, v. 2680, 2681.) Après mangier *ont tuit canté et carolé.* (*Doon de Maience*, v. 10410.) Dames et chevaliers ensemble se merlerent — Et pristrent main à main, et puis si carolerent. — Et grassieusement *deus des dames chanterent.* (*Brun de Montaigne*, v. 1838-1840). Les damoiselles dansaient également entre elles : « Harpes i sonent et vielent, — Qui font les melodies belles, — Les estives et les citoles. — Les damoiseles font caroles — *Et treschent* envoisiement. » (*Renart*, v. 27075 et suiv., cité par Viollet-le-Duc en son *Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 253.) Les hommes dansaient également entre eux : « Le souper lor aterne tantost le cuisinier, — Et li baron saillirent, as mains se vont lachier — Et commencent tantost caroler et dancier. » (*Doon de Maience*, v. 11096-11098.) Cf. Schlutz, I, p. 402, note 5. = [4] V. les

ceux-ci avec leurs voix. Il y a une tente qui a été spécialement consacrée à la danse; mais ces joyeuses sarabandes ne sauraient supporter longtemps une telle prison, et se répandent sous les arbres, dans le verger. Un moment, tous les danseurs s'arrêtent pour voir Aélis danser avec son mari, *et ele embracher lui par les flans doucement*[1].

On se délasse, en soupant[2]. La nuit tombe.

A la porte de la salle, sur le perron, quels sont ces visiteurs nouveaux, que tous les invités saluent avec respect ? C'est un prêtre, suivi de deux petits *clerçons* dont l'un porte un livre et l'autre un encensoir. Ils entrent, et on les conduit, en traversant la salle, jusqu'à la chambre nuptiale[3] qui est là, tout à côté, jonchée de roses[4] et *peinte à flor*, avec son riche lit paré *d'un covertor*[5]. Les deux époux sont à genoux, très graves. Le prêtre, en étole, fait le tour du lit lentement, multipliant les bénédictions[6] en forme de croix : « Bénissez vous-même ce lit nuptial, ô mon Dieu, afin que « ces chrétiens y reposent dans votre paix, et vieillissent dans « votre amour. » Et, après une pause : « Que la main de Dieu « soit sur vous, et qu'il fasse descendre du ciel un de ses Anges « pour être ici votre gardien en tous les jours de votre vie[7]. » Alors

textes de *Doon* et de *Brun de la Montaigne* cités dans la note précédente. Cf. le texte de *Perceval* (v. 1035 et suiv.) : « Et ot fet (la Roïne) ses puceles prendre — Main à main totes por dancier... — *Cantent*, carolent et dancent. » Plusieurs de ces rondes chantées sont rapportées dans les *Tournois de Chauvenci* : « Hé! très douce Jehannete, — Vous m'avez mon cuer emblé. » Et : « Onques mais — N'amais. — Hé Diex! bone estraine : — Encommencié l'ai. » = [1] V. la seconde citation de *Gui de Nanteuil* dans la note 3 de la page précédente. = [2] Asseis i ont dancié et querollei. — Quant il fu tens, si alerent soupeir. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, fr. 346, v°.) = [3] La « chambre nuptiale » est parfois une « tente nuptiale » : El' palais fu tendus uns riches paveillons... — Altre cambre n'aura li jentiex campions. — Saichiés que de par Deu vient tex componsions. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4096, 4100, 4101.) Ne vout faire ses noces en la grant tor quarrée, — N'en maison, n'en chastel, ne en sale pavée... — *Dedens le tref tendu* se jut Aiol[s] le soir — Dejoste sa moillier, si com faire devoit. (*Aiol*, v. 8320, 8321, 8554, 8555.) = [4] Laiens furent les herbes... — La rose et li mentastres, li vers glais et li jons. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4098-4099.) = [5] En une chambre à volte qui estoit painte à flor — Fu fais uns riches lis, covert d'un covertor. (*Godefroi de Bouillon*, v. 257, 258.) = [6] NOCTE VERO, CUM AD LECTUM PERVENERINT, ACCEDAT PRESBYTER ET BENEDICAT THALAMUM DICENS : BENEDIC, etc. (Rituel de Lire.) L'evesque va l'estole à son col afubler. — Lor lit va beneïr le soir après souper. (*Aye d'Avignon*, v. 4015, 4016.) La nuit i vint li vesques el' non Nostre Seignor. — Le lit a beneï et seigna *tot entor*. — Puis se colcha li bers o sa gentil uissor. — Li vesques les commande à l' cors saint Saveor. (*Godefroi de Bouillon*, v. 239-242.) La messe font canter l'arcevesque Raignier ; — Ses ala beneïr quant il durent cochier. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4078, 4079.) = [7] Ces oraisons se trouvent non seulement

il prend l'encensoir des mains du petit clerc, y jette les parfums liturgiques et fait une seconde fois le tour du lit en l'encensant[1]. C'est ainsi qu'un ange[2] encensa le lit nuptial de Béatrix et du Chevalier au Cygne. Puis, le prêtre s'éloigne[3] et, sur le seuil de la chambre, se retourne pour dire une dernière parole, pour adresser un dernier adieu aux époux toujours agenouillés : « Soyez en paix, et que Dieu demeure avec vous[4]. » Le baron se relève et reconduit le prêtre.

Alors, suivant l'usage, les dames couchent la mariée[5], puis se retirent. Et les deux époux restent seuls[6].

Le lendemain matin, au petit jour blanc, ils entendent la messe en leur chapelle[7]. Loin des bruits de la fête, n'étant plus étourdie par le tapage de la veille et vraiment seule avec elle-même, Aélis peut enfin se donner, pendant une heure, la joie de se retirer dans son âme et de se faire un règlement de vie :

« Je veux avant tout être une *prude fame :* car je me rappelle ces deux vers d'un poème qu'on m'a chanté hier : « La prude fame doit-on chière tenir — Et la mauvaise vergonder et honnir[8]. » Je

au Rituel de Lire, mais dans beaucoup d'autres Rituels et Pontificaux. Le *Benedic, Domine, thalamum* a été conservé dans le Rituel Romain (*Benedictio thalami*). = [1] Pontificaux de Lyon et de Tarentaise (xve siècle), cités par D. Martène, l. l. 371, 372. = [2] Li Angles a le lit de la chambre encensée. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4179.) = [3] En certains Rituels, c'est à ce moment qu'a lieu la Bénédiction du vin et du pain (Rituel de Saint-Victor, du xiiie siècle, cité par D. Martène) qui, en certaines autres contrées, a lieu après la messe. Il les bénit et les donne au mari : « Pierre, prenez et donnez à votre espouse, en lui faisant bonne part et loyaulté que voulez qu'elle vous fasse. » (Rituel de Châlons, cité par D. Martène, l. l., p. 378.) = [4] Même Rituel. = [5] Passerose couchièrent les dames du roion. (*Gaufrey*, v. 7415). Un lit orent paré en la chambre avenable. — Et i ot on couchié la bele o le cors sage. (*Ibid.*, v. 4703.) El' maistre pavillon fu fais uns maistres lis. — La pucele i cocherent, quant li jors fu fenis. — *Après, vint li vassax.* (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4106,4107.) = [6] « Puis (après la bénédiction du lit) a-on fait la chambre vuidier por reposer. » (*Aye d'Avignon*, v. 4117.) * Il ne faut pas demander aux barons de cette époque les délicatesses que l'Église inspire à ses enfants, en leur proposant l'exemple du jeune Tobie et de Sara, et nous n'en avons pas trouvé *une seule trace* dans nos chansons. Une formule, en revanche, que l'on peut lire, PLUSIEURS CENTAINES DE FOIS, dans TOUS NOS ROMANS et qui se rapporte à cette nuit de noces, est la suivante, que nous empruntons ici à l'un de nos plus vieux poèmes : A moult grant joie li vassaus l'espousa. — Première nuit qu'avec le duc coucha. — *L'hore fu bonne, un enfant engendra.* (*Garins li Loherains*, I, p. 49.) Rien de plus, ni de moins : c'est la formule universelle. On y ajoute parfois celle-ci : « La nuit furent ensemble, *firent lor volentés.* (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4212.) Le ton est presque toujours simple ; toute gauloiserie est généralement absente. = [7] L'endemain va Ganor le servise escouter, — Et si vit le cors Dieu et couchier et lever. (*Aye d'Avignon*, v. 4126, 4127.) Après cette messe, parfois, on donne un repas, qui est presque aussi solennel que celui de la veille. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4234 et suiv.) = [8] *Aspremont*, p. 17, v. 65-67.

voudrais bien mériter un peu ce bel éloge qu'on fait à je ne sais plus quelle héroïne de nos romans : « Sage en fais et en dis — « Et humles fu as grans et as petis[1]. » Il serait trop orgueilleux de vouloir surpasser toutes les autres femmes « fors la dame du ciel qui Jhesus-Crist porta[2] »; mais je me contenterais, avec l'aide de Dieu, « d'être sage, plaisans, simple et gaie »[3]. Encore est-ce beaucoup demander. Je ne me sens pas la force de porter la haire, comme l'aïeule de Godefroi de Bouillon[4], quand elle eut vu disparaître pour toujours le Chevalier au Cygne, son mari (j'espère garder le mien plus longtemps) ; mais il est une vertu que j'estime la première de toutes et que je fais vœu de garder toujours : « La femme doit avoir l'âme aussi nette et le corps aussi pur que le *samit* le plus délicat et la soie la plus fine[5]. On a dit d'une reine que « personne n'osait la regarder *parmi le vis*[6] » : mais je pense qu'on ne faisait allusion qu'à sa fierté, et je l'entends, moi, de la pureté que je demande à la mère de Dieu. Je veux n'aimer que *lui*, et me laisserais plutôt trancher tous les membres que de ne pas lui porter « honneur et loiauté »[7]. Même s'il ne m'aimait pas (c'est impossible), je l'aimerais toujours[8]. Mais c'est par mon respect que je lui veux d'abord témoigner mon amour. Je serai sa petite *ancele* et servante[9] : je ne l'appellerai que « mon sire » ou « mon baron », et puisqu'il sait quelques mots de latin : *domine*. Il n'appartient pas à de pauvres femmes comme moi d'avoir la fierté de la comtesse Yde, qui un jour ne se leva pas devant son mari, en lui annonçant qu'elle était de plus haute race, et que dans son sein, sous son manteau, « elle portait un duc, un

[1] *Auberon*, v. 464-466. = [2] *Doon de Maience*, v. 133-134. = [3] *Bueves de Commarchis*, v. 42, 43. = [4] La haire avait vestue sos l'ermin pelichon, — Et par desor avoit un vermel siglaton. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 7075, 7076.) = [5] Aussi netement com samis — Doit cors de feme estre gardés (Jeu parti d'Andrieu Contredit, cité dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 525.) Cf. *Aye d'Avignon :* Tant redouta la dame qu'elle ne soit honie — Qu'ele se fiert en l'iaue en peril de martire (v. 920, 921), et *le Chevalier au Cygne :* Pater Azonaïe, — Si me salvés celui qui j'ai m'amor plevie — Et garissiés mon cors que n'i soie honie (v. 5481-5483), etc., etc. = [6] Oit si le cor ardis, — Non è çivaler en toto quel pais. — Conte ni dux, principo ni marchis, — Qe la olsast guarder por me le vis. (*Berta de li gran pié*, v. 557-560.) = [7] Jai ne ferai envers lui fauseté; — Miés me lairoie toz les membres coper — Que ne li porte et foi et loiauté. (*Hervis*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 2, v°.) = [8] Voy., dans *Doon de la Roche*, le type admirable d'Olive, qui, injustement accusée par son mari qui la répudie et épouse une autre femme, lui reste fidèle et l'aime toujours. (Brit. Mus. Harl., 4404, f° 10, etc.) = [9] Et cele vint à lui qui fut sa vraie ancele.

comte, un roi[1] ». Moi, je me lèverai toujours devant lui, et lui dirai, toutes les fois que la loi de Dieu le permettra : « Volentiers, *biaus amins*. D'or en avant ferai votre plaisir[2]. » Mais l'humilité n'est qu'une partie de ma tâche, et il convient que je ferme son cœur à toute malice et à tout orgueil[3]. Je ne suis pas malheureusement comme cette Berte qui parlait « aussi bien qu'aucun prédicateur[4], » et finit par convertir son mari; mais le mien est loin de ressembler à ce terrible Girard qui avait la passion du sang versé et l'amour du mal[5]. Il m'épargnera de telles angoisses, je l'espère et en suis sûre; mais il me faudra néanmoins, comme Ameline, lui remémorer « Damedieu » et, au besoin, le « racorder » avec lui[6]. Ce n'est pas avec Dieu seulement que je veux le voir en paix, mais avec ses voisins, avec ses pairs, avec ses propres parents. Je pense qu'il m'appartient d'empêcher toute querelle, et m'y emploierai de mon mieux[7]. Je sens bien que je n'aurais pas le courage de lui dire comme Béatrix à Hervis de Metz : « Plutôt que de voir votre famille irritée contre vous, je vous quitterai[8] : » mais, sans aller jusque-là, on peut remplir son devoir : je remplirai le mien. On parlait ces jours derniers d'une nouvelle croisade, et je me suis demandé si j'aurais la faiblesse

(*Godefroi de Bouillon*, v. 372). = [1] Un jour, la comtesse Yde ne se lève pas devant son mari : « Dame, ce dist li Quens, par Diu merveilles voi. — Vos soliiés lever tos dis « encontre moi. — Or ne le volés faire : dites [le] moi por coi. » — « Sire, dist la Contesse, jà « n'en aiés enoi. — Jo sui as plus [haus] homis, moult le sai bien et croi, — Que vous nen « estes, sire, par la foi que vous doi : — Car j'ai sos mon mantel un Conte, un Duc, un « Roi. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 727 et suiv.) Yde fut en effet la mère du *comte* Eustache de Boulogne, du *duc* de Bouillon Godefroi et du *roi* de Jérusalem Baudouin. = [2] *Garins li Loherains*, II, p. 73. = [3] Berte se jette sur un degré aux pieds de Girart et baise le soulier dont il était chaussé. Là, le Comte la releva et la prit entre ses bras, et alors s'éteignit l'ire qu'il avait au cœur. Le Comte palatin la prit à femme et, par la suite, il en eut bon service et douce consolation, et devint si humble de cœur qu'il demeura fermé à orgueil et à malice. (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, pp. 15, 16, § 33.) = [4] Ela es savia e corteza e de bon aire, — E no paraula milhs nulhs predicaire. (*Giratz de Rossilho*, Raynouard, *Lexique Roman*, I. 209.) = [5] « Tos temps fust orgolhos e guerregaire, — Batalhiers et engres de mal à faire. (*Ibid.*) = [6] Voy. l'épisode de Girart de Fraite et d'Ameline (*Aspremont*, p. 17, v. 70 et suiv). Girars do Fraite oit sa fame parler — Et Damedeu docement ramembrer ; — Ainz mais ne pot son cuer adominer ; — Por ses pechiez commance à sospirer : — « Dame, dist il, or me laissiez ester. — Je me vorrai envers « Dieu acorder. » (*Ibid.*, p. 18, v. 31-36.) = [7] La femme de Beuves d'Aigremont ne cesse de conseiller à son mari de faire la paix avec Charles : Li dus Bues d'Aigremont, qui tant ot hardement, — Se sist el' faudestueil qui à fin or resplent ; — Et sa moillier, lès lui, ki ot le cors mult gent, — Sage fu et cortoise, mult honore sa gent — Et si parole au Duc bel et cortoisement. (*Renaus de Montauban*, p. 13. v. 10-14.) Suit un long discours de la dame en faveur de la réconciliation et du bon accord. = [8] *Hervis*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 17,r°,

de le retenir, ou le courage de lui dire : « Va ». Mais aujourd'hui cette lutte est finie en mon cœur, et je ne serai pas de celles qui tombent en pleurs aux pieds de leurs barons en leur disant : « Pour l'amour de nous, restez. » Tout au plus lui dirai-je, en contenant mes larmes : « Quand la grande guerre sera ache-« vée, quand tu auras vu Jérusalem et que tu auras baisé le Saint-« Sépulcre, tu te souviendras de moi, n'est-ce pas, et songeras au retour[1]. » Je n'ai pas d'ailleurs besoin de lui dire : « Sois brave[2] » ; mais je souhaite qu'au milieu de la bataille il se figure que je le regarde, et « fasse mieux. » Il se battra : je prierai. Mais peut-être me permettra-t-il de partir avec lui[3], et c'est là mon plus grand désir, que je lui cache encore. Quelle joie d'être auprès de lui ; de savoir, heure par heure, qu'il est vivant ; de le panser, s'il est blessé, et, s'il meurt, de mourir près de lui! Il me semble que je serais capable d'imiter ces femmes, ces heureuses femmes qui suivirent Godefroi de Bouillon à Antioche et à Jérusalem ; il me semble que je suis de leur race. Je saurais, même sous les flèches des païens, assister les mourants, leur donner à boire, encourager les chevaliers, leur montrer le ciel, et prendre ainsi ma part de la bataille[4]. Sans doute il y eut, dans l'armée de

[1] Les dames, les puceles sont forment desmentées. — Les seigneurs en apelent à cui sont espousées : — « Seigneur, à la foi Dieu somes nous mariées. — Loïautés vous « avons plevies et jurées. — Por Dieu, quant vous arés les terres conquestées — Et vous « verrés la vile où Dieu soufri colées, — Souviegne vous de nous, n'i soions oubliées. » — Hé Diex! adont i ot maintes larmes plorées. (*Antioche*, I, p. 72.) « Dame, ce dist li Quens. tenés, je vous afie, — Si tost com au Sepulcre iert m'ofrande coucie — Et je l'aurai baisié et m'orison finie, — Dedans les quinze jors vos afi, sans boisdie. — Me metrai el' retour, se Diex me donne vie. » (*Ibid.*, p. 65.) = [2] Quand les dames voient les Normands et les Bretons faiblir dans le grand assaut de Jérusalem, elles leur crient : « *Ne soiés pas lanier* ». (*Jerusalem*, v. 3219.) Un autre jour, ce sont les Flamands qui plient : Les dames s'escrièrent : « Baron, or i parra — De la ville conquerre où Dex resuscita. — Tos jors aura s'amor qui bien le vengera. » (*Ibid.*, v. 3290-3292.) = [3] Des dames i ot maintes qui ont les crois portées, — Et les frances pucieles que Diex a moult amées — O lor pères s'en vont qui les ont engenrées. (*Antioche*, I, p. 72.) = [4] Li jors fu biaus et clers et li solaus levés. — Tout droit à miedi fu li jors escaufés. — *Li barnages ot soif*, si fu moult oppressés. — Forment desirent l'aigue li chevalier Tangrés.... — Les dames et pucieles, dont il i ot assés, — Quant eles se rebracent, les dras ont jus jetés — *Et porterent de l'aigue aus chevaliers lassés....* — Quant ont bu li baron, tous sont resvigorés. (*Antioche*, I, p. 160.) Les dames qui aleïent Nostre Seigneur servir — En milieu d'Antioche vont lor consaus tenir.... — En son lient lor guinples pour au vent refremir. — *Les plusors vont les pieres en lor manches coillir ;* — Les autres de douce aigue font les boutiaus emplir. — *Cil qui boire voura n'i pora pas faillir.* (*Ibid.*, II, p. 223, 224.) Et les dames lor gietent (aux Turcs) mainte pierre cornue ; — De l'iaue aboivrent ceus que li grans sois argue. (*Ibid.*, II, p. 255.) On vit, dans la grande bataille sous Jérusalem, les dames accompagner leurs maris : Des loges se par-

Dieu, beaucoup de ces femmes qui moururent là-bas, mais qu'importe, s'*il* est là? Si, pourtant, il me laisse en douce France, je lui obéirai, et défendrai son fief en son absence. Si l'on attaque son château, je monterai sur les murs et le défendrai à coups de pierres, comme Guibourc défendit Orange[1]. On me parlait tantôt de cette femme héroïque qui se fit couturière pour venir en aide à son mari, et qui, dans cette profonde misère, se montra sans cesse laborieuse, avenante, douce, gaie, parfaite[2]. Je vais demander au fils de sainte Marie de me rendre capable, s'il le faut, d'un tel sacrifice et d'une telle douceur. D'ailleurs, je sais bien coudre. A tout prendre cependant, je souhaiterais qu'il ne fût pas forcé, comme Girard, de se faire charbonnier pour vivre Je préférerais qu'il... Non, je ne préfère rien. Qu'il m'aime, c'est tout, et, pour le reste, *si soit com vous agrée!* »

Telles sont les pensées d'Aélis durant cette première messe qu'elle entend après son mariage; telles sont ses méditations jusqu'au moment solennel où le prêtre lève le corps de Dieu, qu'elle adore.

Puis, sa pensée se remet à courir. Elle se dit qu'elle aura peut-être

tirent... — Les dames portent l'iaue que Franc vont desirrant, — Contre lor cuers, as cols, sur le sablon boillant. — Asés i ot de celes qui n'ont solier cauchant. — Des piés et des talons lor va li sans colant. — Damledeu en loèrent le Pere raamant. (*Jerusalem*, v. 205-211.) Il mourut, durant la croisade, beaucoup de ces femmes héroïques, notamment dans la dernière bataille sous Antioche : Là veïssiés — .... tante riche dame.... — Gesir desor la terre morte et ensanglentée. (*Antioche*, II, p. 262.) = [1] *Aliscans*, v. 2192 et suiv.) : « Je remendré en Orange la grant — Avec les dames dont il a çaienz tant. — Chascune aura son haubert jazerant, — Et en son chief un vert elme luisant, — Et au costé aura ceint son bon brant, — Au col l'escu, el' poing l'espié tranchant.... — Desor ces murs monteront là devant. — Bien deffendront, se Turc vont assaillant .... — N'i a paien, Sarrazin ne Perssant, — Se je l'atieng d'une pierre en ruant, — Ne le coviegne chéoir de l'auferrant, » etc. C'est ainsi que, dans *Bueves de Commarchis*, Hermengart se refuse à rendre Narbonne, etc., etc. = [2] *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 243, § 550 et suiv. : « Girart se regarda... il n'avoit que les os, la peau et les nerfs : « Hé Dieu ! dit-il, tu te montres si dur envers moi. Les œuvres que j'ai faites, tu me les fais payer bien sévèrement. » ...Sa bonne femme, alors, lui essuie la tête : « Cher sire, laisse en repos la terre que tu perds : car, si tu prends en gré le mal, tu en mériteras une meilleure. » Puis elle lui récite trois versets des psaumes de David et lui parle de Job qui fut serviteur de Dieu... Ce fut un miracle grand et évident que Dieu fit pour ce comte qui fut si farouche. S'il n'eût été proscrit et abandonné, jamais il n'aurait renoncé au mal ; jamais il ne se fût converti... Vingt-deux ans fut ainsi le fort guerrier.... Fut couturière la Comtesse, et jamais vous ne vîtes femme si active de ses doigts. Etc., etc. » Il est d'autres femmes qui, dans notre épopée, relèvent ainsi leurs maris, tombés dans le malheur : la plus illustre, la plus haute de toutes est certainement cette Guibourc dont nous avons parlé et qui, dans

des enfants, des fils[1]. Oui, des fils surtout. Elle les aimera autant l'un que l'autre, et l'on ne saura jamais *lequel aime plus ne cheri*[2]. Elle les élèvera rudement et sera très sévère avec eux. Peut-être cependant se verra-t-elle forcée d'intercéder, en leur faveur, auprès d'un père qui sera (évidemment) plus sévère encore[3]. Elle les enverra sans hésiter à la croisade; mais quelle joie à leur retour[4]! Si quelque traître outrage leur père, elle leur dira : « Vengez-le. » S'ils meurent..... » Mais ce dernier mot la fait décidément sortir de son rêve, et elle se prend à sourire en s'apercevant qu'elle songe à la mort de ceux qui ne sont pas nés.

Elle jette alors un regard sur l'autel, et s'aperçoit que la messe est achevée.

Par le plus long chemin, ils reviennent tous deux au château.

V

Nous voudrions nous arrêter ici, sur le spectacle de ces beaux jeunes mariés, sortant de leur chapelle et se promenant dans le

Aliscans, voit revenir Guillaume de la grande bataille, vaincu, blessé, demi-mort, désespéré. Il est vrai qu'elle fléchit un moment sous le poids d'une telle douleur, mais elle se ranime bientôt et tient à son mari un langage de reine : *Puis a parlé à loi d'empereriz :* « Sire Guillaume, *ne soiez pas vilains ne esbahiz*, et allez sur l'heure chercher du secours « en France *la loée*. Partez. » (V. 2144-2215.) La femme du roi païen Aquin ne montre pas moins d'énergie devant son mari également abattu : *Laissez ce deul, et ne soit plus mené; — Quar pour deul fere n'est nul bien recouperé.* » Et le poète ajoute : « Aquin jette un soupir, et le *deul lessa*. (*Aquin*, v. 1326-1334.) Ce rôle de la femme mériterait, en un livre spécial, d'être plus vivement mis en lumière. = [1] Lire la belle scène de *Renaus de Montauban*, où la femme du duc Aimon retrouve ses enfants : *Plorant, brace levée, va baisier son enfant* (Renaud) — *Et puis trestos les autres cent fois de maintenant. — Il ne desissent mot pour nule rien vivant.* (P. 91, v. 10-12.) Sur l'amour maternel, cf. les épisodes suivants de nos poèmes : 1° *Vie de saint Alexis* (éd. Gaston Paris, v. 86 et ss.). On en trouvera la traduction dans notre *Roland* classique (12e éd., p. 412) — 2° *Enfances Vivien*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 184, 185. Episode traduit dans les *Epopées françaises*, 2e éd., IV, p. 419). — 3° *Aubri* (éd. P. Tarbé, p. 25). — 4° *Berte aus grans piés* (éd. Scheler, v. 1961 et suiv.). — 5° *Berte de li gran pié* (v. 1546 et suiv.). — 6° *Aiol* (v. 350; 446; 552). — 7° *Jourdains de Blaivies* v. 647 et suiv.). — 8° *Doon de la Roche* (Brit. Mus. Harl. 4404, f° 25). — 9° *Huon de Bordeaux* (v. 400 et suiv.). Etc., etc.. = [2] *Departement des enfans Aimeri*, Brit. Mus. Harl. 1321, f° 68, v°. = [3] C'est ce que fait la mère d'Hervis de Metz, lorsqu'elle voit son mari battre son fils, qui a gaspillé l'argent paternel. Elle exagère même, d'une façon regrettable, le caractère de son intercession en forçant le père à demander pardon au fils. (*Hervis*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° v, v°). C'est ce que fait encore la mère d'Elie de Saint-Gilles, lorsque son mari déclare brutalement qu'il déshéritera son fils, s'il ne réussit pas à la quintaine : « Merchi, dist cele, sire, por les Sains que fist Dés ! » (*Elie de Saint-Gilles*, v. 522). Etc., etc. = [4] La sépa-

verger de leur château, la main dans la main et l'âme dans l'âme; mais nous sentons qu'on va nous accuser d'avoir embelli leur portrait et inventé je ne sais quel moyen âge impossible et faux. Un très grand nombre de Français n'aiment pas qu'on loue devant eux la France d'avant le Serment du Jeu de Paume. Ils la veulent barbare, ils la veulent laide. Ce qui les met en joie, c'est de se persuader, avec certains historiens, que nos arrière-grands-pères ont été des misérables et qu'il n'y avait peut-être pas une seule honnête femme parmi nos arrière-grand'mères. L'auteur effronté du *Roman de la Rose* ne rougissait pas de le dire en son temps : *Preude femme, par saint Denis, — Il en est moins que de fenis*[1]. Les voilà, les classiques de tous les contempteurs de la vieille société française : c'est la *Rose*, ce sont les Fabliaux, c'est *Renart*, ce sont ces milliers de pastourelles et de chansons d'amour dont l'impureté monotone révolte et ennuie les juges les plus indulgents; ce sont, dans nos vieux romans, les quelques pages éhontées où l'on peint les jeunes filles du XIIe siècle, des Françaises, des chrétiennes, comme on n'oserait pas peindre les filles des Madécasses ou des Sioux[2]!

Eh bien! nous affirmons de nouveau que ces poètes n'ont pas connu la beauté des âmes, ni tant de vertus modestes qui ont l'habitude de se cacher et de se taire; nous affirmons que leur témoignage est mal fondé et inique. A ces classiques de nos adversaires, il faut opposer les nôtres, qui renferment l'exacte portraiture du vrai moyen âge, avec toutes ses honnêtetés et tous ses vices. Ces classiques honnêtes, ce sont les historiens, c'est Villehardouin, c'est Joinville; c'est plus tard, en pleine guerre de cent ans, le traité familier du Chevalier de la Tour-Landry pour

ration de la mère et du fils est bien exprimée par ce beau vers du *Saisnes :* « Souvent iert de sa mere en plorant atendus » (t. I, p. 85, couplet LII), et le retour de l'enfant par ces mots de *Renaus de Montauban*, qui s'appliquent à une mère revoyant ses fils longtemps absents : Tous li sans desor li commence à formoier (p. 90, v. 37). Cf. *Raoul de Cambrai*, p. 319. = [1] V. 8727. C'est par exception que l'on trouve dans *Amis et Amiles* une idée analogue : Or sai-je bien, Salemon se dist voir, — En set milliers n'en a quatre non trois — De bien parfaites, qui croire les volroit. (v. 1220-1222.) Mais il ne s'agit ici que de la véracité des femmes. = [2] Il y a relativement PEU DE FEMMES COUPABLES dans nos chansons; IL Y EN A BEAUCOUP MOINS QUE DE JEUNES FILLES. Voy. cependant l'épisode des femmes de l'armée chrétienne qui, toutes, à l'exception de Rissent de Frise, oublient scandaleusement leurs devoirs avec les *garçons* de l'ost. (*Saisnes*, couplet LXXVII et suiv.) Cf. Galienne dans *Garin de Montglane* (Bibl. nat., fr. 24403, f° 5) ; Sebile dans les *Saisnes* (I, p. 120, couplet LXXI et suiv.); la comtesse

XV

GUILLAUME D'ORANGE APRÈS LA BATAILLE D'ALISCANS (p. 199)

Après la grande défaite d'Aliscans, Guillaume, poursuivi par les païens vainqueurs, vient se réfugier dans sa ville d'Orange, où l'attend sa femme Guibourc; mais celle-ci ne reconnaît pas son mari dans ce vaincu qui a été forcé de revêtir des armes arabes, et ce n'est qu'après un long temps et de rudes épreuves qu'elle consent enfin à faire abaisser devant lui le *grant pont torneis*. Le comte rentre à Orange, plein de tristesse... (***Aliscans*, éd. Jonckbloet**, v. 2004-2006.)

Composition d'Édouard Zier

Edouard Zier
F. NEYRIL

l'enseignement de ses filles, et cet excellent, cet incomparable *Menagier de Paris*, le plus charmant de tous les livres et le plus exact, où l'on voit un mari donner à sa jeune femme de précieux conseils pour le gouvernement de sa maison et nous révéler le secret de la vie domestique durant cette époque calomniée de notre histoire nationale[1]. « C'est une œuvre du XIVe siècle », dira-t-on. Je le sais; mais y a-t-il un seul historien pour soutenir que le XIVe siècle n'ait pas été, par rapport au XIIe, une époque de corruption et de décadence?

Cette Aélis dont j'ai tracé le portrait est, à coup sûr, supérieure à la plupart des femmes de son temps; mais il y en avait un certain nombre qui lui ressemblaient et la valaient. C'est, d'ailleurs, à nos chansons elles-mêmes que j'ai demandé toutes mes couleurs pour la peindre, et il n'est pas, en mon tableau, un seul trait qui soit de fantaisie. A la même époque, beaucoup de femmes étaient, je le veux bien, sensuelles et coupables; beaucoup d'autres luttaient pour ne pas l'être, et tombaient pour se relever, se relevaient pour tomber. C'étaient, le plus souvent, les poètes qui les excitaient à mal faire et riaient d'un mauvais rire à la vue de leurs chutes. Voilà les vrais coupables.

Mais enfin ces femmes du XIIe siècle étaient chrétiennes, et si à l'imitation de ce messire Geoffroi dont parle le chevalier de La Tour Landry, nous nous avisions de marquer d'un coup de craie la porte de celles qui méritaient « d'estre blasmées de leur honneur », je

de Flandre dans *Auberi* (éd. Tobler, p. 69, v. 29, etc.). Etc. = [1] « Pour ce que je scay que, après vous et moy, ce livre cherra es mains de nos enfans ou autres nos amis, je y mectz voulontiers tout ce que je scay, et dy que aussi devez-vous endoctriner vos amies et par especial vos filles, et leur dittes, belle seur, pour tout certain, que tous biens sont reculés en fille ou femme en laquelle virginité, continence et chasteté defaillent. Ne richesse, ne beauté, ne sens, ne hault lignaige, ne nul autre bien ne peut jamais effacer la renommée du vice contraire, se en femme il est une seule fois commis, voire seulement souspeçonné. » (Éd. Pichon, I, p. 62.) Et plus loin : « Par Dieu, je croy que quant deux bonnes preudes gens sont mariés, toutes autres amours sont reculées, annihilées et oubliées, fors d'eulx deux. »... Et quant ils s'entréloignent, si pensent ils l'un à l'autre, et dient en leur cuer : « Quant je le verray, je lui feray ainsi, je lui diray ainsi, je le prieray de tel chose. Et tous leurs plaisirs especiaulx, leurs principaulx desirs et leurs parfaittes joies sont de faire les plaisirs et obeissances l'un de l'autre, et s'ils s'entr'aiment il ne leur chault de obeissance ne de reverence. » (*Ibid.*, p. 159.) Tout le passage est absolument charmant. Cf. les Vies des saintes femmes aux XIe-XIIIe siècles, sur lesquelles il reste à faire un bon travail critique.

me persuade qu'un très grand nombre de portes, dans les maisons et même dans les châteaux de ce temps-là, n'auraient pas mérité la honte d'un pareil affront.

. . . . . .

. . . Par le plus long chemin, Aélis et son mari reviennent au château, où les fêtes vont encore durer huit jours[1].

[1] Les noces d'Ogier durent *huit jours :* Et au novisme departi li barnés (*Ogier*, v. 13035). Les noces ont .VIII. jors plainniers duré (*Hervis*, Bibl. nat., fr. 19160, f° 2, v°). VIII jors durerent à joie et à barné (*Prise d'Orange*, v. 1882). *Huit jors* durent les noches que font li chevalier, (*Gaufrey*, v. 4759) * Les noces durent parfois *quinze jours* au lieu de huit : Mult sont rices les noces, *quinze jors* ont durée (*Aiol*, v. 8325). Le Quens a fait ses noches en son palais pavé; — Moult hautes et moult riches, *quinze jors* ont duré (*Godefroi de Bouillon*, v. 559).

Rosamonde à la fenêtre (p. 454.) — Composition d'Édouard Zier

CHAPITRE XII

LA VIE DOMESTIQUE DU CHEVALIER

La journée d'un baron à la fin du XIIe siècle.

I. Quatre heures du matin. — L'aurore.
Vue cavalière du château.

Nous sommes en juillet, et il est quatre heures du matin. Dans une sorte de brouillard à moitié lumineux et qu'aspirent lentement les premiers rayons du soleil, nous apercevons là-bas, tout là-bas, le château du Plessis où nous entrerons tout à l'heure. Masse confuse où l'œil ne discerne rien et qui nous étonne seulement par sa grandeur. C'est imposant et vague.

Les poètes ont toujours aimé le matin, et c'est un devoir auquel n'ont point failli, pour leur part, les contemporains de Philippe Auguste ou de saint Louis[1] : Voici le soleil, *que Dex fait bel le-*

[1] La formule la plus usitée est celle-ci : L'aube *creve;* et on la trouve dans tous nos poèmes : *Li aube creve* et li jors esclarcit (*Garins li Loherains*, I, p. 219). Ce fu par un matin

ver[1]; voici le soleil, *qui abat la rosée*[2]. » Ce spectacle charmant de la rosée matinale n'était pas sans émouvoir nos chevaliers eux-mêmes, et plus d'un se plaisait, le matin, à parcourir son verger en fredonnant des vers semblables à ceux de Raoul de Soissons : « Quand je vois mûrir le glaïeul, — Le rosier s'épanouir — Et, sur la belle verdure, — La rosée resplendir, — Alors je soupire[3]. » — Ils ne soupiraient pas longtemps, n'étant pas rêveurs de leur métier, et préféraient se réjouir franchement de la longueur des jours : « Salut, disaient-ils, salut à l'été, où les jours sont beaux, longs, « clairs[4]. » C'étaient généralement des « matineux » que nos barons, et ils ne détestaient pas d'entendre, au premier petit jour, la voix de celui que l'auteur de *Renart* appelle Chanteclair : « Li coc menusent, près fu de l'esclairier[5]. » A ce chant, d'ailleurs, ils n'attachaient pas les nobles idées symboliques qui étaient familières aux premiers chrétiens et que l'Église romaine a précieusement conservées dans le trésor de sa liturgie. C'était une race en dehors et toute gaie. Ils s'attardaient volontiers au chant de l'alouette et estimaient que « la rose est belle à regarder[6] ». Une rose et une alouette, c'était, pour ces primitifs, tout le résumé du gai printemps[7] et du matin. Mais il faudrait ici, pour mieux faire, nous transporter avec eux dans le voisinage d'un de ces châteaux que nous allons décrire. Alouettes, rossignols, roses et glaïeuls, rien n'y faisait, et ce qui frappait le plus vivement ces soldats, c'étaient les impressions qui leur rappelaient l'idée de la guerre. Au sommet de chaque donjon il y avait un guetteur qui, tout refroidi par sa faction nocturne, s'en dédommageait le matin en saluant l'aurore à coups de cor, de *tabor* ou de *chalemiau*[8]. Quand les touristes de nos jours couchent

que l'*aube fu crevée* (*Renaus de Montauban*, p. 14, v. 14). Le juedi matin, ançois l'*aube crevée* (*les Saisnes*, II, p. 56). Et quant vint au matin que *li aube creva* (*Doon de Maience*, v. 10105) ; etc., etc. *Crever* ne signifie pas autre chose que *poindre*. V. le *Glossaire* de Gachet. = [1] *Doon de Maience*, v. 1344. Cf. *Jerusalem* : Li solaus se leva, que Dex fist caut raier (v. 4115), et *Renaus de Montauban* : Li solaus fu moult chaus, Dex le fist claroier (p. 54, v. 8). = [2] *Aubri* (éd. P. Tarbé, p. 30) et *les Saisnes* (II, p. 56). = [3] Méon, II, p. 45 : Quant voi la glaie meure — Et le rosier espanir — Et seur la bele verdure — La rousée resplendir, — Lors souspir. = [4] En esté quant li jour sont bel et lonc et cler (*Bueves de Commarchis*, v. 53. = [5] *Ogier* (v. 6280). = [6] [Quant] la rose est florie et bele à esgarder (*Bueves de Commarchis*, v. 54). = [7] Ce fu à Pentecoste, el' printanz gai (*Giratz de Rossilho*, v. 30). = [8] Les gaites cornent desor le mur anti (*Garins li Loherains*, II, p. 158). La gaite corne de l' chastel de Belin (*Ibid.*, II, p. 117). L'aube esclar-

au haut du Righi, on les éveille avec le cor des Alpes; mais la scène, hélas! se passe en un hôtel confortable et sans poésie. Tout autre était l'effet produit par la *gaite* du château féodal : « Ah! disait le baron, je suis bien gardé et l'ennemi ne me peut surprendre. » Cependant, de toutes les églises et chapelles prochaines, partait la voix joyeuse des cloches qui sonnaient matines[1]. A l'élévation de la première messe, ces cloches sonnaient encore et nos châtelains ne les écoutaient jamais sans une foi qui était naïve, sans un respect qui était profond. Il ne conviendrait pas cependant de les faire plus dévots qu'ils n'étaient. Ils assistaient tous les jours à cette messe de l'aurore; mais, quand ils sortaient du lieu saint, ils aspiraient joyeusement l'air frais du matin et, humant le parfum des fleurs nouvelles, s'écriaient avec l'un de nos vieux poètes : « Belle journée, en vérité! *Chevalerie quièrent torneor, — Dame qui aime a plus fraische color*[2] ». Effet de printemps.

A chacune des Heures de cette « Journée d'un baron », nous voudrions attacher un ou plusieurs récits, tirés de quelqu'un de nos vieux poèmes et qui nous permissent de faire connaître à nos lecteurs le caractère réel de la vie féodale, sans commettre aucun excès de couleur ou de ton... Le frère de Garin le Loherain, Bègue, est assiégé par les Bordelais en son château de Belin, et il arrive que, durant une nuit, les assiégeants, effrayés par l'arrivée imminente d'une armée de secours, lèvent le siège et s'enfuient en hâte vers Bordeaux. Dès le premier rayon du jour, dès le premier chant de l'alouette, le guetteur du château monte à son poste d'observation. Rien, plus rien; l'ennemi a disparu. Avec cette familiarité qui est coutumière à tous les serviteurs de nos chevaliers, le guetteur se précipite alors dans la chambre où repose le duc Bègue avec sa femme, la belle Béatrix. Il secoue rudement l'oreiller, et éveille son maître : « Que veux-tu, bel ami, et quelles nouvelles? — Seigneur, « ils ont *guerpi le siège*. — Sonne le cor, bel ami, *por mes gens* « *esbaudir*. » Aux premiers sons, le château est soudain en émoi,

cit, seignours; — Oiez la gaite et les taboureours (*Foulques de Candie*, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, 386). L'aloue chante, si tost com li jors vit; — La gaite corne qui les chalemiaus tint (*Garins li Loherains*, I, p. 219). = [1] Sonnent matinnes par trestouz ces monstiers. — Chantent cil clerc moult très haut et moult bien (*Jourdains de Blaivies*, v. 667). Quant li prestre leva, et la cloque escouterent, — Et li jors apparut, etc. = [2] *Departement des enfans Aimeri*, Brit. Mus., Harl. 1321, f° 65.

et les bourgeois, comme les chevaliers, se dirigent en hâte vers les courtines : « C'est l'assaut, crient-ils, c'est l'assaut! » Bègue ne tarde pas à les détromper ; mais il songe qu'il lui faut sur-le-champ poursuivre l'ennemi, et que la poursuite sera rude. Il lace ses chausses, attache à ses talons les éperons d'or, endosse le haubert, revêt le heaume et demande à sa femme de lui ceindre elle-même l'épée Floberge, *la belle au pont d'or fin*. Béatrix ne peut se défendre d'être émue : « Puisse le Dieu, qui fut mis en la « croix, vous défendre aujourd'hui du péril et de la mort. — C'est « fort bien dit », répond le Duc. Et alors, mais alors seulement, il jette sur sa femme un regard attendri. Elle venait d'accoucher de Garin, et était encore toute pâle et frêle : « Dame, dit le baron « avec une voix mal affermie, prenez bien soin de mon enfant ». Elle reste; il part[1].

Autre scène, qui se passe au premier matin. Il s'agit ici d'une de ces princesses sarrasines qui se passionnent soudain pour un chevalier français et sacrifient à cet amour brutal leur patrie, leur famille, leur foi. C'est ainsi que Rosamonde s'éprend un jour d'Élie de Saint-Gilles; mais il y a, dans la conversion de cette jeune païenne, je ne sais quoi de primesautier et de sincère. Elle se lève avec le soleil et se met à la fenêtre pour entendre la voix douce des menus oisillons *qui chantent à l'jor*. C'est le merle, c'est le loriot, c'est le rossignol, et ces chants lui remettent en mémoire son amour pour Élie : « Vrai Dieu, s'écrie-t-elle, c'est toi « qui fais croître les arbres, qui leur fais porter feuilles et fleurs, « *et le blé nous fais sourdre de la terre en amour*. » Puis, elle salue la Vierge et son fils divin, et jette enfin le cri décisif : « La loi « de Mahomet est une loi mauvaise[2]; je l'abandonne. » Il est vrai qu'elle impose un peu ses conditions au Dieu qu'elle choisit, et qu'elle le met en demeure de sauver Élie menacé. Mais enfin c'était une jolie figure à regarder, à notre approche du château, que celle de cette belle Rosamonde, penchée à une fenêtre de son palais[3] et complétant par sa présence le charme vivement senti d'une matinée de printemps[4].

[1] *Garins li Lohérains*, II, p. 117 et ss. = [2] Le texte signifie littéralement : « une loi sans profit ». = [3] *Élie de Saint-Gille*, v 1365 et ss. = [4] Pour corriger ce qu'il peut y avoir de trop enthousiaste dans les pages précédentes, il faut se rappeler la très sage observation

Il ne faudrait rien exagérer, et ce serait étrangement se tromper que d'attribuer à nos chevaliers une intelligence plus profonde, un amour plus vif de la nature. A voir nettement les choses, ils n'aimaient que le printemps et la lumière[1], quelques oiseaux et quelques fleurs. C'est à peu près, d'ailleurs, tout ce qu'on est en droit de demander à des soldats, et ils n'allèrent guère plus loin[2]. Surtout ils ne raffinaient pas, et ne se hasardaient pas dans les profondeurs du symbolisme. Ce qui leur manquait, c'était l'élan, c'était le coup d'ailes, qui emporte à Dieu les âmes éprises de la nature, de *toute* la nature. Nos barons sont ici fort inférieurs à ce poète incomparable du commencement du XIIIe siècle, qui parcourait les chemins d'Italie en jetant aux hommes et aux arbres ce cantique inspiré : « Loué soyez-vous, mon Dieu, à cause de toutes les créatures et singulièrement pour notre frère le soleil qui nous donne le jour et la lumière, qui est beau, qui est rayonnant d'une grande splendeur et qui vous rend témoignage, ô mon Dieu. — Loué soyez-vous, mon Dieu, pour notre sœur la lune et pour les étoiles

d'un des écrivains de nos jours qui ont le mieux connu le moyen âge : « Il n'y a pas de troubadour qui ne célèbre de son mieux le mois de mai, le retour des fleurs, les doux concerts des oiseaux... Mais, à voir revenir les mêmes images dans le même ordre et les mêmes termes, on reconnaît trop souvent qu'il s'agit moins d'exprimer un sentiment que de satisfaire une convenance littéraire. » (Ozanam, *Œuvres complètes*, t. V, p. 73.) = [1] Cil Damedex qui... — Del' ciel nos done et lumière et clarté (*Prise d'Orange*, v. 150). = [2] Nous allons réunir ci-dessous en quatre chapitres ou, pour mieux parler, en quatre Strophes, les principales FORMULES à l'usage de nos poètes. Ce fu à Pasque, une feste hautor, — Biaus fu li tans, resplandissant le jor (*Departement des enfans Aimeri*, Mus. Brit., Harl. 1321, f° 65). Ce fu el' mois de mai que li caus asoage (*Renaus de Montauban*, p. 21, v. 11). Vez le tans bel et cler, et la douce saison (*les Saisnes*, I, p. 109). En maint lieu resplendissent cler dou soleil li rai (*Bueves de Commarchis*, v. 2). Ce fu à un matin, au cler soleil luisant (*Aye d'Avignon*, v. 2022). * II. Ce fu en mai, c' on va cueillirla flor (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 303, v°). Ce fu en mai, el' novel tens d'esté ; — Fueillissent gaut, reverdissent li pré (*Charroi de Nimes*, v. 14, 15). A Pentecoste que naist la flors an pré (*Raoul de Cambrai*, éd. le Glay, p. 147). Et que arbre florissent, et pré sont vert et gai (*Bueves de Commarchis*, v. 3). Ce fu au tens que raverdissent prés — Que la flors naist, que arbre sont ramés (*Moniage Renoart*, Ars., anc. B. L. F. 185, f° 180). C'est le temps où la rose se couvre de feuilles et de fleurs (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, § 87, p. 41). Ces douces herbes i flerent moult soef, — Pitre et quanele dont il i a planté (*Prise d'Orange*, v. 250, 251). * III. Ce fu en may que chante la calendre ; — Li solaus luist et li oiseillon chantent (*Amis et Amiles*, v. 513, 514). Ce fu un jour de mai, que chascuns oisiaus crie, — Que li rosignaus chante et la merle et la pie. — Et l'aloe s'envoise en l'air à vois serie (*Antioche*, I, p. 57). En ces boscaiges se deduist li mauvis (*Auberi*, éd. Tobler, p. 98, v. 23). Seignor, ce fu en mai que chante l'aloele, — Que verdoient cil pré et li ans renovelle ; — Li losignox demaine son chant en la ramele, — Et li malvis s'escrie, respont la torterele (*Godefroi de Bouillon*, v. 360-363). Ce fu à unes Pasques que yver se fenist, — Que foillissent cil bois et cil pré sont flori. — Et chantent

que vous avez formées dans les cieux, claires et belles. — Loué soyez-vous, mon Dieu, pour notre mère la terre qui nous soutient, nous nourrit, et produit les fruits, les fleurs diaprées et les herbes ». J'ai nommé saint François d'Assise, et vous voyez à quelle distance nous sommes de nos chansons de geste. Je pourrais faire un bond de plusieurs siècles, et les comparer encore à cet autre amant de la nature dont on ose à peine écrire le nom après celui de saint François. Jean-Jacques a communiqué à tout son temps et a laissé au nôtre un amour de la nature qui est parfois fiévreux et maladif, mais qui souvent aussi est délicat, profond et vivant. Lisez une page de Lamartine, qui est son élève, et essayez de lire ensuite, si vous le pouvez, les formules où nos poètes des XIIe et XIIIe siècles ont condensé leur amour, leur monotone amour du mois de mai.

Les bois que nous traversons en ce moment, avant d'arriver au château du Plessis, composaient en réalité le spectacle que nos barons comprenaient et aimaient le mieux. Il faut tout dire : ils y chassaient. On y voyait, en plein jour, courir lourdement les *pors* et les *lées*, légèrement les *cers* et les *bices*. Oh! les belles chasses, les beaux coups d'arc! Quand il y a dans le bois

li oisel et mainent grant gaïn, — Et li roussignolet qui dit : *Oci, oci* (*Aye d'Avignon*, v. 2576-2679). Ce fu en mai que la rose est fleurie. — L'oriot chante et le rossignol crie (*Siège de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24,369, anc. Lavall. 23, f° 54); etc., etc. * IV. En le temps de averil e may, quant les prées e les herbes reverdissent, et chescune chose vivaunte recovre vertue, beauté e force, les mountz e les valleys retentissent de douce chauntz des oiseylouns, et les cuers de chescune gent, par la beauté de temps et la sesone, mountent en haut et s'enjolyvent; donque deit home remembrer des aventures e pruesses nos auncestres qe se penerent pur honur en leauté quere. (*Foulques Fitz Warin, Nouvelles françaises du* XIVe *siècle*, publiées par Moland et d'Héricault, p. 15.) Que maintiennent amor bacheler de jovent (*Renaus de Montauban*, p. 12, v. 32). Li tans fu biax et clers, si com el' tans de mai; — N'i remest quens ne princhе dusc' à l' borc de Doai, — Ne dusc' à Saint Omer, ne dusque à Biaumais, — Qui ne fust à la feste dont tant conté vos ai (*Godefroi de Bouillon*, v. 9 et ss.). Guillaume d'Orange « à granz fenestres s'est alez acouter. — Il regarda contreval le regné; — Voit l'erbe fresche et les rosiers plantez; — La mauviz ot et le melle chanter. — Lors li remembre de grant joliveté — Que il soloit en France demener (*Prise d'Orange*, v. 48-53). — Etc., etc. — Des quatre Strophes que nous venons de composer artificiellement, la première pourrait s'appeler « la Strophe de la lumière »; la deuxième « la Strophe des fleurs »; la troisième « la Strophe des oiseaux », et la dernière « la Strophe humaine ». — Dès le XIIe siècle, d'ailleurs, une certaine mollesse s'était déjà glissée dans cet amour de la nature, et ce n'est pas sans quelque stupéfaction que l'on entend le Bourguignon Aubri adresser aux oiseaux ces plaintes dignes du temps de Watteau: « Oiseil qui chantes, com tu as vois legière... — Mieus doi amer la dame de Raivière, etc. » (Éd. Tobler, p. 135, v. 10 et ss.). Mais c'est seulement dans les poèmes de la

vierge une échappée pour la vue, on découvre au loin la grosse tour du château, bien plantée sur son rocher[1] et, plus bas, la nappe d'argent de la rivière. Est-on en pleine forêt et sans aucune issue pour le regard, on s'en console en écoutant *les oiseaux jeter leurs cris aigus.* Dans *le bois haut et cler qui par dessus verdoie*, la chaleur est tempérée par l'ombre[2] : des charbonniers y font leur métier[3]. Sur la lisière est le chemin ferré, la grande route où passent les petites gens qui vont à leurs affaires et les chevaliers qui courent à leurs aventures. Ceux-ci ont des fleurs à la main, et chantent volontiers quelque chanson nouvelle[4]. Cette nature est fraîche; cette race est gaie.

Les derniers brouillards se sont évaporés, et nous pouvons enfin contempler le château dans toute la majesté de son ensemble.

Ce qui frappe d'abord la vue, c'est le donjon, l'énorme donjon, qui est juché au haut de la colline sur une motte ou éminence artificielle. Quelle élévation! Quelle masse! On dirait qu'il a cent pieds de haut. La silhouette générale est lourde et sans grâce; mais l'œil n'a pas le loisir de s'arrêter à ces détails, et c'est la seule synthèse de cette forteresse, c'est sa vue cavalière que nous devons saisir.

Or, ce qu'il y a de plus frappant dans la disposition générale du

décadence que l'on écrit, pour ainsi parler, Nature par un grand N. « Nature li donna tel ire et tel fierté, etc. » (*Doon de Maience*, v. 2549, etc.) = [1] Tant qu' il vit le chastel (de Montessor) fermé sur le rocier; — Les montaignes sunt hautes, parfont sunt li gravier. — Les praeries larges, li bos grant et plenier. — Bien i puéent les pors et les lées chacier, — Et les cers et les bices berser et archoier. — D'une part li cort Muese qui moult fait à proissier. — Où on prent les samons, quant on i veut pescier. (*Renaus de Montauban*, p. 57, v. 26-32.) = [2] Le bois fu haut et cler, qui dessus verdoia; — Li oisel chantent cler que le tems le donna; — La caleur fu moult grant que le soleil raia, — Et li ombre fu grant qui sa caleur tempra. (*Doon de Maïence*, v. 1679-1682.) = [3] Ens en un bos en vient de carboniers. (*Ogier*, v. 5850.) = [4] Quand Lohier et sa suite vont en ambassade près le duc Beuves d'Aigremont, ils sont tout joyeux durant la route : « Sonés et chançonetes commencent à chanter ». (*Renaus de Montauban*, p. 12, v. 8.) Quand le roi Yon envoie à Vaucouleurs les quatre fils Aimon : Or, chevalchent li conte à joie et à baldor; — Chascuns porte en sa main une mult bele flor.... — Aalars et Guichars commencerent un son; — Gasconois fu li dis et limosins li ton. — Et Richars lor bordone belement par desus. (*Renaus de Montauban*, p. 175, v. 1-7.) Autres exemples de voyageurs joyeux : Issi s'en vont gabant li demaine et li per; — Moult en rient entr'eus et prennent à parler. — Parmi la grant forest pristrent à cheminer. (*Doon de Maïence*, v. 7455 et ss.) Pour la douchour de la belle saison, — Cantoit li bers Renoars à haut ton. (*Moniage Renoart*, Bibl. de l'Arsenal, anc. B.L. F., 185, p. 175, v°.) Ferraus repaire et vait notant un son — Et Amaufrois disoit un lai breton. (*Gaydon*, v. 7778.) Nous pourrions aisément multiplier ces exemples.

château, c'est sa division en deux cours NETTEMENT DISTINCTES, que l'on appelle des *bailles*. L'une d'elles est moins vaste que l'autre, mais combien plus importante! Elle renferme plusieurs corps d'habitation et une chapelle, mais surtout le donjon, avec son fossé (car il a un fossé pour lui tout seul) et avec cette forte muraille qui le serre de près, cette « chemise » en pierre qui l'habille et le protège. L'autre *baille*, qui a parfois plusieurs hectares de superficie, offre l'aspect et l'animation d'une petite ville. Quelque église la domine, et fait penser à Dieu ; quelque ruisseau coule au milieu, et l'égaie. Mais regardez bien, regardez encore nos deux *bailles*, et retenez-en le plan naïf : C'EST TOUT LE CHATEAU.

Ces deux cours sont séparées l'une de l'autre par un mur crénelé où l'on a percé une poterne et une porte. Nous y viendrons frapper tout à l'heure.

Chacune des deux *bailles* est enveloppée de murs puissants et de tourelles, qui sont généralement plates au dedans, rondes au dehors. Celles de la haute cour, et qui avoisinent le donjon, sont plus fortes que les autres : car le donjon, comme nous le verrons bientôt, est la suprême espérance des assiégés, et il faut avant tout songer à le défendre.

Devant ces murs qui forment l'enceinte générale de tout le château, s'étend un chemin où se font, en temps de siège, les rondes de jour ou de nuit. Ce chemin, ce sont les *lices*.

Devant les lices, on a fiché en terre de gros pieux qui forment comme un mur de bois, comme un second mur. Certes il est plus bas, il est moins solide que les courtines en maçonnerie; mais malgré tout c'est un obstacle avec lequel il faut compter. Cette palissade s'appelle en latin *murale barrum* et en français « les *barres*. » Entre les murailles de pierre et les barres, les lices forment une véritable promenade. Vous les voyez d'ici.

Au pied des *barres*, la plupart des châteaux sont encore défendus par un fossé qui est particulièrement destiné à rendre le travail des mineurs impossible. Notre château en est muni, et, comme vous le voyez, le seigneur du Plessis ne s'est rien refusé.

Mais enfin, comment pénètre-t-on dans cette vaste enceinte for-

tifiée? Eh! vous voyez là-bas ces deux tours jumelles entre lesquelles règne un couloir formidablement défendu et fermé. Cette porte donne accès sur la campagne d'une part; de l'autre dans la basse-cour. Devant elle coule le fossé, profond et large.

Si large et si profond qu'il soit, j'estime que notre seigneur ne dormirait pas tranquille si la première porte de son château n'était pas mieux défendue. Donc, sur le fossé, on jette un pont mobile qu'avec un jeu de chaînes l'on abaisse ou relève à volonté. Vienne l'assaillant ou seulement son ombre, on le remontera soudain, et l'ennemi devra se jeter à l'eau.

Est-ce tout? Non.

Devant la porte et devant le pont, de l'autre côté du fossé, on a construit, en poutres et en planches, une tour carrée qui est bien loin d'avoir l'élévation des défenses en pierre. Vous apercevez aisément, là, tout près de vous, cet ouvrage avancé avec ses meurtrières et sa couleur de bois noirci par la pluie. C'est la « barbacane », où l'on pénètre par cette petite porte latérale, qui est si bien dissimulée et masquée sur le flanc droit. Il n'y a plus aujourd'hui de bon château sans barbacane, et dès la fin du XIIe siècle, on en construit en pierre. C'est toujours par le bois que l'on commence, et par la pierre que l'on finit.

Au bas du coteau est la rivière : elle complète la défense. Comme elle est navigable, on y voit passer les gros *chalands* et on y entend les chants des marins. Le paysage était sévère : elle l'anime.

Le château, voilà le château.

II. Cinq heures du matin. — Les dehors du château.

Ce n'est pas en 1180 ou en 1200 que nous allons, par hypothèse, visiter le château que nous venons de décrire d'une façon si sommaire et à si larges traits de pinceau. Certes, nous y serions bien reçus par le châtelain, et il nous répéterait ces bonnes paroles que Renaud disait cordialement à Ogier et à Turpin, quand il eut l'heur de les recevoir en son château de Montauban :

« Soyez les bienvenus dans ma ferté. *Cist chastiaus est tos vostres,*
« *se prendre le volés*[1]. »

L'hypothèse est séduisante, mais il en est une autre qui est plus scientifique et vaut mieux : c'est de supposer que notre château ait subsisté dans un parfait état de conservation, et que nous le visitions, en 1880, avec un grand archéologue, avec Jules Quicherat pour guide. Hélas! hélas! nous avons encore dans notre oreille cette brave voix vigoureuse et nette, et nous nous souvenons de cette admirable leçon sur l'Architecture militaire dont nous essayerons de balbutier la doctrine, en y ajoutant le témoignage de quelques autres écrits, et surtout celui de nos vieux poèmes que Quicherat n'avait pas assez interrogés.

« Ce château, qui est là sous nos yeux, a-t-il été construit depuis longtemps? Comment? Par qui? Ressemble-t-il à celui ou à ceux qui l'ont précédé? Depuis quelle époque y a-t-il des châteaux? Qui a inventé, qui a perfectionné ce mode de défense? » Il est d'autant plus urgent de répondre à tant de questions accumulées, que tous nos chevaliers vivent en des châteaux de ce genre et que la chevalerie elle-même y est, pour ainsi dire, abritée. On ne la connaîtrait qu'imparfaitement, si l'on ne connaissait pas cette enceinte militaire, ces murs et ces tours où elle a si longtemps respiré et vécu.

Faisons un bond de plusieurs siècles, et remontons hardiment jusqu'à l'époque romaine. Pour mieux préciser, transportons-nous à la fin du IIIe siècle, au commencement du IVe.

L'immense Empire est encore plein de majesté; mais il y a déjà je ne sais quoi de menaçant dans l'air, et, sur toute la frontière, se pressent des races nouvelles qui demandent leur place au soleil. Rome, jusque-là, avait contenu ces poussées de peuples. Sur ces frontières mêmes, au débouché des grandes vallées, au passage des grands fleuves, les Empereurs avaient créé d'énormes camps permanents, où deux légions pouvaient tenir et tenaient garnison. C'est ce qu'on appelait les *castra stativa*, et ils ont long-

[1] C'est ainsi que Renaud et ses frères accueillent Ogier et Turpin dans leur château de Montauban, et cet accueil était partout le même : Il vienent à la porte, s'unt le pont avalé. — Quant Richars voit les contes, si les va saluer, — Et Renaus les corut bonement acoler : — « Mult faites que curtois que véoir nos venés. — Bien soiés vos venu, seignor,

temps suffi à la défense du vieux monde romain. On les peut aisément reconstruire dans son esprit, avec leur étendue immense, leur forme carrée, leur *prætorium*, leurs rues qui se coupaient à angle droit, leur *via principalis*, leur *via quintana*[1], leur *forum*. Le jour vint cependant où un système aussi ingénieux fut reconnu insuffisant. Si bien gardé que fût le passage, les Barbares le forcèrent, et il fallut songer à autre chose.

Ils reculaient, les Romains, ils reculaient, mais lentement. Pendant qu'ils se repliaient ainsi dans l'intérieur de la Gaule (que nous prendrons ici pour type), ils jetaient leurs yeux à gauche, à droite, partout. A l'entrée des défilés, aux gués des rivières, sur les hauteurs qu'ils rencontraient en chemin et qu'ils jugeaient propices à la protection du sol romain, et là même où il n'y avait pas de hauteurs, leurs ingénieurs rapportèrent à la hâte des terres dont ils firent de grossiers *aggeres*, défendus par un fossé et par un *vallum*. C'était tout, et ce n'était pas compliqué. A ces remparts en terre, qui étaient de proportions et de formes variées, ajoutez quelques logis fortifiés et peut-être une tour d'observation. TELS SONT LES PREMIERS CHATEAUX[2].

Comme ils ne coûtaient pas cher, on en bâtit partout. Au IVe siècle, il y en avait déjà un très grand nombre dans notre Gaule de plus en plus envahie. Au Ve siècle, elle en était véritablement « hérissée ». Le mot est de Quicherat.

Malgré tout, les Barbares avançaient toujours. Ils n'avaient pas de châteaux, eux, et ne comprenaient pas ce mode de fortification ou de campement. En vrais sauvages qu'ils étaient, ils campaient dans les lieux bas, dans les prairies, dans les pâturages où leurs chevaux étaient au vert. S'il est vrai (comme nous le croyons) que notre civilisation leur doive quelques-uns de ses éléments les plus notables, à coup sûr ce n'est pas le château, qui est d'origine évidemment romaine.

en la ferté, etc. » (*Renaus de Montauban*, p. 311, v. 31-36.) — [1] Cette *via quintana*, large de quinze mètres et où les soldats se livraient aux exercices militaires, a peut-être, suivant quelques érudits, donné son nom à la *quintaine* dont nous avons parlé plus haut. V. dans Rich, le plan d'un camp romain. (*Dictionnaire des antiquités romaines*, p. 121.). — [2] Cf., avec cette doctrine de Quicherat, les cinq pages, si intelligentes, que M. de Caumont consacre au « système de défense chez les Romains », dans son *Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie*, 3e éd., pp. 376-380. Chaque proposition y est prouvée par des textes bien choisis et bien compris, auxquels nous renvoyons notre lecteur.

Plus ils avançaient, plus on bâtissait de châteaux, et l'on pourrait suivre les envahisseurs à la piste d'après les *castella* qu'on construisait à leur approche. Il y en eut d'abord dans les pays voisins des frontières; puis, on en vit en des provinces plus centrales et qui jadis se croyaient à l'abri; puis dans le cœur même du pays, et partout. Les peuples du moyen âge furent saisis de quelque étonnement à la vue de ces ruines étranges, et attribuèrent plus tard ces forteresses improvisées aux Sarrasins ou à César.

Ces petites résistances ne pouvaient rien contre la grande attaque germaine. Cailloux opposés à un torrent. Le torrent passa et la Gaule fut bourguignonne, gothe et franke. Les Franks, pour ne parler ici que de la Gaule mérovingienne, ne tinrent pas en estime ces *castella* qui n'avaient pas gêné leur marche. Les fortifications des villes les surprirent davantage, et ils ne dédaignèrent pas de les réparer ; mais ces remblais de terre, juchés si haut, n'obtinrent que leur mépris. Les Gallo-Romains, qui avaient à se préserver de la violence et de la rapine des vainqueurs, ne montrèrent pas le même dédain, et il y en eut qui utilisèrent les anciens *castella* pour s'y mettre à l'abri, eux et leurs colons. Fortunat nous a laissé, en son style qui n'est pas toujours suffisamment précis, la description d'un de ces châteaux du VIe siècle, avec son enceinte (qui renfermait la crête et une partie du versant de la montagne), avec ses palissades, ses fossés et ses trente tourelles que dominait, tout en haut, une grande tour à plusieurs étages dont le rez-de-chaussée servait d'oratoire et où la plate-forme était réservée aux machines de jet. En admettant qu'il n'y ait là aucune exagération poétique, il est certain que ce château de Fortunat est plus complet que les premiers *castella* romains. Même on pourrait croire que ces modifications ou perfectionnements n'ont pas été sans influence sur la formation du futur château féodal. Mais il nous est interdit d'aller plus loin dans cette voie : car tous ces châteaux gallo-romains n'eurent plus de raison d'être au VIIe siècle, et disparurent. Le VIIe siècle fut, à plus d'un point de vue, une époque de sécurité « relative ».

Les premiers carlovingiens sont des Tudesques, que tourmente le désir d'imiter Rome, et de l'imiter en tout. La force des choses le voulait, et on les vit adopter, purement et simplement,

le vieux système qui consistait à défendre les seules frontières de l'Empire. Deux peuples, remuants et dangereux, inquiétaient principalement Charlemagne, aux deux extrémités de ses États : les Gascons et les Saxons. On créa de nouveaux *castra stativa*, de vraies casernes fortifiées : le long de l'Oder, pour tenir les Saxons en échec ; le long de la Garonne, pour mâter les Gascons. Mais ce fut la dernière floraison de cette stratégie de l'ancien monde. Les évènements se précipitent ; l'idée de l'autorité s'effondre ; la notion du centre s'efface ; le pouvoir s'émiette aux mains de plusieurs milliers de petits rois.

Voici la féodalité : le château va renaître.

Ces Ducs et Comtes qui se sont faits rois, ces hommes d'armes qui protègent autour d'eux des nichées de petits et de faibles, ces seigneurs (puisqu'il faut enfin les appeler par leur nom) sont violents, farouches, envahissants, et d'autant plus jaloux de leurs droits que ces droits sont moins établis. Ils sont menacés par leurs voisins, qu'ils menacent. Tout le monde se bat, ou va se battre. De même donc qu'on a inventé certain jour des armures de fer pour envelopper le corps du soldat et pour le préserver durant la bataille : de même on imagina alors, pour envelopper sa famille et la préserver durant la guerre, ces châteaux du IXe siècle qui S'ÉLÈVENT PARTOUT A LA FOIS. C'est un des spectacles les plus curieux auxquels il nous soit donné d'assister dans l'histoire.

Le seigneur, après avoir inspecté les lieux, choisit souvent le même emplacement qu'avaient choisi, quatre siècles avant lui, les Romains effarés qui luttaient contre les Barbares. Rien n'est plus naturel, ni plus légitime : les Romains avaient généralement fait de bons choix, et c'était se montrer intelligent que de les adopter après eux. D'ailleurs on tirait parfois quelque parti des ruines qu'ils avaient laissées, et le sage doit profiter de tout.

Bref, on commençait la construction du château.

C'est ici qu'il faut renoncer à toutes les idées que des dessinateurs trop élégants et des romanciers peu instruits nous ont fait entrer dans l'esprit et qui triomphent encore aujourd'hui de quelques imaginations mal éclairées. Il ne faut s'attendre à rien de gracieux, ni même d'imposant. Ces premiers châteaux-là ne sont faits qu'avec de la boue et du bois. Pas de pierre.

La première opération de cette bâtisse naïve, c'est, presque partout, l'élévation de la *motte*. La motte, c'est une grosse agglomération de terres rapportées, qui va servir de base à ce fameux château. Là-dessus, on plante une grande maison de bois carrée, faite de charpente et de planches, aussi haute qu'on la peut construire, à trois ou quatre étages, avec un sous-sol en contrebas, « qui est pratiqué dans l'épaisseur de la motte » et « où se trouve ordinairement un puits. » Ce puits est la condition nécessaire d'une longue et efficace résistance. Avec de l'eau, nos gens sont imprenables; sans eau, perdus.

Cette maison de bois, considérez-la bien, perchée sur sa motte, et faites-la entrer pour toujours dans votre regard. C'est le noyau

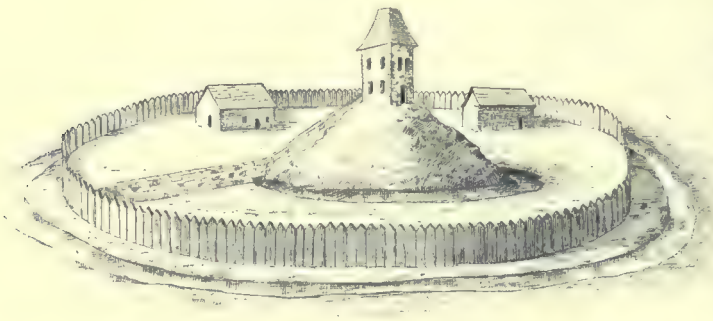

Fig. 77. Une motte-type, avec enceinte en palissades de bois.
D'après le dessin de M. Caumont (*Abécédaire d'archéologie, Architecture militaire*, p. 393).

de tous les châteaux du moyen âge; c'est le séjour du *dominus*, le *domnio*, le donjon.

Mais le bois, cela brûle. Comment préserver du feu ce donjon primitif? Par des moyens également primitifs. Sur la plate-forme, en haut, on étend des peaux de bêtes récemment écorchées. Expédient de sauvages.

N'y a-t-il pas cependant, autour de notre château, comme dans le *castellum* antique, quelques travaux avancés, quelques fortifications extérieures? Si vraiment, et ces fortifications seront d'autant plus puissantes que le seigneur sera plus riche. Il en est qui ne peuvent se donner le luxe, au-dessus de leurs fossés, que de pauvres remblais de terre, d'une haie vive, ou d'un grossier palissage en branchages entrelacés. Ces châteaux s'appelleront « la Haye » et « le Plessis », comme tant d'autres se nomment « la Motte ». Mais nous

avons mieux, et certains barons vont jusqu'à se construire une enceinte en bonnes et fortes planches, avec des tours en bois de distance en distance. Ce sont là les refuges les plus solides : on les nomme *firmitates* en mauvais latin, et en bon français des *fertés*.

La porte du donjon (car, enfin, faut-il savoir comment on y entre) est à la hauteur de son premier étage, juste au-dessus de la motte. Si l'on veut sortir dans la campagne, on se sert d'un grand pont branlant, sorte d'échelle de moulin qui est soutenue dans le vide sur des chevalets de bois, et que l'on retire bien vite, dès que l'ennemi se montre. L'enceinte extérieure est munie d'une porte, qui, à l'origine, n'a pas de défense spéciale et peut passer pour une poterne. C'est tout[1].

Vous pouvez maintenant vous représenter ce que devait être le siège d'un château à la fin du IXe siècle. Les assiégeants grimpaient à l'assaut le long de la montagne, franchissaient le premier fossé, s'emparaient sans trop de peine de l'enceinte en planches ou du palissage, mais se trouvaient alors en présence d'une gigantesque tour en bois, posée sur une sorte de colline artificielle, entourée d'un second fossé et sans aucun accès, puisque le pont branlant avait été retiré. Dans le système de ces primitifs, l'enceinte n'est rien, le donjon est tout. C'est l'asile inviolable, c'est l'insaisissable repaire, c'est la dernière et suprême ressource.

Donnons maintenant un coup de baguette, et voyons comment un château du IXe siècle s'est petit à petit transformé en un château du XIIe.

[1] Sur ces châteaux *à motte*, nous possédons un témoignage très précieux. C'est celui de Jean de Colmieu (chanoine d'Ypres, puis archidiacre de l'église de Térouanne), qui écrivit la vie de saint Jean, évêque de cette dernière église, † 1150. Voici en quels termes le biographe nous parle des constructions militaires de son temps : « Ils élèvent aussi haut que possible UN MONTICULE DE TERRE TRANSPORTÉE; ils l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent UNE PALISSADE de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles QUI ÉQUIVAUT A UN MUR. S'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade PAR DES TOURS ÉLEVÉES DE PLACE EN PLACE. Au milieu de ce monticule, ils bâtissent une maison, ou plutôt UNE CHAPELLE, d'où la vue se porte de tous côtés également. On ne peut arriver à la porte de celle-ci que par UN PONT qui, JETÉ SUR LE FOSSÉ et porté sur des piliers accouplés, PART DU POINT LE PLUS BAS AU DELA DU FOSSÉ ET S'ÉLÈVE GRADUELLEMENT JUSQU'A CE QU'IL ATTEIGNE LE SOMMET DU MONTICULE ET LA PORTE DE LA MAISON d'où le maître le domine tout entier. » (*Vita B. Johannis, Morinorum episcopi, auctore Johanne de* COLLEMEDIO, *ejusdem ecclesiæ archidiacono; Historiens de France*, XIV, pp. 338 et ss. *Acta sanctorum januarii*, 27 jan.; De Caumont, *Abécédaire*, l. l., p. 403, 404; traduction de M. de Reiffenberg.)

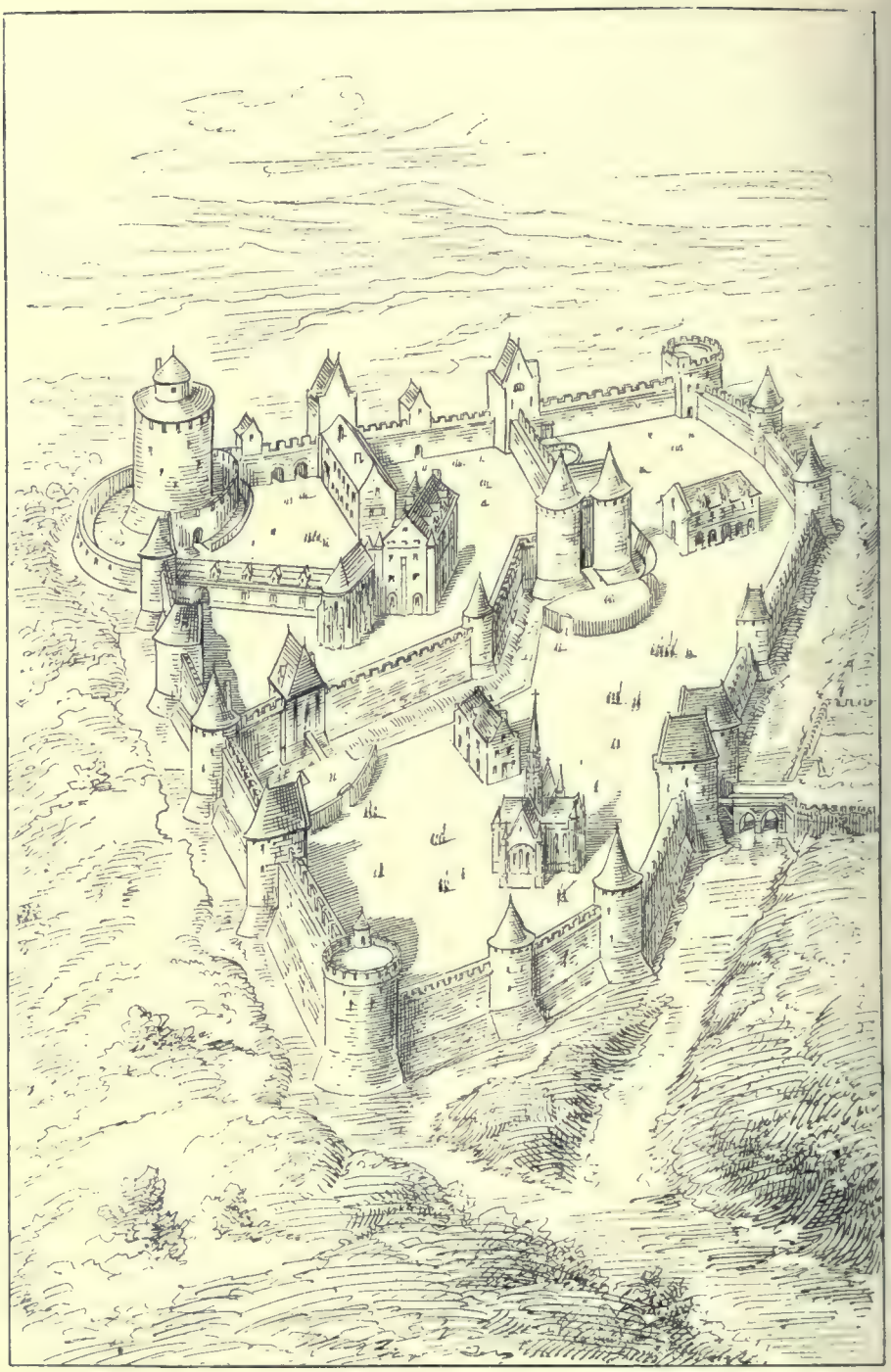

Fig. 78. Un château du XIIIe siècle. Dessin de Ch. Fichot, d'après la composition de Viollet-le-Duc, en son *Histoire d'une forteresse*, p. 160, fig. 37. (Reproduite avec l'autorisation de l'éditeur J. Hetzel).

Le grand point, le voici : LA PIERRE A PARTOUT REMPLACÉ LE BOIS.

Le donjon carré en charpente et en planches s'est transformé en un donjon de pierre, qui sera d'abord carré, puis revêtira successivement d'autres formes.

L'enceinte de planches est devenue une enceinte de murs en moyen ou en grand appareil, surmontés de créneaux, munis de meurtrières, garnis d'un chemin de ronde.

Les tours de bois se sont changées en belles tours de pierre, plates à l'intérieur du château, rondes en dehors, qui continuent les murs et sont armées comme eux.

L'antique pont branlant, qui était un travail de barbares, s'est

Fig. 72. Une enceinte extérieure de château au XIIe siècle. — *Baille* du château de Courcy (Calvados), d'après un dessin de M. de Caumont (*Abécédaire*, t. I, p. 435).

transformé en de beaux degrés *marberins*, en un majestueux perron d'où l'on descendra aisément dans la cour du donjon. La vraie porte, elle, est à l'entrée extérieure du château, semblable aux portes des anciennes villes romaines, moins élégante et plus forte, placée entre deux tours que relie un corps de logis crénelé, et offrant le double système d'une herse qui tombe de haut, et d'un pont-levis que l'on baisse ou que l'on lève.

Enfin, au lieu d'une cour fortifiée, en voici deux : la cour du donjon, avec sa *chemise* en pierre, qui protège la grosse tour, et la *baille* extérieure, avec la foule vivante de ses nombreux habitants qui, plus que jamais, en font un véritable village.

Le coup de baguette a été magique. Rien ne se ressemble

moins qu'un château du IXe et un château du XIIe siècle[1], ET CEPENDANT, C'EST LE MÊME ÉDIFICE ET QUI EST EXACTEMENT COMPOSÉ DES MÊMES ÉLÉMENTS. Nous souhaiterions l'avoir fait vivement comprendre; mais qui nous rendra Quicherat, debout devant son tableau noir, crayonnant d'une main puissante ces transformations successives et les mettant en lumière dans un style précis jusqu'au réalisme et évident jusqu'à l'éloquence?

*
* *

Il y a longtemps que notre baron songeait à rebâtir son château; mais il ne s'y est décidé qu'il y a cinq ou six années. C'est au confluent de deux rivières[2] qu'il l'a placé, en un lieu quelque peu sauvage, sur une colline rocheuse que les gens du pays appellent « une montagne ». Les deux rivières, qui se rejoignent, sont l'une de couleur blonde comme la Garonne, l'autre de teinte bleue comme le Rhône. Elles sont toutes deux profondes, et, ce qui n'est pas à dédaigner, poissonneuses[3]. L'architecte[4] est un habile homme que le chevalier a fait venir de la ville prochaine :

[1] 1° Il faut attendre la fin du XIIe siècle pour rencontrer le véritable château féodal (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 80). 2° Au XIIe *siècle*, le château est définitivement constitué avec son donjon (QUI AFFECTE PRINCIPALEMENT LA FORME CARRÉE) et ses deux enceintes : « L'enceinte extérieure renfermait un large espace découvert ou une grande cour, appelée, pour les châteaux les plus vastes et les plus complets, le *bayle* ou *ballium* extérieur (forme féminine : *la baille*), et dans lequel il y avait ordinairement une église ou une chapelle. Il fallait traverser cette première cour pour entrer dans la seconde enceinte ou *baille* intérieure, renfermant le donjon et les maisons du baron. PRESQUE TOUS LES CHATEAUX offrent ces deux divisions très bien marquées et défendues par des fossés profonds. » (De Caumont, *Abécédaire*, l. l., p. 457.) 3° Les plus anciens types de châteaux et de donjons, antérieurs à cette époque de constitution définitive, sont ceux de Langeais (999), de Beaugency (XIe siècle) et de Loches (fin du XIe siècle). = [2] Voit la tor haute et les fossés entour... — Voit d'Ostesin le grant chastel majour — Qui est assis *ens en un quarrefour* — *De trois grans eves* qui mainent grant freour (*Auberi*, p. 204, v. 15, 18-20). Lès l'eve de Garone se sunt aceminé, — *Si qu'il virent le flot dedens Gironde entré.* — *El' regort de deus eves* ont un liu esgardé, — Une montaigne haute et un tertre quarré, etc. (*Renaus de Montauban*, p. 108, v. 22-24). Cf. dans Schultz (I, p. 14) le plan du château de Klingenberg en Bohême. = [3] L'empereres de France pense de l'esploitier, — Tant qu'il vit le chastel fermé sur le rocier. — Les montaignes sont hautes, parfont sunt li gravier, — Les praeries larges, li bos grant et plenier; — Bien, i puéent les pors et les lées chacier, — Et les cers et les bices berser et archoier. — *D'une part li cort Muese qui mult fait à proisier* — *Où on prent les samons, quant on i veut pescier* (*Renaus de Montauban*, p. 57, v. 25-32, déjà cité plus haut). = [4] Il est très rare que nos chansons donnent le nom de l'architecte d'un château. Dans la *Prise d'Orange*, on nomme celui qui a fait la tour de Gloriette, mais c'est un Sarrasin : Si l'estora *Grifaigne* d'Aumarie, — Uns Sarrazins de moult très grant voidie (v. 1163, 1164). Et plus haut : Si l'estora Griffonez d'Aumarice, — Uns Sarrazins de

c'est un laïque[1], mais qui est plein de « clergie ». Il s'est mis résolument à l'œuvre, après avoir fait une longue inspection de l'emplacement choisi et avoir préablement dessiné un plan détaillé qu'il a soumis au châtelain. Pendant trois jours, l'homme de guerre a discuté avec l'homme théorique. Ils sont enfin tombés d'accord, et, sans plus tarder, on a embauché les ouvriers[2]. Ah! c'était un fier chantier : dix tailleurs de pierres, quatre-vingts maçons, et, au total, cent soixante travailleurs et manœuvres. Ils sont payés à la pièce et non à la journée, comme l'attestent, encore aujourd'hui, les marques de tâcherons relevées par les savants modernes[3]. Ce n'est pas une petite affaire que la construction d'un tel château, et, plus d'une fois, le « maître des maçons » a eu maille à partir avec le baron constructeur. Mais tout est bien qui finit bien.

C'est un beau spectacle que celui de ce chantier. Plus de « petit appareil » comme à l'époque romaine; plus d'*opus spicatum* ou *reticulatum* comme à l'époque barbare; plus de briques surtout. Du « moyen appareil », qui tend, de plus en plus, à devenir du « grand appareil ». Comme autrefois, les deux revêtements des murs sont séparés par du bloquage. Le maître maçon a l'œil à tout, et fait, quand il le faut, ajouter des chevilles de fer à la solidité des murs[4]. L'autre jour, on lui disait en riant que les meilleures villes de Flandre, Ypres même, n'étaient encore défendues que par des haies. Il a levé les épaules et a souri, d'un air qui voulait dire : « Ces Flamands, comme c'est en retard! »

Il faut bien l'avouer : ce château coûte fort cher; mais, par bonheur, on n'a pas été forcé d'aller chercher la pierre trop loin.

moult merveillex vice (*Ibid.*, v. 271, 272). Dans *Gaufrey* (v. 5179), on nomme « le mestre des machons, Rogier de Coulombiaus ». = [1] C'est à la fin du XIIe siècle (?) que M. Viollet-le-Duc place LA LAÏCISATION DE L'ART « qui sort des monastères » (*Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 59). = [2] Le traitre Grifon ne se vout demourer, — Ains a fet les machons tout maintenant mander... — « Or m'a fet mon segnor une monte donner — Où je fere voudroi un bel castel fermer. — Assez avon argent pour fere machonner; — Qui voudra gaagnier ne li estuet douter : — Richement le feroi et paier et louer. » — Le mestre des machons commencha à parler, — Rogier de Coulombiaus, ainsi l'oi nommer, — Il a dit à Griton : « Ne vos estuet douter; — Puis que le Roi nous veut de chen congié donner, — A l'ouvrer nous verrés richement esprouver » (*Gaufrey*, v. 5160 et suiv.). Les ouvriers, suivant Viollet-le-Duc (*Ibid.*, t. IV, p. 265) « étaient payés à la pièce, et non à la journée ». = [3] A Coucy, au commencement du XIIIe siècle, il y eut (d'après les marques des tacherons) 100 tailleurs de pierre, 800 ouvriers occupés à la maçonnerie : ce qui en suppose 1600 en tout (*Ibid.*, t. IV, p. 265). = [4] Et li mur de la ville sont tout de marbre bes; — As cevilles de fer sont li quarrel assis (*Fierabras*, v. 4897). Ces vers peuvent passer pour type. * On produisait certains heur-

Il y a des carrières tout près [1], et l'on n'a eu que les frais, encore considérables, des charrois. Les serfs *charroiables* sont bien là, qui sont contraints de faire tous ces transports sans être payés; mais ils ne suffisent pas aux autres travaux, et grâce à Dieu, les travailleurs libres ne sont pas de trop [2]. C'est ici que se révèle le véritable progrès accompli au moyen âge. Au IXe siècle on n'aurait pas eu besoin d'ouvriers libres pour bâtir le château : les *mansionarii* auraient suffi. Mais, à coups d'argent, ces braves gens se sont déjà rachetés de leurs plus dures corvées. Dans les chantiers des églises du XIe siècle, l'Ouvrier est né, qui remplace heureusement le Serf. On l'emploie à la bâtisse du château, et après avoir débattu ses prix avec lui. Ce n'est plus le dernier des hommes : il est membre d'une corporation et relève chrétiennement la tête.

On ne parle dans tout le pays que de la construction du nouveau château et l'on vient de loin regarder monter les échafaudages [3], travailler les maçons [4]. Il y a là, flânant et devisant tout

tements de couleurs avec le seul emploi de la pierre : « Il y avait à Orléans, dans la garenne, un palais avec des bancs de pierre de taille, les unes vertes, les autres grises. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 59, § 114.) = [1] Grifon vint à Chaalons, la fort chité garnie. — Là fu la dure pierre achetée et taillie — *Et mise en des careitez, portée et conroïe* — Droitement à la monte qui est forte et fornie. — La fu fet le castel et la tor bateillie (*Gaufrey*, v. 5245-5250). = [2] Les premiers châteaux féodaux n'ont guère été bâtis qu'à l'aide des serfs *charroiables*. Plus tard encore, lorsque l'abbé de Montierender, Dudon, accorda certains privilèges à l'avoué du Blaisois, Étienne I de Joinville, il est spécifié que les religieux du Der seront tenus de fournir au château *carropera ad palos virgasque ferendas ad opus castri sui* (Cartulaire de Montierender, ch. 35). Les moines prêtaient, pour cet usage, leurs *mansionarii* au seigneur. = [3] Sur les échafaudages, admirables de simplicité, qui ont servi plus tard à la construction du château de Coucy, voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. V, pp. 105-106. = [4] Pour tout ce qui touche à ce chantier et à la construction du château, cf. les fragments suivants de nos vieux poèmes : 1° *Parise la Duchesse* (v. 1671 et ss.) : A un grant sol placer qui fu d'antiquité — A fait un chastel faire, autrefois i a esté. — Si fit faire les murs et baisier les fosez. — Et une tor moult haute por asaut andurer. — An la porte devant a fat un pont lever. — Et li placers fu granz anviron de toz lez, — Et l'aive refu granz environ de toz lés — Que trestuit en san plein icil prevont fosé; — De bois et de riveire orent à grant planté. — Li chatiax ne dote home qui de mere soit né. — N'i ot que une antrée, bien la firent garder. — Quant li chastiau fu faiz et très bien manovrez, — Si li mistrent son non « à la Nueve-Ferté ». 2° *Renaus de Montauban* (p. 110; v. 27 et ss.) : Reignaus, li fils Aymon, ne se tarja noiant : — Mais de son castiel faire se hasta durement. — Le palais et la sale fisent premièrement, — A cambres et a votes et à rice ciment, — Et li mur de la vile à rice fondement. — Quatre portes i ot faites avenaument — Et une tor de mabre droite contre le vent. — Sus en la maistre roce ki contreval descent — Iluec furent fait li plus haut casement... — Il le fisent savoir au pule et à la gent — Que au noviel castiel prengent herbergement; — Ses cens et ses costumes li paient bonement. — Entresci à set ans ne prendera noiant. — Cinc cenz

autour des travailleurs, des bourgeois (cela va sans dire), même des prêtres, même des moines. Ce qu'on admire le plus, c'est l'activité de l'architecte qui se démène fiévreusement, qui tient sa verge de mesure à la main, et dont l'œil vaut un compas. Ce petit homme (il s'appelle Simon) est partout à la fois, donnant des ordres et les retirant, tempêtant contre les mauvais ouvriers, réchauffant le zèle des autres, bondissant par-dessus les pierres, sautant, courant, criant. Pour creuser les fossés, il a fallu couper une partie du bois voisin, et c'est pitié que de voir tomber les beaux chênes ombreux, les aunes et les charmes. Voir abattre un arbre, c'est presque aussi dur que de voir tuer un homme, et les gens du pays s'indignent en eux-mêmes contre cet abatis, qui leur semble criminel. Par bonheur on réserve pour le verger les plus gros chênes, qui ont plus de cent ans et donneront un si frais ombrage. Il fait chaud, d'ailleurs, et les ouvriers sont en sueur. Les maîtres qui les payent, se croient encore permis de les traiter rudement de la voix et du poing. Malgré tout, ils sont gais, jasent, et rient toute la journée à belles dents. Je ne dis pas que leurs propos soient d'un goût fin, mais ils suffisent à les mettre en joie et à adoucir leurs peines[1].

borgois i vinrent de grant aaisement — Et puplent le castiel maitre communement. * Or est Montalban fais, li castiaus et la tor. — Cinc cenz borgois i ot de molt rice valor. — Li cent sont tavernier, (!) et li cent sont pestror, — Et li cent sont bouchier, et li cent pesceor, — Et li cent marceant duske Inde major, — Et trois cenz en i ot ki sont d'autre labor. — Gardins, vignes commencent à force et à valor. = [1] Tout ce qui précède est emprunté au *Chronicon Ghisnense et Ardense* de Lambert d'Ardres dans le chapitre que cet intéressant chroniqueur intitule : *Quomodo Arnoldus de Ghisnis magno fossato circumcinxit Ardeam*. La scène se passe en 1201, et il n'est en effet question que de l'établissement d'un fossé, et non de la construction d'un château. « Fuerunt igitur ad jam dictum faciendum et fodiendum fossatum operarii non pauci, licet asperitate temporis et famis inedia magis quam labore diei et æstûs afflicti : operarii tamen, invicem confabulantes et jocosis verbis plerumque laborem sublevantes, famem temperabant. Ad tanti autem spectaculum fossat multi, multis de causis, conveniebant. Pauperes enim, qui nec erant operarii, in delectationem perspecti operis rerum penuriam non sentiebant. Divites vero, milites et burgenses, et plerumque presbyteri et monachi, non tantum semel in die, sed pluries, ad tam mirificum quotidie in delectationem corporis conveniebant spectaculum. Quem enim, nisi pigrum et ætate vel curis emortuum, tam doctum geometricalis operis magistrum Simonem fossarium cum virga sua magistrali more procedentem, et hic illic jam in mente conceptum rei opus non tam in virga quam in oculorum pertica geometricantem, domosque et grangias convellentem, pomeria et arbores florentes et fructificantes concidentem, plateas non tam festis quam profestis diebus ad omne omnium transeuntium asiamentum summo studio et labore paratas conspicantem, curtilos cum oleribus et linis fodientem, sata ad restituendas vias diruentem et conculcantem, licet a quibuslibet indignantibus et ingemiscentibus et ei sub silentio maledicentibus, non delectaret aspicere

La construction dura trois ans[1].

Au bout de trois ans, ce fut un cri d'admiration dans toute la contrée. Le donjon, au sommet de la roche, étincelait « comme une fleur en été »; les fossés étaient pleins d'une belle eau claire qui miroitait au soleil; le verger avait des arbres et des fleurs; les prairies et les *gagneries* s'étendaient à perte de vue, et quelques toits fumaient déjà çà et là; les tours et les murs crénelés formaient autour des *bailles* une ceinture encore toute blanche; cachée à l'ombre de la tour énorme, la petite chapelle élevait les âmes au-dessus de ce monde un peu matériel et brutal et semblait dire : « Pensez à Dieu ». Et tous, bourgeois, vilains et clercs, de répéter, avec un air profond et en hochant la tête : « Il n'est pas encore né, celui qui prendra un tel château ».

Nous qui n'avons pas l'intention de le prendre, mais de le visiter, passons outre...

*
* *

Nous avons connu un voyageur qui, pour se donner l'idée exacte d'une ville antique ou moderne, commençait par en faire extérieurement tout le tour. Le procédé a du bon, et nous allons y recourir, en faisant consciencieusement tout le tour de nos fossés.

Cet ouvrage avancé qui protège la grande porte du château, n'est pas encore en usage dans toutes les provinces de France; mais notre architecte Simon est décidément un maître homme et qui se tient au courant de tous les progrès. Donc il a construit une barbacane[2], et tel est en effet le nom de cette petite bastille

Hic enim rustici cum bigis marlatoriis et carris fimariis calculos trahentes ad sternendum in viâ, in moffulis et scapulariis seipsos ad laborem invicem animabant. Hic et fossarii cum fossoriis, ligonistæ cum ligonibus, picatores cum picis, malleatores cum malleis, novaculatores sive rasores cum rasoriis, paratores quoque et vallatores, et deuparii, et hiatores cum convenientibus et necessariis armamentis et instrumentis, oneratores etiam et buttarii cum hoccis, et cespitarii cum cespitibus oblongis et mantellatis, ad placitum magistrorum in pratis quibuscumque concisis et convulsis; servientes etiam et cachepoli cum virgis... Operatores invicem provocantes, invicem ad laborandum instigantes, præeuntibus semper operis magistris et geometricè scrupulantibus, operantur. Et in opus nunquam, nisi in labore et ærumna, in horrore et dolore finiendum, operarii impelluntur et angariantur. (Lambert d'Ardres, cap. CLII. *Chronicon Ghisnense et Ardense*. Édition du marquis de Godefroy Menilglaise, p. 577-581.) = [1] *Gaufrey*, v. 5250, 5251 : Là fu fait le castel et la tour bateillie. — A machonner mist-on bien ·III· ans et demie. = [2] « De

en bois qui frappe en ce moment notre regard. On en construira bientôt en pierre; mais, jusqu'à ce jour, le bois a paru suffisant. La barbacane, telle qu'elle est, offre ici une forme quadrangulaire; mais, ailleurs il y en a de rondes, et ce sont même les plus nombreuses. Avec des planches on a construit trois petites courtines et deux petites tourelles aux angles : le fossé forme naturellement le quatrième côté du carré. Ces courtines et tourelles sont plus basses que celles du château lui-même; mais nous ne voyons pas la porte, et l'habileté de l'architecte a précisément consisté à la dissimuler de son mieux. Elle est là, sur le côté gauche, presque invisible au regard, la petite porte de la barbacane. Lorsque l'ennemi arrivera, furieux, devant le château de notre baron, il sera forcé de perdre un bon espace de temps à chercher cette porte introuvable que l'on munira plus tard d'un pont-levis. Au reste, on a pris soin d'accumuler ici tous les obstacles dans la prévision d'un siège possible, et même probable : devant la barbacane une énorme barre intercepte le chemin[1], et la cavalerie ennemie s'y doit venir heurter. C'est une barricade. Pendant que l'ennemi usera ses premiers efforts à l'emporter, les gens du château auront eu le temps de se reconnaître et viendront à la rescousse. Si la barbacane est prise, ils se retireront dans le château, dont ils abaisseront le grand pont-levis. Après le pont-levis, il faudra que l'assiégeant ait raison de l'énorme porte massive et ferrée; après la porte, de la herse; après la herse, d'une autre porte. Alors il se trouvera dans la cour, qui sera pour lui pleine d'embûches de toute sorte, de dangers inconnus et terribles. Puis, la première cour occupée, il devra, effort suprême, pénétrer dans la seconde à travers une porte qui, comme la première, est munie d'un pont et d'une

même que l'enceinte fortifiée était défendue par un ouvrage avancé (les barres); de même la porte fortifiée était, de l'autre côté du fossé, défendue par un ouvrage avancé, la barbacane. » (Cours de J. Quicherat.) « La barbacane était un ouvrage de fortification avancée qui protégeait un passage, une porte ou poterne, et qui permettait à la garnison d'une forteresse de se réunir sur un point saillant, à couvert, pour faire ses sorties, pour protéger une retraite ou favoriser l'introduction d'un corps étranger. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, II, p. 111.) Le mot « barbacane » avait le sens de « bastide » dans le Midi; de « bastille » dans le Nord : « Devant les barbacanes et devant les postis — Fu li estours moult grans et fiers le chapleis (*Bueves de Commarchis*, v. 495, 496). = [1] Cette barre, qui avait pour but, dit M. Viollet-le-Duc (l. l., II, p. 119), « d'empêcher la cavalerie de forcer brusquement un passage » était « relevée à l'aide de contrepoids ».

herse. C'est alors seulement qu'il se trouvera devant le donjon où les assiégés, qui ont des vivres, attendent fort tranquillement la fin de cette aventure. Le donjon n'a peur de rien.

Et maintenant, après avoir jeté un dernier regard sur la barbacane de bois[1], suivons le cours sinueux de ce fossé au-dessus duquel nous voyons se dresser les pièces de bois équarries « fortement liées entre elles » qui forment le *murale barrum*, les *barres*. Cette première enceinte en bois, cette première défense, ces *barres* sont aux murs du château ce que la barbacane est à la porte. Elle n'est pas d'un effet gracieux, cette palissade quelque peu grossière, et nous empêche de voir ce chemin qu'on appelle les *lices*, ainsi que le bas des courtines et des tours. Le fossé, du moins, est plus gai[2]. Il a quinze ou vingt toises de large; on y va en bateau; on y prend du poisson. Mais, par bonheur, les *barres*[3] ont été récemment brisées sur un espace de cinquante ou soixante pieds, et nous pouvons aujourd'hui nous rendre un compte exact des lices et des murs. C'est comme si un beau rayon de soleil chassait soudain de gros nuages noirs.

Les *lices* (cet espace réservé, ce chemin entre les courtines et les

Quand les quatre fils d'Aimon s'enferment dans le château de Montessor : Les portes firent clore, fermer et verroillier — Et font les pons lever et contremont drecier, — *Devant la barbakane la grant barre sachier* (*Renaus de Montauban*, p. 56, v. 37, 38; p. 57, v. 1). = [1] Dès le XIIIe siècle, les barbacanes furent faites en pierre (Cours de J. Quicherat). Il est vrai que l'on trouve dans *Garin le Loherain* des vers tels que celui-ci : *Les barbacanes de fin marbre listé;* mais il s'agit ici DES tours ou bastilles, et non DE LA barbacane proprement dite. = [2] De cele part estoit grans li fossés : — Trente deus toises estoit parfons et lés. — Devant la tor ot un grant pont fremé (*Auberi*, éd. Tobler, p. 206, 7, 8, 9). Au fossé vinrent qui fu parfons et lés. — Mult fu hideus et parfons li canés. — Il n'i entraissent por l'or de dis cités (*Ogier*, v. 6115-6117). Li chastiaus fu molt fors, si fu haut encroé. — Et l'eve d'environ li cort par le chané; — Les nés et les galies sunt par illuec passé (*Renaus de Montauban*, p. 6, v. 1-3). Si queurt une eve entour qui navie porta (*Gaufrey*, v. 7257). Etc., etc. = [3] Barres = *murale barrum*. « C'est, dit Quicherat, une *première* fortification de palissade ou de bois, protégée par un fossé. En avant de ce *murale barrum* est un chemin qu'on appelle les *lices*. Les premiers châteaux ne présentaient que cette seule fortification, comme nous avons eu l'occasion de le dire et comme on le voit dans la Vie déjà citée de saint Jean, évêque de Térouanne : « Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles. » (De Caumont, *Abécédaire*, l. l., p. 404.) Il est, plus d'une fois, question des *barres* en nos chansons : Devant les bares veissiés tornoier — Espessément et ces lances brisier (*Ogier*, v. 7074, 7075). Dusques les bares les out à force mis, — Entre les lices et le pont tornéïs (*Ibid.*, v. 7205, 7206). C'est PEUT-ÊTRE aussi des barres que le poète veut parler dans ce passage un peu obscur de *Girart de Roussillon :* Un matin, Charles Martel et ses barons assiègent Roussillon; mais Girart ne s'oublia pas, et pas un de ses hommes ne lui fit défaut. Ils sortirent quatre cents, armés de hauberts et de heaumes, et, *aux grandes barrières*, ils tuèrent tant de leurs adversaires que des ruisseaux de sang sautèrent par le camp (Trad.

barres) sont à découvert en ce moment[1], et nous y voyons passer quelque écuyer qui fait sa ronde. Le mur nous apparaît dans tout son développement et, comme nous l'avons vu construire il y a quelques mois, nous savons de quels éléments il se compose. Comme à l'époque romaine, c'est du blocage entre deux parements, entre deux surfaces. Ces revêtements, d'ailleurs, ne ressemblent guère à ceux de l'époque mérovingienne. Plus de petit appareil, plus de briques; mais, partout et toujours, comme dans l'architecture religieuse, « l'appareil grand-moyen qui, à mesure « qu'on s'avance vers les temps modernes, devient du grand ap- « pareil[1]. » C'est ce qu'il nous a fallu dire plus haut; c'est ce que nous répétons à dessein. La pièce de mur qui est comprise entre deux tours, depuis le sol jusqu'au crénelage, s'appelle une « courtine ». Dans une église, il est bon de s'arrêter longtemps à l'étude d'une travée; dans un château, à celle d'une courtine. Étudions celle qui est sous nos yeux.

C'est à partir de 1180 que, dans le nord de la France, on a commencé à « taluter » le bas des tours et, ensuite, des murs. Depuis ce talutage qui donne à la fortification plus d'assiette et de solidité jusqu'à l'extrémité supérieure de notre mur, il n'y a rien à signaler d'important, si ce n'est cet appareil « grand-moyen » qui, décidément, n'a pas, aux yeux, le même charme que les petites pierres carrées des Romains, avec ces jolis mélanges de briques rouges qui caractérisent les bas siècles. Elle est froide et nue, notre courtine, et, n'étaient quelques lézards qui s'y chauffent au soleil, absolument monotone et triste. Mais, par bonheur, le haut va tout racheter, et voici les créneaux.

S'il est une erreur qu'on ait peine à déraciner (et il y en a de bien résistantes), c'est le peu d'ancienneté qu'on attribue généralement aux créneaux. On s'entête à les regarder, surtout dans les beaux pays de l'opéra comique, comme une invention des architectes du moyen âge, et l'on ne manque jamais à se les représenter garnis de châtelaines qui s'appellent toutes « Isaure » et animés par des pages qui ressemblent tous à celui du *Mariage de Figaro*. Il est absolument démontré, au contraire, que les cré-

Paul Meyer, p. 26, § 56). — [1] Busques les bares les ont a force mis. — Entre les lices et le pont tornéis (*Ogier*, v. 7205, 7206, déjà cités à la page précédente).

neaux ont existé dans les fortifications romaines et gallo-romaines, et qu'ils en sont un élément notable. Végèce en parle, mais qui lit Végèce? Autre erreur. On confond perpétuellement le *merlon* avec le créneau. Dans un système de crénelage, « le créneau, c'est le vide; le merlon, c'est le plein. » Quant à l'*appui* des créneaux, il est entre deux merlons, et il vous est libre d'y placer, en effet, un joli visage de châtelaine *as querniax sur le mur acoutée,* quoiqu'on y voie plus souvent, s'il faut tout dire, le heaume et les grenons d'un homme d'armes.

Le merlon, « cette partie du parapet qui est entre deux embra-

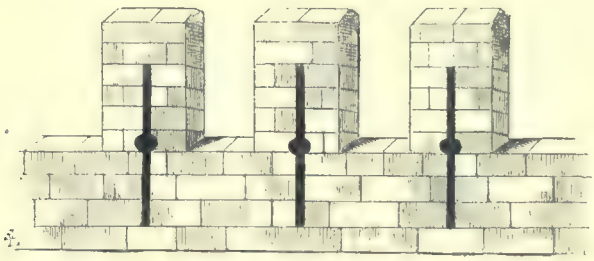

Fig. 80. Créneaux, merlons, archères.

sures », a été imaginé « pour préserver un homme » : on lui donne, en conséquence, la hauteur d'un homme, ou un peu plus: environ deux mètres. Chez les Romains, il était fort étroit : nos pères l'ont sensiblement élargi. Le merlon antique se terminait en façon de tablette saillante [1] : au moyen âge, on a supprimé cette saillie, et on le couvre parfois d'un revêtement de plomb [2]. D'autres mots servent à désigner les créneaux ou, pour mieux parler, les merlons. Les plus usuels sont : *crestel* et *bataille* [3]. Un mur *crestelé* [4], une tour *bataillie,* c'est un mur et une tour auxquels on a appliqué un crénelage.

On ne peut longtemps songer aux créneaux sans se rappeler la touchante et plaisante histoire d'Ogier le Danois. L'empereur

[1] V. les belles figures de Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture,* IV, pp. 375 et 376. Vois tu or cele tor *à cel plonc crestelé.* (*Elie de Saint-Gilles,* v. 2549.) Etc., etc. = [2] Quand Ogier fabrique, à Castelfort, ces mannequins, sous forme de chevaliers, dont il sera question plus loin, « il les apuie as murs et *as batailles* » (*Ogier,* v. 8424). As batailles de l' mur s'est Basins apoiez (*Jean de Lanson,* Bibl. Nat., fr. 2495, f° 2-6, r°). = [3] V. d'autres exemples de *bataille* avec le sens de *créneau,* dans le *Dictionnaire* de F. Godefroy, I, p. 596. = [4] V. le même répertoire aux mots *cretel* et *cretelé.*

Charlemagne, que dis-je, l'Empire tout entier assiège ce héros dans le château de Castelfort; mais il n'est pas de ceux qui désespèrent, et tient bon. C'est en vain qu'il voit successivement mourir tous ses compagnons d'infortune; c'est en vain que Guielin (qu'il aimait tant) reçoit un coup mortel en pleine poitrine et rend l'âme, devant lui, entre deux prêtres; c'est en vain que le frère de Guielin, Benoît (le propre écuyer du Danois), tombe un autre jour sous la lance terrible de Raimbaut le Frison; c'est en vain que le pauvre assiégé demeure seul, tout seul, dans la vaste enceinte de son château désert : cette grande âme ne fléchit pas. Il sèche ses larmes, et se met résolument à l'œuvre. Il moud son blé, il chauffe son four, il fait son pain. Il est *son* cuisinier, *son* dépensier, *son* écuyer, *son* échanson. Il met sa table, et, quand le repas est prêt, s'y assied tout seul, triste et pensant à Guielin, à Benoît, à ceux qui sont morts. Ensuite, il va à l'écurie « parler » avec son cheval Broiefort, le seul être vivant qui soit encore auprès de lui. Il lui soulève doucement les quatre pieds, il le ferre; puis : « Tiens, Broiefort, voici de bon foin et de bonne « avoine. Mange. » Mais enfin le siège continue, et il importe que l'Empereur ne sache pas à quelle extrémité, à quelle solitude Ogier est réduit. C'est alors que le Danois s'avise d'un expédient naïf et que doivent connaître les sauvages de l'Amérique ou de l'Afrique centrale. Pour faire croire à son trop puissant ennemi que Castelfort est encore défendu par une nombreuse garnison, le pauvre assiégé se met à fabriquer des mannequins en forme de chevaliers. Un billot de chêne forme le corps; les crins qu'il arrache à la queue de Broiefort lui servent à fabriquer de formidables moustaches; sur chaque tête de bois, il enfonce un heaume avec son *nasal;* il habille ensuite ses grosses poupées de beaux hauberts tout blancs, leur attache au cou les énormes écus *bouclers;* leur met des haches au poing. Là, c'est fait. Alors, il prend chacun de ces « hommes de fût » et les dispose sur les créneaux, où ils font un admirable, un merveilleux effet. Quels hommes! Quels gaillards! « Comment se peut-il faire qu'Ogier « ait encore autant de compagnons! Et d'où viennent ces gens- « là? » Charlemagne est étonné, furieux, enragé. Il fait venir ses archers : « Tirez-moi sur ces diables qui sont là-haut. » Les ar-

chers visent juste et tirent bien : les chevaliers d'Ogier sont atteints, percés, troués; mais point ne bougent sur leurs créneaux. Alors le grand empereur prend une résolution suprême : il se revêt lui-même de ses plus belles armes et va, jusque sous les murs de Castelfort, faire un pathétique et long discours aux amis d'Ogier : « C'est moi, leur dit-il, c'est moi qui suis le Roi du grand royaume « de France; c'est à moi qu'appartiennent la Bretagne, l'Anjou, « la Gascogne, le Maine et la Romanie. Donc, sachez tous, et sachez « bien que si, avant un mois, vous ne m'amenez Ogier *mort ou* « *pris*, je vous ferai tous brûler, tous, tous. » Le discours est beau, mais vous savez pourquoi il n'émeut pas les défenseurs de Castelfort. Le poète, qui se défie sans doute de l'intelligence de ses auditeurs, leur explique, d'ailleurs, la chose en bons termes : « Comment parleraient-ils? ils sont en bois[1]. »

Nous avons montré tout à l'heure de vrais hommes d'armes[2], bien vivants ceux-là, et de belles dames, plus vivantes encore, qui *s'acoutoient* aux créneaux[3]. Ces femmes, ces soldats n'étaient pas suspendus en l'air, je suppose, et marchaient assurément sur un terrain solide. Quel est ce terrain? C'est le chemin de ronde[4], lequel est également d'origine romaine et dont parle encore Végèce. Il ne faut pas perdre de vue qu'avec son blocage central et ses deux revêtements, notre mur est fort épais, et que les merlons le sont peu. Il reste donc une belle épaisseur de murailles, sur laquelle on peut se promener à l'aise et que nos pères appelaient « les *aleoirs* ». Dans *Renaus de Montauban*[6] on voit le héros du poème monter aux *aleoirs* pour tenir conseil avec ses frères; mais il est à peine besoin d'observer que le véritable usage du chemin de ronde était tout autre. Il mettait en rapport toutes les parties de ce vaste système de fortifications; il les reliait entre elles, et permettait enfin à de nombreux archers de s'abriter derrière les merlons pour cribler l'assaillant de leurs traits d'arc ou de leurs carreaux d'arbalètes. Quand l'ennemi approche, on entend crier dans

[1] *Ogier*, v. 8385-8475. = [2] A icheste peroles se sunt tous adoubé. — Puis resunt as querniax sus le mur acouté (*Gaufrey*, v. 10070, 10071). Etc. = [3] Mabile... « qui estoit as querniax de la grant tour autie (*Ibid.*, v. 778). Etc. = [4] V. les figures de Viollet-le-Duc sans lesquelles on ne peut rien comprendre à la disposition et à l'économie du chemin de ronde : *Dictionnaire d'Architecture*, I, p. 332; II, p. 115; IV, p. 384; V. p. 126; IX. p. 773. Cf. notre fig. 81. = [5] Main à main s'entretiennent, au mur s'en sont alé. — Qui donc veïst Renaut as

le château : « Aux *aleoirs*, aux *aleoirs!* Garnissez les *aleoirs!* Et la garnison s'y précipite.

Ces traits d'arbalète, par où les lance-t-on? Par les archères, qui sont de véritables meurtrières pratiquées dans les merlons. « Aux archères et aux créneaux voyez-vous des archers qui défendent les courtines avec des arcs de différentes sortes et des arbalètes de main? » Il ne s'agit plus de promenade, et les *aleoirs* reçoivent ici leur véritable emploi.

Les chemins de ronde ont été souvent le théâtre d'épouvantables batailles, et dont les peintres feraient, mieux que les poètes, saisir toute l'horreur... Le château a été forcé; les assiégeants y ont pénétré, féroces, et voilà qu'ils poursuivent les assiégés sur ce chemin de ronde. C'est une course à fond de train. De temps à autre, quelque vainqueur, quelque vaincu fait un faux pas et est précipité dans le vide. Puis, on se rencontre, on s'enlace à bras-le-corps, on se fend à coups de hache, on se perce à coups d'épée, là-haut, tout là-haut, sur cette plate-forme de quelques pieds. Surtout on vise à se renverser et, plus d'une fois, on entend le bruit sourd et mat d'un corps qui tombe. C'est un soldat dont le corps inanimé s'aplatit contre le sol, au milieu d'un flot de sang. Ces combats sont épiques.

Que le chemin de ronde fût utile, qu'il fût NÉCESSAIRE, il n'est plus permis d'en douter; mais il pouvait, en de certains cas, servir à l'assiégeant tout aussi bien qu'aux défenseurs de la place. Supposez en effet que l'ennemi ait pénétré dans le château et qu'il soit parvenu à grimper sur le chemin de ronde : le voilà maître de tout le fort. Nos pères avaient paré à cet inconvénient fort grave des *aleoirs*. De distance en distance, à l'entrée des tours, ils interrompaient soudain, ils coupaient brusquement ce chemin qui pouvait devenir dangereux, et jetaient, sur un fossé plus ou moins profond, des ponts de bois qu'ils enlevaient à volonté. Où l'ennemi croyait trouver du plein, il rencontrait le vide, et le château assiégé n'était pas perdu sans ressource. Vingt autres ruses avaient été imaginées par l'esprit inventif de

aleoirz monter I, p. 216, 217. (*Renaus de Montauban*, p. 327, v. 11 et suiv.) = [1] Alez aus murs les aleoirs garnir (*Garins le Loherains*, I, p. 169). Cf. le mot *aleoir* dans le *Dictionnaire* de F. Godefroy.

ces admirables architectes. Le chemin de ronde se continuait, à l'intérieur des tours[1], par des escaliers habilement disposés et qui ne concordaient pas entre eux. A l'entrée de chaque tour, sur l'*aleoir*, il fallait en outre que l'ennemi enfonçât une porte ferrée, une porte qui tenait ferme. C'était long, et pendant ce temps les assiégés avaient le temps de reprendre leurs esprits, de se grouper et de préparer enfin de nouveaux éléments de résistance. Ils n'y manquaient pas.

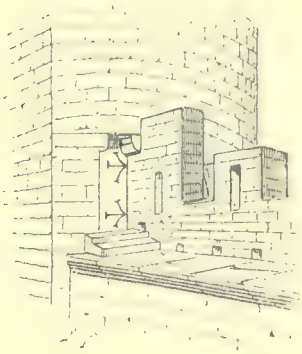

Fig. 81. Un chemin de ronde à l'entrée d'une tour (d'après le dessin de Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, IV, p. 383.)

On ne s'en tint point là.

Ce chemin de ronde était commode, et l'on avait, à force d'esprit, remédié à tous les désavantages, à tous les dangers qu'il pouvait offrir. C'est fort bien ; mais enfin, ces malheureux archers qui passaient là-haut de si longues heures pendant le siège des châteaux, ces braves combattants étaient mal abrités. Si larges que fussent les merlons, ils ne pouvaient pas s'en servir comme d'un bouclier suffisant. Ils se découvraient, et l'ennemi, qui les guettait et attendait ce moment, les perçait de ses flèches. C'était fatal. Puis, il y avait la question de la pluie, et surtout celle du froid. On se morfondait sur ces *aleoirs*, on y gelait. Ce spectacle, vers la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe, attrista je ne sais quel homme intelligent et bon, qui se résolut à changer un tel état de choses véritablement barbare. Peut-être même cette invention, comme tant d'autres qui sont excellentes, se fit-elle à la fois en vingt pays différents. C'était bien simple, et il s'agissait (en temps de guerre tout au moins) DE COUVRIR LE CHEMIN DE RONDE. On se mit à l'œuvre.

En avant du parapet, sous les merlons, on fit dans le mur de gros trous, que l'on voit encore aujourd'hui dans les ruines d'un grand nombre de châteaux. Dans ces trous on enfonça de fortes poutres en encorbellement sur le vide, et sur ces poutres on

[1] V. la fig. du *Dictionnaire d'Architecture*, de Viollet-le-Duc, II, p. 112, 2 B.

XVI

SCÈNE DE FAMILLE (p. 566)

Un jour fut Begue au château de Belin
Et près de lui, sa femme, la belle Béatrix,
Qui lui rit moult doucement...
Parmi la salle voit venir ses enfants
Qui rient et jouent, et menent *lor delis*.

(*Garins li Lohérains*, éd. P. Paris, t. II, p. 217.)

480 Composition d'Édouard Zier.

Edouard Zier

dressa, sans trop de peine, UNE CLOISON, UN TOIT ET UN PLANCHER DE BOIS. Le toit se prolongea, du côté du château, au-dessus du chemin de ronde qu'il préserva et dont il fit une galerie couverte, ayant également sa cloison protectrice. Entre ces deux galeries on correspondait par les créneaux qui formaient autant de baies naturelles, autant de portes toujours ouvertes. Sur la cloison exté-

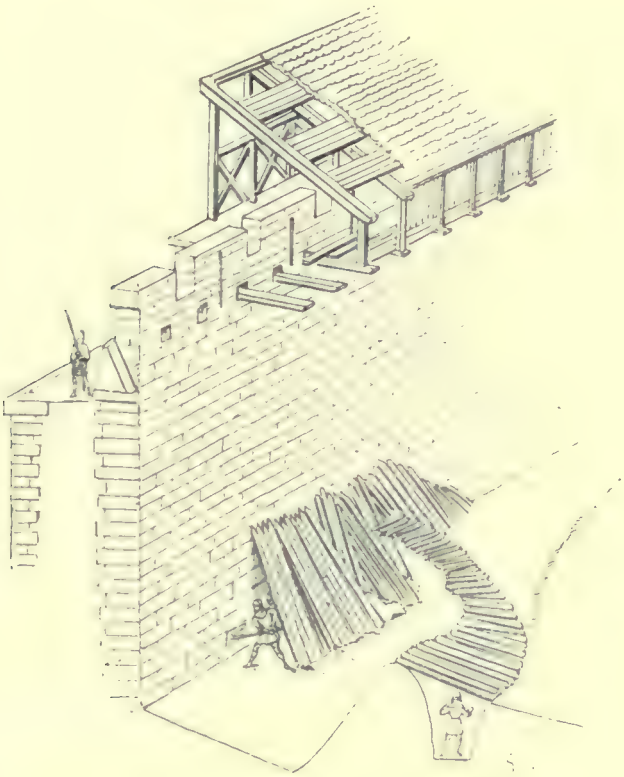

Fig. 82. Les hourds, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, I, p. 361) reproduit avec l'autorisation de l'éditeur.

rieure on perça des meurtrières, et, enfin, dans le plancher de bois, on laissa, tout le long du rempart, une large fente béante, une rainure continue, d'où l'on pût aisément faire tomber sur les assiégeants de lourdes pierres ou de la poix fondue. Et tout cet ensemble, toute cette construction de bois, toute cette bâtisse provisoire s'appela (retenez ce nom) : les *hourds*[1].

[1] V. les fig. du même *Dictionnaire :* I, p. 361 ; IV, p. 376 et p. 380, fig. 7 ; VI, 124. Nul

Ces hourds, on ne les dressait tout d'abord qu'en temps de guerre et lorsqu'on avait quelque raison sérieuse pour redouter un siège; mais on ne tarda pas à se lasser de ces reconstructions et démolitions réitérées, et CE QUI ÉTAIT PROVISOIRE DEVINT PERMANENT. C'est une loi constante, et qui trouve son application dans l'histoire des institutions et des lois autant et plus que dans celle de l'architecture. Mais, ici, on fut plus hardi, et ces poutres en encorbellement, qu'on avait jetées sur le vide pour y poser les hourds, donnèrent à nos architectes l'idée d'un autre artifice. On se dit un jour que la solidité de ces poutres était insuffisante, que le temps les rongerait, que le feu les consumerait, qu'il faudrait les renouveler sans cesse : et alors (pardonnez-moi le mot) on les fit en pierre. Puis sur ces longues et fortes pierres en encorbellement, sur ces *corbeaux*, on porta en avant tout l'ancien parapet crénelé, tout le système des merlons, des créneaux et des archères. On le porta en avant sur le vide, mais en prenant soin de conserver cette rainure horizontale, cette fente continue des hourds, d'où l'on pouvait si bien faire *couler* sur l'assiégeant des substances brûlantes et des projectiles de tout genre. Ces galeries saillantes, ce sont les *machecoulis ;* mais, sauf de très rares exceptions, on ne les vit guère paraître qu'à la fin du XIIIe siècle[1]; on ne les couvrit que plus tard, et nous n'avons pas enfin à les décrire ici plus longuement[2]. Il importait seulement de montrer qu'ils ne sont, après tout, que la transformation en pierre des hourds en bois. C'est ainsi que Jules Quicherat alla un jour jusqu'à voir, dans les étançonnements en bois des églises du XIe siècle, l'origine des contreforts romans, des arcs doubleaux et de leurs piédroits, et même, plus tard, des arcs et des piliers boutants. Il exagérait visiblement une vérité qu'il avait été un des premiers à mettre

n'a mieux défini le hourd que Viollet-le-Duc : « C'est un ouvrage en bois, dressé au sommet des courtines ou des tours, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et donnant un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense. » (l. l., VI, p. 123.) = [1] Les *machecoulis*, suivant M. de Caumont (*Abécédaire*, l. l., p. 508), « ont commencé au XIIe siècle, mais ne sont devenus d'un usage général qu'au XIVe ». Viollet-le-Duc est plus sévère et n'admet qu'à la fin du XIIIe siècle la première apparition des *machecoulis*. Il admet cependant, mais à titre d'exception presque unique, ceux de la salle du Puy-en-Velay, qui seraient du XIIe (l. l. VI, p. 190). = [2] « Pour garantir le bas des murailles, on imagina un autre artifice que le talutage. Ce fut DE PORTER EN AVANT LE PARAPET CRÉNELÉ des défenseurs de la plate-forme. On y arriva au moyen de GROSSES PIÈCES DE PIERRE

vivement en lumière : la pierre remplaçant le bois et le provisoire devenant le définitif.

Quoi qu'il en soit, la monographie de notre courtine est achevée; et nous voici arrivés devant l'une des treize tours qui protègent l'enceinte extérieure de notre château. Il va sans dire, tout d'abord, qu'à ces tours comme aux courtines, on a successivement appliqué le système du crénelage et du chemin de ronde, celui du talutage, celui des hourds et des *machecoulis*, et nous n'avons point à y revenir.

Les tours [1] étaient parfois carrées, mais une autre forme semblait généralement préférable : rondes au dehors, « on les faisait plates du côté qui regardait le château [2] ». Intérieurement elles étaient distribuées en plusieurs étages, lesquels, d'après les procédés de l'architecture religieuse, étaient voûtés en pierre. « Les pièces de la voûte étaient soutenues par des arcs qui aboutissaient à une clef commune », et Quicherat, qui était réaliste à ses heures, comparait volontiers cet ensemble « à la carcasse d'un parapluie ». C'est dans l'épaisseur des murs que les escaliers étaient le plus souvent pratiqués. L'art des ingénieurs consistait ici à les dissimuler de leur mieux, à les faire invisibles et à en rendre, à tout le moins, la montée impraticable par des interruptions soudaines. Ces lacunes terribles n'existaient point pour les assiégés, qui les comblaient sans peine avec des marches de bois; mais les malheureux assiégeants, devant ce trou béant, étaient forcés de revenir sur leurs pas, et il arrivait parfois que, l'obscurité aidant, ils tombaient comme une masse sur le sol de la tour, écrasés. Les Romains, qui avaient pratiqué le système des tours, n'y avaient pas apporté tous ces perfectionnements ingénieux ; mais ils avaient connu l'emploi de ces planchers mobiles qu'on enlevait, dès que

EN ENCORBELLEMENT SUR LE VIDE. Ces grosses pierres sont les *corbeaux*. De la sorte, on laissait UN VIDE EN ENCORBELLEMENT qui permettait de laisser tomber d'en haut des *masses* de toute sorte. » (J. Quicherat, Cours de l'École des chartes). Viollet-le-Duc ajoute (VI, p. 196) : « Les mâchicoulis sont de larges RAINURES pratiquées HORIZONTALEMENT le long du chemin de ronde d'une tour et d'une courtine, et permettant d'en défendre le pied en laissant tomber des pierres, des pièces de bois ou des matières brûlantes. » Il ne faut pas oublier qu'à côté des mâchecoulis en pierre, on vit persister le vieux système des *hourds* permanents, des hourds en bois. » = [1] Elles remontent à l'époque romaine : il en est question dans Végèce. = [2] Cette disposition remontait à un temps très ancien, et les tours de Carcassonne, celles qui sont l'œuvre des Wisigoths, présentent cette forme (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, I,

paraissait l'ennemi. On ne saurait, en revanche, leur faire honneur de ces étonnantes *archères* de nos tours du moyen âge. Au dehors, on n'aperçoit qu'une fente ; mais, au dedans, c'est une autre affaire, et ces meurtrières sont très évasées, afin que l'archer ait la liberté de se mouvoir et de choisir son point de mire. Pour préserver le tireur, les architectes employaient, en outre, je ne sais quels expédients de courbes heureusement combinées. Ce sont de petits chefs-d'œuvre [1].

Reprenons notre voyage, mais sans nous attendre à quelque nouveauté. Rien ne ressemble plus à une tour qu'une autre tour, à une courtine qu'une autre courtine. N'étaient çà et là quelques *eschaugaites* destinées aux guetteurs et qui rompent agréablement la régularité des lignes, la promenade serait quelque peu monotone. Il vaut mieux nous éloigner, grimper sur la côte voisine et admirer la belle *ferté* dans son ensemble. L'effet produit est immense, et l'on pourrait se le représenter encore aujourd'hui, en allant à Coucy, ou en contemplant, durant quelques moments, le noble château d'Angers, cent fois trop peu connu et admiré...

Mais nous voici revenus devant la porte de notre château. C'est l'heure de la peindre.

D'un premier coup d'œil on reconnaît l'origine de cette architecture. La porte d'un grand château du XIIe siècle dérive de la porte d'une cité romaine, aux IIIe et IVe siècles [2].

Et néanmoins que de dissemblances dans cette ressemblance [3]! Le plan est presque le même : la physionomie n'a rien de pareil. Il y a là deux races, deux civilisations qui n'ont pas le même caractère et ne comprennent point la vie de même façon.

p. 332, 333). = [1] « Les archères des tours sont excessivement curieuses à l'intérieur. Elles sont nécessairement très évasées, sans quoi le jet de l'arc n'aurait pas eu de valeur. L'ouverture est très large au dedans, et ce sont d'immenses embrasures d'où l'archer peut choisir son point de mire. » (J. Quicherat, Cours de l'Ecole des Chartes.) = [2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 315. Quelques portes gallo-romaines, ainsi comprises, ont été conservées : Autun, Langres, etc. = [3] « Dès le XIIe siècle, les portes sont pratiquées en un petit pavillon, lequel est flanqué de deux tours que l'on a gardées de l'antiquité. Mais la différence avec l'antiquité est considérable. Au XIIe siècle, PAS D'ORNEMENT. Le premier but auquel visent les architectes du moyen âge, C'EST LA RÉSISTANCE. » (J. Quicherat, Cours de l'Ecole des Chartes.) La porte romaine offre toujours un certain développement EN LARGEUR : les féodaux, pour se défendre, ont, au contraire, besoin d'une entrée ÉTROITE. La porte du château de Carcasonne (1120) n'a même pas deux mètres de large (sur 2 m. 30 de

La porte romaine est un arc de triomphe, flanqué de deux tours. Elle est gaie; elle est lumineuse; elle atteste la sécurité, plus ou moins fondée, d'un grand peuple qui ne se croyait pas envahissable et s'estimait invincible.

La porte féodale, entre ses deux grosses tours allongées, est pra-

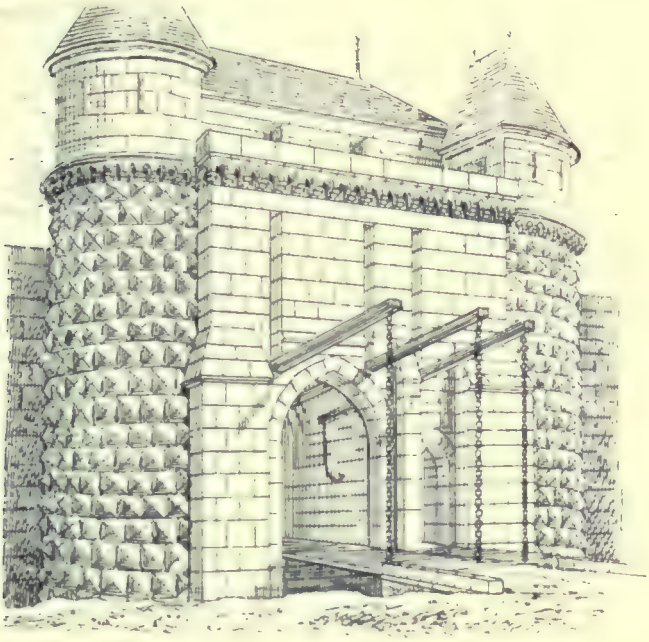

Fig. 93. Une porte de château, vue du dehors. Dessin de Ch. Fichot, d'après la porte Saint-Jean à Provins.

tiquée en un petit pavillon, sous un logis fortifié, dans une allée étroite. Plus d'arc de triomphe : un corridor. Tout y est disposé en vue d'une attaque à laquelle il faut peut-être s'attendre ce soir, demain, toujours. On a affaire à un peuple qui est perpétuellement sur le qui-vive, sans cesse en guerre, et qui ne se croit en sûreté que derrière d'énormes murs, avec le moins d'ouvertures possible. Ah ! si l'on pouvait se passer de porte !

Eh bien ! quelque triste, quelque renfrognée que nous semble

hauteur). Il en est de même pour la « porte de Laon », à Coucy-le-Château, « qui date du commencement du XIIIe siècle, et peut passer pour l'une des plus belles conceptions de l'architecture militaire au commencement du moyen âge », et cette porte est à la fois *très étroite* et peu haute (Viollet-le-Duc, VII, p. 333). La « porte de Laon à Coucy peut ici SERVIR DE TYPE.

cette porte du XIIe siècle, elle atteste cependant un progrès considérable. Elle a ses proportions, son style, sa beauté propre, et nulle part, peut-être, les architectes du moyen âge n'ont poussé leur art à une telle perfection ; mais il n'aurait certes pas fallu en demander autant aux piètres constructeurs du premier âge féodal, si toutefois ces pauvres gens méritent le nom de constructeurs. Replacez ici sous vos yeux leur grossier donjon de bois juché sur sa motte, avec sa porte au premier étage. Comment sortir de là, juste ciel? Car il faut bien se persuader que les habitants de cette hutte fortifiée éprouvaient parfois le besoin de respirer l'air des champs et surtout de chasser en bois. Depuis le seuil de leur unique porte jusque par delà leur fossé, sur une pente plus ou moins inclinée, ils posaient, sur des piliers ou des chevalets de bois, un grand pont branlant qui, comme nous le disions plus haut, ressemblait singulièrement à une échelle de moulin. Ce *pons ligneus* était solide et fait pour supporter le poids des chevaux; mais sa qualité la plus précieuse, c'était sa mobilité. Du haut de la plate-forme, le guetteur signalait-il l'ennemi? en un clin d'œil on se mettait à l'œuvre, et il ne fallait pas un jour pour « rétablir le vide » autour de la motte et pour enlever ce fameux pont. Si c'était une fausse alerte, on en était quitte pour le remettre en place; mais si l'ennemi se montrait réellement devant le château, il se trouvait, fort désappointé, en face d'un grand fossé béant et devant une tour véritablement inaccessible. Étant admis le donjon de bois, ce pont de bois était une trouvaille[1].

C'est à ce pont, plus ou moins perfectionné, que nos poètes donnent le nom de *plancher*. Quand on renonça à l'emploi d'un procédé aussi primitif, et que nos châteaux furent défendus par des ponts plus savants, on conserva ce même nom à nos premiers perrons,

[1] Pour l'ancien *pons ligneus*, se reporter encore une fois au texte, déjà cité, mais si important de la Vie de saint Jean, évêque de Térouanne, par Jean de Colmieu. « On ne peut arriver à la porte de la citadelle que par un pont, qui, jeté sur le fossé et porté sur des piliers accouplés, part du point le plus bas, au delà du fossé, et s'élève graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet du monticule (c'est-à-dire de la motte) et la porte de la maison d'où le maître le domine tout entier. » (*Abécédaire* de M. de Caumont, l. l., p. 404) A Chambois (Orne), on n'arrivait à la porte du donjon qu'au moyen d'une échelle retirée en cas de danger (Viollet-le-Duc, l. l., V, p. 49 et 51). On ne saurait se faire une idée exacte du *pons ligneus* si l'on n'en considère pas la représentation naïve plusieurs fois répétée, dans la tapisserie de Bayeux (fin du XIe siècle). (V. l'*Abécédaire*, pp. 404, 405.)

dont les degrés étaient en bois et mettaient en communication la porte de la grand'salle avec la cour intérieure du donjon. C'est l'ancien *pons ligneus*, réduit à ses plus petites proportions, mais c'est encore lui, et nous ne pourrons désormais passer devant les beaux emmarchements du XIIe siècle sans nous rappeler leur humble origine.

Le *pons ligneus* a été un jour remplacé par le perron au bas du donjon; mais il était bien plus urgent de le remplacer, au-dessus du fossé, par un pont plus « sérieux » et plus stratégique. Sur la large douve, on se décida à bâtir un pont de pierre, mais en prenant soin d'y laisser une lacune béante, que l'on combla avec un plancher mobile. Au premier signal, on enlevait ce plancher, et l'ennemi ne pouvait aller outre[1]. C'était mieux, sans doute, que l'antique échelle de moulin; mais c'était encore l'enfance de l'art, et il fallut trouver autre chose. Après d'inévitables tâtonnements dont nous trouvons à peine la trace dans les chroniques et dans les poèmes, on en vint, ou, pour mieux parler, on en revint au système du pont-levis, qui avait été connu et pratiqué par les Romains. Plus on y pense, plus on se convainc qu'il n'y avait vraiment rien de mieux à faire, et le pont-levis complète très naturellement tout le système de la fortification du moyen âge.

S'il est permis de recourir ici à la sécheresse des termes techniques, le pont-levis des Romains[2] était « une porte mobile qui « se rabattait sur le seuil de la vraie porte, et tenait lieu d'une « arche au pont dormant établi sur la largeur du fossé[3]. » On le mettait en mouvement avec des poulies, et « ces poulies étaient montées sur des axes qui étaient pratiqués dans la muraille ». Les architectes des XIIe et XIIIe siècles n'ont pas, en général, employé un système aussi compliqué et se sont tout simplement et naïvement servis de la bascule[4]. De longues rainures ont été par eux prati-

[1] Devant la tor ot un grant pont fremé; — Mais ON L'AVOIT EN MAINT LIEU ESTROUÉ, — Et si ot on le pont closis osté. — Et li Borgoins a moult très bien ouvré : — LE FUST OSTA par où il ert entrés. — Or est-il auques laiens aseürés; — S'eüst viande, ne doutast home né (*Auberi*, éd. Tobler, p. 206, v. 9-15). Quant Auberis fu entrés el' chastel, — OSTA LA PLANCHE (n'i ot autre poncel); — A soi la trait, desous un aubresel (*Ibid.*, p. 203, v. 18-20. Ce dernier passage est plus obscur). Au château de Carcassonne comme en d'autres châteaux, il y avait un de ces ponts « interrompus ». En temps de siège on enlevait le tablier de bois comblant la lacune et qui n'avait pas moins de trois mètres. = [2] Végèce en parle en son *De re militari*. = [3] J. Quicherat, l. l. = [4] Le désaccord le plus complet règne au sujet de la bas-

quées dans la maçonnerie, à droite et à gauche, au-dessus de la porte; dans ces rainures passent de grosses poutres, qui y sont maintenues en équilibre[1]. A l'extrémité de ces deux bras, au

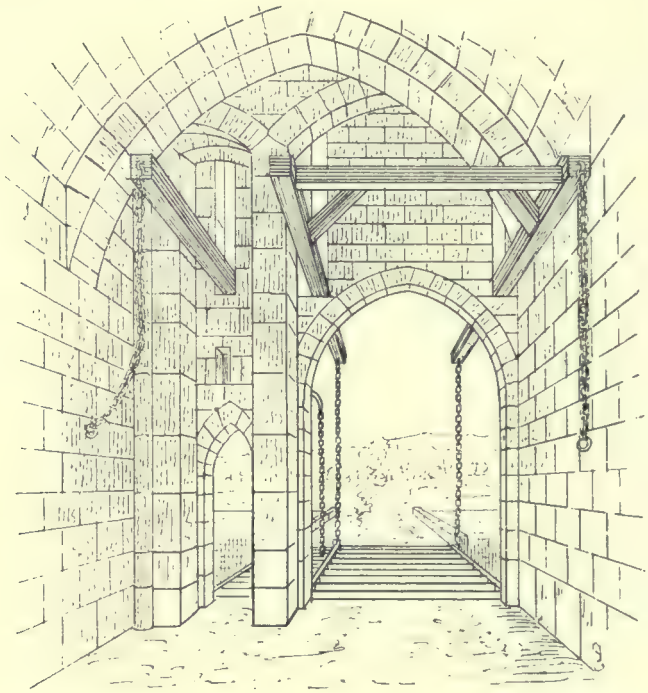

Fig. 84. Une porte de château, vue de l'intérieur. Dessin de Ch. Fichot, d'après la porte Saint-Jean à Provins.

dehors de la porte, pendent deux fortes chaînes, et à ces deux chaînes est assujettie la porte mobile, qui forme l'élément essentiel de notre pont-*levis* ou *torneïs*. Voulez-vous lever le pont *contre-*

cule entre Viollet-le-Duc et J. Quicherat. Le premier dit (*Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 253) : « Le pont-levis, tel qu'on l'entend aujourd'hui, adapté à une porte de ville *ou de château*, n'a été mis en pratique que vers le commencement du XIVe siècle. Jusqu'alors LES PONTS TORNEÏS ÉTAIENT DISPOSÉS EN MANIÈRE DE BASCULE. » J. Quicherat, au contraire, enseignait que les anciens avaient pratiqué le système des poulies, « et qu'on en avait dévié au XIIIe s., en employant le système de la bascule ». Et ailleurs : « Au XIIIe siècle on remplaça les poulies par des bascules. » Si nous avions à prendre un parti entre ces deux illustres, nous nous prononcerions ICI pour Viollet-le-Duc. D'innombrables textes de nos chansons prouvent qu'au XIIe et au XIIIe siècles il y avait des ponts-levis organisés dans tous les châteaux, et ces textes (v. plus bas la note 3 de la page 489), semblent donner raison à l'auteur du *Dictionnaire d'Architecture*. Je n'ai encore trouvé de *poulies* et de *poulion* que dans *Gaufrey*, qui est une œuvre du XIIIe siècle : Quant la porte est fremée et mis le *poulion* (v. 8555). Or ont la nostre gent la grant porte fremée. — Et les deus pons levis, *la poulie levée* (v. 8972, 8973). Le pont ont sus sachié, *la poulie tournée* (*Ibid.*, v. 9062). = [1] Pour alourdir les deux bras du côté du

mont? Vous vous suspendez vigoureusement à cette autre chaîne qui, dans le couloir intérieur de votre porte, termine l'autre extrémité d'une de vos deux poutres, et que vous aurez soin, tout à l'heure, de retenir et d'accrocher au mur par un anneau. L'effort d'un homme suffit pour « faire basculer » et pour « lever le pont » Le voulez-vous baisser? Décrochez l'anneau de votre chaîne intérieure, et laissez agir le poids du pont qui s'abaissera de lui-même[1].

Tel est le pont dont il est fait mention à toutes les pages de nos vieilles chansons et que nos poètes décrivent avec une certaine précision et clarté. Dans quelques-uns de nos romans (qui ne sont pas les plus anciens) il est question de « poulies », mais le cas est assez rare pour qu'on n'en parle pas ici plus longuement. Je suis d'ailleurs convaincu que les deux mots *levis* et *torneïs* expriment réellement la même espèce de pont mobile. On l'appelle *levis* à raison du but principal de son mécanisme et *torneïs*[2] à cause de la courbe qu'on lui fait décrire. Les deux mots ne se contredisent point : ils se complètent. C'est ici, d'ailleurs, que les textes foisonnent, et les archéologues contemporains ne nous paraissent pas en avoir suffisamment tiré parti. Pas de bonne archéologie sans les textes[3].

A côté de la grande porte, il y a souvent, pour la commodité

château et faire bascule, on en garnissait l'extrémité de fer ou de plomb. La description que nous avons donnée en notre texte peut convenir au XIIIe siècle autant et plus qu'au XIIe. = [1] V. ci-contre la représentation du pont-levis à la porte Saint-Jean de Provins. Cf. dans Viollet-le-Duc une figuration plus pittoresque, mais moins complète (*Dictionnaire d'Architecture*, IX, p. 178). = [2] V. la fin de la note suivante. = [3] TEXTES SUR LE PONT LEVIS : A. CHANSONS DU XIIe SIÈCLE : 1° Voit un castel, mult fu haut batilliés;... — Quant l'aperchut li bons Danois Ogiers, — Droit cele part est guencis tot à pié. — Devant li cache Broiefort son destrier. — Ainc ne fina dessi au pont premier, — *Entre en la porte* qi fu overte arrier — Et aresna Broiefort son destrier. — *Et a le pont encontremont sachié*, — D'UNE CAINE FERMÉ ET ATACHIÉ. — Puis *clot la porte* (*Ogier*, v. 6016-6026); 2° Et vit le pont *contremont haut drecié*, — *Porte fermée*, le postis veroillié (*Ibid.*, v. 6069, 6070); 3° En castiel entrent, s'ont *la porte fermée*, — *Le pont levé*, LA CAAINE LIRÉE (*Ibid.*, v. 6652, 6653); 4° *Clo ont la porte* et ferment le postis : — A LA CAAINE SACENT LE PONT LEVIS (*Ibid.*, v. 7555, 7556); 5° Droit à la porte vinrent li losengier; — Si le desferment et font ovrir arier; — LE PONT AVALENT ET FONT AVAL GLACIER (*Ibid.*, v. 8206-8208); 6° Overte avons tote la porte arier — *Et le grant pont fesimes* abaissier (*Ibid.*, v. 8240, 8241); 7° Aprez lui fait la porte verroillier, — *Les pons lever et contremont drescier* (*Jourdains de Blawies*, v. 3775, 3776); 8° An la porte devant *a fat un pont lever* (*Parise*, v. 1675); 9° Par mi la maitre porte an sunt brochant allé; — Il conurent le pere devant *le pont levé* (*Ibid.*, v. 1760, 1761). Etc., etc. — B. CHANSONS DU XIIIe SIÈCLE. 10° Et la gentil puchele *vint le pont avaler* — ET DESTACHE CAINES dont il ot à plenté. — Et Elies i entre qu'à Saint-Gille fu nés — Et Galopin aussi, ne s'i vaut arester. — SI A REMIS LA BALRE *et le pont sus levé* (*Elie de Saint-Gille*, v. 2406-2410. Texte très important);

des habitants du château, une poterne à laquelle on donne le nom spécial de « *postis* »[1]. Le *postis* a son pont-levis, lui aussi; mais ce pont, beaucoup plus léger, n'est mis en mouvement que par un seul bras, une seule poutre, et généralement une seule chaîne. Une femme suffisait à le lever.

Et maintenant, supposons un moment qu'au lieu d'entrer dans cette belle place forte comme des hôtes accueillis avec joie, nous soyons les ennemis du châtelain et que nous nous apprêtions à faire le siège de son château. Nous avons emporté la barbacane en bois; nous avons brûlé ce travail avancé; nous nous sommes aventurés sur le pont de pierre au-dessus du fossé qu'on a pris soin de creuser plus large en cet endroit. Tout à coup, nous nous trouvons devant le vide : le pont est levé.

Il ne nous en coûte pas d'aller plus loin dans la voie de l'hypothèse : imaginons donc (rien n'était plus fréquent) que nous ayons

11° Puis desferment le bare, *s'ont le pont avalé* (*Ibid.*, v. 2619); 12° A granz chaienes *ont le pont sus levé* (*Prise d'Orange*, v. 858, Cf. v. 1020); 13° « Ovre la porte, *lai jus le pont glacier* » (*Aliscans*, v. 1809); 14° Dame, la porte ovrez — Isnelement *et cel pont m'avalez* (*Ibid.*, v. 1860); 15° Les portes firent clore, fermer et verroillier — *Et font les pons lever et contremont drecier* (*Renaus de Montauban*, p. 56, v. 37, 38); 16° Trestos lor a *les pons avalés et baissiés* (*Ibid.*, p. 70, v. 18); 17° Sor le pont en monta *qui n'estoit pas levés* (*Ibid.*, p. 324, v. 25); 18° Puis vindrent en la tour, et très bien l'ont fermée — Et *ont levé le pont* qui estoit à l'entrée (*Doon de Maïence*, v. 5667, 5668); 19° Les portes sunt levées, *li pont est sus levés* (*Gaufrey*, v. 2557); 20° Ains a beissié le pont qui as caennes pent (*Ibid.*, v. 9344), 21°-25° V. plus haut (note 4, *in fine*) les trois textes du même roman où il est question de *poulies* et de *poulion* (v. 8555, 8973, 9062). Etc., etc. Au sujet du pont *torneïs* et de sa synonymie avec le pont levis, on peut citer les textes suivants : 1° Parmi la porte sunt eu castel guenci. — Amont sacièrent le grant pont torneïs, — Cloent la porte et ferment le postis (*Ogier*, v. 7222-7224); 2° Monjoie escrient sus *le pont torneïs* (*Ibid.*, v. 7092); 3° Dont fu la porte overte et deffermez — Et li granz ponz torneïs avalez. — Li Cuens i entre (*Aliscans*, v. 2004-2006); 4° Venus est jusqu'as liches, *sus le pont tourneïs* — Et voit le ber Hernaut qui issoit du postis (*Gaufrey*, v. 517, 518); 5° Les quatre citations que Viollet-le-Duc a empruntées à *la Charette*, au *Renart* et à *Garin le Loherain* (VII, p. 253) confirment la même interprétation, et le savant archéologue a raison de conclure que : « Les ponts torneïs étaient de véritables ponts levis. » = [1] Textes sur le postis : 1° Et vit le pont contremont haut drecié, — Porte fermée, le postis veroillié (*Ogier*, v. 6069, 6070); 2° Par mi la porte sunt eu castel guenci; — Amont sacièrent le grant pont torneïs, — *Cloent la porte* et ferment le postis (*Ibid.*, v. 7222-7224); 3° Mais ainc mes cors soit d'armes desconfis — Que commis soie à garder *ces postis* (*Le Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170); 4° En la baile entrent par un petit *vostis* (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat.), fr. 19160, f° 238); 5° *Le pont lor ouvri-on, la porte* et le postis (*Gaufrey*, v. 2490); 6° Et les deus pons levés, la poulie levée (*Ibid.*, v. 8973). Etc., etc. Le *postis* avait en effet son petit pont levis, qui différait de l'autre en ce qu'il était levé par un seul bras et une seule chaine (V. ci-dessus, fig. 84, le dessin qui représente la porte de Saint-Jean de Provins, etc.) ou par un seul bras et une double chaîne (fig. 85 et *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc, I, p. 381, fig. 28). Viollet-le-Duc, d'ailleurs, s'est complètement mépris (*Ibid.*, t. VII, p. 253)

des intelligences dans la place et qu'un traître abaisse devant nous le tablier du pont-levis, où nous nous précipitons, farouches. Tout n'est pas fini, et la défense des assiégeants ne fait que commencer. Ils ont fait justice du traître qui nous avait livré le pont : ils l'ont tué, et nous voilà engagés dans ce terrible passage voûté qui est pratiqué, entre les deux tours, sous le pavillon central. Qui pourra

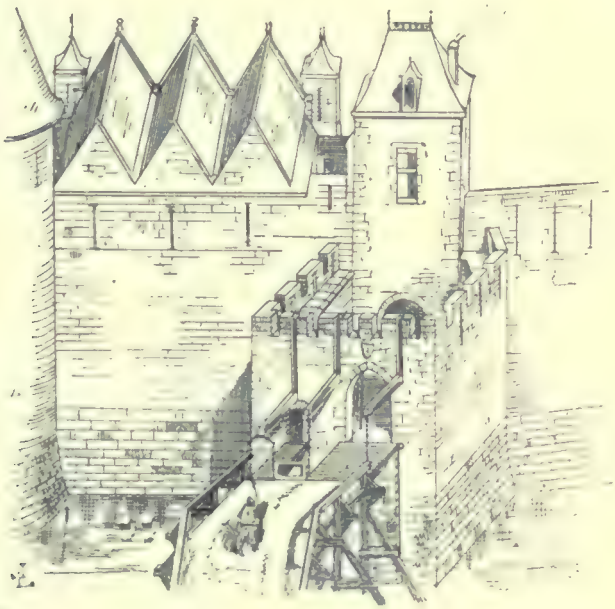

Fig. 85. Porte du château de Montargis, d'après Ducerceau et Viollet le Duc (*Dictionnaire d'architecture*, I, p. 381).

jamais dire les torrents de sang qui ont coulé, au moyen âge, dans ces longs couloirs sombres, et les milliers de cadavres qui en ont jonché le sol ? N'importe : il faut aller jusqu'au bout. Le premier obstacle que nous rencontrions, c'est la porte avec sa *barre* ou son *flaiel*[1]. A coups de hache, il faut briser la barre ; il faut briser les vantaux qui sont armés de ferrures puissantes, et, en sueur, en sang,

sur le sens du mot *postis*, qu'il définit : « une portion du tablier en charpente, qui s'ôtait à volonté et roulait sur des longrines. » = [1] 1° Il est rarement question, en nos chansons, des vantaux ferrés de la porte, et même de sa solidité : Jen vi ore un paumier à la porte *ferrée* (*Doon de Maïence*, v. 509) Li huis furent *de fer* qu'il ne doutent noient (*Ibid.*, v. 9949). III. mille Sarrazin ont la porte gardée — Que fu fete *de coste de baleine quarrée* (*Gaufrey*, v. 284, 285). 2° Cette porte était munie de verrous : Parmi les huis les ont ferant menez ; — Font les tourouz veroillier et fermer (*Prise d'Orange*, v. 856, 857). 3° Elle était *barrée* ou garnie de grosses chaines : Lors fu la porte overte et deffermée. — Après lui

aller plus loin dans ce corridor sanglant. Nous pensons que l'espace doit être désormais ouvert et libre. Point. Un bruit de chaînes se fait entendre, et, devant nous, une autre porte tombe d'en haut. Elle ne ressemble pas à l'autre; elle est à jour. C'est une espèce de grande grille; c'est « une claire-voie composée de pièces de fer et de charpentes assemblées, s'engageant et glissant verticalement dans deux rainures[1]. » En temps ordinaire la herse occupe, au-dessus du passage voûté, une chambre spéciale « la chambre de la herse », et on l'y fait mouvoir avec tout un système de treuils et de poulies dont la seule image pourrait donner une idée. C'est de là qu'elle s'abat formidablement devant l'assiégeant épouvanté. Au reste, cette porte *couleïce* n'est pas d'invention nouvelle, et il convient encore d'en faire honneur au génie des constructeurs romains; mais elle joue, dans le château féodal, un rôle plus important que dans les villes romaines. Comme la porte, il faut, s'il est possible, la briser à coups de hache. Puis, il faudra tout à l'heure venir encore à bout d'une seconde herse et d'une seconde porte. Tant d'efforts exigent parfois de longues heures, durant lesquelles on a le temps d'être frappé cent fois et de mourir. Que de sang, que de sang!

ont la forme refremée, — *A grans chaïnes d'anbes pars bien serrée* (*Aliscans*, v. 2293, 2294-2296). La barre de la porte s'appelait aussi : *flaiel*, *flael*. Et quant li l'ot ouverte, trait le flael arier (*Gaufrey*, v. 9528). De l' flaiel de le porte li fiert el' cief (*Aiol*, v. 2924). * Il ne faut pas confondre le *postis* avec la « poterne » « ou fausse poterne » qui était pratiquée dans un des murs de l'enceinte d'un château, pour donner accès dans les champs ou, en particulier, sur le verger. Dans *Elie de Saint-Gilles*, Rosamonde « desfreme un guicet d'UNE FAUCE POSTERNE — PAR U EL SIEUT ISSIR ET LES SOIES PUCHELES, — Quant vient el' mois de mai, por colir la florete » (v. 1405-1407). C'est par ces poternes que s'enfuient les héros de nos chansons : *Par la posterne* qu'st au mur batilliet, — S'en ist Ogiers coiement, sans noisier (*Ogier*, v. 8600, 8601). Il en est de même de Renaud et de ses frères : PAR LA FAUCE POTERNE S'EN EST JUS REPAIRIÉS... — Renaus a la poterne soavet avalée — Et issent de l' chastel coiement, à celée... (*Renaus de Montauban*, p. 71, v. 35, 37; p. 72, v. 1, etc.) La « petite porte peinte d'azur » par où s'enfuit Girard de Roussillon (trad. P. Meyer p. 30, § 6) n'est également qu'une poterne. Galopin, dans *Elie de Saint-Gilles*, s'échappe ainsi du château de Sorbrie : *Par le fausse posterne* issi de la chité (v. 2570. Cf. 854). On descendait par des marches jusqu'à ces poternes, pratiquées en contre-bas : TOUS LES DEGRÉS *à la posterne vint* (*Garins le Loherains*, I, p. 219). Etc., etc. = [1] 1° La herse, connue des Romains et décrite par Végèce (*Cataracta*), n'est pas en usage au moyen âge avant le XIIe siècle. 2° Il y a parfois, sous la même porte, deux herses au lieu d'une, comme à Carcassonne (Viollet-le-Duc, l. l., VII, p. 321) et à Coucy (*Ibid.*, p. 335), etc. 3° Le mécanisme compliqué de la herse est, grâce à d'admirables figures, très clairement élucidé par le même savant (l. l., VII, pp. 321, 329-331. V. particulièrement, p. 331, les deux chambres consacrées aux deux herses de Coucy). 4° Nos poètes ne parlent qu'assez rarement de la herse : La *barre couleïce* i fu jus avalée (*Renaus de Montauban*, p. 410, v. 24). *Une*

Vous la connaissez maintenant, la porte de notre château[1], avec ses deux tours, son logis central, sa galerie voûtée, son pont mobile, son *postis*, sa porte et sa herse. Ou plutôt non ; vous ne la connaissez pas tout entière, et, dans l'ardeur de la bataille, d'importants détails ont dû vous échapper. Vous n'avez pas remarqué, sous la galerie, cette petite porte et cet escalier qui conduit sur la plate-forme du pavillon[2]. Vous n'avez pas remarqué, au-dessus de la porte, cette fenêtre qui éclaire le logis central et à laquelle, sous le nom de *bretèche*, on appliquera un jour le système des hourds[3]. Vous n'avez pas remarqué cette plaque de cuivre, sur laquelle on frappe, avec un marteau, un grand coup retentissant, et qui tient lieu de nos sonnettes contemporaines ou des antiques *heurtoirs* réservés encore aux seules églises[4]. Et enfin, quand vous avez pénétré, vainqueurs, dans la cour de la *ferté*, vous n'avez pu observer le singulier effet que produit, vu du dedans, cet ensemble architectonique de la porte de notre château. Au dehors les tours rondes lui donnent une silhouette accidentée : au de-

porte ot amont qui pendoit pour couler. (*Doon de Maience*, v. 10636.) Lest *couller une porte* qui ot soissante piés (*Gaufrey*, v. 2294). *Et chil qui fu amont abati maintenant — La porte couleïche* qui amont est tenant (*Doon de Maïence*, v. 4141, 4142). Cf. *Gaufrey*, v. 9060 et suiv. = [1] Autant qu'il était possible, on ne donnait qu'une porte à un château : Li chatiax ne dote home qui de mere soit né ; — N'I OT QUE UNE ANTRÉE : bien la firent garder (*Parise*, v. 1680 1681). EL' CHASTEL N'AVOIT C'UNE ENTRÉE (*Dolopathos*, v. 335). Quand il y en avait plusieurs, la plus importante s'appelait « la maistre-porte » : Devant *le maistre porte* encontre Josué (*Elie de Saint-Gille*, v. 1248). Devant *la maistre porte* est à pié descendus. — Il n'i ot que TROIS PORTES ù siéges fut tenus (*Renaus de Montauban*, p. 60, v. 4, 5) ; etc. = [2] Sunt amont as querniax, à lor maleürée. — Se je lor puis fremer dechà dessous l'entrée, — L'uis petit du degré par ont il ont montée, — Jamés n'en deschendront, s'iert la voute crevée — Sus qui ils sunt munté, qu'à mortier est murée (*Doon de Maïence*, v. 10722-10726). = [3] Le mot « breteche » a eu successivement plusieurs sens qu'il importe de déterminer suivant l'ordre même où ils se sont produits : 1° Un TRAVAIL DE BOIS, et particulièrement « UN TRAVAIL MILITAIRE EN BOIS », soit pour la défense (*castellum ligneum*), soit pour l'attaque (*beffroi*, etc.) 2° On paraît avoir, par extension, donné ce nom AUX HOURDS EN BOIS, puis aux hourds en pierre. (V. *Elie de Saint-Gilles*, v. 2460. *Renaus de Montauban*, p. 145, v. 15 ; p. 70, v. 20, etc.) 3° Quand le système des hourds fut appliqué aux fenêtres, « on donna ce même nom à la défense en pierre d'une fenêtre, portant sur le vide au moyen de *corbeaux* et dissimulant l'ouverture de cette baie » (J. Quicherat). On peut ajouter que ce même nom fut également donné aux hourds des portes et des « angles ». 4° La bretèche, ainsi appliquée à la fenêtre du milieu sur la façade des Hôtels de ville, devint chez nous le balcon et la *loggia* en Italie. On proclamait du haut de la *breteche* ou *bretcke* les actes publics, les condamnations, etc. C'est ainsi que le verbe *breteker* signifia « publier ». (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*. II, p. 247). La déduction de ces différents sens est délicate, mais facile à saisir. = [4] Un bacin d'or à un piler trouva ;... — Sour le bachin l'enfes trois cos sona — Et li palais tenti et resonna (*Huon de Bordeaux*, v. 4735, 4749, 4741). Et est venus là tout droit — *Au postis*,

dans les tours sont plates, et tout est rectiligne[1]. Pas de vains ornements, d'ailleurs : cette architecture n'en a pas besoin. Elle est d'une beauté sévère et utile : tout y sert à quelque chose, et rien n'y est laid.

La garde de la porte est confiée à un personnage important et déjà ridicule : le portier. Il a, dans le pavillon central, ou dans l'une des grosses tours, un logement qui déjà s'appelle « une loge[2] » et où il monte par un petit escalier. Ses fonctions sont graves et multiples, et il ne sera pas inutile de les énumérer ici, d'après les textes de nos poèmes. « Tenir le pont levé et la porte close, » tel est le premier de ses devoirs, et rien n'était plus nécessaire en un temps où l'on craignait par-dessus tout les surprises et les ruses de guerre, les espions et les traîtres. La consigne du portier était bien simple : « Ne laisser entrer personne. » Cependant, à tout moment du jour ou même de la nuit, on hélait le portier du dehors. C'était le seigneur lui-même qui revenait de quelque fête; c'étaient les soudoyers qui achevaient leur ronde aux environs du château; c'étaient des hôtes qui arrivaient : « Hé! portier, ouvre-nous. » Dans les châteaux munis de « bassins » ou de planches de cuivre sur lesquels on frappait, c'était un tapage continuel, une véritable sonnerie d'église, et le portier de se précipiter cent fois hors de sa loge. Durant la nuit, il sautait hors du lit, mettait vite ses braies et courait. Et où courait-il ainsi? Il allait parfois jusque sur les créneaux, voir quels étaient les nouveaux venus; d'autres fois, il s'accoudait, pour les dévisager, sur la petite tourelle qui, dans quelques châteaux, trouvait sa place entre les deux grosses tours; puis, dans l'un ou dans l'autre cas, quand le pont était baissé, il ouvrait le petit guichet de sa porte[3], et leur parlait au travers : « Qui êtes-vous? « Que voulez-vous? » Si la réponse ne lui plaisait pas, il fermait brutalement le guichet et, enflant sa voix : « Vous n'entrerez

et i avoit — *Une grant platine pendue* — *De coivre*, et il l'a bien veüe — *Et un martel* qui delès pent. (*Chevalier as deus espées*, v. 3721.) Ces deux exemples sont donnés par Schultz (I, p. 28). = [1] V. le beau dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 335). Pour les heurtoirs, réservés aux églises, voy. le même érudit (*Dictionnaire d'Architecture*, VI, p. 82 *bis*). = [2] La dessus *en sa loge* par les degrès monta (*Renaus de Montauban*, p. 445, v. 18). Le portier estoit fort subject au chault et ou hasle l'esté, et l'yver au froit et à la gellée (*Le Jouvencel*, œuvre du XVe siècle, Ire partie, chap. 1). = [3] Sur le guichet de la

« pas, » leur disait-il. Le plus souvent, il les priait d'attendre, et allait, jusque dans la grand'salle, consulter soit le chambellan du seigneur, soit le seigneur lui-même : « Faut-il ouvrir à ces « gens-là? » On avait très sagement exigé qu'il consultât toujours le baron, avant de baisser son pont et de *deffermer* sa porte. Il n'y manquait jamais, ou presque jamais, et si on lui disait : « Ouvrez », il levait le pont, déverrouillait l'huis du grand portail ou celui du *postis*, ôtait la barre, et s'inclinait d'autant plus bas au passage des arrivants qu'il les jugeait, au flair, plus puissants et plus riches. En un certain nombre de châteaux, le portier exerçait, en outre, le métier de guetteur, parfois celui d'huissier, et enfin était appelé à faire jouer, surtout en cas d'attaque, le mécanisme assez compliqué de la herse. C'était « un homme occupé[1]. »

Que le portier eût alors quelques défauts, il serait inutile de le nier. Il était paresseux, *musart*, et se chauffait volontiers, comme un lézard, au soleil de la cour. On peut, sans le calomnier, ajouter qu'il était un peu poltron, fort ami de son repos et de ses

grande porte, à travers lequel le portier engageait la conversation avec les arrivants, voy. *Aiol*, v. 7792 et suiv.; *Renaus de Montauban*, p. 311, v. 11, etc. = [1] Textes sur les fonctions du portier : 1° La porte ert close.... — Et li Danois apela le portier : — « *Ovrés la porte et le pont abaissiés* » (*Ogier*, v. 5859, 5862, 5863). 2° Charles ordonne au portier *de tenir la porte fermée sous peine d'avoir les yeux arrachés* (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 55, § 108). 3° A le porte le Roi (Antialmes) tout droit s'est arestés. — Il escrie à l'portier : « Amis, la porte ovrés »... — Quant li portiers l'entent, en piés s'en est levés : — *Il ovri le guicet* tant qu'il ot esgardé... — Il ovri le guicet, s'a le baron coisi... — Quant li portiers l'entent, *la porte li ovri*, — Isnelement et tost le laisse aval venir : — « Sire, dist li portiers, entendés chà à mi. — Entendés moi un poi, par la vostre merchi, — S'irai as cambrelens vo message furnir »... — *Li portiers est montés tous les degrés marbrins* — *Et a crolé l'anel*, li cambrelens i vint (*Aiol*, v. 7784-7850). 4° Gilebers a le portier apelé : — « Oevre la porte, lai nos leanz entrer »... — Et cil s'en torne sanz plus de l'arester ; — De l'palès monte les marberins degrez : — Arragon trouve seant lez un piler... « Va donc, beau frere, lai les ceanz entrer »... — *Et cil lor cort la porte deffermer* (*Prise d'Orange*, v. 419-445). 5° Choisissent le portier, si l'ont araisonné : — « Hé, portiers, biaus amis, de vos nos soit graé — Que nous puissions entrer laiens en la cité. » — Quant li portiers l'oi... — *La porte lor ovri, le pont a avalé* (*Renaus de Montauban*, p. 6, v. 21-28). 6° Il montent sor le mur, à l'portier escrièrent... — Li portiers s'en torna sans nule demorée, — *Venus est à la sale*... — « Là defors a trois ostes.... — Venés à els parler. » — Quant li baron l'oirent, onques ne s'aresterent — Venu sont à la porte... — Le guicet font ovrir. (*Ibid.*, p. 149, v. 8-30. Cf. p. 442, v° 14; — p. 445, v. 22.) Et vienent sor le pont, s'ont le portier crié. — Li portiers les perçoit, *s'a le pont avalé*. — *Venus est au guicet, s'a le verroil tiré*. — *Defors a mis son chief*, s'a nos barons visé : — « Seignor, qui estes vos qui sor cest pont montés? » — « Nos sommes home Karle... — « Va, si nos di Renaut qu'il viengne à nos parler... — Sire, dist le portiers, je lor dirai « assés ». — *Atant s'en monta cil contremont les degrés*, — *Venus est en la sale*, si a Renaut trové (*Ibid.*, p. 311, v. 9-20). 8° Si a ouvert la porte et le pont abessiés (*Gaufrey*, v. 2286).

aises[1], et nous avons déjà vu comment le portier du château de Laon accueillit un jour les propositions de Roland qui lui promettait de le faire chevalier : « Je n'aime pas les coups[2] ». Mais le portier a deux défauts qui dominent tous les autres : il est très insolent[3], et il est très corruptible[4]. Il commence généralement par être impertinent et finit par être vénal, et rien n'est instructif, à cet égard, comme un épisode du *Moniage Guillaume*. Bernard du Fossé veut entrer à Paris, et le portier lui barre résolument l'entrée de sa porte : « Ouvre-moi, et je te « donnerai cinq sous de Parisis. » *La gaite l'ot; s'en a gité un ris.* Il va sans dire que Bernard entra[5]. Le portier, à qui Renaud de Montauban offre, pendant la nuit, un anneau d'or et qui, enfin, se résigne à l'accepter, *entre lui et la lune son anel esgarda*[6]. Il le met dans sa main, le soupèse, et quand il sent qu'il est lourd, en éprouve une grande joie dans son cœur. Je ne puis, à mon grand regret, mentionner tous les portiers insolents : ils sont trop nombreux[7].

Il y aurait sous ce titre : « Les légendes de la porte », à raconter ici de longues histoires, où passe un souffle héroïque. On est forcé de choisir entre tant de richesses; mais comment ne pas rappeler

9° Trestout nu en ses braies se leva le portier — *Et a prises les clés... — La grant porte devant ala desveroullier* — Et quant il l'ot ouverte, *trait le flael arier* (*Ibid.*, v. 9525-9528). 10° Amont sus le portail est maintenant puiés, — *Lest couler une porte* qui ot soissante piés (*Ibid.*, v. 2292, 2293). Etc., etc. = [1] Et se seoit ileuc *comme musart qui bée* (*Doon de Maience*, v. 10705). = [2] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 15, v. 40-87, et p. 16, v. 1-15. = [3] *Auberi*, éd. Tobler, p. 59, v. 16 et suiv.; *Elie de Saint-Gilles*, v. 801 et suiv.; *Aiol*, v. 2779 et suiv. = [4] *Auberi*, éd. Tobler, p. 60, v. 29 et suiv; *Renaus de Montauban*, p. 330, v. 26 ; p. 442, v. 32, etc. = [5] Le portier est ici appelé « gaite » : *La gaite* apele si l'a à raison mis : — « Lai moi leanz, dist Bernars, dolz amis. » — « Qui estes vos », la gaite répondit. — « Je sui Bernarz de l'Fossé, je l'vos di. » — « Et quieus deables avez vos « or çà quis? » — « Ge vueil aler là dedenz à Paris. — N'i enterroiz, fet-il, se Dex m'aïst — « Trusqu'à demain que jor iert esclarci. — Encor serons, ce croi, par vos honi, — Et jor « et nuit fetes la porte ovrir. » — Et dist Bernarz : « Ne te courouce ci; — Oevre la porte, « lai moi le pont venir. — *Ge te dorrai cinc sous de Parisis.* » — La gaite l'ot, s'en a gité un ris : — « Bernart, dist-il, ge cuit tu m'as menti. — Quel vis deable t'ont or si « enrichi? — Mès toutes voies m'en irai jus à ti : — Mès, se ge n'ai les deniers que « tu diz, — N'i enterras jusqu'à demain midi. » — La porte ovri, ne le mist en oubli, — Bernarz li done cinc sous que je vous di — Et cil les prist qui joieus en devint, etc. (*Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 222). = [6] *Renaus de Montauban*, p. 443, v. 20, etc. = [7] La condition de portier était dès lors considérée comme très peu relevée. On en peut juger par les vers suivants de *Fierabras* : Rollans, li niés Karlon a Namlon apelé : — « Sire, vous remanrés o Tieri l'aduré — Por garder ceste porte tant qu'estrons « retorné » — « Sire, respont li Dus, *dont ai-ge mal dehé*, — *Se je suis vos portiers* en tres- « tout mon aé. — Pour ce se je sui viex, *ne m'aiés en villé* » (v. 3207-3212).

cette scène, trop peu connue, de notre *Renaus de Montauban,* où le héros de ce beau poème, après avoir fait un sévère examen de toute sa vie passée, prend la résolution de quitter le siècle et de se donner à Dieu. L'idée qui domine alors ce vieux chevalier, c'est qu'il a tué trop d'hommes : *Par moi sont mort mil homme dont j'ai le cuer dolent.* La guerre, qui lui est jadis apparue si belle et avec des couleurs si radieuses, ne lui semble plus maintenant qu'une brutalité et un crime, et il ne songe qu'à sauver son âme : *Se puis m'ame salver, plus ne demant noient.* Le moment, d'ailleurs, est bien choisi pour prendre une décision aussi chrétienne : Renaud est au faîte de la fortune, il est au comble du bonheur; ses enfants ont triomphé des traîtres qui les menaçaient et sont maîtres de leurs fiefs ; ses frères jouissent en paix de la gloire de leurs antiques exploits. Tout va bien, et Renaud ne se sent plus utile à rien, ici-bas, qu'à vivre placidement heureux au milieu des siens, ou à faire pénitence. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête, et il se met résolument à l'œuvre. Au milieu de la nuit et quand tout le château est plongé dans le silence, il se lève, se revêt d'habits de mendiant et, nus pieds, sans bruit, descend jusqu'à sa porte. Le portier s'éveille et est fort étonné de voir son seigneur à une telle heure et en un tel costume : « Je m'en vais « éveiller vos fils et vos frères. — Gardez-vous-en bien, mais dites- « leur seulement de prier pour moi, et que je les salue. — Que « leur dirai-je encore ? — Comme dernier conseil, comme volonté « suprême, je leur laisse ces mots : *Qu'ils pensent de bien faire.* « — Et où allez-vous ainsi ? — Je vais sauver mon âme et vivre « saintement. » Le portier alors le laisse passer, et le grand Renaud, ce vainqueur, ce héros qui avait tenu Charlemagne en échec et délivré le Saint Sépulcre, s'enfuit comme un voleur, à travers champs, *embronciés sous sa cape* et les yeux cloués à terre, n'osant regarder ni derrière lui, ni en haut. Il court à son salut, et s'éloigne à pas précipités de ce cher palais où respirent tous ceux qu'il aime. Voici cependant que le beau et frais matin descend sur la terre. Les premières lueurs du jour éveillent les fils de Renaud, et ils se rendent à la chapelle pour y entendre la messe. D'ordinaire, Renaud les y précédait et entendait matines avant eux. Mais, ce jour-là, ils ne voient pas leur père et com-

mencent à s'inquiéter. « Renaud, où est Renaud? » Ils le cherchent, ils courent à sa chambre. Le lit est vide ; l'armure du baron, son épée, sa lance, ses vêtements sont là; son cheval est à l'étable : « Renaud, où est Renaud? » C'est alors que le portier leur raconte, tout en pleurs, l'aventure de la nuit : « Vous ne le verrez plus, et voici ce qu'il m'a prié de vous dire : « Si vous « l'avez jamais aimé, aimez-vous les uns les autres *et ait cascuns se « part ensi c'a devisé.* » Ils pleurent, se pâment; puis, montent à cheval et battent jusqu'au soir tous les bois d'alentour. Peine inutile! Pendant qu'ils cherchent ainsi celui que leur cœur « regrette doucement », une sorte de géant, couvert de haillons, traverse en se cachant la grande forêt ombreuse, mangeant des pommes sauvages et des mûres, et se demandant dans quel monastère, dans quelle *religion* il pourra expier dignement toutes ses fautes. C'est Renaud (vous l'avez reconnu), qui poursuit son chemin pour sauver son âme *de pechié criminal* et ne s'arrêtera qu'à Cologne, où il se mourra, pauvre manœuvre, pauvre ouvrier de Dieu, au service des maçons de Saint-Pierre[1].

Si chrétienne que soit une telle scène, elle n'égale pas en hauteur le drame qui a rendu à jamais célèbre, dans notre histoire légendaire, la porte, la belle porte de la ville d'Orange. C'est le jour même où Guillaume livre aux païens la bataille d'Aliscans, la grande et décisive bataille d'où va dépendre tout le sort du monde chrétien. Ce soir, ce sera Jésus-Christ ou Mahomet qui sera le maître de la terre. A Orange, autour d'Orange, tout est haletant. On chercherait vainement un homme dans les champs ou dans la ville : tous se battent. Un silence énorme pèse sur tout ce pays, et il n'est personne qui ne sente la solennité de cette heure. Nos combats modernes, nos combats d'artillerie, sont bruyants; mais, au moyen âge, les plus grandes mêlées ne faisaient pas grand tumulte. C'était une autre sorte d'effroi, et qu'on éprouvait bien vivement ce jour-là dans Orange, à quelques lieues de la grande bataille. Il n'était resté dans toute la ville que deux hommes : un portier et un prêtre. Le portier, pour veiller au pont-levis; le prêtre, pour veiller aux âmes. Dans

[1] *Renaus de Montauban*, p. 442, v. 10 ; — p. 447, v. 20.

la grand'salle et dans toutes les chambres du château, le long des murs, sur les *chaières,* sur les *formes,* sur les bancs, debout contre les parois, on ne voit que dames muettes et pantelantes. Ce sont les femmes dont les maris se battent, là-bas, à Aliscans. Les petits enfants, qui n'y comprennent rien, grimpent sur les genoux de leurs mères, et rient. Mais rien ne répond à ce rire, et tout est morne : « Comment finira la bataille? Seront-ils vainqueurs? « Reviendront-ils? »

Guibourc est au milieu d'elles, plus virile qu'elles toutes, et pensant bien plus à son Guillaume qu'elles ne pensent à leurs fils, à leurs pères, à leurs maris. Au dehors, on n'entend rien, si ce n'est peut-être, de temps en temps, quelques clameurs qui s'éteignent dans un silence lointain. Dieu! quelle attente!

Tout à coup le « portier » entre dans la salle, effaré, et, au milieu de toutes ces femmes qui se lèvent et jettent les yeux sur lui, s'écrie : « Un homme est là, à la porte, qui veut entrer. — Et « qui est-il? — Il prétend qu'il est Guillaume. » Un frisson court aussitôt dans toutes les veines de Guibourc. Elle se précipite, inquiète, incrédule, défiante, et se montre au dehors, à la petite tournelle[1], entre les deux grosses tours. De l'autre côté du fossé, un chevalier, de taille immense, l'attend, immobile. Chose curieuse : il est couvert d'armes arabes : « C'est un païen, se dit « Guibourc, et il lui faut fermer notre porte. Païen, païen, tu « n'entreras pas. » Lui, cependant, d'une voix tranquille et triste : « Je suis Guillaume. » Il n'a pas le loisir, hélas! de lui raconter comment, pour échapper à cent mille Sarrasins, il a été forcé de se revêtir d'armes sarrasines, et de quelle façon cette ruse l'a sauvé. « Je suis Guillaume, » dit-il, et de grosses larmes tombent de ses yeux sur ses joues. Ses bras sont rouges de sang; ses yeux sont gonflés de pleurs : « Vingt mille Turcs me poursuivent; « ouvrez, ouvrez-moi. » On entend, en effet, un vague bruit qui va grandissant et ressemble au galop de plusieurs milliers de

[1] Le portier « sor la tornele s'est alé apuier » (*Aliscans*, v. 1812 ; puis « de la tornele s'est moult tost devalé » (v. 1842). C'est *as crestiaus* que vient Guibourc, *amont sur le fosez* (v. 1857). Pour avoir l'idée de cette *tornele*, voy. le dessin de Viollet-le-Duc, en son *Dictionnaire d'Architecture*, t. VII, p. 333 (porte de Laon, à Coucy-le-Château). Une autre disposition (celle de l'entrée du château de Montargis) nous montre comment on pouvait, du haut des créneaux, parler à quelqu'un qui se présentait à la porte (fig. 85. Cf. Viollet-le-Duc, l. l., t. I, p. 381).

chevaux; mais Guibourc n'est pas encore convaincue: » Votre « voix ressemble bien un peu à celle de Guillaume, mais il y a « tant de gens qui se ressemblent au parler. » Le Comte l'entend, et, sans mot dire, délace sa ventaille et la laisse tomber, rejette son heaume derrière ses épaules, et montre à Guibourc sa belle tête nue, toute sanglante : « Regardez-moi, dit-il. Est-ce bien « moi? » Elle se penche; elle le regarde, frissonnante; elle va le reconnaître enfin, quand soudain de grands cris se font entendre. Ce sont des prisonniers chrétiens, ce sont des captives chrétiennes que les Sarrasins vainqueurs poussent devant eux, comme un misérable troupeau. Les malheureux sont chargés de chaînes; on les bat; ils hurlent de douleur. A ce spectacle, tout le sang de Guibourc lui monte en la tête : « Eh quoi! dit-elle au nouveau « venu, tu prétends être Don Guillaume le baron, tu prétends « être ce fier bras couvert de tant de gloire, et tu supportes « tranquillement la vue d'une telle infamie! Non, non, tu n'es « pas Guillaume. Guillaume n'aurait jamais laissé, lui vivant, lui « présent, traiter des chrétiens de la sorte. Tu n'es pas, non, tu « n'es pas Guillaume ! » Alors ce vaincu, cet exténué qui se bat depuis soixante heures et qui a déjà tant perdu de son sang, ce héros rajuste en silence sa ventaille et son heaume et, l'épieu au poing, se lance parmi les païens. Il les attaque, il les atteint, les frappe, les tue et, seul contre cent, délivre les prisonniers et les captives. Puis il revient près de Guibourc : « Suis-je Guillaume? » Les portes s'ouvrent, les portes d'Orange, et le pauvre comte peut enfin rentrer dans sa ville. Il était temps.

Guibourc, qui le croirait, Guibourc doute encore. Ce qui l'étonne, ce qui la stupéfie, c'est de voir un Guillaume qui ne soit pas vainqueur : elle était si habituée à cette perpétuelle et joyeuse victoire! Certes, il ne lui déplaît pas de remplir sa fonction de chrétienne, en donnant à ce vaincu tous les soins auxquels il a droit. Quinze blessures, le corps en morceaux et en sang, de grosses larmes qui coulent de ces yeux de soldat: voilà qui attendrirait le cœur le plus dur. Mais non, elle se révolte, elle se cabre, et l'idée de la défaite la rend insensible à toute autre douleur : « Non, non, lui dit-elle, il n'est décidément pas pos- « sible que tu sois Guillaume : car, si tu étais Guillaume, tu serais

« vainqueur. » Voilà bien un raisonnement de femme, et il n'est pas loin d'être superbe à force d'être illogique! « Enfin, lui dit-elle, où sont tous les Français? — Morts. — Où sont tes barons? — Morts. — Où sont tes neveux? — Morts. — Où est Vivien, que j'aimais tant? — Mort. » Et, à travers ses sanglots et ses larmes, il ne cesse de répéter, comme un enfant : « Morts, morts, ils sont tous morts à Aliscans. » Alors, se redressant soudain, inspirée, presque farouche, contenant ses propres larmes, et redevenant virile avec cette étonnante rapidité dont les femmes ont le secret : « Pas de repos, s'écrie Guibourc. Il s'agit de venger Dieu et « la *gent de France*. Pars, et va réclamer à Paris l'aide de l'Em- « pereur. Va. » Elle ne songe plus aux quinze blessures de son Guillaume, au sang dont il est couvert, à ses soixante heures de bataille : « Pars, pars! — Si j'envoyais là-bas un messager en ma « place? — Non; pars toi-même. — Mais je te vais laisser seule.— « Je l'entends bien ainsi, et soutiendrai seule le siège contre les « Turcs. Je monterai sur les remparts, et les tuerai de là-haut. « Pars. » Ils tombent enfin dans les bras l'un de l'autre, et c'est à la dernière et suprême minute, c'est quand cet admirable Guillaume va de nouveau franchir cette porte qu'on lui a ouverte avec tant de défiance, c'est quand il va entreprendre un si rude et si long voyage à travers toute la France, c'est alors seulement que Guibourc redevient femme un instant et lui dit, les yeux tendrement fixés sur les siens : « Tu en verras là-bas de plus « belles que moi, et tu vas m'oublier. » Et lui, avec l'austérité grossière et splendide d'un féodal que le christianisme a dompté et transfiguré : « Non, non, dit-il, je vous jure, dame, « que je ne toucherai jamais d'autre bouche que la vôtre. » L'*eau du cœur* lui monte aux yeux; il attire Guibourc entre ses bras, la couvre de baisers et, raffermissant son âme, tandis qu'elle s'accroche à lui et lui crie : « Souviens-toi de cette « malheureuse », il monte héroïquement à cheval, se baisse pour l'embrasser une dernière fois, pique des éperons, et s'éloigne en pleurs. Que Dieu le conduise, et la Vierge Marie!

Telle est cette scène splendide où toute la nature humaine se révèle, agrandie par le Christ. On me permettra peut-être de plaindre ceux qui lui préfèrent, sans la connaître, les scènes de

l'*Odyssée* ou de l'*Iliade*. J'ai connu jadis les voltairiens et qui n'avaient guère lu que le *Dictionnaire de philosophie*. Ils pleuraient en la racontant[1].

Les « légendes de la porte » pourraient fournir la matière de bien d'autres récits; mais il faut se borner, et se résoudre à entrer enfin dans la cour de notre château. C'est dans la *baille* extérieure, dans la première enceinte, dans la cour basse que nous pénétrons tout d'abord, et elle est immense. Un petit village s'y est formé[2], à l'ombre des grands murs. Au milieu, l'église[3], qui est une paroisse, lance en l'air son clocher pointu, et, tout à l'entour, se sont groupées de petites maisons dont le toit fume et où travaillent les anciens *mansionarii*. On y entend, durant tout le jour, le bruit tranquille du bon travail des champs, qui se mêle au tapage des braves ouvriers du métal et du bois : forgerons qui battent le fer, charpentiers qui scient les longues poutres, moulin qui tourne, meunier qui chante en portant des sacs, ânes qui *recanent*, chiens qui aboient, hommes qui crient, vilains qui labourent (rude besogne[4]). Depuis quelques années il n'y a plus de serfs dans le pays; mais, bien souvent encore, les vilains ont la vie triste. La pâle vie, comme dit le poète. Vous les voyez, en ce moment, sortir par la poterne et se disposer à *houer* les champs qui sont là-bas, derrière le verger, hors des murs. Près du moulin, voici le four banal où l'on sent une bonne odeur de pain frais[5]. Devant l'église sourd une jolie fontaine avec un lavoir[6] où jasent les femmes, et non loin s'étend un vivier

[1] *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 1785-2294. Pour compléter ces légendes de la porte, lire dans *Renaus de Montauban* (p. 70, v. 23 et suiv.) l'épisode du traître Hervieu qui introduit perfidement Charlemagne dans le château de Montessor : Venus est à la porte, s'a les verrous lachiés, — L'emperere de Rome ne s'est mie atargiès, etc. = [2] Pour la peinture d'un bourg dans un château, voy. *Ogier*, v. 6756, 6762, 6769, 6782, etc. = [3] La grande cour du château de Falaise renfermait des constructions dont il reste à peine quelques débris ET UNE ÉGLISE, dont quelques parties appartiennent au XIIe siècle (De Caumont *Abécédaire*, l. l., p. 426). = [4] *Doon de Maience*, v. 2787-2791. — Il ot... — Fevrez et carpentiers ferir et marteler, — Et bruire chez moulins et chele gent crier — Et les chiens abaier, les asnez recaner — Et ferir de fleaus et chez vilains houer. Etc. = [5] *Ogier*, v. 8548, 8555 et suiv. = [6] Voy. encore dans *Ogier* (v. 6667 et suiv.) une très jolie description de fontaine-lavoir : « Une fontaine sort en mi le castel, — Par un conduit vint corant à ruissel. — Laver i puéent serjant et damoisel, — Borjois et dames, chevalier et dansel. — Et redescent d'autre part au tuiel — Parmi la tor qui fu faite à cisel. — De l' bruit de lui tornent troi molinel, etc. » Somme toute, il y a une source dans le château ; on prend soin de l'endiguer dans un conduit ; on en fait un lavoir ; on l'aménage pour entretenir

poissonneux qui serait d'une précieuse ressource en temps de siège[1]. Près de la grande porte on a, durant la dernière guerre, disposé un charnier, devant lequel se signent tous ces chrétiens en passant[2]. Au premier danger, tout ce petit monde se précipiterait dans la haute cour, et bientôt dans le donjon lui-même, pour se mettre plus sûrement à l'abri[3]. Encore qu'il n'y ait pour nous aucun péril, nous ferons de même, et entrerons hardiment dans la *baille* intérieure qui est séparée de la première enceinte par un mur crénelé et une porte fortifiée. Encore une herse! Passons quand même. Mais nous voilà bien déçus : nous nous imaginions trouver, de l'autre côté, le donjon tout près de nous et à la portée de notre main. Il n'en est rien, et ce ne sont, de toutes parts, que bâtiments et dépendances de toutes sortes. Là, est l'écurie, la *mareschaucie* du seigneur[4] qui, dans certains châteaux, est reléguée dans la *baille* extérieure. Contre les murs, s'appuient les magasins et les celliers[5]. Voilà, un peu plus loin, avec son odeur de fauve, une petite ménagerie où l'on nourrit deux ours[6]; et, tout près, voici la fauconnerie où sur leurs perches, nettoyées avec soin, se tiennent les faucons tout droits, l'œil hagard et un peu bête, attendant la visite du baron qui les vient voir deux fois par jour, mais attendant surtout la bonne viande chaude ou la proie vivante. Il faut bien l'avouer, tous ces petits édifices sont sans majesté et sans grâce. Il en est deux, dont nous n'avons pas encore parlé et qui dominent tous les autres: c'est la chapelle avec sa nef unique et sans clocher; mais c'est

plusieurs moulins à eau; elle passe enfin sous le donjon et va se jeter dans le Rhône. Une FONTAINE TYPE, au XIIe siècle, est celle de Provins (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. V, p. 529). = [1] *Ogier*, v. 6072. Cf. *Doon de Maience*, où il est question (?) d'un vivier organisé au haut d'une tour: *Seur la tour* ot un lac *et un moult grant vivier* — Trestout plein de poissons (v. 11058 et suiv.). = [2] *Renaus de Montauban*, p. 346, v. 26. = [3] Le feu grégeois est employé par Charlemagne qui, à tout prix, veut réduire Castelfort : tout le *bourg greignor* est en flammes, mais le Donjon résiste, et tous les habitants du bourg s'y réfugient avec leurs enfants dans les bras : La gent s'enfuient, lor avoir ont guerpi, — Lor enfans portent.... — Droit à la tor comencent à fuïr (*Ogier*, v. 6756 et suiv.). = [4] *Renaus de Montauban*, p. 91, v. 22. Li estauble sont deleis, — Greniers, chambres et cuisines. — Mult i ot riches officines (*Dolopathos*, p. 350). = [5] *Ogier*, v. 6054-6056 : Cierque les chanbres *et les parfons celiers*. — I trove assés à boire et à mengier, — Et car salée, pain et vin et daintiés, — Fuerre et avainne, etc. = [6] *Garins li Loherains*, II, p. 218. Dans certains châteaux, il devait, en effet, y avoir des ménageries pour les ours et les *vers* que les seigneurs nourrissaient (*Renaus de Montauban*, p. 152, v. 5; *Elie de Saint-Gilles*, v. 1642, etc. Cf. la note de Paul Meyer, en sa traduction de *Girart de Roussillon* (p. 56, note 3).

surtout la cuisine qui attire tout d'abord le regard et ressemble presque à une petite église[1]. Supposez « une grande cloche par terre, munie d'un tuyau à sa partie supérieure ». C'est plutôt étrange que laid. Dans les grands monastères, où l'on a plusieurs centaines d'hommes à nourrir, on a multiplié le nombre des âtres et des tuyaux : cinq à Marmoutier, six à Vendôme, plus encore à Fontevrault. Mais, dans notre château, le tuyau central suffit, et l'on peut aisément, dans cette belle cuisine bien construite et bien aérée, faire cuire un mouton tout entier, voire un petit bœuf. Le baron ne dédaigne pas d'y venir donner ses ordres, activer le service, gourmander le *keux*[2]. Elle n'a qu'un défaut, cette cuisine monumentale : c'est qu'elle est loin de la salle où l'on dîne, et les écuyers et sergents sont forcés, leurs paons rôtis entre leurs mains, de traverser la cour et d'escalader le perron, avant d'arriver jusqu'aux convives. Quelques seigneurs ont voulu remédier à ce grave inconvénient en plaçant leur cuisine dans les sous-sols de leur donjon ; mais l'ancien système a presque partout prévalu. Et véritablement, c'était le bon.

Dans les *palais*, le grand corps de logis rectangulaire où est ménagée la grand'salle, ce bâtiment superbe avec son perron et ses fenêtres cintrées, s'étend majestueusement entre le donjon et la chapelle. Mais, dans les simples *châteaux*, il n'y a que le donjon.

Or, dans un château, LE DONJON EST TOUT : le reste ne compte pas. Ce que nous avons vu, ce que nous avons étudié jusqu'ici, ce sont des bagatelles, des inutilités, des riens; mais le Donjon, lui, est encore, au douzième siècle, ce qu'il était au neuvième : le suprême refuge, la dernière ressource du féodal poursuivi jusque dans son repaire Le mot n'est pas trop fort, et le donjon est souvent un repaire, autant et plus qu'un foyer. Parfois une tanière, où se

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, IV, p. 461 et suiv. Voy. les belles figures des pp. 465, 469, 470. = [2] Lorsque Maugis commande le dîner qui est offert, dans le château de Montauban, aux messagers de Charlemagne : S'avale les degrés — *Et vient en la cuisine;* s'a le keu apelé : — « Amis, ce dist Maugis, à moi en entendés.... — Que il n'ait chevalier « là desus au disner... — Ki n'ait un grant paon (*Renaus de Montauban*, p. 312, v. 30-34). Il encontra Maugis, le bon larron prové — *Qui vait en le cuisine por le mangier haster* (*Ibid.*, p. 199, v. 35, 36). Sur le point d'être adoubé, Witasse, fils du comte de Boulogne, sert le roi d'Angleterre à table : A tot le premier jor *qu'il vint en la quisine* — Dona

défend un fauve. On a pu franchir le fossé, briser le pont, enfoncer la porte, emporter les murs et les tours de la double enceinte, occuper les deux *bailles*, incendier le village, l'église, la chapelle, et jusqu'à la cuisine : le Donjon reste, énorme, inaccessible, vainqueur[1]. Dominer l'assiégeant, tout est là, et la force est alors dans les hauteurs. Il y a bien longtemps qu'on ne le fait plus en bois, ce fameux donjon, et qu'on est dégoûté de ces grandes huttes carrées du neuvième siècle, avec leurs plates-formes couvertes de peaux de bête encore saignantes. Les donjons ne sont plus qu'en pierre, nos poètes disent « en marbre » ; mais ils exagèrent, et leurs *tors marberines*[2] ne sont que des *tors perrines*. L'appareil, d'ailleurs, est le même que pour les tours et les murs de l'enceinte. Mais c'est sur la hauteur du donjon, c'est sur sa largeur qu'il faut principalement insister, et le lecteur doit, pour bien voir les choses, se faire ici l'idée D'UNE MASSE IMMENSE, D'UNE TOUR TRÈS ÉLEVÉE, perchée sur une motte ou sur un rocher, dominant, non seulement toutes les fortifications du château, mais encore toute la campagne, à plusieurs lieues. Beaugency avait cent trente-deux pieds de haut et soixante-douze de large; Loches, « qui est peut-être le plus beau donjon de France », n'avait que cent pieds de haut, mais offrait extérieurement soixante-seize pieds dans sa plus grande largeur; Château-sur-Epte avait dix-huit mètres de haut, et son diamètre extérieur était de onze mètres[3]. Je ne veux pas faire ici un bond jusqu'au treizième siècle et parler de ce donjon géant de Coucy, de ce donjon exceptionnel, de ses *soixante-quatre mètres* de haut et de *ses trente et un mètres* de diamètre[4]. Notre donjon, lui, n'a que soixante pieds d'élévation, et trente-huit de diamètre; ses murs sont épais de dix pieds.

à l' maistre keu un pelichon d'ermine (*Godefroi de Bouillon*, v. 847, 848). — [1] Si fist faire les murs et baisier les fosez. — *Et une tor moult haute por asaut andurer* (*Parise*, v. 1671). Dusque la tor *qi est de marbre bis* (*Ogier*, v. 6709). — [2] Et Gloriete, *cele tor marberine* (*Prise d'Orange*, v. 357). On attribue quelquefois aux donjons des matériaux légendaires. A Castelfort, « la tor fu fors, de l'ovre as Sarrazins ; — *Tos li mortiers en fu de sanc bouli.* — Ele ne dote perrière ne engin (*Ogier*, v. 6766-6769). D'autres donjons, d'ailleurs, sont attribués aux Sarrazins, ou à César, ou à des constructeurs encore plus improbables : Caïns le fist, il et Abel ses frere (*Ogier*, v. 6644). Il s'agit toujours de Castelfort où Ogier résista si longtemps à l'effort de tout l'Empire. — [3] Tous ces chiffres sont empruntés à M. de Caumont (*Abécédaire*, l. l. : Beaugency (xiᵉ siècle), p. 417 ; Loches (xiᵉ-xiiᵉ), p. 420; Château-sur-Epte (xiiᵉ siècle), p. 477. — [4] Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. IV, 265, etc. Le donjon de Coucy, achevé en 1230, est la plus belle construction

L'architecte qui vient de l'achever a voulu innover, et ne lui a pas donné la forme carrée de tous les donjons du pays. Il est certain que cette forme est celle que le douzième siècle a par-

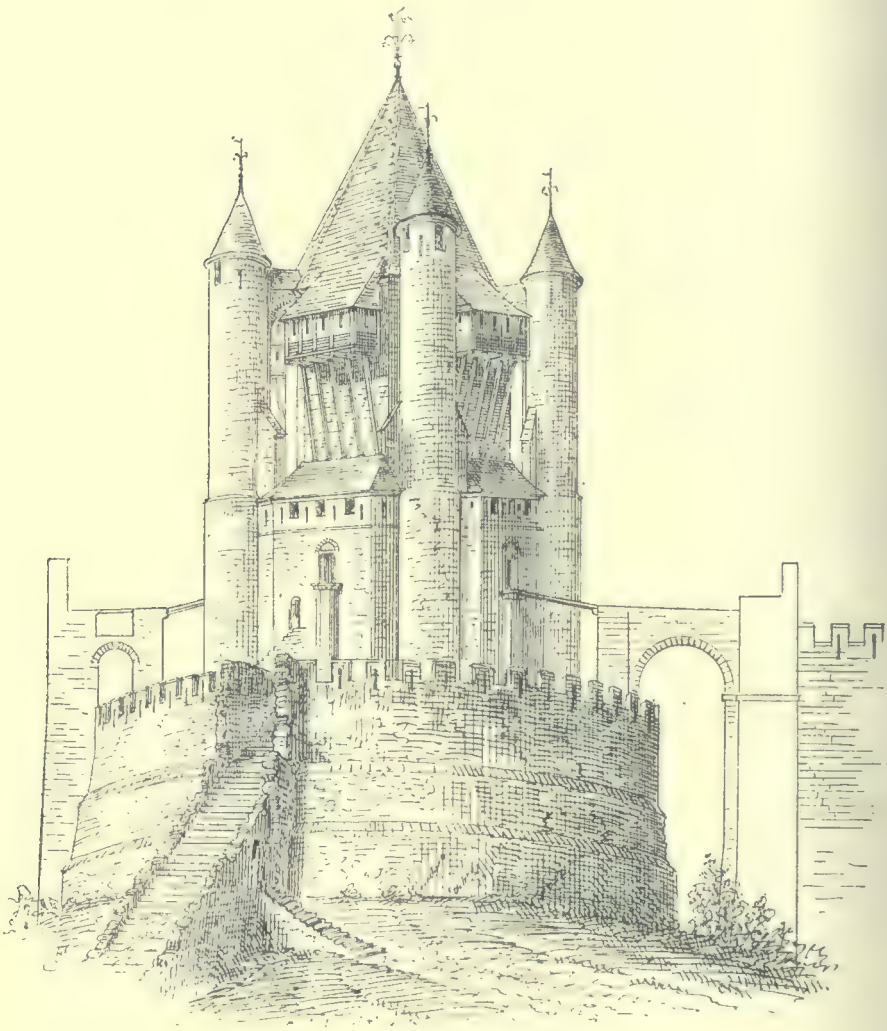

Fig. 86. Le donjon de Provins. Dessin de Ch. Fichot.

ticulièrement affectionnée [1] ; mais il ne faudrait excéder en rien, et l'on doit se persuader qu'à cette même époque, sous le règne de Louis VII et sous celui de Philippe Auguste, les cervelles des

militaire du moyen âge qui existe en Europe (*Ibid.*, p. 74). = [1] Une des épithètes les plus ordinaires de *tor* (dans le sens de donjon) est : « *quarrée* ». Et cela, même dans les romans du XIIIe siècle (*Doon de Maience*, v. 42 et 495 ; *Gaufrey*, v. 5510, etc., etc.). M. de

constructeurs ont très vivement travaillé. C'est alors qu'on essaye, comme à Étampes[1], de la forme du quatre-feuilles; comme à Provins, d'un octogone, flanqué de tourelles et surmonté d'une flèche[2]; comme à Gisors, d'une tour polygonale collée contre un donjon carré[3]. La forme carrée est rarement très pure, et les donjons sont plus souvent carrés-longs, avec de larges contreforts et des tourelles aux angles. Mais enfin notre architecte n'a pas voulu de tous ces expédients, de tous ces compromis et, devançant de quelques années ses contemporains, a résolument, comme à Châteaudun[4], adopté la forme ronde qui sera le principal caractère de l'architecture militaire au treizième siècle. On a coutume de dire aujourd'hui dans l'enseignement des écoles : « Donjon carré au douzième siècle, donjon rond au treizième. » Cette règle est trop absolue, et il en faut un peu rabattre.

La belle tour neuve est donc là, sous nos yeux, entourée de cette muraille qu'on appelle si pittoresquement « la chemise du donjon », et au-dessous de laquelle on a creusé un profond fossé[5]; elle est là, et il nous est aisé d'en parcourir toutes les parties depuis les profondeurs du sol où sont ses puissantes racines jusque dans le bleu du ciel où volent les corbeaux plus souvent que les aigles.

Elle renferme trois étages *visibles*[6]; mais il faut faire estime du sous-sol qui en renferme deux autres. Ces différents étages sont reliés entre eux par un escalier qui est pratiqué dans l'épaisseur du mur.

Caumont a élevé cette proposition à la hauteur d'un axiome et a pu dire en résumant son *Abécédaire :* « Jusqu'au XIIe siècle *inclusivement*, les châteaux forts ont un donjon ou tour centrale, occupée par le commandant de place, QUI AFFECTE LA FORME CARRÉE. » Il en cite de nombreux exemples : Langeais (dernières années du Xe siècle), p. 409; Beaugency (XIe siècle), p. 416; Loches (XIe-XIIe siècles), p. 420, Domfront (XIe siècle), p. 424; Nogent-le-Rotrou (XIe siècle), p. 429; l'Islot (XIIe siècle), que M. de Caumont prend pour type, p. 452; Chambois (seconde moitié du XIIe siècle), p. 455; etc., etc. = [1] *Ibid.*, p. 452-457. « On est amené, dit M. Victor Petit, à faire remonter jusqu'au XIIe siècle l'époque de la construction du donjon d'Étampes. » = [2] *Ibid.*, pp. 458-461 (fig. 00). Provins est du XIIe siècle, mais a subi quelques remaniements et additions. = [3] *Ibid.*, pp. 446-449. Gisors remonte à la fin du XIe siècle; mais a reçu, au XIIe siècle, des accroissements notables. = [4] *Ibid.*, p. 465 et suiv. « Tout porte à croire, dit M. de Caumont, que ce donjon est du XIIe siècle. » Et il ajoute : « Il mérite une mention particulière parce qu'il est CYLINDRIQUE et que CETTE FORME FUT DÉCIDÉMENT PRÉFÉRÉE AU XIIIe SIÈCLE. C'est donc UN DES PLUS AVANCÉS au point de vue des innovations successives qui furent essayées au XIIe siècle. » = [5] « La *chemise* du donjon est une muraille qui entoure le donjon et est munie de fossés » (Viollet-le-Duc, I, p. 341; III, p. 115; de Caumont, p. 507 et 509 (figures intéressantes. Cf. notre fig. 86.) = [6] A Nogent-le-Rotrou (fin du XIe siècle), il y en a quatre, et, à Coucy, trois seulement (mais chacun d'eux n'a pas moins de treize mètres

A chaque étage il y a une ou deux chambres voûtées, avec leurs belles fenêtres cintrées. Rien n'est plus charmant, au dehors, que ces baies délicatement artistiques; mais, au dedans, elles sont plus tristes. A cause de l'épaisseur des murs, elles s'ouvrent à l'extrémité d'une sorte de corridor en entonnoir qui n'a pas moins de huit ou dix pieds de long, et sont parfois si hautes qu'il y faut grimper par de petits escaliers. Le passant, le voyageur, le pèlerin n'ont que la joie d'y apercevoir de charmantes figures de femmes et d'enfants; puis, revigourés par un sourire, de continuer leur route en chantant[1].

Dans les « palais », LA GRAND'SALLE (c'est la partie la plus auguste de cette habitation princière; c'est celle où les hauts justiciers tiennent leurs plaids), occupe tout le premier étage de ce vaste bâtiment rectangulaire, là-bas, qui est indépendant du donjon; mais, dans les simples châteaux, la « salle » occupe modestement le premier étage du donjon lui-même. On y reçoit les hommages de ses vassaux, on y écoute les jongleurs, on y joue aux échecs, on y dîne. Quand le seigneur et sa femme n'y couchent pas, leur chambre est au second étage, et ils logent leurs enfants ou leurs hôtes au troisième. Dans le sous-sol on réserve d'autres chambres pour les hôtes: chambres peu éclairées et qui conviennent au traitement des malades[2]. Descendons vingt ou trente marches de plus, dans une obscurité inquiétante et qui nous force à allumer une chandelle de cire: nous nous trouvons en face d'une porte ferrée, qui est d'aspect lugubre. Faisons grincer l'énorme clef, et pénétrons dans ce réduit abject qui, à peine éclairé par deux ou trois meurtrières, a, pour tout plancher, la terre. C'est la prison[3].

de haut.) = [1] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1401 ; *Aiol*, v. 1985, 1986 ; *Prise d'Orange*, v. 48 et suiv.; *Renaus de Montauban*, p. 111, v. 2 ; p. 56, v. 33, etc. = [2] C'est dans une de ces chambres que Rosamonde prodigue ses soins à Elie blessé : En une cambre en entrent *qui fu tute sos tere;* — Mout fu bien pointurée à oiseus et à bestes, etc. (*Elie*, v. 1441, et suiv.). = [3] TEXTES SUR LES PRISONS DES DONJONS : 1° En une chartre font Renier trebuchier — Desor espines et desor ayglentiers — Qui li destraingnent les jambes et les piés (*Jourdains de Blaivies*, v. 248-250). Enz es espines gist en la chartre jus (*Ibid.*, v. 269). Reniers sera gietez tost fors de mue — Qui en la chartre gist enz espines dures (*Ibid.*, v. 312-315). Metez la damne enz el' fons de la tor (*Ibid.*, v. 328). 2° Puis fet ovrir sa grant chartre pullente, — — Noire et oscure ; clarté n'i puet descendre; — Molt i avoit et guivres et tarantes, — Serpenz crestez et crapoz et yraignes. — Si laide chartre n'ot tresqu'en Alemaigne. (*Moniage Guillaume*, d'après le ms de la Bibl. Nat. fr. 774, v. 3318 et suiv.) D'un flot de mer qui salée estoit molt; — Cele eve met Guillelme en grant error : — Car il i ert sovent

Nos poètes se sont plu à en donner des descriptions qui font dresser les cheveux sur la tête. Ils en ont, à plaisir, jonché le sol humide de serpents et de crapauds, d'épines et d'églantiers qui mettent en sang la chair des pauvres prisonniers. La pénalité de ce temps est, s'il faut en croire nos chansons, d'une épouvantable barbarie. On bande les yeux de ces malheureux, comme s'ils voyaient encore trop de jour; on leur lie les poings derrière le dos; on leur met le carcan au cou, les chaînes aux mains, l'anneau au pied; on les soumet à la torture; on fait jaillir le sang de leurs ongles horriblement serrés; on enfonce des broches de fer dans leur chair frémissante et qui saigne; on laisse l'eau s'accumuler dans cet

tresqu'au menton (*Ibid.*, v. 3339 et suiv.). A tant a fait une corde aporter; — Un grant tinel fet el' bout traverser — Et en la chartre le fet jus avaler. — Et li Marchis est sor le fust montez; — Li chartriers l'a contremont tiré (*Ibid.*, v. 3670 et suiv.). 3° Grans fu et large, de parfont ot sis piés. — Là jus ou fons avoit un grant vivier, — Une iaue grant qui essiavoit d'un biés; — Par mi la chartre en couroit li graviers; — Jusc' as genous avient au chevalier. — Bos et couluevres i ot plus d'un millier; — Et quant il virent le baron chevalier, — Seure li courent pour son cors damagier, — Si que le sanc en font aval raiier (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12548; f° 97, v°). 4° Anz ou fonz de la chartre lai le fait trabuchier. — Boz i ai et calovres, dont est mout esmaiez; — Sore li sont coruz comme chiens anraigiez : — Il ne remansit mie que il ne fut mengiez (*Floorant*, v. 844-847). 5° An la chartre parfonde les ont fait trabuchier (*Parise*, v. 1996). Au chatel an menerent quatorze prisoniers; — Anz el' fonz de la chartre les ont fait trabuchier (*Ibid.*, v. 2514, 2515). 6° En la chartre parfonde le m' esteut avaler : — Bos, culevres i a, sachiés, à grant plenté, — Qui li mangeront senpre les flans et les costés (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2639-2641). 7° et 8° Giteront vos en lor chartre perrine (*Prise d'Orange*, v. 343. Cf. *Prise de Cordres*, Bibl. Nat., 1448, f° 168). 9° En la cartre parfonde a nous contes menés; — Jamais de plus orible n'ora nus hom parler; — Là dedens ne puet luire ne lune ne clartés; — Moult i a serpentine environ de tous lés. — Li regors de la mer i vient par un canel. — Lues qu'il ont nos François là dedens avalés, — S'en tornerent paien, qui Dix doinst mal assés. — Et sont venu as corx, s'ont les corx destoupés. — Anchois que on eust une liuée alés, — Furent nostre François dusc' à l' menton es gués. — Es planes Olivier cort la salée mers. — De l'angoisse qu'il ot s'est quatre fois pasmés. — Ja fust noiés en l'onde et el' gué afondrés. — Quant Berars l'en redrece et l'Escos Guillemers. — Ou regort de la mer ot deus marbres listés — Qui bien eurent de haut douze piés mesurés. — Là sont venu li conte et là amont rampés. — Olivier ont aidié tant que il l'ont monté. (*Fierabras*, v. 1966-1984). 10° En la chartre le gietent sans nul delaiement : — En cele chartre estoient tortues et serpant (*Le Chevalier au Cygne*, v. 2662, 2663). 11° En une haute tour qui moult avoit de lé, — L'emmenerent au fons, si l' ont dedens geté — En abisme en parfont, en si grant oscurté — Que de nul sens ne vit lumière ne clarté, — Ne plus que s'on l'eüst en un tonnel fondré (*Doon de Maience*, v. 5343-5347). Et chil tout maintenant leur fet aval glachier — Une longue eschiele du fons jusqu'au solier (*Ibid.*, v. 5530, 5531, etc.) 12° Lors les fist en la chartre maintenant trebuchier, — Par une fausse eschiele qu'en fist aval glachier... — Et Huré maintenant fist l'eschiele drechier — Et a lessié aval tous les deus prisonnier.... — Garins fu jus aval et Do ens u chelier. — Et oient la vermine entour eus fremillier. — De crapous, de culeuvrez i avoit un millier. — Quant sentent les prisons, droit prennent à drechier — Et leur coururent sus qu'il les veulent mengier; — Mès li gentis baron sunt pris à revengier : — Des fers qu'il ont es mains en font tant trebuchier — Que la chartre

ignoble trou, où ils sont menacés de mourir noyés[1]; on leur jette par pitié du pain d'orge et de la viande crue. Un « chartrier » est spécialement chargé de leur garde, et c'est un cœur sans pitié qui se laisse rarement attendrir ou corrompre[2]. Nous parlions plus haut des légendes de la porte; mais que dire des légendes de la prison? Elles ne sont ni moins héroïques, ni moins touchantes. Écoutez plutôt...

Je n'aime pas ce roman sensuel et niais qui s'appelle *Fierabras*, et je m'indigne volontiers à la pensée que l'on chantait ces inepties, quelque peu ordurières, à l'honneur des reliques de la Passion, durant la célèbre foire du Lendit, à Saint-Denis en France. Une scène pittoresque est celle où l'on voit Floripas, la belle païenne, descendre dans la *cartre parfonde* où sont enfouis les prisonniers français. Pour arriver jusqu'à eux, il faut tuer le chartrier : elle le tue, et le cadavre de ce malheureux tombe lourdement sur le sol de la prison. Alors elle allume un cierge, et, cachant sa tête derrière un des piliers de la chartre, entame avec les chrétiens un dialogue qui doit se terminer par leur délivrance. Il y a là, pour

en ont fet forment aclaroier. — Le remenant s'enfuit en lor pertrus muchier (*Gaufrey*, v. 1631-1647). Quant je sui en prison et en cele oscurtés, — Là où nous ne voion homme de mere nés — Et ne nous puet venir lumière ne clartés (*Ibid.*, v. 1752-1754). Lors ouvri le faus huis, si virent clerement — Et virent la puchele dessus la chartre estant (*Ibid.*, v. 1788-1790). 13° La prison k'ot dux Bueves ert moult orde et pullente; — Nus airs n'i puet venir de quel part que il vente. (*Bueves de Commarchis*, v. 785, 786.) Toutes ces descriptions ne sont pas aussi éloignées de la vérité qu'on pourrait le penser, et M. de Caumont a pu fort scientifiquement définir le donjon « une citadelle sous laquelle il y avait ordinairement une prison où le jour ne pouvait pénétrer ». (*Abécédaire*, l. l., p. 392.) = [1] Et un carcan au col li ont loiié — Et unes buies li ont fremée es piés — Et fermement li ont si atachié — Qu'il ne se puet ne mouvoir ne aidier. — Le jor li donnent de pain d'orge un quartier — Et, s'il velt boire, l'eve prenge à ses piez (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12548, f° 97, v°). Enz es espines gist en la chartre jus : — Broches de fer li ont eu cors feru (*Jourdains de Blaivies*, v. 269, 270). En une chartre aval fu Escorfaus menés. — Illuec fu par les piés en uns aniaus fermés (*Renaus de Montauban*, p. 123, v. 7, 8). En trois paires de buies le fist Karles entrer — Et furent d'ambes pars bien batu et rivé. — En un piler de chaisne les fait trois fois passer; — En un grandisme tronc furent li coing fermé — Et li charcan de l' col sunt grant enchaïené — Et les moufles de fer li fait es mains fermer. — Par mi toutes les ongles en fait le sanc voler (*Ibid.*, p. 305, v. 20-26.) Car le metés en chartre u en celier privé. — Si ait buies es piés et le charchan fermé. — Si le faites, biau sire, à cent homes garder. — Jamais ne mangera ne de pain ne de blé; — Mais la char tout crue devant lui li metés; — Mult vivra cortement, ains iert lues afamés (*Ibid.*, p. 269, v. 18-23). Des fers qu'il ont es mains (*Gaufrey*, v. 1645.) De deus jors en deus jors, ch'est fine verité, — Un quartier de pain d'orge lor sera delivré (*Ibid.*, v. 1580). Elyas ont saisi dis gloutons maintenant; — Les poins li ont lié moult dolorosement; — En la chartre le gietent. (*Le Chevalier au cygne*, v. 2660 et suiv.) = [2] *Li chartriers* l'a contremont tiré (*Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, v. 3672). *Son chartremier* apele, Huré, qui tant fu fier : — « Huré, dist Machabré, or tost, sans

un peintre, un bel effet de lumière et d'ombre[1]. Ogier est peut-être moins poétique lorsque, étendu dans sa prison de Reims, il livre de terribles combats « aux rats et aux tortues » ; mais enfin, on le croyait mort, et tout le peuple de France, menacé par le Sarrasin Brehier, s'écrie soudain d'une seule voix : « Ah ! si Ogier vivait « encore ! » Et les jeunes écuyers, et les damoiseaux vont crier, jusque dans la tente de l'Empereur qui a jadis condamné le Danois : « Ogier ! Ogier ! Ogier ! » On le délivre, il tue Brehier et sauve la France[2]. Malgré tout, c'est encore Renier qui, avec sa femme Erembourc, est le plus noble, le plus beau de tous les prisonniers de notre épopée nationale. Un traître (il s'appelle Fromont) veut forcer ces fidèles vassaux à lui livrer, pour qu'il le tue, le fils, tout petit encore, de leur défunt seigneur, Girard de Blaives. Ils s'y refusent énergiquement, et l'on jette d'abord le mari en prison, sur un lit d'épines que sa femme vient bientôt partager avec lui : « Livrez-moi l'enfant de Girard ; livrez-le-moi, et « vous serez libres. » Devant leur refus, le traître imagine le raffinement d'un abominable supplice : « Qu'on donne à manger au « mari, et que sa femme meure de faim sous ses yeux. » Leurs âmes ne bronchent pas, et Erembourc prend alors une attitude qui la rapproche de la mère des Machabées : « Au nom du Dieu « céleste, dit-elle à son mari, ne trahissez pas le fils de votre « seigneur. » Comme on ne peut venir à bout d'une telle résistance, on les laisse un an en prison. Puis, les croyant terrassés par une aussi longue douleur, leur bourreau envoie des écuyers les battre dans leur cachot. Renier a encore conservé assez de force pour tuer trois de ces misérables ; mais ce dernier effort triomphe de ses dernières énergies : « Si nous faisions, dit-il, la « paix avec Fromont ? » A ces mots, Erembourc bondit : « Qu'as-« tu dit ? quelle pensée t'est venue ? Tu déraisonnes, tu renies « Dieu. Mais sache donc que, si tu commettais un tel crime,

delaïer, — Va moi ches deus francheis meintenant trebuchier — En ma chartre parfonde qui est de liois chier. » (*Gaufrey*, v. 1608-1611.) Vins et viandes a *au charterier* donné — Et puis à cele nuit avueques lui soupé. — Et li a fait tant boire piument et girofle — Et blanc vin et vermeil et boucras et claré — Que il et sa maisnie sont trestout enivré... — Les clés au charterier a emblées soé (*Bueves de Commarches*, v. 833-841) ; etc., etc. = [1] *Fierabras*, v. 2097 et suiv. Cet épisode de la princesse païenne qui vient délivrer des prisonniers français est devenu un des lieux communs de notre épopée. = [2] *Ogier*,

« tous les chrétiens, grands et petits, diraient en te voyant pas-
« ser : « Voilà celui qui, par peur de la mort, a trahi son sei-
« gneur, le voilà. » Et cette femme admirable ajoute d'une voix terrible : « Le jour du grand Jugement viendra ; ne l'oublie pas.
« Ce jour-là les traîtres, tous les traîtres seront *murtris :* car
« là-haut, vois-tu, les riches fourrures et l'or fin ne servent de
« rien, et heureux celui qui entrera dans le Paradis ! » C'est alors qu'héroïque au delà de la nature humaine, Erembourc propose à son mari de substituer leur propre enfant à celui de leur seigneur. Admirez, admirez tant qu'il vous plaira la grande, la belle épopée homérique, et croyez bien que nous l'admirons autant que vous. Mais vous n'y trouverez rien d'aussi haut que le langage et le dévouement d'Erembourc, ni qui honore davantage le « règne humain [1] ».

La prison est un souterrain ; mais ce n'est pas le seul souterrain dont il soit question dans nos poèmes. Encore aujourd'hui, quand on visite les ruines d'un vieux château, le *cicerone* manque rarement à vous dire : « *On* prétend qu'il y avait ici un souterrain long d'une
« lieue, et qui conduisait du château en pleine campagne. Seule-
« ment, on n'en peut plus trouver l'entrée. » Il faut se rappeler ici le mot célèbre de Bossuet, et que toute erreur n'est qu'une vérité dont on abuse. Il est certain qu'il y a eu de ces galeries souterraines, et Viollet-le-Duc en a constaté l'existence à Arques, qui est une construction du onzième siècle [2], et à Coucy, qui est du treizième. « A Coucy, le château est traversé dans ses fondations par de nombreux et vastes souterrains, qui semblent avoir été systématiquement disposés pour établir des communications cachées entre tous les points de la défense intérieure et les dehors. La tradition dit que l'un d'eux va jusqu'à l'abbaye de Prémontré [3]. » Notez ces derniers mots : « la tradition ! » L'imagination populaire aime les souterrains. Elle en voit partout [4], dans les Tuileries

v. 10077 et suiv. = [1] *Jourdains de Blaivies,* v. 248-479. = [2] « Cette galerie souterraine d'Arques est facile à combler, si l'assaillant parvient à s'emparer d'un de ces couloirs. » (*Dictionnaire d'Architecture,* III, p. 71.) = [3] *Ibid.,* III, p. 112. Cf. III, 80 : « Un large souterrain détourné, taillé dans le roc et ayant la figure d'un cylindre avec emmarchement, réunit les défenses du château à la cour intérieure du donjon de la Roche-Guyon. » = [4] Si l'on veut un TYPE de ces traditions légendaires, on peut adopter celles qui se rapportent au château de la Pommeraye : « Les habitants du

XVII

AMIS ET AMILES. — LA POMME D'OR (P. 588)

Pour guérir la lèpre d'Amis, le comte Amile a, sur l'ordre d'un Ange, tranché la tête de ses deux petits enfants, dont le sang doit rendre le lépreux à la santé et à la vie. Leur mère, à cette nouvelle, accourt, *pleurant, criant, trestoute escheveleе*, mais Dieu a fait un grand miracle, et elle trouve les deux petits qui, sous les rideaux de leur lit, jouent *en seant* avec une pomme d'or. (*Amis et Amiles*, éd. Conrad Hoffmann, v. 3188-3192.)

512 Composition d'Édouard Zier.

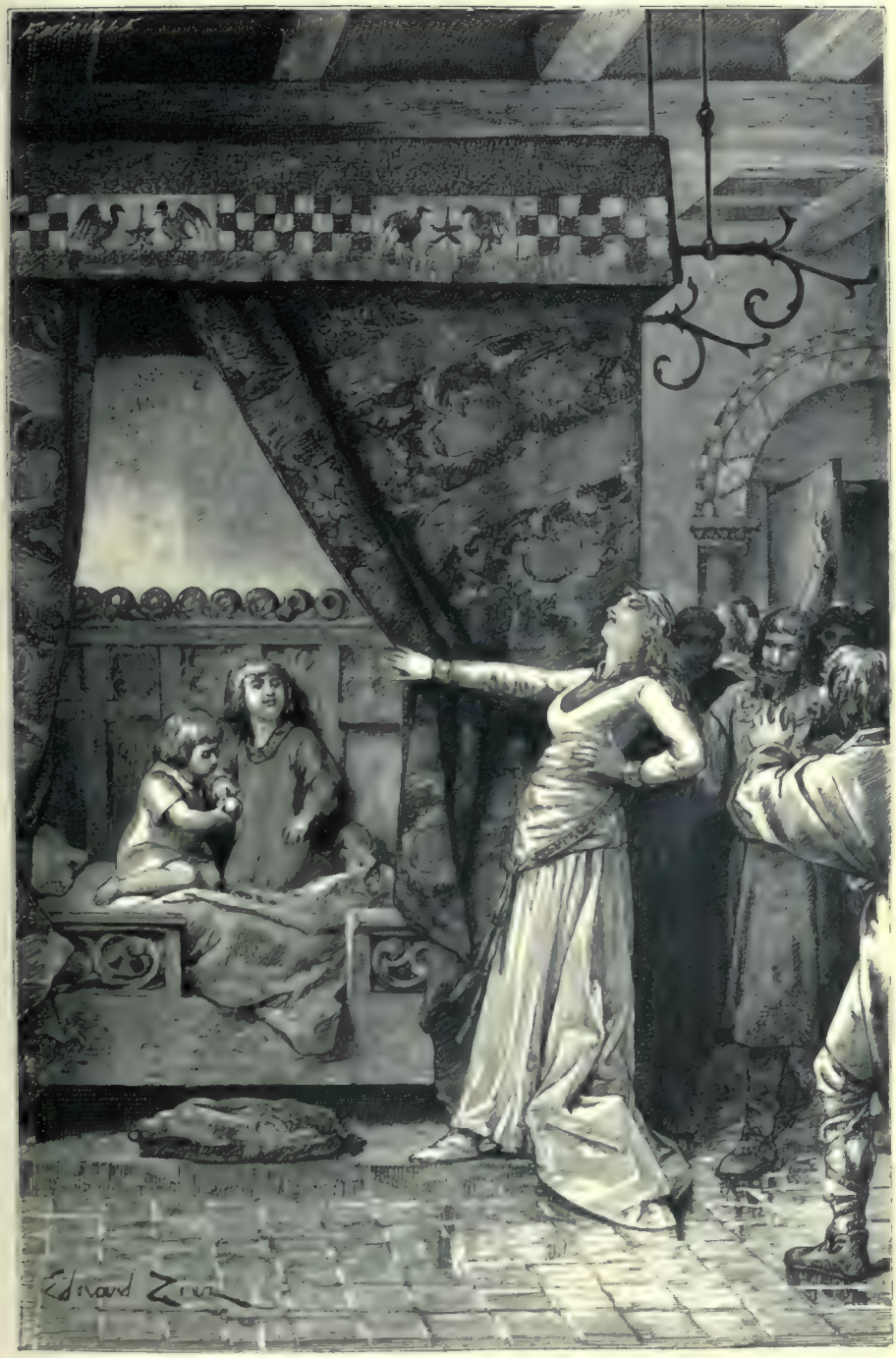
Edward Zier

que le peuple envahit, sous les églises qu'il profane, et elle en fait le théâtre de crimes aussi abominables que mystérieux. Nos poètes ont partagé, sur ce point, les préjugés de la foule, et ont usé et abusé des galeries sous terre. Ils y trouvaient le dénouement qu'ils avaient longtemps cherché. Enfermés dans un château avec quelque admirable princesse *aus crins blois*, assiégés, bloqués, perdus, nos héros découvrent soudain la porte d'une *croute* et s'échappent par là. On marie la princesse, et le roman finit.

Ces *boves* de nos chansons[1] passent pour être fort anciennes : on leur attribue volontiers mille ans de durée, et l'on en fait honneur aux Arabes. Ici comme partout ailleurs, le procédé scientifique du moyen âge est des plus simples : toutes les fois qu'ils ignorent l'origine d'un monument, nos pères l'attribuent aux Sarrasins ou à Jules César. A Orange, il y a un de ces souterrains qui va jusqu'au Rhône; à Castelfort, il y en a un autre (très vraisemblable celui-là) qui fait communiquer le château avec le bourg[2]; à Montauban, il existe une « bove » qui conduit, loin du donjon, dans les champs[3]. Cette dernière galerie a toute une histoire, et mérite qu'on s'y arrête plus longtemps. Les fils d'Aymon sont depuis longtemps assiégés dans leur ferté. Ne pouvant forcer le château, les assiégeants affament les châtelains, et une famine, une épouvantable famine, va peut-être triompher des der-

village de la Pommeraye rapportent mille contes sur le propriétaire de ce château qu'ils appellent *Ganne*. Ils disent qu'un souterrain, partant de la motte, conduit jusqu'à la rivière d'Orne, à trois kilomètres de distance, et que Ganne, seigneur de la Pommeraye, dont ils font un guerrier puissant et rusé, abreuvait ses chevaux dans cette rivière par ce passage souterrain. Ils ajoutent que les chevaux étaient toujours ferrés à rebours, afin qu'on ne pût reconnaître de quel côté leur maître dirigeait ses pas (De Caumont. *Abécédaire*, l. l., p. 416, 417). Cette légende « des fers de chevaux à rebours » est aussi triviale que celle des souterrains. = [1] Vez Gloriete, icele tor mabrine.... — Si l'estora Grifaigne d'Aumarie, — Uns Sarrazins de moult très grant voidie. — Ne savez mie quel enging il i firent : — Par desoz terre *une volte soltive*, — En ton palès est porte coleïce... * Quant Arragons entendi la novele, — Que *la bove est desoz lui en la terre*, — Lors a tel joie que li cuers li sautele.... — Trusqu'à *la croute* ne s'aresterent gaires. — Avec els portent et cierges et lanternes. — Enz s'en entrerent la pute gen averse. (*Prise d'Orange*, v. 1160-1182.) Ne fust la bove *qui soz terre est bastie* — Dont la pierre est sus el' palès asise, — Jamès Orable n'eüssiez en bailie (*Ibid.*, 1289-1291). Cette *bove* dont il est question dans les vers précédents n'est qu'une galerie sous le château, et n'a vraiment rien de légendaire ; mais il n'en est pas de même d'une autre *bove* qui d'Orange va jusqu'au Rhône : Par desoz nos a une bove tel, — Ne l'set nus homs qui de mere soit nez, — Fors mes aieus qui la fist enz chever : — *Desi qu'au Rosne fist la bove percier*. (*Ibid.*, v. 1398-1401.) Cf. v. 1446-1457 et v. 1781-1784, etc. = [2] *Ogier*, v. 6765 : Les cevals mainnent desous el' sosterain. = [3] *Renaus de Montauban* (p. 361, v. 13; — p. 362, v. 29) : « par tans treverons bove par

nières résistances de Renaud et de ses frères. Plus de viande, plus de vin : on est obligé de faire du pain avec des vesces et des lentilles. Les petits enfants commencent à pâlir, et l'on songe, qui le croirait? à tuer le bon cheval Bayard. On se contente de le saigner, et l'on vit pendant quinze jours avec le sang de la noble bête. Mais c'en est fait : le pauvre cheval n'a plus que la peau sur les os. La plupart des assiégés sont morts, et il y a là, à la porte du château, un charnier qui est plein. La femme de Renaud voit ses deux fils qui vont mourir entre ses bras, et s'écrie : *Je mangerai mes mains, car li cuers me desvoie.* C'est la mort à courte échéance, et quelle mort ! Dieu, alors, a pitié de ces malheureux et envoie à Renaud un libérateur inespéré. Un vieil homme, tout cassé par l'âge et qui *ne se pot plus tenir*, va le trouver et lui montre l'entrée d'une *bove* qui doit le conduire sûrement, lui et les siens, jusque dans les bois de la Serpente. Le bon duc jette un cri de joie et commence par introduire dans la *croute* son cheval Bayard (c'est à lui qu'il pense tout d'abord); puis, sa femme, ses petits enfants et ses frères. On allume des cierges, et cette lumière vacillante, au milieu de ces ténèbres, réjouit les pauvres gens, qui se croyaient perdus et se voient sauvés. Tout à coup, Renaud s'arrête : « Nous avons, dit-il, « commis un oubli criminel. Mon beau-frère, le roi Yon, qui « nous a trahis, est resté à Montauban dans ma prison. — Il « faut l'y laisser, dit la Duchesse, qui est la propre sœur du « prisonnier, et n'a point le cœur tendre. — Non, non, s'écrie Re- « naud. Quels que soient ses méfaits envers nous, je n'en suis pas « moins son vassal, et, tant que je vivrai, je ne consentirai jamais « à le laisser mourir de la sorte. » Là-dessus, il retourne sur ses pas, rentre dans son château, descend dans la prison, en retire le malheureux Yon qui est en fort mauvais point, le pousse devant lui et le fait entrer dans ce souterrain providentiel où ils vont reconquérir la liberté et la vie : « Ah! lui disent ses

où porrons issir : — Vielle est de tans d'aage, si com porez veïr. — Si ens somes entrez, por voir le puis gehir, — El' bois de la Serpente porrons sempres venir.... » — Renaus i fist foïr tant que lo treu trovoit.... — Renaus entre en la bove, demorement n'i quist. — Droit devant lo premier cerges alumer fist — Dont il eurent clartei.... — La chandele est si grant que par devant tote art.... — Sont issu de la bove, s'entrent en un essart (Cf. *ibid.*, p. 365, v. 22-38). A Montessor il y avait aussi un souterrain (*Ibid.*,

« frères en le revoyant, il n'y a pas sur la terre, Renaud, non, « il n'y a pas un homme meilleur que toi. » Quelque temps après, la nuit du souterrain commence à s'éclairer d'une lumière qui n'est pas celle des cierges. Un trou lumineux paraît au fond de la *bove*. C'est le jour, c'est le vrai jour, et ils sortent de terre au moment où le matin vient de se lever sur le monde. Ils sont sauvés[1].

Puis donc qu'ils sont sortis de leur souterrain, sortons-en comme eux, et revenons une dernière fois devant notre donjon. Nous en connaissons maintenant toutes les parties[2], sauf le sommet.

Sur cette plate-forme, d'où l'on voit tant de lieues de pays et où le vent fait un si fier tapage, l'architecte du château a placé la guérite en pierre[3] qui est destinée au guetteur. C'est ce qu'on appelle une *eschaugaite* ou une *gaite*, et il s'est inspiré pour la sienne (car il a beaucoup voyagé) de celles du donjon de Provins[4]. D'autres constructeurs donnent aux *eschauguettes* une autre disposition, avec une autre place. Ils les bâtissent « en encorbellement, en saillie, le long d'une courtine, de façon à ce qu'elles offrent un petit flanquement destiné à faciliter la surveillance »; ils leur donnent la forme d'élégantes tourelles, carrées, à pans ou rondes, qui sont accolées aux grosses tours et « dé-

p. 72, v. 10 et 21). Cf. *Aiol*, v. 10850. = [1] *Renaus de Montauban*, p. 361, v. 5-562, v. 29. = [2] 1° On n'a qu'un mot à dire sur les *caves* : « Tous les châteaux en avaient. C'étaient de véritables *silos*, propres à enfermer des grains et des provisions, éclairés seulement par un trou qui était percé dans la voûte. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, II, p. 496.) Ces caves étaient de véritables celliers, qui étaient placés près de la prison. 2° Les châteaux primitifs étaient munis d'un *puits* dans leur dernier sous-sol, et il n'y a guères, au XIIe siècle, de château sans un puits, qui est placé dans la cour ou ailleurs : Li Dus ot puch, corde, selle et trallier.... — Quant velt de l'eve, du puch le va sacier (*Ogier*, v. 8347-8351). 3° Le *trésor* était dans le donjon. 4° On hissait par des treuils les *munitions* jusque dans les combles (Viollet-le-Duc, *Ibid.*, IX, p. 80). 5° Il ne reste plus qu'à parler rapidement des *oubliettes* : « C'était une fosse profonde, creusée sous le plancher ou la voûte d'une salle, et dans laquelle on précipitait les gens que l'on tenait à faire disparaître. Sans aller jusqu'à prétendre que les *oubliettes* aient été absolument légendaires, il est certain que PRESQUE PARTOUT on a pris pour des oubliettes ce qui n'est en réalité que des glacières, des latrines, et surtout des prisons. » (Viollet-le-Duc, *Ibid.*, t. I, pp. 452, 453.) « Combien de celliers et de magasins de bois n'ont pas été pris pour d'affreux cachots! Combien d'os, combien de débris de cuisine, n'ont pas été regardés comme les restes des victimes de la tyrannie féodale! C'est avec la même réserve qu'il faut examiner les cachots désignés sous le nom *d'oubliettes*.» (*Collection de Documents inédits. Architecture militaire*, p. 74.) Ces dernières paroles sont d'un juge délicat : Mérimée. = [3] On n'en connaît pas d'antérieurs au XIIe siècle. = [4] Il y en a quatre au haut du donjon de Chambois (seconde moitié du XIIe siècle). Si je ne les cite pas de préférence à celles de Provins (de Caumont, *Abécédaire*, p. 455), c'est que tous les archéologues ne sont pas d'accord sur l'âge de ces guérites de pierre et que certains les

passent de beaucoup le niveau de la crête des combles les plus élevés[1]. » Dans les forteresses importantes, on va jusqu'à bâtir dans la cour une tour du guet, une tour spéciale, comme au château de Carcassonne[2]. Quelle que soit la place des *guettes*, il faut avouer que le métier de guetteur était rude, et c'était une des corvées les plus dures que les seigneurs pussent imposer à leurs

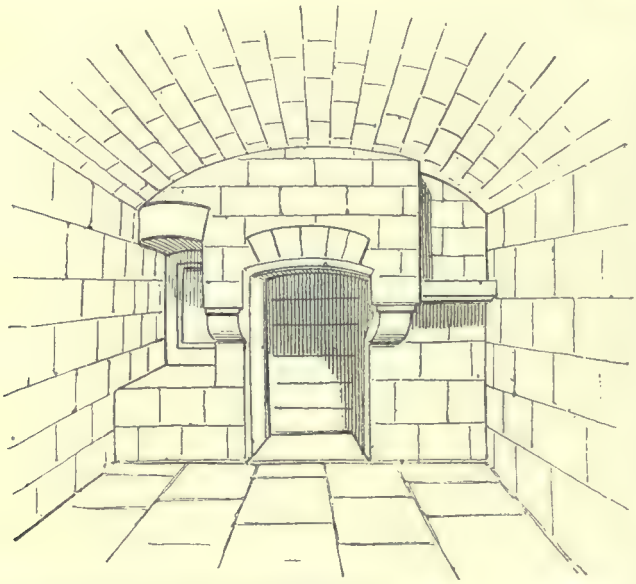

Fig. 87. *Eschaugaite* couverte du donjon de Chambois (Orne), XIIIe siècle, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture*, t. V, p. 115).

hommes. J'ai toujours plaint ces pauvres diables, et me suis toujours, quelque peu, senti mal à leur poitrine. Sur le sceau de la commune de Rochester[3], on aperçoit un de ces guetteurs qui corne allègrement sur le sommet d'une tour. Ils étaient en effet chargés d'annoncer, par le son du cor, le lever du jour et la tombée de la nuit, le couvre-feu. Quand on partait pour la chasse, quand on en revenait, ils sonnaient encore. Si quelque hôte se présentait à la porte, nouvelle sonnerie. On en voyait qui étaient véritablement « musiciens », et c'était plaisir de les entendre par une belle matinée ou un beau soir. Mais c'était là la poésie du métier, et sa réelle utilité était tout autre : « Signaler l'ennemi[4], et le signa-

attribuent seulement au XIIIe siècle. = [1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. V, p. 116-119; IX, 157-159, etc. = [2] Viollet-le-Duc, V, p. 116; IX, pp. 158, 159. Il y en a une autre à Autun qui est du XIIe siècle, etc. = [3] Schultz, t. I, p. 10. Voy. la fig. 88. = [4] Les

ler du plus loin qu'on le pouvait voir » : tout était là. Un bon guetteur devait surtout avoir de bons yeux et l'oreille fine. Qu'importe? Malgré les clôtures et les cheminées dont on prenait parfois le soin de les munir, les *eschaugaites*, devaient rapidement user la vie des hommes condamnés à y passer les nuits d'hi-

Fig. 83. Un guetteur. — Sceau de la ville de Rochester (XIIIe siècle). Cf. Schultz, I, p. 10.

ver[1], et c'était vraiment donner à une jeune fille une bien grande preuve de dévouement et d'affection que de se faire, comme Gautier d'Aupais, « guetteur par amour ».

Sur le sommet du donjon rien de plus à signaler, si ce n'est la bannière seigneuriale qui flotte à tous les vents et domine fièrement toutes les autres bannières déployées sur les murs[2]. Le jour

gaites s'aperçoivent des murs de la cité (*Renaus de Montauban*, p. 326, v. 8. Cf. p. 70, v. 17). Quand le comte Ybert arrive à Roye, le maitre-guetteur l'aperçoit : La maistre gaite qui en la faude fu — Jete une pierre ; n'a gaire atendu ; — Por poi ne l' fiert desor son elme agu. — S'ataint l'eüst, bien l'eüst abattu. — En l'aigue clere chiet devant le crenu : — Puis li escrie : « Vasal, di, qui es tu? — Je t'ai jeté : ne sai se t'ai feru. — Or « te vuel traire que j'ai mon arc tendu. » — Et dist Ybers : « Amis, frere ne tu, — J'ai non Ybers, » etc. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 77. On voit que le rôle du guetteur était souvent militaire.) = [1] Même au XVe siècle on n'avait pas encore remédié suffisamment à cet état de choses, et nous lisons dans le *Jouvencel* (1re partie : ch. I). « Si estoit la loge de l'eschauguette descouverte et moult ventilleuse, par quoy cellui qui faisoit le guet n'estoit pas bien garanty de tous costez contre le vent. » = [2] Quand Renaud s'enfuit de Montauban

où le baron est forcé de capituler, il monte à sa tour, et, les yeux pleins de larmes, arrache lui-même sa bannière et la fait, comme un chiffon, tomber dans les fossés. Mais la plate-forme du donjon sert, hélas! à un autre usage : on y pend. Oui, quand Ogier, à Castelfort, veut faire subir aux traîtres un châtiment exemplaire, il les tue, tout d'abord; puis, il attache leurs corps à des fourches qu'il a dressées lui-même, *desur la tor qui sist sor le rochier*. Et l'on voit de loin ces misérables que le vent ballotte et auxquels il semble prêter je ne sais quelle vie horrible[1].

La bannière, cependant, flotte toujours là-haut, la belle bannière de couleur qui nous réjouit les yeux et nous console un peu de tant de pendus.

La bannière, remarquez-le bien, mais non pas l'Aigle d'or : car l'aigle d'or est principalement réservée aux palais[2].

Peu d'historiens, jusqu'ici, ont saisi la différence qui sépare le château du palais[3], et c'est l'honneur de Viollet-le-Duc de l'avoir mise en une éclatante lumière. Le dernier des chevaliers peut avoir un donjon, le plus humble des seigneurs peut avoir un château; mais le Palais est la « MAISON ROYALE OU SUZERAINE. » C'est « LE LIEU OÙ LE SUZERAIN REND LA JUSTICE[4] », et tous les seigneurs suzerains possèdent, dans la capitale de leur seigneurie, un palais « DONT LA PARTIE ESSENTIELLE EST TOUJOURS LA GRAND'SALLE[5]. » On ne saurait mieux dire, et toutes nos chansons, qu'il n'a pas suffisamment consultées, donnent raison à l'éminent archéologue. En vérité la différence est profonde. Le château est surtout militaire : c'est un boulevard, un repaire, un refuge. Si le luxe y pénètre, c'est assez tard, et c'est à tort. Mais le palais, lui, est le symbole éclatant du Pouvoir et de l'Autorité. Avant la naissance de la féodalité, les Rois seuls et les Empereurs avaient des palais. Les Ducs et les Comtes du IXe siècle leur ont volé cette préroga-

par un souterrain, il a soin, pour tromper l'ennemi, de laisser son château, « *banières desploiées* dont tot le mur porprist. — Ains li Rois ne seit mot que nus hom en issist » (p. 361, v. 34). Mais, dès qu'il a fait sa soumission à Charlemagne, il enlève lui-même son enseigne du haut de sa tour : Si a prise s'anseigne où il a maint frestel. — El' fossé la rua com fust un viel lainçuel. (*Ibid.*, p. 399, v. 6.) La scène est belle. = [1] *Ogier*, v. 8315 et suiv. = [2] *Prise d'Orange*, v. 462. Etc., etc. = [3] Vez Gloriete, le palès ET la tor. (*Prise d'Orange*, v. 502.) Li pallais sist PRÉS DE LA TOR (*Dolopathos*, p. 336). *Le palais et la sale* firent premièrement... — ET *une tor de mabre*, droite contre le vent. (*Renaus de Montauban*, p. 110, v. 29 et 33.) = [4] Viollet-le-Duc : *Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 1. = [5] *Ibid.*, p. 4.

tive avec toutes les autres ; et ces usurpateurs impudents se sont attribué le droit d'avoir *leur* palais, comme celui d'avoir *leur* monnaie. Vol consacré par le temps, mais véritable vol. La Suzeraineté est confondue avec la Souveraineté; l'Autorité avec la Propriété. La justice, qui devrait être rendue au nom du Roi, est indûment rendue au nom de ces anciens fonctionnaires de la royauté, de ces ducs et de ces comtes qui, sous Charles le Chauve et ses successeurs, se sont illégitimement affranchis du Pouvoir central et mis insolemment en sa place. Or, le palais est surtout « un Palais de justice », et il faut bien comprendre le sens auguste de ces trois mots. Il y a palais, là où il y avait jadis un *mall* présidé par un comte mérovingien ou carlovingien, entouré de ses *rachinbourgs* ou de ses *scabins*. Partout ailleurs, c'est un château.

Telle est la véritable origine, telle est la véritable définition du « palais », et c'est ce qui explique cette épithète « *principel* », si souvent accolée au mot que nous étudions. Le *palais principel* de nos vieilles chansons, c'est le *palatium principis*[1]. Maintenant il faut bien nous dire que ce sens n'a pas tardé à perdre quelque peu de sa rigueur, et qu'il a subi d'inévitables déviations et extensions. « Tout marquis veut avoir des pages, — Tout petit prince a des ambassadeurs » : il arriva que les simples châtelains voulurent quelquefois se donner, dans leur *baille* intérieure, le luxe de cette belle grand'salle rectangulaire, qui était le caractère des palais. D'un autre côté, et plus souvent encore, les suzerains sentirent le besoin de fortifier leurs palais en les munissant de ce donjon qui était le caractère des châteaux. Voilà bien des confusions et des mélanges; mais le sens primitif n'en est pas moins certain, et il le faut retenir.

Malgré tout, un ou plusieurs types sont ici nécessaires; et nous choisirons, si vous le voulez bien, le palais de la Wartburg, en Allemagne, et, en France, ce beau palais de Troyes qui cessa en 1220 d'être la demeure des comtes, et est aujourd'hui entièrement

[1] « *Principium* = *palatium principis* », d'après Tertullien, *De Corona*, chap. XII : « *Prima in principiis, secunda in capitoliis* » (éd. Guillon, VI, p. 16.) Voy. Ducange, au mot *Principium*. Se voiez ore le *pales* PRINCIPEL, — Comme il est hauz et tot entor fermez (*Prise d'Orange*, v. 242). Li baron se deduient *el' palais* PRINCIPEL (*Renaus de Montauban*, 1, v. 21); Etc., etc., etc. Cf. le texte suivant de la *Prise d'Orange* (v. 1160-1161) : Vez Gloriete, icele tor mabrine ; — Li fondemenz *est assiz en* PRINCIPLE (?) Le « palais »

rasé[1]. Il faut se figurer celui-ci comme un bâtiment carré-long, collé contre l'église Saint-Étienne qui lui servait de chapelle, accompagné d'une tour carrée qui lui servait de trésor et de donjon, borné par un jardin au midi et par une place au nord, et renfermant au premier étage, au-dessus du rez-de-chaussée voûté, toute une enfilade de pièces d'habitation qui flanquaient un des côtés de la grand'salle et donnaient sur un bras de la Seine. Mais ce ne sont là que des détails, et ce que le palais de Troyes offrait de

Fig 89. Le palais de la Wartburg : vue extérieure (état actuel).

plus étonnant, c'était sa grand'salle elle-même, avec l'admirable perron qui y donnait accès. On n'avait visiblement construit le palais que pour la salle. Elle n'avait pas moins de vingt-quatre mètres de large et de cinquante-deux mètres de long.

A Poitiers, le palais, « qui présentait tous les caractères de l'architecture à la fin du XIIe siècle », formait également un grand corps de logis barlong, et il n'avait pas moins de trois étages voûtés[2].

A la Wartburg, il n'y a que deux étages; mais il faut signaler, au rez-de-chaussée, une sorte de galerie analogue à celle que décrit

reçoit dans la *Prise de Pampelune* l'épithète d'*ancienor*. = [1] Viollet-le-Duc, l. l., VII, p. 9. Les lignes suivantes lui sont presque littéralement empruntées. = [2] *Ibid.*, p. 10.

l'auteur de *Girart de Roussillon*. « Quand on entre à Roussillon, il y a un perron, et tout autour règne une galerie, dont les piliers et les colonnes, et même les doubleaux, sont incrustés de sardoines[1]. » Je ne pense pas que personne ait encore hasardé ce rapprochement. Il est frappant.

Si l'on veut se faire l'idée d'une grand'salle[2], il faut, comme nous le dirons plus loin, reporter sa pensée (chose étrange) sur les

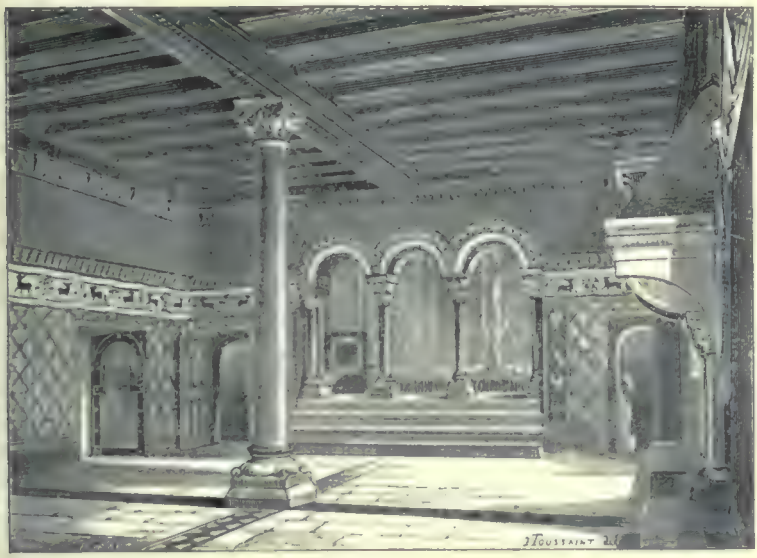

Fig. 90 Le palais de la Wartburg. La grand'salle (état actuel, après des réparations toutes récentes).

belles salles d'hôpitaux des XIIe et XIIIe siècles. C'était le plus souvent un rectangle partagé en deux ou trois parties, dans le sens de la longueur, par un ou deux portiques de colonnes à la fois vigoureuses et élégantes. La salle était voûtée comme une église, à moins qu'à l'image de celle de la Wartburg, elle ne fût simplement couverte d'un plafond plat avec poutres apparentes, dorées et peintes. Mais ce n'est pas le lieu d'en parler aussi longuement, et nous aurons bientôt l'occasion d'y revenir.

[1] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 22, § 48. Cf. la description du Palais du roi dans la *Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. anc. Lav. 23, f° 8. = [2] Les deux idées de la Salle et du Palais ne sont pas séparables. Quand Renaud et ses frères bâtissent leur château de Montauban : *Le palais* ET *la sale* firent premièrement. (*Renaus de Montauban*,

La toiture est en ardoises[1] ou en tuiles émaillées qui rient aux yeux[2]. Une crête de plomb, sobrement ouvragée, la surmonte[3], et, symbole de la juridiction et du pouvoir, la grande Aigle d'or y étincelle au soleil[4].

Nous parlerons du perron tout à l'heure : il est commun au château et au palais, et il y faut voir, avec Viollet-le-Duc, « l'emmarchement extérieur » qui donne entrée dans la grand'salle du palais, dans la salle d'un château.

L'origine du perron est bien connue[5], et c'est une transformation, en pierre ou en marbre, de ce pont de bois barbare et primitif, de ce *plancher* mobile dont se contentait le châtelain des IXe ou Xe siècles, et qui, par-dessus sa cour et ses murs, le conduisait aisément de son donjon jusque dans la campagne[6]. Le perron a longtemps gardé le nom de *plancher*[7], et les premiers perrons n'ont été, en réalité, que des escaliers de bois.

Quant au mot lui-même, il ne signifiait d'abord qu'un bloc de pierre[8], et il est, tout naturellement, venu se substituer au mot « plancher », quand celui-ci n'a plus eu de raison d'être[9].

Cet emmarchement peut être simple (comme on le voit encore à la Wartburg), ou double, ou à trois pentes. Il est souvent, le

p. 110, v. 29). = [1] Vers un palais covert d'ardoise (*Perceval*, v. 2961). = [2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaive d'Architecture*, VII, p. 169 et IX, p. 330. = [3] *Id. ibid*, IV, p. 396. = [4] *Prise d'Orange*, v. 462. Cf. *Renaus de Montauban*. p. 310, vers 15-17. Au sujet de ce dernier texte il convient d'observer que l'Aigle d'or qui brille au sommet du château de Montauban est celle que les fils d'Aimon ont volée à l'Empereur. = [5] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 115. = [6] Vie de saint Jean, évêque de Térouanne à la fin du XIe siècle, par l'archidiacre Jean de Colmieu. (*Abécédaire*, de M. de Caumont, l. l. p. 404.) = [7] C'est surtout dans *Ogier* que l'on trouve l'emploi constant de ce mot : Dont en monta *les degrès du plancier* (v. 6027). Puis en monta *les degrès du planchier;* — Desus la table a trové le mengier (v. 6058 6059). Lors avala *de la tor le planchier* (v. 6266) *Tos les degrès avala du planchier* (v. 8599. Cf. 9387); etc. Cf. le *Charroi de Nîmes :* Isnelement *avale le planchier* (v. 701) Tot main à main *en montent le planchier* (v. 722) ; etc. Dans les deux vers suivants d'*Ogier*, la synonymie paraît établie : Il descendi *au perron entaillié.* — Tos les degrès en monta *du planchier* (v. 9387-9388). = [8] C'est le sens que « *perron* » a dans notre *Roland* (v. 2312, etc.), dans *Girart de Roussillon* (trad. Paul Meyer, p. 62, § 117), et en particulier dans *Ogier* (v. 8517, 8561, etc). Comme le dit P. Meyer, le mot a désigné longtemps « toute construction massive en pierre ». Plus anciennement il n'exprime qu'un bloc de pierre naturel, comme celui dont il est question dans le récit de la mort de Roland, etc. = [9] Nous n'avons pas à parler ici du fameux perron d'acier, au palais d'Aix, où les chevaliers essayaient leurs épées. Ogier y ébrécha la sienne, qui mérita par là le nom de Courtain (*Renaus de Montauban*, p. 210, vers 5-15). Ce perron d'acier a une origine qu'il faut rappeler. Quand les Hérupois (c'est-à-dire les Normands, les Angevins, les Manceaux, les Bretons et les Tourangeaux) tombent aux pieds de Charlemagne contre lequel ils s'étaient révoltés pendant la grande guerre de Saxe, ils lui apportent humblement le *chevage*, le seul *chevage* qu'ils lui doivent : « Chas-

long de ses degrés[1], muni d'appuis et de rampes, et abrité par de beaux arbres ombreux : ormes, pins, oliviers ou belles treilles de vigne[2]. Les proportions, d'ailleurs, en sont singulièrement variables. Au palais de Troyes, il était énorme; à la Wartburg, il est étroit. Quelles que soient les dimensions que l'architecte lui ait voulu donner, il sert à vingt usages divers qu'il n'est pas inutile de signaler en passant. Qui ne les connaît pas ne saurait comprendre la vie féodale. Elle se concentre dans le perron.

Sur le perron le seigneur rend parfois la justice, et cette belle plate-forme peut alors être considérée, fort exactement, comme un prolongement de la grand'salle qui est à la fois le symbole et le foyer de la Juridiction seigneuriale. Il ne s'agit pas, au reste, de tenir sur le perron quelqu'un de ces plaids qui sont présidés par le seigneur, et où ses vassaux sont solennellement jugés par leurs pairs; mais, en été, le baron aime à s'asseoir au haut de ces degrés et à rendre, de là, quelques jugements qui mettent fin aux petites contestations entre les nombreux habitants du château. Le perron a même été le théâtre de jugements plus importants et plus sévères, et l'un de ses officiers ayant, certain jour, malmené injustement un vilain, le châtelain, du haut de son perron, l'admonesta vigoureusement, le dépouilla de sa charge et le chassa de son fief. Le malheureux en mourut de honte[3].

C'est sur le perron que se font souvent les serments solennels[4].

cuns quatre deniers de fin acier reons, », et il est bien entendu qu'on ne pourra jamais rien leur demander de plus. L'Empereur accepte le don, et fait fondre tous ces deniers à *force de charbons* : « Devant la maistre sale an fu faiz *uns perrons*. Li baron de Herupe i escristrent lor nons; — Puis i fu mis li Karle, si que bien le savons, — Que jamais an Herupe n'iert chevage semons. » (*Saisnes*, couplet XLV, t. I, pp. 75-76.) Nouveau perron d'acier à la fin de cette terrible guerre contre les Saxons. Charles, définitivement vainqueur, ordonne de fondre toutes les épées, tous les éperons de ses ennemis morts. Sur cet immense perron on grave, en beaux caractères, la nouvelle victoire de Charles. (*Ibid.*, couplets CCXLVI, CCXLVII. *Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 684.) = [1] Il en avale les mauberins degrez (*Amis et Amiles*, v. 313). Puis en montarent tous les degrez de maubre (*ibid.*, v. 645). Et descent au perron.... — Et monte les degrès de vert marbre luisant (*Renaus de Montauban*, p. 78, v. 15). Etc. * Les perrons étaient « taillés au ciseau » ou *entailliés* (*Ibid.*, p. 120, v. 31; *Ogier*, v. 8561, etc.) et ornés de mosaïques (*Girart de Roussillon*, trad. de Paul Meyer, p. 125, note 1). = [2] PINS : *Amis et Amiles*, v. 1735; *Renaus de Montauban*, p. 92, v. 2. OLIVIERS : *Jourdains de Blaivies*, v. 606; *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 2571; *Prise d'Orange*, v. 146; *Renaus de Montauban*, p. 98, v. 19. ORMES : *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 72, § 132. ORMES ET VIGNE (*Ibid.*, p. 147, § 296). = [3] Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*. VII, p. 118. = [4] Ses fievés a mandés entor et environ — Et cex qui doivent estre de sa subdicion. — Les sains fist apporter *par desus un perron* : — Sairement lor fist faire

Les clercs y apportent gravement la châsse d'or du moûtier voisin, cette châsse splendide qui ressemble (en petit) à la propre chapelle du château, et où l'on conserve la tête et l'un des doigts de l'apôtre et du patron de tout le pays. Un jour, comme notre chevalier allait partir pour un long pèlerinage, il convoqua ses vassaux et leur fit jurer qu'ils seraient fidèles, durant son absence, à sa femme et à ses enfants. On se souvient encore de ce grand jour, et l'on n'a pas oublié la flambée de soleil qui tomba sur la châsse d'or au moment même où se prêtait ce serment sacrosaint. Pas un vassal ne manqua à sa foi.

C'est à l'ombre de cet escalier monumental[1] que l'on fait les nouveaux chevaliers, qu'on leur met l'épée au poing, et qu'on leur dit : « Sois preux » ; c'est du haut de ces marches qu'on sonne du cor pour appeler les hommes d'armes et rassembler le petit corps d'armée qui défend le château[2]; c'est sur ce perron qu'on désarme, en temps de guerre, les messagers de l'ennemi qui viennent parlementer avec le châtelain; c'est là enfin que le baron donne à ses propres messagers (parfois à ses fils) ses dernières instructions[3], pacifiques ou guerrières.

Mais le perron ne servait pas seulement à ces usages juridiques, « sacramentels » ou militaires : il avait une autre destination, qui était moins officielle. Le seigneur s'y asseyait[4], durant les belles soirées de juin et de juillet, et y prenait le frais, avec sa femme et ses enfants, sous le feuillage du grand orme qui formait une jolie tente verte au-dessus de leurs têtes. On y accueillait les hôtes, on y venait au-devant d'eux : on s'y embrassait à l'arrivée, on s'y embrassait au départ. Que d'éclats de rire, de baisers, de larmes! C'est là qu'on connaissait le déchirement des séparations et l'ivresse des retours. C'est au bas de ce bel emmarchement de pierre ou de marbre que se tenaient les écuyers et les sergents chargés de recevoir les visiteurs[5]. Ils se précipitaient à leur ren-

par tel devision — Que il ne le fauroient por nule asentison.— Ensi l'ont otroié. (*Godefroi de Bouillon*, v. 330-335.) = [1] *Sièges de Barbastre*, Bibl. Nat., fr. 1448(?), f° 124. v°. Par devant la pucele, *de delès un perron*. — Les chauces li lacièrent, etc. = [2] Devant l'uis de la sale a on deus cors sonés. — Dont corurent as armes. (*Godefroi de Bouillon*, v. 966, 967.) = [3] *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 125, § 241, 242, etc. = [4] *Jourdains de Blaivies*, v. 693, etc. = [5] « Voici Fouque arrivé au château de Roussillon. Il descend à l'orme en dehors, auprès du perron. Cent chevaliers accourent à l'envi, prenant sa rêne, son

contre, les aidaient à descendre de leurs palefrois, s'occupaient de leurs chevaux qu'ils conduisaient à l'écurie, s'il s'agissait d'un long séjour, mais qu'ils se contentaient d'attacher au perron par un anneau de fer, s'il n'était question que d'une visite de quelques quarts d'heure. Les écuyers, par malheur, étaient des hommes fragiles et imparfaits comme nous le sommes tous, et ils choyaient d'autant plus les nouveaux venus que ceux-ci, ô vanité! leur paraissaient mieux vêtus et plus riches. Vous vous rappelez le grand Guillaume d'Orange arrivant d'Aliscans pour demander à l'Empereur d'avoir pitié de la chrétienté et de la France, et vous vous souvenez aussi de l'accueil qu'on fit à cet illustre vaincu, qui arrivait dans ce beau palais la barbe en désordre et les vêtements en haillons. On s'enfuit devant lui comme devant un lépreux, et de loin les écuyers le montraient du doigt aux sergents qui ricanaient. Et il restait seul, abandonné de tous, au bas de ce perron, lui, le libérateur de l'Église, le soutien de l'Empire, le couronneur de rois; lui, Guillaume[1]!

Notre chevalier connaît cette histoire, et a voulu qu'on la représentât sur la face extérieure de son perron qui est richement *entaillié*. L'image est là, un peu grossière, mais facile à comprendre, et le baron la montre volontiers à tous ses hôtes. L'intention est louable, sans doute; mais peut-être notre châtelain se laisse-t-il aller à quelque illusion, quand il s'imagine avoir donné par là une leçon décisive à l'ingratitude humaine. Ce moraliste est mort depuis longtemps, et d'aucuns prétendent qu'il y a encore des ingrats...

Quelle que fût la beauté de cette architecture militaire, su« périeure à tout ce que l'art du constructeur a produit au moyen âge[2] », il faut bien avouer que le séjour du château n'était point

chien, son bon cheval, etc. (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 72, § 132. Cf. *Aliscans*, v. 2567 et suiv.) Parfois le nouvel arrivant attachait lui-même son cheval. Le messager qui est envoyé à Witasse, fils du comte de Boulogne, « dusc' à la maistre sale ne s'i volt atargier. — De l'cheval descendi : *si l'ala atachier*, etc. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1009.) = [1] *Aliscans*, v. 2549 et suiv. = [2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, t. V, p. 36. Nous avons, dans les pages qui précèdent, décrit un château, et non un manoir. Le manoir (*manerium*) est une maison des champs fortifiée, qui est hiérarchiquement placée entre le château et la maison du vavasseur (Viollet-le-Duc, l. l., VI, p. 300). Pas de tours, pas de courtines crénelées : des murs. Au XIIe siècle les manoirs sont des habitations de chevaliers, sans donjon, ni tour, qui se composent généralement à l'intérieur d'une salle

alors sans quelque tristesse. Je veux bien que la grande salle ait été somptueuse et que, comme nous le verrons plus loin, les autres chambres aient été bien aménagées, et tout éclatantes de peintures, de tapisseries, d'émaux. Mais enfin ces gros murs épais de huit ou dix pieds, ces fenêtres percées en prévision d'un siège probable et qui ne laissaient passer qu'un jour avare, cette vue sur des tours et sur des courtines crénelées, tous ces éléments d'une vie principalement militaire n'étaient pas faits pour reposer nos barons, charmer leurs femmes et distraire leurs enfants. Ils l'avaient bien compris, et, là-bas, en dehors de leur enceinte fortifiée, sous les murs de leur château, en pleine campagne, ils s'étaient fait planter un jardin de plaisance où ils venaient humer l'air frais en famille, et entendre un peu de musique. C'était le verger[1].

Que les vergers aient été placés en dehors des murs du château, c'est ce qu'attestent vingt couplets de nos chansons de geste[2]. Suivant la disposition des lieux, on les plantait tantôt près du donjon, tantôt près d'une barbacane ou d'une bastide. Il ne faudrait pas s'imaginer que ce fussent des jardins au sens moderne de ce mot; mais, tout simplement, des enclos pleins d'arbres frui-

placée au rez-de-chaussée, contenant la cuisine et le cellier, et d'une salle au premier étage, avec une garde-robe voisine. (*Dictionnaire du mobilier*, I, p. 36.) Quelquefois le manoir a sa chapelle. (*Dictionnaire d'Architecture*, VI, p. 301.) Voy., dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont, (p. 158), une représentation intéressante du manoir d'Ouilly, près de Falaise. = [1] Defors la vile ot planté un vergier.... — Li rois Ouris i vait por refroidier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 12 et suiv.) Trueve Guillaume desoz le pin ramé. — En sa compaigne maint chevalier membré. — Desoz le pin lor chantoit un jugler — Vielle chançon de grant antiquité. (*Prise d'Orange*, v. 136 et suiv.) La gentis dame estoit en son vergier — O mainte dame por son cors deporter. — Si se fesoit devant soi vieler — Une chançon et dire et chanter. (*Macaire*, v. 57 et suiv.) = [2] El' vergier *sous la tor*. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1364.) Derière, en un vergier, sous un arbre ramé, — *Hors des murs du castel et de la fermeté*. (*Doon de Maience*, v. 230.) Dans *Elie de Saint-Gilles*, le verger est près d'une barbacane (l. l., v. 1319) : *Lés une barcabane*, les une roche antive, — Là trovent un vergier, etc. Cf. Schultz, p. 42, note 3 et la planche de la p. 156 dans l'*Histoire d'une forteresse* de Viollet-le-Duc. Il va sans dire qu'il y avait aussi des vergers sous les murs des villes, en Orient comme en Occident : « Sos Sarmasane avoit un vergié ondoiant, — De ciprès, de loriers », etc. (*Antioche*, II, p. 44.) Nous aurons lieu de citer, plus bas, ce texte *in extenso*). * Il y avait, d'ailleurs, d'autres jardins que les vergers dont nous venons de parler, et c'est l'occasion de citer ce passage trop peu remarqué de *Girart de Roussillon*. « Entre le mur et le palais, *sur une terrasse*, il y a des perrons cimentés avec art, ornés d'une décoration d'animaux figurés en mosaïque avec un or resplendissant. Le pavement était de marbre. *Au milieu il y avait un pin* qui protégeait contre la chaleur. Là soufflait un air doux qui embaumait plus qu'encens ou piment. D'une pente sort une fontaine, et il y avait un cerf d'or de la bouche duquel jaillissait l'eau. L'entrée de ce lieu est inter-

tiers[1], avec quelques fleurs (peut-être) et des bosquets[2]. Les oiseaux y venaient volontiers, et c'est là que de bonne heure le baron apprenait à distinguer leurs espèces et à connaître leurs chants[3]. On les appelait aussi *ors* et *abresses*[4].

Tout à l'entour (sauf du côté du château), s'étendaient à perte de vue les prairies, les *gagneries*, les champs[5].

On descendait du château dans le verger par une fausse poterne. C'est par là que passe la mère des quatre fils Aimon, lorsqu'elle fait ses adieux trempés de larmes à ses enfants que leur père a lâchement abandonnés[6]; c'est par là que, tout envermeillée et toute belle, Rosamonde descend vers Élie de Saint-Gilles blessé, évanoui, demi-mort, et lui met *son cief par desous son bras destre*. Et le poète ajoute que c'était par cette poterne que la jeune païenne sortait au mois de mai, *por colir la florete* avec ses pucelles[7].

Dans la vie si monotone du seigneur féodal, le verger tient une grande place; mais il ne sert pas qu'au plaisir et au « déduit ». Les jours d'été, ce n'est pas dans la grand'salle, mais dans le verger que le Roi ou ses barons tiennent les séances de leur conseil. La *Chanson de Roland* s'ouvre par deux admirables scènes qui, l'une et l'autre, se passent dans un verger. C'est là, c'est dans un de ces jardins que Marsile se décide un jour à envoyer des messagers à Charles; c'est sous ces beaux arbres que le grand Empereur accueille les dix ambassadeurs du dernier roi païen de l'Espagne vaincue. Ce dernier tableau est imposant. Quinze mille

dite aux hommes de basse condition. » (Trad. Paul Meyer, pp. 69, 70.) = [1] *Viridarium* n'avait pas un autre sens dans la bonne latinité. (Suétone, *Tibère*, 60; Cicéron, *ad Att.*, II, 3.) = [2] Là trovent un vergier qui fu tous fais d'olive — Et de mout riches arbres qui sont de mainte guisse. — Et li vergiers fu jouenes, et li ante florie. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1319. = [3] Sos Sarmasane avoit un vergié ondoiant — De ciprès, de loriers; moult sont soef flairant. — Li oisel i font joie et demainent lor chant; — Sous ciel n'avait cière ente qui n'i fust voirement... Par desous Sarmasane ot un vergier moult chier — De ciprès, de loriers, si ot maint olivier; — Assés i trovissiés basme de bausemier. (*Antioche*, II, pp. 44, 45.) Il va sans dire que dans cette derniere description, il faut faire la part des souvenirs que certains jardins de l'Orient avaient pu laisser dans l'esprit des premiers croisés. = [4] Vés ichi un castel de mout grant signorie. — Les *ors* et les *abresses*. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1288.) Abresses = *arboritias*. = [5] Les praeries jantes et li vergier planté. — Et la gaaingnerie dont i avoit planté. (*Renaus de Montauban*, p. 6, v. 6, 7, etc.) = [6] Par la fause poterne est el' vergier entrés. — Iluec se sont asis desous les pins ramés. (*Renaus de Montauban*, p. 95, v. 29-31.) = [7] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1405-1407 : Et desfreme un guicet

Français, en bliauts de satin, sont étendus sur des tapis blancs; le Roi est assis sur un siège d'or massif d'où il domine tous ses barons avec une gravité presque sacerdotale; puis, tout à coup, voici ces dix païens qui font leur entrée dans le jardin et s'acheminent lentement à travers cette foule, montés sur dix mules blanches dont les freins sont d'or et les selles d'argent, et tenant, suivant l'usage antique, des branches d'olivier entre leurs mains. Scène digne de Virgile[1].

Mais le verger nous rappelle bien d'autres souvenirs, touchants ou tristes. Et puisque, avant d'entrer dans notre château, nous en voulons connaître tous les alentours, c'est le moment de nous suspendre à ces récits originaux et charmants.

C'est dans un verger que se passe le prologue de ce drame si populaire qui s'appelait jadis *Macaire* et aurait pour titre aujourd'hui : *Le Chien de Montargis*. C'était quelques jours après Pâques, le 26 avril, *à une feste de l' baron saint Riquier*, en pleine splendeur de printemps. La toute jeune reine de France et dont l'âme était aussi blanche que le nom, Blanchefleur, était descendue avec ses dames dans son verger, et un jongleur lui chantait une belle chanson. Soudain, paraît le traître du drame, sorte de don Juan qui veut à tout prix triompher de cette innocence : « Il n'est pas, dit Macaire, de femme plus belle que vous ne l'êtes. « Mais quel malheur pour vous d'avoir un tel mari! » Il l'amadoue, la flatte, la tente. Blanchefleur s'imagine un instant que le baron ne lui parle ainsi que pour éprouver sa vertu; mais elle ne tarde pas à tout comprendre et, fière, indignée, terrible : « Plutôt que d'avoir seulement une pensée contre le Roi, sachez « que je me ferais couper tous les membres et brûler vive. Mon « seigneur saura tout, et vous châtiera comme vous le méritez. « Retirez-vous de moi ». Le misérable s'éloigna, mais, en ce jour, il prit la résolution de perdre la Reine[2].

C'est encore un verger qui est le théâtre d'une des premières aventures de ce héros sauvage qui s'appelle Aubri le Bourguignon.

d'une fauce posterne. — Par ù el sieut issir et les soies pucheles, — Quant vient el' mois de mai por colir la florete. = [1] *Roland*, v. 110-121. Cf. le texte d'*Auberi:* Defors la ville ot planté un vergier... — Li rois Ouris... — Ses homes mande, à iaus veut conseillier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 12-15.) Etc., etc. = [2] *Macaire*, v. 57 et ss. Cf. v. 144 et ss.

Il est à la cour du roi Orri ; la reine Guibourc est éprise de lui et sa fille Sénéchault le lui dispute. Les deux fils d'Orri veulent venger à leur manière l'honneur de leur père, et préparent un guet-apens contre le Bourguignon. Ils lui proposent de faire un temps d'escrime au bâton pour *s'esbanoier* un instant et aiguiser leur appétit. Du premier coup l'un des deux traîtres met en sang le visage de son adversaire. Mal lui en prend. Armé de ce seul morceau de bois, le géant Aubri, *qui d'ire ardoit tous vis*, se jette sur Congré (c'est le nom du fils d'Orri) et lui fait entrer le bâton dans le cerveau. Il tombe roide mort. Son frère éperdu veut fuir : d'un coup d'épée Aubri le fend en deux jusqu'à la poitrine. Seul témoin de cette tuerie, le neveu d'Aubri, Gasselin, essaye en vain d'apaiser la rage de cet « antechrist ». L'herbe du verger est rouge de sang[1].

C'est dans un verger que Jourdain de Blaives, un matin, *par som l'aube apparant* et sous le chant du rossignol, se remet en mémoire la mort de son père Girard, assassiné par le traître Fromont, et prend la résolution de le venger[2]. C'est dans un verger que Gilbert, prisonnier des Sarrasins d'Orange, vient un jour trouver Guillaume, lui raconte toutes les merveilles de cette ville incomparable et donne au terrible comte l'irrésistible désir de s'en emparer[3]. C'est dans un verger enfin que le comte Amis, qui est depuis sept ans séparé de sa femme et de sa fille, éprouve très vivement le désir de les aller revoir : « Amis entend la *noise* et les cris des oiseaux. Il lui ressouvient de son pays, de sa femme et de son fils qui est petit. *Tenrement plore*[4]. »

Avant d'entrer dans le château, nous n'avions plus à visiter que le verger. C'est fait. Il ne nous reste qu'à heurter, à la porte de notre baron, le grand plateau de cuivre sonore. Jetons cependant un dernier regard sur le donjon et sur les deux *bailles*, sur les murs et les tours, sur les lices et les barres, sur la porte et le pont. Saisissons une dernière fois cet ensemble, et gravons-le dans notre mémoire.

Tel qu'il est, ce château est l'objet d'un grand amour. Nos che-

[1] *Auberi*, éd. Tobler, p. 7, v. 12 et ss. = [2] Un main se lève par som l'aube apparant ; — En un vergier s'en entra maintenant ; — Dou rousseingnol il a oï le chant. — Cil autre oisel se vont esbanoiant. — Lors li ramembre de Fromont le tyrant — Qu' ocist son pere à l'espée tranchant (*Jourdains de Blaivies*, v. 1545-1550.) = [3] Trueve Guillaume desoz le pin ramé, etc. (*Prise d'Orange*, v. 136 et ss.) = [4] *Amis et Amiles*, v. 557 et ss. : Ce fu à

valiers ressemblent tous, plus ou moins, au bon Joinville qui, partant pour la croisade, ne se sentait pas le courage de contempler une dernière fois les murailles bénies où il avait passé tant d'années : « Je ne voz onques retourner mes yex vers Joinville por ce que le cuer ne me attendrisist du biau chastel que je lessoie. » L'aîné des fils d'Aimon a le même accent attendri quand il quitte le château paternel : *Quant Renaus s'en parti, de pitié a ploré*[1]. En Terre Sainte, au pied du Saint-Sépulcre, ils pensent à ce gros donjon de là-bas, où est leur grande et petite « maisnie », et leurs yeux se mouillent de pleurs[2]. A tous les chefs de la première croisade on propose successivement la couronne, la belle couronne de Jérusalem : tous pensent à leurs châteaux, et la refusent. Ce cher château, on en fait presque un objet animé, on lui parle, on le recommande à Dieu : « *Casteaus, dist-il, je te comant à Dé*[3] *!* » Ainsi parle Ogier, et Renaud de Montauban n'est pas moins tendre : « *Chastiaus, ce dist Renaus, vos soiés honorés*[4]. » Quelle douleur, quand on se persuade qu'on ne le verra plus[5] ! Quelle joie quand on le revoit ! Quand les fils d'Aimon, amaigris par la faim, pâlis par la misère, déguenillés et hâves, se décident enfin à venir chercher un asile près du cœur de leur mère, au château de Dordone, ils arrivent un jour, après un long voyage, en vue du cher donjon et des murs tant aimés. Alors tout leur cœur se fend; ils se souviennent des maux qu'ils ont soufferts et, *de pitié et de duel*, tombent pâmés[6]...

Et maintenant, entrons.

Pasques que on dist en avril — Que li oisel chantent cler et seri; — En un vergier entra li cuens Amis, etc. = [1] *Renaus de Montauban*, p. 53, v. 1. = [2] Voy. notamment *les Chetifs*, éd. Hippeau, pp. 225 et 238, etc., etc. = [3] *Ogier le Danois*, v. 8949. = [4] Cf. *Renaus de Montauban :* « Chastel de Montauban. à Deu vos commendom » (p. 246, v. 25, et p. 277, v. 17). = [5] Guichard, fait prisonnier, s'écrie tout d'abord : « Chastiaus de Montauban, jamais ne vos verron. » (*Renaus de Montauban*, p. 187, v. 11.) = [6] De Dordone ont veü le palais honoré. — Les murs d'araine bis et le bos et le pré. — Et la bele richoise de coi il sunt jeté. — Membre lor des mesaises qu'il orent enduré : — De pitié et de duel sont li frere pasmé. (*Ibid.*, p. 88, v. 17-21.)

La prière du matin (p. 339). — Composition d'Édouard Zier.

CHAPITRE XIII

LA VIE DOMESTIQUE DU CHEVALIER

La Journée d'un baron à la fin du XIIe siècle. (Suite.)

Six heures du matin.
Le Lever. — La Prière.

Voici qu'à travers les ajours vitrés de ses volets[1], un petit rayon a pénétré dans la chambre voûtée où dort le chevalier. C'est le jour.

Notre baron est matinal, et l'on peut dire de lui, sans le flatter, ce qu'un trouvère du XIIIe siècle a dit de Charlemagne : *De main lever estoit acoustumés*. Il circulait à ce sujet un singulier proverbe et qui n'est pas sans ressembler à un paradoxe : *Qui trop dort au matin maigre devient et las*. Maigre ! Nous avons changé tout cela. C'est le Sénéchal près des rois, c'est le Chambellan près des sei-

[1] « Tant qu'ils virent le jour parmi une vitrine. » (*Godefroi de Bouillon.*) Ce vers ne saurait s'entendre que « de ces ajours vitrés au moyen de morceaux de verre enchâssés dans du

gneurs, qui est généralement chargé d'éveiller son maître, en secouant l'oreiller où sa tête est appuyée[1], et nous le voyons, en effet, qui entre dans la chambre, pour y remplir gravement ses fonctions de tous les jours. Il ne s'agit rien moins que de lever et d'habiller le baron[2]. Au besoin, ils s'y mettront plusieurs, tant écuyers que chambellans. Les dames ont leurs *meschines* et leurs chambrières[3].

Il est à peine utile d'ajouter qu'un certain nombre de barons aimaient à se passer des services d'un chambellan, et se levaient « tout seuls ». A peine vêtus, ils allaient droit à leur fenêtre, l'entr'ouvraient un peu, et la clarté leur tombait soudain sur le visage; puis, ils se chaussaient et achevaient de s'habiller. C'est ce que fait le comte Fromont, le jour où il *adoube* son fils Fromondin; c'est ce que beaucoup d'autres faisaient tous les matins[4].

La physionomie de la chambre mérite d'être esquissée, bien que nous réservions pour une autre place le détail raisonné de son ameublement. Le lit y attire surtout le regard, le lit bas et large, avec son chevet placé contre la muraille[5], avec les courtines dont il est comme enveloppé et qui glissent sur des tringles

plomb, qui donnaient de la lumière dans la pièce, quand les volets étaient fermés. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 401.) Tous les volets n'avaient pas de ces *ajours* : « Les fenêtres sont closes et arrêtent le jour. » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 35, § 71. = * Le vers *De main lever estoit acoustumés* est emprunté aux *Enfances Ogier* (v. 7298), et le proverbe *Qui trop dort au matin*, à *Doon de Maïence* (v. 2488). = * On se levait généralement avec le soleil : « Ils reposèrent jusqu'au moment où le soleil parut sur la montagne. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 72, § 131.) Lors s'endorment en pès li vassal alosé, — Tant qu'il virent du jour apparoir la clarté — Et virent le soleil luire par le resné. (*Doon de Maïence*, v. 5735-5737.) = [1] Li Senescaus a crollé l'orillier. (*Ogier*, v. 8227.) Le guetteur vient un jour réveiller Begue de Belin : « L'oreiller crolle. » (*Garins li Loherains*, II, p. 117.) Il ne faut pas oublier, en effet, que c'était là aussi un office des damoiseaux ou valets : « En son seant el' lit leva; — Son valet à lui apiela; — S'a unes braies demandées. — Cil keurt, si li a aportées, » etc. (*Perceval*, v. 11927 et ss.) = [2] La nuit jut Begue... — Jusqu'au demain que li jor esclari — Si chanberlan vont à lui por servir. (*Garins li Loherains*, II, p. 221 et ss.) Un semedi matin s'est Elies levés. — Ses maistres cambrelens en a araisonés : — « Aporte me mes armes, mes cauces, mes solers. » (*Aiol*, v. 8591 et ss.) Li quens est sus levés ; ne s'i volt atargier; — Ses chamberlens se fist moult bien apareillier. (*Godefroi de Bouillon*, v. 299, 300.) = [3] Adont est levée la bele — Sans camberière et sans pucele, — Qui adont aidier li venist. (*Perceval*, v. 41651, cité par Schultz.) = [4] Li jors fu biaus, li solaus esclarcis. — Li quens Fromons se gisoit en son lit. — La fenestrelle un seul petit ouvrit, — Et la clartés le fiert emmi le vis. — Tot maintenant s'est chauciés et vestis. (*Garins li Loherains*, II, p. 159.) = [5] Les lits debout ont été les seuls en usage jusqu'au XVIe siècle. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 161.)

de fer[1]; avec le luxe presque excessif de son *esponde* et de ses *pecols*[2]; le lit, dis-je, avec ses oreillers de soie brodée[3], sa couverture d'hermine[4], ses trois ou quatre couettes de *paile*[5], et ses draps de lin ou de soie[6] que le dormeur roulait autour de lui et ne laissait jamais pendre sur le pavé[7]. Ce pavé, sans doute, eût été trop froid pour la nudité des pieds; mais on avait pris soin d'y jeter des peaux de bêtes, et c'est précisément la fourrure de ces deux renards que notre baron a tués à la chasse, l'an dernier. De tels tapis lui plaisent mieux que tous les autres[8], et lui rappellent d'aimables souvenirs de forêts et de chiens. D'ailleurs, il n'aime pas qu'on lui cache son beau carrelage de briques émaillées, avec leurs dessins naïfs noir-brun sur jaune[9], jaunes sur noir-brun : car il est très fier de ses carreaux, autant que de ses peintures[10] en ocre jaune et en ocre rouge, relevées à peine d'un peu de bleu foncé et de noir, qui couvrent les murs de la vaste chambre et les nervures de la voûte, et qui représentent tous les oiseaux du ciel, tous les poissons de la mer : « C'est, dit-il en riant, « comme une arche de Noé[11]. » Peu ou point d'or, au XIIe siècle :

[1] Li lis fu aprestés sos la fresche cortine. (*Godefroi de Bouillon*, v. 623.) Etc. = [2] L'*esponde* ou *espondele*, c'est le châlit; les *pecols*, ce sont les montants : « Li pecul sunt d'argent et l'espunde d'esmal. » (*Voyage de Charlemagne à Jerusalem*, éd. Koschwitz, v. 429.) = [3] Il prent un orillier de paile envelopé. (*Renaus de Montauban*, p. 306, v. 17, etc. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 196-198; Schultz, l. l., I, p. 73, note 6.) Et l'oreilliers fu fais d'un osterin. (*Aiol*, v. 2150.) = [4] Et ot par dedesore un covertor d'ermine. (*Godefroi de Bouillon*, v. 624.) Li covertors d'un ermin engolé. (*Ogier*, v. 8918.) De riche couverture de vert dedens fourré. (*Doon de Maience*, v. 1867.) Li covertoir de martre grant et furni. (*Aiol*, v. 2149.) = [5] Les « couettes » correspondent exactement à ce que nous appelons des « lits de plume. » Les lits ne furent ni pauvres, ni vides ; les couettes étaient de paile. (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 72, § 131.) Les kieutes sont de paile que desous mist. (*Aiol*, v. 2147.) Cil qui le fist quatre keutes i mist. (*Ogier*, v. 8910.) La keute fu de paile. (*Renaus de Montauban*, p. 166, v. 6.) = [6] Li linceul [sont] de soie, n'i ot pas lin. (*Aiol*, v. 2148.) Waudri a fet trois lis, n'i a plus demouré, — De coutes et de dras qui de frès sont lavé. (*Doon de Maience*, v. 5690, 5691.) = [7] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 166 : « Avant le XIIIe siècle on enroule les draps autour de soi; depuis, la personne couchée les laisse tomber autour du lit. » = [8] On était souvent plus raffiné, surtout au XIIIe siècle : « Devant le lit gist un tapis — Qui est de plumes de fenis(?) (*Partonopeus*, v. 1080.) Dans *Guillaume de Palerme*, c'est une couette qui sert de tapis de pied. (citations de Schultz, v. 5586.) = [9] Tels sont les carreaux émaillés de Saint-Pierre-sur-Dive, lesquels appartiennent à la fin du XIIe siècle. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, II, p. 268, fig. 8.) Le savant archéologue ajoute que dans les carrelages du XIIe siècle, « c'est le noir vert qui domine. » Cf. *Elie de Saint-Gilles* : Li pavemens en est tous à fin or ovrés. (v. 1635). = [10] En une chambre jut la nuit pointe à flor. (*Amis et Amiles*, v. 2768, etc., etc.) En une cambre montent, qui fu toute sos tere ; — Mout fu bien pointurée à oiseus et à bestes. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1441, 1442.) = [11] Et les pisons noians et le ciel estelé, — Et toute riens en tere comme l'arce Noé, — Ai-ge fait en ma canbre à fin or pointurer. (*Ibid.*,

mais le terrible métal prendra sa revanche au siècle suivant[1]. Des bancs le long des murs; des courtines sur potences mobiles devant les fenêtres; près du lit, un grand candélabre où achève de se consumer un gros *tortil* de cire, qui a brûlé toute la nuit[2], et, pour finir, deux meubles auxquels nous ne sommes plus habitués. L'un, d'une utilité vulgaire, est une sorte de perche pour

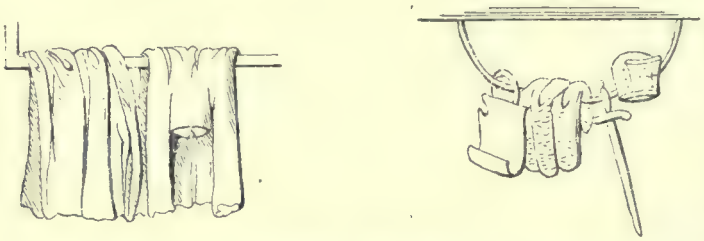

Fig. 91 et 92. « Perches » à suspendre les vêtements Reproduction de deux gravures du livre de Th Wright, *A History of domestic manners and sentiments in England during the middle ages* (Londres, 1862).
a. d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 6985, f° 2 v° (*Roman de la Rose*, XIVe s.).
b. d'après le ms. de la même Bibliothèque, fr. 6988 (*Pelerinage de la vie humaine*, XIVe s.).

suspendre les habits du baron pendant son sommeil[3]; l'autre, qui éveille de douces et grandes pensées, est une image, quelque peu grossière, du patron de notre chevalier. Un cierge éclaire le visage, taillé à la hache, d'un saint Pierre qui invite à la foi et au repentir, tandis qu'une figure gigantesque de saint Christophe, peinte à droite de la porte encore verrouillée[4], fait sourire d'aise le seigneur qui lui consacre un de ses premiers regards : « Quand on a vu le matin une image de saint Christophe, on est assuré de

v. 1643-1645.) Il faut tenir compte, en ce dernier texte, des exagérations du poète. C'est d'ailleurs la fille d'un émir sarrasin, c'est Rosamonde qui parle. = [1] Dedens la riche chambre qui fu painte à or mier. (*Godefroi de Bouillon*, v. 310.) Dedans la cambre painte à or et à vernis, — Jut o Ydain sa feme, la bele o le cler vis. (*Ibid.*, v. 249.) = [2] Devant le conte art uns grans chandelabres. (*Amis et Amiles*, v. 648.) A mie nuit, quant tuit furent couchié, — Emmi la sale drescent un chandeillier. — Un cierge i mistrent por le mieus esclairier. (*Jourdains de Blaivies*, v. 112-115.) Par devant lui ardirent dui grant cierge alumé. (*Parise*, v. 716.) En un lit cordeïs colça Karlon soef. — Devant lui aluma un grant cierge embrasé. *Renaus de Montauban*, p, 328, v. 35.) = [3] Mantiax vairs et pelices grises — Qui à ses perces furent mises. (*Chronique du roi Guillaume d'Angleterre*, Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de la Normandie, éd. Fr. Michel, 1840, III, p. 166.) Une grosse pièce de sap — U soleient pendre li drap. (*Lai de Guigemer*, par Marie de France, éd. Méon, I, p. 92.) Cf. *Rose*, v. 9622, 9623 cités par Schultz. En son *Histoire du Costume*, J. Quicherat cite un texte du XIIIe siècle, qui est des plus intéressants, mais dont il n'indique pas la source : « Vous devez étendre sur la perche vos draps, tels que manteau, surcot, cloche, pourpoint, et tout ce que vous avez de fourrures et d'habits, soit d'hiver, soit d'été. » (1re éd., p. 200.) = [4] Il y avait des verrous aux portes des chambres : « La chambre où li quens jut a fait desveroillier. » (*Godefroi de Bouillon*,, v. 1016.)

ne point mourir de mort subite durant toute cette journée. Me voilà encore sauvé pour un jour[1]. »

Personne n'ignore que, pendant la plus grande partie du moyen âge, on se couchait nu. C'est ce qu'attestent à l'envi nos chroniques, nos chansons[2] et nos miniatures. On ne s'étonnera point que nos barons aient commencé à se vêtir dans leur lit. A coup sûr, ils y passaient leurs chemises, leurs braies, sans doute aussi leurs chausses[3]. Ce n'était point paresse, mais pudeur.

On comprendra que nous n'insistions pas sur les ablutions matinales de nos barons; néanmoins, ce n'est point si petite chose, ni si indifférente qu'on pourrait le croire. Il a plu à un grand historien de notre temps, qui s'était pris contre le moyen âge d'une haine d'enragé, il a plu à Michelet de prononcer un jour ce jugement plus qu'étrange, ces six mots par lesquels il prétendait flétrir dix siècles de notre histoire : « Pas un bain durant mille ans! » La passion est toujours une mauvaise conseillère; mais il faut avouer que, surtout ici, elle a bien mal inspiré l'étonnant écrivain auquel nous devons tant de pages presque sublimes. Nos pères, au contraire, adoraient l'eau, raffolaient des bains et, s'il faut tout dire, en usaient plus que nous. A peine notre chevalier était-il levé, à peine avait-il revêtu ses chausses et sa chemise, que les portes déverrouillées de sa chambre s'ouvraient, et que ses damoiseaux, *meschins* ou valets s'empressaient de lui offrir l'eau fraîche dans un bassin de métal, avec la touaille ou serviette, toute blanche, pour s'essuyer. Les textes abondent, et n'ont rien qui nous surprenne[4]. Avant et après

[1] C'est la croyance de tout le moyen âge attestée par ces vers célèbres . *Christophori sancti speciem quicunque tuetur — Isto nempe die non morte mala morietur.* C'est ce qui explique pourquoi on plaçait de colossales statues de saint Christophe dans les lieux les plus apparents des églises, etc. Cf. *Acta Sanctorum*, t. XXXIV, p. 135 et suiv. = [2] Ils s'allèrent coucher déchaussés et nus. » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 52, § 105.) Li cuens Amiles en la chambre est venus. — En lit Ami s'ala couchier touz nus. (*Amis et Amiles*, v. 1158, 1159.) Lusiane couche Aiol : « Puis le fist descauchier, nu devestir. » (*Aiol*, v. 2156). Etc., etc. = [3] En son seant el' lit leva; — Son valet a lui apiela; — S'a unes braies demandées. — Cil keurt si li a aportées — Unes braies d'un blanc cainsil : — Et puis s'est cauciés et vestus. — Si est fors de son lit issus. (*Perceval*, v. 11927 et ss.) Votre chemise et vos braies auront place sur le traversin du lit. Le matin, quand vous vous lèverez, passez d'abord votre chemise et vos braies. (J. Quicherat, texte du XIIIe siècle, traduit en son *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 200.) = [4] Devant Guillaume sont dui vallet alé ; — Près de servir, s'il en a volenté. — Eve et touaille li ont il aporté; — Li quens Guillaumes a maintenant lavé, — Et quant il a au blanc drap essué... (*Moniage Guillaume*,

chaque repas, nouvelles ablutions, que nous aurons lieu de signaler ailleurs, et qui nous permettent d'affirmer que le bourgeois ou le noble du XIIe siècle ne se lavait pas les mains beaucoup moins de cinq ou six fois par jour. C'est quelque chose. Quant aux bains, c'était plus qu'un usage, et presque une passion. Notez que je n'ai plus à parler ici de ce bain qui devint un jour un des principaux rites du Sacrement de la chevalerie et dont nos chevaliers gardaient jusqu'à leur mort le souvenir vivant dans le meilleur coin de leur mémoire. Non, je veux à dessein laisser ici de côté le symbolisme et la chevalerie, pour ne m'attacher qu'à la réalité de tous les jours. Ce sont les chambres « souterraines » des donjons[1] que l'on transforme, pour quelques instants, en salles de bains; mais il ne faut s'attendre ici à rien de luxueux, ni d'élégant. Les baignoires ne sont que des baquets, et « ce meuble, presque toujours fait en merrain, de douves cerclées, était du ressort de la tonnellerie[2]. » Mais, si grossière que fût la baignoire, le bain était raffiné. On le fait « couler deux fois[3] »; on l'aromatise; on y jette toutes sortes d'herbes et de parfums[4]. Ces bains, objet d'une si délicate attention, on en prend en vingt circonstances diverses, voire même « sans circonstances », et pour la joie d'en prendre, le matin[5]. Après une maladie, c'est un remède qui est tout indiqué : Rosamonde ne manque pas de l'imposer à son ami Élie, qu'elle vient de guérir avec un merveilleux breuvage composé de neuf herbes : *Un tel baing li dona, quens ne dus tel n'en*

Bibl. Nat., fr. 368, f° 237, v°.) Alixandres li rois fu levés par matin, — Vestus d'une cemise deliée de lin — Et caucés une cauces de pale alixandrin. — L'iave li aporterent por laver doi mescin, — Et furent ambedoi de fin or li bacin. (*Alixandre*, éd. Michelant, p. 423, v. 30 et ss.) Dont leverent des lis, si se sunt atourné; — Quant il furent vestu il et orent lavé. (*Doon de Maience*, v. 5738, 5739.) Deus bacins prist sans nule demourée... — De la fontaine a de l'eve aportée. — Et li cuens leve, sans nule demourée, — Quant Gaselins li ot l'iauve dounée. (*Auberi*, p. 50, v. 7711.) Li dis chevaler sunt levé; — Tost sunt vestu et acesmé. — Lor mains *et lor bouches* lavent. (*Durmars*, 65, 39.) Cette dernière citation, comme la suivante, est de Schultz. = [1] Entrées sont en un celier, — *En une chambre sousterrine*. — Là ot commandé la Roïne — Appareillier deus riches bains. (*Guillaume de Palerme*, v. 5330.) = [2] Victor Gay, *Glossaire archéologique*, I, p. 103, article *Baignoire*. = [3] Fai moi un baing *qui soit coulés deus fois*. (*Bueves d'Hanstonne*. Bibl. Nat., fr. 12548, f° 92.) = [4] De bonnes herbes li fist un baing. (*La Bourgeoise d'Orléans*, fabliau, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 404.) Le lendemain du mariage de Béatrix avec le Chevalier au Cygne, « les puceles des chambres » lui trempent un bain « à herbes précioses moult bien fais et colés ». (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4223.) = [5] Mais au matin se

a[1]. Après un long et pénible voyage (en ce temps-là, hélas! tous les voyages étaient longs et pénibles), c'est dans un bain d'abord qu'on trouve le repos. Quand la pauvre mère des quatre fils Aimon aperçoit ses enfants blêmes de faim et pantelants de misère : « Je m'en vais avant tout », leur dit-elle, vous faire baigner[2] », et c'est dans sa propre chambre qu'elle leur prépare ce bain réparateur[3]. Ce qui m'étonne davantage, ce sont ces bains « après le dîuer » dont il est plus d'une fois question dans nos vieux poèmes, et je laisse aux physiologistes et aux médecins le soin de préciser ce qu'un tel passe-temps pouvait avoir de dangereux ou même de mortel[4]. Mais enfin, vous le voyez, ce sont des bains toujours, ce sont des bains partout. Les femmes y prennent encore plus de goût que les hommes, et il en est pour elles qui sont plus solennels, plus consacrés que tous les autres, comme ceux de la veille et du lendemain de leur mariage[5]. On alla jusqu'à se donner le méchant luxe de se baigner en compagnie, avec des chapeaux de fleurs sur la tête[6]. C'était périlleux et mauvais, et l'on pouvait ressusciter par là les détestables abus qui avaient jadis armé l'Église de tant de sévérités contre les bains des Romains. Mais il semble que l'on n'ait pas été trop loin dans cette voie et qu'on ait eu la sagesse de s'arrêter à temps.

Quoi qu'il en soit, notre baron sait ici rester dans un juste milieu : il n'abuse pas du bain, mais il n'en use pas avec trop

lière tempre ; — *Un bain fait cauffer;* puis le tempre. (Gilbert de Montreuil, *Roman de la Violette;* citation de Schultz.) = [1] *Elie de Saint-Gilles*, v. 1465. = [2] Mais ains serés vos tot baigniés et conreés. (*Renaus de Montauban*, p. 95, v. 35.) = [3] Dedans sa maistre chambre les a o lui menés; — Ele les a baigniés et très bien conreés. (*Ibid.*, p. 96, v. 9, 10.) = [4] Après menger leur furent li caut baing conreé, — Et li baron i entrent, ne l'ont pas refusé. (*Fierabras*, v. 2218.) Elie de Saint-Gilles, à peine convalescent, demande à manger : « Li gentieus hon en ot plus que il ne rova. — Li bains fu aprestés ù Elies entra. » (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1465, 1464. Cf. *Perceval*, v. 16503 et ss.) = [5] 1° Avant le mariage. La mère de Béatrix, la veille de son mariage avec le chevalier au Cygne. « la nuit fist la pucele acesmer et baignier ». (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4057.) 2° Après le mariage. Il s'agit de la même Béatrix : « Les puceles des chambres li ont uns bains temprés ». (*Ibid.*, v. 4223.) Il en est de même après le mariage d'Ydain. Le lendemain de ses noces, « la messe font chanter le chapelain Richier — Et l'Empererris fist tot son palais vuidier — Et les huis moult bien clorre, serrer et veroillier. — Quant li bains fu calfés, puis fist Ydain baignier, » etc. (*Godefroi de Bouillon*, v. 304.) Ce dernier texte prouve assez clairement qu'il n'y avait pas de « salle de bain » proprement dite, même dans les palais des plus grands seigneurs. = [6] Puis revont entr'eus as estuves — Et se baignent ensemble es cuves — Qu'il ont es chambres toutes prestes, — Les chapelés de flors es testes. (*Rose*, v. 11132 et ss). Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*,

de ménagements. Ce qu'il souhaite, c'est qu'on ne dise pas de lui ce que l'auteur d'*Aye d'Avignon* avait pu dire de l'un de ses héros, de Ganor : « *D'un an ne fu baigniez*[1]. » Ce qu'il souhaite encore plus vivement, c'est de ne pas ressembler à ce damoiseau dont il est question dans *Garin le Loherain :* « Il était tout hérissé, avait le visage tout charbonneux et ne connaissait pas d'autre eau que celle qui tombe du ciel[2]. » Cette caricature, un peu grossière, était bien faite pour exciter à la fois le rire et l'indignation de la plupart de nos châtelains. Ils en riaient à gorge déployée, et se plongeaient de plus belle en leurs baquets.

Nous avons eu lieu de décrire ailleurs la toilette de notre baron ; mais en ce moment ne le quittons pas, et donnons-nous la joie d'assister aux actes les plus significatifs, les plus nobles de toute sa journée, de toute sa vie. A peine est-il lavé, qu'il prie[3]. Or l'attitude de la prière et la posture de celui qui prie ne sont pas alors les mêmes qu'aujourd'hui. Nous nous agenouillons : nos pères se prosternaient. C'était encore l'*adoration* orientale, avec son grand caractère primitif de profonde humilité, d'anéantissement suprême et volontaire. Notre liturgie en a gardé des traces. Durant la procession au Baptistère ou aux Fonts qui couronne la nuit, l'admirable nuit du Samedi Saint, durant le chant des longues litanies, l'Évêque ou le Prêtre reste au pied de l'autel, absolument étendu de tout son long entre le diacre et le sous-diacre qui sont prosternés de la même manière. C'est d'un effet saisissant et grandiose. Nos chevaliers du XIIe siècle, pour la plus simple de leurs prières, se couchaient en croix sur le sol, la tête tournée vers l'Orient. Il est vrai qu'ils commençaient déjà à se contenter parfois d'un agenouillement très incliné et ressemblant, pour ainsi parler, à une *demi-adoration*. Telle fut la transition à l'agenouillement pur et simple qui est entré dans nos mœurs et n'en est plus sorti. Mais, encore un coup, les plus fiers

V, p. 348; *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 21. Le savant archéologue suppose qu'il existait dans les châteaux « une piscine de pierre qu'on remplissait d'eau tiède et dans laquelle plusieurs personnes pouvaient se baigner de compagnie ». Mais il ne donne aucune preuve à l'appui de son dire, et le texte même de la *Rose* est suspect. = [1] *Aye d'Avignon*, v. 2309. = [2] Hireciès fu, s'ot charbonné le vis : — Ne fu lavés de sis mois acomplis, — Ne n'i ot aive, se du ciel ne chaï. (*Garins li Loherains*, II, p. 153.) = [3] Quant il furent vestu et il orent lavé — Et encontre orient Damedieu aoré. (*Doon de Maience*, v. 5739, 5740.)

barons du temps de Louis VII ou même de Philippe Auguste, les Rois, les Empereurs, se prosternent et « adorent » *lor mains vers Oriant*[1].

Le geste magnifique des premiers chrétiens, l'attitude des *orantes* priant debout, les bras tout grands tendus[2], cette posture traditionnelle est encore adoptée au XIIe siècle, en des circonstances où la prière est nécessairement moins longue sans être moins ardente ou moins solennelle. Et enfin, nous trouvons facilement en nos vieux poèmes des exemples de notre attitude actuelle, qui a de si lointaines origines : « l'homme à genoux, la tête inclinée et les deux mains jointes[3] ». Elles sont également sculpturales, également belles, ces attitudes qui honorent l'humanité et font penser à cette grande parole où il ne faudrait pas voir un vain jeu de mots : L'homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux.

Mais, lorsqu'il s'agit de la prière, l'attitude n'est véritablement qu'un élément secondaire, et c'est le fond qu'il importe le plus de connaître. Comment priaient nos chevaliers? Telle est ici la question capitale, et elle n'est point de celles que l'on résout aisément. Je suis convaincu, pour ma part, qu'il y a eu deux courants : l'un que j'appellerais volontiers « clérical », si l'on n'avait pas si étrangement abusé de ce mot; l'autre séculier et, oserai-je le dire? « laïque ». Ces deux courants ÉTAIENT ÉGALEMENT CHRÉTIENS, mais non point de la même façon. Les prières « cléricales » étaient théologiques, exactes, souvent mystiques. Les prières

[1] Quant veit le Reis le vespre decliner, — Sur l'herbe verte descent-il en un pret, — *Se culchet à tere*, si priet Damnedeu. (*Roland*, v. 2447 — 2449.) Descent à pied, à la terre *se culchet* .. — Si preiet Deu. (*Ibid.*, v. 2015 et 2016.) De l'cheval descendi, *à terre se coucha*. — Par grant humilité Jhesu Crist reclama. (*Gui de Bourgogne*, v. 4182, 4183.) Et Karles *se coucha* desor l'erbe en la prée; — S'a faite une orison. (*Ibid.*, v. 4280.) *Vers Orient se colche*, s'a faite s'oraison. (*Godefroi de Bouillon*, v. 2990.) *En crois se colce à terre, son chief vers Orient*. (*Les Chétifs*, éd. Hippeau, p. 229.) *En croiez* se jete Karle *contre oriant*. (*Otinel*, v. 494.) *Il se colcent en crois* et proient Deu merchi. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 3271.) Etc., etc. En ce qui concerne l'habitude de se tourner du côté de l'Orient, voir, indépendamment des textes qui précèdent, les suivants : « Et *encontre orient* Damedieu *aoré*. » (*Doon de Maience*, v. 5740.) Va prier de bon cuer *ses mains vers oriant*. (*Ibid.* v. 2406.) Nostre emperière à terre descendy; — *Vers orient* s'est tourné et gauchy. (*Aquin*, v. 582.) *Vers Oriant* avoit tourné son vis. (*Gaydon*, v. 1848.) *Devers saint orient* a son chef trestorné. (*Parise*, v. 566.) Etc. = [2] *Ses mains tendi contremont vers le ciel*. — « Glorieus Deus, tu soies aorés. *Ogier*, v. 9419, 9420.) Etc. = [3] Puis s'agenoille li Dus lez lui en pré — Ses deus mains jointes, a le chief incliné. (*Gaydon*, v. 1847, 1848.)

« laïques » consistaient principalement en un chapelet de faits historiques ou légendaires, que l'on empruntait à la Bible ou aux apocryphes, et que l'on amalgamait sans critique et sans ordre : « S'il est vrai, disait-on, que je croie à tous ces prodiges, ac- « corde-moi, Seigneur, la grâce que je te demande. » Les prières cléricales nous ont été conservées, sous une forme latine ou française, dans ces *Livres d'heures* dont tant de millions d'exemplaires ont circulé, aux mains de la noblesse et de la bourgeoisie, depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. Les prières laïques nous ont été conservées dans nos chansons de geste. Un certain nombre de chevaliers priaient comme les héros de ces chansons; d'autres priaient comme leurs clercs. Tout est là.

Notre chevalier est donc plongé dans sa prière, et il est de ceux, si vous le voulez bien, qui ne s'inspirent pas de la science de leurs chapelains, mais des souvenirs de leur enfance, des leçons familières de leurs mères et des poèmes qu'ils ont entendus. Rien de savant dans son oraison où il essaye de résumer, tant bien que mal, toute l'histoire religieuse de sa race qui est la nôtre. Il commence par saluer « le Glorieux Père qui façonna le monde et qui forma Adam de terre « et de limon » avec sa *pair* Evain ». Puis, il raconte à sa façon le drame du premier péché, et comment nos premiers parents furent jetés dans l'abîme de Baratron (!) avec les diables Berzebu et Néron. Il s'arrête un instant au meurtre de cet Abel dont le sang, encore aujourd'hui, rougit la lune en son décours, et contemple plus longtemps la figure de ce « baron Abraham » dont le fils fut enlevé au ciel « parmi les Innocents » au moment même où il allait être héroïquement sacrifié par son père. « C'est toi, dit le chevalier à son Dieu, c'est toi qui sauvas Jonas de la baleine qui l'avait englouti; c'est toi qui épargnas le roi de Ninive avec sa cité et tout son peuple; c'est toi qui délivras Daniel de l'horrible supplice, quand on le jeta dans la fosse aux lions; c'est toi qui préservas les trois enfants dans la fournaise; c'est toi enfin qui défendis sainte Suzanne contre les faux témoins. » Là-dessus, notre baron saute d'un bond de l'Ancien Testament dans le Nouveau, et fait une halte pieuse devant l'étable de Bethléem. Il évoque rapidement le souvenir de ce salut de l'Ange qui eut pour théâtre le temple de Salomon; de

cette naissance de Dieu qui illumina et *esleecha* le monde entier; du bœuf qui, devant l'enfant divin, s'inclina profondément et doucement; des trois rois Gaspart, Baptisart et Melchior qui accoururent en hâte du fond de l'Orient, et enfin de cette femme sans mains qui vint assister la Vierge dans l'étable, et qui, par un beau miracle de Dieu, « *ot lors plus beles mains que seraine ne fée* ». « C'est toi, dit-il encore, qui as ressuscité saint Lazaron et qui as « établi saint Pierre en souverain dans les jardins de Néron. » Puis, comme notre baron n'a pas été durant sa vie sans commettre quelques gros péchés (pour ne point parler des autres), il n'oublie jamais de nommer dans ses prières cette admirable Madeleine qui est la patronne des vrais pénitents : « Elle s'approcha de toi, tout doucement, à la celée; la fontaine du cœur lui monta aux yeux et, à défaut d'autre rosée, elle te lava les pieds de ses larmes. » Mais voici l'heure, pour le chevalier, de consacrer quelques accents émus à cette passion de Jésus qui est le résumé de sa foi : « Le jour de Pâques fleurie, tu chevauchas l'ânesse *par grant humilité*, et les petits enfançons marchaient derrière toi. Cependant les Juifs félons ne tardèrent pas à te saisir, et te lièrent si brutalement à la colonne, que le sang jaillissait de chacun de tes ongles. Puis Marcus et Jonathas te mirent en croix, et ton sang coula jusqu'en Gorgatas. » Un personnage auquel l'Évangile ne donne qu'un rang secondaire dans ces scènes divines du Calvaire, le centurion « Longin », devient ici l'objet d'un miracle éclatant dont il est question dans la plupart de nos prières épiques : « Quand Longin te frappa du tranchant de sa lance, il était aveugle; mais ton sang descendit le long de sa lance jusqu'à ses yeux, et, sur-le-champ, il eut *alumoison* et vit. » Il ne reste plus à notre *priant* qu'à parler brièvement de la résurrection de son Dieu et de ce brisement admirable des portes de l'Enfer d'où Jésus fit puissamment sortir tous ses amis. « Tu montas au ciel le jour de l'Ascension, mais tu reparaîtras au dernier Jugement. Là trembleront les princes et les ducs, là trembleront comme la feuille du figuier. En ce jour-là, le père ne sera pas plus que le fils, ni le prêtre que le clergeon, ni l'archevêque que le petit garçon. » Alors, ayant achevé l'exposition théorique de tout son *credo*, notre chevalier en vient enfin à penser à lui-même : « Je me confie à toi

et en ta bonté. » Et il ajoute avec une certaine fierté qui pourrait aisément dégénérer en orgueil : « Je me confie aussi en la force de ce cœur que tu m'as donné, en ma bonne épée et en mon cheval courant, mais surtout en toi. » Et il termine par ces traits vifs et rapides : « Si tout ce que je viens de dire est véritable ; s'il est vrai, Seigneur, que je le crois loyalement et « sans mentir, écoute les prières que te fait pour moi la Dame « du Paradis. *Glorieus sire pere, qui tout as à baillir, — L'arme « et le cors de moi commant à ton plaisir.* » C'est tout.

Nous venons de résumer en deux pages plus de cent prières de nos chansons[1]. Il est juste d'ajouter qu'un certain nombre

[1] Voici le texte original de cette prière épique que nous avons composée, comme une mosaïque, avec toutes les prières longuement étudiées de nos vieux poèmes : « Glorieus Pere qui formas tot le mont, — Qui feis terre et le marbrin perron, — De mer salée la closis environ, — Adan feïs de terre et de lymon, — Evain sa per, que de fi le savon ; — De Paradis lor feïstes le don, — Le fruit des arbres lor meïs à bandon — Fors d'un pomier lor veastes le don ; — Cil en mangièrent, ne firent se mal non ; — Mès puis en orent male rendacion — Qu'en enfer furent el' puis de Baratron — Qu'adont servoient Berzebu et Noiron. » (*Couronnement Looys*, v. 971-982.) Glorieus sire Pere, par vo saintisme non, — Qui formastes le ciel à vostre election — Et fesistes la terre sor le marbrin perron. (*Renaus de Montauban*, p. 175, v. 17-19.) Glorious sire Pere, qui formastes Adant — Et Evain sa moillier, dont li pueples est grant, — En Paradis, biaus sire, preïs herbergemant. — Tot lor abandonastes fors un fruit solemant ; — Mais Eve en menja, ce fu dolor mult grant, — Par engin de l'dyable en fist manger Adant. (*Gui de Bourgogne*, v. 2635-2640.) Des grans paines d'enfer, où estion geté — Pour le péchié Adam, no premier avoué. (*Doon de Maience*, v. 4046, 4047.) Glorieus sires Peres, qui formastes Adam — Et Evain sa moullier dont li pules sunt grant, — Tout lor abandonastes par le vostre commant — Fors le fruit d'un pumier dont ne fuissent goustant ; — Eve l'en fist mengier par le dit du Serpent ; — Paradis en perdirent trestout de maintenant. — Labourer les convint, dont moult furent dolent ; — Puis furent li Dyable enaprès si poissant, — Que n'estoit saint ne sainte, tant fuissent bienfaisant, — Ne convenist aler en ynfer le puant. (*Fierabras*, v. 920-929.) Caïns murtri Abel es desers d'Abilant ; — El' decors de la lune tramist Dieus de son sanc. — Encor an est plus trouble, bien est apparissant. (*Gui de Bourgogne*, v. 2641-2643.) Hé Dex,... — Qui commandas au baron Abrahant — Que sacrefice feïst de son anfant. — Il le volt faire, tant fu en voz creant. — Devers le ciel vint uns Angres volant — Qui li toilli et l'espée et l'anfant. — Si l'enporta ens el' ciel maintenant, — En Paradis, avec les Innocens. (*Amis et Amiles*, v. 1276-1284.) Jesu vos commanda (à Abraham) — Que vos li donisiés la rien que plus amès. (*Aiol*, v. 6244.) Veire Paterne, hoi cest jur me defend, — Ki guaresis Jonas tut veirement — De la balaine ki en sun cors l'out enz — Et espargnas le rei de Niniven — Et la citet et trestute la gent, — Et Daniel de l' merveillus turment — Enz en la fosse des lions ù fut enz, — Les treis enfanz tut en un fou ardent. (*Roland*, v. 3100-3109.) Jonas sauvas el' ventre dou poisson, — Et Daniel en la fosse au lyon, — Sainte Susane garis dou faus tesmoing. (*Amis et Amiles*, v. 1764-1766.) Susanain fu du faus tesmong garant. (*Ogier*, v. 11664.) Hé Diex, ce fu grant joie quant la dame enmeira. — En icele leesce saint Josep l'espousa ; — Quant la verge florie en sa main verdoia. — Josep en fist grant joie et forment l'anora. (*Gui de Bourgogne*, v. 2544-2546.) Li salus furent dis el' temple Salemon. (*Jerusalem*, v. 6996.) Une estoile aparu.... — Bele et clere et luisant com solaus en esté. (*Renaus de Montauban*, p. 451, v. 35, 36.) Li pastou-

de ces oraisons épiques sont plus courtes que notre résumé et que nos barons se bornaient le plus souvent à y développer un seul thème, celui de la Nativité ou celui de la Passion, celui du

riaus des cans en ont joie mené (*Ibid.*, v. 37.) Sire, la sainte estoile i rendi grans clartés — Et li pastour des cans en ont leur cors sonnés, — De la vostre naissence fu li mons luminés. (*Fierabras*, v. 1170). Et un des bues kil à fu pasturant — Vous enclina parfont et douchement — Et vos covri de l'estrain humlement. (*Ogier*, v. 10965-10967.) En Bethleem illecques fustes né — Virginement au saint jour de Noé. (*Aquin*, v. 2655, 2656.) Les Rois an Belleam feïtes vos aler — Au jor que vos naquistes offerande porter, — Galpart et Baptisart, bien les savons nomer; — Melchion fu li tiers... (*Parise*, v. 1384-1387.) A l' naistre de l'enfant fu une dame alée ; — Mais n'avoit nule main, moult en ert dolosée ; — As moignons le volt prendre, molt s'en est presentée ; — Lors ot plus beles mains que seraine ne fée. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 3545-3548.) Biaus Diex, tote naissance à ce jor esclera; — Li oisel et les bestes, qui erent grant pieça. — Chascune endroit sa forme grant joie en demena. (*Gui de Bourgogne*, v. 2549-2551.) Trestoute creature en fu releechant; — Grant joie en demenerent bestes, oisiel volant. (*Fierabras*, v. 933-934.) Par vo naissanche, beaus pere, rois poissant, — S'esleechièrent, ce trovons nos lisant, — Trestotes bestes, nis li oisiel volant. (*Ogier*, v. 10961-10963.) En Bethleem, biaus sire, nasquis en povretés — Et en povre drapiaus mis et envolepés. (*Fierabras*, v. 1171, 1172.) A la Thephayne te feys baptiser (*Aquin*, v. 1935). Trente ans tos plains alastes par le mont. (*Ogier*, v. 229.) La Magdaleine feïstes le pardon — Qui mist ses eulz soz voz piez à bandon — Et i plora par bone entention. (*Couronnement Looys*, v. 989-991.) Marie Madelaine, pecheresse clamée, — S'aprocha à vos piés, coiement, à celée; — La fontaine de l' cuer li fu as iex montée : — Vos piés lava de lermes, n'i ot autre rosée. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 3564-3567.) A unes Pasques, à la procession, — Que d'une asnesse chevauchas le faon, — Si vos sivirent li petit enfançon ; — As blanches Pasques en font procession — Et un et autre li prestre et li clerçon. (*Couronnement Looys*, v. 983-987.). Là le loièrent.... — Que li clers sans en sali contremont — Par mi les ongles de nostre Salveor. (*Ogier*, v. 241 et ss.) Marcus et Jonatas an la crois vos pendi. (*Parise*, v. 804.) Si parfont fu vos cors, sire Dix, entamés — Que jusqu'en Gorgatas fu vostre sans coulés. (*Fierabras*, v. 1212, 1213.) D'englentiers et d'espines, Dix, fustes couronnés, — Si ke aval la face vos courut li sans clers ; — Li cors sainte Marie fu illuec esplourés. (*Ibid.*, v. 1198-1200.) Beau sire, en sainte crois sofristes passion — Et Longis vos feri d'une lance à bandon; — N'avoit ainc veü goute, que de fi le set on; — Li sans vint avalant par la hante à bandon; — Il le tert à ses ïols, si ot alumoison. (*Renaus de Montauban*, p. 176, v. 2-6.) Cf. *Jerusalem*, v. 7033 et ss.; *Le Chevalier au Cygne*, v. 3576 et ss.; *Ogier*, v. 11645 et ss.; *Aiol*, v. 6188, 6189; *Fierabras*, v. 946 et ss. Et li laron qi à destre iert pendant, — Non ot Dimas, che trovon nos lisant, — Reperdonas ses piciés maintenant. (*Ogier*, v. 11651-11653 et ss.) Puis fustes, sere, en sainte crouez posé — Au vendredy que l'en nomme « adouré » (*Aquin*, v. 2657-2659.) Dessi qu'à Golgatas fesis ton sanc raïer — Et de l' mont de Calvaire la piere peçoier. — Sire, par vostre mort,... — Crola par tout le mont li terre et li herbier — Et les hautes montaignes et trestout li rochier. — Oisiaus ne pot voler cel jor, n'esleechier, — Ne nule beste vive... — Tristre furent et morne... (*Aiol*, v. 6194-6202.) Iluec estoit li Angles vermaus et enflammés — Ki lors dist que de mort estiés resussités. *Fierabras*, v 1223-1224.) Saint Pierre mis el' chief de Pré-Noiron. (*Amis et Amiles*, v. 1763.) Si com voz iestez, Jhesu Cris, plains de vie — Dont sainte Eglise est par voz resclarcie. (*Gaydon*, v. 7822, 7823.) Dont venra, sire, la grant redemption — Au Jugement où tuit assembleront, — Là ne vaudra pere au fill un bouton, — Neis li prestre n'iert avant de l' clerçon, — Ne l'arcevesques de son petit garçon. (*Couronnement Looys*, v. 1001 et ss.) Là trembleront trestot li duc et li princhier,... — Là trambleront trestot con foille de figuier... — Là ne porra l'uns l'autre son compaignon aidier, — La fame son mari, ne li hom sa moillier. (*Les Chétifs*, éd. Hippeau,

Péché originel ou celui de la Madeleine[1]. Il serait facile, en se plaçant à ce point de vue, d'en dresser un classement véritablement scientifique et fort curieux[2].

Telles étaient ces prières laïques dont nous parlions, telle leur physionomie, tel leur esprit; mais les prières « cléricales » qu'un certain nombre de nos barons récitaient sous la dictée de leurs clercs ou lisaient dans leurs Livres d'heures, ces oraisons littéraires et savantes étaient loin d'avoir le même caractère. Moins de superstitions, plus de théologie. Moins de faits, plus de doctrine. Moins de légendes, plus de science.

Est-ce qu'on pourra jamais la confondre avec ces prières un peu rustiques de nos chansons, cette belle traduction du *Pater* en vers du XIIe siècle, que tant de barons devaient alors savoir par cœur, et où l'on trouve tant d'éléments originaux dont il convient surtout de faire honneur aux nécessités de la rime : « Notre Père qui veux notre salut à tous, accorde-nous d'acquérir

p. 221.) Si vraiement com c'est voirs que je di — Et que je l' croie loiaument sans mentir. (*Huon de Bordeaux*, v. 1546, 1547.) Je me fi tant en toi et en ta grant bonté, — En la forche du cuer, sire, que m'as donné. — Et en mon riche branc que tant ai esprouvé — Et u cheval courant qui tant a grant fierté. (*Doon de Maience*, v. 4050-4053.) Hé Dex, dit-il, dame de Paradis, — Proie ton fil, roïne genitrix, — Qui le travail et la painne an souffris, — Et la fontainne dou ciel en toi ouvri. (*Gaydon*, v. 1382-1385.) Glorieus sire pere, qui tout as à baillir, — L'arme et le cors de moi comant à ton plaisir, (*Antioche*, I, p. 1,156.) = [1] Voici, après celles de la *Chanson de Roland*, les prières les plus courtes que l'on trouve dans nos vieux poèmes, et qui offrent ce caractère d'être complètes en leur brièveté : « Dix, qui es roi par desus tote giant, — Et home et fame as fait à ton talant — Et de la Virge nasquis an Beliant, — Hé ! vrais rois sire, com je l' croi fermement — Que ce est voir que je vois ci disant, — Gardez Rollant que il n'i soit morant, — Et convertis Otinel le tirant. » (*Otinel*, v. 497-503.) Dex, dist-il, sire, par ta beneïson — Qui à Marie feïstez le pardon, — Yonas sauvastez ou ventre dou poisson — Et Daniel en la fosse au lyon, — Si com c'est voirs, peres, que noz disons, — Deffendez noz de mort et de prison. (*Gaydon*, v. 2334-2339.) Ch. *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f° 176, v°, etc., etc. Il n'y a aucune témérité à croire que nos barons aient pu LITTÉRALEMENT prononcer de telles prières, et que les plus concis aient pu se contenter de cette prière en cinq vers du *Roland* : « Veire paterne qui unkes ne mentis, — Seint Lazarun de mort resurrexis — Et Daniel des leuns guaresis, — Guaris de meï l'anme de tuz perilz — Pur les pecchiez que en ma vis fis. (v. 2384-2388). Rien n'est plus conforme à l'esprit de nos premières liturgies funéraires, de nos peintures des Catacombes ; rien n'est plus antique ni plus « soldat ». Une seule prière est plus courte; c'est celle de la *Chanson d'Antioche*, qui n'a pas plus de deux vers et que les plus paresseux pouvaient dire, pour toute oraison, matin et soir. Nous l'avons donnée pour péroraison à notre grande prière épique : « Glorieus sire pere, qui tout as à baillir, — L'arme et le cors de moi comant à ton plaisir. » (I, p. 156.) = [2] Nous allons tenter ici un premier essai, et bien incomplet de cette CLASSIFICATION DE NOS PRIÈRES ÉPIQUES D'APRÈS LEURS SUJETS : 1° Prières contenant tout un résumé de l'Ancien et du Nouveau Testament : *Jerusalem*, v. 6979-7049. *Aye d'Avignon*,

XVIII

UN COMBAT JUDICIAIRE. — DUEL DE THIERRY ET DE PINABEL. (P. 660)

Ganelon a trahi Roland, et comparaît devant le tribunal du Roi. Le frère du duc d'Anjou, Thierry, défie tous les parents du traître et les provoque à un combat judiciaire en champ clos. L'un d'eux, Pinabel, relève le défi, et le combat commence :

> Thierry est blessé au visage
> Et le sang coule sur le pré herbu.
> Alors il frappe Pinabel sur le heaume d'acier bruni
> Et l'abat raide mort...
>
> (*Chanson de Roland*, v. 3924-3929.)

Composition de Luc-Olivier Merson

Lt. Olmer Merson

ton amour comme l'ont acquis les Anges qui font ton plaisir là-haut; donne-nous notre pain de chaque jour, à l'âme le saint Sacrement et au corps le *sostenement*[1]. »

Est-ce qu'on pourra jamais l'identifier avec ces naïves oraisons de nos vieux poèmes, cette admirable prière, cette *Obsessio* qui, depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, se rencontre en des centaines de Livres d'heures, la plus répandue, la plus aimée de toutes nos prières extraliturgiques, et celle qui peut passer pour leur type le plus achevé : « Obtenez-moi le don de cette grâce divine qui sera la protectrice et la maîtresse de mes cinq sens, qui me fera travailler aux sept œuvres de miséricorde, croire aux douze articles de la foi et pratiquer les dix commandements de la loi, et qui enfin me délivrera des sept péchés capitaux jusqu'au dernier jour de ma vie[2]. »

v. 2738-2757, etc. 2° Prières se rapportant aux seuls commencements de l'Ancien Testament : Adam, Caïn, etc. : *Gui de Bourgogne*, v. 2655 et suiv., etc. 3° Prières consacrées spécialement au souvenir du Péché originel, à l'Incarnation et à la Rédemption : *Fierabras*, v. 917 et ss. ; *Godefroi de Bouillon*, v. 1171 et suiv. 4° Prières où l'histoire d'Abraham tient la plus large place : *Aiol*, v. 6240, etc. 5° Prières sur la nativité du Christ : *Renaus de Montauban*, p. 431, v. 32 et suiv.. ; p. 181, p. 33 et suiv. *Aquin*, v. 2632 et suiv. 6° Prières sur l'Adoration des mages et l'enfance du Sauveur : *Aiol*, v. 2969 et suiv., etc. 7° Prières embrassant toute la vie de Jésus-Christ : *Renaus de Montauban*, p. 175, v. 17 et ss. *Fierabras*, v. 1168 et ss. ; etc. 8° Prières sur sainte Madeleine : *Antioche*, II, p. 272. 9° Prières sur la Passion : *Renaus de Montauban*, p. 426, v. 4 et ss. 10° Prières sur la fin du récit évangélique, sur la Résurrection, la Descente aux enfers et l'Ascension : *Gaydon*, v. 10006 et ss. 11° Prières sur le Jugement dernier : *Les Chétifs*, éd. Hippeau, p. 221 * Un certain nombre de prières n'ont pas de formules spéciales (*Ogier*, v. 9167, etc., etc.). * En dehors de cette classification, qui sera un jour l'objet d'un travail plus étendu, il convient de mentionner, à tout le moins, cette « orison Karlemaine » dont il est question dans *le Chevalier au Cygne*, v. 4885 et ss. Elle avait été composée par saint Silvestre, durant un carême; il avait converti avec elle la reine Hélène, mère de Constantin, et le grand empereur ne manquant jamais de la dire en bataille au moment où l'on déployait son enseigne. J'ignore quelle est cette prière, et ne puis que donner ici le texte de notre vieux poème : « Por vos commencherai l'orison Karlemaine — Qu'il disoit em bataille, quant on lachoit s'ensaigne. — Puis ne dotoit-il home en bataille prochaine. — Saint Selvestres la fist en cele quarantaine — Que Jhesus jeüna quant il sist à la chaine. — Et puis en converti si la rome Elaine, — La mere Costentin dont l'ame devint saine. » = [1] Nostre pere qui es es celx, — Ki de nos toz le salu velx, — Li tiens Nons soit seintefiez, — En nos loez et essauciez. — Ton regne nos fai advenir, — Si k' à toi puissons parvenir. — Ta volentez soit faite en terre — Si com en ciel. T'amor aquerre — Nos fai, si com aquise l'ont — Li Angle qui ton pleisir font. — Et de chascun jor nostre pain — Nos donez hui que n'aions fein, — A l'ame le seint Sacrement — Et au cors le sostenement. — Et se nos pardonez nos detes, — Les corpes que nos avons fetes, — Si com nos à nos maufeiteurs — Pardonons et à nos deteurs. — Ne soffrez qu'en tentation — De male cogitation — Soions mene, mais à delivre, — Sire, de toz maus nos delivre. — Amen disons, que Diex l'otroit, — Cil qui tot ot et qui tot voit. (Bibl. Nat., Lat. 3799, f° 1, XIIe s.; publié par P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*.) = [2] Cette prière, que nous prenons pour type, se trouve dans les mss. de la Bibl. Nat.,

Est-ce que les oraisons des poèmes allemands des XIIe et XIIIe siècles présentent ce caractère, éminemment populaire, des prières de notre épopée nationale? Est-ce qu'elles ne sont pas « cléricales », elles aussi? Est-ce que vous reconnaissez l'accent primitif, militaire et rude de nos vieux *priants* épiques, dans ces paroles quintessenciées que le curé Conrad prête à son Roland[1] : « Qu'il est né heu-« reusement celui que Dieu a choisi pour mourir à son service! » Ou dans cet incomparable début du *Willehalm* de Wolfram d'Eschenbach[2] : « O toi, très pur et sans tache, *trois* et pourtant *un*, créateur de tous les êtres, laisse-toi guider par ce qui est l'essence de ta vertu : ton incarnation m'a rendu parent de ta divinité, et qui dit *Pater noster*, tu le reconnais pour ton fils. »

Non, non ; les deux courants ont, comme vous le voyez, existé parallèlement et tout à côté l'un de l'autre. Il était permis à nos chevaliers de choisir entre ces deux familles de prières; mais il n'est donné à personne de les confondre.

lat. 1177 (XIIIe s.), lat. 1196 et 1367 (XIVe s.), lat. 13307 (XVe s.); Bibl. Mazarine, T. 812, et T. 815 (XVe siècle); etc., etc. On la lit, avec l'*Intemerata*, au commencement de presque tous les Livres d'Heures manuscrits, comme aussi dans presque toutes les *Heures* incunables de Simon Vostre, etc. Nous l'avons traduite, avec cent autres, dans notre *Choix de prières d'après les manuscrits du* IXe *au* XVIIe *siècle* (2e éd., p. 230 et ss.) : « O sainte Marie, mère de Dieu, ô fille du grand Roi, ô Reine très miséricordieuse; — Consolatrice des désolés, mère des orphelins, voie des égarés, salut de tous ceux qui espèrent en vous; — Vierge avant l'enfantement, vierge durant l'enfantement, vierge après l'enfantement; — Source de salut et de grâce, source de consolation et de bonté, source d'amour et de joie; — Au nom de cette joie dont vous avez exulté alors que l'archange Gabriel vous annonça l'incarnation du Fils de Dieu, etc., etc. » Cette prière ne nous semble pas antérieure au XIIIe siècle, mais toutes les prières « cléricales » du XIIe offrent le même caractère théologique ET QUI N'A RIEN DE POPULAIRE. Les pièces liturgiques ne peuvent laisser, en particulier, aucun doute à cet égard. Rien ne se ressemble moins, pour prendre un exemple décisif, qu'une prière de nos chansons et une « séquence » d'Adam de Saint-Victor, de ce grand poète qui mourut durant la seconde moitié du XIIe siècle : « Salut, ô jour qui es la gloire des jours, salut, heureuse victoire du Christ; salut, jour digne d'être éternellement célébré; salut, ô le premier des jours! — C'est aujourd'hui que la divine Lumière ouvre les yeux des aveugles, que le Christ dépouille l'Enfer, terrasse la Mort et réconcilie les hauteurs du ciel avec les abîmes de la terre (*Salve dies dierum gloria*, prose de Pâques). Un de nos vieux poètes aurait dit bien plus simplement et populairement : Diemenche arons Pasques; — Que toutes gens soi doivent bel atorner. (*Aiol*, v. 1210, 1211.) Ou bien : Pasques, une feste joiant — Que menent joie li petit et li grant. (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 7.) Il y a là, bien évidemment, deux sociétés différentes, deux styles distincts. = [1] Le prêtre Conrad est l'auteur du *Ruolandes Liet*, c'est-à-dire de la plus antique imitation de notre *Roland* en vers allemands. Il écrivait durant le second tiers du XIIe siècle, et peut-être avant 1139. Nous avons, en notre 1re édition du *Roland*, cité plusieurs fragments de ce beau poème, que M. Gaston Paris avait traduits pour nous (t. II, pp. 180, 182). = [2] Voici tout le début du *Willehalm*, de cette imitation de notre *Aliscans*, de cette œuvre de Wolfram d'Eschenbach qui écrivait à la fin du XIIe, au commencement du XIIIe siècle : « O toi très pur

*
* *

Sa prière à peine terminée, le chevalier, dont ces quelques minutes d'oraison ne contentaient point la piété, s'empressait de se rendre à la messe. Il y allait tous les matins[1], sans jamais s'aviser de faire à cet égard la moindre distinction entre le dimanche et les autres jours, et en se rappelant que son vieux père, dans ses dernières recommandations, lui en avait fait un devoir : *Chascun jor, beaul doulx filz, la saincte messe aurras*[2]. Le plus souvent ils

et sans tache, *trois* et pourtant *un*, créateur de tous les êtres, dont la puissance est sans commencement, sans interruption et sans fin; toi qui éloignes de moi les pensées coupables, — et tu es alors mon père et je suis ton enfant; — tu es noble au-dessus de toute noblesse. Laisse-toi guider, Seigneur, par ce qui est l'Essence de ta vertu, et fais-moi don de ta miséricorde, quand je commets un crime contre toi. Ne me laisse pas mettre en oubli, Seigneur, de quel immense bonheur j'ai été comblé. Je suis ton enfant, je suis ton rejeton : mais tu es très riche et, moi, je suis très pauvre. Ton incarnation m'a rendu parent de ta divinité : qui dit *Pater noster*, tu le reconnais pour ton fils. J'ai puisé dans le baptême une force qui m'a délivré du doute; je suis très fermement attaché à cette foi « que je porte le même nom que toi ». Oui, Sagesse au-dessus de toute autre sagesse, tu es le Christ, et moi je suis un chrétien. Jamais on n'est arrivé, à travers toutes les recherches, à atteindre ta hauteur, ta largeur, ta profondeur infinies. C'est dans ta main que reposent les sept étoiles, etc., etc. (V. *Epopées françaises*, 2e éd., t. IV, p. 50, 51. = [1] Les textes qui suivent et que l'on pourrait aisément multiplier se rapportent A DES JOURS ORDINAIRES DE LA SEMAINE, et il n'y est aucunement spécifié que nous ayons affaire à un dimanche : Nostre empereres s'est vestus et chauciez; — *Messe et matinnes vait oïr au monstier*. (*Amis et Amiles*, v. 233, 234.) Son oirre a fait Ions atourner Gerins, — Car il s'en veut raler en son pays, — Veoir sa femme la Fiele Beatris. — *Messe li cante* li capellains Tieris. — Après la messe se sont as chevaus mis. (*Les Lohérains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 165, v°.) La feme au dux Raimont qu'en apelle Parise — Al' mostier est alée, *si a la messe oïe*. (*Parise*, v. 139, 140.) Li hermites s'en torne sans demorée. — En sa capele en entre qui est sacrée; — Les armes Dameldieu a recovrées. — *Si a* l'enfant Aiol *messe chantée*. — Aiols trestout armés l'a escoutée. (*Aiol*, v. 555-559.) Isnellement se sunt et vestu et levé; — Au mostier Saint Nicol sunt por orer alé... — *Quant la messe fu dite* et li mestiers finés, — De l' mostier sunt issu. (*Renaus de Montauban*, p. 173 v. 18-22.) Cele nuit fut Rollans laidis et malmenés. — L'endemain, par matin, quant solaus fu levés, — *Li a canté la messe* li capelains Fourrés. (*Fierabras*, v. 39, 40.) *Quant messe fu chantée* à l'autel saint Simon, — L'Empereres l'oï par grant devotion. (*Godefroi, de Bouillon*, v. 511, 512.) *Quant la seignoris messe fu à l' mostier cantée* (*Ibid.*, v. 41). Au moustier sont alés, le *servise ont ois*. (*Gaufrey*, v 1426.) Au palés sunt venu li baron chevalier — *Qui orent oï messe* de bon cuer et d'entier. (*Ibid.*, v. 1428, 1429. Cf. v. 8046, 9254.) Li cuens Guillaumes s'est par matin levez, — *Au moustier vet le servise escouter*. (*Prise d'Orange*, v. 43, 44.) La messe n'était pas seulement entendue avec régularité, mais elle était aimée de nos chevaliers. Au moment de l'assaut de Jérusalem, les chrétiens s'écrient : « Ahi! chités, font-il, saintisme natural... — Dex nos laist tant veoir que brisons le mural. — *Et Dex i soit sacrés et messe corporal*. (*Jérusalem*, v. 2928-2931.) * C'est par milliers que l'on fait chanter des messes pour les morts : « Dis mille messes ferai chanter por li, » dit le vieux Fromont en parlant de Begon de Belin que ses gens ont tué (*Garins li Lohérains*, II, p. 246); etc., etc. — [2] *Doon de Maience*,

allaient au moûtier voisin; mais déjà en un certain nombre de châteaux, il y avait une chapelle[1]. Cette chapelle était là, tout près, dans la haute cour; elle était là, petite et basse, sous le donjon énorme. Au XIe siècle, on l'eût plaquée contre les murs mêmes de la grosse tour, ou, pour mieux parler, on l'eût placée, comme à Falaise et à Loches, dans un de ces petits corps de bâtiment, dans

Fig. 93. La chapelle du palais de la Wartburg (état actuel)

une de ces tours en application qui formaient en réalité le vestibule de certains donjons[2]. Cette disposition présentait un grand avantage : le baron, pour entendre le service de Dieu, n'avait pas besoin de sortir de chez lui. Mais au XIIe siècle, on ne pouvait vraiment plus s'en tenir à ces humbles chapelles, où il ne faut

v. 2435. = [1] Porro extra domum ante portam ædificii (castelli Ghisnensis), miro lapidum et lignorum tabulatu Salomoniacæ gloriæ capellam ædificavit. (Lambert d'Ardres, *Chronicon Ghisnense et Ardense*, cap. LXXXVI, éd. de M. le marquis de Godefroy Menilglaise, p. 165.) In exitu autem turris (apud Tornehem) in testitudine lapidea capellam inclusit. (*Ibid.*, cap. LXXVII, p. 167.) « Pendant l'épopoque romane les chapelles des châteaux sont d'une grande simplicité, comprenant une nef courte avec une abside; quelquefois de petits bras de croix formant deux réduits pour le châtelain et sa famille. Des bas-côtés étroits accompagnent la nef et deux absidioles flanquent la nef. Telle était la chapelle du château de Montargis. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, II, p. 440.) Il y avait quelquefois deux chapelles : l'une dans la basse-cour, pour les gens de service et pour la garnison; l'autre au milieu des bâtiments d'habitation. C'est ce qui a lieu à Coucy; etc., etc. = [2] De Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'Archéologie, Architecture civile*

voir, après tout, que des chambres plus ou moins heureusement appropriées aux nécessités du culte. La plupart des seigneurs voulurent avoir des églises en miniature, auxquelles leurs architectes surent donner, par bonheur, un grand caractère de simplicité. Pas de bas-côtés : une petite nef rectangulaire éclairée par quelques fenêtres cintrées, une absidiole au bout et, sous l'absidiole, un autel étroit et peu orné. Il est rare que, comme au château de Montargis, on se donne le luxe de ces bras de croix d'où le châtelain entendait l'office[1]. C'est dans une de ces chapelles que notre baron entre en ce moment, « en se signant le chef, » et la main dans la main d'un de ses hôtes[2]. Les jours de fête, on s'y rendait en plus grand apparat, et, s'il fallait aller jusqu'au moûtier voisin, on se faisait volontiers précéder par quelque jongleur, qui ouvrait la marche[3].

Cette messe du château paraît avoir été généralement « chantée[4] » ; mais encore ne faudrait-il pas se méprendre sur le sens de ce dernier mot, et supposer dans notre chapelle un chœur, des chantres, un *letrin*. Le chapelain chantait le *Gloria*, la *Preface* et le *Pater* ; rien de plus, sans doute, en temps ordinaire. Je n'imagine pas qu'à l'Offertoire, le seigneur ait eu l'habitude, tous les jours, de déposer une offrande sur l'autel de sa propre chapelle. Ces offrandes, en nature ou en argent, dont il est souvent question dans nos chansons de geste, se faisaient dans les paroisses, moutiers et pèlerinages[5], les dimanches, les jours de fête ou en des circonstances solennelles. Ce serait également se tromper et faire en pure perte trop de frais d'imagination que de se représenter le seigneur et sa femme tenant entre leurs mains quelque beau livre d'heures,

et militaire, pp. 421, 426. = [1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, II, p. 440. = [2] Cette attitude « main à main » était familière à nos chevaliers. Quand Guillaume et son neveu Bertrand montent fièrement au palais du roi Louis, où ils vont lui demander des terres : « *As mains se prennent*, el' palais sont monté. » (*Charroi de Nimes*, v. 464.) Quand l'empereur Charles et Ogier se réconcilient : « *Tot main a main* sont el' palais venu. » (*Ogier*, v. 12999.) Quand Renaud de Montauban et Roland vont visiter ensemble les murs du château de Montauban : « *Main à main* s'entretiennent, au mur s'en sont alé. » (*Renaus de Montauban*, p. 327, v. 15.) Etc., etc. = [3] Un dimenche que il fu esclairié, — Lubias s'a et vestu et chaucié. — Elle en apelle douz de ses chevaliers ; — Messe et matinnes va oïr au monstier, — Par dehors Blaivies, au monstier Saint-Michiel. — Devant li vait uns jonglers de Poitiers — Qui li vielle d'ammors et d'ammistié. (*Amis et Amiles*, v. 2320-2326.) = [4] Voy. la note 1 de la page 547. = [5] *Amis et Amiles*, v. 235 et 1643 ; *Ogier*, v. 9081, 9082 ; *Renaus de Montauban*, p. 173, v. 20 ; *Aiol*, v. 1923-1925 ;

« orné de précieuses miniatures. » Au XIIe siècle, au commencement du XIIIe, rien n'est encore moins commun que les livres d'église à l'usage des laïques, et les chapelles, d'ailleurs, recevaient de leurs rares et étroites fenêtres un jour trop avare pour faciliter de telles lectures. Donc, les barons se bornaient à écouter l'office, leurs yeux fixés sur l'autel et avec les seuls élans de leurs cœurs : *La messe orent oï de bon cuer et d'entier*[1]. C'est peut-être, à notre sens, la meilleure façon de l'entendre.

La messe quotidienne paraît avoir été quelquefois accompagnée d'un court sermon ; mais il ne saurait visiblement être ici question que des messes chantées au moûtier[2]. C'est précisément un de ces sermons qui fut, pour l'un de nos héros, l'occasion d'une aventure quelque peu piquante et fort bien racontée par un de nos vieux trouvères. Il s'agit de ce grossier et sauvage Aubri le Bourguignon qui s'est converti sur le tard et a épousé la veuve du roi Orri, Guibourc. Or, un matin, en s'éveillant dans son lit, au petit jour, le baron n'aperçoit plus sur l'oreiller la tête de sa femme. Grande fureur d'Aubri, farouche accès de jalousie. Ce Don Juan ressemble à tous les Don Juan, et ne saurait seulement supporter l'idée qu'un autre puisse faire son ancien métier : « Par tous les saints de Dieu, qu'est-il arrivé?» Il entre en rage, il rugit, il éclate : « Ah! dit-il, les femmes ont « été ici-bas la cause de bien des maux, témoin Constantin, « témoin Samson Fortin. » Ces réflexions philosophiques ne consolant pas notre homme, il s'habille à la hâte et va prendre le frais sur le bord de la rivière. La matinée était charmante : le merle, l'alouette et la calendre chantaient à qui mieux mieux sur l'*arbrissel* en fleurs. Le pauvre Aubri, à ce spectacle, se rappelle soudain les jours de sa jeunesse, de son « *tens nouvel* », de ses amours de damoiseau, alors qu'il allait si fièrement aux tournois *por beles dames*, et qu'il préférait « un joli chapeau vert ou une

Otinel, v. 272, 273 ; *Aimeri de Narbonne*. Bibl. Nat. fr. 1448, f° 48 ; *Garins li Loherains*, II, p. 29 ; *Girbers de Metz*, fr. 19160, f° 331, v° 332, r°, etc., etc. = [1] *Gaufrey*, v. 1429. Il convient d'ajouter qu'il y a quelques exeptions à cette règle, et qu'au XIIIe siècle les laïques, *à l'église*, commencent à se servir de Psautiers et d'Heures. = [2] « Le servise ont oï aveques le sarmon. » (*Gaufrey*, v. 69.) L'Empereur est représenté dans nos poèmes comme entendant également Matines : « Il est costume l'empereor des Frans, — Chescune nuit, ains l'aube aparissant, — Que il se lève *à matines* par tans. — Quant sont

ceinture neuve » à cent marcs de bon argent franc. Le sang lui bout dans les veines, et il s'adresse, comme un fou, aux poissons qui nagent, aux oiseaux qui volent; il les interpelle et compare leur sort au sien, leurs amours à celui dont Guibourc favorise sans doute quelque nouvel ami, quelque *dru :* « Oh! la « méchante femme! Oh! l'indigne créature! » Comme il se livre à ces regrets entrecoupés d'injures, le malheureux baron oublie qu'il est sur le bord de l'eau et s'appuie sur une branche de saule qui ne saurait supporter le poids d'un tel chevalier. La branche ploie, et voilà le Bourguignon dans l'eau. « Singulier bain, » dit-il en grelottant; et il se secoue de son mieux. Pendant qu'il gèle, la comtesse, avec ses deux suivantes, rentre tranquillement de l'office où elle était allée. Elle se remet au lit : plus d'Aubri. Nouvelle scène de jalousie : « Il sera allé, dit-elle, se divertir avec « quelque amie. Je le vais aller chercher. » Elle se lève, terrible; elle s'habille, rapide; elle descend au pré, emmi la rosée, et la première personne qu'elle rencontre, c'est le Bourguignon furieux et mouillé. Les deux époux s'injurient tout d'abord; mais bientôt tout s'explique : « J'étais allée, dit la femme, à la messe du matin, et je pensais que vous ne vous apercevriez pas de mon absence. Je trouvai dans le moûtier un prédicateur qui se prit à nous prêcher sur le martyre de saint Laurent, de ce grand saint, vous savez, qui se laissa griller pour Dieu. Je me suis attardée au sermon, et c'est là qu'est la cause de tout notre *mechef*. Interrogez plutôt les prêtres du moûtier. » Cette explication satisfait complètement Aubri : il sourit et embrasse plusieurs fois sa femme. « Et telle est, dit le poète, la meilleure façon d'apaiser de telles disputes. » Nous n'y contredisons pas[1].

Cependant, — et quelle que soit la valeur de ce fabliau égaré dans nos chansons épiques, — la messe vient de s'achever; le chevalier est sorti de sa chapelle, et, vous le voyez, qui est rentré dans sa chambre. Mais voici déjà plus d'une heure qu'il est levé : il a faim. Ces générations fortes mangeaient beaucoup. A notre baron, trois repas, trois bons repas sont nécessaires : le matin après la

chantées, si s'en torne erranment — Dedens son lit. (*Macaire*, v. 248-252.) Nostre empereres s'est vestus et chaussez. — Messe et *matinnes* vait oir au moustier. (*Amis et Amiles*, v. 253, 254.) = [1] *Aubri*, éd. Tobler, p. 158, v. 25; — p. 164, v. 6.

messe[1], le soir avant le coucher et, principalement, vers le milieu du jour, à midi, ce gros repas à plusieurs services et qui dure souvent plus d'une heure... ou plus de deux. Il n'était pas solennel, le petit déjeuner du matin; mais il était joyeux, et l'on y mangeait à belles dents. Un proverbe affirmait que « mangier matin est santé[2] ». Sans grand effort et sans grand mérite, on obéissait au proverbe.

Bon appétit!

[1] V. Schultz, l. l., I, 280, qui cite notamment les textes suivants : « Et matin se veulent lever, — La messe oïr et Dieu proier; — Puis resont à l'ostel venu — Et li digners aprestés fu. (*Li biaus desconeüs*, v. 2717.) La première chose qu'il firent, — Çou saciés que la messe oïrent; — Puis fu li mangiers atornés. (*Perceval*, v. 18009, etc.) Ains ora messe, et disnera. (*Durmars*, v. 9837.) A l' alba pareichant s'es à l' mati levetz — E li baro de Fransa can se foron disnetz... (*Croisade contre les Albigeois*, v. 599); etc., etc. — [2] Que le mengier matin apporte grant santé. (*Doon de Maience*, v. 5745.) Car matin mangiers est santés. (*Perceval*, v. 18512.)

L'arrivée des hôtes (p. 556). — Composition d'Édouard Zier.

CHAPITRE XIV

LA VIE DOMESTIQUE DU CHEVALIER

La journée d'un baron à la fin du XIIe siècle (Suite).

Avant le dîner. — La matinée.

MALGRÉ les occupations dont on essayait de la remplir, la vie du château, au XIIe siècle, n'était pas sans quelque monotonie, et l'ennui, un lourd et mortel ennui, y pesait souvent sur les loisirs de nos chevaliers. Elles devaient plus d'une fois leur sembler tristes et maussades, ces murailles épaisses de plusieurs pieds, ces fenêtres étroites, cette solitude militaire dans une véritable forteresse. Les journées d'hiver aux longs soirs, par la pluie ou la neige, devaient surtout paraître interminables aux enfants et aux femmes. Mais on avait fait

contre fortune bon cœur, et l'on s'était résolument armé contre l'ennui. Cette race était si vivante et si gaie!

Les « quinze déduits » du chevalier en temps de paix sont moins connus que les « quinze joies du mariage » d'Antoine de La Salle. Ils mériteraient de l'être autant, et n'ont rien, d'ailleurs, qui prête à la raillerie ou au paradoxe : « Aller à tous les tournois, dût-on dépenser en frais d'armures et de voyage plus que la moitié de sa fortune; chasser en bois ou en rivière; pêcher en eau courante ou en étang; faire d'interminables promenades dans l'herbe des prés », voilà des plaisirs qui avaient, à à tout le moins, l'avantage d'éloigner un peu le châtelain de son château. Mais il en était d'autres qui n'exigeaient pas de telles absences : « Se chauffer en hiver sous la hotte de sa vaste cheminée, ou se faire éventer en son verger pendant l'été; ouvrir sa porte à tous les jongleurs de passage, épuiser leur répertoire et organiser avec eux tout un orchestre; recevoir ou donner des leçons d'escrime; se payer le luxe, en son propre enclos, de ces combats d'animaux sauvages, qui sont si chers à tous les peuples primitifs, et assister aux luttes sanglantes de ses sangliers ou de ses ours; jouer vingt parties d'échecs par jour et les entrecouper, au besoin, par vingt parties de *tables* ou de dés; avant tout manger beaucoup, bien manger, et boire en peu de temps sa chère provision de vin vieux », telles étaient les joies du baron qui était forcé de rester en sa chambre. Elles étaient, comme vous le voyez, assez peu délicates et relevées; mais cela valait encore mieux que de faire la cour aux « pucelles » du château et de les *donoier* de trop près. On ne saurait d'ailleurs que féliciter notre chevalier de regarder comme un plaisir l'obligation où il était de tenir sa cour féodale et l'habitude qu'il avait prise de recevoir le plus d'hôtes possible en son château. Je saisis moins bien le bonheur qu'il pouvait éprouver, en ses temps de loisir à se faire « *ventouser et saigner* ». Mais tous les désœuvrés me comprendront, si je leur dis que sa quinzième et dernière joie consistait à regarder les passants par sa fenêtre[1]. Voilà un bonheur, qui est toujours nouveau.

[1] A l'appui de cette théorie des « quinze joies du chevalier durant la paix », nous pourrions citer d'innombrables textes : nous nous contenterons des suivants, qui sont *ty-*

Or, c'est surtout le matin, avant le repas de midi, que le châtelain courait le danger de s'ennuyer, et c'est pourquoi ces « quinze joies » trouvent ici leur place la plus naturelle. Un de nos vieux poètes ne craint pas de faire une addition, qui l'honore, à cette énumération de plaisirs plus ou moins chevaleresques : « La plupart de nos barons font alors, de bonne volonté, le service de Jésus-Christ et distribuent de larges aumônes[1]. » Ce plaisir (car c'en est un) vaut, je pense, tous les autres.

Cependant nous voudrions peindre, avec d'exactes couleurs, la

piques : 1° Por beles dames faisoie maint cenbel. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 160, v. 15.) Etc., etc. En ce qui concerne les tournois, les textes sont trop nombreux et trop connus : nous les donnons plus loin. = 2° Cacher vont es forès, el' bos et el' marois, — As senglers et as cers et as ours demanois —... Sovent vont en rivière desor les palefrois : — Portent faucons mués et estors vienois, — Dont prenent les oisiaus à merveilleus esplois. (*Renaus de Montauban*, p. 60, v. 29, 30. 34-36.) = 3° [Il] peschent es rivières, es viviers et es dois. (*Ibid.*, v. 31.) = 4° Et li un escremissent... (*Fierabras*, v. 2900.) A escremir ot as effans apris. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 112.) = 5° Li plusieur vont as tables et as esciés juer... (*Fierabras*, v. 2901.) « A votre place, dit l'enfant Vivien au marchand Godefroi, je bâtirais un château avec une grande salle où l'on jouerait sans cesse aux échecs et aux tables. (*Enfances Vivien*, Bibl. Nat. fr., 1448, f° 187, v°, trad.) Là se desduient as eschès li auquant;.. — As eschés jouent, as tables et as dez. (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat. fr. 368, f° 234.) = 6° Des vins bevrons, des millours, des plus chiers. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 192, v°.) Menguent venoisons et riches braons frois — Et boivent les bons vins ; meillor n'ot quens, ne rois. (*Renaus de Montauban*, p. 60, v. 32, 33.) S'il eüst à mangier, si ne demandas tel. (*Fierabras*, v. 2551.) = 7° Mès quant il voit son grant palès empli... — Et on viele haut, et cler, et seri. (*Aubri le Bourgoing*, éd. P. Tarbé, pp. 39, 40.) Chantent cil chanteor, vielent cil jogler — Et fait soner ces tymbres, ces grales ordener. (*Renaus de Montauban*, p. 152, . 4, 5.) Trueve Guillaume desoz le pin ramé, — En sa compaigne maint chevalier membré. — Desoz le pin lor chantoit un jugler — Vielle chançon de grant antiquité. — Moult par fu bone, au conte vint à gré. (*Prise d'Orange*, v. 136-140.) Et fesist devant lui fabloier et canter. (*Fierabras*, v. 2549.) = 8° Et fait ces urs combatre et ses grans ors beter. (*Renaus de Montauban*, p. 152, v. 3.) Il est certain qu'il faut lire « *ces vers* et non *ces urs* ». Cf. *Elie de Saint-Gilles*, v. 1642) = 9° Li un... salent par ces prés. (*Fierabras*, v. 2900, etc. etc.) 10° Or vient iviers ; — A nos fourniaus uous ferons aaisier — Jouste le feu, etc. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 192, v). Si se fait à deus pailes richement esventer. — Por la chalor qu'est grans, qu'il ne puet endurer. (*Renaus de Montauban*, p. 152, v. 6. 7.) = 11° Mès quant il voit son grant palès empli — Et li banc sont de cavaliers vesti. (*Aubri le Bourgoing*, éd. P. Tarbé, pp. 39, 40.) Etc. etc. = 12° « A votre place, dit encore Vivien à Godefroi le bourgeois, je tiendrais cour plenière à Pâques et à Noël. » (*Enfances Vivien*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 187, v.; trad.) 13° Nous ferons.... — Jouste le feu ventouser et sainnier. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 192, v°.) Et messire Sodans que je tant doi amer — Se fasse ens en sa chambre sainier et ventouser. (*Antioche*, II, p. 145.) = 14° Li autre vont as chambres deduiant, — A cez puceles qui ont le cors vaillant. (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 368, f° 234.) En desduit herent mis de rivere et de bois — Et à spendre et doner... — A donoier pulcelles et dames en secrois. (*Entrée en Espagne*, Bibl. de S. Marc, à Venise, ms. fr. XXI, f° 2.) = 15° Un jor estoit Girars en sa maison. — Es fenestres de molt riche façon, — Ci reguarde le chemin vers Loon. (*Girars de Vianne*, p. 43.) = [1] Au matin oent messe et servent Damedé. — Et font largues aumosnes volentiers et de gré. — Et servent Jhesu Crist par boine

physionomie de notre château durant cette seconde matinée qui commence à huit heures et finit à midi.

Ce sont quelques pauvres, d'abord, qui ont pris l'habitude de se présenter tous les matins à la porte du château, comme à celle de l'abbaye voisine, et que la femme de notre baron vient elle-même assister, jalouse de mériter le magnifique éloge qu'un de nos poètes fait à la mère de Godefroi de Bouillon : *Ele revesti povre et autex recovri*[1]. Sa favorite est une « vieillette » toute courbée par la misère et qui habite là-bas en une sorte de *souz à pourciaus*. La pauvre âme ne connaît guère que des jours pesants et tristes : car elle a peu de pain, hélas! et mauvais gîte. Cependant, dès qu'un prud'homme lui donne une petite maille ou une « poitevine », elle en achète une « chandelette » qu'elle fait brûler en « l'onneur Dieu et Nostre-Dame »[2]. Mais notre châtelaine a bien d'autres clients, et elle leur donne sans compter. Sur son aumônière elle a fait écrire ce beau vers d'un poète de son temps : *Plus j'en donne, plus en remaint*[3].

C'est ensuite l'arrivée de quelques hôtes que l'on attendait depuis plusieurs jours et qu'on accueille avec des cris de joie. A peine ont-ils paru sur le pont que l'on vient de baisser, à peine ont-ils mis le pied dans la cour du château que l'on se précipite et qu'on les baise à vingt reprises sur la bouche et sur le menton : car l'usage de ce baiser est alors universel et commun aux deux sexes[4]. Si toutefois la dignité ou l'âge des nouveaux venus méritent plus

volentés. — Quant vienent en bataille, vassal sont esprouvé. (*Fierabras*, v. 2902-2905.) = [1] *Godefroi de Bouillon*, v. 665. = [2] Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 428-430. Tout le passage mériterait d'être cité : il est d'un réalisme superbe. = [3] *Id.*, *ibid.*, col. 554. Cil qui por Dieu le suen depart — Touz tens en a la meillor part, — Et, se li cors en appovroie, — Riche en est l'ame toute voie; — Plus en donne, plus en remaint. — En Paradis, là où Dex maint, — Sera s'ame sans fin manant. = [4] « L'usage de baiser les amis qu'on recevait est attesté par un grand nombre de textes (*Huon de Bordeaux*, v. 345; *Flamenca*, v. 7273, etc.). Cet usage se conservait encore au XVIe siècle en Angleterre et était pratiqué par les deux sexes. Erasme le constate, dans une de ses lettres (éd. de Bâle), 1558, p. 223. Cf. la préface de M. Furnivall à la nouvelle édition de Harrison, *Description of England* (New Shakespere Society), p. LXI. » Les quelques lignes qui précèdent sont empruntées à P. Meyer (trad. de *Girart de Roussillon*, p. 35). Sur l'usage de baiser la bouche, le nez et le menton, voy. *Amis et Amiles*, v. 974 (Plus de cent fois *li baisa le menton*); *Ogier*, v. 6715 et ss. (Kalles l'entent, si en a fait un ris ; — Entre ses bras a l'engigneor pris : — *Il li baisa et la boche et le vis*). Quand Roland revoit la belle Aude (*Gui de Bourgogne*, v. 4015) : *Plus de cent fois li baise et la bouche et le nés*. Etc., etc. Il est certain que l'on prodiguait sin-

de respect, on se contente de leur baiser les pieds et les éperons[1]. Après toutes ces embrassades, on se dirige vers le perron en babillant. Puis on conduit les voyageurs dans les chambres voûtées[2], où leurs lits « à trois ou quatre couettes » sont déjà préparés. S'il y a plus d'hôtes que de chambres, on se tirera d'affaire, ce soir, en dressant quelques lits volants dans la salle où l'on va manger. Cependant, on déshabille les arrivants, on les désarme, on les affuble de *robes* nouvelles et de manteaux qui sont véritablement magnifiques; on leur met aux jambes des bas de soie et aux pieds des souliers à la mode[3]. Sont-ils fatigués, on les baigne[4]. Leurs chevaux ont été conduits à l'écurie, où ils sont l'objet d'autant de prévenances et de soins aussi délicats que leurs maîtres eux-mêmes : « Ayez bien soin de Morel », ont dit ceux-ci en arrivant, et Morel n'a pas à se plaindre de l'avoine. On va même jusqu'à le ferrer[5]. Bref, l'écurie est pleine, et pleine la maison[6]. Certains seigneurs sont à ce point

gulièrement le baiser. Quand la mère d'Huon de Bordeaux reçoit les deux messagers de Charles : Si les courut anbedeus enbrachier (*Huon*, v. 345). Il s'agit ici d'une femme, et l'on a moins à s'étonner des fréquents et universels baisers de Girard de Roussillon : « Girard baise d'abord ceux qui étaient à cheval, les brillants damoiseaux qui ont fait toute leur croissance; puis il mit pied à terre entre les petites gens, et quand il les eut tous reconnus et baisés, il fut reçu par la procession, etc. » (Trad. Paul Meyer, p. 249, § 558.) Le simple « salut » passait pour froid. Lorsque Lubias vient à la rencontre de Belissent, ces deux ennemies se saluent et ne se baisent pas : « Cortoisement l'unne l'autre salue; — Lor amistiez fut moult tost desrompue. » (*Amis et Amiles*, v. 1995 et ss.) = [1] C'était le signe de la soumission et de la reconnaissance. Lorsque l'enchanteur Maugis dit à Renaud qu'il guérira Richard, « quant Renaus l'a oï, forment en fu joïos ; — A Maugis *a baisié et piés et esporon*... (*Renaus de Montauban*, p. 218, v. 23, 24.) = [2] Huguez pren les mesages, si les an a menez, — An une chanbre à voute les a bien ostelez. (*Parise*, v. 2917, 2918.) Etc., etc. = [3] Apres ichen que nonne par le païs sonna, — Un moult riche baron li enfes encontra, — Qui en un sien castel à ostel le mena. — Quant il fu deschendu, son cheval quemanda — Un moult biau damoisel, qui moult bel li garda. — Et Doolins li preus tantost se desarma, — Et quant fu desarmés, *li oste l'afubla*. (*Doon de Maïence*, v. 3426-3432.) Dans une chanson de l'époque antérieure, dans cette geste un peu sauvage d'Aubri le Bourguignon, on voit le héros du poème recevoir l'hospitalité chez un nommé « Giefroi ». Ce baron a les plus hautes idées sur l'hospitalité, et ne veut pas, un seul instant, faire attention à la pauvreté de ceux qu'il accueille : Dist Giefrois, « Sire, bien vos aiesco ité. — Ne prendons pas garde à la povreté, — Mais au grant sens et à la grant bonté, — A la prouece et à la loiauté... » Et il le conduit « droit à l'ostel Guimant : — Cil les rechut bel et cortoisement... — En une chanbre s'en entra erranment. — *Si aporta chascun un garnement — Et bons mantiaux et bastoneiaus d'argent, — Chauces de paile et sosters ensement.* » (*Aubri*, éd. Tobler, p. 27, v. 30 et ss.; p. 29, v. 9-19.) Ses a de bones robes vestuz et conreez (*Parise la Duchesse*, v. 2919.) Etc., etc. = [4] Un messager part, chargé d'un tres important message. « Pendant la nuit, on l'a fait reposer; on l'a rasé, tondu et *bien baigné* (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 124, § 238); etc. = [5] Il a fait les chevauz tot de novel ferrer — De coi il porront bien an lor païs aler. (*Parise*, v. 2920, 2921.) Etc. = [6] Ce fu l'autrier; *plainne fu la maisons*,

hospitaliers qu'ils sont prodigues. A certains jours de fête, ils ouvrent à tout venant les portes de leur château : « Si vous avez faim, mangez tant qu'il vous fera plaisir, » disent-ils à ces envahisseurs de qui la faim n'est pas douteuse et dont l'appétit est redoutable[1]. Si les hôtes sont pauvres, on les reçoit d'aussi bon cœur et presque avec faveur. Les plus choyés sont les ermites et les pèlerins : « Entrez, entrez, bonnes gens. Avez-vous besoin de vêtements nouveaux et de *vitaille?* Mon sénéchal va vous servir, ou, plutôt, tenez, je m'en vais vous servir moi-même *par amor de l'Seignor qui le mont doit jugier.* » C'est ainsi que la mère des quatre fils Aimon accueillit un jour ses enfants qu'elle n'avait pas vus depuis longtemps et qu'elle prenait pour des pénitents en voyage[2]. Mais quand elle reconnut ses fils, quelle ivresse !

Toutes les matinées, par malheur, ne sont pas aussi joyeuses et, si la guerre sévit aux environs du château, il arrive, *ains que past li midis*, qu'on y amène en grande angoisse quelque blessé, quelque mourant, plus blanc que fleur de lis, immobile et froid. C'est le

— A une feste c' on dist en rouvisonz. (*Amis et Amiles*, v. 1206, 1207.) = [1] Onques n'i ot huis ne porte fermée, — *Mengier i porrent tuit cil cui il agrée.* (*Jourdains de Blaivies*, v. 4236, 4237.) Il convient d'ajouter que dans ce texte il est question d'un jour exceptionnel, d'un jour de grande fête; mais le désintéressement est, tous les jours, à toute heure, le premier caractère de l'hospitalité chevaleresque. Quand le châtelain Geraume reçoit chez lui Aiol et que celui-ci lui promet de le bien récompenser de ce bon accueil : « Sire, ce dist li ostes, ne place à l' Roi celestre, — A l' Glorieus de l'ciel qui le siècle governe, — Nous en aions de l'vostre vaillant une cenele! — Onques ne l'fist mes peres ne le fist mes ancestres, — S'il herberga franc home ne chevalier honeste, — Que la nuit li vendist ne ostel, ne herberge. — N'endroit moi, se Dé plaist, n'enpirera la jeste. (*Aiol*, v. 6451-6457.) L'hospitalité n'était pas seulement un grand devoir : c'était encore une grande joie. Lorsque Aubri a épousé Guibourc, il a le bonheur de voir son palais plein de chevaliers et de barons : « Mès quand il voit son grant palès empli — Et li banc sont de cavalier vesti... — Et on viele haut, et cler, et seri, — Quant sa gent sont de joie replani, — Adonc li semble qu'il a le cors gari. (*Aubri*, éd. P. Tarbé, pp. 49, 50.) Le Bourguignon ouvre alors son palais à tous ses pairs qu'il invite par lettres : « Li Dus se sist lès la dame au vis cler. — Il fet ses chartres et ses briés seeler; — Si fait les princes et les barons mander — Par le païs, quant qu'il em put trouver. — Quant venu furent li baron et li per, — Li Bourgoïns les fist molt onorer. — Et ricement vestir et conreer. (*Ibid.*, p. 51.) Etc., etc. = [2] « Baron, dont iestes vos, nobile chevalier? — Bien me samblés hermites ou gent peneancier. — Se vos volés de l' nostre, à celer ne l' vos quier, — De dras et de vitaille dont vos avés mestier, — Je vos en ferai jà de joie apareillier, — Par amor de l' Seignor qui le mont doit jugier. (*Renaus de Montauban*, p. 90, v. 7 et ss.) C'est sous le déguisement d'un ermite que Maugis pénètre chez Renaud à Tremoigne : « Li seneschax lo vit, si le corrut servir. — Une blanche toaille li avoit fait venir. (*Ibid.*, p. 378, v. 3, 4.) A ce prétendu pèlerin Renaud se hâte d'envoyer une écuelle pleine de « venison », et où il y a une aile de cygne. (*Ibid.*, p. 378, v. 19-22.) On n'avait qu'a se présenter au nom de Dieu, et

seigneur souvent, oui, le seigneur lui-même, qui vient d'être frappé dans la bataille et s'estime heureux de venir mourir entre les bras des siens. Vite, on fait venir les médecins[1], les *mires*, qui lavent les plaies, les couvrent d'onguent et les bandent. S'il y a un membre cassé, ils le lient et y font l'application de leur éternel emplâtre qu'ils assujettissent avec des linges[2]. C'est à peu près toute leur science. Quelques potions végétales, quelque bon *chaudeau* à la mode de Salerne[3], quelques dormitifs enfin complètent le traitement primitif[4]; et, s'il faut ouvrir de force les lèvres du malade pour lui faire avaler un breuvage aussi salutaire, on les lui ouvre résolument *à un cotel raont*[6]. « Éloignez les femmes », disent les médecins[5], et ils ne manquent jamais d'ajouter, pour

L'ON ÉTAIT BIEN REÇU. = [1] Les mires mandent par trestot le païs. (*Garins li Loherains*, II, p. 89.) Il fait mander les mires, en la sale plus bele, — Por resaner ses plaies, car enpiriés quide estre. — Li mire furent sage, des millors de la tere. (*Aiol*, v. 10858-10840.) Lors fu mult tost maistres Guerris mandez; — Lor plaies tante. (*Gaydon*, v. 8560.) Etc. Ces médecins étaient presque toujours des clercs, parfois des moines. Girart [blessé] a près de lui un mome. « Il n'y a tel médecin jusqu'en Babylone. » (*Girart de Roussillon*, tr. P. Meyer, p. 35, § 73.) Le médecin Fouré, dans le *Siège de Narbonne*, est qualifié de « *sage des lois, mire de l'Amiraut* (Bibl. Nat., fr. 24259, anc. Lav. 23, f°s 55, 56), et il a pris une telle place dans notre épopée que les Italiens, en défigurant son nom (Folieri-Fouré), lui ont attribué la rédaction de leurs *Nerbonesi* (V. *Épopées françaises*, 2e éd., IV, p. 57). * Ce qui déterminait nos pères à faire venir les mires, le symptôme qui les inquiétait le plus, c'était le frisson. *Frachons sentoit*, de fièvre se douta. (*Auberon*, v. 1716.) Moi dist uns mires qui iert de Besanson, — Qui me donna et herbes et puisons, — Que en mon cors *avoie grant frison*. (*Amis et Amiles*, v. 1195-1197.) * L'école de médecine qui a le plus de célébrité chez nos vieux épiques, c'est, chez nous comme partout ailleurs, celle de Salerne (*Aye d'Avignon*, v. 968, 969; *Garins li Loherains*, II, p. 89). Etc., etc. = [2] Li mire sont entour *pour les plaies lier*; — *Si metent ongnement* pour li miex chevauchier. (*Doon de Maience*, v. 5856, 5857.) *Les plaies cuevrent maintenant* sans respit. — *L'emplastre mistrent*, les bandiaus ont assis. (*Garins li Loherains*, II, p. 91.) *Le bras relient*, s'ont les emplastres mis — Et les estelles i ont moult bien assis. (*Ibid.*, II, p. 92.) Maistre Guerris — *Lor plaies tante, puis si les a bendez*. (*Gaydon*, v. 8562, 8565.) * Un des passages les plus intéressants, les plus complets de nos chansons, se lit dans *Renaus de Montauban*. Richard, frère de Renaud, a été mortellement blessé : « Maugis ot pris blanc vin k'il ot mis en herbos; — *Les plaies li lava* environ et entor; — Le sanc vermel en oste et le trancié braon; — *Puis prist un oigement* k'il avoit mervellos, — As plaies li toça environ et entor; — Ralient et rajoignent maintenant sans demor, » etc. (*Renaus de Montauban*, p. 218, v. 50-55.) Etc., etc. = [3] Illec perent *les flors de maintes beles herbes*, — *De quoi font les mecines* li mire de Salerne. (*Aye d'Avignon*, v. 968, 969). Les mires mandent par trestot le pais, — Qui sunt moult sage et de sens bien garni : — Car *en Salerne furent né* et nourri (*Garins li Loherains*, II, p. 89.) Li mires fut sages et bien apris, — *Herbes destrempe et un chaudel en fist*. (*Ibid.*, p. 91.) [Li mires] me donna *et herbes et puisons*. (*Amis et Amiles*, v. 1196.) = [4] Une grant pièce *ont fait le Duc dormir*. (*Garins li Loherains*, II, p. 91.) Nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur ce dernier vers dont on n'a pas scientifiquement tiré assez de parti. = [5] *Renaus de Montauban*, p. 218, v. 56 : « Puis li ovre les dens à un cotel raont. » = [6] Premiers parla li mires Ascelins : ... — « Faites oster ces gens et departir; — Si emmenez la

rassurer l'entourage du blessé : *Par tens sera garis*[1]. C'est ce qu'on dit encore aujourd'hui, et en effet, alors comme aujourd'hui, la convalescence succède quelquefois à la maladie, et nous avons la consolation d'assister, dans une des chambres de notre château, à ce spectacle charmant d'un mourant qui se reprend à la vie. C'est ce qui advint à Girard de Roussillon, lorsqu'il fut *navré* dans son premier combat avec Charles et qu'il fut forcé de s'aliter à Avignon sous la garde d'un moine-médecin. La chambre où repose le blessé est obscure; tous gardent le silence; personne n'oserait parler. Les fenêtres sont closes et arrêtent le jour; les rideaux, bordés d'orfrois, sont fermés, et Girard, étendu sur son lit, pense à la guerre qu'il veut de nouveau faire à Charles : « Que chacun, dit-il, se prépare à la bataille! » Voilà en quelques mots[2], voilà tout le moyen âge[3].

*
* *

C'est sans doute le matin, avant le dîner, que le baron et sa femme avaient le plus de loisir pour régler le service assez compliqué de leur nombreuse domesticité, pour gouverner ce petit monde. Tout château reproduit alors l'image exacte du palais de nos rois : c'est ce palais en miniature. Mêmes fonctionnaires, mêmes serviteurs, chargés des mêmes emplois, portant les mêmes noms. C'est ce qu'ont vu bien nettement, à cent ans d'intervalle, deux des érudits qui ont eu sur le moyen âge le regard le plus profond : « On trouvait dans un château, dit Lacurne de Sainte-Palaye, des offices semblables à ceux de la cour d'un souverain »[4]. « Tout seigneur, dit Quicherat, avait sa cour. » Et

belle Biatrix — Que la grant noise, si m'aït Diex, l'ocit. » (*Garins li Lohcrains*, II, p. 90.) = [1] S'il a aïde, *bien en porra garir*. (*Ibid.*, II, p. 90.) Dient li mire *Par tens sera garis* (*Ibid.*, II, p. 92.) = [2] « Girart est en Avignon sur le Rhône, en une chambre voûtée peinte en brun; les chapiteaux sont de rouge sardoine; les piliers et les colonnes de liais. La chambre est obscure; tous gardent le silence.— Les fenêtres sont closes et arrêtent le jour; les rideaux bordés d'orfrois sont tendus; mais les pierres précieuses répandent plus de clarté que ne ferait un cierge. Girart, étendu sur son lit, pense à la guerre qu'il veut faire à Charles. Là entrent sept comtes et un marquis. Fouque parla le premier, comme il convenait : « Comte, voici ta mesnie qui vient à toi. » Girart en fut si heureux qu'il se dressa, et croyez bien qu'il n'oublia pas d'en baiser un seul. Puis, les ayant fait asseoir autour de soi :... « Maintenant, que chacun se dispose à la guerre! » (*Girart de Roussillon*, trad. p. Meyer, p. 54, 55, § 73, 74.) = [3] Pour tout cet alinéa, lire attentivement les trois ou quatre pages de *Garin le Lohcrain*, II, 89-92. = [4] *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, I, p. 5 (éd. de 1781).

il ajoute : « Alors même que son donjon n'était encore qu'une tour de bois, le gentilhomme y logeait et y entretenait une nombreuse compagnie de vassaux, d'employés, de domestiques[1]. » La France féodale du XIIe siècle possédait certainement plusieurs milliers de ces foyers secondaires, plusieurs milliers de ces centres plus ou moins lumineux, dont la Royauté devait un jour éteindre ou tempérer l'éclat. Il ne faudrait pas, cependant, se contenter d'indications aussi vagues, et c'est ici que la précision devient un devoir pour l'historien soucieux de la vérité. Supposons donc que le chevalier réunisse toute sa domesticité deux ou trois heures avant le dîner, et qu'il la passe, pour ainsi parler, en revue. Les voilà, sur une ligne, ces « employés de château », comme les appelle Quicherat. Le premier de tous, à coup sûr, c'est le Sénéchal. Il est hors rangs. Rien n'est plus vivement intéressant, plus amusant peut-être, que l'histoire du Sénéchal de nos rois, et il convient, tout d'abord, de se rappeler qu'il se nommait en latin *dapifer :* nom modeste et significatif. Ah ! voilà un fonctionnaire, ou, pour mieux dire, une fonction qui a fait un beau chemin dans le monde ! C'était d'abord, chez les Romains, un simple servant de table : esclave peut-être, tout au plus affranchi. Il monte en grade, et le voilà chargé, chez nous, de la direction si importante de tout le service de la table royale. Or, les Mérovingiens mangeaient beaucoup et en nombreuse compagnie. Sans doute leurs riches *prædia*, leurs grasses *villæ* leur fournissaient les provisions qui étaient nécessaires à un tel état de maison ; mais encore fallait-il qu'un habile homme administrât ces ressources, et remplît le rôle indispensable de surintendant général de cette liste civile. Ce fut le Maire du palais, et, sous ses ordres, l'heureux *dapifer* qui, par la force des choses, lui succéda un jour fort naturellement. Arrive la féodalité : la terre devient tout, et l'administration de la terre suit le même destin. L'ancien intendant, le sénéchal devient le *factotum* du Roi. Sur toute l'étendue du domaine, il perçoit les droits dus au souverain, rend la justice en son nom, rassemble le ban et l'arrière-ban royal. C'est un véritable Vice-roi, et dont le vrai Roi a peur. Tellement peur que, décidément, on le supprime en 1191, et que, désormais, on n'en-

[1] *Histoire du costume en France,* 1re édit., p. 156.

tendra plus parler de cet autre maire du palais, dont la puissance a un moment effrayé les Capétiens encore mal affermis. Les Sénéchaux des seigneurs étaient moins à craindre; mais ils avaient eu à l'origine les mêmes attributions et, sans doute, le même pouvoir. Le haut baron leur confie parfois son gonfanon, et leur fonction se confond alors avec celle de gonfalonier; mais ils sont quand même, mais ils sont avant tout des intendants, et l'on s'en apercevra tout à l'heure au dîner, dont ils seront chargés de diriger et de surveiller tout le service. Au-dessous du « Maistre-senescal[1] » s'étagent tous les autres fonctionnaires du château, *longo proximi intervallo*. C'est le Maréchal[2], qui est chargé du service de la *mareschaucie* ou écurie, des transports et des tentes; c'est le Chambrier[3], c'est cet ancien trésorier que l'on a trop souvent confondu « pratiquement » avec le chambellan et auquel incombe le service intérieur, le soin du mobilier, le gouvernement de la salle et des chambres[4]; c'est le Bouteiller, dont l'autorité s'étend aux celliers et aux caves; c'est, à un degré plus bas, le Dépensier, qui achète les provisions et dresse la table; ce sont enfin le Maître-queux et le *Sorqueux*, qui ont le gouvernement délicat de la cuisine. Au-dessous, grouillent les sergents et les garçons qui remplissent les offices inférieurs; puis, les valets de chiens, les *breniers* et les *corsiers*, sans parler du guetteur qui paraît toujours transi. Mais il ne faudrait pas oublier ces personnages importants qui prennent des airs gourmés et graves : j'ai nommé le Portier et les Huissiers. L'un garde la porte extérieure et les autres se tiennent aux *huis*

[1] « Le *maistre senescal* a apelé; — Se li fist le mengier bien conreer — De car, de venison et de saingler, etc. (*Aiol*, v. 2111-2113. Cf. v. 2118, etc.) Gaufrei *fist senescal*, la banière a portée. (*Gaufrey*, v. 274.) Et, quelques vers plus haut, Doon a dit à son fils Gaufrey : « Or te fés chi de nous mestre gonfanonnier » (*Ibid.*, v. 237.) C'est encore le Sénéchal qui est spécialement chargé de transmettre aux vassaux les volontés du seigneur. Etc., etc. = [2] Son mareschal a moult tost apellé : — « Alez, dist-elle, faitez tendre mon tref. (*Gaydon*, v. 8620, 8621.) La mère des quatre fils Aimon, accueillant ses enfants dans son château, dit à ses serviteurs : « Ci prenés le cheval dant Renaut, mon enfant, — Et les autres destriers... — *En la mareschaucie* les metés maintenant. » (*Renaus de Montauban*, p. 91, v. 20-22.) Etc., etc. = [3] Se Hues vient à Paris courtoiier, — De douce France sera gonfannonier, — Et li maisnés sera *mes camberiers*. (*Huon de Bordeaux*, v. 450-452.) Et dist li maistres : « Alez *au canberier*. » (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 25516, f° 52, v°.) Le *maistre canberier*. (*Ibid.* Voy. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, au mot *Chamberier*. Le premier exemple se rapporte à un grand officier du roi, au *Camerarius;* le second, à un officier féodal. = [4] « Les cent barons (ce sont les messagers que Charles envoie à Constantinople) montent sur les mu-

intérieurs du château. Il est vrai que leur métier n'est pas toujours des plus aimables, et qu'ils sont parfois exposés à recevoir de fort vilains coups : témoin ce malheureux qui voulut arrêter au passage le terrible Danois Ogier et dont celui-ci brisa le *maistre os moellier*. Tels sont, quoi qu'il en soit, les serviteurs du chevalier, et qui veut connaître le moyen âge doit les connaître.

Autour de la châtelaine s'empresse tout un peuple de *chambrières :* c'est Aiglentine, c'est Jeannette, c'est Martine, avec vingt autres. Elles sont vêtues simplement, du moins au XIIe siècle, et ne portent ni manteaux, ni manches pendantes ; mais, en guise de tablier, « une pièce longue et étroite qui paraît avoir été du drap brodé[1] ». La coquetterie et le luxe ne les gagnèrent que plus tard. Il ne faut pas, d'ailleurs, les confondre avec ces *pucelles* qui habillent les dames et les accompagnent partout. Ces pucelles doivent être généralement considérées comme des filles nobles qui sont à la maîtresse du château ce que sont au maître les damoiseaux et les écuyers. Leur service est volontaire et transitoire : on les mariera bientôt. Ce sont là deux catégories de personnes qui ne frayaient pas ensemble et qu'il faut se garder de confondre l'une avec l'autre.

Entre tous ces membres de la « maisnie » du seigneur, il régnait le plus souvent une charmante et naturelle familiarité, tempérée par la crainte et par le respect. Ces serviteurs parlaient à leur maître avec une belle liberté chrétienne et qui ne sentait pas la révolte. Je ne connais à ce point de vue rien de plus frappant, rien de plus beau, que le langage tenu par le sénéchal de Raoul de Cambrai, alors que cet enragé vient d'incendier le monastère d'Origni et d'y brûler vives toutes les nonnes. Le misérable ne paraît éprouver aucun remords de son crime, et se met brutalement à table, tout frémissant de joie à la pensée du bon dîner qu'il va faire. Or, on est en plein carême, en plein jeûne, et c'est

lets, chacun n'ayant à sa suite que trois personnes, *le chambellan*, le cuisinier, le garçon. » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 6, § 14.) Dans *Renaus de Montauban*, Charlemagne dit à Ripeu de Ribemont : « *Chamberlans de ma chambre* à toujors mès serés ; — N'i venra dus ne quens, princes ne avoés, — Valet ne escuier,... — Que n'aiés le mantel qu'il aura afublé. » (P. 272, v. 19-25.) *Chambellans* et huissiers sont à leurs postes : ils étaient plus de cent, fiers et farouches. Chacun a revêtu une pelisse vairée, et tient lance ou guisarme, hache ou bâton. (*Girart de Roussillon*, l. l., p. 2.) Etc., etc. = [1] J. Quicherat,

même le jour sacré du Vendredi Saint : « Apporte-moi des paons « rôtis, des cygnes au poivre et de la bonne venaison *à plenté*. » Et le Sénéchal, scandalisé, de jeter les hauts cris : « Quelle est « votre pensée ? dit-il. C'est donc ainsi que vous reniez la sainte « chrétienté, votre baptême et le Dieu de majesté. Sachez donc, « sachez que c'est aujourd'hui le grand Vendredi, ce jour où tous « les pécheurs adorent la croix. Ah ! misérables que nous som- « mes, c'est nous qui avons tant péché tout à l'heure, c'est nous « qui avons brûlé les nonnes et violé ce moutier. Et nous ne « serons jamais réconciliés avec Dieu, *se sa pitié ne vaint no* « *cruauté*[1]. » Voilà qui est parler.

Ces serviteurs de notre chevalier sont aveuglément dévoués à leur maître. Ils ne le discutent pas : ils l'aiment. On sait d'ailleurs quelle noble place le Serviteur occupe dans la famille chrétienne, et nous n'avons qu'à éveiller ici le souvenir de nos jeunes années pour nous rappeler ces bonnes figures de vieux domestiques, un peu grondeurs, mais vraiment fiers et qui se seraient si naturellement, si simplement jetés pour nous dans la mort. Avec quelque sauvagerie et quelque naïveté de plus, c'est le caractère de toute la domesticité féodale. Quand le jeune fils de Pépin, quand celui qui doit un jour s'appeler Charlemagne, quand cet enfant héroïque voit ses jours menacés par d'indignes usurpateurs ; quand il est forcé, lui, l'Héritier légitime, de s'enfuir devant ces infâmes et de cacher jusqu'à son nom, il y a un ami, un seul ami qui ne désespère point de sa fortune, qui l'accompagne comme un chien fidèle, qui le protège, le défend, le nourrit, l'élève. Il faut quitter la France : le vieux David la quittera. Il faut se réfugier en Espagne : David ira. Il faut demander un asile aux Infidèles, aux pires ennemis de Jésus-Christ : David s'abaissera jusque-là, afin de sauver son jeune maître. Sur ce lionceau il veillera avec la tendresse inquiète d'une lionne ; il tempérera l'ardeur de cet aiglon, et l'empêchera de voler trop tôt hors du nid ; il aura d'étranges effarements, quand il le verra

Histoire du costume, 1re éd., p. 166. = [1] « Que avez em pensé ? — Vos renoiés sainte crestienté — Et baptesterie et Dieu de maïsté. — Il est caresme que on doit jeüner. — Li grans divenres de la solempnité — Que pecheor ont la crois aouré. — Et nos, chaitif, que ci avons erré, — Les nonnains arces, le mostier violé, — Jà n'en serons envers Dieu acordé, — Se sa pitié ne vaint no cruauté. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 63.)

devenir chevalier et héros malgré lui. Les premières escapades de son pétulant élève peuvent bien affliger le cœur du pauvre David; mais elles ne l'empêchent pas de l'aimer, et d'être très fier en lui-même de ces exploits dont il eût seulement voulu retarder l'heure. David est le type du serviteur féodal[1].

Les serfs eux-mêmes étaient capables de ces dévouements qui se font rares parmi nous. N'est-elle pas touchante, cette histoire des deux serfs qu'Amis avait un jour achetés et qui ne reculent pas devant l'épouvantable spectacle de la lèpre qui ronge leur maître? Sa femme épouvantée, sa femme coupable l'a chassé de son château: les serfs le prennent sous les bras et se font ses guides. On vit alors le groupe de ces trois hommes traverser toute la France; on les vit un jour arriver au grand pèlerinage de Saint-Gilles; puis, à Rome. Les deux serfs mendiaient pour leur maître que Dieu frappait si rudement, et l'on ne pouvait se défendre de soulager une telle misère, en admirant un tel dévouement[2].

Mais je m'aperçois que, parmi les serviteurs de notre baron, j'ai oublié de signaler ce *ministerialis* qui était, dans certains châteaux, préposé spécialement aux plaisirs du maître : le *menestrel* ou le jongleur. Entre tous les *domestici* qui composaient cette petite cour, il n'était peut-être pas le plus facile à gouverner, mais n'était pas le dernier à se dévouer. Je n'en veux pour témoin que ce pauvre jongleur Daurel qui substitua son propre enfant à l'enfant de son seigneur dont un traître avait décidé la mort. Le pauvre père assista au supplice du cher petit que l'on prit par les pieds et dont on brisa la tête contre un pilier. Quel sanglot! quelle colère! Et il se disait en lui-même : « Mon fils est « mort; mais le fils de mon maître est vivant[3]. » Ce n'est là qu'un roman sans doute, mais il ne faut pas oublier qu'on le lisait dans

[1] *Charlemagne* de Girard d'Amiens, Bibl. Nat., fr. 778, f° 29, v° et ss. Cf. *Mainet*, poème du XIIe siècle dont il ne nous est resté que quelques fragments. (*Romania*, IV, p. 308.) = [2] En l'ospital fu seus remez Amis — Et nus n' i ose ne aler ne venir... — Ne mais dui serf que li Cuens ot norris — Et achatez à deniers, ce m'est vis... » « Noz voz menrons desci jusqu'à Saint-Gille; — Là voz querrons dou pain por Deu meisme, — Por cel Seignor qui fu nez de la Virge; — Volentiers le feromnez... » Li serf le servent qui sont preu et vaillant; — Trois ans touz plains moult firent mal gaaing. » Etc., etc. (*Amis et Amiles*, v. 2587-2504.)
[3] Tout le contexte du roman de *Daurel et de Beton* prouve nettement qu'il s'agit ici du jongleur attaché à la fortune d'un seul seigneur, et non pas d'un jongleur ambulant et libre.

tous les châteaux, et que les poètes prenaient généralement leurs modèles dans la société qui les entourait. Pauvre Daurel !

Après la domesticité du château, il nous resterait à peindre la famille de notre baron; mais un de nos vieux poètes l'a fait en notre place, et cent fois mieux que nous ne saurions le faire : « Un jour fu Begue au château de Belin — Et près de lui sa « femme, la belle Beatrix. — Le Duc lui baise la bouche et le « visage, — Et la Duchesse moult doucement lui rit. — Parmi « la salle voit venir ses enfants, — Qui jouent et rient *et me-* « *nent lor delis*[1]. » Le père féodal est un roi, mais qui gouverne son petit royaume avec une douceur qu'on ne s'attendrait pas à trouver chez ce géant couvert de fer. C'est avec un sentiment de tendresse contenue qu'il jette les yeux sur sa nombreuse famille et lui redit ce vers d'une de nos dernières chansons : « *Mesnie, dist Doon, toute vos ai nourrie*[2]. » Ce Doon avait douze fils : notre chevalier n'en a guère moins, et c'est quelque chose, en effet, que de « nourrir » une aussi vaste maisonnée; mais plus ils sont, plus on les aime. Victor Hugo, parlant de Napoléon, a dit un jour « que les cœurs de lion sont de vrais cœurs de père ». On pourrait appliquer cette belle parole à chacun de nos chevaliers. Quand ils quittent leur château pour aller là-bas, tout là-bas, à Jérusalem, ils jettent tous ce cri si naturel, ce cri que jetait le pauvre lépreux Amis, obligé de quitter son château et de mendier son pain : *Mon fil Girart me montrez une fois*[3]. Si leurs chevaliers sont grands et loin d'eux, ils pleurent de pitié *et de douçor* à leur seule pensée[4]. Ce message, tenez, qui vient d'arriver tout à l'heure, ce *bref* venait de *lui*. La femme, s'il faut l'avouer, le désirait encore plus vivement que l'homme : car, entre son fils et son mari, elle a joué longtemps le rôle d'un intercesseur écouté. A chacune des « enfances » du jeune damoiseau, et quand le père était fort en colère : « Pitié, disait-elle, pitié pour lui, au nom de tous les « Saints qu'a faits Dieu. C'est notre héritier, vois-tu. Si nous avions « jamais la guerre avec un de nos voisins, c'est lui qui soutien-

Quand il parle au petit Beton, le jongleur lui dit : « *Ay ! mon pau senher,* » etc. (v. 880). Cf. v. 1031 et ss.) = [1] *Garins li Loherains*, II, p. 217. = [2] *Gaufrey*, v. 189. = [3] *Amis et Amiles*, v. 2430, 2436, 2437. = [4] Quant l'entendi Elies, li gentiex hon, — Ne se tenist de plor por tout le mont. — Il ploura de pitié et de douçor... * Quant la dame ot parler de son bel fil, —

« drait pour nous les grandes joûtes et les batailles en champ[1]. » Le mari branlait la tête et pardonnait toujours : car il respecte sa femme, il l'honore, et c'est une égale qui est aimée. Certes, il a eu souvent de terribles moments, ce brutal, ce soudard; mais il s'est toujours souvenu de l'heure où il l'épousa. Il faut tout dire : elle est encore toute belle, notre châtelaine, et sa beauté, comme il y a vingt ans, illumine tout le palais. Un jour, le chevalier, rencontrant un jongleur, le somma de lui faire en un vers le portrait de sa femme : « Ah ! dit celui-ci, vous m'en accor- « derez bien deux. — Soit. — Les voici. — J'écoute. — *La Dame* « *est bele et sage, plaisans et simple et gaie,* — *Nule à son tans n'est* « *mieudre, blonde, brune ne baie*[2]. — J'aime mieux ton premier « vers, dit le baron, et je le retiendrai. Reprends l'autre : il te « servira une autre fois. » Autour de ce beau couple, les enfants forment des groupes charmants. Les filles sont l'honneur et la joie de leur mère qu'elles n'ont pas encore quittée, à l'exception de l'aînée, récemment mariée loin du château paternel, et qui dit souvent : « Quand j'entends seulement parler de ma mère, « tout le cœur *me sautelle*[3] ». Les fils, eux, tremblent un peu devant la majesté du père. Quand il revient le soir de la chasse, ils lui baisent humblement « le pied et le talon[4] ». Ils ne lui parlent qu'avec un certain tremblement, et, l'un d'eux s'étant par hasard avisé de tenir un langage moins respectueux : « Par la foi « que je dois à ma mère, lui dit rudement son frère aîné, ce « n'est pas ainsi qu'il convient de parler à notre père[5]. » Il y

De l' ceur qu'ele ot el' ventre jete un souspir. (*Aiol*, v. 3896-3901.) = [1] « Merchi, dist ele, sire, por les Sains que fist Dès, — Nous n'avons mais nul oir fors cesti qui est ber : — Car le laissiés el' resne garir et converser; — Car s'or nous sordoit guerre à nesun de no pers, — Qui nous feroit les jostes et les estors campés. » (*Elie de Saint-Gilles*, v. 90-94.) = [2] *Bueves de Commarchis*, v. 42, 43. = [3] Quando Berte oï quella novelle — De soa mer, tot li cor li saltelle. (*Berta de li gran pié*, éd. Mussafia, v. 1536, 1537, *Romania*, IV, p. 99.) Il s'agit, en ce passage, de Berte qui est sur le point de revoir la reine de Hongrie, sa mère. = [4] Quand Renaud revient en son château de Montauban, ses deux fils, Aimonet et Yon, vont au-devant de lui : « Il vont baisier lor père, le pié et le talon. » (*Renaus de Montauban*, p. 224, v. 33.) Et Renaud, qui les croit coupables de trahison envers lui, les repousse alors fort brutalement. = [5] Gui de Commarchis entend Girard répondre sèchement à son père « Ot oï la ramprosne, au cuer li fu amere; — Par le mantel enmaine Gerart le preu, son frere : — « Frere, ce a dit Guis, foi que je doi ma mere — N'afiert pas que ainsi parlés à nostre pere. » Et il ajoute un peu plus loin : « Qui son pere corrouce drois est qu'il le compere. — N'est pas sages qui n'a en lui ceste matere : — Ce sachies sans doutance. » (*Bueves de Commarchis*, v. 3086-3097.) Cf. sur l'amour filial, les textes suivants : « Quant li enfes

avait alors un proverbe qui circulait partout : « *Au bien, au mal, doit-on son pere aimer*[1]. » On ne raisonnait pas sur l'autorité paternelle : ou la subissait. Seuls, les tout petits exerçaient alors, comme aujourd'hui, leurs privilèges habituels : ils riaient et consolaient[2]. C'est de ce devoir que s'acquittent en ce moment les derniers enfants de notre baron, et ils sont aux genoux de leur mère qui vient de perdre un frère aimé. D'autres, insouciants, jouent et jasent. Les grandes filles travaillent : elles taillent et cousent des draps, font des chemises, filent et brodent. Un gros chien se promène au milieu de toute cette scène qu'il anime et complète. On lui a donné le nom de ce misérable, de ce traître, qui fut un jour forcé de se battre en combat singulier contre le propre chien d'un bon chevalier qu'il avait lâchement assassiné. Il s'appelle Macaire.

Vous comprenez maintenant pourquoi on l'aimait, ce vieux château qui abritait tant d'affections[3], un peu rudes, mais simples et vraies ; vous comprenez pourquoi le pauvre Huon de Bordeaux regrettait si vivement « sa mère la belle », dont il allait se séparer pour de si longues et si périlleuses aventures ; pourquoi ce départ le faisait soupirer du fond de son cœur et « pleurer si tendrement de ses beaux yeux[4] » ; vous comprenez surtout pourquoi nos Croisés jetaient des regards si désespérés et si aimants vers cette douce France où ils avaient laissé leurs femmes et leurs enfants : « O ma chère Clémence, ô mon petit

oï de son pere parler — Li cuers qu'il ot ou ventre li commence à plorer. » (*Gui de Bourgogne*, v. 351, 352.) Car coustumiers estoit li gentiex hom — Que, cascun jor, prioit Dieu et son non... — Qu'il ait merci de son pere Guion — Que Do ocist par mortel traïson. (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., 12548, f° 117 v°) Voy. surtout le beau début de *Girars de Viane*, où les enfants de Garin contemplent avec douleur la misère de leur vieux père, et où Girard dit à Renier : *Hui vi mon pere plorer et larmoier*. (Éd. P. Tarbé, p. 7.) = [1] *Renaus de Montauban*, v. 7. = [2] Car à Ludie fu ses ceurs esmaris : — Cascun jour pleure son frere Fromondin — Que Girbers ot en l'ermitaige ochis. — Molt le conforte le petit Loeys, — Il et ses freres Manesiers li gentis, — Beraus li enfes, Foukerés li petis ; — Mais ainc pour chou ne fu ses deus partis. (*Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 165, v°.) = [3] Renaus se regarda qui preus fu et senés ; — Son manoir a veü, se l' beneï assés : — « Chastiaus, ce dist Renaus, vos soiés honorés. — Cinc ans a acomplis que vos fustes fermés ; — Mult ai eüs en vos richetés et plantés... » — Por poi qu'il ne se pasme tant estoit adolés. (*Renaus de Montauban*, p. 74, v. 26-33.) Etc., etc. = [4] Hues s'en vait... — Souvent regrete son païs et sa tere — Souvent parla de sa mere la bele... — Du cuer dou ventre moult souvent souspira, — De ses biax iex moult tenrement plora, — Si que la face contreval li moilla. — Souventes fois sa mere regreta, etc. (*Huon de Bordeaux*, v. 2608-

Baudouin[1]. » Mais je ne voudrais pas ici m'attendrir avec eux, ni surtout embellir la vérité. La vie féodale ne ressemble en rien aux petites bergeries roses de Florian ou de Bernis. Ces gros garçons sont colères, rebelles, sanguinaires; ces filles ont de méchantes passions trop chaudes, qu'il faut chrétiennement rafraîchir et tempérer; ce père pousserait volontiers la brutalité jusqu'au sang répandu, jusqu'au crime. C'est parfois encore un campement barbare que ce château, et le sang du chevalier chrétien, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, est encore mêlé de sang de sauvage.

En une scène du XIIe siècle, en un épisode homérique, nous voudrions condenser la véritable « portraiture » de ces temps difficiles à peindre. Donc, transportons-nous dans la Narbonne de cette époque : une grosse ville très fortifiée, très crénelée, superbe. Comme toutes les villes d'alors, Narbonne se concentre en une grosse tour, en un donjon brutal : nous y voici. Le palais est de marbre, la chapelle est tout près. C'est le matin : la messe vient de finir, et voici que, sous nos yeux, nous voyons défiler lentement une procession de quatre-vingts chevaliers vêtus de fourrures et de soie. Un vieux baron les précède, d'un pas ferme : c'est leur seigneur, c'est le duc Aimeri : sa femme, la belle Hermengart, est auprès de lui avec ses sept garçons. Quel spectacle ! Quel décor ! Mais écoutez ces accents mâles : « Dame Her-« mengart, dit Aimeri, regardez nos fils; regardez-les bien. Ah ! « si, avant de mourir, je pouvais les voir chevaliers ! » Aimeri sera bientôt satisfait. Dans un flot de poussière un messager se montre : « D'où viens-tu, messager ? — C'est Charles qui m'en-« voie. — Et que veut l'Empereur ? — Il veut que, sur-le-« champ, tu lui envoies quatre de tes fils pour en faire des che-« valiers. » Tout va bien, et le vieux baron bondit de joie; mais il n'a pas compté sur son fils Guillaume, sur cette nature indomptée, et par instants plus que barbare. Ce jeune héros, ce héros germain se tourne soudain vers ses frères : « Il y a longtemps, leur dit-il, que vous devriez être chevaliers. » Et il ajoute : « Mauvais garçons que vous êtes, comment se

652). = [1] « Car pleüst ore à Deu et à Saint-Simion — Que jo fusse à Arras *en ma maistre maison.* — Et Bauduins, mes fiex, me tenist au giron, » etc. (*Jerusalem*, v. 4638-4640.)

« fait-il que vous n'ayez pas encore guerroyé contre les Païens? « Comment se fait-il que, déjà, vous ne leur ayez pas enlevé « vingt châteaux et cités ? Quant à moi, reprit-il, je ne souhaite « pas aller chez l'Empereur, là-bas. M'abaisser aux fonctions de « damoiseau et d'écuyer, fi donc ! Moi, garder les robes et les har- « nais des barons ! Moi, faire les lits des autres ! Non, non. Mais « j'emmènerai avec moi mille chevaliers, et je tuerai les Sar- « razins. J'irai. » L'aîné de ses frères, Bernard, proteste en vain contre une telle outrecuidance : Guillaume l'insulte : « Quand « bien même vous seriez plus de trois cents, c'est à moi, à moi « seul, que vous obéirez. » Ils rongent leurs freins, ils enragent, mais ils subissent le joug de ce Guillaume qui n'est pas leur aîné. Néanmoins, ils finissent par se mettre tous en route vers cette cour de l'Empereur, qui était l'aimant de tous les vrais chevaliers, et on laisse à Narbonne la pauvre Hermengart avec les plus jeunes de ses sept garçons, ses cinq filles et cent chevaliers. C'était bien peu, hélas! pour résister à toute la race païenne qui avait pris Narbonne pour cible. Et le pauvre petit Guibelin, le plus jeune des fils d'Aimeri, disait à son grand frère Guillaume qui partait : « Frère, quand je n'aurais que ma « gonnelle et ma chemise, je voudrais aller avec vous. » Cris inutiles. L'enfant reste près de sa mère, et tout l'Islam tombe sur Narbonne[1].

Eh bien ! cette scène est vraie : elle n'a rien d'excessif ni de flatté. Et, comme elle se passe entre huit heures et midi, nous la laissons en ce moment à nos lecteurs comme un souvenir, comme un type vivant de ces heures très occupées qui s'écoulaient entre l'aurore et le grand repas.

*
* *

Il ne faudrait pas se figurer un château du XIIe siècle sous la forme aimable et luxueuse d'un de nos châteaux modernes, ni

[1] *Enfances Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 68, v°, et 69, r°. Cet épisode a été traduit deux fois : 1° par W. J. A. Jonckblock (*Guillaume d'Orange, le Marquis au court nez*, chanson de geste du XIIe siècle, mise en nouveau langage, Amsterdam, P. N. Van Kampen, 1867, in-8, pp. 28-30; 2° par l'auteur des *Epopées françaises*, 1re éd., III, pp. 268, 269, et 2e éd., IV, pp. 288, 289. Cf. la généalogie de la geste de Guillaume dans l'*Histoire poétique*

même d'une de nos maisons contemporaines. Une grande salle où l'on mange, où l'on chante, où l'on joue; une ou deux chambres à coucher par étage ou *solier ;* quelques petites chambres secondaires, l'une où l'on conserve les armures du seigneur et de ses hommes, l'autre où travaillent tailleurs et ouvrières, et où l'on garde le linge et les habits de la maison, avec les épices et les parfums dont on est alors si friand : c'est tout. Pas d'antichambres, ni de boudoirs, ni de chambres d'étude. Suivant que le château est plus ou moins riche, le nombre des chambres est plus ou moins grand. Toutes se ressemblent; mais celle du seigneur et de sa femme est plus ornée, mieux meublée que les autres. Nous y allons entrer.

Pour plus de clarté, redisons-nous bien qu'il existe alors deux espèces de châteaux : ceux qui consistent uniquement en un donjon, et ceux qui, bâtis à l'imitation des *palais*, renferment dans leur haute cour de belles dépendances, parmi lesquelles il faut en premier lieu compter un grand édifice rectangulaire où se trouve la grand'salle. C'est dans une de ces dernières habitations seigneuriales que nous nous proposons aujourd'hui de conduire notre lecteur ; mais en supposant toutefois que la « chambre » proprement dite est restée dans le donjon. N'attendons plus : entrons.

Notre chambre paraît avoir été le plus souvent voûtée[1], et c'est la disposition naturelle de toutes les chambres circulaires. Rien n'a été plus facile que d'appliquer à l'architecture civile ou militaire le système admirable de la croisée d'ogive, entrevue et quelque peu pratiquée par les Romains; mais qui, sachez-le bien, a été très originalement retrouvée et poussée à sa perfection par les maîtres maçons du XIIe siècle. On a pu très aisément agencer et multiplier les nervures de cette admirable voûte, pour lui faire recouvrir des espaces ronds, rectangulaires ou carrés. Le système est en effet merveilleusement simple et se prête à

de Charlemagne de M. Gaston Paris (p. 468); dans nos *Épopées françaises* (2e éd., IV, p. 565) et dans l'ouvrage récent de Kristoffer Nyrop : *Den Oldfranske Heltendigtning* (Copenhague, 1883, p. 411). = [1] Seule en entra en sa chambre *voltie*. (*Jourdains de Blaivies*, v. 576.) An une chambre *à voste* sont coiement entrez. (*Parise la Duchesse*, v. 273.) A une chambre *à voute* s'an vont li bacheler. (*Ibid.*, v. 1435.) En cele cambre *à vote* est très hui main entrés. (*Renaus de Montauban*, p. 99, v. 22.) En une cambre *à volte* qui fu faite à entaille. (*Go-*

toutes les combinaisons. Si le seigneur n'est pas assez riche pour se payer le luxe de ces voûtes toujours coûteuses, il se contente d'avoir un plafond qui ne fait qu'un avec le plancher du *solier* ou de l'étage supérieur : un « solivage » et de grosses poutres au-dessous[1]. Mais les architectes sont d'habiles gens, et tirent parti de ces poutres un peu lourdes, pour en faire le sujet d'une décoration charmante. On les peint, comme les nervures des voûtes, en ocre rouge ou en jaune foncé, avec des feuillages et des ornements noirs qui ondulent et serpentent légèrement. Plus tard, au XIIIe siècle, on adoptera des tons plus vifs, et l'on ne reculera pas devant l'emploi de l'or. Rien ne sera, rien n'est déjà plus agréable à voir.

« Une chambre peinte ; posséder une chambre *peinte*[2] : » tel est alors l'idéal souverain, et les partisans de l'architecture polychrome trouveront facilement des arguments en leur faveur dans les habitudes et dans les goûts de nos pères. Maçonnerie du dedans, maçonnerie du dehors, on aurait volontiers tout peint, mais en couleurs savamment éteintes et harmonieusement tempérées. Ici encore le XIIe siècle est « le grand siècle du moyen âge », et c'est celui qui a certainement eu l'intelligence la plus correcte de la peinture architecturale[3]. Il semble que tous les artistes de cette forte époque aient eu pour l'or[4] le dédain qu'un grand architecte de

defroi de Bouillon, v. 1923.) Etc., etc. = [1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, II, p. 419. = [2] Et Aye la duchoise fu dedens Avignon — *En une chambre painte de l'evre Salemon.* (*Aye d'Avignon*, v. 2510, 2511. Aux yeux de nos pères, toute belle œuvre d'art était « de l'evre Salomon » et le Temple était pour eux un des souvenirs les plus vivants de la Bible.) En une chambre en entrent *painte moult richement.* (*Godefroi de Bouillon*, v. 1832.) Quant Godefrois li bers fu entrés el' donjon — *Qui estoit pcinturés à l'evre Salomon* (*Ibid.*, v. 1776 et ss.) Reluisent li palais *ki tot sunt painturé.* (*Renaus de Montauban*, p. 6, v. 9) Et entra en la chambre *qui bien fu painturée.* (*Ibid.*, p. 14, v. 9.) Dedans une grant chambre *painte.* (*Dolopathos*, p. 364.) Les chambres furent par dedens — *Peintes et bien enluminées.* (*Guillaume de Palerme*, v. 8640.) Les trois derniers exemples sont empruntés à Schultz (l. l., I, p 61, note 4.) Etc., etc , etc. = [3] « Les recherches faites sur l'architecture dite *romane*, constatent que la peinture était considérée comme l'achèvement nécessaire de tout édifice civil ou religieux, et alors s'appliquait-elle de préférence à la sculpture d'ornement ou à la statuaire, aux moulures et profils, comme pour en faire ressortir l'importance et la valeur... *Le XIIe siècle atteint l'apogée de l'art de la peinture architectonique pendant le moyen âge en France...* Les peintures murales de cette époque accusent un art savant et très avancé, une singulière entente de l'harmonie des tons, *la coïncidence de cette harmonie avec les formes de l'architecture.* Il n'est pas douteux que cet art s'était développé dans les cloîtres et procédait de l'art grec byzantin. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, pp. 57 et 59) = [2] C'est principalement dans les poèmes de la seconde époque (XIIIe et XIVe siècles) que l'on peut constater l'emploi de l'or

notre temps a formulé en termes pittoresques et vivants : « L'or est une épice, et non pas un mets[1]. » Ce que nous disons de l'or, nous pourrions aussi légitimement le dire de toutes les couleurs vives, et surtout de ces bleus éclatants qui en sont l'accompagnement obligé. Voyez ce peintre qui est en ce moment occupé à achever les peintures de la chambre où nous pénétrons : « Je ne suis, dit-il, que l'humble auxiliaire de mon maître maçon et prétends faire valoir son œuvre, au lieu de l'écraser. Il ne me laisse que les seules nervures de ses voûtes, afin que j'en fasse saillir les reliefs. Mais en revanche, les murs, tous les murs sont à moi, et c'est un beau domaine. Je m'en contente. »

Notre peintre (regardez-le) exécute tout d'abord ses peintures sur un enduit de mortier frais. « Il commence (suivez-le des yeux) par tracer *avec de l'ocre rouge*, délayée dans de l'eau pure, les masses de ses personnages; puis, il pose *le ton local* qui est destiné à faire la demi-teinte; mais il le pose par couches successives, et mêlant de la chaux au ton; il modèle ensuite les parties saillantes, ajoutant une plus grande partie de chaux à mesure qu'il arrive aux dernières couches; puis il redessine, *avec du brun rouge mêlé de noir*, les contours, les plis, les creux, les linéaments intérieurs des nus et des draperies. » Il est d'ailleurs nécessaire que notre peintre se hâte, vite, vite : il faut qu'il ne s'endorme pas sur son œuvre et ne laisse pas sécher son enduit et ses premières couches. Une grande prestesse, une grande habileté sont ici de rigueur, et l'opération est quelque peu compliquée[2]. Il existe par

dans les peintures murales des châteaux et palais : « Alés vos ombroier — Et, par dedens vos chambres que *sunt paintes d'ormier*, — Laiens o vos puceles pensés de chastoier. » (*Renaus de Montauban*, p. 13, v. 37 et suiv.) Dedens la riche chambre *qui fu painte à or mier*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 310.) En une rice cambre *tote painte à or fin*. (*Prise de Pampelune*, v. 441.) Desour la metre salle *qui est painte à orfrois*. (*Ibid.*, v. 467.) Etc., etc. Il est vrai qu'il est question, dans *Girart de Roussillon*, d'animaux figurés « avec un or resplendissant »; mais le contexte nous prouve qu'il s'agit ici de mosaïque, et non pas de peinture : « Entre le mur et le palais, sur une terrasse, il y a des perrons cimentés avec art, ornés d'une décoration d'animaux *figurés en mosaïque* avec un or resplendissant. Le pavement était de marbre, etc. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 69, § 128.) = [1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 94. = [2] Tout ce qui précède est l'exposé ou le résumé LITTÉRAL de la doctrine de Viollet-le-Duc en son *Dictionnaire d'Architecture* (VII, p. 75) : « Pour l'emploi de la peinture à fresque, c'est-à-dire sur enduit de mortier frais, l'artiste commençait par tracer avec de l'ocre rouge délayée dans de l'eau pure les masses de ses personnages; puis, il posait le ton local qui faisait la demi-teinte, etc., etc. »... Cette opération devait être faite rapidement, afin de ne pas laisser sécher complètement l'enduit et les premières couches... L'habileté du praticien consiste à connaître

bonheur un autre système que les artistes gallo-romains ont jadis pratiqué, mais que le XIIe siècle n'a point abandonné et qui est le seul procédé applicable à la peinture de la pierre sculptée, des chapiteaux et des statues polychromes. Ce n'est plus ici, ce n'est plus sur un mortier frais que l'on dessine ses ornements et ses sujets, mais sur une légère couche de badigeon blanc ou blanc-jaunâtre[1]. L'ocre rouge et le noir dominent aussi bien dans ce système que dans l'autre; mais (à tout le moins sur les revêtements qui sont le plus voisins du sol) on se permet d'employer « des tons soutenus brun-rouge ou même noirs, que l'on relève de quelques filets jaunes, verdâtres et blancs. » Tel est le caractère général, telle est la vraie tonalité des peintures du siècle de Louis VII. Pas de rouges vifs, pas de bleus crus, pas d'or. Le peintre d'alors — qu'il soit placé devant un mortier frais ou devant une simple couche de badigeon — est seulement entouré de quelques pots de couleurs renfermant les deux ocres rouge et jaune, un peu de noir, un peu de blanc, un peu de bleu foncé. C'est avec ces seules ressources qu'il arrive à peindre toutes ses scènes d'histoire et tous ses décors ; c'est avec ces seules ressources qu'il a peint notre chambre[2]. Voyez, et jugez.

L'or cependant, l'or n'est pas vaincu pour longtemps, et voici qu'en ce moment même les peintres verriers travaillent, sans y penser, à son prochain triomphe. Ils jettent dans leurs vitraux des couleurs tellement éclatantes que nos pauvres peintres décorateurs seront bien forcés, un beau jour, d'harmoniser leurs propres couleurs avec celles de ces mosaïques transparentes, de ces trop splendides verrières. De là le triomphe inévitable et fatal de l'or et du bleu. Au début du XIIIe siècle, le château de Coucy est encore décoré avec le système du siècle précédent, très simple-

exactement le degré de siccité qu'il faut laisser prendre à chaque couche avant d'en apposer une nouvelle. » L'éminent archéologue ajoute que les peintres du XIIe siècle employèrent aussi la peinture à la colle et à l'œuf, et la peinture à l'huile : « Mais cette dernière, *faute de siccatif*, n'était employée que pour de petits ouvrages, tableaux sur panneaux, etc. » Quant à la peinture à la gomme, elle fut pratiquée dès le XIIe siècle, mais plus encore au XIIIe, pour de menus objets, tels que retables et boiseries. Cf. Viollet-le-Duc, VII, p. 75. = [1] Viollet-le-Duc, *ibid.*, VII, p. 59. = [2] De toutes les peintures décoratives, la plus simple est celle que l'on obtient avec de l'ocre rouge, de l'ocre jaune, du noir, du blanc, du gris. Ce n'est qu'un dessin, UNE GRISAILLE CHAUDE, mais qui produit des effets variés. (Viollet-le-Duc, l. l., VII, pp. 83, 84.) Tel est le système du XIIe siècle, très longuement exposé par l'auteur du *Dictionnaire d'Architecture*, et que nous avons essayé de con-

ment et sobrement[1]; mais la Sainte-Chapelle n'est pas loin, avec l'éclat éblouissant de ses voûtes et de ses revêtements, avec la gamme superbe et violente de ses tons crus et vifs, avec ses rouges, ses bleus et ses ors qui étonnent et dont on abusera. S'il faut dire ici toute notre pensée, nous aimons mieux l'ancien système et les « grisailles chaudes » du XIIe siècle; nous préférons notre chambre.

Cette chambre, comme la plupart de celles du même temps, est principalement « *peinte à flors*[2] », et il faut entendre, par ces trois mots, que la peinture d'ornement y domine. On trouvait alors de bons ornemanistes plus aisément que de bons peintres d'histoire. Au reste, les « fleurs » de notre château sont des fleurs de convention et qui ne sont aucunement copiées sur la nature : ce sont des dérivés de l'acanthe, des rinceaux, des semés et des enroulements, dont l'origine antique ne saurait être contestée, mais qui sont, hélas ! bien dégénérés et corrompus[3]. Dans les chambres des autres étages, on s'est contenté d'indiquer, par des traits en brun-rouge, les appareils et les jointures[4]. Un peu plus tard, au XIIIe siècle, on aura l'esprit de décorer les soubassements en fausse architecture, et avec des tentures simulées[5]. Mais, depuis longtemps déjà, on prend un soin particulier de la décoration des colonnes[6] : rien n'est mieux conçu, ni plus intelligemment

denser en quelques lignes. = [1] Voy. pour ces peintures intérieures du château de Coucy, qui sont de la première partie du XIIIe siècle (« refends blancs sur fond ocre jaune, avec belles bordures autour des archivoltes »), le *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc (VII, p. 82, 83, 85 et 86). Un exemple encore plus typique, que nous trouvons dans le même répertoire, ce sont les peintures du réfectoire de la Commanderie du Temple à Metz, exécutées *suivant le système du* XIIe *siècle* durant la première moitié du siècle suivant (*Ibid.*, p. 95). Cf., sur Coucy, l'*Abécédaire* de M. de Caumont (*Architecture civile et militaire*, p. 487), où l'on parle « de ces rinceaux d'un rouge foncé sur un fond jaunâtre » qui circulent « autour des arcades ». = [2] En une chambre jut la nuit, *pointe à flor*. (*Amis et Amiles*, v. 2768.) Au palés sunt venus qui estoit *paint à flour*. (*Gaufrey*, v. 4686.) Lor rendrai-je le palais *paint à flour*. (*Aubri*, éd. Tobler, p. 141, v. 11.) En une chambre *painte à flor*. (*Guillaume de Palerme*, cité par Schultz v. 7728.) Il ne croist *fleur* de si que en Pavie — Qui n'i soit painte à or et par mestrie. (*Prise d'Orange*, v. 273.) Nous serions en mesure de citer plus de cent autres exemples. = [3] C'EST AU SIÈCLE SUIVANT QUE TRIOMPHERA LE PRINCIPE, L'EXCELLENT PRINCIPE DE L'IMITATION DES FEUILLAGES NATURELS, et que cette imitation deviendra le principal caractère de tout le système décoratif. Ce sera une révolution. En attendant, et telles qu'elles sont, nos fleurs romanes sont parfois remplacées par des *semés* d'oiseaux ou de lions, ou par de certaines combinaisons géométriques plus ou moins mêlées de fleurons. = [4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, p. 105. = [5] *Ibid.*, p. 96, 97. (Figure d'après les soubassements peints de l'abbaye de Fontfroide au XIIIe siècle.) = [6] Viollet-le-Duc (l. l., p. 104) donne plusieurs figures de colonnes peintes du XIIe siècle, d'après

harmonisé avec l'architecture que ces décors où l'on admet cependant quelques tons plus vifs, pour trancher davantage sur les revêtements et pour accentuer les reliefs. Çà et là un peu de vert, de blanc et de rouge. Mais, somme toute, le peintre s'efface toujours devant l'architecte. Il s'enfuit, pour ainsi parler : *sed non cupit ante videri.*

Notre chevalier a été plus ambitieux, et dans sa chambre a voulu mieux que de l'ornement. « Que souhaitez-vous que je vous peigne? « Un Christ en croix entre la Synagogue et la Loi nouvelle? Un « Jugement dernier? Un Saint Pierre? Un Saint Martin? — Non, « non, a répondu le baron. Je veux quelque chose de plus militaire « et qui me rappelle mon métier de plus près. Ah! j'ai une idée : « peignez-moi un tournoi. — Va pour le tournoi », dit le peintre. Et il se met à l'œuvre[1]. Sur un fond clair il détache avec vigueur la silhouette grossière de deux chevaliers dont toutes les formes et toutes les draperies sont modelées avec le même ton qui est brun. Procédé d'enlumineur, procédé naïf et puissant. La demi-teinte est inconnue, et remplacée par de larges teintes plates où les ombres ne sont point marquées. Les couleurs employées sont les ocres rouge ou jaune et le brun plus ou moins vif avec le vert de différentes nuances, voire même avec le rose, le violet et le bleu clair. Entre chaque couleur juxtaposée, un trait brun. Les saillies sont indiquées en clair. Pas de perspective, soit aérienne, soit linéaire[2]. Dans les accessoires, l'hiéroglyphisme règne en-

Saint-Denis, Romans et Saint-Georges de Boscherville. = [1] M. de Caumont, en son *Abécédaire*, l. l., p. 488), a reproduit des peintures murales du château de Sandré (Allier), qui représentent un tournoi. Ces peintures sont du XIIIe siècle. Cf. un passage très intéressant du *Chevalier au Cygne* (v. 3085 et suiv.) où l'on voit l'empereur [des Saisnes] faire exécuter tout un vaste ensemble de peintures historiques, la légende d'Alexandre et celle d'Hélène, etc.. = [2] Deux archéologues ont mis en une admirable lumière ces procédés de la « PEINTURE A SUJETS » du XIIe siècle : l'un est Mérimée, l'autre Viollet-le-Duc. « Au XIIe siècle, dit celui-ci, l'harmonie est absolument celle des peintures grecques, toutes très claires pour le fond. Pour les figures comme pour les ornements, ton local qui est la couleur et remplace la demi-teinte; rehauts clairs, presque blancs, sur toutes les saillies; modelé brun égal pour toutes les nuances; finesses, soit en clair sur les grandes parties sombres, soit en brun sur les grandes parties claires; couleurs rompues, jamais absolues. Quelquefois emploi du noir comme rehauts. L'or admis comme broderie, comme points brillants, comme nimbes; jamais ou très rarement comme fond. Couleurs dominantes : l'ocre jaune, le brun rouge clair, le vert de diverses nuances; couleurs secondaires : la rose pourpre, le violet pourpre clair, le bleu clair. Toujours un trait brun entre chaque couleur juxtaposée. Il est rare qu'au XIIe siècle, on trouve deux couleurs de valeur égale posées l'une à côté de l'autre, sans qu'il y ait entre elles une couleur d'une valeur inférieure. Aspect général doux, clair, avec des fermetés très vives obtenues par le trait brun

XIX

AVANT LA BATAILLE (P. 747)

Tous les chevaliers se sont préparés à la bataille par le jeûne et la confession. Ils viennent d'entendre la messe et se donnent le baiser de paix. C'est alors qu'un évêque passe devant les rangs de toute l'armée, et qu'avec les autres clercs, il distribue la communion à tous les soldats de l'*ost*... (*Jerusalem*, éd. Hippeau, v. 2985-2988 et 7191 et suiv.)

core. Veut-on figurer un palais? On campe un petit fronton sur deux pauvres colonnes. Veut-on peindre un arbre? On dessine un bâton surmonté de cinq feuilles[1]. Les figures sont roides autant que l'ensemble est froid. Bref, on ne procède encore que par convention et par tradition. C'est du byzantin. Peinture très architectonique, mais qui n'est pas assez naturelle pour être véritablement vivante. Le XIIIe siècle changera tout cela, et s'inspirera enfin de la nature. Villard de Honnecourt, le grand architecte du temps de saint Louis, ira jusqu'à réduire à des figures géométriques toutes les formes, toutes les attitudes, tous les mouvements de l'être humain. Les antiques figures byzantines s'animeront, se ploieront, respireront, marcheront. Vienne un Giotto là-bas, derrière les Alpes, et l'art lui-même, le grand art se mettra en marche et vivra.

La sculpture ne tient que peu de place dans le château de notre baron, et nous n'y avons affaire qu'à la sculpture d'ornement. Voici les chapiteaux des colonnettes qui servent de retombées aux voûtes de notre chambre : ces chapiteaux sont surmontés d'un lourd abaque carré et composés d'un feuillage artificiel où l'on peut aisément reconnaître l'antique combinaison corinthienne, défigurée sans doute et mêlée de monstres, mais encore imposante et noble. La sculpture est un art essentiellement français et qui n'a point tardé à s'affranchir des imitations étran-

ou par le rehaut blanc. » (*Dictionnaire d'Architecture*, VII, 67, 68.) Et Viollet-le-Duc dit ailleurs au sujet des peintures des XIe et XIIe siècles : « Chaque figure est une silhouette se détachant avec vigueur sur un fond clair, ou sur un fond sombre, et rehaussée seulement de traits qui indiquent les formes, les plis des draperies, les linéaments intérieurs. Le modelé n'est obtenu que par ces traits plus ou moins accentués, tous du même ton brun. » (*Ibid.*, p. 64.) A ces deux expositions de Viollet-le-Duc je préfère encore celle de Mérimée, à l'occasion des célèbres peintures de Saint-Savin (qui sont du XIe siècle). Mérimée avait une qualité que ne possède pas toujours Viollet-le-Duc : le style. « Les couleurs, dit-il, ont été appliquées par larges teintes plates sans marquer les ombres, au point qu'il est impossible de déterminer de quel côté vient la lumière. Cependant, en général, les saillies sont indiquées en clair et les contours accusés par des teintes foncées : mais il semble que l'artiste n'ait eu en vue que d'obtenir ainsi une espèce de modelé de convention. Dans les draperies, tous les plis sont marqués par des traits sombres (brun rouge), quelle que soit la couleur de l'étoffe. Les saillies sont accusées par d'autres traits blancs assez mal fondus avec la teinte générale. Il n' y a nulle part d'ombres projetées, et, quant à la perspective aérienne ou même à la perspective linéaire, il est évident que les artistes de Saint-Savin ne s'en sont nullement préoccupés. » (*Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin.*) Ces procédés n'ont pas été essentiellement changés au XIIe siècle. Comparez une de ces peintures de Saint-Savin (XIe s.) avec les peintures du XIIe siècle dans la chapelle du Liget (*Dictionnaire d'Architecture*, VII, pp. 70, 71). = [1] « Les accessoires sont traités comme des hiéroglyphes et

gères. Or c'est au XIIe siècle que ce glorieux affranchissement a eu lieu; c'est au XIIe siècle que les derniers liens du byzantinisme ont été vaillamment brisés. Nous n'avons pas ici à nous demander si ces vainqueurs de l'antique tradition étaient en réalité des laïques ou des moines : qu'il nous suffise de dire qu'on a singulièrement exagéré, à notre sens, le cléricalisme artistique du XIIe siècle, le laïcisme du XIIIe. Je consens à ce qu'il y ait eu, AVANT 1100, cinq écoles principales de sculpture : la Rhénane, la Toulousaine, la Limousine, la Provençale et la Clunisienne; je consens à voir en cette dernière la plus originale, la plus « naturelle » et celle enfin qui porte en elle les meilleures espérances de l'avenir. La science, au reste, n'est pas encore faite; l'Histoire de la sculpture en France est encore à écrire, et j'estime qu'il y a plus de subtilité que de rigueur dans cette enrégimentation de tous les sculpteurs DU XIIe SIÈCLE en huit groupes différents, en huit écoles distinctes. L'école de la Provence est autant byzantine que gallo-romaine; la Toulousaine, avec ses entrelacs et ses animaux affrontés, abandonne nettement l'art gallo-romain et ne s'inspire que de Byzance; Cluny ne subit ni l'influence gallo-romaine ni la byzantine, et s'inspire de l'art romano-grec, mais avec tant de virilité et de vigueur qu'à force d'audace dans l'imitation, elle arrive un jour à une véritable et féconde originalité; sur l'école de la Saintonge et du Poitou agit l'influence normande et saxonne; les Vénitiens, qui importent chez nous tant d'objets d'art de Constantinople, de Damas et de l'Asie Mineure, ont, par ce commerce lucratif et artistique, influé sur l'école limousine; celle d'Auvergne reste indécise et subit l'action des écoles voisines; celle du Berry se partage entre la tradition de l'art byzantin et les souvenirs de l'art gallo-romain. Mais il est une huitième, une dernière école à laquelle appartient l'avenir : c'est la nôtre, c'est celle du domaine royal, de l'Ile-de-France ou, plutôt, de la France. Elle est éclectique, celle-là, et intelligemment éclectique. Elle mêle, elle combine entre eux tous ces éléments, gallo-romain, byzantin, normand; elle a une allure plus libre et des visées plus

la figure humaine seule se développe d'après sa forme réelle. Un palais est rendu par deux colonnes et un fronton; un arbre par une tige surmontée de quelques feuilles; un fleuve par un trait serpentant, etc. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VII, 64.)

audacieuses que les écoles « provinciales »; elle a surtout un sentiment plus délicat des proportions et de « l'échelle dans l'ornementation ». Enfin, pour lui décerner le plus grand de tous les éloges, Viollet-le-Duc, dont nous venons de résumer la doctrine, affirme que, dès la fin du XIIe siècle, cette heureuse école était devenue laïque. Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient; mais toute cette classification me paraît quelque peu quintessenciée et obscure. Combien je préfère l'enseignement de notre vieux maître, Jules Quicherat, se contentant de nous dire que toute l'ornementation *romane* n'était autre chose que l'ornementation *romaine* oubliée et déformée, et nous faisant assister, en arrivant à l'histoire de l'art gothique, à cette révolution que nous avons déjà signalée plus haut. Jusqu'au XIIIe siècle l'ornement dérive universellement du feuillage artificiel de l'art antique; il est, depuis le XIIIe siècle, emprunté à la flore naturelle de chacun des pays où il se développe. Ce ne sont alors que roses et lierres, feuilles de vigne et feuilles de chêne, et c'est ainsi que les admirables chapiteaux du palais des Doges à Venise reproduisent en pierre vivante toute la végétation du pays vénitien. Quant aux statuaires de France, qu'il ne faut pas confondre avec les sculpteurs ornemanistes, ils se forment tout seuls et coupent d'eux-mêmes toutes les cordes qui les attachaient encore à la tradition mal comprise d'un art antérieur. Ce n'est pas à des statuaires venus d'Orient, mais à des Français que l'on doit les sculptures de Vézelay, d'Autun, de Moissac. Tout est occidental[1]. Plus d'un siècle avant les peintres, ces vaillants artistes cherchent leur voie dans l'imitation de la nature : imitation encore indécise et maladroite, mais synthétique, intelligente et forte. Les statues de Chartres ont, dès 1140, plus de vie naturelle et d'animation vraie que beaucoup de tableaux (même italiens) du XIVe siècle. Et c'est ainsi que se noue en France la chaîne étonnante de ces sculpteurs qui commence par les pieux artistes de Chartres et se continue aujourd'hui par les Guillaume, les Mercié et les Paul Dubois.... en attendant les autres[2]. C'est vraiment notre art national.

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, VIII, 108. = [2] Toute la page qui précède n'est qu'un résumé de l'excellent article « *Sculpture* » que M. Viollet-le-Duc a publié dans

Notre baron du XIIe siècle n'en sait pas si long, et il lui suffit d'admirer candidement les jolis chapiteaux de ses colonnes. Admirons-les avec lui, et arrêtons-nous devant celui qui représente la vieille fable d'Ésope, « le Loup et la Grue[1] ».

Puis, faisons, d'un pas résolu, un voyage « autour de sa chambre ». Deux étapes sont tout indiquées : la cheminée et le lit. Allons du lit à la cheminée, et de la cheminée au lit. La route est variée, et le voyage est court.

*
* *

La cheminée est énorme, et n'a rien de commun avec nos pauvres foyers étriqués où trois personnes peuvent à peine se chauffer. On l'a logée entre deux fenêtres, de telle sorte que notre baron peut, tout à la fois, se bien chauffer et regarder un peu ce qui se passe au dehors[2]. S'il est curieux et frileux (si ce n'est lui, ce sera sa femme), il peut, du même coup, se donner une double satisfaction, une double joie. Et n'est-ce donc rien que voir tomber la neige, quand on a les pieds bien chauds? Au manteau on a voulu donner la forme d'un arc, et ce manteau, finement sculpté, repose sur deux pieds-droits en forme de colonnettes. Mais, ce que notre cheminée offre de plus étonnant, c'est sa hotte conique, qui produit un effet si bizarre et aboutit à un tuyau cylindrique dont le demi-diamètre est en saillie sur le nu du mur extérieur et se termine par une mître. Elle prête à la peinture, cette hotte, et l'on ne manquera pas, en effet, de la peindre *à flor*, comme les murs de notre chambre. Peut-être même y figurera-t-on quelque fabliau ou quelque scène de la Table-Ronde[3].

Dans cette cheminée, dont les proportions iront toujours en

son *Dictionnaire d'Architecture* (VIII, p. 111), combiné avec nos idées personnelles et avec le Cours encore inédit que professait à l'Ecole des Chartes notre maître Jules Quicherat. = [1] Voy. un chapiteau de la cathédrale d'Autun (1130-1140) reproduit par Viollet-le-Duc en son *Dictionnaire d'Architecture* (t. V, p. 355). Comme spécimen très exact de la statuaire du XIIe siècle, voir nos fig. 61-64. = [2] Cette disposition convient surtout aux chambres carrées ou rectangulaires, à murs droits. = [3] Voy. dans le *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc, plusieurs cheminées-types du XIIe siècle. « La première » se voit encore aujourd'hui dans le bâtiment de la Maîtrise dépendant de la cathédrale du Puy-en-Velay (III, p. 195, fig. 2. Cf. notre fig. 94). La seconde (*ibid.*, p. 196, fig. 3) appartient au château

augmentant depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du moyen âge, on jette des troncs d'arbres entiers. Le bois ne manquait pas en cette France que l'on a si fatalement, si coupablement déboisée. On ne l'épargnait pas, et c'étaient de riches flambées. Pour allumer le feu, on n'employait alors que le mode très primitif du *fusil*, c'est-à-dire d'une petite pièce d'acier heurtée contre un caillou[1]. Rien n'était moins compliqué que l'appareil du foyer. Pas de pelles, ni de pincettes avant le XIVe siècle, et l'on se contentait de fourgonner la braise avec quelque barre de fer; mais de forts chenets étaient déjà nécessaires, et c'étaient ces « landiers » dont il est question dans le *Charroi de Nîmes :* on peut se les figurer très hauts et surmontés de petits réchauds[2]. Le soufflet, lui aussi, avait sa raison d'être, et nous en connaissons qui appartiennent aux premières années du XIIe siècle[3]. De grossiers écrans en osier préser-

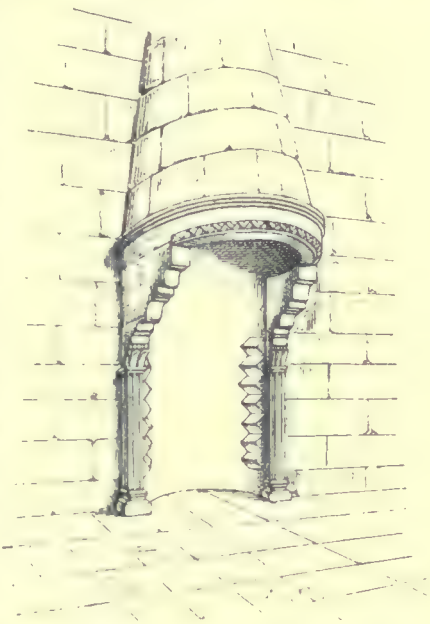

Fig. 94. Une cheminée du XIIe s. au Puy-en-Velay, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 195).

de Vauce, près Ebreuil (Allier). La troisième (*ibid.*, p. 197, fig. 4) se trouve dans une maison « normande », du XIIe siècle, de la ville de Lincoln en Angleterre, dite « maison du juif ». Une dernière enfin, qui semble plus moderne (*ibid.*, p. 199, fig. 6), existe dans l'une des maisons de la ville de Cluny (rue d'Avril, n° 15). Nous avons, pour notre description, combiné ensemble les figures 3 et 6. En ce qui concerne la forme des tuyaux, voy. le *Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 209, fig. 14. = [1] Prent son fusil, s'a le fu alumé. (*Garins li Loherains*, II, p. 231.) Esque et fuisil avoient aprosté li borgois; — Le feu ont enbatu qu'il le voillent ardoir. (*Aiol*, v. 7896, 7897.) De son fusil ot le fu trait. — Li charbon sont bien enbrasé. (*Durmars*, v. 2140.) Citations de Schultz. = [2] Quand Guillaume part à la conquête de Nîmes, il ne manque pas d'emporter avec lui des livres d'église et des calices pour établir le culte chrétien dans le pays conquis : « Bien vos sai dire que porte li premiers : — Calices d'or et messauz et sautiers, — Chapes de paile et croiz et encensiers. — Quant il venront enz el' regne essilié, — Serviront tuit Dameden tot premier. » (*Charroi de Nîmes*, v. 766 et ss.) Mais ils n'oublient pas les objets nécessaires à la vie matérielle : « Bien vos sai dire que reporte li tierz, — Preoz et pailes, chauderons et trepiez. — Et cros aguz, tenailles *et landiers*, — Quant il venront [enz] el' regne essilié, — Que bien en puissent atorner à mengier. (*Ibid.*, v. 776 et ss.) Viollet-le-Duc ne nous donne pas de représentation de landiers qui soit antérieure au XIIIe siècle (*Dictionnaire du Mobilier*, I, pp. 145 et 148). = [3] Voy. la figure d'un souf-

vaient le visage du baron contre l'excessive rudesse de la flamme, et, sur des tablettes en pierre, que l'on avait réservées à droite et à gauche de la cheminée, on plaçait quelque chandelle de cire ou de suif, grossièrement fichée en une pointe de fer. S'il faut tout dire, on était mal éclairé.

Eh bien! ces foyers du XIIe siècle, si simples et presque sauvages, ont été, malgré tout, de joyeux foyers, chrétiens, français, charmants. On y a ri à belles dents; on y a été hospitalier, bon et pieux. J'oserais presque dire que c'est là qu'a été faite et fabriquée la grande race française. Pensez donc : tout le monde y était réuni[1], oui, tous les représentants de cette jeune société, de cette société en voie de formation. Bien des brutalités, bien des superstitions, bien des ignorances : mais tant de foi, mais tant de bonne volonté, mais tant d'esprit vif et clair! Je veux bien que les plaisanteries n'y aient pas toujours été du meilleur goût : mais c'était si franc, et l'on s'en repentait si vite. Certaines de nos bégueuleries sont, peut-être, moins chastes que ces gauloiseries sans profondeur. Les femmes étaient là, qui filaient. Des hôtes, il y en avait toujours, auxquels on ne donnait point la dernière place, et qui racontaient leurs grandes et petites misères[2]. Les serviteurs n'étaient pas exclus de cette familiarité qu'un bon feu entretenait gaiement. On se serrait l'un contre l'autre, on se racontait des histoires, on allait peut-être jusqu'à chanter, assez bas cependant pour ne pas éveiller les petits qui dormaient dans leurs berceaux, près du lit conjugal, là-bas, tout là-bas, à l'autre bout de la vaste chambre : « Je vais vous raconter, dit l'un, l'histoire de la *gourpille*, ou si vous aimez mieux, de maître Renard, qui était un jour au bas d'un arbre et aurait bien voulu monter plus haut pour

flet des premières années du XIIe siècle, empruntée à une sculpture de Vézelay (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 42, fig. 1.) = [1] Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 199. = [2] Quant il orent ma[n]gié, el' palais sont antré. — Ami une chaminée s'asistrent lez à lez. (*Parise la Duchesse*, v. 1438, 1439.) En une cheminée ont le fu alumé; — Là s'asient François à un fournel privé. (*Fierabras*, v. 2211, 2212.) Etc., etc. Quand le bon sénéchal Gautier reçoit Aiol, qui est le fils de son ancien seigneur : Par amor l'a assis lès sa mollier. — A une ceminée de marbre chier — Joste un feu de carbon grant et plenier. (*Aiol*, v. 1128-1130.) C'est près de la cheminée qu'on buvait parfois le « vin du soir ». Guillaume dit à sœur, qu'il injurie : « Quant vos tenez la coupe coverclée — *Delez le feu près de la cheminée*, — Quant es rostie et très bien eschaufée,... — Petit vos chaut comment viegne la blée. » (*Aliscans*, v. 3026-3040.) Ce feu de la cheminée ne suffisant pas aux dames, on avait, dès le XIIe siècle, imaginé le système des chaufferettes (Viollet-le-Duc,

happer les cerises. Il les voit, elles sont mûres, elles sont exquises ; mais il n'en goûte pas... parce qu'il n'y peut monter[1]. — Et moi, dit l'autre qui porte une gonelle, je vais vous dire un beau miracle qui est arrivé dernièrement à un simple moine. *Simples estoit et simplement — Servoit Dieu et devotement.* Ah! ce n'était pas un saint Anselme, par exemple, et il ne savait que peu de prières et peu de latin. Mais il aimait tant la Vierge Marie, mais il la priait de si bon cœur à nus genoux! Il imagina, en sa naïveté, de chanter en son honneur cinq psaumes et cantiques dont les premières lettres formaient le nom de la mère de Dieu : ce fut toute sa science. Or un jour il mourut, et l'on trouva plus tard, dans cette bouche qui ne pouvait plus chanter, cinq fraîches roses, *cleres, vermoilles et follues.* C'étaient ses cinq psaumes qui fleurissaient et montaient, après sa mort, depuis son cœur jusqu'à ses lèvres. Oh! le grand, le beau miracle[2]! — C'est là une histoire de clerc, s'écrie un troisième : je préfère, moi, quelque chose de plus laïque, et m'en vais vous chanter une chanson d'amour. Écoutez : si vous ne dormez pas encore. Et si vous dormez, réveillez-vous.

Belle Doette, assise à sa fenêtre,
Lit en un livre, des yeux, mais non du cœur;
De son ami Doon lui ressouvient
Qui est allé tournoier en autre terre.
« Or en ai deuil. »

* * *

Belle Doette demande à un écuyer :
« Où est mon seigneur, que je dois tant aimer?
« — Au nom de Dieu, dame, je ne veux pas vous le celer.
« Mon seigneur est mort, il est mort à la joûte.
« Or en ai deuil. »

Dictionnaire du Mobilier, II, p. 65, fig. 2). = [1] De la gourpille voz doit bien ramembrer, — Qui siet soz l'aubre et weult amont haper, — Voit les celises et le fruit meürer. — Elle n'en gouste qu'ele n'i puet monter. (*Amis et Amiles*, v. 571-574.) = [2] Un bel miracle, moult aoine, — Conter vus voel d'un simple moine. — Simples estoit et simplement — Servoit Dieu et devotement. — N'ert pas tex clers com sains Ansiaumes. — La *Miserele* et ses set siaumes, — Et ce c'apris avoit d'enfanche, — Disoit par moult bone creanche. — Selonc sa simple entencion. — Servoit, par grant devotion, — La Mere Deu que moult amoit. — A nus genous la reclamoit — Tout en plorant par maintes fois..... — Chinc letres prist, c'est M. A. R. I. A. — Tant ot de sens qu'il sut ben metre — Un siaume à

*
* *

Belle Doette commence à mener son grand deuil :
« Ah! pourquoi être allé là-bas, comte Doon, si franc et si noble?
« Je vais, pour votre amour, vêtir la haire...
« Pour vous deviendrai nonne en l'église Saint-Pol.
« Or en ai deuil. »

*
* *

Belle Doette construit une abbaye
Qui est bien grande et le deviendra bien plus encore :
Car elle y attire tous ceux et toutes celles
Qui souffrent mal et peines d'amour.
« Or en ai deuil[1]. »

Voilà ce que l'on raconte, voilà ce que l'on chante autour de la cheminée de notre baron. Et j'en aurai suffisamment fait l'éloge en constatant qu'on ne s'y est jamais, une seule fois, ennuyé. C'est chose rare.

Poursuivons notre voyage.

*
* *

Depuis la cheminée jusqu'au lit, nous n'aurons guère à rencontrer sur notre chemin que des *chaières*, des fauteuils ou des bancs; mais il y en a, vraiment, de toutes les formes. Ce n'est pas, toutefois, qu'on en sente autant le besoin que de nos jours, et l'on s'assied volontiers par terre. Les dames, elles-mêmes, y

cascune letre. — N'i quist autre filosofie... — De ces chinc siaumes sont li non : — *Magnificat, Ad Dominum, — Retribue servo tuo ;* — La quarte est *In convertendo, — Ad te levavi* le chieunquisme... — Et quant Dieu plot que sa fin vint, — Moult biaus miracles en avint : — Car trouvées furent encloses — En sa bouche chinc fresches roses, — Cleres, vermelles et follues... — Ches miracles bien nous esclaire — C'amiable est et debonaire — La douche mere au Roi de glore. (Pièce attribuée à Gautier de Coincy, 1177-1236 : Bibl. de l'Arsenal, anc. B. L. F. 289.). = [1] Voy. le texte original ET COMPLET de cette belle chanson du XIIe siècle (?) dans le *Romancero français* de P. Paris, pp. 46-48 (d'après le ms. de la Bibl. Nat., anc. S. G. 1989) : « Bele Doette, as fenestres seant, — Lit en un livre, mais au cuer ne l'entent; — De son ami Doon li ressouviant — Qu'en autre terre est allé tournoiant : — Or en ai dol. * Uns escuiers as degrès de la sale — Est dessendus, si destrosse sa male. — « Bele Doette les degrès en avale. — Ne cuide pas oïr novele male. — Or en ai dol. * Bele Doette tantost li demanda : — « Où est mes sires que ne vi tel pieça? » — Cil ot tel duel que de pitié plora. — Bele Doette maintenant se pasma — Or en ai dol. * Bele Doette s'est en estant drecie : — Voit l'escuier, vers lui s'est adrecie — En son cuer est dolante et correcie — Por son seignor dont elle ne voit mie. — Or en ai dol. * Bele Doette li prist à demander : — « Où est mes sires que je doi tant aimer? » — « En non Deu, dame, ne l' vous quier mais celer. — Mors est mes sires, ocis fu au jos « ter. — Or en ai dol. » * Bele Doette a pris son duelà faire : — « Tant mar i fustes, quens

sont habituées dès l'enfance : elles apportent leurs couettes à l'église, pour tempérer la fraîcheur des dalles, et c'est sans doute à leur intention que le carreau de notre chambre est couvert de riches tapis, d'épais coussins, de beaux draps neufs d'or et de soie. Les chevaliers, à la rigueur, s'asseoient sur les carreaux ou sur les dalles. Cet usage a duré longtemps[1], malgré son caractère quelque peu primitif et oriental, et nous en trouvons encore la constatation naïve en des poèmes de la seconde moitié du XIIIe siècle. Mais, enfin, et si bien que l'on soit par terre, cet accroupissement ne pouvait convenir toujours à une race vraiment civilisée et virile. C'est un joli spectacle, sans doute, que ces chevaliers et ces dames aux brillants costumes, éparpillés dans une chambre peinte, sur des étoffes d'Orient aux tons vifs. Mais ce n'est que joli. A cet aimable décor notre baron préfère ces bancs solides et commodes, qu'il a fait appliquer le long de ses murs, bancs mobiles, et qu'il prend soin de revêtir de courtepointes et de coussins[2]. D'autres bancs, appelés « formes », sont munis de dossiers et divisés par stalles. Ils sont massifs, ils sont intransportables, et leur charpente disparaît également sous des sacs d'étoffe rembourrés de laine ou de plume, sous des couvertures piquées et doublées[3]. Nous nous apitoyons trop

« Do, frans, debonnaire. — Por vostre amor vesterai-je la haire. — Ne sor mon cor n'aura « pelice vaire. — Or en ai dol. — Por vos devenrai none en l'eglise Saint Pol. » * « Por vos « ferai une tele abbaïe, — Quant c'est le jors que la feste ert nomeie, — Se nus i vient « qui ait s'amor fausseie, — Jà de l' mostier n'en avera l'entreie. — Or en ai dol. — « Por vos devenrai none en l'eglise Saint Pol. * Bele Doette prist s'abbaie à faire — Qui « moult est grande et adès sera maire. — Toz cels et celes vodra dedans atraire — « Qui por amor sevent peine et mal traire. — Or en ai dol. — Por vos devenrai none en « l'église Saint Pol. » = [1] Sor les tapis s'asiéent qui sont à or batu. (*Aye d'Avignon*, v. 3742.) Un coute pourpointe lor a l'en aportée. — Par dessus la mentastre l'ont esparse et getée. — Là s'assist la pucele. (*Gui de Nanteuil*, v. 530 et ss.) Cil chevalier s'asiéent sor les jons, — Sor les tapis, entor et environ. (*Gaydon*. v. 395, 396.) Lès les dames s'asiéent... — Sor dras d'or et de soie qui n'estoient pas viés (*Bueves de Commarchis*, v. 3663.) En la chambre s'asiéent tout troi seur les tapis. (*Berte aux grans piés.*, éd. Scheler, v. 1801.) A défaut de tapis, les hommes s'asseyaient par terre : « Li cuens Amiles et Amis au vis fier. — Voient le Roi, encontre sont drescié ; — Puis se rassiéent sor le pavement chier. » (*Amis et Amiles*, v. 270-272.) Etc., etc. = [2] Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 33-35. L'auteur de cet excellent répertoire nous fournit deux exemples de bancs d'après la tapisserie de Bayeux (qui appartient aux dernières années du XIe siècle). Ces bancs étaient quelquefois fort riches, comme l'attestent ces vers de la *Prise d'Orange :* « Dejoste lui les assist sor un banc — *Qu'iert entailliez à or et à argent* (v. 673, 674). Au XIIIe siècle ils ont souvent l'aspect d'un coffre orné d'arcatures. Ce qui les distingue des *formes*, c'est qu'ils sont toujours transportables, mobiles. = [3] Voy. une *forme*—type du

aisément sur la rudesse de ces meubles du moyen âge que nous trouvons durs à l'excès, et où nous nous persuadons que l'on était fort mal assis. Il conviendrait pourtant de se dire que nos pères n'étaient peut-être pas aussi peu inventifs que nous semblons le prétendre, et qu'ils savaient, avec leurs couettes et leurs traversins, corriger quelque peu cette âpreté de leurs sièges[1]. Tous les seigneurs ne se donnaient pas le luxe d'un *faldestueil;* mais, dans un grand nombre de châteaux, il y en avait, en bois ou en métal plus ou moins doré, qui ressemblaient à peu près à des trônes et étaient réservés au chef de la famille[2]. On y était juché, et les pieds pendants cherchaient un escabeau. Les chaises étaient elles-mêmes recouvertes de tapisseries ou de coussins, et l'on peut se convaincre qu'elles étaient quelque peu semblables à celle qui est figurée sur le portail de l'église Saint-Lazare, à Avallon[3]. On les perfectionnera au XIIIe siècle, et elles subiront, dès lors, les lois du style architectural qui sera à la mode et changera plus d'une fois. Ajoutons

Fig. 95. Une *forme*-type du XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, brûlé à Strasbourg en 1870 Figure empruntée, comme les similaires, à l'ouvrage d'Engelhardt : *Herrad von Landsperg.*

XIIe siècle d'après le célèbre manuscrit d'Herrade de Landsberg (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, 116). Le dessinateur, par malheur, a « interprété » ce meuble et l'on peut craindre qu'il l'ait embelli. Voy. notre figure 95. = [1] Sièges orent *et coutes* et bons tapis ovrés. (*Aiol*, v. 7084.) Etc., etc. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 84. = [2] Voy. la figure de notre p. 243, qui nous offre le type du « trône » en métal. Quand le duc Beuves d'Aigremont s'apprête à recevoir selonnellement l'ambassadeur de Charlemagne : « Se sist el' faudestueil qui à fin or resplent. » (*Renaus de Montauban*, p. 15, v. 11.) Les Rois et les Empereurs n'ont pas d'autre siège. Quand Charles tint son conseil : « Desuz un pin, delez un eglentier, — Un faldestoel i out, fait tut d'or mier. » (*Roland*, v. 114, 115.) Quand il assiste à un combat judiciaire, « nostre empereres descent desoz un pin ; — On li aporte un faudestuef d'or fin. (*Amis et Amiles*, v. 1385, 1386.) Etc., etc. Voy., dans notre figure 96 un fauteuil-type d'après le manuscrit d'Herrade de Landsberg. Cf. Schultz, l. l., I, p. 68, note 2. = [3] Au linteau de la porte de droite. (Viollet-le-Duc,

ici que lorsque les inférieurs parlaient à leur maître, et quand celui-ci leur donnait la permission de s'asseoir en sa présence, ils prenaient humblement un escabeau, et s'asseyaient plus bas que leur supérieur. L'escabeau était le signe de l'infériorité et de la dépendance. On préférait s'asseoir sur les tapis ou sur le pavé[1]. Pour les causeries familières et intimes, entre époux et femmes, entre fiancés, entre amis, on se passait d'escabeaux et de chaises et, comme les lits étaient fort bas, on s'asseyait sur le bord des lits[2]. Que d'heures charmantes, que de délicieux entretiens ! Et pourquoi faut-il qu'aucun homme d'esprit n'ait alors songé à nous transmettre ces bons et joyeux propos ?

Fig. 96. Un *faldestuel* du XIIe siècle muni de son escabeau, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg

Le lit est de grand style, il est immense. Placé en face de la vaste cheminée, il semble d'autant plus monumental qu'il est entouré de courtines suspendues à des traverses[3]. Une petite chambre au milieu d'une grande. Nos pères aimaient à dormir la tête haute, presque assis. Or, comme leur lit était *debout*, et comme le chevet en était placé contre la muraille, ils pouvaient

Dictionnaire du Mobilier, I, p. 44). = [1] D'après le *Rational* de Guillaume Durand, le fauteuil désigne le pouvoir spirituel, et l'escabeau le temporel (Viollet-le-Duc, l. l., I, p. 111). Voir deux types d'escabeaux du du XIIe siècle dans notre fig. 96 et dans celle de la page 245. = [2] Mirabiaus la pucele et Gerelmes li ber — S'asisent ambedui sor un lit lés à lés. — Li quatre fil Gerelme devant lui à l' costé, — Esmeraude l' ostesse et Aiols li senés — Si sisent d'autre part desor un lit paré. — D'unes coses et d'autres commencent à parler. (*Aiol*, v. 7099-7104.) Li Priox l'a mené d'une part la maison; — En un lit sont assis qui 'st dejoste un leson. (*Godefroi de Bouillon*, v. 2978, 2979.) Tuit trois se sont assis en un lit cordeïs. (*Renaus de Montauban*, p. 159, v. 2.) Etc , etc. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours en certaines provinces, et particulièrement en Bretagne. = [3] Li lis fu aprestés *sos la fresche cortine*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 623.) Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobillier*, I, pp. 158, 161 et surtout 272, où nous trouvons plusieurs lits-types du XIIe siècle, d'après le célèbre manuscrit d'Herrade de Landsberg. Voy. nos deux fig. 97 et 98.

aisément, la tête doucement posée sur leur oreiller, voir les tisons de leur foyer qui s'éteignaient petit à petit et lançaient en crépitant leurs dernières étincelles. Les époux partageaient toujours le

Fig. 97. Un premier type de lit au XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

même lit, et l'idée d'une séparation ne leur serait même pas venue à l'esprit. Il ne faut pas, au reste, s'étonner si le lit était alors l'objet d'une attention toute particulière. C'était le meuble préféré, et rien ne paraissait trop beau pour en faire à la fois un objet d'art et de confort. On se procurait le con-

fort en suspendant toute la literie sur des cordes, que l'on peut assimiler à nos sangles, et c'était, je pense, ce qu'on appelait alors un lit *cordeïs*[1]. On multipliait encore à cet effet les « lits de plume », les couettes[2], et on les multipliait tellement qu'on arrivait par là à produire le même effet qu'en recourant aux

Fig. 68. Un second type de lit au XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

plus violents sudorifiques. Quant au luxe, il était presque excessif. Les quenouilles du lit étaient dorées, et les trouvères vont jusqu'à dire, en leur excès de langage, qu'elles étaient d'or[3]. Règle générale, quand les poètes disent « d'or », lisez « doré ». Le châlit était sculpté, doré, incrusté d'ivoire et de métal, orné de verroteries ou de pierres fines[4]. Durant le jour, une riche couverture était jetée sur les draps de soie ou de lin et laissait

[1] En un lit *cordeïs* colça Karlon soef. (*Renaus de Montauban*, p. 329, v. 34.) En un lit *cordeïs* l'ont colchié mult soef. (*Ibid.*, p. 296, v. 19.) Tuit trois se sont assis en un lit *cordeïs*. (*Ibid.*, p. 159, v. 2.) Fr. Godefroy, qui, en son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, ne cite pas les textes précédents, en cite quatre autres empruntés au *Siège de Barbastre* (Bibl. Nat., fr. 24369, f° 155, v°; *Gaydon* (v. 5162 et 10652) et *Ogier* (v. 8907.) * Un tref *cordeïs* est une tente assujettie par des cordes (*Gaydon*, v. 10532; *Gaufrey*, v. 1343, etc.). Je dois ajouter toutefois qu'en ce qui concerne le lit, je ne suis point assuré du sens que je propose. = [2] Le lit de Charlot, dans *Ogier* (l. l., v. 8910), n'en a pas moins de quatre. = [3] Jut en son lit dont d'or sont *li pecol*. (*Amis et Amiles*, v. 857.) Etc. = [4] Li cuens dormoit en un lit *à or mier*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 130, v. 17.) En un lit

voir les galons dorés des couettes avec les oreillers qui coûtaient cinquante marcs[1]. Cette couverture était elle-même de soie, ou de drap d'or, ou d'hermine, ou de martre, ou de bouquerant frangé d'or[2]. C'était brillant, c'était superbe. Je me refuse à croire qu'on ait été plus loin, et c'est sans doute affaire de romancier que ce prétendu « lit à musique » dont il est question dans un de nos vieux romans. On n'avait qu'à le toucher du doigt, et avant qu'on fût éloigné de trente pieds, le lit se mettait à sonner « menuement soef », et il n'y avait pas de jongleur, il n'y avait pas d'oiseau qui pût lutter avec lui. L'auteur d'*Élie de Saint-Gilles* attribue cette merveille à la *ningromance* et à la magie[3]. Nous avons à Genève des boîtes à musique qui arrivent au même résultat; mais je ne sache pas qu'on ait encore eu la pensée d'appliquer ce système à nos lits. L'excès en tout est un défaut.

Ce lit rappelle à notre chevalier plus d'un noble, plus d'un touchant souvenir. Le soir de ses noces (il y a longtemps déjà), le prêtre est venu solennellement bénir ce lit, ce même lit nuptial. Il en a fait le tour[4] et, comme nous l'avons vu plus haut, l'a bénit selon le rite liturgique, avec de belles prières latines qu'il a bien voulu, plus tard, traduire à l'usage de notre baron. Sa femme et lui étaient là, silencieux et graves. Oh! comme ils s'en souviennent! Un jongleur leur a, certain soir, raconté qu'un ange était apparu à la grand'mère de Godefroi de Bouillon durant la

le coucha *dont d'or est l'espondele.* (*Elie de Saint-Gilles.* L'*espondele*, c'est le châlit.) Li cuens Amiles jut la nuit en la sale — En un grant lit *à cristal* et à saffres. (*Amis et Amiles*, v. 646, 647.) Là troverés trois lis *de cristal tresjetés.* (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1634) Un [lit] i ot *d'ivoyre.* (*Ogier.* v. 8909.) Etc., etc. = [1] Plus de cinquante mars valent li oreillier. (*Doon de Maience*, v. 3737.) = [2] Li covertor de soie furent *de gris forré.* (*Renaus de Montauban*, p. 166, v. 7.) N'i ot *couvertoir vair, ne drap dor, ne sami*, etc. (*Bueves de Commarchis*, v. 1011.) De riche couverture *de vert dedens fourré.* (*Doon de Maience*, v. 1866.) Li covertors d'*un ermin engolé.* (*Ogier*, v. 8918.) Li lis fu aprestés... — Et ot par dedesore un covertor d'*ermine.* (*Godefroi de Bouillon*, v. 623, 624.) Quand Belissent entre au lit d'Amile, elle dit : « Coucherai moi *desoz les piauls de martre.* » (*Amis et Amiles*, v. 658 et 670.) Un riche lit... — Couvert iert par dessus d'un riche *bouquerant* — Dont les *frenges à or* vont à terre couchant. (*Doon de Maience*, v. 3620-3622.) Etc., etc. = [3] « Et le mien lit demaine mout bien connisterés... — Par art de ningromance sont li limon fondé... — Si i a mille cloketes qui pendent d'or fin cler; — Touchiés i de vo doit un petitet assés : — Amis, en tant de terme con uns hons peut aler, — Mais qu'il soit auques lons trente piés mesurés, — *Vous sonera li lis menuement soef*; — Ne harpe, ne viele, ne rote, ne jougler, — Ne nus oiseus qui soit, tant sache de chanter, — Plus volontiers n'orois. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1661-1677.) = [4] Voy. les textes

première nuit de ses noces, que cet envoyé de Dieu portait en main un encensoir d'argent et qu'il avait pieusement encensé le lit conjugal[1]. Cette histoire, que nous avons déjà mentionnée en passant, les a profondément ravis, et ils estiment qu'ils doivent s'efforcer de mériter cet encensement surnaturel dont la seule pensée les rend meilleurs. Tout près de leur lit est un berceau qui les entretient en ces idées : un enfant y rit, et, rien qu'à le voir, ils rient aussi. Mais de tristes souvenirs, hélas! sont également attachés à ce lit de notre baron : c'est là qu'est mort son père. Il était encore jeune, et avait été blessé en bataille. On l'avait, tant bien que mal, transporté sur cette couverture qu'il teignait de son sang. Il vécut encore trois jours, plein d'entendement et de foi : « Je veux, disait-il, que « vous me revêtiez de l'habit des moines blancs; je veux mourir « sous leur froc; je veux mourir en moine. » On lui revêtit, en effet, la robe et le scapulaire des Cistreciens[2], et rien n'était beau comme ce soldat qui mourait sous le costume monastique. « Il se fist bien confès, prist *corpus Domini*[3]. » Puis il dit adieu à son petit Anseïs, qui était là et ne comprenait pas : « Ah! si j'avais « vécu, quel chevalier j'aurais fait de toi! » Il donna un souvenir à son cheval Fleuri, qu'il aimait tant, et qui avait été son compagnon en tant de combats. Mais il s'arrêta longtemps à la pensée de sa femme, de cette Clarisse qu'on appelait *la belle au gent cors :* « Vous ne me verrez plus, amie, que Dieu vous voie! » Là-dessus il se pâma; mais quand il revint à lui, il ne pensa plus qu'à Dieu et à sainte Marie, la *royne genitris.* « S'il y a quel-

cités pp. 441-442. = [1] Li angles a le lit de la chambre encensée... — Et li angles tenoit un encensier d'argent — Et une crois vermeille devant lui en present. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 4179, 4181, 4182). = [2] « On sait combien était fréquent l'usage de revêtir l'habit monastique au moment de la mort. Sainte-Palaye a recueilli à cet égard divers témoignages dans ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie* » (note 12 de la 5e partie, éd. Nodier, I, pp. 385, 386). La note qui précède est de M. Paul Meyer en sa traduction de *Girart de Roussillon*, p. 98, § 175. C'est ainsi que mourut en 1060 Geoffroi Martel, comte d'Anjou : « Nocte siquidem illa quæ præcessit diem finis ejus, deponens omnem curam militiæ rerumque sæcularium, MONACHUS FACTUS EST in monasterio Sancti Nicholai. (*Fragm. hist. Andeg.*, auctore Fulcone, comite Andegavensi, *Historiens de France*, XI, p. 138.) C'est ainsi, suivant Guillaume de Malmesbury, que mourut en 1108 Philippe Ier, lequel fut enterré à l'abbaye de Fleuri. Quand, dans *Girart de Roussillon*, Odilon va mourir sur le champ de bataille de Vaubeton, « il prie qu'on lui donne l'ordre de Saint-Benoit. » (Trad. P. Meyer, p. 95, § 175). Et, plus loin, il s'écrie : « Je désire l'ordre de Saint-Benoit et de Saint-Basile. » Cf. p. 99, § 177. = [3] *Renaus de Montauban*, p. 374, v. 6, etc., etc.

« qu'un de vous qui ait des griefs contre moi, je lui demande « pardon au nom de Dieu. » Et enfin : « Défendez-moi, Seigneur, « défendez-moi contre le félon ennemi[1]. » Ce furent ses dernières paroles. Les yeux lui tournèrent dans la tête, il devint soudainement blême, ses veines ne battirent plus[2], et un léger soupir, le dernier, s'échappa de sa lèvre blanche. On le veilla durant toute la nuit. Ses voisins étaient venus des châteaux environnants et s'assirent en silence sur des tapis auprès du lit funèbre. On avait disposé des *encensiers* tout autour; on avait multiplié les cierges[3]. Le lendemain, on l'enterra; mais tous ceux qui assistaient à ces funérailles étaient pleins d'espoir : « Par Dieu, barons, disait un « vieux chevalier qui était son cousin, laissez le deuil, puisque « notre ami est mort absous et communié[4]. » Et tous répondirent en chœur : « L'âme s'en est allée. Que Dieu la console et « la reçoive en sa joie[5]. »

Un lit, comme vous le voyez, évoque de graves pensées et d'austères images.

*
* *

Le reste de notre voyage ne saurait présenter un aussi poi-

[1] Li roys Gerbers de pasmison revint: — Son fil regrete, le petit Anseys : — « Com per- « drés hui de çou ke sui ochis! — Se je vesquisse, com fuissiés de grant pris! — Or vous soit « peres li Rois de Paradis. — Ne m'en cauroit, se vous aviés Flouri, — Mon boin cheval ke je « amoie si, — Dont tant estour perilleus ai fourni. — Clarisse biele, au gens cors esk[l]arci, — « Hui perdrés vous vostre carnel ami. — Ne me verrès jamais à nès un di. — Jhesu vous voie, « li Roys ki ne menti ». — Dont se repasme... — Gerbers revint : vers Dieu ses mains tendi : « Glorieus sire, aiiés de moi merchi, — Que ne perdés m'ame, je vous en pri. — Sainte « Marie, royne genitrix, — Aidiés moi, dame, par le vostre merchi : — Car en proiés le Roy « ki ne menti... — Qu'il me deffende del' felon anemi — Ke n'ait poissance sur m'ame ne « sur mi ». (*Les Loherains*, Bibl. nat., fr. 4988, f° 167.) Por Deu, franc compaignon, de tant sui effreés, — S'il i a nus de vos qui vers moi soit iriés, — Por Deu li voil proier que le me pardonés. » (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 232), etc., etc. = [2] « Les iex li vit en la teste torner, — Et la coulour et changer et muer : — Ne santi vaine batre. » (*Mort d'Aimeri, de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24,369, anc. Lavall. 23, f° 8, v°.) = [3] *La nuit le gaitent* trestuit li chevalier — Jusqu'au demain que il dut esclairier. (*Girbers de Metz*, l. l., f° 292.) Dans une autre épisode des *Loherains*, un mort est ainsi « veillé par des chevaliers *assis tout autour sur des tapis.* » (Bibl. Nat., fr. 4988, f° 168.) Il iert à nuit *à chandoiles gaitiés* — Et, le matin, l'enfuirons el' mostier. (*Garins li Loherains*, II, 243.) *La nuit i ont veillié* Flamenc et Borgignon. — *Trente cierges ardans* espandent environ, — *De si à l'endemain* qu'enterrier le deut on. (*Antioche*, I, p. 140.) Etc., etc. D'autres textes attestent la présence des « encensiers ». = [4] Girard de Roussillon regrette son père, et Fouque le console : « Par Dieu, Girart, laissez le deuil, puisque le Duc est absous et communié. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, § 152, p. 87.) Etc., etc. = [5] « L'arme s'en

gnant, un aussi vif intérêt. Voici la gigantesque armoire[1], peinte en vermillon, avec des fleurons et des ornements blancs, noirs et rouges. Si vous ouvrez ce gros meuble, vous y trouverez des cierges[2], des armes[3], des vêtements, que sais-je? Plus loin, voilà un bahut[4], bas, lourd, imposant, bien fermé à deux ou trois serrures, et renfermant des hanaps et des *nefs*. Plus gracieux cent fois sont ces petits coffrets, là-bas, en cuir gaufré et doré. Il en vient de Constantinople[5]. Que contiennent-ils? Les joyaux de la dame, l'argent du baron. Eh quoi! Rien autre chose? Si vraiment, et j'aperçois au fond de l'un d'eux de longues tresses blondes, soigneusement enveloppées. Quand notre chevalier partit en Allemagne, il était fiancé à celle qui est aujourd'hui sa femme. Elle coupa ses beaux cheveux et les lui donna à emporter[6] : les voici. Mais quelle est cette sorte de pupitre? « C'est, nous répond le chapelain, un *scriptionale*, et voilà les tablettes de cire dont se servent tous les jours ma dame et ses filles[7]. » — « Mais, je vous prie, ajoute-t-il, portez votre regard au-dessus des choses profanes, et veuillez faire halte devant cette Vierge d'ivoire qui s'ouvre et se ferme à volonté[8] et dont l'intérieur représente le Crucifiement, la Résurrection et l'Ascen-

Fig. 99. Un bahut d'après le manuscrit du British Museum (Bibl. du Roi, 2 B VII, commencement du XIVe siècle). — Reproduction d'une gravure du livre de Th. Wright, *A History of domestic manners and sentiments in England during the Middle ages* (Londres, 1862).

est alée, Dex li face solais. » (*Les Chetifs*, éd. Hippeau, p. 225.) Etc., etc. = [1] On peut considérer comme type de ces armoires celle que Viollet-le-Duc a dessinée d'après une pièce appartenant à la cathédrale de Bayeux (*Dictionnaire du Mobilier*, I, 7). Elle est des premières années du XIIIe siècle. = [2] Puis garde en une aumeire par dessous un solier; — De torches et de chierges i ot plus d'un millier. (*Gaufrey*, v. 5554, 5555.) = [3] Il a pris un costel errant en son aumaire. (*Renaus de Montauban*, p. 559, v. 36.) = [4] Les chevaliers emportaient de ces bahuts dans leurs expéditions lointaines. Le type qu'en donne Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, I, 24) appartient aux dernières années du XIIe siècle. = [5] Voy. dans le *Dictionnaire du Mobilier* (I, 79), un coffret-type de la cathédrale de Sens, qui est du XIIe siècle. = [6] Le châtelain de Coucy avait ainsi enfermé les tresses de sa dame, « ces tresches qui sambloient d'or ». (*Histoire du chastelain de Couci et de la dame de Fayel*, éd. Crapelet, 1829, v. 7607, etc.) = [7] Ces tablettes-ci retenés; — Aucune chose i trouverés. (Même roman, l. l., cité par Viollet-le-Duc, en son *Dictionnaire du Mobilier*, II, 155.) Le même archéologue donne, d'après une sculpture de Vézelay, le type d'un *scriptionale*, au XIe siècle (*Ibid.*, I, 259). = [8] Quoique Viollet-le-Duc n'ait pu nous fournir qu'un type du XIIIe siècle, les Vierges *ovrant et clouant* existaient dès le siècle précédent. Ces images

sion de Notre Seigneur. Est-il rien de plus ingénieux et de plus ressemblant? Certes, j'honore infiniment la femme de mon seigneur; mais combien je préfère cette image de Notre Dame à cette « enseigne enluminée » où l'on prétend qu'on a voulu « peinturer » la forme et les traits de notre seigneuresse et châtelaine[1]. Et maintenant prenez dévotement entre vos mains ce petit reliquaire en forme de châsse[2] : prenez, et baisez-le. Notre baron le portait sur lui à la dernière guerre, et s'en est bien trouvé. Il est, pour ainsi parler, le gardien de cette chambre et de tout le château. Pensez donc : il contient une parcelle du manteau de saint Martin, une dent de saint Pierre, des cheveux de monseigneur saint Denis. Ce sont les trois patrons de notre pays, et l'on m'a dit que saint Martin était le défenseur particulier de la race de Clovis; saint Pierre de celle de Charlemagne; saint Denis de celle de Hugues, surnommé Capet[3]. Faites donc une prière à ces trois soldats de Dieu, et baisez encore une fois leurs restes glorieux. »

Notre voyage est achevé, et il ne nous reste plus qu'à jeter, du seuil de la porte, un regard d'ensemble, un dernier regard sur la chambre que nous venons de décrire. Le coloris général en est vraiment harmonieux, et nous avons déjà parlé de la sobre peinture des voûtes, comme aussi de ce beau carrelage émaillé qui n'a vraiment que le défaut de s'écailler trop aisément[4]. On craint de marcher sur un si délicat, sur un si fragile

s'accrochaient (*Dictionnaire du Mobilier*, I, 131). = [1] Aude donne une de ces « enseignes » à Lambert qui va demander la paix à l'Empereur : « A un escrin en est la bele alée; — Si en a fors une anseigne getée... — De colors fut plusors enlumenée. — De la bele Aude la pucele senée — I fu la forme richemant pointurée. » (*Girars de Viane*, p. 100.) = [2] Voy. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, I, 215.) Pour les XI-XIIe siècles, le type de ces petits reliquaires en forme de châsses est celui de Conques, dont on trouvera la représentation dans l'ouvrage précité, l. l. Dès le XIIe siècle il existe des reliquaires portatifs, d'une forme analogue, et qui sont faits « pour être portés sur les vêtements ». Viollet-le-Duc en a reproduit un curieux exemple d'après une pièce appartenant à la cathédrale de Sens (*Dictionnaire du Mobilier*, I. 252). C'est au commencement du siècle suivant qu'on trouve peut-être les plus anciens spécimens de ces autres reliquaires, en cuivre émaillé, qui sont de fabrication limousine (*Ibid.*, I, 42) ; mais c'est seulement vers le milieu de ce même siècle que l'on a pu (jusqu'à ce jour du moins) constater la présence, dans les châteaux et maisons, de ces reliquaires de famille à petits tiroirs étiquetés « *De la pierre sur coi S. Pierre ot la teste copée*, etc., etc. (*Ibid.*, I, p. 228 et surtout 230.) = [3] J. Quicherat avait coutume de dire : « Le grand saint de la première race, c'est saint Martin; de la se- « conde, c'est saint Pierre; de la troisième, c'est saint Denis. » = [4] Voy. le carrelage de Saint-Pierre-sur-Dive que nous prenons ici pour type (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architec-*

émail, et il faudra bientôt songer à le remplacer. Ces jolis carreaux, c'est bon pour les endroits où l'on ne marche pas, et notre

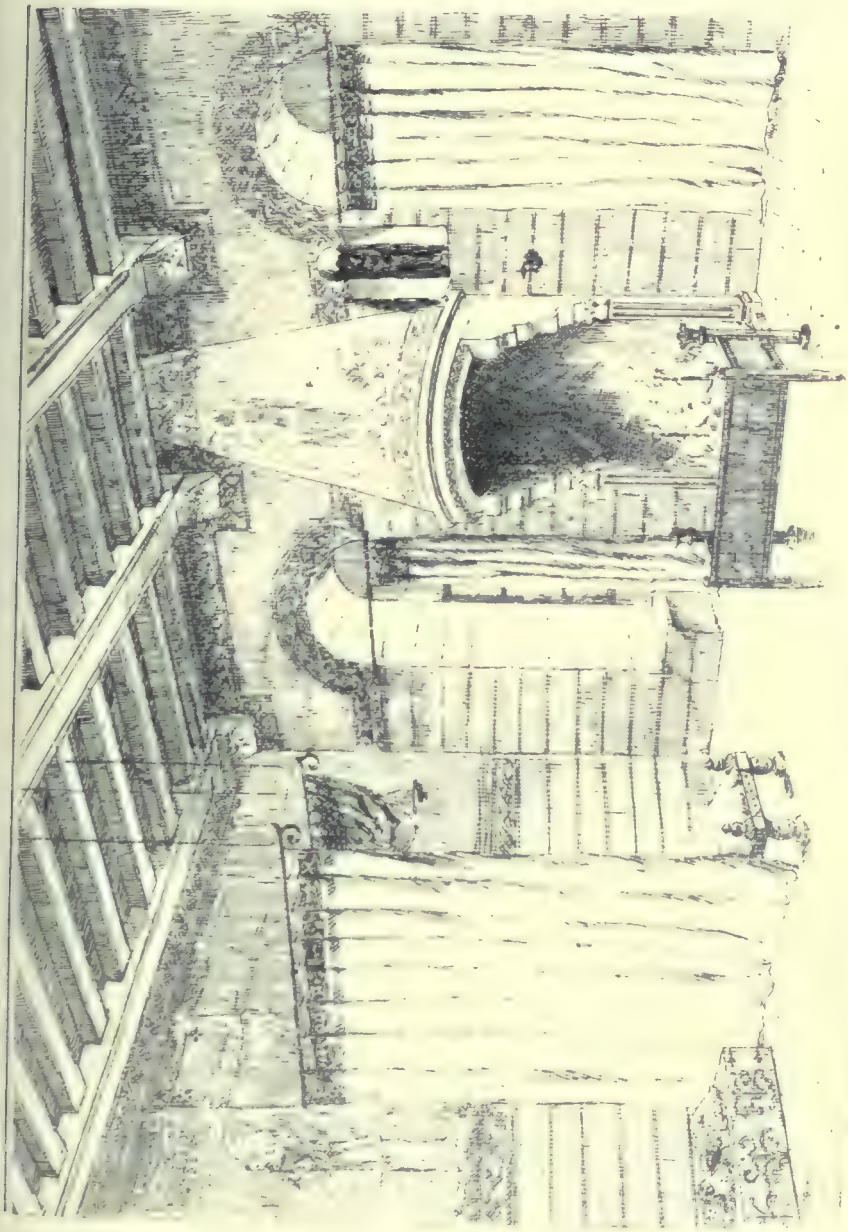

[illegible] Dessin de Stein. Cf. la composition de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 305).

chevalier est décidé à les remplacer par de fortes dalles en pierre

ture, II, p. 269). La fabrication de ces [illegible] de carreaux, dit l'éminent archéologue, exige cinq travaux successifs : 1° le [illegible] de la brique, 2° [illegible] d'une

blanche, incrustées de noir[1]. C'est le système qu'il a déjà adopté pour sa grand'salle; et encore s'est-il résolu à couvrir ces dalles d'épais tapis *saracenois* bien veloutés. On en fabrique en France, et c'est en France qu'il achète les siens. Ces tapis nous amènent fort naturellement à parler des tentures dont nos pères aimaient à recouvrir les murs de leurs salles et de leurs chambres. C'était leur luxe de prédilection, et ils ne se le permettaient, en général, que les jours de fête; mais, durant toute l'année, il y avait tant de ces jours de fête! On en inventait au besoin. Il y avait les solennités de l'Église; puis les noces, les baptêmes, les relevailles. Le matin de ces jours-là, ou la veille au soir, on voyait les serviteurs grimper aux échelles et suspendre, au haut de toutes les murailles, les beaux draps de soie et d'or. Murs et boiseries disparaissaient sous ces riches tentures[2]. Bref, tout le château était « encourtiné[3]. » On se ferait difficilement aujourd'hui l'idée d'une telle magnificence. A peine avait-on franchi les dernières marches du perron que l'on se trouvait, tout à coup, dans la grand'-

terre fine noircie par un oxyde métallique; 3° l'estampage du dessin en creux; 4° le remplissage de ce creux par une terre blanche, et le battage; 5° l'émaillage. » Ces carreaux ont 18 centimètres sur chaque côté. = [1] « Le plus ancien dallage connu du moyen âge

Fig. 101. Carreaux qui servaient de pavage aux salles du château de Coucy. Dessin emprunté, comme le suivant, au *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc (II, pp. 271, 272).

Fig. 102 Carreaux des chapelles de la cathédrale de Laon (XIIIe siècle).

est celui de l'église de Saint-Menoux, près de Moulins (XIIe siècle). C'est une pierre blanche incrustée d'un mastic résineux noir (Viollet le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 11, 12.) = [2] « Les murs et les boiseries disparaissent sous les *pailes* et les *ciclatons*. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 2, § 2.) « On n'y voyait ni mur, ni pierre, ni bois, ni latte; mais seulement des courtines de soie, entourées des plus beaux *pailes* que vous puissiez voir. » (*Ibid.*, p. 61, § 116.) Etc., etc. = [3] La chambre où Ydain jut, fu moult bien

salle qui était toute tendue. Toutes tendues étaient aussi les autres chambres, du haut en bas. On marchait sur de la soie[1], on marchait entre des murailles de soie. Et quelle soie! C'étaient les *pailes*, qui, comme nous l'avons vu, étaient de superbes étoffes brochées; c'était le *samit*, qui était un drap de soie sergé; c'était ce brocart qu'on nommait le *ciglaton*, et ce taffetas qu'on appelait le *cendal*. Parmi ces étoffes, il y en avait d'unies; d'autres étaient de plusieurs couleurs[2]. Tout cela venait d'Orient[3], et plus encore de Sicile[4]; tout cela était chatoyant, rayonnant, éblouissant. Puis, en ces mêmes jours de fête, on avait adopté la coutume, fort poétique et pittoresque, de joncher de feuillage et de fleurs le plancher de toutes les chambres[5]. C'étaient des joncs et des herbes; c'étaient des glaïeuls et de la menthe; c'étaient des roses et des lis. Et la belle race française, la joyeuse race française s'avançait à travers ces belles salles *englaïolées* et *encourti-*

acesmée; — De chendax et de porpres fu bien *encortinée*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 99, 100. Il s'agit ici du jour des noces.) En sa chambre qui bien fu estoupée, — De dras d'or et de soie très bien encourtinée. (*Berte aus grans piés*, éd. Scheler, v. 2014, 2015. Même remarque.) La chambre où elle jut ot fait *encortiner* — De riches dras de soie. (*Godefroi de Bouillon*, v. 592. La scène ici se passe après les relevailles d'Ydain.) Li hostieus fu richement atorné — Et li borgois le fist *encortiner*, — L'aire jonchier et de glai bien parer. (*Moniage Guillaume*, v. 1037. Il est ici question de la réception d'hôtes distingués.) La sale fu *encortinée*, — De joins et de mente pavée. (*Blancandrin*, v. 1319, 1320.) La veïssiez le bon chastel garnir, — *Encortiner* de dras et de samis. (*Garins li Loherains*, II, p. 195.) As soliers pendent les pailes de quartier. (*Auberi*, cité par Ducange, VI, 282[1].) Le juif Belfadieu, voulant dire à Fouque que la maison est prête, lui dit : « Sire, votre hôtel est partout tendu de pailes et de tapis. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 59, § 113.) Quand le Prieur donne à Godefroi de Bouillon le conseil d'éblouir par son luxe le paien Cornumarant, il ne manque pas de lui dire : « Faites trestot porprendre cest grant palais voltis – De cendax et de porpres, de tires de samis. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 3023, 3024.) C'est ce qui est en effet ordonné par Godefroi. « Tot sera portendus cest grant palais voltis. » (*Ibid.*, v. 3157.) Etc., etc. = [1] Là vous auriez vu des étoffes neuves de soie *étendues sur le sol*. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 6, § 15. Cf. le *Roman de la violette*, éd. Fr. Michel, p. 80.) = [2] Les *pailes* étaient brochés ou de plusieurs couleurs, tandis que le *cendal*, le *samit* et le *ciglaton* étaient généralement unis. = [3] Les *pailes* paraissent provenir de l'Egypte et de l'Afrique, et c'est pourquoi nos poètes les appellent « pailes aufriquanz » ou « alexandrins »; mais il faut observer, avec Francisque Michel, « qu'Alexandrie n'était que l'entrepôt de ces étoffes fabriquées réellement en Grèce, en Syrie, en Perse, dans l'Inde ». (*Etoffes de soie et d'or*, I, p. 279.) Viollet-le Duc ajoute : « Les croisades, entreprises pendant le XIIe siècle, contribuèrent à répandre l'art du tissage en Italie, en Provence, et même dans le nord de la France. » (*Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 357.) = [4] « M. Amari estime que la fabrication des étoffes de soie était florissante en Sicile avant la conquête des Normands, sous les Arabes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les étoffes palermitaines étaient, à la fin du XIIe siècle, aussi estimées que celles d'Orient. » (*Id.*, *ibid.*) = [5] De rose et de mentastre font tout joncier l'ostel. (*Aiol*, v. 7085.) Li borjois... fist... — L'aire jonchier et de glai bien

nées, riant, devisant, charmante, bruyante, heureuse. Ce n'est guère ainsi, je le sais, qu'on se la représente d'ordinaire; mais on ne saurait cependant douter que ce ne soit là un portrait ressemblant. Les preuves abondent.

Cette chambre, que nous allons quitter, est aimée de notre baron plus que la grand'salle elle-même, plus que tout le reste de son château. Elle abrite, en réalité, de nobles existences et de rares vertus, qui sont mêlées, je ne sais comment, aux brutalités et sauvageries d'une race primitive. Malgré tout, l'honneur y habite et sa porte n'est jamais ouverte à la lâcheté, ni à la trahison. Un jour, dans la chambre d'un château voisin, quelques traîtres tinrent conseil et résolurent la perte d'un innocent. Or, il arriva un grand prodige. Cette chambre, qui avait été jusque-là toute blanche, s'enténébra soudain et devint noire comme charbon [1].

Notre chevalier est quelque peu sceptique, et ne croit pas aisément à de telles légendes. Néanmoins, quand on lui raconte cette histoire, il ne rit pas, et se propose en lui-même de la raconter à ses fils, fort gravement. Car il faut avant tout qu'ils détestent la trahison et aiment l'honneur.

parer. (*Moniage Guillaume*, v. 1037.) Dans *Godefroi de Bouillon* (v. 3170) il est question d'une salle « de jonc et de mentastre moult bien *englaiolée* » « Moult fu bien portendue la grant sale parée, — De jons et de mentastre, de rose enluminée. » (*Renaus de Montauban*, Bibl. Nat., anc. Lavall. 39, f° 13. C'est d'un jour de noces qu'il s'agit.) Totes sont joncies les sales — De roses et de flors de lis — Et de frez jons novel coillis. — N'i a chambre ne soit joncie (*Durmars*, v. 19474 et suiv., cité par Schultz). Cil chevalier s'assiéent sor les jons (*Gaydon*, v. 396); mais il peut être ici question de ces « nattes de jonc » qui remplaçaient les tapis dans les châteaux du XIIe s. (Voy. *Dictionnaire du Mobilier*, I, 351). La sale fu encortinée, — De joins et de mente pavée. (*Blancandrin*, cité par Schultz, v. 1519, 1520.) Cf. *Dolopathos*, 364, *Perceval*, v. 35469, et les textes cités par Paul Meyer, *Flamenca*, p. 288. Cet usage charmant durait encore à la fin du XVe siècle, et Martial d'Auvergne, en ses *Arrests d'amour*, parle d'un « parquet » qui était tout couvert « de rosmarin et de lavande ». (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 459.) Il semble, d'après un singulier passage de *Fierabras* (v. 2159 et ss.), que l'on ait cultivé dans certains châteaux des plantes de serre ou d'appartement. C'est ainsi, du moins, que nous comprenons la description de la chambre où se tient la belle Floripas : « En l'un cor de la cambre avoit fait un prentoire, — U ja ne faura fruis ne flors à nul tempoire; — La dedens naist et croist, pour voir, la mandegloire. — De tous maus fors la mort i troev' on ajutoire.» = [1] La chambre qui fu blanche en mua sa color; — Illueques devint inde et perse com charbon. — Et li uns ne vit l'autre, ains chaïrent trestot. — Une grant pièce jurent illuec en panison. (*Renaus de Montauban*, p. 160, v. 34-36.)

Le lavoir (p. 602). — Composition d'Édouard Zier.

CHAPITRE XV

LA VIE DOMESTIQUE DU CHEVALIER

La Journée d'un baron à la fin du XIIe siècle. (Suite.)

Midi. — Le dîner.

C'EST l'heure du dîner[1]. Il est midi.

Au bas du donjon, tout à coup, retentit le son d'un cor. Quelquefois même il y a plusieurs corneurs ou « *trompeors* », qui se groupent et font tapage ensemble. Si ces musiciens font défaut, on se contente de crier : ce qui assurément s'entend de moins loin et peut passer pour moins poétique.

Quel que soit ce bruit, il signifie très nettement : « A table, à table ! » Depuis longtemps, nous avons remplacé le cor par la cloche : le plaisir que nous ressentons en entendant celle-ci peut nous donner

[1] Dont *sonoit miedis* au plus maistre moustier. — Et li rois d'Engleterre fu assis à l'mengier. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1403, 1404.) — Desc' à cele eure *miedis fu sonnés* ;—

quelque idée de la joie que nos pères éprouvaient à entendre l'autre, surtout par une belle matinée, par un air vif et un appétit aiguisé[1].

Mais le cor du moyen âge a une signification plus précise. Il ne veut pas dire d'une façon générale : « Venez dîner »; mais : « Avant « de vous mettre à table, venez vous laver les mains. » Prosaïque, mais nécessaire.

C'est ce que, dans cent textes divers, on appelle : « Corner l'eau[2]. » Nobles et bourgeois, jeunes et vieux, dames et barons, toute personne bien apprise « demande l'eau » avant de se mettre à table.

De tous les côtés, alors, on voit arriver les habitants ou les hôtes du château : les uns sortent des chambres où ils s'essayaient à tuer le temps en jouant aux échecs[3]; les autres de la haute ou de la basse cour; d'autres, enfin, du verger. Je ne pense pas les calomnier en ajoutant qu'ils se hâtent.

Les hôtes sont nombreux : car la grande joie de nos pères, leur grand luxe, c'était d'avoir autour de leur table une large couronne de convives[4].

Tout ce monde, joyeux et bruyant, se rencontre sur le perron

Adont s'asisent là dedens au disner. (*Huon de Bordeaux*, v. 6743, 6744.) Et le Rois est *à miedis* dignés. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 233, v°.) « Sire, dist Floripas, jà est tans de digner... — Si et *miedis* passés. » (*Fierabras*, v. 2727 et 2729.) Si mangeoit un poi de bon fruit — Après mengier, *à l' miedi*. (Philippe Mouskes, éd. Reiffemberg, v. 2981, 2982.) En pensant en son lit ainsy, — Fu-il près desque à *miedy*... — Lors se leva et a disné. (*Chastelain de Coucy*, v. 4951.) Ces trois dernières citations sont empruntées à Schultz. Il va dans dire qu'en campagne l'heure était différente. « Dum comes et exercitus in tentoriis suis pranderent, videlicet *circa terciam*. » etc. (Orderic Vital, X, 7.) Etc., etc. = [1] On a l'iauge criée *contreval le donjon*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 314.) = * *As trompeors a fait l'eve corner*. (*Charroi de Nîmes*, v. 811.) Cf. *Perceval*, v. 15660 : Sire, si Damlidex m'aït, — *Les grelles feroie soner*. Etc. = * *On a l'iauge criée*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 314.) = *L'eve ont cornée;* asis sont au disner. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 53, v. 3.) Gaufrey fet corner l'eve. (*Gaufrey*, v. 8098.) Quant li mengiers fu près, *s'a-on l'iave cornée*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 44.) Quant li mengiers fu près, *un sers l'iave corna*. (*Ibid.*, v. 172.) Puis cria-on aux cuex, et fist *l'iave corner*. (*Brun de la Montaigne*, v. 1804.) = [2] Quand le bon bourgeois Gautier reçoit Amis et Amile, il leur dit : « *Venez laver*, tout est appareillié; — Ja sont les tables mises. * Chez le borjois de Blaivies la cité — Ont le mengier richement conreé; — Les tables mistrent cil escuier privé; — Li comte assistrent, *quant ils orent lavé*. (*Amis et Amiles*, v. 3314 et suiv.) = [3] *Ançois que l'on eüst le mangier conreé*, — *Demanda les esciés;* si ou un jiu joé. (*Renaus de Montauban*, p. 112, v. 16, 17.) = [4] « Dont vos vient ce? dist Auberis li ber. — Vos avés poi de jent à gouvrener. — Si riches hom deüst grans jens mener, — *Vint chevaliers deüssiés osteler — Et je n'en voi que deus à cest souper*. » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 173, v. 9-13.)

et se dispose à faire son entrée dans la salle *en demandant l'eve*[1]. Cette ablution, encore un coup, n'était pas un luxe inutile et pouvait sembler indispensable à de braves gens qui, pour toute fourchette, avaient leurs dix doigts. Aussi, pour ne pas *laver*, fallait-il être en bien mauvais point. Quand le pauvre Élie de Saint-Gilles (il n'avait pas mangé depuis trois jours) rencontra enfin certains larrons dont il dévora le dîner, il ne pensa guère, je vous assure, à réclamer l'eau pour laver ses mains; *ains ne demanda aige por ses mains à laver*[2]. Mais il s'assit, mangea dru et fit bien.

Le « lavoir » est disposé à l'entrée de la grand'salle, et il est permis de se représenter ici une enfilade de petites fontaines où l'on pouvait se laver deux par deux, trois par trois. Dans quelques provinces de notre France, l'usage de ces fontaines a persisté jusqu'à nos jours, et l'on en trouvera, çà et là, qui sont tout à fait charmantes, en beau cuivre rouge travaillé au repoussé, ou en bonne vieille faïence à fleurs. Mais je ne sache point qu'il nous en soit resté une seule du XIIe siècle. D'après les pièces des siècles suivants qui sont parvenues jusqu'à nous, on peut se persuader qu'elles étaient en métal, en marbre ou en terre cuite, munies de quelques robinets et d'une cuvette, en dessous[3]. Mais ce n'est là, malgré tout, qu'une hypothèse très probable.

Donc, en bourdonnant, en jasant, en riant, on s'avance vers les fontaines, vers le « lavoir ». Mais ici surgit la grave, la terrible question de la préséance, cette question qui a tant préoccupé nos pères, qui a soulevé tant de conflits, qui a provoqué tant de querelles, et, peut-être même, tant de guerres.

On avait prévu tous les cas. Les hôtes constitués en dignité étaient les premiers qui fussent admis aux fontaines; les clercs passaient avant les laïques. Les uns et les autres, selon leur ordre

[1] *Il demanderent l'aive*, s'asistrent au mengier. (*Parise la Duchesse*, v. 1997.) *Il demanderent l'aive*, s'asistrent au soper. (*Ibid.*, v. 2811.) *Li rois demande l'aive* ou palais principer. (*Ibid.*, v. 1149.) *L'aigue demandent* li chevalier vaillant. — Et par les tables s'asient maintenant. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 15.) = [2] Ains ne demanda aige por ses mains à laver; — Au mangier est assis. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1895.) = [3] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, pp. 154, 155 : II, p. 107, etc. En ce qui concerne l'usage de la serviette ou touaille, cf. le *Castoiement d'un pere à son fils* (Méon, *Fabliaux*, II, 162, v. 67 et ss.) : « Quant tu auras tes mains lavées — Et à la touaille essuiées — Et seras à la table asis. » (V. Schultz, l. l., I, p. 335.)

hiérarchique. » C'était réglé et presque officiel[1]. Mais, en dehors de ces pratiques de l'étiquette, il se faisait parfois, sur le seuil de la grand'salle, de charmantes rencontres. C'est là que Jourdain de Blaives vit un jour Oriabel, belle, jeune, souriante, lui tendre la *touaille*[2]. Tableau de genre.

L'usage du lavoir n'était pas moins en honneur chez les bourgeois que chez les nobles; mais les riches gentilshommes ne tardèrent pas à trouver que cette mode était quelque peu gênante et sans dignité. Dès le XIIe siècle[3], il fallut songer à imaginer quelque chose de plus aristocratique et de plus gracieux. On y parvint sans trop de peine. Près de chaque convive, lorsqu'il était déjà installé devant la table, les écuyers apportaient respectueusement des bassins de métal plus ou moins travaillés, plus ou moins riches[4], où les uns trempaient leurs mains, où les autres faisaient semblant de les laver. C'était devant l'hôte qu'on s'arrêtait tout d'abord; puis, devant les plus hauts seigneurs et les plus grandes dames[5]. On n'avait souvent qu'un bassin pour deux[6]. Bref, on avait oublié l'antique « lavoir », et les partisans les plus éclairés de la couleur locale ne se souviennent plus aujourd'hui que du « bassin à laver » présenté élégamment au seigneur par un beau jeune garçon qu'ils appellent poétiquement « un page », et qu'il faut plus scientifiquement appeler « un damoiseau » ou un « sergent ». Le lavoir étant plus patriarcal, nous regrettons le lavoir.

Dès que nos convives avaient achevé cette petite ablution qui

[1] Godefrois fist l'Abé premièrement laver — Et enaprès le Roi que moult volt honerer. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3494, 3495.) Le Roi dont il s'agit ici est le païen Cornumarant. = [2] *Au lavoir* vait Jordains, ses mains i lave; — Oriabel li tendit la touwaille. (*Jourdains de Blaivies*, v. 1510.) = [3] Voy. p. 616, notre fig. 107 d'après l'*Hortus deliciarum*. = [4] « Dans les palais, depuis le XIIIe siècle, ON NE SE SERVAIT PLUS DE LAVOIRS. *Les écuyers apportaient à laver au seigneur dans un bassin, et les serviteurs aux personnages moins élevés en dignité.* Ces aiguières se plaçaient sur la crédence. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 154.) « Durant cette seconde époque, on ne *criait l'eau* que lorsqu'on avait préparé les bassins dans lesquels chacun passait les mains. » (*Ibid.*, IV, p. 405.) Cest ainsi qu'il faut comprendre tant de vers analogues aux suivants : *Dont ont donnée l'eve escuier et garchon.* (*Gaufrey*, v. 72.) Quant li mengiers fu près, l'*ege portent pluisor.* (*Godefroi de Bouillon*, v. 225.) A la fin du repas même manège : Quant tuit orent disnéon fist l'iave aporter — Et par devant Butor *quatre bacins d'or cler.* (*Brun de la Montaigne*, v. 1820, 1821.) Etc., etc. = [5] Gaufrey fet corner l'eve.... — Robastres et Gaufrey premièrement laverent. (*Gaufrey*, v. 8098, 8099.) Premier lava dame Aye et Ganor l'Arabis; — Et après ont lavé li prince et li marchis. (*Aye d'Avignon*, v. 3819, 3820.) Le repas dont il est ici question est donné par le roi Ganor. Cf. *Brun de la Montaigne*, l. l., v. 1824; etc. = [6] Puis li tendi-on l'iave (à Butor), et il prist à laver — Entre

précédait chaque repas, dès qu'il leur était permis de se retourner du côté de la salle, ils jouissaient d'un beau spectacle. Depuis le « maître-huis[1] », dont ils soulèvent la portière[2], jusqu'à l'immense cheminée, jusqu'aux fenêtres du fond, ce n'étaient partout que merveilles. Que de cris d'admiration, que de *ah!* sincères et prolongés!

Il y avait alors, comme nous l'avons dit, deux sortes de « salles ». Les unes, qui (suivant l'époque où elles avaient été construites) étaient carrées ou rondes, faisaient partie intégrante du donjon dont elles formaient le plus important, le plus bel étage. Les autres, qui étaient barlongues, constituaient le premier *solier*, et souvent le seul, d'une de ces dépendances du donjon qu'on voyait s'allonger dans la haute cour. De ces deux sortes de salles, la première (il faut bien l'avouer) n'était pas la plus belle. Non, elle n'était vraiment ni spacieuse, ni commode, ni saine, la salle de ce donjon qui composait à lui seul tout le château[3]. Même on peut dire, sans la calomnier, qu'elle était quelque peu écrasée et lourde. Sous ses voûtes de pierre à huit arcs, on ne pouvait disposer de tables que pour un nombre assez restreint de convives. L'air y manquait autant que la lumière. En hiver on y avait trop froid; en été trop chaud. Voilà bien des critiques, et elles ne sont point sans justesse: mais il ne faut pas oublier que la plupart de nos barons ne pouvaient se donner le luxe d'une autre salle, ni faire bâtir de riches dépendances au pied de leur donjon. Les grandes salles rectangulaires supposaient toujours une certaine fortune, un certain rang, et tous les seigneurs enfin ne pouvaient pas jouer au grand seigneur. Néanmoins la pauvre salle carrée ou ronde de nos plus anciens châteaux était virtuellement capable de revêtir une réelle, une grande beauté. Il ne lui manquait, en somme, que de plus grandes proportions. Or il se trouva, durant le premier tiers du XIIIe siècle, un architecte de

lui et Bruiant qui mout fist à loer. (*Beun de la Montaigne*, v. 1822, 1823.) = [1] Le *maistre huis* de la sale fu tos desverroillés. (*Renaus de Montauban*, p. 70, v. 38.) = [2] L'usage des portières était très fréquent au XIIe siècle, soit pour séparer les pièces, soit pour diviser une seule et même chambre. Cette observation est de Viollet-le-Duc. Pour se donner une idée d'une *portière* de salle, voy. le dessin du même érudit en son *Dictionnaire du Mobilier* (I, p. 271). = [3] « La grand'salle [hors du donjon] est un des traits caractéristiques du château *français*.... Dans le château *normand*, la GRAND'SALLE EST SITUÉE DANS

génie, qui sut, du premier coup, lui donner en même temps l'étendue et la beauté. C'était à Coucy, et le donjon qui porte ce nom est, à coup sûr, « la plus belle construction militaire de tout le moyen âge. » Mais, dans l'économie de ce chef-d'œuvre, rien n'est plus étonnant que cette fameuse salle du second étage qui contenait aisément un millier d'hommes et n'offre pas moins de trente mètres de diamètre hors œuvre. Sous les douze arcs de la voûte « qui aboutissent à une clef centrale percée d'un œil », à plus de trois mètres au-dessus du pavé de la salle, se développe une galerie dodécagone, un portique à douze balcons, un véritable *triforium* où pouvaient circuler plusieurs centaines de chevaliers. A la vue de cette œuvre audacieuse et proportionnée et dont un architecte grec eût été jaloux, je comprends l'enthousiasme juvénile de Viollet-le-Duc déjà vieux, et la page superbe[1] qu'il a consacrée à cette tour géante « auprès de laquelle les plus grosses tours connues ne sont que des fuseaux ». Mais, pour en revenir à notre sujet, quels dîners on aurait pu donner dans cette salle plusieurs fois incomparable! Quelles tables on y aurait pu dresser! Que de convives on y aurait pu recevoir!

Nos salles rectangulaires, placées en dehors du donjon, n'étaient militairement d'aucune utilité. Nous avons vu qu'on y rendait la justice (et elles paraissent avoir quelquefois porté, dans ce cas, le nom de *mandement*[2]); on y recevait les hommages; on y mangeait. C'est le moment de décrire celle où nous vous conduisons.

C'est aux grandes salles de nos hôpitaux du XIIe siècle qu'il faut assimiler celles de nos châteaux à la même époque. Une telle assi-

LE DONJON, ou plutôt le donjon n'est que la grand'salle devenue défense principale. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 104.) Il ne sera pas inutile de se mettre ici sous les yeux le plan du château de Montargis (l. l., p. 103). = [1] « Qu'on se représente par la pensée un millier d'hommes d'armes réunis dans cette rotonde et son portique disposé comme des loges d'une salle de spectacle ; des jours rares éclairant cette foule ; au centre, le châtelain donnant ses ordres, tandis qu'on s'empresse de monter, au moyen d'un treuil, des armes et des projectiles à travers les œils des voûtes. Ou encore, la nuit, quelques lampes accrochées aux parois du portique, la garnison sommeillant ou causant dans ce vaste réservoir d'hommes ; qu'on écoute les bruits du dehors qui arrivent par l'œil central de la voûte, l'appel aux armes, les pas précipités des défenseurs sur les hourds de bois, certes on se peindra une scène d'une singulière grandeur. » (*Ibid.*, v. 80.) = [2] Lorsque Lohier arrive en ambassade auprès du duc Beuves d'Aigremont : Et li baron s'en vont là sus *el' mandement*, — La où li Dus seoit entre lui et sa gent. (*Renaus de Montauban*, p. 12, v. 38, et p. 13, v. 1.) Ducange établit (au mot *Man-*

milation, que nous avons déjà indiquée en passant, n'est pas faite pour éveiller en notre esprit la moindre idée défavorable : car les hôpitaux étaient alors de véritables palais, où les pauvres étaient traités comme des rois; que dis-je, comme Dieu. Qu'elles abritent de joyeux convives ou de tristes malades, le plan de ces deux sortes de salles est à peu près le même. C'est, le plus souvent, un grand parallélogramme divisé en trois parties par deux rangs d'arcades cintrées « qui sont portées sur des colonnes cylindriques ». Le jour y pénètre par des fenêtres qui sont également en plein cintre. C'est grand comme une église, et c'est voûté de même. Telle est l'admirable salle de l'hôpital d'Angers[1]; telles sont les salles, moins importantes, qui en dépendent; telle est enfin celle où nous venons d'entrer, et où la table est mise.

Les proportions de ces salles étaient très variables et l'on se tromperait étrangement si on leur attribuait en général l'étonnante étendue de la grand'salle du palais de Troyes : cinquante-deux mètres de long sur vingt de large! Tout le monde n'est pas comte suzerain, et ne bâtit pas un palais au milieu d'une ville, tout le monde ne ressemble pas au roi Guillaume le Roux qui pouvait, dit-on, trouver de la place pour trois cents huissiers dans son palais de Westminster. Nos châtelains sont plus modestes.

Quelle que soit la superficie de notre salle et alors qu'elle ne nous offrirait que deux nefs divisées par un seul rang de colonnes, elle est imposante, vaste, belle. On l'a bâtie toute en pierres de taille[2], en pierres choisies et habilement appareillées, et l'on n'a pas voulu en déshonorer l'architecture par des matériaux de médiocre valeur. Les poètes, qui lâchent volontiers la bride à leur imagination, ne manqueraient pas d'affirmer qu'elle est « toute en marbre[3] ». Ils ne mentent pas, non; mais ils exagèrent.

Il serait malaisé de juger de l'appareil de ces murs et de la qualité de leurs matériaux; car ils disparaissent le plus souvent sous les tentures et les tapisseries, et la salle n'est pas moins

damentum) la synonymie suivante : *Mandamentum* = *jurisdictio* = *locus ubi justitia redditur.* = [1] De Caumont, *Architecture civile au moyen âge*, p.p. 89 et ss. (Description très scientifique des grandes salles des Hôtels-Dieu de Caen, du Mans, d'Angers, etc.) = [2] Quand le Roi verrait ma salle *resplendissant toute de pierres de taille habilement appareillées.* (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 25, § 53.) = [3] En la sale perrine *de*

« encortinée » que les chambres[1]. Il est rare que l'on ait alors fait emploi de la mosaïque[2], si ce n'est pour les pavements, et nos châteaux, malgré quelques textes spécieux, ne sauraient prétendre à nous offrir l'aspect riche et bizarre de la basilique de Saint-Marc à Venise. Les peintres, en revanche, se sont donné carrière; mais, les jours de fête et de gala, on ne craint pas de cacher leurs chefs-d'œuvre sous les richesses des tapis et le flamboiement des satins. Puis, on a inventé un mode de décoration, qui est original et militaire, et que tous les peuples guerriers ont connu et pratiqué. Tout le long des murs de la salle, en haut, on a suspendu des cors, des écus, des lances[3]. Que d'exploits rappellent ces nobles armes ; mais aussi que de luttes, d'angoisses, de douleurs ! C'est avec cette lance que le propre frère de notre baron tua un émir sarrasin, il y a dix ans, dans cette trop célèbre bataille de Tibériade que Dieu permit à Saladin de gagner contre les chrétiens amollis et coupables ; c'est avec ce cor que ce vaillant homme (il s'appelait Amaury) essaya de rallier ses compagnons, pour courir au secours du pauvre roi Gui de Lusignan, qui fut alors fait prisonnier; c'est avec cet écu qu'il tenta de cacher et de préserver le saint bois de la vraie croix autour duquel s'étaient vaillamment groupés les derniers bataillons chrétiens, et que l'évêque d'Acre, mortellement blessé et tout

fin marbre luisant. (*Gaufrey*, v. 2670.) Etc., etc. = [1] « Le comte Fouque monta en la salle par les degrés. On n'y voyait ni pierre, ni bois; mais seulement des courtines de soie.... entourées des plus beaux pailes que vous puissiez voir. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 61, § 116.) Gardés que ceste sale soit moult bien acesmée, — De chendax et de porpres moult bien encortinée, — De jonc et de mentastre moult bien englaïolée. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3168 3170.) Et montent en la sale c'on ot fait atorner, — De cendax et de porpres *moult bien encortiner*. (*Ibid.*, v. 3489, 3490.) Les deux citat'ons précédentes se rapportent à Godefroi, qui veut étonner de son luxe le païen Cornumarant. * A l'*encourtinement* de la salle comme à celui de la chambre, on attachait l'idée du bonheur et de la joie. Quand les dames de France virent partir leurs maris à la croisade : « Chascune se clama lasse, maleürée — Et dist li une à l'autre : « Com male destinée ! — Mar fu faite à nos oes des barons l'aünée. — Demain n' i ara cambre *ne soit descourtinée;* — N' i ara canchon dite, ne joie démenée. » (*Antioche*, I, p. 71.) Etc., etc. » = [2] « La chambre est voûtée et toute revêtue de précieux métal *et décorée symétriquement de mosaïque*. (*Girart de Roussillon*. trad. P. Meyer, p. 116, § 218.) Ils entrèrent dans la salle que fit Teüs. *Elle était entièrement peinte en mosaïque jusqu'aux voûtes*. (*Ibid.*, p. 51, § 103.) Ces deux textes ne sont pas sans quelque obscurité. * Les salles étaient souvent lambrissées : En la rice salle à lambris. (*Perceval*, v. 19464; citation de Schultz, etc.) = [3] « Ah ! si j'étais à votre place ! dit un jour l'enfant Vivien au marchand Godefroi. — Que feriez-vous, mon enfant ? — Je bâtirais un château avec une grande salle où l'on jouerait sans cesse aux échecs et aux tables. *Aux murs de ce palais je pendrais les écus des che-*

couvert de son sang, venait de remettre d'un bras tremblant aux mains de l'évêque de Lydda. Peine inutile, hélas! Vainement défendue par un millier d'Hospitaliers et de Templiers, qui étaient étendus morts autour d'elle (cadavres superbes et glorieux), la vraie croix tomba au pouvoir de ces païens maudits, et le malheureux Amaury assista de ses yeux à cet épisode navrant dont il ne saurait parler sans que l'*eau du cœur* lui monte aux yeux. Il était de ceux que Saladin fit venir dans sa tente, alors que cet impie permit à chacun de ses « chevaliers » de tuer de sa main un baron français ; il était là, quand tous nos Français, souhaitant le martyre, s'écriaient à l'envi : « Frappez-moi ! » La tête de son plus tendre ami, qui était templier, avait roulé à ses pieds; mais, par bonheur, le païen auquel on l'avait livré avait un cœur plus généreux et ne voulut pas faire office de bourreau. Il fut sauvé. Quels souvenirs !

Ces armes suspendues et ces courtines de soie n'ont pas suffi à l'ambition de notre chevalier : il a voulu mieux, et voilà que, par ses soins, les longs murs de la grand'salle ont été couverts de tapisseries. Mais, tout d'abord, il s'agit de s'entendre sur le sens précis de ce dernier mot, et il est maintenant démontré qu'il ne peut s'agir ici de véritables tapisseries, de haute et de basse lice[1]. Il y a

valiers et je tiendrais cour plénière à Pâques et à Noël. » (*Epopées françaises*, 2e éd., IV, pp. 426, 426; analyse des *Enfances Vivien*, d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 1448, f° 187, v°.) As fenestres de l' palais virent — Deus cenz escus qui i pendoient — Et trestout arengié estoient. — *Dedens le palais ensement. — En pendoient bien plus de cent.* (*Durmars*, v. 9586 et suiv. Citation de Schultz.) Moult fu la salle grans et large, — *Maint fort escu et mainte targe — Et mainte lance et maint espiet. — Et maint bon cor bandé d'argent — Avoit pandu par le pallais.* (*Dolopathos*, éd. Ch. Brunet et Au. de Montaiglon, v. 9767 et ss.) Lasus, el' grant palais hautain, — Lez l'escu mon seignor Gauvain — *Font pendre l'escu li Galois.* (*Durmars*, v. 9715 et suiv.) S'a veü pendre à la paroi — L'escu ke il avoit baillié — Au chevalier. (*Chevalier as deus espées*, v. 6734-6736.) Ces deux dernières citations sont de Schultz. = [1] « Il importe [ici] de combattre une erreur tellement accréditée qu'elle n'a soulevé aucune objection chez les différents historiens de la tapisserie. Tous l'acceptent sans songer à la contrôler ou à la discuter, et sont amenés à assigner au travail de la haute lisse une origine bien antérieure à la date à laquelle elle apparaît pour la première fois.... Il est à peu près établi que l'usage de revêtir les murs des églises de riches étoffes décorées d'ornements et de personnages remonte aux premiers siècles de la monarchie française; mais il s'agit très probablement d'étoffes brochées ou enrichies de dessins *brodés à l'aiguille*. Tous LES MONUMENTS d'une époque reculée qui existent encore viennent confirmer cette hypothèse, tandis qu'*on ne pourrait citer un seul fragment de tapisserie* PROPREMENT DITE *remontant au* XII*e siècle ou même au* XIII*e*. Le terme de « tapisserie de Bayeux », sous lequel est connue et citée la tapisserie brodée qui retrace la conquête de l'Angleterre par les Normands, a contribué à accréditer l'erreur que nous com-

même lieu de protester ici, fort énergiquement, contre une erreur qui est commune à tous les historiens de la tapisserie. En réalité, il n'y a pas eu chez nous de haute lisse avant la fin du XIIIe siècle, et c'est en 1302 seulement que nous en trouvons la première mention officielle [1]. Les Orientaux importaient chez nous, aux XIIe et XIIIe siècles, des tapis veloutés, des tapis à haute laine qui étaient

Fig. 103. La première tapisserie de la grand'salle : « La colère d'Ogier ». — Composition de Luc-Olivier Merson. (V. p. 610.)

d'un prix élevé, et il est certain que cette fabrication des tapis *saracenois* [2] était fort habilement imitée par des maîtres et ouvriers français, lorsqu'ils se constituèrent en corporation dès le temps de Philippe Auguste. Mais il y a loin de ces *saracenois* et de ces *veloutés* à nos vraies tapisseries de haute lisse, qu'il ne faut même pas essayer de leur comparer. Quant aux produits des tapissiers

battons. » (J. Guiffrey, *Histoire générale de la tapisserie, Tapisserie française*, p. 5.) = [1] *Id., Ibid.*, p. 6 : « En 1302, la corporation des Hautelisseurs ÉTAIT DE CRÉATION TOUTE RÉCENTE. » = [2] « Ce terme de tapis *saracenois* semble indiquer l'imitation d'une industrie orientale. Qu'elle ait été introduite en France (comme le prétendent certains historiens) à la suite de l'invasion des Sarrasins arrêtés à Poitiers par Charles Martel, ou (ce qui paraît plus plausible) qu'elle ait été rapportée de l'Asie par les croisés, cette industrie se borna d'abord, très probablement, à la copie des tapis syriens ou persans. Or les tapis dont les Orientaux ont de tout temps fait usage et dont le mode de fabrication, pas plus que de décoration, n'a changé depuis des siècles, sont ces tapis à haute laine que nous nommons tapis *veloutés* ou tapis de Smyrne. Les tapissiers sarrasinois du moyen âge auraient

XX

PENDANT LA BATAILLE. — L'ORIFLAMME (P. 754)

Une bataille n'est alors qu'une suite de duels; mais, quand l'Oriflamme est là, elle devient le centre ardent de la lutte.

Dans un des plus célèbres combats qui aient été livrés sous les murs de Rome, l'Oriflamme avait été confiée à Alori de Pouille, qui, devant de trop nombreux ennemis, prit peur et recula. Les chrétiens plient, la victoire est perdue. C'est alors qu'Ogier se jette sur Alori, lui assène un coup de poing sur la face, lui arrache l'Oriflamme et se lance avec elle au milieu des Sarrasins, qui sont enfin vaincus.

Il est peu de batailles où l'on n'ait à mentionner quelque épisode de ce genre au sujet de l'Oriflamme, de l'enseigne du Roi ou du Dragon, qui étaient de véritables drapeaux, comme les nôtres. (*Ogier*, éd. Barrois, v. 468 et suiv. : *Épopées françaises*, 2e éd., t. II, p. 57.)

Composition d'Édouard Zier.

nationaux ou *nostrés,* ce n'étaient que des étoffes de laine[1] et il suffit, je pense, de les signaler comme telles.

Comme la tapisserie de Bayeux, qui appartient aux dernières années du XIe siècle ; comme certaines tapisseries d'église que l'on attribue aux deux siècles suivants, les tapisseries qui ornent la salle de notre baron ne sont que DES BRODERIES TRACÉES A L'AIGUILLE

Fig. 104. La seconde tapisserie de la grand'salle. « Le nain Oberon et Huon de Bordeaux. » Composition de Luc-Olivier Merson. (V. p. 610.)

sur des pièces de toile, et l'on ne peut, sans un aveuglement absolu, y voir des dessins tissés. Un de nos poèmes (il est de la seconde moitié du XIIIe siècle) confirme cette doctrine en un passage dont on n'a pas encore tiré parti. Lorsque l'auteur de *Bueves de Commarchis* décrit la tente de la belle Malatrie, il ne manque pas de nous parler de ces tapisseries où sont représentées *les estoires anciennes* et *tout li viés Testamens, « despuis que li deluges fist tout le mont*

donc fabriqué des tapis veloutés. » (*Id. Ibid.*, p. 6.) = [1] A côté des tapissiers *sarrazinois,* il existait *dès le règne de Philippe Auguste* une industrie de tapissiers *nostrés,* dont les statuts sont reproduits dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau. M. J. Guiffrey établit aisément que « nostrés » signifie « indigènes » (Cf. le *Glossaire* de F. Bonnardot, p. 76, au mot *nostré*) et que les produits des tapissiers *nostrés* n'étaient, en effet, que des étoffes de laine (*Ibid.*, p. 6). En résumé, il faut distinguer trois groupes de tapissiers durant le moyen âge français : les tapissiers *sarrazinois* et les tapissiers *nostrez,* dont les statuts remontent à la fin du XIIe siècle, et les *hautelisseurs,* « qui étaient de création

noïier[1] ». C'est fort bien, mais le poète nous apprend très nettement que tout ce travail A ÉTÉ FAIT A L'AIGUILLE. La cause est entendue et la lumière est faite,

Entre leurs deux jolies bordures de fleurs de lis et de roses, que représentent les tapisseries de notre salle, et quelles histoires y peut-on *lire?* Sur les deux petits côtés du rectangle, aux deux bouts de la salle, deux de ces tableaux, dont la coloration est toute fraîche, figurent le fameux épisode d'Ogier qui, sur le point de tuer le fils de Charlemagne (malgré les prières de tous les barons de France), a soudain le bras arrêté par un Ange[2], et le joli conte du nain Oberon devant qui s'enfuient, effarés de terreur, le pauvre Huon de Bordeaux et ses treize compagnons[3] ». Mais tout le reste de nos tapisseries est consacré à une seule histoire que nos pères croyaient « aussi vraie qu'un sermon[4] ». Ce n'est pas cependant un fait historique, comme à Bayeux; ce n'est ni la conquête de l'Angleterre, ni celle du Saint-Sépulcre; mais c'est l'aimable et touchante légende d'Amis et d'Amile, de ces deux amis incomparables qui ont charmé le regard de tout le moyen âge, comme Oreste et Pylade avaient jadis charmé le regard de toute la Grèce. Quelques inscriptions, en lettres capitales et onciales, expliquent sommairement le sujet de chaque tableau. Ces commentaires, d'ailleurs, ne sont pas nécessaires, et tous nos convives comprennent. Il y a longtemps qu'ils possèdent ce récit dans leur entendement ou plutôt dans leur cœur, et ils étaient tout petits enfants, presque aux bras de leurs nourrices, quand on leur a raconté, pour la première fois, les principales péripéties de cette attendrissante histoire. C'est d'abord, en une seule et même heure, le baptême de nos deux amis, dont le pape « Isoré » veut être à la fois le parrain[5]; c'est ensuite leur première rencontre et leur première entrevue, après quinze ans de séparation, dans un pré tout fleuri *si com el'*

toute récente en 1302. » Rien n'est plus clair. = [1] Li trés... — Esquartelés estoit, et en chascun quartier — Or ouvré a l'aguille (mentir ne vous en quier) — Estoires anciennes don tans roy Manecier; — Tout li viés Testamens i ert fais à or mier — Despuis que li deluges fist tout le mont noiier. — Es bordeüres erent fleur de lis et rosier. (*Bueves de Commarchis*, v. 2344-2349.) = [2] *Ogier*, v. 10848-11038. = [3] *Huon de Bordeaux*, v. 3266. = [4] *Amis et Amiles*, v. 5, 6. = [5] En une nuit furent-il engendré — Et en un jor baptizié et levé — Et lor parrins qui ot non Yzorez — Fu apostoiles de Romme la cité. (*Amis et Amiles*,

mois d'esté[1]. Or ils se ressemblaient tellement *de la bouche, dou nés* et de tout le visage, que nul homme n'aurait jamais été capable de les distinguer l'un de l'autre, et il y avait là (c'est certain) un vrai miracle de Dieu. Cependant le pauvre Amis devient soudainement lépreux; il est chassé par sa femme, abandonné par le monde entier et, dans ce délaissement universel, son petit Girard, son fils, est le seul qui lui demeure fidèle[2]. Or un Ange lui apparaît dans la lumière : « Tu ne guériras, lui dit-il, que si « ton ami consent à laver ton pauvre corps avec le sang de ses « propres enfants. Tu ne vivras que s'il les tue[3]. » L'autre les tue, et c'est le sujet de notre quatrième tableau. Au seul contact de ce sang libérateur, la lèpre d'Amis s'efface et disparaît. Mais Dieu, qui n'avait pas accepté le sacrifice d'Abraham, récompense

v. 22-25.) = [1] Amis regarde devant lui : il a vu un pré qui était tout en fleurs comme aux mois de l'été, et au milieu se tenait le comte Amile. Jamais il ne l'avait vu auparavant, mais il le reconnut bien aux bonnes armes dont il était revêtu et à tout ce qu'on lui en avait raconté. De ses éperons d'or il broche son cheval. Il se précipite du côté d'Amile; celui-ci l'avait déjà avisé, le voit, le reconnaît, se tourne vers lui; et les voilà qui s'embrassent si fortement, qui se baisent et s'étreignent avec une si énergique tendresse que peu s'en fallut qu'il ne fussent étouffés et n'en mourussent. Ils en rompent leurs étriers, et tombent sur le pré. Ils vont, enfin, ils vont parler ensemble. * Les deux Comtes sont assis au milieu du pré. Dieu n'a pas fait un homme qui ne fût ému de les voir ainsi se conjouir et s'embrasser: « Par le saint nom de Dieu, a dit le comte Amis, j'ai grande douleur de « vous avoir si longtemps cherché. Il y a sept ans passés que je n'ai cessé de courir le « pays, demandant partout votre nom et m'enquérant de vous. — Beau doux compagnon, « répond Amile, il y a sept ans aussi que je vous cherche. Puis donc que Dieu nous réunit « ici, nous irons ensemble à la cour de Paris. Le Roi a guerre: s'il veut nous retenir, je « serai votre homme, votre vassal, votre *conquis*. Car, en vérité, je vous trouve très beau. » * Les deux comtes sont tous deux assis sur l'herbe, et se font mutuellement serment d'amitié. Puis, les deux barons ont remis les selles de leurs chevaux; dans leurs mains ils tiennent leurs épées nouvelles, et les voilà qui traversent les défilés et les villes : point ne s'arrêtent avant Paris. (*Amis et Amiles*, v. 169-205.) = [2] Girard et ses deux compagnons vont regarder Amis à son hôpital. Ils lui présentent de l'eau, et le font laver. Girard, le bon damoiseau, sert son père. « Mangez, mangez, beau père : j'ai bien tardé à « venir, mais j'en prends à témoin Dieu qui fut mis en croix, il ne m'a point été possible « de vous visiter plus tôt. » Et Girard, le damoiseau de sens, lui raconte comment, dans le palais, sa mère l'a traité. Le Comte l'entend, et commence à pleurer. Son fils lui baise et la bouche et le nez : « Retirez-vous de moi, dit le Comte. La maladie dont je suis frappé est « l'objet d'un tel dégoût dans tout le monde, que personne ne me rencontre sans se détourner, « de peur de sentir mon haleine. — Que dites-vous là, dit l'enfant. Quant à moi, votre « chair ne me dégoûtera jamais. Au contraire, elle me semble toute saine, toute suave et « douce. Et par l'Apôtre *cui Diex donna bon gré*, si je vous vois partir d'ici, j'irai avec vous, et « ne m'en retournerai pas sans vous. Vous ne trouverez pas de plus loyal compagnon. Au « nom de Dieu, je demanderai du pain pour votre vie. Oui, bien volontiers je le ferais. — « Fils, un jour je m'en irai d'ici, mais ne sais quand. Pour vous, restez : vous serez chevalier et garderez votre terre et vos fiefs. » Girard s'en va, quand son père eut mangé (*Amis et Amiles*, v. 2284-2319.) = [3] *Amis et Amiles*, v. 2795 et suiv.

celui d'Amile, et ressuscite les deux petits qu'il rend aux baisers de leur mère[1]. Voici cependant que le ciel s'assombrit, une fois de plus, au-dessus de ces incomparables amis. Comme ils reviennent du saint pèlerinage de Rome, ils sont un jour rencontrés par le terrible Ogier, par ce farouche ennemi de Charlemagne, qui, en haine du grand empereur, les assassine lâchement[2]. On les enterre en deux tombeaux, à un arpent de distance l'un de l'autre. Mais, ô prodige, ô triomphe de l'amitié, les deux corps se rapprochent miraculeusement l'un de l'autre, et viennent se placer côte à côte dans leurs cercueils[3]. Les Grecs n'auraient pas trouvé ce dernier trait; notre dessinateur en broderie l'a figuré, d'une façon naïve et saisissante, dans le dernier compartiment de sa longue tapisserie. C'est lugubre et vivant.

Avec la double parure de ses courtines en soie d'Orient et de ses tapisseries historiées, notre salle est déjà charmante; mais elle est encore, tout comme la chambre à coucher, jonchée de fleurs et de feuillages; on y sent l'odeur fraîche de la menthe, et l'on n'y marche que sur des glaïeuls et des roses[4]. Notre chevalier ne s'est pas encore montré satisfait d'un luxe aussi gracieux, et il vient de réaliser un désir que sa femme avait depuis longtemps. Les fenêtres de sa salle étaient seulement garnies de verre blanc; mais il a voulu qu'elles ressemblassent à celles du moutier voisin, et a fait venir un verrier qui lui a déjà fermé trois de ses fenêtres avec de véritables vitraux, où le rouge, le bleu et le vert scintillent au matin comme des rubis, des saphirs et des émeraudes. Elles représentent saint Pierre avec deux énormes clefs

[1] *Amis et Amiles*, v. 2952 et suiv. On trouvera dans nos *Epopées françaises*, 2e éd., I, p. 479-483), une traduction complète de cedramatique épisode. = [2] *Ogier*, v. 5892 et suiv. = [3] *Ibid.*, v. 5943-5947. [4] Nous avons pris ici pour type l'histoire d'Amis et d'Amiles; mais il est question, dans nos chansons, de beaucoup d'autres sujets de tapisseries. Dans *Bueves dē Commarchis*, ces tapisseries représentent des amours de *pucelles* et de chevaliers : Chascune a son ami dont fait sa volonté. — Là parolent ensemble de flors et d'amisté. (Éd. Scheler, v. 136-137.) Sur les murs du palais du Pape on trouvait, s'il faut en croire une des rédactions de *Maugis* (Londres, Brit. Mus. 16, G. I, xve siècle), une suite de tapisseries où étaient figurées toutes les aventures des quatre fils Aimon. D'après les *Nerbonesi*, d'après cette imitation italienne de notre geste de Guillaume, les tapisseries qui ornent la *piazza di Parigi* composent, par leurs sujets, une véritable encyclopédie historique : 1° Histoire de l'Ancien Testament ou des Juifs; 2° Histoire de la Foi chrétienne; 3° Histoire des peuples infidèles (les Sarrazins); 4° Histoire des peuples chrétiens. (*I Nerlonesi*, éd. Isola, t. I, pp. 339-359.) On pourrait aisément multiplier ces exemples. = [4] Charles fu à Paris en la sale *jonchée*. (*Renaus*

à la main; saint Étienne, une couronne de pierres autour du front (les pierres mêmes qui avaient été l'instrument de son martyre et qui se sont changées pour lui en diadème et en nimbe); saint Jean, enfin, tenant à la main un calice d'où sort un petit serpent, figure de ce poison subtil avec lequel le grand prêtre de Diane avait voulu empoisonner le saint Apôtre. Ces trois fenêtres projettent dans la salle de beaux rayons de toutes couleurs; mais il reste à faire la quatrième, consacrée à saint Martin[1], et le verrier a demandé au seigneur la permission de ne pas interrompre son travail durant le repas. Il est là, à l'œuvre.

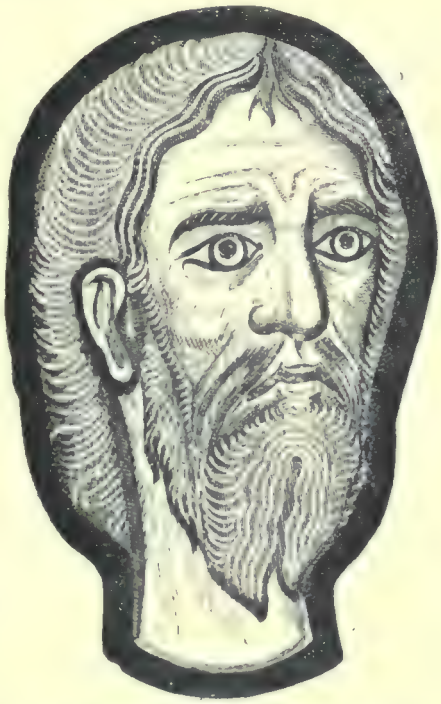

Fig. 107. Une tête de Christ en un vitrail du XIIe siècle (collection de M. Gerente), d'après un dessin de Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, IX, p. 415.

Sur une longue table, il a pris soin d'étendre une couche de craie, et c'est là-dessus que, d'une main hardie, il dessine le « sujet » et les bordures de sa future verrière. Or, ce sujet et ces bordures doivent être exécutés avec un certain nombre de morceaux de verre de couleur, qu'un ouvrier spécial assemblera plus tard avec des plombs. Il s'agit en réalité de fabriquer UNE MOSAÏQUE TRANSPARENTE. Donc, sur sa craie, notre dessinateur doit indiquer et indique en effet, d'un doigt sûr, la forme bien arrêtée, la dimension précise et l'exacte coloration de chacun de ces morceaux de verre, dont l'heureux assemblage va tout

de Montauban, p. 21, v. 32.) Etc., etc. On étendait aussi, par terre, des étoffes de soie : « Là vous auriez vu des étoffes neuves de soie étendues sur le sol. » *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 6, § 15.) Il convient d'ajouter qu'il est ici question du palais de Constantinople. = [1] Nous n'avons point de preuve « mathématique » de cet emploi des vitraux dans les chambres ou dans les salles de nos châteaux; mais cet emploi est plus que probable : « Le Roi (est-il dit dans *Girart de Roussillon*) entre dans sa chambre, qui est telle qu'on n'en vit jamais. Elle est voûtée et toute revêtue de précieux métal et décorée symétriquement

à l'heure former un si beau rinceau de bordure, une si belle figure de saint Martin jetant sur la nudité d'un pauvre la chaleur de son manteau. Tel est le « carton » de notre peintre. Il ne lui reste plus qu'à passer de la théorie à la pratique, à s'armer du fer chaud et à découper chacun des compartiments de son vitrail, à le découper dans ces feuilles toutes neuves de verre qui sont sous sa main, en vingt et un casiers différents. Car il a vingt et une couleurs à sa disposition[1] : il les a, il en use, et voilà que sa table est maintenant couverte de morceaux de verre habilement découpés, qui cachent peu à peu tout son carton et reproduisent grossièrement son rinceau et son saint Martin. Mais le cher saint n'a pas d'yeux, ni de nez, ni de bouche, ni de plis à sa tunique, ni de linéaments marqués. De vagues contours, et pas de traits : c'est, en vérité, trop peu. Le rinceau lui-même ne nous offre que des fleurons à teintes plates, brutalement juxtaposées, sans ombre et sans relief. En deux mots, le modelé est absent. Eh bien ! on y a pensé, et notre peintre verrier trempe en ce moment son pinceau dans un vase qui est plein jusqu'aux bords d'une couleur vitrifiable, noire ou brune. Sur chacun de ses morceaux de verre il se met alors à peindre naïvement, mais nettement, les yeux, la bouche, le nez, et tous ces

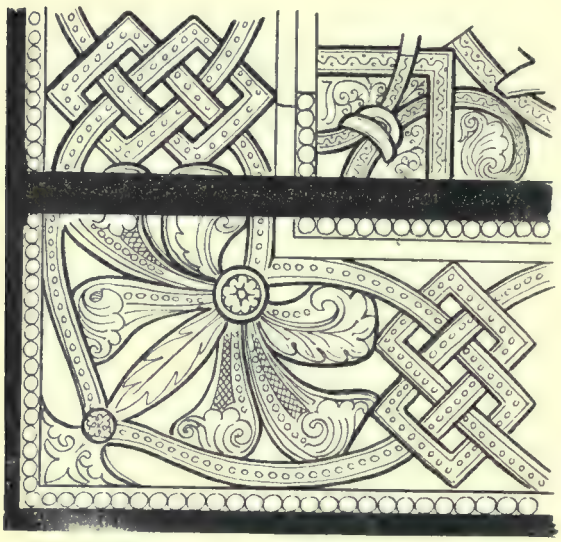

Fig. 106. Une bordure de vitrail, à la cathédrale de Chartres (milieu du XIIe siècle, d'après un dessin de Viollet-le-Duc) (*Dictionnaire d'Architecture*, IX, p. 392).

de mosaïques. *Merveilleux en sont les vitraux qui luisent plus que l'étoile du matin.* » (Trad. P. Meyer, p. 116, § 218.) Le comte [Fouque] monte en la salle par les degrés. On n'y voyait ni pierre ni bois ; mais seulement des courtines de soie... entourées des plus beaux *pailes* que vous puissiez voir. Le jour vient à travers les vitraux. (*Ibid.*, p. 61, § 116.)

= [1] V. la liste de ces VINGT ET UNE couleurs (4 bleus, 2 jaunes, 3 rouges, 3 verts, 4 pourpres, 2 tons *rares* [mordoré ; vert sombre], 3 blancs) dans le *Dictionnaire d'Architecture* de

traits enfin dont le besoin se faisait si vivement sentir. Puis il met au feu, et vitrifie le tout. Il ne lui restera plus qu'à faire sertir dans le plomb tous ces découpages de verre et à les appliquer contre sa fenêtre en les soutenant avec de forts cadres de fer. C'est fini[1].

Nous connaissons maintenant la salle, TOUTE la salle, où nos gens vont s'attabler. Nous en savons la forme, l'étendue, la décoration. Fixons désormais notre regard sur la table, et n'ayons plus d'yeux que pour elle.

*
* *

Depuis le VIe siècle, depuis le triomphe définitif des Barbares, l'antique *triclinium* n'existe plus[2]. Ces vainqueurs du vieux monde s'accommodaient mal, en leur rudesse, de la délicatesse corrompue des repas romains, et principalement de ces lits qu'ils estimaient bons pour des femmes. Ils les renversèrent du pied.

Les Romains se couchaient : ils s'assirent.

C'étaient cependant de gros mangeurs, qui restaient plusieurs heures à table et y invitaient volontiers beaucoup de convives. Il en fut de même de nos féodaux, qui buvaient bien, mangeaient longtemps et se plaisaient aux nombreuses compagnies. Leurs châteaux, par malheur, n'étaient pas aménagés pour recevoir des tables FIXES d'une certaine dimension. Qu'elles fussent rectangulaires ou rondes, leurs grand'salles servaient, comme on le sait, à plusieurs usages; le châtelain y tenait ses *plaids*, y assemblait sa garnison, y recevait les promesses de ses vassaux. Force fut donc à nos pères de se servir de tables MOBILES, et nous voici bien loin de ces salles à manger de Pompéi, où des massifs de maçonnerie soutiennent les matelas mêmes où s'étendent les convives. Les Romains avaient assez ou trop de place : nos barons en manquaient.

Donc, la veille ou le matin des jours où l'on donnait un grand repas, les sergents ou *valets* apportaient dans la salle un certain

Viollet-le-Duc (IX, p. 381.) = [1] Nous avons essayé dans la page précédente de résumer, sous une forme nouvelle, la théorie du moine Théophile (*Diversarum artium schedula*, lib. II, cap. XVII) sur la manière de composer les verrières, et l'admirable commentaire qu'en a donné Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, IX, p. 375 et suiv.) = [2] « C'est depuis le VIe siècle que l'on a abandonné l'usage du *triclinium*, du lit de table antique. » (Viollet-le-Duc,

nombre de tréteaux pliants[1] ou d'*estaches*[2], sur lesquels on posait de grands panneaux qu'on s'empressait de recouvrir de belles et riches nappes. C'est dire assez clairement qu'il y avait généralement dans notre salle, non pas *une*, mais *plusieurs* tables. Là-dessus, tous nos textes sont unanimes[3]. Il est vrai que l'on se plai-

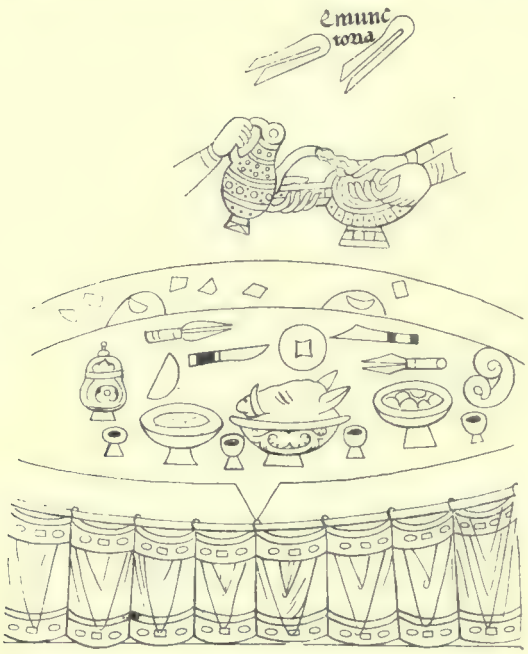

Fig. 107. Une table ovale, d'après le manuscrit de l'*Hortus delictarum* d'Herrade de Landsberg.

sait parfois à rapprocher l'une de l'autre ces tables improvisées, de manière à en former une unité apparente et factice; mais, d'autres fois, on les écartait à dessein l'une de l'autre, et c'était encore un spectacle charmant. Quelquefois rondes ou ovales, elles étaient le plus souvent rectangulaires, et la forme de la salle n'était pas, on le comprend, sans influer sur leur propre forme. A salle ronde, tables rondes. Quant aux rebords saillants dont elles

Dictionnaire du Mobilier, I, 56.) = [1] « Suivant qu'il y avait plus ou moins de convives, on ajoutait un nombre plus ou moins considérable de ces tables qui étaient composées de grands panneaux posés sur des tréteaux pliants. » *Ibid.*, p. 257.) = [2] Tant que doi autre varlet vinrent — Qui aporterent deus *estaches*... — *Sor ces estaches fu asise* — *La table*, et la nape sus mise. (*Perceval*, v. 4444, 4445, 4455, 4454; cité par Schultz, I, p. 66.) Etc. = [3] *Les tables* mistrent cil escuier privé. (*Amis et Amiles*, v. 3318.) Quant mengié ont, *les tables* font [sachier]. (*Ibid.*, v. 3372.) Etc. etc. *Les tables* ostent serjant et bacheler. (*Ibid.*, v. 3260.)

étaient garnies et dont certaines miniatures ne nous permettent pas de contester l'existence au XIIe siècle[1], on n'en voyait plus sans doute que sur cette table « à demeure » dont les habitants du château se servaient tous les jours: car il faut bien se

Fig. 108. Une table barlongue, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

figurer que les tables mobiles ne servaient guère qu'aux grands repas, tout comme nos rallonges, et qu'en un certain nombre de châteaux, la table des maîtres n'était pas défaite tous les soirs pour être refaite tous les matins.

Les taubles metent serjant et despensier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 44, v. 6.) *Totes les tables* et le doiz ont saisis. (*Mort de Garin*, éd. Le Glay, p. 11.) *Les tables* vistement et à terre verserent. (*Brun de la Montagne*, v. 1827.) Il comanda oster *les tables* vistement. (*Ibid.*, v. 457.) Après mangier ont fait oster — *Les tables*, quant il en est tans. (*Durmars*, v. 368.) Quant ont mangié, si font oster — Napes et *tables* vistement. (*Perceval*, v. 34080.) Etc., etc. Les deux dernières citations sont de Schultz. * Dans un certain nombre de textes, il n'est question que d'une table : *La table* tantost oster fist. (*Perceval*, v. 40644.) Sor *une table* où Fromons suet mengier, — A haute feste quant leans sa cort tient. (*Garins li Loherains*, II, p. 243.) Le soir au vespre, quant voz devrez soper, — *A ma grant table* asseoir vos irez. (*Amis et Amiles*, v. 1075.) Etc., etc. Dans la plupart de ces exemples il s'agit de cette TABLE « A DEMEURE » sur laquelle le seigneur prenait ses repas de tous les jours. = [1] Telle est la table représentée dans une précieuse miniature de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg (fig. 107). « De ces rebords saillants partent des draperies que

Si c'était le printemps, si les jardins étaient en fleur, si l'on avait enfin la joie de pouvoir dîner en plein air, toutes les tables étaient nécessairement mobiles, et c'est ainsi que l'auteur de *Garin le Loherain* nous montre un jour, dans le verger de Fromont, deux cent vingt tables (deux cent vingt!) garnies de joyeux convives[1]. Le vieux Fromont rayonnait au milieu de ces tables: « Ce serait pourtant l'heure, lui dit Bernard de Naisil, de « faire ton fils chevalier. » Et il ajoute : « Tu vas enfin pouvoir « te reposer un peu. » — « Me reposer, moi ! Je vous défie au « tournoi de demain. » — « Ce sont tous tes amis qui te prient, « par ma voix, de faire un chevalier de ton fils. » — « Eh bien! « soit », dit Fromont qui se montre faible (chose commune) après avoir été violent et matamore. Sur l'heure, au milieu du banquet énorme, on se prend à adouber l'*enfant*, et nous avons raconté ailleurs cet épisode brusque et charmant. On prépare le bain ; on jette le damoiseau sur un bon cheval ; il s'y pavane, il y triomphe, et, tranquillement, rentre ensuite dans le verger aux deux cent vingt tables, choisit sa place et mange de grand appétit. Jamais on n'avait vu si surprenant ni si rapide adoubement[2].

Quittons le verger, et rentrons au château.

Quel que fût le nombre des tables dressées en notre salle, il y en avait une qui « estoit plus haut drecie » que toutes les autres. C'était la « maître-table[3] » ; c'était celle que l'on réservait au seigneur ou au roi, au suzerain ou au souverain. Du haut de ce som-

cachent les tréteaux. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, p. 255.) = [1] Fromons commande qu'on *les tables* meïst — Et l'on si fait, leans *en un jardin*. — ONZE VINT TABLES i poïssiez choisir. (*Garins li Loherains*, II. p. 143.) = [2] *Garins li Loherains*, pp. 145-148. Sur ces repas en plein air, cf. les textes suivants : « Girart envoya d'avance en sa contrée et fit amener sur la route une énorme quantité de vivres. Il y avait tout le gibier qu'on avait pu chasser, du poisson d'eau douce et de mer. Il en fit servir le Roi et sa *mesnie* à Tournus, sur la Saône, en une prairie. Il n'y eut baron en Bourgogne (qui est grande et large), ni chevalier, ni dame de prix qui n'eut là pavillon, tente ou feuillée. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 16, 17, § 35.) Dans un poème plus récent, il est question d'une sorte de ripaille dont les gens du traître Herchembaut se donnent le luxe : « Au dehors de la tour, au senestre costé, — En ung beaul grant praiel qui là fu ordonné, — (De feullez et de fleurs estoit environné), — Manger vorent de jour, car c'estoit en esté ; — Les tablez mirent là pour le doulx temps soué. (*Doon de Maience*, v. 5589-5595.) = [3] *A la plus maître table* sert Hugues de vin cler. (*Parise*, v. 1152.) *A la plus haute table* on Elie mené. (*Aiol*, v. 8606.) Li Rois ala seoir *au maistre mandement*, — *A la plus haute taule* il et tote sa jant. (*Chetifs*, éd. Hippeau, p. 202.) La table Godefroy *estoit plus haut drecie* —

met, quelques convives privilégiés contemplaient les autres tables où mangeaient des hôtes d'un rang visiblement inférieur. « La maî- « tre-table » émergeait au milieu de la salle; on la voyait de tous côtés; elle attirait tous les regards; elle dominait, elle rayonnait.

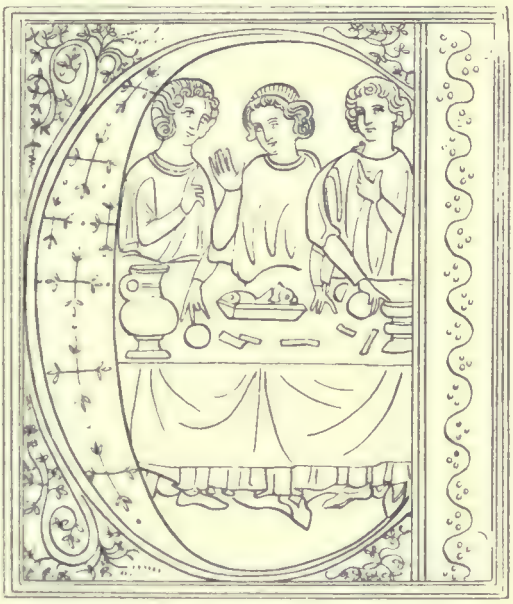

Fig. 109 Une table servie. D'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 776, f° 93 (XIIIe siècle).

Petits et grands, seigneurs et vassaux, étaient assis sur des bancs garnis de coussins; mais encore faudrait-il bien s'entendre sur la nature et la physionomie exacte de ces bancs de salle à manger[1]. Ils n'étaient pas de même importance pour la table du seigneur et pour les autres. Devant la maître-table s'élevait le « maistre dois »; devant les autres tables, s'étendaient des *dois* et des bancs de moindre valeur[2]. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il y avait alors un des grands côtés de chaque table qui demeurait toujours libre pour les be-

Que les aultres n'estoient. (*Le Chevalier as Cygne*, remaniement publié par M. de Reiffenberg, v. 4420, cité par Schultz, I, p. 329.) Lors le menerent asseoir — *Au haut dois, si que bien veoir — Le pouvoit-on de tous costés.* (*Cleomadès*, v. 17329, cité par Schultz.) = [1] Pendant le moyen âge, on garnissait habituellement les tables à manger de bancs mobiles sur lesquels on jetait des coussins. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 35.) Sur ces bancs on prenait soin de jeter parfois de riches étoffes qui les cachaient entièrement : « Aye et Ganor se siéent *sor un riche tapis* — A fin or et à pierres, à oyseillons petis... — A la table dame Aye servi Guyon ses filz... — Assez orent vitaille. (*Aye d'Avignon*, v. 3823-3829.) Dans la *Chronique des Ducs de Normandie*, le père de Guillaume le Conquérant, Robert, s'étonne qu'à Constantinople on n'ait ni tables ni *fourmes*. * Ces bancs mobiles des salles à manger, il ne faut pas les confondre avec les bancs qui restaient à demeure dans les chambres : « Dejoste lui les assist sor un banc — Qu'iert entailliez à or et à argent. » (*Prise d'Orange*, v. 673, 674.) Voy. un de ces bancs, également muni de coussins, reproduit d'après la tapisserie de Bayeux dans le *Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 34.) Une fois pour toutes, il faut bien se persuader que tous les sièges du moyen âge étaient uniquement en bois, mais qu'on les recouvrait de tapis pour les parer, et qu'on les munissait de coussins pour en rendre l'usage plus commode. C'est ce qui a duré jusqu'au XVIIe siècle. = [2] *Dois* signifie uniquement « banc à dossier », et c'est ce que

soins du service, et qu'un seul banc était nécessaire. Voilà qui suffirait à donner un caractère original aux repas du moyen âge et à les distinguer des nôtres.

Le « maistre dois[1] » de la maistre table n'est point un dais, au sens moderne de ce mot; ce n'est pas davantage une estrade, comme l'ont cru quelques savants. C'est UN BANC A DOSSIER plus ou moins élevé; un banc plus lourd, plus haut, plus orné et moins mobile que les autres *dois*, et qui présentait une forme analogue à ce banc si richement sculpté dont le gracieux dessin nous avait été conservé dans le manuscrit d'Herrade de Landsberg[2]. Que le « maistre dois » ait été toujours partagé en compartiments ou en stalles, nous n'avons aucune raison de l'affirmer, et aucun texte ne le prouve assez sûrement. Il ne devait parfois renfermer que deux places. Quant aux autres bancs, quelques-uns étaient munis de dossiers et pouvaient passer pour des *dois* ou des « formes[3] » ; mais un grand nombre devaient être de simples bancs, très légers et d'un transport facile. Le *maistre dois* les dominait tous fièrement, et il dominait la « maistre table » elle-

n'ont pas bien vu la plupart des archéologues : Le quens Amis fu *au dois* AFUIEZ. (*Amis et Amiles*, v. 2192.) Les napes metent sergant et despencier; — *Au dois s'asient* li vaillant chevalier. (*Raoul de Cambrai*. éd. Le Glay, p. 76.) Mais Fromons fait *les dois* appareillier ; — Les napes mettent serjant et escuier. (*Garins li Loherains*, II, p. 178.) *Au dois* SE SONT ASIS que il i ont trovés. (*Renaus de Montauban*, p. 89, v. 19.) = [1] Li quens Raoul seoit *au plus haut dois* (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 84) *Au plus haut dois* de la table s'asiet (*Ogier*, v. 6064.)*Au plus haut dois* sist li rois Anseïs (*Garin* (?) cité par Ducange au mot *dagus*.) Siègent *au plus haut doys* el' faudestoés... (*Baudouin de Sebourc*, II, p. 149.) Lors le menerent aseoir — Au *haut dois* si que bien veoir — Le pouvoit on de tous costés. (*Cleomadés*, v. 17329-17331.) A la table, *au maistre dois*. — La ù sis au mangier (*Perceval*, v. 39249.) En la sale, *au plus maistre dois*, — Avec la Roïne mangoit. (*Ibid.*, v. 30843. Citation de Schultz, comme les deux précédentes.) Etc., etc. Le mot *dais* en est venu, par une extension bien naturelle, à signifier la *maistre table* elle-même, la *mensa excelsior*. Et cela jusque dans les couvents : *Ad magnam mensam quam vulgariter* DAIS *appellamus* (Math. Paris, Addit. et *Vitæ abbatum S. Albani*, cités par Ducange.) Dans son livre intitulé: *A history of domestic manners and sentiments in England during the middle Ages* (Londres, 1862), Th. Wright donne au mot *dois* un sens notablement différent : « Au fond de la salle, le plancher était surhaussé : c'est ce qu'on appelait le *dais*. A cet endroit se trouvait la table principale, placée en travers. Les tables simples étaient dressées le long des côtés de la salle. Au milieu était le feu, le plus souvent dans un grillage en fer. Peut-être la grande table placée SUR le *dois* était-elle une table fixe. Les sièges étaient des bancs, excepté le principal siège contre le mur du dais, qui était un *siège à dossier et à accoudoirs*. » Or, c'est à ce siège même que nous donnons le nom de *dois*, et nous maintenons très nettement notre opinion contre celle de Th. Wright. = [2] Le TYPE du *maistre dois* nous est en effet fourni, D'APRÈS CE MANUSCRIT, dans un dessin trop peu remarqué de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 256). = [3] La *forme* est un banc « non mobile »

même, avec laquelle il finit un jour par se confondre et à laquelle on le vit parfois communiquer jusqu'à son nom.

Si donc nous pénétrions dans la « salle » deux heures environ avant le grand repas de midi, nous y trouverions vingt ou trente tables nues, dressées sur leurs *estaches*, et accostées chacune d'un banc avec ou sans dossier. C'est peut-être imposant; mais ce n'est, à coup sûr, ni riant ni beau. Ces tables à tréteaux ont une physionomie maigre et sèche, et il n'y faut voir qu'une charpente, un canevas. Rien d'achevé, de coloré, de gracieux. Mais voici que l'on va « mettre le couvert ». Nous employons à dessein ce mot qui semble moderne et qui est cependant de bonne et vieille origine. Jusqu'à l'arrivée des convives, on tenait les mets « couverts ». De là cette singulière expression, dont nous nous servons sans en connaître la saveur.

Ce « couvert », qui le mettait? Ces tables, qui les ornait? Qui faisait leur toilette? Encore un problème, que nos chansons vont facilement nous aider à résoudre. Suivant que nos barons étaient plus ou moins puissants, suivant qu'ils avaient plus ou moins de vassaux, suivant enfin que leur « cour » était plus ou moins fréquentée, leurs tables étaient mises par des sergents ou par des damoiseaux. Voulez-vous une formule plus scientifique? Par des nobles ou par des non-nobles. Les nobles, c'étaient ces jeunes chevaliers sans fortune et sans fief, que l'on appelle les « bacheliers »; ce sont surtout ces aspirants à la chevalerie que l'on nomme les écuyers et les varlets[1]. Les non-nobles, ce sont les « dépensiers », les bouteilliers et, encore un coup, les sergents[2]. Ce dernier personnel (il n'est pas besoin de le dire) est le seul qui soit à

ou « peu mobile » divisé en stalles avec appui, dossier et dais. (*Dictionnaire du Mobilier*, I, p. 115.) Je conteste absolument, pour le XIIe siècle, les deux derniers mots de cette définition. * Les *formes* étaient un meuble très riche, en matières précieuses, incrusté d'or et d'ivoire, orné de marqueterie, etc. (Voy. la belle figure de Viollet-le-Duc, d'après le précieux manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, qui a été brûlé pendant le siège de Strasbourg. *Dictionnaire du Mobilier* I, p. 116.) = [1] Les tables mistrent *cil escuier* privé. (*Amis et Amiles*, v. 3318.) *Li escuier* vont les napes oster. (*Charroi de Nimes*, v. 816.) Quant mengié ont et beü à lor gré, — Les tables ostent serjant et *bacheler*. (*Amis et Amiles*, v. 3259, 3260.) On ne s'étonnera pas que nos citations se rapportent soit à la table mise, soit à la nape ôtée : C'EST LE MÊME SERVICE. = [2] Les napes metent *sergant et despensier*. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 76.) Les tables metent *serjant et despensier*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 44, v. 6.) *Cil eschançon* vont les napes tolir. (*Prise d'Orange*, v. 557.) Li *serjant* vont por les napes oster. (*Auberi*, l. l., p. 68, v. 9.) Les napes ont ostées

l'usage des petits châtelains, des hobereaux, des seigneurs qui ne sont pas suzerains. Les deux personnels, les deux groupes de serviteurs étaient parfois employés concurremment[1], et, dans ce cas, les damoiseaux dirigeaient les sergents. Mais, quels que fussent les fonctionnaires de la table seigneuriale, leur première besogne[2] consistait toujours à mettre les nappes[3] ; soin plus délicat et plus grave qu'on ne pourrait se l'imaginer. Je veux bien qu'ils se soient le plus souvent contentés de les laisser pendre, toutes droites, de chaque côté de la table : car je ne puis croire qu'ils aient toujours été assez exercés et

Fig. 110. Un repas de tous les jours D'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 1589, f° 3.

boteilliers et serjent. (*Chetifs*, éd. Hippeau, p. 203.) = [1] Les napes mettent *serjant* ET *escuier*. (*Garins li Loherains*, II, p. 178.) Les tables ostent *serjant* ET *bacheler*. (*Amis et Amiles*, v 3260.) Les napes ont ostées *serjant* ET *bacheler*. (*Parise*, v. 976.) Les tables maitent *sergant* ET escuier. (*Gaydon*, v. 9849.) = [2] Après avoir préalablement disposé les tables sur leurs tréteaux : Tant que doi autre valet vinrent — Qui aporterent deus estaches.. — *Sor ces estaches fu asise* — *La table*, et la nape sus mise. (*Perceval* cité par Schultz, v. 4444, 4445 ; 4453, 4454.) C'est ce que nos poètes appellent « mettre les tables » (*Auberi*, l. l., p. 44, v. 6 ; *Garins li Loherains*, I, p 202 ; *Gaydon*, v. 9849, etc., etc.) A la fin du repas, on ôtait ces mêmes tables et leurs tréteaux (Cf. *Amis et Amiles*, v. 3260 ; *Chevalier as deus espées*, v. 1502 ; *Perceval*, v. 40644 ; *Duvair palefroy*, v. 527 (ces trois dernières citations sont dues à Schultz) et surtout *Brun de la Montaigne :* Quant il orent lavé, varlet de sale *osterent* — *Les tables vistement* et à terre verserent. (v. 1826, 1827.) Il ne faut pas oublier, encore un coup, que tout un côté de la table RESTE LIBRE POUR LE SERVICE. = [3] Quant li mangier sont près, *si font meitre les napes*. (*Aye d'Avignon*, v. 2712.) Cf. *Raoul de Cambrai* (l. l., p. 76), *Garins li Loherains*. (II, p. 178), etc., etc. Ces mêmes nappes sont ôtées à la fin du repas : « Lorsqu'ils eurent mangé, le soleil était bas sur l'horizon. Ils firent *enlever les nappes* et se levèrent de table. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 61, § 116.) Quant mangié ont et beü à loisir, — *Les napes ostent* et en piés sont sailli. (*Garins li Loherains*, I, p. 203.) Quant mangié ont, *si font oster les napes*. (*Ogier*, v. 3506 ; *Charroi*, v. 816 ; *Auberi*, éd. Tobler, p. 40, v. 9 ; *Parise*, v. 976 ; *Huon de Bordeaux*, v. 7810 ; *Prise d'Orange*, v. 557 ; *Aspremont*, éd. Guessard, p. 6 ; *Gui de Nanteuil*, v. 491 ; *Fierabras*, v. 6130 ; *Chetifs*, éd. Hippeau, p. 203) ; etc., etc. Nous terminons ce qui concerne la nappe par deux ou trois remarques dont nous tenons quelque compte en notre texte et qui ont peut-être leur petite, toute petite importance : *a*. Il était défendu aux convives, par la civilité puérile et honnête du XIIe siècle, de s'essuyer les lèvres, les yeux ou le nez à la nappe : Gardez *que vos iez n'essuez* — A cele fois que vos bevez — *A la nape*, ne vostre nez : — Quar blasmée molt en serez. (*Chastoiement des dames*, de Robert de Blois, v. 519 et ss. ; *Fabliaux et contes*, éd. Méon, II, p. 200.) *b* C'est plus tard (au XIVe siècle sans doute) que l'on imagina de « trancher la nappe » devant les chevaliers indignes (Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 319. *c*. On était tellement habitué à se servir de nappes que l'auteur du *Chevalier as deus espées* remarque, en un certain passage de son poème, que ses héros n'en avaient point : Et quant

assez habiles pour les faire gracieusement glisser sur des tringles, ou pour leur donner de belles retombées en forme de draperies antiques, comme nous le voyons en certaines miniatures[1]. Mais encore y fallait-il quelque régularité et bon goût. Sur les nappes on disposait ces napperons, qui étaient alors connus sous le nom de *doubliers*[2]. Puis, on se mettait en demeure de couvrir la table de la vaisselle accoutumée, et de placer devant chaque convive tout ce qui pourra lui être nécessaire, ou seulement utile. Supposons-nous un instant au lieu et en la place d'un écuyer du XIIe siècle, et faisons son service.

Devant chaque convive, nous commencerons par placer un couteau et une cuiller. C'est l'indispensable. Ces cuillers sont d'or[3]: elles représentent une belle somme, et le chambellan a pris soin de les compter tout à l'heure avec nous[4]. Après le repas, on les comptera de nouveau. La châtelaine l'entend ainsi : c'est une femme de sens et d'ordre, et qui, je vous l'assure, se trouve toujours avoir raison. Les couteaux[5] méritent que l'on en fasse estime : leurs lames sont d'acier poitevin, et leurs manches finement dorés. Ne vous attendez pas à trouver ici des fourchettes; il n'y en aura pas avant la fin du XIIIe siècle. Ne cherchez pas les serviettes[6]: il n'y en a (sauf exception) qu'au *lavoir*, où vous

tous près fu li mengiers, —Tous, *sans metre napes*, s'assirent. (v. 883, cité par Schultz.) = [1] Ce sont là deux systèmes distincts. Le plus ancien est celui des tringles, Voy. Schultz, I, pp. 319, 318, et notre figure 107. = [2] Cf. Ducange aux mots : *Duplerium, doublerium*. Le *doublier* est le napperon *en double : mappula*, et non *mappa major*. = [3] Ces cuillers étaient souvent fort riches : Culier *d'or esmeré*. (*Perceval*, v. 21259.) Escueles et cuilliers *d'or*. (*Li biaus desconeüs*, v. 3814.) Ces deux citations sont de Schultz (I, 319.) Cf. les figures de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, pp. 85 et 86) représentant une cuiller du XIIe siècle (fig. 1) et une du XIIIe (fig. 2). = [4] Cil ki ot les cuilliers livrées — A recevoir *les ad cuntées*. (*Rou*, v. 7047, cité par Schultz.) C'est le chambellan qui en avait la garde et la responsabilité (*Ibid.*, v. 7027 et ss., 7037 et ss., cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, IV, p. 84). = [5] Desur la table ont les coutieus couchez. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 6, etc.) Prist un cotel qu'il vit sus le doblier, — Dont uns vallés li tranchoit le mengier ; — *Grans fu e lons et devant apointiés ;* — Li mances fu *à fin or entailliés — Et l'alemele d'un poitevin acier*. (*Ogier*, v. 4247-4251.) Et tailla *d'un cotel dont l'alemele est lée*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 53. Cf. *Ogier*, v. 3507 ; *Renaus de Montauban*, p. 253, v. 5, et p. 254, v. 20. Voy. dans le *Dictionnaire du Mobilier* (II, 74 et 78) la représentation de deux couteaux du XIe siècle. = [6] Dans *Gui de Bourgogne*, on voit le païen Huidelon, sur le point de se battre avec le héros du poème, qui meurt de faim, ordonner à son sénéchal de le servir : « Sinagon, çà venès. — *Une blanche toaille* meintenant m'aportés, — Et « plain henap de vin et un pain buleté »... — Et Huidelon li fait un poon aporter (v. 2225 et suiv.) D'autre part, quand Maugis, déguisé en pèlerin, se fait donner à manger par Charlemagne qui pousse la bonté jusqu'à lui mettre les morceaux dans la bouche, on com-

pourrez tout à l'heure essuyer vos lèvres, qui en auront certainement besoin. Mais pour l'instant, mangez, daignez manger avec la propreté la plus scrupuleuse, et ne vous essuyez avec le bas de

Fig. 111. Ce que l'on met sur une table : hanaps, coupes, nefs, écuelles, couteaux.
D'après un manuscrit du *Saint-Graal* reproduit successivement par P. Lacroix (*Mœurs et usages du moyen âge*, p. 124) et par Schultz (l. l., I, p. 319).

la nappe que le moins possible.... et si l'on ne vous voit pas[1].

Devant chaque convive nous placerons encore un gâteau[2], de fine farine, du pain blanc, de beau pain bluté[3]. On n'en veut pas d'autre au château. Ni pain de seigle, ni pain d'orge : c'est bon

mence par apporter à l'enchanteur *une blanche toaille* (*Renaus de Montauban*, p. 253, v. 5), et on le sert sur un échiquier : « Sire ce dist Maugis,... — A mengier me donés, por Dieu et por son nom. — Ne mangai de la bouce bien a passé tiers jor ».... — On li a aporté un eschekier reont,... — *Une blanche toaille* et un coutel selonc, etc. — Ces deux exemples ne sauraient rien prouver en faveur de l'usage de la serviette aux XIIe et XIIIe siècle. Dans le premier cas, en effet, la scène se passe en dehors d'un repas : la nappe n'est pas mise, et on la remplace par une touaille. Dans le second cas, Maugis n'est même pas à table. *On se servait également des *touailles* pour envelopper des provisions (*Gaufrey*, v. 7099 ; *Perceval*, v. 1934 cité par Schultz) ; mais encore une fois, on NE S'EN SERVAIT PAS A TABLE. Cf. Ducange, au mot *Manutergium*. = [1] Voy. la note 3 de la p. 622. = [2] Et li peins ert devant toi mis. (*Castoiement d'un pere à son fils*, *Fabliaux*, éd. Meon, II, p. 162, v. 67. Citations de Schultz, I, p. 335.) = [3] En l'aumoire troverent *quatre pains buletés*. (*Gui de Bourgogne*, v. 2055.) — Et plain henap de vin et *un pain buleté*. (*Ibid.*, v. 2223. Cf. v. 2240.) Il tient *un pain de forment buleté*. (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 3932.) Trois paons a saisis et trois *pains buletés*. (*Fierabras*, v. 3338. Cf. Schultz, I, p. 290, notes 7 et 8.) *Le pain d'orge et de seigle était dédaigné : Mès onc li Cuens ne volt de vin gouter, — Ne de blanc pain une mie adeser. — Gros pein de segle fist li cuens aporter — De cel menga. (*Aliscans* v. 2756-2759.) Et l'ermites li a de son

pour les misérables. Avec ces *simbres buletés*[1], avec ces *gateaus à broie*[2], nos chevaliers sont assurés de ne pas mourir de faim; mais ils ont soif, et auront soif longtemps encore, jusqu'à la fin du repas à tout le moins, et même plus tard. Vite, devant chacun d'eux mettons un hanap ou une *nef* qu'ils videront plus d'une fois. Notre hôte en possède une riche collection : prenons hardiment ce qu'il a de plus beau, prenons ces coupes d'argent et d'or, qui sont *de l'uevre Salemon* ou qui pourraient en être. Elles étincellent sur la table comme soleils. Les écuelles, sans doute, ne sont pas moins utiles, mais ne brillent en général ni par l'élégance, ni par la richesse. On n'en donnera qu'une seule à deux convives, et ils auront la joie de manger deux au même plat. Il faut, au reste, se figurer ces écuelles comme les grosses assiettes creuses de nos campagnes, profondes et vastes[3]. Mais c'en est assez, et nous savons maintenant ce que chacun de nos convives a devant lui.

Reste la décoration générale de notre table, et c'est ici qu'on doit scientiquement se rappeler que la symétrie fut peu goûtée au moyen âge et que les plus grands artistes de cette puissante époque n'en sentirent jamais la nécessité. Donc, sur cette table dont nous décrivons l'ordonnance, on a posé, un peu en désordre, des aiguières en cuivre jaune[4], de grandes *nefs*[5] pleines de vin,

pain presenté; — Noirs est et plains de paille, *ne l'ot plus buleté*. (*Berte*, éd. Scheler, v. 1114, 1115.) Etc., etc. = [1] A le plus haute table ont Elie mené; — Tout premier li aportent deux *simbres buletés*. (*Aiol*, v. 8606, 8607.) Cf. *Renaus de Montauban*, p. 253, v. 4; p. 254, v. 12; etc. = [2] Et grans *gastiaus à broie* et simbres buletés. (*Renaus de Montauban*, Bibl. Nat., fr. 24387, f° 34, cité par Fr. Godefroy.) Pain buleté mangeint et *gastiaus bien broiés*. (*Gaufrey*, v. 6958.) = [3] Quand Renaud aperçoit Maugis sous l'habit de pèlerin, vieux, pauvre et sale (il ne le reconnaît pas), il se hâte, dans un bon mouvement de charité, de lui envoyer s'ESCUELLE qui « pleine est de venison ; de cisne i ot une ale ». (*Renaus de Montauban*, p. 378, v. 19, 20.) Quand Bauces et Berangier vont épouser les deux filles de Guillemer, « Berengier fait Eudain o yaus seir ; — A S'ESCUELLE MANGA tout à loisir — Pour ensignier et pour plus chier tenir... — Bauces assiet sa gent, si com il doit; — Uzile a prise belement, par le doit, — A S'ESCUIELLE la fait mangier tout droit. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f. 243.) Cf. un charmant passage de *Rou* cité par Schultz, v. 14540 et suiv. On devait réserver pour son hôte les meilleurs morceaux, « cuisse ou ele ». (*Durmars*, v. 2199 ; *Perceval*, v. 2755. V. Schultz, I, p. 314.) — [4] Un curieux modèle et type d'aiguière, au XIIe siècle, est donné par M. Victor Gay, en son *Glossaire archéologique*, au mot *Aiguière* (p. 14). C'est un travail de dinanderie en cuivre jaune. L'original fait partie de la collection Gréau. Cf. les deux types fournis par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 9), l'un d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg ; l'autre d'après une sculpture de Vézelay. = [5] La *nef* est, comme nous le disons plus loin, UN TERME

qui jouent le rôle de nos bouteilles, des coupes à couvercle ou sans couvercle[1], des hanaps de métal ou de bois[2], des salières[3] et des

GÉNÉRIQUE et que rien, souvent, ne distingue du *hanap :* Chascuns des chevaliers *ait* ou *hanap* ou *nef.* (*Renaus de Montauban*, p. 313, v. 7.) Mais on ne saurait se dissimuler que le mot *nef* exprime parfois un vase d'une capacité plus grande que le *hanap :* « Devant le duc Naimon me metés la grant nef — Que jou conquis à Rome, cele bone cité, — *Et tient bien un sestier de bon vin mesuré.* » (*Renaus de Montauban*, p. 313, v. 1 et suiv.) Jordains li anfes à cort... — Il en emplist une grant nef d'or mier. — Girars ses peres l'achata à Poitiers. — Par le palais vint la nef *touz chargiez;* — Molt est pezans, assez i ot or mier. (*Jourdains de Blaivies*, v. 816-819.) Turpin, qui comble de soins Ogier en prison, « tos les orfevres fist coiement mander; — De son argent lor fait faire une nef — *Qui tint de vin* un sestier mesuré — A la mesure de Rains la grant cité. — La boive Ogiers, s'en doit avoir assés. (*Ogier*, v. 9618 et 9622.) Les nefs étaient parfois conquises sur l'ennemi et gardaient le nom du prince vaincu auquel on les avait enlevées. Rien n'est plus instructif à cet égard que le passage suivant de *Renaus de Montauban* : « Devant le duc Naimon me metés la grant nef — Que jou conquis à Rome... — Torpins ait le Gaufroi de Bordiaus sor le mer; — Estous aura l'lon, de Gascoigne le ber, — Ogiers la Desier, » etc. (p. 313, v. 1-6.) Comme tous les vases d'orfèvrerie, les *nefs* passent pour être « de l'uevre Salemon. » (*Ibid.*, v. 8.) = [1] 1° Dans l'antiquité on puisait dans le *crater* avec le *cyathus*, vase à une anse, pour remplir les *scyphi*, les *pocula* et les *calices*. Le *calix* était une sorte de gobelet assez bas et peu profond ; le *scyphus* était plus haut. 2° Au moyen âge, la coupe, de différentes formes, correspond à l'usage antique du *calix*. 3° Elle est de matière riche, dorée ou d'or : Ses coupes d'or fait il bien demander. (*Amis et Amiles*, v. 1145.) Quant tu menguz ta char et ta pevrée — Et bois ton vin *à ta cope dorée*. (*Aliscans*, v. 3022, 3023.) Une coupe d'or fin a li Rois demandée. (*Alexandre*, p. 278, v. 27.) *Coupes*, escueles *d'or mier*. (*Gaufrey*, v. 4795.) *De ma coupe d'or fin* à l'mengier servirés. (*Godefroi de Bouillon*, v. 839.) De fin or fu la coupe. (*Dolopathos*, p. 59, cité par Schultz, I, p. 320.) Les coupes d'or à rices pières. (*Perceval*, v. 24966.) Etc., etc. 4° Les coupes sont tantôt *coverclées*, tantôt sans de couvercles : Quant vos tenez la coupe *coverclée*. (*Aliscans*, v. 3026.) *Le covecle d'or* (de la coupe) sus leva. (*Dolopathos*, p. 59, cité par Schultz, I, 320.) 5° Les coupes formaient une des parts les plus estimées du butin après la guerre : « Tels set cenz coupes do tressor Constentin — Que Karlemaines conquist oltre le Rhin, — Quant il ocist le paien Guiteclin. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 6, v. 1-4.) = [2] 1° Le hanap diffère surtout de la coupe en ce qu'il est monté sur un pied plus élevé. 2° Il est, souvent, de matière aussi précieuse que la coupe : A l'enap *qui fu d'or*. (*Parise*, v. 1153.) Anas de fust *ornez d'or*. (*Nouvelles françaises du* XIIIe *siècle*, éd. Moland et d'Héricault, p. 39.) Et un henap parfont *de fin or esmeré*. (*Doon de Maience*, v. 9379.) Des coupes d'or, *hanas d'argent massis*. (*Auberi, Romvart*, p. 229, v. 19.) Et le hanap *d'argent d'oré*. (*Charette*, v. 989, cité par Schultz.) 3° Il faut cependant observer que les hanaps sont représentés souvent comme étant en bois, en *madre* (ce qu'on ne dit pas des coupes) : *En un anap de madre* les souda la puchele. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 1449.) Aiols devant le Roi tenoit *un madre*. (*Aiol*, v. 4013.) Et *un anap de madre* d'un sestier. (*Ibid.*, v. 4042.) Le vin porte le Roi *dedens un maselin*. (*Gui de Nanteuil*, v. 214.) Etc., etc. 4° On buvait *deux* à *un* hanap : A *un* hannap sont *andui* abuvré. (*Amis et Amiles*, v. 3322), et c'était particulièrement un usage anglais (voy. *Brut* et *Rou*, cités par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 117, fig.) 5° La capacité du hanap était très variable. Dans un texte cité plus haut, il est question « d'un sestier ». (*Aiol*, v. 4042.) Dans un vers du *Moniage Guillaume* (Bibl. Nat., fr. 774, f° 217, v°) d'un « demi setier » seulement : Li quens li done à boire à son couchier, — A un henap qui tient demi-setier — D'un gentil cidre, etc., etc. Voy. la représentation d'un hanap du XIIIe siècle, peut-être de provenance orientale, dans le *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-le-Duc (II, p. 117). = [3] Schultz a cité, sur les salières du XIIe siècle, des textes qu'on a le devoir de citer après lui : Sur les tables sont li doublier — Et le coutiel *et les salières*. (*Perceval*,

saucières[1]. On y apportera, durant le dîner, des plats d'or ou d'argent[2], sur lesquels éclateront, en couleurs vives, des paons ou des cygnes rôtis. Quels fumets, quel régal! Il arrivait que, dans les beaux dîners, on avait parfois un paon, un cygne pour deux[3]; mais ce n'était point là un luxe à la portée de toutes les tables.

Ce pêle-mêle, ce fouillis éblouissant de plats et de hanaps, d'aiguières et d'écuelles, n'était pas désagréable à regarder. Les aiguières affectaient les formes les plus bizarres : lions, oiseaux, animaux de toutes sortes, hommes ou monstres. Le tout mouvementé, tordu, vigoureux, vivant. Quant aux coupes, *nefs* et hanaps, nous avouons, fort humblement, que nous ne nous jugeons point capable de les distinguer nettement l'un de l'autre. La *coupe* était d'une ouverture plus large que le *hanap;* celui-ci se dressait sur un pied plus élevé, offrait souvent la forme d'un calice et servait parfois à deux buveurs; le mot « *nef* » semble n'être qu'un terme générique s'appliquant également aux hanaps et aux coupes. Parmi ces vases, les uns correspondaient au *crater* antique, où l'on puisait avec le *cyathus* pour remplir les *pocula* et les *calices;* les autres ressemblaient à ces derniers « vaisseaux » et allaient depuis la forme élancée des calices jusqu'à la forme pataude du gobelet; les uns enfin étaient en or et en argent, et les autres en *madre* plus ou moins richement monté. Qu'est-ce que le *madre*[4]? Mystère. Il est certain que ce mot a signifié le cœur ou la racine de certaines essences de bois; il est également impossible de nier qu'il n'y ait eu des hanaps de *madre* à très bon marché, et ce bon marché n'est explicable que

v. 24966.) Erranment sont les tables mises — Et les napes desour asises, — *Les salières* et li coutiel. (*Ibid.*, v. 36609. Cf. v. 42670, 44675.) Et voit les grans fus alumés — Et de gros cierges grans plentés, — Et tables mises et doubliers — Couteaus, *salieres* et culiers — Coupes, henas et escueles — D'or et d'argent, bones et beles. *Partonopeus*, 887.) Le sel fit metre *en ses salieres* — Qui sont d'or fin, beles et chières. (*Durmars*, v. 9947.) = [1] Deus *saussières* ou un poon (*De la maaille*, A. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 105, cité par Schultz, I, p. 318.) = [2] Il y avait aussi de ces plats qui étaient en terre cuite émaillée : témoin celui qu'a reproduit Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 146, pl. XXXII), qui appartient au XIIe siècle et qui était jadis incrusté dans la façade de l'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). = [3] Je vos comant mult bien (gardés n'i oblies). — Que il n'ait chevalier là desus au disner,... — Ki n'ait un grant paon devant lui enpevre — Et, *deus et deus*, un cisne richement conreé. (*Renaus de Montauban*, p. 312, v. 32-37.) = [4] C'est à Léon de Laborde, en son excellent *Glossaire des émaux du Louvre* (p. 37) que

par le peu de prix de la matière. Toute la valeur résidait dans la monture; mais, le *madre* étant généralement tacheté, veiné ou rayé, on en est peut-être venu à étendre ce nom à certaines pierres précieuses qui étaient veinées comme le bois, et particulièrement à l'onyx. Voilà qui est bien raffiné, et qui nous semble trop ingénieux pour être vrai. Il vaut mieux s'en tenir, pour le XIIe siècle, aux hanaps de vrai bois, aux hanaps « de *madre* ou *de fust* ». Boire de bon vin en de bon bois, ce n'est pas, après tout, un trop grand supplice.

Bref, même avant l'arrivée des convives, rien n'était plus varié, plus étincelant, plus joyeux qu'une salle à manger du XIIe siècle. Sur les tables les coupes d'or lançaient des rayons, et chez le Roi ou chez l'Empereur, on les comptait presque par centaines. Il y avait des hanaps et des nefs qui avaient une histoire et un nom. On prétendait que la « vaisselle » de Charlemagne venait du trésor de Constantin[1]. La plupart de ces beaux vases rappelaient des conquêtes ou des exploits plus ou moins légendaires. Lorsque Naines, Ogier, Turpin et Estous sont reçus dans le château de Montauban, Maugis ne manque pas de faire là-dessus de précieuses recommandations au *maître-queux* : « Devant Naines vous placerez la *grant nef* que j'ai conquise à Rome « et qui ne contient pas moins d'un setier; devant Turpin, vous « mettrez la coupe de Geoffroi de Bordeaux; devant Ogier, celle « de Didier. Estous aura celle du roi Yon[2]. » Mais voici qu'enfin les tables sont prêtes, et que le couvert est mis. Le brouhaha des écuyers et des sergents fait un moment silence, et le flux des convives se précipite. Bourdonnement de voix de femmes, éclats de voix d'hommes, rires. C'est charmant.

Inviter des hôtes, c'est fort bien; mais la grande science consiste à les bien placer. Ces questions de préséance, c'est terrible. Nous n'ignorons pas qu'en France surtout, nous possédons, depuis longtemps, une législation, un code, ou tout au moins des usages nettement déterminés. Mais il y a si loin, hélas ! de la théorie à la pratique.

L'ordre hiérarchique est le plus naturel en un temps où les

l'on doit ce qui a été dit de plus clair et de plus scientifique sur la matière. = [1] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 6, v. 1-4. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 313, v. 1-6.

autorités s'étagent si régulièrement les unes au-dessus des autres. La première place, en de bonnes maisons, est donc réservée au plus haut seigneur ecclésiastique, et la seconde au plus haut seigneur laïque[1]. L'hôte les conduit respectueusement au *maistre dois*[2], où tous les invités les pourront voir manger[3]. S'il n'a pas à sa table d'évêque ou d'abbé, de suzerain ou de baron qui lui soit manifestement supérieur et auquel il doive le respect, notre chevalier occupera lui-même sa maître-table, et placera sa femme à sa droite[4]. Puis, tous les autres barons, chacun *en l'ordre de s'onor*[5], s'assiéront autour d'eux. J'imagine que le sénéchal et les chambellans devaient présider à cette délicate et périlleuse installation, où la moindre méprise pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences[6]. Cet ordre hiérarchique, qui par lui-même est quelque peu ennuyeux et sec, était (fort heureusement pour la joie et l'esbanoiement général) tempéré par deux principes, ou, si vous l'aimez mieux, par deux coutumes aimables et bien « modernes » : Entre deux barons on plaçait parfois une dame ou une jeune fille, et il y avait là de quoi égayer toutes les tables par le contraste des visages et le heurt des costumes. Puis, entre deux invités, on réservait une place à quelque fils, à quelque fille, à quelque parent des maîtres de la maison, qui se chargeait de faire les honneurs de chaque [7] table. La conversation n'en allait

[1] Godefrois li vaillans... — A L'ABÉ ET LE ROI PREMIÈREMENT ASSIS. — Puis s'asistrent li conte, li prince et li marcis. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3495-3497.) = [2] *Au plus haut dois* sist li rois Anseïs; — Dejouste lui sa moillier au cler vis. (*Garins li Lohcrains*, cité par Ducange, au mot *Dagus*.) Au mangier fu assis li Rois — En la sale *au plus maistre dois*; Avec la Roïne mangoit. (*Perceval*, v. 30843.) A la table, *au maistre dois*, — Là u sis au mangier. (*Ibid.*, v. 39249. Il est question du Roi.) *A l'un des chiez* fu fez *li deis* — Où mangera Prianz li reis. (*Roman de Troie*, v. 3099.) La table Godefroi estoit plus haut drecie — Que les aultres n'estoient. (*Godefroi de Bouillon*, remaniement publié par M. de Reiffemberg, v. 4420. Cette citation, comme celle de *Perceval* et de *Troie*, est empruntée à Schultz I, 32.) = [3] Lors le menerent asseoir — Au haut dois, si que bienle veoir. — Le pouvoit on de tous costés. (*Cleomadès*, v. 17329, cité par Schultz, I, p. 60.) = [4] Le soir, au vespre, quant vos devrez souper,.. — Lubias iert *à ton destre costel*. (*Amis et Amiles*, v. 1075-1076.) Lubias sist *à son destre costel*, — Li cuens Gautiers à son senestre lez. (*Ibid.*, v. 1146, 1147.) La droite était la place d'honneur. (*Cleomadès*, v. 19332, etc.) = [5] A l' mangier est assis li Rois, — A l'cief de la sale, à un dois. — Li baron s'assirent entor — CASCUNS EN L'ORDRE DE S'ONOR. (*Brut*, v. 8794 et suiv. cité par Schultz.) = [6] L'aigue ont cornée à un cor menuier : — Les tables maitent sergant et escuier. - Li viex Riols s'estoit assiz premiers, — Gaydes aprez et Ferraus au vis fier, — Et Amaufrois et li vassaus Gautiers, — Et li barnaiges qui tant fait à prisier, — Li uns avant et li autres arrier. (*Gaydon*, v. 9848-9854.) Nous ne prétendons prouver, par ce dernier texte, rien autre chose, sinon la préoccupation, très visible, de la préséance. = [7] Le système français, la « loi française » con-

que mieux; mais ce qui favorisait encore plus l'animation et la gaieté générales, c'est qu'on était forcé de s'associer deux par deux pour prendre part à ce beau repas. « Boire dans le même hanap, manger dans la même écuelle », rien n'était plus pittoresque. Un chevalier et une dame étaient souvent désignés pour composer ces *duos* gastronomiques, et ils faisaient assaut de politesse. C'était à qui laisserait les meilleurs morceaux à son *parçonnier*. Il n'est pas téméraire de penser que, malgré le côté réaliste de la chose et « les grimaces qu'on fait à chaque coup de dent », plus d'un mariage a été ébauché des deux côtés de cette écuelle. J'aurai tout dit en ajoutant que cet agencement avait été inventé en France et qu'on l'appelait « le service à la française ». Nos lecteurs l'avaient deviné.

Il y avait certains châteaux où l'on se montrait assez chatouilleux pour n'admettre à sa table que de véritables nobles ou des clercs[1] : c'est là un orgueil de caste que je comprends, mais ne saurais estimer. J'aime mieux l'usage qui, jusqu'à l'âge de sept ans, excluait tous les enfants de ces repas trop longs et trop « animés[2] ». Quant aux pauvres, leur pensée avait été réellement la première qui avait frappé l'esprit de nos convives, dans le moment même où ils se mettaient si bruyamment à table. Au-dessus de son *maistre-dois*, notre chevalier a fait inscrire, en belles majuscules, ces deux vers léonins qui sont l'œuvre de son chapelain et dont le baron donne volontiers la traduction à tous ses convives : CUM SIS IN MENSA, PRIMO DE PAUPERE PENSA ; — NAM CUM PASCIS EUM, PASCIS, AMICE, DEUM[3]. Néanmoins, à l'usage des dames,

sistait essentiellement à placer un invité entre deux membres de la famille qui le recevait. « Maugis, ce dist Renaus, comant nos asserés? » — « Sire, ce dist Maugis, orendroit le sau rés. — DUS NAIMES ET MA DAME, CIL SERONT LÉS A LÉS. — *Et vos et l'Arcevesques ensamble mengerés;* — Ogiers et Aallars, cil seront lés à lés. — Et Guichars et Richars et Estous l'adurés. — A chascun des Gascons iert ses més aportés. — « Chascuns mangust issi, com l'avons devisé. — A LA LOI DES FRANÇOIS nos covient atorner. » — « Par foi, ce dist Renaus, or avés bien parlé. » (*Renaus de Montauban*, p. 313, v. 24-33.) C'est dans *Durmars* (v. 9965 et suiv., cité par Schultz), que nous trouvons la formule PLUS PRÉCISE d'une pucelle placée entre deux chevaliers : « Fors tant qu'-entre deus s'est assise — Une pucele bien aprise. » Il y a, encore ici, bien des obscurités. = [1] Et Kex a fait dire et savoir — Ke on ne laist laïens seoir — Por mangier, nului, tant soit fiers, — For seulement les chevaliers — Et les haus clers et les pucieles, — Les dames et les damoiseles. (*Chevalier as deus espées*, 122. Citation de Schultz.) = [2] Coustume iert ancienement, — S'un gentishoms un fils eüst — On uns rois, jà ne le remeüst — Devant set ans de sa nourrice; — Por mal le tenist et por vice — Que devant set ans le veïst — A table où ses peres seïst. (*Dolopathos*, p. 42, cité par Schultz.) = [3] On

il a fait peindre, au-dessous, les deux vers suivants qui sont l'œuvre d'un certain Gautier, prieur de Vic-sur-Aisne [1] : CIL QUI POR DIEU LE SUEN DEPART — TOUT TENS EN A LA MEILLOR PART. » En lisant cette noble pensée, la jeune dame qui est là-bas, à la seconde table, a demandé au sénéchal une seconde écuelle ; elle y a déposé les deux ailes du paon qu'on lui avait servi, et appelant un sergent à voix basse : « Ami, lui a-t-elle dit, porte ce « plat au premier pauvre que tu rencontreras. Je lui voudrais « donner davantage. Tiens, fais-lui boire aussi ce coup de vin « dans mon hanap, et qu'il prie pour moi. »

Cependant tous les convives sont placés, et mangent de bon appétit. C'est l'heure de savoir ce qu'ils mangent et de reconstituer, s'il est possible, tout le « menu » d'un tel banquet.

*
* *

Le repas sera long, et le « menu » en est compliqué. On sait quelle est la durée des dîners normands : les grands repas féodaux (nous ne parlons que de ceux-là, et non pas du simple repas de tous les jours) leur ressemblaient étrangement. Un poète du XIIe siècle dit naïvement : « Le manger ne fut pas court, et dura plus que ne dure une journée vers le temps de Noël [2]. » Huit heures à table ! ce serait beaucoup, et il est permis de penser que notre poète exagère. Mais enfin il est hors de doute qu'il y avait alors des dîners de six, sept ou dix « mets pleniers », voire de quinze et même de dix-huit [3], et l'on ne comprend guère en cette nomenclature que les viandes et les pois-

voit au Musée de Cluny une salière qui date du XIIIe siècle et qui est d'étain. Sur le couvercle (autour du sujet qui représente l'Annonciation) on lit : ROSETUS ME FECIT † AVE GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM. En dedans du couvercle, autour du Crucifix accosté de saint Jean et de la Vierge, on lit : CUM SIS IN MENSA PRIMO DE PAUPERE PENSA, etc. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, II, p. 160. = [1] Gautier de Coincy. = [2] El li mangiers ne fu pas cours, — Qui dura plus que un des jours, — Entor Nativeté ne dure. (*Perceval*, v. 9617, cité par Schultz.) = [3] Mult ricement les fist servir rois Kalles : — *Dix mès pleniers* i ot le jor à table. (*Ogier*, v. 3504, 3505.) Cel jor furent servi *de set mès ou de sis*. (*Aye d'Avignon*, v. 3829.) Le messager de Charles, Pierre, va loger chez Aimenon, un homme qui entend l'hospitalité, qui lui donna ce soir-là bien *dix-huit sortes de mets*. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 131, § 256.) Tant prièrent le Roi qu'il a un poi sopé. — *De dis mès ou de quinze* ont à lor volonté. (*Renaus de Montauban*, p. 168, v. 30 et 31.) Dans le *Menagier de Paris* (fin du XIVe siècle) on trouve

sons. Les viandes surtout. Pour de tels appétits, les légumes et les fruits ne comptaient pas, et il leur fallait cette forte et substantielle abondance de victuailles pour que tous les convives pussent se déclarer satisfaits et s'écrier au dessert : « Non vraiment, « nous n'avons jamais été assis à meilleure table. Béni soit notre « hôte! Excellent, excellent! » Il faut tout dire : ces rudes gaillards avaient besoin de manger dru. Nous ne parlons pas d'un géant tel que Renoart, qui expédie en un repas cinq pâtés et cinq chapons, avec deux setiers de vin[1]; nous ne parlons pas d'un colosse tel que le Danois Ogier, qui vient si facilement à bout de l'énorme quartier de bœuf que lui envoie Turpin : *Ne le mangassent trois vilain caretier*[2]. Ces faits peuvent légitimement être considérés comme légendaires; mais rien n'est plus vraisemblable que le jeune et formidable appétit de Gui de Bourgogne, dont s'étonnent les Sarrasins : « A lui seul, s'écrient-ils, il mange et boit plus « que quatre chevaliers. — Eh bien! leur répond-on, c'est ce qui « prouve que c'est un bon chevalier et *bien anpliés*. Un homme qui « mange si bien ne fera jamais de lâcheté[3] ». Le mot est superbe et très féodal. Cet appétit n'abandonne pas nos jeunes nobles, même durant la période charmante de leurs premières amours. Pendant les quelques jours de sa rapide union avec Nicolette, le jeune Doon ne fait guère que manger. Et elle aussi, qui n'a que onze ans[4]. C'est assez dire que la douleur elle-même n'est pas capable d'amoindrir longtemps une telle faim et d'amortir de telles dents. Rigaut vient de perdre son oncle Begue de Belin, et reste deux jours sans manger. C'est fort bien; mais il se rattrape : « Mangez donc un peu », lui dit l'Impératrice qui le

toute une série de « menus » qui en général se composent de six *mets* ou services : « I. Pâtés, *boudins*, *saucisses*, etc. II. Civets, etc. III. Rôtis. IV. Venaison. V. Poisson. VI. Sucreries, et fruits, etc. (II, p. 92.) Mais une telle régularité, qui est déjà voisine de nos usages contemporains n'existait pas encore au temps de Louis VII et de Philippe Auguste. = [1] La nuit menja Renoart cinc lardez. — Et cinc chapons... — Si but du vin deus sestiers mesurez. — Puis s'endormeit : que sa costume est tez. (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 368, f° 246, v°.) = [2] *Ogier*, v. 9649. Cf. le v. 9583 : Il mangeroit contre cinq chevaliers. = [3] Et l'enfes Guis menja, que mult l'ot desiré. — Tot menja le paon et le pain buleté, — Et si but tot le vin qui estoit ou boucler. — Sarazin et Persant l'en ont mult regardé, — Et dist li uns à l'autre : « Par Mahomet veés : — Tant par a cil François et pain et vin usé, — Que quatre chevaliers an eüssent assés »... — « Gloton, ce dist Huidres li ber ; — Il est bons chevaliers, il est bien anpliés. — Il n'en a un meillor en la crestienté : — Hom qui si bien menjue ne fera ja lasté » (*Gui de Bourgogne*, v. 2239-2249.) = [4] *Doon de Maience*. v. 3946, etc.. « Et burent

console, et le veut ranimer. « *Si mangerez, dist la dame, un petit.* » Sur ce, on lui apporte un barillet de vin, quatre pains et un paon rôti. Il avale le tout en peu de temps. *Li bers manga qui le cuer out hardi*[1]. Quels mangeurs !

L'imagination, qui ne se refuse aucun luxe, nous permet ici de supposer que nous avons affaire à un dîner « de quinze mets ». Pas de « soupe » ou de « potage »; pas de ces amusailles que nous nommons « hors d'œuvre ». On commence d'emblée par la viande, et en particulier par la venaison. C'est, d'ailleurs, chose assez digne de remarque que nous voyons très rarement (surtout au XIIe siècle) la viande de boucherie figurer dans ces galas. Peu de bœuf, peu de veau, peu d'agneau ou de mouton. Ces chasseurs aiment à manger leur chasse, et n'hésitent guère qu'entre leur volaille et leur gibier. Notre premier mets sera donc, si notre lecteur y consent, « un cerf de craisse au poivre chaut »[2]. On a pu, dans l'énorme cuisine, le faire rôtir à peu près tout entier, après l'avoir écorché avec soin et lardé avec finesse. On en sert des quartiers à toutes les tables, sur de grands et beaux plats. La sauce poivrade[3] a été apportée toute fumante en un « cauderon », et l'on en a versé sur tous les morceaux : car « poivre

largement. » = [1] *Garins li Loherains*, II, p. 257. Malgré ce puissant appétit, la viande « de boucherie » occupe fort peu de place dans les menus du XIIe siècle, et il est très évident que les nobles lui préféraient le gibier. Dans *Garin le Loherain* on voit que Begue est hebergé à Valenciennes chez un hôte qui leur fait servir « grues et jantes et *aigneaus de berbis* » (II, p. 225) ; mais il faut observer que cet hôte appartient à la classe bourgeoise et en second lieu, qu'un manuscrit de *Garin* nous offre en cet endroit la variante : *et oies et poucins*. Les *grossez pièces de char* dont il est question dans *Parise* (v. 2806) peuvent être de la venaison, et si l'on envoie à Ogier dans sa prison des quartiers de bœuf, c'est un fait exceptionnel et qui s'explique par la situation du Danois. (*Ogier*, v. 9649.) Cf. dans le remaniement de *Godefroi de Bouillon*, publié par M. de Reiffemberg, le v. 7793, où il est question de chair de bœuf, de *viel* et de mouton, etc., etc. Ce que nos pères tenaient surtout en estime, c'était le porc, c'étaient surtout les « pourceaux farcis » et les jambons. (*Garins le Loherains*, I, p. 20 ; *Li biaus desconeüs*, v. 892, et le *Chevalier as deus espées*, v. 8616 ; ces deux derniers (cités par Schultz.) Ils faisaient des provisions de viande salée, et ces salaisons sont souvent opposées, dans nos romans, à la *char fresche*. (*Doon de Maience*, v. 3599 ; *Gaufrey*, v. 9527, etc.) Il ne faut toutefois rien exagérer, et se persuader que, dans l'alimentation ORDINAIRE, la « boucherie » tenait sa place. = [2] Le premier mès fu... — *D'un cerf de craisse au* poivre chaut. (*Perceval*, v. 4458. Citation de Schultz.) Mult furent bien servi li chevalier de pris ; — Chars ont et venoisons et *cers de graisse* pris. (*Renaus de Montauban*, p. 51, v. 8 et 9.) Etc., etc. Cf. le plat de chevreuil qu'Aimenon offre au messager Pierre : « Aimenon fit servir de la viande de chevreuil et de sanglier. (*Girart de Roussillon*, traduction P. Meyer, pp. 131, 132, § 257.) = [3] On trouvera la recette de la sauce poivrade dans le *Menagier de Paris*, II, p. 233. Avant le XIIe siècle on ne mangeait que des viandes rôties.

chaut » ou « pevrée » ne signifie pas autre chose[1]. La même sauce, au reste, va servir pour tous les mets : car ils n'en connaissent pas deux. Quand ils y mettent un peu plus de clous de girofle, on l'appelle parfois « la sauce giroflée »[2]; mais la différence est de mince importance. Le beurre est presque hors d'usage[3] et l'on ne se sert de l'huile que pour quelques fritures. Le poivre partout, le poivre toujours. Depuis la première bouchée jusqu'après la dernière, des épices, toujours des épices. Cela fait digérer, cela fait boire. On digère pour boire, on boit pour digérer. Et vive le poivre[4] !

Le second mets est encore un rude et gros morceau : car il faut apaiser les premières exigences de ces rudes estomacs. C'est une épaule de sanglier[5]; mais à la maître-table, on a servi un plus rare gibier, un quartier d'ours farci[6], qui tout à l'heure, devant un brasier ardent, tournait sur une énorme broche : belle pièce, en vérité, toute pleine d'épices, et qui exhale un parfum exquis. Toutes les narines se dilatent, tous les regards se concentrent, et un grand cri, un cri unanime d'admiration salue l'entrée de ce mets inattendu; cri qui est désintéressé chez la plupart de nos convives, et n'en est que plus méritoire. Puis, comme on ne meurt plus absolument de faim, la conversation commence à s'éveiller. Les vrais chasseurs, sans doute, se plaisent vivement à tuer le gibier; mais il en est qui préfèrent encore raconter comment ils l'ont tué. *Assés i mentent li plusor*[7], dit philosophiquement un de nos romanciers. « Mentir » est un peu fort : « hâbler »

[1] Le poivre était moulu : Mengeras tant plongon et car de grue, — De venison *à la poivre molue* — Que la vigors t'iert el' cors revenue. (*Ogier*, v. 10365-10367.) = [2] Chapon orent en rost *à sauce giroflée*. (*Garins de Montglane, Romwart*, p. 364, v. 5.) *A un chaut poivre giroflé* — Qui fu destrempés à canele. (*Durmars*, v. 6342.) Citations de Schultz, I, p. 284 et 287.) = [3] V. Schultz, I, p. 292, note 2. = [4] Cette sauce poivrade était d'un usage commun. C'est à propos d'une poivrade que s'élève entre un mari et sa femme cette scène qui a pris une forme si parfaite dans la première scène du *Médecin malgré lui* : « *Le mari*. Quel beau lièvre ! Et comme je le mangerais volontiers, frit avec « du saindoux et des oignons ! — *La femme*. Il serait bien meilleur avec du poivre. — *Le* « *mari*. Non pas. — *La femme*. Mais si. — *Le mari*. Mais non. » Etc. (Bibl. Nat., lat. 17509, f° 136, 139, cité et traduit par Lecoy de la Marche, en sa *Chaire française au moyen âge*, p. 403.) = [5] Li mengiers fu richement conraez, — De venison, de pors et *de sainglers*. (*Amis et Amiles*, v. 1140-1141.) A le plus haute table ont Elie mené; — Tout premier li aportent deus simbres buletés. — Et une grant espaule d'un parcreü sangler. (*Aiol*, v. 8606-8608.) = [6] Asseis i out venisons et daintiers; — Grues et jantes et oisiaus de riviers : — *Un ors farci* fait au feu tornoier, — *Tot plain d'espisses* por plus soueif flarier. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 267, v°.) En sa chanbre lor vai lou mengier aprester — De venoison sauvaige *et d'ours* et de sanglez. (*Floovant*, v. 1600, 1601.) = [7] *Durmars*, v. 15668.

serait aujourd'hui le mot juste. « Ah! ce sanglier que vous mangez, dit un des convives, j'ai eu quelque peine, vraiment, à en venir à bout. Je l'ai rencontré près du château de la Motte, là-bas, à cinq lieues d'ici, en plein bois, sous un grand pin, à la fontaine. Je le vis qui s'arrêtait près de l'eau, et pris le temps de me tailler un fort bâton, gros par un bout et grêle par l'autre. Puis, j'attendis la bête qui, dès qu'elle me vit, s'élança sur moi de toute la force de ses quatre jambes. Vite, je lui donne un coup de bâton qui la fait reculer sur ses cuisses; puis un second, sur le front, qui lui fait voler les yeux hors de la tête. Par malheur, mon bâton se cassa en deux, et je dus alors me servir de mon épée, pour couper le chef de l'animal. Il fallait voir comme mes chiens lapaient le sang. Je voulus emporter la bête; mais j'eus beau suer d'ahan : je ne parvins même pas à la remuer. Ah! c'était un fier sanglier[1]. » — « C'est comme cet ours qu'on vient de vous servir, réplique alors le maître de la maison. Je n'ai jamais vu bête qui se défendît mieux. Figurez-vous qu'il m'a tué quatre chiens et a failli étouffer mon brenier Pierre. » Là-dessus il entame un interminable récit qu'interrompt fort heureusement l'apparition des troisième et quatrième mets, saluée par le long murmure admiratif d'une gourmandise qui se contient et qui attend. Paons et cygnes rôtis! C'est le mets favori du chevalier.

Ces paons[2] et ces cygnes[3], vous les eussiez vus, ces jours derniers encore, voler par bandes dans le verger du château, aux bords du vivier, dans ce coin charmant de paysage qu'ils égayaient par la vivacité de leurs couleurs et la grâce de leurs ébats. Les cygnes glissaient sur cette belle eau claire; les paons grimpaient sur les murs et y étalaient en silence la magnificence de leurs immenses queues. On en nourrissait alors un très grand nombre,

[1] Tout le récit précédent est tiré d'*Auberi* (éd. Tobler, p. 165, v. 1-167, v. 9.) = [2] Auberis ot encor les mès farsis — Et le *poon* que le serjant tolli, — Boit et mengue que nului n'en offri; — Ains manga tout *le grant poon rosti*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 65, v. 7-10.) Plus aiment char de Turc que *poons empevrés*. (*Antioche*, II, p. 9.) Cil orent un mangier mervelleus apresté — *De deus paons rostis* et d'un cisne enpevré. (*Elie de Saint Gilles*, v. 1057-1058.) Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 42; 2225; 2240; *Fierabras*, v. 3300, 3338; *Renaus de Montauban*, p. 168, v. 29, etc., etc., etc. = [3] N'ot pas tant mès, con il vousist, d'assés : — Il voit porter *ces cignes empevrés*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 62, v. 7, 8.) De paons *et de cisnes* chascuns en ot planté. (*Renaus de Montauban*, p. 68, v. 29.) Et ont à mult grant joie pain et vin et claré. — *Et cisnes* et paons... — S'il furent bien servi, ne l'estuet demender. (*Ibid.*, p. 313, v. 35, 36.) Plus desirent char d'ome que *cisnes empevrés* (*Antioche*, II, p. 223); etc

moins pour le plaisir des yeux que pour la richesse de la table et la succulence des repas. Sur ce point, comme sur tant d'autres, nous avons changé d'idée; mais il ne faut pas désespérer de voir un jour quelque maître-queux remettre à la mode les paons et les cygnes à la sauce poivrade. A tout le moins on admirerait leur plumage, dont on prendrait soin de les revêtir sur le plat d'argent armorié. Nos pères du XIIe siècle ne paraissent pas avoir connu ce raffinement artistique, et ne servaient pas sur leurs tables ces beaux oiseaux blancs ou bleus avec cette parure splendide qui fait à nos yeux tout leur prix. Un écuyer les apportait de la cuisine embrochés dans un *astier*[1] ou dans cet *espoi de pumier*[2] que quelque *garçon* avait longtemps tourné et retourné devant une ardente flambée; puis, on les servait sur des plats que l'on posait entre les convives. Et l'appétit de se réveiller, et les écuelles de se remplir, et les hanaps de se vider. La conversation, cependant, n'y perdait rien, et il est visible que l'on était sur le point de devenir bavard. Il faut tout dire : ces cygnes et ces paons prêtaient singulièrement aux plus poétiques allusions, et ces allusions prêtaient aux longs discours : « Je ne puis jamais voir paraître un cygne sur la table, sans songer à la mère du Chevalier au Cygne, à la belle Elioxe, à cette femme du roi de Hongrie, qui devint un jour mère de sept jumeaux. — Quoi! sept! — Oui, sept; la chose est certaine. — C'est beaucoup; ne trouvez-vous pas? — Sans doute, mais (voici de quoi vous satisfaire) il n'y avait, parmi ces sept enfants, qu'une seule fille et six garçons. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que ceux-ci furent changés en cygnes. — Nous les mangeons peut-être. — Pas le moins du monde ; car il leur fut un jour donné de retrouver leur première forme, à l'exception d'un seul, qui conserva l'apparence d'un bel oiseau *si blanc com flor de lis*, et fut le guide de ses frères dans leur guerre contre les Sarrasins. — Mais enfin, ce Chevalier au Cygne, quel est son véritable nom? — Comment!

[1] Li Dus avoit un grant *hastier* saisi, — Plain de ploviers qui chaut sunt et rosti. (*Garins li Loherains*, II, p. 19.) Li uns porte un paon rosti *en un astier*. (*Parise*, v. 2290.) Au lieu d'un *astier* on employait, pour la menue volaille, un bâton : Li uns portoit pouscins boutés en un baston. (*Godefroi de Bouillon*, v. 7792 du remaniement publié par M. de Reiffemberg.) = [2] A une moult grant ceminée, — Voit un moult grant feu alumé .. — ...Uns nains rostissoit — Un paon qui moult cras estoit... — Et si estoit bien atournés — *En un grant espoi de pumier*; — Moult le sot bien aparellier — Li nains; car il l'ot fait sovent, — Et de l' torner ne se fait lent. (*Perceval*, v. 1640 et suiv. Cita-

Vous ignorez que c'était précisément un de ces jumeaux merveilleux, qu'il s'appelait Helias et qu'il fut le grand-père de Godefroi de Bouillon[1]. » Le nom, le seul nom de Godefroi suffit pour ramener quelque gravité parmi ce petit groupe de convives; mais aux autres tables, quel tapage! « Moi, dit un bachelier, je ne puis jamais manger de paon sans me souvenir du fils de Pépin, du jeune Charles qui, persécuté par ses frères et forcé un jour de les servir à table, contrairement à toute justice et à tout droit, prit, entre ses mains déjà terribles, un paon sortant de la broche, et le leur jeta tout brûlant à la figure[2]. Je n'en ferai pas autant de celui qu'on vient de me servir; mais je suis tenté de le regretter. — Eh bien, moi, répond un gros chevalier, je ne trouve point que cette petite scène soit fort drôle, et j'en sais qui valent mieux. Vous avez entendu parler du célèbre enchanteur Maugis, qui fut l'ennemi mortel de Charlemagne; mais vous ne connaissez peut-être pas le tour qu'il osa lui jouer. Il se déguisa en pèlerin, contrefaisant le malade, et se prit à geindre de telle façon que le bon empereur avait déjà le cœur tout ému de pitié : « Hélas! lui dit Maugis, jamais je ne guérirai (Dieu me l'a fait « savoir par un songe miraculeux) à moins que le roi Charles ne « consente à me découper ce paon, et à m'en mettre, lui-même, « le premier morceau dans la bouche. » Là-dessus, l'Empereur prend un couteau et défait le paon, comme le plus habile des écuyers; puis, se met à genoux, l'excellent roi, et enfonce délicatement un morceau de rôti dans la bouche énorme de Maugis qui riait de tout son cœur et avait une envie folle de lui mordre le *doiton*. Ah! ah! ah! » Et tous de rire[3].

« Poulets frits au lard *et à la gansaillie*[4] que l'on apporte *boutés en un baston*[5]; chapons en rôt *à la sauce giroflée*[6] », tels sont les cinquième et sixième mets qui offrent, comme vous le voyez, un

tion de Schultz. = [1] Résumé du *Chevalier au Cygne*, version analysée au tome XXII de l'*Histoire littéraire*. Cf. la rédaction publiée par Hippeau, p. 3. et suiv. = [2] Girard d'Amiens, *Charlemagne*, Bibl. Nat., fr. 778, f° 27, 28. = [3] *Renaus de Montauban*, p 253, v. 2; p. 254, v. 31. = [4] *Pouchinés fruis au lart et à la gansaillie*. (*Doon de Maience*, v. 10515.) Cf. les *gelines en pevrée* de *Fierabras*, v. 5589, et les *pouchins escaudés* — « *En oile ou en lart, en poivre haqueré* » de *Doon de Maience*, v. 1857, 1858. On mangeait aussi les poulets simplement rôtis (*Ibid.*, v. 1859.) = [5] *Godefroi de Bouillon*, remaniement publié par M. de Reiffemberg, v. 7792. = [6] *Chapons orent en rost o sauce giroflée*. (*Garin de Montglane*, *Romwart*, p. 564, citation de Schultz. Cf. les *capons gras* du *Beau desconeü* (v. 2722), sans parler des *oies*

caractère bien banal et, tranchons le mot, bourgeois. Mais il n'en est pas de même, par bonheur, des septième et huitième *mets*, qui n'ont rien de « commun » et d'où s'exhale un fumet aristocratique. Ce sont, d'une part, des lièvres[1] et des lapins[2]; et, de l'autre, toute une avalanche d'oiseaux de rivière, de marais et de vivier : grues[3] et hérons[4], pluviers[5] et *mâlarts*[6], *anes*[7] et *jantes*[8], *butors*[9] et plongeons[10]. Ah! cette fois, les cris d'admiration succèdent aux cris d'admiration; mais plus on crie, plus on mange. On mange beaucoup. Le neuvième *mets* effraierait de moins robustes estomacs. Pâtés de cerf[11], pâtés de chevreuil[12], pâtés de faisan[13], pâtés de *connins*[14], pâtés de pigeons[15], pâtés de pluviers[16], pâtés de simple géline[17], tout est accueilli, acclamé, dévoré. Un dernier pâté cependant est resté sur la table, respecté, convoité, superbe. Le maître du château se le fait apporter et prie sa voisine d'en briser la frêle enveloppe. Un coup de couteau : c'est fait. O merveille! De cet étonnant pâté, on voit soudain, comme d'une volière, s'échapper cent petits oiselets qui, effarés et pépiants, vont se heurter à tous les murs et se brûler à tous les cierges. Mais, tout à coup, nouvelle surprise : du fond de la salle, lâchés par des fauconniers, vingt émerillons, autours et faucons se précipitent, farouches, sur les pauvres petites bêtes et les tuent sans merci[18]. Quelques femmes prennent le parti des oiselets; mais c'est, avouons-le, une infime minorité, et tout le monde est « du côté des faucons ». C'est encore très féodal.

Cependant, on parle, on parle toujours. Parler fait boire; boire fait parler.

On ne fait au poisson[19] qu'un accueil « réservé », et ce dixième

de *Garin le Loherain* (t. II, p. 223) et des pigeons « rostis » du *Chevalier as deus espées* (v. 8617). = [1] *Gaydon*, v. 10548. = [2] *Doon de Maience*, v. 3935 : Connins orent en rost. = [3] *Jourdains de Blaivies*, v. 814; *Ogier*, v. 6061 et 10365 ; *Aiol*, v. 4042; *Charroi de Nimes*, v. 815; *Prise d'Orange*, v. 174; *Renaus de Montaubon*, p. 304, v. 11. Etc., etc. = [4] *Gaydon*, v. 10547. = [5] *Jourdains de Blaivies*, v. 814; *Gui de Bourgogne*, v. 42; *Garins li Loherains*, II, p. 19. = [6] *Ogier*, v. 4023. *Jourdains de Blaivies*, v. 814, etc. = [7] *Ogier*, v. 4024, etc. = [8] *Ogier*, v. 6062; *Voyage de Charlemagne*, v. 411; *Aiol*, v. 4042; etc. = [9] *Gaydon*, v. 10546, etc. = [10] *Ogier*, v. 10365. Cf. les faisans et les perdrix dont il est question dans *Gaydon* (v. 10547). Etc., etc. = [11] *Gui de Bourgogne*, v. 2056; *Flore et Blancheflor*, v. 1679, etc. = [12] III pastès frois de kevrius fais (*Perceval*, v. 1836.) = [13] *Durmars*, v. 2205. = [14] *Perceval*, v. 27578. = [15] *Chevalier aus deus espées*, v. 8617. = [16] *Aye d'Avignon*, v. 2458: Un pasté de ploviers fu envoiez Guyot. = [17] *Chevalier as deus espées*, v. 3601 et 3762. = = [18] *Flore*; v. 3188 et suiv. Nous devons cette citation, comme les précédentes, à Schultz, I, 284-288. = [19] A. Poissons frais. *a.* poisson de rivière : *Aloses* (*Moniage Guillaume*, ms. de

mets n'a pas le succès des neuf premiers. L'alose et le bar, le mulet et la brême, le saumon et la truite elle-même sont dédaigneusement repoussés par la plupart de nos barons, qui n'en peuvent mais. Ils retrouvent encore quelques forces pour mordre au pâté d'anguilles [1] : car c'est là le mets à la mode, et il faut pouvoir dire qu'on en a mangé. Les convives sont rassasiés, mais ils parlent de plus en plus, et bientôt leur babil se change en tumulte. C'est en ce moment que nos Français descendent jusqu'à ces jeux de mots niais et bêtes qu'un grand poète de nos jours a appelés « ce Janus à deux fronts, l'hébété calembourg ». Il ne faudrait pas croire que nos pères des XIIe et XIIIe siècles n'aient pas connu ces « lourderies ». Nous avons, par malheur, mille preuves du contraire, et il ne nous est vraiment permis, en une telle occurrence, que de proclamer très haut (triste avantage!) la supériorité des calembourgs de notre temps. Durant le dîner que nous décrivons et dont la scène pourrait se placer en l'an 1200, les convives se laissent aller à cette méchante impétuosité d'un esprit qui décidément est par trop français. Comme ils ont bien et, peut-être, trop bien dîné : « On s'aperçoit « aisément, dit l'un d'eux, que c'est aujourd'hui la fête de saint « Pansart. — Et que notre pays de prédilection, dit l'autre, est « Montpensier. » Comme vous le voyez, c'est fort délicat. « De « quelle *terre* êtes-vous? dit un convive à son voisin. — En voulez-« vous faire *pots?* — Je vous demande où vous êtes né? — Je n'ai « jamais été *nés* (lisez *nef*) ni « bateau ». C'est encore très spiri-

l'Arsenal, v. 736); *Anguilles* (*Aiol*, v. 2101; *Aliscans*, v. 387; *Renaus de Montauban*, p. 207, v. 3.); *Bars* (*Aiol*. v. 2102); *Brêmes* (*Moniage Guillaume*, ms. de l'Arsenal, v. 795). *Truites* (*Renaus de Montauban*, p. 207, v. 3; *Moniage Guillaume*, l. l., v. 736); *Lus* (*Partonopeus*, v. 10557), etc. — *b.* Poissons de mer : *Esturgeons* (*Partonopeus*, v. 10560); *Harengs* (il en est souvent question dans les Chartes de donation aux monastères); *Lamproies* (*Rose*, v. 12679); *Mulets* (*Durmars*, v. 6558 et *Moniage Guillaume*, l. l., v. 995); *Plies* (*Moniage Guillaume*, l. l., v. 995); *Saumons* (*Renaus de Montauban*, p. 207, v. 3), etc. — II. Poisson salé : *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 16; *Gaufrey*, v. 9226, 9227; *Huon de Bordeaux*, v. 4078; *Rou*, v. 3629. *Morues* (*Moniage Guillaume*, l. l., v. 995); *Anguilles por saler* (*Ibid.*, v. 423), etc. Une partie notable des citations précédentes sont dues à Schultz, I, p. 287, notes 3-7.) = [3] *Doon de Maience*, v. 1859, etc. Deux petites observations compléteront ce que nous avons à dire sur le poisson : *a.* On le vendait au marché, avec les cris et les « invites » encore usitées aujourd'hui, et rien n'est plus curieux à ce point de vue que la jolie scène du *Moniage Guillaume*, où l'on assiste à un achat de poisson par Guillaume. « Li marinier tout encontre lui saillent, — Et li auquant le prennent par la chape. — Li uns le tient et li autres le sache; — Chascuns li crie forment en son langage. — Ce fet li uns, mès deça fet li autres : — « De bons poissons auroiz jà vostre charge. »

tuel[1], et il est urgent, pour se consoler un peu, de se répéter que l'on fait mieux aujourd'hui et que la fabrication s'est notablement améliorée. Durant ces jolis passe-temps, un des lévriers du seigneur parcourt la salle et va de table en table, quêtant un os : « Cet animal, dit un vieux baron, me rappelle le fameux chien d'Aubri de Montdidier, dont le maître fut un jour assassiné par un traître du nom de Macaire. La brave bête aurait voulu se laisser mourir de faim sur le corps de son maître; mais elle comprit (c'est admirable) qu'elle avait ici-bas un devoir à remplir, traversa je ne sais combien de lieues de pays et vint droit à la table de l'Empereur où l'assassin était tranquillement assis. Sur-le-champ, elle sauta à la gorge de ce misérable, lui enfonça ses crocs dans la chair et lui en enleva bravement un morceau. Puis, on fit combattre le chien avec le traître, judiciairement, en champ clos, et, dans ce duel à jamais mémorable, la bête vainquit l'homme. Ne trouvez-vous pas, que c'est fort bien fait? » Si intéressante que pa-

— « Seignor, fet il, por Deu l'esperitable, — Ne me sachiez : tost me ferez domage. » (Ms. de l'Arsenal, v. 960. Cf. une autre scène de marché, très réaliste, dans *Aiol*, v. 2653 et suiv., v. 2734 et suiv.) *b*. On mangeait surtout le poisson à la sauce poivrade. (*Aliscans*, v. 3806, etc.) *c*. Il servait principalement à l'alimentation des jours maigres : « Chele nuit orent boins pissons à devis — Que en la mer avoit en la nuit pris, — Boin compenaige et froumaige rosti. — *Divenres est* : à char orent failli. (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl., Nat., fr. 19160, f° 183, v°.) Etc. * Les légumes étaient peu goûtés dans la société noble, et ne tenaient que peu de place dans les repas d'apparat. (Voy. les *feves au lart et au saïn* de *Doon de Maience*, v. 9651.) Il en était de même pour la « salade », et, quand l'auteur de *Perceval* veut donner l'idée d'un pauvre repas, il dit : Mais IL N'OT SE HIERBES NON, — *Cerfuel, laitues et cresson* — Et eve clere de fontaine (v. 7875, cité par Schultz, I, p. 283). = [1] Dans une spirituelle brochure publiée en 1882 (*Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede* (*Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Gesammtsitzung vom 25 mai 1882) M. Ad. Toller a eu la patience de multiplier les citations de ces jeux de mots qui fourmillent, hélas! dans la poésie française du moyen âge. « Por ce nommés sui Saint-*Porçain* : — Car je sui *saint*, bon, cler et *sain*. * Le grant *Rosne* — Qui de *rungier* à droit se nome. * Mais frère *Garin* les *gari*. * Il est apelé de Monfort : — Il est el' *mont* et il est *fort*. * Li *argens art gent*. * Il me *vint* (*venit* et *viginti*) et ge li *trente*. * Ses roiaumes devient *empire* (en pire) * Aussi bien com abé, mon *couvent* li tenrai. » J'en passe, et des meilleurs. Nous avons vu Gautier de Coincy jouer avec le mot *ensafranée* — *en safran née*. Ce mot qui rappelle un peu le *O fortunatam natam me consule Romam*, est répété sous une autre forme par un autre trouvère : *emprisonnée* = *en prison née*. Aux *menteurs* on dit qu'ils connaissent le chemin de *Mentenai*, et l'on parle de « tourner » à propos de *Tournai*, comme de trembler au sujet de *Tremblai*. Je ne veux pas parler des jeux de mots par demandes et par réponses comme le suivant : D. *Comment appelle-t-on* l'aive? R. *On ne l'appelle pas: elle vient bien sans apeler*. Mais on ne me pardonnerait pas d'omettre, dans un livre consacré à la chevalerie, l'horrible étymologie du mot *chevalier* que l'accent allemand le plus prononcé rendrait à peine excusable : Kar tant dit cest nom *chevaler*. — Com vaillamment à *chef aler*. Après celui-là, on peut tirer l'échelle. =

XXI

PENDANT LA BATAILLE. — LA CROIX MIRACULEUSE (P. 743)

Au milieu de l'armée chrétienne, Turpin porte le bois de la vraie croix, qui, tout à coup, jette des rayons et devient resplendissant. Les païens sont épouvantés, les Français seront vainqueurs. (*Aspremont*, Bibl. Nat., fr. 25529, f° 65, v°.)

640 Composition d'Édouard Zier.

Lord Zion

raisse cette histoire[1], on ne l'écoute guère et la plupart des convives s'occupent à causer d'armes, d'amours, de chiens, d'oiseaux et de tournois[2]. Quelques-uns s'amusent à énumérer les différentes façons d'exprimer énergiquement leur mépris pour leur prochain, et jouent à un petit jeu fort divertissant que l'on pourrait renouveler du moyen âge : « Je t'estime autant que le quartier d'une noix. — Et je fais autant de cas de toi que d'un œuf de caille. — On ne t'achèterait pas pour le prix d'une échalote et tu ne vaux pas un denier, un besant, une maille, un angevin, un parisis. — Tu ne vaux pas un gant, une botte, un soulier, un fromage, une pomme, une feuille de menthe, une aillie. » Ces petits jeux[3], toutefois, sont dangereux et peuvent mal tourner. L'hôte veut imposer silence à ces bavards, et n'y parvient guère. Les onzième et douzième mets paraissent et réussissent.

Fouaces et gâteaux de toutes sortes, tartes et gaufres, oublies et *roussoles*, *semineaux* et *sameles*[4], toute cette pâtisserie un peu lourde est étalée victorieusement sous les yeux de nos barons qui ne lui font qu'à moitié fête. Ils attendent mieux. Mais qu'attendent-ils? Vous ne le devineriez jamais, délicats mangeurs de notre temps, lecteurs de la *Physiologie du goût*, estomacs difficiles, palais fins. Ces rudes convives qui ont englouti tant de gros morceaux poivrés et tant de viandes pimentées, vous vous imaginez peut-être qu'ils rêvent de se rafraîchir avec quelques fruits de la saison, acides ou sucrés, pleins d'eau, juteux, exquis. On leur sert (sans parler du fromage qu'on ne tenait pas, je pense, en grande estime)

[1] Les lignes qui précèdent sont le résumé très bref du principal épisode de *Macaire* (v. 839-1129). = [2] De maintes causes ont parlé. — D'armes, d'amours, de chiens, d'oisiaus, — De tornoiemens, de combiaus. (*Chastelain de Coucy*, v. 462 et suiv.) = [3] Tous ces mots, sans en excepter un, sont employés dans nos textes romans en qualité de négations explétives. Voy. l'intéressant travail de Sweighæuser : *De la négation dans les langues romanes*. = [4] *a.* « Gâteaux » en général. « Gâteaux de forment buleté », etc. (*Gui de Bourgogne*, v. 42; *Ogier*, v. 6061; *Gaydon*, v. 9951; *Elie de Saint-Gilles*, v. 1059). Etc., etc. *b. Fouaces* « quatre fois buletées ». (*Aliscans*, v. 3040, 3122, 3125.) *c. Tartes*. (*Chevalier as deus espées*, v. 8615, 8616; *Eustache Le Moine*, v. 1825, 1827. Cf. la Déclaration de l'une des quatre servantes de sainte Élisabeth : *Tartulæ cum melle conditæ*, et la définition suivante empruntée aux « Gesta abbatum Horti Sanctæ Mariæ » : *Torta, panis piperata et mellita*. C'est du pain d'épices). *d.* Gaufres. « Pierre va loger la nuit chez Aimenon... qui lui donna... du piment, du vin, des gaufres et du biscuit. » (*Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 131, § 256. Cf. *Eustache Le Moine*, v. 1825). *e. Oublies* (*Flore et Blancheflor*, v. 3187). Etc., etc. *f. Roussoles* (*Aliscans*, v. 3805 et 3877). *g. Semineaux* (*Ogier*, v. 6060). *h. Sameiles* (*Eustache Le Moine*, v. 1825). La plupart des citations qui précèdent sont dues à Schultz (l. l., t. I, p. 291).

des pommes, des dattes, des figues, des pommes grenates[1]; mais ils n'y touchent que du bout des dents. Pas n'est besoin, vous le pensez, de leur parler de châtaignes bouillies ou cuites en braise[2]. Non, non, leur palais est en feu, et ils ne songent qu'à l'embraser davantage, afin de boire plus longtemps. Ce qu'on n'imagine pas aujourd'hui sans quelque peine, c'est qu'ils se font alors (quel dessert!) apporter et servir les plus violentes épices, des noix muscades, des clous de girofle, du gingembre et du poivre[3]. Ils sont pourtant saturés, imbibés, pénétrés de poivre; mais il leur en faut encore, et ils n'en ont jamais assez. C'est le moment que l'on choisit pour leur offrir certaines potions à moitié pharmaceutiques qui sont elles-mêmes formidablement épicées, gingembrées et poivrées, et que l'on appelle des *laituaires*[4]. C'est roide, mais cela fait boire.

Que boivent-ils?

Il serait ici superflu et presque honteux de faire halte dans les pays de la bière[5] et du cidre[6], et nos barons ne boivent que du vin. Ils en boivent beaucoup, et ont pour l'eau quelque horreur

[1] *Perceval*, v. 4503; *Gilles de Chin*, v. 591; *Châtelain de Coucy*, v. 475, cités par Schultz, I, p. 293. Etc., etc. — En ce qui concerne « le fromage », il est question, dans *Garins le Loherain*, de « fromages de berbis » (I, p. 205); dans *Erec*, de « gras fromages de gayn » (v. 3112); dans *Guillaume de Dôle*, « de fromages et cras et sains de la vivière de Clermont (*Romwart*, 586). Etc., etc. = [2] Aimenon donna à Pierre, ce soir-là,... des châtaignes cuites en braise et d'autres fruits (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 131, § 256). = [3] Quant ont mangié, par grant déduit, — Nois muscades EN LIU DE FRUIT, — Clous de giroufles et citonal,... — Puis boivent, tables ont ostées. (*Perceval*, v. 25235.) La Contesse fait aporter — EN LIU DE FRUIT por de porter — Clous de girofre et nois muscates, — Dates, fighes, pommes grenates. (*Gilles de Chin*, v. 591.) Cf. un passage de *Perceval* (v. 4503 et ss.), plein de détails précieux et d'obscurités où il est difficile de porter la lumière. Pour tout ce qui précède et ce qui suit, voy. Schultz, I, p. 293, note 1, etc. = [4] *Laituaires* aporter font — *D'espices et de gingebras*. (*Durmars*, v. 6356.) Et *laituaires* EN LA FIN. (*Perceval*, voy. 4505.) V. dans Ducange, au mot *Electuarium*, un texte important où l'on voit que l'on buvait les *laituaires* « pour s'exciter encore à boire » : Parasti species vel *electuaria*, non causa medicine, ita *ut vinum tibi melius saperet et ad-bibendum te fortius incitaret*. (Statuta Ecclesiæ cadurcencis, ann. 1289.) = [5] Ces pays n'étaient pas exactement ceux où l'on boit aujourd'hui la bière au lieu de vin. Dans une partie de la Champagne, dans le Perthouis, il y a, aux XIe et XIIe siècles, une quantité considérable de brasseries (*cambæ*), ce qu'attestent le polyptyque et le cartulaire de Montierender. A côté de la « cervoise » proprement dite, il est question, dans quelques textes (*Berte aux grans piés*, éd. Scheler, v. 743; Guiart, v. 1054, etc.), de *la godale*, qui était tout simplement, suivant Schultz, « une espèce de bière plus forte » et peu claire. Les poètes anglo-normands ont chanté la « cerveyse » : *Lætabundus* or i parra. — La cerveyse nos chauntera : Alleluia. (*Histoire littéraire*, XXIII, p. 494.) = [6] Quand Guillaume, ermite, donne à boire à son hôte : Li quens li done à boire à son couchier, — A un henap qui tint dem setier, — *D'un gentil sydre* qu'Enseïs ot molt chier. (*Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774,

dont ils ne veulent pas guérir. Leurs hanaps sont vastes, et il est de règle en France, il est d'étiquette et de bon goût qu'à chaque mets on les doit remplir jusqu'au bord[1]. Quand le vin est de ceux qui *montent el' cief*[2], c'est excessif[3] et périlleux; mais tant pis pour les imprudents. Il en est qui, comme le roi Philippe Auguste, ont reçu de leurs médecins l'ordre exprès de ne boire leur vin qu'avec de l'eau : « Vous nous permettrez bien, ont-ils dit à leurs *mires*, de boire le vin d'abord et l'eau ensuite. » Mais dès qu'ils ont avalé le vin, ils repoussent l'eau, disant : « Je n'ai plus soif. » Encore s'ils buvaient le vrai vin de Dieu, le vin naturel, le vin tel qu'il sort du pressoir. Mais, hélas! suivant en cela les déplorables traditions de l'antiquité, ils gâtent très souvent leurs meilleurs crus par d'horribles mélanges. S'ils condescendent à boire simplement leurs vins de récolte, leurs vins *sur lie*[4], c'est dans la vie de famille, c'est dans les humbles repas de tous les jours. Mais, dans leurs grands festins, fi donc! Au vin naturel, au *vin* en un seul mot, on préfère alors le piment, le *claré*, le

f° 217, v°). Cf. *Perceval*, v. 2965, 16924, etc., et le livre de Léopold Delisle : *De la condition des classes agricoles* (p. 471 et suiv.). « Il est permis de supposer qu'à ces époques reculées le cidre était de qualité très inférieure... En effet, pour les légendaires, l'usage de cette boisson par leurs frères est une preuve de leur austérité et de leur mortification. » = [1] Seignor, A CHASCUN MÈS QU' AS TABLES PORTERÉS, — SI EMPLÉS LES HANAS, LES COUPES ET LES NÉS, — L'une fois de cler vin et l'autre de claré; — Tierce de bougleraste, la quarte d'ysopé. (*Renaus de Montauban*, p. 313, v. 9-12.) = [2] Très par matin fu ivres, si ot mangié — Et le fort vin beü *qui monte* el' cief. (*Aiol*, v. 2867, 2868). = [3] Petit menga, mais moult ben but Ogiers. — De vin a but plus de plain un sistier. (*Ogier*, v. 6065, 6066.) Lors li a on le vin plain un pot aporté — Et un henap parfont de fin or esmeré — Et Do a pris le vin, si l' i a tout versé. (*Doon de Maience*, v. 9378-9380.) Etc., etc. * Les femmes mettaient de l'eau dans leur vin (*Berte aus grans piés*, éd. Scheler, p. 50, v. 1361), et les barons aussi, quelquefois. Voy. la jolie anecdote, si bien racontée par Étienne de Bourbon (éd. Lecoy de la Marche, p. 243, note), sur l'amour de Philippe Auguste pour le vin pur : Febricitans [Philippus] sitiebat vinum, quia nolebat sibi ministrare physicus sine aqua. Tunc ait : « Saltem velitis quod primo bibam vinum; post aquam. » Et concessit. Quo hausto, noluit aquam bibere, dicens : Non sitio. = [4] Les qualités que nos pères demandaient à leurs vins étaient, d'après nos textes : la force, la limpidité, la fraicheur et surtout la vieillesse : Girars lor donne à boire et à mengier — Et pain et char et claré et *vin viez*. (*Jourdains de Blaivies*, v. 60, 61.) Cf. *Floovant*, v. 1011; *Prise d'Orange*, v. 355; *Gaufrey*, v. 6940; *Renaus de Montauban*, p. 313, v. 13; *Jerusalem*, v. 5421 (où il est question de *bon vin ferré*); etc., etc. * On rafraichissait le vin à la glace (*Flamenca*, v. 916). * Le vin cuit, enfin, parait avoir été l'objet d'une estime particulière : Aimenon, dans *Girart de Roussillon*, offre au messager Pierre « du piment, du vin, des gaufres et du biscuit, et par-dessus tout cela, d'*un fort vin cuit* ». (Trad. Paul Meyer, p. 131, § 256.) Voy. dans Schultz (I, p. 296-300), qui a énuméré d'après les textes allemands et romans (surtout d'après la *Bataille des vins* d'Henri d'Andeli), les crus qui étaient les plus célèbres au moyen âge. On n'est pas étonné d'y trouver le groupe des vins de Bourgogne (Beaune, Tonnerre et surtout Auxerre); ni le

bouglerastre et l'*hysopé*. Tous ces breuvages ne sont, à vrai dire, que d'horribles drogues[1]. Le piment est un vin épicé et parfumé[2]; le *claré* est une composition de vin, de miel et d'aromates[3], le *bouglerastre*[4] n'est qu'une espèce d'hydromel au vin, et l'*hysopé*[5], sur lequel nous n'avons aucun détail, n'est sans doute que du vin où l'on a fait infuser quelques plantes aromatiques. Je passe sous silence le *moret*[6] et d'autres liqueurs du même goût. Bref, dans la plupart des vins on fourre alors des épices ou du miel. Le miel et le poivre, le poivre et le miel, on ne sort pas de là. Pour se rafraîchir des viandes poivrées, on boit des vins poivrés. Il me plaît à penser que nos barons daignaient cependant laisser quelque place, dans leurs pauvres estomacs pimentés, aux boissons naturelles, aux vrais vins vieux, voire aux vins cuits, et surtout à ces nobles crus qui furent si légitimement célèbres au moyen âge, aux braves vins de Beaune et d'Auxerre, de Bourgogne et d'Anjou, de Chypre et de Malvoisie. J'aime à croire que ceux-là, au moins, on ne les déshonorait point par ces odieuses sophistications sucrées ou poivrées, dont la seule pensée révolte le goût et soulève le cœur.

groupe des vins de Bordeaux, plus faiblement représenté par le « Saint Melyon »; ni les vins du Cher, ni ceux de la Champagne (Châlons, Épernay et Sezanne); ni les vins d'Anjou et de Poitou; ni ceux d'Orléans, du Nivernais et du Bourbonnais; ni ceux de Lassay dans le Maine; ni ceux de Narbonne, de Carcassonne, de Béziers, de Montpellier et de la Provence; mais on est plus surpris d'y retrouver ceux du Mans, d'Argences en Normandie et d'Argenteuil près de Paris. = [1] Henas prent, grans par mesure... — *Nois muguetes et citoal — Clox de girofle, garingal — Et autres espices i mist.* (*Dolopathos*, p. 83, v. 11, cité par Schultz, I, 304, 306.) = [2] Le piment (*vinum pigmentatum*) est très clairement défini dans les Statuts de Cluny que cite Ducange en son *Glossaire*, au mot *Species* : « Statutum est ut AB OMNI MELLIS AC SPECIERUM CUM VINO CONFECTIONE QUID VULGARI NOMINE PIGMENTUM VOCATUR... fratres abstinerent ». Cf. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 45. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la note de P. Meyer en son *Girart de Roussillon* (p. 70) : « Le piment est une boisson épicée et sans doute parfumée ». * Pour faire du piment, deux opérations étaient nécessaires : 1° Sucrer le vin avec du miel; 2° Ajouter au vin sucré des épices, noix muscades, gingembre, girofle, qu'on laissait infuser dans la liqueur. = [3] « Claré est une composition de vin et de miel. » *Somme rurale* de Bouteiller, tit, 35, p. 253; citée par Sainte-Palaye (*Mémoires*, I, p. 45). Le « claré » suivant Wackernagel, résumé par Schultz (I, p. 305), différait essentiellement du piment en CE QU'ON NE LAISSAIT PAS LES ÉPICES DANS LE VIN et qu'on clarifiait ce vin avec le plus grand soin. On mettait des épices en poudre, avec du sucre ou du miel, dans un sac de toile, et l'on arrosait ce mélange avec du vin, jusqu'à ce que la liqueur eût pris la force suffisante. Cette boisson était très forte et montait facilement « el' chief ». = [4] *Renaus de Montauban*, p. 304, v. 12; p. 313, v. 13 *Chronique des Ducs de Normandie*, v. 14946; *Flore et Blancheflor*, v. 1625, etc. = [5] *Renaus de Montauban*, p. 313, v. 12. = [6] *Perceval*, v. 4511; *Dolopathos*, v. 98. Le *moret* est une liqueur qui se faisait avec des mûres, comme l'*hysopé* avec l'hysope, les *roseiz* avec les

Ce qu'il y a de plus aimable dans un repas, c'est d'y être bien servi, sans avoir le loisir de s'apercevoir qu'il y a un service et des servants. Nos pères étaient, à cet égard, aussi bien et mieux partagés que nous ne le sommes et que nous ne pouvons l'être. Deux groupes, que dis-je? deux armées de serviteurs s'empressaient, à l'envi, autour de leurs tables largement servies. Les uns jeunes, beaux, fiers de leurs vingt ans, splendidement vêtus de bliauts de soie dorée, couverts de fourrures de vair et d'hermine, tous fils de comtes et de princes, tous écuyers et damoiseaux aujourd'hui, mais tous appelés à être chevaliers demain[1]. Les autres vêtus d'habits plus sombres, et d'allure plus humble, véritables serviteurs, vilains ou serfs[2]. De même que, dans les batailles, les chevaliers formaient la première ligne et les écuyers la seconde; de même, dans le service de la table, les damoiseaux formaient la première ligne et les *meschins* ou les sergents la seconde. Il y avait un perpétuel va-et-vient de la salle à la cuisine et de la cuisine à la salle. Plus les hôtes étaient constitués en dignité, plus les servants l'étaient[3]. Lorsque des comtes étaient à table, il n'y avait que des bacheliers qui s'estimassent dignes de les servir. Mais si c'était le roi, c'étaient des comtes. Et si c'était l'Empereur, c'étaient des rois. La hiérarchie

roses, les *saugiez* avec la sauge et les *cerisiez* avec les cerises (Schultz, I, p 306, note 1). = [1] Dans les cours des rois ou des suzerains, ces « servants nobles » pouvaient même être quelquefois des *bacheliers*, des *chevaliers :* Fromondin sert et Mavoisin li beirs — Et avoc aus quarante *bacheleir :* — Tous li plus povres ot chastel à gardeir; — L'uns porte vin et li autres clarei, — Et li quars signes, et li quins bons lardeis, — Et li sisimes grues à grant plantei. — Li autres porte le blanc pain buretei. — Devant Gibert porte Fromont la neif : — Tute fut plainne de vin et de clarei. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, p. 352.) Mesire Kés qui bel servoit — Quinze *chevaliers* i avoit — Qui estoient de sa maisnie. — Chascun tint la verge empoignie. — Tot servoient ensemble o lui. (*Durmars*, v. 9765, cité par Schultz.) Mais le plus souvent, même à la table du roi, c'étaient de simples damoiseaux : *Li damoisel*, qui bien sont afaitie, — Par mi la sale tels cenz en veissiez — Vestuz d'ermine et de ver bien dongiez, — Tuit fil à contes et à princes preisiez. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 3, v. 40-46.) Les més aportent et Bertrans et Richier. — Cil furent fil duc Naynmon le Baivier. — Et après euls *tel quarante escuier*. (*Gaydon*, v. 9855 et suiv.) Voy. plus haut les textes que nous avons cités pour le service de la table mise et ôtée, etc. = [2] Atant ez *les serjanz* qui portent lo mengier ; — Li uns porte un paon rosti, etc. (*Parise la Duchesse*, v. 2289). Voy. les textes accumulés plus haut sur le service des nappes posées et enlevées, etc. = [3] C'est le principe et la *dominante* de tout le système. Quand c'est Charlemagne qui est à table, il est servi par des Rois : Li rois Burnos le jor servi do vin, — De l'escuelle Drues le Poitevin. — Rois Salemons tint le jor le baçin. (*Aspremont*, éd. Guessard, p. 3, v. 80-82.) Quand c'est un roi (ou un empereur autre que le grand Charles), il est servi par des Comtes : Viviens sert de l'eve d'Aigremont l'alosez — Et Ogier

féodale s'organisait de plus en plus, avec une régularité presque mathématique, et les auteurs de nos chansons nous montrent près de Charlemagne le roi Burnos qui sert le vin, le roi Salomon qui *tient le bassin,* et Dreux *qui présente l'écuelle.* Le spectacle de ces rois tendant à l'Empereur les belles coupes d'or ou les beaux plats d'argent, ce spectacle serait fait, je pense, pour inspirer plus d'un peintre : il faudrait qu'il n'oubliât point les allées et venues des damoiseaux couverts d'étoffes voyantes, le brouhaha des sergents courant à la cuisine, les tables chargées de hanaps à moitié vides, le désordre des nappes, la mosaïque vivante que forment les convives, hommes et femmes, joyeux, riant, buvant, chantant, et le sourire un peu épais du seigneur, du maître du château qui est satisfait de tout ce tapage et se dit en lui-même : « Mon dîner était réussi. » Mais c'est ici qu'il est à souhaiter de ne pas être ingrat. Ce succès, à qui le doit-on? A ce gros homme, là-bas, qui circule autour des tables, qui commande aux valets et aux bouteillers, qui fait la grosse voix, qui envoie tancer le *queux,* qui surveille à la fois et le service des mets et le service des vins, qui veille à tout, qui pense à tout, qui est partout en

le Danois de l'gastel anpovrez, — Et Rolans lor aporte gélines et pastez, — Et danz Regniers de Gennes charz d'orz et de canglez, — Et don Gautier de Termes oisiax bien atornez. — Olivier sert du vin. (*Simon de Pouille,* Bibl. Nat., fr. 368, f° 141) : Quinze contes servirent qui sont de grant posnée. (*Godefroi de Bouillon,* v. 47. Cf. v. 224.) Les textes historiques surabondent ici autant que les poétiques. Devant le Roy (saint Louis) servoit dou mangier li cuens d'Artois, sis freres ; devant le Roy, tranchoit dou coutel li bons cuens Jehans de Soissons, etc. (Joinville, éd. Nat. de Wailly, Didot, 1874, in-8°, p. 54.) Quand c'est un comte, il est servi par de jeunes nobles, aspirants à la chevalerie ou récemment chevaliers. Quand c'est un simple châtelain, il est servi par des écuyers ou des sergents, etc. Mais ces règles elles-mêmes n'ont rien d'inexorable, et il a toujours fallu se plier aux circonstances. Faute de comtes, les rois eux-mêmes se contentent de damoiseaux : faute de grives, on prend des merles. Puis on aime assez le service fait par des jeunes gens, et les rois le leur confient volontiers. C'est ainsi que le jeune Aiol sert au dîner du roi (*Aiol,* v. 3975 et suiv.) C'est ainsi que les tout jeunes fils de Renaud « servent devant le Roi de la coupe dorée » ; c'est ainsi que le roi d'Angleterre dit au fils du comte Witasse de Boulogne : « De ma coupe d'or fin à l'mangier servirés » (*Godefroi de Bouillon,* v. 839) ; et le jeune baron avait déjà été appelé à exercer un jour les mêmes fonctions devant l'Empereur : Devant l'Empereor tint la cope dorée ; — Si assist devant lui la char et la pevrée — Et tailla d'un cotel dont l'alemele est lée. (*Godefroi de Bouillon,* v. 51-53). C'est ainsi que s'expliquent les mille damoiseaux du roman de *Brut* qui servent *à l'mengier le Roi* (v. 10743 et suiv.), et tant de milliers d'autres. Comme dernier détail, j'ajouterai (après Schultz) ces vers de *Meraugis de Portlesguez* dont je ne saurais, d'ailleurs, me porter garant, mais qui nous font assister à un charmant spectacle : « Costume estoit à si haut jour — Que *les damoiseles* servoient — Devant le Roi : ja i estoient — Les plus gentes de la meison. — Li damoisel de grand renon — Servont devant la Roïne (p. 54). * Deux fonctions l'emportent ici sur toutes les

même temps. C'est le Sénéchal[1]. Tout dépend de lui. Le maître queux, c'est la *lettre* du repas; mais le sénéchal, c'en est l'esprit, la grâce et l'ordre. Il ne le sait que trop, et s'en montre volontiers trop satisfait. Gros, important, superbe, il se donne encore plus de prix qu'il n'en a, et nos pères, qui étaient des rieurs, n'ont pas été sans rire de ce personnage à moitié comique. Ils en ont fait la caricature, et, ma foi, très spirituellement. Vous vous rappelez, n'est-ce pas? cet Hernaut-le-Roux, ce fils de Guillaume, qui se déguise en sénéchal du roi et qui joue merveilleusement son rôle. Grossier, brutal, vaniteux, et plus insolent que nature.

La besogne du Sénéchal est rude, surtout quand le repas est long, et l'on comprend que le pauvre homme soit parfois impatient, bourru, colère. Il ne l'est, au reste, qu'avec ses inférieurs et se montre plat avec les autres. Le repas cependant touche à sa fin. Les conversations s'entre-croisent; on s'interpelle de table à table; on rit haut. Le tapage est tel qu'on n'entend plus ni l'orchestre des jongleurs que l'on a installé dans un coin de la salle, ni la voix des demoiselles qui ont bien voulu chanter durant le gala. Il ne faudrait pas nous flatter d'avoir inventé les dîners en musique : tous les peuples un peu délicats se sont donné ce plaisir, et nos pères le goûtaient fort[2]. Ce qui

autres : *Trancher* et *servir le vin*. Une troisième s'y joint UN PEU PLUS TARD : *tenir le bassin à laver*. On les réserve aux plus hauts personnages ou à ceux que l'on veut honorer d'une faveur spéciale. De là de nombreux compétiteurs, des jalousies, des haines. La grande dispute qui éclate, le jour des noces du Roi, entre Garin et Fromont a pour origine la question de savoir « qui devait tenir le *bacin d'or* et offrir le vin ». (*Garins le Loherains*, t. II, p. 17, etc.) Quand Aiol fut appelé à servir le Roi *au disner*, « Makaires de Losane en fu irés, — Quant il voit le vallet si amonté.» (*Aiol*, v. 3975-3976.) Etc., etc. Les hauts seigneurs abusaient parfois de leur pouvoir pour humilier un jeune vassal dans l'exercice de ces fonctions quelque peu domestiques. C'est ce qui arrive à Jourdain de Blaives, quand, le jour de Pâques, il présente une *nef* de vin au traître Fromont : Devant Fromont s'en va agenoiller. — De molt grant pièce ne la deingna baillier. — Jordain commence forment à anuier : — « Sire Fromont, nobiles chevaliers, — Molt fu bien drois que le vin preissiez. — N'a si haut home en France le regnié, — S'il me veoit DEVANT LUI ABAISSIÉ — Qu'il ne l' preïst par aucunne pitié. — Prennez la, sire, que Dex voz puist aidier. » Fromont lui répond par un coup de bâton en plein visage. (*Jourdains de Blaivies*, v. 821-829, etc.) = [1] Le *maistre senescal* a apelé; — Si li fist le mengier bien conreer. (*Aiol*, v. 2111, 2112.) Cf., dans tous les romans d'aventures, le rôle du sénéchal Keu : Li senescax Kex avoit non. — Vestu d'un vermeil siglaton, — Cil servi à l'mangier le Roi. (*Brut*, v. 10741, cité par Schultz. Sous les ordres du « maître sénéchal » étaient placés des sénéchaux de second ordr (*Renaus de Montauban*, p. 118, v. 28) et des chambellans (*Prise d'Orange*, v. 171, etc. = [2] Assez i ot des poons et des grues; — Cil jongleor violent et taburnent. (*Amis et Amiles*,

nous semble moins heureux, ce sont ces tours que d'autres jongleurs et jongleresses exécutent alors sur la corde raide : cabrioles, culbutes, danses sur la tête, et le reste. On n'aime pas, en mangeant, à ressentir ces peurs que les saltimbanques provoquent. C'est renouvelé des Romains, j'y consens; mais ce n'est pas suffisamment délicat ni chrétien. A tous ces prodiges de la gymnastique, nos chevaliers préféraient les chansons que les convives devaient chanter eux-mêmes, à la fin du repas; oui, tous, l'un après l'autre et sans que personne, hélas! eût le droit de se soustraire à cette coutume solennelle. A travers tant de chansons (il y en avait nécessairement de toute nature et de toute couleur), il était bien difficile de ne pas commettre quelques maladresses, gaucheries et personnalités, ou de ne point s'aventurer en certaines légèretés de parole qui déridaient les vieux fronts, mais faisaient rougir les jeunes. Le premier qui se hasarde aujourd'hui à chanter est l'un de nos plus jeunes convives et qui s'est longtemps préparé à la cléricature : « Je ne « sais, moi, que des chansons latines. — Va pour le latin, mais « vous nous le traduirez. » Et il entonne à pleine voix la fameuse « chanson : « *Meum est propositum in taberna mori :* Mon vœu, « c'est de mourir en une taverne, avec du vin sur mes lèvres « mourantes. » Et l'un de ses voisins chante après lui les autres couplets de la même chanson : « Tous les buveurs, dit-il, sont de « braves gens : *Potatores singuli sunt omnes benigni.* » Puis, d'une voix de tonnerre : « Aimons le bon vin, crie-t-il, aimons-le « par-dessus tout : *Vinum super omnia bonum diligamus*[1]. » Ceux qui comprennent applaudissent, et ceux qui ne comprennent pas, encore plus. « C'est à mon tour », dit un troisième, qui est d'aspect triste et s'apprête à partir en Terre-Sainte. Il prend un ton langoureux, et regardant sa voisine : « Mon départ de la triste « contrée — Où est la belle, m'a mis en grande tristesse, — Me « faut quitter la *rien* que j'ai le plus aimée — Pour servir Dieu

v. 1999, 2000.) Et quant on ot lavé, si s'asist au dingner. — Et puis ont commancié menestrel à tromper; — Vielles, estrument commencent à sonner. (*Brun de la Montaigne*, v. 1805-1807.) Et tant com li mangier dura. — Une damoisele harpa — Notes et lais molt plaisamment. (*Durmars*, v. 6349, cité par Schultz, I, p. 334.) Nous prenons à dessein ces trois exemples en trois cycles de nature différente, en trois œuvres de dates diverses.

[1] *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, éd. Th. Whight, London, 1840,

« mon créateur. — Mais si mon corps va servir Notre-Seigneur, « — Je n'oublie pas mon bel amour[1]. » Une voix mâle répond à ce langoureux, et le rappelle à de plus fières pensées : « Qui « ne veut avoir vie honteuse, — Qu'il s'en aille en Terre-Sainte « d'un cœur gai et joyeux. — La mort là-bas est bonne et savou- « reuse; — Mais en réalité personne n'y meurt, — Et tous y « naissent à la vie glorieuse[2]. » A ces mots, un frisson d'enthousiasme parcourt toute cette assemblée de barons, que dis-je? de chrétiens. Quelques chevaliers pleurent, quelques dames pâlissent, et, pour les arracher à une telle émotion, il ne faut rien moins que les plaisanteries, un peu lourdes, chantées par un écuyer fort endetté : « J'ai mangé maint bon chaponnet. — J'ai « croqué maint rôti et maints gâteaux; — Mais si je pouvais trou- « ver un hôte, — Qui voulût bien me croire et me prêter de l'ar- « gent, — Je me plairais à faire un long séjour auprès de lui[3]. »

in-4°, pp. XIX, XLV et 70-75. = [1] Cardon de Croisilles, couplets cités dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 536, 537.) Cf. le couplet suivant : « O Dame, en qui est ma mort et ma vie, — Je vous quitte, plus dolent que je ne le dis. — Puis donc que vous avez mon cœur en votre *baillie*, — Gardez-le bien : sinon, ce serait me trahir. — Dieu ! où irai-je? Ferai-je noise ou cri, — Lorsqu'il faut me séparer de mon propre cœur. — Et le laisser à celle qui n'a jamais voulu me donner un morceau du sien. » = [2] Quenes de Béthune. Cf. le chant suivant, qui aurait pu être chanté à notre dîner, et qui est exactement de l'époque où nous le plaçons : Nul ne saurait, de mauvaise grâce, — Faire ni chanter une bonne chanson, — Et c'est pourquoi je ne le voudrais point tenter. — Et cependant je vois la terre d'outremer — En si grand péril et balance, — Que je veux chanter, en priant le roi de France — De n'en pas croire les lâches et les vilains — Et de se mettre à venger la honte de Notre-Seigneur. — *Ah ! gentil roi, quand Dieu vous fit croiser, — Toute l'Égypte redoutait votre nom. — Vous perdez tout quand vous voulez laisser — Jérusalem en captivité. — Lorsque Dieu vous choisit et vous fit le ministre de sa vengeance, — C'est afin que vous donniez preuve de votre puissance, — C'est afin que vous vengiez les morts et les captifs — Qui ont reçu la mort pour vous et pour Dieu. — *Roi, si vous vous rembarquez de suite, — La France, la Champagne, le monde entier dira — Que vous avez attristé votre gloire, — et que vous avez gagné moins que le néant, — Car des pauvres prisonniers qui souffrent tant — Vous deviez avoir souvenance, — Vous deviez poursuivre leur délivrance : — Car c'est pour vous, c'est pour Dieu qu'ils sont morts — Et c'est grand péché, si vous les y laissez captifs. — * Roi, vous avez des trésors d'or et d'argent — Plus qu'aucun roi, je crois, n'en eut jamais. — Vous n'en devez être que plus large — Et rester ici pour garder ce pays : — Car vous avez perdu plus que conquis. — Ce serait une trop grande vilenie — Que de retourner avec un revers. — Mais demeurez et faites grand exploit — Jusqu'à ce que la France ait recouvré son honneur. — * Roi, vous savez que Dieu a peu d'amis, — Et qu'il n'en eut jamais aussi besoin. — C'est pour vous, c'est pour vous que ce peuple est prisonnier, ou mort. — Nul que vous ne peut lui venir en aide. — Les autres chevaliers, hélas ! sont pauvres — Et craignent ce séjour. — Si vous venez aujourd'hui à leur manquer, — Les Saints, les Martyrs, les Apôtres et les Innocents — Se plaindront de vous au Jugement ! = [3] « Près de la blondette au clair visage, » ajoute le poète. Le commencement de la chanson est charmant : « En

En entendant ce couplet significatif, l'hôte esquisse une légère grimace, et fait mine de lever la séance...

Les chansons durent depuis près d'une heure, et il y a plus de trois heures que l'on est à table. Il est temps d'en finir, et le maître de la maison, du haut de son *maistre dais*, donne enfin le signal. Sur un geste du sénéchal, les écuyers et les sergents se précipitent, et enlèvent prestement les nappes et les tables[2]. Le repas est terminé. Enfin!

Nous venons de décrire un banquet, un véritable banquet, tel que nos barons en offraient souvent à leurs suzerains ou à leurs vassaux. Mais il importe de se persuader que leur chère de tous les jours était infiniment plus modeste. Un ou deux plats de viande rôtie; quelque poisson, peut-être, avec quelques légumes. C'était tout.

Nous n'avons pas à fixer l'attention de nos lecteurs sur ce dîner banal, sur ce dîner de tous les jours. Les petits repas sont comme les peuples heureux : ils n'ont pas d'histoire.

mai, quand les petits rossignolets. — Chantent clair dans les buissonnets. — Il me convient de faire un flageolet. — Et je le veux faire avec une branche de saule.... La demoiselle à la tête blonde — M'a mis le cœur en telle joie, — Que plus ne me souvient de mes dettes, » etc., etc.

La veillée (p. 670). Composition d' douard Zier.

CHAPITRE XVI

LA VIE DOMESTIQUE DU CHEVALIER

La journée du baron à la fin du XIIe siècle. (Suite.)

Après le repas.

ORT tumultueusement, on s'est levé de table, et l'on est allé, une seconde fois, se laver les mains[1] à la fontaine de cuivre. Les convives, fatigués d'un aussi long repos, encombrent le perron et se dispersent dans les chambres, dans le verger*, partout. Des groupes se forment, qui sont bruyants et quelquefois criards. Les vieux vont ensemble, et s'asseoient sur les coussins des bancs énormes. Les jeunes poussent jusqu'au pré, et y font de l'escrime**. On a même organisé une petite quintaine, avec un seul haubert et un seul écu***[4]. La châtelaine est entourée d'une foule de barons qui l'obsèdent

[1] Des tables lievent : *chascuns ces mains lava* (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 329)

de leurs compliments; mais ce n'est pas, croyez-le bien, le seul rayonnement de la beauté qui les attire auprès de la dame. Elle est occupée en ce moment à leur faire une distribution de petits présents, ceintures, fermaux, fourrures, et c'est ce qui explique ce bel empressement [1]. Tout à coup, on entend un rugissement rauque : c'est l'un des deux ours de notre baron que l'on a excité contre l'autre et qui vient d'étouffer à moitié son infortuné camarade. Les chevaliers rient aux éclats autour de ces animaux furieux qu'on sépare à grand'peine et qui hurlent de plus belle [2]. Ces cris attirent dehors tous

Tot maintenant sont des taubles levei; — *Lor mains laverent* (*ibid.*, f° 332). Cf. *Renaus de Montauban*, p. 314, v. 1; *Brun de la Montaigne*, v. 458, 459; 1820-1825. L'eau (quand elle était servie en des bassins) était chaude (*Perceval*, v. 40644). *Après mengier s'en

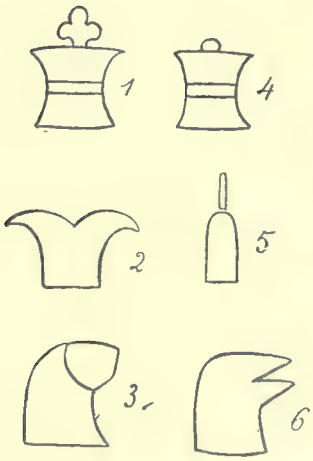

Fig. 112. Les pièces du jeu d'échecs : 1. Le Roi. 2. Le *Roc*. 3. Le Chevalier. 4. La Reine. 5. Le Paonnet. 6. L'Aufin. (D'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 1173.)

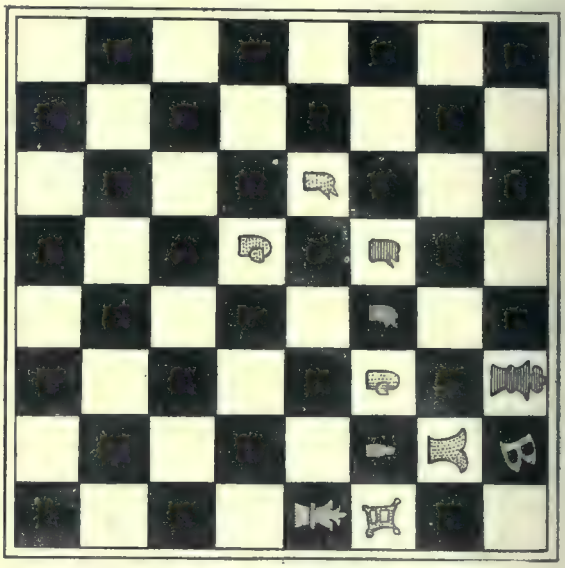

Fig. 113. Un problème pour le jeu d'échecs (d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., lat. 10186, f° 8, v°).

est li rois tournés; — *En un vergier* s'en est errant entrés. — Tapis pourpoins ont sur l'herbe getés. (*Anseis, fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 233.) = ** Et li dus Godefrois est levés de l'mengier... — Li auquant sont alé *escremir et lanchier*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3544, 3547.) Quant ont assés mengié... — Li pluisor sont alé *joer à l'escremie*. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 6672, 6673.) Etc., etc. = *** Ce fut un lundi : Charles tint sa cour... Après avoir mangé, le Roi fait la sieste. Les damoiseaux *vont jouter à la quintaine* (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 111, § 204). Quant il eurent digné,... Karlemaines a fait *la quintaine drecier*. — Tout le jour behourderent (*Fierabras*, v. 6130-6133), etc. = [1] Après mengier, la dame o le cler vis — *A plenté done as barons vair et gris*. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 15.) = [2] Et esgardent *le gieu des ours et des lions*. (*Aye d'Avignon*, v. 2688.) Et font *ces vers conbattre et ces ors desloier*. (*Godefroi de Bouillon*, v. 3549.)

les convives, sauf une vingtaine d'enragés qui jouent aux *tables* et aux échecs, et qui ne quitteraient pas leur chère partie, si le monde s'écroulait autour d'eux. Ils poussent leurs *chevaliers*, leurs *rocs*, leurs *paons*, leur *fierges* et leurs *aufins*[1], et n'entendraient pas Dieu tonner. C'est qu'ils jouent de l'argent, beaucoup d'argent. Ces deux joueurs, que vous voyez là-bas, ont chacun un

Cf. *Renaus de Montauban*, p. 150, v. 3. C'est le spectacle que l'on conseille à Godefroi d'offrir au païen Cornumarant (*Godefroi de Bouillon*, v. 3038-3039). Conmandés à beter ces ors... — Et conbattre ces vers et ces chevax.... = [1] Les pions du jeu d'échecs sont : 1° Le *Roi*, 2° la *Fierge* (qui correspond à notre « Reine »), 3° les *Chevaliers* (ce sont nos « cavaliers »), 4° les *Aufins* (ce sont nos « fous »), 5° les *Rocs* (ce sont nos « tours »), 6° les *Paonnets* (ce sont nos « pions »). Nous en donnons ci-contre la figure exacte d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 1173, fin du XIIIe siècle, f° 2. — *b*. La marche du jeu est, à peu de chose près, la même

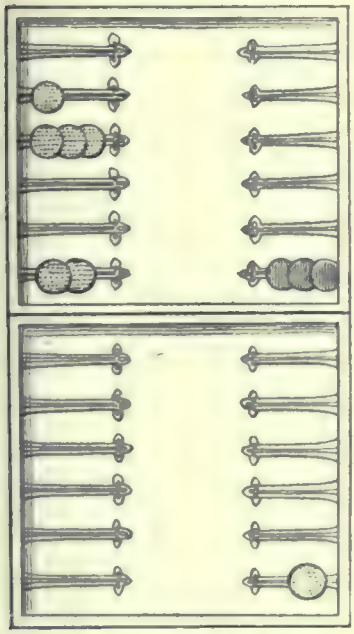

Fig. 114. Un problème pour le jeu de *tables*. (Même source que la figure précédente)

Fig. 115. Un « dame » pour le jeu de *tables* (tricirac, jaquet).

Cette pièce, qui semble appartenir au XIIe siècle, représente saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau

que de nos jours, sauf en ce qui concerne la *Fierge* et les *Aufins*. « L'*Aufin* va obliquement de tiers point en tiers point; la *Fierge*, dès qu'elle a quitté sa place, ne va que de point en point. » En résumé, les différences essentielles avec les règles d'aujourd'hui consistent dans la moins grande latitude laissée à l'*Aufin* et surtout à la Reine. (Cf. Ducange qui, au mot *Scacci*, reproduit à ce sujet un fragment très curieux du *Pseudo Ovidius*, lib. I, *De vetula*). Sex species saltus exercent, sex quoque scacci, — Miles et Alphinus, Roccus, Rex, Virgo Pedesque, etc.). — *c*. Alors comme aujourd'hui on donnait, dans les Traités spéciaux, des problèmes, des « coups d'échecs » (et il en était ainsi pour le jeu de *tables*). Nous en offrons un ci-contre, qui est tiré du Traité de Nicole de Saint-Nicolas (Bibl. Nat., lat. 10286, f° 8). « *Aurei* primo trahunt et volunt matare *rubeos* ad duos tractus, nec plures, nec pau-

enjeu de cent sous de parisis[1]. Cet autre, plus loin, vient de perdre tout ce qui lui restait de sa fortune : un mulet[2].

Puis, il y a les jeux d'esprit. Les jeunes filles, après avoir joué « à courir[3] », se sont mises à jouer à la « confession ». Les grands garçons s'amusent, eux, à ce que nous appellerions « le jeu des combles », à ce qu'ils nommaient le jeu des *gabs*[4] : « Donnez-moi, « dit l'un, trois écus. Je monterai sur un arbre, je les choquerai « l'un contre l'autre et, par un seul bruit, je tuerai du coup tout « le gibier de la forêt. — Moi, dit l'autre, je soufflerai sur Paris, « et ce souffle produira une épouvantable tempête dans la grande « ville. Dieu! que les bourgeois auront peur! — Moi, dit un « troisième, je ferai sortir le fleuve voisin de son lit, et il inon- « dera tout le pays. Dieu! que les vilains auront peur! » Mais de telles scurrilités ne sauraient divertir longtemps ces beaux jeunes

ciores, et fieri potest. Tu qui habes *aureos*, trahe primo Regem tuum in *a*, et oportebit quod removeant unum de suis Alphinis : si removeant Alphinum inferiorem alicubi, cape alium Alphinum de tuo Milite, et dicas ei *scac et mat*. Si trahant alium Alphinum in *b*, cape eum de tuo Rocco, et dicas ei : *scac et mat*. Si trahant eum alibi, trahe roccum tuum in *b*, et dicas ei *mat*. » Nous joignons à ce problème du jeu d'échecs la figuration d'un problème de ce jeu de *tables* qui correspond à notre *trictrac* ou à notre *jaquet*. — *d*. Frappés de la vogue des « échecs », les moralistes en ont voulu tirer parti, et les ont de bonne heure « moralisés ». Le plus célèbre de ces étranges Traités est celui du dominicain Jacques de Cessolles, qui fut, avant 1350, traduit par Jacques de Vignay. Le succès en fut considérable, et les manuscrits en sont très nombreux. Nous nous contenterons d'en citer (d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 25380) un fragment qui se rapporte à la Chevalerie et aux chevaliers : « *De l'estat et de la forme des chevaliers, et de l'ordre de Chevalerie*. Le chevalier doit estre sur son cheval, armé de toutes armes, le haubert vestu, le hyaume en la teste, etc. (Suit toute une théorie de l'*adoubement* qui est empruntée à la tradition de l'*Ordene de Chevalerie*.) Et quiconque reçoit en soy l'ordre de Chevalerie, il doit avoir loyauté, franchise et miséricorde, et doit amer les Drois et garder, deffendre, soustenir et aidier aus vesves et aus orphelins, si comme cil qui, par noblece de chevalerie, est ennobli d'armes corporelz et doit resplendir par vertu de bonnes meurs.... Et est mestier que, avant qu'il viengne à estre chevalier, il ait hanté les armes et les tournois:... quar la cure des batailles leur est commise, si que il leur appartient de raison qu'il soient sages, soutis et esprouvés.... Et nous avons veu en nostre temps aucunes batailles avoir été vaincues par grant hastiveté et par folie... Et vraiement les bons chevaliers doivent et sont tenus de garder, gouverner et deffendre les gens du peuple : quar les gens de peuple ...font leur labour pour le commun du monde. Et ce ne porroient il faire, se il n'estoient gardés et deffendus des chevaliers. » (Chap. VII.) = [1] Chascuns i mist cent sols de deniers moneez. (*Parise*, v. 1220.) Cf. *Partonopeus*, v. 10567; citation de Schultz. = [2] *Covenans Vivien*, v. 990, 991. L'Empereur, dans *Garin de Montglane*, n'y va pas de main morte : il joue la France. Cf. sur le jeu de *dés* : *Parise* (v. 1058, 1059); *Aiol*, 2551 et suiv; 2559, 2560); etc., etc.; et sur les *tables* ou *tabliers*: *Ogier*, v. 9704, etc. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 468. = [3] Or avint ensi ke, cant la bielle fille à l'Empereour ot mengié, k'elle vint ou gardin, soi quarte de ses pucielles, et coumencièrent à chacier l'une l'autre, si comme pucielles se geuent aucunes fois. (*L'Empereur Constant*, « Nouvelles françoises du XIIIe siècle », éd. Moland et d'Héricault, p. 21.) = [4] Ce qui suit est tiré, en grande

gens pleins de vie, et dans le moment même où les jeunes filles se trouvent lassées de leurs « confessions », ils se trouvent lassés de leurs *gabs*. Que faire en pareil cas? Danser. Ils dansent[1].

Pour se donner des forces, les damoiseaux et les écuyers se font apporter du vin[2], et boivent comme s'ils n'avaient pas bu depuis plusieurs jours.

Alors commencent les rondes « chantées ». Tous les danseurs ont la main dans la main des danseuses[3], et vous savez que cette joie de la *carole* est une de celles dont on ne se lasse pas.

Armés de leurs vielles, de leurs *gigues*, de leurs « psaltérions » et de leurs harpes[4], dix jongleurs, là, tout près, forment un véritable orchestre[5] qu'écoutent les gens graves; mais la jeunesse aime mieux danser au son de ses propres chants. Quelles farandoles jusqu'au soir!

partie, du *Voyage à Jérusalem et à Constantinople*, v. 446 et suiv. = [1] Li auquant sont alé escremir... — Li autre aval le bore caroler et trescher (*Godefroi de Bouillon*, v. 3548, 3549. Cf. *Brun de la Montaigne*, v. 1838 et suiv. : Dames et chevaliers ensemble se meslerent — Et pristrent main à main *et puis si carolerent*. = [2] Quant il orent mangié, font le vin aporter. — Sor lor piés se drecerent quarante bacheler — *Qui le vin lor porterent* es hanas et es nés. (*Renaus de Montauban*, p. 168, v. 32-34.) Quant moult orent parlé, *le vin il demanderent*. (*Brun de la Montaigne*, v. 1830.) Quant chascun ot lavé assez cortoisement, — *On demanda le vin* et on but largement (*Ibid.*, v. 460, 461); etc., etc. = [3] Et pristrent main à main, et puis si carolerent, — Et gracieussement *deus des dames chanterent*. (*Ibid*, v. 1838, 1849.) = [4] Après mengier vielent li noble jogleor... — Sonent sauters et gigles, harpent cil harpeor. (*Godefroi de Bouillon*, v. 227, 229.) = [5] On peut scientifiquement supposer qu'un orchestre est, à cette époque, composé des éléments suivants. A. INSTRUMENTS A CORDES : *a.* VIELLES (véritable violon, à archet de quatre ou cinq cordes et très recourbé. Voy. dans le *Dictionnaire du Mobilier* (II, pp. 319, 321, 322) plusieurs représentations : 1° d'après une sculpture de Vézelay (premières années du XIIe siècle); 2° d'après une statue du portail occidental de Chartres (1140), et enfin, 3°, d'après la fameuse Maison aux Musiciens de Reims (milieu du XIIIe siècle). Cf. notre fig. 116. *b.* HARPES, à 22 cordes tout au moins, pincée des deux mains (Viollet-le-Duc, *Ibid.*, II, pp. 283, 284). La harpe était surtout l'instrument à l'usage des jongleurs irlandais et bretons. *c.* ROTES, espèce de cithare qui fut plus tard appelée *guiterne*. Les *rotes*, qui se jouaient avec un *plectrum*, avaient jusqu'à dix-sept cordes (*Ibid.*, II, p. 280). *d.* GIGUES, instrument à trois cordes. *e.* SALTERIONS (voy. la représentation d'un de ces instruments, qui se jouaient également avec le *plectrum*, dans le *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 301). *f.* MONOCORDES, à archet (répondant à notre contrebasse. (*Ibid.*, p. 291). *g.* CHIFONIES, véritables vielles dans le sens moderne de ce mot. (Voy., *ibid.*, p. 248, une représentation très curieuse de la « *chifonie* » d'après un chapiteau de Saint-Georges de Bocherville.) B. INSTRUMENTS A VENT. *a.* CORS ET OLIFANTS. *b.* GRAISLES (trompettes). *c.* BUSINES (trompes qui ont un mètre, ou plus, de longueur, étroites à l'embouchure, légèrement courbées). *d.* CHALEMIAUS. (instruments à anche, se rapprochant sans doute de notre clarinette). C. BATTERIE. *a.* TABORS (il faut entendre sous ce nom des tambours, des tambourins et des timbales). *b.* TIMBRES (ce sont de petites cymbales). *c.* TAMBOURS DE BASQUE. (Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 309; figure d'après le manuscrit du *Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.) Il va sans dire que

Cependant (excepté pour ces danseurs) le plus grand plaisir de la journée, c'est le « jongleur de geste » que l'on va entendre dans la grand'salle.

Fig. 116. Un jongleur, d'après le manuscrit allemand de la Bibliothèque Nationale, n° 52, f° 146.

Au repas de noces que nous avons décrit plus haut, on avait invité trois jongleurs « chantants »; mais aujourd'hui on n'en entendra qu'un seul. Il est vrai que c'est le meilleur du pays et que, dans sa vie comme dans ses chants, il ne ressemble point aux autres. C'est un chrétien (ce seul mot suffit à son éloge), et qui regarde son métier comme une sorte de prêtrise de second ordre, encore auguste et presque sacrée. Il s'entoure volontiers des conseils des gens d'Église, et répète souvent ces mots qui peuvent passer pour un programme : « Ne me demandez pas autre chose que des vies de saints ou des exploits de chevaliers [1]. » Il aime les grandes épées fières, il aime l'Église plus encore, et fait peu d'estime de tous ces petits chanteurs de fabliaux impurs ou de contes obscènes qui commencent à pulluler dans les châteaux et dans les villes. D'un mot latin qui est venu jusqu'à lui, il les appelle « histrions », et, d'indignation, se tait.

c'est là un orchestre TRÈS COMPLET et tel qu'il n'en a sans doute existé que FORT RAREMENT. Les orchestres ordinaires étaient beaucoup plus simples. — [1] « Il y a, dit Guillaume d'Auvergne, une belle et honnête jonglerie qui retrace les hauts faits des grands hommes. » (*De Universo*, *Opera*, t. I, p. 1031, Bibl. Nat., lat. 15962, f° 23, r°.) Cf. le texte, aujourd'hui si connu, de la *Summa de pœnitentia* (Bibl. Nat., anc. fonds de la Sorbonne, 1552, f° 71, v°, col. 1, milieu du XIIIe siècle) : « Est tertium genus hominum qui habent instrumenta musica ad delectandum homines. Sed talium DUO SUNT GENERA : quidam enim frequentant potationes publicas et lascivas congregationes, ut cantent ibi lascivas cantilenas, et tales dampnabiles sunt, sicut alii qui movent homines ad lasciviam. Sunt autem alii, *qui dicuntur joculatores*, QUI CANTANT GESTA PRINCIPUM ET VITAS SANCTORUM... Bene possunt sustineri tales. » Ces *Vitæ sanctorum*, ce sont ces petites chan-

« Que voulez-vous que je vous chante ce soir? » dit-il en donnant son premier coup d'archet, vigoureux et sonore. L'hôte, réfléchit un instant, et répond : « Je viens d'avoir une idée, que je « vous soumets. Au lieu de nous réciter ce soir une seule chan- « son (ce qui semble parfois un peu long), je vous prierai de nous « chanter les plus beaux passages de nos plus beaux poèmes. Nous « aurons la joie, en une petite heure, de parcourir avec vous « toutes nos gestes héroïques, depuis celle du Roi, qui est la « plus honorée, jusqu'à celle de Doon qui mérite d'être mieux « connue. Ce sera une véritable fête. Écoutons. »

Le jongleur, alors, accorde sa vielle et commence par calmer son auditoire qui est quelque peu bruyant et nerveux : « *Baron, or m'escoutés, si laissiés le noisier*[1]. » Puis, voulant récompenser ses hôtes d'un silence qui leur coûte un si grand effort et interrompt tant de belles disputes, il leur annonce qu'il va chanter de beaux vers où ces deux grandes choses, la Chevalerie et la Douleur, seront dignement célébrées : *je commence, seignor, chanson de vasselage, — De grant chevalerie et de fort ahannage*[2]. Il a, d'ailleurs la franchise de les prévenir que ses chants dureront peut-être jusqu'à la nuit tombante[3] (ce qui fait faire quelque grimace aux jeunes); mais il ajoute gravement que « rien n'est plus historique que la matière « de ses poèmes[4]. » C'est arrivé, c'est « réellement arrivé, » et il n'hésite pas, en finissant, à promettre le ciel à ses auditeurs de

sons de geste religieuses, comme la *Vie de saint Alexis*, qui ont longtemps coexisté à côté des chansons militaires et SONT, A TOUT LE MOINS, AUSSI ANCIENNES. Quant aux jongleurs « jonglants » et de bas étage, on en trouve vingt portraits ressemblants dans nos chansons; mais aucun ne vaut celui du *Moniage Guillaume :* Quant ont trois sous, quatre ou cinc assemblez, — En la taverne les vont toz aloer. — Si en font feste tant que puéent durer... — Et quant il a le buen vin savoré,... — Quant voit li hostes qu'il a tot aloé :... — « Frere, fet il, querrez aillors hostel... — Donez moi gage de ce que vous devez. » — Et cil li lesse sa chauce ou son soller... — Toz diz fait tant que l'en le lesse aler, — Et si vet querre où se puist recovrer, — A chevalier, à prestre ou à abé. — Bone costume ont certes le jugler. — Ausi bien chante quant il n'a que digner — Que s'il eüst quarante mars trovez. — Toz dis fait joie, tant comme il a santé (v. 1217 et suiv.) Sur ces jongleurs, parmi lesquels il y avait des *clowns* cabriolants et jonglants (sans parler des *jongleresses*), cs. le travail de Tobler : *Im neuen Reich*, n° 9, 1875, et *La vie nomade en Angleterre au XIVe siècle*, excellent article de la *Revue historique*, 1er sept. 1882. Voy. aussi la *Vie de saint Gire*, publiée par Gaston Paris, v. 271-273. = [1] Voy. les textes de ces débuts cités en grand nombre dans nos *Épopées françaises*, 1re éd., I, pp. 401, 402. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 21, v. 9. = [3] Com vos orroiz, ainz le soleil cochié. (*Couronnement Looys*, v. 1367.) Ne cuit qu'elle vous faille de si à la vesprée. (*Bueves de Commarchis*, etc.) = [4] Ce n'est pas fable que dire vos volons. — Ansoiz est voire autressi com sermon. (*Amis et Amiles*,

bonne volonté[1]. Voilà qui peut passer pour un exorde insinuant.

Vous avez dans l'oreille et dans l'esprit cet incomparable poème d'André Chénier, *l'Aveugle*, où l'on entend le vieil Homère, comme un aède divin, chanter successivement tous les grands épisodes de l'épopée hellène. Je ne pense pas que la langue française, en son riche trésor, possède de plus admirables vers et, pour ceux qui les voudraient imiter, ils sont vraiment désespérants. Ce serait pourtant l'heure de s'en souvenir, pour répéter ici les chants de notre jon-

Fig. 117. Le premier chant du jongleur : Charlemagne arrêtant le soleil. — Composition de Luc-Olivier Merson.

gleur en un langage digne des héros qu'ils célèbrent. Ah ! si nous avions un Chénier qui, au lieu d'être païen dans ses moelles, fût vraiment chrétien et Français ! un Chénier s'inspirant de *Roland !*

Le poète aveugle débute par un cri vers le monde suprahumain, vers le monde céleste :

Commençons par les dieux. Souverain Jupiter,
Soleil qui vois, entends, connais tout, et toi, mer,
Fleuves, terre, et noirs dieux des vengeances trop lentes,
Salut ! Venez à moi, de l'Olympe habitantes,
Muses. Vous savez tout, vous, déesses, et nous,
Mortels, ne savons rien qui ne vienne de vous.

Certes, voilà de beaux vers et où passe un grand souffle ; mais,

v. 5-6). Ce est « la vraie estoire. » (*Bueves de Commarchis*, v. 17), etc., etc. = [1] Et cil qui

à défaut d'un style aussi large, notre jongleur du XIIe siècle possède une vérité plus étendue et, mettant le pied, sans le savoir, sur les deux plus grandes erreurs de la société antique, il salue Dieu, tout d'abord, de ces deux incomparables épithètes : « Vous « êtes *esperitables*[1] et créateur[2]. » Puis, il s'anime : « Vous êtes « celui *qui fu et est et iert*[3]. Beau sire roi, *dous pere de lassus*[4], « vous êtes celui *qui haut siet et loin voit*[5] ; vous êtes celui *cui toz* « *li monde prie*[6] et qui gouverne le ciel et la terre, *si cum li mons*

Fig. 118. Le second chant du jongleur. Thierry accusant Ganelon devant le tribunal de Charles. Composition de Luc-Olivier Merson.

« *tornie*[7]. Vous êtes le grand Justicier[8] et *li Voirs de l' ciel*[9]. « Toute lumière, toute clarté nous viennent de vous[10]. C'est à vous « que nous devons le pain que nous venons de manger, le vin « que nous venons de boire ; mais surtout le pardon de tous

volentiers en entendra le son, — Diex li otroit qu'il ait de s'ame garison — Que jà ne voie enfer, cele male maison. (*Antioche*, I, p. 7.) = [1] Dex, dist Amiles,... — *Esperitables* iestez, biax sire rois. (*Amis et Amiles*, v. 1217.) = [2] Il creoit el'vrai Deu *creatour* — Et que par lui croissoit et le herbe et la flour — Et qu'il est pere et fix et de tous sauveour. (*Renaus de Montauban*, p. 410, v. 37.) Qui *home et feme à tes deus mains* fesis. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 104, v. 12.) Bien vous doit remembrer de Dieu *que tous vous fist*. (*Antioche*, I, p. 7.) = [3] *Ogier*, v. 4102. Cf. *Aiol :* Glorieus sire pere, *qui fu et tous tans iers* (v. 6988). = [4] *Renaus de Montauban*, p. 426, v. 15. = [5] Dex *qui haut sies et loin voiz*. (*Amis et Amiles*, v. 1216. Cf. *Renaus de Montauban*, p. 257, v. 11, etc.) = [6] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 75 et 214. = [7] *Chétifs*, éd. Hippeau, p. 225. = [8] *Godefroi de Bouillon*, v. 1067. = [9] *Aiol*, v. 2930. = [10] *Prise d'Orange*, v. 150.

« nos péchés[1]. Salut! » Il se tourne alors vers le fils de sainte Marie, vers ce Jésus, *qui tout salve*[2], et enfin vers cette Reine couronnée[3], vers cette *pucelle quis sans pecié fu née*[4], vers cette *mère au creator*[5] à laquelle il dit avec un accent de tendresse et de supplication inexprimable: « *Sainte Marie, dame belle, ne* « *m'obliés*[6]. » Là-dessus, notre jongleur s'arrête un instant, et il faut bien avouer que son début pourrait être, sans trop de sacrilège, comparé à celui d'André Chénier.

Fig. 119. Le troisième chant du jongleur : Le supplice de Ganelon. — Composition de Luc-Olivier Merson.

C'est par Charlemagne qu'en réalité le jongleur aborde son véritable récit: « Je n'ai pas, dit-il, à vous chanter aujourd'hui « les enfances de Charles, ni toutes les douleurs que le Seigneur « Dieu lui envoya avant de lui mettre au front la couronne de « France. S'il en est parmi vous qui se plaigne de sa vie, il « ferait sagement de penser au fils de Pépin. On ne saurait dire « s'il eut jamais, ici-bas, une heure, une seule heure de repos. « Forcé de reconquérir son trône avant de l'avoir occupé, il ne « triomphe de ses ennemis que pour être appelé à restaurer dans

[1] *Chétifs*, l. l., p. 254. *Gaufrey*, v. 9110. = [2] *Elie de Saint-Gilles*, v. 441. = [3] *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 118. *Antioche*, I, p. 130, etc., etc. = [4] *Godefroi de Bouillon*, Bibl. Nat., fr. 12558, f° 57, v°. = [5] *Jerusalem*, v. 91, etc., etc. = [6] *Chétifs*, l. l., p. 220.

« Rome le Pape dont il est ici-bas le défenseur naturel : « Ah ! « disait-il, je voudrais maintenant me reposer un peu. » Mais on « lui apprend, au même instant, que les Sarrazins menacent « encore une fois l'Italie et le monde chrétien : il faut partir « sur l'heure, et les poursuivre jusqu'à Apremont. Ils sont vain- « cus ; c'est bien : « Revenons en France, et respirons. » Alors « Ogier se révolte, les fils d'Aimon se révoltent, Jean de Lanson « se révolte. Charles court sus à toutes ces rébellions, à tous

Fig. 120. Le quatrième chant du jongleur : Guillaume et le roi Louis. — Composition de Luc-Olivier Merson.

« ces rebelles; il va de l'un à l'autre, il les attaque, il les « dompte et ne songe plus, vainqueur, qu'à délivrer la chré- « tienté des païens envahisseurs. Pour mener à bonne fin une « aussi périlleuse entreprise, pour s'armer de la force qui lui « est nécessaire, il va, entouré de ses douze pairs, baiser la « pierre du Saint-Sépulcre et rapporte de Constantinople les mi- « raculeuses reliques de la Passion qui jettent partout de la « lumière autour d'elles. Enfin, Charles est prêt. Saint-Jacques « lui apparaît durant son sommeil, lui touche l'épaule du doigt, « lui montre l'Espagne et lui dit : « Va. » Il va, et, au bout de sept « années de rudes campagnes et de terribles sièges, n'a plus en « Espagne qu'un seul ennemi devant lui, Marsile, et une seule

« ville, Saragosse; mais il possède son neveu Roland et semble,
« avec un tel trésor, assuré de la victoire. Il n'en est rien, et
« voici qu'un traître déjoue soudain tous les desseins du grand
« empereur : Ganelon vend Roland aux païens. Je ne vous ra-
« conterai aujourd'hui ni cette trahison, ni la mort de Roland
« au milieu des trois archanges Raphaël, Gabriel et Michel. Vous
« l'avez entendue trop de fois, et je sais que plusieurs d'entre
« vous savent par cœur le poème où elle est racontée depuis ce
« vers : *Ço sent Rollanz que la mort li est près* jusqu'à celui-ci :
« *L'anme de l' cunte portent en Pareïs*. Mais, pour vous consoler
« d'une telle douleur et vous encourager à bien faire, je veux
« aujourd'hui vous montrer comment fut vengé le Roland que
« vous aimez. Il y avait deux coupables : Marsile et Ganelon :
« il y eut deux châtiments. Écoutez :

L'Empereur fait sonner tous ses clairons;
Puis, il s'avance à cheval, le baron, avec la Grande Armée.
Ils trouvent la trace des païens de Marsile
Et, d'une commune ardeur, commencent la poursuite
Mais le Roi s'aperçoit alors que la nuit descend.
Il met pied à terre sur l'herbe verte, dans un pré,
S'y prosterne et supplie le Seigneur-Dieu
De vouloir bien pour lui arrêter le soleil,
Dire à la nuit d'attendre, au jour de demeurer.
Voici l'Ange, qui a coutume de parler à l'Empereur,
Et qui, rapide, lui donne cet ordre :
« Chevauche, Charles : la clarté ne te fera pas défaut. »
Pour Charlemagne, Dieu fit un grand miracle :
Car le soleil s'est arrêté, immobile, dans le ciel.
Les païens s'enfuient, mais les Français les poursuivent...
Morts, tous sont morts[1] !

« Reste le traître, reste Ganelon; mais sa punition ne sera pas
« moins terrible. Charles, de retour à Aix, l'emmène avec lui,
« comme un fauve dangereux, tout chargé de lourdes chaînes.
« On l'attache à un poteau devant le palais de l'Empereur; on
« lui lie les mains avec des courroies de peau de cerf; on le roue
« de coups de jougs de bœufs. Ce n'est encore, toutefois, que le

[1] *Chanson de Roland*, v. 2443-2460. Le dernier petit vers est ajouté à l'original.

« prélude du grand supplice. Devant le tribunal du Roi, alors « que tous les juges ont peur de ce misérable et intercèdent en « sa faveur, se lève soudain un accusateur implacable. C'est un « Angevin, c'est Thierry. Il se dresse au milieu de tous ces « lâches, et, d'un geste terrible, montrant l'accusé qui déjà se « croyait sauvé :

« Ganelon est un félon, Ganelon a trahi Roland :
« Je le condamne à mort. Qu'on le pende,
« Et qu'on jette ensuite son corps aux chiens :
« Car tel est le châtiment des traîtres.
« Que s'il a un parent qui me veuille donner un démenti,
« Avec cette épée que j'ai là, à mon côté,
« Je suis prêt à soutenir ce que je viens de dire.
« — Bien parlé, » disent les Francs[1].

« Il est triste de penser que les plus mauvaises causes peuvent « parfois trouver de courageux défenseurs. Pinabel prend en main « la cause de Ganelon ; Pinabel qui est un vrai baron, *ixnels* et « brave ; Pinabel qui est fort et grand, et a le corps bien moulé. « Il accepte le combat avec Thierry, se confesse comme lui, « entend la messe près de lui, et reçoit avec lui le corps de Dieu. « Le grand duel commence, Pinabel est vaincu, et la mort de « Ganelon est enfin résolue. Les juges n'ont plus peur de l'accusé. « Il était temps.

Donc, on fait avancer quatre destriers :
Puis, on lie les pieds et les mains du traître.
Sauvages sont les chevaux :
Devant eux sont quatre sergents qui les conduisent
Vers une jument là-bas, dans le milieu d'un champ.
Dieu ! quelle fin pour Ganelon !
Tous ses nerfs sont effroyablement tendus,
Tous ses membres s'arrachent de son corps ;
Le sang clair ruisselle sur l'herbe verte.
Ganelon meurt en félon et en lâche.
Il n'est pas juste que le traître puisse se vanter de sa trahison[2] »

Quand le jongleur achève ce dernier vers : *Ki traïst altre, nen est*

[1] *Chanson de Roland*, v. 3829-3837. = [2] *Ibid.*, v. 3964-3974.

dreiz qu'il s'en vant, c'est au milieu du silence et du recueillement universels. Seule, la voix d'un enfant s'élève, et jette un cri contre Ganelon. Les femmes pleurent, les barons pensent. Quant au chanteur, il demande à se reposer, et se laisse offrir un hanap plein de *claré*. L'auditoire, cependant, redevient peu à peu bruyant et difficile, et c'est en vain que, pendant quelques minutes, le jongleur s'écrie à plusieurs reprises : *Huimès orrés chançon, s'il est qui le demant*[1]. Ce chant nouveau, per-

Fig. 121. Le cinquième chant du jongleur : Charlemagne devant Narbonne.
Composition de Luc-Olivier Merson.

sonne ne semble le demander; mais, en réalité, tout le monde le désire.

Alors le chanteur transporte brusquement ses auditeurs dans un autre cycle de notre poésie nationale, et leur montre Charles le Grand revenant de Roncevaux, des larmes plein les yeux, et murmurant sans cesse deux noms avec une douleur presque hébétée : « Roland, Ganelon » ; « Ganelon, Roland ». Et l'Empereur ajoute, montrant le poing au traître absent : « Quatre cents ans après « ma mort, on parlera encore de ma vengeance. » Seulement ce

[1] *Antioche*, II, p. 241.

roi centenaire est le seul qui soit resté jeune dans toute son armée, et le jongleur le constate d'une voix irritée. Derrière Charles marchent des chevaliers pantelants, pâles, maigres, usés, et qui, après sept ans de veilles, ne souhaitent qu'une chose, triviale, mais douce : leur lit. Cette marche de la Grande Armée à travers les plaines de France, qui est si bien racontée par notre jongleur, par notre aède du XIIe siècle, devrait tenter le génie d'un grand peintre de notre époque. Il m'est un jour arrivé de pleurer

Fig. 123. Le sixième et dernier chant du jongleur : Charlemagne et Ogier escortent le Pape qui rentre dans Rome. Composition de Luc-Olivier Merson.

comme un enfant devant le « 1814 » de Meissonier; mais il me semble que ces chevaliers, avec leur pauvre armure en pièces, leurs têtes basses et leurs faces blanches, suivant de très loin cet empereur superbe et gaillard, feraient passer dans l'âme un frisson de pitié et de douleur. Soudain Charles s'arrête, et, dans le bleu incomparable de ce beau ciel, entre deux montagnes, près d'un golfe de la mer, il aperçoit une ville lumineuse et superbe. C'est Narbonne. « Il me la faut », dit-il, et il se met, avec une naïveté qui n'appartient qu'aux grandes âmes, à la proposer successivement à tous ses capitaines, à tous ses comtes. Tous ont sommeil, tous refusent, et c'est alors que le grand empereur,

dans l'exaltation d'une très légitime colère, se prend à les insulter:

« Seigneurs barons, vous qui m'avez servi,
Je vous le dis en vérité, allez-vous-en,
Et retournez aux pays où vous fûtes nourris.
Mais, par le Dieu qui jamais ne mentit,
Quels que soient ceux qui partent, je reste...
Allez-vous-en, Bourguignons, Français,
Angevins, Avalois, Flamands :
Trente mois, s'il le faut, je resterai ici...
Et, quand vous serez de retour en Orléanais et en douce France,
Si l'on vous demande : « Où donc est le roi Charles? »
Par Dieu, seigneurs Français, vous répondrez
Que vous l'avez laissé faire, tout seul, le siège de Narbonne [1]. »

Le jongleur, au milieu d'un frémissement général, donne alors plusieurs coups d'archet et, en vieillard qui se croit des droits au sermon, tance vertement ses auditeurs : « Quand Charles parlait « de la sorte, il avait cent ans. Qui de vous serait aussi fier? » Mais comme il s'aperçoit que son algarade est reçue assez froidement, il se hâte de reprendre la suite de ses récits : « Chevaliers « barons qui m'écoutez, dit-il, les Charlemagnes, par malheur, « ne vivent pas toujours, et c'est grand dommage : car, s'il y avait « encore des Charles, nous aurions toujours des Rolands. Ce qu'il « y a de trop certain, c'est que le fils de Pépin n'eut pas un fils « digne de lui, et que, sans Guillaume, sans le fils de cet Aimeri « qui prit Narbonne, il n'aurait jamais porté la couronne d'or « dont les Anges ont ceint le front du premier roi de France. « Mais, hélas! la reconnaissance est encore plus rare dans les « palais des rois que dans les donjons de leurs vassaux, et, avec « une singulière rapidité d'ingratitude, Louis oublia son libérateur Guillaume. Même, un jour, tandis qu'il faisait à ses barons une distribution solennelle de duchés, de comtés et de « fiefs, il lui arriva de n'oublier que ce Guillaume auquel il « devait tout. Celui-ci était à la chasse, et n'apprit l'aventure « qu'à son retour; mais c'est alors qu'à la fin, son indignation « farouche éclata, et c'est la plus fière, j'allais dire la plus belle

[1] *Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 41.

« colère dont nos poètes nous aient conté l'histoire. Les clercs « prétendent qu'il ne faut jamais reprocher ses bienfaits à ceux « qui en ont été l'objet; mais, en vérité, c'en était trop, et il y « avait là un scandale qui criait vengeance :

Le comte Guillaume revenait de chasser,
Avait quatre flèches à son côté
Et rapportait son arc d'*aubor*.
Sur sa route a rencontré Bertrand :
« Notre Empereur donne fiefs à tous ses barons ;
« Mais, vous et moi, mon oncle, nous sommes oubliés.
« — Neveu, répond Guillaume, je vais parler au Roi. »
Le comte Guillaume, alors, marche droit vers le palais,
Et monte les degrés de marbre.
Il marche avec une telle violence sur le plancher
Que ses heuses éclatent, ses heuses en cuir de Cordoue.
Pas un baron, pas un qui ne soit épouvanté[1] !

« Alors, blanc de colère, Guillaume se met à faire, devant ce « pauvre petit roi tremblant, la longue et magnifique énumération de tous les bienfaits dont il a comblé cet ingrat :

Ne te souvient-il plus de la grande et mortelle bataille
Que j'ai livrée, pour toi, dans les prés sous les murs de Rome?
Ne te souvient-il plus de cette autre bataille
Que j'ai gagnée, pour toi, au gué de Pierrelatte[2] ?

« Mais il en arrive bientôt au plus haut, au plus signalé des « nombreux services que le fier comte ait jamais rendus à ce « fils médiocre du grand Charles :

Ce fut quand Charlemagne voulut te faire roi :
La couronne était placée sur l'autel.
Le comte Hernaut, soutenu par son puissant lignage,
Voulut la prendre et la tirer à lui:
Je le vis et m'indignai,
J'abattis ma main largement sur son cou
Et le fis tomber sur la dalle.
Puis, je m'avançai sur le perron de marbre,
Sous les yeux du Pape, sous les yeux des Patriarches;
Je saisis la couronne, et tu l'emportas sur ta tête.
Il ne te souvient guère d'un tel bienfait,
Quand tu partages toutes tes terres, et que tu m'oublies[3]...

[1] *Charroi de Nîmes*, v. 17-57. = [2] *Ibid.*, v. 135-155. = [3] *Ibid.*, v. 163-182.

« Mais, ajoute le jongleur (qui s'arrête soudain, l'archet en l'air), « il ne faut pas rester sur le spectacle d'une telle ingratitude, et je « veux finir (car il se fait tard) par un récit qui vous laisse au cœur « un peu plus de consolation et de joie. Faites silence : pas de « disputes, pas de cris. Je vais vous parler d'Ogier, du grand « Ogier. Après la geste du Roi, après celle de Guillaume, il serait « injuste d'oublier cette geste de Doon dont Ogier est la gloire. « Écoutez chanson qui est *de bien enluminée*, et sachez, *bone gent* « *honorée*, que je ne la chante pas pour être payé de vous, mais « pour célébrer des prouesses et une chevalerie comme on n'en « verra plus dans le monde[1]. » Alors il leur raconte les grands combats d'Ogier durant le siège de Rome, et son double duel contre le païen Caraheu et contre ce Brunamont qu'il défie au nom du « Glorieux du ciel ». Là-dessus, notre chanteur s'échauffe et décrit en termes émus l'entrée triomphale du Pape dans les murailles reconquises de la Ville éternelle. Derrière lui marchent le grand Empereur à la barbe fleurie et un jeune chevalier, très grand, très beau, très fier, qui est le véritable triomphateur et s'appelle Ogier de Danemarche[2]...

Mais au moment où il parle de l'Apostole et de l'amour que lui portait Charles, une voix s'élève dans l'auditoire, et s'écrie : « Notre roi Philippe n'aime pas aussi tendrement l'apostole Inno- « cent. » — « A tout le moins, dit le châtelain, il vient de se « réconcilier avec lui. L'interdit va être levé, et Agnès s'est reti- « rée à Poissy. — Et Ingeburge? — Ingeburge est résignée. »

Ce mot termine l'après-midi, qui devenait longue. Le jongleur, très applaudi et très fêté, reçoit du seigneur un mulet d'Aragon et un bliaut en *paile* rouge[3].

[1] *Antioche*, II, p. 241. = [2] *Ogier*, v. 1225-3102. = [3] Il ont souvent (les jongleurs) *de bons deniers assez, — Les bones robes, les roncins enselez* — Que li franc home lor donent por chanter. (*Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, v. 1255, etc.) *Un blial osterin* dona à menestrer, — Et cil l'en mercia. (*Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 21, v°.) Qui or voldra chançon oïr et escouter — Si voist isnelement sa boursse desfermer, — Qu'il est huimès bien tans *qu'il me doie doner*. (*Gui de Bourgogne*, v. 4135-4137.) Ceus qui m'ont escuté *lor pri-jou qu'il n'oblient*. (*Aiol*, v. 10980.) Menesteraux font querre et demander. — Qui lors veïst chanteors asambler — Et jugleors vienent sans demourer... — *Mès là ó voient la richece doner*. — Là vont tuit cil qui sevent deporter. (*Département des enfans Aimeri*, Brit. Mus. Harl., 1321, f° 80, 81.) Ainc n'i ot canteor, jogleor, menestrier, — *C'on ne donast mantel, ou bliaut, ou cender*, — Palefroi ou ronchi. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 5739-5341.) Il lor done mantiax et bliaus engoulés. — Pelichons vairs et gris et hermins

La séance épique est achevée[1]; la nuit tombe.

La dernière heure du jour.

Si copieux qu'ait été le dîner, nos barons soupent avant de se mettre au lit[2], et ce souper, qui le croirait? ne met pas fin à une journée gastronomique qui peut passer cependant pour assez bien remplie. Au moment de se coucher, ils « demandent le vin[3] ». On le leur apporte avec quelque solennité, et ils en boivent largement.

La chambre est éclairée par un gros cierge[4] qui brûle sur un candélabre assez élevé. Les grands seigneurs et les rois se donnent le luxe de deux cierges, de deux *tortis*[5]. Somme toute, c'est un éclairage médiocre, mais il est encore préférable à celui que préconisent nos poètes et qui consiste.... en escarboucles[6].

Autour du seigneur s'empressent les écuyers ou les chambellans, qui le déshabillent et le déchaussent[7]; autour de la dame, ses *meschines* qui, derrière les courtines, lui rendent le même office. Sous l'oreiller du baron, on place sa chemise et ses braies; puis, ils se couchent, nus[8], sous des avalanches de couettes. Sur

gironés. — Onques nus ne s'en plainst. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 1651 et suiv. Cf. v. 232 et suiv.) Si leur donnoit manteaulx et bliaus lés et gens. (*Doon de la Roche*, Brit. Mus. Harl., 4404, f° 1.) Terminons par un trait caractéristique. Quand on veut savoir si le fils de Beuves d'Hanstonne, élevé par le jongleur Daurel, a vraiment la vocation chevaleresque : Cent martz d'argen lhi farai prezentar. — Si pren l'aver, donc er filh de joglar. (*Daurel et Beton*, v. 1465, 1466.) = [1] *Epopées françaises*, 1re édit., pp. 410, 411.) = On ne chantait pas que des chansons épiques après les grands repas de nos chevaliers, mais aussi des fragments plus ou moins considérables des Romans de la Table ronde et des Lais bretons (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat. anc., 7628², f° 262 ; *Gaufrey*, v. 4703), etc., etc.; des fables et des fabliaux (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 137; *Aye d'Avignon*, v. 2684; v. 4703, etc.); des contes (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat., p. 568, f° 263; *Godefroi de Bouillon*, v. 227, 1570, 1738 et suiv.), et enfin des chansons « lyriques » de tous les genres. Or, les principaux de ces genres étaient les suivants, dont nous allons faire l'énumération : a. *Saluts d'amour;* b. *Retroanges;* c. *Descorts;* d. *Motets;* e. « *Romances* »; f. *Serventois;* g. *Pastourelles;* h. « *Chansonnettes* »; i. *Rondeaux;* j et k. *Aubades* et *Sérénades;* l. *Jeux partis;* m. « Rondes à danser », etc. Nous en publierons les types dans la *Chrestomathie* que nous préparons depuis longtemps. = [2] *Amis et Amiles*, v. 1073 et suiv.; *Gaydon*, v. 8998; *Bueves de Commarchis*, v. 2339. = [3] *Doon de Maience*, v. 5693, 5694 ; *Aiol*, v. 2153, 2154. = [4] *Amis et Amiles*, v. 648. *Jourdains de Blaivies*, v. 112-114; *Parise*, v. 768, etc.; = [5] *Ogier*, v. 8224-8226, etc. = [6] *Gaydon*, v. 316-320, etc. = [7] *Ibid.*, v. 166, 190, etc. = [8] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, v. p. 52, § 103 ; *Amis et Amiles*, v. 1160 ; *Aiol*, v. 2156. A cette règle générale il y avait cependant un certain nombre d'ex-

les perches sont étendus les vêtements du jour. Le cierge brûlera toute la nuit[1].

Les Français du moyen âge étaient connus pour aimer à *gaber* dans leurs lits avant de s'endormir[2]. Les *gabs*, ce sont ici de grosses plaisanteries salées, et surtout des gasconnades. C'est l'histoire de M. de Crac racontée sous une autre forme et avec d'autres noms. Quand plusieurs barons couchaient dans la même salle ou dans le même lit, ils *gabaient* jusqu'à extinction de forces. Ce gros rire épais et bête, je le préfère encore à ce massage déshonnête dont j'ai dû parler ailleurs et qui atteste, hélas! des mœurs si peu chrétiennes[3]. Le sommeil[4] met fin à ces énormités, et nos barons rêvent de sangliers et de chiens.

Durant les soirées d'hiver, on ne se couchait pas sans avoir veillé, pendant deux ou trois heures, près de la cheminée immense. Les hâbleries des chasseurs succédaient alors aux récits des pèlerins qui venaient souvent demander leur place au coin du feu seigneurial. Sans doute on était, au château, hospitalier pour tous les voyageurs, et l'on y pratiquait sans peine cette belle œuvre de miséricorde qui consiste à leur faire toujours un accueil souriant; mais, pour les pèlerins, l'hospitalité était à la fois respectueuse et aimante. On allait à leur rencontre, les bras tendus; on faisait mieux que de les accueillir : on les honorait, et il semblait que ce fût Jésus-Christ lui-même qui frappât à la porte du château. Les meilleures places au foyer, les mets les plus savoureux leur étaient réservés, comme aux ermites et aux *peneanciers*. On avait pour eux construit des hôpitaux, des « maisons croisées » sur les routes; on les ornait, on les décorait à leur intention, et il y avait des Saints qui se consacraient spécialement à leur service; mais ils ne se trouvaient nulle part aussi bien que dans les châteaux. On les débarrassait de leur escarcelle, de leur bourdon et des palmes qu'ils rapportaient d'outre-mer, et ils séchaient, devant la belle flamme de l'âtre, leur pauvre *jupe* trempée, leurs

ceptions. = [1] Pour la prière du soir, voy. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 129, § 252. = [2] *Garins le Loherains*, II, p. 221. = [3] *Aiol*, v. 2158. Cf. *Auberi* (éd. Tobler, p. 49, v. 22-24), où le sens du mot est absolument détestable. Voy. P. Meyer, *Romania*, IV, p. 395, et trad. de *Girart de Roussillon*, p. 132. = [4] Sur les songes, cf. notamment les textes suivants : *Ogier*, v. 8260 et suiv.; *Amis et Amiles*, v. 866 et suiv.; *Auberi* (éd. Tobler, p. 212); *Renaus de Montauban* (pp. 112, 113, 171); *Godefroi de Bouillon* (v. 259

housseaux percés et leur *esclavine* en lambeaux. Puis, quand ils étaient bien reposés et guillerets, on leur demandait s'ils étaient réellement des *paumiers* venant de Jérusalem ou des *romieux* venant de Rome : « Venez-vous de Saint-Martin de Tours, de Saint-Michel du Péril-de-la-Mer, de Notre-Dame du Puy, de Saint-Julien de Brioude, de Saint-Nicolas du Port, de Notre-Dame de Chartres, de Saint-Denis en France ou de Saint-Gilles en Languedoc? Avez-vous été jusqu'à Cologne ou jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle? Avez-vous rapporté des images en plomb, des *enseignes?* Avez-vous vu là-bas de beaux *ex-voto?* Parlez, répondez, allez : nous vous écoutons, et nous nous coucherons, pour vous, une heure plus tard. »

Et les pèlerins se mettaient à conter, et la veillée se prolongeait, charmante et pieuse.

Cependant le seigneur, avant de monter à sa chambre, a mandé son chambellan et s'est fait remettre, comme chaque soir, toutes les clefs du château[1] : lourd et bruyant trousseau. « Les guet-« teurs, dit-il, sont-ils à leur poste? Le pont est-il levé? A-t-on « fait la ronde du soir? »

A cette demande répondent, dans le lointain, les cors et les trompettes des *eschaugaites*[2]. La nuit est belle et claire; la lune a un rayonnement serein; l'air est doux[3]....

Tout va dormir au château; tout dort.

et suiv.); *Doon de Maience*, v. 1729, 1814 et suiv. = [1] Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 58. = [2] *Perceval*, v. 18563. Citation de Schultz. etc. = [3] La lune raia cler, se fait mult seri. (*Jerusalem*, v. 6323.) La nuit fu bele et clere, et li airs fu seris. (*Ibid*, v. 1364.) Etc., etc.

XXII

APRÈS LA BATAILLE (P. 756)

Les clercs vont de tous côtés, à droite, à gauche,
Jusqu'entre les pieds des chevaux ;
Entre leurs bras prennent maint homme qui est tombé en pâmoison
Et guérissent maint blessé...

(*Anseïs, fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 222, v°.

Sur les écus on couche les blessés et les morts.

(*Jerusalem*, v. 8933, 8934.

Selon l'usage de la terre de France, l'ami regrette son ami :
« Ah ! gentilhomme, chevalier de noble lignée,
« Je vous remets aux mains du Glorieux qui est dans le ciel. »

(*Roland*, v. 2251-2253.)

Composition d'Édouard Zier.

Edouard Zier

Le départ du croisé (p. 704). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE XVII

LA VIE MILITAIRE DU CHEVALIER

I. Avant la guerre.

UERRE, chasse et tournoi, c'est, en trois mots, toute la vie d'un baron, et encore la chasse et le tournoi doivent-ils être principalement considérés comme une petite guerre qui est l'apprentissage de la grande. Toute nation militaire doit, sous une forme ou sous une autre, posséder des écoles de guerre. Le moyen âge féodal avait deux de ces écoles, et nous venons de les nommer.

Le Tournoi est la première de ces institutions qui étaient jadis destinées à entretenir, dans la nation, l'esprit et les habitudes militaires. Les défenseurs de ce terrible jeu n'ont pas négligé de se servir de cet argument contre tous ceux qui l'attaquaient, et même contre l'Église qui l'a si obstinément condamné : « Comment voulez-vous, disaient-ils, que,

« sans une telle préparation, nos jeunes bacheliers puissent af-« fronter la vraie bataille? » — « Non, ajoutent ces apologistes, il faut, pour se jeter avec confiance dans la mêlée, avoir vu son sang couler dans la lice, avoir senti ses dents craquer sous le poing d'un autre, avoir été jeté à terre, savoir ce que pèse un ennemi, et, vingt fois abattu, s'être vingt fois relevé plus résolu et plus gaillard[1]. » Voilà ce qui peut s'appeler une école, et Sainte-Palaye, qui voit juste, a raison de comparer nos tournois aux Jeux olympiques[2].

J'avoue que cette apologie me semble ici la seule possible, et certains autres arguments, qui sont dus notamment à un poète du XIIIe siècle, à l'auteur du *Roman de Hem*, me semblent absolument dérisoires : « Eh quoi! dit ce bon apôtre, vous penseriez à sup-« primer les tournois. Ils font vivre tant de monde! » Et cet homme pratique énumère tous les grands et petits métiers qui vivent, en effet, de ces coûteuses assemblées : ces bons hérauts, d'abord; puis, les selliers; puis, les maréchaux-ferrants; puis, les marchands de victuailles[3]. Ce raisonnement de bas étage ressemble à celui que de petits esprits hasardent de nos jours : « Si l'Église « n'existait plus, comment les bedeaux vivraient-ils? » Il faut mépriser de telles étroitesses, et ne pas faire plus d'estime de ces modernes qui assimilent les tournois à nos *steeple-chases*. Fi donc!

Ces sanglants exercices avaient une telle importance que, dans l'admirable poème récemment découvert par Paul Meyer et qui est consacré à Guillaume le Maréchal, comte de Pembrocke, régent d'Angleterre, mort en 1219, « UN BON QUART de ces vingt mille vers a les tournois pour objet[4]. Un quart! C'était la place qu'ils occupaient dans la vie féodale.

On a voulu remonter aux origines d'une institution aussi considérable, et c'est ici que les avis les plus opposés ont été successivement ouverts. Si « germaniste » qu'on nous ait pu croire, nous ne saurions admettre ici l'influence *directe* des Germains, et le fameux

[1] Cet argument est textuellement emprunté à Roger de Hoviden († post 1201), cité par Ducange (*Glossarium*, éd. Didot, t. VII, *Dissertations*, p. 256) = [2] Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 179. = [3] *Analyse du Roman de Hem, du trouvère Sarrasin* (XIIIe siècle) par M. Peigné-Delacourt, pp. 7, 8. = [4] « Les descriptions de tournois occupent UN BON QUART du poème. »

texte de Tacite[1] que l'on a cité si souvent, n'est vraiment d'aucun poids. Entre « ces jeunes gens nus qui se jettent en sautant au milieu des épées » et les *torneors* du moyen âge, il n'y a aucun point de contact. Il en est de même de ces combats à cheval qui eurent lieu au moment des célèbres « Serments de Strasbourg », et, pour qui sait lire le texte de Nithard[2], ce ne sont là que de grandes manœuvres. De la petite guerre, au sens moderne de ce mot.

Dès le moyen âge (c'était alors la tendance générale), on a voulu faire honneur à un seul homme de l'invention des tournois, et plusieurs Chroniqueurs, parlant d'un certain Geoffroi de Preuilly mort en 1066, disent sans hésiter : « C'est ce Geoffroi *qui tornamenta invenit*[3]. » Ducange s'est donné la peine de réfuter une affirmation aussi téméraire en constatant l'existence des tournois avant l'époque où vivait ce prétendu inventeur; mais nous n'avons même pas besoin de ces preuves, et le bon sens suffirait pour venir à bout d'un tel système. Un usage aussi universel et aussi profond n'est pas sorti, un beau jour, du cerveau d'un seul homme pour se répandre dans le monde. On n'invente pas ces choses-là.

Le seul fait, vraiment incontestable et que les historiens aient jusqu'ici mis en un relief décisif, c'est que les tournois ONT UNE ORIGINE FRANÇAISE. Ils sont nés chez nous; nous les avons visiblement

(P. Meyer, *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, *Romania*, XI, p. 32). = [1] Genus spectaculorum unum atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum est, inter gladios atque infestas frameas saltu se jaciunt. Exercitatio artem paravit, ars decorem, etc. *Cornelii Taciti libri qui supersunt*; tertium recognovit Carolus Halm. Lipsiæ, Teubner, 1874 : *De moribus Germanorum*, XXIV. = [2] Nithard (l. III, cap. 6.) : « Ludos etiam hoc ordine sæpe causa exercitii frequentabant. Conveniebant autem quocunque congruum spectaculo videbatur, et, subsistente hinc omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Wasconorum, Austrasiorum, Brittonorum, ex utraque parte, veluti sibi invicem adversari vellent, alter in alterum veloci cursu ruebant; hinc pars terga versa, protecti umbonibus, ad socios insectantes evadere se velle simulabant. At, versa vice, iterum illos quos fugiebant persequi studebant, donec, novissime, utrique reges cum omni juventute, ingenti clamore, equis emissis, hastilia crispantes exiliunt, et nunc his, nunc illis terga dantibus insistunt. » (Pertz, *Scriptores*, II, p. 667.) La scène se passe au moment des serments de Strasbourg, en 842, pendant l'entrevue de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. = [3] Anno 1066, Gaufridus de Pruliaco, *qui tornamenta invenit*, apud Andegavum occiditur (*Chronicon Turonense*, anno 1066). Anno Henrici imperatoris septimo et Philippi regis sexto, fuit proditio apud Andegavum : Gaufridus de Pruliaco et alii barones occisi sunt. Hic Gaufridus de Pruliaco *torneamenta invenit* (*Chronicon Sancti Martini Turonensis*, cité par Ducange

importés en Allemagne et en Angleterre; et c'est avec raison qu'on les appelle *conflictus gallici*[1].

Ne nous serait-il pas possible, avec l'aide de nos vieux poèmes, d'aller un peu plus loin?

Nous croyons que les premiers tournois ONT ÉTÉ DE VÉRITABLES BATAILLES, et, pour emprunter un mot d'enfant qui rend bien notre pensée : « des batailles pour de bon[2]. » Ce n'est pas tout. Nous sommes persuadé que, dans ces premiers tournois, très acharnés et très sanglants, il convient, plus d'une fois, de voir une des formes de la guerre féodale, de la guerre privée. Et peut-être ce mot n'a-t-il été appliqué que par extension aux combats contre les païens[3].

Le Tournoi primitif est donc une bataille comme une autre, en ce sens que des corps d'armée ou des armées entières y sont engagées, et qu'il ne consiste aucunement en une honnête petite série de joutes individuelles. Le mot « tournoi », remarquez-le bien, a toujours gardé ce sens au moyen âge, et c'est ce qui le distingue du mot « joute ». Un *tournoi* est toujours un « combat

Glossarium, éd. Didot, VII, *Dissertations*, p. 24, *a*). = [1] Matthieu Paris, anno 1179 : « Henricus, rex Anglorum junior, mare transiens, IN CONFLICTIBUS GALLICIS et profusioribus expensis, triennium peregit, regiaque majestate prorsus deposita, totus est de rege translatus in militem et, flexis in gyrum frenis, in variis congressionibus triumphum reportans, sui nominis famam circumquaque respersit. » (Cf. d'autres textes, qui sont cités par Ducange : *Glossarium*, éd. Didot, t. VII, *Dissertations*, p. 24, *b*.) Le plus important est celui de Guillaume de Newbury († 1208). Il y est question de Richard Cœur de Lion qui introduit en Angleterre la pratique des tournois, parce qu'il s'est convaincu QUE LES FRANÇAIS LEUR DOIVENT LEUR SUPÉRIORITÉ MILITAIRE et sont « tanto acriores quanto exercitatiores atque instructiores ». Le Roi prend alors sa décision : « Sui quoque regni milites in propriis finibus exerceri voluit ut, ex bellorum solemni præludio, verorum addiscerent artem usumque bellorum, nec insultarent Galli Anglis militibus, tanquam rudibus et minus gnaris « (lib. V, cap. IV.) C'est ce que répète Matthieu Paris (ann. 1194) : « Eodem tempore rex Richardus, in Angliam transiens, statim per loca certa torneamenta fieri, hac fortassis inductus ratione ut milites regni utriusque, concurrentes, vires suas, flexis in gyrum frenis, experirentur, ut, si bellum adversus Crucis inimicos, vel etiam finitimos movere decernerent, agiliores ad prælium et exercitatiores redderentur. » C'est ce qui justifie les mots de Guillaume le Breton en sa *Philippide :* « Francorum more vetusto. » Cf. les autres textes empruntés par Ducange aux historiens grecs (l. l., p. 25, *a*) et sa discussion, assez faible, en ce qui concerne ici la priorité de la France sur l'Allemagne. (*Ibid.*, pp. 24, 25.) = [2] Les QUATRE textes les plus importants, les plus décisifs à l'appui de cette affirmation sont les suivants, sur lesquels nous attirons toute l'attention de notre lecteur : *a. Garins li Loherains* (XIIe s.), II, p. 165 et suiv. (défi ; deux camps, commandés chacun par un chef; bataille générale). *b. Gui de Nanteuil* (environ vers 1210), v. 2802 et suiv. (défi ; cent mille hommes engagés, etc., etc.). *c. Aiol* (comm. du XIIIe siècle), v. 2376 et suiv.; 3155 et suiv. (véritable bataille et très sanglante). *d. Renaus de Montauban* (XIIIe siècle), p. 62, v. 5 et suiv. = [3] *Renaus de Montauban*, p. 408, v. 21 et suiv. Important.

par troupes », et la joute, au contraire, n'a jamais été qu'un combat isolé, « un contre un ».

Mais, à d'autres points de vue, le Tournoi n'est pas une bataille qui ressemble aux autres, et c'est peut-être ici qu'il est nécessaire de préciser ses véritables caractères. Le Tournoi ou *cembel* primitif — j'allais dire le tournoi de la première manière — est une véritable bataille, précédée d'un défi, et qui doit être livrée en une heure et en un jour qui ont été, d'un commun accord, exactement déterminés par les deux partis. Pas de stratégie, pas de surprise. A point nommé, les deux armées sont en présence et, au premier signal de leurs chefs, se jettent l'une sur l'autre, Le Tournoi est un rendez-vous militaire où plusieurs milliers d'hommes sont exacts et se tuent en temps voulu.

Tel est le tournoi dont nous trouvons la peinture, énergique et colorée, dans *Garin le Loherain*, dans *Aiol*, dans *Gui de Nanteuil* et dans *Renaus de Montauban*[1]. Il est difficile d'admettre que de tels peintres n'aient pas été fidèles.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, même au milieu des époques les plus civilisées, le tournoi n'a pas cessé d'être une bataille générale, une vraie mêlée. A coups d'armes courtoises, je le veux bien; mais terrible, mais sanglante, mais souvent mortelle. Aux fameux tournois de Chauvenci[2], après s'être livrés plusieurs jours à de belles joutes relativement inoffensives, les chevaliers se déclarent lassés de cet exercice monotone, et « demandent un tournoi ». On les réunit en une assemblée délibérante, et le tournoi est décidé d'enthousiasme, au suffrage universel. On en fixe le jour et l'heure; on règle tout par avance. C'est tout à fait l'ancien *cembel*, moins le nombre de morts. Mais que de blessés! Que de demi-morts! Et que de sang versé sous le regard des dames, en chantant!

Que l'on veuille bien relire, avec quelque attention, les pages sanglantes du *Garin* et les pages aimables des *Tournois de Chauvenci*:

[1] Voy. les textes cités dans la note 8, et dont la gravité est considérable. — [2] *Les Tournois de Chauvenci*, éd. Delmotte, Valenciennes, 1835; v. 2528, surtout v. 2827-2885, et enfin v. 2924 et suiv. Ce document est d'une date postérieure à ceux dont nous nous sommes généralement servi, et nous ne l'utilisons, à ce point de vue, qu'avec une certaine réserve dont nous tenons à expliquer les motifs à notre lecteur. On ne pourra, sur les tournois de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, rien écrire de décisif avant la publication, par P. Meyer,

on constatera entre les deux batailles, entre les deux tournois, une ressemblance frappante, lumineuse, absolue. Et notez que plus d'un siècle sépare les deux œuvres.

Il est si vrai que les Tournois ont été à l'origine des batailles « pour de bon », que, durant tout le moyen âge, les *joutes à fer esmolu et à outrance*[1] n'ont pas été autre chose que des duels « pour de bon », toujours sanglants, parfois mortels. *Torneamentum hostile*, dit Mathieu Paris; *joustes mortelles*, dit le bon Froissart. Comment ne pas voir, en ces duels, un reste de l'antique tournoi sanglant? C'est l'évidence.

Les tournois les plus gracieux et les plus élégants ont été, aux époques les plus délicates, attristés par des morts nombreuses, qui n'étonnaient pas nos ancêtres et qui, même, ne les scandalisaient point assez vivement. D'excellents érudits ont, sans passion, énuméré ces lamentables accidents. Il y eut tel tournoi, en 1240, où l'on compta soixante ou quatre-vingts morts[2]. Pour un simple divertissement, c'était peut-être beaucoup. Dans les tournois les plus innocents, comme à Chauvenci, ce n'était, à la fin du jour, que « lèvres et faces découpées » et voitures pleines de blessés[3]. C'est que, malgré tout, le souvenir du vieux *cembel* hantait encore les esprits et pénétrait les mœurs.

« Mais, nous dira-t-on, les tournois sauvages de la première

de la *Vie de Guillaume le Maréchal*. = [1] Vulson de la Colombière : *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, chap. XVII. = [2] Au tournoi de Nuis, près de Cologne. Le chiffre des morts, en cette fatale rencontre, varie selon les historiens; mais à coup sûr il fut effroyable (Voy. Philippe Mouskes, v. 29960 et suiv. = [3] Textes sur le caractère sanglant des tournois : *a*. Lambert d'Ardres, *Chronicon Ghisnense et Ardense*, cap. XVIII : Cum ergo ventum est ad locum gladiaturæ vel torneamenti, justo Dei judicio actum est ut, in primo belli concursu, accepto in umbilico vulnere, Comes de vita periclitaretur, etc. Il s'agit du comte Raoul, et le fait a lieu en 1054. La date est significative et tout le récit confirme notre système sur l'origine des tournois (éd. du marquis de Godefroy Menilglaise, p. 49.)— *b*. « Florent, comte de Hollande, périt malheureusement en 1223 dans un tournoi à Corbie, en Picardie; d'autres disent à Noyon. » (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, éd. de la Société de l'histoire de France, II, p. 235.) Le père de Florent, Guillaume, mourut au fameux tournoi de Nuis dont nous avons parlé plus haut (*Ibid.*, p. 236, d'après Philippe Mouskes, v. 29961). Tradition de famille. *c*. Robert, comte de Clermont, chef de la maison de Bourbon, « reçut tant de coups de maillet sur la tête en un tournoi de 1279, qu'il en tomba dans une démence dont on ne put le guérir. » *Ibid.*, v. p. 78. Cf. beaucoup d'autres faits de même ordre dans les *Dissertations* de Ducange, éd. Didot, *Glossarium*, VII, p. 26, *a*) *d*. En 1274, le tournoi de Chalon, auquel prirent part les Anglais avec leur roi Édouard et les Bourguignons avec leur Comte, mérita d'être populairement appelé : *non torneamentum, sed parvum bellum de Chalon* (Henri Kinghton, cité par Ducange, l. l., p. 26, *a*). *e*. Les textes poétiques ne sont pas moins concluants que les « historiques ». Au tournoi de Hem, en

« époque féodale, ces tueries n'avaient pas de spectateurs, et il « est probable, à tout le moins, que les dames n'y assistaient « point. » C'est encore une erreur, et nos chansons, plus historiques qu'on ne pense, nous montrent les *pucelles* sortant des murs de leur ville et s'aventurant au dehors pour avoir le plaisir de contempler ces luttes barbares et qui étaient quelquefois fatales à tant de chevaliers. Quand la femme n'est pas tout à fait chrétienne, elle aime assez le sang qui coule. Ces *cembels* étaient à la fois une boucherie et un spectacle.

Et maintenant, comment et par quelle série de transitions le tournoi « de la première manière » est-il devenu celui de la seconde? C'est ce qu'il importe de savoir.

Somme toute, il n'y avait pas grand'chose à changer.

Dans l'ancien *tournoiement*, on était deux armées : on devint, petit à petit, deux « partis », ou deux groupes. Malgré tout, deux camps.

On se jetait jadis un défi solennel : on continua à se défier, mais avec de charmantes formules, polies et presque douces. Le lieu et le jour de la lutte étaient fixés d'avance; ils le furent toujours, mais sous la forme d'une invitation qui finit par être, un jour, tout empreinte de courtoisie et de bon goût.

Dans les grandes mêlées d'autrefois, chaque chevalier se choisissait un adversaire digne de lui, et les plus grandes batailles se composaient d'un certain nombre de petites joutes. On donna peu à peu, dans le nouveau système, une place de plus en plus importante à ces joutes « personnelles » qui en vinrent à se succéder une par une, durant de longues heures, sous le regard de spectateurs qui ne s'ennuyaient point ou n'osaient pas laisser paraître leur ennui. Mais l'antique et belle mêlée fut conservée avec soin, et on lui garda spécialement le nom de *tournoi*.

Dans les *cembels* du vieux temps, on se servait de vraies lances et de vraies épées, tout comme si l'on avait des païens, là, devant soi. Dans les tournois nouveaux, on émoussa la pointe et les tranchants de l'épée ou de la lance; on « hébéta » les vieux *brans* qu'on changea en bâtons, et l'on ne se servit enfin que

1268, plus d'un jouteur est gravement blessé (Peigné-Delacourt, l. l., p. 37, etc.). Et, à la fin des tournois de Chauvenci, on ne voit partout que « levres et faces decopées, biaumes quassés, » etc. (v. 2722 et suiv.) C'est PAR CENTAINES que l'on pourrait multiplier ces

d'armes « courtoises[1] ». On en vint là, mais on n'y vint pas du premier coup.

Les dames étant toujours curieuses (paraît-il), on se résolut à satisfaire leur curiosité d'une façon qui fût plus digne d'elles et de « leurs » chevaliers. Au lieu de les laisser debout dans les prés ou sur les murs, on leur construisit de gracieux pavillons de bois qu'on appela *eschaffaus*, *hourds*, *loges* ou *beffrois*[2]. Elles y montrèrent leurs jolis visages, et y étalèrent la somptuosité dorée de leurs toilettes neuves. Penchées sur les balustrades, elles encourageaient les *torneors* et prodiguaient un peu trop leurs *ah!* de commisération ou leurs sourires d'amour. Elles contribuèrent à alanguir les tournois plutôt qu'à les adoucir: car ces femmelettes, comme nous le disions, n'avaient pas peur de voir couler le sang, et étaient souvent plus coquettes qu'humaines.

L'influence de la poésie se fit bientôt sentir, et le vieux *cembel* farouche s'emplit de chants. On peut bien s'imaginer que ces chants-là n'étaient pas des cantiques. La galanterie des Saluts d'amour et des Pastourelles envahit peu à peu les tribunes où les dames montraient leurs bliauts, et la lice où les chevaliers versaient leur sang. A ces chants, durant les nuits qui séparaient les joutes, succédaient les danses et les « caroles ». Se battre le jour, danser la nuit : c'était un rude métier pour les hommes; mais les femmes ne s'en plaignaient pas.

Nous voilà bien loin de ces rudes batailles du premier âge féodal, où le sang coulait à torrents; mais enfin, si nos lecteurs ont eu le courage de suivre notre raisonnement, ils se persuaderont avec nous que *ceci* a enfanté *cela*. Et les beaux tournois à panaches du

exemples : nous ne pouvons donner ici que des types. = [1] Les armes de tournois devaient être « *hebetatæ* ». C'est le terme, fort exact, dont se sert Matthieu Paris (ann. 1252). Les épées devaient être « rabattues » « à taillans et pointes rompues ». Les lances devaient être « sans fer et sans tranchant ». (*Doon de Maience*, v. 33244.) Voy. les textes accumulés par Ducange. l. l., t. VII, p. 25). = [2] « Ces échafauds, souvent construits en forme de tours, étaient partagés en loges et en gradins, décorés, avec toute la magnificence possible, de riches tapis, de pavillons, de bannières et d'écussons. Aussi les destinait-on à placer les rois, les reines, les dames et les damoiselles, et enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniement des armes avoit rendus les juges les plus compétents. » (Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 88.) Cf. le *Roman de Hem*, l. l., pp. 15, 16, 27, et les *Tournois de Chauvenci*, v. 1542 et suiv., 1809 et suiv.. Dans ce dernier poème, ces constructions de bois sont tour à tour appelées *escaffaut* (v. 1542) et *besfroi* (v. 1241 et 1809); dans le *Roman de Hem*, on les nomme des *hourds* (l. l., p. 27) ; ailleurs, des *loges*.

xve siècle sont véritablement sortis de ces combats furieux où l'on se massacrait à corps perdu et où la terre était jonchée de morts.

C'est sous l'influence de l'idée chrétienne que cet admirable adoucissement s'est manifestement produit : œuvre, il est vrai, de plusieurs siècles; œuvre lente, et dont nous aurions voulu hâter le progrès; œuvre insuffisante, et que nous aurions souhaitée plus parfaite. Que l'Église ait vaillamment lutté, c'est ce que ne saurait contester aucun juge digne de ce nom. Du haut de la Chaire apostolique, les Papes condamnèrent vigoureusement ces *nundinæ exsecrabiles et maledictæ*. Depuis Innocent II jusqu'à Clément V, c'est une suite d'anathèmes et de coups de foudre. C'est Innocent II qui, le 18 novembre 1130, préside, à Clermont en Auvergne, un grand Synode où l'on proclame que « les tournois sont défendus PARCE QU'ILS COÛTENT SOUVENT LA VIE A DES HOMMES[1] ». Et les Pères du Concile ne craignent pas d'ajouter avec une grande virilité de doctrine : « Si quelqu'un est blessé dans un de ces « jeux, on ne lui refusera pas la pénitence et le viatique; mais « il ne pourra recevoir la sépulture ecclésiastique[2]. » Un peu moins de neuf ans plus tard, le même pape prit soin de faire confirmer ce canon dans le dixième Concile œcuménique, qui fut ouvert au Latran le 4 avril 1139[3]. Eugène III, en 1148, renouvelle les mêmes malédictions, qu'Alexandre III fait, encore une fois, retentir comme un tonnerre dans tout l'univers chrétien, au onzième Concile général, troisième de Latran, le 19 mars 1179[4]. Innocent III était assez grand pour ne point manquer au devoir de faire de ces belles économies de sang chrétien. Innocent IV suivit ce glorieux exemple; mais je ne sache pas qu'aucun pontife ait montré plus d'énergie que Nicolas III, le 22 avril 1279, qui est une date mémorable en ces petites annales de l'histoire des tournois. Le roi de France ayant été assez léger pour les permettre[5] après les avoir condamnés (les gens faibles n'en font pas

[1] Héfélé, *Histoire des Conciles*, éd. fr., VII, p. 209. Ce canon est le neuvième. = [2] *Ibid.*, = [3] Can. XIV : « Detestabiles autem nundinas vel ferias, in quibus milites ex condicto convenire solent, et, ad ostentationem virium suarum et audaciæ temerarie congrediuntur, unde mortes hominum ut animarum pericula sæpe proveniunt, omnino fieri interdicimus. Quod si quis eorum ibidem mortuus fuerit, quamvis ei poscenti pænitentia et viaticum non negetur, ecclesiastica tamen careat sepultura ». (Pour ce canon, qui est identique au canon IX de Clermont, v. Héfélé, *Histoire des Conciles*, éd. française, VII p. 239.) = [4] Canon XX. Voy. Héfélé, l. l., VII, p. 507. = [5] Voy. Le Nain de Tillemont,

d'autres), le Souverain Pontife reprit fort sévèrement le cardinal Simon de Sainte-Cécile de ne s'être pas opposé « à ce scandale », et lui ordonna de déclarer excommuniés tous ceux qui avaient pris part à ces joutes. Hélas! le pauvre roi avait déjà été cruellement puni de son laisser-aller, et son jeune frère, Robert de Clermont, était devenu absolument imbécile à la suite d'une tombée de coups de maillet qu'on lui avait appliqués sur le crâne dans un tournoi donné, en cette même année 1279, à l'honneur de Charles, fils du roi de Sicile. Le pauvre jeune homme venait d'être fait chevalier (quelle leçon!) et mourut fou en 1318[1]. Clément V, longtemps après, ne put que confirmer les rigueurs de ses devanciers dans une bulle solennelle, « du 14 septembre de l'an sixième de son pontificat », où il déclare que les tournois sont décidément l'obstacle le plus fatal à la croisade : « C'est « là, dit-il, que l'on dépense inutilement les hommes, les chevaux, « l'argent[2]. » Passe encore pour les chevaux, et même pour l'argent; mais les hommes, les hommes! Et ce beau sang de chrétien qui coule pour des riens!

A cette parole des vicaires du Christ, la voix des docteurs fit écho. Saint Bernard en écrit un jour à Suger[3], et vous allez voir ce que c'est que la liberté chrétienne : « Le temps en est venu. Prenez le glaive de l'esprit, c'est-à-dire le Verbe de Dieu, contre ces créations du Diable qui prennent parmi nous une germination nouvelle, contre ces assemblées maudites, contre ces *nundinæ* que Robert, le frère du Roi, et Henri, le fils du comte de Champagne, annoncent pour les prochaines fêtes de Pâques. » Ces assemblées, c'étaient des tournois, et les deux coupables que flétrit le grand Cistercien revenaient de la Terre Sainte. Un des biographes de saint Bernard donne à sa pensée une forme violente et, disons-le, excessive, lorsqu'il déclare que tous ceux qui meurent en tournoi « iront certainement en enfer[4] ». Jacques de Vitry, plus tard, ne se montre guère plus modéré et lance contre les tournoyeurs une vaillante et superbe philippique. Il nous peint « les champions jaloux les uns contre les autres et se portant de mauvais coups; le vainqueur dépouillant le vaincu de son cheval et de ses armes; les

Vie de saint Louis, V, p. 250. = [1] *Ibid.*, V, pp. 78, 79. = [2] Ducange, *Dissertations*, *Glossarium*, éd. Didot, VII, p. 27. = [3] Ed. Gaume, I, p. 681; epist. CCCLXXVI. = [4] *Ibid.*, I,

dégâts causés par les chevaliers et qui perdent des récoltes entières; le seigneur grevant ses hommes d'exactions intolérables pour couvrir ses folles dépenses, et la débauche des festins succédant A L'HOMICIDE[1]. » Humbert de Romans, qui fut le troisième général de l'ordre de Saint-Dominique, est peut-être celui qui a traité le plus sagement cette question si âprement controversée : il assure, avec une grande tempérance et douceur de langage, que les chevaliers peuvent prendre part à des « luttes modérées », dans l'intention unique de s'exercer à la guerre et en s'encourageant mutuellement à combattre contre les Infidèles. Mais ce grand moraliste est pris d'une sainte colère en pensant à tous les scandales des tournois, et déclare qu'on y renouvelle les scènes des cirques païens[2]. Bien dit.

La Royauté comprit également tout ce que lui faisaient perdre ces vaines effusions d'un bon sang viril. Philippe Auguste[3] fit un jour jurer à ses enfants de ne pas prendre part aux tournois. Il s'y connaissait, ce fin politique, et n'abusait pas des serments. Personne ne s'étonnera que saint Louis[4] (qui fut pourtant brave comme son épée) ait détesté, d'une haine cordiale, la frivolité dangereuse des tournois. S'il ne les avait point haïs, il ne serait pas saint Louis. Philippe III[5] fut, comme on l'a vu, un peu fluctuant à ce sujet; mais on n'en saurait dire autant de son successeur, qui n'aimait pas les fracasseries et les dépenses inutiles. Philippe le Bel[6], qui n'était point un lâche, ne condamna pas les tournois une seule fois, mais dix. Les Valois ne l'ont pas assez imité.

Les Papes et les Rois n'y purent rien, et l'on se rit de leurs défenses. La noblesse française n'entendait pas qu'on lui enlevât ce plaisir qu'elle aimait à considérer comme une école. On continua à se rompre les os pour le bon motif, et les écrivains ecclésiastiques, les légendaires eux-mêmes, se laissèrent aller à poétiser les *cembels*. On racontait, jusque dans les cloîtres, que la

p. 947. = [1] Bibl. Nat., lat. 17509, f° 105, cité par Lecoy de la Marche, *la Chaire française au Moyen âge*, p. 365. = [2] *Maxima Bibliotheca Patrum*, XXV, 559, cité par le même, *Ibid.*, p. 364. = [3] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, I, p. 12. = [4] En 1260, d'après le témoignage de Guillaume de Nangis. (Ducange, l. l., VII, p. 27.) = [5] Le Nain de Tillemont, l. l., V, pp. 78, 79, 250. = [6] Ducange, l. l., VII, pp. 27, 28. Voy. Arch. Nat., JJ, 35, n° 192, et JJ, 42, n° 114.

Vierge avait remplacé au tournoi le bienheureux Walter de Birleke et plusieurs autres. La Mère de Dieu, là-bas, dans ces joutes sanglantes, et non loin de certaines demoiselles qui y pullulaient! C'est, à tout le moins, une étrange imagination. Mais que voulez-vous! les peuples colorent de belles nuances l'objet de leur amour, et « dans l'objet aimé tout leur devient aimable ».

Somme toute, les tournois ont donné lieu à des excès qui ont été véritablement scandaleux; mais, s'il faut tout dire, ils ont contribué à nous conserver un sang viril et jeune. Entre ceux qui les ont condamnés trop sévèrement et ceux qui leur sont trop favorables, il importe de trouver un juste milieu qui soit digne d'un Français et d'un chrétien. C'est la position que nous voulons prendre.

Il nous reste à « conter » un tournoi.

*
* *

Les invitations ont été faites[1], non seulement dans toute la contrée, mais dans tous les pays voisins, et l'on n'a pas négligé de convoquer aux joutes des chevaliers de toutes les nations. Pas de bon tournoi sans cette émulation. Nous aurons « des Allemands[2] ».

Des *brefs* ont été envoyés à vingt, à trente lieues à la ronde ; les messagers couvrent les chemins; leurs mules sont fourbues. Partout « on crie le tournoi [3]» à haute et intelligible voix : « Il aura lieu, sachez-le bien, le samedi de Pâques, à Montigny, près de Villeneuve. Le samedi de Pâques, bonnes gens, le samedi de Pâques! » Les crieurs sont enroués, mais quelle rumeur dans toute la province! La nouvelle s'étend jusque dans les plus petits châteaux, jusque dans les manoirs où végètent les gentilshommes

[1] C'est ainsi que le tournoi de Hem est annoncé un mois à l'avance (l. l. p. 8); c'est ainsi que Jacques Bretex, invitant le chevalier Conrad Warnier à venir au tournoi de Chauvenci, à la Saint-Remy, peut lui énumérer par avance quelques-uns des futurs jouteurs, etc. (v. 57-238). Cf. le *Roman du châtelain de Couci*, v. 704, cité par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, II, p. 369) et *Foulques Fitz Warin* (*Nouvelles françaises du* XIV*e siècle*, éd. Moland et d'Héricault, pp. 24, 25), où l'on assiste à un tournoi dont le vainqueur doit épouser la belle Melette. Les tournois donnaient lieu, fort naturellement, à l'établissement de longues listes de chevaliers (P. Meyer, *Romania*, XI, p. 32) que l'on peut utiliser au profit de l'histoire. = [2] *Tournois de Chauvenci*, v. 1809 et suiv. = [3] « Lors fist William [Peverel] une *criée* en meynte terre, en meynte cité, que tous les chevalers de valour que torneier veilent par amurs, à la feste seint Michiel vienent à chastiel Peverel. (*Foul-*

pauvres. L'émotion est universelle. Les femmes, tout aussitôt (le premier mouvement est le bon), se rendent dans la petite chambre où sont enfermés leurs pelissons et leurs bliauts, et se demandent, non sans anxiété, si elles ne seront pas forcées de se faire faire une toilette nouvelle. Les hommes étendent, sur les bancs et sur les lits, leurs hauberts qu'ils font reluire, avec ces heaumes de joute auxquels ils attachent tant de prix.

Les défis commencent à s'échanger, de ville à ville, de château à château. Ces défis revêtent toutes les formes, et il en est d'étranges. Certains barons ont été jusqu'à faire écrire sur un morceau de parchemin[1] : « Au château des Hayes, il y a sept cheva- « liers qui se tiennent prêts à jouter contre tous « venants ». Puis, ils ont fait suspendre ce parchemin à un arbre, sur le bord de la route. C'est une affiche.

A Montigny, l'agitation est plus grande encore : c'est de la fièvre. On dresse à l'avance la liste des chevaliers qui sans doute accepteront l'invitation et viendront à la fête. On en fait le compte, on le défait, on le refait ; puis (autre angoisse), on craint de n'être point prêt. Il y a bien là-bas cent ouvriers qui travaillent aux lices et aux échafauds; mais ils vont si lentement!

La grande fête de Pâques *commeniant* arrive enfin, et le beau matin de la Résurrection du Christ se lève sur la chrétienté joyeuse. C'est, cette année-là, le 20 avril, en pleine verdure et floraison, et vous comprenez bien qu'en un tel jour, on regarderait comme un sacrilège de voyager, même pour un tournoi ; mais, dès les jours suivants, les *torneors* commencent à se mettre en route et égayent les chemins. Pour les voir passer[2], on se tient sur le seuil des portes. Il en est qui s'en vont seuls, rêveurs et désireux d'aventures[3]; il en est d'autres qui vont par bandes, très tapageurs ceux-là, et dont le plus vieux n'a guère plus de vingt-cinq ans. Voici un pauvre hobereau de campagne qui, pour faire figure à la fête, a emprunté une grosse somme à un juif de sa connaissance; puis, voilà derrière lui, un comte, qui s'avance lente-

ques Fitz Warin, l. l., p. 25.) = [1] *Roman de Hem*, l. l., p. 11. = [2] Voy. dans *Aiol* l'épisode du héros de ce poème qui se rend à un tournoi, pauvre et mal armé (v. 2651 et suiv.). = [3] L'auteur de *Garin de Montglane* (Bibl. Nat., fr. 24403, f° 11) nous fait assister à la rencontre de deux chevaliers qui vont ensemble à un tournoi, etc. Cf. les *Tournois de Chau-*

ment, escorté de cinquante chevaliers de son pays et d'autant d'écuyers. La magnificence de leurs costumes est un peu ternie par la poussière de la route; mais il les faudra voir demain. On avait même pensé un instant que, dans la crainte de quelque surprise, le Comte se ferait accompagner de plusieurs centaines d'hommes armés. Le cas n'est pas rare; mais les craintes se sont heureusement dissipées, et il n'y aura au tournoi que des tournoyeurs... et des dames.

Grand tapage à Montigny, et surtout à Villeneuve, où il s'agit de trouver des logis. Autant de maisons, autant d'hôtelleries improvisées où les hôtes sont accueillis à bras ouverts. Mais le nombre de ces joyeux arrivants a tellement dépassé toutes les prévisions, qu'il faut décidément se résigner à aller planter ses tentes dans les prés verts, tout à l'entour de la petite ville. Vite : on enfonce les *paissons* en terre; on développe les grandes pièces de toile, portées à dos de mulet; on les lie fortement aux pieux, et voilà autant de chambres superbes[1]. Cependant, à l'entrée de toutes les routes, de nouveaux groupes débouchent toujours, et chacun d'eux arrive en chantant sa chanson favorite[2], comme nos régiments qui ont chacun leur sonnerie et leur marche spéciales. Et les amis d'aller au-devant de leurs amis, et les dames de percer l'air de leurs voix d'or, et les chants de retentir partout. Oh! le charmant brouhaha !

Le départ sera moins gai.

Le lendemain matin, au premier jour, tout ce monde va voir les *lices*. Il ne faudrait pas ici se les représenter plus somptueuses qu'elles ne l'étaient[3]. Figurez-vous simplement de fortes barrières en bois, qui entourent de toutes parts un vaste espace carré ou barlong. Une seconde barrière, une barrière intérieure, moins haute et moins forte, est séparée de la première par un véritable chemin « où se réfugient les hommes de pied qui doivent au besoin secourir les tournoyeurs désarçonnés, et les hommes d'armes qui empêchent la foule de pénétrer dans l'en-

venci, v. 1845 et suiv.; 2115 et suiv. etc.) = [1] Les chevaliers « se hébergent en tentes faites en la forest delées où li tornoiement est. (*Foulques Fitz Warin*, l. l., p. 20.) Cf. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, pp. 87, 88. = [2] Au tournoi de Chauvenci le sire de Rosières arrive, avec toute sa suite, en chantant : « Vez ci le bruit de la ville — Et la plus mignote gent » (v. 2115). = [3] Pour tout ce qui suit, voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 344. Excellente

ceinte. » C'est dans ce chemin que circulent et se heurtent les spectateurs les plus favorisés. Les autres, en dehors, essayent de « voir » à travers les poteaux pointus de la grande barrière, et y réussissent sans trop de peine. Mais vous imaginez bien qu'on a pensé aux dames, qui seront l'âme de cette rude et belle fête. On a élevé, à leur intention, de légères constructions en bois d'où elles verront et seront vues, et qu'on appelle *loges*, *escafauts*, *hourds* ou *beffrois*. Je ne saurais mieux faire, pour en donner une juste idée, que de les comparer aux tribunes et aux pavillons de nos champs de courses. On y a réservé la première place aux juges, aux *diseurs* du tournoi; mais les dames occupent tout le reste, et j'invite mes lecteurs à se rappeler ici la magnificence très artistique de leurs costumes. Manteaux de soie claire, doublés d'hermine; bliauts de satin, étincelants d'or; ceintures et couronnes ruisselantes de pierreries, et ces belles tresses blondes ramenées sur le devant des épaules, et, par-dessus tout, ces frais visages clairs, ces yeux bleus, ces sourires[1]. Sous de tels regards, avec quel plaisir on se faisait tuer !

Et maintenant, avant que le tournoi commence (c'est demain,

figure et très vulgarisatrice. = [1] Textes sur la présence et le rôle des femmes aux tournois : *a*. Durant la première période de l'histoire des tournois, et alors que c'étaient des batailles « pour de bon », les femmes prenaient déjà plaisir à en être les spectatrices (*Gui de Nanteuil*, v. 2357 et suiv.; *Aiol*, v. 2515 et suiv.), et deux vers de ce dernier poème caractérisent bien cette curiosité : « Le cembel esgardoient por deliter : — Chou est molt bele cose à regarder » (v. 2518, 2519). — *b*. Il y en avait qui ne craignaient pas d'y aller seules : Quatre puceles la Roine — (Ce fu Marote et Eglentine, — Si fu Cardonale et Plaisons).... — Cevaucent en pur les chiefs.... — Sans nule compaignie d'omme. (*Roman de Hem*, l. l., p. 11.) — *c*. A peine arrivées, les dames et pucelles s'efforçaient de trouver une bonne place dans les *escaffaus*, dans les *loges* : Les dames qui as loges furent. (*Tournois de Chauvenci*, v. 822.) La damoisele et plusieurs dames furent montéez une tour et virent la bele assemblé de chevaliers, et coment chascun se countynt (*Foulques Fitz Warin*, l. l., pp. 26, 27); etc. — *d*. Celles qui ne trouvent pas de place dans ces *hourds* sont quelquefois forcées de se tenir dans les *lices* (*Roman de Hem*, l. l , p. 25. Texte douteux). — *e*. Dès que les chevaliers arrivent à la joute, ils passent devant les *beffrois* où sont les dames, et font un *eslais* ou caracolent devant elles (*Roman de Hem*, éd. Fr. Michel, p. 273.) *Tournoi de Chauvenci*, v. 757 : « Va son escu embrasant. — Devant les dames vint passant — Le petit pas, molt simplement. » Et plusieurs, pendant qu'ils passent ainsi, entonnent sur leurs gros chevaux des chansons d'amour : « *J'ai joie ramenée ici.* » (*Chauvenci*, v. 1516.) — *f*. Grâce aux méchantes excitations des poètes et à je ne sais quelles modes galantes qu'il faut considérer comme absolument détestables, les femmes en vinrent de bonne heure à prendre, dans les tournois, un rôle agressif et antichrétien. Du haut de leurs loges elles encouragent impudemment les jouteurs et leur font des déclarations d'amour que je veux bien croire platoniques, mais qui n'en sont guère moins cou-

demain matin), embrassons d'un dernier coup d'œil tout le spectacle qui est sous nos yeux[1]. La campagne est véritablement couverte de centaines de tentes que l'on a savamment composées en soieries de toutes couleurs et où circulent les écuyers affairés. Dans la ville, bannières à toutes les portes, bannières à toutes les fenêtres, bannières à tous les faîtes[2] : dans toutes les maisons on mange, on festoie, on rit, on danse[3]. Avec ses hautes tribunes où tant de vanité va bientôt triompher, avec ses deux barrières et son chemin semblable à celui de ces cirques espagnols où l'on se précipite aux courses de taureaux, la lice carrée est encore déserte. Le sang y coulera demain.

Le soleil se lève tôt en avril; mais les tournoyeurs sont levés avant le soleil. Ils n'ont guère dormi, à vrai dire, et c'est ce qui se comprend trop bien après les *caroles* d'hier, avant les joutes d'aujourd'hui. Dans les rues, dans les chemins, le long des tentes, certains hommes solennels, avec lesquels nous ferons bientôt connaissance, les hérauts (puisqu'il faut les appeler par leur nom), jettent un cri monotone, qui est destiné à éveiller les retardataires : « Que les jouteurs s'apprêtent; que les jouteurs s'ap- « prêtent! » A demi vêtus, les bacheliers se montrent à la porte des pavillons de soie : bruit d'armes qu'on prépare, de chevaux

pables (*Chauvenci*, v. 1916 et suiv., 2957 et suiv.). Pas n'est besoin de parler de toutes les invites que font les hérauts à ces spectatrices trop passionnées : « Consolez les chevaliers; mettez vos belles mains polies sur leurs fronts et leurs tempes (*Ibid.*, v. 955, etc.), donnez-leur votre amour » (*Ibid.*, v. 1619 et suiv.). Il faut tout dire : ces belles dames n'étaient parfois que de « folles femmes » qui venaient chercher clientèle aux tournois, et c'est ce que constatent les prédicateurs avec une indignation fort légitime (Bibl. Nat., lat. 17509, f° 105, cité par Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, p. 364). Il faut croire que c'étaient ces « filles » qui mettaient le plus d'empressement à confier leurs « manches » aux pauvres chevaliers qui en faisaient des gonfanons, et il est peut-être permis de penser que les honnêtes femmes ne descendaient pas toujours jusque-là. Malgré tout, les tournois furent trop souvent (comme aujourd'hui nos courses) un lieu galant dont il convient de faire peu d'estime. Les meilleures y risquaient leurs gants ou leurs manches (*Foulques Fitz Warin*, l. l., p. 27. Cf. Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 590, et J. Quicherat, *Histoire du Costume*, p. 184); mais beaucoup y laissaient leur honneur. — Cf. « La reine du tournoi » n'est qu'une invention RELATIVEMENT assez moderne, et peut-être n'en trouverait-on pas d'exemple avant le XIIIe siècle (*Roman de Hem*, l. l., p. 38 et 46, etc.). = [1] AVANT LE TOURNOI : *a*. Les dames se rendent aux *loges* (*Châtelain de Coucy*, cité dans le *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-le-Duc, II, p. 369). — *b*. Messe entendue (*Chauvenci*, v. 415 et suiv.). — *c*. Hérauts « criant » devant les logis et les tentes (*Châtelain de Coucy*, l. l.). — *d*. Exhortation des dames à leurs fils qui vont jouter (*Chauvenci*, v 420 et suiv.). = [2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 341. Se défier un peu du dessin du maître, qui est trop charmant et arrangé. = [3] *Roman de Hem*, l. l., p. 14.

qui hennissent, de chansons d'amour qu'on répète en chœur. Puis, tout ce jeune monde bruyant se rend à la messe : car, enfin, ils sont pieux, tous ces chanteurs de Pastourelles et de « Saluts » et, malgré vingt mauvais mélanges, véritablement chrétiens. Quand ils sortent du moûtier, le soleil est déjà chaud dans le ciel. Le tumulte croît; les chemins sont pleins. L'*huis* de la lice est encombré. Sur des mules blanches, les dames, en vêtements d'apparat, se dirigent avec une lenteur calculée vers les « escaffauts » qui les attendent. On fait haie sur leur passage, et les pauvres gens admirent sans jalousie ces superbes créatures qui passent devant leur misère dans tout le rayonnement de la richesse et de la beauté. Les jouteurs arrivent tantôt seuls, tantôt avec les dames, et on les reconnaît aux ornements qui parent la crête de leurs heaumes. On chante toujours, on chante encore. Les jongleurs sont arrivés, et rivalisent avec nos barons. Des *buisines* retentissent, claires et pressantes[1]. Les joutes vont commencer : c'est l'heure.

Il est temps de vous présenter les hérauts[2]. Durant toutes ces fêtes qui ont tant besoin d'être réglées, ils seront la règle vivante. Ils seront la police et l'ordre. Sans eux, pas de tournoi possible.

[1] Lors resonerent les tabours, trompes, busynes, cors sarazinois, qe les valeyes rebonderent de le soun (*Foulques Witz Warin*, l. l., pp. 26, 27). = [2] Textes sur les hérauts : *a*. L'étymologie la plus probable est la racine *har* de l'ancien haut allemand. *haren*, crier, appeler (Chevallet, Gachet, Scheler. Cf. la note de P. Meyer, *Romania*, XI, p. 36). *b*. Personne n'a mieux parlé des hérauts que l'auteur de cette note : « Le héraut est celui qui appelle, qui proclame; sa fonction originaire est d'annoncer les tournois et, pendant leur durée, de proclamer les noms des combattants. Dans les pays où l'usage des tournois ne s'est pas établi (par exemple dans le midi de la France), il n'y a pas de hérauts. A mesure que les tournois, d'abord pure et simple image de la guerre, se modifient, se conforment à des règles qui ont pour but de diminuer les dangers et les inconvénients de ces violents exercices, le héraut devient une sorte de maître des cérémonies. Il a un costume particulier. Il se distingue nettement du jongleur ou du ménestrel, qui joue de divers instruments, fait des tours et montre des animaux savants, ou récite des poésies qu'il a parfois composées. Mais bientôt le héraut empiète sur le terrain du ménestrel. Il chante les louanges des chevaliers, il rédige des récits de tournois. Peu à peu sa position sociale grandit : il accompagne les ambassadeurs et, comme il connaît les règles de la courtoisie et celles du beau langage, il devient une sorte de porte-voix officiel. En même temps, le cercle de son activité littéraire s'étend. Son état lui procure l'occasion de voir beaucoup de pays et de connaître les mœurs des nations diverses. Il sait mettre à profit ses connaissances : il rédige des travaux véritablement historiques, en vers d'abord, bientôt en prose, et au xve siècle notre littérature lui doit quelques-unes de ses œuvres les plus distinguées. » (*Romania*, XI, pp. 36, 37). *c*. Ce sont, en effet, les hérauts ou rois d'armes qui annoncent les tournois, les publient officiellement et remplissent enfin tous les messages auxquels ils peuvent donner lieu (*Chauvenci*, v. 2667 et suiv.). C'est aux hérauts qu'il appartient de crier « à plaine guelle »

Leur fortune est étrange et mérite d'être racontée. C'étaient à l'origine de fort petites gens, mais qui avaient flairé, dans le goût des tournois, une bonne source de revenus. Ils s'étaient offerts tout d'abord comme simples « commissionnaires » et avaient été chargés de colporter partout l'annonce des futurs tournois. On fut tout heureux de les trouver sous la main pour proclamer les noms des jouteurs à leur entrée dans la lice. Ce fut toujours leur principale fonction, et c'est ce qui commença à leur donner quelque importance. Avec le nom de chaque « tenant », ils jetèrent à tous les vents son cri d'armes, vaillant et fier; mais de là à louer le jouteur qui les payait, il n'y a pas loin, et ils acceptèrent d'être payés. Ils offraient ainsi leurs services à tous les chevaliers, et chacun d'eux eut sa petite clientèle qu'il fit valoir. Ces messagers qui ont depuis deux mois parcouru toute la province, c'étaient des hérauts; ces maîtres des cérémonies qui, ce matin, ouvrent gravement la marche solennelle des combattants, ce sont des hérauts. Ces puissants crieurs qui, à l'entrée de leurs clients, s'époumonnent et hurlent *à plaine guelle :* « Ça, Dex aïe à l' Mareschal » ou « Coucy, au vaillant chevalier », ce sont encore des hérauts. Ces comédiens enfin, qui font semblant d'être émus et qui, d'une voix suppliante et les larmes aux yeux, inviteront tout à l'heure les dames à faire aux chevaliers le don de leur amour ou de leur pitié, ce sont toujours des hérauts. Ils sont affairés, « importants », solennels, souriants : on les paye bien. Robes ou chevaux, il n'y a rien de trop beau pour eux. Les jongleurs seuls leur font une concurrence

Chauvenci, v. 352 et suiv.) les noms de tous les jouteurs et « leurs cris d'armes » (Le P. Ménétrier, *Origine des armoiries*, chap. X, *Du cri*, p. 200 et ss.). *d.* Quand il y a intermittence dans les joutes et que de nouveaux jouteurs ne se présentent point assez rapidement, ce sont les hérauts qui font solennellement appel à d'autres combattants (*Chauvenci*, v. 1874, etc., etc.) *e.* Ce sont eux qui interpellent sans cesse les dames et les adjurent d'avoir pitié des chevaliers, de leur accorder leur amour, etc., etc. (*Ibid.*, v. 557 et v. 1619-1680). *e.* Lorsqu'a lieu le grand *tournoi général*, ils sont aussi ardents à exhorter les *torneors* qu'à convier les dames « à deffaire ces meslées ». (*Ibid.*, v. 3815 et suiv.). *f.* Le matin des joutes, ce sont les hérauts qui marchent en tête du cortège chevaleresque ; mais ce sont eux surtout qui, toujours « à pleine goule », acclament les vainqueurs (*Ibid.*, v. 4005?) et louent bruyamment leurs champions (*Ibid.*, v. 817 et suiv.). *g.* Il va sans dire qu'ils sont largement payés par ceux qu'ils louent ainsi (*Brun de la Montaigne*, v. 2501 et suiv.), et qu'aucun de leurs bons offices n'est désintéressé. *h.* Ces hommes, si bien payés et qui se donnaient tant d'importance, étaient peu estimés par les gens de bien, et les sermonnaires tonnent contre eux : « Leur rôle est généralement considéré comme vil, et on les tient pour des histrions et des courtiers. » (Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, p. 365, d'après les textes empruntés aux mss. lat. de la Bibl. Nat., lat. 2516, f° 51 ; 17509, f° 105 ; 16481,

qui les a parfois inquiétés; mais nos hérauts ont bravement appris le métier de ménestrel, et en sont venus à ne plus trop redouter leurs habiles rivaux. Au reste, il y a, parmi les hérauts, autant de catégories que parmi les jongleurs. Les uns sont de simples histrions et que les moralistes accusent d'être un peu entremetteurs et courtiers; mais il en est d'autres qui ont pris leurs fonctions au sérieux et se regardent comme investis d'une certaine magistrature. A force d'avoir vu des tournois, ils sont arrivés à en connaître toutes les lois, qu'ils interprètent doctement. On les consulte, on les écoute. Ils modifient ces lois, ils les couchent sur le parchemin, ils les commentent, et les voilà passés écrivains. Majestueux et froids, ces appariteurs de premier ordre, qui sont en même temps des professeurs de courtoisie et de beau langage, accompagnent bientôt les ambassadeurs dans les cours étrangères, et estiment qu'ils représentent, eux aussi, le Roi leur maître. Ayant pris l'habitude d'écrire, ils ne la perdent plus : ils se font résolument historiens « et notre littérature, au xve siècle, leur doit quelques-unes de ses œuvres les plus distinguées ».

Neuf heures du matin : on chante tierce dans les cathédrales, dans les collégiales et dans les moûtiers.

C'est l'heure fixée pour l'ouverture du tournoi[1]. Un beau cortège s'ébranle et se met en marche, hérauts en tête, jongleurs aux flancs. Les jouteurs, tous les jouteurs sont là, deux par deux, trois par trois, et plus de la moitié d'entre eux jettent d'avance leurs regards vers les loges où sont les dames. Quelque vanité s'est aussi logée dans leurs cerveaux, et ils ne dédaignent pas de faire admirer leur belle prestance à la foule. Le défilé dure près d'une heure, et les derniers barons sont encore à Villeneuve, quand les premiers pénètrent dans les lices de Martigny. Leur entrée est superbe : ce sont les trompettes qui sonnent[2], ce sont les dames qui chantonnent, c'est le soleil qui s'en mêle et les inonde tous de ses plus bienveillantes clartés. Les barons, eux, se pavanent en passant devant les *escaffaus* et régalent les dames d'un temps

n° 144). = [1] Un peu après la tierce, devant meidi passé (*Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 21, v°). = [2] *Foulques Fitz Warin*, l. l., pp. 26, 27. Cf. *Chevalier as deus espées*, 328. (Citation de Schultz.) Lors sonnent trompes et nakaires. — Cascuns de faire bruit se

de galop, d'un *eslais*[1]. Mais il en est de plus fins qui, au lieu de galoper le long des *hourds*, ralentissent soudain leur marche et « devant les dames vont passant — Le petit pas, molt simplement[2] ». Pas si simples, ces raffinés. Les dames, d'ailleurs, sont décidées à tout admirer dans cette belle assemblée de barons, « et ne se préoccupent que de regarder le *cembel* : « *Chou est molt bele cose à regarder*[3] ». Un grand nombre d'entre elles, emportées par je ne sais quel abominable petit amour platonique, ont envoyé à des chevaliers qui sont seulement leurs amis, leurs belles manches de soie dont ces Lovelaces ont fait leurs gonfanons ou leurs bannières. Pendant toute la durée du tournoi, elles leur jetteront encore d'autres gages d'amour, gants, rubans ou cordelettes, et ne sortiront de cette fête qu'avec leurs robes et leurs cheveux[4]. Toutes ces agaceries et coquetteries montrent jusqu'à quel point les tournois étaient malsains[5]. Les hommes donnaient leur sang et les femmes, plus bêtement, leur cœur. Reste heureusement l'école de guerre, et c'est la seule utilité de ces folies.

Le dernier jouteur vient de pénétrer dans l'enceinte ; la première joute y va commencer.

Ils sont tous là, nos tournoyeurs, attendant que leur tour arrive, armes au poing; mais ces armes[6] ne ressemblent pas à celles dont on se sert en vraie bataille. Les lances n'ont pas de tranchant, leur fer arrondi figure deux mamelons, et ce ne sont guère que de

painne. — Heraut crient à longe alaine. = [1] *Roman de Ham*, éd. Fr. Michel, p. 273. = [2] *Chauvenci*, v. 757 et suiv. = [3] *Aiol*, v. 2518, 2519. = [4] « Saisies du même transport qui fait qu'aujourd'hui les Espagnoles, aux combats de taureaux, jettent dans l'arène leurs mouchoirs, leurs gants, leurs éventails, leurs mantilles, les dames [aux tournois] se dépouillent, *sans s'en apercevoir*, de leurs habillements de tête et de cou, de leurs manteaux, de leurs manches. (J. Quicherat, *Histoire du Costume en France*, 1re éd., p. 184, d'après le roman de *Perceforest*.) A ce tournoi de Peverel (qui est donné par William Peverel afin que sa nièce Melette y choisisse pour mari le plus vaillant chevalier), Melette de la Blanche-Tour *manda son gant à Guarin de Meez et pria qu'il la defendist* (*Foulques Fitz Warin*, l. l., p. 27). Cf. *Auberi*, éd. Tobler, pp. 73, v. 6; 74, v. 18; 75, v. 12) et surtout *Châtelain de Couci*, v. 704 et suiv., commenté par Viollet-le Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, 369. = [5] Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 90. Au sujet de ce faux et périlleux amour, voy. le « Sermon d'armes » de Jacques Bretel, qui termine le tournoi de Chauvenci (P. Meyer, *Romania*, X, pp. 595 et suiv.). Rien n'est plus « précieux ». = [6] *a*. Pour la lance de tournoi, voy. Viollet-le-Duc, II, p. 367, qui nous offre plusieurs figures de fers de lance. Ces fers étaient émoussés et à deux mamelons. La lance de joute s'appelle *roc* ou *rochet*. (Cf. la figure du jeu d'échecs et voy. *Doon de Maience*, v. 3244.) *b*. L'épée de tournoi devait être « rabattue, sans estre trenchant ne esmolue, et avec les taillants et pointes rompues ». Ducange, *Dissertations*, t. VII du *Glossarium*, p. 25. Cf. les deux figures de Viollet-le-Duc,

longs bâtons, plus ou moins sculptés. Les épées sont *rabattues,* et ont leurs tailloirs et pointes rompus. Ce sont presque des sabres de bois; mais, avec la force dont sont doués tous ces rudes batailleurs, il arrive souvent qu'ils se tuent avec ces simples morceaux d'if ou de sapin. Malgré tout, ils attendent avec fièvre le moment de leur duel. Sous leurs armes qui sont vernissées en toutes couleurs, blanches, noires[1] ou rouges[2]; avec leurs heaumes qui seront un jour surmontés de toutes sortes de figures étranges, monstres, têtes d'oiseaux ou têtes de femmes, ils attendent, et le jour s'écoulera peut-être, et la nuit tombera peut-être avant qu'ils aient pu se mesurer avec un autre jouteur. L'épreuve est rude.

Il y avait parfois, dans un tournoi des plus ordinaires, près de deux cents joutes qui se succédaient pendant plusieurs journées. « Deux hommes qui essayent de se désarçonner à coups de gros bâtons », c'est toujours le même spectacle, et il paraît singulièrement monotone ; mais, aux yeux de nos barons, pas une joute ne se ressemblait[3]. Dans l'une, les deux champions se renversaient en même temps et si rudement qu'on les croyait morts tous deux ; dans l'autre, un fils de comte avait la main brisée ; dans une troisième, les écus, que l'on croyait si solides, étaient percés à jour. C'était une intarissable variété, et il n'arrivait pas à nos

(*Dictionnaire du Mobilier,* II, pp. 356 et 357) et le passage des *Tournois de Chauvenci* où l'on vit Perrart se battre avec « un grant peil gros de chaisne ovré » (v. 3966). = [1] *Roman de Hem,* l. l., p. 21. = [2] *Chauvenci,* v. 1450. = [3] *a.* Le « mécanisme » des joutes est assez peu compliqué, mais il convient d'ajouter qu'il n'est point partout le même. Deux types sont là sous nos yeux : Hem et Chauvenci, et ces deux types ne se ressemblent point. *b.* A Hem, on ne peut, d'après le règlement du tournoi, se donner que TROIS COUPS DE LANCE, sans plus, et tout le mérite consiste à briser correctement et élégamment ces trois lances en visant bien, en ne portant pas à côté, en atteignant le buste, ou la gorge (ce qui est la perfection du genre) : « Ja chevaliers n'i enterra, — Se par trois lances ne s'i met. » Et ailleurs : « De ses trois lances n'i fali — Nès une, ains les brisa. » (*Hem,* l. l., p. 33.) Ce qu'il faut surtout éviter, c'est le heurt corps contre corps, mais principalement la chute (*Hem,* l. l., pp. 18, 19) : « Peu fali qu'il ne cucha. » Rien n'est plus monotone que le récit d'un tel tournoi, et le poète l'a bien senti : « Je vous dirai à peu de plait — Les joustes : que, se je disoie — Que cascuns fist et devisoie, — Trop vos anuieroit, je croi. » (*Ibid.,* p. 17.) Assister à cent quatre-vingts joutes de ce genre (p. 37) devait être un véritable supplice et dont il faut tenir compte aux courageux spectateurs de ces temps héroïques. — *c.* A Chauvenci, la joute est plus sérieuse; elle est plus variée. On n'y est pas astreint à briser seulement ses trois lances, et l'on s'y bat presque « pour de bon », en cherchant à se désarçonner et à se tuer un peu. Faire toucher la terre à son adversaire, tout est là. — *d.* Au commencement de chaque joute, le jouteur monte sur son gros destrier (*Chauvenci,* v. 480) et « met le pied à l'estrier, *tout aussi roit comme une estache.* » La lance est mise « sur fautre » ; puis on la baisse, et après avoir donné un fort coup d'éperon, on se jette, *tête basse,* l'un sur l'autre, l'écu « serré contre le pis ». (*Chauvenci,* v. 489, 490

arrière-grand'mères de s'y ennuyer un seul instant. Tous les tournois, d'ailleurs, n'avaient pas le même agencement, le même « style ». Il y en avait où l'on devait correctement briser trois lances, *ne plus, ne moins;* il y en avait d'autres où tout l'effort des jouteurs devait tendre à faire tomber leur adversaire et à lui faire toucher la terre. C'était le cas le plus fréquent. En racontant une seule de ces joutes, il semble que nous les aurons toutes racontées.

C'est à la nuit tombante. On commence à craindre qu'il n'y ait plus de jouteurs et que le combat ne finisse faute de combattants. Les hérauts, un peu effarés, vont criant partout : « Vienne *jouster* qui trouvera *un jousteur* »; ils observent qu'il est tard et qu'on n'y verra bientôt plus. Soudain deux chevaliers se présentent, qui s'étaient défiés depuis un mois : Hervieu de Montigny et Jean de Dampierre. Chacun a son héraut à sa solde, qui jette à tous les échos le nom de *son* baron[1] : « *Dampierre*, dit l'un, *au bachelier Dampierre* » ; « *Montigny le chevalereux* », répond l'autre. Et ils luttent de cris. Les jouteurs sont tous deux jeunes, et tous deux beaux : l'un est couvert d'armes toutes rouges, et s'imagine ressembler par là aux anges *empennez*[2] qui sont vêtus

et 1138 et suiv., etc.). Le premier choc est terrible et le poète, réaliste à ses heures, le peint en ces termes quelque peu grossiers : « Vos deïssiez que deus tonniaus — A-t-on ensamble entrehurtez. » (*Ibid.*, v. 1476, 1477.) — *e.* Le plus grand talent des *torneors* consistait à se bien couvrir de leur écu : « De lor escus si bien se cuevrent — Que li uns ne fist l'autre grief. » (*Roman de Hem*, l. l., p. 21.) Il ne fallait viser ni trop haut, ni trop bas, et dans le buste seulement (*Ibid.*, p. 37). — *f.* Pour empêcher les joutes de dégénérer en rixes sanglantes, on en limitait la durée, et il semble que l'on se soit, à ce point de vue, servi d'un sablier appelé « horloge ». (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, I, pp. 126, 127.) — *g.* Néanmoins, les accidents les plus graves se produisaient journellement à tous les tournois : jambes et bras cassés, dents broyées, etc. (*Chauvenci*, v. 491). Les écuyers et les « garçons » étaient sans cesse occupés à relever les blessés (*Roman de Hem*, éd. Fr. Michel, p. 271), etc. Les vrais chrétiens acceptaient chrétiennement cette épreuve et s'écriaient : « Nostre Sires soit aourés, — Dist-il, de quanques il m'envoie. » = [1] Sur le cri d'armes, lire la *Dissertation* de Ducange (*Glossarium*, éd. Didot, t. VII, p. 46 et suiv.). Toutes nos affirmations sont justifiées par les textes suivants : *Hem*, l. l., pp. 14, 17 et 23; *Chauvenci*, v. 764, 765; 1581, 1584, 1592, 1593; 1874, 1875. Cf. le cri de Guillaume le Maréchal signalé par P. Meyer dans l'admirable poème qu'il a découvert : « Ça, Dex aïe à l' Mareschal. » (*Histoire de Guillaume le Maréchal*, v. 5226; *Romania*, XI, p. 38.) Les sermonnaires se moquent un peu de ces cris des hérauts : « Ils sont, disent-ils, le type de l'homme qui parle sans agir. Donner le conseil sans l'exemple, n'est-ce point là faire le métier de héraut ? Au milieu de la mêlée, quand les lances se choquent, on leur entend répéter leur cri : « Ha ! sus contre lui. Va, fils de preux, dont le père fut si brave et si vaillant. » Et ils ont tout fait, quand ils se sont bien époumonnés. » (Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 365, d'après les mss. de la Bibl. Nat. lat., 2516a, f° 57; 17509, f° 105, et 16481, n° 144. = [2] *Chauvenci*, v. 1450, 1451.

de la lumière céleste; l'autre s'est habillé en Lancelot et a copié, tant bien que mal, l'armure que les poètes attribuent à ce héros des légendes bretonnes. « Va, lui dit son héraut, va, fils de preux « dont le père fut si vaillant ». Et l'autre qui est un rieur, de chanter en passant devant les *hourds* où rient les dames : « *J'ai joie ramenée ici.* » Ils s'apprêtent cependant, et se placent au milieu de l'enceinte, l'un devant l'autre, sur leurs énormes chevaux. Ils baissent en même temps leurs deux grosses lances et serrent contre leur poitrine cet écu dont il faut avant tout savoir se bien servir. Puis ils piquent leurs bêtes, baissent leurs fronts, et se jettent, éperdus, l'un contre l'autre. Il s'agit de ne viser ni trop haut, ni trop bas; mais, s'il se peut, entre les quatre membres. Il importe aussi de bien calculer son coup, de ne pas donner à côté et de ne pas frapper dans le vide : car les dames riraient, et tout irait mal. Après dix minutes, c'est fait. L'un des deux combattants sent le bâton de son adversaire lui entrer dans la bouche et lui briser les dents; l'autre a le bras cassé. Tous deux gisent à terre, pâmés, et leurs chevaux épouvantés s'enfuient. Hervieu de Montigny, qui est le plus chrétien des deux, s'écrie : « *Nostres Sires soit aourés de quanque il m'envoie!* » L'autre se tait; mais les hérauts n'ont jamais crié aussi haut : « Venez, « dames, venez toucher, avec vos belles mains, les fronts de ces « martyrs d'armes. Venez. » Si elles osaient, elles viendraient bien; mais elles se contentent d'envoyer à ces pauvres éclopés les protestations d'un amour qui par bonheur est mensonger. Sur ce, les écuyers relèvent les infortunés jouteurs qui sont à demi morts, mais ne sont pas vaincus. C'est la dernière joute de la journée : les jeunes filles prétendent qu'elles en rêveront toute la nuit, et les hérauts qu'on en parlera longtemps. Un grand bruit de pas se fait entendre; les dames descendent du *beffroi*, un peu tristes, et un jeune chevalier chante sur un ton lent : « Navrés sui près dou cuer, sans plaie. — Diex, si ne truis qui le fer m'en traie[1]. » Mais cette mélancolie ne sera pas de longue durée et, avant une heure, on dansera là-bas sans plus songer aux dents brisées d'Hervieu de Montigny et au bras cassé de Jean de Dampierre.

[1] *Chauvenci*, v. 1822.

La première journée des joutes est achevée, mais elle est nécessairement suivie de plusieurs autres. C'est long, une joute, et bien qu'on cherche à en mesurer la durée à l'aide d'un sablier, il faut de longues heures pour en expédier deux cents. Nous serions rapidement blasés par la monotonie d'un tel spectacle; mais nos pères en raffolaient, et, comme nous le disions tout à l'heure, il n'y avait pas pour eux deux coups de lance qui se ressemblassent, ni deux blessures. Puis, les retours, chaque soir, étaient charmants[1]. C'étaient toujours chansons nouvelles que l'on répétait en regagnant son logis, à la brune. Des nuits entières se passaient en danses[2]. Au besoin, pour se délasser un peu, on interrompait les joutes durant un jour[3]. Bref, les joies succédaient aux joies, et c'était une incomparable ivresse.

Malgré tout, les chevaliers ne se montraient pas aussi ravis que les dames, et ce qu'il y avait encore de barbare et de primitif dans leurs appétits et dans leurs goûts n'avait pas reçu de satisfaction véritable. Les joutes leur semblaient fades. Le souvenir de l'antique tournoi les tourmentait sans cesse, et ils ne pouvaient pas songer à cette vraie bataille, à cette mêlée, parfois mortelle, sans un regret très profond et un désir très vif. Se diviser en deux camps, se mettre sur deux lignes, et se précipiter les uns sur les autres, de manière à ce qu'il y eût deux ou trois cents joutes en même temps, se mêler inextricablement, se poursuivre, s'abattre, se tuer *presque* au milieu de tous ces hurlements de blessés et de tous ces cris de victoire, dans une poussière, dans un pêle-mêle et dans une horreur qui ne cessaient qu'avec la nuit : voilà le vrai tournoi, voilà ce qu'il faut aimer, et les joutes ne sont que jeu d'enfants.

Donc, après plusieurs jours de petites *passes* inoffensives, et où il n'y avait guère eu qu'une vingtaine de barons estropiés, il arrivait que les jeunes chevaliers « réclamaient le tournoi[4] ». Les plus

[1] *Chauvenci*, v. 1358 et suiv., 1371 et suiv., et surtout 2313 et suiv. Il n'est pas un trait de notre récit qui soit fantaisiste : tout est LITTÉRALEMENT emprunté aux textes que nous citons. = [2] « Dans le récit d'un tournoi qui eut lieu à Joigny, probablement un peu avant 1180, l'auteur [de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*] nous représente les dames « carolant » avec les chevaliers au son d'une chanson que chantait le Maréchal : Et quant il out sa chanson dite, — Qui molt lor pleist e lor delite, — Lors commença uns chantereals, — Qui ert hirauz d'armes noveals, — Et chanta novele chanson. (V. 3483 et suiv. P. Meyer, *Romania*, XI, p. 37.) = [3] *Chauvenci*, v. 2774 et suiv. = [4] *Ibid.*, v. 2528 et

ardents ne se bornaient pas à cette réclamation et parcouraient les rangs des jouteurs, en les excitant à faire la même demande. Un grand cri s'élevait alors, formé de tous les cris de nos barons : « Le tournoi, le tournoi ! » Chose curieuse, on faisait quelquefois appel à la délibération et au libre suffrage. Une Assemblée plénière était convoquée dans la grand'salle du château ; mais les débats ne s'y traînaient point en longueur, et l'idée du grand tournoi, du tournoi général, était acclamée avec un enthousiasme universel. Pas de minorité, pas d'opposition : l'unanimité.

Le tournoi est fixé au lendemain par les *diseurs*[1] qui viennent seulement d'entrer en fonctions, et c'est par là que les fêtes devront prendre fin. Mais le dernier acte de ce drame émouvant sera encore plus pathétique que tous les autres, et cette nuit paraît longue à tous nos chevaliers.

Entre les *torneors*, des défis s'échangent pour la lutte du lendemain ; défis d'homme à homme, mais surtout de province à province, de peuple à peuple : Allemands contre Français, Bourguignons contre Hennuyers. Dans les chemins, les hérauts passent et repassent, annonçant à voix stridente « le tournoi, le grand tournoi ». Ce soir-là, on danse moins que les jours précédents, mais l'on joue et l'on parle davantage. Malgré tout, c'est plus sérieux que les joutes, et les plus vaillants se disent qu'ils seront, peut-être, en fort mauvais point, à pareille heure, demain. Les dames rient un peu moins fort.

Le jour se lève, clair, sur ces hommes qui, hier au soir, chantaient et carolaient ensemble, et qui vont peut-être se tuer tout à l'heure. Ils se trouvent tous réunis à la messe « où ils vont à Jhesu Christ merci crier. » Les dames en font autant, et j'estime qu'elles ont, elles aussi, grand besoin de la miséricorde céleste, et qu'il est temps que leur coquetterie prenne fin. Ces tournois, qui ne devraient être que des écoles de guerre, deviennent vraiment des écoles d'impudeur poétique et d'adultère élégant. Le sang versé, décidément, vaut mieux que tous ces soupirs et toutes ces niaiseries de mauvais amour. Assez de scandales comme cela.

Ce n'est plus aux *lices* que l'on s'est donné rendez-vous; c'est en

suiv., et surtout v. 2808 et suiv. Texte très important. = [1] *Chauvenci*, v. 2904 et suiv.

plein champ : car il faut de l'espace à ces petites guerres. Tout le pays est là, et les vilains foisonnent[1]; mais ils sont peu habitués à toutes ces cavaleries et sont à tout moment effrayés par le galop des chevaliers qui leur font peur et rient. Il faut se mettre sur deux lignes, *à moins dou trait d'une arbalestre*, et c'est vraiment toute une manœuvre que l'on exécute tant bien que mal. Là, c'est fait. On doit maintenant attendre le signal : il est donné. Figurez-vous deux régiments de cuirassiers chargeant l'un contre l'autre : le choc est horrible. Chaque baron cherche l'adversaire qu'il a défié, et, ne le trouvant pas, s'attaque à d'autres. Les calculs savants sont déjoués, toute symétrie devient impossible, le désordre triomphe, et il prend ici le nom de mêlée. On se menace, on se heurte, on se renverse. Mais malheur à qui est alors abattu de son cheval : tous les autres chevaux passent dessus, et le broient. La poussière est le plus grand supplice des *torneors* : elle entre dans leurs narines et dans leurs yeux, et il y en a qui en meurent, essayant en vain de respirer. Cependant la mêlée devient de plus en plus indistincte et furieuse. On se battait d'abord en riant : maintenant, ils sont tous en rage et ne se connaissent plus. Il n'est pas rare que, dans nos grandes manœuvres contemporaines, certains bataillons, dans l'excès d'une belle ardeur, se jettent sur « l'ennemi » à la baïonnette, et il est certain que si on laissait faire le 102e, il massacrerait sur place le 101e, et réciproquement. C'est le phénomène de l'ivresse alcoolique, de la véritable ivresse. Nos chevaliers des XIIe et XIIIe siècles connaissaient ces accès de folie, et voyaient rouge, eux aussi. Ils étaient d'autant plus excusables qu'ils se battaient corps à corps, et que rien n'irrite comme ces luttes brutales. Bref, ils ne se seraient pas battus avec plus d'entrain contre les païens, et je pense qu'ils se mordraient... s'ils le pouvaient. Par tout le champ de bataille, les cris redoublent : cris de colère, cris de douleur. La poussière redouble et enveloppe tous les combattants d'un voile presque impénétrable. Les écuyers courent, affolés, à la recherche de leurs maîtres; les hérauts, qui ne se battent jamais et contemplent toutes les péripéties du *cembel*, encouragent les *torneors* du geste et de la voix; puis, se

[1] *Chauvenci*, v. 3646 et suiv.

tournant, plaintifs, du côté des dames qui ne sourient plus : « Pour Dieu, dames, arrêtez cette mêlée. » Ils en parlent bien à leur aise, et la chose n'est pas facile. Les épées, par centaines, montent sans cesse, et, aussi épaisses que la grêle, retombent sur les têtes, sur les épaules et sur le cou des bacheliers et des barons. La nuit tombe : ils se battent toujours. Ils ne se reconnaissent plus, mais ils frappent toujours, devant eux, au hasard. La nuit s'épaissit, et l'on entend des bruits de ferraille, des geignements de blessés, des piétinements de chevaux, des clameurs de vainqueurs, des cris de vaincus. Le jour achève de s'éteindre, et les étoiles brillent dans le ciel. C'en est fait : il faut mettre fin au combat[1]. Les épées rentrent au fourreau ; les deux camps se reforment ; les amis se rejoignent ; les dames s'acheminent vers la ville ; les hérauts chantent les louanges de ceux qui les ont payés, et l'on songe à prendre soin des blessés. Il n'y en a pas moins de cent cinquante.

Voilà ce qu'était un tournoi aux XIIe et XIIIe siècles, et l'on voit qu'il ne ressemblait guère à ceux de nos opéras.

La barbarie de ces luttes n'est pas, qui le croirait? leur plus grand vice. Il est certain qu'à braver ainsi la mort, il y avait encore une certaine hauteur et noblesse d'âme que personne ne saurait méconnaître. C'est peut-être de la chevalerie mal entendue, mais enfin c'est de la chevalerie, et il y a de l'héroïsme à se faire rompre les côtes avec désintéressement. Par malheur, ce désintéressement n'était pas toujours la vertu de nos chevaliers, et les tournois étaient, pour un certain nombre de barons, devenus une sorte de spéculation. On y faisait des prisonniers, dont la rançon se payait cher, et surtout on y prenait un bon nombre de chevaux richement harnachés. Le vainqueur, dit un sermonnaire, dépouillait le vaincu de son cheval et de ses armes, que l'on revendait pour un bon prix. C'était une sorte de commerce. En moins d'un an, deux chevaliers, associant leurs fortunes, pouvaient prendre jusqu'à cent chevaliers, sans compter les bêtes. Voilà qui peut s'appeler un sport lucratif[2]. J'aime encore mieux nos courses de chevaux, parce qu'à tout le

[1] Voy. le récit COMPLET d'un « TOURNOI GÉNÉRAL », *Chauvenci*, v. 3677-4263. = [2] *a*. Sur cette question de spéculation et de jeu, voy. tout d'abord un texte TRÈS IMPORTANT de *Girbers de Metz :* IL EST COUSTUME EL' ROIAME DE FRANCE, — Se soudoiers abat l'autre à la lance, — Puis qu'il le puet ne retenir ne panre, — *A son seignor doit le chevalier rendre;* — Mais li des-

moins on n'y trouve pas cet abominable mélange de mercantilisme et de prouesse, de coups de lance et de coups de bourse.

Quoi qu'il en soit, les fêtes touchent à leur fin. Il est assuré qu'elles ont coûté cher, et qu'un grand nombre de barons se sont ruinés pour y faire figure, eux et leurs femmes. Que de champs, que de prés il faudra vendre pour payer le bliaut de la dame et l'équipement du mari ! Celui qu'il faut peut-être plaindre le plus est le chevalier qui s'est avisé de donner le tournoi. Je sais bien que, selon l'usage, les frais devraient en être supportés par tous les jouteurs ; mais il y en a tant qui oublient de payer ! Puis, il y a ces repas qu'il a fallu donner, ces largesses qu'il a fallu faire, ces hérauts qu'on a renvoyés gorgés de présents ! Ah ! le prédicateur avait bien raison de le dire, l'autre jour : « Ce sont là de futiles et coûteuses glorioles [1]. »

Ce soir, il faut faire bonne mine, et ne pas songer (pensée triste) aux frais de la fête. On aura bien le temps, plus tard, d'en faire le compte. Ce qui importe, c'est de bien finir le tournoi [2].

C'est à la lueur des torches qu'on rentre au château et dans les tentes. Les blessés ont été délicatement placés sur des charrettes : les dames leur adressent de ces jolis compliments qui n'ont jamais guéri

triers est siens, par convenance, — Qu'entre ses peirs en faisse demonstrance. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 254, v°). *b*. Cette espèce de *sport* se résumait en ces quatre mots : Chevaliers prent, chevax gaaigne. (*Erec*, v. 2218 ; cité par Schultz.) *c*. On voit, dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, le héros de ce poème « accepter pour compagnon un certain « Rogier de Gaugié », chevalier qui n'avait pas son pareil « de Diepe tresque à Baugié ». « Ayant ainsi uni leurs fortunes, ils coururent les tournois, et firent un gain considérable que le poète peut évaluer exactement : « Entre Pentecoste et Quaresme, — Pristrent chevaliers *cent et treis*, — Estre chevals, estre herneis » (v. 3420-3422. P. Meyer, *Romania*, XI, pp. 33, 34). — *d*. Les prédicateurs du temps reprochent ce lucre aux chevaliers. Jacques de Vitry, notamment, nous peint les champions jaloux les uns des autres et se portant de mauvais coups ; il nous montre le vainqueur qui dépouille le vaincu de son cheval et de ses armes, etc. (Bibl. Nat., lat. 17509, f° 105, cité par Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, p. 365.) Cf. l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, v. 3489 et suiv. *Romania*, XI, pp. 37 et 38, et *Chauvenci*, v. 4140 et suiv. = [1] Sur les dépenses excessives des tournois, cf. Lambert d'Ardres, cité par Ducange, *Dissertations*, t. VII du *Glossarium*, éd. Didot, pp. 26, 27) : « Il y a dans les tournois, dit Humbert de Romans, des choses tout à fait condamnables, d'autres qu'on peut tolérer, d'autres qu'on doit approuver. Parmi les premières, il faut compter les prodigalités insensées faites à ce propos par les nobles qui se ruinent d'un seul coup pour acquérir une gloriole futile. » (Lecoy de la Marche, l. l., p. 364.) Cf. les *Anecdotes historiques, Légendes et Apologues tirés du Recueil inédit d'Etienne de Bourbon* (éd. Lecoy de la Marche, p. 227), où l'on parle d'un chevalier « qui omnia fere bona sua consumpserat in vanitate, et maxime dando histrionibus et in tyrociniis. Etc., etc. = [2] Documents sur la fin des tournois : *a*. Nuit tombante, lutte « à la chandelle ». (*Hem*, l. l., p. 45.) *b*. Hérauts cherchant à provoquer de nouveaux combattants · *Chauvenci*

personne, et les jongleurs cherchent à les faire rire. On imagine des jeux qui les occupent et les égayent. Les barons bien portants s'empressent, eux, de se faire chauffer un bain, où ils se précipitent avidement; mais le dîner va, plus sûrement encore, les remettre en vigueur et en joie. Ils auront même le courage d'assister à une longue, à une interminable soirée où l'on jouera une sorte de petite comédie de salon, ou, pour mieux parler, de pastorale en action. C'est ce qu'on appelle « le jeu du chapelet », et il abonde en minauderies et agaceries de dames. Ces bons chevaliers, rompus, roués de coups et qui se sont battus durant je ne sais combien d'heures, ils ont la vertu d'écouter ces petites bergeries niaisotes, et d'en rire. On n'est pas plus brave.

C'est ce soir-là que l'on proclame le prix du tournoi; mais il n'a pas encore, à cette époque, l'importance qu'on lui donnera aux XIVe et XVe siècles, et, encore une fois, je ne me suis point proposé de peindre ici la chevalerie à panaches. Le vainqueur reçoit un faucon, ou bien une ceinture, ou bien encore un écu orné de pierreries et à quatre bandes d'or. Que ce prix soit offert par deux dames « cointement acesmées », et qui sont vraiment « fleurs de beauté », c'est ce que j'admets volontiers et ne saurais condamner bien fort; mais il y a un prix de tournoi qui est supérieur à tous les autres : c'est la main d'une jolie fille..., et sa terre pardessus le marché.

v. 1950 et suiv. *c.* Lutte dans l'obscurité, et alors que les lutteurs « assez petit se cognoissent » : *Ibid.*, v. 4265. *d.* Départ des dames en charrettes à la lueur des torches : *Ibid.*, v. 4280 et suiv. *e.* Transport des blessés qui « dui à dui desus un roncin — Chantoient tuit : *Ibid.*, v. 4296 et suiv. *f.* Grand repas d'apparat le soir; visite aux « navrez » qu'on tache *d'esgaier : Ibid.*, v. 4334; 4345; 4348, etc. *Item*, l. l., p. 46. *f.* Prix du tournoi : *Perceval*, v. 29449, 29450; *Chastelain de Couci*, v. 1997-2000; v. 2011-2015; *Gilles de Chin*, v. 4596-4600; *Chevalier à la mance;* 258. *Durmars*, v. 2016 et suiv.; v. 2323 et suiv. et surtout *Foulques Fitz Warin*, l. l., pp. 26, 27. — *g.* Représentation dramatique qui termine la fête, jeu du *chapelet*, danses : *Chauvenci*, v. 4371 et suiv. — *h.* Conclusion dernière : un « Sermon d'armes » (*Chauvenci :* fragment inédit publié par P. Meyer, *Romania*, X, p. 595 et suiv.). — *i.* Départ des *torneors* et des dames : Hernoix et charretes atornent; — Garçon torcerent les somiers... — Chascuns se trait vers son païs... — Et ki ce sot apersevoir — Si sot an plusors leus véoir — L'amin concillier à l'amie, — Dont chascuns tanrement larmie.... — Or i parollent doi et doi; — Tient li uns l'autre per le doi... — Les sambues sont aprestées — Et les dames tantost montées. — Li bachelers montent après... — Lai n'avoit trompe ne tabor : — Car Wallerans de Lusambor — Chante devant mout liement. — Amont sur les estriers s'estant : — Car il vuelt que chascuns lou voie : — « *Voix je dont bien le droit chemin, — Vos qui d'amors saveis la voie.* » — Quant ceste chanson fut finée — Hors dou chastel, et la montée, —

Le lendemain du « grand tournoi », on part. Les dames montent sur leurs sambues, sans avoir eu le temps de réparer le désordre de leur ajustement, et portant des bliauts sans manches. Il y a des séparations, des *desevrées* douloureuses : *ami* et *amie* se tiennent par le doigt. D'autres bacheliers, plus indépendants, sont plus joyeux. Enfin, au moment même où tout le monde va se mettre en route, un baron se lève droit sur ses étriers et, d'une voix vibrante, entonne une chanson d'amour. On l'écoute jusqu'au bout, et l'on ne pique des éperons qu'après le dernier vers du dernier couplet. Hop! hop! Adieu!

*
* *

Les tournois étaient une école de guerre, mais ce n'était pas la seule, et la chasse[1] était peut-être d'une plus saine et plus constante utilité. Pas de dépenses excessives, pas d'entreprises amoureuses, pas de folles femmes comme aux tournois. L'homme luttant contre le fauve. C'est meilleur.

Tous les jours étaient jours de chasse, et quand le baron ne pensait pas à la bataille, vous pouvez croire qu'il pensait aux sangliers et aux cerfs : D'armes se penoit moult; là estoit sa pensée — Et à cachier en bois CHASCUN JOR À JOURNÉE[1]. Les matins d'hiver, il revêtait sa bonne « cotte à chasser » et ses grosses bottes, ses *heuses*, auxquelles il attachait quand même ses beaux éperons dorés. S'il faisait trop froid, il se munissait d'un manteau de fourrure. Tout ce costume était simple, et le luxe n'éclatait que dans le cor d'ivoire, très finement sculpté, garni de viroles d'or et suspendu au cou par une *guiche* en belle soie de couleur vive. De gros gants en peau de daim couvraient la main et le poignet du chasseur, qui faisait porter par ses *breniers* son arc et ses flèches, pour

Damedeu s'entrecomandent, etc., etc. (*Ibid.*, p. 598.) = [1] Sur LA CHASSE, voy. les textes suivants : *a.* LE DÉPART : « Charles avait en sa compagnie cent comtes tout jeunes, chacun menant enchaîné veautre ou lévrier : ils portent des alerions à la penne vigoureuse. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 20, § 45.) Guis de Hanstonne s'est vestus et cauchié. — L'espée chaiinst au poing d'or entaillié, — Le cor au col qui fu à or loiiés. — Mainne ses chiens qui sont bien afaitié. — El' ceval monte, si a pris un espiel. — De ses barons mainne les plus prisiés. — Bien furent vint : ne furent haubergié ; — Mais en bliaus estrois en cors lachiés. (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12548, f° 81, v°). — *b.* LE COSTUME DE CHASSE. 1. ENSEMBLE DE COSTUME, *Garin li Loherain*, II, p. 232. 2. ARC DE CHASSE. *Charroi de Nimes*, v. 17, 18, 22, 23 ; *Doon de Maience*, v. 1823, 1874, etc. 3. EPIEU : *Garin le Loherain*,

atteindre de loin le gibier; sa hache danoise et son épieu (l'arme de chasse par excellence) pour le frapper de près. Il ne gardait sur lui que son couteau, en cas de danger imprévu. La meute cependant aboie autour de lui, montrant ses dents blanches : les brachets, les veautres et les lévriers regardent leur maître, en faisant aller et venir leurs langues rouges. C'est l'heure du départ, et cette heure est toujours charmante. Bientôt on entre sous bois, et l'on se met en quête d'un sanglier énorme, qui est signalé dans les alleux de Saint-Bertin. Jamais on n'a vu bête pareille, et il serait heureux, le baron qui pourrait offrir à sa femme la tête d'un tel monstre : « Allons, allons. » Les chiens alors se prennent à *noisier* et cassent les branches mortes; la forêt s'emplit d'aboiements et de cris; les oiseaux s'envolent. « Le sanglier, où est le sanglier? » Une certaine nature d'aboiements, que les chasseurs connaissent bien et qui est terrible, révèle enfin sa présence dans un coin du bois, et, au détour d'un petit sentier, tout à coup, on le découvre entouré de chiens éventrés. O douleur! le limier favori du baron est au nombre des victimes : les défenses de l'animal (il en a *dans la goule un plain pie*) l'ont lardé et traversé de part en part. Il expire en regardant son maître, qui va le venger. On poursuit le *porc sengler*, qui a détalé ; mais on perd sa piste, et force est de revenir au château. Seul, le baron s'entête à la poursuite. Il a la fièvre, et ne veut pas rentrer en son donjon avec la honte d'une telle défaite. Quelques chiens seulement restent près de leur maître, et il se trouve de nouveau en face de la bête qui, haletante, fiévreuse, brûlante, vient de se rafraîchir à une mare. Trois pieds séparent le chasseur de l'animal en furie, qui roule les yeux, *rebiffe du nés et fet une hure*. Un, deux, trois chiens roulent à terre. C'en est trop : le baron brandit son gros épieu, marche droit à lui,

II, pp. 225, 226, etc. 4. Dard ou javelot, *Doon de Maience*, v. 75, 101, 102. 5. Couteau (*Ibid.*, v. 1873). 6. Hache danoise (*Perceval*, v. 25300, 25301 ; citation de Schultz) 7. Gants. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, pp. 397, 398. 8. Cor de chasse, *Garins li Loherains*, II, pp. 227, 242. *Doon de Maience*, v. 10122. 9. Équipage de chasse, *Renaus de Montauban*, p. 166, v. 26-32, etc., etc. — c. Retour de la chasse : Atant es vous un chevalier de pris... — La venison aportoit, ce m'est vis, — Deus grans sainglers ke il avoient pris. — Toutes leur meutes de chiens amaine ausi .. — Et cornent prise pour joie resbaudir. (*Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 167, v°). Cf. *Garins li Loherains*, II, p. 24 ; *Ogier*, v. 3183 et suiv. ; *Charroi de Nimes*, v. 17-28 ; *Amis et Amiles*, v. 34, 35, *Renaus de Montauban*, pp. 91, 92 ; 109, 166.

et lui enfonce le morceau de bois en pleine poitrine. Le coup est si rude que le fer de l'*espié* passe « outre le dos ». Un ruisseau de sang coule; les chiens le lappent. Puis, épuisés et langues pendantes, ils se couchent près de l'énorme animal, comme des nains près d'un géant. La chasse est finie[1].

Pas n'est besoin de raconter le retour des *vencors*, et de peindre l'entrée triomphale du sanglier mort dans la haute cour, près du perron. On l'a chargé sur un gros roncin, dont un tel poids fait ployer les reins; on le dépose devant le foyer, et tout le monde le vient voir. Sergents et écuyers se le montrent du doigt et pérorent; les dames arrivent, et tâtent avec leurs doigts blancs les défenses énormes...

C'est ainsi que nos pères comprenaient la chasse, cette grande passion de leur vie, et l'on ne saurait nier que ce ne fût là un bon apprentissage militaire, une excellente école.

Grâce au tournoi, grâce à la chasse, l'homme de guerre n'était jamais surpris par les événements et, sans forfanterie comme sans mensonge, d'une voix à la fois modeste et fière, pouvait toujours dire : « Je suis prêt. »

Le jour où l'on prêchait quelque nouvelle croisade, il n'avait qu'à revêtir son haubert, à embrasser sa femme et ses enfants, à saluer une dernière fois la croix de son pays, et à se faire amener son bon cheval Passavant. Il était prêt.

Nous allons le voir à l'œuvre.

[1] Tout le récit qui précède est emprunté à *Garin le Lohérain*, II, pp. 225 et suiv.

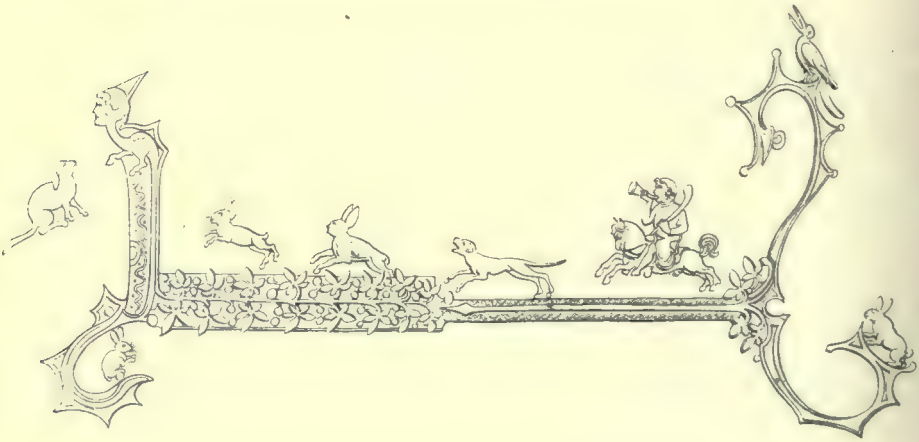

XXIII

MORT DE RENAUD DE MONTAUBAN (p. 773)

Renaud a été assassiné par les ouvriers qui travaillaient avec lui à la construction de Saint-Pierre de Cologne, et son cadavre est jeté dans le Rhin. Mais Dieu veille.

Le corps du martyr paraît soudain à la surface du fleuve, miraculeusement soutenu et porté par les poissons.

Une procession s'organise tout aussitôt pour rendre honneur au corps saint : mais le mort lui-même se met en marche et prend la tête de la procession. Il ne s'arrêta qu'à Trémoigne.

Partout, sur son passage, les cloches sonnaient d'elles-mêmes, les malades étaient guéris, les boiteux marchaient, les aveugles voyaient, les miracles pleuvaient... (*Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 450-454.) Dans la lettre du texte, il n'est question que du « mort dans sa bière ».

Composition d'Édouard Zier.

Howard Zier

La mêlée (p. 749). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE XVIII

LA VIE MILITAIRE DU CHEVALIER

II. La guerre. — Une campagne de six mois.

RETARDÉE par la politique égoïste des Empereurs et des Rois, la croisade vient enfin d'être prêchée[1]. C'est décidé : on va partir. Quel sera l'itinéraire adopté? Ira-t-on droit sur Jérusalem ? passera-t-on par Constantinople? Ou bien, d'après un nouveau plan stratégique, qui est spécieux et semble profond, commencera-t-on par enlever résolument l'Égypte aux païens, et marchera-t-on de là plus sûrement vers la Terre-Sainte et le tombeau du Christ? Personne ne le sait, et l'on peut ajouter que personne ne s'en préoccupe. Se croiser, partir, tout est là. C'est en vain, d'ailleurs,

[1] Le costume de guerre au XIIe siècle. — A. Armure offensive : I. L'épée. 1° L'épée du XIIe siècle se compose de trois parties distinctes : *a.* la lame; *b.* les quillons et la fusée,

que certains vieillards trop prudents rappellent à nos jeunes chevaliers toutes les douleurs que les anciens croisés ont dû subir, *les grans fains, les grans sois, les grans caitivetés.* « Non, ajoutent ces sages, il n'y a pas un seul clerc qui puisse décrire exactement *nos max, ne nos grevances, ne nos aversités.* Nous avions tellement soif là-bas que nous buvions le sang de nos blessés et de nos morts. » Tous ces beaux discours ne refroidis-

qui sont alors désignés, dans leur ensemble, par les mots *helz* et *enheudeüre; c.* le pommeau. 2° La lame est d'acier. 3° Elle reçoit différentes formes. « La plus usitée est l'épée dite « normande », qui est courte et large du talon; la pointe en est formée par une diminution insensible, et elle est allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt presque dans toute sa longueur. » (G. Demay, *le Costume de guerre et d'apparat*, pp. 32, 33, pl. XVI, fig. 80-82. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, voy. p. 372.) 4° Ce type n'est pas le seul qui ait été en usage au XIIe siècle, « et il y a encore toute une catégorie d'épées, réminiscence de l'épée romaine, à lame courte et à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe, et à arête mé-

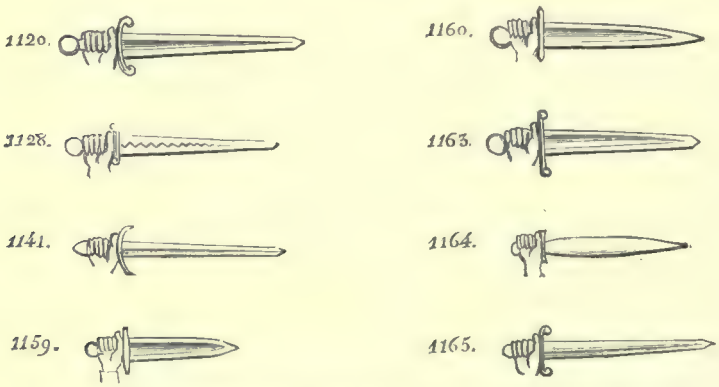

Fig. 123. Les différentes formes de l'épée au XIIe siècle, d'après les sceaux du temps.

diane formée par la rencontre des deux tranchants. » (*Ibid.*, p. 33, pl. XVI, fig. 83.) Un dernier modèle enfin consiste « en une épée à lame droite effilée, à quillons droits, à tout petit pommeau rond ». (*Ibid.*, p. 33, pl. XVI, fig. 84.) Pour tous ces types, voy. notre fig. 123. 5° Une épée normande, de la deuxième moitié du XIIe siècle, a huit centimètres de largeur au talon (Viollet-le-Duc, l. l., V, 371), et en moyenne de 70 à 80 centimètres de haut. 6° La lame s'appelle *alemele :* L'espée brise, l'*alemele* en chaï (*Loherains*, ms. de Montpellier, cité par F. Godefroi, f° 49^d) et le tranchant se nomme *amure;* De l' brant d'acier l'*amure* li presentet (*Roland*, v. 3918). L'*ameure* tint de l'espée trenchant (*Ogier*, v. 1099). 7° L'acier de l'épée était orné de damasquinures : D'or noelé d'ambes deus pars — Trois croisetes et deus lupars. (*Chevalier aux deus espées*, v. 6342.) On a discuté sur le sens du mot *letré*, qui est tant de fois appliqué au brant ou à l'épée. (*Garins*, II, p. 34; *Fierabras*, v. 163; *Elie de Saint-Gilles*, v. 2366, et autres textes cités par Schultz.) Ces *letres* ont été à l'origine UNE INSCRIPTION comme celle dont il est encore question dans le *Godefroi de Bouillon* (v. 1711) : Letres i ot escrites qui dient en roman — Que Galan le forja. Un texte plus explicite encore est celui de *Huon de Bordeaux* (v. 7566 et ss.) : Ce dist le *letre* qui fu el' brant *letré* — Qu'ele fu suer Durendal au poing cler. Ces inscriptions dégénèrent sans

sent pas le zèle de nos barons, et ils ne cessent de répéter : « Si « nous pouvions seulement apercevoir Jérusalem, chanter devant « ces murs sacrés le *Kyrie* et le *Gloria*, et baiser la terre en nous « disant : Jésus a passé par là ! » Les historiens modernes ont

doute en simples arabesques auxquelles le même nom est resté. — 8° La lame de l'épée est enfermée dans un *fuerre* ou fourreau dont il est notamment question dans le *Roland* (v. 444, 445 et 1305). Ce fourreau était en étoffe de luxe, en samit, par exemple, et était très richement orné (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 359 et V, 372). A l'origine, il était en partie caché sous le haubert (*Ibid.*, V, p. 716). Voy. notre fig. 124. — 9° Les quillons « sont droits ou quelquefois recourbés vers la pointe ou enroulés à leur extrémité. » (Demay, l. l.) — 10° La fusée est très étroite et très grêle. Dans la plupart de nos monuments figurés, « elle est cachée par la main du cavalier. » 11° C'est, suivant nous, à la fusée et aux quillons réunis que l'on donnait, au XIIe siècle, le non de *helz* (au singulier ou au pluriel), *heut*, *heudeüre*, *enheudeüre* : D'or fu li pons et toute la heudure (*Raoul de Cambrai*, p. 19). — 12° Le *heut* est la partie la plus riche de l'épée. Il est doré : Tient une espée qui d'or est enheudie (*Auberi*, éd. Tobler, p. 102, v. 30). Il est émaillé : Durendart fiert en terre, jusqu'à l'heut à esmal (*Renaus de Montauban*, p. 242, v. 38). Il vaut enfin un très grand prix, et quand il est dit de certaine épée dans le *Roland* : Entre *les helz* ad plus de mil manguns (v. 621), ce vers signifie que « quillons et poignée », ces deux éléments ensemble, avec leur or et leurs pierreries, ont une valeur de mille mangons. — 13° Le pommeau est en forme de disque. Il a gardé cette forme jusqu'au XIVe siècle, et même au delà (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, pp. 386,387). — 14° Au milieu de ce disque en métal doré (nos poètes disent en or) est une plaque de cristal à travers laquelle on aperçoit les reliques qui sont enfermées dans le *pont* d'or niellé, dans le *pommel* d'argent : Les reliques fremirent el' poing d'or noielé ; — Très parmi le cristal où sont enseelé, — Les puet on bien veoir en l'or transfiguré (*Mainet*, pp. 326, 327. Voy. notre fig. 125). — 15° Le pommeau est en effet un reliquaire. Celui de Durendal renferme une dent de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de saint Denis et du vêtement de la Vierge Marie (*Roland*, v. 2344 et suiv.). Charlemagne a placé dans le *pont* de son épée Joyeuse l'*amure* de la lance dont Notre Seigneur fut percé sur la croix (*Roland*, v. 2505 et suiv.). La même épée, d'après *Gaydon*, contient des cheveux de la mère de Dieu, une parcelle du bras de saint Georges, un fragment du corps de saint Honoré (v. 1307-1309), et d'après *Mainet* (p. 327), une dent de saint Jean, des reliques de saint Pancrace et de saint Honoré, *et du digne sepulchre Jhesu de maïsté*. — 16° L'épée est par excellence l'arme chevaleresque. C'est en quelque manière une personne, un individu. Chaque chevalier garde la même durant toute sa vie. On lui parle, on converse avec elle. On se rappelle les adieux de Roland à son épée : « E! Durendal, bone, si mare fustes (v. 2304). E! Durendal, cum ies e clere e blanche (v. 2316). E! Durendal, cum ies bele et seintisme » (v. 2344). Ogier n'est pas moins tendre avec Courtain : « Brans, dist li Dux, moult vus doi avoir chier » (*Ogier*, v. 8536, 8537). « Brans, dist li Dux, — Or ne quid mie q'il ait millor sous ciel. » *Ibid.*, v. 8549, 8550). Gaydon est aussi expansif : « Hé! bone espée, quel coutel ai en toi. » (*Gay-*

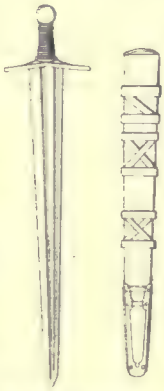

Fig. 124. Epée avec son fourreau, d'après un dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 372).

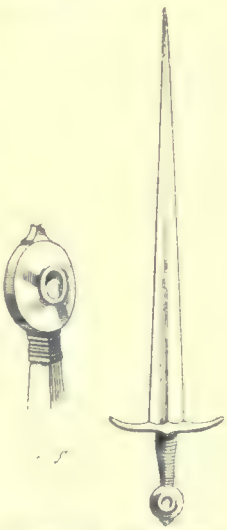

Fig. 125. Epée avec le détail de son pommeau reliquaire (Viollet-le-Duc, l. l. p. 373).

beau faire, les politiques ont beau dire : les croisades ont été principalement une œuvre de foi : « Faire triompher la loi de Dieu et gagner le Paradis, » tel a été le double mobile de ces barons du XIIe siècle. Il n'en faut pas faire des Richelieu : ce n'étaient que des Pierre l'Ermite.

don, v. 1812.) Cet amour familier du féodal pour son épée a duré jusqu'au XVIe siècle, et Bayard interpelle, avec la même naïveté, l'épée qui vient de lui servir à donner l'accolade au roi : « Tu es bien heureuse d'avoir, à un si beau et un si puissant roi, donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez comme relique gardée. » (Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 398). Mais rien ne vaut l'éloge que cet Ogier, nommé plus haut, fait un jour de son épée : Ch' est une espée QI VALT UNE CONTÉ (*Ogier*, v. 9188). — 17° L'épée avait sa généalogie, sa biographie, ses annales (*Roland*, v. 2315-2336; *Renaus de Montauban*, p. 210, v. 5; *Antioche*, II, pp. 12, 13; *Godefroi de Bouillon*, v. 1709 et *Doon de Maience*, v. 8751, etc., etc.). — 18° L'épée a un nom : Durendal est l'épée de Roland (*Roland*, v. 988); Joyeuse, de Charlemagne (*Ibid.*, 2989); Précieuse, de l'Emir (*Ibid.*, 3140); Courtain, d'Ogier (*Ogier*, v. 1663; *Renaus de Montauban*, 210, 5); Almace, Almuce, Almire ou Autemise de Turpin (*Roland*, v. 2089); Hauteclaire, d'Olivier (*Ibid.*, 1363); Floberge, de Begue de Belin, et aussi de Maugis, puis de Renaud et de son fils Aimonet (*Garins li Loherains*, I, 263; *Renaus de Montauban*, p. 425, v. 4, etc.); Murgleis, de Ganelon (*Roland*, v. 346, 607; voy. Schultz, II, p. 6); Merveilleuse, de Doon de Maience (*Doon de Maience*, v. 6906 et 7118; *Gaufrey*, v. 216); Hautemise, de Gaufrey (*Gaufrey*, 5088); Trenchefer, de Grifon (3058); Courrouceuse, d'Otinel (v. 86); Finechamp, de Garin de Montglane (*Doon de Maience*, v. 8751); Aigredure, de Guibert (*Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24369, f° 25). Fierabras en a trois : Bautisme, Plourance et Garbain (*Fierabras*, v. 638-640), et le géant Loquifer en a trois aussi : Isdose, Recuite et Dolerose (*Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f° 196, 197). — 19° On ne manque pas de citer dans nos poèmes l'armurier fabuleux auquel on doit ces admirables épées. Le plus célèbre de ces forgerons légendaires est ce Galant auquel on attribue Joyeuse, Durendal, Hauteclaire, Floberge et Merveilleuse (qui lui demanda vingt-quatre ans de travail), sans parler de vingt épées anonymes dont il est question dans *Raoul de Cambrai* (éd. Le Glay, p. 19), dans *Ogier* (v. 1674), dans *Huon de Bordeaux* (v. 7558), dans *Antioche* (II, pp. 12, 13), dans *Godefroi de Bouillon* (v. 1709), dans *Garin de Montglane* (l. l., f° 88) et dans *Fierabras* (v. 638). Le second rang appartient à Munificant, qui serait l'auteur de Courtain et, peut-être, de Durendal. A Mathusalen on attribue l'épée du païen Cornumarant (*Jerusalem*, v. 1372) et les trois épées du géant Loquifer. Ce sont des Juifs qui ont surtout le privilège de cette fabrication. D'après *Mainet*, c'est un Isaac qui aurait forgé Joyeuse (p. 326, 327). C'est encore un Isaac (de Barcelone celui-là) qui est

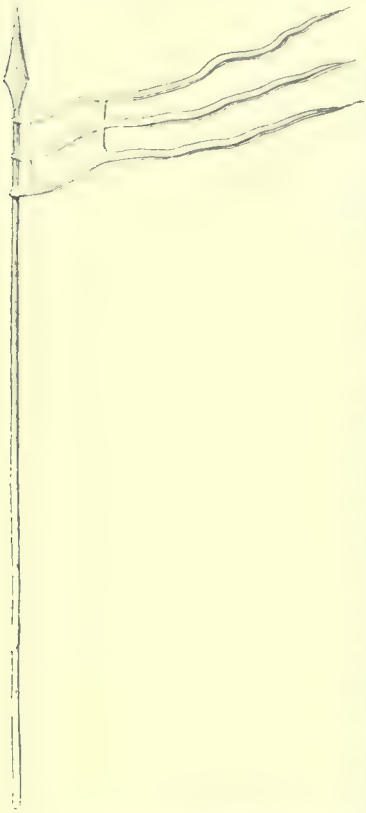

Fig. 126. La lance et son gonfanon, d'après le sceau de Thibaut, comte de Blois. 1138.

Cette foi seule explique, en dehors de toutes les petitesses de la politique humaine, pourquoi tant de braves gens quittaient leur terre, *et lor gentiex moilliers et lor enfans petis*, pour aller mourir de faim, très misérablement, à mille lieues de là, en plein pays perdu, solitaires, abandonnés, navrés, mais les yeux tournés en

signalé dans la *Prise d'Orange*, comme un forgeron célèbre (v. 969). C'est un juif qui forge sur le mont Sinaï l'épée de Beaudoin de Beauvais (*Jérusalem*, v. 343), et nous n'avons plus à mentionner, après ces israélites, que ces deux attributions suivantes, lesquelles sont ultra-légendaires : il est question dans *Perceval* (v. 39731) d'une épée forgée par « quatre pucelles » et dans *Jérusalem* (v. 8355) d'un brant « qui fut fait par un diable ».

II. La lance. 1° La lance est, avec l'épée, l'arme chevaleresque, l'arme noble par excellence ; — 2° Elle se compose essentiellement de trois éléments, de trois parties : la *hanste* ou le fût ; le fer ; le gonfanon. Voy. nos fig. 126, 127. — 3° La *hanste*, au XIIe siècle, est droite, unie, sans contrepoids et sans poignée (G. Demay, *le Costume de guerre et d'apparat*, pp. 39, 40). — 4° Elle est très haute et ne saurait trouver place en des chambres, en des habitations trop basses. Telle est la lance du vieil Elie de Saint-Gilles : Sa lance fu si longe ne pot en l'abitacle, — Ains remest par dehors à l'vent et à l'orage. (*Aiol*, v. 91, 92.) — 5° Toutefois elle ne dépasse guère à cette époque la hauteur d'environ huit pieds. Elle en atteindra quinze à la fin du XIVe siècle (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, VI, 145). — 6° Le *fût* de la lance peut être de différentes essences. Le bois le plus fréquemment employé est le frêne, et c'est ce qui fait dire à l'auteur de *Girart de Roussillon* en une description de la bataille : « La forêt dont je vous parle est une forêt où les frênes ont pour fleurs des pointes d'acier. » (Trad. P. Meyer, p. 89, § 155.) Ce bois semblait à nos pères le plus résistant de tous : « Il n'y a pas d'écu de tremble ou de tilleul que les grosses lances de frêne ne mettent en pièces » (*Ibid.*, p. 92, § 257.) Les fabricants d'armes employaient à cet usage de petits frênes bien droits et choisis avec le plus grand soin. Enfin, l'on disait couramment une *hanste* ou une

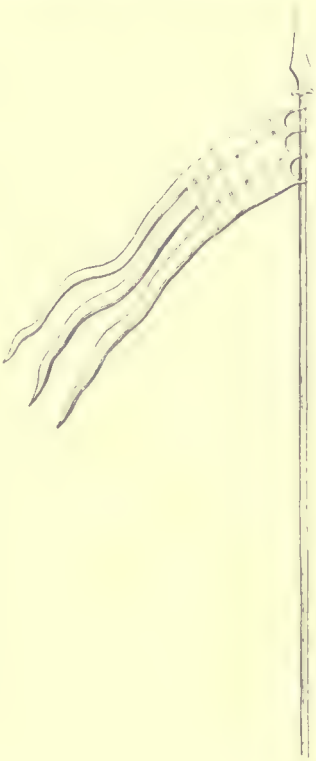

Fig. 127. La lance et son gonfanon, d'après le sceau de Guillaume II, comte de Nevers, 1156.

lance *fraisnine* (*Roland*, v. 721. Cf. dix-huit textes cités par Schultz, II, p. 17, note 1). — 7° Après *le blanc frasne plané* (*Auberi*, éd. Tobler, p. 106, v. 10), c'est le pommier qui est le plus généralement employé : Ardent cez hanstes de fraisne e de pumier. (*Roland*, v. 2537.) Roides lances planées de pumier. (*Aiol*, v. 7636. Cf. *Gaufrey*, v. 6568 : *Doon de Maience*, v. 3268). — 8° On ne dédaignait pas les lances de charme : l'ar mi le fust *charmin* (*Foulques de Candie*, cité par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, 156). — 9° Il y avait également des lances en sapin : Les hanstes roides de gros sapin plenné. (*Gaidon*, v. 2831.) Cf. quatre autres textes mentionnés par Schultz, II, p. 17. — 10° On en cite d'autres en bois

haut et criant de leur voix mourante : *Jhesum Nasareum, dols sire Jhesu Cris.* Ces hommes croyaient en Dieu et mouraient pour lui en espérant une humble place auprès des Anges et des Saints. Il est permis à certaine école de railler un tel aveuglement, mais

de laurier (*Otinel*, v. 1416) ; de sycomore (*Troie*, v. 9398, cité par Schultz) et d'ébène (*Ibid.*, v. 18656). — 10° Quelle que fût l'essence adoptée, on peignait le bois de la lance, et il semble que les deux couleurs préférées aient été le vert et le bleu, le sinople et l'azur (Textes cités par Schultz, II, p. 20, note 6. Cf. Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat*, p. 40). — 11° Le fût de la lance se termine EN BAS par une pointe ferrée dont on se sert pour *arester*, pour fixer sa lance en terre : Les *arestuels* des lances font en l' aigue fichier — Pour ataindre les fons, mais n'i puéent touchier. (*Saisnes*, cités par Ducange en son *Glossaire*, éd. Didot, t. VII, p. 37.) Le fer d'amont commence à retorner — Et l'*arestuel* encontremont lever. (*Garins li Loherains*, I, p. 256. Cf. dix exemples, cités en son *Dictionnaire*, I, 394, par F. Godefroy, qui n'a pas compris le sens de ce mot.) A défaut du fer proprement dit, les chevaliers frappaient avec l'*arestuel* : De l'*arestuel* va le vassal ferir. (*Loherains*, ms. de Montpellier, H 243, f° 38d, cité par F. Godefroy.) Même au besoin on suspend le gonfanon de ce côté : Là fu en l'*arestuel* li gonfanon fremés. (*Gui de Bourgogne*, v. 2345.) — 12° Le *fer* de la lance affecte le plus souvent la forme de losange, « quelquefois triangulaire, large, à arête médiane ou en forme de feuille ». (Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat*, p. 39 et pl. XVIII, fig. 116-122), et c'est à cette forme que nos poètes font allusion quand ils disent : Lors a brandie l'ante dont li fers fu *quarrés* (*Renaus de Montauban*, p. 76, v. 5). Et buens espiez dont li fer sont *quarrez* (*Prise d'Orange*, v. 61). Mais il faut également signaler ici la longue pointe conique (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 149), et le fer en façon de lancette courte, avec deux petites ailettes. (*Ibid.*, 149, fig. A.) Ce sont ces ailettes qui s'appellent *barbeaux* en nos poèmes : As *barbiaux* de la lance pendirent li braon (*Renaus de Montauban*, p. 185, v. 15. Cf. le *Dictionnaire* de F. Godefroy, au mot *barbel*). V. notre fig. 128. — 13° Le bois de la lance pénétrait intérieurement dans le fer, presque jusqu'à la pointe (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, 149). — 14° Les fers de lance les plus estimés étaient ceux de Castille (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2103), de Bordeaux (Demay, l. l., p. 39) et surtout ceux du Poitou (*Renaus de Montauban*, p. 229, v. 16, et plusieurs autres textes, qui sont cités par Schultz). — 15° Sous le fer, au haut de la lance, est fixé, *fermé*, un gonfanon qui ne disparaîtra que vers le milieu du XIIIe siècle. — 16° Le mode d'attache est très clairement spécifié dans un certain nombre de nos textes poétiques, et ce sont des clous argentés ou dorés qui retiennent l'enseigne au fût, à la hanste : *A clous d'argent* font l'enseigne atachier. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 101, v. 22, etc.) — 17° Ces clous sont généralement au nombe de trois : A *trois* clous de fin or un gonfanon fremé (*Aiol*, v. 9919, et *Renaus de Montauban*, p. 301, v. 18), ou de cinq : A *cinc* clos d'or le confanon fermé (*Prise d'Orange*, v. 957, et *Renaus de Montauban*, p. 229, v. 15). A *cinc* clous riches fermés et atachiés (*Auberi*, éd. Tarbé, 138) ; etc., etc. Il est parfois question de six de ces clous (*Renaus de Montauban*, p. 234, v. 36), mais bien plus rarement. —

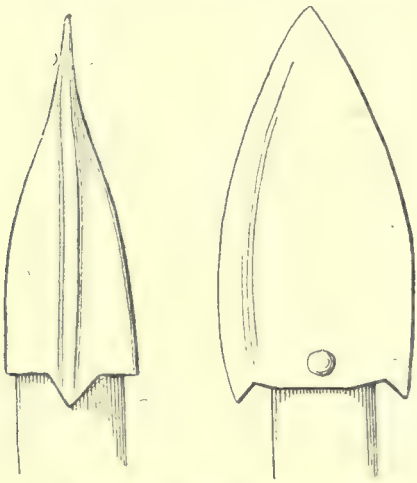

Fig. 123. Type du fer de lance (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 149).

on avouera qu'un tel programme vaut mieux que la formule contemporaine : « Vivre dans le confort en attendant le néant. »

Puis, ils aimaient la guerre pour la guerre. Dès qu'ils étaient en bataille, il leur semblait qu'ils entraient au ciel ; les plus longs jours d'été leur paraissaient trop courts, dès qu'ils versaient le sang des autres ou le leur, et l'un d'eux, exprimant en bons termes sa pensée barbare, allait jusqu'à dire : « Si j'avais un pied dans le paradis et l'autre dans mon château, je retirerais, pour aller me battre, le pied que j'aurais là-haut. » On n'est pas plus sauvage. La béatitude sans fin, la vue de Dieu, l'éternel entretien avec les Anges et les Saints, tout cela n'est rien auprès d'un heaume fracassé, d'une tête coupée, d'un homme tué. Ils étaient ainsi faits, et je ne les donne point pour des mystiques.

Bref, on partait. Les moines et les prêtres qui prêchaient la croisade entraînaient les multitudes aisément convaincues : jamais orateurs n'ont connu de pareils triomphes. En attendant de coudre une croix durable sur son vêtement de guerre, on dépouillait les arbres, et l'on se fabriquait des croix de feuillages. Partout, dans les champs, on voyait de ces jeunes gens ainsi parés, et, sur leur passage, tout le monde disait : « Encore un « qui part là-bas... et qui n'en reviendra point. Que Dieu le « sauve ! »

Dans les guerres ordinaires, il y avait des déclarations solennelles, des défis réguliers. Ce défi, surtout dans les guerres privées, revêtait une forme étrange et qu'on ne connait pas assez : le *défieur*

18° Le gonfanon, de forme rectangulaire, est presque toujours à trois ou quatre pans ou langues (*Roland*, 12e éd. L. G., pp. 587, 588, fig. 5-7 ; Demay, *Costume de guerre et d'apparat*, fig. 116, 118). Voy. nos fig. 126, 127. — 19° Il ne faut pas confondre le gonfanon avec la bannière. (Demay, l. l., p. 40.) La bannière (Demay, l. l., fig. 117) ne convient qu'au chevalier possédant assez de terres pour entretenir un certain nombre d'hommes d'armes et s'en faire accompagner à la guerre. Les gentilshommes, servant sous ce chevalier banneret, se contentent du pennon triangulaire (Demay, l. l., fig. 122). Bannière et pennon sont armoriés ; mais ce sont là des faits du XIIIe siècle et non du XIIe. A cette dernière époque, le pennon semble avoir été tout simplement synonyme de gonfanon, et c'est encore le sens que lui donne l'auteur de *Renaus de Montauban* : Puis prist le roit espié au penon de color (p. 69, v. 18). — 20° Les gonfanons du XIIe siècle sont très longs et descendent aisément jusque sur le heaume du cavalier qui les porte : Gil gonfanon sur le helmes lur pendent (*Roland*, v. 3005), et même beaucoup plus bas : Les langes d'or l'enbatent desi à l'esperon (*Jerusalem*, v. 427). Les langes en estoient dusc' as prés li chans. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1722.) — 21° Ces mêmes gonfanons sont de différentes couleurs : Blancs e blois e vermeilz (*Roland*, 999 et 1800) ; ornés de *renges d'or* (*Roland*, v. 1158, etc.), et, parfois aussi, de quelque image très simple, comme une croix, etc. : L'espié trait en sa main,

prenait dans sa main deux ou trois poils de sa robe fourrée, de son pelisson « hermin », et les jetait fièrement au *défié*. Mais les messagers qui étaient le plus souvent chargés de porter ces cartels, développaient leurs arguments d'une façon plus éloquente : « Mon « maître te demande raison. Si tu ne fais pas amende des torts qu'il est en droit de te reprocher, je te défie loyalement en son nom. » Ces ambassadeurs devenant facilement insolents, il fallait leur imposer silence, et les poils du pélisson, décidément, valaient mieux. Il nous est arrivé bien rarement de constater que de telles ambassades aient réussi ; mais ils n'en sont pas moins dignes de toute notre attention et de tout notre respect, ces braves messagers féodaux, que l'on voyait chevaucher sur tous les chemins avec leurs armes troussées à leurs selles, portant aux mains de belles branches d'olivier ou de pin (suivant le pays), munis d'un bâton de commandement et d'un gant de défi, et ayant soin, quand ils remplissaient leur fonction, de tenir, en signe de paix, leur *espié* par le fer.

Fig. 129. Un ambassadeur ou messager, d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., fr. 387, f° 13.

au vermel gonfanon ; — Une crois i ot d'or (*Jerusalem*, v. 425, 426). Les armoiries n'y paraissent qu'au XIIIe siècle : Une ensaigne i ot riche et III aygles volans (*Godefroi de Bouillon*, v. 1121). — 22° Lorsqu'on enfonce la lance dans le corps d'un ennemi, le gonfanon y entre avec le fer, et n'en sort que rouge de sang : El' cors li met les pans del' confanon (*Roland*, v. 3427). Enz ou cors li bainna le confanon safré (*Parise la Duchesse*, v. 2190). Girart leur a tué maint franc damoiseau. Il rapporte son gonfanon rouge de sang, qui lui coule le long de la hampe jusqu'au pied (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 26, § 57). — 23° Dans la *Chanson de Roland*, et dans la plupart de nos poèmes, la synonymie est COMPLÈTE entre les deux mots *lance* et *espié* (*Roland*, v. 1033, 3818, etc.). — 24° Il y a eu cependant un *espié* plus court que la lance, à hanste plus grosse, à fer plus long : L'espié li baille. — Grosse est la hante et l'alemele longue (*Prise d'Orange*, v. 984). Il est difficile d'admettre; avec J. Quicherat, que cette arme ait jamais pu se lancer (*Histoire du Costume*

Dans la croisade, rien de tel. La guerre n'avait ni commencement ni fin, et le défi était éternel.

Cependant il s'agissait de transformer en véritables soldats ces

1re éd., p. 134). — 25° Les principaux mouvements de l'escrime de la lance au XIIe siècle sont les suivants : Lance sur l'épaule. — Lance droite. — Lance sur feutre. — Lance baissée. — Lance en haut. — Lance oblique. — Lance en terre, etc. — 26° En marche, le cavalier couchait sa lance sur l'épaule droite (Demay, l. l., pl. I, fig. 3, *Roland*, 12e éd., p. 387, fig. 6, etc.). — 27° Durant la route et avant le combat, il la tient verticalement : Lance levée s'en va par le sablon (*Ogier*, v. 9054), posée sur l'étrier droit (tapisserie de Bayeux, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 148. Voy. notre fig. 132), ou sur le *feutre* de la selle : Devant vous la portés el' feutrier del' arçon. (*Le Chevalier au Cygne*, v. 1362. Tout le passage est important.) Lance sur fautre acoeillent lor chemin. (*Garins li Loherains* et autres textes cités par Viollet-le-Duc, l. l., p. 155.) Aux tournois de Chauvenci, c'est ainsi que les joûteurs arrivent l'un sur l'autre. Au moment d'engager le duel ou la bataille on « abaisse les lances ». (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 93, § 165.) — 28° Pour atteindre l'ennemi, on tenait la lanze horizontalement, à la hauteur de la hanche, et, plus tard, sous l'aisselle : Chascuns baisse sa lance — Et vont ferir les Turs. (*Jerusalem*, v. 3800, 3801.) L'arestel — De la lance dessous l'aisselle (*Tournois de Chauvenci*, v. 910). Telle est l'attitude que l'on a, quand on poursuit l'ennemi : Lances baissies, li sont sore coru (*Ogier*, 6385) — 29° L'escrime de la lance comporte enfin ces autres mouvements que signale la tapisserie de Bayeux : *a*. Lance élevée horizontalement à la hauteur du visage pour frapper l'ennemi à la hauteur de la tête; Lance oblique, la pointe en bas, pour frapper un ennemi plus bas que soi (Viollet-le-Duc, l. l., p. 147). — 30° « Ficher sa lance en terre, » c'est signe qu'on veut parlementer (*Renaus de Montauban*, p. 254, v. 16, et p. 255, v. 11). Etc.

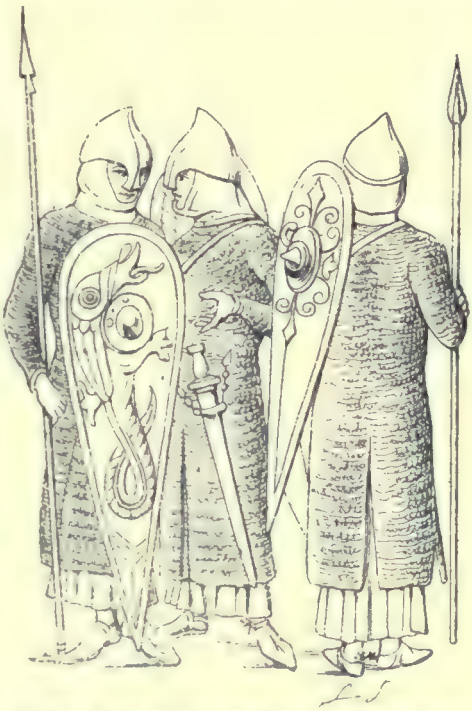

Fig. 130. L'écu avec sa *bouele*, ses *fleurs* et ses autres motifs de décoration (d'après un dessin de Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 79), reproduit, comme les précédents, avec l'autorisation de l'éditeur.

B. Armure I. défensive. L'écu. 1° L'écu, durant la seconde moitié du XIe siècle, cesse d'être rond comme il l'avait généralement été jusque-là. Il reçoit alors la forme oblongue, et « est découpé de manière à couvrir, depuis l'épaule jusqu'au pied, le cavalier assis en bataille ». (J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., pp. 133, 134.) — 2° Les dimensions de l'écu sont considérables, et ceux qui sont représentés dans la tapisserie de Bayeux (fin du XIe siècle) n'ont pas moins d'un mètre 30 de haut et 56 centimètres de large (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 344). — 3° Pour se faire une idée exacte de l'écu au XIIe siècle, il convient d'avoir recours à l'image. Voy. la pl. XII du livre de G. Demay (*Le Costume de guerre et d'apparat*) et les figures du *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-le-Duc, V, pp. 70, 72, 349 et surtout 348. Cf. notre 12e éd. de *Roland*, p. 395, et nos fig. 130, 131. — 4° La sur-

jeunes bacheliers qui s'amusaient trop longtemps aux croix de feuillages. Le Roi seul ou le Seigneur suzerain avaient le droit de convoquer l'*ost*. Or, les petites gens, les gens des communes, sont assemblés et mandés au son des cloches ; mais il n'en est pas de même des barons, et plus de respect est ici nécessaire. C'est par

face de cet énorme écu est toute cambrée ou bombée, et l'on disait avec raison de ces boucliers qu'ils étaient *voutis:* Il lui trenche les elmes et les escus *voutis*. (*Alexandre*, cité par Ducange, éd. Didot, VI, p. 878, col. 2.) Etc., etc. — 5° « Le mode de fabrication de l'écu était assez compliqué. C'étaient des planches assemblées, cintrées dans le sens transversal, matelassées en dedans, recouvertes de cuir en dehors, le tout solidement relié par une armature de bandes de métal qu'on faisait concourir à son ornementation. » (Demay, l. l., p. 26) : Ils se frappent sur les écus neufs de Beauvais : cuir, bois, colle, vermillon, sont tranchés. (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 82, § 145.) Sur ces escus à or se sont granz cos doné — Que des ais et de l' cuir i a petit duré. (*Renaus de Montauban*, p. 33, v. 13, 14.) — 6° On donnait parfois double épaisseur au bois de l'écu : Sur cez escuz mult granz colps s'entredunent. — Trenchent les quirs de cez fuz qui sunt duble. (*Roland*, v. 3582, 3583.) — 7° Le cuir, la *penne* étaient assujettis sur ce bois par des clous qui, plus d'une fois, tombaient dans la bataille : Chiédent li clou. (*Roland*, v. 3584.) — 8° Ce même cuir était peint en différentes couleurs, et parfois vernissé. « Il n'y a écu de tremble ni de tilleul, — bleu, jaune, gris, ni vermeil, — que les grosses lances de frêne ne mettent en pièces. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 91, § 157.) Il vait ferir Anseïs en l'escut, — Tut li trencha *le vermeill e l'azur*. (*Roland*, v. 1557.) Que tut li trenchet *le vermeill e le blanc*. (*Ibid.*, v. 1299.) Grans cox se donent es escus *verniciés*. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 165.) — 9° Les bandes de fer qui bordaient l'écu *listé*, qui passaient sur le cuir et le consolidaient, ont été sans doute la première origine de notre blason, et il ne faut voir dans les *quartiers* d'un écu que les divisions naturelles qui sont produites par ces bandes utiles. De là le nom d'*escuz de quartiers* (*Roland*, v. 3867, etc., etc.) : L'escu à bendes d'or (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 20). La targe cerclée d'or (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 92, § 161). — 10° « Des lions, des aigles, des croix, des fleurons étaient peints, sur le fond, en couleurs éclatantes et constituaient [avec ces bandes QUE L'ON DORAIT] une décoration de pure fantaisie dont il ne faut pas faire un argument pour prétendre que l'on eût déjà des armoiries. » (J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., pp. 133, 134.) — 11° La décoration la plus ancienne et la plus commune consistait en « fleurs » que l'on peignait sur le champ de l'écu, et il faut entendre ces *fleurs* comme des dessins d'enroulement romans, des fleurons ou des rayons. Il est sans cesse question dans le *Roland* de ces *escuz peinz à flurs* (v. 1810, etc.). Cf. *Girart de Roussillon*, l. l., p. 92, § 159 : « Il le frappe sur la targe aux rayons d'or. » Mais on ne tarda pas à peindre sur l'écu, en couleurs très voyantes, des figures d'animaux ou d'hommes : « Sur son écu était représenté une couleuvre (*Girart de Roussillon*, l. l., p. 81, § 145. Cf. notre fig. 130). Enmi avoit une image Mahon (*Ogier*, v. 9906). Environ l'urle current li quatre vent, — Li duze signe e li meis ensement, — Et de l'abisme i est le fondement — Et ciel et terre feit par compassement, — Dessus la boucle le soleil qui replent (*Otinel*, v. 302-306). L'image d'Apolin fu desous le boucler (*Fierabras*, v. 669, 670). En l'escu de son col est paint un grant miracle : — Ainssi com Nostre Sire ressuscita saint Ladre (*Aye d'Avignon*, v. 2730, 2731). Il estoit trestout blans... — D'une grant crois vermelle estoit enluminés. — Li blans de cel escu estoit enargentés. — La crois qui ert vermeille (ce saciés de vertés) — Senefie Justice, Hardement et Fiertés, — Par desous fu escris : *De par Diu fu donnés*. — Li uns des escuiers si fu bien enletrés, — De la letre en l'escu fu moult espoentés. — Et si avoit escrit, ce est la vérités. — « Ja nus hom qui le porte nen ert en camp matés (*Le Chevalier au Cygne*, v. 1196-1205). — 12° Les armoiries apparaissent déjà sur l'écu en quelques-uns de nos romans, qui ne sont pas les plus anciens : Au col li pent un fort escu listé. — A un lion qui d'or fu coronez (*Prise d'Orange*,

des chartes, c'est par des *brefs* que, d'après le témoignage de toutes nos chansons, on invite solennellement les chevaliers et les nobles. Nouvelle besogne pour nos pauvres messagers qui n'en peuvent mais, et trottent toujours.

A peine notre chevalier a-t-il reçu son *bref* qu'il jette un cri de

v. 954). Armes portoit... — Si ot deus liepars d'or passans (*Enfances Ogier*, v. 5082). — 13° Au milieu de l'écu se détache en relief l'antique *umbo* des boucliers romains et gaulois, la *boucle* qui devait donner son nom au « bouclier » (Escut bucler, *Roland*, v. 1283, etc.). Cette proéminence est formée d'une armature de fer assez large. Elle est dorée. Dans les écus riches on réserve un creux au centre de l'armature de fer et on y place une boule de métal précieux, ou quelque pierre fine, ou quelque verroterie. C'est ainsi qu'il faut entendre le vers suivant, type de tant d'autres : D'or est la bucle et de cristal listet. (*Roland*, v. 3149, etc. Cf. 12e éd. L. G., p. 394.) Encore ici l'image est rigoureusement nécessaire. Voy. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 78, fig. 8. la pl. XII du *Costume de guerre et d'apparat* de G. Demay, et notre fig. 130. — 14° Quand le chevalier ne se bat point, il porte l'écu suspendu à son cou par une large courroie de cuir ou d'étoffe, richement ornée, qui s'appelle la *guige* ou la *guiche* : Pent à sun col un soen grant escut let; — La guige en est

Fig. 131. L'écu avec sa *guige*, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

d'un bon palie roet (*Roland*, v. 3148, 3150). On raccourcit la guige à volonté : Puis accourcha la guiche de son escu (*Aiol*, v. 3061). Voy. la fig. donnée par Viollet-le-Duc en son *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 348 et notre fig. 130.) — 15° Quand le baron est en bataille, « il passe l'avant-bras et la main qui tient les rênes en deux poignées de cuir nommées *enarmes* qui garnissent cette face intérieure de l'écu où viennent aussi s'attacher les deux extrémités de la guige ». (Demay, l. l., p. 26. Cf. Viollet-le-Duc, V, 348.) — 16° Il ne nous reste plus qu'à faire connaître la « manœuvre de l'écu » ou, en d'autres termes « à savoir comment on le portait. » « Embrasser l'écu, » c'était passer le bras dans les enarmes : Et montent es cevax, les escus embrachiés. (*Renaus de Montauban*, p. 101, v. 22, etc.) Porter l'écu en *chantel*, en *cantel*, en *chanteau*, c'était, à l'ennemi qu'on avait devant soi, montrer la surface extérieure de l'écu (Gachet, Glossaire du *Chevalier au Cygne* au mot *Cantiel*; P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 42, note 7) : Guis d'Autefoille tint l'escu en chantel, — L'espée au poing (*Gaydon*, v. 9403). Cf. *Charroi de Nîmes*, v. 270 : Je tornerai le vermeil de l'escu, etc. — 16° Durant la marche, on pend l'écu à son cou : Et pendent à leurs caus les fors escus bouclés. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2586.) Pour préserver sa tête et parer les coups de l'ennemi,

joie et court dans sa chambre aux armures : « Mon haubert, mon heaume, mon écu, mon épée, ma lance! » Il a, depuis vingt ans, assisté à quarante-quatre tournois ; il s'est battu contre les Anglais, tout le long de la Loire, durant la fameuse expédition de Philippe Auguste en Anjou; il a été mortellement blessé près de Saumur et

on met « écu en haut » et, en d'autres termes, on le lève de manière à ce qu'il cache tout le visage : Et tient nue l'espée, l'escu tint sor son cief (*Aiol*, v. 6944). L'escu par les enarmes a sor son cief drecié (*Renaus de Montauban*, p. 105, v. 12). Les chevaliers, morts en bataille, sont rapportés sur leurs boucliers, comme les Grecs de l'antiquité classique C'est de la sorte que l'on rapporte à sa mère le corps inanimé de Raoul de Cambrai *sur son escu plegnier*. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 138, note 3.) C'est encore ainsi que l'on *aporte mort sanglant* au palais de Charles, le corps de son fils Charlot, tué par Huon de Bordeaux : Couché l'avoit sour un escu luisant (*Huon de Bordeaux*, v. 1220 et ss.). Telles sont les cinq principales « manœuvres » de l'écu. — 17° On a vu plus haut que l'écu avait son histoire et son origine. Celui d'Elyas est « uns escus listés — *Que Dex i envoia* par ses saintes bontés. »(*Le Chevalier au Cygne*, v. 1194, 1196.)

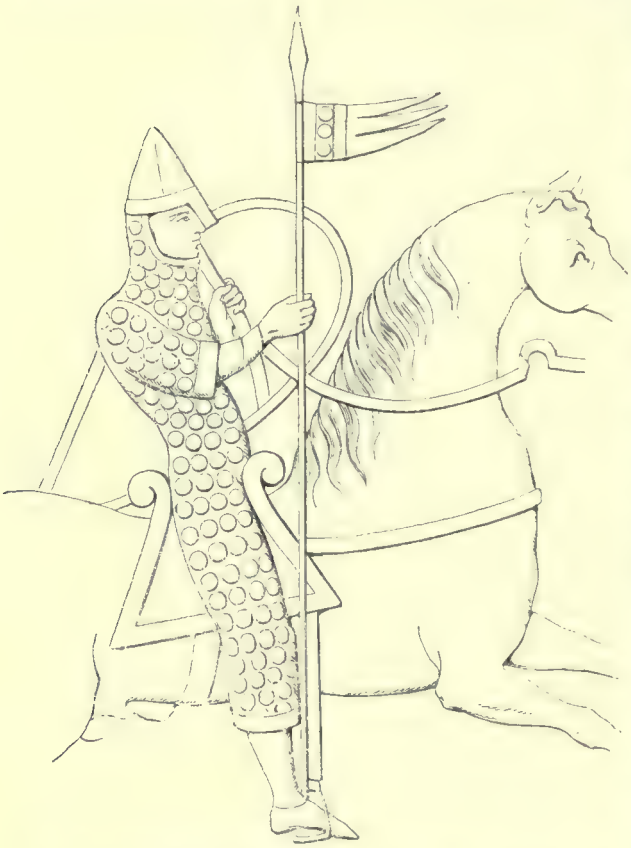

Fig. 132. La *brunie* ou broigne, d'après la tapisserie de Bayeux (fin du XIe siècle). Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 148.

II. Le haubert. I. Définition et origine du haubert. 1° Le haubert est « une tunique de mailles, une chemise de mailles » que l'on porte en guerre par-dessus les autres vêtements. L'homme de guerre porte les braies, la chemise de toile, le bliaut, le haubert. 2° Avant d'adopter l'usage du haubert, les *milites* se servaient aux Xe-XIe siècles, de la *brunie* ou de la *broigne*. 3° La *broigne* était une grossière tunique de cuir ou d'étoffe épaisse, munie d'un capuchon pouvant se rabattre sur la tête et sur laquelle étaient cousues un certain nombre de plaques (rondes, carrées ou en losanges), de bandes ou d'anneaux métalliques. Voy. notre fig. 132. 4° On peut déjà constater dans le *Roland* (qui fut écrit entre 1066 et 1095) l'emploi du haubert *jazerenc*, du véritable vêtement de mailles qui, alors

n'a été sauvé que grâce au dévouement d'un vilain, du nom de Jean Rivain, qui l'a abrité dans sa hutte au fond du pauvre petit village de Longué; il a fait avec le Roi toutes les campagnes de la Normandie, du Maine et de la Touraine. Mais toutes ces joies ne sont rien si on les compare à cette ivresse: « Je pars à Jérusalem! » Sa femme et ses filles sont pâles d'angoisse, mais n'osent le désapprouver et ont offert ce matin leur grand deuil à la Vierge, durant la messe. Même, elles essayent de sourire.

Les armes de notre chevalier sont un peu à la vieille mode; mais il les aime ainsi, et entend bien ne pas adopter le heaume nouveau, qui couvre la figure entière et où l'on étouffe, ni la cotte d'armes armoriée, ni certaines autres nouveautés contre lesquelles il se révolte. Si l'on se permet de le railler, gare aux railleurs! En attendant, il va à l'écurie caresser son bon cheval : « Eh bien! lui « dit-il, mon pauvre Passavant, nous allons voir du pays ensem- « ble. Tu vas monter dans un grand bateau, où il y a une porte « qui est faite exprès pour toi. Je t'en ferai sortir moi-même, et tu montreras ce que tu « vaux à ces chevaux des païens que « l'on nous vante tant. Courage! » Là-dessus il inspecte la selle et les harnais, et, les trouvant en parfait état, se prépare à en féliciter ses écuyers.

Notre baron a tout disposé pour son départ. Il a appelé son chapelain, et lui a fait coucher par écrit ses dernières volontés. Il donne cinquante livres à chacune des abbayes voisines (il y en a trois). Il

sans doute, était principalement réservé aux chefs, aux ducs, aux comtes, etc. C'est ce qui semble résulter d'une étude attentive de la tapisserie de Bayeux où le haubert tient sa place à côté de la *brunie*. 5° Le haubert dérive sans doute de cette espèce particulière de *broigne* qui était garnie d'anneaux métalliques cousus sur une grosse étoffe de cuir (fig. 132). On eut un jour l'idée de faire entrer ces anneaux les uns dans les autres, ou, en d'autres termes, de les changer en mailles, et l'on arriva ainsi À SE PASSER PLUS TARD DU CUIR OU DE L'ÉTOFFE DE DESSOUS : le haubert était trouvé. D'après un autre système, les Sarrasins AURAIENT connu avant nous le vêtement de mailles, et nous le leur aurions emprunté. De là ces *osberes sarazineis* dont il est question dans le *Roland* (v. 994) et ailleurs. 6° L'usage du véritable haubert, de la vraie tunique de mailles, tendit dès lors à se généraliser de plus en plus et ce vêtement perfectionné devint un jour la principale armure défensive de TOUS les chevaliers. C'est durant la première moitié du XIIe siècle que ce progrès s'est principalement accompli. La *broigne* parut de plus en plus grossière, et les ouvriers français parvinrent à exécuter des hauberts à mailles fines, pour des prix réellement abordables. Après 1150 la broigne disparaît, et le haubert triomphe. » (Voy. G. Demay, *le Costume en France d'après les sceaux*, p. 112; et Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, pp. 72, 73, 78.) — 7° Le mot « broigne », dans le *Roland*, est synonyme de « haubert ». = II. DE LA FORME DU HAUBERT. 8° Le haubert est une chemise de mailles, une vraie che-

fonde, dans chacune d'elles, une messe annuelle, « qui devra être, durant sa vie, celle du Saint-Esprit et, après sa mort, celle de *Requiem* ». Mais c'est dans la chapelle de ses bien-aimés Templiers que le bon chevalier veut être enterré, « le plus près possible de l'autel ». Il se rappelle que, d'après les souvenirs fort précis des plus anciens frères, saint Bernard a jadis célébré la messe à cet autel, tandis qu'il était occupé à prêcher la croisade en tout ce pays. Notre croisé a toujours aimé ce grand Docteur, et souhaite d'avoisiner, en sa tombe, la pierre qu'ont touchée les pieds d'un tel Saint.

Tandis que la plupart des croisés se couvraient de dettes avant leur

mise à manches, à fentes, parfois à plastron, et toujours à capuchon. 9° Cette chemise, depuis le XIe siècle, a toujours tendu à se raccourcir. 10° Au XIe siècle, la broigne tombait déjà à mi-jambes (Sceau de Gui IV, comte de Laval, 1195, reproduit dans le *Roland*, 12e éd. L. G., p. 392. 11° Le haubert, QUI EST UN DÉRIVÉ DE LA BROIGNE, descend encore plus bas que le genou en certains monuments figurés du XIIe siècle (Sceau de la ville de Soissons, etc.). 12° Malgré tout, ce n'est point le cas le plus général, et déjà, en ce même siècle, le haubert s'arrête au genou (Sceaux de Thibaut, comte de Blois, 1138; de Guillaume II, comte de Nevers, 1140; de Galeran, comte de Meulan, 1165; fig. 133, 134, 135, 136). 13° Le haubert, dès le commencement du XIIe siècle, est dépassé à sa partie inférieure par le bliaut (Sceau de Guillaume de Nevers, 1140, et fig. 135, 136) et même par la chemise, et ce sont, suivant Quicherat (??), les pans flottants et les longues manches de la chemise que

Fig. 133. Le haubert, déborde au bas et aux manches par la chemise ou le bliaut, d'après le sceau de Galeran, comte de Meulan, 1165.

l'on aperçoit au-dessous du haubert dans un certain nombre de monuments figurés du XIIe siècle, « de sorte qu'on voit comme deux bannières volliger autour des jambes du cavalier ». (*Histoire du Costume*, 1re éd., p. 149.) = III. DE LA MATIÈRE DU HAUBERT. 12° Le haubert est en mailles d'acier, en mailles « fines et serrées » : ces mots expriment bien quelles sont les conditions requises pour la fabrication d'un bon haubert. 13° Ces mailles sont doubles dans les hauberts de luxe : « El' dos li vestent un frès haubert *doblier*. » (*Girars de Viane*, p. 21.) « La broigne rote dont la maille est *doblière*. » (*Aliscans*, v. 624.) « Après li ont vestu un haubert *doblentin*. » (*Godefroi de Bouillon*, v. 1586.) *A doble maille* fet, moult fort et moult serré. (*Doon de Maience*, v. 6586.) 16° « La fabrication des tissus métalliques, employés dans l'armement, fut [au XIIe siècle] portée à la perfection. On fit des tissus à doubles et triples mailles, à enchaînement d'anneaux accouplés, tout en leur donnant une légèreté et une souplesse inconnues jusqu'alors. » (J. Quicherat, *Histoire du Costume*, 1re éd., p. 151.) On se servait surtout des mailles doubles pour préserver certaines parties du corps, les épaules et la poitrine (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 85). 17° Les mailles étaient le plus souvent blanches : El' dos li ont vestu un blanc haubert. (*Aiol*, v. 7143.) Li dui enfant vestirent les blans auberts. (*Parise*, v. 1866.) On ne se contenta pas long-

départ, engageaient leur patrimoine, vendaient leurs terres, et profitaient, avec une singulière élasticité de conscience, de ces privilèges exorbitants *de la crois prinse ou à prendre,* notre baron, lui, n'entend pas laisser un seul créancier derrière lui. Sa femme, qui est une vraie chrétienne, l'approuve bruyamment, et feint d'être courageuse

temps de cette simplicité, et l'on vernissa le métal en diverses couleurs, « de telle façon qu'il y eut des armures rouges, noires, vertes, azurées ». (J. Quicherat, *Histoire du costume en France,* 1re éd., p. 157.) Les princes et les grands seigneurs faisaient dorer ou argenter leurs hauberts : La maile est de fin or et d'achier et d'argent. (*Chétifs,* éd. Hippeau, p. 228, etc.) — Les hauberts riches, en acier, étaient ornés à leur extrémité inférieure (et, sans doute, aussi au bout des manches) de grossières broderies en fil d'archal. On entrelaçait ces fils jaunes sur les mailles d'acier, de manière à produire certains dessins qui n'étaient ni très compliqués ni très fins. Cette broderie s'appelle *safre.* — Les hauberts qui en sont ornés sont des hauberts *dunt li pan sunt safret* (*Roland,* v. 3141), ou des hauberts *safrés :* Le sanc s'en ist par le hauberc *safré.* (*Aimeri de Narbonne,* Bibl. Nat., fr. 24369, f° 25, r°.) — Rien n'était plus aisé dans la bataille que de *le safrer* un haubert (*Roland,* v. 3426). On trouve un exemple frappant du haubert *safré* en un Psautier de 1200 (Bibl. Nat., lat. 8846, dont Viollet-le-Duc a reproduit une figure (*Dictionnaire du Mobilier,* V, p. 84). — IV. LES MANCHES DU HAUBERT. Les manches de l'antique *brunie* ou *broigne* « s'arrêtent au poignet et s'évasent quelquefois en entonnoir, pour la liberté du mouvement du poignet : précaution qui indique le peu de souplesse des vêtements ». (G. Demay, *Le Costume au Moyen âge d'après les sceaux,* p. 112.) Quelques broignes sont à manches très larges. (G. Demay, *Le Costume de guerre et d'apparat,* pl. I, fig. 2.) Bref, la manche du haubert s'arrête généralement au poignet. (*Ibid.,* pl. VIII, fig. 29 ; pl. XII, fig. 55, 56) ; mais dès la seconde moitié du XIIe siècle, les mains elles-mêmes sont couvertes de mailles (sceaux de Richard Cœur de lion en 1195 et d'Arthur Ier, duc de Bretagne. (*Le Costume au Moyen âge,* pp. 114 et 115.) Les manches, au lieu de se terminer au poignet, se continuent alors en une poche enveloppant la main jusqu'au bout de ses doigts. (*Ibid.,* p. 115.) Vers le milieu du même siècle et avant que cette dernière mode eût été adoptée, on avait vu les manches du vêtement de dessous (le bliant suivant Demay, la chemise selon Quicherat) « s'échapper du poignet en flottant ». (Demay, *Ibid.,* p. 113.) En même temps que ces manches extravagantes, sévissait l'usage ridicule de la jupe flottante qui dépassait le haubert par en bas (*Ibid.,* fig. 62). — IV. LES FENTES DU HAUBERT. Les fentes du haubert étaient généralement pratiquées, non pas sur les côtés, MAIS SUR LE DEVANT ET

Fig. 134. Le haubert à la fin du XIIe siècle, avec les mailles qui couvrent les mains, d'après Richard Cœur de lion (1195).

en tous ces apprêts d'un départ qui la tue. Vous vous rappelez sans doute que le lendemain de ses noces, elle s'écriait avec sa petite voix vaillante : « S'il veut partir à la croisade je lui dirai : Va ! » Ah ! nous sommes bien loin de ce cri-là, et, c'est : « Reste ! » qu'elle voudrait dire aujourd'hui. Mais elle croit au Christ, et arrête énergiquement ce mot qui lui vient sans cesse à la gorge et l'étouffe. Vous n'attendez pas de moi que je vous fasse assister au départ du mari, du père. Il est trop connu qu'on partait vingt là-bas, et qu'un seul revenait. C'étaient donc, le plus souvent, d'éternels adieux. Des étreintes qui se prolongent et qui voudraient durer toujours ; des yeux qui ne peuvent plus pleurer, tant ils ont pleuré ; des résignations mornes et qui ressemblent à des désespoirs ; des cris de femmes, et ces silences de l'homme qui contiennent tant de douleur ; puis, dans le cas présent, des piaffements de chevaux qui s'impatientent ; des bruits d'armures froissées, des allées et venues d'écuyers qui affectent de n'être point émus et voudraient qu'on ne les vît pas pleurer ; la dernière étreinte, le dernier baiser, le dernier regard, et enfin le dernier bruit que font, dans le lointain, ces êtres chers

LE DERRIÈRE DU VÊTEMENT. En ce cas le haubert avait deux pans. — Cependant on a fabriqué des chemises de mailles qui n'étaient « fendues que latéralement ». Voy. dans Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 75) une représentation saisissante de cette façon de haubert, formant tablier par devant, et qui était, à coup sûr, bien moins commode pour monter à cheval. — D'un autre côté (entre les années 1180 et 1220), on eut l'idée de combiner parfois les deux systèmes et de fendre à la fois le haubert latéralement et « devant-derrière », de manière à ce qu'il se séparât en quatre pans quand on était à cheval. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, Voy. p. 80.) — Le premier système (une fente par devant, une fente par derrière) est de beaucoup le plus naturel et le plus usité). — V. LE PLASTRON DU HAUBERT. Dans la tapisserie de Bayeux (fin du XIe siècle), on voit toujours s'étaler, sur le devant du haubert, un plastron-volet dont l'usage est loin d'être universellement adopté (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, pp. 73 et 74). — Nous estimons que dès la seconde moitié du XIIe siècle (peut-être avant) il était absolument tombé en désuétude. — Viollet-le-Duc se persuade que ce plastron « servait à passer le haubert » ; Quicherat (*Histoire du Costume en France*, 1re éd., p. 139) est tenté d'y voir une poche. Nous pensons, quant à nous, qu'il était destiné à dissimuler la fente supérieure de la chemise de mailles et à remédier à ce qu'on appellerait aujourd'hui « le défaut de la cuirasse ». — VI. LE CAPUCHON DU HAUBERT. Ce capuchon était de mailles comme le haubert ; mais il était doublé d'étoffe pour amortir le frottement des mailles contre le crâne du chevalier. (*Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 84.) — Ce capuchon encadrait le visage, où il ne laissait à découvert que les yeux, les lèvres et le nez (lequel était préservé par le *nasal*). Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, 79, et surtout la planche XII de la Tapisserie de Bayeux, dans les *Vetusta monumenta* (Londres, 1836), où l'on voit un chevalier sans heaume et revêtu d'un seul capuchon de mailles. — La partie inférieure du capuchon de mailles, CELLE QUI COUVRE LE MENTON, s'appelle « la *ventaille* ». — Sur le capuchon de mailles on lace le heaume avec un certain nombre de lacs de cuir. — Une dernière observation sur le haubert trouve ici sa place naturelle : cette chemise de mailles fut, à une époque indéterminée

qui s'en vont et n'osent pas jeter un coup d'œil en arrière, de peur de rester. « Ah! la parole expire où commence le cri. « Silence aux mots humains ! »

Il a été décidé que l'expédition sainte débuterait par la conquête de l'Égypte : ce plan a triomphé de tous les autres, et c'est vers

du XIe siècle, complétée par des chausses de mailles ; mais il n'entre pas dans notre plan de traiter ce dernier sujet, et il vaut mieux rester sur le spectacle de ce haubert dont parle l'auteur de la *Mort d'Aimeri de Narbonne:* En un tresor à Rome fu trouvé. — Qui la flairour en sent el'tems d'esté — Ou en hiver, quant il est eschauffé, — De Paradis li porroit remembrer. (Bibl. Nat., fr. 24369, f° 13). = II. Le heaume. — I. Définition du heaume ; éléments qui le composent. Le heaume est un casque d'acier (*helmes d'acier*, *Roland*, v. 3888), ovoïde ou conique. Il a pour décoration un cercle de métal qui en contourne le bord et est plus ou moins ornementé. Il est en outre muni d'une pièce de fer appelée *nasal*, et qui est, comme son nom l'indique, spécialement destinée à protéger le nez. Les trois parties constitutives du heaume sont : *a*. La calotte ; *b*. le cercle ; *c*. le nasal. — Un quatrième élément (qu'on trouve en certains heaumes seulement) est une sorte de queue de fer, avec un morceau d'étoffe flottante qui servait à protéger la nuque (Voy. G. Demay, *Le Costume en France d'après les sceaux*, p. 128. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, v. 53). — II. De la première partie du heaume ou de la calotte. La calotte est le plus souvent conique : sur l'*helme à or agut*. « Elle est parfois renforcée dans toute sa hauteur par deux arêtes placées, l'une devant, l'autre derrière, et par quatre bandes de métal, ornementées comme le *cercle*, venant aboutir et se croiser à son sommet. » (G. Demay, *le Costume de guerre et d'apparat*, p. 17, pl. VIII.) — Le heaume n'a pas d'autre cimier qu'une boule de métal ou de verre coloré (J. Quicherat, *Histoire du Costume en France*, 1re éd., p. 133). Nos poètes transforment volontiers cette verroterie en une escarboucle légendaire qui permet « de voir en pleine nuit » : Puis lace l'elme à l' escarboucle en son, etc. (*Ogier*, v. 9886.) — La calotte, dans les heaumes des chefs, est souvent dorée. — III. De la seconde partie du heaume ou du cercle. Le cercle est une bande de métal ornementée, qui forme le bord ou la base de la calotte. C'est la partie la plus riche du heaume, et les barons y rivalisent de luxe. — Le cercle (on disait *la* cercle) était doré : « Amont en l'iaume *en la cercle dorée*. » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 227, v. 4.) Cette même partie du heaume était ciselée, et surtout ornementée de pierreries (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 85, § 150). — Un elme li lacherent qui clers fu et luisans... — Tant i ot esmeraudes, saffirs et aymans, — Nes peüst esliger uns riches Venissans. (*Godefroi de Bouillon*, v. 1700 et suiv.) — IV. De la troisième partie du heaume ou du nasal. Le nasal était cette barre de fer rectangu-

Fig. 135. Le heaume (*a*. calotte, *b* cercle et *c*. *nasal*) d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg

Damiette que la flotte chrétienne va cingler. Notre croisé, lui, dut s'embarquer à Aigues-Mortes, et c'est le soir qu'il arriva dans ce port, dont le spectacle était fait pour l'étonner profondément. On ne voyait rien sur la mer qu'un millier de points lumineux dans le noir de la nuit, et c'étaient les lanternes qui étaient *esprises* sur

laire qui descendait du cercle et préservait le nez. — Le nasal était parfois mobile (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 107). — Comme le cercle, il était parfois orné de pierreries : U nasel de dessus avoit une topache (*Gaufrey*, v. 3433). El' nasel ot cinc perres bones et bien vaillans (*Godefroi de Bouillon*, v. 1701). — L'usage du nasal a persisté jusqu'à la fin du XIIe siècle. — V. COMMENT LE HEAUME S'ATTACHAIT-IL AU CAPUCHON DU HAUBERT? Le heaume se laçait au haubert par un certain nombre de lacs en cuir (*Roland*, v. 712, 1042, 3086, 3433) que l'on passait à travers les mailles. Ce nombre était fort variable. Il y avait jusqu'à QUINZE de ces lacs : D'un hiaume à quinze las a bien sa teste armée (*Gui de Nanteuil*, v. 2765), et jusqu'à *trente:* Par desor la ventaille li a lachiet un elme. — A trente las. (*Elie de Saint-Gilles*, v. 2101, 2102.) Pour le combat, le chevalier, relevant sur sa tête la coiffe de son haubert, FAISAIT LACER SON HEAUME PAR DESSUS (J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, 1re éd., p. 133). On ne laçait les heaumes QU'AU MOMENT DE LA BATAILLE (*Roland*, v. 2980, etc.); on les délaçait, quand le chevalier était blessé, et c'est le bon office que rend le comte Roland à l'archevêque Turpin, sur le champ de bataille de Roncevaux : Sun helme à or li deslaçat de l'chief. (*Roland*, V. 2070.) On délaçait encore le heaume pour dormir, et c'est ce que fait Ogier, épuisé : Puis deslaça son vert elme gemmé. (*Ogier*, v. 9189.) On le délaçait enfin pour s'embrasser, et l'on comprend aisément que le *nasal* formait ici un véritable obstacle. Quand Hernaut et Gaufrey se reconnaissent : Chascuns des deus vassax son elme deslacha. — Et par grant amistié li uns l'autre baisa. (*Gaufrey*, v. 713, 714.) Dans la bataille, il arrivait que le heaume était sur les espaules *par les laz* despendans. (*Aliscans*, v. 2120.) Il ne faut pas oublier enfin que, directement sous le heaume (tel que nous venons de le décrire), on portait une coiffe, c'est-à-dire un bonnet de toile, de laine ou de soie, qui était juste à la tête. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 176.) Pour préserver le crâne, on portait en outre sur le haut de la tête une petite plaque de fer, appelée *capelier*, *chapelier* (*Roland*, v. 3435).

Fig. 156. Le heaume de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, d'après le sceau d'Arthur, duc de Bretagne (1202).

C. LE CHEVAL ET SON HARNAIS : I. LE CHEVAL. 1° Dans les textes français du moyen âge, le cheval porte différents noms suivant l'emploi auquel il été destiné. 2° Le *destrier*, ainsi nommé parce qu'il « est mené en destre » (*Girart de Rovssillon*, trad. P. Meyer, p. 51 ; § 102), ou, en d'autres termes, « parce que les écuyers le tiennent à leur droite », est le cheval de bataille. 3° Le *palefroi* (*paraveredus*) est le cheval de parade, le cheval de luxe, le cheval « *pour chevaucher à l'aise de son cors* », comme le dit Brunetto Latini en son *Tresor* (prem. part., chap. CLV). Les Papes (*Acta Alexandri papæ III*, anno 1162, cités par Ducange, t. V, p. 89), les Rois (*Renaus de Montauban*, p. 122, v. 24), les chevaliers en temps de paix, les messagers (*Gaydon*, v. 8709) et les dames, enfin, montent sur des palefrois. 4° Le *roncin*

chaque nef. Il lui fallut attendre jusqu'au lendemain pour connaître un peu la physionomie de cette mer qu'il n'avait encore jamais vue. Il ne fut pas, au reste, déçu dans son attente, et trouva superbes ces flots bleus; mais les vaisseaux le désillusionnèrent étrangement. Il en était resté aux descriptions de ses romans, aux navires en ébène et en argent, aux chambres pleines de rosiers fleuris et de femmes, aux « châteaux » d'ivoire, aux voiles de soie. Elles sont plus sombres et plus vulgaires, les nefs qu'il a sous les yeux; mais ce sont des vaisseaux intelligemment construits et qui sont agencés en vue de la bataille. L'idée qui a évidemment frappé

est le cheval de trait, de labour. C'est le cheval du paysan (*Aiol*, v. 4230), et on l'oppose avec mépris au noble cheval de guerre : « Le cheval qu'il montait n'était pas un roncin. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 81, § 145.) S'il pert roncin, je li rendrai destrier. (*Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 56.) Les écuyers montaient sur des roncins (Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 50). 5° Le *sommier* est le cheval de charge : celui qui portait les bagages, les tentes, les coffres et malles des chevaliers en voyage ou en guerre. (*Renaus de Montauban*, pp. 75, v. 18, et 107, v. 34. Cf. la fig. de Schultz, l. l., I, p. 400, d'après l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.) Il est, au reste, facile de comprendre pourquoi l'on confondait quelquefois le *sommier* avec le *roncin* et comment Brunetto Latini a pu dire : « *Roucis* pour sommes porter » (*Tresor*, prem. part., chap. CLV). 6° Les chevaliers regardaient comme un déshonneur de chevaucher sur une jument : « Sire, ce est une *yre* que vous me demandés — Et se vos montiés sus, *ce sembleroit viltés.* » (*Godefroi de Bouillon*, v. 1285.) La jument dédaignée « était abandonnée aux travaux domestiques » (Demay, *Le Costume d'après les sceaux*, p. 165). Comme l'ajoute Sainte-Palaye (*Mémoires*, I, p. 20), « cette monture dérogeante était également affectée aux roturiers et aux chevaliers dégradés ». On la donne aussi aux païens (*Aliscans*, v. 5988). 7° Nos chevaliers ne montaient que des chevaux entiers (Demay, l. l., p. 165); « au cors grant et plenier » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 101, v. 1); « qui ont large le pis et la croupe derrier » (*Garins li Loherains*, II, p. 235), et qui sont « gros et reont » (*Renaus de Montauban*, p. 364, v. 12). 8° Les « portraits » de chevaux abondent dans nos vieux poèmes. Le plus ancien est celui qu'on lit dans le *Roland* (v. 1651-1656) : « Li destriers est e curant e aates; — Piez ad colpez e les gambes ot plates, — Curte la quisse e la crupe bien large, — Lungs les costez et l'eschine ad bien halte, — Bien fait el' col jusques en la gargaite — Blanche ot la cue et la crignete jalne, — Petite oreille, la teste tute falve. » Cf. *Garbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253 : « La teste ot magre, les eus parfons et fiers, — Petite oraille, le coul voultis dongié; — Large out le pis et blans les quatre piés, — Haut encoueis si fut, haut encrigniés, — Et fut plus blans que cines de vivier. — Li fer estoient en mi len destranchiés, — Par où on voit le poil très blanchier. — Et fu cuvers d'un vermeil paile chier : — C'est connissance de merveillous destrier. » — Autre portrait, emprunté à la même geste : « Il n'avoit mie plus de set ans ou sis. — Rous ot le poil, plus luisant d'un samis, — La teste magre et gros devant el' pis... — De courre estoit tous [dis] entalentis.... — Yeus avoit rouges comme uns charbons esprins. — Dains ne kievreus, ne lièvres ne mastins, — Quarriaux c'on trait, n'esperviers, n'esmeris, — Ne va si tost, quant il est ademis. (*Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170. Il s'agit d'un cheval acheté aux Sarrasins, peut-être d'un « cheval arabe ».) Nous renvoyons notre lecteur aux « portraits » suivants : *a. Gui de Bourgogne* (v. 2325-2329). *b. Hervis de Metz* (Bibl. Nat., fr. 19160, f° 45). *c. Auberi* (éd. Tobler, pp. 100 et 101). *d. Jerusalem* (v. 5949-5958). *e. Ibid.* (v. 1373-1386). *f. Aliscans* (v. 7688-7695). *g. Gaydon* (v. 1208-1210). *h. Fiera-*

nos marins, c'est qu'un vaisseau est une forteresse flottante et qu'en conséquence il faut l'armer comme une forteresse terrestre et fixe. De là, ces *châteaux* qu'on établit dans les nefs ; de là, ces *lignea castra*. « C'étaient de petites tours de bois, carrées et crénelées, qui étaient ordinairement au nombre de trois. A l'avant et à l'arrière, en dedans des parties recourbées de l'étrave et de l'étambot, s'élevait un château sur des supports. Un troisième château se hissait en haut du mât, où il existe encore maintenant, à demeure, sous le nom de hune. » Au moment où notre chevalier s'embarque (c'est-à-dire durant les premières années du XIIIe siècle), il n'est pas

bras (v. 4106-4121). *i. Gaufrey* (v. 946-950). Etc., etc. 9° On faisait au moyen âge bien plus d'estime encore qu'aujourd'hui de la couleur du cheval. Les principales de ces couleurs sont énoncées dans le vers suivant : « Sors et bais et bauçans et pumelés » (*Aiol*, v. 4268), et dans celui-ci qui le complète : « Sor et noir et baucent, ferrant et pommelé » (*Renaus de Montauban*, p. 129, v. 23). Les chevaux *ferrans* sont des chevaux gris cendré; les *baucens*, des chevaux « pie », et les chevaux gris pommelés, enfin, s'appellent souvent, dans nos textes, des chevaux *liards*. La couleur d'un cheval faisait baisser ou monter son prix (indépendamment de vingt autres causes dont il faut tenir compte), et c'est sous cette réserve qu'il faut comprendre le texte des *Expensæ* pour la chevalerie de Robert d'Artois, où nous voyons qu'un sommier *noir* valait 12 livres, un *liard*, 14, un *sor*, 18 ; et cet autre texte des « Tablettes de cire » de Jean Sarrazin, où l'on constate « qu'un palefroi *ferrant* coûte 16 livres, un bai, 24, un liard, 28 ». 10° Les deux couleurs que nos pères semblent avoir préférées, c'est le blanc et le *baucent* : *a.* Chevaux blancs : Et fut plus blans que cines de vivier. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253.) Et sist sor un destrier qui plus est blans que nois. (*Renaus de Montauban*, p. 64, v. 33.) Etc., etc. *b.* Chevaux « *baucents* », c'est-à-dire « dont le pelage, de quelque couleur qu'il soit, est marqué de taches, et, sans doute, de taches blanches ». (Bœhmer, *Romanische Studien*, I, p. 270.) Tout estoit comme pie par devant vaironné (*Fierabras*, v. 4114). Larges fu par les ars et s'ot tot noir le pis. — L'un costé avoit bai et li autres fu bis (*Jerusalem*, v. 1380. 1381.) Noir comme meure, mais blans ot les costez — Et par les piez fu devant virolez, *Aliscans*, v. 7688, 7689.) L'un costé avoit blanc plus que n'est flors en pré — Et l'autre avoit plus roge que charbon alumé. (*Fierabras*, v. 4106, 4107.) L'un costé avoit blanc comme fleur en esté — Et l'autre avoit plus rouge que carbon enbrasé. (*Gaufrey*, v. 946, 947.) La teste fu *bauchante* et tuit li quatre piet. (*Chevalier au Cygne*, v. 1938.) Cf. *Gaufrey*, v. 4912 et suiv. 11° La tête du cheval doit, aux yeux de nos pères, être avant tout « maigre » : La teste ot magre (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253; *Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170; *Gui de Bourgogne*, v. 2328 ; *Jerusalem*, v. 1374; *Auberi*, éd. Tobler, p. 100, v. 32; *Fierabras*, v. 4112; *Gaydon*, v. 1208; *Gaufrey*, v. 949). 12° L'oreille doit être petite et courte : « Petite oreille » (*Roland*, v. 1656); « petite oraille » (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253; « petite oreillette » (*Gui de Bourgogne*, 2329) ; « corte l'oreille (*Auberi*, éd. Tobler, 101, v. 1); « petites oreilletes » (*Fierabras*, v. 4112). 13° En revanche, les narines doivent être larges et amples : Maigre chief, ample nés. (*Fierabras*, v. 4112. Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 2329 ; *Jerusalem*, v. 1378; *Gaydon*, v. 1209. 14° On demande aux yeux d'être ardents et clairs, rouges et *alumés* (voy. *Gui de Bourgogne*, v. 2328 ; *Gaydon*, v. 1209 ; *Fierabras*, v. 4113 ; *Jerusalem*, v. 1376) et même profonds et fiers (*Auberi*, éd. Tobler, p. 100, v. 32 ; *Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253). 15° Il faut, pour qu'il soit correct, que le cou soit *voutis dongié*, c'est-à-dire délicatement cambré (*Girbers de Metz*, l. l.), et qu'on puisse en dire : Au col n'ot que taillier. (*Auberi*,

scientifiquement assuré que tout ce système de « châteaux » ait été poussé à sa perfection, et ce que l'on peut affirmer avec le plus de certitude, c'est que les bords étaient déjà crénelés, tout comme une tour ou une courtine de château. Ils sont étranges et curieux à voir, ces vaisseaux en forme de croissant, avec leur mât unique ou leurs deux mâts qui sont surmontés de bannières, leurs écus *portendus environ de borz ;* leur petite barque de sauvetage, leur *barge de cantier* qu'ils remorquent ; leurs douze ancres ; leurs voiles blanches où brille une croix d'or et qu'on ne tardera point à armorier ; les claires trompettes qu'on y entend ; leurs

éd., Tobler, p. 101, v. 2.) 16° Une grosse et large poitrine est l'idéal : Large a le pis (*Garins li Loherains*, II, p. 235. Cf. *Jerusalem*, v. 1580 ; *Girbers de Metz*, l. l., f° 255 ; *Fierabras*, v. 4113, etc.). 17° «Droite et haute », telles sont les qualités de l'échine : E l'eschine ad bien halte. (*Roland*, v. 1651). La jambe ot plate, si fu haut eschinnez (*Gaydon*, v. 1210). Et ot droite l'eskine (*Fierabras*, v. 4111). 18° Il convient que le poil soit luisant comme de la soie : Plus luisans d'un samis (*Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170) et que la bête ne sue pas trop facilement : « Por corre un jor ne l' puet on estanchier. — A un estor, un jor trestout entier, — Ne l' verra-on jà deseure moullier ; — Ains ausi est tous frès à l'anuitier — Com au matin. » (*Auberi*, éd. Tobler, p. 101, v. 11-15.) Por deus jors corre ne seroit jà lassez. — Jai poil de lui n'en seroit tressuez. (*Hervis de Metz*, l. l., f° 45.) Qui onques por ahan n'ot la quisse suée (*Jerusalem*, v. 5951). Ainc par ahans n'ot les flans tressuez (v. 7693). 19° Plus la croupe est énorme, plus on l'admire (*Roland*, v. 1153 ; *Garins li Loherains*, II, p. 235 ; *Aliscans*, v. 7692, etc., etc.). 20° Le mieux, c'est que la cuisse soit courte (*Roland*, v. 1655) et que la jambe soit plate (*Roland*, v. 1652 ; *Aliscans*, v. 7691 ; *Gaydon*, v. 1210, etc.) ; mais forte et roide (*Gui de Bourgogne*, v. 2327 ; *Jerusalem*, v. 1579). 21° Nos pères faisaient fort attention aux pieds de leurs destriers. Ils les voulaient bien taillés, d'une silhouette très nette et d'une courbe gracieuse : Piez ad colpez (*Roland*, v. 1652). Piez copez et *voltis* (*Jerusalem*, v. 1579). Les piés plas et coupés (*Gui de Bourgogne*, v. 2527.) Les quatre piés coupés bien fais et gros (*Aiol*, v. 3177). Les piés vautis coupez (*Aliscans*, v. 7691). Les piés plas et copés (*Fierabras*, v. 4111). 22° Telles étaient toutes les qualités « extérieures » que l'on exigeait chez un bon cheval ; mais il y en avait d'autres, qui étaient d'un bien plus haut prix. Les deux principales étaient la rapidité et la force. Le cheval de Renaud porte au besoin, sur son dos de fer, les quatre fils du duc Aimon, et c'est une légende qui triomphe encore dans l'imagerie populaire : Baiars en porte quatre, quand il est bien hastés (*Renaus de Montauban*, p. 86, v. 4). On dit dans *Jerusalem* (v. 9055) que le cheval Maigremor eût à lui seul porté « de fer plus d'une grand carée ». 23° La rapidité était une qualité encore plus précieuse au double point de vue de la poursuite et de la fuite : « Nous avons des chevaux gascons pour suivre de près et fuir au loin. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 65, § 122.) Tous nos poètes vantent la rapidité des chevaux de guerre : « Il sist el' bom destrier qui plus tost va corant — Que ne fait arbalestre, ne quarels. » (*Élie de Saint-Gilles*, v. 569-570). Onques Dés ne fist beste qui s'i peüst tenir, — Cers, ne dains, ne aloe, faucon ne esmeril (*Ibid.*, v. 686, 687). Bien corust trente leues tot d'une randonée (*Jerusalem*, v. 5954). Plus tost fait desos lui le cheval randoner — C'archers ne fait saiete, quant il en doit berser (*Ibid.*, v. 3635-3636). Dains ne kievreus ne lièvres ne mastins, — Quariaux c'on trait, n'esperviers, n'esmeris, Ne va si tost (*Les Loherains*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170). Ces chevaux font de terribles bonds. Celui d'Ogier « li salt treize piés mesurés » (*Ogier*, v. 8957), et Bayard a des sauts de trente pieds (*Renaus de Montauban*, p 278, v. 2 et 14). Ailleurs, on va jusqu'à parler de soixante pieds (!) — 24 Les courses de chevaux étaient, dès lors, bien connues et fort goûtées,

mariniers tête nue, cheveux ras sur le front et vêtus de deux cottes à manches étroites, et leur proue, enfin, qui est munie d'un *caput effigiatum* ou d'une image peinte *en guise de dragon*, « la grant goule baée tout droit où il yront ». A fond de cale, on a disposé des provisions, du *bescuit*, de la farine, des salaisons, du vin vieux, du *claré*, de l'eau douce, sans parler des écus et des lances. Même on y a trouvé une place pour ces bons chevaux qui sont inséparables des chevaliers; mais en général on a construit pour eux des *transports* spéciaux, avec des réduits commodes et des *huis* qui s'ouvrent largement, et c'est ce qu'on appelle des *huissiers*.

et l'on peut citer, à ce sujet, plus d'un texte précieux : Si ont un cours de chevaus devisé; — Li Rois meïsmes s'i est bien agreés. — Pour la grant feste de la solempnité, — Li pluisour ont le cours acreanté. — Lors fist li Rois crier par la cité — Se il i a chevalier si osé — Qui ait chevel ne destrier sejorné, — Si voist au cours à Londres la cité. — Et s'il fait tant que le cours ait maté, — Gaaignié [a], par fine verité, — Mil mars d'argent en balance pesé...* — Cil qui premiers i sera tout avant — Gaaignera et l'or fin et l'argant (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12548, f° 155). On connaît la fameuse course de chevaux dont il est question dans *Renaus de Montauban* et qui y est décrite avec tant de précision (pp. 123, 124). On l'annonce, on l'affiche d'avance : « Karles fait un cors faire » (p. 124, v. 38). Le prix consiste en un objet d'art (la couronne du Roi) et une somme de quatre cents marcs. On n'ignore pas que le bon cheval Bayard y fut le vainqueur, et c'est à quoi l'on pouvait s'attendre (*Ibid.*, pp. 127-131. Cf. *Aiol*, v. 4282 et suiv., et les Privilèges de Villefranche, où il est question, en 1217, d'une véritable fondation pour le prix d'une course de chevaux, le jour de la Pentecôte. (Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, p. 376.) — 25° Les chevaux les plus renommés dans nos poèmes sont : *a.* ceux d'Espagne (Aragon, Castille) : *Renaus de Montauban*, p. 29, v. 36; *Jerusalem*, v. 3946; *Amis et Amiles*, v. 214; *Doon de Maience*, v. 6692; *Bueves de Commarchis*, v. 2653; *b.* de Gascogne: *Amis et Amiles*, v. 1657; *Gaydon*, v. 9525. Cf. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 65, note 3. *c.* de Hongrie (*Aiol*, v. 10884; et *Enfances Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 3, v°. *d.* de Syrie (*Ogier*, v. 7400; *Jourdains de Blaivies*, v. 3596; *Doon de Maience*, v. 4541; *Bueves de Commarchis*, v. 2168). Cf. les chevaux « de Niort » : *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 92); d'Orcanie : *Renaus de Montauban*, p. 93, *Gaydon*, v. 9130; *Aliscans*, v. 7695, et de « Rousie » : *Renaus de Montauban*, p. 29, v. 36. Il nous paraît indubitable que les Croisés ont connu et ont eu devant eux les véritables chevaux arabes, et le texte suivant de la *Chanson d'Antioche* semble se rapporter exactement à cette très belle et très noble race : Trestout premièrement a mandés Arabis; — Ice est une gent que Diex a maleïs : — Diex! qués chevaus amainent et qués destriers de pris! — Moult sont isnel por corre. (II, p. 58. Cf. *Renaus de Montauban*, p. 62, v. 7.) Il reste encore à faire, PAR ORDRE D'ASSONANCES OU DE RIMES, une classification VRAIMENT COMPLÈTE de tous ces lieux d'origine. — 26° Chaque cheval avait son nom, et ces noms sont en général très significatifs. Tels sont les suivants : *Baucent* (cheval de Guillaume d'Orange, etc.); *Baiart* (cheval de Renaus de Montauban, etc. Cf. *Antioche*, II, p. 42, et Demay, *Le Costume d'après les sceaux*, p. 166, d'après un document du XIVe siècle); *Baillet* (Demay, l. l., p. 166); *Blanchart* (*Ogier*, v. 6345; *Renaus de Montauban*, p. 62, v. 7); *Broiefort* (cheval d'Ogier); *Broiguerre* (cheval de Maugis; *Renaus de Montauban*, p. 217, v. 36, etc.); *Carbonel* (cheval de Charles, dans *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 42, § 89); *Cornuet* (cheval de Grifon; *Gaufrey*, v. 4915); *Facebelle*, cheval de Fouchier, dans *Girart de Roussillon*, p. 91, § 159); *Fauvel; Ferrant; Flori, Fleuri*, etc.; *Folatise* (cheval de l'émir Aérofle, conquis par Guillaume-au-court-nez; *Aliscans*, v. 1560); *Gramimund* (cheval du païen Valda-

Il faut bien se persuader qu'il y a alors deux sortes de vaisseaux : les nefs de guerre, les anciens *dromons,* avec lesquels on livre de terribles combats où se décide parfois le sort des peuples, et ces pauvres simples *transports,* ces *chalans* qui sont nécessairement condamnés à un rôle très secondaire et prosaïque. C'est sur un vaisseau de guerre que notre chevalier prend place : on y a ménagé pour ses compagnons et pour lui une belle chambre close *où il gierront.* Il y en a, parmi eux, qui ont été assez fous pour emmener leurs faucons et leurs chiens, comme s'il y avait là-bas d'autre gibier à chasser que les païens. Enfants !

brun ; *Roland,* v. 1528); *Grisart, Grisel* (Demay, l. l.), *Maigremor* (cheval du Soudan; *Jerusalem,* v. 5950); *Marchegai* (cheval d'Aiol, etc., etc.; *Aiol,* v. 4911); *Margaris* (cheval de Renoart; *Aliscans,* v. 7694) ; *Morel; Passavant; Plantamor* (cheval du païen Cornumarant; *Jerusalem,* v. 3928) ; *Ramon* (cheval de Girard de Roussillon; trad. Paul Meyer, p. 31, § 66; et p. 40, § 84) ; *Rous* (*les Loherains,* Bibl. Nat., fr. 4988, f° 170) ; *Prinsaut* (cheval de Beaudouin; *Jerusalem,* v. 3944); *Queue-d'agache* (Demay, l. l.); *Regibet* (cheval de Doon de Maience; *Gaufrey,* v. 219) ; *Saltperdut* (cheval du païen Malquidant; *Roland,* v. 1554) ; *Sorel* (*Roland,* v. 1379, etc.) ; *Tachebrun* (cheval de Ganelon ; *Roland,* v. 346) ; *Tencendur* (cheval de Charlemagne; *Roland,* v. 2993) ; *Vairon* (cheval de Baudouin, dans les *Saisnes*) ; *Veillantif* (cheval de Roland ; *Roland,* v. 1153), etc. *Il serait aisé de classer ces différents noms par genres et par espèces : *a.* Couleur du cheval : *Baiart, Baucent, Blanchart, Ferrant, Flori, Grisart, Morel, Queue-d'agache, Rous, Tachebrun, Sorel, Vairon,* etc. *b.* Traits caractéristiques: *Cornuet,* etc. *c.* Qualités de vitesse ou de force, etc. *Broiefort, Broieguerre, Marchegai, Passavant, Regibet, Saltperdut, Veillantif,* etc. *d.* Noms d'hommes : *Ramon,* etc., etc. 27° A tous *leurs* chevaux, nos vieux poètes ne manquent jamais de prêter un rare entendement et en font l'ami très intelligent du chevalier. Le cheval d'Ogier, Broiefort, reconnaît partout son maître *mix que nus vallés s'amie* (*Ogier,* v. 5597). Quand l'ennemi s'approche et que son maître est endormi, il le réveille en le saisissant « par le coler du blanc hauberc doublier ». (*Ibid.,* v. 5792-5795.) Un autre jour, c'est son galop intelligent qui sauve le Danois. (*Ibid.,* v. 6266-6649) ; mais rien n'égale la beauté de la scène où le pauvre vieux cheval revoit enfin son maître qui vient d'être prisonnier durant plusieurs années : « Le bon cheval entend Ogier ; il avise sur-le-champ son bon seigneur qu'il n'a pas vu depuis sept ans passés, *fronce* et hennit, gratte le sol du pied; puis, se couche et s'étend par terre devant Ogier. Le Duc le voit. S'il n'eût pleuré, le cœur lui eût crevé. » (*Ogier,* v. 10688 et suiv.) On connaît mieux l'histoire du bon cheval Bayard qui portait sur sa croupe complaisante la douleur des quatre fils Aimon et qui aimait surtout son maître Renaud d'une affection très profonde et très tendre : « Il le conust plus tost que feme son baron. » (Bibl. Nat., fr. 24387, f° 22.) Il l'éveille à temps (comme Broiefort le fit pour Ogier) en frappant un grand coup sur l'écu du baron, et lui permet ainsi d'empêcher que son frère Richard ne soit pendu. (*Renaus de Montauban,* pp. 277-280.) Il ne veut, d'ailleurs, se laisser monter par personne (*ibid.,* p. 202, v. 3 et suiv.). Il nourrit de son sang toute la famille de son maître, durant la terrible famine à laquelle Charlemagne a réduit Renaud (*ibid.,* p. 360, v. 21 et ss.), et, devenant à peu près le personnage principal de cette admirable épopée, dont il faut regretter de ne plus posséder la version primitive, excite la jalousie du grand empereur Charles qui le fait jeter dans la Meuse, une meule au cou. Peine inutile : le cheval *faé* vit encore, et ceux qui passent dans la forêt d'Ardenne peuvent entendre ses hennissements épiques (*ibid.,* pp. 401-407). Autres exemples. Le cheval de Bègue de Belin est tellement ému de la mort de son maître *que nus de char ne li ouse aprochier* (*Garins li Loherains,* II, p. 241). Après sept ans d'absence

*
* *

La traversée fut longue à cause des vents contraires; mais enfin on arriva sur le *blanc sablon* de la côte. C'est au son des *buisines* qu'on s'était embarqué, c'est au son des *buisines* qu'on débarque, et ces fanfares font oublier les ennuis du voyage. On sort de ce vaisseau où l'on étouffait; on met délicieusement le pied sur la plage, on se dégourdit, on court. Puis, on pense aux chevaux. Pauvres bêtes! on les fait sortir de leurs *loges*, et on les lance au vert. Quels hennissements! quels bonds joyeux! Cette première heure est charmante.

Bueves d'Hanstonne n'est pas reconnu par sa fiancée; mais il l'est par son cheval (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12548, f° 106). Il faudrait encore citer le cheval d'Otinel (*Otinel*, v. 373, 375) et ce Marchegai, qui, dans *Aiol*, défend si vigoureusement son maître (v. 1637 et suiv.; v. 2903 et suiv.). 28° Si le cheval aime son maître, il est bien payé de retour, et les exemples de cette affection très intime abondent dans nos chansons de geste : *a*. L'intimité entre Ogier et son cheval Broiefort est connue. Ils ont entre eux des tendresses et des conversations sans fin (*Ogier*, v. 6274-6288). Ogier lui dit : « Se me fallés, je n'ai nul recovrier, » et le bon cheval lui ayant répondu en dressant le *chief* et en jetant un beau hennissement, le Danois s'écrie que « n'ot mais tel joie puis qu'il fu chevalier ». Mais rien ne saurait se comparer à la joie d'Ogier, quand il retrouve son vieux cheval, après sept ans de séparation : « E! Broiefort, dist li Danois Ogiers, — Sur toute rien vos doi jou avoir chier. » Et il ajoute que, si les choses vont bien, il le fera « soventes fois baignier — Por le milx boire et por le milx mangier. » (*Ibid.*, v. 11104-11111.) Guillaume d'Orange n'est pas moins tendre pour son cheval. Lorsqu'il vient « à l'Abbaye » réclamer son bon destrier et qu'on le lui fait voir, il fond en larmes à la vue de la pauvre bête : « Mès il estoit traveilliez et penez — Que tant avoit esté pierres mener — Que il estoit forment achetivez.... — Li quens le voit, s'a tendrement ploré : — « Chevaus, dist il, de toi ai grant pité. — Molt voi voz flans megres et descharnez. — Or vos estuet grans paines endurer.... » — Quant li chevaus ot Guillaume parler, — Tost le conut et bien l'a ravisé, — Et s'il ne l'vit bien a set ans passé, — Grate et hennist et mainne grant fierté.... — Ne l' pot tenir serjanz ne bacheler, — Desi qu'il vint à Guillaume au cort nés.... — Et li quens l'a doucement regardé. (*Moniage Guillaume*; Bibl. Nat., fr. 774, f° 219.) Autre cycle, même amour. Quand Girbert va se battre avec Fromondin, il s'aperçoit que son adversaire monte le propre cheval de son père : Li dus Gibers le reconut molt bien, — Chière li trouble, li vis li est chaingiés : — « Haï ! Bauçant, comme faites irié, — Que contre moi mes anemis aidiés ». (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 263, v°.) Quand ce même Girbert est grièvement blessé, ce qu'il regrette le plus, c'est son cheval Flori : « Tuit si regret tornent desor Flori : — « Hai! bons chevaus, com sui de vos marris.... — Or vos voi ci tenir le chief enclin. — Ne vos ont mie mi morteil anemi. — Ensanble ou moi vos convanra morir. » Et, de ses yeux presque mourants, il regarde encore son bon cheval : « Car esgardeis cest bon cheval Flori, — Et ces espiés qui sont sor ces escrins. — Forment redous c'ains gorges ne soit mis. » (*Girbers de Metz, ibid.*, f° 286.) Begue de Belin n'est pas moins doux, quand il dit à son destrier : « Baucent, je vos doi molt amer. — De maint besoing avez mon cors gardé. — Se je eüsse ne avaine, ne blé, — Le vous donaisse volentiers et de gré. » (*Garins li Loherains*, II, p. 250). Auberi de Bourgogne est un brutal, mais non point pour son cheval: « Ahi! Blanchart, com je vos ai amé! — Ains ne fu beste qui eüst tant fierté... — Voir mieus amaisse que il m'eüst navré. » (*Auberi*, éd. Tobler, p 193, v. 1-6. Cf pp. 176, 177, 205.

Les Croisés ont été fidèles au rendez-vous, et il en arrive, chaque jour, de tous les ports de la chrétienté. Un cri s'élève de toutes parts vers *les* chefs de l'*ost* (car malheureusement il y en a plusieurs) : « Organisons notre camp. » On l'organise, et nous allons le décrire.

Le « matériel » du camp a été apporté sur les « chalands », et il s'agit de l'en tirer. C'est chose aisée. Si les bras manquent, on fait appel, par la douceur ou par la force, aux habitants un peu effarés du pays où l'on vient d'aborder. On « réquisitionne » leurs bêtes de transport. A défaut de ces ressources, les mulets et les che-

C'est à cet Aubri qu'il a été donné de pousser jusqu'à l'excès l'amour du chevalier pour son cheval : « Li Dus en jure Jesu l'espirital, — Que, s'il estoit ens el' premier portal — De Paradis où joie est principal, — « SI RETORROIE POR BLANCHART MON CHEVAL ». (*Ibid.*, p. 206, v. 2-6.) C'est le moment de rappeler l'éclat terrible de la colère d'Élie, quand son fils Aiol lui annonce la mort du bon cheval Marchegai (*Aiol*, v. 254 et suiv.), et l'on voit par là que le cheval était plus qu'un parent. (Cf. le même poème, v. 8285-8290, 8565 et suiv.) Voulez-vous maintenant de petits soins, voulez-vous des attentions fines? Écoutez : « Cheval, vous êtes bien las ; mais vous ne serez pas blâmé ; car, en ce jour, vous m'avez bien servi. Je vous rends grâces, mon cheval, et vous remercie de tous vos services. Si je reviens à Orange, vous ne boirez qu'en des vases d'or, et ne mangerez que de l'orge vanné. » (*Aliscans*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 219.) Mais nous voici revenus devant la figure du cheval qui est le plus épique de toute notre épopée, devant le Bayart des quatre fils Aimon. Nous n'avons pas à raconter ici cette longue et étonnante histoire (*Renaus de Montauban*, pp. 81-85 ; 205 ; 209 ; 241 ; 280 ; 301 ; 321 ; 330 ; 347-360, etc.), et n'insisterons que sur les traits suivants. Renaud s'écrie un jour, en une heure d'enthousiasme, parlant de son cheval Bayard : « Beneoite soit l'eure que tés chevaus fu nés ! » (p. 241, v. 33.) Et plus loin, il lui dit, avec une naïveté qui sera comprise par tous ceux qui aiment le cheval : « Hé ! Baiart, bons chevaus, QUE NE SAVÉS PARLER ? — De ma grande dolor m'eüssiés conforté » (p. 301, v. 4, 5.) Plutôt que de tuer Bayard, Renaud occirait SES ENFANTS (p. 354, p. 5). Il semble qu'on en peut rester là — Sur l'amour du cheval, voy. encore les textes suivants : *Aiol*, v. 6384 ; *Aliscans*, v. 1533-1567 ; *Gui de Nanteuil*, v. 2178 ; *Fierabras*, v. 233 et 4167 ; *Entrée de Spagne*, f° 218 r° ; *Gaufrey*, v. 224 ; *Prise de Cordres* ; Bibl. Nat., fr. 1448, f° 166, etc., etc. — II. LE HARNACHEMENT DU CHEVAL. 1° Aux yeux du dernier historien du costume (G. Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, pp. 171 et suiv.), le douzième siècle se partage, à ce point de vue très spécial, en deux périodes dont les caractères sont distincts et qui seraient (d'après le témoignage des sceaux) séparées par l'année 1170. Sans doute, il ne faudrait point demander à cette date une rigueur trop mathématique ; mais, cette réserve une fois faite, les conclusions de M. Demay semblent justifiées par tous les documents. Durant la première partie du XII° siècle, « les *arçonnières* sont étroites et recourbées *en arrière* » ; durant la seconde, au contraire, elles vont en s'élargissant et en s'étendant sur les côtés, et c'est alors que « l'arçonnière de derrière se change en dossier de fauteuil, de manière à emboîter le cavalier et à augmenter son assiette. » Les *quartiers*, qui sont représentés sous une forme carrée dans les sceaux antérieurs à 1170, « s'arrondissent à la fin du siècle et s'allongent en pointe sur l'epaule du cheval ». La *couverture* qui, avant 1170, était carrée et *gironnée*, disparaît peu à peu ou se confond avec les « quartiers ». Les étriers, arrondis pendant la première période, sont triangulaires pendant la seconde : ils sont, durant l'une et l'autre, « suspendus par des *étrivières* de cuir ou en chainette, qui sont attachées sous la couverture ». Le *poitrail* du XII° siècle est formé par une bande de cuir, ornée de franges, de petites boules ou de grelots. Le *mors*, jusqu'à la fin du siècle

vaux de l'armée sont mis à contribution, et on les *trousse* de tous les éléments des tentes: pieux, toiles, *paissons*, et le reste. Rien n'est curieux comme de les voir chargés de ces longs fardeaux, et marchant lentement dans le sable où ils enfoncent. Il fait chaud : bêtes et gens sont en sueur. L'ingénieur, cependant, a grossièrement dessiné sur le sol les limites et la disposition du camp futur : au milieu, les tentes des chefs, et la chapelle où Dieu est caché, comme le véritable général et gardien de l'armée chrétienne; puis, une série de carrés concentriques qui sont très régulièrement disposés et aménagés. Les *sergents* logent au dehors;

suivant, « a ses branches longues, droites ou coudées en arrière ». Les *rênes* sont de cuir et se terminent, dans la main des chevaliers, soit par un anneau, soit par un nœud (G. Demay, l. l., p. 169). Telles sont les affirmations de cet excellent archéologue, dont on ne saurait nier le sens critique et la compétence absolue. Nos chansons n'y contredisent

Fig. 137. D'après le sceau de Guillaume Cliton, comte de Flandre, 1127.

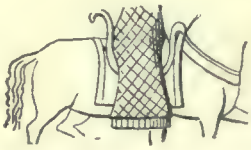

Fig. 138. D'après le sceau de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, 1128.

Figures empruntées, comme les suivantes, au *Costume d'après les sceaux*, de G. Demay.

pas. — 2° La *selle* y est partout présentée comme fort riche ; l'ivoire, l'émail, la nielle et l'or en décorent les arçons : La cele est d'or et derrière et devant. — Oevres i ot de molt divers semblant. — Taillie à bestes.... — Et la soz-cele d'un riche escarimant, — Deci à terre geronnée pendant (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 20). La sele fu d'ivoire, li arçon noielé (*Gui de Bourgogne*, v. 2331). La sele fu d'un ivoire moult chier (*Auberi*, p. 101, v. 3). La sele en ert d'ivoire, à topasses ovrée; — Mainte esmeraude i ot en basme enseelée (*Jerusalem*, v. 5957, 5958). Il ot sele d'yvoire à merveillez legière. — Hervieu i est monté, prist soi à l'estrivière (*Gui de Nanteuil*, v. 1010, 1011). Li arçon furent d'un yvoire planné. — A esmaus d'or moult soutilment ouvré (*Gaydon*, v. 1220, 1221). La sele fu d'ivoire, s'est à or entaillie (*Gaufrey*, v. 2022). Li archon sont dessus à esmail tresjeté — A flouretes d'azur pourtret et floureté (*Doon de Maience*, v. 6619, 6620). Il n'y a qu'un mot à ajouter à ces textes : c'est que, dès le XIe siècle, à l'époque des arçonnières recourbées en arrière, on avait déjà songé « à les renverser légèrement vers l'intérieur pour mieux envelopper l'enfourchure du cavalier. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, p. 38, avec fig. d'après la tapisserie de Bayeux.) — 3° Le *feutre* ou l'*afeutreüre* de la selle a donné plus d'embarras aux archéologues, et nous estimons qu'ici Viollet-le-Duc s'est complètement fourvoyé. Le feutre est encore aujourd'hui « la bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle ». Le sens n'a jamais varié. Que l'on ait réservé dans ce *feutre* un trou spécial pour y mettre l'*arestuel* de la lance, je le veux bien croire, mais n'en ai aucune preuve. Une lance *afautrée* est une lance ainsi posée; un mulet *afeutré* est un mulet ainsi sellé, etc. — 4° La *couverture*, que l'on appelle aussi *sous-selle*, a beaucoup prêté au luxe et rien n'est plus facile à concevoir : Et la soz-cele d'un riche escarimant. — De si à terre geronnée pendant. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 20. L'éditeur a imprimé *sor-cele*.) La couverture d'un paile de quartier (*Auberi*, p. 100). La soussele est d'un paile cier. — Très bien oevrée à eskckier (*Flore*, 1179; cita-

les gens des communes, s'il y en avait, seraient relégués dans les landes, là-bas. On ne daigne se préoccuper que des chevaliers, et l'on a tort. Le camp de Dieu, malgré tout, couvre un espace immense, et l'on y distingue tout d'abord deux espèces de pavillons, d'*aucubes* ou de *trefs*. Les uns sont à deux pans; les autres, qui sont les plus nombreux, sont coniques et se développent autour d'un gros pieu ou d'un bâton central, et c'est avec eux qu'il est peut-être nécessaire de faire ici plus ample connaissance. Le pilier du milieu s'appelle *estace* ou *colombe*, et l'on en fait presque un objet de luxe quand on en a le temps. Bois précieux, incrustations d'ivoire et d'or, rien ne paraît trop beau pour les *trefs* des Rois ou des Comtes. Tout à l'entour, on fiche en terre les piquets ou *paissons* qui doivent retenir au sol ces cordes plus qu'utiles et où il faut voir le soutien de la tente. L'imagination de nos poètes s'est là-dessus échauf-

tion de Schultz). La coverture d'un bon paile roé (*Gaydon*, v. 1222). La couverture fu d'un brun paile roé, — De riches bendes d'or moult richement oullé (*Doon de Maience*, v. 6619, 6620). — 5° Les *sangles*, en cuir, sont doubles et quelquefois triples, ou même quadruples. Li estreif *et les chengles* furent de cuir bolis (*Jerusalem*, v. 1386). Et de *quatre* fors chain-

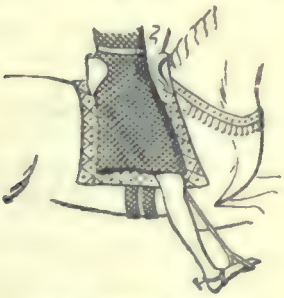

Fig. 139. D'après le sceau de Pierre de Courtenay, 1184.

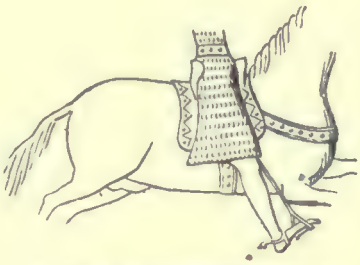

Fig 140. D'après le sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1170.

gles fu li cevaus chainglés (*Fierabras*, v. 4116). Et de *trois* ceingles fu li chevax ceinglés (*Gaydon*, v. 1230). — 6° Nos poètes entrent volontiers en plus de détails sur le *poitrail*, qui a beaucoup plus frappé leur imagination. C'était, en effet, ce qu'il y avait de plus voyant et de plus « bruyant » dans tout le harnais du cheval : Li poitraus fu moult riches; oevres i ot assès. — Mil escheletes d'or i pendent lés à lés. — Tantost com li chevaus commence à galoper, — Nus deduis ne seroit plus biaus à escouter (*Gui de Bourgogne*, v. 2333-2336). Mil eschaletes ot devant, au poitrier, — Qui si tentissent, quant on doit chevauchier. — Rote ne gygue n'i vaut mie un denier (*Auberi*, p. 101, v. 7-9). Li poitraus fu de cuir de cerf ouvrez, — D'or et de pierres richement atornez (*Gaydon*, v. 1228, 1227). Rices fu li poitrés... — Cent campanetes d'or i pendent de tous lés. — Quant li cevaus galope, ki tant est abrievés, — Li sons des campanetes est tans dous et soués — N'i vaut lai ne vielle deus deniers moneés (*Fierabras*, v. 4117-4121). — 7° « Un dessus de tête » avec *frontail* et sous-gorge, deux montants, le mors et les rênes, telles sont les pièces qui composent la bride au moyen âge » (Demay, l. l., p. 268) : Et li frains fu moult riches dont il fu enfrenez (*Gui de Bourgogne*, v. 2331). Li frains fu riches, [et] la resne à or mier

fée à l'excès, et ils ne nous parlent que de cordes de soie et de *paissons* de corail ou d'argent. En réalité, les cordes étaient faites avec de bon chanvre et les piquets avec de bon chêne. Le luxe, le faux luxe, n'éclatait que dans l'étoffe dont on recouvrait les *trefs*, et, par malheur, ne s'y donnait que trop carrière. On n'aurait dû songer qu'à de bonne grosse toile, plus ou moins imperméable : on raffina, et l'on recouvrit ces pavillons de soies éclatantes et frivoles. Au sommet, on plaça un pommeau d'or, réservant aux chefs les

Auberi, p. 101, v. 6). Les resnes d'orfrois (*Ibid.*, p. 121, v. 26). Li frains qu'ot en la teste

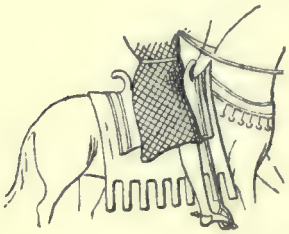

Fig. 141. D'après le sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1164.

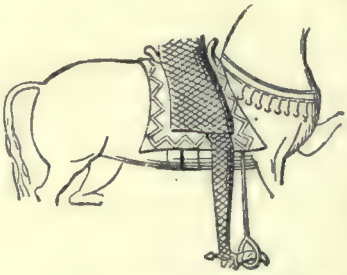

Fig. 142. D'après le sceau d'Eudon, duc de Bretagne, 1155.

fu tous fais à noel — A pieres presieuses (*Aiol*, v. 5315, 5316). Li frains dou chief fu de si grant bonté — Les pierres valent tot l'or d'une cité. — Puis que chevax l'a en son chief posé. — Ne puet enfondre et si n'iert jà lassez (*Gaydon*, v. 1224-1227). Li frains qu'il ot el' chief valoit maint esterlin (*Godefroi de Bouillon*, v. 1603). U frein ot une pierre de moult grant segnorie — Dont l'en voit clairement par la noit oscurie ; — Jà qui l'ara sus li n'i ara maladie (*Gaufrey*, v. 2023-2025). Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier* (VI, p. 34). — 8° Sur les étriers, voy. *Ogier :* Li Rois i monte par l'estrief noelé (v. 8442). Et de fin or erent li doi estrier (*Auberi*, p. 101, v. 5). Li frains estoit moult riches... — Li estrief et les chengles furent de cuir bolis (*Jerusalem*, v. 1586). Li estrief sont de cherf, quatre fois fu tanés. — Li anel en sont d'or, dis pox ont mesurés. — Par son estrief senestre est li Sodans montis. — A son estrief tenir ot vint rois coronés (*Ibid.*, v. 8282-8285). Li estrier furent à fin or sororé (*Gaydon*, v. 1222). Des bons estrius à or est li cuirs desorlès (*Renaus de Montauban*, p. 80, v. 11). Cf. le *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 414 et III, p. 433). — 9° En ce qui concerne la housse, il nous semble, d'une façon absolue, que les monuments figurés sont en retard et que le témoignage de nos poèmes permet de faire remonter plus haut l'époque où l'on en adopta l'emploi : Et fu cuvers d'un vermeil paile chier. — C'est connissance de merveilleus destrier. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 253.) Dont fu Floris emmi la place trais ; — D'un riche drap de soie fu cuvers ; — Ne li parurent que li eul entresaist. (*Ibid.*, f° 256, v°.) Li chevax fut covers d'une porpre roée (*Jerusalem*, v. 5956). Et fu covers de soie, d'un vert paile roé (*Gui de Bourgogne*, v. 2330) ; Coverz fu bien d'un paile escarimant (*Enfances Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 2, r°), et *Godefroi de Bouillon* (v. 1717, 1718), où l'on voit, le jour de l'adoubement du héros de ce poème trop peu connu, un cheval « covert d'un blanc diaspre qui'st par terre balans. » Ici, comme en certains autres cas, les textes devancent les monuments figurés. = Sur la mort du cheval, cf. *Ogier*, v. 6007 et suiv. : Or le regrete

Fig. 143. D'après le sceau de Jean, comte de Beaumont, 1217.

aigles, ou les usurpant sans vergogne. J'aime encore mieux les bannières dont on les couronnait, et qui, à tout le moins, faisaient bel effet dans le paysage. L'intérieur de l'*aucube* est plus orné qu'il ne faudrait : on y étale des tapisseries historiées, qui représentent quelque page de l'ancien Testament, la vie d'Abraham ou celle de Moïse. Les simples chevaliers les ornent de pièces de soie. Cette tente, on en vient un jour à la parer comme une femme, on l'aime. Qui le croirait? elle a son histoire, tout comme une

con gentis chevaliers : — « Ha ! Broiefort, dist li Danois Ogier, — En tantes coites m'avés eü mestier... — Se m'aït Dex, ne vos puis blastengier, » etc. Broiefort, cette fois, est sauvé; mais les regrets d'Ogier n'en sont pas moins touchants. = ** Les deux citations de la p. 706 sont empruntées à *Jerusalem* (v. 2111 et 2114). Il en est de même de celle de la p. 707 (v. 14 et suiv.; v. 784 et suiv.). = Les affirmations de la p. 708 sont justifiées par plusieurs textes d'*Antioche* : (I, pp. 8 et 9, 60-62; II, pp. 96, 158, 152.) C'est encore à *Jerusalem* que nous devons les textes de la p. 709 (v. 893) et de la p. 710 (v. 889. Cf. *Antioche*, II, p. 294, etc.). Les paroles sauvages en l'honneur de la guerre, qui sont citées en la p. 711, sont tirées de *Garin le Loherain* (I, p. 233). Mius aiment la bataille que or fin ne mangon (*Antioche*, II, p. 178). Puis que il a le cief de l'elme armé, — L'auberc vestu, sus le destrier monté, — L'escu au col et l'espée au costé — Et en son poing le roit espiel quarré, — Petit li semblent li plus lonc jour d'esté (*Ogier*, v. 7579 et suiv.). Cf. *Jerusalem*, v. 908. Dans cette même page 711, la coutume des croix de feuillages est prouvée par deux textes d'Étienne de Bourbon : Cum... crucem herbarum de foliis accepissent in signum voti.. (Étienne de Bourbon, éd. Lecoy de la Marche, p. 90.) Accepit folium herbe in modum crucis (*Ibid.*, p. 38). = Relativement au défi en général (p. 711), consulter *Ogier* (v. 4576 et suiv.), et au défi par les poils de l'hermin pelisson (pp. 711, 712) : *Raoulde Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 91 et 167; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 36; § 75; p. 65, § 120, etc., etc. Le défi solennel se faisait, en effet, PAR LE JET D'UN OU DE PLUSIEURS POILS DU PELISSON HERMIN : « Vostre hons estoie hui main à l'ajorneir, — Et moi et vos estiions acordei. — Li vos homages vos soit quites clameis. » — LORS PRANT UN POIL d'un ermin engoulé; — Au Roi le vait enmi le pis rueir, — E dist : « Gibers, or soieis defiei. — Par celle foi que je doi Deu porteir, — Jamais nul jor n'avereis m'amistei. » (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, fr. 330 v°.) IL PRANT UN POIL DE L' PELISSON ERMIN : — Envers Gibert le ruai et flatit; — Puis li a dit : « GIBERS, JE VOS DEFI. » (*Ibid.*, f° 332, v°.) Il prent TROIS POX de l'ermin qu'ot vesti, — Parmi les mailles de l'auberc esclarci. — Envers Raoul les geta et jali; — Puis, li a dit : « Vassal, JE VOS DEFI. » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 91.) = Sur les messagers (p. 712), cs. les textes suivants : *a*. Messages pendant la guerre, envoyés à deux ou trois reprises : *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 83, etc. — *b*. Costume et armure des messagers : *Ogier*, v. 1459, 1440; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 127-129; § 246-252; *Renaus de Montauban*, p. 383, v. 24; *Gaufrey*, v. 3751, 3752. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, pp. 100, 101, pl. I. — *c*. Départ d'un messager et dernières instructions : *Girart de Roussillon*, l. l., pp. 124, 125 — *d*. Messagers qui sont interprétes ou *latimiers* : *Ogier*, v. 629; *Jerusalem*, v. 658; *Gaufrey*, v. 4068 et suiv. — *e*. Discours des messagers : *Raoul de Cambrai*, l. l., pp. 85-87 et 91, *Parise*, v. 2269 et 2551; *Renaus de Montauban*, pp. 3-8; p. 11, v. 28 et suiv; p. 152, v. 18 et suiv.; *Aquin*, Bibl. Nat., fr. 2233, f° 5 et 6; *Fierabras*, v. 2571 et suiv., etc. — *f*. Respect dû aux messagers : *Renaus de Montauban*, p. 153, v. 20; *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f° 190, etc. — *g*. Dangers que coururent les messagers : *Ogier*, v. 10 et suiv.; *Garins li Loherains*, I, pp. 213-215; *Renaus de Montauban*, p. 17, v. 24 et suiv.; *Aquin*, v. 320 et suiv. = C'est à *Jerusalem* (v. 889 et suiv.) que nous avons emprunté les idées et les faits énoncés dans la p. 717, et c'est à Victor Hugo que nous devons la citation, bien connue, de la p. 721. = Enfin nous appuyons nos dires de la p. 722

famille, et l'on se raconte, durant les longues veillées, comment elle a été conquise sur les païens, en quelle bataille, en quel jour. C'est tout un poème.

Ce qu'il faudrait en ce moment saisir vivement, c'est la physionomie générale de ce camp chrétien où l'on a été amené à imiter, plus d'une fois, les procédés orientaux. Nos camps, à nous, sont monotones de blancheur; mais le moyen âge avait mis sur ces pavillons l'empreinte d'un génie coloré et gracieux. Soies de toutes couleurs, rouges, vertes ou bleues, et variées comme la queue d'un paon; pommeaux d'or éclairés par le soleil; bannières étincelantes,

sur deux textes de *Roland*, v. 2631-2635 et 2643, 2644, et de la *Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24369, f° 11. (La mer couvrirent de lanternes esprises, etc.) = Textes de nos chansons sur les nefs et sur la marine aux XIIe et XIIIe siècles (pp. 723-728) : *a*. Le port et les chaînes qui le ferment : Et la kaaine [si] ont laissié kaïr — Ki tout le port doit en travers tenir (*Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 186).— *b*. Description d'une flotte : *Covenans Vivien*, v. 302 et suiv.; *Prise d'Orange*, v. 1310 et suiv.; *Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24369, f° 11; *Destruction de Rome*, v. 201-237.— *c*. Description d'un vaisseau : *Aye d'Avignon*, v. 1853 et suiv. : Mâts, voy. Demay, *Le Costume d'après les sceaux*, p. 265. *d*. Voiles : G. Demay, p. 261 (Cf. *Aye*, l. l., v. 1866 : En la nef ot trois voiles qui à toz vens corront.) *e*. Châteaux : G. Demay, p. 254, 255, 261. *f*. Bannières qui sont arborées aux châteaux ou aux mâts : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 480, et G. Demay, l. l., p. 259; *g*. Chambre de derrière : *Aye d'Avignon*, v. 1860, 1861. (Et au chief par derrière où l'estrument metront, — Ot une chanbre close où li Conte gierront.) *h*. Proue : *Aye*, v. 1863-1865 : Et devant, ens ou chief, ot un pommel reont — Et un ymage paint en guise de Dragon, — La grant gueulle baée tot droit là où yront; *i*. Provisions à fond de cale : *Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 368, f° 234 : De la vitaille est richement garnie; *Aye*, v. 1858 : A un an tot entier y metent garnison; *Huon de Bordeaux*, v. 2811 et suiv. : Adont ont fait une nef aprester; — Dedens ont mis bescuit à grant plenté, — Et pain, et car, et vin viés, et claré. — De l'iaue douce i fait asez porter, etc. *Godefroi de Bouillon*, v. 4783, etc.; *j*. Munitions de guerre : *Aye*, v. 1857; etc. *k*. Étables pour les chevaux : *Aye*, v. 1853, 1854. « Huec sont les estables où li cheval gierront — Et i metent douce yaue dont les abeveront. *l*. Barque de sauvetage : *Aye*, v. 1861 (?) Cf. Demay, l. l., p. 257. *m*. Ancres (on en avait jusqu'à douze et même jusqu'à vingt pour une nef) : G. Demay, l. l., p. 257. *n*. Vaisseau de luxe : *Destruction de Rome*, v. 315-355; *Anseïs de Carthage*, Bibl. Nat., fr. 793, f° 11, v° : Toute est bordée (la nef) d'ivoire et d'ebenus. — D'ivoire i est uns castiaus esbatus. — Li mas en est et drois et estendus; — Les cordes sont de soie, n'en sai plus. — Li single furent de soie à or batus. — Portrais i est et Castor et Pollus, — Lor suer Elaine et rois Menelaüs. — De Troie i est li cembiaus et li hus, — Coment Ector fu mors et confondus — Et Achillès et li rois Patroclus — Et Antenor et li ber Troïlus, — Comment de Troie fu li murs abatus, — La cités arse et Ylion fondus, — Li biaus palais, jamais tels n'ert veüs, — Et li chevals ens saciés par les murs, etc. *o*. Vaisseaux de transport, *huissiers* (ainsi appelés à cause des *huis* ou portes qui s'ouvraient pour recevoir les chevaux, etc.) : Es uissiers metent les bons chevaus de pris. — Et aus sentines les bons tonniaus de vin, — La char sallée, etc. (*Garins li Loherains*, II, p. 139.) *p*. Costume des marins (deux cottes, manches étroites, cheveux courts sur le front, chausses collantes s'arrêtant au genou). Voy. Demay, l. l., p. 254. *q*. Rameurs : *Gaufrey*, v. 6294 et suiv. *r*. Un combat naval : *Bataille Loquifer*, l. l., f° 178. *s*. Bord fortifié pour le combat : Et le bort bataillièrent où il se

qui flottent à tous les vents. Puis, les trompettes qui sonnent au premier matin et à la tombée du soir; le va-et-vient des sergents et des écuyers; les chants des chevaliers qui trompent leur ennui avec les pastourelles et les « saluts d'amour » de leur pays; la nuit qui descend et enténèbre tout ce beau décor; le petit corps d'armée qui est chargé du guet, marchant lourdement dans l'ombre, et les *eschaugaites* se répondant au milieu du silence d'une nuit d'Orient : tel est l'aspect général d'un camp de Croisés[1]. Il ne faudrait pas cependant le trop embellir; car on y trouve cette vermine qui a souillé les meilleures armées : des histrions et des

combatront (*Aye*, v. 1856). On imitait, en ces nefs, le crénelage des châteaux. *t.* Débarquement : De blans sablons i fu biaus et grans li graviers; — Là arivent les nés nos barons chevaliers. — Hors de la barge font traire les bons destriers, — De l'erbe les corroient et torchent escuier. (*Aye*, v. 1886-1889). Les pons gettent an terre....— Les voilles avalerent....— Puis issirent des nefs. (*Destruction de Rome*, v. 395-397.) Sur les *nefs* en général voy. notre figure de la p. 766 (sceau de la ville de Dunwich, Angleterre, XIIIe siècle). = [1] TEXTES SUR LES CAMPS : *a.* ÉTABLISSEMENT ET DISPOSITION HIÉRARCHIQUE. — A la reonde.... — De pavillons poïssiez moult veïr — Et defors l'ost, à haies, à jardins, — Logent serjans dont il ot bien dis mil — Et les Communes logent par le larris. (*Garins li Loherains*, II, p. 53.) Au centre du camp est le pavillon du Roi, avec sa chapelle. (*Renaus de Montauban*, p. 58, v. 9 et suiv. Cf. encore *Garins li Loherains*, I, pp. 24 et 97.) Pour établir un camp, on s'adresse aux habitants du pays, que l'on transforme en ouvriers : Et Kalles d'Ais ne s'i volt atargier. — Par le païs a fait li Rois hucier — Que à l'ost viegne qi volra gaagnier; — Gart n'i remaigne vilain ne manovrier; — Cascuns aport ou haue ou pic d'achier. — Tant en i vient et avant et arier — Mien escient, sont plus de dis millier. — Puis font trancies et fossés commencier. (*Ogier*, v. 8121 et suiv.) C'est également avec les paysans voisins que l'on s'entend pour l'alimentation du camp. (*Renaus de Montauban*, p. 58.) Il y a une exagération manifeste dans l'affirmation de l'auteur de *Gaydon* (v. 27-29), qui donne « trois grans lieues » à l'étendue d'un camp.— *b.* LES TENTES. Les tentes sont appelées *trés*, *loges*, *aucubes* et *pavillons*. Elles se composent des éléments suivants que nous allons successivement étudier : 1° Pieu du milieu, poteau central. 2° Piquets, *paissons*. 3° Cordes. 4° Etoffe. 5° Sommet ou faîte de la tente. 6° Intérieur. — *c.* Les tentes ont principalement reçu DEUX FORMES. 1° La forme conique est de beaucoup la plus importante et la plus usitée. Ces sortes de tentes sont attachées autour d'un bâton central. 2° D'autres sont A DEUX PANS, et Viollet-le-Duc en donne une excellente image en son *Dictionnaire du Mobilier* (VI, p. 346).— *d.* On trouve, dans nos vieux poèmes, de nombreux détails sur ce poteau central : Puis a fet la colombe hors du cofre sachier — Que l'en metoit en trois quant on veut chevauchier; — L'une entroit en l'autre comme on fet en cloquier : — La première dessus estoit d'ivoire chier; — La seconde colombe si estoit de sipier, — D'un fust qui a non cipre, qui merveillez est chier. — De pierrez precieuses i avoit un millier. — Si ot un escarbougle qui moult reluisoit cler, etc. (*Gaufrey*, v. 5070 et suiv.) L'estace en fu d'ivoire, etc. (*Alexandre*, p. 52, v. 29.) Cf. un passage très intéressant de *Renaus de Montauban* (p. 419, v. 10) sur « la forche d'une loge ». — *e.* ÉTOFFE DE LA TENTE : *Ogier*, v. 8429 (tente *de paile*) : *Destruction de Rome*, v. 416 et 417 (tans trés et pavillons *de bon paile roé*. — Et tante riche tente de samit estellé; *Jerusalem*, v. 5553; *Gaufrey*, v. 1343, etc. (trés de soie cordeïs.) Etc., etc. — *f.* LES PIEUX OU PAISSONS : Kalles a fait son très en haut drechier... — Fait ces paissons fichier. (*Ogier*, v. 6102, 6104.) Les cordes sont de soie, les

filles. Ici les histrions s'appellent « jongleurs » et les filles s'appellent... je ne sais comment. Avec de tels mélanges, une armée est perdue et n'a pas le droit de s'appeler « l'armée de Dieu ». Saint Louis l'a compris; mais il y a deux choses qui sont bien difficiles ici-bas : chasser ces gens-là d'un camp, et les marchands du temple.

Entouré d'un large fossé auquel on a fait travailler de force tous les vilains du pays, gardé toutes les nuits avec une rare exactitude, muni enfin d'abondantes provisions, le Camp semble imprenable. On le pourrait considérer comme une excellente base d'opérations militaires, s'il ne fallait pas, en campagne, compter avant tout sur l'imprévu. L'imprévu, ce sont les maladies qui tombent sur les chevaliers et les terrassent; c'est le manque d'eau douce; ce sont des *chalands* que l'on attendait, chargés d'armes et de vivres, et que la tempête a submergés en route. Puis, enfin, l'on n'a pas été sans commettre d'assez lourdes fautes et surtout, chose commune dans les armées du moyen âge, on n'a pas suffisamment assuré ses communications « avec sa base d'opérations », ni avec les pays d'où l'on attend le vivre et le

paissons d'olifant. (*Antioche*, II, p. 246.) Lors fu tendus ses trés, *paissonés* et fichiés. (*Chetifs*, éd. Hippeau, p. 214.) Cf. *Alexandre*, p. 329, v. 22; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 187, etc. — *f*. Les cordes. « Que les licous ne soient pas ôtés. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 187. Cf. *Antioche*, II, p. 246; *Chetifs*, éd. Hippeau, p. 214; *Alexandre*, p. 329, v. 22.) Quand l'ennemi pénètre dans le camp, sa première occupation consiste à couper les cordes de toutes les tentes : *Charroi*, v. 232, 233; *Ogier*, v. 1807; *Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24369, f° 11; *Renaus de Montauban*, p. 151, v. 6. — *g*. Le faîte de la tente : aigle d'or au-dessus de la seule tente du roi : *Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 208, v°, et f. 368, f° 252, v°; *Ogier*, v. 7231 et 9937 (L'aigle flambiant — Et un dragon qui siet desus si grant); *Renaus de Montauban*, pp. 114, 151, 293; *Fierabras*, v. 73, 74. — *h*. Aigle d'or au-dessus de la tente d'un fils de roi : *Ogier*, v. 8961. — *i*. Aigle d'or au-dessus des tentes de simples chevaliers et barons : *Renaus de Montauban*, p. 60, v. 11. — *j*. Pommeaux, au lieu d'aigles : *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 21, § 23 et 46. — *k*. Pommeaux et aigles au-dessus des tentes des païens : *Jerusalem*, v. 2871; texte important. *Destruction de Rome*, v. 400, 415, 460. — *l*. Intérieur d'une tente de chef : *Antioche*, II, pp. 246-247; *Chetifs*, p. 214 et suiv., et surtout *Jerusalem*, v. 5492 (peintures, etc.). Ces trois tentes sont païennes. Cf., dans *Aquin*, la longue description de la tente de Charlemagne. (v. 1136 et suiv.) — *m*. Tente ayant son histoire : Et fist porter avec un tref riche et plenier. — Il fu au roi Quinart.... — Robastre le conquist.... — En l'orrible bataille où il ochist Nasier. (*Gaufrey*, v. 4796 et suiv.) — *n*. Physionomie générale d'un camp : *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 23, 24; *Jerusalem*, v. 1154 et suiv., et surtout *Antioche*, II, p. 29. — *o*. Un camp la nuit : *Garins li Loherains*, I, p. 95; *Ogier*, v. 8924, 8925. — *p*. Une matinée au camp : *Garins li Loherains*, I, p. 92 et p. 11. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, II, p. 244. — *q*. Garde du camp; « guette » de nuit, » etc. : *Aye d'Avignon*, v. 640, 641; *Antioche*, II, pp. 85, 86; *Renaus de Montauban*, p. 77, v. 28; *Macaire*, v. 2587, etc.

XXIV

A RONCEVAUX. — MORT DES DOUZE PAIRS

ET DERNIÈRE BÉNÉDICTION DE L'ARCHEVÊQUE TURPIN (P. 756)

D'une voix très douce, Roland fait cette prière à l'Archevêque
« Ah ! gentilhomme, donnez-m'en votre congé.
« Nos compagnons, ceux que nous aimions tant,
« Sont tous morts ; mais nous ne devons point les laisser ici.
« Écoutez : je vais aller chercher et reconnaître tous leurs corps ;
« Puis je les déposerai à la rangette devant vous. »
Roland s'en va, et les a tous déposés en rang devant Turpin.
L'Archevêque ne peut se tenir d'en pleurer ;
Il élève sa main, et leur donne sa bénédiction :
« Que Dieu le glorieux ait toutes vos âmes
« Et qu'en Paradis il les mette en saintes fleurs ! »

(*Chanson de Roland*, v. 2176-2197.)

Composition de LUC-OLIVIER MERSON.

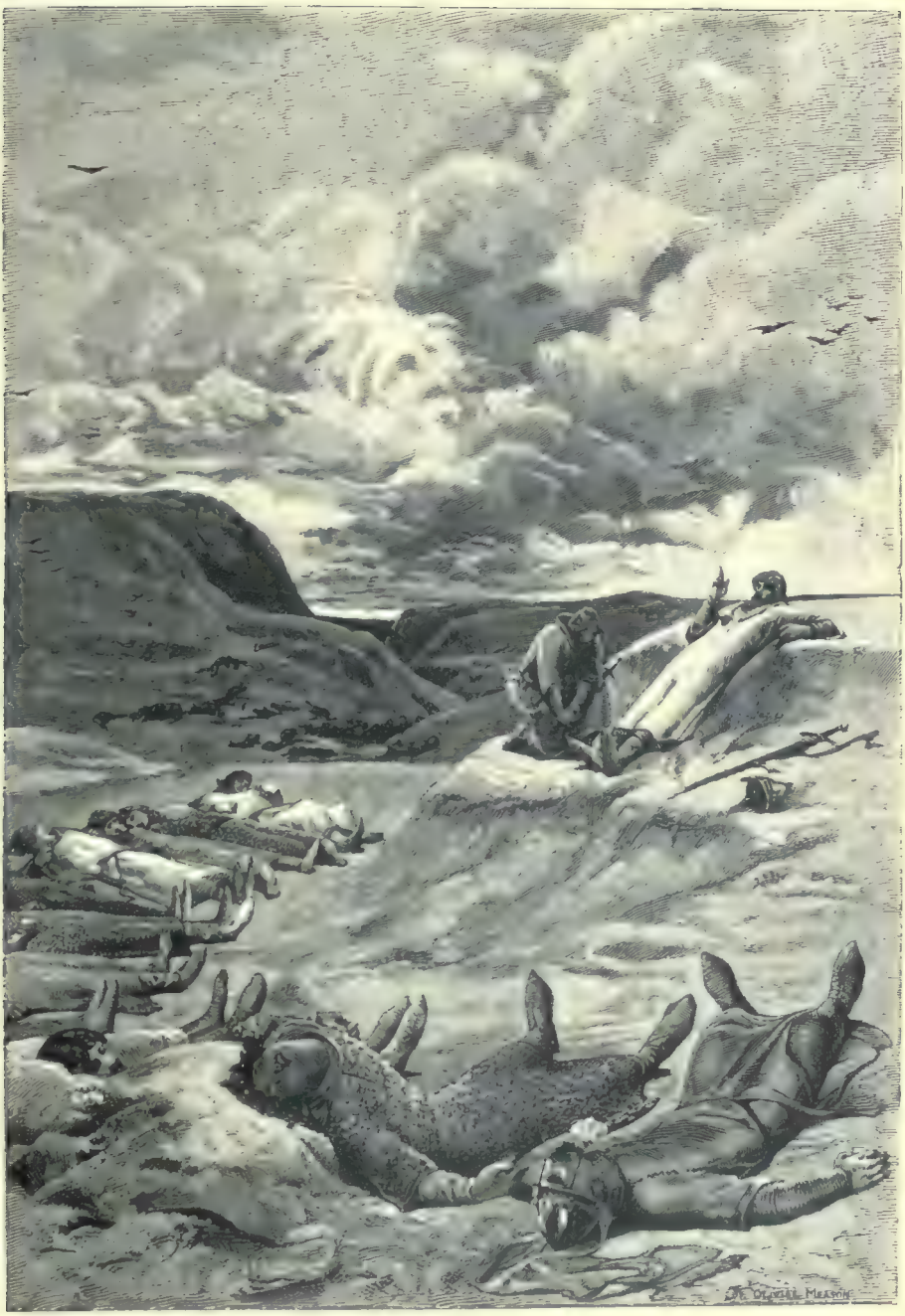

secours. C'est là l'erreur fatale qui a tant de fois perdu nos malheureux croisés, pleins d'ardeur, voulant se jeter sur l'ennemi, et mourant banalement du scorbut ou de la fièvre chaude. Le mal, cependant, ne fait que croître, et en arrive certain jour à un tel point, qu'on n'y peut vraiment plus tenir. On lève le camp et, sans prendre toujours le soin de se garder suffisamment, on marche, un peu follement, à la rencontre d'un adversaire redoutable, qui est chez lui, qui connaît le pays, qui épie tous les mouvements de ces envahisseurs et profitera de toutes leurs imprudences. Rien n'y fait : les chrétiens se mettent en route. « De l'eau douce? de la viande? Les païens en ont. Nous « allons les leur prendre. En avant! »

Ce n'est point petite affaire que la levée d'un tel camp ; mais la chose se passe plus rapidement encore qu'on ne pourrait le croire. On commence par défaire les nœuds qui attachent aux piquets les cordes de chaque tente ; on arrache ensuite les piquets eux-mêmes, et l'étoffe du *tref* s'abaisse et retombe d'elle-même sur le poteau central. On roule, on ploie le tout, et l'on en *trousse* les mulets et les sommiers. Il est un procédé plus expéditif, mais à l'usage des ennemis qui surprennent et envahissent un camp : c'est de couper toutes les cordes des *aucubes*. Grâce à Dieu, nous n'en sommes point là.

Je voudrais peindre au naturel une armée française en marche sous ce rude soleil de l'Égypte. Il est rare que cette marche soit silencieuse, et l'on s'avance au son des olifans et des *tabors* [1], toutes enseignes déployées et l'Oriflamme en tête, si le Roi est là. On n'a pas négligé d'envoyer, en avant de cette belle troupe joyeuse, tout un monde de fourriers, de *corcors* et d'*ardeors* pour « reconnaître le pays et y jeter l'épouvante [2] » Jusque-là, tout est stratégique, tout va bien ; mais ce qui est inquiétant, c'est cette file énorme, cette queue interminable de pionniers [3], de mulets et de bagages qui se déroule à la suite de l'armée. On ne s'en peut faire une idée. Les mulets chargés des tentes forment déjà un effectif

— *r.* Levée de camp, tentes troussées sur les sommiers, etc. : *Parise*, v. 2059 ; *Aiol*, v. 8519 et suiv. ; *Chetifs*, p. 225 ; *Gaufrey*, v. 4796. = [1] *Garins li Loherains*, I, p. 91. Il s'agit ici, comme dans les textes suivants, d'une armée opérant en France ; Cf. *Renaus de Montauban*, p. 30, v. 24 ; *Aiol*, v. 10664. = [2] *Garins li Loherains*, I, pp. 165, 166. = [3] *Renaus de Montauban*, p. 53, v. 38.

assez imposant; mais chaque baron, en outre, a *son* coffre ou *ses* coffres[1] qui renferment ses armes de rechange[2], ses vêtements, son petit trésor[3]. Autant de mulets ou de roncins *troussés*[4]. Joignez à cela les retardataires, les malades, les jongleurs, les lourdes voitures où se juchent les femmes[5], et vous aurez à peine un « crayon » de cet étrange zigzag de bêtes et de gens qui ondoie à travers les plaines égyptiennes. Les meilleures armées sont toujours alourdies par ces arrière-gardes qui les ont souvent compromises et quelquefois perdues. Contre un tel mal il est peu de remèdes.

De temps en temps, on fait une halte de plusieurs heures[6]. On cherche l'eau fraîche et l'ombre; on fait reposer les chevaux. Deux ou trois jours de repos sont parfois nécessaires : car le nombre des malades va sans cesse en augmentant. Les morts jonchent la route, et nous ne songeons peut-être pas assez à l'épouvantable tristesse d'une telle fin. Mourir d'un coup de lance au cœur, c'est encore plus glorieux que bref, et l'on en parlera longtemps dans la famille, dans le pays du « martyr ». Mais, le corps brûlant, la langue desséchée, la tête en feu, mourir enfoui dans le sable, en jetant un dernier regard sur les heureux chevaliers qui s'en vont allègrement à la bataille et qui, eux, reverront un jour leurs femmes et leurs enfants; mais se sentir abandonné de l'univers entier, seul, seul, seul; mais, à travers le délire de la fièvre, avoir de ces terribles moments lucides où l'on voit tout à coup passer sous ses yeux (si nettement, hélas!) les images de son château tant regretté, de sa bien-aimée Aélis et de sa petite Clémence ou de son petit Pierre : c'est horrible. Notre baron éprouva cette douleur, et peu s'en fallut qu'il ne fût un de ces morts inconnus, dont les historiens ne parlent pas et que Dieu récompense doublement. Il était là, sur le bord de ce que je n'ose appeler une route, et il y allait certainement mourir, lorsqu'un *pionnier* survint, qui poussait trois mulets devant lui. Le « vilain » s'arrêta un moment près du chevalier et, d'une voix émue : « C'est vous, lui dit-il, qui « m'avez sauvé la vie le jour du débarquement, quand je me « noyais. Je vous veux sauver à mon tour. » Sur ce, il prend

[1] *Parise*, v. 1863 et suiv. = [2] *Garins li Loherains*, II, p. 117. = [3] *Gaufrey*, v. 4791 et suiv. = [4] *Aiol*, v. 8519 et suiv. Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 393. = [5] *Gui de Bourgogne*, v. 4017 et suiv. = [6] *Otinel*, v. 736 et suiv.

tendrement le baron entre ses bras, le soulève, et le dépose doucement sur le dos de son meilleur mulet. Puis, il le fait boire à longs traits d'une eau presque fraîche, l'ajuste sur la bête qu'il fait marcher à l'amble, le conduit à petites journées, le soigne comme une mère, le guérit, le sauve. C'est l'histoire du bon Samaritain, et j'avoue qu'elle n'a point le mérite de la nouveauté. Mais, dites, en connaissez-vous de plus belle?

Tant de malades, tant de morts décident enfin les chefs de l'armée à brusquer les choses et à livrer une grande, une décisive bataille. Ont-ils un plan en tête ? Ce plan est-il véritablement stratégique ? Y avait-il alors une stratégie ? Autant de questions qu'on ne peut éviter ; autant de problèmes qu'il faut résoudre.

Une grande clarté est ici nécessaire.

En général, aux XIe et XIIe siècles, il n'y a pas eu de véritable stratégie dans l'ordonnance de nos grandes ou de nos petites batailles. Le chef de l'*ost* divise invariablement ses chevaliers en un certain nombre de corps d'armée, de *batailles* ou d'*échelles* [1]. Il les groupe, s'il est possible, d'après leur nationalité ou leurs provinces, et excite entre eux cette émulation qui est toujours si utile au succès d'une affaire. En avant de tous ces corps d'armée qui occupent sur une seule ligne une si longue étendue de terrain, il place l'avant-garde, le corps d'attaque. Derrière ses *échelles*, il dispose enfin, sous le nom d'arrière-garde, une véritable « réserve » qui ne doit faire son entrée sur le champ de bataille que vers la fin de la journée ou en cas de péril évident, pour brusquer le dénouement ou hâter la victoire [2]. Cependant, dans la campagne, les *fourriers* [3] remplissent un peu l'office de tirailleurs, et, à coup sûr, celui de pourvoyeurs. Le même plan, d'ailleurs, est exactement suivi par le chef de l'armée ennemie. Disposées selon le même ordre, les deux troupes, qui sont tout près l'une de l'autre, attendent silencieusement le signal d'une bataille qui va res-

[1] Voy., dans *Roland*, la fameuse division de l'armée française en dix « échelles » (v. 3014-3095), et de l'armée païenne en autant de corps différents (v. 3230-3230). Cf. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 80, § 143, 144 ; p. 83, § 146, 147 ; les *Saisnes*, II, p. 58, § CLXXVII ; *Antioche*, I, p. 211 et suiv. ; *Jerusalem*, v. 2751-3080 ; *Renaus de Montauban*, p. 232, v. 8. Cf. un passage très curieux de *Godefroi de Bouillon* où cette même division est reproduite dans une « revue » (v. 3177 et suiv.). = [2] *Garins li Loherains*, I, p. 218, *Godefroi de Bouillon*, v. 5886. = [3] *Ogier*, v. 8644 et suiv.; *Aye d'Avignon*, v. 134 ; *Parise*, v. 2458 et suiv.; *Renaus de Montauban*, p. 121, v. 6, etc.

sembler à une partie de barres. Tout à l'heure les deux avant-gardes en viendront aux mains; puis, les deux grandes lignes de bataille s'ébranleront formidablement, s'approcheront, se heurteront, se tueront. Plusieurs milliers de duels composeront alors l'énorme combat. A un certain moment, les réserves donneront : nouveaux cris, nouveaux duels, nouvelles morts. Puis, les deux chefs (deux rois peut-être ou deux empereurs) finiront par se rencontrer sur cette terre trempée de sang : ils se défieront, et le duel suprême commencera. L'armée dont le chef sera tué peut être dès maintenant considérée comme une armée vaincue. C'en est fait, le Turc jette un cri, il tombe de son cheval, il expire, et ses soldats, épouvantés, prennent la fuite à toutes brides, en jetant d'horribles cris de détresse et de rage. Les chrétiens cependant ne sauraient laisser un tel ennemi s'enfuir de la sorte : la poursuite commence, et les païens meurent par milliers. Si l'on a l'heur de trouver une rivière qui barre le passage aux vaincus, on les y jette, et ceux, dont l'épée n'a pas encore fait justice, périssent misérablement noyés.

Telle est l'ordinaire tactique[1], si l'on peut donner ce nom à une disposition aussi simple, qui ne change jamais et ne saurait avoir rien d'imprévu; mais il y a à cette règle générale un certain nombre d'exceptions qui méritent d'être signalées. Certains de nos héros, comme Girard de Roussillon[2], élaborent de véritables plans de campagne, qu'ils exposent à leurs chefs de corps, dans quelque coin de leur château, et le plus mystérieusement qu'il est possible. Le moyen le plus souvent employé, c'est l'embuscade ou l'*agait*. Dans

[1] « Deux armées arrivent en présence l'une de l'autre : les plus forts et les mieux armés sortent des rangs, et en viennent aux mains avec un petit nombre d'adversaires également bardés de fer. Puis des troupes de valets, écuyers et fantassins surviennent pour les débarrasser ou saisir les guerriers désarçonnés. En conséquence des bons ou mauvais succès de ces engagements particuliers, les masses avancent ou reculent jusqu'au moment où l'on cède absolument le champ de bataille. Le lendemain on enterrait les morts, on échangeait ou on rachetait les prisonniers, et tout recommençait de plus belle. » (P. Paris, *Histoire littéraire*, XXII, p. 717. Cf. p. 270.) L'idéal d'une bataille, c'est de traverser l'armée ennemie et de la retraverser de nouveau pour reprendre ses premières positions : « Quand vous serez dans la mêlée, frappez, tuez, renversez tout, jusqu'à ce que vous ayez traversé les rangs ennemis, et alors RETOURNEZ tous ensemble sur eux. » (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 87, § 152. « On pourra se référer ici AUX TROIS TYPES SUIVANTS DE GRANDES BATAILLES, qui donneront une idée exacte de toutes les autres : *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 40, § 84 et surtout p. 91 : bataille de Vaubeton ; *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 95 et suiv.; *Couronnement Looys*, v. 893-1281. = [2] Trad. P. Meyer, p. 36,

un bois bien feuillu, on cache une centaine de chevaliers qui tombent en temps voulu sur l'ennemi confiant et le taillent en pièces. L'*agait*[1] est une ruse qui réussit toujours et qui, par conséquent, semble toujours nouvelle. Ai-je besoin de dire qu'on use et qu'on abuse de l'espion[2]; mais un bon espion n'est pas encore si facile à trouver : il faut qu'il sache plusieurs langues; qu'il ait le talent d'inventer certains déguisements; qu'il se travestisse en pèlerin, ou même en mort. Puis, il lui faut un vrai courage, et il ne peut se dissimuler qu'il joue sa tête. Une armée, d'ailleurs, est-elle en péril? Vite, on avise aux moyens les plus expéditifs de demander du secours, et les pigeons voyageurs, les *colons messagiers*[3] s'offrent sur-le-champ à l'idée de nos pères. On en fait partir jusqu'à cent avec des *brefs* au cou. Malheur, par exemple, malheur à celles de ces pauvres petites bêtes qu'atteindront les faucons de l'ennemi[4]! Qu'importe! ils partent tous avec le joli froufrou d'ailes que vous connaissez, et grâce à eux peut-être, l'armée chrétienne sera sauvée.

Les attaques feintes[5] et les reconnaissances[6] n'ont pas été étrangères aux généraux de ce temps; mais c'est tout ce qu'on en peut dire, et ils les ont rarement pratiquées. Habitués comme ils l'étaient aux machines de siège, ils ont eu facilement la pensée d'appliquer ce système aux batailles en plaine. Dans toute armée bien organisée, il y a des charpentiers[7] qui sont capables de construire de ces engins roulants[8]; mais, encore un coup, ce ne sont là que des exceptions. Il est à peine utile de parler de ces petites ruses de guerre à l'usage de tous les peuples naïfs, et qui faisaient tant rire les bons auditeurs et lecteurs des XIIe et XIIIe siècles. C'est Godefroi qui fait défiler dix fois le même corps d'armée avec des

§ 75. = [1] Un *agait* type est celui qui est raconté dans *Ogier*, v. 7626 et suiv. Il y en a cent autres. = [2] *Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 53, v° : « J'ai deux serjans que j'ai norris soef. — Il n'ert languege qu'il ne sache parler, — Englais, Flamans, Alemant atretel... — Je les ferai molt bien atapiner, » etc. Cf. *Ogier*, v. 1154; *Auberi*, p. 89, v. 22 et suiv., et p. 220, v. 34; *Gaydon*, v. 7640 et suiv. Etc., etc. = [3] Les colons aporterent dont i ot plus de cent. — Les brés lo ont pendus ens es cox esramment... — Or s'en vont li colon par desor l'air volant. (*Jerusalem*, v. 2574.) Ces pigeons sont lâchés par les païens, et les Français les prennent tous à l'exception de trois (v. 2607). Schultz cite plusieurs autres textes, qui offrent moins d'intérêt. = [4] Columbam desuper exercitum volantem accipiter in medio discurrentium mortaliter plagatam dejecit. Quum autem sustulisset eam episcopus Attensis, reperit litteras, quas illa deferelat. (Raimundus de Agiles, *Historia Francorum qui ceperunt Jerusalem*, cap. XIX, cité par Schultz.) = [5] *Girart de Roussillon*, p. 79. Note de P. Meyer. = [6] *Gui de Bourgogne*, v. 112 et suiv. = [7] *Ogier*, v. 8136 et suiv.; *Saisnes*, II, p. 45, couplet CLXVIII. = [8] *Saisnes*, *ibid.* L'ovrage laissent tuit, etc.

habits différents, sous le regard effaré des païens [1] (procédé à l'usage des directeurs de théâtre) ; c'est Ogier construisant des chevaliers en bois et mettant le grand Charles en demeure d'être effrayé de ces mannequins [2] ; c'est Guillaume pénétrant dans Nîmes [3] sous le costume d'un marchand, après avoir ingénieusement enfermé ses chevaliers en des tonneaux ; c'est Roland se laissant étendre dans une bière pour entrer dans le château de Lanson [4] ; c'est... mais qu'est-il besoin de poursuivre l'énumération de ces vieilles finasseries qui peuvent aujourd'hui passer pour préhistoriques et ne nous amusent plus. C'est de l'enfantillage, et non pas de la stratégie.

La meilleure tactique de nos pères consiste dans l'heureux emploi qu'ils ont fait de certaines armes et de certaines troupes. Certes, ils n'y sont pas venus sans quelque peine, et les grands chevaliers, plantés sur leurs gros chevaux, ont toujours jeté des regards torves sur ces gens de rien, sur ces archers [5] et arbalétriers dont ils daignaient utiliser les petits talents. Le bon sens a, cependant, fini par l'emporter, et ils ont compris qu'on ne décide pas uniquement du gain d'une bataille avec une lourde épée et une lance longue de huit pieds. Ils ont eu l'esprit d'employer les archers comme tirailleurs, mais non sans faire quelque grimace à la pensée que la plupart de

[1] *Jerusalem*, v. 3765 et suiv. = [2] *Ogier*, v. 8385 et suiv. = [3] *Charroi de Nîmes*, v. 969 et suiv. Cf. l'*Entrée de Spagne*, Venise, Saint-Marc, mss fr., XXI, f° 109, où l'on voit des chevaliers, cachés dans une charrette, transporter une machine de bois qui doit servir à faciliter l'assaut. La ruse est découverte par le païen Maugeris. Ce texte est accompagné de miniatures très curieuses et qui mériteraient d'être reproduites. = [4] *Jehan de Lanson*, Bibl. Nat., fr. 2495, f° 5-8. Cf. dans la *Prise de Pampelune* (v. 5263 et suiv.) l'artifice de Roland qui se fait passer, lui et les siens, pour le « secours au roi Marsile ». Charlemagne, dans *Gaydon* (v. 9769 et suiv.), se travestit en pèlerin pour s'emparer d'Angers ; etc., etc. Un stratagème de meilleur aloi est celui dont se sert Charlemagne pour nourrir les chevaux de son armée. Le pays étant très marécageux, il fait bâtir un « castel de bois » sur quatre roues. Du haut de ce *château*, on lance des claies sur le marais et l'on y peut prendre de l'herbe (*Ogier*, v. 8136 et suiv.). = [5] TEXTES SUR LES ARCHERS : *a*. Rang social. Les archers sont des non-nobles, des bourgeois (*Parise*, v. 2366, etc.) qui, en général, sont peu estimés de la noblesse. Ils appartiennent, surtout depuis Louis le Gros, aux milices communales. — *b*. Costume. Voy. la tapisserie de Bayeux reproduite par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, 43. Cf. *Renaus de Montauban*, p. 201, v. 30 ; 202, v. 23 et, avant tout, un passage très intéressant de *Rou*, v. 11626 et suiv. — *c*. Emploi stratégique. On emploie surtout les archers comme tirailleurs : Au premier cief devant estoient li arcier. (*Fierabras*, v. 5684, etc.) — *d*. Proportion numérique. A quinze ou vingt mille chevaliers correspondent environ sept cents archers armés d'arcs turquois (*Renaus de Montauban*, p. 201, v. 30 ; pp. 229, v. 20 ; 259, v. 35. — *e*. Tir. Il nous est absolument impossible d'admettre l'affirmation de Viollet-le-Duc : « Un bon archer anglais tirait DOUZE COUPS A LA MINUTE et manquait rarement le

ces utiles auxiliaires leur venaient des Communes. Ils se sont, au reste, imposé l'obligation de ne pas en admettre un trop grand nombre dans leurs rangs : sept cents, par exemple, sur quinze ou vingt mille barons à cheval. Les meilleurs étaient Anglais, Brabançons ou Gascons[1]. Ils en arrivèrent à une grande rapidité de tir, et manquaient rarement leur but à deux cents pas. Un souvenir terrible dominait, à ce point de vue, tous les hommes du moyen âge, et l'on se racontait, de père en fils, cette histoire qui faisait une si vive impression sur tous les gens de guerre : « C'étaient les archers normands qui avaient véritablement gagné la bataille d'Hastings : ils s'aperçurent, au milieu du combat, qu'ils ne tiraient pas assez haut, et se mirent à viser au-dessus des têtes. Les Saxons furent épouvantés de ces traits qui leur perçaient les *chiés* et les *viaires*, et la grande débâcle commença[2]. » Ces archers-là, sans le savoir, déterminèrent un grand changement dans le monde.

Les arbalétriers[3] étaient des sergents qui rendaient à peu près les mêmes services avec leurs *carreaux* que les archers avec leurs flèches. Moins légers, cependant, et « particulièrement chargés de faciliter les approches ». L'infanterie proprement dite, les piétons ont eu plus de peine à conquérir leur importance. Pour entendre parler de CENT MILLE *geldons*, il faut descendre jusqu'à des poèmes du XIVe siècle, tels que la *Prise de Pampelune;* mais ces « geldons » avaient depuis longtemps une bonne place dans l'esprit public en Angleterre, et l'avenir leur appartenait[4]. Les milices communales[5] n'étaient que

but à deux cents pas. » (*Dictionnaire du Mobilier*, X, p. 54.) = [1] Viollet-le-Duc. = [2] *Rou*, v. 13275 et suiv. = [3] *a*. Les arbalétriers sont assimilés aux « sergents » (*Garins li Lohérains*, I, p. 230). — *b*. Ils ont à peu près le même rôle stratégique que les archers : *Doon de Maience*, v. 10592, et *Gaufrey*, v. 7614 et suiv.; mais ils sont plus particulièrement chargés (*Dictionnaire du Mobilier*, V, p. 23) de « faciliter les approches ». — *c*. Au douzième siècle, ils sont tout habillés de mailles, et ce n'est que vers le milieu du treizième siècle qu'ils revêtiront un chapeau de fer pour se préserver des projectiles lancés de haut. (*Ibid.*, V, p. 23.) Cf., p. 22, l'image d'un arbalétrier et de son arbalète, et V, pp. 252-253, la figuration exacte d'un *carreau* d'arbalète, lequel diffère de la flèche en ce qu'il est plus court, muni d'un fer plus pesant, et qu'il est empenné de deux *pennes* au lieu de trois. — *e*. Un bon arbalétrier ne pouvait lancer que deux carreaux à la minute. (*Ibid.*, p. 21.) L'arme était d'un maniement difficile et d'un poids lourd. = [4] Ilnec nous fist assaillir par vertu. — A set vint homes... — La gent à pié furent X. M. ou plus. (Bibl. Nat., fr. 19160, f° 294.) Cf. le rôle important des geldons, dans *Renaus de Montauban*, p. 195, v. 17, et surtout dans la *Prise de Pampelune*, v. 4375 et suiv., etc., etc. « Vous aurez un jour à votre service trente mille chevaliers et cent mille geldons », telles sont les paroles de Charlemagne au *convers* Isoré dont il fait un comte de Flandre (v. 1504-1556?) On connait le rôle joué à Hastings par les geldons anglais (*Rou*, v. 12927 et suiv.). = [5] *a*. Convocation des milices communales ; Li borgois

de la *piétaille*, et on leur donnait par mépris une place dérisoire dans les camps féodaux; mais il faut bien croire que cette *piétaille* se conduisit vaillamment : car il est rare que nos poètes se hasardent à la plaisanter, comme on plaisantait naguère la garde nationale de 1840. Il est, au contraire, un assez grand nombre de nos chansons où l'on ne craint pas de faire ardemment leur éloge, et il convient ici de ne pas oublier que ces poèmes étaient principalement chantés devant des auditoires nobles, en des châteaux. Dès qu'on sonne la *grant cloque*, ils s'empressent, ils courent, ils s'arment d'arcs, de haches et de massues, et ces « francs hommes bien nés, bons et vaillants » se battent en chevaliers et *sont trop à redouter*. Il y a dans *Garin de Montglane* (un poème de dernier ordre cependant) un certain bataillon de forgerons qui fait merveille. Quels gaillards !

Ces gens de pied étaient appelés à rendre d'autant plus de services qu'on ne pouvait pas toujours compter sur le dévouement et l'exactitude militaires des chevaliers. Ici encore, l'influence de la féodalité a été souvent néfaste : que faire avec des soldats qui ne doivent que quarante jours de service ? Tel était le cas de tous les vassaux qui devaient l'hommage « simple », et ils étaient nombreux. Aussi, dès le XIIe siècle, les « soudoyers[1] » étaient-ils en faveur dans

ont la grant cloque sonée. — Et la petite tot d'une randonée. — Et la comugue est tantost assanblée. (*Ogier*, v. 3816-18.) Cf. *Aiol*, v. 7452 et suiv. — *b*. Textes favorables aux troupes des Communes : Jant de commune FAIT TROP À REDOUTER (*Hervis*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 74). Cf. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, § 577, 582; *Garins li Loherains*, I, p. 140; II, pp. 117, 119; *Enfances Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 8; *Renaus de Montauban*, p. 30, v. 1-4; *Garin de Montglane*, Bibl. Nat., fr. 24403, f° 78, 79; *Mort d'Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 24369, f° 11; *Garin de Montglane*, en prose (Bibl. Nat., fr. 1460, f° 254 et suiv.) — *c*. Textes défavorables aux milices communales : *Moniage Renoart*, Ars. anc. B.L.F, 185, f° 169 r°; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 27, § 58, et surtout *Aiol*, v. 7607 : Ja puis ne douterons les bourgois de noient : — Car des armes porter sont apris povrement, — Que ce est un mestiers qu'ils ne font pas souvent. — *d*. Les gens de pied sont, en général, dédaignés par les nobles, et un de nos poètes, pour flatter les châtelains, va jusqu'à dire : Bien suut soissante mille chevaliers à escus, — SANS LA PIÉTAILLE A PIÉ DONT N'EST CONTE TENUS. *Gaufrey*, v. 849.) — *e*. Dans l'économie d'un camp, on ne daignait donner d'autre place à cette piétaille que les *larris* autour du camp : Et les communes logent par le larris. (*Garins li Loherains*, II, p. 53). — *f*. Les armes des milices communales étaient les massues, les haches, les crocs, les piques, les guisarmes, etc. (*Renaus de Montauban*, p. 19, v. 13, etc.) A Bouvines, le roi Philippe fut jeté par terre par les *pedites Teuthonici* qui faillirent le tuer *cum uncinis et lanceis gracilibus*. (*Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. François Delaborde, I, p. 282.) = [1] *a*. Soudoyers en général : « Sire, ja avez vous moult merveilleux tresor. — Mandez les soudoiiers.... — Je lor dorrai asez de l'argent et de l'or. » (*Aye d'Avignon*, v. 2707 et suiv.) Bien mena avoc li dusc' à cent soldoiers (*Godefroi de Bouillon*, v. 342); etc., etc. — *b*. On appelle soudoyers ceux qui (de quelque rang qu'ils soient) se mettent au service d'un autre. Quand Auberi et son neveu Gasselin vont ainsi se mettre

toutes les armées. C'étaient, en général, de pauvres chevaliers qui de l'état militaire faisaient leur carrière, et se mettaient aux gages des rois ou hauts barons. La France en fournissait au monde. Il leur arrivait d'être un peu dédaignés par les riches; mais enfin ils se rendaient si utiles qu'on finissait par leur pardonner leur pauvreté. Quand on avait voulu créer une sorte de gendarmerie pour mettre fin aux guerres privées, quand on avait inventé les *paissiers*, c'étaient des soudoyers qui s'étaient présentés pour faire office de gendarmes. Deux mots suffiront à faire leur éloge : ON POUVAIT COMPTER SUR EUX.

Nous ne saurions aller plus loin dans la voie des concessions envers ceux qui croient fort sincèrement à l'existence d'une science stratégique durant les premiers siècles du moyen âge; mais nous admettons parfaitement que de véritables tacticiens se sont révélés à Muret[1] et à Bouvines[2]. En ce qui concerne Muret, c'est l'évidence, et Simon de Montfort a devancé ce jour-là l'œuvre des siècles. « Neuf cents cavaliers croisés mettant en déroute une armée de quarante-trois mille Vasco-Aragonais, » c'est ce qu'il convient d'attribuer principalement au noble génie de la tactique. Mais, avant le XIVe siècle, une

au service du comte de Flandre, on dit de ces deux hauts barons : Vinrent en Flandres *soudées conquerir*. (*Auberi*, éd. Tobler, p. 22, v. 8.) Cf. *Aiol*, v. 8162 et suiv. Les plus hauts seigneurs pouvaient ainsi se mettre aux *soudées*, aux gages d'un roi ou d'un comte. — *c*. Au commencement de chaque guerre on faisait un appel aux soudoyers. Au XIIe siècle, on les employait déjà partout. La veuve de Raoul de Cambrai donne sa terre à Gautier : Or ot Gautiers et la terre et l'onor; — *Sodoiers mande*. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 161.) — *d*. C'est la France qui paraît en avoir fourni le plus grand nombre. (*Renaus de Montauban*, p. 198, v. 25; *Gaufrey*, v. 5333, etc.) — *f*. Ce qu'on appelle les chevaliers du Roi ne sont qu'une espèce de *soldoiers*. — *g*. Les soudoyers se faisaient bien payer (*Renaus de Montauban*, p. 170, v. 25, et surtout *Auberi*, éd. Tobler, p. 38, v. 29) : « Ces soudoiers en faites bien paier. » Et, plus loin : « Teil avoir doivent avoir li soudoier — Que as espées le sevent gaaingnier. » (*Ibid.*, v. 31, 32.) = [1] Voy. « *La Bataille de Muret ou la tactique de la Cavalerie au* XIIIe *siècle*, par Henri Delpech. Paris, Picard, 1878. « A Muret, *neuf cents cavaliers* croisés, commandés par Simon de Montfort, dispersèrent une armée vasco-aragonaise qu'on ne saurait évaluer à moins de *quarante-trois mille hommes*. » (p. v). Et M. Delpech en arrive à cette conclusion, qu'il est utile de faire ici connaître : « Il existait déjà, en 1213, des chefs d'armée capables de concevoir un plan de bataille réfléchi et méthodique » (p. 131). Cf. *Un dernier mot sur la bataille de Muret* (Montpellier, 1878, p. 16). = [2] Voy. l'excellente note de M. François Delaborde dans son édition de Guillaume le Breton (I, p. 274, n. 5). Il ne faudrait, d'ailleurs, rien exagérer, et ce ne sont là que des exceptions. La tactique savante n'existe guère en dehors d'elles : « Il est rare, dit P. Meyer, qu'on voie, dans les récits du moyen âge, une troupe prendre soin de cacher ses mouvements. » (*Girart de Roussillon*, p. 37, § 77.) Les armées, bien souvent, ne savent pas se garder (*Ogier*, v. 6795 : Les escargaites targièrent trop le soir), et, si l'on peut reprocher à ce fait d'être légendaire, on ne peut que trop historiquement constater, à un autre point de vue, la faute

telle manœuvre de cavalerie ne se rencontrerait pas deux fois dans notre histoire.

Notre bataille va commencer[1], et n'offrira pas de ces conceptions originales, qui sortent souvent de la tête d'un grand capitaine.

Le silence des matinées de bataille, ce silence plus solennel que lugubre, a été décrit par de si grands poètes que nous n'osons pas essayer de le décrire après eux. Plusieurs milliers de cavaliers, bardés de mailles de fer, qui s'apprêtent à « charger », et qui tiennent gravement leurs lances hautes et droites, sans dire un mot, et pensant intérieurement à de grandes choses : c'est un spectacle qui est fait pour émouvoir les ennemis les plus déterminés de la guerre. L'âme humaine, malgré tout, s'élève rarement à de tels sommets, et il faut relire ici la page héroïque de Victor Hugo sur la charge des cuirassiers à Waterloo : « Ils étaient trois mille cinq « cents. C'étaient des hommes géants sur des chevaux colosses. » A Waterloo, par malheur, l'idée religieuse n'a pu recevoir une forme extérieure qui fût digne d'elle; mais dans les batailles de nos croisades, il ne pouvait pas, grâce à Dieu, en être de même, et la foi y éclate.

Ces chevaliers qui attendent en ce moment le cri « En avant! », ils se sont préparés à cette bataille, qui sera terrible, par trois jours de jeûnes. Ils ont été pieds nus à la petite chapelle qu'on a improvisée dans le camp. Ils ont répandu le fond de leur aumônière entre les mains des prêtres : car il y a là, derrière les *échelles*, tout un groupe de prêtres et de moines noirs ou blancs, qui ont été fort occupés depuis quelques jours. Ils ne forment pas, sans doute, tout

stratégique de saint Louis, qui, à Damiette, « n'assura pas ses communications avec sa base d'opérations ». (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, V, pp. 5, 6). = [1] Avant la bataille. *a.* Préparation religieuse à la bataille : Droit au matin, au point de l'ajourner, — A fait Gerins toute sa gent lever — Et leur peciés à leur prestre monstrer — Et puis leur fist pain beneoit donner. — Et par ces tentes mainte messe canter, etc. (*Anseis fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 218, v°.) Cf. *Antioche*, II, p. 185 : « Seigneur, dist li Evesques, un petit m'entendés. — Por amor Deu vous pri que ces troi jours junés; — En langes et descaus par les glises alés — Et les larges aumosnes gardés n'i obliés. — Qui plenté a de l'vivre aus povres les rendés, » etc. — *b.* Préparatifs matériels : Et si ont lor haubert et froiés et rollés, — Lor elmes esclarcis, lor escus enarmés, — Lor espées forbies. (*Antioche*, II, p. 186. Cf. *Jerusalem*, v. 7178 et suiv.) — *c.* La confession : *Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 368, f° 256 ; *Anseis, fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 218 v° ; *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 168 ; *Antioche*, II, p. 195, etc., etc. — *d.* Messe du matin de la bataille : *Anseïs fils de Girbert*, l. l. ; *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f° 195 r° ; *Antioche*, II, p. 192 ; *Jerusalem*, v. 7191;

un corps d'armée, comme à Antioche; mais ils sont nombreux et pleins de flamme. Il n'est pas dans l'*ost* un seul baron qui ne se soit confessé; car tous se sont dit : « Ce soir, peut-être, nous ne « serons plus sur terre. » Il y a eu de véritables conversions, et l'on cite celle d'un vieux chevalier, de Carcassonne, qui était demeuré *aubigois* dans le fond de son cœur. Les bacheliers ont renoncé à toute leur *legerie*, et beaucoup d'entre eux ont pleuré ces bonnes et délicieuses larmes du repentir, les meilleures de toutes, et dont n'a point parlé l'auteur moderne de l'*Éloge des pleurs*. Au milieu de la vallée on a dressé plusieurs autels et, ce matin, tandis *que li solaus levoit par toute la contrée*, les prêtres ont chanté la messe. S'ils pleuraient en la chantant, pas n'est besoin de le dire. Puis, la grande Communion a commencé : les prêtres ont passé devant tous les rangs de l'armée et ont distribué les saintes hosties à tous les chevaliers agenouillés devant eux. Le soleil rendait honneur à Dieu, et éclairait cette scène de sa plus riche lumière. Pour qu'il ne restât point en leurs âmes une seule trace de leurs petites rivalités ou jalousies, un prêtre les a alors invités à se donner le baiser de paix, et ils se sont tous embrassés, d'un cœur adouci et les yeux inondés de larmes. La terre a frémi de ce baiser, et le ciel de ce pardon. C'est l'heure solennelle où l'on fait intérieurement ses grands et petits vœux avant la bataille : « Si je survis, je ne commettrai plus un « seul péché. — Si je survis, je composerai « une belle chanson sur la bataille. » Bref, on promet plus qu'on ne tiendra, et l'on s'arme du signe de la croix pour se sentir plus fort. A cheval maintenant, à cheval, et attendons.

Renaus de Montauban, p. 320, v. 16). — *e*. Communion après la messe (donnée par un évêque et un certain nombre de clercs qui forment un corps d'armée spécial : A chascun a li Vesques une oublie baillie. (*Jerusalem*, v. 2985 et 2978-2989.) Etc., etc. — *f*. Baiser de paix, pardon des injures : *Jerusalem*, v. 6940 et suiv.; v. 7192 et suiv. et *Covenans Vivien*, v. 445. — *g*. Serment solennel de loyauté et vœu avant la bataille : *Ogier*, v. 1533; *Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 56; *Fierabras*, v. 155 et 172; etc., etc. — *h*. Agenouillement général; adoration de la croix; bénédiction solennelle avec les reliques : *Aspremont*, Bibl. Nat., fr. 25529, f° 61, r°-v°, et 62 r°; *Saisnes*, II, p. 57, couplet, CLXXV; *Antioche*, II, pp. 102, 103, 256, 257; *Jerusalem*, v. 2989 et 7654; *Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 211 v° — *i*. Défilé avant la bataille : *Antioche*, II, pp. 208-224. — *j*. Allocution militaire. Types : *Roland*, v. 1472-1480, v. 3406-3413; *Antioche*, I, pp. 112, 113; II, pp. 207, 211, 226, 227; *Jerusalem*, v. 2150; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, pp. 83, 84, 87; *Aliscans*, v. 5051 et suiv.; *Moniage Guillaume*, Bibl. Nat., fr. 774, f° 211, v°. — *k*. On sonne l'appel : *Anseïs, fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 187. *Gaufrey*, v. 479 et suiv.; *Bueves de Commarchis*, v. 3874. — *l*. Fanfare de cors : *Roland*, v. 3134 et suiv. *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 80, § 182.

On sonne l'appel : une fanfare de trente cors retentit, et se prolonge. C'est l'heure de parler à ces hommes qui vont mourir, et ces beaux railleurs qui, parmi nous, estiment l'éloquence inutile ici-bas, ne sont vraiment que des théoriciens sans profondeur. Pour entraîner les hommes à la mort, la parole est nécessaire : « Barons, dit le plus vieux des prêtres qui sont présents, vous voilà enfin tout près de cette bataille que vous avez tant désirée. Souvenez-vous de tous les maux que vous avez endurés, et auxquels elle va mettre fin. Vos ennemis sont nombreux; mais jetez les yeux au ciel, et dites-vous que Dieu va vous envoyer de là-haut, comme on les a vues tant de fois, les légions de ses Anges. Quand vous serez dans la mêlée, frappez, tuez, renversez tout, jusqu'à ce que vous ayez traversé les rangs ennemis : car prouesse vaut mieux que lâcheté. Dites-vous enfin que vous êtes les soldats de Dieu. Vous venez de recevoir l'absolution : votre pénitence, c'est de frapper sur les païens : allez. » Après quelques moments de silence, le vieux prêtre ajoute d'une voix grave : « S'il y en avait, par hasard, quelques-uns qui eussent peur, nous leur donnons la permission de s'en aller : qu'ils partent. Mais rappelez-vous bien, avant de partir, que déjà dans le ciel vos places sont préparées, et que ceux qui mourront aujourd'hui seront ce soir avec les Anges. Enfin, voici une relique qui est bien faite pour donner un cœur *entier* à tous ceux d'entre vous qui, d'aventure, ne l'auraient pas : c'est un fragment de la lance avec laquelle fut percée la chair de Jésus en croix. Je m'en vais vous bénir avec elle. » La grande bénédiction solennelle descend alors sur toute l'armée chrétienne. C'est ainsi qu'avant la célèbre bataille d'Aspremont, tous les barons de Charlemagne saluèrent en larmes le bois de la vraie croix qui, entre les mains de l'archevêque Turpin, allait devenir tout à coup lumineux et lancer des rayons au milieu de la mêlée : « Ne redoutez pas la mort, s'écrie le vieux prêtre bénisseur; mais, en l'honneur de Celui qui la souffrit pour vous, cherchez-la. En avant! »

A ce mot qui sert de signal, *tabors* et *buisines*, cors et *araines* éclatent en même temps et sonnent la « menée », c'est-à-dire la charge. Pendant le combat[1] ils sonneront plus d'une

[1] Pendant la bataille. *a.* Au moment de charger : *Renaus de Montauban*, p. 233, v. 22. — *b.* L'avant-garde s'engage : *Girart de Roussillon*, trad. P. Mayer, p. 80, § 143 c. L'honneur du

fois l'*aünée*, c'est-à-dire le ralliement. Dieu fasse, du moins, que ces trompettes chrétiennes ne sonnent pas ce soir, ne sonnent pas honteusement le *retrait!* Tout s'ébranle avec je ne sais quel bruit qui est en même temps métallique et sourd, et c'est (comme le dit très hardiment Victor Hugo, en parlant des cuirassiers de Waterloo), c'est comme l'entrée d'un tremblement de terre. Tourbillon de poussière, cris perçants, premiers chevaux qui tombent. Les rangs des combattants sont tellement serrés que, si l'on y jettait un gant, « il ne tomberait pas à terre durant tout l'espace d'une demi-lieue ». L'ennemi, d'ailleurs, a entendu le départ de l'armée chrétienne, et, moins d'une minute après, a chargé à son tour. Rencontre épouvantable, heurt sans nom.

L'honneur du « premier coup » était très recherché dans les armées de ces siècles militaires : c'est notre baron qui, sans la réclamer, a obtenu cette faveur insigne. Il est tellement enveloppé dans l'estime de tous, qu'on n'a pas osé lui refuser cette récompense et cette gloire. En tête de l'avant-garde, il s'élance, rapide, et marche droit vers un Sarrasin couvert d'or, qu'il frappe, renverse, tue. La bataille commence bien pour les chrétiens.

On ne laisse point longtemps l'avant-garde aux prises avec les premières *échelles* païennes : les deux armées tout entières, sauf les réserves, se joignent, se mêlent, se percent. Mille et mille duels « à l'arme blanche » : c'est un abominable fouillis sanglant. Personne ne se connaît plus : tous sont ivres, littéralement ivres, de cette ivresse de la bataille qui n'excuse pas, mais qui explique tant d'atrocités : « Grand fut le tapage, terrible fut le cri. C'est là que vous auriez vu briser mainte lance, et maint vassal dans l'angoisse mourir. » Pour décrire une telle horreur, nos poètes ne craignent pas de descendre au plus violent réalisme : « Tout li pré sont covert d'entraille et de « boiel. » Ce ne sont partout que chevaux éventrés et bons vassaux qui gisent à terre, *goule baée*. Têtes coupées, cervelles épandues, pieds et poings tranchés, poitrines ouvertes. Les gonfanons qui sont au bout des lances ont perdu leur couleur, et sont tous rouges, rouges de sang. Et quels hurlements de colère et de douleur! quels cris de bêtes fauves! quelle sauvagerie en liesse!

premier coup. En dehors du texte si connu du *Roland*, v. 3200, etc., voy. *Anseïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 120; *Aspremont*, Bibl. Nat., fr. 25529, f° 64 v°, 65 r°. *An-*

Il ne faut pas demander à la guerre d'être douce; mais, au moyen âge, elle a souvent été atroce[1], et les chrétiens n'ont pas assez montré de quel Dieu ils étaient les enfants. Aux atrocités des païens ils ont trop souvent répondu par d'autres atrocités qu'il faut énergiquement flétrir. Quand je songe au massacre dont les premiers croisés se sont rendus coupables dans cette ville de Jérusalem où ils venaient enfin de pénétrer victorieusement, quand je me

tioche, I, pp. 108-111, II, p. 207. — *d.* Une mêlée-type : « Grande fut la mêlée, terrible fut le cri. C'est là que vous auriez vu se briser mainte lance, et maint vassal dans l'angoisse mourir. Dieu ! que le Lorrain Hervi s'y comporte bien ! A droite, à gauche, il cherche ses ennemis. Ceux qu'il atteint sont mal menés. Il coupe visages, poings, bras, poitrines. Il rencontre Charboucle, un roi de Sarrazins qui nous avait occis un chevalier de Metz. Cette mort pèse à Hervi qui était son cousin. Il éperonne son destrier, brandit sa lance et, se lançant de toute sa force, frappe Charboucle. Il lui traverse l'écu et le pelisson gris, lui fait entrer dans la poitrine un tronçon de lance et le renverse mort. Alors recommencent le cri, la mêlée et le grand *ferreïs*. Mainte dame en doit rester sans mari. » (*Garins li Loherains*, I, p. 14, trad. nouvelle.) = [1]. Voy. dans *Antioche* (œuvre historique par tant de côtés) l'épouvantable épisode des têtes de

Fig. 144. Machine lançant des têtes humaines, d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., fr. 2630, f° 22 (XIIIe siècle).

païens que les croisés convertissent en engins pour leurs machines de guerre et qu'ils lancent dans la ville assiégée (I, p. 134). Ailleurs, durant ce même siège, les Français fondent sur une bande de païens, « les testes lor trenchèrent, es pieus les font boter, — Parmi ces champs les font et drecier et lever. » (II, p. 39, cf. 11, 51.) Sur le massacre qui suit la prise de Jérusalem, voy. *Jerusalem*, v. 4470-4497. Les poèmes légendaires ne sont pas ici moins éloquents que les historiques, et dans le *Covenant Vivien* (v. 107 et suiv.) on voit le héros du poème faire couper le nez et les lèvres à cinq cents prisonniers païens. Et le poète raconte la chose avec une placidité absolue. Il faut ajouter, pour être juste, que les païens sont représentés, dans toute notre épopée, sous des couleurs encore plus noires (*Charroi de Nimes*, v. 544; *Auberi*, éd. Tobler, pp. 140-145; *Aspremont*, Bibl. Nat., fr. 2495, f° 105 v° et 106. *Mort d'Aimeri de Narbonne*, fr. 24369, f° 16 et 23 ; *Destruction de Rome*, v. 408-502 ; 1237-1265; *Fierabras*, v. 57 et suiv ; *Otinel*, v. 91 et suiv. ; *Bueves de Commarchis*, v. 846, etc., etc.). Les Sarrasins, à Antioche, pratiquent également le système des têtes piquées dans des pieux, et font ainsi

rappelle et me figure ces tueries, mes entrailles s'émeuvent et mon cœur se révolte. Je ne puis supporter l'image de ces têtes de païens que nos Français ont transformées, sous les murs d'Antioche, en épouvantables projectiles, et, s'il faut tout dire, je déteste, jusque dans mes moelles, cette abominable optation que les chrétiens proposent si souvent dans nos vieux poèmes aux Sarrasins vaincus : « Ou « le baptême, ou la tête coupée. » Il y a vingt ans[1] que j'ai, pour la première fois, protesté contre ces infamies : je proteste aujourd'hui plus vivement que jamais, et entends encore plus distincte-

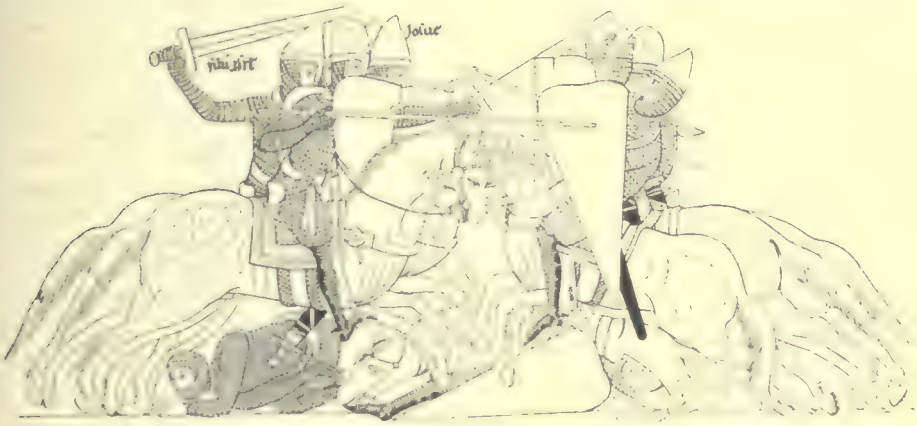

Fig. 145. Une mêlée, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

ment la douce voix du Maître divin qui se tourne vers ces sauvages et leur dit : « Vous ne savez donc pas de quel esprit vous êtes. »

La mêlée continue, horrible, et nos poètes ont su, pour la peindre, trouver les plus violentes images. Le sang et les cervelles tombent comme pluie[2]; « les combattants ressemblent à des bûcherons qui abattent des arbres en forêt[3]. » Raffinant presque à l'excès, il est certains de nos épiques qui vont jusqu'à comparer la bataille elle-même « à un bois où les frênes auraient pour fleurs des pointes d'acier[4] ». Dans cet effroyable et sanglant pêle-mêle, d'aucuns sont blessés; d'autres meurent en essayant de tourner leur tête du côté de cette Jérusalem où le Christ mourut, battant *leur coulpe* et priant Dieu. Les *navrés*, dont le haubert est imbibé de sang, souffrent sur-

planter celle de Roger de Barneville (*Antioche*, II, p. 142), etc. = [1] *L'Idée religieuse dans la poésie épique du moyen âge*, pp. 68-73. = [2] *Elie de Saint-Gilles*, v. 650. = [3] *Garins li Loherains*, II, p. 204; *Renaus de Montauban*, p. 238, v. 36; etc. = [4] *Girart de Roussillon*,

tout d'une soif qui les dessèche, et demandent de l'eau. Il n'y a plus souvent « rien d'entier » dans leur corps ; mais ils ne perdent pas encore tout espoir et se voient déjà, ô chère illusion ! dans le vaisseau qui les ramène en France. Ceux qui peuvent encore se battre, ces « heureux » échangent avec leurs adversaires les propos les plus grossiers, j'allais dire les plus homériques; mais l'horrible geignement des blessés domine tous les autres bruits : « Li navré braient

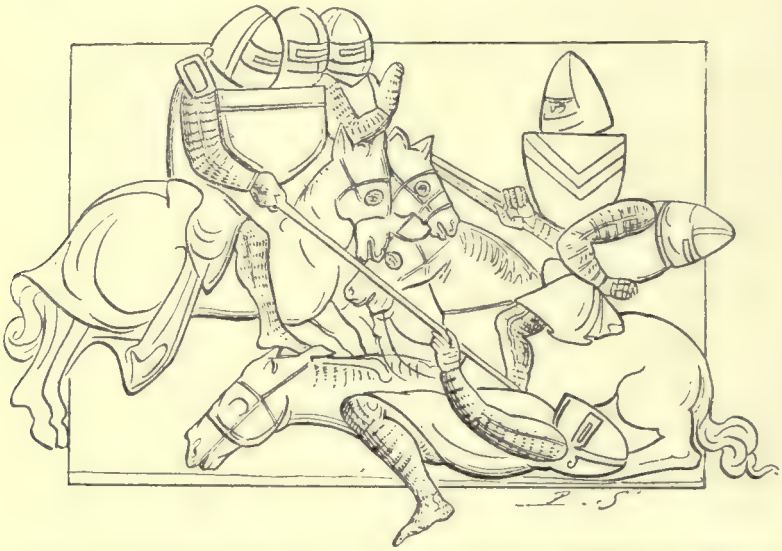

Fig. 146. Un épisode dans une mêlée, d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., fr. 110, f° 141 (XIIIe siècle).

et crient Dieu merci[1]. » On se bat encore, on se bat toujours. Chaque chevalier ressemble au loup qui est « femeillous des berbis ». On vit ce jour-là des barons dont le ventre était percé, et qui « empoignaient leur plaie en leur poing » et « los boiax rebotaient en leur giron ». Ah! ils n'ont pas, comme le dit le jongleur, ils n'ont pas envie de chanter, nos Français; mais ils frappent dur et s'écrient gaillardement : « C'est le jour où les braves se feront connaître. » L'un deux, qui est du Midi ou qui mériterait d'en être, jette au païen qui est devant lui ce cri qui est un peu gascon, mais réellement fier : « Ta mort est écrite sur le fer de ma lance[2]. » J'aime encore mieux notre chevalier, qui, acculé contre un rocher, se

trad. P. Meyer, p. 89, § 155. = [1] *Ogier*, v. 7534. = [2] *Ogier*, v. 6837 : « Vous en arez soldées d'achier froid. »

défend, comme jadis Louis VII, sans mot dire, contre vingt ou trente païens. C'est ici que le silence est d'or.

On se bat, on se tue, on se massacre toujours. Comment cela finira-t-il? Se souvenant des « cris » de leurs chères provinces, ces pauvres chevaliers qui sont venus un peu de partout, jettent dans l'air vingt devises différentes. Les Français, mille et mille fois, crient : *Montjoie !* les hommes de l'Empire : *Rome !* les

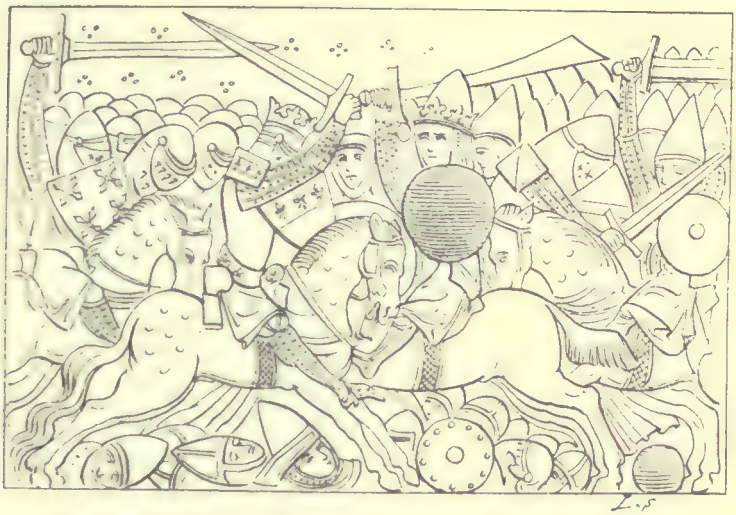

Fig. 147. Autre aspect de mêlée, d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 749, f° 206.

Bourguignons : *Bourgoigne* ou *Avalon !* les Bretons : *Malo, Malo !* les Angevins : *Valée !* les Gascons : *Biez*[1] *!* les Normands : *Dex aïe !* et les vrais Croisés : *Saint-Sépulcre !* Chacun « crie son enseigne », et en est fier. On meurt avec ce cri dans la bouche, et parfois on n'achève pas le cri[2].

Ces batailles n'en finissent pas, et leurs épisodes sont monotones ; mais enfin elles ont un centre, et ce centre est un drapeau. Quoi qu'on fasse, l'humanité, qui n'est pas un pur esprit, aura toujours besoin d'une loque glorieuse qui, flottant au bout d'un bâton, représente une grande idée : celle de la Religion ou celle de la Patrie. Le roi de France, « le roi par excellence », n'étant pas présent à ce combat, son Oriflamme n'y est pas[3] ; ni

[1] *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 83, § 147. — [2] Voy. la Dissertation de Ducange sur le Cri d'armes, *Glossarium*, éd. Didot, t. VII, p. 46. = [3] *a*. A dater du XIIe siècle, l'Oriflamme de France, qui est « de Saint-Denis le maistre gonfanon » (*Aiol*, v. 8092), est

son Dragon[1]; mais les chevaliers français se pressent autour d'une bannière blanche *come flors d'esté*, où éclate une image de saint Georges[2]. Ils se groupent autour de ce gonfanon, et c'est à qui le défendra. Le « porte-drapeau » ayant été blessé, voyant trouble et étant sur le point de laisser tomber sa précieuse enseigne, notre baron (celui-là même dont nous écrivons l'histoire) s'est précipité sur lui, comme jadis le jeune Ogier sur Alori, et lui a arraché des mains, pour la sauver, cette bannière incomparable, cette bannière de France dont on pourra toujours dire : « Vo banière a non Passe-avant — Qui tos les abatus re-« lève[3]. »

Ce dernier exploit décide de la bataille. Les païens sont vaincus, les païens fuient.

Les chrétiens restent maîtres du champ de bataille : ils y coucheront. Tandis que l'ardente poursuite occupe la plupart de leurs *échelles* victorieuses[4], il en est qui sont chargés de « garder le champ ». Ce ne sont pas les plus favorisés : car le spectacle est horrible. Elle a été chèrement achetée, cette nouvelle victoire, et les chevaliers de France « parmi les chans gisent comme berbis[5] ». La terre « est jonchée de cervelles et de sang[6] ». On n'entend partout que des râles. Les blessés jettent d'affreux cris suraigus, et demandent en grâce qu'on les achève. Il n'est pas rare qu'on trouve morts deux combattants encore enlacés et qui ont gardé sur leur visage l'épouvantable grimace de la rage. Les chevaux, abattus sur le dos, jettent en l'air leurs dernières convulsions, et l'on n'a pas le temps d'en avoir pitié ; car les blessés et les morts « humains » suffisent à occuper l'attention et la charité des survi-

rouge, sans broderies (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, VI, pp. 206, 207); Oriflamme est une banière... — De cendal *roujoiant* et simple. (Guiart, I, 1153.) Devant en vient l'enseigne Saint-Denis — *Rouge vermeille*. (*Garins li Loherains*, II, p. 121.) Etc., etc. — *b*. L'Oriflamme était gardée en bataille comme nos drapeaux, avec la plus courageuse vigilance et le dévouement le plus absolu (*Ogier*, v. 435 et suiv., 468-681, etc.). = [1] *a*. Il ne faut pas confondre l'Oriflamme, qui est la bannière de Saint-Denis, avec l'Enseigne ou le « Dragon » du Roi : D'une part vit le roi Pepin esteir — Ou le Dragon que il vit vienteleir. — Et l'Oriflanbe Saint-Denis de deleis. (*Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 277. Texte décisif. Cf. *Gui de Nanteuil*, v. 2535). — *b*. Ce Dragon était une figure sculptée, et non pas peinte ou brodée. Cf. *Girbers de Metz*, l. l., f° 334, v° ; *Antioche*, I, p. 133 ; *Aye d'Avignon*, v. 942 ; *Fierabras*, v. 5396. Dans la *Prise de Pampelune*, il est question, purement et simplement, de « l'enseigne de France » (v. 1974 et suiv.). = [2] *Gaufrey*, v. 10058, 10059. = [3] *Congés* de Jean Bodel ; *Romania*, IX, p. 235, v. 41, 42. Il s'agit de la bannière de Simon Disier. = [4] *Garins li Loherains*, I, p. 32. = [5] *Ibid.*, I, p. 16. = [6] *Renaus de*

vants. On les a confiés à ceux qui sont, dans l'armée, les représentants de la charité du Christ, aux prêtres, aux moines, aux clercs. Ces « hommes de paix » avaient assisté à tout le combat, graves, tristes, suppliants; mais voici maintenant que leur tour est venu, et qu'ils se répandent sur toute la plaine[1]. Ils vont, profitant des dernières lueurs du jour, se pencher, anxieux, sur tous nos barons renversés[2]. Quelle joie, quand ils peuvent dire : « Celui-ci vit encore », et quand, le chargeant sur leurs épaules, ils le peuvent porter jusqu'aux pieds des *mires*, qui sont si occupés ! On se sert déjà de certaines litières pour les blessés[3]; on utilise le pas tranquille des mulets[4], et l'on organise certaines ambulances, qui ne valent pas les nôtres, mais où le même dévouement anime des âmes de même valeur. Quelques femmes de barons ont suivi l'armée, et parcourent les rangs des moribonds, un vase d'eau fraîche sur l'épaule, se penchent, pour les étancher, sur toutes ces soifs et, pour les consoler, sur toutes ces douleurs[5]. Au milieu de la plaine, il y a un bouquet d'arbres, une sorte de petit bois où les médecins ont établi leur campement : on y amène tous les navrés. Il y a, parmi ces *mires*, plusieurs moines, et même un chevalier. Presque tous ont étudié à Salerne[6]. Dès qu'on leur apporte un blessé sur son *escu voutis*[7], ils commencent par le désarmer très doucement[8] et, pour ainsi parler, avec des mains de femme. Puis, à grande eau (on a trouvé une source), ils lavent les plaies. Que n'ont-ils du vin blanc pour les laver encore mieux[9] ! Ils font ensuite les ligatures nécessaires[10], et couvrent tous ces trous béants, toutes ces horribles ouvertures sanglantes, avec une bonne couche de l'admirable onguent[11] dont ils ont, par bonheur, préparé toute une provision. C'est cette étrange pharmacie qui, ce matin même, faisait tant rire nos jeunes ba-

Montauban, p. 32, v. 31. = [1] *Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 72, v°; *Renaus de Montauban*, p. 83, v. 20; p. 103, v. 30. = [2] *Girart de Roussillon*, trad. de P. Meyer, p. 104, § 187, et surtout *Anséis fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 222, v°. = [3] *Brut*, v. 9119, 9120; *Chevalier as deux espées*, v. 2902; Guillaume le Breton, *Philippide*, XII. Ces trois textes sont cités par Schultz. = [4] *Girart de Roussillon*, l. l., p. 37, § 76. = [5] *Jerusalem*, v. 3193, 3197; etc., etc. = [6] *Garins li Loherains*, II, p. 89; *Covenans Vivien*, v. 663, etc. = [7] *Girbers de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 333. = [8] *Ibid.* = [9] *Renaus de Montauban*, p. 218, v. 30; *Girbers*, l. l., f° 333, etc. L'eau était attiédie, si faire se pouvait. (*Chevalier as deux espées*, v. 3351. Citation de Schultz.) = [10] *Doon de Maience*, v. 5836. = [11] *a.* Onguents médicinaux, *Ogier*, v. 3352, 3353; *Garins li Loherains*, II, pp. 91, 92.

cheliers : « Riez, riez, disaient les *mires*. Vous ne rirez peut-« être pas ce soir. » Des bandes de toile bien blanche, bien fraîche, assujettissent sur les plaies cet *emplastre* qui ne vaut peut-être pas le baume de Fierabras, mais qui, durant la dernière croisade, a déjà guéri tant de blessés[1]. Sur l'herbe encore chaude du soleil de la journée, on jette alors quelque *covertor :* on y couche les malheureux qui *braient;* on leur porte jusqu'aux lèvres une potion qui les doit endormir, et on les confie, pour finir, à la bonté du Médecin céleste qui, seul, peut achever leur guérison. En vérité, ils sont heureux, ces médecins, et peuvent se dire : « Voilà un fils que je rendrai à sa mère ; un père à ses enfants. » Mais bien plus lugubre est la fonction des écuyers ou des barons qui parcourent, torches en main, l'immense vallée sanglante pour y découvrir les morts[2]. Ils n'en découvrent que trop, et viennent les déposer, à la rangette, sur cette espèce de colline où, ce matin même, se tenait l'arrière-garde des païens. C'est ainsi que Roland déposa jadis, aux genoux de Turpin, les corps inanimés de ses pairs, pour que ce « champion de Dieu » les bénît une dernière fois. Il n'y a jamais eu, hélas ! d'égalité dans la mort : on jette en une fosse les corps des pauvres soudoyers, des petites gens, des inconnus ; mais on met à part ceux des puissants et des grands de ce monde, ceux des riches chevaliers, des comtes et des barons. Il se passe là d'horribles scènes. Un ami (comme dans le tableau d'un de nos peintres contemporains) reconnaît soudain le corps de son ami, et le contemple avec cette grande douleur muette qui est particulière aux soldats de tous les pays et tous les temps. L'antique usage de l'Oraison funèbre que l'on consacre aux chevaliers morts en bataille, cette noble coutume, qui est d'origine toute française, subsiste encore à l'époque où nous plaçons l'action de notre livre. Jusqu'à la fin des siècles, on répétera celle que Charlemagne consacra jadis à son neveu Roland, dans le petit val de Roncevaux : « Ami Roland, vaillant homme, belle jeunesse, que « Dieu mette ton âme en saintes fleurs, au Paradis, parmi les glo-

Otinel, v. 1306, etc. — *b.* Onguents « surnaturels » ou « merveilleux » ; *Renaus de Montauban*, p. 218, v. 30 et suiv. ; *Bataille Loquifer*, Bibl. Nat., fr. 2494, f° 197. = [1] *Covenans Vivien*, v. 666. = [2] *Ogier*, v. 1390 ; *Jerusalem ;* v. 8934 ; *Aquin*, v. 1063 et suiv. ; *Girbers de Metz*, l. l., f° 309 : *Anséis fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 188 ; f° 197 ; f° 228 ; f° 261 ; etc., *Élie*

« rieux[1]. » Mais si notre champ de bataille est moins illustre, les cœurs n'y sont pas moins chrétiens, ni les discours moins militaires : « Je vous aimais tant quand vous étiez armé, jeune et su-
« perbe, sur votre beau destrier! Vous étiez vaillant et fier; vous
« ne craigniez personne au monde. Je vous aimais enfin, et voici
« que nous sommes séparés pour toujours. — Dites plutôt,
« répond un clerc qui accompagne le soldat, que l'âme de ce corps
« est déjà dans le Paradis. » Pendant que s'échangent ces nobles paroles, d'abominables rôdeurs obscurs commencent à se glisser près des nobles morts, et à les dépouiller. Il y a toujours eu de ces hyènes à la suite des armées. Demain, il est convenu que l'on partagera généreusement le butin de la journée[2]; mais ces plats coquins devancent l'heure, dévalisent les corps qui sont encore chauds. et accaparent les plus précieux, les plus saints trésors[3]. On n'a jamais pu écraser cette vermine des camps, et elle vit encore.

Il convient toutefois de ne pas rester sur le spectacle de ce pillage sacrilège et bas, et de se tourner vers de plus nobles scènes, et plus dignes de nous. Deux amis se rencontrent, qui se croyaient morts et, s'ouvrant les bras tout grands, tombent sur le cœur l'un de l'autre. On apprend en même temps que la « poursuite » a été glorieuse, et que deux mille païens viennent encore de succomber : la victoire est complète. La joie de ces chrétiens tourne à la folie et (ce qui est bien pire) à l'orgueil. C'est alors que le vieux prêtre de ce matin juge qu'il est enfin nécessaire d'adresser une sage parole à ces vainqueurs que leur victoire enivre : « Ce n'est pas vous, sachez-le
« bien, qui avez battu les païens; mais c'est *Jhesus de gloire.* » Tous se taisent, et il y en a qui prient.

Deux jours se passent dans la joie de la victoire et dans les larmes données à ces morts qu'on oubliera si vite. Une sorte de Conseil de guerre s'est réuni, et les chefs de l'ost ont décidé qu'on marcherait droit sur la ville prochaine et que, sans tarder, l'on en commencerait le siège[4]. Marchons.

de Saint Gilles, v. 1323; *Renaus de Montauban*, f° 83, v. 21 et suiv. = [1] *Roland*, v. 2252. 2258. Cf. *Antioche*, I, 162; II, p. 143; *Ogier*, v. 7783 et suiv.; *Renaus de Montauban*, p. 191, v. 30 et suiv. On a été jusqu'à attribuer le même usage aux païens : *Antioche*, II, p. 250. = [2] *Garins li Loherains*, I, p. 21; p. 112 et p. 224; *Girbers*, l. l., f° 318 v°; *Prise de Cordres*, Bibl. Nat., fr. 1148, f° 176, etc., etc. = [3] *Auberi*, éd. Tobler, p. 35, v. 2 et suiv. = [4] Nous avons à dessein donné à notre récit, ici comme ailleurs, un caractère GÉNÉRAL

*
* *

Nous avons tout à l'heure essayé de faire comprendre à nos lecteurs ce que nous nous permettons d'appeler « le mécanisme d'une bataille » aux XIIe et XIIIe siècles. C'est le « mécanisme d'un siège » qu'il s'agit maintenant de leur exposer avec une clarté rigoureuse et une scientifique exactitude. Les rouages sont plus compliqués.

Investir la ville ; en combler les fossés ; employer d'abord, pour atteindre l'assiégé, le système naïf des échelles roulantes, et en arriver, enfin, à l'artifice nécessaire et souverain de ces grands édifices en charpente, de ces immenses beffrois, aussi hauts que les murs de la place assiégée et qui permettent à cent, à mille assiégeants de pénétrer, terribles, dans la ville investie,... à moins cependant qu'on ne brûle leur machine et qu'on ne les tue roide : tels sont les quatre actes de ce drame terrible qu'on appelle le siège d'une ville.

L'investissement exige un nombre d'assiégeants assez considérable[1] ; mais l'art peut ici, jusqu'à un certain point, suppléer au nombre. A force de rondes de jour et de *gaites* de nuit, on peut inspirer aux assiégés une terreur salutaire et leur faire croire que l'on est mille, alors que l'on est cent. L'important, pour les assiégeants, est d'être bien approvisionné ; mais ils ont eu l'habileté de se bien entendre avec « les païsans de la tere » qui leur apportent la « vitaille[2] ». Il faut bien avouer qu'il leur a, un instant, semblé plus difficile de combler les fossés énormes[3]. Ce pays n'est pas forestier, et ils auraient quelque peine à se procurer assez d'arbres pour mener à bonne fin une aussi rude besogne. Rien de plus facile en France, où les chênes et les hêtres abondent. Par bonheur, un « ingénieur » a eu l'idée d'employer à cet effet les carcasses de toutes les vieilles *nefs* qui ont servi au transport de l'armée chrétienne et qui, à une lieue de là, ne sont plus aujourd'hui

mais LA PLUPART des détails que nous allons fournir sur le siège de notre ville CONVIENNENT AU SIÈGE DE DAMIETTE EN 1218, 1219, tel qu'il est raconté par Olivier le Scolastique (Eccard, II, pp. 1402-1414) dans l'*Estoire de Eracle* (Historiens occidentaux des Croisades, II, p. 337) et dans le *Memorial de Reggio* (Muratori, *Scriptores*, t. VIII, p. 1073 et suiv. et *Bibliothèque des Croisades*, II, p. 599 et suiv.). = [1] *Ogier*, v. 6103, etc. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 58, v. 22 et suiv. = [3] *Auberi*, p. 209, v. 12 et suiv.; *Ogier*, v. 6123 et suiv. (texte important) ; *Doon de Maience*, v. 11234.

d'aucune utilité sur le rivage où elles ont échoué[1]. L'idée a paru bonne, et les charpentiers, aidés de toutes les petites gens de l'ost, ont laborieusement opéré ce transport. Tous ces débris cependant ne forment pas encore une grande masse, et le terrible fossé n'est comblé que sur cent pieds de long. C'est assez pour y poser les échelles que les charpentiers viennent d'achever, et qui sont hautes et fortes[2]. On les soulève, on les hisse, on les pose : « c'est grand labeur et grand ahan ». Il s'agit maintenant de savoir qui aura le courage d'y monter le premier. Oh ! l'entreprise est rude et la mort presque certaine. Les malheureux barons, qui font le sacrifice de leur vie, enjambent bravement le premier échelon, disent adieu à leurs amis, se recommandent au « fils de sainte Marie », et grimpent. Arrivés là-haut, ils sont presque assurés d'y rencontrer, face à face, entre ciel et terre, vingt ou trente païens, qui se jettent sur eux et les précipitent dans le vide. C'est ce qui a failli advenir à notre chevalier, qui déjà se fait vieux et a un trop jeune courage : il a sollicité l'honneur de monter à la première échelle, et serait ainsi tombé de cinquante pieds de haut, s'il n'eût été retenu dans les bras de son écuyer qui montait après lui. Il est vrai qu'il a reçu une blessure à la tête et une autre en pleine poitrine : mais les *mires* déclarent qu'il peut continuer à se battre et sera guéri avant trois semaines. Les *mires* ne disent pas tout ce qu'ils pensent.

Décidément, rien n'y fait. Les échelles ont été brisées; dix barons sont morts. Les *mangonneaux*, les *trebuchets* et les *perrières*[3] n'ont

[1] *Destruction de Rome*, v. 881-980. = [2] *Ogier*, v. 6129, 6150; *Jerusalem*, v. 3151 et suiv. Le feu grégeois détruisait souvent ces échelles (*Ibid.*, v. 3492). = [3] « Il y avait deux genres principaux de machines : *a.* A RESSORT; *b.* A CONTREPOIDS. Les MACHINES A RESSORT procèdent toutes, plus ou moins, du système de l'arbalète et de la corde tordue, mais de ce système agrandi et perfectionné. Ce ne sont guère, en d'autres termes, que de GIGANTESQUES ARBALESTES avec des rouages plus ou moins compliqués. Voy. l'excellente figure de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 222), où il a essayé de reconstituer la plus typique de ces machines à ressort. Cf. (l. l., p. 242) la représentation d'une « arbalète à tour », mais en observant qu'on ne sait rien de précis sur la date exacte à laquelle on a employé ce dernier engin. — Les MACHINES A CONTREPOIDS se divisent elles mêmes en deux classes : Les unes se composent d'une verge pivotant sur une barre horizontale, munie en bas d'un contrepoids fixe, en haut d'une fronde dont l'une des attaches est mobile, tandis que l'autre attache, simplement passée dans une fiche, est susceptible de se détacher et de laisser échapper le projectile, quand la verge, qu'on a d'abord violemment amenée à la position horizontale, est rendue à elle-même et reprend la position verticale. Voy. les fig. 109 et 110 de Schultz tirées des *Annales de Gênes* (Bibl. Nat., lat. 10156), etc. Cf. les figures de Viollet-le-Duc, V, p. 235, 237, 238. En d'autres machines de la même catégorie, le contrepoids est suspendu au moyen d'une bielle, et la fronde retenue par deux brides fixes, qui sont reliées

entamé à grand'peine que quelques pauvres pans de murailles; on a voulu se servir de la mine, et la mine a été manifestement impuissante. La grande et forte ville païenne est toujours là, qui a l'air de railler ses ennemis. Ces assiégeants, ils ont leurs machines, eux aussi, qui ne visent pas des murs, mais des hommes, et les atteignent plus sûrement. Sur nos chrétiens ils lancent à plaisir des pierres, des *piex aiguisés,* des carreaux d'arbalètes, des traits d'arcs,

à la verge par deux sous-tendeurs. Ici le projectile, quand la verge abandonne la position horizontale, est sollicité à abandonner la fronde par la force centrifuge, et son départ est occasionné par la secousse qu'impriment les sous-tendeurs, au moment où la verge

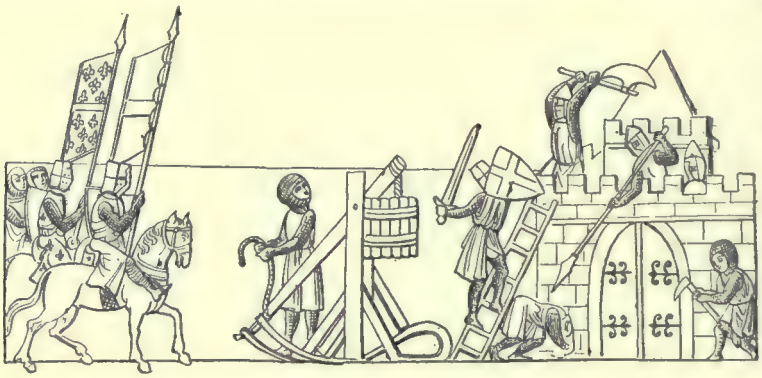

Fig. 148. Une machine à contrepoids mobile, d'après le manuscrit de l'Arsenal, 3139, f° 104 v°. Cf. une autre forme de machine dans notre fig. de la page 750.

occupe la position verticale. Voy. une miniature qui est reproduite (sans que la source soit indiquée), dans l'édition de Villars de Honnecourt par Lassus et Darcel, Paris, Délion, 1858, et une autre miniature empruntée au ms. n° 32, Fonds allemand, Bibl. Nat., manuscrit de Minnesingers. Cf. les figures de Viollet-le-Duc, l. l., V, pp. 221, 228, 229 et 230. — Étant données ces différentes sortes de machines, telles que nous venons de les classer, la difficulté est de savoir quel est le nom qu'on leur doit assigner : 1° Il est certain, d'après la fig. 110 de Schultz (*Annales de Gênes*, l. l., f° 142. Cf. Pertz, *Scriptores*, t. XVIII, pl. III), que la machine à contrepoids fixe et fronde mobile a porté le nom de TRÉBUCHET. 2° Il est certain, d'après les textes cités par Schultz, que l'instrument *à ressort* que Viollet-le-Duc décrit sous le nom de « baliste, caable ou perrière, » a porté le nom de MANGONNEAU. 3° Rien ne s'oppose à attribuer le nom de *blida* à un instrument à balancier mobile et fronde fixe, comme le fait Schultz (l. l., II, p. 334.) 4° Il est certain que le mot PERRIÈRE a été employé COMME UN TERME GÉNÉRIQUE pour désigner une machine susceptible de lancer des pierres. Voy. les textes suivants : « Erexerant quoque *petrarias* quas nos *manganos* AUT *trabucos* dicimus. (Chronicon Malvecii, Muratori, XIV, p. 911, cité par Ducange). « Machinas jaculatorias quas *mangana* VEL *petrarias* vocant. » (Guillaume de Tyr, VIII, 6, cité par Ducange au mot *Petraria*), etc. « Tribus lapidibus magna petraria, quæ *chadabula* vocabatur. Cf. Guillaume le Breton, V, 85; cité par Schultz. « Une grande perière que l'on claime chaable. » (Guibert de Nogent, cité par Viollet-le-Duc, l. l.) 5° Il est certain que toutes ces dénominations SONT TRÈS FLOTTANTES, et qu'on ne peut leur attribuer une signification absolue. 6° La *baliste* est, sans hésitation possible, un instrument à ressort, une énorme arbalète. 7° Le *caable* semble avoir été un instrument à ressort, mû par des cordes tordues, comme l'était la baliste. »

et, quand ces téméraires s'approchent de trop près, des flots de plomb fondu, de poix et d'huile bouillante[1]. Dieu ! l'affreuse mort, que d'avoir la chair rongée par ce feu ! Quels hurlements de douleur, quelle agonie terrible !

Il faut en finir. On a essayé de réduire la ville par la famine[2]; mais on s'est convaincu qu'elle était encore approvisionnée pour un an. Les assiégés, que l'on se figurait émaciés par la faim, blêmes de privations et tout à fait mourants, ont fait une sortie[3] et ont tué du coup cinquante de nos chevaliers. Donc, ils ne sont pas si morts qu'on le pensait, et leurs femmes poussent la hardiesse jusqu'à venir parfois, sur la muraille, narguer les chrétiens qui enragent. Il faut en finir.

S'il y a à l'armée un personnage considérable, c'est l'ingénieur : on le va consulter. Cet habile homme s'entend mieux en charpente que clerc en latin[4] : ce qui n'est pas peu dire. Il se donne encore plus d'importance qu'il n'en a, et passe au camp pour être un peu trop fier de sa science. Si bien vêtu, d'ailleurs, qu'entre cent personnes on le reconnaîtrait *à ses riches conrois*[5]. Il est à la tête de cent charpentiers, qui sont des gars hardis et sachant leur métier. On le nomme Herpin, et c'est une puissance. « De quoi s'agit-il ? — Maître, il nous faudrait un *beffroi*. — C'est ce que je fais de mieux. — Aussi haut que les murs de la ville. — C'est aisé. — Ni plus, ni moins, vous savez. — J'ai l'œil exact. — Que vous faut-il ? — Du bois. — Nous n'en avons point. — Cherchons-en[6]. » Ils en cherchent et finissent, au bout de quatre jours, par en trouver dans une petite forêt dont ils font la découverte. Les cent charpentiers sont dans la joie, et en avant les haches !

Le beffroi[7] est un immense échafaudage roulant que l'on pousse contre les murs d'une ville assiégée. Le nôtre n'offre pas

[1] *Gui de Bourgogne*, v. 4164; *Ogier*, v. 3828; *Renaus de Montauban*, p. 30, v. 5. = [2] *Hervis de Metz*, Bibl. Nat., fr. 19160, f° 87 ; *Girbers de Metz, ibid.*, f° 316 v°; *Renaus de Montauban*, pp. 345-363. = [3] *Ogier*, v. 6962 et 7641; *Jerusalem*, v. 7388 et suiv.; *Parise*, v. 1885 et suiv. = [4] *Ogier*, v. 6696 : Plus sot de fust que nus clers de latin. = [5] *Girbers de Metz*, l. l., p. 239 ET *Ogier*, v. 6833. = [6] Sur les ingénieurs, voy. *Auberi*, p. 220, v. 4 et suiv.; *Ogier*, v. 6694, 6748 et suiv., v. 6830-6840 ; *Fierabras*, v. 3735 ; *Doon de Maience*, v. 3764 et suiv. = [7] Voy tout un exposé du système des beffrois et des « chats-chateaux » dans le *Dictionnaire d'Architecture*, I, pp. 342, 343 (admirables figures, pp. 363 et 365). Cf. les textes précieux de Tudebode, Bibl. Nat., lat. 5131, A, f° 29; d'*Ogier*, v. 6734 et suiv.; de *Garin de Montglane*, Bibl. Nat., fr. 24403, f° 103, r°, d'*Aimeri de Narbonne*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 47, et de *Doon de Maience*, v. 3774 et suiv.

moins de cinq étages en bois, et peut aisément recevoir, en ses flancs, trois cents chevaliers et cinquante arbalétriers ou archers. La plate-forme qui le couronne devra (si la machine est bien construite) se trouver de plain-pied avec le crénelage de la place qu'on veut prendre. Une sorte de pont de bois, solide et capable de supporter le poids de cinquante barons armés, s'abat entre cette plate-forme et les murs de l'ennemi, pour livrer passage aux assiégeants qui s'y ruent. Le *beffroi* « est garni de peaux fraîches, pour le préserver des matières inflammables qui peuvent être lancées par les assiégés »; on le met en mouvement, non sans peine, à l'aide d'un jeu de leviers et de cordes; on le traîne, sur un plancher de madriers, jusque sur le fossé où l'on a jeté de nouvelles fascines et d'autres poutres; on l'approche du mur que les mangonneaux et les *perrières* ont déjà ravagé. Les assiégés ne voient pas, sans terreur, cette grosse machine s'avancer lentement vers leurs courtines menacées, et s'épuisent en efforts pour en arrêter la marche lourdement victorieuse. La semaine dernière, ils ont brûlé avec le feu grégeois[1] cinq trébuchets et deux mangonneaux de l'armée chrétienne : ils lancent de nouveau le terrible engin, auquel rien ne résiste. Partout où il tombe, les assiégés se précipitent, et vite, vite, essayent de l'éteindre avec de la terre froide, de l'encre et du vinaigre[2]. Vingt d'entre eux sont mortellement blessés, mais le *beffroi* est sauvé et fait quelques pas de plus en avant sur ses quatre roues massives et qui grincent. Et les leviers d'aller, et les cordes de se tendre, et les chevaux de tirer. Allons,

[1] *Antioche*, II, p. 235; *Jerusalem*, v. 3489 et suiv.; v. 4307 et suiv.; v. 8671 et suiv.; *Ogier*, v. 6747 et suiv.; *Aquin*, v. 1504; *Fierabras*, v. 3773 et suiv., etc. Nous n'avons pas à aborder ici une discussion sur les éléments dont se composait le feu grégeois. On a cent fois prétendu en retrouver le secret, et il existe notamment, aux Archives nationales, une pièce fort intéressante « sur une nouvelle découverte du feu grégeois ». Ce Mémoire sans nom d'auteur fut remis par Léonard Bourdon au Comité de Salut public, le 20 mars 1793. L'invention remontait à 1766 ou 1767, et il y avait eu des expériences au Havre (Arch. nat. AFII, cart. 17, dossier 240). = [2] Ce feu, porté par ceux qui le jetaient « en des cofiniaus d'airain », s'éteignait en effet avec de la terre froide, de l'*aisil* (du vinaigre) et de l'encre : Mais terre froide, arremens et asirs — L'estinderoit qui en i aroit mis. (*Girbers de Metz*, f° 238, r° et v°, ET *Ogier*, v. 6750.) Du lait de la camoille lor corut aporter — Et avoec de l'aisil s'a fait tout destrenper. — Par devant nos François l'a fait ou fu geter : — Erraument fu estains (*Fierabras*, v. 3782 et suiv.). Une fiole a traite d'un escrin; — D'un oignement le feu grigois conquist (*Beuves d'Hanstonne*, Bibl. Nat., fr. 12541, f° 311). Dans *Jerusalem* (v. 8511 et suiv.), l'évêque du Puy l'éteint surnaturellement avec le bois de la vraie croix : La vraie crois i mist : tot le vait estaignant.

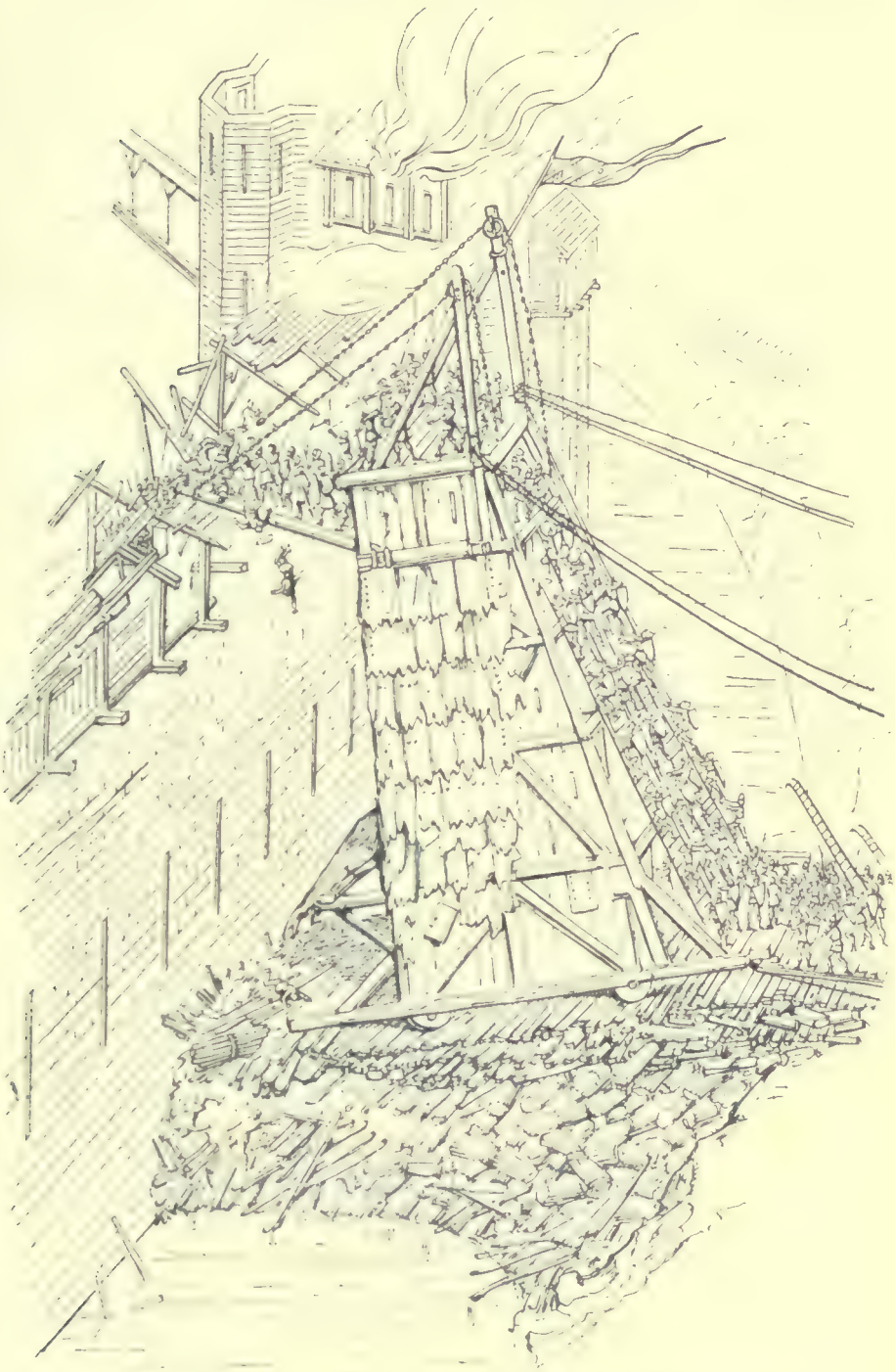

Fig. 149. Le *beffroi*, d'après le dessin de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture*, I, p. 365), reproduit avec l'autorisation de l'auteur.

allons, encore un effort. Du haut de la plate-forme, les archers, à coups de flèches, et les arbalétriers, à coups de carreaux, tiennent l'ennemi en respect et l'empêchent de brûler ce *beffroi,* sur lequel on fonde tant d'espérance. Ces braves gens sont fort exposés, et il en meurt tous les jours. Néanmoins le grand jour approche, et tandis que les *perrières* et les *mangonneaux,* les engins à contrepoids ou à ressort continuent leur besogne mortelle, la belle énorme machine, le *beffroi,* glisse vers le mur sur une pente savamment ménagée. Demain, c'est demain l'assaut! Contre le beffroi, par derrière, on a appliqué des échelles qui vont permettre à mille chevaliers de prendre part à la suprême attaque. On a proclamé, par tout le camp, que le premier qui entrerait dans la ville recevrait mille marcs « *de fin argent tot cler* ». La nuit ne paraît pas longue aux chrétiens qui font leurs derniers apprêts, comme aussi leurs derniers adieux. Puis, soudain, un grand cri retentit : « *A l'asalt, à l'asalt*[1] *!* » Le pont du beffroi s'abat, avec un bruit de ferraille, et ouvre le chemin aux chevaliers qui s'étaient groupés sur la plate-forme, les yeux ardents, l'épée au poing. Arbalétriers et archers sont toujours à leur poste, visant. Les païens qui faisaient le guet sur le chemin de ronde accourent et jettent l'alarme. Devant les chrétiens se dresse un mur vivant qu'il faut renverser à tout prix et qui, par malheur, se renouvelle sans cesse; mais les assiégeants aussi se renouvellent, et les longues échelles se brisent sous le poids de nos barons : « *A l'asalt, à l'asalt !* » Il y a déjà là-haut plus de cent morts; d'horribles cadavres gisent au bas des murs, la tête et le ventre ouverts. On se bat, on se tue sur un espace de quelques pieds. Deux minutes ne se passent pas sans qu'un corps inanimé ou encore vivant ne tombe du beffroi qui craque ou des créneaux ensanglantés[2]. Le combat devient tout à fait enragé, et l'on n'a jamais assisté à pareille tuerie.

[1] *Jerusalem,* v. 3111 et suiv.; *Ogier,* v. 6120-6189; *Doon de Maience,* v. 10573 et suiv. (texte fort intéressant). = [2] « Si l'assiégé est nombreux, hardi, la nuit il pourra tenter d'incendier le beffroi, les palissades et les machines, en sortant par quelque poterne éloignée du point d'attaque; mais, s'il est timide et démoralisé, s'il ne peut disposer d'une troupe audacieuse et déterminée, au point du jour son fossé sera comblé; le plancher de madriers, légèrement incliné vers la courtine, permettra au beffroi de s'avancer rapidement par son propre poids; les assaillants n'auront qu'à le maintenir. Sur les débris des hourds mis en pièces par les pierres que lancent les trébuchets, le pont mobile du beffroi s'abattra tout à coup, et une troupe nombreuse de chevaliers et de soldats d'élite se précipitera sur le chemin de ronde de la courtine. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture,* I, p. 364.)

A l'asalt, à l'asalt ! Les derniers chevaliers, ceux qui n'avaient pas encore donné, montent aux échelles prestement et viennent en aide aux premiers qui fléchissent. Nouveaux cris, nouvelle rage. Les assiégeants finissent par employer le grand moyen et jettent à leur tour le feu grégeois sur leurs ennemis effarés. La ville est en feu, les hommes brûlent. Archers et arbalétriers tirent toujours ; man-

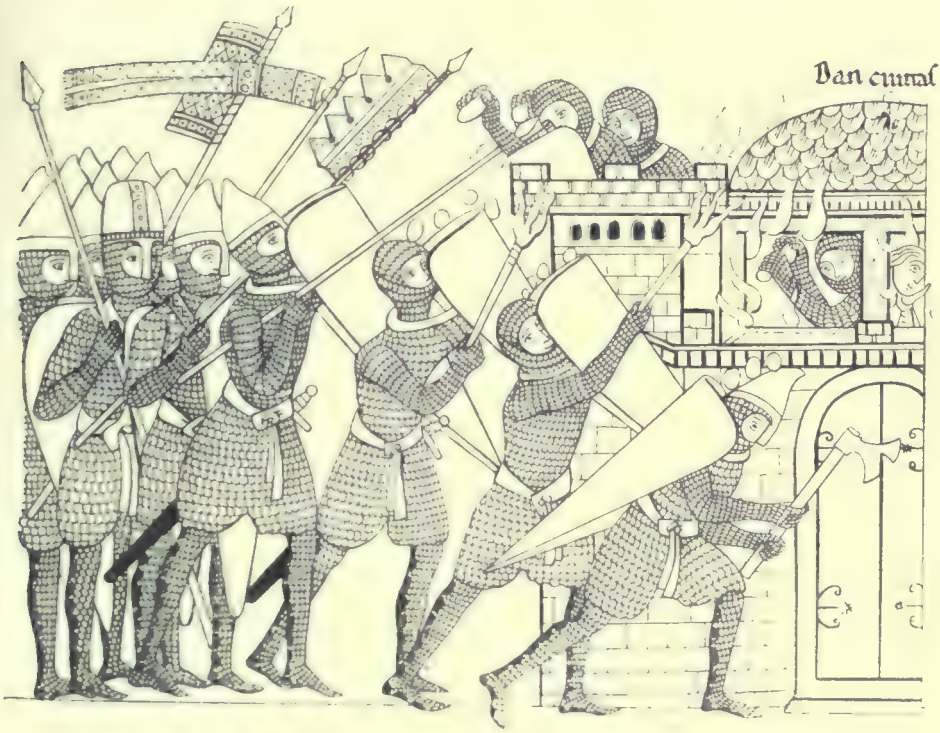

Fig. 150. Fin d'un siège, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.

gonneaux et trébuchets aussi. Enfin une grande clameur annonce la victoire des chrétiens : ils sont maîtres du chemin de ronde, et, surprenant l'ennemi par un suprême effort d'audace, pénètrent dans la première tour où l'un d'eux plante une enseigne vermeille qui flotte glorieusement au vent[1]. « Planter un drapeau sur une ville emportée d'assaut », c'est toujours un acte triomphant et qui a passionné les foules. Nous espérons qu'il en sera toujours ainsi..., jusqu'à ce qu'on ait supprimé la guerre.

[1] *Gui de Bourgogne*, v. 1404, *Prise de Pampelune*, 1405; v. 2451-2457.

Ce baron qui, couvert de son sang, vient ainsi d'arborer là-haut le gonfanon de Dieu, vous l'avez reconnu : c'est notre chevalier.

On entend partout *Te Deum laudamus*. La ville est prise[1].

[1] *Jerusalem*, v. 4574-3580, Cf. *Antioche*, t. II, p. 133. En terminant, sur l'investissement et la prise d'une ville, ce chapitre où nous avons eu souvent l'occasion de citer le siège de Castelfort par Charlemagne, nous signalerons l'un des plus éhontés plagiats qu'on puisse reprocher à certains fabricants de chansons de geste. L'auteur de *Girbers de Metz* a scandaleusement copié l'auteur d'*Ogier*, en mettant partout le mot « Gironville » à la place de « Castelfort » : 1° *Ogier* (v. 669 et suiv.) : Puis a mandé l'engigneor Malrin. — Cil fu conpains Constant l'outremarin - Plus sot de fust que nus clers de latin, etc., etc. 2° *Girbers* : Puis a mandé l'engigneor Mauri. — Cil fu conpans Coutant d'outre le Rin. — En Alixandre le premier Sarrazin. — Plus sait de fust que nuns clers de latin, etc., etc. (Bibl. Nat., fr. 19160, f° 237 v° et 238. L'emprunt est très étendu, et s'applique largement à d'autres parties des deux poèmes.

Les Anges recueillent sur le champ de bataille les âmes des chevaliers morts, qu'ils portent au ciel (p. 770).
Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE XIX

LA MORT DU CHEVALIER

Les chansons de geste, germaines par leurs origines, sont chrétiennes dans leur fond. Il y a mieux : ce sont les plus anciens poèmes populaires que nous puissions interroger, parmi nous, sur les doctrines de l'Église catholique. Sans doute elles n'ont rien de théologique, et leurs auteurs n'étaient pas des clercs; mais elles sont spontanées, dans le meilleur sens de ce mot, et nous révèlent l'état exact des croyances « extracléricales » durant les premiers siècles du moyen âge. « Quelle idée nos pères se faisaient-ils de Dieu, de l'homme et de la vie future? » A ces questions nul ne saurait répondre plus pertinemment que nos vieux poètes.

Nous savons déjà ce qu'ils pensaient de Dieu. *Dex l'espirital, Dex li creator :* ces deux seules épithètes, ces deux paroles superbes, mille

et mille fois répétées en nos chansons, suffisent pour placer cette théodicée bien au-dessus de celle d'Homère ou de Virgile. On ne saurait, en effet, affirmer, d'un ton plus tranquille, que l'humanité chrétienne avait rejeté pour toujours les plus dangereuses erreurs de toutes les religions et de toutes les philosophies antiques. Entre le polythéisme de l'*Iliade* et la foi naïve de nos chevaliers, il y a un abîme.

Il en est de même pour la vie future, et c'est ce qui frappera le regard de tout observateur impartial : « Qu'est-ce que la mort laisse subsister chez les héros homériques? Une âme, une vaine image, qui, dès que la vie a abandonné les ossements, s'échappe et voltige comme un songe. Dans la demeure de Pluton, il est quelque âme, quelque image, mais il ne reste plus de sensation. Et que penser d'Orion qui, après sa mort, chasse encore dans la prairie d'Asphodèle les bêtes que jadis il a tuées! Que penser du fantôme d'Hercule et de son arc toujours bandé qui épouvante la foule des morts[1]! »

Tout autre est la doctrine chrétienne, telle qu'elle est comprise et exprimée par nos épiques. « Créé à l'image de Dieu, l'homme était destiné au ciel; mais, le premier homme ayant péché, toute l'humanité fut précipitée dans l'enfer. Jésus alors descendit sur la terre et nous délivra des Démons, contre lesquels, soutenus par les Anges, nous devons lutter jusqu'à la mort. Tous les hommes qui sont baptisés et ne meurent pas en état de péché mortel sont, depuis lors, sauvés et placés dans les saintes fleurs du Paradis; mais l'Enfer attend les autres. » C'est là, comme nous l'avons dit ailleurs[2], le résumé exact de ce qu'on pourrait appeler le *Traité de l'homme* dans notre théologie épique. Nous avons voulu conserver à ce résumé les couleurs de l'original.

Il faut avouer que nous sommes bien loin des splendeurs de ce saint Anselme, de ce saint Bernard et de ce saint Thomas d'Aquin, qui sont cependant les contemporains de nos trouvères. Mais, encore un coup, il ne faut chercher ici que l'expression populaire d'une doctrine populaire, et voilà ce qui rend si précieux le témoignage de nos vieux poètes. Rien ne saurait le remplacer.

Les images qu'ils se font de l'Enfer sont des plus grossières, et ils

[1] Giguet, *Essai d'encyclopédie homérique*, en sa traduction d'Homère, p. 626 ==
[2] *L'Idée religieuse dans la Poésie épique du moyen âge*, p. 24.

XXV

MORT DE GUILLAUME LE MARÉCHAL, COMTE DE PEMBROKE

REGENT D'ANGLETERRE, 1219 (P. 776)

« Aucune terreur ne vient troubler ses derniers moments. Par instants il semble presque gai. C'est une scène gracieuse et triste tout à la fois que celle où, la veille de sa mort, il avoue à son fidèle Jean d'Erlée que depuis trois ans il ne s'est senti pareille envie de chanter. *Lors dist Johan : « Sire chantez, — Por amor Deu, si vos poiez.* — Taisez-vous, Jean. On croirait que j'ai perdu la tête. » Mais il se décide à faire venir ses filles. Il les fait chanter l'une après l'autre : « *Chantez, Maheut, premierement... Joane, chantez,* » et les reprend lorsque leur voix défaillante trompe leurs efforts. » (*Vie de Guillaume le Maréchal*, v. 18528-18584. Notice de Paul Meyer. *Romania*, 1882, p. 71.)

Andriolli.
1883.

se le représentent, le plus souvent, sous la forme de je ne sais quel Léviathan de fantaisie : une gueule abominable, énorme, et qui s'ouvre sans cesse pour engloutir de nouvelles victimes; ils placent cet enfer étrange au centre de notre terre, et le figurent de la sorte dans leurs cartes plus que naïves. L'épithète qu'ils lui décernent le plus habituellement n'a rien de plus relevé, et on ne les entend parler que d'*enfer le puant*[1]. Les auteurs de nos *Mystères* n'y ont pas mis plus de délicatesse, et tout le monde sait que, dans la représentation de ces drames primitifs, le bas de la scène était occupé par la gueule, épouvantable à voir, de ce Léviathan qui figurait l'Enfer. Dieu! comme les petits enfants avaient peur!

En dépit de toutes ces naïvetés un peu épaisses, la pureté du dogme fut toujours sauvegardée. Sur l'éternité des peines de l'enfer, il n'y a aucune indécision dans l'esprit de nos poètes : *Diable emportent l'anme en enfer à tous dis*. Et ailleurs : *En enfer le puant dont jamais n'en istra*. C'est décisif.

Le ciel n'a pas été compris par nos poètes à la façon des théologiens et des docteurs ; mais ils en affirment sans cesse l'existence et la beauté. Nous avons eu déjà l'occasion de parler des saintes fleurs du Paradis[2] et de ce lit « paré[3] » réservé là-haut aux chevaliers qui se sont si longtemps battus sur la terre et ont tant besoin de repos. Nos pères s'élevaient aisément à de plus nobles images, et leur Paradis, à bien approfondir les choses, n'avait rien de matériel. Ils ne parlent pas sans doute de la lumière béatifique, ni de cette claire vue de Dieu qui est l'essence de la félicité éternelle;

[1] *Jérusalem*, v. 689 ; *Gaydon*, v. 5216; *Doon de Maience*, v. 464. *a.* Nos poètes peuplent cet enfer de Diables dont les noms méritent l'attention. On ne comprend que trop bien le « Satan »; on s'explique Apollin, Mahom, Pilate, Neron, et Cahu ; on constate sans peine que plusieurs de nos poètes ont partagé la doctrine de ceux des Pères qui ont vu des Démons dans tous les dieux de l'antiquité païenne; mais il a fallu jadis plus d'effort pour reconnaître l'antique Belzebuth sous le nom de Burgibus, qui a peut-être passé par la forme *Berzebus* (*Gaufrey*, v. 6061 ; *Moniage Renoart*, Bib. Nat., fr. 368, f° 258. — *b.* Les Démons sont fort occupés, en nos poèmes, à recueillir, sur tous les champs de bataille, les âmes de tous les païens morts et à les emporter dans leur enfer qui est placé au centre de la terre. — *c.* Lorsque l'idole de Mahomet-Gomelin est consultée par les Sarrasins, par cette « gent de l'Aversier », ce sont encore les Diables qui parlent en son nom (*Jérusalem*, v. 5571 et suiv.). — *d.* Les damnés enfin les évoquent dès cette vie, et on les met en fuite avec un signe de croix (*Garin de Montglane*, Bibl. Nat., fr. 22403, f° 25 et suiv.). = [2] *Roland*, v. 2898. = [3] *Antioche*, I, pp. 52, 53, Cf. *Renaus de Montauban* : « E Diex ! » — Vos metés lo soie ame *el' ciel superior* (p. 420, v. 23). Dans la *Prise de Pampelune*, il est question, pour les âmes, « de la gloire aso-

mais ils nous font voir les Anges penchés sur tous les chrétiens qui meurent en bataille, recueillant leurs âmes et les emportant pieusement « au Pareïs, entre les glorius [1], » tandis que les *aversiers* ou les Démons emportent dans l'enfer les âmes des païens [2]. Nos poètes n'ont pas embelli l'idée chrétienne de l'autre vie, mais ils ne l'ont ni faussée, ni avilie, et il convient de leur en savoir quelque gré.

Je ne m'étonne pas qu'ils aient si rarement parlé du Purgatoire [3], et c'est le propre des poètes populaires de ne s'attacher qu'aux extrêmes, au Paradis par exemple et à l'Enfer; mais je suis surpris que le dogme de la résurrection des corps n'ait pas frappé plus vivement ces esprits simples et vifs. En revanche, la pensée du Jugement dernier, considéré en lui-même, est celle alors qui domine et effraye très salutairement toute la race chrétienne. Elle a été agrandie par cette idée, elle a été sauvée par cette terreur. On y pensait sans cesse en pâlissant, *à ce grant jour du juïs* [4], et les chevaliers y songeaient avec autant d'effroi que les clercs ou les vilains. Je ne connais rien de plus beau qu'une page des *Chetifs* où l'on décrit l'horreur de ce suprême Jugement, dont la pensée, vers la même époque, inspirait si bien l'auteur inconnu du *Dies iræ :* « En ce jour, dit le poète, les Saints « eux-mêmes trembleront comme la feuille du figuier, quand « Jésus montrera ses plaies et les fera saigner. » Quelque baron est-il parfois tenté de s'abaisser à une vilenie? On le rappelle à lui-même, en lui parlant de ce même jour « où tous les traîtres recevront leur châtiment [5]. » Et enfin, si un roi (oui, un roi même) vient à manquer aux devoirs sacrés de la royauté chrétienne, il se trouve toujours quelque chevalier qui, avec une belle liberté de langage, ne craint pas de l'arrêter en lui criant : « Si vous agis- « sez de la sorte, les Saints, les Martyrs, les Apôtres et les Inno- « cents se lèveront contre vous au grand Jugement [6]. »

lue ». C'est plus élevé. = [1] Se cist m'ocist, ce soit à Deu comment: — M'arme en iert salve;... — En Paradis l'anporteront chantant — Ange de l' ciel avec Deu. (*Moniage Renoart*, Bibl. Nat., fr. 1448, f° 304). En Paradis Damnedé nos atant. — Je ouay les Anges qui cy nous vont querant. — De nous touz vont les armes atendant. (*Aquin*, v. 1574 et suiv.) Cf. *Doon de Maience*, v. 85. = [2] *Renaus de Montauban*, p. 83, v. 16, 17; *Gaufrey*, v. 2571, 6961; etc., etc. = [3] *Ogier*, v. 11001, 11002. = [4] *Jourdains de Blaivies*, v. 474. = [5] *Chetifs*, éd. Hippeau, p. 221. = [6] Attribué à Quenes de Béthune (?); *Romancero français*, de P. Paris, p. 102.

Telle est la foi dans laquelle notre chevalier a vécu, dans laquelle il va mourir.

*
* *

Il avait toujours rêvé de finir ses jours près de Jérusalem, mais bien plus encore dans la Ville sainte reconquise, et les lèvres collées contre le Saint Sépulcre. Si l'on pouvait enfin venger la honte de Tibériade! Si l'on pouvait... Mais non : les nouvelles de là-bas étaient toujours de plus en plus désespérantes, de plus en plus noires. Lorsqu'il était parti en Égypte, il avait conçu l'espérance d'y laisser sa vie : car il n'était même pas besoin, disaient les clercs, de prier pour ceux qui succombaient là-bas, et Jésus, le vrai Juge, sauvait toutes leurs âmes. Ils étaient assurés de leur salut, et s'en allaient sur-le-champ dans le Paradis, « tête fleurie et en chantant ». Ce qu'il aurait désiré (chacun a son idéal), c'est le martyre au milieu des Sarrasins, et d'être plutôt écorché vif que de renier Jésus-Christ. Ah ! la belle mort, et combien de fois il l'avait demandée à Dieu!

Notre baron n'avait été qu'à moitié exaucé. Il allait mourir (c'est certain) des blessures qu'il avait reçues durant la croisade; mais hélas! mourir lentement, prosaïquement, dans son lit. Certes, il avait éprouvé une grande joie à revoir sa femme et ses enfants, et s'était pâmé de bonheur en les serrant dans ses bras; mais il avait dans les yeux je ne sais quels regains d'héroïsme, et jetait quelquefois un long regard de regret vers l'Orient. Le jour où il ne lui fut plus possible de se lever, il eut, sous ses couettes, le loisir de songer à tout ce que les jongleurs lui avaient chanté. La mort de Roland lui apparut alors dans une lumière nouvelle, et il ne l'avait jamais si bien comprise. Jadis il l'estimait trop haute pour pouvoir être atteinte; mais aujourd'hui, les approches de sa propre mort éclaircissent le regard de son esprit, et il voit sans cesse, avec les yeux de son imagination, ce grand roc de Roncevaux entouré d'anges blancs qui se tiennent debout auprès du neveu de Charlemagne et attendent avec respect le départ d'une aussi grande âme. Ce qui le ravit, c'est la simplicité de cette mort. C'est ce mourant qui retrouve encore assez de force pour aller chercher, sur le champ de bataille, le corps de cet Olivier qu'il aimait tant, pour

l'étreindre entre ses bras et pour le déposer pieusement, avec ceux de ses autres pairs, aux genoux de l'archevêque Turpin. Ce sont les larmes de cet incomparable chevalier, lorsque *de plusieurs choses à remembrer lui prist* et surtout *de dulce France*[1]. C'est cette prière si humble et ce beau geste naïf du vassal qui, en signe de soumission et d'obéissance, tend son gant au souverain seigneur. Notre pieux baron fait involontairement le geste de le tendre lui-même, et s'étonne que les Anges ne descendent pas du ciel pour le lui prendre entre les mains. Délire de chevalier.

Le dirai-je? Il est une mort qu'il préfère à celle de Roland, et nous oserions ici être presque de son avis : c'est celle du roi Orri de Bavière, qui est moins connue sans doute, mais n'est certes pas moins belle. Donc Orri a été fait prisonnier, dans une sortie malheureuse qu'il a faite contre les païens. Dans sa ville, dans sa chère ville, la Reine est restée avec tous les siens, et le pauvre roi va connaître l'épouvantable supplice d'avoir à opter entre sa foi et ses plus chères amours : « Livrez-nous le palais et la tour, crient « les païens aux assiégés, et nous vous rendrons votre seigneur « Orri. — Ne les rendez pas, répond le roi ; je vais mourir » : et il se prépare tranquillement à la mort, au martyre. Il sera terrible, ce martyre; elle sera épouvantable, cette mort. On l'attache à un gros pieu, et on le prend pour cible d'un abominable tir à l'arc. Les flèches pleuvent sur lui, le percent, le tuent; mais il a encore la force de se laisser tomber sur ses pauvres genoux, de tendre à Dieu ses pauvres bras meurtris, et de murmurer d'une voix éteinte : « Recevez l'âme, Seigneur; car c'en est fait du « corps. » Et des légions d'anges s'abattirent d'en haut pour cueillir cette âme aussi belle que celle de Roland[2].

Toutes ces figures le visitent en ses rêves, et bien d'autres encore. Son lit est entouré de ces nobles visions. C'est Vivien, dans *Aliscans*, qui entr'ouvre ses lèvres blanches où l'hostie sainte vient de descendre, et fait entendre ces derniers mots : « Saluez pour moi Guibourc[3]. » C'est Bérard, dans la *Chanson des Saisnes*, qui laisse cette belle parole à Hélissent *au cler vis :* « N'aimez pas pire que moi[4]. » C'est Fierabras, le païen, qui devient un jour saint Florent

[1] *Roland*, v. 2355-2396 = [2] *Auberi*, éd. Tobler, p. 140-143. = [3] *Aliscans*, v. 922. = [4] *Saisnes*, II, p. 133, dernier vers de la laisse CCXLVI.

de Roye. C'est Otinel dont on a pu dire : « Sa fin fut bele, plaine de grant bonté[1]. » C'est le Danois Ogier, dont les dernières années furent si dignement remplies par toutes les œuvres de miséricorde chevaleresque et féodale. Mais c'est surtout *saint* Renaud de Montauban, dont la mort fait toujours pleurer notre baron. Ce Renaud possède en lui (chose rare) la tendresse en même temps que la force. Il a lutté, presque seul, contre le grand empereur Charles; il a passé la mer, et délivré le Saint Sépulcre; il est au faîte de la gloire; mais il se repent un jour d'avoir tué tant d'hommes en sa vie, et va, comme nous l'avons vu, se faire pauvre manœuvre et valet de maçons à Saint-Pierre de Cologne. On le tue, et son corps se met de lui-même en mouvement pour conduire la foule ébahie jusqu'au lieu de sa sépulture. Décidément c'est Renaud que notre chevalier voudrait imiter[2]. Que ne peut-il quitter son lit, et aller travailler, inconnu, à cette Notre-Dame de Paris, qu'on est en train de construire et qui sera si belle !

Ce serait mal connaître la nature humaine que de la croire « entière et une », même chez notre chevalier. Il a des heures de piété tendre et des quarts d'heure qui sont encore militaires. Alors, il pense à son cheval Passavant; il s'assied sur son lit, presque farouche, et s'écrie : « *Je referai la guerre à l'fer et à l'escu;* » il déclare enfin qu'il va se lever, et parle même d'aller sur l'heure abattre une quintaine. Ceux qui ont veillé les malades connaissent ces poussées de jeunesse, qui ne durent point. Lorsque le mal l'oppresse un peu plus fortement et l'avertit ainsi de son impuissance, il revient aisément aux sentiments tendres, et demande pardon de ces *enfances* à ceux qui l'entourent. Tous les huit jours il se confesse[3]. Il a l'esprit lucide, le cœur fort, l'âme en Dieu. Il est prêt.

L'autre jour, ses blessures s'étaient rouvertes et l'on crut qu'il allait mourir; mais le bon *mire* qu'il a près de lui (un moine) assura, d'une voix très calme, que le baron vivrait encore trois mois. Il le lui a dit à lui-même, et le malade n'a point pâli.

Rien n'égale la sérénité de ce mourant. Il a la tranquillité d'un stoïcien, mais sans en avoir l'orgueil : « Il serait bon, dit-il un « matin, que j'achevasse mon testament, mais surtout que j'eusse

[1] *Otinel*, v. 2132. — [2] *Renaus de Montauban*, pp. 442-447. — [3] *Histoire de Guillaume le Marechal*, v. 18960 : Fu il chacuns ut jors confés.

« grand'cure de mon âme; car je me persuade que le corps est « *en aventure*. Il me faut décidément penser aux choses *celestiennes* « et me dégager des terrestres. Débarrassons-nous, tout d'abord, du « testament[1]. » Là-dessus il fait son *devis* avec la plus scrupuleuse attention et le plus sévère esprit de justice. Il estime tellement son fils Anseau qu'il est sur le point de le déshériter, par esprit de tendresse et de confiance : c'est à grand'peine qu'il lui laisse quelques livrées de terre « pour la ferrure de ses chevaux ». Ce qui le préoccupe le plus vivement, c'est le sort de sa fille Jeanne qui n'est pas encore mariée : il lui donne un tiers de plus de *livrées* qu'à son frère et se rassure un instant sur le destin d'une tête aussi chère. Puis, il continue placidement ses partages entre tous ses enfants. Tant de terres à l'un, tant de terres à l'autre, *si com sis cuers li adona*. Le testament s'achève sans trouble, et l'on croirait qu'il s'agit d'un contrat de mariage.

Il est un peu fatigué, cependant, et se recueille un instant; puis s'adressant à son meilleur ami et conseiller, qui l'assiste en ces heures difficiles : « Jean, lui dit-il, vous allez partir à Faye. — Et « qu'y ferai-je? — Vous m'en rapporterez deux draps de soie que « j'ai donnés en garde à Étienne. » Ces draps de soie attristent le cœur de Jean, car il en devine l'usage; mais il ne discute point, part et revient. Le malade, à son retour, se soulève sur son lit et regarde les draps d'un œil qui n'a rien de triste ni de fiévreux : « Comment les trouvez-vous? — Un peu *oscurs*. — Dépliez-les, et « vous verrez comme ils sont beaux. Je les ai jadis rapportés d'outre-« mer. Vous les étendrez sur ma bière, le jour où l'on m'enterrera. « S'il pleuvait ce jour-là, vous les couvririez de *bureau*. » L'autre pleure, et le baron, sans la moindre émotion, remet sa tête sur son oreiller.

« Où voulez-vous que votre corps repose après votre mort? Où vou-« lez-vous *gesir?* » C'est la question que lui fait son fils, le lendemain, avec une voix mal assurée et pour accomplir un devoir saint : « J'ai tant aimé les Templiers que je leur ai donné mon pauvre « corps et veux reposer dans leur chapelle. Je leur fais, en échange,

[1] Tout ce qui suit est tiré (souvent mot pour mot) du beau poème découvert par Paul Meyer, l'*Histoire de Guillaume le Marechal*. Ce Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III,

« présent d'un de mes manoirs. » C'est à peine s'il est besoin d'ajouter qu'il veut, suivant l'habitude de tant d'autres barons, mourir avec l'habit d'un ordre religieux et se faire moine en ses derniers moments. Avec ce costume, on entre mieux au ciel. Il est toujours très calme ; mais ces recommandations suprêmes ont ému tous ceux qui l'entourent. Son fils pleure, ses valets et ses sergents pleurent. Tout devient solennel.

Les jours suivants, la maladie fit de terribles progrès, et l'on jugea que la mort était proche : mais ce corps était si robuste qu'il résistait, comme un grand vieux chêne, à tous ces orages. On avait savamment organisé la veillée à son chevet, et l'on se relayait, trois par trois, auprès de son lit, nuit et jour. Son fils ne le quittait pas.

La pensée de son *devis* le hantait toujours, et, ne le jugeant pas suffisamment authentiqué par son sceau et par ceux de sa femme et de son fils, il voulut qu'on l'envoyât à son évêque et à l'abbé de ses chers Cisterciens qu'il nomma ses exécuteurs testamentaires. Ils y mirent leurs propres sceaux, et le lui renvoyèrent : il le tint longtemps entre ses mains, regardant les empreintes de cire, et songeant. Puis, comme il vit sa femme auprès de lui, son cœur, si solide jusque-là, éclata enfin : « Embrassez-moi, lui dit-il : « car plus jamais ne m'embrasserez ». Il se pencha sur elle, et la baisa. Et le vieux poète, auquel nous empruntons presque littéralement tout ce récit, ne peut qu'ajouter ces cinq mots : *Il plora, et ele plora*. On fut obligé d'emporter ses filles.

Le mal empirait toujours, et un clerc jugea opportun de lui demander, avec toute espèce de précautions oratoires, s'il avait réellement la conscience en paix, et s'il avait bien restitué tout ce qu'il avait pu *tolir*. Notre chevalier, qui n'était pas fort patient de son naturel, s'emporta contre ce téméraire, et lui jeta à la tête ce cri qui caractérise bien les préjugés, plus ou moins légitimes, des nobles contre les clercs : *Trop nous vont barbiant de près*. Il me plaît de croire que, puisqu'il se confessait tous les huit jours, il se repentit sincèrement de cette petite colère, qui fut la dernière de sa vie. A

mourut à près de 80 ans, le 14 mai 1219. Nous devons à l'extrême obligeance de M. Paul Meyer la communication de sa copie. Le récit de cette mort s'étend du v. 18119 au v. 18982 (Voy. *Romania*, XI, pp. 70-74).

quelque temps de là ses filles le visitèrent, et ce fut, suivant le mot d'un poète de nos jours, « comme l'entrée d'un rayon de soleil ». Mais l'épreuve était trop forte, et Jeanne s'évanouit.

Tous ceux qui ont vécu auprès des malades savent que Dieu leur ménage souvent, avant la mort, quelques jours de demi-santé qui font croire à leur guérison. Ils se sentent mieux, ils respirent, ils rient. C'est ce qui advint à notre baron : « Vous ne pouvez pas savoir, dit-il un jour à celui qui le veillait, jusqu'à quel point j'ai en ce moment l'envie de chanter. En vérité, depuis trois ans je n'en eus jamais tel désir. — Eh bien ! chantez. — Non, non, je sens trop bien que ce serait ridicule ; mais faites venir mes filles. Elles me chanteront quelque rien et me mettront l'âme en reconfort. » Les filles arrivent, tout en larmes. Il y a là Maheut et Jeanne, qui s'assoient au bord du lit, le long de l'*espondele :* « Allons, Maheut, « chantez la première. » Elle aurait bien voulu ne pas obéir ; mais c'était son père qui lui donnait cet ordre, et, *o simple voix et o doz ton,* elle se mit à chanter tout un couplet de chanson. « A votre tour, Jeanne ». La pauvrette dut entonner une *rotruange ;* mais sa voix fléchissait et s'étranglait dans sa gorge ; et le mourant, à chaque fausse note, de la reprendre doucement et de lui montrer comment il fallait chanter. Rien n'est plus naturel, ni plus émouvant qu'une telle scène ; mais pour la bien conter, il faudrait un maître conteur, et notre voix est, hélas ! comme celle de Jeanne.

L'avant-veille de sa mort, le chevalier appela son fils, et lui dit : « Quand on m'enterrera, vous aurez soin de vous tenir tout près de « ma bière, et de donner de mon avoir à tous les pauvres. Vous en « vêtirez cinquante, vous en nourrirez autant. » Sentant sa fin venir, il fait alors ses dernières générosités à tous les monastères, et à ceux notamment qui l'ont admis à leur *societas* ou *beneficium,* c'est-à-dire à la participation de toutes leurs bonnes œuvres ou prières. Il n'oublie rien, d'ailleurs, de ce qui touche à l'administration de sa terre et ordonne qu'on distribue à ses chevaliers les *livraisons* de robes qu'on leur doit faire chaque année à la Pentecôte. Mais ce dernier effort l'a visiblement fatigué : « Qu'on donne le reste, dit-il, « à la pauvre gent. » Il s'endort : la fièvre vient, le délire commence. « Ne voyez-vous pas deux hommes blancs, l'un à ma droite, l'autre à « ma gauche ? » Au délire succède l'agonie, et le pauvre baron, qui

s'est confessé ce matin *et de pain benoït prist communiement*, est saisi *par les granz espointes de la mort.* « Qu'on ouvre les fenêtres, et qu'on fasse venir son fils et sa femme, avec tous les siens. » Ils arrivent, blêmes, et trouvent notre chevalier qui, sans mouvement et sans couleur, est appuyé contre la poitrine de son ami Jean. Sur son visage, qui est à la fois pâle et noir, on s'empresse de jeter de l'eau de rose, qui le ranime un instant. Mais il sent que pour le coup c'est la suprême minute de sa vie qui est proche : « *Je me meurs : à Dieu vous commant*, et il tombe aux bras de son fils. Vite, vite, apportez la croix. Le mourant la voit, le mourant l'adore, et *se tapine sur son fils* tandis qu'on lui donne l'absolution, avec l'indulgence plénière au nom du Pape. Il frémit une dernière fois, et meurt. *Prion Dieu qu'en sa sainte gloire — Le mete et en son Paradis*[1].

Telle est cette mort de notre chevalier racontée, en toute simplicité, par un témoin oculaire, qui n'était pas mystique. D'autres morts offraient le caractère d'une piété encore plus élevée, et c'est un élément qu'on y peut très scientifiquement ajouter, d'après cinquante autres textes. Les chevaliers du temps de Philippe Auguste mouraient en réalité avec une foi ardente, munis de la chair de Dieu et ayant encore dans leur œil éteint l'image cherchée du Saint Sépulcre. Il y avait alors peu de barons qui, même en France, ne mourussent pas en croisés.

*
* *

Le bon chevalier[2] est étendu mort sur son lit, dont on a éloigné les femmes. Ses serviteurs sont là, et son fils, qu'on éloigne à son tour. Le corps est ouvert par la main amie et respectueuse du *mire* qui l'a si vaillamment assisté durant cette longue maladie. Les entrailles[3], avec le cœur (qui était énorme), sont enveloppées en d'épaisses étoffes de *paile*, et portées au moutier voisin, où elles doivent être pieusement conservées. Le corps est refermé, et on le lave alors avec des vins épicés et de l'eau[4] ; puis, on l'étend de

[1] C'est ici que s'achève notre résumé de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. Le vers cité plus haut : *Et de pain benoît prist communiement*, ne lui appartient pas. = [2] Comme récit typique d'obsèques féodales, voy. *Garin le Lohérain*, II, p. 243-272. = [3] *Anseis fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 290 : L'entraille font à Saint-Seurin porter. Cf. *Roland*, v. 2965. = [4] *Raoul*

nouveau sur le lit que l'on a aménagé à cet effet. On jette un drap sur ce grand corps blanc, et l'on croise ces mains exsangues sur la vaste poitrine[1]. Quelques heures s'écoulent ainsi ; on le vient voir, et tout le monde jette ce cri si connu de tous ceux qui visitent les morts : « Il n'est pas changé, et a l'air d'être vivant. » Singulières consolations que nous nous donnons à nous-mêmes pour nous faire illusion sur les ravages de la mort.

Fig. 151. Scène funéraire, d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 100, f° 116.

La bière est prête. On prend le corps et, silencieusement, gravement, on l'enferme en une magnifique pièce de *satin* que l'on coud sur lui et qui, bientôt, cache jusqu'à son visage[2]. Ce linceul ne suffisant pas, on enveloppe une seconde fois le baron dans une peau de cerf[3], que l'on coud également, et c'est cette masse oblongue et sans forme que l'on dépose dans la bière. On y accumule tous les parfums, toutes les herbes odorantes que l'on a pu trouver, et c'est à peu près, alors, le seul embaumement que l'on connaisse[4]. La bière reste ouverte, mais on jette par-dessus ces fameux draps de soie que le chevalier avait rapportés de la Terre Sainte et qu'il avait toujours destinés à cet usage[5]. Ses serviteurs se le rappellent, et pleurent.

Pour faire honneur au mort et à la croix sainte que l'on vient de

de Cambrai, éd. Le Glay, p. 329 ; *Garins li Loherains*, II, p. 247. *Le Chevalier au Cygne*, v. 5602. = [1] *Garins li Loherains*, l. l., p. 243. = [2] *Ibid.*, p. 247. On emploie aussi la toile (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 329). = [3] *Garins li Loherains*, l. l., p. 247 ; *Enfances Ogier*, v. 7551. = [4] *Ansceïs fils de Girbert*, Bibl. Nat., fr. 4988, f° 290. Cf. *Renaus de Montauban*, p. 45, v. 5. On ne trouve pas *dans nos chansons* (à notre connaissance) une seule mention, antérieure au XIVe siècle, de cette abominable cuisine qui, *tout au moins* depuis le XIIIe, a consisté à faire bouillir les cadavres pour séparer les os de la chair. Voy. *Prise de Panpelune*, v. 3855 et suiv. : Le cors... fu boilli e cuit e desevré... — La zarn fu enterée au grant temple sacré — Et les osses furent par mout grant dignité — Lavés et embaumés, et on un paile roé — Furent envolupiés. = [5] Cf. *Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 329.

placer près de lui, on allume, autour de la bière, cent ou deux cents cierges[1]. Vingt encensoirs[2] brûlent dans la chambre, et sur les tapis dont on a couvert le pavement de marbre, trente ou quarante chevaliers et vilains sont assis tout en larmes[3]. Ses frères viennent d'arriver avec leurs femmes, et il en est un qui a voulu le voir une dernière fois. Il a écarté le drap; il a décousu le cuir de cerf et le linceul à l'endroit du visage, et il a regardé longtemps ces traits décomposés où éclate déjà le triomphe de la mort[4]. La veuve a demandé qu'il lui fût permis d'en faire autant et de le contempler un instant; mais les forces lui ont manqué, et elle s'est pâmée.

Fig. 152. Une bière avec le *paile*, les chandeliers et la croix, d'après le ms. de la Bibl. Nat., fr. 786, f° 81.

Dès le lendemain on l'a porté à l'église, où les Vigiles des morts ont été dites en présence de tous les prêtres de la contrée. Puis la veillée funéraire a commencé[6], et rien n'est plus saisissant que le spectacle de cette église, toute plongée dans l'ombre à l'exception de la chapelle où la bière est déposée dans la pleine lumière des grands tortils de cire. Cette chapelle est celle où notre chevalier avait fait jadis sa veillée des armes; c'est celle de saint Martin. Seulement, quand vient le jour, ce n'est plus la messe joyeuse de son *adoubement*, mais la messe de *Requiem*, grave et lente, que l'on chante en grand appareil. Un vieux prêtre donne l'absoute, en essayant de retenir ses larmes, et l'on entend cet admirable *Libera* qui est un des plus antiques et des plus beaux monuments de notre liturgie funéraire.

De l'église au cimetière il n'y a pas loin; mais il pleut, et il faut jeter, sur le drap de soie qui recouvre la bière, la pièce de

[1] *Anseïs*, l. l., f° 290. = [2] *Garins*, l. l., p. 243, 247, 265. = [3] *Garins*, l. l., p. 248; *Anseïs*, l. l., f° 290. = [4] Bibl. Nat., fr. 4988, f° 168. = [5] *Garins*, l. l., p. 254. *Renaus de Montauban*, p. 41, v. 31, etc. = [6] *Garins*, l. l., p. 243; *Antioche*, I, p. 140.

grosse étoffe que le baron avait fait jadis préparer dans ce dessein. Chaque tombe est en pierre, et est ombragée par un arbre[1]. On dépose en terre le corps du baron ; mais on espère que l'on pourra bientôt lui ménager une plus noble demeure dans l'église même, devant le grand autel. Au reste, il avait souvent, durant sa vie, témoigné le désir qu'on ne lui élevât point une de ces tombes orgueilleuses où l'on voit le corps d'un évêque ou d'un baron étendu comme sur un lit et sculpté en demi-relief, les pieds sur un lion, la tête sur un coussin, les mains jointes. A ce véritable chrétien une simple dalle suffira, avec une croix au milieu[2] ; mais on pourra, sans vile flatterie, y graver un jour cette inscription bien chevaleresque : « CE FU LI MIEUDRES QUI SOR DESTRIER SIST[3]. »

Et tandis que la foule en habits sombres quitte le cimetière, tandis que la pauvre veuve donne l'ordre de brûler toutes ses parures et toutes ses robes, tandis que le corps reste seul au fond de la fosse, l'âme du bon chevalier s'achemine vers *le saint Pareïs* où une place lui est réservée « *entre les glorius* ».

[1] Bibl. Nat., fr. 4988, f° 168 : Le chimetière fu mult lonc et mult lés ; — A cascun homme fut un arbres plantés, etc. En allant au cimetière et durant toutes ces obsèques, la douleur de nos pères s'affirmait d'une façon très bruyante, comme encore aujourd'hui dans tous les pays du Midi : cris ardents, cheveux et vêtements arrachés, poitrines labourées, etc. (*Renaus de Montauban*, p. 24, v. 33 ; *Antioche*, II, p. 42 ; *Ogier*, v. 9061, etc.) Les femmes vendaient leurs riches parures, leurs pelleteries de luxe (*Renaus de Montauban*, p. 400, v. 4, 5) ; tous les parents se revêtaient d'étoffes sombres (*Ibid.*, p. 24 v. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, III, p. 338). Pendant les sept jours qui suivaient la mort, on s'astreignait au deuil le plus sévère. (*Renaus*, l. l., p. 24, v. 34, etc.) =[2] *a*. A partir du xe siècle (suivant J. Quicherat), du xie (selon Viollet-le-Duc), le cercueil est plongé dans le sol et le monument extérieur n'est plus que figuratif. — *b*. Au xiie siècle, il existe deux formes de tombes : les tombes *levées;* les tombes *plates*. — *c*. Les tombes levées en forme de dé (quelquefois montées sur petites colonnes) offrent dès le xiie siècle la figure du défunt en *bas-relief* et, dès le règne de Philippe Auguste, en *plein relief*. — *d*. Les tombes plates, dès 1150 environ, présentent de plus en plus, au lieu d'une simple croix à leur centre, la représentation du gisant, gravée en creux. A la fin du xiie siècle, au commencement du xiiie, cette représentation est ornée d'une arcade au-dessus de la tête. =
[3] *Garins li Loherains*, II, p. 272. On y aurait pu graver cette superbe parole de *Girart de Roussillon* (trad. P. Meyer, p. 104, § 108) : Aux suaires les corps, à Dieu les âmes !

Saint Louis en sa prison (p. 781). — Composition de Luc-Olivier Merson.

CHAPITRE XX ET DERNIER

CONCLUSION

IEN souvent déjà nous avons eu l'occasion de mettre en lumière la vérité très consolante qui servira de conclusion à tout ce travail, dont nous avons surtout emprunté les éléments à l'épopée française du moyen âge. Et cette conclusion, c'est qu'ici comme ailleurs, la réalité est presque toujours supérieure à la fiction.

Le Charlemagne de l'histoire est supérieur à celui de la légende, et il en est de même pour la plupart des héros de nos chansons de geste. Ceux de nos annales sont de plus haute taille.

Saint Louis, dans sa prison, est plus beau que Guillaume d'Orange sur le champ de bataille d'Aliscans. Duguesclin, « pour la rançon duquel toutes les filandières de France se seraient mises à leurs quenouilles », est plus grand que Renaud, l'aîné des fils d'Aymon. Bayard est d'un plus haut prix qu'Ogier le Danois. Mais que dire

de Jeanne d'Arc? Dès que paraît cette charmante et incomparable figure, toutes les autres s'effacent, et, devant une telle lumière, tout devient nuit.

Nous irons encore plus loin, dussions-nous provoquer le dédain de ces philosophes qui se plaisent à rabaisser le « règne humain » et à mépriser l'homme. Il ne faudrait pas s'imaginer que la Chevalerie ait été le caractère spécial de telle ou telle époque. L'institution a pu mourir, mais son esprit nous est resté, et il y a eu des chevaliers sous tous les drapeaux qui ont successivement abrité l'honneur de la France. Nous ne regardons pas à leur couleur.

Il faut ajouter, pour ne décourager personne, qu'il est encore possible d'être chevalier de nos jours, et que l'heure est peut-être venue d'être plus chevalier que jamais.

Si l'on veut bien se reporter aux « dix commandements » de ce Code de la Chevalerie que nous avons plus haut définis et commentés, on se persuadera sans trop de peine que la plupart sont encore *actuels*.

Sans doute la féodalité a disparu pour toujours, et il ne saurait plus être question de ces rudes devoirs qui liaient si étroitement le vassal à son seigneur ; mais l'Église est une faiblesse, et cette auguste faiblesse a plus besoin que jamais d'un dévouement entier et d'un amour vivant.

Sans doute l'Islamisme n'est plus pour nous l'ennemi héréditaire ; mais nous en avons d'autres qui nous étreignent, et contre lesquels la véritable Chevalerie nous servira peut-être mieux que les fusils les plus perfectionnés et les canons les plus meurtriers.

Sans doute la société n'est plus construite comme il y a huit ou neuf cents ans ; mais il y a encore la Patrie, mieux définie encore et plus *une* qu'autrefois, et qui est en droit de compter, parmi nous, sur toutes les intelligences comme sur toutes les épées.

Il est toute une école, nombreuse et influente, où l'on prétend que le bien-être est le seul but que doive désormais poursuivre l'humanité « régénérée ». Ces sophistes se trompent grossièrement, même quand ils nous donnent l'Amérique pour exemple. Une nation qui aime avant tout le confort est une nation perdue, et ses fils sont condamnés, grâce à ce bien-être fatal, à s'étioler misérablement dans leurs âmes comme dans leurs corps, et à être tôt ou tard asservis par un peuple plus jeune et plus viril. C'est la Cheva-

lerie qui sauve les nations et qui en est l'arome. Et la Chevalerie, c'est le dédain pour toutes les petites aises d'une vie amollie et sans nerf; c'est le mépris de la souffrance; c'est la mise en action de l'antique: *Esto vir.*

Il est un dernier commandement de l'ancienne Chevalerie qui nous semble d'une utilité encore plus contemporaine: « Ne pas mentir. » J'entends par là qu'il faut, dans la conduite de nos idées et de notre vie, avoir horreur des petites habitudes rampantes, des moyens tortueux, des finesses menteuses, des sous-entendus et des nuances. De toutes les choses d'ici-bas, la Chevalerie est celle qui est la plus réfractaire à la nuance. Elle veut que nous affrontions les périls de l'heure présente avec la franchise la plus lumineuse; que nous ne cachions point notre drapeau; que nous répétions, si nous croyons au Christ éternel, le cri des premiers martyrs: « Je suis chrétien, » et que, le front découvert et l'âme transparente, nous sachions non seulement mourir pour la vérité, mais, ce qui est plus difficile, vivre pour elle.

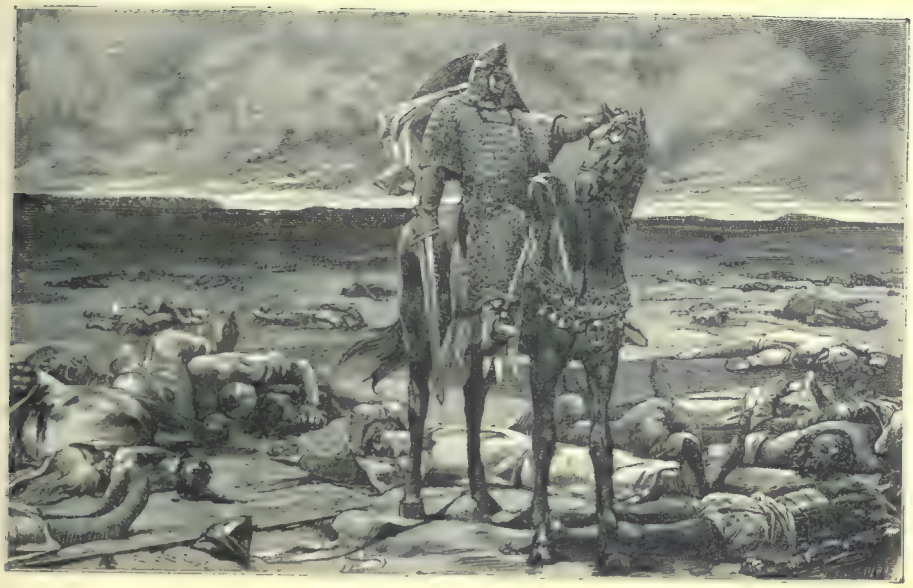

Le Chevalier. — Composition de Luc-Olivier Merson.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Aiol : éd. J. Normand et G. Raynaud (Société des anciens textes français). — Paris, 1877, in-8°.

Aliscans : 1° éd. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, chansons de geste des XIe et XIIIe siècles, La Haye, 1854, in-8° : p. 215) ; 2° éd. Guessard et de Montaiglon, *Anciens poètes de la France*, t. X. — Paris, 1870, in-16.

Alixandre : éd. H. Michelant. — Stuttgart, 1846, in-8°.

Amis et Amiles et Jourdains de Blaivies : éd. Conrad Hoffmann. — Erlangen, 1852, in-8°. (La seconde édition n'a pas apporté de modifications notables à la première.)

Anciens Poètes de la France, publiés sous la direction de F. Guessard. Paris, 1859-1870, 10 vol. in-16. (*Doon de Maience*, 1859. *Gaufrey*, 1859. *Gui de Bourgogne, Otinel, Floovant*, 1859. *Fierabras, Parise la Duchesse*, 1860. *Huon de Bordeaux*, 1860. *Aye d'Avignon, Gui de Nanteuil*, 1861. *Gaydon*, 1862. *Hugues Capet*, 1864. *Macaire*, 1866. *Aliscans*, 1870.)

Antioche (Chanson d') : éd. P. Paris. — Paris, 1848, 2 vol. in-8°.

Aquin : éd. F. Joüon des Longrais (Société des Bibliophiles Bretons). — Nantes, 1880, in-8°.

Aspremont : éd. Guessard. — Paris, 1855, in-8°. (Ne renferme que le début du poème.)

Auberi : éd. A. Tobler. — Leipsig, 1870, in-8°.

Aubri le Bourgoing : éd. P. Tarbé. — Reims, 1849, in-8°.

Auberon : éd. A. Graf. — Halle, 1878, in-4°.

Aye d'Avignon : éd. Guessard et P. Meyer (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1861, in-16.

Bastars de Bouillon : éd. Scheler. — Bruxelles, 1877, in-8°.

Baudouin de Sebourc : éd. Boca. — Valenciennes, 1841, 2 vol. gr. in-8°.

Berte aux grans piés : 1° éd. P. Paris. — Paris, 1832, in-12. — 2° éd. A. Scheler. — Bruxelles, 1874, in-8°.

Berta de li gran pié : éd. A. Mussafia. — *Romania*, 1874, p. 339, 1875, p. 91.

Brun de la Montaigne : éd. P. Meyer (Société des anciens textes français). — Paris, 1875, in-8°.

Bueves de Commarchis : éd. A. Scheler. — Bruxelles, 1874, in-8°.

Charroi de Nîmes : éd. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, p. 75). — La Haye, 1854, in-8°.

Chétifs (Les) : éd. Hippeau (*La Chanson du Chevalier au Cygne*, 2e partie, *Godefroi de Bouillon* : pp. 193-276). — Paris, 1877, in-8°.

Chevalier au Cygne : 1° éd. Hippeau (*La Chanson du Chevalier au Cygne* : 1re partie, *Le Chevalier au Cygne*, Paris, 1874, in-8° ; 2e partie : *Godefroi de Bouillon*, Paris, 1877, in-8°). Quand nous citons « le *Chevalier au Cygne* », il ne peut s'agir que de la première partie. 2° Remaniement publié par M. de Reiffenberg. (Monuments pour servir à l'histoire de Namur, etc. — Bruxelles, 1846, in-4°.)

1. Nous n'indiquons ici que les éditions des seules chansons de geste. Les manuscrits que nous avons consultés ont été mentionnés en leur lieu.

Couronnement Looys: éd. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, etc., p. 1. — La Haye, 1854, in-8°.
Covenans Vivien : éd. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, etc., p. 163). — La Haye, 1854, in-8°.
Daurel et Beton : éd. P. Meyer (Société des anciens textes français). — Paris, 1880, in-8°.
Destruction de Rome : éd. Grœber. — *Romania*, 1873, p. 1.
Doon de Maience : éd. A. Pey (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1859, in-16.
Elie de Saint-Gille : 1° éd. G. Raynaud. — Paris, 1879, in-8° (c'est celle que nous citons). — 2° éd. Fœrster, Heilbronn, 1876, in-8°.
Enfances Godefroi. Voy. *Godefroi de Bouillon*.
Enfances Ogier : éd. Scheler. — Bruxelles, 1874, in-8°.
Entrée de Spagne ou « en Espagne » (Notice sur l') : éd. L. Gautier. — Paris, 1858, in-8°.
Fierabras : éd. Kroeber et Servois (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1860, in-16.
Floovant : éd. Guessard et Michelant (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1859, in-16.
Foulques de Candie : éd. P. Tarbé. — Reims, 1860, in-8°.
Galien, poème du XIIIe siècle, dont quelques fragments ont été restitués d'après le roman en prose : *Épopées françaises*, 2° éd., III, pp. 320 et suiv.
Garin le Loherain (Li romans de) : éd. P. Paris. — Paris, 1833, 2 vol. in-8°.
Garin le Loherain (Mort de). éd. E. du Méril. — Paris, 1845, in-12.
Garin de Montglane. Fragments publiés par A. Keller : *Romwart*. — Mannheim, 1844, in-8°.
Gaufrey : éd. Guessard et Chabaille (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1859, in-16.
Gaydon : éd. Guessard et S. Luce (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1862, in-16.
Girart de Roussillon. Nous nous sommes principalement servi de la traduction de Paul Meyer, dont les bonnes feuilles nous ont été communiquées et qui paraîtra en 1884. — Paris, in-8°.
Girard de Viane, éd. P. Tarbé. — Reims, 1850, in-8°.
Godefroi de Bouillon : éd. Hippeau. — Paris, 1877, in-8°. (C'est la seconde partie de la *Chanson du Chevalier au Cygne*.)
Gui de Bourgogne : éd. Guessard et Michelant (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1859, in-16.
Gui de Nanteuil : éd. P. Meyer (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1861, in-16.
Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles : éd. Jonckbloet. — La Haye, 1854, in-8°. (1° *Le Couronnement Looys*, p. 1 ; 2° *Le Charroi de Nîmes*, p. 73 ; 3° *La Prise d'Orange*, p. 113 ; 4° *Li Covenans Vivien*, p. 163 ; 5° *Aliscans*, p. 216.)
Huon de Bordeaux : éd. Guessard et Grandmaison (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1860, in-16.
Jerusalem : éd. Hippeau. — Paris, 1868, in-8°.
Jourdains de Blaivies : éd. Conrad Hoffmann. — Erlangen, 1852, in-8° (publié à la suite d'*Amis et Amiles*, p. 109).
Macaire : éd. Guessard (*Anciens poètes de la France*). — 1866, in-16.
Mainet : éd. G. Paris. — Romania, 1875, p. 305.
Moniage Guillaume. Fragments publiés par Conrad Hoffmann (Mémoires de l'Académie des sciences de Bavière). — Munich, 1851.
Ogier de Danemarche (Chevalerie d') : éd. Barrois. — Paris, 1842, 2 vol. in-8° ou 1 vol. in-4°. (Nous l'avons cité sous cette seule forme : *Ogier*.)
Otinel : éd. Guessard et Michelant (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1859, in-16.
Parise la Duchesse : éd. Guessard et Larchey (*Anciens poètes de la France*). — Paris, 1860, in-16.
Prise d'Orange : éd. Jonckbloet (Guillaume d'Orange, p. 113). — La Haye, 1854, in-8°.
Prise de Pampelune : éd. A. Mussafia. — Wien, 1864, in-8°.
Raoul de Cambrai : éd. E. Le Glay. — Paris, 1840, in-8°.
Renaus de Montauban : éd. H. Michelant. — Stuttgart, 1862, in-8°.
Roland (Chanson de) : éd. L. Gautier. — Tours, 1882, in-18 (12e éd.).
Saisnes (Les) : éd. F. Michel. — Paris, 1839, in-8°.
Tristan de Nanteuil (Notice sur), éd. P. Meyer. *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, IX, p. 1 et 353.
Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople : éd. E. Koschwitz. — Heilbronn, 1880, in-12.

Les Anges, qui sont les « chevaliers du ciel » viennent en aide aux « chevaliers de la terre », Composition de Luc-Olivier Merson.

TABLE GÉNÉRALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Abbés. Ils n'ont pas le droit de faire des chevaliers : *Ne abbates faciant milites* (concile de Londres, en 1102, canon 18), 265.

Abécédaire pendu à la ceinture des écoliers, 366.

Abilant, désert « où Caïn a tué Abel », 163.

Ablutions, fréquentes, journalières, 335-337. — Ablution des mains avant et après le repas, 201, 536, 600-602, 651. — Sens exact des mots « demander l'eau », « corner l'eau », 600.

Abresses, bosquets, 527 et n.

Accolade. Transformation de la *colée* en « accolade », 286.

Achoparts = Éthiopiens, 159.

Adam et Ève, figurés sur les cartes et mappemondes du moyen âge, fig. 19, 20; p. 153 et suiv.

Adam de Saint-Victor, poète liturgique du XIIe siècle : sa prose *Salve, dies dierum gloria*, 546, n.

Adebonairir, apprivoiser un oiseau de proie. Théorie de l'*adebonairissement* du faucon, d'après le *De arte venandi* de Frédéric II, 179, n.

Adoubement. I. Définition. L'adoubement est l'action d'armer, de faire un chevalier. — Autres mots par lesquels on a exprimé l'entrée dans la chevalerie, 245. — II. Étymologie et sens primitif, 245. *L'étymologie *dubban* semble de plus en plus contestable. V. les textes cités par F. Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, au mot *Adouber*). — III. Origine. L'origine de l'adoubement est la Remise solennelle des armes au jeune Germain, 15, 16, 22. *Cf. Roth, *Die Ritterwürde und der Ritterstand*, 228, 229. — IV. L'adoubement in genere. « Un adoubement à la fin du XIIe siècle », récit détaillé, d'après les textes des Chansons de geste, 309 et suiv. *Cf. Roth, *Die Ritterwürde und der Ritterstand*, 251, et la fig. 42, qui reproduit une miniature du XIIIe siècle, 320. — *L'adoubement n'a été usité que pour les jeunes gens de haute famille. Pour les autres il n'y a point de remise d'armes solennelle (Roth, loc. cit., 206, 207). — Les auteurs de nos épopées ont supposé gratuitement qu'il existait une Chevalerie chez les Infidèles aussi bien que chez les Chrétiens. Dans *Antioche* (II, 55), le fils du Soudan de Perse dit à son père : « Vous m'a-

1. Notre confrère et ami M. Léon Le Grand a bien voulu travailler avec nous à la rédaction de cette table : nous l'en remercions ici très vivement. — La lettre *n*, placée après les chiffres du présent répertoire, renvoie aux notes du volume. — L'astérisque indique un certain nombre d'additions que nous avons cru nécessaire d'introduire dans le corps même de la Table pour améliorer et compléter notre œuvre.

doubastes, sire. » Etc., etc. — V. Histoire de l'adoubement. Résumé complet de cette histoire, divisé en trois périodes, 306-308. — Des trois formes qu'a successivement reçues l'adoubement : le mode militaire, le mode chrétien, le mode liturgique, 270-273. — Premier mode de l'adoubement ou mode militaire. Éléments dont il s'est successivement formé par voie d'agrégation ou d'agglutination. La Remise des armes au jeune Germain demeure toujours le premier élément, le germe, la « forme », l'essence de l'adoubement, 270, 271, 274-286. — Apparition tardive et histoire de la *colée*, 282 et suiv. — Exemples typiques de l'adoubement selon le premier mode : « Chevalerie » de Geoffroi Plantagenet en 1129, d'après le récit de Jean, moine de Marmoutier. Autres exemples tirés des Chansons de geste, 278 et suiv. — Second mode : mode chrétien, 271-273, 286-296, 325. — Il est caractérisé par l'introduction de cinq rites nouveaux : la Veillée des armes, copiée sur les grandes vigiles de Pâques et de la Pentecôte ; la Messe solennelle ; la Déposition des armes sur l'autel ; la Bénédiction de l'épée ; un véritable Sermon après la *paumée*, 288. — Ce qui distingue cet adoubement de l'adoubement selon le troisième mode ou mode liturgique, ce n'est pas seulement la qualité du consécrateur : c'est aussi la langue. La langue de l'adoubement « chrétien » est le parler vulgaire ; celle de l'adoubement « clérical » sera le latin : différence capitale, 288. — Exemples nombreux de l'adoubement « chrétien » tirés de nos Chansons de geste, 288, 289. — Le troisième mode, le mode liturgique ou clérical, n'est autre chose que la *Benedictio novi militis*. Son caractère principal, c'est que le chevalier est armé, est *fait* par l'Évêque, 265, 269, 273, 287, 288, et surtout 296-301. Cf. 86. — La *Benedictio novi militis* consiste surtout dans la cinction de l'épée par la main de l'Évêque consécrateur et par une *colée* adoucie qui est accompagnée de ces mots : *Esto miles*. V. *Benedictio novi militis*. — *De la transition entre la Remise des armes à la Germaine et l'office liturgique de la Consécration chevaleresque (Roth, loc. cit., 228, 229). — VI. Les candidats a l'adoubement : damoiseaux, « enfants », valets, écuyers : sens exact de chacun de ces mots, 186 et suiv., 247, 250. — VII. Conditions requises pour l'adoubement. Ces conditions correspondent aux questions suivantes : 1° Qui peut être fait chevalier? 2° Par qui peut-on être fait chevalier? 3° A quel âge peut-on être adoubé? 4° Quels sont les jours principalement réservés aux adoubements? 5° Où se font-ils? 6° Quel est, enfin, le Rituel de l'adoubement? — Réponses à ces six questions : 1° Qui peut être fait chevalier? Les chrétiens seuls peuvent être chevaliers, 33, 292. — En principe, et sauf cette réserve, la Chevalerie n'est pas une institution fermée, 247. — Elle est ouverte aux non-nobles, aux bourgeois, aux vilains, 21 n., 135, 248. — Mais, en fait, c'est avec des damoiseaux, avec des fils de chevaliers, avec de jeunes nobles, que l'on fait principalement les chevaliers, 250. — * « Ja Dieu ne place, dist Reniers li membrez... — Que chevaliers soie sire apelez, — Se de parage n'en sui estraiz et nez. » (*Renier*, B. N., fr. 24370, f° 64, etc., etc.) — La liberté, la *franchise* est la condition requise, 249. — *D'après la Règle du Temple, il faut, pour être chevalier, être paternellement extrait de chevaliers (éd. de Curzon, p. 234, § 431 ; cf. les §§ 435, 436). — *Le Droit, en général, ne s'est pas montré moins sévère : « L'enfant né d'un père roturier et d'une mère noble ne peut être chevalier » (Beaumanoir, xlv, 15) ; — *et le Parlement décide en 1280 que le comte de Flandre ne peut faire un chevalier d'un vilain, *sine auctoritate Regis* (E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n° 2304). — 2° Par qui peut-on être fait chevalier? « Tout chevalier a le droit de faire des chevaliers », tel est le principe qui domine ici toute la matière, 256. — Il n'est pas rare de voir un nouvel *adoubé* armer sur-le-champ d'autres chevaliers, 326, n. — *Que tout chevalier puisse faire un chevalier, c'est ce qui résulte des Formulaires de lettres qui nous sont parvenus : « *Miles militi ut faciat filium suum militem.* Jam affectat filius meus honorem militis et barones finitimi multum habent in desiderio quod eum promoveant, nec illorum tamen assentio voluntati. Illum igitur ad vos mitto, mi domine, cum meis precibus ut a vobis honorem recipiat affectatum et ad patrem suum feliciter, et amoto dilationis obstaculo, remittatur. » (Bibl. d'Agen, ms. 4, f° 177, commencement du xiiie siècle.) — C'est le père qui, le plus souvent, est choisi pour consécrateur, 257. — A défaut de son père, le candidat choisit l'un de ses plus proches parents, ou quelque baron du voisinage, ou quelque grand seigneur, 258. — En général, un noble seul peut consacrer un noble : « Quem natura ponit in ordine virorum nobilium jure debet per manum nobilem ad honorem militiæ promoveri. » (Bibl. d'Agen, ms. 4, f° 177.) — Il y a souvent plus d'un consécrateur. Exemples d'adoubements par six, cinq, quatre, trois et deux consécrateurs, 263. — Le consécrateur est quelquefois l'Empereur ou le Roi. Doctrine « royaliste » sur la collation de la chevalerie par le Roi seul, 258, 259, 260, 262. — Comme type des adoubements par le Roi, on a cité celui de Witasse, fils du

comte de Boulogne, par le roi d'Angleterre, 260, 261. — L'adoubement par l'Évêque est le caractère essentiel de la *Benedictio novi militis*, 265. *Cf. Roth, loc. cit., qui mentionne de nombreux exemples, 308 et suiv. — Adoubements par les Abbés. L'Église les condamne : concile de Londres, en 1102 (can. 18) : *Ne abbates faciant milites*, 265. — Adoubements exceptionnels : *a*. Damoiseaux qui font le voyage de Rome pour être armés par le Pape, 265. — Les chevaliers espagnols se ceignaient parfois eux-mêmes de l'armure chevaleresque, 265. — *c*. Adoubements par des femmes, 224, 266-268, n. — *C'est ainsi que Josiane adoube Beuve (*Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f° 92, v°), et Florentine Baudouinet : « Mult grant colée la dame li dona. » (*Renier*, B. N., fr. 24370, f° 144.) Etc., etc. — *d*. *Les rois ont été adoubés en Espagne par la statue de saint Jacques, dont un mécanisme ingénieux faisait mouvoir le bras armé d'une épée. (P. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, 115, d'après l'*Historia de España* de Cavanilles, III, 102.) — *e*. Adoubement par un mort : Galien armé par Roland qui vient de mourir, 268, 269. — 3° A quel âge peut-on être fait chevalier ? Longues hésitations pour déterminer cet âge, comme pour fixer celui de la majorité, 241. Cf. 197. — A la tradition germaine, en vertu de laquelle on pouvait être chevalier dès qu'on était de taille à se battre, on oppose de plus en plus l'usage de fixer à la fois la majorité et l'entrée dans la chevalerie à l'âge de vingt et un ans. Cette dernière tendance, qui est déjà très accusée au XIIe siècle, triomphe complètement au XIIIe, 241-543. — On n'est majeur, on ne peut être fait chevalier qu'à vingt et un ans : telle est la règle définitivement adoptée, 242, 243. — 4° Quels sont les jours principalement réservés aux adoubements, 250. — *a*. La Pentecôte. C'est la fête choisie de préférence à toutes les autres, et qu'on appelle pour cette cause *Pascha militum*, 251. *Au lieu du jour même de la Pentecôte, on adopte parfois le lundi (Roth, loc. cit., 280). — *b*. Pâques. *c*. Noël *d*. L'Ascension. *e*. La Saint-Jean, 250, 251. *A ces cinq fêtes il faut joindre la Saint-Michel (*Annales Colmarienses ;* Bœhmer, *Fontes*, II, 37, cité par Roth, loc. cit., 308). — Adoubements le jour du mariage ou à l'occasion d'un mariage, 252. Adoubements à l'occasion d'un baptême, 252. — Adoubements à l'occasion d'un autre adoubement, 252. — Adoubements le matin ou le soir d'une bataille, 252, 253, 254. — 5° Où reçoit-on l'ordre de la chevalerie ? *a*. Au château. Adoubements qui commencent sur la *place* du château et s'achèvent en pleine campagne, 256. — *b*. Dans le « moutier », dans l'église paroissiale, 255. — *c*. Dans le sanctuaire de quelque pèlerinage célèbre, au Saint-Sépulcre, à Sainte-Catherine, etc., 255. — *d*. Sur le champ de bataille, 253, 254. — 6° Quel est le rituel de l'adoubement ? A. Rituel de l'adoubement laïque, et comment il se compose de douze éléments : *a*. La veillée des armes, précédée ou non d'un jeûne préparatoire, 251, 272 ; 286-289 ; 310 ; 314-316. — *b*. Le bain (symbolique ou non, suivant l'époque), 270, 276, 280, 311-314. — *c*. L'audition de la messe, 270, 287, 289 et n. ; 316, 317 ; — laquelle est accompagnée, à une époque plus récente, de la Confession et de la Communion, 294, 317. — *d*. La vêture du costume d'apparat (braies et chemise blanches, chausses de soie blanche, robe de lin, bliaut entaillé, riche manteau, etc.), 310 ; 317, 318. Cf. 271, 277, 280, 285, 327. — Cette vêture est précédée d'un repas, 317 et n. — *e*. Chaussement des éperons, 270, 281, 293, 320 et n., 321. — *f*. Remise du haubert et du heaume, 270, 281 ; 320-323. — *g*. Cinction de l'épée. Le moment précis de tout le Rituel de l'adoubement où l'on devient réellement chevalier, la « forme » de ce « huitième sacrement » est cette cinction même de l'épée, 23, 270, 274, 324, 326. Cf. 293. — Serment ou vœu du nouveau chevalier, 326. — Remise du baudrier, 323. — *h*. La paumée (autrement appelée *Colée* ou *Alapa*), 270, 271 ; 273, 274 ; 282-287 ; 325. — La *colée* est quelquefois employée seule pour conférer la chevalerie, afin d'éviter des cérémonies dispendieuses, 283, 286, 287. Cf. *Colée*. — *i*. Le sermon après la *paumée*, 285 ; — *j*. L'*eslais* ou temps de galop fourni par le nouveau chevalier, 271, 280, 285, 328, n., 329 et n. — *k*. La quintaine, 271, 284 ; 330-335 et n. — *l*. Le *behourd*, 335. — Comme quoi ce Rituel, avec les douze éléments qui le composent, entraînait toujours de grandes dépenses, 261, 337-340. — C'est ce qui explique « l'aide » pour la chevalerie du fils aîné, etc., 337 ; — et pourquoi l'on adoubait le même jour plusieurs damoiseaux, 326, 327. — Présents que reçoit le nouveau chevalier, 310, 313. — *Fêtes qui accompagnent l'adoubement, *Romania*, 1890, p. 333. — Largesses aux pauvres, 311. — Chants des jongleurs, 310, 311, 318. — Belle composition de Simone Memmi représentant l'adoubement de saint Martin, fig. 40, p. 264. — B. Rites de l'adoubement liturgique ou *Benedictio novi militis*, 265, 273, 287, 288, 300-306 ; * et Roth, loc. cit., 304. — Il importe de ne pas confondre la *Benedictio novi militis* avec la Bénédiction de l'épée, 272, 287, 290 et n., 311 ; — ni même avec la Déposition des armes sur l'autel, 272, 287, 290 et n., 311. — VIII. DÉCADENCE DE

L'ADOUBEMENT. Causes multiples de cette décadence · symbolisme excessif introduit dans l'adoubement; influence de l'*Ordene de chevalerie,* etc., 290-296. — Complication des rites de l'adoubement aux XIVe et XVe siècles, 294-296. — Cette complication est également due au courant d'idées que représente l'*Ordene de chevalerie,* 294, 654, n. — Adoubements trop multipliés, 94. — Parodies de l'adoubement, 96 et n.

AÉLIS est le nom de femme qui est peut-être le plus usité dans la classe noble des XIIe-XIIIe siècles, 363, 364. — Rôle d'Aélis dans la chanson d'*Aliscans,* et comment elle sauve sa mère de la colère de Guillaume d'Orange, 383-385.

AFEUTREÜRE : véritable sens de ce mot ; que faut-il entendre par une *lance afautrée* et par un mulet *afeutré?* 730, n.

AGAIT, embuscade. Comme quoi l'*agait* est la ruse de guerre qui a été certainement la plus en usage dans toute la stratégie du XIIe siècle, 740, 741 et n.

AGE requis pour l'adoubement, 240-243, V. *Adoubement* ; — et pour le mariage, 342, 351-352, 385. V. *Mariage.*

AGENOUILLEMENT, attitude dans la prière, 538-539. — Agenouillement général avant la bataille, 747, n.

AGOLANT, roi païen, un des héros du faux Turpin, etc. Célèbre « Histoire des pauvres » dont saint Pierre Damien fait honneur à un autre roi païen, à Marsile, 83, n.

AIDES féodales, 337. — Aide spéciale pour la chevalerie, *ibid.* V. *Chevalerie.*

AIGLE D'OR placée sur les palais, 518, 522; — et au-dessus des tentes, 736, n.

AIGLENTINE, héroïne de *Gui de Nanteuil,* 237, 268, 343.

AIGREDURE, épée de Guibert, dans *Aimeri de Narbonne,* 708, n.

AIGUIÈRES en cuivre jaune pour le service de la table, 625. — Aiguière et bassin à laver, fig. 107, p. 616 (d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg).

AIMERI DE NARBONNE, père de Guillaume d'Orange, considéré dans ses « enfances » comme le type achevé du Damoiseau aux XIIe-XIIIe siècles. — Son portrait d'après le roman de *Girars de Viane,* 216, 217. — Sa physionomie d'après les chansons de *Girars de Viane,* 230, 231; — d'*Aimeri de Narbonne,* 38, 78, 356, 358 et 664-666; — des *Enfances Guillaume,* 569, 570; — du *Departement des enfans Aimeri,* 220-223; — et enfin de la *Mort Aimeri,* 46.

AIMERI DE NARBONNE, chanson de geste, 38, 78, 356, 358, 664-666, etc.

AIMON (Les quatre fils), héros du roman de *Renaus de Montauban,* 78, 530, etc. — Figure très rude de leur père, 88; — figure très chrétienne de leur mère, 527, 537, 558.

AIOL, principal personnage du roman de ce nom. Ses enfances, son éducation, 144-146; — son adoubement par son père, 257, 258; — son caractère profondément chrétien, 38, 39, 132, 543, etc.

AIOL, chanson de geste. Le début de ce poème constitue le type le plus achevé de ce qu'on appelait alors le « Castoiement d'un père à son fils », 132, n.

AIX-LA-CHAPELLE (Palais d'). Le fameux perron d'acier, 323, 324; 522, 523.

ALAPA MILITARIS. V. Colée.

ALEMELE de l'épée, 706, n.

ALEOIRS, chemin de ronde, à la partie supérieure des murs du château, 478. — Leur utilité dans un siège, leur savante disposition pour dérouter l'ennemi, 478, 479. — Vue d'une partie des *aleoirs* à l'entrée d'une tour (fig. 81, d'après un dessin de Viollet-le-Duc), 480. — On eut un jour l'idée de couvrir ces chemins de ronde, ces *aleoirs :* on les couvrit en bois, et l'on obtint ainsi les *hourds.* V. *Hourds.*

ALEXANDRE (Légende d') aux XIIe-XIIIe siècles. Résumé complet d'après l'*Alexandre* de Lambert le Tort et d'Alexandre de Bernai, 266.

ALEXANDRIE, considérée comme l'entrepôt général des étoffes fabriquées en Grèce, en Syrie, en Perse, dans l'Inde, 594.

ALISCANS, nom donné par l'épopée française à la fameuse bataille de Villedaigne sur l'Orbieu (793), 141-143, n., 171, 498-499.

ALISCANS, chanson de geste. Principaux épisodes : 1° la première communion et la mort de Vivien, 44, n., 45; 141-143; — 2° l'arrivée de Guillaume à Orange, après la grande défaite des chrétiens, 80, 498-501; — 3° Guillaume à la cour de Louis : l'impératrice sauvée par Aélis, 303 et suiv.

ALLAITEMENT. Dans la haute société féodale, on donne des nourrices à la plupart des enfants : il est rare qu'une mère allaite, 119. — L'allaitement maternel est si peu en usage chez les nobles que quand Ydoine nourrit elle-même ses enfants, « moult en parloient dame et borjois et serjant » (*Godefroi de Bouillon,* v. 639), 119. — * Il faut une intervention surnaturelle pour que les mères nourrissent. C'est ce qui arrive à Ydoine dans la chanson de *Renier* (B. N., fr. 24370, f° 155). Un ange lui apparaît et lui dit : « Te mande Dieu qui maint en deïté... — De ta mamele soit nourri et disné, — Ne d'autre fame ne soit jour aleté. — Par les nourrices est maint enfes mué. » * Les textes latins, d'ailleurs, constatent le même usage : « Delatus est cum matre ad castrum et, SICUT FIERI SOLET, cuidam mulieri traditus ad lactandum. » (Marbode, *Vita sancti Roberti, Patrologie de Migne,* CLXXI, col. 1507.) Ici également, comme dans le *Godefroi de Bouillon,* l'allaitement maternel est signalé comme un mérite tout exceptionnel : « Factum est autem, cum tantorum venerabilis Ida mater esset filiorum, adhuc illis in cunabulis jacentibus, non sinebat alienis, sed propriis lac dari uberibus, timens ut pravis contaminarentur mo-

ribus. » (*Vita sanctæ Idæ, Acta sanctorum Aprilis*, II, 142.)

ALLEMAGNE, ALLEMANDS. L'entrée dans la Chevalerie, l'adoubement en Allemagne, 274. — Formules de prières d'après les poèmes allemands, le *Ruolandes Liet* et surtout le *Willehalm* de Wolfram d'Eschenbach, 546, 547. — Haine dont les Allemands, les Tiois, sont l'objet dans nos Chansons de geste, 60 et n.

ALLOCUTION avant la bataille, 748.

ALMACE, Almuce, Almire, Autemise, épée de Turpin, 708, n.

ALPHABET ou « croix de par Dieu », 34, n.; — pendu à la ceinture des enfants qui vont à l'école, 366 et n.

AMBASSADEURS. Leur physionomie générale; insolence de leurs défis, etc., 204. — Leur costume, 712, fig. 129. — Comme quoi ils sont distincts des messagers, 204, n.

AMELINE, héroïne de la *Chanson d'Aspremont*, type de la femme chrétienne. Comment elle ramène à Dieu son mari, Girart de Fraite, 444 et n.

AMILE, AMIS, héros de la chanson d'*Amis et Amiles*, 113, 351, 361, 362, 529, 565, 566, 611, 612.

AMIS ET AMILES, chanson de geste, dans le « cycle de l'amitié ». Amis et Amiles sont, pour la France féodale, ce qu'Oreste et Pylade, Pythias et Damon, Nisus et Euryale, ont été pour l'antiquité classique, 37, 88-89, 164, n., 529, 542, n., 543, n., 565, 583, n., 611, n., 612.

AMURE de l'épée, 706, n.

ANCRES des vaisseaux, 725, 734, n.

ANDRÉ DE LAVAL. Il est armé chevalier avec l'épée de Duguesclin, à la bataille de la Brossinière (1423), 254-255.

ÁNES, canes sauvages, oiseau de chasse, 638.

ANGERS (Hôtel-Dieu d'). La salle de l'Hôtel-Dieu d'Angers peut passer pour le type achevé, non seulement de toutes les salles d'hôpital, mais de toutes les salles de palais. Même plan : un rectangle coupé en deux ou trois parties par un ou deux portiques, 605.

ANGES. 1° Ministère des Anges près de la Chevalerie et des Chevaliers : ils combattent dans les rangs de l'armée chrétienne, 138; — et ce sont eux qui portent au ciel toutes les âmes des chevaliers morts pour la foi, 770, etc. — 2° Ministère des Anges près de la France : ce sont eux qui ont couronné le premier roi de France, 61 et n. — 3° Ministère des Anges près de la famille chrétienne : les Anges encensent le lit de la grand'mère de Godefroi de Bouillon, 590, 591.

ANGLETERRE. L'entrée dans la chevalerie, l'adoubement en Angleterre, 274, 324.

ANIMAUX (Combats d'), 554, 555, n., 652 et n.

ANNEAU. 1° Anneau de fiançailles : considéré comme le gage d'amour par excellence, 391. — 2° Anneau de mariage. Sens exact des mots « Épouser une dame d'anel », 427. — Bénédiction liturgique de cet anneau, qui est passé par l'époux au doigt de l'épouse, 427, 428; — *et qui renferme parfois des reliques (*Prise de Cordres*, B. N., fr. 1448, f° 176, v°).

ANNIVERSAIRE. L'anniversaire de la naissance, notamment, est célébré avec une grande solennité, 104.

ANSEIS DE CARTHAGE, chanson de geste. Célèbre « Histoire des pauvres », 83.

ANSEIS FILS DE GIRBERT, chanson de geste, 591, 592, n., etc.

ANTIOCHE, chanson de geste, ou fragment de chanson de geste. Citations nombreuses et importantes, 40, 41; 164, n., 445, 446, n., etc., etc.

ANTIQUITÉ gréco-latine, etc. Souvenirs qui en sont restés dans nos vieux poèmes, 168, n., 169. — Trois noms résument l'antiquité aux yeux de nos pères : Troie, Alexandre, César, 165.

APOCALYPSE. Mappemondes qui sont l'ornement presque obligé des Apocalypses, 155, n. V. *Beatus*.

APPEL, sonnerie avant la bataille, 747, n., 748.

AQUIN, chanson de geste, 164, n., 543, n., etc.

ARA CŒLI, célèbre monastère de Franciscains à Rome, d'où venait l'eau de rose destinée au bain des nouveaux chevaliers, 314, n.

ARABES. Pour tout ce qui concerne les questions de la religion et de la civilisation arabes, voy. *Islam*, etc., etc. — A raison de la place importante qu'occupe le cheval dans la chevalerie, voy., sur les chevaux arabes, la note de la p. 726. Cf. l'article *Cheval*.

ARBALÈTE. L'arbalète et son carreau, 743, n. — A raison de son tir trop souvent mortel, l'Église en interdit sévèrement l'usage dans les guerres entre chrétiens, 12 et n. — *On trouvera une représentation exacte de l'arbalète dans l'ouvrage si souvent cité de Schultz, 1re éd., II, 173 et suiv.

ARBALÉTRIERS. Leur costume, leur arme. Ce que c'était en réalité qu'un *carreau* d'arbalète, 743, n. — Les arbalétriers ont le même rôle stratégique que les archers, 743. — Ils sont hiérarchiquement assimilés aux sergents, 743, n.

ARBRE QUI FENT. « L'Arbre qui fent » une ou « deux fois en l'an par rajonissement », ou « por renovelement », est peut-être le même que l'Arbre sec. C'est une des « bornes du monde, » 155, n.

ARBRE SEC. L'Arbre sec « est une des bornes du monde » au moyen âge, et a sa place sur toutes les cartes du XIIe siècle. Dans la Mappemonde de la cathédrale de Hereford, on le rencontre au sud de l'Indus, « près du paradis dont Adam est chassé », 155, n. — Dans la Mappemonde d'Andrea Bianco (1436), l'Arbre sec est représenté dans « la péninsule du Paradis », 156, n. — Marco Polo le signale « en la fin de Perse dans le royaume de Tonocain ». (Il s'agit du Kouhistan, province qui dé-

pend du Khoraçan.) L'arbre sec est un platane qui est seul au milieu d'une plaine immense, 156, n.

Arc. 1° Arc de guerre. L'usage de l'arc est interdit par le concile de Latran, en 1139, dans tous les combats entre chrétiens, 12 et n. — 2° Arc de chasse, 702, n.

Arcaise (Pays d'), « où hatent avec Lucifer les Sagittaires et les Nérons », 159.

Archères, meurtrières pratiquées dans les merlons, 479; fig. 80, p. 476. — Disposition spéciale des archères dans les tours des châteaux, 484.

Archers. Leur rang social; leur costume; leur tir; leur emploi spécial dans la tactique des XIIe-XIIIe siècles, 742, 743 et n. — Mépris des chevaliers pour les archers, 67.

Architeclin (Saint), l'*architriclinus*, le maître d'hôtel de la l'Évangile, 164.

Architecte. C'est ce « maître des maçons » dont il est question dans les Chansons de geste, 468, 469. — Rôle de l'architecte au moyen âge. L'architecte laïque, 471. — Comme quoi l'architecte est rarement nommé dans les chansons de geste, 468, n.

Architecture. 1° Architecture religieuse. De l'architecture romane, 2, etc. — 2° Architecture militaire. La fortification, 469, 475, etc. Cf. *Château*, *Donjon*, *Murs*, *Tours*, etc. — 3° Architecture civile : les palais, 522. Cf. *Palais*, *Salle*, etc.

Arçons, arçonnières, 729, n., et suiv.

Ardoise, employée pour la couverture des palais, etc., 522.

Arestuel. C'est la pointe ferrée par laquelle se termine la partie *inférieure* du bois de la lance, 329, n., 710, n. — Quand le fer de la lance est brisé, le chevalier peut se servir de l'*arestuel* pour frapper l'ennemi, 710, n.

Arles (Concile d'), en 314 : permet définitivement aux Chrétiens (can. 3) l'exercice de la *militia*, 9.

Armée. Tableau de la marche d'une armée en campagne, 737, 739. V. tout le chapitre sur la Vie militaire.

Armer chevalier = adouber, 245.

Armes, armure. 1° Armes défensives, 713, n. — 722, n. — 2° Armes offensives, 705, n. — 713, n. — 3° Armes de chasse, 703 et n. — 4° Armes courtoises pour les tournois, 679, 680, 692, 693 et n. — La Remise des armes au jeune Germain, usage qui s'est perpétué chez les Francs, est la première origine de la Chevalerie, 15, 16, 22, 23. — Armes déposées sur l'autel avant l'adoubement, 272, 287, 290 et n., 311. — Remise des armes, et notamment de l'épée, au nouvel *adoubé*, 270, 281, 320-323. — Armes suspendues comme décoration aux murs des salles, 606.

Armoire. Les armoires étaient souvent peintes; objets qu'elles renfermaient, 593.

Armoiries (Premières), 714, n, 715.

Aromates (Emploi des) dans les bains, 536; — dans la bière où l'on vient d'enfermer le corps d'un mort, 778.

Arques (Château d'). — Souterrains, 512.

Art militaire au XIIe siècle, 739 et suiv. V. *Stratégie*, *Tactique*.

Arte venandi (De), Traité de l'empereur Frédéric II, 177, n.

Arts (Les sept), 149.

Artus, considéré comme un des neuf preux, 139.

Artus (Bornes d') = bornes d'Hercule, 156 et n. V. *Bornes*.

Ascension, une des fêtes liturgiques où l'on adoube les nouveaux chevaliers, 250, 251, n.

Asie (Description de l'), 157-158.

Aspremont, chanson de geste. Épisodes de Rolandin au château de Laon, 225-227; — et de la grande bataille d'Aspremont, 170, 191. — *Aspremont* est une chanson « royaliste », 262 et n. Cf. 84.

Assaut, 759, 764, 765, fig. 150.

Asseoir (Mode de s'). On s'assied généralement par terre; sur le pavement, qui est jonché ou non de feuillages et de fleurs; sur des tapis, etc., 584, 585.

Astres (Musique des), entendue par les petits enfants au berceau, 104.

Astrologie. Elle est presque universellement confondue avec l'astronomie, 150.

Astronomie. Fait partie de l'instruction du jeune baron, et lui est enseignée par sa mère, 146. — Astronomie cultivée par les femmes et par les jeunes filles, 367.

Athéisme, athées, « geste » des athées, 35-37, 88, 89.

Atlantide (L'île) et la Mer betée, 156, n.

Auberis li Bourgoins, chanson de geste qui contient des éléments antiques à côté d'affabulations romanesques, 27, 77, 236, 354; 355, 528, 529, 550, 551, 728, n., 729, n.

Auberon (Roman d'), 117. Cf. 168, etc.

Aucubes, tentes, 731-736.

Aude, fiancée de Roland, 238, 239, 380, 390, 391.

Audigier, parodie de la Chevalerie, 96 et n.

Aufin, le *fou* des échecs, 653, n.; fig. 112.

Augustin (Saint). Sa doctrine sur la guerre, 3, 10 et 11.

Aumônes, 555, 776, etc.

Aumônière, 556.

Aurore. Description d'après les poètes des XIIe-XIIIe siècles, 451, 453.

Autour, oiseau de proie, 178, n.

Aye d'Avignon, chanson de geste, 64, etc.

B

Bachelier. Sens successifs du mot « bachelier », 189. — *D'après le Polyptyque de Marseille, le *baccalarius* semble avoir été un fils de colon, qui n'était pas encore établi et était en âge de l'être. Le bachelier, dans une classe plus élevée, est un petit propriétaire rural, un gentilhomme campagnard qui ne possède qu'un *prædium* et qui, pour répondre au *ban*, se rend seul, sans vassal, à l'armée du Roi ou à l'ost du seigneur, 189. — A l'époque féodale, le bachelier doit surtout être considéré comme le jeune noble qui, n'étant pas marié et ayant encore ses parents, ne possède pas de fief et n'a pas de fortune, 190. — Les bacheliers sont appelés « valets à marier ». Comme ils n'ont ni femmes ni enfants, on leur confie volontiers les entreprises les plus périlleuses, 190, n., 191. — L'idée de pauvreté s'attache de bonne heure à celle de « bachelier », 189. — Si pauvre qu'il soit, le bachelier n'est pas un aspirant à la chevalerie, et il ne faut pas le confondre avec les damoiseaux ou les « enfants ». Le bachelier est un chevalier : textes à l'appui, 191, 192. — Fonctions des bacheliers, 645, n. — Les deux derniers sens du mot « bachelier » dérivent aisément des précédents. D'un côté *bachelier* devient synonyme de « jeune », d'« adolescent », 190; de l'autre, *bachelerie* en vient à signifier « courage », 195, n.

Bagues, jeu d'enfant, 123, 124, n.

Bahuts. Leur forme ordinaire, fig. 99, p. 593.

Baiart, cheval des quatre fils Aimon. Son histoire, 725, n.; 726, n.; 727, n.; 729, n. Cf. 514.

Baignoires, 311 et n. Leur forme la plus ordinaire : ce ne sont, en réalité, que des baquets, 536.

Bailles. Le château est divisé en deux cours qui s'appellent *bailles*. L'une, la « haute cour », contient le donjon et ses dépendances; l'autre, plus vaste, est parfois comme une sorte de petit village. Les deux *bailles* sont séparées l'une de l'autre par un mur crénelé où l'on a pratiqué une porte et une poterne, 458. — Les *bailles* sont définitivement constituées et distinctes au XIIe siècle. La plupart des châteaux offrent ces deux divisions très bien marquées, 408. — *Baille* extérieure, 502-503. — *Baille* intérieure, 503-504. — Type de *baille : baille* du château de Courcy (Calvados) d'après un dessin de M. de Caumont, fig. 79, p. 467.

Bain. 1° Bain rituel, la veille ou le jour de l'adoubement, 270, 276, 280, 292, 311-314, 536. *Cf. *Romania*, 1890, p. 336. — Bain à l'eau de rose, le jour de la bénédiction d'un nouveau chevalier à Saint-Pierre de Rome. Ce bain est suivi d'un repos sur un lit de parade, 314. — *On ne trouve pas en Allemagne de traces du bain rituel (Roth, loc. cit., 281). — 2° Bain ordinaire : usage fréquent des bains, 535 et suiv. Cf. 124. — Bain pris le matin, 536; — après le dîner (?), 536; — après une maladie, 537; — après un voyage, 537; — la veille et le lendemain du mariage, 397 et n., 536, n., 537. — Bain de la mère après les couches, 121, n. — Bain du nouveau-né, 102, 105. — Bains offerts aux hôtes, 557. — Le soin des bains était confié aux jeunes filles, aux femmes, 370, n. — Salles de bains, 536, 537. Cf. fig. 41, p. 313.

Baiser. Usage du baiser, 556, 557. — Baiser (en signe de respect) du pied et de l'éperon, 557 et n. — Baiser de paix avant la bataille, 747 et n. — Baiser « liturgique » à la messe du mariage, 431.

Bal. 1° Après le repas, 655. — 2° Le jour des noces, 440.

Balançoire, jeu d'enfant, 123.

Balcon, 493, n.

Baliste, machine de guerre à ressort, 760, n.

Balle ou « pelote », jeu d'enfant, 123, fig. 14.

Balteus, baudrier passé sur une épaule et destiné à suspendre l'épée du soldat romain, 17, fig. 1, et 17, note 4. — Explication de la formule : *Balteum auferre*, etc., 17, note 3. — De l'emploi du *balteus* sous la première race 18, note 1.

Banc, 534, 584, 585, 619-621. — Les bancs sont distincts des *formes* en ce qu'ils sont toujours transportables, mobiles, 585, n. — *Cf. une représentation exacte d'un banc dans Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 1re éd., I, 67.

Banneret. C'est le chevalier ayant déjà acquis des fiefs par héritage ou par mariage et qui a plusieurs vassaux sous sa bannière, 190. — Différence entre le chevalier banneret, *gaudens insignibus vexilli*, et le « bachelier », qui lui est toujours inférieur, 189.

Bannière, 711, n. — Bannière seigneuriale et autres bannières déployées sur les murs d'un château, 517, 518. — Bannières aux mâts des vaisseaux, 725, 734, n.

Baptême. 1° Rites du baptême, 108-111. — Baptême par immersion, baptême par infusion. Dans le premier, on *lève* l'enfant hors des fonts; dans le second, on le *tient sur les fonts*, 113, n. — *Baptêmes d'adultes par immersion. Exemples nombreux dans l'épopée française : *Aïol*, v. 1842; *Aliscans*, v. 7584; *Bastart de Bouillon*, v. 2852; *Beuves de Commarchis*, p. 159; *Fierabras*, v. 1837-1843; *Gau-*

frey, v. 9145-9174; *Girbert de Metz*, B. N., fr. 19160, f° 328; *Helias*, v. 1116 et suiv.; *Huon de Bordeaux*, v. 8648 et suiv.; *Moniage Renoart*, B. N., fr. 368, f° 242, v°; *Otinel*, v. 620; *Prise d'Orange*, v. 1864; *Siège de Barbastre*, B. N., fr. 24305, f° 155, v°, etc., etc. — Un baptême par immersion, d'après Giotto, fig. 12, p. 112. — Le baptême devait avoir lieu avant que l'enfant eût pris la moindre nourriture, 107, n. — Cortège pour aller à l'église. L'enfant est enveloppé en des « draps d'or » et de « soie sarrasine », etc., 109. — D'abord plongé tout nu dans la cuve, l'enfant est immergé plus tard avec des vêtements, 110. — Parrains et marraines, 110 et suiv. — Leurs présents, 114. — Baptême du fils de la reine Blanchefleur (d'après le roman de *Macaire*), cité comme type d'un baptême à cette époque, 115, 116. — Repas du baptême, 117. *« Costume avoient les gens par veritez, — Et en Provence et en autres regnez, — Tables metoient et sièges ordenez — Et sus la table trois blans pains buletez. — Trois pos de vin et trois henas de lez, — Et par encoste iert li enfes posez, — En un mailluel i estoit aportez, — Devant les dames estoit desvolepez, — Et de chascune veüs et esgardez, — S'iert filz ou fille ne à droit figurez, — Et en après batisiez et levez. » (*Renier*, B. N., fr. 24370, f° 52, v°.) — 2° Importance du baptême, 107. — Le baptême est indispensable pour être armé chevalier, 33. — C'est « au nom de leur baptême » que l'on fait aux chrétiens les supplications les plus solennelles, 107. — 3° Le nom de baptême. Le plus souvent, ce sont les parrains qui le donnent, 113. — *Dans les baptêmes d'adultes, tantôt on change l'ancien nom du baptisé, et c'est ainsi qu'Orable devient Guibourc (*Prise d'Orange*, v. 1869), etc., etc.; tantôt on ne le change point (*Aiol*, v. 8142; *Coronement Looys*, v. 1260; *Moniage Renoart*, B. N., fr. 368, f° 242; *Otinel*, v. 620), etc. — 4° La chevalerie considérée comme le baptême de l'homme de guerre, 24.

Baptismales (Cuves). Cuves des xie-xiie siècles, fig. 8-12, p. 106-111. Cf. *Aiol*, v. 8143 (une cuve de fin or); *Aliscans*, v. 7585 (une cuve de marbre clair, etc.).

Barbacane, construction placée devant la porte d'un château, par delà le fossé. Les barbacanes, d'abord en bois, sont bâties en pierre dès la fin du xiie siècle, 459. — Une barbacane au xiie siècle, description détaillée, 472-474. — *« Inter muros et ante murale quod vulgo *barbicanas* vocant. » (Albert d'Aix, *Patrologie* de Migne, t. clxvi, col. 476.)

Barbares (Souvenir populaire de l'invasion des), 170.

Barbe (Port de la), 233.

Barbeaux, ailettes du fer de lance, 710, n.

Baril que porte le messager pour renfermer ses lettres, 203 et n.

Baron. L'enfance du baron, 101-184. — La jeunesse du baron, 185-244. — Éducation religieuse du jeune baron, 130 et suiv. — Son éducation scientifique, 143 et suiv. — Pour tout le reste, voy. *Chevalier*.

Barque de sauvetage, 725, 734, n.

Barres, *murale barrum*. C'est une seconde enceinte autour du château, un mur de bois, fait de pieux et de planches. Entre les grands murs de pierre crénelés et le *murale barrum* ou les barres, se développe un chemin de ronde qui s'appelle les *lices*, 458. — Description détaillée du *murale barrum*, des barres, 474. — Barre de la barbacane, 473.

Barthélemy (Anatole de). Sa doctrine sur l'origine de la chevalerie, 15-16, 22.

*Bassinet, casque à l'usage de ceux qui ne sont pas chevaliers. « Un bacinet, biax ostes, me querez, — Que soit d'acier et bien fait et temprez. — N'ai cure d'iaume, oste, se m'aïst Dé, — Qu'ancor ne suis chevaliers doubés. » (*Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 13, v°.)

Bassins. 1° Bassins à laver. Dès avant le xiiie siècle, on ne se sert plus de lavoirs, on ne « crie plus l'eau » : des écuyers, en des bassins, apportent à laver à chaque convive, 602. — Tenir le bassin était un office des damoiseaux; c'était un honneur que l'on enviait, surtout quand il s'agissait de le tenir devant un roi ou un grand seigneur. Querelle à ce sujet entre Garin et Fromont, etc., 647, n. Cf. la fig. 107, p. 716 (d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg). — 2° Bassins de cuivre qui font office, à la porte du château, des anciens *heurtoirs* et des sonnettes de nos jours, 493.

Bataille. Ce mot a trois sens distincts dans les textes romans. Le premier est le sens actuel, celui de combat. — Récit complet d'une bataille : 1° Avant la bataille : préparation religieuse; confession et communion; baiser de paix et pardon des injures; agenouillement général; adoration de la croix; bénédiction solennelle avec les reliques; allocution militaire, etc. 2° Pendant la bataille : signal par les *buisines*, l'honneur du premier coup, l'avant-garde engagée, mêlée générale, mille duels à la fois, retraite, poursuite, 746-754. — 3° Après la bataille : les chirurgiens s'occupent des corps, et les prêtres des âmes, 754-756. — Une mêlée, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, fig. 145, p. 751; fig. 146, p. 752; fig. 147, p. 753. — Le second sens du mot « bataille » est celui de « corps d'armée, bataillon », 739. — Enfin *bataille* est synonyme de *merlon*. Une « tour *bataillie* », c'est une tour à laquelle on a appliqué le système de crénelage, 476.

Bataille loquifer, chanson de geste, 544, n.

Baton entre les mains des mes-

sagers et qui est un de leurs signes distinctifs, 712.

BAUCENT signifie un cheval qui a des « balzanes », et par extension un cheval « pie ». C'est en particulier le nom du cheval de Guillaume d'Orange, qui fut tant aimé de son maître, 726-729; — et c'est aussi le nom du cheval de Fromont, 280, etc.

BAUDRIER, *baudré*, 17, 18. — Le baudrier romain, 17, note 4. — La remise du baudrier est, en réalité, un des rites les plus importants de l'adoubement; mais, dans nos vieux poèmes, ce n'est jamais le baudrier, c'est l'épée qui joue toujours le premier rôle, 18, n.; 323. — Ce que c'est que le *neu du baudré*, 18, note 1.

BAUGENCY (Donjon de), 505, 507, n.

BAYARD, le « chevalier sans peur et sans reproche ». Sa confession à son maître d'hôtel, 45.

BAYART, cheval des quatre fils Aimon. V. *Baïart*.

BAYEUX (Tapisserie de). Appartient aux dernières années du XIe siècle. C'est une broderie tracée à l'aiguille, 607-609. — Ressources considérables qu'on y peut trouver pour la description du costume militaire au XIe siècle, etc., *ibid.*

BEATUS, moine espagnol du VIIIe siècle, auteur d'un Commentaire sur l'Apocalypse. Il avait eu l'idée d'accompagner son texte d'une carte qui a été plus d'une fois reproduite ou imitée après lui, 155, n.

BEAUGENCY. V. plus haut *Baugency*.

BEAUMONT (De). Ses *Recherches sur l'origine du blason*. Théorie sur l'origine arabe de la chevalerie, 16.

BEAUTÉ. Type de la beauté au XIIe siècle chez les jeunes hommes : des cheveux blonds, des yeux « de faucon », une carnation blanche et rose, des épaules très larges, une taille très fine, 205 et suiv. — Idéal de la beauté chez la jeune fille et la femme au même temps : cheveux blonds, carnation de blonde, *cler visaige*, yeux *vairs*, nez *traitis*, menton *fourcelé*, 375, 376.

BEFFROI, échafaudage roulant que l'on pousse contre les murs d'une ville assiégée, 761 et suiv. — Description détaillée, 762. — Le beffroi en action, fig. 149, p. 763. — On appelle aussi du nom de « beffrois » les loges, les tribunes pour les spectateurs et surtout pour les dames dans les tournois, 680.

BEHOURD, escrime à cheval, 335-337 et n., 440. — Behourd le jour de l'adoubement, après la quintaine, 335. — Behourd le jour des noces, 440.

BENEDICTIO ENSIS ET ARMORUM, 301-302, 304. — L'exemple le plus ancien est peut-être le texte du manuscrit D 5 de la Bibliothèque Vallicellane à Rome (XIe siècle), 290.

BENEDICTIO NOVI MILITIS. Son origine, son histoire, 265, 296 et suiv. Cf. 269, 275, 287, 288, 290, etc. — C'est le troisième et dernier mode, c'est le mode liturgique de l'adoubement, 273. — *De la transition entre la remise des armes à la Germaine et l'office liturgique de la consécration chevaleresque: Roth, loc. cit., 228, 229. — Le rite de la *Benedictio novi militis* consiste essentiellement dans la cinction de l'épée par la main de l'évêque consécrateur et dans une *colée* adoucie, qui est accompagnée de ces mots : *Esto miles*, 296. — La *Benedictio novi militis* a probablement été un usage d'origine pontificale et romaine, et qui de Rome a rayonné sur les autres pays de la chrétienté. Elle n'a pas été introduite en France avant le XIIe siècle, et n'a été d'un usage courant qu'au temps de saint Louis, 300. — Le plus ancien exemple, peut-être, s'en trouve dans le manuscrit D 5 de la Vallicellane (XIe s.). Description de ce manuscrit, facsimilé, 297. — Sauf le texte de la Vallicellane, on ne trouve pas, avant le XIIIe siècle, d'exemple de la *Benedictio novi militis*, 299. — Aveu de D. Martène qui déclare n'avoir jamais, dans les anciens Pontificaux, découvert aucune trace de la *Benedictio novi militis*, 299. — La *Benedictio novi militis* est représentée aujourd'hui par trois familles de textes : 1° l'*Ordo vulgatus*, qui dérive du texte de la Vallicellane; 2° le *Pontifical* de Guillaume Durand (qui a passé presque intégralement dans la rédaction officielle du *Pontifical romain*); 3° le texte du manuscrit 4748 de la Vaticane (qui n'est pas antérieur au XIIIe siècle), 300, 301. — Beauté de ce rite dans les anciens Pontificaux : *« Per eumdem [gladium] vim æquitatis exerceas, molem iniquitatis potenter destruas et sanctam Dei Ecclesiam ejusque fideles propugnes et protegas...; viduas, ut pollicitus es, et pupillos et orphanos clementer adjuves et defendas; desolata restaures, restaurata conserves, ulciscaris injusta, confirmes bene disposita, » etc. (Vat., 4748, cité par Catalani.) — Deux des prières du *Pontifical romain* (*Exaudi* et *Benedic*) se trouvent déjà au XIe siècle dans le manuscrit de la Vallicellane, 290, n. — La *Benedictio novi militis* ne doit pas être confondue avec la *Benedictio ensis et armorum*, 290, n.

BENEDICTIO VEXILLI BELLICI On la trouve dans le manuscrit D 5 de la Vallicellane (f° 1, col. 1), avec la *Benedictio ensis noviter succincti* (*ibid.*, col. 1 et 2), 298.

BÉNÉDICTIONS liturgiques. 1° Bénédiction nuptiale, 429, 430. Cf. la bénédiction du lit nuptial, 441, 442; 590; — et celle du pain et du vin après la messe de mariage, 431, 442. — 2° Bénédiction de l'épée du nouveau chevalier, 272, 287, 290, 296, 311. — 3° *Benedictio novi militis*. V. plus haut. — 4° Bénédiction solennelle avant la bataille, 747, 748.

BENEFICIUM ou *SOCIETAS*, participation aux bonnes œuvres et aux prières d'une maison religieuse, 776.

Berceau, 102, 591; fig. 4 et 5.
Berceuses, chansons pour endormir les petits enfants au berceau, 104.
Bernard (Saint). Sa lettre aux chevaliers du Temple, 13. — Sa protestation contre les tournois, 682.
Berte aux grands pieds, mère de Charlemagne, 64, 208, 209, etc.
Berte aus grans piés, chanson de geste, 224, 225, etc.
Berte, femme de Girart de Roussillon, type de l'épouse chrétienne, 437, 438, 444 et n., 446, n.
Betée (Mer), 156 et n. V. *Mer*.
Biberon, en usage au xiiie siècle, et sans doute antérieurement, sous le nom de *cornet*, 119.
Bière, boisson, 642 et n.
Bière pour les morts. Mise en bière, 778. — La bière est enveloppée de draps de soie, etc., 774, 778.
Billes, jeu d'enfant, 123.
Blanchefleur (La reine), héroïne du roman de *Macaire*, 115, 116; 528, etc.
Blancheflor, une des héroïnes de la geste des *Lorrains*, et qui fut l'occasion de la grande guerre entre les Lorrains et Fromont de Bordeaux, 348.
Blason (Origines du), 714, n.
Blessés (Soins donnés aux), surtout par les clercs, 558-560; 755.
Bliaut. Le bliaut, vêtement de dessus, était, au xiie siècle, à l'usage des hommes aussi bien que des femmes. I. Bliaut a l'usage des femmes. C'est une tunique de dessus, qui se porte sur le « pelisson hermin », ou sur la robe, parfois même sur la chemise, 404, n. — Il y a eu, au xiie siècle, deux espèces de bliaut à l'usage des femmes : le bliaut *simple* et le bliaut *composé*. Le bliaut simple était un vêtement de dessus qui avait la forme d'une blouse et était brodé au collet et aux manches. Il était fermé sur la poitrine par une agrafe et était muni d'une ceinture. Le bliaut *composé* était formé de trois éléments : 1° un corselet, juste au corps, à manches très longues; 2° une jupe plissée à petits plis; 3° une pièce du milieu, consistant en une sorte de ceinture très large, d'étoffe très souple, qui pressait le ventre et les hanches et était lacée par derrière, 404, 405. — Représentation du bliaut simple, fig. 57 et 58, p. 403; — du bliaut *composé*, fig. 59-64, p. 405-407. — II. Bliaut a l'usage des hommes, 410, n., 411. V. surtout la fig. 65, p. 410. — Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, le bliaut est « un vêtement à l'usage des riches et des nobles », 410, n. Cf. 399.
Blois (Pierre de). V. *Pierre*.
Bocident (La gent de), peuple légendaire, 160.
Boissons. Bière, cidre, vins, 642.
Bonne aventure (Usage de tirer la), 371-372.
Bonnet, 415-416, n., 420. — Le bonnet des hommes offre à peu près la forme du bonnet phrygien, 415, n.
Bornes d'Artus. 1° Elles ne sont autre chose que les bornes d'Hercule. 2° Elles sont situées a l'extrémité orientale de l'Inde. 3° On y voit deux statues qui, d'après le roman d'*Alexandre*, y ont été jadis dressées par « Libis et Arcus », quand ils vinrent en Orient, 155, 156.
Boucherie. La viande de boucherie occupe peu de place dans les menus des repas d'apparat au xiie siècle, 633, n.
Boucle de l'écu, armature de fer, dorée et décorée d'une boule de métal précieux, ou de quelque pierre fine, ou de quelque verroterie, 329, n., 715, n. Cf. les fig. 43, p. 321; 130, p. 713; 133, p. 718; 134, p. 719. — La *boucle*, qui est l'antique *umbo* des boucliers romains et gaulois, donne son nom à l'*escut bucler*, au « bouclier », 715, n. Cf. Viollet-le-Duc, J. Quicherat et Demay.
Bouclier, 329, n., 715, n.
Bouglerastre, mélange d'hydromel et de vin, 644.
Bougueran, toile de coton, 400, n.
Bouillon (Godefroi de), 24. V. *Godefroi*.
Boules, jeu d'enfant, 123.
Bourg-Achard (Eure). Fonts baptismaux, 109, fig. 10.
Bourgeois faits chevaliers, 248, 249 et n.
Bouteiller, 562.
Bouvines (Bataille de), 745 et n.
Boves, souterrains du château, 513.
Brachets, chiens de chasse, 183.
Braier. C'est la ceinture en étoffe et à boucle qui retient les braies à la taille, 408, n.
Braies, première pièce du costume masculin. C'est un caleçon en « cainsil », c'est-à-dire en toile blanche de chanvre ou de lin, 407, n., 408. — Quand l'homme porte des chausses, les braies sont courtes; quand il ne porte pas de chausses, les braies descendent jusqu'au pied. Les braies doivent être considérées comme le *haut-de-chausse*, et les chausses comme le *bas de chausse*, 408, n. — Braies blanches pour l'adoubement, 317. — *La distinction entre les braies et le braier est bien marquée dans les vers suivants, cités entre mille : « Trop fu outrecuidiez — Qui me voloies mes braies deschaucier — Et mon braier fors de mes rains sachier. » (*Moniage Guillaume*, B. N., fr. 774, f° 193, v°.)
Brant. V. *Épée*.
Bravoure chez les chevaliers, 66-70, etc., etc.
Brefs, lettres, messages. Façon de les porter, 203. — Brefs par lesquels on convoque les nobles à l'ost, 715, etc.; — et au tournoi, voy. *Tournoi*.
Brehier, Sarrasin tué par Ogier le Danois, 511.
Breniers, valets de chiens, 562.
Bretèche. Des différents sens du mot *breteche*, *breteke*, et de l'enchaînement de ces sens, 493 et n.
Breteker = publier, 493, n.
Bride de cheval. Des divers éléments qui la composent, 731, n., et 732; fig. 143, p. 732.

Briques émaillées, 533.
Broderie, travail de jeune fille, 369; — et de dame, 607-610 et n.
Brochart, nom de chien, 183 et n.
Broiefort, cheval d'Ogier, 477, 726, n., 727, n., 728, n., 733, n.
Broieguerre, cheval de Maugis, 726, n.
Broigne, Brunie. C'est l'armure défensive du corps, antérieurement au haubert. La broigne est une tunique de cuir ou d'étoffe, sur laquelle étaient cousus des anneaux, des plaques ou des bandes métalliques. Dans le haubert, il n'y a plus ni cuir ni étoffe, mais seulement des anneaux entrés les uns dans les autres, des mailles, 717, n. — La broigne, au xiᵉ siècle, descend à mi-jambe, 718, n. — Sa représentation exacte d'après la tapisserie de Bayeux, fig. 132, p. 716, n. — Elle disparaît après 1150, 717, n.
Brossinière (Bataille de la), en 1423. André de Laval y est adoubé avec l'épée de Duguesclin, 254-255.
Brunehaut, « fille de Judas Maccabeu et mère de Jules César », 118, n., 168, 268, n.
Brunie. V. *Broigne.*
Bucion (Les hommes de), peuple légendaire, 160.
Buies, entraves mises aux prisonniers, 510, n.
Bulgares. Instructions que les soldats bulgares reçoivent du pape Léon IV, 12.
Burgibus = Belzebuth, nom de démon, 769, n.
Buridane (Les hommes de), peuple légendaire, 160.
Busines, trompettes ou trompes, 655, n.
Butin fait aux tournois, 699-700.

C

Cable, machine de siège à ressort, 760, n.
Caballarius. Exemple le plus ancien (?) de l'emploi de ce mot, 16, note 4.
Caballus, 16.
Cadavre. Préparation du cadavre. Comment on le faisait bouillir pour en détacher les os, etc., 778, n.
Cadeaux : 1° des parrains à leurs filleuls, etc., 114; — 2° des hôtes à leurs invités, après le repas, 652; — 3° à l'occasion d'un mariage, 433.
Cainsil, toile de chanvre ou de lin, 401, n., 407, n., 408, n.
Calembourgs, jeux de mots, 639, 640, n., 641.
Calotte du heaume, 721, n., fig. 135.
Camp. Description et physionomie générale d'un camp, 729-737, 736, n. — La garde du camp, une matinée au camp, levée du camp, 736, n., 737.
Campanelle, grelot du faucon, 177, fig. 33 et 34.
Campus. V. *Combat judiciaire.*
Canelieus = Chananéens, 159.
Cange (Du). Différents sens attribués par lui, en son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* aux mots *Baccalarius* et *Baccalaria,* 189, n. — Etc., etc.
Capitulation. En signe de capitulation, pendant un siège, le vaincu jette sa bannière dans le fossé, 518.
Capuchon du haubert, 322, 720, n.
Caput effigiatum, ornant la proue des vaisseaux, 726.
Carcan pour les prisonniers, 510, n.
Carcassonne (Fortifications de), 516, etc.
Carlovingienne (Époque). Tableau des ixᵉ et xᵉ siècles, 23.
Caroles, danses : 1° le jour des noces, 440; — 2° après les repas d'apparat, 655. — V. *Danse.*
Carreaux d'arbalète, 743 et n.
Carreaux émaillés, 533, etc. Exposé de leur fabrication : 1° moulage de la brique; 2° première « couverte » d'une terre fine noircie par un oxyde métallique; 3° estampage du dessin en creux; 4° remplissage de ce creux par une terre blanche, e battage; 5° émaillage, 596. — Deux types de carreaux émaillés, postérieurs l'un et l'autre au xiiᵉ siècle, 596, fig. 101, 102. — Carrelage des chambres, 533, 594, 595.
Cartes géographiques, 152-160, fig. 18-25. — Mappemonde de Saint-Sever (xiᵉ siècle : B. N., lat. 8878), fig. 20-24, p. 154-159. — Mappemonde de la bibliothèque de Turin (xiiᵉ siècle), fig. 19, p. 153.
Cartographie au moyen âge, 154, n., et suiv.
Castelfort, château d'Ogier le Danois, 477; 505, n.; 513; 766, n.
Castella des Gallo-Romains, 462.
Castoiement d'un père à son fils, 132 et n.
Castra stativa, 460-461.
Caumont (A. de). Son système sur le château féodal, le donjon, le crénelage, etc., 461, n.; 482.
Cavalier, pièce des échecs, 653-654, n.; fig. 112.
Caves du château. Elles sont munies d'un puits, etc., 515, n., 536 et n.
Ceindre l'épée à quelqu'un, c'est le faire chevalier, 19, n. — La cinction de l'épée marque le moment précis où le damoiseau devient chevalier. V. *Adoubement* et *Chevalerie.*
Ceinture. 1° Ceinture blanche du nouveau chevalier, 293. — 2° Ceinture des femmes, 405-407, n., 411-412.
Ceinturon romain, 17, note 4.
Cembel, nom du tournoi primitif. Son véritable caractère, qui est sauvage et sanglant, 677 et suiv. — Le *cembel* présente toujours ces deux éléments : 1° il est précédé d'un défi, et 2° se livre en un lieu et en un jour qui ont été, d'un commun accord, déterminés d'avance, 667. — Par quelles transitions l'antique *cembel,* le *cembel* sanglant, est-il devenu le tournoi de la seconde manière? 679. — Si sanglant que fût le *cem-*

bel, il ne manquait jamais de spectateurs, et c'était un spectacle autant qu'une boucherie, 679. — V. *Tournoi.*

CENDAL, tissu de soie léger, équivalent au taffetas, 398, 399, 597.

CERF. La première de toutes les chasses est celle du cerf, 633, etc.

CERCLE. 1° Partie du heaume : bande de métal, ornée de pierreries, qui forme la base de la calotte, 721, n., fig. 135, etc. — 2° Coiffure des femmes, véritable couronne, qui se porte seulement aux jours de fête, et est remplacée, les autres jours, par un simple galon, par un *orfroi,* 416, n. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier,* III, p. 120,

CERVANTES (Miguel Cervantes Saavedra) (1547-1616), VII-XI.

CÉSAR (Jules). Résumé de sa légende aux XIIe-XIIIe siècles, 167, 168. — Constructions qu'on lui attribue, 513.

CHAIÈRES, chaises, 584.

CHAÎNES pour les prisonniers, 510, n.

CHAINSE des femmes au XIIe siècle. Ce n'était pas toujours le même objet que la chemise : c'était parfois une seconde chemise, une sorte de peignoir en toile, avec lequel les femmes pouvaient aller et venir dans la maison, 402.

CHAINSIL. V. *Cainsil.*

CHAISE, 584, 586.

CHALANS, vaisseaux de transport, 727.

CHALEMIAU, instrument à anche, 655 ; — qui semble avoir été parfois à l'usage des guetteurs, 452.

CHALIT, bois de lit, 589, etc.

CHALON (Tournoi de) en 1274, 678, n.

CHAMBELLAN. Ses fonctions, 495, n., 531-532, 562, 563, n.

CHAMBOIS (Orne). Donjon carré de la seconde moitié du XIIe siècle, 507, n., 515, n.

CHAMBRE. 1° Chambre à coucher. Description de la chambre d'un baron et de sa femme. Cette chambre, le plus souvent, est voûtée et peinte, 508, 531-535, 566, 571 et suiv. — Sens exact de ces mots : « chambre peinte à flors », 575. Cf. 594. — Type d'une chambre du XIIe siècle, en un donjon carré ou dans un palais, fig. 100, p. 595. — Cierges brûlant dans la chambre à coucher, 669. — Chambre nuptiale, 441. — 2° Chambre de la herse, 492. — 3° Chambre dans les vaisseaux, 727, 734, n.

CHAMBRIER, 562.

CHAMBRIÈRES ou *meschines.* Leurs noms, leur costume, etc., 563.

CHAMPIONS dans le combat judiciaire. Ils entendent la messe et communient avant le duel, 42-43. V. *Combat judiciaire.*

CHANSONS DE GESTE. *La Chevalerie d'après les chansons de geste,* tel était, dans notre premier plan, le titre du présent livre, XIII. — Comme quoi l'on trouve dans les chansons de geste une description TRÈS SCIENTIFIQUE, TRÈS PRÉCISE, du costume et de l'armure, de l'habitation et du mobilier, de la vie privée et des mœurs de la noblesse féodale, XIII. — Origine germaine des chansons de geste, 90. — Les plus beaux épisodes des chansons de geste chantés par un jongleur : 1er chant, Charlemagne arrêtant le soleil, fig. 117, p. 658 ; — 2e chant, Thierry accusant Ganelon devant le tribunal de Charles, fig. 118, p. 659 ; — 3e chant, Le supplice de Ganelon, fig. 119, p. 660) ; — 4e chant, Guillaume et le roi Louis, fig. 120, p. 661 ; — 5e chant, Charlemagne devant Narbonne, fig. 121, p. 662 ; — 6e et dernier chant du jongleur, Entrée de Charlemagne à Rome, fig. 122, p. 665. — L'amour de la France éclate souvent dans les chansons de geste, 58, 60-64, etc. — Chansons de geste féodales, et royalistes, 186, 262, 263. — Chansons de geste anticléricales, 131. — Plagiats, 766, n. — Parodies des chansons de geste, *Audigier,* etc., 93 et n. * Cf. *Histoire littéraire,* XXIII, 204, 412, 498, 501, etc.

CHANSONS LYRIQUES. I. CHANSONS FRANÇAISES. 1° Chansons d'amour au XIIe siècle : type : *Bele Doette,* 583, 584. Cf., pour le XIIIe siècle, un type emprunté à Cardon de Croisilles, 648, 649. — Chansons qui étaient chantées au repas du mariage. On a choisi pour type un couplet de Gillebert de Berneville, et l'on en a donné la musique en notation moderne, 423. Cf. 368, 457, 669, n. — 2° Chansons à boire, 649, 650. — 3° Chansons de guerre, chansons de croisade. Une chanson (traduite) de Quenes de Béthune, 649. — *4° Chansons pieuses. On peut prendre comme type les deux suivantes, qui sont de Gautier de Coincy (fin du XIIe, commencement du XIIIe siècle) : « Hé ! mere au Roi du ciel, — Plus ies douce de miel. — Oste de moi le fiel. — Belle douce dame, — Mere Dieu, aies merci, — Merci, merci, merci — De ma chaitive d'ame. » (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 22.) « Las ! Las ! chetif ! tant ai pechié — Que ma vie est trop orde ; — Cuer ai de fer ; — Du feu d'enfer — Ja ne cuit que je restorde. — (Id., *ibid.,* col. 18.) — II. CHANSONS LATINES : *Meum est propositum in taberna mori,* etc., 648.

CHANTEL (Porter l'écu en), 715, n.

CHAPE, 413-414, n.

CHAPEAU. 1° Chapeaux de feutre, 416, n. — 2° Chapels de roses et d'autres fleurs naturelles, 416-417 et n. — 3° Chapel du faucon, 180, 181, n., fig. 37 et 38.

CHAPELAIN, 147 et n.

CHAPELET des hommes, coiffure d'apparat, à domicile, les jours de fête, 45, n.

CHAPELET (Le jeu du), sorte de comédie de salon, 701 et n.

CHAPELIER, CAPELIER, petite plaque de fer placée sur le haut de la tête, pour préserver le crâne au-dessous du capuchon de mailles, 722, n.

CHAPELLE. 1° Chapelle du château. Sa forme au XIIe siècle, nef courte avec une abside, etc., 548, 549. Cf. 503, 504. — Type : la chapelle

du château de la Wartburg, fig. 93, p. 548. — La chapelle du château ne sert au mariage que pour les noces des grands seigneurs, 420, n. — 2° Autres chapelles et oratoires privés. Défense d'y célébrer le mariage, 420, n.

CHAPERON, coiffure des deux sexes, dans toutes les classes, à la fin du XIIe siècle, 415, n., 416, fig. 60.

CHAPONS, 637. — Légende du chapon servi à la table d'Hérode, 165, n.

CHAR, 422, 423 et n., fig. 71.

CHARGE de cavalerie, 748, 749.

CHARITÉ. La charité envers les pauvres est expressément recommandée au chevalier, 82. — Belle légende « de Charlemagne et des pauvres », 83. — Charité est synonyme de largesse, 133. — Largesses aux pauvres, la veille ou le jour de l'adoubement, 311, etc., etc.

CHARLEMAGNE d'après nos chansons de geste, etc. 1° Ses « enfances », 217-219; 564, 565, 637. — 2° Son histoire légendaire, 52, 53; 59, 60; 83, 84; 105; 115; 144; 170, 171; 187; 208, 209; 262, n.; 346; 477, 478; 522, 523; 527, 528; 550, n.; 637, 660-666. — Résumé de toute la légende de Charles dans un seul chant de jongleur, 660 et suiv. — 3° Charlemagne considéré comme un des neuf Preux, 139.

CHARLEMAGNE (*Oraison*), 545, n.

CHARLES LE CHAUVE. Remise solennelle des armes qui lui est faite par son père, en 838, 23.

CHARLES L'ENFANT, fils de Charles le Chauve, représenté dans les chansons de geste par Charlot, 240.

CHARLOT, fils de Charlemagne, personnage d'*Ogier le Danois* et d'*Huon de Bordeaux*. Il a pour type historique Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve, 231; 239, 240.

CHARROI DE NIMES, chanson de geste du XIIe siècle. Épisode magnifique du début : « La colère de Guillaume », 666, 667. Cf. 52, 53; 192, 193; 345. — Amour pour la France, 64.

CHARTRE. V. *Prison*.

CHARTRES. Statues de la cathédrale, 579.

CHARTRIER, gardien de la prison d'un château, geôlier, 510.

CHASSE. 1° LA CHASSE *in genere*. Rang qu'occupe la chasse dans la grande Classification des sciences au moyen âge, 149, 150. — De la chasse considérée comme une école de guerre, 702, 704. — L'amour pour la chasse a été l'une des plus ardentes passions de nos pères; elle occupait dans leur vie, avec le tournoi et après la guerre, la place la plus considérable, 149, 150; 173 et suiv.; — *et l'on pourrait dire de tous les barons ce que Lambert d'Ardres raconte de Beaudoin II, comte de Guines, à la fin du XIIe siècle : « Promptiori animo corniculum auscultat venatoris quam campanam sacerdotis... et magis applaudit falconi aerem gyranti et verberanti quam presbytero sermocinanti. » (Lambert d'Ardres, éd. du marquis de Mesnilglaise, p. 195.) — Les jeunes filles et les femmes n'aiment pas la chasse d'un amour moins vif que leurs pères et leurs maris, 374. — L'enfant, dès l'âge de sept ans, est façonné à la chasse, 174 et suiv. — Récit d'une chasse, 702-704. — Une chasse à courre, 182-184. — *Périls moraux de la chasse, qui est, très légitimement, interdite aux Templiers dans leur Règle. Il n'y a d'exception que pour le lion : *ut leo semper feriatur*. — 2° COSTUME ET ARMES DE CHASSE. Équipement et costume de chasse : arc, épieu, dard ou javelot, couteau, hache danoise, gants, cor, etc., 702, n., 703. — Le costume du noble à la chasse est indiqué très nettement dans *Garin* : « Quant cil le vit si bien apparillié — De bel aroi et de corant destrier, — Hueses chaucies et esperons d'or mier — Et à son col un cor d'ivoire chier — A neuf viroles de fin or bien loiés; — La guiche enfin d'un vert paile prisié, — Entre ses mains tint li Dus son espié — Dont l'alemele avoit bien demi pié, — La plus gente arme qui onques fust sous ciel, — Et devant lui son auferrant destrier — Grate et hennist et a houé de l' pié. » (*Garins li Loherains*, éd. P. Paris, II, p. 232.) — *Le vêtement de chasse commun était l'*escofle*, qui correspond (?) à l'ancienne *esclavine*, à notre limousine. C'était un ample « surtout » avec larges manches, mais habituellement sans capuchon (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, III, 354, 355). — Vêtement féminin de chasse : représentation d'une jeune femme en costume de chasse, fig. 51, p. 373. — 3° LA CHASSE A L'OISEAU. Cours complet de fauconnerie aux XIIe-XIIIe siècles, 177-182. Cf., dans le *Dictionnaire du mobilier*, les figures du tome IV, pp. 134 et 348. — 4° LA CHASSE AU CHIEN. Veltres, brachets, levriers, 182, 183. — Chiens de chasse estimés un très haut prix, 183, n. — Meutes, 183, n. — Valets de chiens, *breniers*, 183. — Gibier. Espèces de gibiers signalées dans les chansons de geste : anes (canes sauvages), butors, cailles, cerfs et biches, chevreuils, faisans, grues, hérons, huppes, jantes (oies sauvages), lapins, lièvres, malarts (canards sauvages), ours, perdrix, pies, pluviers, sangliers, etc., p. 183, 638. — La première de toutes les chasses est celle du cerf, et la seconde celle du sanglier, 183.

CHASSE (Reliquaire en forme de), 594.

CHASTETÉ expressément recommandée au chevalier, 81, 82, 448.

CHATEAU. I. HISTOIRE DU CHATEAU DEPUIS L'ÉPOQUE ROMAINE. 1° Période romaine : les *castra*, et en particulier les *castra stativa*, situés sur la frontière de l'Empire. 2° Période des invasions : *castra*, *castella* établis dans l'intérieur du pays : *aggeres* faits avec des terres rapportées, défendus par un fossé et un *vallum*. C'est l'o-

rigine de nos châteaux. 3° Période mérovingienne. Les *castra* et *castella* romains sont abandonnés. 4° Période féodale. Des *castella*, des châteaux s'élèvent, de toutes parts, et ils s'élèvent souvent sur le même emplacement que les *castella* romains. Les premiers châteaux féodaux sont en bois. Châteaux *à motte*. La motte est une agglomération de terres rapportées sur lesquelles on plante une grande maison de bois carrée, à trois ou quatre étages, avec un sous-sol qui est pratiqué dans l'intérieur de la motte et muni d'un puits, fig. 77, p. 464. — Cette maison grossière, c'est le donjon. Il est entouré de fortifications avancées formées de haies vives, ou d'un grossier palissage en branchages entrelacés, ou de planches : le tout entouré de fossés, et avec quelques tours de bois de distance en distance. On en sort par un pont branlant qui est soutenu dans le vide sur des chevalets de bois qu'on retire dès que paraît l'ennemi. Tel est le château primitif : château de bois qui, dès le xe siècle, sera construit en pierre, 460-465. — Histoire de la transformation successive de chacun des éléments du château de bois. Le donjon carré en planches se change en un donjon de pierre, qui est d'abord carré. L'enceinte de planches devient une enceinte de murs qui sont bâtis en pierres de moyen ou grand appareil, surmontés de créneaux, munis de meurtrières, garnis d'un chemin de ronde. Les anciennes tours de bois sont transformées en tours de pierre, et l'antique pont branlant est remplacé, devant la porte transformée elle-même, par un pont-levis qu'on baisse ou relève à volonté, 467. — Le château féodal n'est véritablement constitué qu'au xiie siècle, 468. — Histoire de la construction d'un château au xiie siècle, 468 et suiv. — II. Plan général du chateau. Le château est divisé en deux cours distinctes, que l'on appelle des *bailles*. L'une (la haute cour) renferme le donjon, la chemise du donjon, le fossé du donjon, et quelques corps d'habitation; l'autre, bien plus étendue, offre l'animation d'un village. Ces deux cours sont séparées l'une de l'autre par un mur crénelé où l'on a percé une porte et une poterne. Elles sont, toutes deux, enveloppées de murs et de tourelles qui sont généralement plates au dedans, rondes au dehors. Devant ces murs, qui forment l'enceinte générale de tout le château, s'étend un chemin qu'on appelle les *lices*. Devant les lices on a planté en terre des pieux qui formeront bientôt comme un second mur, un mur de bois, lequel s'appellera *les barres*. On pénètre dans le château, dans cette vaste enceinte fortifiée, par une porte formée de deux tours jumelles entre lesquelles règne un couloir puissamment défendu. Devant cette porte est un fossé, sur lequel on jette un pont mobile que l'on abaisse ou relève à volonté. Devant la porte et devant le pont, de l'autre côté du fossé, est une tour carrée en planches, la barbacane, que l'on construira en pierre dès la fin du xiie siècle. Tel est le château, quand il est complet; mais il est des châteaux qui n'offrent pas cet ensemble et sont bâtis sur un autre plan. Le type qu'on a décrit est le plus général, 457-459. — Enceinte intérieure d'un château du xiie siècle d'après un dessin de M. de Caumont, fig. 70, p. 467. — Aménagement intérieur, 571. — Description détaillée du donjon et de chacun de ses étages, 504 et suiv. — La prison, 509 et suiv. — La chapelle, 458-549; fig. 93. — Les chambres, 532 et suiv. — Les souterrains, 512 et suiv. — Les caves, 515. — Les oubliettes, 515, n. — La plateforme du donjon : les *gaites* ou *eschaugaites*, le guetteur, 515, 516 et fig. 87. — Un château au xiie siècle, d'après une composition de Viollet-le-Duc, fig. 78. p. 466. — Alentours du château, 457. — Amour du chevalier pour son château, 529-530, 568 et n. — Différence essentielle entre le château et le palais, 518. — V. *Aleoirs, Archères, Baille, Barbacane, Barres, Bataille, Chemin de ronde, Créneaux, Crestel, Donjon, Eschaugaite, Lices, Merlon, Meurtrière, Porte, Prison, Tour*, etc. — III. Les fonctionnaires du chateau. Tout seigneur a sa cour, qui est calquée sur celle du Roi, 571. — * Ces fonctionnaires, en principe, doivent être nobles : Richard II (996-1027) « ne vout soffrir nis à nuljor — Qu'en sa maison eüst mestier — *Nus si fiz non de chevalier*. (*Chronique des Ducs de Normandie*, v. 26630 et suiv.) — IV. La vie de chateau en temps de paix. * « Esbenoier en vont en un jardin, — Sor la vert erbe font jeteir un tapis, — De sor s'acist Gibert, li fis Garin, — Ansanble ou lui ambedui si cuisin. — Iluec se sont esbatu un petit, — De maintes chouses i ont parlei et dit. — Les vespres sonnent : si i vont por oïr. — Cant furent dites, si sont au retors mis... — As grans fenestres se sont trestuit assis, — Et regarderent contrevaul le païs. — Virent les preis qui sont biaul et flori, — Et la rivière qui coule à vaul la cit : — « Deus, dist « Gibert, com bel païs a ci ! » (*Girbert*, B., N., fr. 19160, f° 331, v°.) — V. *Chevalier, Déduit*, etc.

Chateaudun (Donjon de), 507.

Chateau-sur-Epte. Donjon, 505.

Chats-chateaux, échafaudages roulants que l'on pousse contre les murs d'une ville assiégée, 761 et suiv. V. *Beffroi*.

Chausses. C'est, après les *braies*, la seconde pièce du costume masculin. Les *braies* sont un véritable caleçon, et les *chausses* de véritables bas. Les *braies*, c'est le « haut-de-chausse »; et les *chausses* « le bas de chausse ». Chausses de toile, de laine,

de soie. Luxe des chausses, 408, n. Cf. 419, 535. — Chausses du jour de l'adoubement; leur couleur, 292, 317. — Chausses de fer, chausses de mailles, 320, et fig. 150, p. 765, etc.

Chaussure au xiie siècle. Luxe des souliers, etc., 414, n., 415; 419, fig. 68 et 69. — Chaussure des femmes. Richesse et coquetterie de cette partie du costume féminin, 416 et n. — Les *pigaches*, 414, n.

Chauvenci (Tournois de), 677, 684, n., 701, n. * V. *Romania*, I, 115.

Chemin de ronde, 478-481 et fig. 81. V. *Aleoirs*.

Cheminées du château. Leur forme la plus commune, leur hotte conique, etc., 580-582. V. surtout la fig. 94, p. 581, qui représente une cheminée du xiie siècle, au Puy-en-Velay, d'après un dessin de Viollet-le-Duc.

Chemise. 1° Chemise des hommes au xiie siècle, troisième pièce du vêtement masculin (après les braies et les chausses). C'est un vêtement de dessus, à manches, et fermé. Chemises de soie et de lin; chemises plissées et « ensafranées ». C'est le pan flottant et ce sont les longues manches de la chemise que l'on aperçoit sous le haubert, 408, n., 409; 419; 535, 718, n., fig. 133. — Chemise blanche, le jour de l'adoubement, 317. — 2° Chemise des femmes. Très longue, faite en *cainsil*, c'est-à-dire en toile de lin ou de chanvre, blanche, « ensafranée », plissée et gaufrée, ornée parfois de ganses d'or au col et aux poignets, 401, n., 402-405. — On quittait le plus souvent la chemise pendant la nuit, et on la mettait sous le traversin du lit, p. 535. — Mais il y a des exemples de la coutume contraire, pour les hommes aussi bien que pour les femmes : « * Episcopum, sicut in lecto jacebat *cum camisia tantum*, ille insanus homicida non timuit accipere. » (*Gesta episcoporum Cameracensium*, *Monumenta* de Pertz, *Scriptores*, vii, p. 496.) Le fait se rapporte à la seconde moitié du xie siècle. Cf. *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 305, etc.

Chemise du donjon, 458, 507.

Chenets, 581.

Chernuble, pays légendaire du païen Chernuble, décrit dans le *Roland*, 159.

Chétifs (Les), chanson de geste, 543, n., etc.

Cheval. I. Portrait du cheval de guerre d'après nos chansons de geste, 723, n., 724. Cf. les fig. 49, 137-143. — Les chevaliers montaient des chevaux entiers, 723, n.; — et regardaient comme un déshonneur de monter une jument, 723, n. — II. Race, 726, n. — Les chevaux arabes ont été certainement connus et montés par les chevaliers chrétiens. * C'est ainsi que Baudouin monte un cheval « qui, lingua sarracenica, *gazela* appellatur, eo quod cæteris equis sit cursu potentior ». (Albert d'Aix, *Patrologie* de Migne, clxvi, col. 603.) — III. Différentes espèces : 1° Le *destrier*, cheval de bataille, ainsi nommé parce qu'il est « mené en destre »; 2° le *palefroi*, cheval de parade; 3° le *roncin*, cheval commun; 4° le *sommier*, cheval de charge, 722, n., 723. — * Rien n'est mieux marqué que la différence du *palefroi*, cheval de parade, avec le *destrier*, cheval de guerre. Au moment de la bataille, les chevaliers « guerpissent les palefrois, si sont es destriers monté ». (*Henri de Valenciennes*, éd. de la Société de l'Histoire de France, p. 181.) — IV. Lieux d'origine : Espagne, Gascogne, Hongrie, etc. Se défier, à cet égard, des rimes de nos chansons, 726, n. — V. Couleur du cheval, qui fait monter ou baisser son prix : chevaux *ferrans*, *baucens*, *liars*, etc., 724, n. Cf. 338 et n. — VI. Dressage du cheval et soins dont il est l'objet, 200, 201; 370 et n., 557 et n. — VII. Noms de chevaux qui sont les plus usités au xiie siècle; leur énumération d'après les chansons de geste, etc., 726, n., 727. Cf. 132, 280, 327, 417, 514, 591, 592, n. — VIII. Qualités requises, 723, n., 724, n., 725, n. : — Force, 725, n.; — rapidité, 725, n.; intelligence, 727, n., 728, n. — IX. Prix des chevaux, 338, n. — X. Équitation; façon de monter à cheval, etc., 271, 277, 280, 327, 328, n., 329, n. — XI. Harnachement du cheval au xiie siècle : 1° la selle et ses annexes, 730, n., 731, etc.; fig. 137, 138, 139, 140 (arçons, *feutre* ou *afeutreüre*, couverture ou *sousselle*, etc.); — 2° les *sangles* : elles sont doubles, triples et quadruples, 731, n.; — 3° le poitrail, 731, n.; — 4° la bride et les divers éléments qui la composent, 731, n., et 732; — 5° les étriers, 732, n.; — 6° la housse, *ibid.* — Différence notable, pour toute l'économie de ce harnachement, entre la première et la seconde partie du xiie siècle, 729, n., 730. — Chevaux ferrés à rebours pour déjouer les poursuites, 513, n. — XII. Transport des chevaux sur les navires, 726, 734, n., 735, n. — XIII. Le cheval aux adoubements, 271, 277, 280, 285, 327. — XIV. Le cheval aux tournois. Le cheval du vaincu appartient au vainqueur, 200, n., 201, 699 et n., 700, n. — XV. Courses de chevaux, 725, n.; 726. — XVI. Amour du chevalier pour le cheval. Traits nombreux, épisodes tirés de l'épopée française, 728, n., 729. Cf. 122, 124, 125; 348, 349. — Broiefort et Ogier, 477. — * « Ja moi ne lui ne vereis desevreir, — Tant com je vive et Floris [puet] dureir, — Et, se il muert, *je l'ferai enterreir.* » (*Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 284.) — Cet amour remonte très haut : « Francis pedetentim certare inusitatum est. » (*Annales Fuldenses*, 891, Pertz, *Scriptores*, I, 407.) — * Sur l'emploi du cheval dans les armées carlovingiennes, cf. Roth, loc. cit., 89. — Dès l'âge de dix-sept ans, le jeune baron sait monter, 125 : cf. 122, 124; — et, sur son lit de mort, le chevalier regrette

encore son cheval, 591, 592, n., 728, n. — Le cheval, lui aussi, aime son maître et le regrette, 727, n. — XVII. CHEVAUX CÉLÈBRES, 132, 280, 327, 477, 514, 591, 592, n., 726, n., 727, n. — XVIII. MORT DU CHEVAL, 732, n. 733, n.

CHEVALERIE. I. ÉTYMOLOGIE ET DÉFINITION. Étymologie, 16. — Définition de la Chevalerie : « C'est la forme chrétienne de la condition militaire, » 2. — Autre définition : « C'est la Force armée au service de la Vérité désarmée, » 21, 22. — II. ORIGINE ET FORMATION. La « remise solennelle des armes au jeune Germain » est la véritable origine de la Chevalerie, 14-16. — Dans les textes français du moyen âge, « donner des armes » est synonyme de « faire chevalier », 15, n. — La Chevalerie n'est pas d'origine féodale, 19-22 ; — ni d'origine romaine, 16, 19. — Origines germaniques, 14-19. — *« Les bases de la Chevalerie ne sont pas gauloises, mais sincèrement germaines. » (Roth, loc. cit., p. 24.) — Réponse aux principales objections contre les origines germaines de la Chevalerie, 16-22. — Citation *in extenso* du texte de la *Germania* de Tacite qui se rapporte à un rite germain où l'on trouve réellement le premier germe de la chevalerie, 14, 15. — La Chevalerie considérée « comme un usage germain idéalisé par l'Église », 14. — Action de l'Église sur la création et le développement de la Chevalerie, 24. — La Chevalerie naît partout à la fois et est partout l'effet des mêmes aspirations et des mêmes besoins, 2. — La Chevalerie a été d'une formation lente, 25. — Textes précieux du IXe siècle (*Vita Hludovici*, de l'Astronome, ann. 791 et 838) qui permettent de constater historiquement la persistance de cette « remise des armes à la germaine » qui est la véritable origine de la Chevalerie. Ces textes peu nombreux, mais sûrs, attestent qu'il n'y a pas eu de solution de continuité dans la pratique de la « remise des armes », 22, 23. — Progrès de l'idée chevaleresque depuis le IXe jusqu'au XIIe siècle ; obstacles qu'elle rencontre, 26-30. — Caractère barbare de l'homme de guerre durant la première époque féodale : *a. Textes des chroniqueurs des IXe-XIIe siècles : Lettre d'Hincmar à Charles le Chauve, *Historiens de France*, VII, 523 ; *Annales Bertiniani*, *ibid.*, 98 ; Richer, éd. de la Société de l'Histoire de France, I, 26 et 254 ; Guillaume de Jumièges, *Historiens de France*, X, 191 ; *Historia monasterii Sancti Florentii Salmuriensis*, *Historiens de France*, X, 276 ; Albert d'Aix, *Patrologie* de Migne, CLXVI, col. 427 et 548 ; Suger, *Vita Ludovici*, éd. de la Société de l'Histoire de France, 70, 93 ; Guibert de Gembloux, *Patrologie* de Migne, CCXI, col. 1300 ; Orderic Vital, éd. de la Société de l'Histoire de France, III, 300, 324, 422 ; IV, 305, 363, 456 ; V, 60, 76, 82, etc., etc. — *b.* Textes poétiques : *Raoul de Cambrai*, *Ogier le Danois*, les *Lorrains*, etc., 26-28. — L'idéal chevaleresque, malgré cette barbarie, est en voie de formation durant les IXe, Xe et XIe siècles. — L'épanouissement de la Chevalerie dans la légende, c'est Roland ; dans l'histoire, Godefroi de Bouillon, 28, 29. — III. NATURE ET CARACTÈRE DE LA CHEVALERIE. La Chevalerie n'est pas une institution régulière, officielle, 1. — C'est un idéal plutôt qu'une institution, 2, 21. — La Chevalerie peut encore être considérée comme une sorte de corps privilégié où l'on est reçu à de certaines conditions et avec un certain rituel, 20 ; — comme une corporation, comme une confrérie militaire, comme un collège, 25 ; — comme une société où tous les membres ont le droit de faire entrer de nouveaux membres, 257 ; — comme une récompense, 254 ; — comme un « huitième sacrement », comme le baptême de l'homme de guerre, 24. — La Chevalerie est calquée sur l'Église, 257. — Elle ne doit pas être confondue avec la Féodalité. Différences essentielles, 19-21. — Comme quoi la Chevalerie est ouverte à tous, 21 ; — même aux vilains, 21 et 135 ; — pourvu qu'ils soient chrétiens, 33, 292. — La Féodalité n'a pas tardé à devenir héréditaire ; la Chevalerie ne l'a jamais été, 21. *Cf. Roth, loc. cit., 197 et 329. — La réception dans un Ordre militaire ne confère pas la chevalerie, 307, n. — IV. BUT DE LA CHEVALERIE. Le but de la Chevalerie est « d'élargir ici-bas les frontières du royaume de Dieu, de défendre militairement l'Évangile », 30. — « Le salut de son âme et l'honneur de l'Église », tel doit être le double mobile de tout chevalier, 49. — *C'est ce que Jean de Salisbury a développé en quelques lignes : « Tueri Ecclesiam, perfidiam impugnare, sacerdotium venerari, pauperum propulsare injurias, pacare provinciam, pro fratribus fundere sanguinem et, si opus est, animam ponere. » (Jean de Salisbury, *Patrologie* de Migne, CXCIX, col. 599.) — La Chevalerie a créé parmi nous le sentiment de l'honneur, 29 ; — et élevé pour toujours le niveau moral de l'humanité, 98. — V. LES ASPIRANTS A LA CHEVALERIE. Noms que porte l'aspirant à la Chevalerie, le jeune baron qui *peut* être un jour chevalier : damoiseau, enfant, valet, écuyer. Sens exact de ces différents mots, 193-196. — De la vocation chevaleresque, 210-216. — Pourquoi certains damoiseaux restent-ils « damoiseaux » toute leur vie ? 20. — VI. DE L'ENTRÉE DANS LA CHEVALERIE. Pour faire un chevalier, un rite spécial a toujours été nécessaire, 21. — Noms sous lesquels on désigne l'entrée dans la Chevalerie, 245. — Théorie et

histoire de l'*adoubement* ou de l'entrée dans la Chevalerie, 245-340 (chap. VII et VIII), et, en particulier, 306-308. — Des trois formes qu'a successivement revêtues l'entrée dans la Chevalerie : le mode militaire; le mode chrétien; le mode liturgique, 270-273. — Exemples typiques de l'adoubement suivant le premier mode, 278 et suiv.; — suivant le second, 288, 289; — suivant le troisième, 296-301. — Dans le premier mode, encore tout barbare, l'ancienne « remise des armes » forme toujours l'élément essentiel. Apparition tardive et histoire de la *colée*, 270, 271, 274-286. — Dans le second mode, le caractère et la consécration sont encore laïques, mais l'idée chrétienne a pénétré le rituel (Veillée des armes, Messe solennelle, Déposition des armes sur l'autel, Bénédiction de l'épée, Sermon après la *colée*), 288. — Le troisième mode, liturgique ou clérical, n'est autre que la *Benedictio novi militis*. Son caractère essentiel, c'est que le chevalier est armé, est *fait* par l'évêque, 265, 269, 273, 287, 288, et surtout 296-301. — Conditions requises pour l'entrée dans la Chevalerie : 1° Qui peut devenir chevalier? Les seuls chrétiens, mais tous les chrétiens, 33, 292; — et la Chevalerie est une institution ouverte, 21, 135, 247, 248. — 2° Par qui est-on armé chevalier? Tout chevalier a le droit de faire des chevaliers, 256. — Le damoiseau se fait volontiers adouber par son père, 257; — à défaut de son père, par son seigneur, 258; — quelquefois par l'Empereur ou le Roi, 258, 259, 260, 261; — par un évêque enfin, et c'est alors la *Benedictio novi militis*, 265. — 3° A quel âge peut-on entrer dans la Chevalerie? Après avoir suivi l'usage germain de la majorité, après avoir fluctué entre quatorze et vingt ans, on arrive à adopter définitivement, pour la Chevalerie comme pour la majorité, l'âge de vingt et un ans, 242, 243. — 4° Quels sont les jours où l'on arme des chevaliers? Certains jours de fête sont particulièrement consacrés aux adoubements : la Pentecôte (*Pascha militum*), Pâques, Noël, l'Ascension, la Saint-Jean et la Saint-Michel, 251. * Cf. Roth, loc. cit., 280, 308. — Adoubements à l'occasion d'un autre adoubement, d'un mariage, d'un baptême, 252; — le matin ou le soir d'une bataille, 252-254. — 5° Où arme-t-on les chevaliers? L'ordre de la Chevalerie peut être conféré au château paternel, 256; — dans le « moutier », dans l'église paroissiale, 255; — dans le sanctuaire de quelque pèlerinage célèbre, 255; — sur le champ de bataille, 253, 254. — 6° Quel est le rituel de l'entrée dans la Chevalerie? A. Adoubement laïque. Le consécrateur est un laïque, un soldat. La langue parlée est la langue vulgaire; rien n'est « clérical ». L'adoubement laïque, quand il est complet, se compose des douze éléments qui vont être mentionnés, et dont chacun a été l'objet d'une étude spéciale : *la veillée des armes*, 251; 272; 286-289; 310; 314-316; — *le bain*, 270, 276, 280, 311-314; — *la messe entendue* (plus tard confession et communion), 270, 287, 289, 294, 316, 317; — *la vêture du costume d'apparat* (braies et chemise blanches, chausses de soie blanche, robe de lin, bliaut entaillé, manteau), 310, 311, 317, cf. 271, 277, 280, 285, 327; — *le chaussement des éperons*, 270, 281, 293, 320, 321, — et la remise du haubert et du heaume, 270, 281, 320, 323; — *la cinction de l'épée*, qui est le moment précis où le damoiseau devient réellement chevalier, 270, 274, 323, 324, 326, cf. 293; — *la paumée* (*colée, alapa*), 270, 271, 273, 274, 282-287, 325; — *le sermon après la paumée*; — *l'eslais* ou temps de galop fourni par le chevalier, 271, 280, 287, 328, 329 et n.; — *la quintaine*, 271, 284, 330-335; — *le behourd*, 335. — B. Adoubement liturgique ou Benedictio novi militis. Le consécrateur est un évêque : c'est lui qui ceint l'épée; la langue du rite est le latin, et le rite lui-même fait partie du Pontifical, 265, 273, 287, 288, 300-306. * Cf. Roth, loc. cit., 304. — Récit complet d'un adoubement, 309-340. — VII. Devoirs imposés par la Chevalerie. Décalogue ou Code de la Chevalerie, 31-100 (chap. II, III, IV), et, en particulier, 33-89. — Énoncé des dix Commandements de la Chevalerie, 33. — Autres formes historiques du Code de la Chevalerie, 33, n. — Premier commandement : Croire et pratiquer ce qu'enseigne l'Église. Foi du chevalier, 33-47. Cf. 30. — Confiance en Dieu, 38, 39, 132. — Piété, 538-551. Cf. 34-39. — Prières, 538-546. — Sacrements, 43-46. — Dévotion à la Vierge, 41. — Croyance en la vie future, 768-770. — * Tout ce premier commandement tient dans un vers du *Moniage Guillaume* : « A Deu me tieng, je sui son chevalier. » B. N., fr. 774, f° 204.) — Deuxième commandement : Protéger l'Église. La Chevalerie est le rempart de l'Église. Les clercs prient et les chevaliers défendent les clercs, 47-49 : * « Labours de clerc est Dieu priier — Et justiche, de chevalier; — Pain lor truevent li laborier : — Chil paist, chil prie et chil deffent. » *Miserere* du Renclus de Moiliens, éd. Van Hamel, II, 218). Cf. Roth, loc. cit., 182. — Troisième commandement : Défendre les faibles. Le chevalier doit être considéré comme le champion des désarmés, comme le défenseur des veuves et des orphelins, des femmes et des enfants, des petits et des pauvres, 50-54 : * « Fai de povre gent te cousine; — Fai te fille de l'orfenine. — Deffent le veve et l'orfenin; — Venge le

sac dou drap pourprin; — Venge Boiliaue de Boivin. » (*Li Romans de carité*, éd. Van Hamel, I, 27.) — Quatrième commandement : Aimer sa patrie, 55-66. — Cinquième commandement : Être brave, 66-70. — Le courage chevaleresque se compose de deux éléments : le germanique et le chrétien, 67. — Caractère guerrier de toute la vie du chevalier : * « De reposer ne doit querre acoison, Mais estre en guerre tous jours dusc' à l' menton. » (*Anseïs, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 248.) — Sixième commandement : Combattre sans trêve les païens, 70-72 : * « Tant cum vivrai, n'auront trives païen. » (*Moniage Guillaume*, B. N., fr. 774, f° 204.) — Septième commandement : Être fidèle à son seigneur, 73-89. — Huitième commandement : Ne point mentir et ne jamais manquer à sa parole, 79-81; 137. Cf. 29. * *Frans* cuers ne puet mentir. » (*Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f° 106.) « Absit a me ut credam quod probus vir violet fidem suam. Quod si fecerit, omni tempore, velut exlex, despicabilis erit. » (Paroles attribuées à Guillaume le Roux, Orderic Vital, IV, 69.) — Neuvième commandement : Faire largesse à tous, 82-85, 555, 557 : * « Si j'avais de l'or plein ce palais immense, — Je n'en garderais pas un besant : — Je le donnerais tout. » (*Girars de Viane*, p. 20, trad. Cf. *Jerusalem*, p. 48; *Garins li Loherains*, I, p. 184, 185.) — Dixième et dernier commandement : Être le champion du Bien contre le Mal, 85-89; 132. * L'*Ordene de Chevalerie* dit, en parlant des chevaliers : « Se les mauvès ne corigioient, — Ja li bon durer ne poroient. » Le Code de la Chevalerie se résume en ce commandement suprême : « Combattre tout mal, défendre tout bien, » 86. — Il a existé un *Contre-Code* de la Chevalerie, aussi précis que le Code lui-même : « Vous ne serez loyal envers personne; vous déshériterez les orphelins; vous mentirez sans cesse, » etc. Ce Contre-Code est surtout pratiqué par la race de ces Mayençais qui sont par excellence les traîtres de l'Épopée française. Textes à l'appui, 88. — Sanction du Code de la Chevalerie, 97, 99, 100. — VIII. Vertus chevaleresques : courtoisie, honneur, etc., 29, 66, 70, 81, 82, 132, 236, 309, etc. Cf. ci-dessus les textes relatifs au Code de la Chevalerie. — A ces vertus peuvent être opposés des vices tels que la colère, 230-332, 250; — la cruauté, 26, 27); — la prodigalité, 558; — le scepticisme, 35-37; — l'esprit de vengeance, 27, 238, 239; — et la sensualité, 92, 93, etc. — Les vertus chevaleresques ont survécu à la Chevalerie, 97. — IX. Ordres militaires et chevaleresques, 13, 91, 92. — Ils sont appelés, par excellence, la chevalerie, la milice de Dieu, 37, n. — La réception dans les Ordres militaires ne confère pas la chevalerie, 307, n. — On est reçu frère par la collation du manteau de l'Ordre; mais cette collation rituelle ne dispense personne de se faire adouber chevalier, 307, n. — La dégradation, dans les Ordres, consiste dans le retrait du manteau, 97, n. V. le mot *Ordres*. — *Militia passionis Christi*, Ordre de la Chevalerie de la Passion que veut créer Philippe de Mézières. Résumé de la règle nouvelle, 93, 94. — X. Décadence de la Chevalerie. Causes de cette décadence : la fausse chevalerie des romans de la Table ronde, 32, 90; — la richesse excessive et le luxe, tant dans les Ordres militaires que chez les Dhevaliers du siècle, 92, 93; — la Chevalerie conférée trop facilement et à des candidats indignes; l'affaiblissement de la foi et des mœurs chrétiennes; les attaques des lettrés contre l'idéal chrétien dans le *Renart*, dans la *Rose*, etc.; les parodies comme *Audigier*, etc., 88-96. — Comment le *Don Quichotte* de Cervantes a contribué à précipiter cette décadence, IX-XI. — La Chevalerie n'est pas morte, 98.

Chevalerie (*Ordene de*), 33, 47, 50, 53, 81, 82, 269, 293-294, n., 654, n.

Chevalier. I. Étymologie et définition. 1° Étymologie, 16. Cf. 640, n. — 2° Définition : * Le chevalier est le soldat chrétien : « A Deu me tieng, je sui son chevalier. » (*Moniage Guillaume*, B. N., fr. 774, f° 204.) — Différence essentielle entre le chevalier et le vassal, 20, 21. — Un chevalier à cheval avec l'écu, l'épée, les étriers et les éperons, fig. 49, p. 330, etc. — II. Patrons et modèles du chevalier. 1° Patrons. C'est tout d'abord saint Michel, le chef de la Chevalerie céleste, 137, 138, 304, etc.; — puis, saint Maurice, 138, 305, etc.; — saint Georges, 138, 305; saint Sébastien, etc. — * Enfin Guillaume Durand, en son *Rational* (IV, 16), dit que les chevaliers se tenaient debout quand on lisait une épître empruntée à saint Paul, *quia miles fuit*. — 2° Modèles. Le véritable type du chevalier a été Roland dans la légende et Godefroi de Bouillon dans l'histoire, 29; 40, 41; 71, n., 82; 139, 140, 281, 282. — III. Droits et prérogatives du chevalier. Tout chevalier a le droit de conférer la Dhevalerie, 256. — Au seul chevalier sont réservés le port et l'usage de l'épée, 198, 339 et n.; — ainsi que des éperons dorés, 198, n. — Le chevalier peut assister en armes à la messe, 339 et n. — Dans les grands repas, il s'assied à une table spéciale, 340 et n.; — et l'on se lève quand il passe, 340 et n. — IV. Enfance du futur chevalier. Naissance et premiers jours, 101-103. — Baptême, 103, 106; 117. — Premières années, 121-184. — Première éducation religieuse, 131. — Jusqu'à sept ans le jeune baron est confié aux femmes, 121. — V. La jeunesse du futur chevalier, 185-243. —

Pendant toute sa jeunesse, et jusqu'à son adoubement, l'aspirant à la Chevalerie porte plusieurs noms: enfant, valet, damoiseau, écuyer, etc.; sens exact de chacun de ces mots, 295 et suiv. — Éducation physique, 172-184. — L'équitation, 122, 124-125; 145; 271, 277, 280, 327, 329. — L'escrime, 172, 173. — La chasse, 174. — Éducation religieuse, 130, 131; — morale, 131-143; — littéraire, 146 et n.; — scientifique, 148-151. — Géographie, 151-162; — histoire sainte, 162-165; — histoire profane, 165-171; — histoire de France, 168-175. — Éducation militaire, 145. — Éducation chevaleresque: complément qu'on va chercher à la cour d'un seigneur, 185-188. — Du degré d'instruction auquel arrivaient ainsi les jeunes barons, 144-148.—Épreuves auxquelles on soumet l'aspirant à la Chevalerie, 216-220.—VI. L'ENTRÉE DANS LA CHEVALERIE, 245-340 (chap. VII et VIII). — La vocation chevaleresque, 210-216. — Qualités requises pour être armé chevalier, 247-250. — Récit complet d'un adoubement au XIIe siècle, 309-340. — VII. LE MARIAGE DU CHEVALIER, 341-450 (chap. IX, X, XI). Cf. 220-223. — VIII. VIE RELIGIEUSE ET MORALE DU CHEVALIER, 13, 14 et n.; 31-100 (Code de la Chevalerie). Cf. 293 et 654, n. — IX. VERTUS ET VICES DU CHEVALIER, 29, 66, 70, 132, 236, 309. V. *Chevalerie*. — X. VIE PRIVÉE DU CHEVALIER, 451-674 (chap. XII-XVI). — 1° La journée d'un baron au XIIe siècle: le réveil, 531; — le lever, 531-535; — la toilette, 535-538; — et le costume, 401-416, 418-420; — la prière, 538-546; — la messe (tous les jours), 547; — le déjeuner du matin et l'emploi de la matinée, 531-598 (chap. XIII et XIV); — le dîner, 615-650; — la fin du jour et le coucher, 669-670. Cf. 531-535. — 2° Les plaisirs d'un chevalier: les chiens, les faucons, la chasse, 173, 174, 175, 176; 182, 183, V. *Chiens*, *Faucons*, *Chasse*; — le cheval, 728, n., 729, 753, n., V. *Cheval*; — les échecs, 134 et n. — La vie de château et la famille du baron, 529, 530; 566-568. — XI. VIE MILITAIRE DU CHEVALIER. Deux écoles de guerre: la chasse, 702-704; — et les tournois, 673-702. — Une campagne au XIIe siècle, 705-766 (chap. XVIII). — Le costume militaire et l'armure du chevalier, 705, n.-733. Cf. 320-323. — Amour passionné pour la guerre, 67, 68. — XII. LA MORT DU CHEVALIER. Récit détaillé d'une mort de chevalier, emprunté surtout à la *Vie de Guillaume le Maréchal*, 771-777 (chap. XIX). Cf. le récit d'autres morts, 99, 100; 591, 592, etc. — Après la mort. Derniers devoirs rendus au chevalier, rites funéraires, obsèques, 777-780. — Le Paradis, 99, 100, 769.

CHEVALIER, le *cavalier* des échecs, 653-654, n.; fig. 112.

CHEVALIER AU CYGNE, chanson de geste. Résumé, 636, 637. Cf. 543, n., 546, n., 576, n.

CHEVET du lit, 532.

CHEVEUX, 205; 374; 391, 593. — Mode de coiffure, 205, 396, 397.

CHEVILLES de fer, employées pour consolider les murs, 469.

CHIEN. Le chien de chasse et ses différentes espèces: 1° *veltres*, *veautres* (on appelle encore *vautrait* un équipage de chasse entretenu pour le sanglier ou les bêtes noires); 2° *limiers*; 3° *lévriers*; 4° *braques*, *brachets*, 18. — * Les brachets « ont du nez »: « Et li brachet ont demené grant hu — Qui la flaireur der porc orent sentu » (*Auberis li Bourgoins*, p. 165), 182, 183; 703, 704. — Meutes, 183, n. — Valets de chiens, breniers, 183. — Chiens de chasse estimés un grand prix, 183, n. — Amour du chevalier pour ses chiens, et des chiens pour leur maître, 175-176, 182-183. Le chien cependant ne joue pas, dans l'épopée nationale, un rôle aussi important que le cheval. — Histoire du « chien de Montargis », 640, 641.

CHIFONIES, véritables « vielles » dans le sens moderne de ce mot, 655, n.

CHIRURGIE au XIIe siècle. Les *mires* et leurs onguents. Mode de traitement des plaies, 755.

CHRÉMEAU, bonnet d'enfant destiné à recouvrir la place où a été faite l'onction du chrême dans le baptême, 110.

CHRÉTIEN DE TROYES, 90.

CHRIST (Croyance en la divinité du), 34. Cf. *Dieu*.

CHRISTOPHE (Saint), 534, 535, n. — « On ne meurt pas de mort subite, le jour où l'on a vu une image de saint Christophe, » 534, 535. * Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, ne fait remonter cette idée qu'au XVe siècle. Elle est notablement plus ancienne. Dans le palais public de Sienne, qui fut construit de 1295 à 1303 (Rio, *Art chrétien*, I, 91), il y avait déjà, à raison de cette croyance, une statue colossale de saint Christophe, etc., etc.

CICLATON, CIGLATON, étoffe de soie comparable au *samit*, 399, 597.

CIDRE, 626, n., 642 et n., 643, n.

CIEL (Idée du), 769-770.

CIERGES. Leur emploi: 1° dans la chambre à coucher, 669. * « Cum quidam cereus DE MORE coram lecto ejus arderet. » (*Acta Sanctorum Octobris*, VI, 309, *Vita sancti Giraldi*.) * « An une chambre à volte s'an est li dus tornés, — Trova Boves son père qui dormoit mult soef: — Devant lui out .II. cierges alumés. » (*Siège de Barbastre*, B. N., fr. 1448, f° 122.) — 2° Autour du lit funèbre, 592; — et autour de la bière, 779, fig. 152.

CILLER un faucon, lui coudre les paupières, 179, n., 180, 181, n.

CIMETIÈRES. Chaque tombe y est en pierre et est ombragée par un arbre, etc., 780. — Cimetière près du château, 503.

CIMIER, 721, n.

CINGULUM MILITARE (*cingulum*, *zona*, *cinctorium*), ceinturon qui servait à soutenir l'épée

de l'officier romain, 17 et 18, deux fig. — Explication des formules : *cingulo liberari, cingulum deponere, cingulo spoliari, cingulo solvi, cingulum derelinquere, privari militiæ cingulo,* 17, notes 1, 2 et 3. — *Cingulo militari decorare,* synonyme d' « armer chevalier », 18. — *Cingulum militare,* ou *militiæ,* synonyme de « chevalerie », 16-18. Cf. 293.

CIRE (Tablettes de). C'est avec ces tablettes qu'on apprend à écrire aux enfants, 145.

CLARÉ, vin préparé. Différence entre le *claré* et le piment : le *claré* est un vin qu'on fait passer, dans un sac de toile, sur un mélange de sucre et d'épices en poudre ; le *piment* est un vin sucré où l'on fait infuser des épices, 644.

CLARISSE, femme de Renaud de Montauban, 355-356.

CLASSIFICATION DES SCIENCES au XIIe siècle, 148-151.

CLEFS du château, 671.

CLERCS. Un des premiers devoirs du chevalier est de les défendre, 50, 51. — Les clercs à la bataille : soin des blessés, 751. — Respect dont les clercs sont l'objet, 51, 630. — Il y a cependant contre eux, et surtout contre les moines, un courant de haine parmi les barons, 41. *Cf. *Renaus de Montauban :* « Miodres est moine en rost que n'est car de mouton » (p. 93, v. 26).

CLOCHES. Sonneries du matin, 453.

CLOVIS (Histoire légendaire de), 170.

CLUNY, École de sculpture, 578. Cf. 581.

CODE DE LA CHEVALERIE, 13, 14, n., 33-89 (chap. II, III et IV). — La leçon de courtoisie professée par un père et une mère à leur fils (p. 152 et suiv.) peut passer pour une seconde exposition du Code chevaleresque. — V. *Chevalerie.*

CŒUR conservé dans un « moutier », 777.

COFFRETS du XIIe siècle, pour renfermer les joyaux de la dame, l'argent du baron, 593.

COIFFE des hommes, bonnet de toile, 416, n. — Coiffe placée sous le heaume, 722, n. — Coiffe blanche que porte le nouveau chevalier le jour de son adoubement ; symbolisme qu'elle exprime, 293.

COIFFURE au XIIe siècle. 1° Coiffure des hommes. C'est le *bonnet,* qui a la forme du bonnet phrygien ; la *coife,* bonnet en toile, et surtout le *chaperon,* qui, à la fin du XIIe siècle, est porté par les deux sexes dans toutes les classes, 415, n., 416, fig. 70. — La coiffure d'apparat, que l'on porte à la maison les jours de fête, c'est le *chapelet* et le *tressoir,* 415. — 2° Coiffure de femme. Le *cercle,* véritable couronne qui est remplacée tous les jours par un simple galon, par un *orfroi,* 416, n. — Chapeaux d'or, chapeaux de roses et d'autres fleurs naturelles, *ibid.* — La *guimpe,* sorte de voile en toile fine, qui couvre une partie de la tête, le cou et les épaules. C'est la coiffure ordinaire avec laquelle on sort, on va au moutier, etc., 418, n. — Le chaperon, commun aux hommes et aux femmes, 415, fig. 70. — Ajustement des cheveux. Les tresses ; les *crins galonnés,* etc., 396 et suiv., fig. 53 et 54.

COLÉE, *paumée, alapa.* Histoire de la colée, d'après les textes. Son origine : elle ne semble pas fort antérieure au XIe siècle. Exemples cités, 282 et n. Cf. 258, n., 263, n., 267, 268, n. ; 269-271 ; 273, 274 ; 282-286 ; 287, n. — Elle se compose de deux gestes : « hausser la main et l'abaisser lourdement sur le cou de l'*adoubé* », et d'une parole : « Sois preux, » 285 ; 325. — Comme quoi la colée est absente des plus anciens rites de l'adoubement : exemples, 274, 278. — * D'après Roth, la colée serait, en Allemagne, postérieure à la remise des armes, et serait devenue la caractéristique d'un nouveau genre d'adoubement désigné sous le nom de *Ritterschlag* (*alapa militaris*). Ce terme se serait substitué à celui de *Unsgürlung* (remise du *cingulum militare*) comme la chose s'y était elle-même substituée. Le même érudit (loc. cit., p. 312) considère l'*alapa militaris* comme se rapportant à l'émancipation ; il croit qu'elle s'est répandue en Allemagne sous l'influence ecclésiastique ; que c'est un usage plus approprié aux idées celto-romaines qu'aux germaines ; que c'est un acte demi-sacramentel et symbolique ; que l'Église cependant ne l'a pas inventé, mais qu'elle a spiritualisé un usage préexistant et lui a donné une signification plus élevée. Roth admet que la paumée dérive du rite de l'affranchissement. Mais, d'après une autre hypothèse, qui paraît mieux justifier le coup donné sur le haterel, ce ne serait qu'une sorte de *memento* violent destiné à graver dans la mémoire le souvenir de l'adoubement ainsi que le petit sermon : « Sois preux. » On observera que ce sermon est parfois accompagné de ces mots : « Souviens-toi de moi » (*Girars de Viane,* éd. P. Tarbé, p. 65). — La *colée* en vient un jour à remplacer tous les autres rites de la Chevalerie, 286 ; — à être employée seule, dans le but d'éviter les frais de l'adoubement, 338. — Le rituel anglais ne comporte pas la colée, 324. — * La colée (*Ritterschlag, alapa militaris*) a été empruntée assez tard par l'Allemagne à un rite d'origine française (Roth, loc. cit., p. 295 ; cf. 287). — Transformation de la colée dans la *Benedictio novi militis,* 273, 286.

COLOMBE, pilier de la tente, 731, 735, n.

COLONNES peintes, 575 et n.

COLONS MESSAGERS, pigeons voyageurs, 741 et n.

COMBAT JUDICIAIRE (duel ou *campus*), 42, 43, 289. — * Dans la nomenclature des chansons de geste, il est notamment douze textes qui donnent sur le *campus* les détails les plus précis : 1° *Roland,* v. 3844 et suiv. ; 2° *Raoul de Cambrai,* p. 193 ; 3° *Amis et Amiles,* v. 765 et suiv., 1238 et suiv. ; 5° *Parise la Duchesse,* v. 317 et suiv. ; 5° *Aye d'Avignon,* v. 340 et suiv. ; 6° *Girbert de Metz,*

B. N., fr. 19160, f° 253-264; 7° *Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f°s 144, 145; 8° *Huon de Bordeaux*, pp. 45-52; 9° *Gaydon*, v. 551-1972, et surtout 1040-1807; 10° *Enfances Godefroi*, v. 1822 et suiv.; 11° *Helias*, p. 134; 12° *Macaire*, v. 2031-3056. — Efforts de l'Église pour supprimer le duel judiciaire, 43.

COMBAT NAVAL, 734, n.

COMBATS D'ANIMAUX, 554, 555, n., 652 et n.

COMMANDEMENTS de la Chevalerie (Les dix), 33-89. V. *Chevalerie*.

COMMUNAUTÉ (Régime de la), 357, n.

COMMUNES. Milices communales. Textes de nos chansons qui leur sont hostiles et textes qui leur sont favorables, 744, n. — Armes à l'usage des milices bourgeoises : haches, massues, crocs, piques, guisarmes, *ibid.* — Type d'un sceau de commune : sceau de la commune de Rochester, 516.

COMMUNION. Première communion, 141-143. — Communion avant les couches, 120; — avant l'adoubement, 294, 317; — avant la bataille, 747, n.; — en viatique, 391. — Communion symbolique « sous l'espèce » de l'herbe : textes nombreux, 45-46. — Communion avec du pain bénit. *Dans le fascicule IX de ses *Études d'histoire et de bibliographie*, Mgr Haigneré conteste le sens que nous avons attribué au « *benoît pain — Ki fu sainés sur l'autel saint Germain* », et avec lequel le comte Guillaume, sur le champ de bataille d'Aliscans, fait faire la première communion à son neveu Vivien. Il s'agissait, suivant nous, d'une communion vraiment eucharistique; mais Mgr Haigneré n'est pas de cet avis : « Ce que Guillaume, dit-il, tire de son aumônière et dépose sur les lèvres de Vivien déjà blanchies par la mort, c'est tout simplement, comme le trouvère le nomme à deux reprises, du pain bénit » (loc. cit., p. 6). Nous avions d'abord estimé qu'il y avait de graves présomptions en faveur de la thèse de Mgr Haigneré; mais deux textes, l'un du *Covenans Vivien*, l'autre d'*Aliscans*, semblent nous donner décidément raison. Dans le *Covenans*, Vivien lui-même s'écrie au moment d'entrer dans la bataille : « Mès à Deu pri le Pere tot puissant — Que de cest siècle ne soie deviant — Q'aie parlé à Guillaume le franc, — DE L'SAINT CORS DEU SOIE COMMUNIANT » (v. 1565-1568). Même précision dans *Aliscans*, et cela dans le récit du même épisode. Quand Guillaume trouve Vivien mort, il s'écrie : « Las! que ne ving tant com il fu vivant. — De l'pain que j'ai fu acomenianz, — DE L' VERAI CORS DAMLEDEU par covant. » (*Aliscans*, v. 804-806.) — Il convient d'observer qu'alors même qu'il s'agirait seulement de pain bénit, l'acte de Vivien pourrait, sans trop d'inexactitude, être appelé une première communion. Les eulogies ou le pain bénit étaient entourées par nos pères d'un respect presque aussi grand que l'eucharistie elle-même, et « l'on exigeait pour les recevoir une disposition à peu près analogue à celle qui est nécessaire pour s'approcher de la sainte communion ». (*Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique* de Wetzer et Welte, art. *Eulogies*.)

COMPAS (Étoffes à), 401.

CONCHES (Reliquaire de), 594, n.

CONCILES. Concile d'Arles (314), canon III : *De his qui arma projiciunt*, etc. Sont séparés de la communion ceux qui refusent ou abandonnent le service militaire, 9. — Concile œcuménique de Nicée, (325), canon XII : pénitence imposée aux soldats apostats, 9, n. — Concile de Kiersy (858), doctrine sur la guerre : *Bellum cum vitiis et pacem cum fratribus habere*, 3, 4, n. — Concile de Latran (1139), interdiction de l'usage de l'arc et de l'arbalète dans les guerres entre chrétiens, 12 et n. — Énumération des conciles qui ont condamné les tournois, 681.

CONFESSION. — La confession est d'une pratique habituelle avant tous les actes solennels de la vie d'un chevalier, avant un long voyage, avant le duel judiciaire, etc., 43. — Confession de la femme avant les couches, 120. — Confession du damoiseau avant l'adoubement, 294, 317. — Confession avant la bataille; textes cités, 746 et n., 747, n. — Confession à un laïque en l'absence du prêtre. Elle est autorisée par le témoignage unanime des docteurs et des théologiens. Texte décisif de Pierre Lombard, le « maître des sentences », 44, 45. *Ce texte est confirmé par ceux d'Albert le Grand, d'Alexandre de Hales, de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, que D. Martène cite en son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, I, p. 763. « *Gravia coæqualibus pandenda sunt, cum deest sacerdos et urget periculum. » (*Magistri Bandini sententiæ*, lib. IX, distinct. XVII, *Patrologie* de Migne, CXCII, col. 1099, XIIe siècle.) * « Lugendus heros [Richerius de Aquila] peccata sua sodalibus suis confessus est, et mortuus est. » (Orderic Vital, III, 198-1085.) Cf. Joinville, éd. N. de Wailly, § 355. — *Confession à deux laïques : « Confès se fist li bers de ses pechiés — As deus barons qu'il vit aparilliés — Que d'autre prestre n'estoit il aaisiés. » (*Raoul de Cambrai*, pp. 185, 186). — *Confession à une femme : « Dame, dist-il, pour Dieu omnipotent, — Tous mes pekiés vos dirai erraument »... — La viele dame en pleurant les entent. » (*Anseïs, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 167. Il s'agit de Girbert qui va mourir.) — Confession sacramentelle à un prêtre avant la mort, 591, 773, 777.

CONFRÉRIE. La Chevalerie considérée comme une Confrérie militaire, 25.

CONRAD, auteur du *Ruolandes Liet*, 546.

CONSECRATIO NOVI MILITIS. V. *Benedictio*.

CONSENTEMENT requis pour le mariage. 1° Consentement

des époux, essence et forme du sacrement de mariage, 353-357, 426 n. — 2° Consentement des parents, 354. — 3° Consentement du suzerain, 354.

CONSTANTINOPLE. Description dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, 161, 162.

CONTES pieux du XIIe siècle. Type : « les cinq roses », 585.

CONVENTIONS MATRIMONIALES, lues sous le porche de l'église, 426.

CONVIVES. Placement des convives à table : questions de préséance, 629. — Les convives mangent deux par deux à la même écuelle, 625 et n., 630. — V. *Repas*.

COR. 1° Dans un orchestre, 655, n. — 2° A la chasse, 703, n. *Cf. le « corniculum venatoris » de Lambert d'Ardres, éd. du marquis de Mesnilglaise, p. 195. — Cors annonçant l'heure du dîner; sens exact des mots « corner l'eau », 599 et suiv. — Cors suspendus, comme décoration, aux murs des salles, 606.

CORBEAUX, pierres en encorbellement, sur lesquelles ON PORTE EN AVANT dans le vide tout l'ancien parapet crénelé des châteaux, tout le système des merlons, des créneaux, des archères. Origine des *machicoulis*, 482, 483, n.

CORDONS portant des devises brodées, 391.

CORDOUE (Cuir de), 414, 416, n., 419.

CORNER l'eau avant le repas : sens exact de ces mots, 201, 599-600. V. *Cor*.

CORNUMARAN, fils de Corbadas, roi de Jérusalem, 81, n.

CORONEMENS LOOYS, chanson de geste, 542, n., 543 n.

CORPS. Après la mort, le corps est ouvert; puis lavé avec de l'eau et des vins épicés, 777.

COSTOÏR, masser, 312, n.

COSTUME au XIIe siècle. A. Costume des hommes. I. Costume de guerre : *a*. Armure offensive : 1° L'épée. 2° La lance. — *b*. Armure défensive : 1° L'écu. 2° Le haubert. 3° Le heaume. — *c*. Le cheval et son harnachement, 705, n.-734. La fig. 43 (p. 321) donnera l'idée la plus complète du costume militaire au XIIe siècle. — II. Costume de chasse, 702-703 et n. — III. Costume civil : *a*. Les braies, 407, 408. — *b*. Les chausses, 408. — *c*. La chemise, 408, 409. — *d*. Le pelisson ou la robe, 409, 410. — *e*. Le bliaut, 409-410. — *f*. Le manteau, 411-414. — *g*. Les souliers et les chausses, 411, 415. — *h*. La coiffure, 415. — B. Costume des femmes, 397-418 et 401, n., et suiv. — Il convient d'observer qu'il n'est généralement question dans toutes les citations précédentes que du costume « des nobles », et qu'elles se rapportent surtout à la seconde moitié du XIIe siècle.

COTTE, robe non fourrée à l'usage des hommes, 409; — et des femmes, 403. Cf. 418 et n.

COUCHER, 669-670.

COUCHES. Avant les couches, la femme se confesse et communie, 120. — Après les couches, la femme reste huit jours au lit : tel est l'usage général, 116. — Relevailles, 116.

COUCY (Château de). Donjon, 505. — Grand'salle, 604. — Chapelle, 548, n. — Peintures murales, 574, 575, n. — Souterrains, 512.

COUETTES, coussins ou couvertures garnis de plumes, 533 et n. — Couettes sur les bancs, 586, et principalement sur les lits, 589. — Richesse excessive, 590.

COUPE. Petite monographie de la nef, du hanap et de la coupe, 625-627.

COUPS donnés à un enfant pour fixer sa mémoire, 141, n. C'est peut-être cet usage qui a été la véritable origine de la *colée*. V. *Colée*.

COUR PLÉNIÈRE en général, 554, 555, n. — Cour plénière tenue le jour de l'anniversaire de la naissance, 104.

COURAGE. Chez les damoiseaux et « enfants, » 223-227. — Chez les chevaliers, 66-70, etc., etc. — Chez les femmes, 446, etc.

COURONNES portées par les époux en sortant de la messe de mariage, 431, n.

COURROUCEUSE, épée d'Otinel, 708, n.

COURSES DE CHEVAUX, 725, n., 726, n.

COURTAIN, épée d'Ogier, 522, n., 708, n.

COURTINE, pièce de mur comprise entre deux tours, 475. — Courtines de l'enceinte extérieure du château. Description détaillée. On leur applique successivement : 1° le système du crénelage; 2° celui du chemin de ronde; 3° celui du talutage; 4° celui des hourds et des *machicoulis*, 475, 483.

COURTINES du lit, 532, 587. *Cf. Robert de Thorigny, II, 99. Il s'agit d'un bourgeois de Rocamadour à qui les moines ont engagé les courtines de leur église et qui les a disposées *circa lectum uxoris suæ*. V. *Lit*.

COURTOISES (Armes); leur emploi aux tournois, 679, 692-693 et n.

COURTOISIE. La courtoisie est la perfection de la Chevalerie civilisée, 29. — Enseignement de la courtoisie, qui constitue le résumé de toute la pédagogie à l'usage du jeune baron. Courtoisie = chevalerie et honneur, 131, 132.

COUSSINS pour s'asseoir à terre, 585, 586; — coussins garnissant les sièges, 619 et n.

COUTEAUX. 1° Couteaux de table, 623 et n. Cf. fig. 107, p. 616, et fig. 108, p. 617. — 2° Couteaux de chasse, 703, n.

COUTURE. Travail de jeunes filles et de dames, 369 et n. — Couturiers pour dames, 404, n.

COUVERT (Mettre le), origine de cette expression : usage de tenir les mets couverts, 621.

COUVERTOUR, poêle tenu au-dessus des époux le jour du mariage, 429.

COUVERTURE. 1° Couverture de lit, 533, 589, 590. — 2° Couverture ou sous-selle pour le cheval, 729, n., 730. Cf. fig. 141, p. 732.

COVENANS VIVIEN, chanson de geste, 34, etc.

COVERCLÉE (Coupe), 626, n.

CRÉCY (Bataille de), 67.

CRÉNEAUX. Les créneaux faisaient partie de la fortification romaine. Il ne faut pas confondre les créneaux avec les merlons. Le « merlon » est cette partie du parapet qui est entre deux embrasures; le créneau, c'est le vide entre deux merlons, 475-478. V. fig. 80, p. 476.

CRESTEL, synonyme de *merlon*. Un mur *crestelé*, c'est un mur auquel on a appliqué le système du crénelage, 476.

CRI D'ARMES : 1° à la guerre, 755 et n.; — 2° dans les tournois, 694, n. — Les cris variaient suivant les nations et les provinces, 753, etc.

CROISADE. Départ pour la croisade, 445 et n., 717-721. — Enthousiasme universel, 705-710. — L'amour pour la croisade fait partie de l'éducation des enfants, 131. — Chansons sur la croisade, 648, 649 et n. — Les femmes à la croisade, d'après les textes d'*Antioche* et de *Jerusalem*, 445. — Jugement général sur les croisades. L'islam était agressif, et elles n'ont été qu'un refoulement, 72. — Influence des croisades sur la Chevalerie, 70-72.

CROISÉS. Leurs privilèges, 719.

CROIX. 1° Relique de la croix portée au milieu de l'armée chrétienne, épisode célèbre de la *Chanson d'Aspremont*, 748. *Cf. Albert d'Aix, *Patrologie* de Migne, CLXVI, col. 603; Henri de Valenciennes, etc. — 2° Comment on prend la croix : croix en feuillage, etc., 711. — 3° * Signe de la croix au réveil, après un songe (*Bueves d'Hanstone*, B. N., fr. 12548, f° 97); dans un danger (*Moniage Renoart*, B. N., fr. 1448, f° 306); pour écarter les mauvais esprits (*Garins li Loherains*, B. N., fr. 19160, f° 173). — 4° Croix de par Dieu en tête des alphabets, 34, n. — 5° Croix sur l'épaule des nouveau-nés, signe des enfants de race royale, 105, 116 et n.

CROUTES. V. *Souterrains*.

CUILLER, 623.

CUISINE. 1° Comment sont construites les cuisines des châteaux et des monastères aux XIIe - XIIIe siècles : âtres et tuyaux, etc., 504. — 2° De l'art de la cuisine au même temps. Un repas de quinze *mets*, 633 et suiv.

CUVES. 1° Cuves baptismales, fig. 8, 9, 10 et 11, pp. 107-111. V. *Fonts baptismaux*. — 2° Cuves pour les bains, et en particulier pour le bain de l'adoubement, 311.

CYGNES, considérés comme un des mets les plus recherchés dans les repas d'apparat au XIIe siècle, 635, 636.

D

DAIS, banc à dossier, 619-621. V. *Dais*.

DALLAGE dans les églises et dans les châteaux. Quels sont les plus anciens exemples de dallage? 595-596 et n.

DAMES. V. *Femmes*.

DAMIETTE (Siège de) en 1218-1219, 758, n.

DAMOISEAU, *domicellus*. C'est un des noms par lesquels on désigne l'aspirant à la Chevalerie. Le damoiseau, c'est le noble qui n'a pas encore été armé chevalier, 194-196. — Presque toujours, le damoiseau est fils d'un seigneur plus ou moins puissant, 194. — Comme il en coûtait cher pour être fait chevalier, certains nobles restaient damoiseaux toute leur vie, et l'on voit, dans les actes, nombre « de damoiseaux qui sont fils de damoiseaux », 20, 195. — Portrait physique et moral du damoiseau, d'après les textes des chansons de geste, 205, 206 et suiv. — Vertus du damoiseau, 223-230; — ses vices, 230-240. — Fonctions du damoiseau : il fait office de messager, 203, 204; — sert à table, 602, 621; 645, 646 n.; — présente aux seigneurs le « bassin à laver », etc. etc., 602 et n. — Modèles ou types du damoiseau : Vivien, neveu de Guillaume d'Orange, dans le *Covenans Vivien*, 211-213; Aimeri de Narbonne dans la chanson de *Girars de Viane*, 216-217, et Hervis de Metz dans le roman de ce nom, 213, 214. — Dernier type et supérieur à tous les autres : le jeune Charlemagne, « Mainet », 218, 219. * Le damoiseau finit ses « enfances » en entrant dans la chevalerie, et demande préalablement à un baron de lui servir de parrain. Dans un formulaire épistolaire, on lit ce modèle de lettre : « *Cuidam baroni ut faciat eum militem*. Illustri domino viroque strenuo J. de tali loco, *puer suus*... Vestram deprecor voluntatem ut honorem militiæ qui tam longa fuit causa servilii, mihi dignemini, cum venerit; Natalis dies indulgere.» (Bibl. d'Agen, ms. 4, f° 182.)

DANIEL dans la fosse aux lions, miracle aussi populaire dans les poèmes du moyen âge que dans les peintures des catacombes, 164.

DANSES au XIIe siècle, 440, 441; 654 et n. — Ce sont de simples rondes avec figures, 371. — On danse au son des chants : rondes chantées, 655. — Danses après le repas, 655, — et après le tournoi, 680.

DAPIFER ou grand sénéchal. Histoire de la fonction, 561, 562.

DARD, arme de chasse, etc. 703, n.

DATION de la femme à son mari : rite antique du mariage, 426-427.

DATTES, 642.

DAUREL ET BETON, chanson de de geste provençale. Résumé d'une partie de ce poème récemment découvert, 214-216, 565-566.

DÉCADENCE DE LA CHEVALERIE. Causes et histoire, 89-98.

DÉCALOGUE de la Chevalerie, 33-89. V. *Code* et *Chevalerie*.

DÉCORATIVE (Peinture) au XIIe siècle, 574 et suiv.

DÉDUITS du chevalier (Les quinze), 554, 555, n.
DÉFI. 1° Avant la guerre, 711, 712; 733 n. — 2° Avant le tournoi, 685. — 3° Forme donnée au défi : le manteau jeté à terre, les poils du pelisson, etc., 712, 733.
DÉGRADATION du Chevalier, 321. Cf. 97, 98.
DÉJEUNER du matin, 551-552.
DEMEURE, cage du faucon, 177, 178, n., 179, n.
DÉMONS. Leurs noms, leur rôle, etc., 769, n. — Les dieux de l'antiquité païenne considérés comme des démons, 769, n.
DENIERS POUR ESPOUSER, symbolisant le douaire, 428, fig. 72.
DENIS (Saint), patron de la race capétienne, 594 et n. — *Saint Denis de « France » est un des saints qui descendent du ciel pour combattre dans les rangs des croisés (*Jerusalem*, 670).
DÉPARTEMENT DES ENFANS AIMERI, chanson de geste. Analyse complète, 220-223. Cf. 223-235, 347.
DÉPENSIER, 562.
DÉS, jeu, 124, 125, n.; 654.
DESOIVREMENT, séparation de corps, 359-361 et n.
DESTRIER, cheval de bataille, 722, n. — Sa distinction d'avec le palefroi, le sommier, etc. — V. *Cheval*.
DEUIL, 780, n.
DEVIS, testament, 774, 775.
DEVISES, 141. — Brodées sur des cordons, 391.
DEVOIRS du Chevalier. V. *Chevalerie*.
DÉVOUEMENT du vassal pour son seigneur, 74, 125, 511, 512; — et des serfs pour leur maître, 564, 565.
DIABLES. Leur rôle dans les chansons de geste, 769. — *Noms qu'ils portent (en dehors de celui de Satan) : Apollin, Mahon, Burgibus = Beelzebuth, Pilate, Neron, Barré, Cahu, etc.
DIADÈME, 396, n.
DIASPRES, draps de soie brochés, à fleurs, et qui arrivent de la Perse par Alexandrie, 399.
DIEU, d'après les chansons de geste, 762 et suiv. — Épithètes de Dieu dans l'épopée française, 38; 659 et suiv. — La véracité de Dieu est un de ses attributs que les trouvères mentionnent le plus fréquemment pour inspirer aux barons une plus vive horreur du mensonge, 81. — Dévotion du moyen âge : son caractère grossier, mais loyal. L'idée de Dieu est la vie de ces siècles, 33-39. — Elle anime en particulier tous nos héros épiques, 33, 34. — Leur confiance absolue en Dieu; mots sublimes, 38, 39, 132. — *Ce qu'il faut entendre par les « noms de Dieu ». (*Roland*, v. 3694; *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 84, § 147, etc.). C'est une allusion à des prières contenant l'énumération des différents noms que Dieu reçoit dans les livres sacrés. L'une de ces pièces, contenant « les soixante-douze noms de Dieu comme on les dit en hébreu, en latin et en grec », est mentionnée dans *Flamenca*, v. 2286-2290. V. la note de P. Meyer en son édition de *Flamenca*, pp. 316, 317. — Paix et trêve de Dieu, 6.— Les « hommes de Dieu », ce sont les chevaliers, 37.
DINANDERIE. Aiguières en cuivre jaune pour le service de la table, 625.
DÎNER. Description très détaillée d'un dîner d'apparat au XIIe siècle, 599 et suiv., 631-650. — On dîne à midi, 599 et n., 600, n. — Dîner en musique, 467. — V. *Repas*.
DISEURS, juges du tournoi, 687, 697.
DIVORCE, 360.
DOBLIER. Haubert à mailles doubles, ou *doblier*, 718, n.
DOIS, banc à dossier. Le *maistre dois* et la « maistre table », 619-621.
DOMESTICITÉ au château; la *maisnie*, 560-566. — Dévouement des serviteurs à leur maître : traits héroïques, 564, 565.
DOMFRONT (Donjon de), 507, n.
DOMNIN (Saint), un des saints qui, avec saint Maurice et saint Georges, descendent du ciel au secours de l'armée chrétienne et combattent dans ses rangs, 138.
DONJON. Étymologie du mot. C'est le séjour du *dominus*, le *dominio*, le *domnio*, 461. — Les premiers donjons sont construits en bois, dès le IXe siècle, sur des *mottes* ou agglomérations de terres rapportées. Ils sont de forme carrée, à trois ou quatre étages, et sont défendus par une enceinte extérieure, tantôt formée de haies vives, tantôt de branchages entrelacés, tantôt de planches. On en sort par un pont mobile qui est soutenu dans le vide sur des chevalets de bois, 464 et 465, n. — Type d'un donjon en bois, fig. 77, p. 464. — Dès le Xe siècle, on construit les donjons en pierre. Les plus anciens de ces donjons qui nous soient restés (en France) sont ceux de Langeais, de Beaugency et de Loches, 468. — Le donjon, jusqu'au XIIe siècle INCLUSIVEMENT, est de forme généralement carrée. On l'appelle « la tor quarrée », etc., 468, 506, 507. — Autres formes, 507. — Hauteur, largeur, proportions précises, 505. *Description complète d'un donjon au milieu du XIIe siècle : texte très important de Lambert d'Arches (éd. du marquis de Mesnilglaise, p. 297). Ce donjon est à trois étages. Au rez-de-chaussée, les celliers et greniers. Au premier étage, les chambres d'habitation du seigneur et de sa femme, le *latibulum pedissequarum* et le dortoir des enfants, avec une cuisine à deux compartiments et un petit retrait chauffé pour se faire saigner, « vel ad pueros ablactatos calefaciendos », etc. Au second étage, chambres à coucher pour les fils et les filles du seigneur, petit réduit pour les guetteurs *quandocumque somnum capiebant*. Rien n'est plus exact, et cette disposition se retrouve en effet dans un grand nombre de donjons. (Cf. le même Lambert d'Arches, p. 165 et surtout 167). — Aménagement intérieur du donjon; chambres voûtées; épaisseur de leurs murs; physionomie générale, 508.

— Plate-forme du donjon, *eschaugaites*, guetteur, bannières, treuils pour monter les provisions, 515 et suiv. — Chemise du donjon : muraille qui entoure le donjon et qui est elle-même entourée de fossés, 507. — Dépendances du donjon : celliers, étables, cuisines, etc., 503. — Le donjon considéré comme centre du château et suprême refuge, 504, 505. — Donjon type : donjon de Provins, d'après un dessin de Ch. Fichot, fig. 86, p. 506.

Don Quichotte, de Cervantes, VII-XI.

Doon de Maïence, chanson de geste, 78, 89; 106, n.; 126-130; 132, n. et suiv.; 161; 172, n.; 216, n.; 334, 335; 542, n.; 544, n. — Parmi les meilleurs morceaux et épisodes de *Doon de Mayence*, on remarquera surtout les « Enfances Doolin », 126-130; — le « Castoiement d'un père à son fils », 132, n., et suiv.; — et un résumé populaire de toute l'Histoire sainte, 164, n.

Dot (*dos* ou *maritagium*), 357. — Récapitulation de la dot de la femme lue solennellement sous le porche de l'église, le jour du mariage, après le consentement des époux, 426.

Douaire, *donatio propter nuptias, osculum, doarium*, 357 et n.; 358. — Contrat de douaire lu solennellement sous le porche de l'église, le jour du mariage, après le consentement des époux, 426.

Doubliers, napperons « en double », 623.

Dragon, enseigne du roi de France, 754 et n.

Drapeaux. L'oriflamme, « maître gonfanon de Saint-Denis », ne doit pas être confondue avec l'enseigne ou le Dragon du roi, 754, n.

Draps de lit, 533.

Dromons, nefs de guerre, 727.

Duel judiciaire. V. *Combat judiciaire*.

Duguesclin (Bertrand), 254, 255.

Durand (Guillaume), évêque de Mende au XIIIe siècle. Son *Pontifical*, 300.

Durendal, épée de Roland, 707 n.; 708, n.

E

Eau avant le repas. Sens exact des mots « corner l'eau », « crier l'eau », « demander l'eau », etc., 600, 601, 602. — *« Statutum est autem quod, singulis diebus, antequam fratres eant pransum, pauperes reficiantur et ad sonum tintinnabuli omnes sorores... accelerent et dominis nostris pauperibus cum omni humanitate et benignitate ministrent, *dantes aquam cum manutergiis ad collum.* » (*Règle de l'Hôtel-Dieu d'Angers*, XIIe siècle, éd. C. Port, *Inventaire*, p. 155.)

Eau de rose. Bain d'eau de rose pour les chevaliers qui sont armés à Saint-Pierre de Rome, 314 et n.

Échafauds d'où les dames assistent aux tournois, 680, 687.

Échasses, jeu d'enfant, 123, 124, n.

Échecs, 124, 184, 554, 555, n. Cf. fig. 17, p. 125. — Les pièces du jeu d'échecs sont : 1° le *Roi*; 2° la *Fierge* (qui correspond à notre Reine); 3° les *Chevaliers* (ce sont nos « cavaliers »); 4° les *Aufins* (ce sont nos « fous »); 5° les *Rocs* (ce sont nos « tours »); 6° les *Paonnets* (ce sont nos « pions »), 652 et fig. 112. — Les règles du jeu d'échecs sont les mêmes alors qu'aujourd'hui, sauf la moins grande latitude qui est laissée à l'*Aufin* et surtout à la Reine, 653, n. — « Un problème pour le jeu d'échecs, » d'après un manuscrit de la B. N., fig. 113, p. 652. — Les enfants et les jeunes filles connaissent, aiment, pratiquent les échecs, 364. — Les échecs sont une fréquente occasion de querelles. Célèbres parties d'échecs qui se sont terminées par des meurtres, 134 et 231. — Traité sur les échecs de Nicole de Saint-Nicolas, 653 et 652, fig. 113. — « Échecs moralisés, » : traité par Jacques de Cessoles, des Frères Prêcheurs, traduit avant 1350 par Jacques de Vignay. Quels sont, d'après Jacques de Cessoles, les devoirs du chevalier, 654, n.

Échelles, nom donné aux corps d'armée, 739.

Échiquier, 125, fig. 17. — L'échiquier devient trop souvent une arme meurtrière aux mains des joueurs. C'est ainsi que Charlot tue Beaudouinet, fils d'Ogier; c'est encore ainsi que Renaud de Montauban tue Bertolais, neveu de l'Empereur, etc., 231. — *C'est enfin avec un échiquier *d'olifant* que l'Amiral tue le vieux Fromont, qui a renié sa foi. (*Girbert de Metz*, B. N., fr. 19160, 315, v°.)

Écoles, 144, 145; 366 et n. — Preuves de leur existence aux XIIe-XIIIe siècles. Les jeunes barons y sont envoyés. 144. — Comment on passe plusieurs années à l'école. Tableau d'une école, 144, n.

Écrans, 581-582.

Écriture. Enseignement de l'écriture, 144-148; 367.

Écu. Monographie de l'écu, 713, n., et suiv.; 167, n. — Forme de l'écu. L'écu du XIIe siècle est de forme oblongue, cambré, *voutis*, pointu par en bas. Il est de proportions énormes et peut couvrir presque tout le cavalier. On le fabrique avec des planches recouvertes de cuir, et l'on assujettit ce cuir sur le bois au moyen de bandes de fer qui deviendront un jour l'une des origines du blason. Sur l'écu ainsi composé, des peintres spéciaux figurent des animaux et des fleurons. Au centre de l'écu est une proéminence nommée dans l'antiquité *umbo*, et au moyen âge *boucle*, et

c'est cette *boucle* qui a donné son nom à l'*escut bucler*, puis, au *bouclier*. Quand on ne se bat pas, on porte l'écu suspendu à son côté par une courroie nommée *guige ;* quand on se bat, on passe son bras gauche dans les *enarmes*, qui sont des espèces d'anses disposées à l'intérieur du bouclier, 713-716, n, et 329, n. Cf. les figures 43, p. 321 ; 45, 46, 47, p. 328; 48, p. 329; 130, p. 713; 131, p. 715 ; 150, p. 765. — Autres détails sur la dimension et la décoration de l'écu, 714, n.; 714-716, n. — Manœuvre de l'écu, 715, n. — Sens de ces mots : « embrasser l'écu » et « porter l'écu en chantel », 715, n. — Physionomie générale du chevalier à cheval avec l'écu, fig. 48, p. 329. — Les chevaliers morts sont rapportés sur leurs écus, 716 n.

Écuelles pour le service de la table. Comme quoi l'on mange deux à la même écuelle, 625 et n.; 630.

Écurie, 196-197, n.; 503.

Écuyer. Étymologie du mot, 196, n. — L'écuyer, c'est l'enfant, le valet, le damoiseau appelé à exercer auprès du seigneur qui le « nourrit », certaines fonctions de domesticité, 196. — C'est aux XIe-XIIe siècles que s'est peu à peu régularisée la situation de l'écuyer près du seigneur, 197. — Fonctions de l'écuyer au château. C'est à lui qu'incombe tout d'abord le soin des chevaux à l'écurie et leur dressage. Il lève et habille le seigneur, le sert à table, l'accompagne à la chasse et au tournoi, etc. Textes nombreux à l'appui, 200-202; 621. — Fonctions de l'écuyer pendant la guerre. Porter les armes du seigneur; tenir à *destre* son cheval de bataille, son *destrier*, etc., 199, 200. — Durée de son service avant de recevoir la chevalerie : cinq à sept ans, rarement plus, souvent moins, 197. — Dureté de sa condition, 198, 199. — Sens défavorable du mot *esquier* dans le *Roland*, 196, 197. — L'épée, la lance, le heaume et le haubert sont d'abord interdits à l'écuyer, 198. * « En guise d'escuier tint un tronçon quarré. — De III piés et demi. » (*Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 22, v° etc.) — Dans les actes publics, les noms des écuyers ne figurent jamais qu'après les souscriptions du chevalier, 198. — *Panis armigerorum*, pain de seconde qualité, qui est réservé aux écuyers, 199. — Après avoir été écuyer, on devient immédiatement chevalier, 204, n. — Un mandement de 1293 punit d'une amende les écuyers nobles qui n'ont pas reçu la chevalerie à vingt-quatre ans accomplis, 243, n. — Représentation d'un écuyer, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, p. 243. — La journée d'un écuyer au XIIe siècle, 200-202.

Éducation du chevalier, 121 et suiv. — Éducation physique, 172 et suiv.; — scientifique, 143 et suiv.; — militaire, 145; — religieuse, 132. Cf. 130, etc.

Église. Du rôle de l'Église dans la création de la Chevalerie, et comme quoi la Chevalerie « n'est qu'un usage germain idéalisé par l'Église ». C'est l'Église qui a formé l'idéal chevaleresque, 25. — Son intervention et son rôle dans l'adoubement du chevalier, 271-273. — L'Église sanctionne les devoirs féodaux, 76; — précise les devoirs des chevaliers envers elle, 47-48; — règle et christianise leur courage, 29, 67, 68; — introduit peu à peu l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage, 358-360 (Cf. 350-357); — et fait un devoir au chevalier de défendre tous les faibles, 50-54. — Doctrine de l'Église sur la guerre, 3-14. — L'Église condamne sévèrement les tournois. Énumération des condamnations pontificales dont ils ont été l'objet depuis Innocent II jusqu'à Clément V, 681, 682; — elle réprouve le duel judiciaire, 43; — et prohibe sévèrement les mariages consanguins, 353. — Devoirs des chevaliers envers l'Église : la défense de l'Église est un des premiers commandements de la Chevalerie, 47 et suiv. — « Le salut de son âme et l'honneur de l'Église », tel doit être le double mobile de tout chevalier, 49. — Les clercs prient, les chevaliers défendent ceux qui prient, 49. — Malgré tant de bienfaits, il a existé au moyen âge un certain courant de haine, injuste et brutal, contre l'Église, contre le prêtre, 88.

Églises et chapelles dans la cour du château, 502.

Élie de Saint-Gilles, chanson de geste, 39, 132, 283, 284 et n., 333, 334, 353, 454, 527, 536.

Élisabeth de Hongrie (Sainte). Ses relevailles, 121, n.

Embaumement. Il n'y a pas d'autre embaumement au XIIe siècle qu'une accumulation d'herbes odorantes dans la bière du mort, 718.

Émerillon, oiseau de proie, 178, n.

Emmaillotement. Tous les enfants ont les bras enfermés dans leur maillot, 102, 103 et n. Cf. les fig. 6 et 7 * et, entre autres sources, le ms. de la B. N., fr. 5716, f° 436 et f° 573.

Empêchements canoniques du mariage, 425, n.

Empereur. L'Empereur revendique le droit de « nourrir », d'élever les fils de ses barons, 186-187. — Adoubements par l'Empereur, 259-263. — L'Empereur est, à table, servi par des rois, 645-646.

Enarmes, espèces d'anses, pratiquées à l'intérieur du bouclier et dans lesquelles le chevalier passe son bras gauche quand il se bat, 329, n., et fig. 45, p. 328.

Encensement des nouveaux mariés, 428; — et du lit nuptial, 442 et n.

Encensoirs ou encensiers au milieu des rues, les jours de fête, et particulièrement le jour du mariage, 431. — « Encensiers » dans la chambre mortuaire, 592, 779.

Enchanteurs, 90.

ENCYCLOPÉDIE au moyen âge; passion de tous ces siècles pour l'encyclopédie; classification générale des sciences au XIIe siècle, 148, 149.

ENFANCES. Les *enfances* d'un héros, c'est le temps, plus ou moins long, qui précède son élévation à la dignité chevaleresque. Tel est le sens qu'il faut attacher aux titres de plusieurs de nos chansons : *les Enfances Charlemagne, les Enfances Ogier*, etc. Les poèmes qui portent ce nom sont consacrés à célébrer la gloire d'un « enfant » qui n'est pas encore chevalier, depuis sa naissance jusqu'au moment où il recevra l'épée, 184; 193-195.

ENFANCES GUILLAUME, chanson de geste, 569-570.

ENFANCES ROLAND, chanson de geste, 207-209.

ENFANCES VIVIEN, chanson de geste. Résumé de la première partie de ce roman : comparaison avec *Hervis de Metz*, 211-213.

ENFANÇON. V. *Enfant*.

ENFANÇONNAT, condition juridique de l'enfant, 194.

ENFANT. 1° SENS GÉNÉRAL. Enfants exposés, 103 et 106 n. — Petits enfants au berceau, fig. 6 et 7, pp. 103 et 104. *« Ils entendent en dormant les harmonies du ciel. » (*Image du monde*, de Gautier de Metz, citée dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 313.) — Enfants sachant leurs prières par cœur, 131. — Instruction donnée aux enfants, 143-171. — Jeux des enfants, 122, 123, fig. 13-15. — Avant sept ans, les enfants sont confiés aux femmes. Ils ne sont pas admis avant cet âge à la table paternelle, 121, 122, n. — Un des devoirs du chevalier consiste à défendre les enfants, 50-54. — Portrait d'enfant, 122. — 2° SENS PARTICULIER AU MOYEN AGE. Le mot « enfant » désigne l'adolescent qui n'est pas encore entré dans l'ordre de la Chevalerie, 195. — Portrait physique, d'après nos Chansons de geste, de ce candidat à la Chevalerie, 205 et suiv. — Éducation de l'enfant : religieuse, 130, 331; — morale, 131, 143; — scientifique, 143, — et militaire, 145, etc. — Portrait moral de l'enfant : ses vertus, 223-230; — et ses vices, 230-240. — Vivien, neveu de Guillaume d'Orange, considéré comme le type de l'enfant, 211-213. — Autre type : Hervis de Metz, dans le roman de ce nom, 213-214. — Autre type encore, et plus héroïque : Aimeri de Narbonne, dans la chanson de *Girars de Viane*, 216-217. — Dernier type enfin et supérieur à tous les autres : le jeune Charlemagne, « Mainet », 218, 219.

ENFER, d'après les chansons de geste, 768, 769 et n. — Sur les cartes du moyen âge il est placé au centre de la terre et du monde, fig. 18, p. 152.

ENGLAIOLÉE (Chambre), jonchée de glaïeuls, 597-598, n.

ENHEUDEÜRE, emmanchement de l'épée; la garde et la poignée, 706, n.; 707, n.

ENSEIGNE : 1° Drapeau (l'enseigne du Roi), 754, n. — 2° Cri de guerre, 753. *« Cum autem appropinquassent, exclamavit *unusquisque* INTERSIGNUM *suum* et totis nisibus irruerunt in hostilem exercitum. » (*Gesta consulum Andegavensium, Historiens de France*, XII, 501.)

ENSEIGNEMENT : religieux, 130, 131; — moral, 131-143; — scientifique, 143, etc.; — militaire, 145, etc. V. *Damoiseau*, etc.

ENSEVELISSEMENT, 777-778.

ENTERREMENT, 779-780.

ENTRÉE DE SPAGNE, chanson de geste. Exposition des devoirs d'un chevalier envers l'Église, 49, 79. Cf. 356-357.

ENTREMETS, 641-642.

ÉPÉE. 1° L'ÉPÉE CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME. Monographie complète de l'épée au XIIe siècle, 705. Cf. 324. V. les fig. 43, p. 321; 49, p. 330; 123, p. 706; 124 et 125, p. 707; 131, p. 715. — L'épée la plus usitée au XIIe siècle est l'épée normande. « La pointe en est formée par une diminution insensible, et elle est allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt presque dans toute sa longueur. La croix de la poignée, les *quillons* sont droits, quelquefois recourbés vers la pointe ou enroulés à leur extrémité. Le pommeau est plat et circulaire, » 324, n. — Un autre type (fig. 43, p. 321) est l'épée à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour en former la pointe. « Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre des deux tranchants, règne sur toute la longueur de la lame, » 324, n. — Ce que c'est que l'*alemele* et l'*amure*, 706, n. — Le *helz* ou *heut* = la garde et la poignée, 707, n. — Pommeau de l'épée : il est creux et renferme des reliques, 324; 707, n., fig. 125. — Fourreau de l'épée, 707, n., fig. 124. — Épées *rabattues* pour les tournois, 692. — L'épée ou le brant *letré* : sens de ce dernier mot. Inscriptions gravées sur les épées, 706, n.; 707. — Armuriers légendaires auxquels on attribue la façon des épées : Galant, Munificant, Isaac, etc., 708, n.; 709. — Amour du chevalier pour son épée, 707, n.; 708, 454. — L'épée a sa généalogie, sa biographie, ses annales, 708, n. — Noms des plus célèbres épées, 708, n. — 2° L'ÉPÉE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE DE L'ADOUBEMENT. L'épée est l'arme chevaleresque par excellence, 198, 323, 339 et n., 707, n. — C'est l'insigne, la marque de la chevalerie, 19 n., 23, n.; — et c'est ce qui explique pourquoi l'usage en est interdit, même aux écuyers, 198. — La remise de l'épée au nouveau chevalier peut être considérée comme l'essence et la « forme » de l'adoubement. Cette cinction de l'épée marque le moment précis où le damoiseau devient chevalier, 87, 270, 274, 281, 293, 323, 324. — « Ceindre l'épée » est synonyme de « faire chevalier », 18, n. 3, et 19. — Dans le plus ancien mode de l'adoubement ou mode militaire, la remise de l'épée est le principal ou le seul rite, 270, 271

— Dans le second mode de l'adoubement ou mode chrétien, l'épée est bénie, mais non pas ceinte par le prêtre, 290 et n. — Dans le troisième mode ou mode liturgique, elle est ceinte par l'évêque, et c'est la *Benedictio novi militis*, 273. — Épée déposée sur l'autel la veille ou le jour de l'adoubement, 311. — Bénédiction de l'épée, 272, 287, 290 et n., 296, 311. — Symbolisme de l'épée, 293.

ÉPERONS. Forme exacte des éperons au XIIe siècle. Pas de molettes avant le XIIIe, 320. Cf. fig. 49, p. 330. — Éperons d'or attachés aux pieds du damoiseau le jour de l'adoubement. Il y a quelquefois un « consécrateur » pour chacun des deux éperons, 320. Cf. 270, 281. — Les éperons d'or ou dorés sont réservés au chevalier, 198, n. — Ce sera plus tard la seule marque à laquelle on distinguera le chevalier de l'écuyer. Le chevalier aura des éperons d'or, et l'écuyer d'argent, 198. — Les éperons baisés en signe de respect, 557 et n. — Dans la dégradation d'un chevalier, on lui coupe les éperons près du talon, 97, 321 et n. — Symbolisme des éperons, 293.

ÉPERVIER, 178, n.

ÉPICES. Rôle considérable des épices, et surtout du poivre et du clou de girofle, dans la cuisine du moyen âge, 633, 634. — On en mange même au dessert, 642. — On les mêle au vin, 642, 644. V. *Piment* et *Claré*.

ÉPIEU, arme de chasse, et arme de guerre à l'usage de ceux qui ne sont pas chevaliers, 702, n., etc. — Épieu « tenu par le fer » en signe de paix, 712.

ÉPITAPHES, 780.

ÉPOPÉE FRANÇAISE. Une séance épique. Principaux épisodes de nos chansons de geste chantés par un jongleur, 657 et suiv. — Premier chant : « Charlemagne arrêtant le soleil », p. 658, fig. 117. — Second chant : « Thierry accusant Ganelon devant le tribunal de Charles », p. 659, fig. 118. — Troisième chant : « Le supplice de Ganelon », p. 660, fig. 119. — Quatrième chant : « Guillaume et le roi Louis », p. 661, fig. 120. — Cinquième chant : « Charlemagne devant Narbonne », p. 662, fig. 121. — Sixième et dernier chant : « Entrée de Charlemagne à Rome », p. 665, fig. 122. — Autre séance épique, après le repas de noces : *Jourdains de Blaivies*, *Antioche* et *Girart de Roussillon*, 437, 438.

ÉPREUVES imposées à l'aspirant chevalier, 216-220.

ÉQUIPAGE de chasse, 703, n.

ÉQUITATION, 122, 124-125, 145, 146, 271, 277, 280, 327, 329, n. — A sept ans, le fils d'un baron sait déjà monter à cheval, 125. V. *Cheval*.

EREMBOURC, héroïne de *Jourdains de Blaivies*. Comment elle sacrifie son fils pour sauver le fils de son seigneur, 76, 125, 511-512.

ERMENGART, femme d'Aimeri. Sa défense de Narbonne, 46.

ERMITES, 670. — Hospitalité donnée aux ermites, 558 et n., 670. — Confession à un ermite, 43. — Mariage célébré devant un ermite, 354-355 et n. — Un ermite précepteur, 146.

ESCABEAU sous le *faldestueil*, fig. 96, p. 587; — et pour monter au lit, fig. 97, p. 588. — L'escabeau considéré comme un signe d'infériorité ou de dépendance, 587.

ESCALIERS dans les tours des châteaux, 480, 483.

ESCAPINS, pantoufles de femmes, 416 et n.

ESCARBOUCLES et autres pierres précieuses « servant de flambeau pendant la nuit, » 421.

ESCHAUGAITES ou GAITES, guérites en pierre, abris pour les guetteurs, 484, 515-517; cf. la fig. 88. — *Eschaugaite* couverte du donjon de Chambois (Orne), fig. 87, p. 516.

ESCLARMONDE, héroïne de *Huon de Bordeaux*, 237, 239.

ESCRIME, 554, 555, n. — Science de l'escrime : escrime de l'épée, de la lance, du bâton, 172, 713, n. — Escrime après le repas, etc., 651, 652, n. Cf. 173. — Dangers de l'escrime, 173.

ESLAIS, un des rites de l'adoubement primitif : temps de galop fourni par le nouveau chevalier ; saut en selle sans le secours de l'étrier ; 271, 280, 285, 327, 328, n., 329, et n.

ESPAGNE. Idée que s'en faisaient les géographes du moyen âge. Sa configuration géographique d'après la Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), fig 23, p. 158 ; — et d'après la Mappemonde du XIIe siècle qui a fait partie de la collection Ambroise Didot, fig. 25, p. 160. — Chevaux d'Espagne, 726, n.

ESPÈS (Les), peuple légendaire, 160.

EPSONDE. L'*esponde* d'un lit, c'est le châlit ; les *pecols*, ce sont les montants, 533.

ESPONDELE, châlit, 590, n.

ESTACE, pilier de la tente, 731, 735, n.

ÉTAMPES (Donjon d'), 507.

ETHNOGRAPHIE du XIIe siècle. Peuples fantastiques, monstrueux, etc., 150-161 et n.

ÉTOFFES au XIIe siècle. 1° Étoffes de soie. Définition du *paile*, du *samit*, du *cendal*, du *ciclaton*, des *diaspres*, des *osterins* et des *pourpres*, etc. — Un certain nombre de ces étoffes sont d'origine orientale, 398 et suiv. V. les fig. 55 et 56. — 2° Étoffes de laine. Lieux de fabrication en France, etc., 399 et suiv.

ÉTRIER, 328-329, n. ; 732, n. Cf. la fig. 49, p. 330, etc. — Monter à cheval sans le secours des étriers est le fait d'un cavalier émérite, 329.

ÉTRIVIÈRES, 729, n.

ÉVANGILE. Les chevaliers entendent, l'épée nue à la main, la lecture de l'Évangile à la messe, 30. — Légendes et fables qui dérivent des Évangiles apocryphes, 165. Cf. 541.

ÉVÊQUE. C'est l'Évêque qui, dans le troisième mode de l'adoubement (mode liturgique ou *Benedictio novi militis*), arme et fait les chevaliers, 265.

EXPOSITION d'enfants nouveau-nés, 103, n., 106, n.

F

FABLES au XIIe siècle. Type : « La Gourpille et les Cerises », 584, 585.

FABLIAUX. Comment ils ont contribué à la décadence de la chevalerie, 96.

FAISANS, 638, n.

FALAISE. Chapelle du château, 548.

FALDESTUEIL, fauteuil, 584, 586-587 et n. — Un *faldestueil* du XIIe siècle, muni de son escabeau, fig. 96, p. 587.

FAMILLE féodale. 76, 566, etc. V. *Père, Femme, Mère, Enfant*, etc.

FARD, 397 et n.

FASCIA PECTORALIS, 402, n.

FAUCON, FAUCONNERIE. Faucons *niais*, pris au nid, et faucons *ramages*, pris hors du nid, 177, 178, n., 179, n.; fig. 26, 38 et 39. — Dressage du faucon, 177-181. — « Cours élémentaire de fauconnerie aux XIIe-XIIIe siècles », avec figures représentant : 1° comment on prend le faucon *niais*, fig. 26, p. 177 ; — 2° les ciseaux pour *reboucher* le faucon, fig. 27, p. 178 ; — 3° comment on *rebouche* le faucon (c'est-à-dire comment on lui rogne les ongles), fig. 28, *ibid.* ; — 4° ce que c'est que le jet, fig. 29, *ibid.* ; — 5° ce que c'est que le *tournet*, fig. 30, *ibid.* ; — 6° le jet armé du *tournet*, fig. 31, p. 179 ; — 7° la *longe*, fig. 32, *ibid.* ; — 8° la *campanelle*, fig. 33, *ibid.* ; — 9° le faucon « sur la pierre », fig. 34, *ibid.* ; — 10° le faucon *ramage* enfermé dans le *maillot*, fig. 35, p. 180 ; — 11° le faucon sur sa perche, fig. 36, *ibid.* ; — 12° le *chapel*, fig. 37, p. 181 ; — 13° les *ramages* munis du *chapel*, fig. 38, *ibid.* ; — 14° les *ramages* « avec leurs *chapels* auprès d'eux », fig. 39, p. 182. — Chasse au faucon, 181-182 et n. Cf. 103, 175, etc.

FAUTEUIL, 584, 586-587 et n., fig. 96. V. *Faldestueil*.

FAUVES (Combats de) dans les châteaux un jour de fête, 652.

FAYEL (La dame du) et le sire de Coucy, 391, 593, n.

FÉES. Leurs dons, leurs *souhaits* aux nouveau-nés, 117. — Fées qui deviennent invisibles au premier chant du coq, 118.

FÉLON (Chevalier). Dégradation, 97.

FEMME. I. LA FEMME EN GÉNÉRAL. 1° La femme au point de vue physique. Quel était, au XIIe siècle, l'idéal de la beauté féminine, 374-377. — 2° La femme au point de vue intellectuel. Résumé sur son instruction littéraire et scientifique, morale et religieuse, 365-369; 145, 146. — 3° La femme au point de vue moral. Idéal de vertu, 442 et suiv. — 4° La femme au point de vue féodal. Son infériorité selon l'esprit et la législation de la féodalité. Dédain de l'homme pour la femme, 348-350, 358. — Si la femme est honorée, c'est principalement grâce à l'Église, 358-360 et n. — 5° La femme au point de vue spécial de la chevalerie. Comment les femmes peuvent adouber et adoubent des chevaliers, 224; 266-268; — et comment un des premiers devoirs du chevalier est de protéger les femmes, 50. — Défense de la femme du moyen âge contre les attaques du *Renart*, de la *Rose* et des auteurs mêmes de nos chansons de geste, 447, etc. — II. LA JEUNE FILLE. Un portrait de jeune fille noble au XIIe siècle, 374-377; 379 et suiv. — Énumération des noms de jeunes filles et de femmes qui étaient les plus usités à cette époque, 363-365, n. — Idéal de la beauté chez une jeune fille, 374-377. — La toilette, 395. — Portrait moral, 368, 369; 377-385. — Vertus : chasteté, 379; — piété, 365, 366; — courtoisie, 381; — courage, 382; — fierté, 386, etc. — Défauts et vices, sensualité, etc., 82, 236, 237; 378, 379, n.; 448. — Éducation des jeunes filles : quelques-unes déjà sont instruites dans les couvents, 366; — à un plus grand nombre on donne une institutrice, une « maîtresse », 366, 367. — Leur éducation religieuse, 365. — Leurs connaissances scientifiques : astronomie, médecine, etc., 365-368 et n. — Leurs occupations habituelles : elles cousent, filent, tissent, brodent, 369. — Leurs fonctions domestiques : elles sont chargées spécialement du service de la table et des lits, et de tous les travaux du ménage, etc., 313, n., fig. 41; 369, 370; 563; 646, n. — Plaisirs et jeux, 364 et n., 370, fig. 50; — amour de la danse, 371; — de la chasse, 373, 374, — et des tournois, 679, 680. — Les jeunes filles de nos chansons sont représentées sous des couleurs plus défavorables que les femmes, 377-379; 448. — III. L'ÉPOUSE. Un mariage au XIIe siècle. Récit détaillé où l'on a pris pour base un des textes liturgiques publiés par D. Martine en son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, le Rituel de l'abbaye de Lire au XIIe siècle, 424-450. — Législation canonique et civile du mariage, conditions requises, empêchements dirimants, dot et douaire, *dessoivrement*, divorce, 351-357; 385, 425; 360 et suiv. — Mariage selon le droit féodal; influence funeste de la féodalité, 341-350. Cf. 222. — Écrivains monastiques qui plaident la cause de l'infériorité de la femme, 359. — « La femme considérée, dans le mariage, comme la *per*, comme l'égale de l'homme » : telle est, malgré tout, l'idée chrétienne, qui ne triomphe encore ni dans le droit ni dans la poésie, mais qui, grâce à l'Église, est assurée de vaincre, 358-360. — Portrait de la femme féodale, en France, au XIIe

siècle, 441 et suiv. — Costume féminin à cette époque, 395-418. — Portrait moral: devoirs, vertus, modèles, 442-448. Cf. 360. — Respect pour le mari, soumission envers lui, 350, 443, 444 n., — Femmes maltraitées par leurs maris, 350. — Femmes soutenant, moralisant, convertissant leurs maris : leur type le plus parfait est Berte, dans *Girart de Roussillon*, 444-447. — Charité admirable des femmes envers les pauvres, les blessés, etc., 556, 755 et n. — Les femmes à la guerre ; leur courage, 46, 446. — Les femmes à la croisade. Elles vont jusqu'à Antioche, jusqu'à Jérusalem. Leurs fonctions à l'armée, leur infatigable dévouement, 445. — Les femmes aux tournois, 679-680; 687 et n; 688, n.; 692, n. — Femmes criminelles, 448 n. — Dans nos chansons de geste, les femmes sont mieux traitées que les jeunes filles. Galerie de nos femmes épiques : Berte, dans *Girart de Roussillon ;* Guibourc, dans *Aliscans ;* Ameline, dans *Aspremont ;* Parise, Aye, etc., 359 et suiv., 378 et suiv., 442 et n. — IV. La mère. Avant la naissance de l'enfant, 120. — Les couches, 101, n.; 116, n. — Les relevailles, 120-121 et n. — Enseignements d'une mère à son fils, 132-141. — Les garçons sont élevés par elle jusqu'à sept ans, 121 et n. — Son rôle d'intercesseur auprès du père, 447, 566. — Amour maternel, 447.

Fenêtres des châteaux, 508. — Ajours vitrés qui donnaient de la lumière dans une chambre quand les volets étaient fermés, 531, 532.

Féodalité. Ce que c'est que la féodalité, 19-22. — Ses origines ; sa formation au IXe siècle; fiefs de dignité, fiefs simples, 19, 20; 74. — Comme quoi la féodalité est nettement distincte de la chevalerie, 74. — La féodalité n'a pas tardé à devenir héréditaire, et la chevalerie ne l'a jamais été, 21. — Brutalité des mœurs féodales aux IXe-XIIe siècles, attestée par les textes des chansons de geste, 26-29; — et par ceux des historiens contemporains. V. le mot *Chevalerie*, où l'on a énuméré un certain nombre de ces textes. — La féodalité considérée comme fatale à l'Église, 22. — Son influence funeste sur le mariage. Mariages forcés. La vassale mineure mise par le seigneur en demeure de se marier dès l'âge de douze ans. Rapidité excessive des mariages féodaux, 341 et suiv., 346, 347. — Parmi les chansons de geste, les unes sont féodales, les autres antiféodales, 186. — Élément chevaleresque de la féodalité : dévouement du vassal à son seigneur, 125 et n.

Fer de lance, 329, n. ; 710, n.; fig. 128.

Ferrant, cheval gris cendré, 724, n.

Fers de chevaux mis à rebours pour déjouer les poursuites, 513, n.

Fertés, *firmitates*. Ce sont des châteaux plus forts que les autres et qui, au lieu d'être entourés d'une haie vive ou de branchages entrelacés, sont, à l'origine, défendus par une enceinte de planches, avec des tours en bois de distance en distance, 465.

Fêtes habituellement choisies pour adouber les chevaliers : Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, la Saint-Jean, 250-252 et n. — Décoration des rues aux jours de fête, 162 et n., 612, n. * Les rues firent totes encortiner — De dras de soie, de pailes d'outre-mer, — Et la fresche erbe el' pavement ruer. (*Bueves d'Hanstone*, B. N., fr. 12548, f° 189.

Feu grégeois, 759, n., 762 et n.

Feuillage (Croix de) prises par les croisés, 711, 733, n. — Jonchées de feuillage les jours de fête, 597 et n.

Feuilles. Communion symbolique « sous forme de feuilles », 45-46.

Feutre de la selle, 730, n.

Fiançailles. 1° Fiançailles dans le droit : fiançailles *de futuro* et *de præsenti*, 389 et n. — 2° Fiançailles dans la vie privée, 387-391. V. notamment, à la p. 388, la fig. 52. — Présents de fiançailles, 393.

Fiancés, 77, 267; 393 et n.; 593.

Fidélité au suzerain, 73-79.

Fiefs. « Fiefs de dignité, fiefs simples », 19.

Fierabras, chanson de geste, 164, n., 510, 542, n., 543, n., 708, n., 773.

Fièrebrace (Guillaume). V. *Guillaume d'Orange*.

Fierge ou « reine », pièce des échecs, 653, n., fig. 112.

Filles. V. *Femme*.

Filleul. Le filleul porte, en beaucoup de cas, le nom de son parrain, 113, 114. — *Fillolage*, cadeaux du parrain à son filleul, 114. « De fillolage neant ne lui promis. — A lui otroi Narbone et le païs — Dusque Bourdiaux et jusqu'à Mont-Cenis, — Quatre citez et chastiaus trente et sis. — .... Dist la dame gentis : — Com riche fillolage! » (*Guibert d'Andrenas*, B. N., fr. 24369, f° 157.)

Fils. Type du bon fils dans la société féodale : Witasse, frère de Godefroi de Bouillon, 227-229.

Finechamp, épée de Garin de Montglane, 708, n.

Flaiel de la porte, 491, 492, n.

Fleurs. Les fleurs dans les chansons de geste, 455, 456, n. — Jonchées de fleurs, 424, 597, 612. — Fleurs d'appartement, 598, n. — Fleurs dans les peintures murales, 575. — Les « fleurs du Paradis », image sous laquelle nos héros épiques aiment à à se représenter la vie future, 99, 769.

Floberge, épée de Bègue de Belin, 454, 708, n. ; — de Renaud de Montauban et de son fils Aimonet, et enfin de Maugis, 708, n.

Floovant, chanson de geste, 233.

Flordespine, héroïne de *Gaufrey*, 146, n., 381.

Flori, cheval de Girbert de Metz, 591, 592, n., 726, n., 728, n.

Floripas, héroïne de *Fierabras*, 381, n., 510.

FLOTTE, 723, 734, n.
FOI chrétienne. Exposé populaire des croyances, du *Credo* d'un chevalier au XIIe siècle. 767 et suiv. — La Foi est la première condition requise pour être chevalier. On n'est pas chevalier si l'on n'est pas chrétien, 33-47, 292. — Un chevalier doit donner sa vie pour la Foi, 46, 47.
FOLATISE, cheval de l'émir Aérofle; puis, de Guillaume-au-court-Nez, 726, n.
FONCTIONNAIRES et domesticité du château. Le Sénéchal; — le Maréchal; — le Chambrier; — le Chambellan (ou les Chambellans); — le Bouteiller; — le *Menestrel;* — le Maître-Queux ou *Sorqueux*, et, au-dessous de ceux-ci, le portier, les huissiers, les breniers pour les chiens, le guetteur, etc., 562, 563, 565.
FONDATIONS PIEUSES avant le départ pour la croisade, 717-718.
FONTAINE-LAVOIR, 502.
FONTFROIDE (Abbaye de) : peinture des soubassements, 575.
FONTS baptismaux du Xe au XIIIe siècle, 108-110, 112-113. — Cinq types : 1° fonts tabulaires à réservoir rectangle; 2° fonts en forme de cuves (ronds ou ovales); 3° fonts monopédiculés; 4° fonts pédiculés composés avec quatre colonnes à chapiteaux qui supportent les angles de la table; 5° fonts à cariatides, 108, 109. Cf. les fig. 8 (fonts de Lesquelles-Saint-Germain [Aisne], XIe siècle); 9 (fonts de Vermant, [Aisne], XIe siècle); 10 (cuve baptismale en plomb de Bourg-Achard [Eure], XIIIe s.), et 11 (fonts de l'église Saint-Pierre, à Montdidier [Somme], fin du XIe siècle), 101, 106, 107.
FORCE corporelle, en honneur dans toute notre épopée nationale comme chez tous les peuples primitifs, 206, 207.
FORGERONS et armuriers légendaires, 708, n., 709, n.
FORMES. Bancs munis de dossiers et divisés par stalles. Ils sont massifs, intransportables, 585; 620, 621. — Un type de « forme » d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, fig. 95, p. 586.
FORTUNAT, évêque de Poitiers. — Description d'un *castellum*, 462.
FOSSÉS du château, 458-459; 474.
FOU, pièce des échecs, 653, n.; fig. 112.
FOUACES, gâteaux, 641.
FOUCART l'orphelin, héros de la *Chanson d'Antioche*, 68-69.
FOULQUES FITZ WARIN, « roman » du XIVe siècle, 382, n., 386, n.
FOULQUES LE RECHIN, comte d'Anjou (1060-1109), 242, n., 251, n.
FOUQUE, cousin de Girart de Roussillon, type et modèle du chevalier, 140.
FOUR BANAL dans la cour du château, 502.
FOURCHETTES. Il n'y en a pas avant la fin du XIIIe siècle. Celles qu'on aperçoit sur la table de la fig. 107 (d'après un monument du XIIe siècle) sont sans doute des fourchettes pour le service général, mais non point à l'usage de chaque convive, 616.
FOURNAISE (Les trois enfants dans la), miracle de l'Ancien Testament, très populaire au moyen âge, comme à l'époque des catacombes, 164.
FOURREAU de l'épée, 707, n., fig. 124.
FOURRIERS, 737, 739.
FOURRURE, 340 et n., 400-403, n.; 409, n., 412, n., 419, 533. — L'usage de la fourrure est très répandu, tant dans le vêtement (V. *Pelisson*) que dans la garniture des lits, etc., 590, n. — Énumération des principales fourrures en usage au XIIe siècle : *gris, vair*, hermine, martre. Fourrures teintes en rouge, etc., 401.
FOYER, 581-582.
FRANCE. 1° GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE. Ses limites au XIe siècle (d'après la *Chanson de Roland*). Le pays que Roland a tant aimé, c'est notre France du Nord, avec ses frontières naturelles du côté de l'est et avant pour tributaire la France du Midi, 57 et suiv. — Frontières de la France selon les poètes des XIIe et XIIIe siècles : elles s'étendent depuis le mont Saint-Michel jusqu'à Cologne, depuis Boulogne jusqu'à Saint-Gilles, 59. — Configuration géographique de la France d'après la Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), fig. 22, p. 257; — et d'après la Mappemonde du XIIe siècle qui a fait partie de la collection Ambroise Didot, fig. 25, p. 160. — 2° HISTOIRE DE FRANCE, telle qu'on la concevait aux XIIe et XIIIe siècles. Résumé, 169-171. — Comme quoi les Français « descendent des Troyens ». Origine et développement de cette légende, 166, 168-170. — 3° AMOUR POUR LA PATRIE FRANÇAISE. La France est déjà, aux XIe et XIIe siècles, l'objet d'un sincère et vif amour. Louanges fréquentes de la France dans notre épopée nationale. « La première de toutes les couronnes est celle de France, et le premier roi de France fut couronné par les Anges. Toutes terres relèvent de la France, » etc., etc., 55-64. — Comment la France a, en réalité, mérité tous ces éloges, 64-66. — 4° LANGUE FRANÇAISE. Sa diffusion au XIIe siècle, notamment en Allemagne, où les grands seigneurs la font apprendre à leurs fils et à leurs filles, 148. — 5° CARACTÈRE FRANÇAIS, 63.
FRANCHISE, ou « qualité d'homme libre ». Elle est exigée en principe de tous les aspirants à la chevalerie, 249 et n.
FRANÇOIS D'ASSISE (Saint) considéré dans ses rapports avec la Chevalerie. "A la vue des cinq mille religieux du premier Chapitre général, on disait : « C'est vraiment le camp de Dieu et le rendez-vous de ses chevaliers. » Saint François était regardé « comme le chevalier du Crucifié ». V. Ozanam, *Poètes franciscains*, p. 105. — Le sentiment de la nature est, chez saint François, très supérieur à celui de nos poètes lyriques ou épiques. « Can-

tique du Soleil », qui lui est attribué, 455-456.
FRANCUS, « fils d'Hector, donne son nom aux Francs », 169, n.
FRÉDEGAIRE, considéré comme le premier qui, dans son *Historia Francorum epitomata*, a signalé l'origine troyenne des Français, 169, n.
FRÉDÉRIC II (L'empereur), auteur du *De arte venandi*, 177, n.
FREIN, 731, n., 732, n.
FROMONDIN, un des principaux personnages de la geste des Lorrains, 28, n., 37, 39, 102, 279, 280 et n., 532, 618.
FROMONT, père de Fromondin, 102, 279, 280 et n., 348, 532.
FROMONT, un des héros de *Jourdains de Blaivies*, 76, 511, 512; 529, 647, n.
FRONTAIL, 731, n.
FULGENTIUS FERRANTUS, diacre de l'Église de Carthage au VIe siècle. Règlement de vie donné par lui à un général chrétien, 11.
FUNÉRAILLES. 1° En temps de paix. Vigiles des morts, veillée funéraire dans l'église, messe de *Requiem*, absoute, *Libera*, conduite au cimetière, etc., 777 et suiv. (fig. 151, p. 778, et 152 p. 779). — 2° A la guerre, 756. * Après la bataille, on emporte « en bières » les corps des ducs, des comtes, des seigneurs, etc.; mais les autres morts sont sans retard « fichiés en terre ». (*Ogier*, v. 8107, etc.)
FUSIL pour allumer le feu, 581.

G

GABS, jeu « des combles », 654, 655, 670.
GAIDON, chanson de geste, 78, 86-89, 543, n.; 544, n.
GAITES ou ECHAUGAITES, guérites en pierre ou abris couverts pour les guetteurs, 515, 516. — Une gaite type, c'est l'eschaugaite couverte du donjon de Chambois (Orne), fig. 87, p. 516.
GALAFRE, roi païen qui recueille Charlemagne enfant, 219.
GALANT, le plus célèbre des armuriers légendaires, 281, 323, 708, n.
GALERIES des palais, 320-321.
GALERIUS, empereur, veut imposer aux soldats chrétiens un serment idolâtrique, 9.
GALIEN, héros du roman de ce nom, 134. — Comment il est un jour adoubé par Roland mort, 268-269.
GALIENNE, femme de Charlemagne, 219.
GALONÉS (Crins), nattes entrelacées de galons, 596.
GANELON, le traître de la *Chanson de Roland*, 662-664. — Une légende (à l'usage des clercs) le fait descendre des meurtriers de Jules César, 168. — Son châtiment, sa mort, 662, 663.
GANOR, un des héros d'*Aye d'Avignon*, 538.
GANTS de mailles, 719, n., fig. 134. — Gants de chasse, 703, n. — Le gant *jeté* est un signe de défi, 712. — Le gant *tendu* est un signe de soumission, 100.
GARIN D'ANSEÜNE, frère de Guillaume d'Orange, un des héros du *Departement des enfans d'Aimeri*, des *Enfances Vivien*, etc., 222, 347.
GARIN DE MONTGLANE, chanson de geste, 36; 231-232.
GARINS LI LOHERAINS, chanson de geste, 28; 49; 113, 114; 144; 279, 280; 344, 345; 348; 453, 454; 566; 703, 704.
GASCOGNE (Chevaux de), 726, n.
GASSELIN, neveu d'Aubri le Bourguignon, 529.
GATEAUX, 641. — Ce qu'on entend par « gâteau à broie », 625. — Gâteaux et « simbres buletés », pains de luxe placés devant les convives dans les repas d'apparat, 625.
GAUFRES, gâteaux, 641.
GAUMADRAS, un des rares athées qui figurent dans notre épopée nationale, 36.
GAUTIER D'AUPAIS, chanson de geste. Résumé. Le héros du poème se fait guetteur, puis jongleur, par amour, 235-236; 517.
GAUTIER DE METZ (première moitié du XIIIe siècle), auteur de l'*Image du monde*, 151, n.
GENTIL (Faucon), 178.
GEOFFROI PLANTAGENET. Récit de son adoubement, 251, n.; 275-277 et n.
GEOFFROI DE PREUILLY, considéré à tort comme « l'inventeur » des tournois, 675 et n.
GÉOGRAPHIE aux XIe et XIIe siècles, 151-162, fig. 18-25. — Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), B. N., lat. 8878, fig. 20-24, p. 154-159. — Mappemonde de la Bibliothèque de Turin (XIIe siècle), fig. 19, p. 155. — Ouvrages à consulter sur les Mappemondes des XIIe-XIIIe siècles, 154, n. et suiv. — Géographie légendaire et fabuleuse. La plupart de ces fables ont leur origine dans l'antiquité païenne, 161, n.
GEORGES (Saint), 118. — Il est un des saints qui, avec saint Maurice et saint Domnin, descendent du ciel, tout armés, au secours des croisés en péril, 138. — Saint Georges est un des patrons de la Chevalerie, et on l'invoque dans le rituel de l'adoubement, 305.
GERART, neveu d'Aimeri de Narbonne : veillée des armes, 289 et n.
GERFAUT, espèce de faucon, 178, n.
GERMAINS. La « remise solennelle des armes au jeune Germain » est la véritable origine de la Chevalerie, 14-16. — Réponse aux principales objections contre les origines germaines de la Chevalerie, 16-22. — L'âge de la majorité chez les Germains, 241.
GERMANIA. Tacite y décrit la remise des armes au jeune Germain, 14-15.
GIBIER. Place importante que la venaison occupe dans les menus du XIIe siècle, 633. Cf. 638 et *Chasse*.
GIGUE, instrument à trois cordes, 436; 655, n., fig. 76.
GILLEBERT DE BERNEVILLE, trouvère du XIIIe siècle : chanson notée, 423.
GINGEMBRE, 642.

GIOTTO (1276-1336). « Un baptême », fig. 12, p. 112.
GIRARS DE VIANE, chanson de geste, 238, 239; 285; 390, 391.
GIRART DE FRAITE, un des héros de la *Chanson d'Aspremont*, 28, n.
GIRART DE ROUSSILLON, chanson de geste, 28; 51; 78; 135; 474, n.; 526; 560. — Comment Berte « la couturière » convertit Girart « le charbonnier », 437, 438, 444 et n., 446, n.
GIRBERT, personnage de la geste des Lorrains, 348-350; 591-592 et n.; 728, n.
GIROFLE (Clous de), 634, 642.
GIRON, GIRONNÉ. Sens exact de ces mots, 405, n.
GISORS (Donjon de), 507.
GLORIETTE, tour d'Orange, 468, n., 505, n.
GODEFROI DE BOUILLON, type et modèle historique de tous les chevaliers, 29. — Son rôle dans la *Chanson d'Antioche*, 40, 41; 82; — dans *Jerusalem*, 71, n., 139, 140; — et, enfin, dans le poème du XIIIe siècle auquel on a imposé le nom de *Godefroi de Bouillon*, 119, 120; 228-230; 261; 281, 282. — Godefroi ne veut pas porter couronne d'or là où le Christ a porté couronne d'épines, 139, 140. — Il est placé parmi les neuf Preux, *ibid.*
GODEFROI DE BOUILLON, poème du XIIIe siècle, 119, 120, 228-230, 261; 281, 282.
GOG (La race de), peuple légendaire d'anthropophages, 158.
GONFALONNIER, 562 et n.
GONFANON. Monographie du gonfanon. — De forme rectangulaire, à trois ou quatre langues, le gonfanon, fixé à l'extrémité supérieure de la lance, est de couleurs variées et parfois orné de figures, qui ne deviendront héraldiques qu'au XIIIe siècle, fig. 47, 48, 126, 127, 150, pp. 329, 708, 709, 710, n. 712, n.; 765. — Le gonfanon d'après la tapisserie de Bayeux, fig. 132, p. 716.
GONTIER D'AIRE, héros de la *Chanson d'Antioche*, 68, 82, n.
GOURPILLE. — Fable de « la Gourpille et des Cerises », 582-583.
GRAISLE, trompette, 655, n.
GRAND'SALLE d'un palais ou d'un château. Elle offre le même aspect que les salles d'hôpitaux, 508, 518-522, 603-615. — Deux types : 1° la grand'salle du palais de Troyes, 520; — 2° la grand'salle de la Wartburg, fig. 90, p. 521.
GRÈCE. Configuration géographique de la Grèce d'après la Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), fig. 24, p. 159.
GRÉGEOIS (Feu), 759, n., 762 et n., etc.
GRÉGOIRE LE GRAND (Saint), pape (590-604). « Conseils aux soldats de Naples », 11.
GRÉGOIRE IX, pape (1227-1241). Panégyrique de la France, 65-66.
GRIS, fourrure. Le *gris* est le dos de l'écureuil du Nord; le *vair* est le ventre du même animal, que l'on emploie en échiquier avec le *gris*, 401.
GRISAILLE (Peintures en), 574, n.
GUERI LE SOR, un des héros de *Raoul de Cambrai*, 51; 59; 67 et n.
GUERRE. I. THÉORIE DE LA GUERRE. Doctrine de l'Église sur la guerre, 3-14. — La guerre est pour les peuples un châtiment, une expiation, une préparation providentielle, 4-5. — L'Église a-t-elle permis le service militaire, la *militia*, aux premiers chrétiens? Dissertation critique, 6-9. — Distinction légitime entre les guerres justes et les guerres injustes, 6. **Bellum nullum, nisi justum* : c'est l'axiome fondamental et incontesté du droit social retenu et consacré par l'Église. — Doctrine de saint Augustin, 3. — La *militia* est définitivement permise aux chrétiens par le concile d'Arles en 314, 9. — Canon du concile de Kiersy en 858 sur la guerre, 3. *Cf. le *Decretum Gratiani*, questio prima, caus. XXIII : *An militare sit peccatum?* et questio secunda : *Quod bellum sit justum?* Voy. Schiara, *Theologia bellica*, 3 vol. in-f° (c'est peut-être le recueil de textes le plus complet sur la question) et Schmalzgrueber, S. J., *Jus ecclesiasticum universum*, Ve partie, § I, n° 8. — II. PRATIQUE DE LA GUERRE. Les deux grandes écoles de guerre au XIIe siècle, c'est la chasse et c'est le tournoi, 673 et suiv. — Une campagne de six mois au XIIe siècle, 765-766. — Défi avant la guerre, 711-712. — Récit complet d'une bataille, 746 et suiv. — Tactique du XIIe siècle, l'*agait*, les attaques feintes, etc., 739-745. — Costume de guerre, 705, n.-722, n. — Le drapeau, 754, n. — Le cri de guerre, *enseigne, intersignum*, 753. — Amour passionné pour la guerre, 67-68, 711, 733, n. *D'armes se penoit moult : là estoit sa pensée. (*Doon de Maïence*, 34.) Ce vers peut s'appliquer à tous les chevaliers.
GUET, GUETTEUR, 452-455; 496; 516, 517; 162. Fig. 88, p. 517.
GUEULES, encolure du pelisson 409, n., 419.
GUI DE BOURGOGNE, chanson de geste, 542, n., 543, n.
GUIBERT, fils d'Aimeri de Narbonne, 223.
GUIBOURC, femme de Guillaume d'Orange, 224, 266-267, 446. — Magnifique épisode de l'arrivée de Guillaume à Orange, 498-501. Cf. 446, 447.
GUIBOURC, héroïne d'*Auberis li Bourgoins*, femme d'Orri et, en secondes noces, d'Auberi 354, 355 et n.; 529; 550, 551.
GUICHARDET, neveu de Guillaume d'Orange. Comment il se fait armer chevalier par Guibourc, 223-224; 266-267.
GUICHET de la porte, 494, 495-496 et n.
GUIELIN, un des personnages d'*Ogier le Danois*, 477.
GUIELIN, neveu d'Aimeri de Narbonne, 289, et n.
GUIGE, courroie, plus ou moins décorée, qui sert à porter l'écu suspendu à son cou, 329, n.; 715, n. Cf. fig. 43, p. 321; fig. 47, p. 328; fig. 131, p. 715.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT. Son adoubement, 274, n.
GUILLAUME DURAND, évêque de Mende (1285-1295.) — Rites de l'adoubement liturgique ou de la *Benedictio novi militis* d'après son *Pontifical*, 86, 301-303 et n.
GUILLAUME, comte de Hol-

lande, 33, n. — Son adoubement en 1247, 291, n.

Guillaume le Maréchal (Vie de). Poème consacré à Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. On a emprunté à ce texte précieux le récit de la mort du chevalier (le 14 mai 1219), 774 et suiv. — Cf., sur les tournois, 674, 677, n.

Guillaume de Monclin, personnage de *Garins li Loherains*, 39.

Guillaume d'Orange, autrement nommé « Guillaume-au-court-Nez » ou « Guillaume Fièrebrace », héros central de toute la seconde geste de l'épopée française. Son histoire légendaire, d'après nos chansons de geste, 171; 666 et suiv. Cf. 45, 46; 52; 64; 69; 77; 80; 107; 141, 143; 192, 193, 258; 345; 498-501; 525; 529; 669, 570; 666, 667, 728, n., 729, n. — Épisodes principaux. 1° La grande colère de Guillaume contre l'ingratitude de l'Empereur (d'après le *Charroi* de Nîmes), 666, 667. — 2° La première communion de Vivien, 141-143. — 3° et 4° La fuite à Orange, 498-501, et l'arrivée au palais de l'Empereur (d'après la chanson d'*Aliscans*), 525.

Guillaume, comte d'Ostrevant. Règles de la chevalerie que lui prescrit, en 1330, l'évêque de Cambrai, 33, n.

Guimpe, sorte de voile en toile fine qui couvrait une partie de la tête, le cou et les épaules. C'est la coiffure ordinaire avec laquelle on sortait, on allait à l'église, etc. La *guimpe* a été adoptée par les veuves et conservée plus tard par les religieuses, 418, n.

Guiteclin de Sassoigne = Witikind de Saxe, 171.

Guiterne. Instrument de musique. V *Rote*, 655, n.

Guron, un des héros de la *Prise de Pampelune*, 70.

H

Habit religieux revêtu sur le lit de mort, 775.

Hache danoise, pour la chasse, 703, n.

Haire, 402, n.

Hanap. Petite monographie de la nef, de la coupe et du hanap, 625-627. — Hanaps de madre, 627-628.

Hanste, fût de la lance, 329, n.; 709, n.

Harnais, harnachement complet du cheval, 730, n.-732. V. *Cheval*.

Harpe. Était surtout l'instrument à l'usage des jongleurs irlandais et bretons, 655, n. — Harpes à 22 cordes, etc., 655, n.

Hastings (Bataille d'), 743 et n.

Haubert, chemise de mailles qui, au xiie siècle, ne descend que jusqu'aux genoux, qui est fendue devant et derrière et qui est munie d'un capuchon de mailles enserrant toute la tête et ne laissant voir que les yeux, le nez et la bouche, 321. Cf. les fig. 131, p. 715; 43, p. 321; 49, p. 330. — *Le haubert a remplacé la broigne ou *brunie* : « Il vest la broigne *vielle d'antiquité*. » (*Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 79.) — Différence essentielle entre la *broigne* et le haubert. — La *broigne* était une tunique de cuir ou d'étoffe grossière sur laquelle étaient cousus des anneaux, des plaques ou bandes métalliques; le haubert consiste en anneaux ou mailles qui entrent les uns dans les autres, sans qu'il y ait besoin d'étoffe ou de cuir en dessous, 716, n.-717, n. — La broigne descendait jusqu'à mi-jambes; le haubert, dérivé de la broigne, descend plus bas que le genou en certains monuments du xiie siècle, 718, n. — L'usage du haubert se généralise durant la première moitié du xiie siècle, 717, n. — Façon dont on revêt le haubert : il s'enfile, comme une chemise, par le cou, 322. — Matière du haubert : mailles fines et serrées; mailles doubles (hauberts *doubliers*) et triples. Ces mailles sont d'abord blanches et plus tard vernissées en diverses couleurs, de sorte qu'il y a des armures blanches, rouges, noires, vertes, azurées, 718, n., 719. Cf. 321. — Les princes et les grands seigneurs font dorer leurs hauberts, 719. — Ce que c'est que le haubert *jazerenc*. Comme quoi il est surtout réservé aux chefs, aux ducs, aux comtes, 716, n., 717, n. — Manches du haubert. Elles s'arrêtent au poignet; mais, dès la seconde moitié du xiie siècle, les mains elles-mêmes sont couvertes de mailles, 719, n., fig. 34. — Fentes du haubert, généralement pratiquées sur le devant et sur le derrière, parfois latéralement, tantôt des deux façons à la fois, 719, n., 720. (La fig. 130, p. 713, donne une idée exacte du premier mode de fentes.) — Capuchon du haubert, 720, n. — Plastron du haubert, sa position, sa forme; il tombe en désuétude dès la seconde moitié du xiie siècle, 720, n. — Haubert débordé au bas et aux manches par la chemise ou le bliaut. (L'effet de la jupe flottante est bien rendu dans les fig. 133, p. 718, et 134, p. 719.) — Broderies grossières en fils d'archal dont le haubert est parfois orné : ces broderies s'appellent *safre*, et les hauberts ainsi ornés sont des hauberts *safrés*, 719. — La remise du haubert constitue à l'origine un des rites de l'adoubement, 270. — Le haubert a été d'abord réservé aux chevaliers et interdit aux écuyers, 198.

Haute-lisse (Tapisserie de), 607-610 et n.

Hautelisseurs. — Leur corporation était, en 1302, de fondation toute récente, 609 n., 610.

Hautemise, épée de Turpin, de Gaufrey, 708, n.

HEAUME. Le heaume est un casque d'acier, de forme ovoïde ou conique, qui se compose généralement : 1° d'une calotte; 2° d'un cercle plus ou moins orné; 3° d'un *nasal* ou pièce quadrangulaire destinée à protéger le nez. Étude détaillée sur chacun de ces trois éléments, 323, n., 721, n., et suiv. — La fig. 43, p. 321, en donnera une idée complète. Cf. les fig. 130, p. 713; 131, p. 715; 132, p. 716; 150, p. 765. (Heaume sans nasal, fig. 49, p. 330.) — Le heaume se lace au haubert par un certain nombre de petits lacs de cuir que l'on passe à travers les mailles du capuchon, 322; 722, n. — On ne lace le heaume qu'au moment de la bataille, *ibid.* — *On le délace après. V. *Renier*, B. N., fr. 24370, f° 127, v° : « A ice mot son hiaume deslaça — Et sa ventaille encontreval coula. » — La remise du heaume a été un des rites de l'adoubement primitif, 270. — Le heaume est d'abord réservé aux seuls chevaliers et interdit aux écuyers, 198. Cf. *Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 13, v°. — *Heaumier, coffre à serrer le heaume : « Des malles traient les haubers jaserans — Et des heaumiers les vers hiaumes luisans. (*Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 244, v°.)

HECTOR, considéré comme un des neuf Preux, 166.

HELZ, HEUT, emmanchement de l'épée (quillons et poignée), 706, n., 707, n.

HEM (Roman de), XIII° siècle : récit de tournoi, 674, etc.

HENRI IV, empereur d'Allemagne (1056-1106). Son adoubement, 274, n.

HENRI Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre (1100-1135). Son adoubement, 242, n.; 251, n.; 274 et n.

HÉRALDIQUES (Figures), 329, n.

HÉRAUTS dans les tournois. Histoire, portrait, fonctions des hérauts, 689-691 et n., 694, n.

HERBE, communion symbolique sous la forme de l'herbe, 45-46.

HERCULE (Bornes d') appelées Bornes d'Artus, 156 et n.

HÉRÉDITÉ. La chevalerie n'a jamais été héréditaire, 21.

HERMENGART, femme d'Aimeri de Narbonne, héroïne de la chanson de ce nom, 355, 386, n., 569, 570.

HERMINE, 401.

HERNAUT LE ROUX, personnage héroï-comique de la geste de Guillaume, 222-233; 235.

HÉRON, mets recherché et servi dans les repas d'apparat, 638.

HERSE. Origine de la herse : son mécanisme compliqué; « chambre de la herse », etc., 492, 495. — Il y a quelquefois deux herses au lieu d'une, 492, n. — La herse est aussi appelée *porte coleïce* (*Siège de Barbastre*, B. N., fr. 1448, f° 124, etc., etc.) — *Le jeu de la herse est très nettement exposé dans les textes suivants, où les *engigneors* jouent un rôle important : *Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 270, v°, et 273; *Renier*, B. N., fr. 24370, f° 104; *Siège de Barbastre*, B. N., fr. 1448, f° 24, etc.

HÉRUPOIS. Normands, Angevins, Manceaux, Tourangeaux et Bretons révoltés contre Charlemagne. — Perron formé, au palais d'Aix, avec l'acier de leur tribut, 522-523, n.

HERVIS DE METZ, chanson de geste. Résumé du début de ce poème (les enfances Hervis). Comparaison avec les *Enfances Vivien*, 213 et suiv. Cf. 131, et n.; 176; 182, n.; 289 et n., etc.

HEUSES, véritables bottes en gros cuir; chaussure de voyage, de fatigue et de chasse, etc., 415, n.

HEUT. V. *Helz*.

HIÉRARCHIE féodale, 645-646.

HISTOIRE. D'après les tapisseries qui sont décrites dans une compilation italienne de la première moitié du XIV° siècle, *I Nerbonesi*, l'histoire du monde se divisait, aux yeux de nos pères, en quatre grandes parties : *Giudei*, *Pagani*, *Saraini* et *Cristiani*, 162, n. — Résumé des connaissances historiques d'un chevalier au XIII° siècle, *ibid.* — Cours d'histoire sainte à l'usage du jeune baron de cette époque. Liste des chansons de geste où l'on peut trouver les éléments de cette histoire populaire qui est mêlée de légendes; indication des passages de nos poèmes avec lesquels on peut la reconstituer, 163-164, n. — Cours d'histoire profane, 165-169. — Cours d'histoire de France, 169-171.

HONGRIE (Chevaux de), 726, n.

HONNEUR. Sentiment inconnu de l'antiquité et créé par la chevalerie, l'honneur est le résumé de toutes les vertus chevaleresques, 29; 137; 309. *Cf. dans *Renaus de Montauban*, p. 82, v. 5 : « Onques nostre lignage ne fist jor se bien non, » etc.

HONORÉ D'AUTUN, auteur du *De imagine mundi*. Cf. *Gautier de Metz*, auteur de *l'Image du monde*, 150, n.

HONORÉ DE SAINTE-MARIE (Le P.) (1651-1729). Sa doctrine sur l'origine romaine de la Chevalerie, 16.

HÔPITAUX. Salles des hôpitaux. Elles offrent le même type que les salles des palais. Salle Saint-Jean, à Angers, etc., 521; 604, 605. — Hôpitaux pour les pèlerins, 670. — Hôpital Saint-Julien des Ménétriers, 436, n. — Vœu de fonder un hôpital, 83.

HOSPITALIERS, Ordre militaire, 92. V. *Ordres militaires*.

HOSPITALITÉ dans le château, 217; 556-558, 670. — Hôtes reçus par les jeunes filles; pratique du massage, 369 et n.; 370, n.

HÔTES. Accueil au château, place d'honneur au foyer, etc., 201; 217; 312; 556-558; 582.

HOURDS, couverture en bois au-dessus du chemin de ronde. — Au sommet des murs d'un château, il y avait un chemin de ronde qui était d'une certaine largeur, vu l'épaisseur de ces murs : c'est ce qu'on appelait les *aleoirs*. On couvrit un jour ces aleoirs d'une construction de bois : ce furent les *hourds*, 480, 481. V. surtout la fig. 82, p. 481. — Hourds ou tribunes d'où

les dames assistent aux tournois, 680, 687.
HOUSSE DU CHEVAL. Apparaît dès les XIIe et XIIIe siècles, 732, n.
HUE DE TABARIE et l'*Ordene de Chevalerie*, 291-292.
HUISSIERS, fonctionnaires inférieurs du château, 562-563.
HUISSIERS, vaisseaux de transport à destination spéciale, avec *huis* pour les chevaux, 726.
HUMBERT DE ROMANS, troisième général de l'ordre de Saint-Dominique. Comment il traite la question des tournois, 683.
HUMILITÉ, vertu spécialement recommandée au chevalier, 132, 133.
HUON DE BORDEAUX, chanson de geste, 82, 239; 544, n., etc.
HYSOPÉ. Vin où l'on a infusé des plantes aromatiques, et notamment de l'hysope, 644.

I

IDA, mère de Godefroi de Bouillon. Elle ne souffre pas que son fils soit allaité par une étrangère, 119, 120. — Sa grande et admirable charité, 556. Cf. 443, 444, n.
IDOLATRIQUES (Pratiques) mêlées à la *militia* dans les légions romaines, 8.
IGNORANCE des barons au XIIe siècle. Discussion de la thèse; preuves en faveur de l'instruction, etc., 143-148.
ILE-DE-FRANCE. École de sculpture, 578.
ILES considérées comme une quatrième partie du monde, 152. — Représentation naïve des îles sur les cartes et mappemondes du moyen âge, 152-153, fig. 23 et 25.
IMAGES. Image du saint patron dans les chambres du château, 534. — Une vertu particulière était attachée à celle de saint Christophe : on ne mourait pas de mort subite le jour où on l'avait vue: 534, 535. — Images peintes, ornant la proue des vaisseaux, 726, 734, n.
IMAGE DU MONDE, poème de Gautier de Metz, 151.
IMPIÉTÉ, scepticisme, épicurisme, 35-37. — *Textes nombreux tirés de nos chansons de geste où l'on voit éclater ce sens de l'impiété qu'on s'attend si peu à trouver en ces siècles de foi : « Vie est noiens, legière est à passer. — Tant com vivons, devons joie mener — Et, quand morons, si la lairons ester; — Dont fait il boin sa vie à joie user. » (*Anseis, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 188.) Cf. *Doon de Maïence*, v. 3834 : « Tant com on vivre puet, se doit on aaisier; » *Amis et Amiles*, v. 1631, 1632; *Anseis, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 221; *Aspremont*, B. N., fr. 2495, f° 85; *Girbert de Metz*, B. N., fr. 19160, f° 315, v°, et, enfin, les textes si précieux, si historiques, de ce Gautier de Coincy qui vivait sous Philippe-Auguste : « Tant sont felon et deputaire — Que miracles n'aiment ne croient. — Quanqu'il pe[vent tuit les] amenuisent. » (Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 175). Et plus loin : « Dient que tuit sont apocrife. » (*Ibid.*, 176.) — « De ce meesme ont doutance — Qu'à leur yex voient soir et matin. » (*Ibid.*, 663.) — « Creance et foiz en aus defaut. » (*Ibid.*, 662, etc.)
INDE (Description de l'), 157.
INFANTERIE. « Geldons », 743 et 744. — Infanterie des milices communales, *piétaille:* textes de nos chansons qui lui sont hostiles ou favorables, 744, n. — Armes de l'infanterie communale : massues, haches, crocs, piques et guisarmes, 744, n.
INGÉNIEURS, 761 et n. — Rôle des ingénieurs dans les sièges, 758. — *Ils ne sont pas moins utiles aux assiégés qu'aux assiégeants : ce sont eux qui sont notamment chargés de la défense du château et, en particulier, du maniement de la herse ou *porte coleïce*: « Li engignières, — Qui sor la porte est monteis par la vis, — Le corrant laisse, la porte fait chaïr : — Quatre chevaus lor a tranchié par mi. » (*Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 273.) Cf. le *Siège de Barbastre*, B. N., fr. 1448, f° 124, où l'on voit l'ingénieur qui « lo chavillon avale belement et souef. — La porte coleïce lor a laissié aler. »
INSCRIPTIONS gravées sur les épées, 706, n.
INSTITUTRICE ou maîtresse des jeunes filles nobles, 366, 367, n.
INSTRUCTION. 1° INSTRUCTION DES HOMMES. « Le jeune noble du XIIe siècle savait-il lire et écrire ? « Discussion du problème; preuves nombreuses à l'appui de l'affirmative, 143 et suiv. — 2° INSTRUCTION DES FEMMES. Résumé sur l'instruction des femmes, littéraire et scientifique, morale et religieuse, 365-369.
INSTRUMENTS de musique à l'usage des jongleurs, 655.
INTERPRÈTE, 147, n., 148 et n.
INVASIONS DES BARBARES. Souvenirs populaires, 170.
INVESTISSEMENT d'une place, 758.
ISLAM. I. JUGEMENT GÉNÉRAL SUR LE MAHOMÉTISME, 72. — Combien l'Islam était menaçant pour la chrétienté; comment, en réalité, il a été agressif, et que les croisades n'ont été qu'un refoulement. Caractère de cette lutte, 70-72. — L'Islam est l'objet principal de la haine du chevalier, 72 et suiv. — Cette haine anime toute notre épopée nationale; les trois points culminants sont Aliscans, Roncevaux, Jérusalem, deux défaites et une victoire, trois batailles où les Français ont eu devant eux les Sarrasins pour ennemis, *ibid.* — *II. IDÉE QUE LES CHRÉTIENS SE FAISAIENT DE L'ISLAM. Vie de Mahomet « Gomelin », telle qu'elle avait cours chez les croisés: *Jerusalem*, v. 5542

et suiv. Cf. v. 6621, 6768 et suiv. — Légende de Mahomet ivre qui est étranglé par des porcs : *Jerusalem*, v. 5546 et suiv. ; *Aiol*, v. 10085 ; *Siège de Narbonne*, B. N., fr. 24259, f° 65 ; *Moniage Renoart, ibid.* fr. 368, f° 254 ; *Gaufrey*, v. 8580 ; *Floovant*, v. 373, etc. — Mahomet est considéré par nos poètes comme une idole, et l'islamisme comme la plus grossière idolâtrie : *Antioche*, I, 5 ; II, 45, 62 ; *Aspremont*, B. N., fr. 25529, f° 58, v° ; *Gaufrey*, v. 8735 ; *Elie de Saint-Gilles*, v. 345, 370, etc., etc. — Les trouvères ont confondu et fondu les paganismes antiques avec l'Islam. C'est ainsi qu'Apollin, un des prétendus dieux des Sarrasins, est évidemment d'origine romaine. (On le représente tenant un bâton à la main dont il menace les chrétiens : *Jerusalem*, p. 222, v. 5563, 5564.) — Les autres dieux des Sarrasins après Mahom et Apollin sont Tervagant (?), Jupin et (*longo proximi intervallo*) Burgibus (= Beelzebuth), Cahu, Baraton, Noiron, Fabur (*Floovant*, v. 560), Margot (*Fierabras*, v. 5289), etc. — Autre exposé de l'Islam que certains de nos poètes réduisent à deux dogmes : la polygamie et le salut, qui est assuré à tous les croyants « au moyen de deux besans mis dans le poing des morts » : *Antioche*, II, 63. — Statue creuse de Mahomet où est caché, pour la faire parler, soit un païen, soit un démon, un « Satanas » : *Antioche*, II, 62 ; *Aiol*, v. 9627, etc. ; *Simon de Pouille*, B. N., fr. 368, f° 144, r°, col. 1, etc. — L'idole « Mahom » est battue ou renversée par les Sarrasins toutes les fois qu'ils sont vaincus : *Antioche*, II, 46, 47 ; *Jerusalem*, v. 1544 et suiv. ; *Moniage Renoart*, B. N., fr. 368, f° 258, v° ; *Fierabras*, v. 5175, 5287. — Plaintes et imprécations des « païens » contre leur dieu Mahom qui les a laissés vaincre : *Jerusalem*, v. 8663 et suiv. ; *Moniage Renoart*, B. N., fr. 368, f° 233, v°, et 246, v° ; *Fierabras*, v. 906, 3722, 3828 ; 5782, etc. ; *Gaufrey*, v. 3577, etc. — Étrangers à toute étude sociale et ethnographique comme à toute couleur locale, nos épiques ont supposé qu'il y avait chez les musulmans la même organisation religieuse que dans la chrétienté, un pape, des évêques, des excommunications, un jubilé, etc. (cf. *Antioche*, II, 57 ; *Jerusalem*, v. 2819, 2870 ; *Godefroi de Bouillon*, v. 2170, etc.), comme aussi la même organisation politique et jusqu'à la même chevalerie. — Le souverain militaire et civil de l'Islam, c'est le Soudan (ailleurs l'Émir, l'Amiral) ; le chef religieux c'est « Calife-l'Apostolle » : *Antioche*, II, 145-147 ; *Jerusalem*, pp. 223-226, etc. — Les noms mêmes des Sarrasins n'offrent, le plus souvent, dans nos chansons, aucune couleur orientale (Malquidant, Malprime, Marsile, etc.), et l'Islam ne semble en toutes choses qu'une imitation ou une parodie de la société chrétienne. — Conclusion sur l'Islam, 72.

ITALIE. — Sa configuration géographique d'après la Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), fig. 24, p. 159 ; — et d'après la Mappemonde du XIIe siècle qui a fait partie de la collection Ambroise Didot, fig. 25, p. 160.

IVRESSE, 134.

J

JACQUES DE CESSOLES, des Frères prêcheurs, vers 1290, auteur d'un traité sur le jeu d'échecs « moralisé », qui fut, avant 1350, traduit par Jacques de Vignay, 654, n.

JACQUES DE VIGNAY, traducteur du traité de Jacques de Cessoles sur le jeu d'échecs « moralisé », 654, n.

JACQUES DE VITRY, cardinal-évêque de Frascati, sermonnaire célèbre (1240). Sa philippique contre les tournois, 682-683.

JANTES, gibier d'eau, oies sauvages, 638.

JARDINS, 527. Cf. 370.

JAVELOT, 703, n.

JEAN DE SALISBURY. — Sa doctrine sur la profession militaire et la Chevalerie, 13 et n.

JEAN DE TOURS, moine de Marmoutier (vers 1170-1180). Son récit de l'adoubement de Geoffroi Plantagenet, 275-277 et n.

JEANNE D'ARC, idéal de la Chevalerie, type du chevalier, 68. — Elle a remis en honneur les véritables vertus chevaleresques, 95. — Épisode de l'anneau qu'elle envoya à la veuve de Duguesclin, 255.

JERUSALEM, chanson de geste, 164, n. ; 437 ; 445, 446, n., 543, n. ; etc.

JÉSUS-CHRIST d'après les chansons de geste, 164-165.

JET, entrave du faucon, 179, n. ; fig. 29, 31 et 32.

JEU. Passion du jeu ; brutalité et colère des joueurs, 134, 231. V. *Jeux*.

JEÛNE préparatoire à l'adoubement, 294, 310. — Pour la célébration du mariage, les fiancés doivent être à jeun, 421 et n. V. *Baptême*.

JEUNE HOMME. Portrait physique et moral du jeune noble d'après les textes de nos chansons de geste, 205 et suiv.

JEUNES FILLES. V. *Femme*.

JEUX. 1° Jeux d'enfants : billes, échasses, raquettes et volants, paume, balle ou pelote, boules, sabot, bagues, balançoire, 122, 123, 124, n. ; fig. 13, 14, 15. — Jeux de petites filles, 364. — 2° Jeux pour tous : les échecs et les « tables » ; règle, problèmes, etc., 651-655 ; fig. 112, 113, 114, 115. — 3° Jeux d'esprit, 654 ; cf. 640, n., 641. — Les « gabs » et les confessions, 654, 655.

— Le jeu du chapelet, sorte de comédie de salon, 701.
JOIGNY (Tournoi de), vers 1180, 696, n.
JOINVILLE (Jean, sire de). Ses adieux à son château en partant pour la croisade, 530. — *Gui d'Ibelin se confesse à Joinville, *Histoire de saint Louis*, éd. Nat. de Wailly, § 355.
JONAS (Miracle de). Un de ceux de l'Ancien Testament qui ont été le plus populaires au moyen âge, 164.
JONGLEURS. Diverses classes de jongleurs. Jongleurs ambulants et jongleurs qui sont attachés au service d'un seigneur, *ministeriales*, ménestrels, 565. — Jongleurs chantants, entre lesquels il faut distinguer les jongleurs de geste et les chanteurs de romans bretons, de chansons, de lais, etc., 656, 657, n.; 659, 660, 663-668. — Jongleurs musiciens ou instrumentistes : composition d'un orchestre complet au XIIe siècle, 435-436; 655, n.; fig. 75, 76, 116. — Jongleurs jonglants et dansants, montreurs d'animaux, saltimbanques, etc., 648, 657, n. — Jongleresses, 657, n. — Parmi ces différentes classes de jongleurs, les unes sont condamnées, les autres approuvées par l'Église, 656, n. — Les jongleurs encouragés par l'Église sont ceux QUI CANTANT GESTA PRINCIPUM ET VITAS SANCTORUM; ce sont les jongleurs de geste, 656, n. *Cf. des textes importants tirés du roman d'*Elioxe, Romania*, avril 1890, p. 334. — Portraits de jongleurs, d'après nos chansons de geste, 657, n. Cf. la fig. 115, p. 656. — Les jongleurs aux noces, 420, 421 et n.; 435, fig. 75; 439 (*Cf. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, II, 206, 207); — à la veillée des armes (« La vie saint Morise lor canta uns jogler, » *Elioxe*, cité dans *Romania*, 1890, p. 334), 310, 311 et n.; — aux adoubements, 318, 336, 337, 339 et n.; — aux repas d'apparat, 647, 648 et n. (cf. le cul-de-lampe de la p. 630); — aux vergers, 526, n.; — aux tournois, 689. — Passion des chevaliers pour les chants des jongleurs, 554, 555, n. — Largesses excessives qu'ils leur font, 85, 668 et n., 669, n. — Les jongleurs s'élèvent parfois au-dessus de leur condition : jongleurs qui sont faits chevaliers, 21, note 1; 249. — Leur dévouement à leurs maîtres, 565. — Une séance épique donnée par un jongleur, 657 et suiv. Cf. une autre séance de chant, 447, 448.
JOURDAIN (Ch.). Son *Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge*, 365, n.
JOURDAINS DE BLAIVIES, chanson de geste, 76; 113, 114, n.; 125 et suiv.; 267 et n.; 437; 511, 512; 529; 647. — « Dévouement de Renier et d'Erembourc, qui, pour sauver le fils de leur seigneur, lui substituent leur propre enfant, » 76, 125, 511, 512.
JOUTE. Différence essentielle entre le tournoi et la joute : « Dans le tournoi, des corps d'armée sont engagés; dans la joute, on se bat un contre un, » 675, 676. — Règlement des joutes; leur physionomie variée; leur nombre parfois excessif, 693. — Les joutes *à fer esmolu et à outrance* dérivent des tournois primitifs, 678. — Joutes mortelles, 678.
JOUVENCEL (*Le*) de Jean de Beuil, 53, n.
JOYEUSE, épée de Charlemagne, 708, n.
JUAN D'AUTRICHE (Don) considéré comme un des plus beaux types et modèles du chevalier, VII, VIII.
JUDAS MACHABÉE, un des neuf Preux, 164.
JUDÉE. Sa configuration géographique d'après la Mappemonde de Saint-Sever (XIe siècle), fig. 21, p. 155.
JUGEMENT DERNIER, objet de la terreur universelle, 770.
JULIEN DE SAINT-GILLE. Récit de l'adoubement de son fils, 283-284 et n.; — qu'il menace de déshériter s'il ne renverse pas la « quintaine », 333-334.
JUMEAUX, 102, n.
JUMENT. Les chevaliers regardaient comme un déshonneur de monter une jument, 327; 723, n.
JURÉE, un des noms de la femme mariée : « Je suis votre jurée, » dit Guibourc à Guillaume, 358, 359.
JUSTE-LIPSE. Sa doctrine sur l'origine de la Chevalerie, 15.
JUSTICE. La défense de la Justice est un des premiers devoirs du chevalier, 85-89; 132. — Où se rend la justice, 508, 518, 519; 604.

L

LACORDAIRE (Le P.). Portrait idéal du chevalier, 2, n.
LAGNY (Foire de), 214.
LAINAGES au XIIe siècle. Lieux de fabrication en France, etc., 399 et suiv.
LAÏQUE (Confession à un) autorisée (en cas de danger ET EN L'ABSENCE DU PRÊTRE) par les docteurs les plus illustres des XIIe et XIIIe siècles, Pierre Lombard, Albert le Grand, Alexandre de Hales, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin (Martène, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus*, I, 703), 44, 45. Cf. *Chevalerie, Confession*.
LAITUAIRES (d'*electuarium*, préparation pharmaceutique), boissons épicées, 642.
LAMBERT D'ARDRES, un des historiens du XIIe siècle qui ressemblent le plus aux auteurs de nos chansons de geste et font pénétrer le plus profondément dans la vie privée de leur temps, 282-283 et n.; 471, 472, n.
LAMPROIE, 639, n.
LANCE. Monographie complète de la lance, 709, n., et suiv. — L'élément principal

de la lance, c'est le fût, la *hanste*, le bois, qui est de frêne, de pommier ou de charme. Cette lance (qui au XIIe siècle est unie et toute droite) se termine à sa partie inférieure par une pointe ferrée que l'on nomme *arestuel*, et à sa partie supérieure par un fer qui est généralement en forme de losange. C'est au-dessous de ce fer que l'on fixe, avec quelques clous, le gonfanon, de forme rectangulaire, à trois ou quatre langues. Le gonfanon est de couleurs variées et parfois orné de figures qui ne deviendront héraldiques qu'au XIIIe siècle, 329, n., 709, 710, n., fig. 128. — Dimension de la lance, 709, n. — Escrime de la lance : principaux mouvements, 713, n. — Le cavalier en marche couche sa lance sur l'épaule; avant le combat il la tient verticalement; pour atteindre l'ennemi, horizontalement : textes cités à l'appui, 713, n. — A défaut du fer, les chevaliers frappent avec l'*arestuel*, 710, n. — Lance de joute, *roc* ou *rochet*, 692, n. Cf. la fig. 112, n° 2, de la p. 652. — Représentations figurées de la lance d'après la tapisserie de Bayeux, 716. — La lance avec son gonfanon, fig. 47, p. 328; fig. 48, p. 329; fig. 126 et 127, p. 709 et 710. — La lance était, à l'origine, une arme réservée au chevalier, interdite à l'écuyer, 198.

LANDIERS, chenets, 581.

LANDRI, héros de *Doon de la Roche*, 134, 231.

LANGEAIS (Donjon de), un des plus anciens (?) qui aient été conservés (dernières années du Xe siècle).

LANGES, 103.

LANGUE FRANÇAISE (Diffusion de la). Elle est parlée sur presque tous les rivages de la Méditerranée, 148.

LANIER, espèce de faucon, 178, n.

LARGESSE considérée comme une des premières vertus chevaleresques, 29; 82-85; 133. — Largesse aux pauvres le jour de l'adoubement, 311 et n. — Folles largesses, 91.

LATIN. Connaissance de la langue latine, 147. — Le latin connu de quelques femmes, et même parlé par elles, 367.

LATIMIERS, interprètes et professeurs de langues, 148.

LATRAN (Concile de), en 1139. L'Église y interdit l'usage de l'arc et de l'arbalète dans les combats entre chrétiens, 12 et n.

LAVOIR, petite fontaine où l'on pouvait, avant le repas, se laver deux par deux, trois par trois, 601. — Usage de la « touaille », *ibid.* Cf. 502. — Depuis le XIIIe siècle, on ne se sert plus de lavoirs : les écuyers, en des bassins, « apportent à laver », 602.

LAZARE (Résurrection de). De tous les miracles du Nouveau Testament, c'est celui qui a frappé le plus vivement les hommes du moyen âge, et que l'on évoque le plus souvent à côté de ces trois miracles de l'Ancien Testament : « Daniel dans la fosse aux lions, Jonas, les trois enfants dans la fournaise, » 164.

LENDIT (Fêtes et foire du). On y chantait spécialement certaines chansons de geste relatives aux reliques de la Passion, notamment *Fierabras*, 510.

LÉON IV (Saint), pape, 847-855. — Son *Epistola ad exercitum Francorum*, 11, 12 et n.

LÉPANTE (Bataille de), 7 octobre 1571, VII, VIII. — * Cf. une belle page de Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, 3e édit., t. XXIV, p. 579 et ss.

LÉPREUX, LÉPROSERIE. Du sort des lépreux au moyen âge, et particulièrement au XIIe siècle (d'après le roman d'*Amis et Amiles*), 611 et n. — * Description très intéressante d'une léproserie au XIIe siècle (*A B C* de M. de Caumont, *Architecture civile*, p. 95). — Une publication récente de M. A. Lefranc sur la *Léproserie de Noyon* montre qu'on a singulièrement exagéré (au moins pour certaines régions) la rigueur du traitement infligé aux lépreux.

LESQUELLES - SAINT - GERMAIN (Aisne). Fonts baptismaux, 106, fig. 8.

LETTRES, inscription gravée sur l'épée; puis, par extension, arabesques, 706, n.

LETTRES MISSIVES, messages. Qui les portait? comment les portait-on? qui les lisait? 147, 203.

LEURRE employé pour dresser le faucon, 180, n.

LEVER des fonts. Sens de ces mots. C'est « lever hors de l'eau » l'enfant que l'on baptise. Les parrains sont appelés *levantes*, et « lever » devient synonyme de « baptiser », 113. — Ce même mot a-t-il signifié « adouber » ? 216, n.

LÉVRIERS, chiens de chasse, 183.

LIART, cheval gris pommelé, 724, n.

LIBÉRALITÉ, 84, 85. V. *Largesse*.

LICES. C'est le chemin qui s'étend entre les murs du château, d'une part, et les *barres* ou le *murale barrum* de l'autre. En temps de siège, on y fait des rondes de jour et de nuit, 458. — Description détaillée des « lices », 474, 475. — « Lices » des tournois, 686-687, 688.

LIGET (Chapelle du). Peintures murales, 577, n.

LIMIERS (*liemiers*), chiens de chasse, 183.

LINCEUL, drap de lit, 533, et n.; — pour ensevelir les morts, 778.

LIONS (Combats de), 662 et n.

LISTÉ (Écu), 714, n.

LIT. Description détaillée. Deux types de lit, au XIIe siècle, d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, 532, 533; 589-592; fig. 97 et 98. — Définition de l'*esponde* (c'est le châlit), des *pecols* (ce sont les montants), 532, 533. — « Avant le XIIIe siècle on enroule les draps autour de soi; depuis, la personne couchée les laisse tomber autour du lit, » 533. — Usage de s'asseoir sur les lits, 587 et n. — Ce qu'on appelle un lit *cordeis*, 589. — Les époux partageaient toujours le même lit, 588. — Bénédiction et encensement du lit nuptial, 441, 442 et n.; 590, 591. — Lit mortuaire, 778.

LITURGIE. Rites du baptême, 108-110; — de la *Benedictio novi militis*, qui est le troisième et dernier mode de l'adoubement, 300-306; — du mariage, 424-450.
LIVRES D'HEURES, 549-550.
LOCHES. Donjon, 505-507. — Chapelle du château, 548.
LOGES. C'est un des noms donnés aux tentes, 735, n. — Loges ou tribunes d'où les dames assistent aux tournois, 680, 687.
LOGGIA, 493, n.
LOMBARDS, 59 et n.
LONGE, courroie pour tenir le faucon, 180, n.; fig. 32.
LOHERAINS (Les). Cycle héroïque, composé d'un certain nombre de chansons des XIIe et XIIIe siècles; caractère sauvage de la plupart de ces poèmes, 27, 28.
LOUIS LE DÉBONNAIRE. Charles lui ceint l'épée en 791, à Ratisbonne, 22, 23. — A son tour, et déjà vieux, il « remet les armes viriles » à son fils Charles (Kiersy, 838), 23.
LOUIS (Saint) hostile aux tournois, 683.
LOYAUTÉ, une des premières vertus chevaleresques, 29, 79-81.
LUDUS MONSTRORUM, jeu des marionnettes, fig. de la p. 184 (d'après le manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg).
LUSIANE, personnage d'*Aiol*, 236; 369, n.; 370 et n.
LUXE des vêtements. V. *Costume*. — *Raoul Ardent, en un de ses Sermons (*Patrologie* de Migne, CLV, col. 1687), se plaint du nombre excessif des vêtements : « Plura mutatoria vestium habemus otiosa, quæ melius pauperes vestirent quam tineas pascerent. » — Ce que Maurice de Sully (Boucherie, *Dialecte poitevin*, p. 23) condamne surtout, ce sont les « moles vestieures, li chainsil, l'escarlette, la brunette, li vers d'Aucerre, li paile, li samit, li ciclaton. » — *Saint Bernard s'était principalement attaqué au luxe des armures : « Operitis equos sericis, et pendulos nescio quos panniculos loricis superinduitis; depingitis hastas, clipeos et sellas, » etc. (*Liber ad milites Templi*.) Cf. Orderic Vital (III, 323-325), qui s'en prend au luxe de la chaussure, aux « pigaches », etc. — Luxe du lit, 589, etc. — *Le luxe éclate dans l'ameublement, dans les repas, dans toute la vie seigneuriale du XIIe siècle. V. *passim* tous les chapitres consacrés à la Vie domestique.
LYRIQUE (Poésie) des XIIe et XIIIe siècles. Classification par genres : 1° saluts d'amour; 2° *retrouenges*; 3° descorts; 4° motets; 5° romances; 6° serventois; 7° pastourelles; 8° chansonnettes; 9° rondeaux; 10° et 11° aubades et sérénades; 12° jeux partis; 13° rondes à danser, 669, n.

M

MACAIRE, chanson de geste; 115, 116; 528. — Épisode du chien d'Aubri de Montdidier, (qui est devenu l'histoire du « chien de Montargis »), 640, 641.
MACHICOULIS, larges rainures qui sont pratiquées horizontalement le long du chemin de ronde d'une tour ou d'une courtine, et d'où l'on peut faire couler sur l'assiégeant des substances brûlantes et des projectiles de tout genre, 482.
MACHINES. Classification; deux grandes catégories : *a*. machines à ressort; *b*. machines à contrepoids. Définition, description, textes, 759, n., et 760; fig. 148. — Mangonneaux, trébuchets, perrières, 759, n. — *Caables*, balistes, etc., 760, n. — Cf. la fig. 144, p. 750, qui représente une machine de guerre lançant des têtes humaines en façon de projectiles.
MACROBES (Les), peuple de monstres, « qui habite l'Inde », 161, n.
MADELEINE (Sainte Marie-), type populaire de la pénitence et patronne des pénitents, 40, 41.
MADRE, 626. — Discussion sur la nature du madre, 627, 628.
MAGIE, 150 et n.
MAGOG (La race de), peuple légendaire d'anthropophages, 158.
MAHOMET, MAHOMÉTISME. V. *Islam*, *Sarrasins*, etc.
MAILLES. Armure de mailles, 718, n., 719, n., 721, n. — Gants de mailles, 719, n., fig. 134, etc.
MAILLOLET, sac pour dresser le faucon ramage, 179, n., 180, fig. 35.
MAILLOT. Tous les enfants ont les bras enfermés dans leurs maillots. L'usage a duré longtemps et se retrouve en presque tous les pays, comme on a pu s'en convaincre, en 1889, à l'Exposition de l'Assistance publique, 102, 103. fig. 6 et 7. — Les maillots sont souvent très riches, et il est question dans *Maugis d'Aigremont*, d'un maillot « à or sarti. »
MAINET, chanson de geste du XIIe siècle, 218, 219.
MAINS (Ablution des) : 1° avant le repas, 201, 536, 600-602; — 2° après le repas, 651.
MAISNIE, famille et domesticité du château, 563.
MAISON-DIEU, 83. V. *Hôpitaux*.
MAISONS CROISÉES sur les routes, à l'usage des pèlerins, 670.
MAISTRE DOIS, banc à dossier plus élevé que les autres, 620-621. V. *Dais* et *Dois*.
MAISTRE TABLE, 618-620 et n. V. *Table*.
MAISTRE QUEUX, ou *sorqueux*, 562.
MAÎTRES ou précepteurs des jeunes barons, 145 et suiv.
MAJORITÉ (Age de la), 240, 241. — D'après l'idée germaine, c'est « la force qui fait la majorité », et on est majeur au plus tard à quinze ans, 241. — Tendance de plus en plus marquée à reculer l'âge de la

majorité et à le fixer à vingt ou vingt et un ans. Cette tendance est déjà très accusée au XIIe siècle : elle triomphe partout au XIIIe. On n'est majeur, on ne peut être chevalier qu'à vingt et un ans, 241-243.

MALADES : soins dont ils sont l'objet, 508, 558-560.

MALART, canard sauvage, 638.

MANCHES des dames, 405, n.; — envoyées par elles à leurs amis, qui les portent en signe d'amour et les attachent, dans les tournois, au bout de leurs lances, 391, 392 et n.; 688, 692. — Manches du haubert, 719, n., etc.

MANDEMENT, nom de la salle du palais où l'on rend la justice, 604, 605.

MANGONNEAU, machine de guerre, 759, 760, n.

MANOIR, 525, n.

MANTEAU. 1° Manteau des hommes, pièce de leur costume qui est seulement à l'usage des nobles, 411, n., et suiv. — Développé, le manteau est tantôt semi-circulaire, tantôt quadrangulaire; manteaux de fourrures, de peaux de martres, etc.; manteaux de soie. — Deux modes d'attache du manteau, 412, 413, 419, et fig. 66, 67. — Manteau luxueux pour les fêtes de l'adoubement, 318. — Manteau jeté à terre en signe de défi, 414, n. — La collation du manteau est le symbole de la réception dans les Ordres militaires, 307, n. — Dans ces mêmes Ordres, on enlève le manteau au chevalier félon, 97, n. — 2° Manteau des femmes nobles, 407, n.; 413-415, fig. 62, 64. — 3° Manteau des nouveau-nés, 103 et n.

MAPPEMONDES des XIe-XIIe siècles, 151-162, fig. 18-25. — Mappemondes des Apocalypses. Elles ont pour origine un « Commentaire sur l'Apocalypse » d'un moine espagnol du VIIIe siècle, appelé Beatus, qui avait eu l'idée d'accompagner son texte d'une carte sans cesse reproduite ou imitée après lui, 155, n. — Mappemonde de Saint-Sever, XIe siècle (B. N., *lat.* 8878), fig. 20-24; pp. 154-159. — Mappemonde du XIIe siècle qui a fait partie de la collection Ambroise Didot, fig. 25, p. 160. — Mappemonde de la bibliothèque de Turin, XIIe siècle, fig. 19, p. 153. — Mappemonde de la cathédrale de Hereford, 155, n. — Mappemonde dressée en 1436 par Andrea Bianco, 155, n.

MARCEL (Saint), centurion, martyr, refuse de prendre part à des pratiques idolâtriques, 8, n.

MARCHÉ (Description d'un), 639-640, n.

MARCHEGAI, nom de cheval, 132, 327, 370 et n., 727, n.

MARÉCHAL, 562.

MARESCHAUCIE, écurie, 503.

MARIAGE. I. LÉGISLATION DU MARIAGE. Conditions du mariage, d'après le droit ecclésiastique : 1° *Ætas*. La femme ne peut se marier avant douze ans, l'homme avant quinze. 2° *Remotio parentelæ*. Avant le concile de Latran en 1215, il est interdit, jusqu'au septième degré, de contracter mariage; après ce concile, l'interdiction ne s'étend plus que jusqu'au quatrième degré. 3° *Consensus personarum*. Libre consentement des époux, qui est l'essence même et la « forme » du mariage; consentement des parents et du suzerain, 351-357; 385. — Tout mariage doit se faire : 1° *in facie Ecclesiæ ; 2° coram testibus; 3° confirmante pastore*, 425. — Conditions pécuniaires. Dot, douaire, 357-358. — Empêchements canoniques, 425, n. — Publicité du mariage, 354 et n. — *Dessoivrement*, divorce, 360 et suiv. — Influence funeste de la féodalité sur le mariage, 341-350. — Le mariage n'est pas suffisamment libre dans le droit féodal. Vassales mises par le seigneur en demeure de se marier dès l'âge de douze ans, etc., 342, 343. — Rapidité excessive des mariages féodaux, soudaineté de leur conclusion, 222, 344, 347. — Rôle inférieur donné à la femme par la législation et l'esprit de la féodalité; devoirs de l'homme envers la femme, 348-349. — Le mariage considéré comme une source fréquente des guerres féodales, 347-348. — Efforts de l'Église contre les mariages clandestins, 420, n. — L'idée de l'égalité de l'homme et de la femme s'introduit peu à peu dans les mœurs, grâce à l'influence de l'idée chrétienne, 358-360. — Action bienfaisante de l'Église, 350-357. — II. CÉLÉBRATION DU MARIAGE. Un mariage au XIIe siècle. Récit détaillé, où l'on a pris pour base et pour type l'un des textes liturgiques publiés par Martène en son *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, le Rituel de l'abbaye de Lire au XIIe siècle, 424-450. — Époques de l'année liturgique où la célébration du mariage est interdite, 425, n. — C'est sous le porche de l'église qu'a lieu l'acte principal de la célébration du mariage, le consentement des époux, 424. Cf. 357. — Ce sont les mariés qui, par leur consentement, se marient eux-mêmes, et le *Vos conjungo* est inconnu dans les anciens rituels, 426. — Exhortation du prêtre, 425, n. — L'anneau : ce que c'est qu'« épouser d'anel », 427. — Le denier de mariage, souvenir de l'antique loi des Francs Saliens : « deniers à espouser », 428, fig. 72. — Rites qui ne sont plus en usage aujourd'hui : 1° lecture solennelle, à l'église, du contrat de douaire ou de la constitution de dot; 2° distribution de deniers aux pauvres; 3° dation solennelle de la femme à son mari par son père et par sa mère. Ces trois rites ont lieu immédiatement après le consentement, après le *oui* des époux, 426. — Sortie de l'église, 431-432. — Repas de noces, 433-440, fig. 74. — Présents à tous les invités, 433. — Concerts et chants des jongleurs, 420-421 et n., 435-439 et n., fig. 75-76. — Bénédiction et encensement du lit nuptial, 441, 442 et n.; 590. Cf. Lambert d'Ardres, p. 367 : « Volens ut aqua benedicta exspergeremus sponsum et sponsam, simul et lectum eo-

rum thuris et aromatis gummis et pigmentariis ad hoc ipsum præparatis ambiremus et incensaremus. » * V. aussi *Renier*, B. N., fr. 24370, f° 154, v°. — Les fêtes du mariage durent ordinairement huit jours; quelquefois, quinze, 450. — Pouvoir du mari; respect dont il est l'objet. La femme se lève devant lui et l'appelle son seigneur, son « baron », etc., 443, 444, n. — Influence religieuse et morale de la femme sur le mari, 444 et n.; 446, 447, n.

MARIE, mère de Dieu. Caractère de la piété du moyen âge envers la Vierge, 41. — La Vierge d'après les chansons de geste, 660. — Nombreuses et belles prières qui lui sont alors consacrées; l'*Obsessio*, 366, n. — Chansons à la Vierge chantées par les jeunes filles, 368. — Veillée des armes en son honneur, 289, 315. — Le culte de Marie a relevé pour toujours la condition de la femme, 360.

MARIE-MADELEINE (Sainte), modèle des pénitents et patronne de la pénitence. Sa popularité au moyen âge, 164.

MARIÉE. Toilette de la mariée au XIIe siècle, 395 et suiv. Cf. 442. V. *Mariage*.

MARINE au XIIe siècle. Deux sortes de vaisseaux: les *dromons* ou nefs de guerre; les *chalans* ou vaisseaux de transport, 727. — Ce que c'est que les *huissiers*, *ibid.* — Les marins et leur costume, 726, 734. — Textes des chansons de geste sur les *nefs* et la marine, 734.

MARIONNETTES (Jeu des), 124, n., 184, fig.

MARRAINES, 110-117. — Présents qu'elles doivent faire à leurs filleuls et filleules, 114. — Usage de donner des pauvres pour marraines à des enfants riches, 117.

MARSILE, roi païen de l'Espagne musulmane, héros du *Roland* et de la Chronique du faux Turpin, etc., 527; 662. Cf. 83 et n.

MARTIN (Saint), patron de la première race de nos rois, 594. — C'est à son autel, c'est dans sa chapelle que se fait souvent la Veillée des armes, 315. Cf. 290, n. — Composition de Simone Memmi qui représente l'adoubement de saint Martin, 264, 265, fig. 40.

MARTRE, fourrure, 401.

MARTYRS préférant la mort à la *militia*, 8.

MASSAGE, 312 et n.; 670. — Massage des hôtes, 312, n.; — pratiqué par les jeunes filles, 369-370, n. — Massage qui accompagne le bain, le jour de l'adoubement, 312. — Massage des morts, 312.

MATHUSALEM, forgeron légendaire, 708, n.

MATIN. Description, dans nos chansons de geste, d'une matinée de printemps, 451, 452. — La matinée d'un chevalier, 531-598. Cf. 42.

MATINES. Assistance aux Matines, 550-551, n.

MATS des vaisseaux, 725.

MAUGIS, personnage des *Quatre Fils Aimon*, etc., 637.

MAURICE (Saint), un des saints qui, avec saint Georges et saint Domnin, descendent du ciel pour venir au secours des croisés dans les grandes batailles contre les Sarrasins, 138. — Invocation à saint Maurice dans l'adoubement liturgique, 305.

MAXIME de Turin (Saint) proclame, au Ve siècle, qu'« il n'y a rien de condamnable dans le service militaire, dans la *militia* », 11.

MAYENÇAIS, considérés comme les traîtres de l'épopée française, 88.

MÉCANIQUE, considérée comme une subdivision de la Philosophie dans la grande Classification des sciences au XIIe siècle, 149 et n.

MÉDECINE et médecins, chirurgie et chirurgiens, 559, 560; 755 et suiv. — Les jeunes filles sont expertes dans la science de soigner les plaies et reçoivent, à cet égard, une éducation spéciale, 367, 368 et n. — Moines exerçant la médecine, 559.

MÊLÉE (Description d'une), 750, n., 751, fig. 145-147.

MEMMI (Simone). Composition représentant l'adoubement de saint Martin, 264-265, fig. 40.

MÉNAGERIE, 503 et n.

MÉNAGIER DE PARIS (*LE*), 365, n., 449 et n.

MENESTREL (*ministerialis*) = jongleur au service d'un seigneur. V. *Jongleur*.

MENSONGE. Horreur du chevalier pour le mensonge : *Fins cuers ne puet mentir*, 79-81; 137. — Une des qualifications de Dieu qui sont le plus usitées dans nos chansons de geste est celle-ci : *Par Dieu qui ne mentit*, 81.

MER BETÉE, une des bornes du monde. C'est la partie de l'océan Atlantique qui est à l'ouest de l'Afrique et qui, inconnue de nos pères, avait, à leurs yeux, un caractère légendaire et mystérieux, 156, n.; 157. — Réfutation d'une erreur de Littré et de F. Godefroy sur le sens du mot *beté*, 156, n.

MÈRE. V. *Femme*.

MÉRIMÉE (Prosper). Sa *Notice sur les peintures de l'église Saint-Savin*, 577.

MERLON. Le merlon, que l'on confond avec le créneau, est cette partie du parapet qui est entre deux embrasures, tandis que le créneau « est le vide entre deux merlons ». Cf. avec le mot *merlon* les mots *crestel* et *bataille* (d'où « un mur *crestelé* » et une « tour *bataillie* »), 476. — Forme exacte des merlons, fig. 80, même page.

MERVEILLEUSE, épée de Doon de Maience, 708, n.

MERVEILLEUX. Le Merveilleux et le Surnaturel. Caractère des romans de la Table Ronde, 90. Cf. 32.

MESCHINES, ou chambrières, 532. « Meschin » a le sens de « valet ».

MESSAGERS (Monographie des) aux XIIe et XIIIe siècles, 524; 712; 733, fig. 129. — Leur équipement, leur costume; petit « baril » où ils placent le message qu'ils ont à porter, 203.

MESSAGES des barons. Les damoiseaux et « enfants » sont, entre autres, chargés de les porter, 203.

MESSE. L'assistance quotidienne à la messe est une habitude de tous les barons, 42;

365 et n.; 453; 547 et n. Cf. 549, 550 (messe chantée). — Messe entendue tous les matins : textes nombreux à l'appui, 547 et n. Cf. 365 en ce qui concerne les jeunes filles. Messe le matin de l'adoubement. Citations nombreuses de nos chansons, 272; 287; 289, n.; 290, n.; 316, 317. — Messe de mariage (c'est celle de la Trinité), 429-430 et n. — Messe du lendemain du mariage, 429, n.; 442. — Messe avant le duel judiciaire, 42-43; — et avant le tournoi, 688, n., 689. — Messe d'enterrement, 779. — Messe pour les morts, 547, n. — Messe avant la bataille, 746, n., 747. — Les chevaliers ont le droit d'assister armés à la messe, 339 et n. — Les chevaliers, ayant la messe, tenaient leur épée nue en pal tandis qu'on lisait l'Évangile, 30.

Mets, considéré comme synonyme de *service*, 632. — Ce qu'il faut entendre par ces mots : Repas de six, dix, quinze *mets*, 631 et suiv. — Tableau détaillé, service par service, d'un repas de quinze *mets*, 633 et suiv.

Metz. Peintures murales du réfectoire de la commanderie du Temple, exécutées à Metz, suivant le système du XIIe siècle, durant la première moitié du siècle suivant, 575, n.

Meurtrières, 481; 484.

Meutes de chiens de chasse, 183, n.

Mézières (Philippe de), chancelier de Chypre sous Pierre de Lusignan. Ordre nouveau qu'il veut fonder (la *Militia Passionis Jesu Christi*). Résumé de la Règle, 93, 94.

Micènes (Les), peuple légendaire, 159, n.

Michel (Saint) considéré comme le chef de la Chevalerie céleste et comme l'un de ces patrons des chevaliers que l'on invoque dans le rite de la *Benedictio novi militis*, 137, 138; 304. — *On fait des chevaliers le jour de sa fête *Annales Colmarienses*, Bœhmer, *Fontes*, II, 37). — * C'est saint Michel qui prend les âmes des morts et les conduit devant Dieu. Il remplit en particulier ce ministère auguste pour les âmes des croisés : « Saint Michius prist les armes, devant Deu les en guie. » (*Jerusalem*, v. 4257.) « Saint Michius en porta les armes en chantant. » (V. 4263.) Cf. v. 2070, 2071.

Milices communales, 743-744 et n.

Militaires (Ordres). *V. Ordres.*

Militia. La *militia* a-t-elle été permise aux premiers chevaliers? 7-9. V. *Guerre.*

Militia Passionis Christi, ordre nouveau que veut fonder Philippe de Maizières, 93, 94.

Mirabel, héroïne du roman d'*Aiol*, 105, n.; 148.

Mires, médecins, 559, 560; 755 et suiv.

Mœurs. Barbarie des mœurs féodales aux IXe-XIIe siècles, attestée par deux groupes de textes, les uns historiques, les autres poétiques : par les textes de nos chansons de geste (*Raoul de Cambrai*, *Ogier*, les *Lohérains*, etc.), 26-28; — par les textes des historiens et les chroniques. V. leur énumération au mot *Chevalerie.*

Moines. Haine sauvage de certains barons contre les moines, plaisanteries grossières, etc., 50; 88 et n.; 89; 130, 131. — Cette haine est loin d'être générale, et de nombreux chevaliers demandent à mourir revêtus de l'habit monastique, 591 et n. *Cf. *Historiens de France*, XI, 138, etc. — Moines exerçant la médecine, 559.

Moissac : sculptures, 579.

Monastique (Habit), revêtu par les barons sur leur lit de mort, 591 et n. — *C'est ce que font Philippe Ier, d'après Guillaume de Malmesbury; et Geoffroy Martel, comte d'Anjou, en novembre 1060 (*Historiens de France*, XI, 138), etc. — *Odilon prie qu'on lui donne, avant de mourir, l'ordre de Saint-Benoît (*Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 98, § 175; cf. p. 99, § 177). — *Certains chevaliers vont plus loin, entrent réellement dans la cléricature et se font donner la tonsure avant de mourir (Orderic Vital, II, 460).

Monde. Les trois parties du monde sont : « Aise la grant, l'Europe et l'Afrique », 154. — Les « îles » forment un groupe spécial. V. *Iles.*

Moniage Guillaume, chanson de geste, 728, n.

Monocorde, instrument à archet, correspondant à notre contrebasse, 655, n.

Monstres : tératologie géographique du XIIe siècle, 159-161.

Montalembert (Charles de). Sa doctrine sur la chevalerie, qu'il confondait avec la féodalité, 19.

Montargis (Château de). Porte, p. 491, fig. 85. — Chapelle, 548, n., 549.

Montauban. Château des quatre fils Aimon; histoire de sa construction, 470, n. — Ses souterrains, 513.

Montdidier (Somme). Fonts de l'église Saint-Pierre, 108, 111, fig. 11.

Montenier, faucon de montagne, 181, 182, n.

Montessor (Château de), dans la chanson de *Renaus de Montauban*, 457, n.

Moral (Enseignement), 131-143.

Morgue, la fée, « femme de Jules César et mère d'Auberon », 117, 118; 168.

Mors, 729, n., 730, n., 731, n.

Mort du chevalier. I. Mort au château. Récit détaillé, emprunté surtout à la *Vie de Guillaume le Maréchal*, 771 et suiv. Cf. 591, 592. — Usage fréquent de revêtir l'habit monastique sur son lit de mort, 591. — Dernières paroles, dernier soupir. Veillée près du mort, 592. — *Encensiers* et cierges, 592. — Le corps est ouvert par un *mire* : les entrailles et le cœur, enveloppés dans un *paile*, sont portés au moutier voisin. Puis le corps est refermé, lavé avec des vins épicés et étendu sur son lit. On jette un drap dessus, et on lui croise les mains, 777, 778. — Mise en bière. Le corps a été enveloppé dans une pièce de satin, puis dans une peau de cerf que l'on coud sur lui. Parfums, herbes odorantes qui sont accumulés

dans la bière : c'est le seul embaumement que l'on connaisse alors. La bière reste ouverte; mais on la recouvre avec des draps de soie, 778. C'est ainsi que le corps est porté à l'église. — Vigiles des morts, veillée funéraire, 779. — Messe de *Requiem*, absoute, *Libera*, 779. — Le cimetière, 779, 780. — II. Mort en bataille. Chevaliers morts en combattant pour la foi, 46. — * Mort d'Olivier : *Chanson de Roland*, v. 1989-2034; de Turpin, l'archevêque-chevalier, v. 2222-2258; de Roland, v. 2259-2396. — * Morts non moins héroïques du roi Orri : *Auberis li Bourgoins* (éd. Tarbé, p. 30-31; éd. Tobler, 140-143), et de Vivien : *Aliscans*, v. 693-867. — Mort historique d'un simple chevalier à la croisade (Renaut de Tor), laquelle pouvait plus aisément servir de modèle et d'idéal à tous les chevaliers, 100. — Confession générale, communion, absolution solennelle avant la bataille, 746, 747. — Prière du chevalier, dont la formule la plus habituelle peut être ramenée aux vers suivants : « Dex, dist li enfes, et quar me secorez. — Pensez des ames, et si les recevez; — Des cors sera einsi com vos vorrez. » (*Covenans Vivien*, éd. Jonckbloet, v. 455-457.) — Ensevelissements après la bataille, 756, 757. * Les chefs morts sont portés sur des écus, et leurs corps sont mis à part, pour être enterrés ailleurs (*Raoul de Cambrai*, pp. 138, 139, etc.). — * Saint Michel conduit à Dieu les âmes des chevaliers qui sont morts pour la foi : *Jerusalem*, v. 4257, 4263, etc. — * Les Anges, avec saint Michel, emportent au ciel les âmes pures : « En paradis l'enporterent chantant — Ange de l'ciel avec Deu lou puisant. » (*Moniage Renoart*, B. N., fr. 1448, f° 304.) « Es vous venir les Anges qui l'ame en ont porté. » (*Doon de Maïence*, v. 85.) — Les Diables, d'autre part, emportent les âmes des méchants : « Et deables d'enfer en vont l'ame portant. » (*Gaufrey*, v. 2471; *Doon*, v. 465, etc.) — La vie future apparaît aux chevaliers sous l'image d'un beau jardin : de là les fleurs, les « saintes fleurs du Paradis », 99. — * Messes chantées pour le chevalier mort : « Dis mile messes ferai chanteir por li. » (*Garin*, B. N., fr. 19160, f° 168, v°.)

Mosaïque, 523; 573, n., 606 et n.

Mossoul (Étoffes de), 399.

Motets, 423, 424.

Motte, agglomération de terres rapportées, butte artificielle sur laquelle on construit en bois, dès le IXe siècle, les premiers châteaux féodaux, les premiers donjons, 464, 465. — Motte type, avec enceinte en palissades de bois, fig. 77, p. 464.

Moulin dans la cour du château, 502.

Moutier. Sens exact de ce mot, 421, n.

Mue du faucon, 178, 179, n.

Mué (Faucon) ou *muier*, qui a subi l'épreuve de la mue, 179, n., 181, 182, n.

Mules et mulets, monture ordinaire des dames. Harnachement d'une mule : *sambue*, couverture, *frontail* et poitrail garni de grelots, 421, n.

Munificant, forgeron légendaire et, après Galant, le plus illustre fabricant d'épées héroïques, 708, n.

Muret (Bataille de), 12 septembre 1213. Tactique de Simon de Montfort, 745.

Murgleis, épée de Ganelon, 708, n.

Murs des châteaux et villes fortifiées. Description détaillée. On applique successivement aux murs ou courtines : 1° le système du crénelage; 2° celui du chemin de ronde; 3° celui du talutage (vers 1180); 4° celui des hourds et *mâchecoulis*, 475-483. — Chemin de ronde à la partie supérieure des murs d'un château : *aleoirs*, 478.

Musique. Dans la grande Classification des sciences au moyen âge, la Musique fait partie des mathématiques et est divisée en *musica mundana*, *humana* et *instrumentalis*, 149. — Instruments de musique au XIIe siècle; leur représentation d'après les miniatures contemporaines : 1° la *vielle*, p. 435, fig. 75; — 2° la *guiterne* et la *gigue*, p. 436, fig. 76. Cf. 420, 655, n., etc. — Comme quoi les astres font, en gravitant dans le ciel, une musique que les petits enfants entendent pendant leur sommeil : c'est la *musica mundana*, 104. — Composition d'un orchestre au XIIe siècle, 655, n.

Musulmans. V. *Islam*, *Sarrasins*, etc.

Mystères dramatiques, 373 et n.

N

Naimes, le meilleur conseiller de Charlemagne, le Nestor des chansons de geste, 52; 347. Cf. 27.

Naissance du baron, 101-103. Anniversaire de la naissance fêté très solennellement, 104.

Napperons en double ou « doubliers », 623.

Nappes sur tringles, etc., 622, 623 et n., 624.

Nasal ou nasel, bande de fer rectangulaire qui descendait du cercle et protégeait le nez. Étude détaillée, 721-722, n., fig. 135. — Le *nasal* d'après la tapisserie de Bayeux, fig. 132, p. 716. — La fig. 44, p. 322, donnera une idée complète du *nasal*.

Nattes (Cheveux en), coiffure des femmes. Ce que c'est que des « *crins galonnés* », 396-397, fig. 53, 54.

Nature. Comme quoi le sentiment de la nature est peu développé chez les barons du moyen âge. Ils n'aiment

guère que le printemps et la lumière, quelques oiseaux et quelques fleurs, 455.
NEF. Petite monographie de la nef, de la coupe et du hanap, 625-627. — Nefs et hanaps dans le service de la table, 625.
NÉGATION explétive dans la langue du moyen âge, 641.
NERBONESI (I). Compilation italienne de la première moitié du XIVe siècle, 162, n., 612, n.
NIAIS (Faucon), faucon pris au nid, 177, 178, n.
NICÉE (Concile de) en 325. Canon XII relatif à la *militia*, 9, n.
NICOLAS Ier (Saint), pape, 858-867. — Instructions aux soldats bulgares, 12.
NICOLAS III, pape (1277-1280). Condamnation des tournois, 681-682 et n.
NICOLE DE SAINT-NICOLAS, auteur d'un Traité d'échecs (B. N., lat. 10286), 653, n.
NIHILISME. Véritable nihilisme exposé sans ambages dans plusieurs de nos chansons de geste, 88, 89.
* NOBLESSE dans ses rapports avec la chevalerie. La plupart des chevaliers sont nobles et fils de nobles. Exceptions à cette règle : « Multi ignobiles facti milites in Argentina. » (*Annales Colmarienses*, 1281, citées par Roth, loc. cit., 202, etc., etc.).
NOCES. Les fêtes des noces durent ordinairement huit jours, quelquefois quinze, 450. V. *Mariage*.
NOEL, une des cinq ou six fêtes que l'on choisit pour adouber les nouveaux chevaliers, 250-251 et n.
NOIRON (Pré), jardins de Néron, à Rome, où l'Empereur fit brûler les chrétiens, 161 et n.
NOM de baptême. C'étaient, en France, les parrains et marraines qui, le plus souvent, imposaient un nom à l'enfant qu'ils *levaient*, 113. — Nom donné exceptionnellement à l'enfant par son père avant le baptême : Fromont et Fromondin, 102. — Noms de femmes. Énumération des noms de femmes qui ont été le plus usités au XIIe siècle : 1° d'après les textes historiques ; 2° d'après les chansons de geste, 363, n.-365. — Certains noms semblent avoir été réservés aux femmes non nobles : Jaqueline, Jehannotte, Nicole, Thomasse, etc., 364, n.
NOMS DE DIEU. V. *Dieu*.
NOSTRÉS (Tapis), de fabrication nationale, 609, n.
NOURRICES. Étaient déjà, au XIIe siècle, d'un usage général dans les familles nobles, où l'on ne laissait pas les mères allaiter elles-mêmes leurs enfants, 118. — * Protestations énergiques de nos poètes contre cette coutume. Un ange, dans *Renier*, apparaît à Ydoine et lui ordonne de nourrir elle-même son enfant : « De ta mamele soit nourri et disné, — Ne d'autre fame ne soit jour aleté. — PAR LES NOURRICES EST MAINT ENFES MUÉ. » (*Renier*, B. N., fr. 24370, f° 155.) Cette légende d'Ydoine est sans doute calquée sur celle de sainte Ide. « Factum est autem, cum tantorum venerabilis Ida mater esset filiorum... non sinebat alienis, sed propriis lac dari uberibus, timens ut pravis contaminarentur moribus. » (*Vita sanctæ Ydæ, Acta Sanctorum Aprilis*, II, 142.) — On donne jusqu'à trois nourrices à l'enfant noble, 118. — Costume des nourrices, 120, n. * Cf. les comptes de Saint-Denis pour les années 1290-1291 ; Arch. nat., LL, 1240, f° 105 : « Pro una cappa empta et data nutrici domini Philippi de Artoys. » Les nourrices d'aujourd'hui portent encore la *cappa*.
NOURRIR des damoiseaux, c'est faire l'éducation des futurs chevaliers, 186.
NOURRIS. Les nourris sont les jeunes barons, qui, vers l'âge de douze ans, vont faire ou achever leur éducation chevaleresque à la cour d'un prince ou d'un seigneur, 186 et suiv. — Les *nourris* sont la « clientèle » des barons, 187. — Plus un baron avait de renommée, plus il avait de *nourris* à sa cour, 186. — Lien qui s'établit entre le *nourri* et celui qui le « nourrit ». Textes de *Roland* et de *Raoul de Cambrai*, 187, 188.
NOUVEAU-NÉS, 102-106.
NU (Usage de coucher), 535 et n. ; 669 et n. V. *Chemise*.
NUBIE, héroïne de la *Prise de Cordres*, 354, n., 381, n.
NUIS (Tournoi de), en 1240, où l'on compta de soixante à quatre-vingts morts, 678, n.

O

OBSÈQUES. Vigiles des morts ; veillée funéraire dans l'église, messe de *Requiem* ; absoute, *Libera*, conduite au cimetière, etc., 779, 780.
OBSERVANCES DU ROYAUME D'ARAGON. Théorie sur l'*enfançonnat*, 194.
OBSESSIO, prière à la Vierge, 366 et n. ; 545, 546 et n.
OCCIANT-LE-DESERT, contrée fabuleuse, 159.
OCÉAN, « fleuve qui enveloppe toute la terre », comme on le voit dans les cartes et mappemondes du moyen âge, 152.
OFFERTOIRE (Offrandes à l'), 549. — Offrande des époux à la messe de leur mariage, 429.
OGIER LE DANOIS, chanson de geste du XIIe siècle. Barbarie des héros de ce poème vraiment primitif. Résumé de l'épisode central de la chanson, récit épique du « siège de Castelfort », 27 ; 69, 164 ; 253 ; 278 ; 511 ; 518 ; 522 ; 530 ; 543 ; 563 ; 668 ; 727, n., 728, n. ; 733, n., 773.
OGIVE (Croisée d') employée, pour les voûtes des chambres, dans l'architecture des châteaux, 571.
OISEAUX DE POING : autour, épervier, gerfaut, émerillon, faucon, 178, n.
OLIFANT, cor, 655, n.
OLIVE, héroïne de *Doon de la*

Roche, type admirable de l'épouse chrétienne, 443, n.
Olivier, ami de Roland, 176, 177; 238, 239.
Olivier (Branches d') portées par les messagers, 712, fig. 129.
Onguents, un des remèdes, fort peu nombreux, qui sont employés par les *mires* du xiie siècle, 755, n.-756, n.
Or. Son emploi dans les peintures murales, depuis le xiiie siècle, 572-573 et n., 574.
Oraison Charlemagne, « composée par saint Silvestre, qui avait converti avec elle sainte Hélène, mère de Constantin. » Texte précieux du *Chevalier au Cygne*, 545, n.
Oraisons funèbres sur le champ de bataille, 756-757.
Orange. Retour de Guillaume à Orange après la grande défaite d'Aliscans, 498-501. Cf. 513.
Orchestre. Composition d'un orchestre au xiie siècle : I. Instruments à cordes. 1° Vielles (violons), 2° harpes, 3° rotes, 4° gigues, 5° salterions, 6° monocordes, 7° chifonies. II. Instruments à vent : 1° cors et olifants, 2° graisles, buisines (trompettes), 3° chalemiaus (instrument à anche). III. Batterie : 1° tabors, 2° timbres, 3° « tambours de basque », etc., 655, n.
Ordene de Chevalerie, petit poème symbolique du xiiie siècle, considéré comme une théorie faite après coup et qui n'a réellement rien de primitif, 291. Cf. 269. — Résumé complet, 291-294. — Cf. *Chevalerie*.
Ordo Romanus de la Bibliothèque Vallicellane, 297-300 et n., contenant le plus ancien texte connu de la *Benedictio novi militis*. — En dehors de ce texte de la Vallicellane, on ne saurait rien citer d'antérieur au xiie siècle, 25.
Ordo vulgatus, une des formes de l'*Ordo Romanus*, 300, n.
Ordres militaires et religieux, ordres de chevalerie, 13; 91, 92. — Ils sont appelés par excellence « la Chevalerie de Dieu », 37, n. — Lettre de saint Bernard aux chevaliers du Temple qui peut être considérée comme le code primordial de tous les Ordres militaires, 13. — L'affiliation aux Ordres militaires ne confère pas la chevalerie, 307, n. — On est reçu « frère » par la collation du manteau; mais cette réception solennelle ne dispense personne de se faire adouber chevalier, 307, n. — La « dégradation » dans un Ordre consiste dans l'ablation, dans le retrait du manteau, 97, n. — Ordre de la *Militia Passionis Christi* ou de la « Chevalerie de la Passion » que veut créer Philippe de Maizières. Résumé de la Règle nouvelle, 93, 94.
Oreillers, 532-533, 590.
Orfrois, 411, n., 419.
Oriabel, héroïne de *Jourdains de Blaivies*, 267 et n., 437.
Oriflamme, « maître gonfanon de Saint-Denis ». Sa forme au xiie siècle, 753. — Comment il ne faut pas la confondre avec l'*enseigne*, avec le *dragon* du Roi, 754.
Origène, considéré comme l'ennemi de la *militia* et de la guerre : « Nec enim contra gentem ullam arma capimus, nec bellum gerere discimus, » 7.
Ormes ombrageant le perron du château, 523 et n.
Ornement. L'histoire de l'Ornement au moyen âge se divise en deux périodes : 1° avant le xiiie siècle, déformations du feuillage antique, qui est dérivé de l'acanthe, rinceaux, semés, enroulements avec figures et monstres; 2° depuis le xiiie siècle, imitation des feuillages naturels, etc., 575.
Orphanotrophia, 52.
Orphelins et veuves. Un des premiers devoirs du chevalier est de les défendre, 51, 52.
Orri (Le roi), un des principaux personnages de la chanson d'*Auberis li Bourgoins*, 27; 46; 529; 772.
Ors, jardins, 527 et n.
Ost, armée. Convocation de l'ost, 714.
Osterins, draps de soie teints en pourpre, 399.
Otinel, chanson de geste, 544, n.; 773.
Oublies, 641.
Oubliettes. Les prétendues « oubliettes » ne sont presque partout que des glacières, des latrines ou des prisons, 515, n.
Ouilly (Manoir d'), près de Falaise, 526, n.
Ours. Ours élevés dans les ménageries, 503. — Combats d'ours, 652 et n. — Rôti d'ours, 634 : « Un ors farci fait au feu tornoier. » (*Girbers de Metz*, B. N., fr. 19160, f° 267, v°.)
Ouvriers, 469-471; 502.

P

Page. Histoire et fortune de ce mot. Comment il a d'abord exprimé un homme de condition peu relevée, et jusqu'à un aide de cuisine (pages de cuisine, pages de palefrenerie, etc.). « Le mot *page*, jusqu'au temps des rois Charles VI et Charles VII, semble n'avoir été donné, dit Fauchet, qu'à de viles personnes, comme à des garçons de pied, etc. », 196.
Païens. C'est le nom que les auteurs des chansons de geste donnent partout aux Sarsasins, aux Musulmans. L'un des premiers devoirs de tout chrétien, et principalement de tout chevalier, est de lutter sans trêve contre les païens, 70; — auxquels nos poètes prêtent cependant les institutions, les mœurs, et parfois jusqu'aux vertus chrétiennes, 144, 145 et n. — V. *Islam*.
Paile, tissu de soie brochée, 398. — Les *pailes* viennent surtout de l'Égypte. On les appelle, à raison de cette origine, « pailes *aufriquanz* ou *alexandrins* », etc., 597. —

Paile étendu au-dessus des mariés, durant la messe de mariage, 429-430.

PAIN. Pains *buletés* placés devant les convives dans un grand repas; *gastiaus à broie, simbres buletés*, etc., 624 et n. — Le pain d'orge et de seigle est dédaigné par les barons, 624, n.; — qui l'abandonnent aux écuyers : c'est le pain des écuyers, *panis armigerorum*, 199. — *Torta panis piperata et mellita*, pain d'épices, 641, n.

PAIN BÉNIT. Est-ce avec une hostie consacrée ou seulement avec du pain bénit que Guillaume « communie » son neveu Vivien qui va mourir? Mgr Haigneré, dans le neuvième fascicule de ses *Études d'histoire et de bibliographie*, affirme qu'il ne peut être ici question que de pain bénit. Deux textes semblent lui donner tort. L'un est tiré du *Covenans Vivien*, et c'est Vivien lui-même qui, ayant le pressentiment de sa mort prochaine, s'écrie : « Mès à Deu pri, le Pere tout puissant, — Que de cest siècle ne soie deviant — Qu'aie parlé à Guillaume le franc, — DE L' SAINT CORS DEU SOIE COMMUNIANT. » (V. 1565 et suiv.) L'autre texte est encore plus topique. Guillaume trouve Vivien inanimé sur le champ de bataille et le croit mort : « Las! que ne ving tant com il fu vivanz! — De l' pain que j'ai fust acomeniant, — DE L' VERAI CORS DAMLEDEU par covant. » (*Aliscans*, f° 604 et suiv.) V. le mot *Communion*.

PAIR OU IMPAIR, jeu d'enfant, 123.

PAISSIERS, paciarii, chevaliers chargés au XIIe siècle de maintenir la paix dans la chrétienté et d'y empêcher le scandale des guerres privées, 87.

PAISSONS, piquets de la tente, 731, 735, n.

PAIX DE DIEU, 6.

PALAIS, 504, 508, 518-523. — Différence essentielle entre le palais et le château. Le palais est la maison royale ou suzeraine; c'est le lieu où le suzerain rend la justice et dont la partie essentielle est toujours la grand'salle, 528. — Palais *principal*. C'est le *palatium principis*. Textes à l'appui de cette définition, 519. — Description du palais : 1° à l'extérieur : toitures en ardoises ou en tuiles émaillées; crêtes de plomb; grande aigle d'or, 522; — 2° à l'intérieur : une chambre dans un palais du XIIe siècle, fig. 100, p. 595. — Deux types de palais : 1° palais de Troyes : description, 519, 520; — 2° la Wartburg, fig. 89 (vue extérieure) et 90 (la grand'salle), pp. 520, 521.

PALEFROI, cheval de parade, 722, n. V. *Cheval*.

PAMPHLETS contre la Chevalerie, 96 et n.

PAON. Le paon *pevré*, le paon à la sauce poivrade, est un des mets les plus estimés et les plus usuels dans les grands repas du XIIe siècle, 635, 636.

PAONNETS, les *pions* des échecs, 653, n., fig. 112.

PAPES. Action des Papes sur la Chevalerie. Le troisième mode ou mode liturgique de l'adoubement, la *Benedictio novi militis* (V. ce mot), est probablement un usage pontifical et romain, qui de Rome a rayonné ensuite sur toute la chrétienté, 300. — Comment on fait un chevalier dans la sacro-sainte basilique de Saint-Pierre, 305 et suiv. — Prohibition par les Papes de tout ce qui pouvait entraver et déshonorer la Chevalerie. Leur sévérité contre les tournois, 681-683.

PAQUES (La fête de) dans les chansons de geste, 546, n. — C'est une des cinq ou six fêtes que l'on choisit pour adouber les nouveaux chevaliers, 250, 251 et n.

PARADIS TERRESTRE, 155-156. — Comment il est figuré dans les cartes et mappemondes du moyen âge, fig. 19 et 20, pp. 153 et suiv.

PARADIS (Idée du). Les « saintes fleurs », etc., 47; 99, 100; 768, 769, 780.

PARENTÉ (Degré de) prohibé pour le mariage, 352-353. — Parenté « spirituelle », 353.

PARFUMS et aromates déposés dans la bière, 778.

PARIS, 161, 162, n.; 192; 234.

PARISE LA DUCHESSE, chanson de geste, 105; 107; 119; 543, n.

PARODIES de la Chevalerie : *Audigier*, etc., 88-89; 96.

PAROLE (Fidélité à sa), 80-81.

PARRAIN. 1° PARRAINS AU BAPTÊME. Nombre des parrains. La vraie pensée de l'Église, c'est « un seul parrain, ou tout au plus *unus* et *una*, un parrain et une marraine », 112. — On a longtemps oscillé entre *trois* et *un*. La plupart des Conciles des XIIIe et XIVe siècles admettent deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille. Cet usage devient général et est à la mode juqu'au concile de Trente, 111, 112. — * Il a quelquefois persisté, même après ce concile. Encore au XVIIIe siècle il y avait, à Saint-Julien-du-Mans, deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille. (*Voyages liturgiques* du sieur de Moléon, 223.) — En Allemagne on a jusqu'à douze parrains et marraines, 111. — C'étaient, en France, les parrains qui le plus souvent imposaient un nom à l'enfant qu'ils *levaient* (*Aiol*, v. 57, 58, etc., etc.), 113. — Le dévouement des parrains à leurs filleuls doit être absolu, 114, n. — Présents que les parrains font à leurs filleuls, 114. * Ces présents sont parfois des terres et des villes. (*Historia monasterii sancti Florentii Salmuriensis, Historiens de France*, XI, 277; *Girbert d'Andrenas*, chanson de geste, B. N., fr. 24369, f° 157.) — Usage touchant qui consiste à donner des pauvres pour parrains aux enfants riches, 117. — 2° PARRAINS POUR L'ADOUBEMENT. Leur qualité. Tout chevalier, en principe, peut faire un chevalier; mais le plus souvent le parrain de l'adoubé, c'est son père, ou son seigneur, ou le Roi, etc., etc., 257-263. — Nombre des parrains ou consécrateurs, 263; 264 et n. — Leur exhortation au nouveau chevalier, 271,

280, 285, 290 et n.; 291, n., 325.

PARURES DES FEMMES. V. *Costume*. Les veuves, en signe de de deuil, vendent toutes leurs parures, etc., 780, n.

PASSION (Reliques de la), honorées au Lendit, 510.

PASSION DU CHRIST (Ordre de la), que veut instituer Philippe de Maizières (1368, 1384, 1396), 93-94 et n.

PATÉS dans la cuisine du XIIe siècle. Pâtés de volaille et de venaison, pâtés d'anguilles, 638, 639. — Oiseaux vivants renfermés dans un pâté, 638.

PATER, traduction en vers français du XIIe siècle, 544, 545 et n.

PATERNELLE (Autorité), 566-568.

PATISSERIE dans un repas du XIIe siècle. Gâteaux, fouaces, tartes, gaufres, oublies, *semineaux, roussoles, sameles*, 641.

PATRIE. De l'idée de patrie aux XIe et XIIe siècles, 55. — Histoire en France de l'idée de patrie, 50 et suiv. — Roland considéré comme la consécration vivante de l'idée de patrie, 61 et suiv. — La France de la fin du XIe siècle, la France de la *Chanson de Roland* EST NOTRE FRANCE DU NORD AVEC SES FRONTIÈRES NATURELLES DU CÔTÉ DE L'EST, ET AYANT POUR TRIBUTAIRE LA FRANCE DU MIDI, 57 et suiv — Amour de la patrie qui éclate dans notre épopée nationale, 59 et suiv. — Panégyrique de la France et des Français dans les chansons de geste, 60 et suiv. — D'après nos épiques, « la première de toutes les couronnes est celle de France, et toutes terres relèvent d'elle », 61. — Conclusion : « La France des XIe-XIIe siècles est vraiment une patrie, » 60 et suiv.

PATRON. Le patron de la première race de nos rois, c'est saint Martin ; de la seconde, saint Pierre ; de la troisième, saint Denis, 594. — Quels saints sont les patrons de la chevalerie et des chevaliers ? V. *Chevalerie*. — Usages chez les jeunes filles de tirer au sort le nom d'un saint qui sera leur patron, 372, n.

PAUME (Jeu de), fig. 13, p. 122.

PAUMÉE. V. *Colée* et *Alapa*.

PAUMIERS, pèlerins venant de Jérusalem, 671. *Cf. un portrait de paumier, dans *Gui de Bourgogne*, v. 1278 et suiv.

PAUVRES. La charité envers les pauvres est expressément recommandée au chevalier. Belle légende de « Charlemagne et des pauvres », 83. — Exercice de cette charité, 82, 83 et n. ; 555, 556, etc. — Largesses aux pauvres le jour de l'adoubement, 311 et n. ; — le jour du mariage, 426 ; — les jours de grands repas d'apparat, 625, n. ; 630, 631 et n. ; — et le jour, enfin, des funérailles, 776. — Pauvres aimés, 133. — Pauvres visités, 82. — Pauvres choisis pour tenir des enfants riches sur les fonts baptismaux, 117.

PAVILLON. V. *Tente*.

PEAUX de bêtes, employées pour protéger la plate-forme des premiers donjons, des donjons de bois, 505 ; — et pour défendre contre le feu les machines de guerre, les *beffrois*, 762, fig. 149. — Peau de cerf, dont on enveloppe les corps des défunts avant de les mettre dans la bière, 778.

PÊCHE, 554, 555, n.

PECOLS. L'*esponde* d'un lit, c'est le châlit ; les *pecols*, ce sont les montants, 533 ; 589.

PEIGNE, 396 et n.

PEINTURE. Peinture murale au XIIe s. : exposé de ses procédés, 508, n. ; 533 ; 573-577 et n. — Couleurs employées ; tonalité adoptée ; l'or d'abord exclus, 574. — Peinture « à sujets », choix des sujets, etc., 576 et n. Cf. les peintures de Saint-Savin (XIe siècle) et celles de la chapelle du Liget (XIIe), 577. — Peinture décorative ; sens exact de ces mots : « chambre painte a flors », 575. — Peinture sur verre, 612-615.

PÈLERIN, espèce de faucon, 178, n.

PÈLERINAGES. Énumération des principaux pèlerinages aux XIIe-XIIIe siècles, 671. Cf. 78, 188. — Pèlerinages de Saint-Michel « du Péril-de-la-Mer », 138 ; — et de Saint-Gilles, 565. — Lieux de pèlerinages choisis pour y faire des adoubements, 355 et n. Cf., p. 524, le départ pour un pèlerinage.

PÈLERINS. I. LEUR COSTUME (esclavine, écharpe, bourdon), 670, 671. *V. *Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 66 : « Escharpe au col, s'ot le bordon ferré — Et la clavine et lou chapial fautré. » Cf. *Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f° 116, v° : « Paumes li donent, escherpe et esclavine. » — II. LEURS DIFFÉRENTS GROUPES. Il y avait surtout les *romieux*, qui faisaient le pèlerinage de Rome, et les *paumiers*, qui visitaient la Terre Sainte et en rapportaient des palmes, 671. *Cf. *Aiol*, v. 1534 et suiv. ; *Gui de Bourgogne*, v. 1278 et suiv. ; etc., etc. — III. ACCUEIL FAIT AUX PÈLERINS : hospitalité qu'ils reçoivent, notamment dans les châteaux, 558 et n. ; 623, n. ; 670, 671. *Cf. *Hervis*, B. N., fr. 19160, f° 39 ; *Renaus de Montauban*, p. 90, v. 7, etc. — *« Maisons croisées » (c.-à-d. surmontées d'une croix) qui servaient de refuge aux pèlerins sur les grandes routes (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, VI, 300). — IV. PATRONS DES PÈLERINS. *C'étaient les rois Mages et saint Julien de Brioude, « lequel fu ostelier et herberga les pauvres ».

PELISSON, PELISSON HERMIN, 402-404, n. ; 405-410, n. ; 419 ; 712 ; 733, n. — 1° Pelisson à l'usage des femmes. C'était une robe de pelleterie « qui était renfermée entre deux étoffes (la fourrure apparaissant seulement sur les bords). » Le « pelisson » prenait place quelquefois entre la chemise et le bliaut, et en d'autres cas tenait lieu du bliaut lui-même ». Description du pelisson, 402. — *Il fallait le relever pour courir (*Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f° 119, v°). — 2° Pelisson des hommes. Il consistait également en une robe fourrée, en une pelleterie qui était renfermée entre deux étoffes. Les hommes portaient le pelisson sous le bliaut, 409, n. — 3° Pelisson d'hermine, dans lequel on

enveloppait le nouveau-né, 103.
PELOTE ou balle, jeu d'enfant, 123.
PÉNALITÉ au XIIe siècle, 509 et suiv.
PENEANCIERS, pencans ou pénitents, 670. — *Aux quatre fils Aimon on haillons on demande : « Estes vos peneant? » (*Renaus de Montauban*, p. 89, v. 10); et leur mère les prend en effet pour des ermites ou des « peneanciers » (p. 90, v. 7).
PENTECÔTE, fête choisie très souvent pour les adoubements, et qu'on appelle pour cette cause *Pascha militum*, 250-252 et n.; 310.
PEPIN, père de Charlemagne, 218; 350. — Son fameux combat contre un lion, 224, 225 et n.
PER, « égale » de l'homme : nom donné à la femme par son mari; conquête de l'Église, 358-359.
PERCHE. 1° Perches pour suspendre pendant la nuit les vêtements, les armures, etc., 534 et n.; fig. 91-92. *Cf. *Siège de Barbastre* (B. N., fr. 1448, f° 114, v°) : « En une chambre à volte a nos Français menés — Et trova sur les perches les bons haubers saffrez — Et les hiaumes à or et les escus listés, » etc. — 2° Perches pour les faucons, 180 et n., fig. 36.
PERDRIX, 638, n.
PÈRE. Portrait du père « féodal », 566-568. — Joie à la naissance d'un fils, 202. — Enseignement religieux et moral, « castoiement d'un père à son fils », 130-141. — C'est le père qui fait l'éducation militaire de son fils, 145; — et c'est lui enfin qui, souvent, lui confère la chevalerie, 257-258. — Respect dont les enfants entourent le père, 228.
PERRIÈRES, machines de guerre et surtout de siège, 759.
PERRON. 1° Étymologie, origine, autres noms, 522. — Le perron est quelquefois appelé *plancher* : il est issu de l'ancien *pons ligneus*, 522. — 2° Nature et forme du perron. C'est l'emmarchement extérieur qui donne entrée dans la grand'salle d'un palais, dans la salle d'un château, 522. — Perrons à une, deux ou trois pentes, 522, 523. — 3° Destination du perron; usages auxquels on le fait servir : le seigneur y rend la justice; on y prête les serments solennels, etc., 523, 524. — Perrons abrités d'arbres, etc., 522, 523. — 4° Perron type à la Wartburg, fig. 89, p. 120. Cf. le perron d'acier du palais d'Aix, 522, 523, n.
PERSÉCUTIONS. Le service militaire ou *militia* au temps des persécutions, 7, 8.
PEVRÈE, 633-634 et n.
PHILIPPE AUGUSTE, 643, n.; — fait jurer à ses enfants de ne jamais prendre part à des tournois, 683.
PHILIPPE LE BEL. Son adoubement à l'âge de seize ans, 242-243. — Sa sévérité contre les tournois, 683.
PHILIPPE LE HARDI. Son indécision dans la question des tournois, 681-683.
PHILIPPE DE MAIZIÈRES († 1405), cherche à réformer la Chevalerie en créant l'Ordre de la Passion du Christ, 93-94 et n.
PHILIPPE MOUSKES et la légende de l'origine troyenne des Français, 169.
PHILIPPE DE NAVARRE. Son témoignage en faveur de l'instruction des barons, 146.
PHILOSOPHIA MUNDI de Guillaume de Conches, 150.
PHILOSOPHIE. Sens de ce mot. Comme quoi c'est « l'ensemble des connaissances humaines ». Sa division en *Théorique, Pratique, Logique* et *Mécanique*, 149.
PICCOLET, enchanteur. Précepteur de Renoart, il lui enseigne le blasphème, l'athéisme, 88.
PIE V (Saint) et la bataille de Lépante, VIII.
PIÈCES du jeu d'échecs, 653, n., fig. 112.
PIED (Usage de baiser le), 414, n., 557 et n.
PIERRE A FEU, 581.
PIERRE (Saint), patron de la race carlovingienne, 594 et n.
PIERRE DE BLOIS. Satire contre les chevaliers, 92-93.
PIERRE DAMIEN (Saint) flétrit les soldats transfuges et déserteurs, 12. — Son histoire de « Wilikind et des pauvres », 83, n.
PIERRE LOMBARD, le Maître des sentences (1164). Sa doctrine sur la confession à un laïque, 44.
PIERRERIES qui ornent la ceinture des femmes, 406, n.; — et le cercle du heaume, 721, n., etc. — Pierres précieuses qui ont des vertus médicinales ou merveilleuses, 406, 407; 411, 412. — Pierres « éclairantes », voy. *Escarboucle*.
PIÉTÉ du baron, prière du matin, messe entendue tous les jours, etc., 538-551.
PIGACHES, pointes exagérées des souliers, 414, n.
PIGEONS VOYAGEURS. Leur emploi dans la tactique du moyen âge, 741 et n.
PIMENT. C'est du vin sucré où l'on fait infuser des épices (noix muscades, girofle, gingembre). Il faut le distinguer du *claré*, où le vin est seulement *passé*, dans un sac de toile, sur du sucre et des épices en poudre, 644.
PINABEL, champion de Ganelon dans la *Chanson de Roland*, 663.
PLACE du château, devant le perron. On y fait les adoubements, 256, 318, 319.
PLAGIAT dans les chansons de geste : exemple tiré de *Girbert de Metz*, 766, n.
PLAISANCE, héroïne de *Doon de Maience*. Comment elle adoube Robastre, 267.
PLAISANTERIE. Elle est en général d'un goût grossier. Jeux de mots sans esprit, calembourgs, etc., 639, 640. Cf. 234, 235; 439.
PLANCHER. Nom que les chansons de geste donnent au *pons ligneus* des châteaux primitifs, 486; — lequel devient plus tard un des noms du perron qui est issu du *pons ligneus*, 522.
PLANÈTES, fig. 18, p. 152.
PLASTRON du haubert, 720, n.
PLATANE SEC. V. *Arbre sec*.
PLATS d'or et d'argent, plats de terre émaillée pour le service de la table, 627.
PLECTRUM pour les instruments à cordes, 655, n.

PLESSIS, *plexitium*, nom des châteaux qui, à l'origine, étaient défendus par une palissade de branchages entrelacés, 464.

PLEURS, « eau du cœur », « fontaine du cœur ». Les hommes du moyen âge nous apparaissent souvent comme ayant le don des larmes, 426, 427. *Cf., entre mille textes, *Gaidon*, v. 7169 : « L'aigue du cuer prinst as iex à monter », et *Helias*, v. 3566 : « La fontaine de l' cuer li fu as iex montée. » C'est la formule la plus fréquente.

PLINE. Comme quoi une grande partie de la science géographique du moyen âge lui est venue de Pline par l'intermédiaire de Solin, 152.

PLOMB fondu jeté sur les assiégeants, 761.

POÊLE, *pallium*, de couleur pourpre, qui est étendu au-dessus des époux, durant la messe de mariage, 429; — et sous lequel on place les enfants nés avant le mariage, 430, n. — V. *Paile*.

POÉSIE au XIIe siècle. V. *Chansons*, *Lyrique* (*Poésie*), *Mystères*, etc., etc.

POING (Oiseaux de) : émerillon, autour, épervier, gerfaut, etc., 178, n.

POISSONS de rivière et poissons de mer dans la cuisine du XIIe siècle, 638, 639, 640. Cf. 629, n. — Poisson salé, 339, n.

POITIERS (Palais de), 520.

POITOU. Fers de lance estimés, 710, n.

POITRAIL. Le poitrail du cheval est, au XIIe siècle, formé par une bande de cuir qui est ornée de franges, de petites boules ou de grelots, 729, n.; fig. 137 et 138, p. 730; fig. 139 et 140, p. 731; fig. 141 et 142, p. 733.

POIVRE, sauce poivrade, etc. Place considérable qu'occupe le poivre dans la cuisine du moyen âge, 633 et suiv. Cf. 158 et 642.

POLITESSE, 133, 134.

POMMEAU de l'épée, véritable reliquaire, 324, 707, n., fig. 125.

PONS LIGNEUS des premiers châteaux, 486-487.

PONT. 1° Pont des châteaux primitifs, *pons ligneus*, *plancher*. Description détaillée, 486, 487. — 2° Pont-levis. Origine et histoire, 487 et suiv. Cf. 459. — Textes, sur le pont-*levis*, des XIIe et XIIIe siècles, 489, n., et 490. *Pour le jeu des poulies, cf. *Bueves d'Hanstonne*, B. N., fr. 12548, f° 192, v° : « Le pont abaisse c'on traioit a polie. » — Ce que c'était qu'un pont *torneïs*, 485, 490.

PONTIFICAL. 1° Pontifical de Guillaume Durand (seconde moitié du XIIIe siècle). Rituel complet de l'adoubement liturgique : type français, 301 et suiv. — 2° Pontifical romain, calqué sur celui de Guillaume Durand. Analyse complète de la *Benedictio novi militis*, 301 et suiv. — Cf. le ms. D 5 de la Bibliothèque Vallicellane à Rome, antérieur à tous les autres, et qui a été sans doute écrit entre les années 983 et 1002; l'*Ordo vulgatus* et, enfin, le texte du ms. 4748 de la Vaticane, 303 et suiv.

PORTE du château, 459; 484-486, fig. 83-85; 493. — La porte du château féodal dérive de la porte d'une ville romaine, 484, 485. — C'est un corridor, un couloir entre deux tours allongées, 485. Cf. 459. — De la fenêtre entre les deux tours (*bretesche*, *loggia*, etc.), 493. — Du petit escalier qui conduit sur la plate-forme, 493. — Les vantaux de la porte; la barre ou *flaiel*, 491. — Le guichet, 494-496 et n. — Le gardien de la porte, 494 et suiv. — Les légendes de la porte, 496-502. — Portes types : 1° Porte Saint-Jean de Provins : *a*. vue intérieure avec le pont abaissé, fig. 84, p. 488; — *b*. vue du dehors, fig. 83, p. 485. — 2° Porte du château de Montargis, fig. 85, p. 491. — 3° Porte de Laon au château de Coucy, 485. — Porte *couleïce* ou herse, 492, 493, n. V. *Herse*.

PORTIER du château (quelquefois appelé *gaite*). Ses fonctions, son caractère, sa *loge*, 494-496.

POSTIS. A côté de la grande porte du château, il y a souvent une poterne : c'est le *postis*. Textes cités à l'appui, 489-491. — On voit très distinctement le *postis* sur les fig. 83, 84 et 85, p. 485, 488, 491.

POTENCES, 518.

POTERNE. A côté de la grande porte du château, il y a souvent une poterne qu'on nomme *postis*, 490, 491. — Il ne faut pas la confondre avec la *posterne* ou *fausse posterne* qui était pratiquée dans un des murs de l'enceinte d'un château pour donner accès dans la campagne, 492, n. *Cf. 527, et *Renier*, B. N., fr. 24370, f° 104 : « Et d'autre part en la grant tour quarrée — Iert la posterne petitete celée. — Se la gent est de la tour agrevée, — Par là s'enfuient en la grant mer salée. »

POULAINE (Souliers à la), 416, n.

POULIES des ponts-*levis* et *torneïs*, 488, n., 489.

POUPÉE, jeu des petites filles, 364.

POURPRES, soieries à reflets changeants, 399 et n.

POUTRES (Décoration des), 572.

PRATIQUE, une des quatre subdivisions de la Philosophie (avec la *Théorique*, la *Logique* et la *Mécanique*), 149 et n.

PRÉCEPTEUR ou « maître » des jeunes barons, 145 et n.

PRÉCIEUSE, épée de l'Émir dans la *Chanson de Roland*, 708, n.

PRÉMONTRÉ (Abbaye de), souterrain ou *bove* « qui va jusqu'au château de Coucy », 512.

PRÉ-NOIRON. Ce sont les jardins de Néron où l'Empereur fit brûler les chrétiens, 161 et n.

PRÉSÉANCE (Questions de) pour placer les convives à table, 628, 629. — Préséance au lavoir, 601, 602.

PRÊTRE. Le respect du prêtre fait partie de l'éducation du jeune baron, 130. — Le prêtre est intimement mêlé à la vie des laïques, 130. — Haine sauvage contre le prêtre, dans le contre-code de la Chevalerie, 88. — Un des premiers devoirs du chevalier est de défendre le prêtre, 50-51.

PREUX (Les neuf) remontent au XIIIe siècle et, dès 1312, figurent dans les *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon, 139.
PRIÈRE. Caractère général de la prière au XIIe siècle, 39 et suiv. — Elle repose sur le témoignage historique : *Si com c'est voirs*, etc., 40. — Deux courants : l'un « clérical », l'autre séculier; le premier théologique et savant, le second naïf et populaire. Exemples, 539, 540. — Formules épiques de la prière, 539-545. — Ressemblance des prières épiques et populaires de notre premier moyen âge avec les inscriptions des catacombes, 40. — Classification des prières épiques d'après leurs sujets, et mention exacte des chansons de geste d'où elles sont tirées, 542-545, n. — Prière épique, prière type et qui a été composée, comme une mosaïque, avec les prières de nos chansons de geste, 542-544. — Prières théologiques et savantes, 544-546. — Prières latines. Belle prière à la Vierge, *Obsessio*, qui est une des plus usuelles et des plus célèbres au moyen âge, 366, n. — Attitude pendant la prière; trois modes distincts : on se prosterne, on prie debout ou à genoux, 538, 539. — Prières des enfants, 131; — et des jeunes filles, 365-366 et n.; — Prière pendant la veillée des armes, 315 et n. — Prière du chevalier, 39-41.
PRINCIPEL, épithète de palais, 519 et n.
PRINTEMPS. Une matinée de printemps d'après nos chansons de geste, 452 et suiv. — *Type de ces descriptions. « Ce fu en mai que primevoire germe, — La rouse espant et la florete en l'erbe, — Et osel chantent au matin et au vespre, — Li roissignors, la mauvix et la merle. — Par matin lievent et dames et pucelles, — Vont flor de rouse et primevoire querre; — Souvent sospire cheitis en autre terre. » (*Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 236.) Le poète ajoute un peu plus loin pour compléter son tableau : « Li viex Fromont n'oblie pas sa guerre. » (*Girbert*, B. N., fr. 19160, f° 244.) — On a réuni en quatre strophes les principales formules de nos poètes en l'honneur du printemps. De ces quatre strophes, la première a pour objet la lumière; la seconde, les fleurs; la troisième, les oiseaux; et la dernière enfin l'âme humaine, l'homme, 455, n., 456.
PRISE D'ORANGE, chanson de geste, 529.
PRISONNIERS. Leur traitement dans les prisons des châteaux, 508-510 et n. — Prisonniers faits aux tournois : leur rançon, 699.
PRISONS des châteaux. Description détaillée; textes cités à l'appui, 508, n.-510. — Les prisons des châteaux sont partout souterraines, 508 et suiv. — *« In ea [domo], id est SUB EA..., carcerem inhumavit, in quo miserrimi pœnis addicti mortales... in tenebris cum vermibus, in squalore et sordibus, panem doloris acciperent. » (Lambert d'Ardres, éd. du marquis de Mesnilglaise, p. 167.) — Le *chartrier*, ou gardien de la prison, 520. — Les légendes de la prison, 510 et suiv.
PROBLÈME pour le jeu d'échecs, 653-654, n., et fig. 113.
PROSTRATION dans la prière, 538-539. Cf., p. 429, la prostration des époux devant l'autel, avant la messe de mariage.
PROUESSE. Définition et origine de cette vertu, qui est d'essence chevaleresque, 29.
PROVERBES, 136-137; 552.
PROVINS (Donjon de), 507, fig. 86. — Porte Saint-Jean, fig. 83, 84. — *Eschaugaite*, 515. — Foires de Provins, 176, 214.
PSEUDO-CALLISTHÈNES. Histoire légendaire d'Alexandre, 166.
PUITS des châteaux, 515, n.
PURGATOIRE. Idée du purgatoire dans nos chansons de geste, 770.
PUY-EN-VELAY. Cheminée du XIIe siècle, fig. 94, p. 581.

Q

QUADRIVIUM, 149.
QUARTIERS de la selle, 729, n.
QUENOUILLES du lit, 589.
QUICHERAT (Jules), 2, n.; 18, n.; 460, 461; 472, 474, n.; 482; 483; 484, 488; n.; 579, etc
QUIERCY ou KIERSY Concile de en 853. Sa doctrine sur la guerre, 3.
QUILLONS de l'épée, 707, n.
QUINTANA (Via), 461, n. V. *Quintaine*.
QUINTAINE. 1° Étymologie, origine, définition, 331-335. Cf. 271, 284, 440; 461. — Il y avait, dans les *castra* des Romains, une rue qui s'appelait la *via quintana* : elle était d'une grande largeur, et les soldats s'y livraient aux exercices militaires. De là l'étymologie de notre mot *quintaine*, 461. — 2° Nature et caractère de la quintaine. C'est une sorte de mannequin grossier que l'on dispose au haut d'un poteau (*estache* ou *paisson*) et qui se compose invariablement des deux éléments suivants : un ou plusieurs hauberts, un ou plusieurs écus. Textes à l'appui de cette définition. Réfutation des descriptions de la quintaine par Ducange, Le Glay, Viollet-le-Duc, etc., 331 et n. — Le mannequin, la poupée décrite plus haut, figure un ennemi, et surtout l'ennemi héréditaire, un païen, 331. — Importance de la quintaine aux yeux de nos pères, 333. — La quintaine est un des rites de l'adoubement primitif : mannequins et trophées d'armes disposés sur des pieux, et que le nouvel *adoubé*, à cheval, doit abattre d'un coup de lance, 271. — Quintaine après le repas d'apparat (un seul haubert et un seul écu), 631, 651, 652, n. — Quintaine le jour des noces, 440. — Etc., etc.

R

RABEL chargé de porter l'épée de Roland dans la grande bataille où Charlemagne venge la mort de son neveu, 191.

RAMON, cheval de Girart de Roussillon, 727, n.

RAOUL DE CAMBRAI, chanson de geste du XIIe siècle, fondée sur des traditions du Xe, 26; 75; 103, 113; 188; 202. — Barbarie extraordinaire de ce poème, où le principal personnage peut passer pour le type exact d'un grand nombre de barons du premier moyen âge, 26, 35, 75, 188. — Épisodes célèbres de l'incendie d'Origni, 51, 563, 564; — du duel entre Raoul et Ernaut, 35, 36; 188; — et de la mort de Raoul, 78, 188.

RAOUL DE SOISSONS, trouvère. Ses vers sur le matin, 452.

RAOUL DE TIBÉRIADE, sénéchal du royaume de Jérusalem, 146, n.

RAQUETTES et volants, jeu d'enfants, fig. 15, p. 123.

REBOUCHER, rogner les ongles du faucon, 177, 179, n.; fig. 27 et 28.

RECLUS (Onésime). Début de son livre : *France*. De l'amour de la patrie dans les chansons de geste, 58, n.

REGIBET, cheval de Doon de Maïence, 727, n.

REINE, pièce des échecs, 653, n.; fig. 112.

REINE du tournoi, 688, n.

RELEVAILLES, 116, n. — Relevailles appelées « noces », 120, 121, n. — Rituel des relevailles. Messe chantée, « conduite à la mariée », etc., 120.

RELIGIEUSES faisant, dès le XIIe siècle, l'éducation des jeunes filles, 366 et n.

RELIGIEUX (Enseignement) : 1° des garçons, 130-131; — 2° des filles, 365 et suiv.

RELIQUAIRE, 594 et n. — Reliquaires en forme de châsses, 594. — Reliquaires de famille, 594, n. — Pommeau de l'épée des chevaliers, considéré comme un véritable reliquaire, 324, 325, n.; 707, n.; fig. 124 et 125.

RELIQUES. 1° Reliques de la Passion, honorées au Lendit, 510. — 2° Reliques des Saints renfermées pieusement dans le pommeau de l'épée, 324, 707, n.; fig. 124 et 125. — 3° *Serments sur les reliques : *Garins li Loherains*, II, 32, etc.; *Amis et Amiles*, v. 1388; 1793; *Raoul de Cambrai*, 31; 50, 51; *Renaus de Montauban*, p. 84, v. 5 et 6, etc., etc.

REMÈDES d'après la médecine rudimentaire du XIIe siècle, 559-560.

REMISE DES ARMES. La remise des armes au jeune Germain est la première origine de la Chevalerie, 15, 16; 22, 23. — *Par quelle série de transformations et dans quelles classes de la société féodale la remise des armes à la germaine s'est-elle enfin transformée en la *Benedictio novi militis?* Roth, loc. cit., 228, 229.

RENART, considéré comme une œuvre antichevaleresque, 96.

RENAUD DE TOR. Sa mort héroïque : récit de la *Chanson d'Antioche*, 100.

RENAUS DE MONTAUBAN, chanson de geste, 78, 79 et n.; 88 et n.; 134; 164, n.; 231; 334; 355, 356, 459; 460; 514; 530; 542, n., 543, n.; 727, n., 729, n. — Épisodes célèbres : 1° le siège de Montauban et le souterrain libérateur, 513-515; — 2° la pénitence et la mort de Renaud, 496-498; 778.

RENAUT PORQUET, un des héros de la première croisade. Comment il refuse d'être échangé contre un prisonnier païen, 68.

RENÉGATS. Mépris universel dont ils sont l'objet, 37, n.

RÊNES. Les rênes, qui sont de cuir, se terminent dans la main du chevalier, soit par un anneau, soit par un nœud, 736, n. 731.

RENIER, parrain de Jourdain de Blaives, 113, 114, n.; — sacrifie son fils pour sauver le fils de son seigneur, 76, 125, 511-512.

RENIER, fils de Garin de Montglane, 231-232.

RENOART, ami de Guillaume d'Orange, considéré comme un de ces héros à moitié grotesques de l'épopée française qui représentent brutalement le pouvoir de la force physique, 907. Cf. 88.

REPAS. 1° REPAS SOLENNEL OU D'APPARAT. Description détaillée, 615-650. Cf. fig. 74, p. 434, etc. — Le repas a lieu dans la « salle », 615-631; — ou en plein air, 617 et n. — Mise du couvert, 621; — sur les « tables à manger », 615 et suiv. — Nappes et napperons, 622, 623. — Cuillers, couteaux; pas de fourchettes avant la fin du XIIIe siècle, 623. — Il n'y a de serviettes ou de *touailles* qu'au lavoir, 623, 624. — Nefs, hanaps et coupes, 625-627. — Plats d'or et d'argent, 627. — Écuelles : on mange deux à la même écuelle, 625. — Petits pains, pains de luxe placés devant les convives, *gastiaus, simbres buletés*, etc., 624, 625. — L'heure est venue de faire entrer tous les convives : questions de préséance pour leur fixer leur place, 628, 629. — Le système français, la *loi française*, consiste à placer un invité entre deux membres de la famille qui reçoit, 629, 630. — Repas de six, de dix, de quinze *mets*, 632. — Ce qu'il faut entendre par un *mets*, 631 et suiv. — Tableau détaillé, service par service, d'un repas de quinze *mets*, 633 et suiv. — *Usage du *bénédicité* : « Quod sacerdotis officium est, si præsens fuerit; sin autem diaconi, vel subdiaconi. Qui si non affuerint, paterfamilias, vel etiam, eo absente, materfamilias CŒNAM SUAM BENEDICERE DEBET. » (Raoul Ardent, *Sermons*, *Patrologie* de Migne, CLV, col. 1336.) — Menu du repas. Grosse et petite venaison, cerf, sanglier, ours, etc., 633. — Paons et cygnes poivrés,

635. — Volailles, 637. — Pâtés, 638. — Poissons de mer, poissons de rivière, 638, n., 639. — Légumes et herbes, 640. — Pâtisserie, 641. — Fromages, 642, n. — Vins, 642 et suiv. — Fruits, 642, n. — Durée énorme des repas d'apparat : huit heures parfois, 631. — Disputes et rixes, 439. — Repas en musique, 647. — Fin du repas : chansons latines et françaises, 648 et suiv. — Jeux divers : échecs, tables, jeux d'esprit, gabs, etc., 654, 655. — Quintaine avec un seul haubert et un seul écu, 631 et suiv. — Distribution de cadeaux aux invités, 652. — Occasions principales de ces grands repas de luxe. Diners de baptême, 117; — du jour des noces, 433 et suiv.; — et du lendemain des noces (presque aussi solennel que celui du jour), 442; — dîner avant l'adoubement, 317 et n. — 2° Repas de tous les jours, 630. Cf. fig. 110, p. 612. — Déjeuner du matin, 552.

Repentir, 40.

Retroanges, chansons à refrain, 669, n. V. *Rotrouenges*.

Richard, un des fils d'Aimon, 43-44.

Rideaux de lit, fig. 97, p. 588. — Pas de rideaux aux berceaux, 102, n.

Rissent de Frise, un des types épiques de la femme chrétienne, 448, n.

Robastre, personnage de *Doon de Maïence* et de *Gaufrey*. Son adoubement par Plaisance, 267.

Robe. 1° Robe des hommes, non fourrée (ou *cotte*), 409, n., 410, n. — 2° Robe des femmes, non fourrée (ou *cotte*). Elle tient lieu, pendant la belle saison, du *pelisson hermin*, 403. — 3° Robe spéciale, en lin, pour les nouveaux chevaliers : symbole qu'elle exprime, 292. — 4° Robe du nouveau-né, 103.

Robert, comte de Clermont, chef de la maison de Bourbon. Comment il devient fou à la suite des blessures reçues dans un tournoi, 678, n., 682.

Robert II, comte de Flandre, un des héros de la première croisade. Son amour pour son pays natal, 58.

Robinson (Un) au xiie siècle, 126 et suiv.

Roc. 1° Lance de tournoi, 692, n. — 2° La tour au jeu d'échecs, 653, n., fig. 112.

Rochester (Sceau de la commune de), 516, fig. 88.

Roi. « Le premier roi de France est couronné par les Anges, » 61. — Le Roi se montre jaloux d'élever, de *nourrir* à sa cour les jeunes nobles, 185-188. — Il multiplie les adoubements et est le parrain, le consécrateur de nombreux *adoubés*, 259-263. Cf. 251. — Chansons de geste royales, chansons de geste féodales. V. *Chanson*. — Roi, pièce du jeu d'échecs, 653, n., fig. 112.

Roland, neveu de Charlemagne et héros immortel de la chanson qui porte son nom. — Roland considéré comme la concentration vivante de la race française, 61 et suiv. — Sa naissance, 105. — Sa force physique, objet de l'admiration de nos pères, 208, 209. — Ses enfances, d'après les *Enfances Rolant* et la *Chanson d'Aspremont*, 208, 209, 225. — Ses débuts à la cour de Charles, 210. — Son amour pour la belle Aude; ses fiançailles avec elle, 380; 390, 391. — Son duel avec Olivier, son amitié pour lui, 176-177. — Son évasion du château de Laon, 225-227. — Sa physionomie spéciale, son portrait, ses vertus, 79, 187, 376, 377. — Ses derniers exploits, sa mort, 61, 62; 70, 100, 138; 707, n.; 771, 772. Cf. 268, 269. — Il est le type le plus parfait du chevalier dans la légende; mais saint Louis, dans l'histoire, est plus grand que lui, 29. Cf. 781.

Roland (*Chanson de*), la plus antique et la plus belle de nos chansons de geste, 57, 58; 61, 62, 63; 67, 68; 527, 528; 542, n.; 544, n.; 662, 663, etc., etc. V. *Roland*.

Roman des Sept Sages, « texte en vers du xiie siècle, texte en prose du xiiie siècle », 118.

Roman de Hem (Le), récit d'un tournoi, 684-701, n.

Romane (Architecture). Ses origines, 1.

Romans de la Table-Ronde. Leur caractère, 32; — et comment ils ont réellement contribué à la décadence de la Chevalerie, 90-91.

Rome. Description de Rome d'après nos chansons de geste, 161.

Romieux, pèlerins venant de Rome, 671.

Roncevaux, 61-62, 70, etc.

Roncin, cheval commun, cheval de trait, 722-723, n.

Rondes. Les danses du xiie siècle ne sont que des rondes avec figures. — Rondes chantées, 371 et n.; 655.

Rosamonde, héroïne d'*Élie de Saint-Gilles*, 237; 353; 454; 527; 536.

Rose (Roman de la). Sa funeste influence, et comment il a contribué à la décadence de la Chevalerie, 96.

Rosebecque ou Roosebecke. Chevaliers armés avant la bataille de Rosebecque, le 26 novembre 1382, 254.

Roseiz, boisson à la rose, 644-645, n.

Roses lancées en pluie du haut du *triforium*, le jour de la Pentecôte, 310. — Le miracle des roses, 583.

Rote, instrument de musique, espèce de cithare, qui fut plus tard appelé « guiterne ». La rote avait jusqu'à dix-sept cordes et se jouait avec un *plectrum*, 655, n.

*Roth von Schreckenstein (Karl Heinrich-Freiherrn), auteur du livre *Die Ritterwürde und der Ritterstand*, Freiburg, 1886. Cité souvent dans cette table. Sa théorie sur la transformation de la remise des armes au jeune Germain en la *Benedictio novi militis*, 228, 229, etc., etc.

Rotrouenges, chansons à refrain, 669, n.

Roturiers. V. *Vilains*.

Roussoles, gâteaux, 641.

Rues (Décoration des) dans les fêtes publiques. Jonchées

de fleurs, *encensiers*, etc., 162 et n., 612, n.
Ruolandes Liet, œuvre du prêtre Conrad (second tiers du XIIe siècle); imitation du *Roland* français en vers allemands, 546, n.
Ruses de guerre : tactique rudimentaire du XIIe siècle, 742 et n.

S

Sabot, jeu d'enfant, 123.
Sacre, espèce de faucon, 178, n.
Sacrement. La Chevalerie considérée comme un huitième sacrement, 24-25 et n. — En ce qui concerne les Sacrements reçus par le chevalier, voy. *Baptême, Confession, Communion, Mariage.*
Safre, broderie du haubert. Sens exact des mots « haubert *safré* », 719, n.
Sagittaires (Les), peuple légendaire, habitant « le pays d'Arcaise », 159.
Saignée, 554, 555, n.
Saint-Denis-en-France et le Lendit, 510. Cf. 576.
Saint-Georges-de-Boscherville. Peintures murales, 576.
Saint-Gille, un des plus célèbres pèlerinages de France, 565.
Saint-Menoux (Allier), près de Moulins. Dallage de l'église, qui passe (?) pour le plus ancien dallage connu du moyen âge, 596, n.
Saint-Michel-du-Péril-de-la-Mer. Le Mont-Saint-Michel et son pèlerinage, 138.
Saint-Pierre-sur-Dive. Carreaux émaillés du XIIe siècle, 533, n., 594, n.
Saint-Pierre de Rome. Rites de l'adoubement liturgique dans la basilique de Saint-Pierre, 305-306 et n.
Saint-Savin. Célèbres peintures murales, 577, n.
Saint-Sever (Mappemonde, dite de). Le Saint-Sever dont il s'agit ici est dans la Gascogne (aujourd'hui dans le département des Landes), 157 et n.
Saint-Victor (Adam de), célèbre poète liturgique du XIIe siècle. Sa prose pour le jour de Pâques : *Salve, dies dierum gloria*, 546, n.
Sainte-Beuve. Une page de lui, sur le caractère de la foi du moyen âge, 34, n.
Sainte-Marie (Le P. Honoré de). Ses *Dissertations historiques et critiques sur la Chevalerie ancienne et moderne*, 16.
Sainte-Palaye (J.-B. de La Curne de). Ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie* (1759-1781), 15.
Saints. 1° Saints descendant du ciel pour combattre dans les rangs des croisés. Les Saints les plus fréquemment cités sont saint Georges, saint Maurice, saint Domnin, 138; — * puis, saint Denis, saint Basile, saint Démétrius, saint Mercure, saint Sébastien, et, entre tous, saint Michel. Un jour, on voit descendre du ciel en terre jusqu'à trente mille anges et saints. — * Textes relatifs à chacun de ces Saints, qui, comme les dieux d'Homère, se jettent dans les mêlées : Saint Georges : *Antioche*, II, 261, 263; *Jerusalem*, p. 215 et 216; *Aspremont* B., N., fr. 2495, f° 65, r°, etc.; — saint Maurice : *Antioche*, II, p. 262, 263; *Jerusalem*, p. 216; *Aspremont*, B. N., fr. 2495, f° 65, r°; *Garins li Loherains*, I, 108, etc.; — saint Domnin : *Aspremont*, B. N., fr. 2495, f° 65, r°; *Jerusalem*, p. 215, etc.; — saint Denis : *Garins li Loherains*, I, 108; *Jerusalem*, p. 27, etc.; — saint Basile : *Jerusalem*, p. 27; — saint Démétrius et saint Mercure : *Antioche*, I, 161; II, 262, 263; etc.; — saint Sébastien : *Ordo Romanus*, p. 305 du présent livre; — et, enfin, saint Michel, qui conduit à Dieu les âmes de tous les croisés morts pour leur Dieu : *Jerusalem*, p. 85, etc. — 2° Saints qui sont les plus populaires au moyen âge. Leurs noms ne sont souvent employés que pour la rime : « Par le cors saint Simon » (dans les couplets en *on*); « par le cors saint Clement » (dans les rimes en *ent*); par le cors saint Éloi, saint Germain, etc., etc.
Salerne. La plus célèbre école de médecine du moyen âge. Médecins sortis de cette école, 559 et n.; 755 et n.
Salières, 626, 627.
Salle ou grand'salle. 1° Dans les palais. La *grant salle* est essentiellement la partie du palais où les hauts justiciers tiennent leurs plaids, 508; 518-522. — Comme quoi la grand'salle d'un palais offre le même aspect que les salles d'hôpitaux : rectangle partagé en deux ou trois parties dans le sens de la longueur, par un ou deux portiques de colonnes, 521; 604, 605. — Types de la grand'salle : 1° grand'salle du palais de Troyes, 520; — 2° grand'salle de la Wartburg, fig. 90, p. 521. — 2° Dans les chateaux. La salle occupe le premier étage du donjon. On y reçoit les hommages, on y entend les jongleurs, on y dîne, 508. — Type admirable de la « salle » dans un donjon : Coucy, 604. — 3° Traits qui sont communs a la salle des palais et a la salle des donjons. Salles parées pour les grandes fêtes; tapisseries; jonchées de fleurs et de feuillages; cors et armes suspendus aux murs, 432; 605, 606, 612, 615, 616.
Salomon (Œuvre). Tous les vases d'orfèvrerie passent pour être de l'*uevre Salemon*, 625.
Salterion = psalterion. Instrument de musique qui se jouait avec un *plectrum*, 655, n.
Saltperdut, cheval du païen Malquidant, dans la *Chanson de Roland*, 727, n
Saluts en vers. Deux types cités, 393.

Salve, dies diebum gloria, prose pascale d'Adam de Saint-Victor, qui a pu être légitimement regardé par D. Guéranger comme le plus grand poète liturgique du XIIe siècle, 546, n.
Sambue, selle de femme, 273, fig. 51. — Description de la *sambue*. Les femmes s'y asseyaient, les jambes pendantes, sur le flanc gauche de la selle, 421.
Samelles, gâteaux, 641.
Samit, étoffe de soie épaisse, sergée, 398, 597.
Sandré (Château de), Allier. Peintures murales du XIIIe siècle, représentant un tournoi, 576, n.
Sangles, simples ou doubles, pour le cheval, fig. 137 et 138, p. 730; fig. 139 et 140, p. 731; fig. 142, p. 731.
Sanglier (Chasse au), 183, 635, 703, 704.
Saracenois (Tapis), 596, 608-609 et n.
Sarrasins, considérés comme devant être et étant en réalité le principal objet de la haine du chevalier, 71 et suiv. — Un des premiers devoirs du chevalier est de lutter contre eux « sans trêve », 70-72. — Les chansons de geste prêtent volontiers aux Sarrasins les mœurs des chrétiens et jusqu'aux vertus chevaleresques, 81. — Puissance légendaire de leur nom; constructions qu'on leur attribue, 513. — Pour tout le reste, voy. *Islam*.
Sauces. Goût universel pour les épices. Les deux sauces qui sont le plus à la mode sont la sauce *poivrade*, 633-634 et n.; — et la *giroflée*, 634, 636, 637, n.
Saucières, 627.
Saumon, 639, n.
Sceaux, 203 et n.; 516, et fig. 88, p. 517.
Sciences. Classification générale des sciences au XIIe siècle, 148, 149. — *Définition de la grammaire, de l'arithmétique, de l'astronomie, de la nécromancie, etc.: *Anseïs, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 194, v°. — Sciences qui sont spécialement enseignées au jeune baron, 143 et suiv.
Scriptionale, 593 et n.
Sculpture au XIIe siècle. Originalité de notre sculpture nationale, qui se dégage alors des dernières traditions de byzantinisme; caractère général de la sculpture française à cette époque; division en écoles (Rhénane, Toulousaine, Limousine, Provençale, Clunisienne); caractères spéciaux de chacune de ces cinq écoles; conclusion, 578, 579.
Sébastien (Invocation à saint) dans l'adoubement liturgique, 305.
Sedile, perche pour les faucons, 180 et n.
Seigneur. 1° Droits du seigneur suzerain. Son consentement est nécessaire pour le mariage de ses vassaux. Il peut, dès qu'elle a atteint l'âge de douze ans, imposer le mariage à la vassale qui est seule héritière d'un fief, 342-347. — 2° Devoirs du seigneur. Les fils de ses vassaux *nourris* en son château, 76; 186, 187. — 3° Devoirs envers le seigneur : fidélité féodale, 73-76. — 4° Révolte contre le seigneur et châtiment de cette révolte, 77-79.
Selle (Monographie de la) au XIIe siècle, 730, n., et suiv. Cf. fig. 141 et 142, p. 732. — Selle d'après la tapisserie de Bayeux, fig. 132, p. 716.
Semineaux, sorte de gâteaux, 641.
Sénéchal. 1° Sénéchal du Roi ou *dapifer*. Histoire de la fonction, 561-562. — 2° Sénéchal d'un seigneur : son office au château, particulièrement dans les repas, 562; 647. Cf. 127, 135, 531.
Seneheut, fille du roi Orri, 529.
Sens, vertu chevaleresque. Dans nos chansons de geste, le *sens*, c'est la modération et la mesure. Importance que nos pères attachaient à cette vertu, 29.
Sensualité, 236, 378, 379.
Séparation de corps, *dessoivrement*, 360-361 et n.
Sépulture, 774; 780.
Serfs. Occupations des serfs. — Pourquoi sont-ils appelés *charroiables*, et comment on les emploie à la construction des châteaux, 470 et n. — Mépris pour les serfs, 135, 136, n.; — qui cependant témoignent parfois d'un grand dévouement vis-à-vis de leurs seigneurs, 565. — Les serfs peuvent-ils arriver à la Chevalerie? 21, n.
Sergents, 621-622.
Serment du nouveau chevalier, 326. — Serments solennels prononcés sur le perron du château, 523-524.
Sermons : 1° après la messe, 550-551; — 2° après la *paumée*, 325.
Serres d'appartement, 598, n.
Service militaire ou *militia*. La *militia* a-t-elle été permise aux premiers chrétiens? 7-9; 11.
Serviette ou *touaille*. Usage des *touailles*, 601, n. — Il n'y en a qu'au lavoir, et l'on ne s'en sert pas à table, 623, 624 et n.
Serviteurs ou domesticité du château, 562 et suiv. — Dévouement du serviteur à son maître, 564, 565.
Sicile (Étoffes de), 597 et n.
Siège. Investissement d'une place. Tableau détaillé d'un siège de ville; histoire jour par jour, 758-766; fig. 150, p. 765.
Siège, meuble pour s'asseoir, 584-587. — Tous les sièges, au XIIe siècle, sont de bois, mais garnis de couettes ou coussins, 586; 619 et n.
Siglaton, manteau rond, 407, n., 413, n.
Silvestre (Saint), auteur prétendu de l'*Oraison Charlemagne*, 545, n.
Simbres buletés, gâteaux ou pains de luxe placés devant les convives dans les repas d'apparat, 625.
Simon le Voyer, héros de *Berte aus grans piés*; type du paysan qui devient chevalier, 248.
Societas ou *Beneficium*: participation aux bonnes œuvres et aux prières d'une maison religieuse, 776.
Soie. Énumération des différentes étoffes de soie (V. *Costume des femmes*): *pailes*, étoffes brochées; *samit*, drap de soie sergé; *ciglaton*, brocart, et *cendal*, taffetas, 597. — Les

pailes sont de plusieurs couleurs ; le *samit*, le *cendal* et le *ciglaton* sont unis, etc., 597.
SOLDATS. Les soldats chrétiens aux premiers temps de l'Église, 7-9. — Règlement pour les soldats, qui est l'œuvre de Fulgentius Ferrantus, 11.
SOLIER. Un *solier*, c'est un étage, 603.
SOLIN, écrivain du IIIe siècle après Jésus-Christ. C'est de Pline, par l'intermédiaire de Solin, que le moyen âge a reçu la plus grande partie de ses connaissances géographiques, 152, 153, n.
SOMMIER, cheval de charge, 723, n.
SONGES, 670, n. — *Songes prophétiques dans nos chansons de geste : *Roland*, v. 716-736; 2525-2566 ; *Antioche*, II, p. 87 ; *Raoul de Cambrai*, p. 137 ; *Ogier*, v. 1157-1171 ; *Huon de Bordeaux*, v. 591 et suiv.; *Renaus de Montauban*, pp. 171 et 374. *Cf. le début de la *Mort Aimeri*, où des songes, assez obscurs, sont expliqués par un juif. — *Il y a certainement deux courants au moyen âge. Certains considèrent alors les songes comme un avertissement céleste ; les autres, au contraire, regardent une telle crédulité comme une superstition et un crime contre Dieu : « Li hons qui croit en songe a bien Dieu renoié. » (*Renaus de Montauban*, p. 171.)
SONNETTES placées au poitrail des chevaux, 421, 422, n.
SORQUEUX ou *maître-queux*, 562.
SORTES SANCTORUM ou *APOSTOLORUM*, 371, 372 et n.
SOUDOYERS, chevaliers qui se mettent aux *soudées* d'un roi, d'un comte, etc., 744, n., et 745.
SOU ET DENIER, véritable achat et souvenir vivant de l'ancienne loi des Francs Saliens. Anciens mariages *per solidum et denarium*. De là, la « pièce de mariage », 428.
SOUFFLET, 581, 582, n.
SOULIERS du XIIe siècle. Luxe et bizarrerie de la chaussure ; *pigaches*, etc., 414, n.; fig. 68 et 69. Cf. 317, 318.
SOUPER, 669.
SOUTERRAINS dans les châteaux. Prisons souterraines, 508 et suiv. — Souterrains réels et souterrains légendaires, 512-515.
SPONSALIA. V. *Fiançailles*.
STATUAIRE au XIIe siècle, 579.
STATUETTE *ovrant et cloant*, 593.
STRATÉGIE au XIIe siècle, 739, 745. V. *Tactique*.
SUAIRE, 778.
SUPERSTITIONS, 371-372.
SUZERAIN. V. *Seigneur*.
SYMBOLISME. Comme quoi il a été tardivement introduit dans l'adoubement chevaleresque, 291-296.
SYRIE (Chevaux de), 726, n.

T

TABLE à manger. I. FORME ET NOMBRE DES TABLES A MANGER. Les « tables à manger » ne sont pas fixes, mais MOBILES. Ce sont des planches posées sur des tréteaux, que l'on recouvre de nappes, et que l'on place et enlève à volonté. Deux types de tables : 1° une table ovale, fig. 107, p. 616; — 2° une table barlongue, fig. 108, p. 617. (Ces deux types sont empruntés au manuscrit de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg.) — Il y avait souvent un certain nombre de tables au lieu d'une. Mais, en ce cas, il y avait toujours une table qui dominait les autres : c'était la *maistre-table*. Textes à l'appui, 618, 619. — Table spéciale pour les chevaliers, 340 et n. — Les convives ne garnissaient qu'un côté de la table, 619-620. — On enlevait les tables à la fin des grands repas, 631. — Il n'y avait de table « à demeure » que pour le repas de tous les jours, 617. — II. GARNITURE DE LA TABLE. Une table garnie : physionomie générale, fig. 74, p. 434; fig. 109, p. 629, etc., p. 630 (cul-de-lampe). — Nappes et napperons, 622-624. — Cuillers, 623. — Couteaux, *ibid.* — Pas de fourchettes avant la fin du XIIIe siècle, 623. — Il n'y a de serviettes, de *touailles*, qu'au lavoir, 623, 624. — Nefs, hanaps et coupes, 625. — Plats d'or et d'argent, 627. — Écuelles. On mange deux à la même écuelle, 625. — Petits pains de luxe placés devant les convives : *gastiaus, simbres buletés*, 624, 625. — III. SERVICE DE LA TABLE. Ceux qui en sont chargés peuvent être divisés en deux groupes : 1° les jeunes nobles (bacheliers, écuyers ou valets); 2° les non-nobles (*dépensiers*, bouteilliers, sergents), 621. — Le Roi, à table, est servi par des comtes; le comte, par de jeunes chevaliers ou par des aspirants à la chevalerie; le châtelain, par des écuyers et sergents, 646. — Place des convives à table. Le système français, la *loi française* consiste à placer un invité entre deux membres de la famille qui reçoit, 629, 630. — Avant sept ans, les enfants ne s'assoient pas à la table de leurs pères, 121, 122, n.
TABLE-RONDE (Romans de la). Leur origine celtique; leur valeur littéraire; leur succès au XIIe siècle, 90. — Leur influence néfaste, et comment ils ont précipité la décadence de l'ancienne chevalerie, 32; 90, 91; 117.
TABLES (Jeu de). Correspond à notre jeu de trictrac ou de jaquet, 124, fig. 16; 134, n.; 554, 555, n.; 653, n. — Un problème pour le jeu de *tables* d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fig. 114, p. 653. — Un « pion », un *draughsman* pour le jeu de tables, sculpté sur défense de morse au XIIe siècle et représentant saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre, fig. 115, p. 653.
TABLETTES de cire, 593. — C'est avec ces tablettes qu'on apprenait à lire aux enfants,

145. — Tablettes d'ivoire, 366 et n.

Tabors (tambours, tambourins, timbales), 655, n. — Instrument à l'usage du guetteur, 452.

Tachebrun, cheval de Ganelon, 727, n.

Tacite. Citation *in extenso* du texte de la *Germania* qui se rapporte à un rite germain où l'on trouve en réalité le premier germe de la Chevalerie, 14, 15.

Tactique au xiie siècle, 739-745. — Récit complet d'une bataille, 746 et suiv. — Division de l'armée en corps d'armée, *batailles* ou *échelles*. Avant-garde qui engage l'affaire. L'arrière-garde forme la réserve, qui ne doit faire son entrée sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée. *Fourriers* faisant office de tirailleurs et de pourvoyeurs. Le combat consiste principalement en une suite de duels. Du duel entre les chefs dépend le sort de la bataille. Poursuite des vaincus, etc., 739-740. — Ruses de guerre; déguisements; attaques feintes; reconnaissances, 741, 742. — La plus ordinaire et la plus usuelle de toutes ces ruses stratégiques, c'est l'embuscade, l'*agait*, 740. — Emploi des soudoyers, qui forment un excellent noyau militaire, 745, n. — Emploi des corps spéciaux, des armes spéciales (archers, arbalétriers, etc.), 742 et suiv. — Emploi et armement de l'infanterie communale, 744, n. — Les pigeons voyageurs, 741. — L'admirable tactique employée à la bataille de Muret par Simon de Montfort ne doit être considérée que comme une exception, 745. — Il en est de même pour Bouvines, 745. — * Cf. *La Tactique au moyen âge* (*Bulletin de la Réunion des officiers*, 8 juin 1876).

Tambour et « tambour de basque », 655, n.

Tambourin, 655, n.

Tapis, 533; 585, 586. — Ce qu'il faut entendre par tapis *saracenois*. Importation de l'Orient; nature; physionomie générale, 596, 608, n. — Tapis *nostrés*, de fabrication nationale, 609 et n. — Tapis de *paile* que l'on étend sur l'herbe pour l'adoubement, 319.

Tapisserie. Petite histoire de la tapisserie. On ne saurait citer un seul fragment de tapisserie proprement dite aux xiie et xiiie siècles. Pas de haute lisse avant la fin du xiiie. Les monuments antérieurs sont des étoffes brochées ou enrichies de dessins brodés à l'aiguille, 607, n. — Tapisserie de Bayeux, souvent citée, 607, n., 608, etc. — La tapisserie est le grand luxe de nos pères. Salles des palais, toutes couvertes de tapisseries, 605, 606. — *Estoires* qu'on y trace, 610, n., et suiv. — Tapisseries italiennes qui représentent toute l'histoire du monde divisée en quatre parties : *Giudei, Pagani, Sarainí* et *Cristiani*, 162, n. — Tapisseries qui ornent les tentes, 733. Cf. *Tentures*.

Tapissiers : 1° tapissiers sarrasinois; 2° tapissiers *nostrez*, 609, n.

Tasseaux, petites pièces carrées d'étoffe précieuse, dorées et garnies de pierres fines, que l'on cousait au manteau des hommes, sur le devant et en bas, 413, n.

Tastonner. Usage de *tastonner*, de *costeïr* ou de masser les hôtes, 312, n., 370, n.

Témoins requis pour le mariage, 354, 425.

Templiers. Lettre de saint Bernard aux chevaliers du Temple, 13. Cf. 92.

Tencendur, cheval de Charlemagne, 727, n.

Tentes, *trefs*, *aucubes*, 433, 731-733, 735; 736, n. — Il y a deux sortes de tentes : les unes à deux pans, les autres coniques. Celles-ci sont les plus nombreuses, 731 et 735, n. Éléments dont se compose la tente conique : 1° pilier du milieu qui s'appelle *estace* ou *colombe*; 2° et 3° piquets ou *paissons* qu'on fiche en terre et qui retiennent au sol les cordes, soutien de la tente; 4° étoffes qui recouvrent les *trefs*; luxe excessif; 5° pommeau d'or au sommet de la tente des seigneurs, aigles d'or au-dessus de la tente des chefs; 6° intérieur des tentes, tapisseries histoiriées, etc., 731-733, et surtout 735, n., et suiv. — Tente ayant son histoire, 736, n. — Tentes pour loger les combattants d'un tournoi, 686.

Tenture, 596-597 et n., 606-612. — L'amour de la tenture est le grand luxe de nos pères, 596. — Tentures d'origine orientale, 597.

Tératologie, science des monstres, 159-161. — Hommes et peuples monstrueux. La plupart de ces fables ont leur origine dans l'antiquité païenne, 161, n.

Terre (Configuration de la) d'après la science du moyen âge. On ne croit que vaguement à la rondeur de la terre, 151, 152. V. *Géographie, Mappemonde*.

Tertullien. Sa doctrine sur la *militia*, sur la guerre, 7, 8.

Testament ou *devis*, 774, 775.

Théorique, une des subdivisions de la philosophie, 149 et n.

Thomas de Marne, un des héros de la première croisade. Comment il se fait jeter dans l'enceinte de Jérusalem assiégée, 69.

Timbres, timbales, 655, n.

Tiois = Allemands, 60 et n.

Toile au xiie siècle, 400. — Toiles peintes, employées à la décoration des rues, durant les jours de fête, 162 et n. — Représentation, sur ces toiles, des principales scènes de l'histoire sainte, etc., 165.

Toilette des jeunes filles et des femmes au xiie siècle, 395-418, fig. 53, 54. — Toilette de l'*adoubé* au jour de son adoubement, 317, 318. — Toilette et costume du chevalier, 418-420; 535-538.

Tombe. Histoire abrégée de la tombe. Au xiie siècle, tombes *levées* et tombes plates. — Caractère distinctif de ces deux genres de sépultures, 780 et n.

Tor français à cheval, 335.

Tortil de cire brûlant devant le lit, 534.

Touailles ou serviettes. Il n'y

en a pas sur la table à manger, mais seulement au lavoir, 601, 602; 623, 624.

TOUR. Les tours forment, avec les courtines, la fortification principale du château, 475. — On applique successivement aux tours, comme aux courtines : 1° le système du crénelage; 2° celui du chemin de ronde ou des *aleoirs;* 3° celui du talutage; 4° celui des hourds et des *mâchecoulis,* 475-483. — A l'intérieur, les tours sont distribuées en plusieurs étages, lesquels sont voûtés en pierre d'après les procédés de l'architecture religieuse, 483. — Système des escaliers et des planchers mobiles, 483, 484. — Par le mot « tour » on désigne très souvent le donjon lui-même, 506, n., etc. — Petite tour pour le guet, 516. — Tour, pièce des échecs, 653, n.; fig. 112.

TOUR LANDRY (*Le Livre du chevalier de la*) *pour l'enseignement de ses filles,* 365, n., 449.

TOURNELLE entre les deux tours de la porte du château. Ce qu'il faut entendre par ce mot, 494; 499 et n.

TOURNET, 180, n., fig. 30 et 31.

TOURNOIS. I. ORIGINE DES TOURNOIS. Les tournois sont d'origine francaise, et c'est avec raison qu'ils ont reçu le nom de *conflictus gallici,* 675, 676 et n. — On en attribue à tort l'invention à Geoffroi de Preuilly : ils n'ont pas été inventés par un seul homme, mais sont le résultat d'un état général des esprits et des mœurs, 675. — * « Il ne semble pas y avoir de tournois mentionnés en Allemagne avant 1127. » (Roth, loc. cit., 626.) — II. SENS PRIMITIF DU MOT TOURNOI. Le premier, le véritable sens du mot « tournoi » et qui a été conservé pendant tout le moyen âge, c'est celui de « combat par troupes, par corps d'armée », 676. — Différence essentielle entre la joute et le tournoi. La joute est un combat « un contre un »; le tournoi est un combat où des corps d'armée sont engagés, 675, 676. — Le tournoi doit être considéré comme une véritable bataille, 677; — et une mêlée générale, 676-677 et n.; 696-699. — * Cette bataille, cette mêlée générale, ont très souvent lieu entre les hommes de diverses provinces, entre différents peuples : * « Anno Domini MCLXXV, mense augusto, torneamentum inter Suessionem civitatem et Brainam castrum ex superbia et arrogantia a præclaris et probissimis militibus, Campanensibus scilicet et Francis quam pluribus, contra Balduinum comitem Hanoniensem fuit proclamatum. » (*Gisleberti Montensis, Hannoniæ Chronica, Historiens de France,* XIII, p. 576.) « Li tornois commensa entre un boix et un pré, — Et Flamens et Valois se corrent ajoster... — Loherains, Borguignons ne se sont arestez. — Hé vous les Champenois qui bien sont acesmez — Encontre les Normans et rengiez et serrez. » (*Hervis,* fr. 19160, f° 22 et suiv.) — III. TABLEAU D'UN TOURNOI DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE. Le caractère essentiel des premiers tournois, c'est qu'ils ne renferment pas des joutes individuelles et qu'ils ne sont vraiment que des batailles, 676 et suiv. — L'antique mêlée est conservée, après les joutes, dans les tournois adoucis « de la seconde manière », 679. — Le tournoi primitif ou *cembel* présente déjà ces deux caractères, qui persisteront : 1° il est précédé d'un défi; 2° il se livre en un jour et dans un lieu qui ont été, d'un commun accord, déterminés d'avance, 677. — Tournois mortels; morts nombreuses; blessés, etc., 678. — Si sanglants qu'ils aient été, ces tournois avaient de nombreux spectateurs, et c'était à la fois une boucherie et un spectacle, 679. — Comment et par quelles transitions a-t-on passé du tournoi primitif à celui de la seconde époque? 677. — IV. LES TOURNOIS DE LA SECONDE ÉPOQUE (fin du XIIe siècle-commencement du XIIIe). Récit complet d'un tournoi, d'après les textes poétiques des XIIe et XIIIe siècles, 684 et suiv. — Annonce du futur tournoi : *brefs* envoyés à vingt ou trente lieues à la ronde, 684. — Défis qui s'échangent à l'avance. Les *torneors* se mettent en marche, 685, 686. — On campe dans la plaine, 686. — Les ouvriers ont à peine achevé les *eschaffaus* et les lices, on va les voir, 686, 687. — Matinée du tournoi; messe entendue, 688. — Ouverture du tournoi; défilé des jouteurs; entrée dans les lices, 691. — Commencement des joutes : leur règlement précis; leur physionomie variée; leurs dangers, 693 et suiv. — Fin de la première journée, 695. — Seconde journée. Suite des joutes. Les jeunes chevaliers réclament le *tournoi,* c'est-à-dire la mêlée générale. Il est fixé au lendemain, 696, 697. — Troisième et dernière journée. Tournoi final, mêlée sanglante, proclamation du prix du tournoi, 699-701. — Vues de détail, après la vue d'ensemble. 1° Publication à haute voix du futur tournoi : * « [Missi sunt] præcones et *histroines* qui torneamenta proclamarent. » (Jacques de Vitry.) — 2° Défis qui, comme à l'époque antérieure, précèdent toujours le tournoi, 685. — 3° Invitations au tournoi, 684 : * « Sonus per diversas partes Galliæ jam exivit, quod aliquot principes et milites infiniti debent in proximo Pentecoste ad torneamentum in Flandria convenire. Ut recipiatis igitur sollempnioris famæ augmentum, vos duximus propensius exhortari quatinus ad tante jocunditatis et exultationis conventum venire nullatenus postponatis. » (*Buoncompagno,* de Florence : Recueil de formules, éd. Ludwig Rockinger, München, 1863, p. 162.) — 4° Tentes dressées pour le logement des combattants, 686. — 5° *Eschaffaus, loges, beffrois* pour les dames, 680. — 6° Les hérauts d'armes, 689-691 et n., 694, n. — 7° Les diseurs

ou juges, 687, 697. — 8° La messe avant le tournoi, 688, n., 689. — 9° Les joutes, 693. — 10° Légende étrange d'après laquelle la Vierge prend, dans un tournoi, la place d'un chevalier, 684. — 11° Cri d'armes, 694, n. — 12° Blessures; sang qui coule, 694, n., 695. — 13° Les dames jettent aux combattants des pièces de leurs vêtements, leur manches surtout, que les chevaliers attachent au haut de leurs lances, 692. * Cf. *Anseis, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 188, v°, etc.) — 14° Bataille générale, mêlée, ancien tournoi, 696. — 15° Élément mercantile des tournois. Le vaincu est dépouillé de ses armes par le vainqueur, qui les revend; prisonniers payant rançon; chevaux pris et vendus, etc., 699, 700. *Cf. *Hervis*, B. N. fr. 19160, f° 24: « Perdus orent chevax, palefroiz et roncins;... Maint cheval gueaigna, maint cheval a doné; » *Anseis, fils de Girbert, ibid.*, 4988, f° 226, v°: « Si com le tornoier — U on se paine de chevaux gagaingnier, » etc. — En ce qui concerne les prisonniers et leur rançon, voy. *Garias*, B. N., fr. 19160, f° 160; *Hervis, ibid.*, f° 24; *Anseis, fils de Girbert*, B. N., fr. 4988, f° 226, v°, etc. — L'écuyer accompagne au tournoi son seigneur et reçoit en sa garde les chevaux qu'il a conquis, 201. — 16° Fin du tournoi; la « reine »; les danses; le départ des *torneors* et des dames, 700, 701 et n., 680, 688, n. Cf. une peinture murale du château de Sandré représentant un tournoi, etc., 576, n. — V. Condamnations dont les tournois ont été l'objet. 1° Condamnations de l'Église : *a*. Énumération des sentences et anathèmes des Souverains Pontifes contre les tournois, depuis Innocent II jusqu'à Clément V, 681, 682. — *b*. Conciles qui ont interdit les tournois. Conciles de Reims, en 1118 (*Concilia*, de Labbe, x, 985), et en 1148 (*ibid.*, 1112). — « Quod si quis ibidem cæsus vel mortuus fuerit, pœnitentia ei et viaticum non negetur: ecclesiastica tamen careat sepultura. » (Concile de 1148.) — La sépulture chrétienne doit-elle être refusée aux chevaliers qui meurent dans un tournoi ? Dans le manuscrit 4 de la bibliothèque d'Agen (fin du xii° ou commencement du xiii° siècle, f° 124), on lit un modèle de lettre adressée par les prêtres d'un diocèse à leur évêque pour l'interroger sur ce cas épineux. L'Évêque conclut dans le sens du concile de 1148. — Les tournois n'ont pas été moins sévèrement condamnés par les docteurs, par les théologiens, par les sermonnaires des xii° et xiii° siècles, 682, 683 : * « Maledictas illas nundinas post festa paschalia præfixerunt. Vel dissuasione vel vi, totis viribus vos opponatis ne fiat hoc. » (S. Bernard, *Lettre* cccLxxvi, à Suger.) « Torneamenta ideo a sacris canonibus prohibentur, quia mortes et alia mala exinde proveniunt. » (B. N., lat. 16420, xiii° s. *Summa de casibus abbreviata*, f° 60 : *De Torneamentis*.) — Condamnation des tournois par les rois, et notamment par Philippe Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, 683. — Interdiction générale pendant la croisade. « Cum omnino tunc temporis propter dominici sepulcri peregrinationem in toto orbe terrarum interdicta fuissent torneamenta. » (Lambert d'Ardres, éd. du marquis de Messilglaise, p. 213.) — VI. Jugement général sur les tournois. 1° Arguments contre les tournois. On ne saurait y voir que des conflits barbares et trop souvent mortels, 673; 677-679; — et une forme nouvelle de la guerre privée, 676. — Ils prêtent à tous les excès d'une mauvaise galanterie, 687, 688, n., 692; — et à de folles prodigalités qui ruinent les meilleures familles, 700. — 2° Arguments en faveur des tournois. Les tournois sont une excellente école de guerre. Ils entretiennent l'esprit militaire de la nation et la préparent à tous événements, 673, 674; 684. — Ils alimentent en outre le commerce du pays et font vivre plusieurs corps de métiers, etc., 674. — La question semble résolue par les condamnations de l'Église et de la Royauté, qui ont été citées plus haut.

Tournois de Chauvanci (Les), œuvre du xiii° s., 677, n.; 684 et n.

Traîtres (Geste des), 37.

Trébuchet, machine de guerre à contrepoids fixe, 759, 760, n.

Trefs = tentes, 731-736. V. *Tentes*.

Trenchefer, épée de Grifon, 708, n.

Trésor des châteaux, 515, n.

Tressoir, coiffure de luxe, 415, n.

Trêve de Dieu, 6.

Trivium. Sa place exacte dans la grande classification des sciences au xii° siècle, 149.

Troie (Légende de) au xii° siècle. Résumé, 165, 166. — « Les Français descendent des Troyens » : origine et développement de cette fable, qui n'a guère été répandue que parmi les clercs et dans la société savante, 168-170.

Troïlus « a pour fils Turcus, origine des Turcs, tandis qu'Hector a pour fils Francus, souche des Francs », 169, n.

Trompettes (*buisines, araines*). Différentes sonneries : la *menée*, c.-à-d. la charge; l'*aünée*, c.-à-d. le ralliement; le *retrait*, 748, 749.

Troyes (Palais de), 519-520, 523. — Sa grand'salle, 605.

Tuiles vernissées employées pour la couverture des palais, 522.

Turcs. Origine légendaire, 169, n.

Turpin (L'archevêque), 253.

U, V, W, Y.

UNIVERS (Système de l'), selon la conception du XIIe siècle, 150, 151. — L'univers d'après une figure de l'*Image du monde* de Gautier de Metz (B. N., fr. 25407), fig. 18, p. 152.

VAIR, fourrure. Le *gris* est le dos de l'écureuil du nord; le *vair* est le ventre du même animal, que l'on emploie en échiquier avec le gris, 340 et n.; 401; 555, n.; 652, n.

VAISSEAUX au XIIe siècle. Description détaillée, 723-727. — *Dromons* ou nefs de guerre; *chalans* ou vaisseaux de transport; *huissiers*, transports spéciaux avec *huis* pour les chevaux, 727. — Proues ornées parfois d'un *caput effigiatum*, 726, 734, n. — Textes à l'appui, 734, n. — Cf. la représentation d'un vaisseau, 766, cul-de-lampe.

VAISSELLE, 625-628.

VALET (Petit vassal, *vassaletus*). C'est un des noms de l'aspirant à la chevalerie, 195. — A ce point de vue, le mot « valet » est un synonyme d'*enfant* et de *damoiseau*, 195. — Pourquoi ce mot a-t-il été discrédité? 196, n.

VANTAUX des portes, 491.

VAROCHER, un des personnages de *Macaire;* pauvre bûcheron qui est fait chevalier, 115; 248.

VASSAL, VASSALITÉ. Le vassal doit la plus stricte obéissance à son seigneur, dès que celui-ci ne lui demande rien de contraire à la foi ni de préjudiciable à l'Église et aux pauvres, 73. Cf. 75, 76. — Devoirs du vassal envers le seigneur durant la tenue du fief : 1° le service militaire ou l'*ost;* 2° le service *in curte* ou la *cour;* 3° l'assistance ou le *conseil;* 4° le service pécuniaire (aides, etc.), 21. — La vassalité est moralement fondée sur la reconnaissance, 74, 75; — et ses liens sont plus forts que ceux de la famille, 76. — Dévouement du vassal poussé jusqu'à l'héroïsme : épisodes sublimes, 75 et suiv. — Différence essentielle entre le chevalier et le vassal, 21.

VASSALE. Comme quoi la vassale peut réclamer un mari de son suzerain, 343-344; — et comme quoi le seigneur peut, en de certaines circonstances, la contraindre à se marier dès l'âge de douze ans. V. *Mariage.*

VEAUTRES, veltres, etc., chiens de chasse destinés surtout à la chasse de l'ours et du sanglier. On dit encore un « vautrait » pour désigner un grand équipage de chasse entretenu pour le sanglier ou les bêtes noires, 183.

VEILLANTIF, cheval de Roland, 327, 727, n.

VEILLÉE. 1° GRANDES VEILLÉES LITURGIQUES des deux nuits de Pâques et de la Pentecôte, d'où la veillée des armes a sans doute tiré son origine, 251; 286; 310. — 2° LA VEILLÉE DES ARMES, 272; 286, 287; 289 et n.; 314-316. — Textes cités, 289, n. — Elle n'a pas été partout en usage, 289, et Roth (loc. cit., p. 280) n'en a pas trouvé de traces en Allemagne. — Veillée des armes en l'honneur de la Vierge, 289, 375; — ou dans une chapelle consacrée à saint Martin, 315, n.; — et, quelquefois, avec l'assistance d'un jongleur qui chante au damoiseau des chants militaires et pieux, tels que la *Vie de saint Maurice :* « Et quant la nuis se prist un poi à esconser, — Cascuns fait devant lui un grant cierge alumer. — La Vie saint Morise lor canta uns jogler. — Ceste cançons dura desci qu'à l'ajorner. — Et il furent molt prest d'oïr et d'escouter. » (*Elioxe, Romania,* 1890, p. 334.) — 3° VEILLÉES PIEUSES avant une bataille, avant le duel judiciaire, etc., 289 et n. — 4° VEILLÉES DE TOUS LES SOIRS dans les châteaux : récits des pèlerins, 671. — 5° VEILLÉE DES MORTS. Cierges allumés en très grand nombre autour du mort; encensoirs qui brûlent; sur les tapis, tout autour, sont assis les parents et les amis; le corps est, au matin, porté à l'église, 778, 779.

VENAISON. Place importante qu'elle occupe dans les repas du XIIe siècle, 833, n.

VÉNERIE, 182-184, 702-704.

VENTAILLE. C'est la partie inférieure du capuchon de mailles, celle qui couvre le menton, 720, n., et fig. 135, p. 721, etc., etc. La fig. 43, p. 322, en donnera une idée exacte.

VÉRACITÉ considérée comme un des principaux attributs de Dieu dans les chansons de geste, 81; — et comme la marque du caractère français, 79.

VERGERS toujours placés en dehors des murs du château et plantés tantôt près du donjon, tantôt près de la barbacane, 526. — Leurs caractère et physionomie; épisodes dont ils ont été le théâtre, 526-529. — Repas dans un verger, 617.

VERMANT (Aisne). Cuve baptismale, 108, fig. 9.

VERRE (Peinture sur). Ses procédés au XIIe siècle, 612-615. V. *Vitraux.*

VERRIÈRES, 574; 612-615, fig. 105 et 106. V. *Vitraux.*

VÊTEMENT. Histoire du vêtement au XIIe siècle : 1° Vêtement des femmes, 401, n., et suiv. — 2° Vêtement des hommes, 407, n., et suiv. — Vêtement spécial pour le jour de l'adoubement, 317, 318. Cf. 292.

VEUVE, VEUVAGE. La veuve et le veuvage dans le droit féodal, 343, 344; 346, 347. — Le chevalier considéré comme le défenseur des veuves et des orphelins, 51, 52.

VÉZELAY. Sculptures, 579.

VIAGGIO DI CARLO MAGNO IN ESPAGNA, compilation italienne du XVe siècle, où l'auteur s'est visiblement inspiré

de nos chansons de geste, 268-269 et n.

VIANDE DE BOUCHERIE. Sa rareté dans les festins d'apparat, 633 et n.

VIATIQUE (Communion en), 591, 777.

VIE FUTURE d'après les chansons de geste : ciel, purgatoire, enfer, 768-770. — Les « saintes fleurs » du Paradis, 47.

VIELLE, violon à quatre ou cinq cordes, dont on joue avec un archet très recourbé, 435; 655, n. — Représentation de la vielle et de son archet, fig. 75, p. 435; fig. 116, p. 656.

VIERGE (La sainte). Son culte, qui a relevé pour toujours la condition de la femme, 360. — Dévotion dont la Vierge est l'objet, 41. — V. *Marie*.

VIGILES des morts, 779.

VILAINS. 1° Mépris du chevalier pour le vilain, 134, 135. — 2° Vilains qui parviennent à se faire armer chevaliers, 21, n.; 135; 248, 249.

VILLAGE construit parfois dans la cour des châteaux, 502; — et comme quoi ses habitants, en cas d'attaque, se réfugient dans le donjon, qui est la suprême ressource, 503 et n.

VILLARD DE HONNECOURT, architecte du XIII° siècle, 577.

VILLEDAIGNE-SUR-L'ORBIEU (Bataille de), qui a été dans l'histoire, en 793, le type de la bataille épique d'Aliscans, 141-143, n.

VILLES FORTIFIÉES. Leur système de défense peut être regardé comme analogue à celui des châteaux : créneelage, chemins de ronde, talutage, etc., 475 et suiv.

VIN, 554, 555, n.; 643, n.; 669. — Diverses espèces de vins : définition du *piment* et du *claré*, 643, 644. — Pour le *piment*, on faisait infuser des épices (noix muscades, girofle, gingembre) dans le vin préalablement sucré. Pour le *claré*, on se contentait de mettre des épices en poudre, avec du sucre ou du miel, dans un sac de toile, et de faire passer le vin sur ce mélange jusqu'à ce qu'il eût une force suffisante, 644. — *A la réception de l'archevêque de Reims par Beaudouin II de Guines, en 1178, on lui offrit du vin *pigmentatum* et du vin *clarificatum* (Lambert d'Arches, éd. du marquis de Mesnilglaise, p. 189). — Vin cuit, 643, n. — Vins *sur lie*, vins naturels, 643. — Crus célèbres au moyen âge, 643, 644, n.

VINCENT DE BEAUVAIS, le grand encyclopédiste du XIII° siècle. Sa doctrine sur la guerre, 6.

VIOLLET-LE-DUC. Son *Dictionnaire d'Architecture* et son *Dictionnaire du Mobilier*, plusieurs fois utilisés et cités, 467, n.; 468, n.; 470, n.; 473, n.; 481, n.; 483, 488, n.; 573, 574, n.; 576, 577; 578, 579; etc.

VITRAUX, 165; 574; 612-615. — Exposé détaillé de la fabrication d'un vitrail au XII° siècle, 612 et suiv. V. les fig. 105, p. 613, et 106, p. 614. — * A cs. : *A history of design in painted glass*, by N. H.-J. Westlake (Parker, Londres).

VITRES, 531 et n.

VIVIEN, fils de Garin d'Anseüne et neveu de Guillaume d'Orange. Il peut être considéré comme un des types de l'*enfant*, du damoiseau. Son portrait, 34; 107; 211-213. — Ses enfances, 175, 176. — Son vœu, qui est célèbre dans notre épopée nationale, 41; 143; 258. — Son adoubement, 258. — Sa première communion, 44, n.; 45; 141-143. — Sa mort, 501.

VOCATION chevaleresque, 210-216.

VŒU. Importance du vœu. * Cf. *Li Covenans Vivien* et, en particulier, *Doon de Maïence*, où l'on voit Gui de Mayence, pour avoir manqué à un vœu qu'il avait fait, devenir soudainement aveugle (v. 90 et suiv.). — Vœu après l'adoubement, 326.

VOILE de femme, 416 et n.

VOILES des vaisseaux, 725, 734, n.

VOITURE, 422, 423 et n. — Voiture d'apparat au XII° siècle, fig. 71, p. 422 (d'après l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg).

VOLAILLE. Élevage du paon et du cygne pour la table, etc., 636.

VOLANT et raquette, jeu d'enfant, 123.

VOUTES EN PIERRE. Leur emploi dans les chambres des châteaux, 483.

VOYAGES, VOYAGEURS. 1° Avant le voyage; confession, 43. — 2° En marche : chansons, etc., 203, 457 et n. — 3° Accueil fait aux voyageurs, 556, 557.

WARTBURG (Palais de la) considéré comme le type des palais, 519-523, fig. 89, 90, 93.

WILLEHALM, poème de Wolfram d'Eschenbach. Début de ce poème, qui est inspiré par nos chansons de geste et qui en diffère notablement par le style, 546-547, n. — Formule de prière, 546.

WITASSE, héros de *Godefroi de Bouillon*, fils du comte de Boulogne et frère de Godefroi de Bouillon. Type du « bon fils » dans l'épopée nationale, 228-230, 242, n.; 260, 261; 289, 315.

WITIKIND et la fameuse « Histoire des pauvres », 83, n.

WOLFRAM D'ESCHENBACH, auteur du *Willehalm*, 546.

WRIGHT (Th.), auteur du livre intitulé : *A History of domestic manners and sentiments in England during the middle Ages* (Londres, 1862), 620, n.

YON, roi de Gascogne, un des héros du roman de *Renaus de Montauban*, 355, 356; 514.

« Pur remembrer des ancessurs — Les diz e les faiz e les murs » Composition d'Édouard Zier

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace VII

Préface XIII

CHAPITRE Ier.

Les Origines de la Chevalerie. 1

CHAPITRE II.

Le Code de la Chevalerie (Les trois premiers Commandements.) 31

CHAPITRE III.

Le Code de la Chevalerie (Les quatrième, cinquième et sixième Commandements.) . 55

CHAPITRE IV.

Le Code de la Chevalerie (Les quatre derniers Commandements. — Grandeur et décadence de l'idéal chevaleresque.). 73

CHAPITRE V.

L'Enfance du Baron. 101

CHAPITRE VI.

La Jeunesse du Baron 185

CHAPITRE VII.

L'Entrée dans la Chevalerie : I. Théorie et histoire. 245

CHAPITRE VIII.

L'Entrée dans la Chevalerie : II. Un adoubement à la fin du douzième siècle. . . . 309

CHAPITRE IX.

Le Mariage du Chevalier : I. Théorie et histoire. 341

CHAPITRE X.

Le Mariage du Chevalier : II. Avant le mariage. 363

CHAPITRE XI.

Le Mariage du Chevalier : III. Un mariage à la fin du douzième siècle. 395

CHAPITRE XII.

La Vie domestique du Chevalier : La journée d'un baron à la fin du douzième siècle. — I. Quatre heures du matin. L'aurore. Vue cavalière du château. — II. Cinq heures du matin. Les dehors du château. 451

CHAPITRE XIII.

La Vie domestique du Chevalier : La journée d'un baron à la fin du douzième siècle. — Six heures du matin. Le lever, la prière. 531

CHAPITRE XIV.

La Vie domestique du Chevalier : La journée d'un baron à la fin du douzième siècle. — Avant le dîner. La matinée. 553

CHAPITRE XV.

La Vie domestique du Chevalier : La journée d'un baron à la fin du douzième siècle. — Midi. Le dîner. 599

CHAPITRE XVI.

La Vie domestique du Chevalier : La journée d'un baron à la fin du douzième siècle. — Après le repas. La dernière heure du jour. 651

CHAPITRE XVII.

La Vie militaire du Chevalier : I. Avant la guerre. 673

CHAPITRE XVIII.

La Vie militaire du Chevalier : II. La guerre. Une campagne de six mois. 705

CHAPITRE XIX.

La Mort du Chevalier. 767

CHAPITRE XX ET DERNIER.

Conclusion. 783

Index. 785

Table générale par ordre alphabétique des matières. 787

9235. — May & Motteroz, Lib.-Imp. réunies,
7, rue Saint-Benoît, Paris.

ERRATA

P. 13, ligne 2 des notes, au lieu de : note 1, lire : note 2. — P. 28, ligne 1 des notes, au lieu de : *li le Loherains,* lire : *li Loherains.* — P. 37, ligne 6 des notes, au lieu de : *Ansirs,* lire : *Anseïs.* — P. 45, ligne 1 des notes, au lieu de : *Patrologie,* t. I, lire : *Patrologie,* t. CXCII. — P. 60, ligne 5 des notes, au lieu de : *Cliomadès,* lire : *Cleomadès.* — P. 88, ligne 17, au lieu de : esquise, lire : exquise. — P. 104, ligne 17 des notes, au lieu de : elalh, lire : ela lh'. — P. 114, dernière ligne des notes, au lieu de : *Jourdais,* lire : *Jourdains.* — P. 125, ligne 4 des notes, au lieu de : Parisse, lire : Parise. — P. 134, lignes 11 et 12, au lieu de : Galien tue le traître Tibert, lire : le traître Tibert frappe Galien. — P. 136, ligne 5 des notes, au lieu de : *nugis uriatium,* lire : *nugis curiatium.* — P. 191, ligne 9 des notes, au lieu de : S'or moi, lire : S'o moi. — P. 196, ligne 16, au lieu de : note 2, lire : note 4. — lignes 6 et 8 des notes, au lieu de : note 5, et note 6, lire : note 3, et note 4. — P. 201, ligne 13 des notes, au lieu de : *à l'espée,* lire : *as deus espées;* — ligne 14 des notes, au lieu de : plusieurs, lire : des. — P. 249, ligne 6 des notes, au lieu de : MILITARII, lire : MILITARI. — P. 259, ligne 1 des notes, au lieu de : Montglave, lire : Montglane. — P. 293, ligne 5 des notes, au lieu de : Burbazan, lire : Barbazan. — P. 382, ligne 9 des notes, et p. 386, avant-dernière ligne des notes, lire : *Nouvelles françaises du* XIVe *siècle,* au lieu de : *Nouvelles françaises du* XIIIe *siècle.* — P. 440, ligne 19 des notes, au lieu de : *Brun de Montaigne,* lire : *Brun de la Montaigne.* — P. 447, ligne 16 des notes, au lieu de : Berte, lire : Berta. — P. 448, ligne 1 des notes, au lieu de : du Saisnes, lire : des Saisnes. — P. 482, ligne 19, au lieu de : Ces galeries saillantes, lire : Ce travail curieux. — P. 490, ligne 24 des notes, au lieu de : *Le Loherains,* lire : *Les Loherains.* — P. 529, ligne 2, au lieu de : Séneschault, lire : Seneheut. — P. 571, ligne 2 des notes, au lieu de : ûe, lire : de. — P. 586, légende de la fig. 95, au lieu de : *Landsperg,* lire : *Landsberg.* — P. 591, ligne 24, au lieu de : que Dieu vous voie, lire : que Dieu vous conduise. — P. 628, ligne 18, au lieu de : Naines, lire : Naimes. — P. 642, ligne 4 des notes, au lieu de : vivière, lire : rivière. — P. 655, ligne 13 des notes, au lieu de : VIELLES (véritable violon à archet de quatre ou cinq cordes et très recourbé), lire : VIELLES, véritable violon de quatre ou cinq cordes, à archet très recourbé.

BINDING SECT. SEP 26 1979

per da

Stop!

CR
4509
G27
1895

Gautier, Leon
La chevali
3. ed.